*AUTHOR:*

DAGUET, ALEXANDRE

*TITLE:*

HISTOIRE DE LA CONFEDERATION...

*PLACE:*

GENEVE

*DATE:*

1879-80

Master Negative #

92-81083-3

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

## BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record



Daguet, Alexandre.
Histoire de la Confédération suisse, par Alexandre Daguet. 7. éd., refondue et considérablement augm. Genève, Georg, 1879-80.
2 v. $24\frac{1}{2}$ cm.

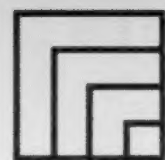


Re

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm  REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 2-5-93  INITIALS mby
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

# VOLUME 1

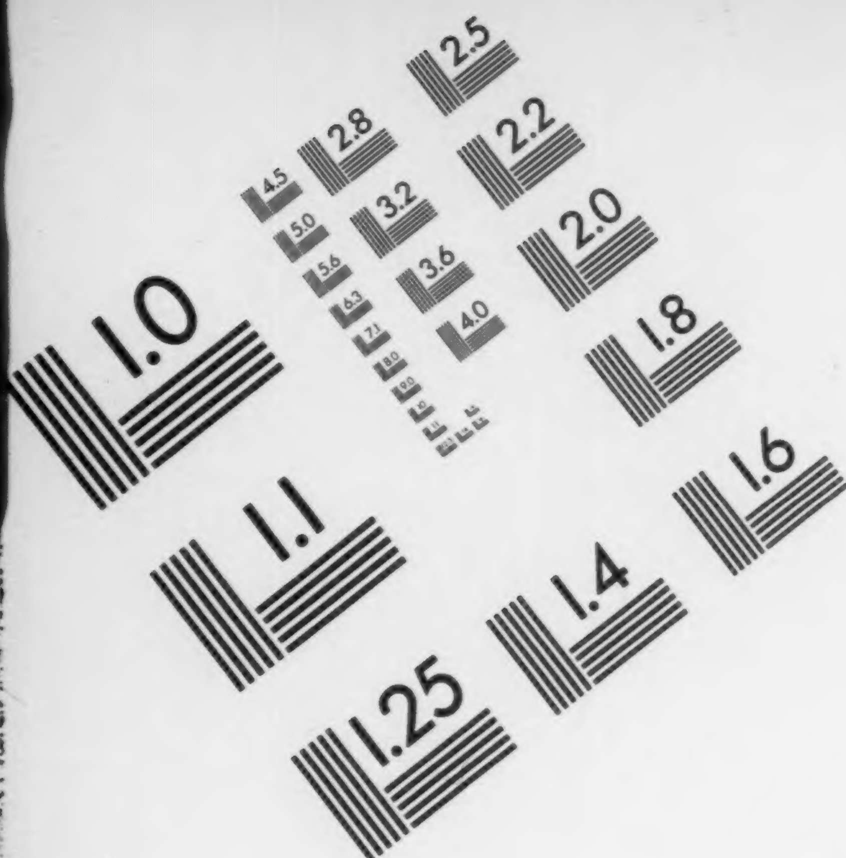


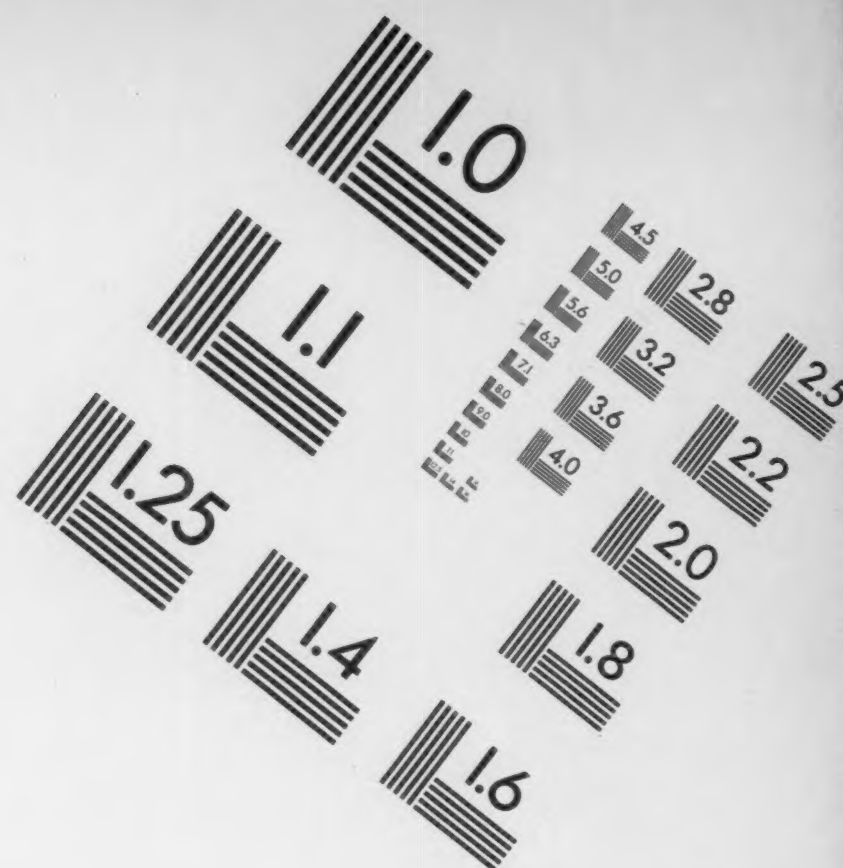
AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202

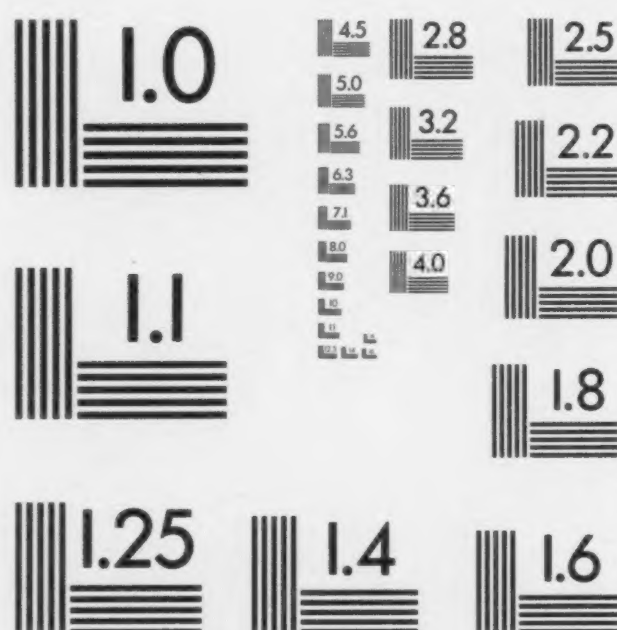


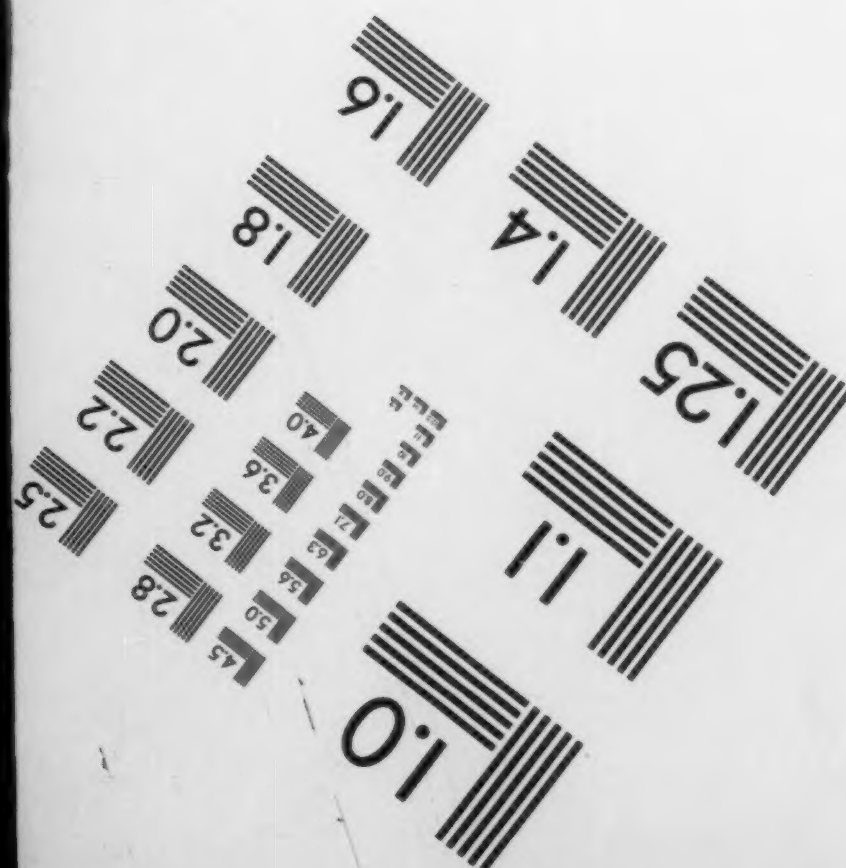


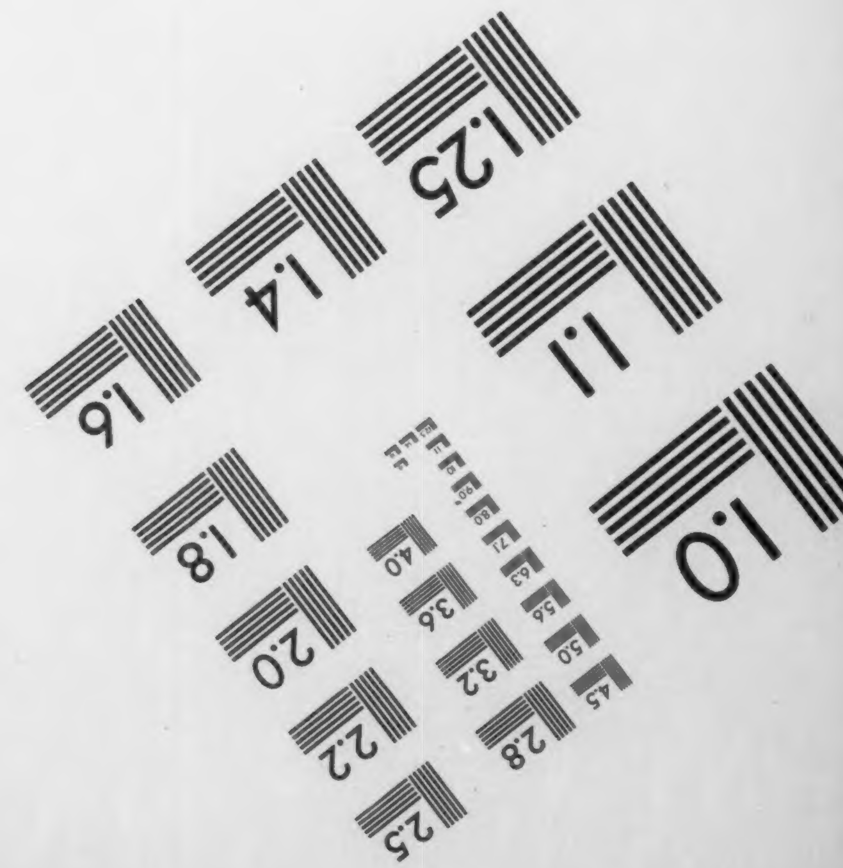
Centimeter



Inches

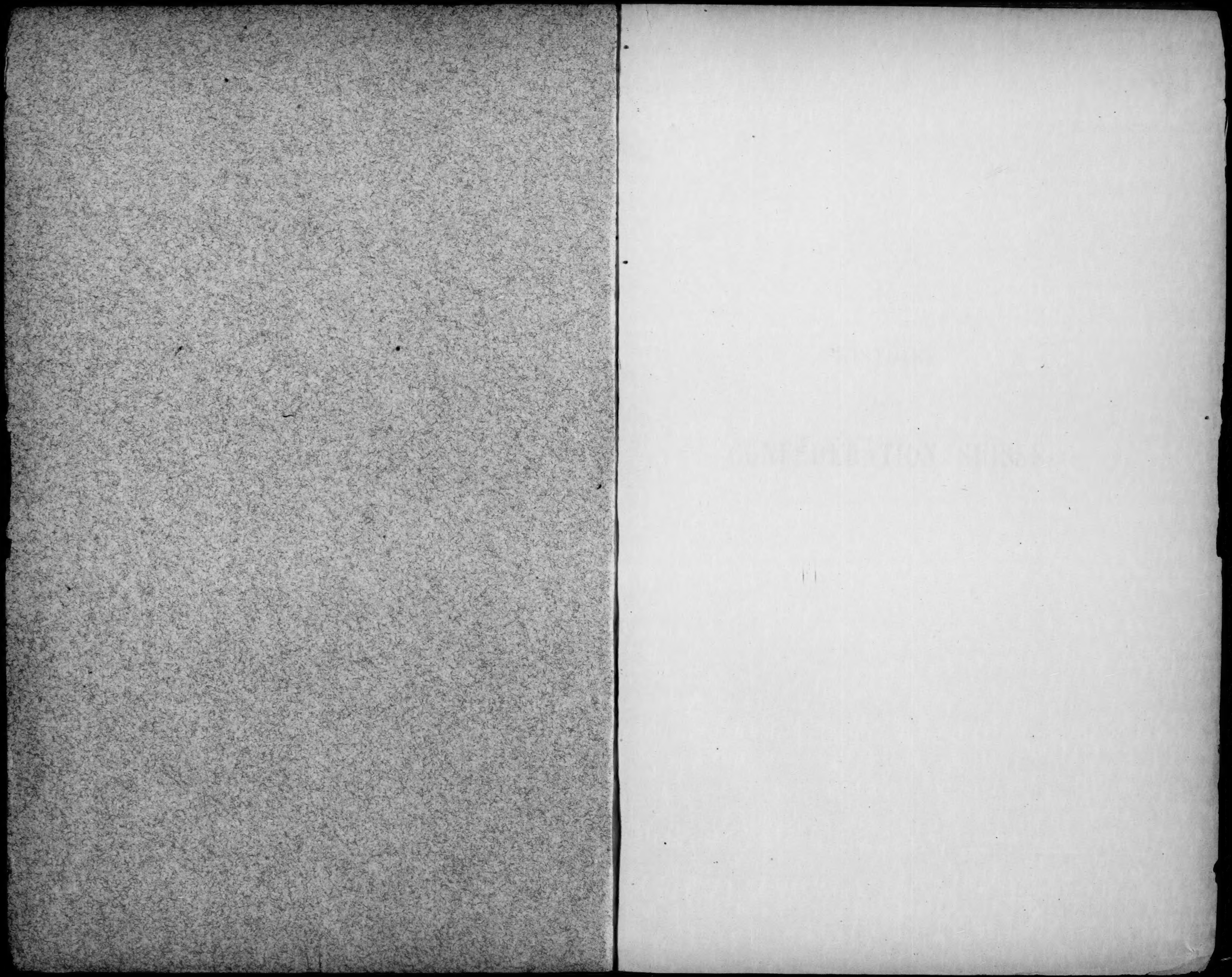






MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.





# HISTOIRE

DE LA

# CONFÉDÉRATION SUISSE

# HISTOIRE

DE LA

# CONFÉDÉRATION SUISSE

PAR

ALEXANDRE DAGUET

---

SEPTIÈME ÉDITION

REFONDUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

---

TOME PREMIER



GENÈVE-BALE-LYON
H. GEORG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PARIS
G. FISCHBACHER, RUE DE SEINE, 33
1879

Genève. — Imprimerie Ramboz et Schuchardt.



# LIVRE PREMIER

## TEMPS ANTÉRIEURS A LA CONFÉDÉRATION SUISSE

(DEPUIS UN TEMPS IMMÉMORIAL JUSQU'EN 1291 APRÈS J.-C.)

---

## CHAPITRE I

## TEMPS ANTÉ-HISTORIQUES

### Populations lacustres.

Hérodote, le père de l'histoire grecque, parlant des Pæoniens, peuple de la Thrace (aujourd'hui la Roumélie), en traçait la description suivante :

« Ils habitent le lac Prasias. Un pont étroit conduit de la rive à « des planchers bâtis sur de longs pilotis. Sur ces planchers, chaque « ménage a sa case; et à l'intérieur des huttes, une trappe s'ouvre « sur le lac. Quand la trappe est ouverte, on attache les enfants par « un pied à une corde pour les empêcher de tomber dans les flots[1]. »

Les découvertes faites depuis vingt ans par les archéologues révèlent l'existence de constructions et de populations analogues sur tous les lacs de la Suisse. Le premier établissement de ce genre fut exploré à Meilen, sur le lac de Zurich (1854)[2]. Aujourd'hui, le nombre des sta-

[1] Hérodote, V, 16.

[2] Par le président de la Société des antiquaires de Zurich, M. Ferdinand Keller, que l'on peut appeler le *père des antiquités lacustres* de notre pays. Voir ses Mémoires dans les *Mittheilungen* de Zurich, et sa carte archéologique de la Suisse orientale (*Archæologische Karte der Ost-Schweiz*, 1873), accompagnée d'un texte explicatif qui résume toutes les investigations relatives à cet objet. Voir en outre les ouvrages de Troyon (*Habitations lacustres*), Morlot, Bonstetten (*Recueil d'antiquités suisses*), Desor (*Palafittes du lac de Neuchâtel*).

tions lacustres exploitées dans les diverses parties de la terre helvétique s'élève à 250 environ.

L'étendue de ces colonies lacustres varie beaucoup. Pendant que l'emplacement des pilotis ne mesure en certains endroits que quelques mille pieds carrés, dans d'autres lieux, Morges, par exemple, cet emplacement mesure 160,000 pieds carrés; à Robenhausen, sur le petit lac de Pfäffikon, il est de 12,000 pieds carrés.

Les constructions lacustres ne sont d'ailleurs pas exclusivement propres à notre patrie, et aux âges primitifs; on les retrouve dans tous les temps, dans tous les pays, et dans les Fiords de la Scandinavie, comme dans les eaux du Bosphore et les lacs d'Italie. C'est même aux archéologues danois et suédois qu'on doit la première étude sérieuse qui ait été faite des dépôts formés aux bords des lacs par les objets lacustres (Kjoekkenmoedding en langue danoise) et la lumineuse distinction des trois âges de la pierre, du bronze et du fer.

Outre ces trois âges des antiquaires du Nord, les recherches postérieures sont venues constater l'existence d'un autre âge, de façon qu'on distingue aujourd'hui :

I. *L'Age du silex ou de la pierre brute* (époque paléolithique), où l'homme, véritable sauvage, mais dont l'instinct esthétique et la perfectibilité se manifestent déjà par certaines œuvres, vit dans les cavernes et se trouve être le contemporain du Mammouth, du Renne et d'autres animaux de l'époque glaciaire[1].

II. *L'Age de la pierre* taillée ou polie (néolithique), où l'homme est sorti de l'état sauvage; il se construit des habitations closes et fixes sur les eaux et sur la terre ferme, soumet les animaux à la domestication et possède d'autres rudiments de civilisation, ce qu'attestent son industrie, ses arts et toute sa vie domestique et sociale.

« Les Silex taillés, dit M. Boucher de Perthes, sont nos premiers « trophées et nos premières médailles. »

Avec l'âge de la pierre polie s'élève dans chaque habitation l'âtre du foyer domestique autour duquel prend place toute la famille et qui sert à la fois de potager pour la cuisson des aliments et d'autel domestique où brille la flamme, symbole adoré de toute la race aryenne. Le foyer domestique voit se réunir les premiers groupes, se conclure les

[1] La découverte qui a été faite récemment en France de pierres à feu travaillées de main d'homme dans les couches miocènes, et celle de clayonnages dans les charbonnières de Wetzikon, près Zurich, sembleraient assigner à l'homme une existence plus ancienne encore et antérieure à cette époque (M. Messikomer, dans l'*Ausland*. Stuttgard, 12 avril 1875).



premiers traités et se formuler les premières notions du droit, de la morale et de la religion. A l'âge de la pierre appartiennent probablement les dolmens envisagés non plus comme des autels, mais comme des tombeaux.

III. *L'Age du bronze*, où la civilisation a fait de nouveaux progrès, marqués par le développement qu'ont pris les arts au sein des populations lacustres et leurs relations commerciales avec les pays voisins. Si les dolmens sont les tombeaux de l'âge de la pierre, les tumulus sont sans doute ceux de l'âge du bronze. Selon les archéologues scandinaves auxquels on doit cette conjecture appuyée sur certains faits, on inhumait les morts sous les dolmens, et on les brûlait sous les tumulus.

IV. *L'Age de fer* ou d'une civilisation plus avancée que les antérieures, et qui précède immédiatement ou accompagne la propagation de la culture gréco-romaine en Europe.

Dans l'âge de la pierre, les hommes ignoraient la manière de se servir des métaux; ils ne savaient ni les extraire de la terre ni les façonner à leur usage ou se les procurer par le commerce. Leurs armes, leurs outils, leurs ustensiles de cuisine et leurs objets de luxe étaient en pierre ou en os, en verre ou en bois. On a cru trouver des traces d'anthropophagie dans les *Ténevières* ou stations de l'âge de la pierre brute. Le cuivre et l'étain, une fois connus et mis en œuvre, l'art de les fondre et d'obtenir du bronze par cet alliage, ne tarda pas à se répandre. On se servait, pour cette opération, d'étain importé de la Grande-Bretagne ou de l'Étrurie et de l'Ombrie[1]. Peut-être aussi faisait-on usage du nickel extrait des mines de cuivre du Valais. Les ciseaux et les marteaux de guerre, les haches, les épées, les poignards, les lances, les bracelets, les agrafes, les fibules, les épingles à cheveux se façonnèrent alors en grande partie en bronze. A l'âge du bronze, le fer ne se trouve qu'en petite quantité dans les stations lacustres, et ne servait qu'aux objets de luxe et de fantaisie. On a du bel âge de bronze des épées élégamment ouvragées et des bijoux ornés de dessins qui rappellent ceux de l'Étrurie[2].

La céramique ou poterie nous offre aussi de très-beaux spécimens en vases et plats de plusieurs genres et de plusieurs couleurs, grise, brune et rouge. De cette vaisselle il ne reste sans doute que des débris.

[1] Desor et Favre, *Le bel âge de bronze*. L'auteur de l'*Age de bronze* (1866), Frédéric de Rougemont, attribue l'importation de l'étain aux Phéniciens; mais ces derniers s'arrêtaient aux ports et comptoirs du littoral et ne pénétraient pas dans l'intérieur du pays, selon l'opinion de M. Desor.

[2] Desor et Favre, *Le bel âge de bronze*. Neuchâtel, 1874, p. 25.

« Mais si, » comme le disait un de nos principaux antiquaires, « la « géologie sait tirer d'un os l'animal complet auquel appartenait ce « débris, on peut tout aussi bien, avec un pot cassé, refaire le vase « entier et remonter à celui qui a fait le vase[1]. »

L'examen minutieux des objets trouvés sous les pilotis nous fait connaître avec assez de détails le genre de vie et l'industrie des habitants des lacs. La pêche n'était pas, comme on pourrait le croire, leur occupation exclusive. Les ossements des animaux et les autres débris recueillis dans les eaux prouvent que les Lacustres y joignaient la chasse, l'entretien des troupeaux et la culture même des céréales. Leur nourriture se composait de viande, de lait et de fruits sauvages. Leurs vêtements, au moins pendant l'âge de la pierre, consistaient en peaux de bêtes sauvages ou en tissus de lin grossier, tels que ceux qu'on a trouvés à Robenhausen.

Leurs demeures, petites huttes circulaires à un étage et aux toits d'écorce, de chaume, de jonc, étaient formées de planches revêtues d'argile détrempée dans de l'eau, ou, comme disent les antiquaires, de pisé ou de torchis. Des troncs d'arbres creusés leur servaient de canots comme aux tribus sauvages. On ignorait complétement ce que les Lacustres faisaient de leurs morts, lorsque la découverte récente de tombes sur les rives du lac de Neuchâtel, et à une lieue de cette ville, est venue révéler l'existence d'un cimetière placé sur terre ferme et en face d'une station lacustre. On n'a pas trouvé trace de monnaies dans les stations des deux âges de la pierre et du bronze.

Les pilotis et les autres objets carbonisés que recèlent les dépôts lacustres ont donné naissance au système qui fait détruire par le feu tous les établissements lacustres. Cette destruction, selon M. Troyon, serait l'œuvre des Helvètes à leur arrivée dans le pays ou le résultat de luttes désespérées avec des peuples inconnus, selon les auteurs du *Bel âge de bronze*[2]. Les traces d'incendie, suivant d'autres écrivains, ne seraient pas assez générales pour autoriser cette opinion, à leurs yeux plus ingénieuse que solide.

On ne peut faire non plus que des conjectures sur les motifs qui poussaient les populations primitives à s'installer sur les eaux plutôt que sur la terre ferme voisine; car la nécessité de se mettre à l'abri des tribus ennemies et de l'attaque des bêtes fauves, l'ours, le sanglier ou l'urus (taureau sauvage), n'explique pas absolument les habitudes *amphibies* des Lacustres. Quelques antiquaires ont émis l'opinion que

[1] Adolphe Morlot, *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles* (1860).
[2] Desor et Favre, *Le bel âge de bronze*, p. 4.



les habitations lacustres n'étaient que des dépôts ou magasins, pendant que les véritables habitations des prétendus Lacustres se trouvaient sur terre ferme. Mais cette opinion se trouve en contradiction avec la description que fait Hérodote des habitations lacustres des Pæoniens, et que nous avons citée en tête de ce chapitre.

Aux yeux de M. F. Keller, de Zurich, les habitants des lacs sont des Gaulois comme les Helvètes eux-mêmes. L'observation des crânes découverts dans les stations lacustres de l'âge du bronze, est venue confirmer cette opinion par la ressemblance de conformation avec les crânes trouvés dans les tombeaux helveto-galliques[1]. Selon un archéologue français, M. Alexandre Bertrand, qui s'appuie sur Polybe, le dernier des grands historiens grecs et qui vivait à Rome vers 150, les dénominations de Celtes et de Gaulois ne seraient pas synonymes dans le principe. Par Celtes il faudrait entendre une réunion de peuples très-divers. Ce n'est qu'au temps de César que se serait opérée une certaine identification. Selon le même auteur, la dénomination de Gaulois a été mal à propos appliquée à des peuples hétérogènes. Les Helvètes seraient aussi étrangers à la race gauloise proprement dite. Mais cette assertion est en contradiction avec les témoignages des auteurs grecs et latins, comme avec tout ce que nous savons de la vie politique et sociale de ce peuple[2].

Sans données positives sur l'origine et les destinées de populations lacustres, nous ne connaissons pas davantage leur langue et leur religion, car on ne peut regarder comme des indices suffisants du culte des astres les nombreux croissants ou images du croissant de la lune trouvés à Eberberg et à Bienne. « La première jeunesse d'un peuple, » dit Alexandre de Humboldt, « ne connaît pas d'idoles; le culte pri- « mitif ne connaît d'autres lieux sacrés que les grottes, les vallées et « les bois[3]. »

[1] Rütimeyer et His, *Crania Helvetica*. Bâle et Genève (1864).
[2] L'opinion de M. Bertrand sur les Celtes, combattue par M. Keller, n'était également qu'une hypothèse sans base solide aux yeux de M. Adolphe Pictet, de Genève, le célèbre auteur des *Origines Indo-européennes*. Selon ce savant, les populations celtiques, malgré leur grande dispersion, ont conservé partout un remarquable caractère d'unité, bien que par l'effet de cette dispersion même leur langue primitivement une se soit divisée en dialectes comme pour le germanique (Lettre de M. Pictet à l'auteur, du 23 juillet 1875).
[3] Humboldt, *Voyages aux régions équinoxiales*, I.

# CHAPITRE II

## TEMPS CELTIQUES

### 1. Origine des Helvètes et des autres populations de la Suisse primitive.

Avant la conquête romaine, le pays qui porte aujourd'hui le nom de Suisse était habité par un grand nombre de populations de races diverses, mais dont la plupart ont été reconnues appartenir à la race celtique ou gauloise[1].

Aucun lien commun ne reliait toutes ces populations entre elles. La contrée elle-même n'avait aucun nom collectif. Le nom d'Helvétie (Helvetia) n'est jamais employé tout seul pour désigner la partie du territoire occupé par les Helvètes proprement dits[2].

Ces derniers cependant (appelés *Helvetii* par les Romains, *Elouetioi* par les Grecs) sont la plus connue des populations primitives de la Suisse, mais leur origine est obscure comme celle de tous les peuples primitifs.

Tacite nous dit que les Helvètes avaient occupé la contrée située entre le Mein, le Rhin et la Forêt hercynienne[3]. C'est là, dans la Germanie inférieure, que, selon plusieurs savants, l'invasion des Cimbres (112 ans av. J.-C.) aurait trouvé les Helvètes, et c'est après leur victoire sur le consul Cassius dans la Gaule, qu'ils seraient venus se

[1] Les Helvètes et la plupart de leurs voisins ont été considérés comme des Celtes d'abord par tous les auteurs grecs et romains qui en ont parlé, Posidonius, Strabon, Ptolémée, Tacite, César, Orose, Justin ; en second lieu par la science contemporaine, *Das Keltenthum der Helvetier ist heute endlich allgemein anerkannt*, dit M. Wilhelm Gisi, *Quellenbuch der Schweizergeschichte*, p. 9 ; M. Keller, appelle les Helvètes des Gaulois (Gallische Helvetier), et toute la période elle-même des Helvètes est intitulée *Gallo-Helvetische Zeit*, dans le savant commentaire qui précède sa carte archéologique. — Voir aussi *Histoire de Jules César*, par Napoléon III, 27, II, et atlas pl. I.

[2] Le nom d'*Helvetia* se trouve une seule fois dans César, mais employé adjectivement : *Civitas Helvetia*, I, 12.

[3] Igitur inter Hercyniam silvam, Rhenumque et Mœnum amnes Helvetii, ulteriora Boii, Gallica utraque gens tenuere (*Germania*, 28).



fixer sur les bords du Rhin, de la Limmat, de l'Aar, du Léman et de la Broie (de 100 à 70 av. J.-C.)[1]. Mais cette hypothèse tombe devant le récit de César qui connaissait mieux les Helvètes que Tacite, et qui donne positivement pour cause de l'émigration le fait que ces peuples se trouvaient trop à l'étroit dans leur patrie. L'assertion de Tacite est en contradiction non moins évidente avec l'état de leur civilisation, les douze centres de populations considérables qu'on y trouvait, les monnaies et les antiquités qui jonchent le sol[2].

Dans le pays où César trouva les Helvètes, ce peuple avait pour voisins au nord-ouest les *Rauraques*, appelés aussi *Rauriques*[3]. Cette peuplade, de race celtique comme les Helvètes, occupait les défilés du Jura et les bords du Rhin, du côté de Bâle et de l'Alsace. La Forêt-Noire abritait probablement les Tulingiens et les Latobriges, dont le territoire n'a pas encore pu être exactement indiqué. Il en est de même des Boïes que Strabon place le long du lac de Constance.

A l'ouest, au delà du Jura, habitaient les Séquanes (ancêtres des Francs-Comtois), dans le pays desquels conduisait un passage étroit situé entre le Jura et le Rhône. Au sud, dans les vallées pennines ou du Vallais, vivaient plusieurs tribus semi-gauloises et semi-germaniques, selon Tite-Live. Quatre de ces tribus formaient déjà ou formèrent plus tard entre elles une sorte de fédération dont l'existence est attestée par un curieux monument épigraphique. De ces tribus, nous connaissons avec certitude : les Nantuates, les Véragres et les Séduniens.

Les *Nantuates*, voisins des Helvètes et des Allobroges (ancêtres des Savoyards), avaient pour chef-lieu Tarnaiæ, nommé plus tard *Agaune* (Saint-Maurice). *Sedunum* (Sion) était le principal bourg des *Séduniens*, *Octodurum* (Martigny) celui des *Véragres*.

La quatrième tribu aurait été, selon quelques savants et d'après Pline, celle des *Vibères* (habitants des environs de Viége). Mais cette tribu est regardée cependant comme étant d'origine ligurienne, de même que les Lépontiens, habitants de la Levantine. On place aussi dans le Valais le lieu connu dans les cartes anciennes sous le nom de *Pennelocus* (Villeneuve, sur le Léman)[4].

[1] Dieffenbach, Duncker, Mommsen ont adopté cette opinion, reproduite par M. Gisi, p. 25. Les Helvètes ne seraient venus habiter entre les Alpes et le Jura qu'entre 100 et 70 av. J.-C.

[2] Lettre de M. Ferd. Keller à l'auteur, du 12 janvier 1875.

[3] César les appelle *Rauraques ;* Pline et Ptolémée *Rauriques*, ainsi que les Inscriptions. — Voir Mommsen, *Inscriptiones Confœderationis helveticæ.*

[4] Pennelocus est placée dans les vallées pennines par Marquard, *Römische Staatsverwaltung* (p. 128), et par Gisi. Ce dernier cite l'*Itinéraire d'Antonin*, docu-

Située sur le même lac, Genève (Genava) était une ville fortifiée ou oppide des Allobroges, peuple soumis aux Romains depuis 120 ans avant J.-C. Un pont reliait Genava à la rive helvétique.

A côté de tous ces peuples, il y en avait bon nombre d'autres encore dans les Grisons et qui, à partir de la conquête romaine, sont connus sous le nom général de Rhètes, parce que c'était celui du principal peuple de ces contrées. Nous lui consacrons une étude à part à cause de son importance et de son caractère.

### 2. Origine des Rhètes ou Rhétiens.

Aucun écrivain latin ou grec n'a connu les Lacustres de l'Helvétie, ou n'a daigné en consacrer le souvenir. Il n'en est pas de même des Rhètes, colons primitifs de la Rhétie. Tite-Live le premier, et après lui Pline l'Ancien et Justin ont recueilli la tradition, déjà ancienne de leur temps, qui donnait aux Rhètes une origine étrusque, et aux Étrusques une origine septentrionale.

« L'empire des Étrusques, » dit Tite-Live, « florissait en Italie « avant celui de Rome et s'étendait de l'une à l'autre mer. Mais « Tarquin l'Ancien régnant à Rome, eut lieu une invasion gauloise, « celle de Bellovèse. On avait vu, quatre cents ans auparavant, les « Étrusques descendre du Nord et dépouiller les anciens habitants du « pays. On vit alors les Gaulois dépouiller à leur tour les Étrusques « dont une partie reflua vers les Alpes. Telle est l'origine de la plupart « des populations alpines, et notamment des Rhètes. Mais, rendus « sauvages par les lieux qu'ils habitaient, ils ne conservèrent de la « brillante civilisation de leur patrie que l'accent, et encore bien « altéré [1]. »

« Chassés de leur patrie, » dit encore l'historien Trogue-Pompée, abrégé par Justin, « les Rhètes fondèrent au sein des Alpes une nation « nouvelle qui prit le nom de Rhætus, son chef. » Le nom de ce chef des Rhètes se trouve aussi mentionné par Pline[2].

L'origine étrusque des Rhètes a donné lieu à de vives controverses entre les savants dont les uns nient cette provenance et d'autres la

ment qui remonte au règne de Caracalla (211-217 ap. J.-C.), et les tables dites de Peutinger qui datent du temps de Dioclétien (280-306 ap. J.-C.). — Voir sur les tribus valésiennes le beau Mémoire de M. de Saulcy, *Revue archéologique*, III et IV ; Pline, *Histoire naturelle*, III, 20 ; Thomann, *der französische Atlas zu Cesars gallischem Kriege*. Zurich, 1868, 1871, 1874.

[1] Tite-Live, V, 33.

[2] Pline, III, 20.



défendent, pendant qu'une troisième opinion veut que les Étrusques soient les fils et non les pères des Rhètes [1]. Mais ce qui n'a pu être révoqué en doute, c'est la physionomie originale des dialectes rhétiques et surtout l'étonnante ressemblance de noms qu'offrent les bords de l'Inn et de l'Albula avec ceux de l'Ombrie et de l'ancien Latium. Étrusque ou latine, la Rhétie doit bien certainement son nom et une partie de sa population à une colonie italiote égarée au sein des Alpes [2].

Ces peuplades rhétiques, d'ailleurs, s'étendaient bien au delà des bornes actuelles des Grisons. Elles occupaient d'abord les contrées voisines de Saint-Gall, d'Appenzell et de Glaris, où les noms des montagnes perpétuent le souvenir de la race italo-rhétienne. Elles s'étaient rendu maîtresses également de la Valteline et du Tyrol. Le lac de Côme les séparait des Insubres, ou peuples de la Lombardie. Le lac de Constance, nommé le Grand-Lac, puis lac Vénète et lac Brigantin (Bregentz), formait une de leurs barrières du côté des Helvètes, après l'établissement de ce dernier peuple entre le Jura et les Alpes. A côté des Rhètes habitaient d'autres peuples d'origine celtique ou ligurienne, dont on ne connaît guère que les noms [3].

### 3. Civilisation des Helvètes, leur état social et politique.

Comme le peuple des lacs, les Helvètes menaient de front la chasse, la pêche, l'agriculture et la vie pastorale. Les troupeaux formaient cependant leurs principales ressources. « Riches en troupeaux et riches

[1] L'origine étrusque a été niée par le fameux Niebuhr (4me édition, I, p. 120). Elle est au contraire soutenue par M. Steub (Munich, 1844). M. Mommsen se rapproche de l'opinion de Steub dans le passage suivant : « Les plus anciens habitants des « Grisons et du Tyrol, les Rhètes, » dit-il, « ont parlé étrusque au dire des pre- « miers historiens, et leur nom ne diffère pas sensiblement de celui des Rases. Sans « doute, les Rhétiens peuvent n'être eux-mêmes que les restes d'une colonie étrusque « transpadane, une partie de la population demeurée dans ses anciens cantonne- « ments » (*Histoire romaine*, traduite par Alexandre. Paris, 1863, I, 9). — Ottfried Muller admet l'origine étrusque de certaines peuplades celtiques. L'origine des Étrusques dans les Alpes est incontestable, selon le plus récent historien des Grisons, Conradin de Moor (*Geschichte von Currhætien und gemeiner drei Bünde*, 76. Coire, 1870).

[2] Thusis (Tusci), Lavin (Lavinium), Ardez (Ardea), Fläsch (Falisci), Remus, Albula, Rœzuns, Realta, Reams, Samnaun, Süss, Umbrail, etc.

[3] Sarunetes, Calucones, Mesiates (Misox), Suanetes, Vennones, Rugusciens, etc. Quoique peu favorable à l'origine étrusque des Grisons, M. Ferdinand Keller a constaté l'existence de tombeaux étrusques avec inscriptions dans la Valteline et le Tessin méridional. Des tombeaux étrusques ont été découverts à Arbedo et décrits par J.-C. Planta (*Anzeiger*, Indicat. des antiquités suisses. Zurich, avril 1875).

en or, » πολύχρυσοι, ainsi les appelle Posidonius, écrivain grec d'une admirable exactitude qui vivait au temps de César.

Mais la vie sédentaire avait moins d'attrait pour eux que la vie de combats et d'aventures. On voyait fréquemment des bandes de jeunes guerriers traverser le Rhin à la nage et faire des incursions sur les terres des Germains. Ces derniers parfois usaient de représailles, mais rarement sans expier leur témérité. « Car les Helvètes » (c'est César qui le dit) « surpassaient en bravoure tous les autres Gallois[1]. »

La passion des voyages entrainait les artisans comme les guerriers. Si l'on en croit Pline le naturaliste, « un jeune charpentier ou forgeron « helvète, nommé Hélicon, fit un tour de pays jusqu'à Rome. Mais la « ville, ornée d'édifices religieux et civils par Numa et ses successeurs, « attira moins ses regards que les belles grappes de raisins, les olives « et les autres productions de ce climat délicieux. » Les récits de l'ouvrier, à son retour au foyer, auraient excité les appétits de ses robustes compatriotes et n'auraient pas peu contribué à nourrir l'esprit d'émigration qui se manifesta par la suite. Selon toute probabilité, nous n'avons à faire qu'avec une légende, mais la légende a ici, comme le plus souvent, un fond historique.

L'importance des Helvètes tenait à leur bravoure bien plus qu'à leur nombre. Toute la nation ne se composait que de 2 à 300,000 âmes cantonnées dans 12 villes et 400 villages. Aventicum était la capitale du pays[2]. Les autres villes ou *oppides* étaient Vitudurum, Eburodunum, Noviodunum, Solodurum, Lausona[3], etc. Au reste, les villes ou oppides des Celtes ne se distinguaient le plus souvent des villages que par les fossés et les palissades qui en défendaient les approches. Bien que plus avancés en civilisation que les pauvres habitants du lac qui les avaient précédés, les Helvètes avaient une architecture grossière qui trahit leur manque d'habileté dans les arts mécaniques. Leurs demeures n'étaient, pour la plupart, que des cabanes en bois ou en terre, dont

[1] « Reliquos Gallos virtute præcedunt, » César I. Tacite n'en parle pas avec moins d'éloges : « Helvetii, gallica gens olim armis virisque, mox memoria nominis clara. » *Historiarum*, I, 67. — M. Mommsen l'a un peu trop oublié dans son *Histoire romaine*, où il sacrifie sans preuves les Helvètes aux Germains.

[2] Bursian : *Aventicum. Mittheilungen*, Zurich, 1867 à 1870, p. 3, où il dit : « Schon « vor der Zeit der römischen Herrschaft. » J'avais dit la même chose avant Bursian. Mon érudit compatriote Gremaud critiqua cette assertion, attendu « qu'on ne connaissait l'existence de cette ville que depuis la conquête romaine. »

[3] C'est-à-dire *Winterthur*, *Yverdon*, *Nyon*, *Soleure*, *Lausanne*, etc. Voir l'important ouvrage de M. Marquardt : *Römische Staatsverwaltung*, Leipzig, 1873. Il cite aussi la ville d'Aquæ (Bade), mais qui devait avoir alors un nom celtique que nous ne connaissons pas.



la porte d'entrée avait pour ornements des têtes d'animaux tués à la chasse. Ils ignoraient l'art de tremper leurs armes, et le premier coup faisait ployer leurs glaives.

Tout ce qui se rattachait au luxe et à la toilette était travaillé avec beaucoup plus de soin et avec un goût parfois remarquable. Vêtus de tuniques bariolées de soie flottante et de chausses nommées braies, ils aimaient à se parer d'agrafes, de bracelets, de colliers en bronze, en or ou en argent, selon leur condition et leur fortune. La monnaie leur était connue; on trouvait chez eux des pièces d'or, d'argent, de cuivre, d'électrum et de potin[1]. Les unes de ces monnaies étaient des imitations des monnaies grecques de Marseille et de celles de Philippe de Macédoine; d'autres, des monnaies consulaires de Rome. Mais il y en avait aussi de purement indigènes et de provenance gallo-helvète.

Aventicum était un de leurs ateliers monétaires, et une des plus grandes médailles d'or que nous ayons de cette période a été frappée dans la capitale des Helvètes, où l'on a retrouvé les coins qui servaient à la frappe[2]. L'avers de la monnaie porte ordinairement une tête de déesse ou de chef; le revers a pour type un coq, un sanglier ou un coursier libre, symbole de l'indépendance sauvage. De petites monnaies d'or de frappe grossière, connues en allemand sous le nom de Regenbogen-Schusselchen, et en français sous celui de petites coupes à l'arc-en-ciel, ont été trouvées sur le territoire de plusieurs cantons

De grands honneurs étaient rendus chez ce peuple au guerrier mort les armes à la main. Il était chanté par les bardes ou poëtes guerriers de sa tribu, et un tertre funéraire ou tumulus de forme conique et d'une hauteur parfois de 30 à 40 pieds s'élevait à l'endroit où il avait cessé de vivre en cessant de combattre.

Vois ce tertre riant, d'une sombre verdure,
C'est là d'un chef de clan la noble sépulture[3].

Les chefs qu'on inhumait ainsi étaient enterrés avec leurs armes, leurs bijoux, des vases et des provisions de bouche.

[1] L'électrum est un alliage d'or avec un cinquième d'argent; le potin, un alliage de cuivre, d'étain et de plomb. Henri Meyer, [illegible]. — *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft*, Zurich.

[2] Henri Meyer, [illegible]. — Voir les mémoires des numismates [illegible]

[3] [illegible] Un de ces tertres se voit dans la [illegible], entre Windisch et Bade.

L'organisation politique des Helvètes paraît avoir été celle des tribus gauloises qui n'avaient pas de roi ou qui avaient aboli la royauté. Ils étaient divisés en une foule de peuplades. Autant de vallées, autant de communautés indépendantes. Plusieurs peuplades formaient une tribu ou clan, et les tribus réunies composaient la Confédération des Helvètes. Ces tribus, au nombre de quatre, étaient celles des Tigorins, des Verbigènes, des Toygènes, et peut-être celle des Ambrons [1]. L'autorité principale était exercée par des magistrats annuels nommés *Vergobrets*. Ces chefs, dont le nom veut dire en celtique hommes du jugement, étaient élus sur une pierre et rendaient la justice dans une *enceinte de pierres*.

Mais le pouvoir de ces magistrats était singulièrement affaibli par celui des *chefs de clans* et de *factions*, dont les intrigues et l'éloquence disposaient à leur gré de la multitude. Dans plus d'une tribu gauloise on vit ces chefs ambitieux essayer de se faire rois, et la peine du feu, prononcée par la loi contre ceux qui aspiraient à la royauté, ne parvenait pas toujours à contenir l'audace des prétendants. Le seul contre-poids réel à l'influence des grands était le crédit extraordinaire des Druides ou ministres de la religion.

Les Druides étaient à la fois les théologiens, les astronomes, les médecins, les secrétaires et les juges de la nation. Ils frappaient d'excommunication les téméraires qui refusaient de se soumettre à leurs sentences. Les Druides ne manquaient pas de connaissances, mais, comme les prêtres de l'Orient, ils cachaient soigneusement leur savoir au vulgaire. Pour la rédaction des actes publics, ils se servaient de l'alphabet grec, introduit dans la Gaule par la colonie phocéenne de Marseille. Quant à la langue que parlaient les Celtes eux-mêmes,

[1] César parle de quatre tribus (omnis civitas helvetia in IV pagos divisa est), mais il n'en nomme que deux, les Tigurins ou Tigorins et les Verbigènes. Strabon, qui vivait un siècle environ après César, ajoute les Toygènes. Les Ambrons sont cités avec quelque vraisemblance par les historiens modernes. Une grande incertitude règne sur les divers points du territoire occupés par ces quatre tribus ; Mommsen les cantonne dans la contrée de Morat et se base sur une inscription romaine dédiée : *Genio pagi Tigorinorum*. Cette inscription se trouve au château de Villars-les-Moines. Mais une inscription analogue a été retrouvée à Kloten, près de Zurich, et porte le nom des mêmes donateurs : J. Graccius Paternus et Scribonia Lucana, sa femme. Il résulte de là ou que la tribu ou clan (pagus) des Tigorins s'étendait de Zurich à Aventicum, ou que Graccius Paternus et sa femme Scribonia Lucana avaient une dévotion particulière à ce génie et avaient tenu à l'honorer dans les deux villas qu'ils possédaient dans ces deux contrées. La première alternative a été adoptée par M. Keller, la seconde par M. George de Wyss, et nous paraît la plus admissible. (*Indicateur d'histoire*. Zurich. — Keller, *Statistik der römischen Ansiedelungen in der Ost-Schweiz*. Zurich, 1864.)



elle ne nous est connue que par quelques noms de villes, de montagnes et de fleuves [1].

La religion des Helvètes consistait dans l'adoration des forces de la nature. Les forêts de chênes étaient un de leurs sanctuaires. Les Druides, dont le nom en celtique signifie *hommes des chênes*, y célébraient leurs mystères. Chaque année, au sixième jour de la lune de mars, les prêtres, vêtus d'une longue tunique blanche, les pieds nus et la tête couronnée de lierre, allaient couper en grande cérémonie avec une faucille d'or le gui, plante sacrée, panacée universelle, épouvantail des spectres et de la mort.

Les rochers et les grands cercles de pierre, appelés Cromlech, servaient aussi de temples aux peuples celtiques. Une pierre percée ou fichée en terre (dolmen ou menhir), figurait l'autel. Des sacrifices humains souillaient cette religion ténébreuse. Le sang des prisonniers de guerre rougissait les arbres et les pierres druidiques ; ce sang, recueilli dans des coupes, servait aux invocations magiques des Druides et des Druidesses. Aux rites sanglants s'alliaient les croyances superstitieuses. Chaque combattant, à son départ pour la guerre, recevait des prêtres un chapelet d'ambre en guise de talisman pour détourner les traits de l'ennemi.

C'est aux temps celtiques que remontent les croyances aux fées, aux filles de mai, aux dames blanches et rouges, et la coutume d'allumer des feux sur les montagnes à certaines époques de l'année [2].

### 4. Diviko, première émigration des Helvètes (107 ans av. J.-C.).

Les Helvètes paraissent, comme nous l'avons dit plus haut, pour la première fois sur la scène de l'histoire à l'époque de la grande invasion des Cimbres et des Teutons en Gaule et en Italie, de 112 à 109 av. J.-C. Les Cimbres ou Kimris étaient originaires de la Scandinavie, région

[1] On a prétendu que le celtique n'avait guère laissé que vingt noms dans la langue française. Mais on en trouve déjà plus de vingt dans les auteurs de la basse latinité. « C'est dans le bas latin et dans les divers patois de la France, » dit M. Adolphe Pictet (dans la lettre citée plus haut), « que l'on trouverait des restes plus « nombreux du celtique. C'est là un travail qui est encore à faire. »

Le nom des Alpes (*alb*), du Jura, celui du Rhône, doivent être d'origine celtique. *Alb* signifie *blanc*, en celtique (Albion, Albis). La finale *dur* désignait un cours d'eau, *penn*, une cime ou tête, *dun*, un lieu fortifié et non une simple éminence, selon M. Ad. Pictet, de Genève, le célèbre linguiste.

[2] Brandons ou Tzafeirus dans le langage populaire de Fribourg et de Vaud.

couverte de glaces pendant une grande partie de l'année. Contraints de quitter leur pays à la suite d'une inondation ou d'une famine, ils émigrèrent au nombre de 300,000, anéantirent une armée romaine dans le Norique[1], et s'avancèrent en armes jusqu'aux bords du Rhin.

Avides de butin et d'aventures, une foule de jeunes Helvètes coururent grossir les hordes des Teutons et des Cimbres. Le géographe grec Strabon désigne en particulier les tribus des Tigorins et des Toygènes. Les Tigorins avaient pour chef Diviko, jeune guerrier plein de force et d'audace. S'étant séparés de leurs alliés, selon le récit de Tite-Live, les Tigorins livrèrent aux Romains une grande bataille et en firent un horrible carnage (107 av. J.-C.). Parmi les morts se trouvaient le consul Cassius et son lieutenant Pison, l'aïeul du beau-père de César. L'armée vaincue dut livrer des otages et passer sous le joug, coutume humiliante et barbare en usage aussi chez les Romains. Elle consistait à faire passer les vaincus désarmés et nus sous un gibet formé de lances ou de poutres transversales[2].

Après cette ovation, Diviko rejoignit les Cimbres occupés à piller les Gaules. Ils se jetèrent ensuite sur l'Italie. Trois armées romaines furent anéanties. Rome trembla devant ces nouveaux barbares. Mais la fortune abandonna enfin les Cimbres et les Teutons. Le fameux consul Marius les tailla en pièces dans deux batailles sanglantes (102 av. J.-C.).

Une partie des Helvètes périrent, à ce qu'il paraît, avec les Cimbres et les Teutons. Mais les Tigorins, chargés de défendre les défilés des Alpes noriques, échappèrent au massacre de leurs frères et reprirent sains et saufs sous Diviko le chemin de leur patrie.

### 5. Conjuration d'Orgétorix (de 61 à 58 av. J.-C.).

L'issue déplorable de l'expédition des Cimbres n'avait point éteint l'esprit d'émigration et d'aventures chez les Helvètes. Sous le toit du pâtre et du chasseur on s'entretenait chaque jour encore de la beauté du climat et de la fécondité du sol de l'Italie et de la Gaule.

Un chef ambitieux sut tirer habilement parti de ces dispositions de

[1] Partie de la Bavière, de l'Autriche et de la Styrie.

[2] Jean de Muller avait placé le théâtre de la victoire de Diviko sur les bords du Léman et même près de Villeneuve (Pennelocus). Tite-Live dit simplement : *Sur les frontières des Allobroges* (in finibus Allobrogum), et Orose, autre écrivain latin, que l'action a eu lieu *vers l'Océan* (qu'on a transformé en Léman). Mais Mommsen a prouvé, à l'aide des meilleurs textes de Tite-Live, qu'au lieu d'*Allobroges* il fallait



ses compatriotes. C'était Orgétorix ou plutôt *Orcitirix*[1], dont le nom celtique signifie *chef des cent vallées*. 10,000 vassaux et esclaves faisaient paître ses troupeaux et cultivaient ses terres. Il avait, en outre, une foule de clients et de débiteurs à ses ordres. Considéré chez les Helvètes, il ne jouissait pas d'un moindre crédit chez les chefs gaulois du voisinage. Il se lia avec plusieurs d'entre eux dans le but de s'emparer de la souveraineté de toute la Gaule. En même temps, il travaillait les principaux du peuple helvète pour les engager à émigrer avec lui et aller s'établir sur les bords de la Garonne dans la Gaule méridionale. « Quittons, disait-il, un sol ingrat à peine suffisant pour nourrir ses « habitants et leurs troupeaux, et qu'il nous faut disputer aux Ger- « mains. Si l'émigration précédente n'a pas réussi, c'est qu'elle « n'était pas générale. Partons en masse, personne ne pourra ré- « sister à nos armes et nous régnerons en maîtres sur toute la « Gaule[2]. »

Ces discours émurent tous les esprits. Une assemblée générale décida que l'émigration aurait lieu, et donna deux ans à la nation pour se préparer à cette grande entreprise. Pendant ce temps, on sème le blé nécessaire, on se procure les chariots et les bêtes de somme destinés au transport ; on s'assure la coopération des Rauraques, des Boïes, des Tulinges et des Latobriges, sans négliger, cela va sans dire, le concours des tribus gauloises sur le territoire desquels doivent passer les émigrants.

Chargé de ces négociations, Orgétorix en profita pour s'allier plus étroitement aux chefs éduens et séquanes ; il donne sa fille en mariage à l'éduen Dumnorix, le plus grand ennemi de Rome dans ces contrées, et fait frapper des monnaies d'argent en l'honneur de cette alliance conclue sous les auspices des divinités gauloises[3].

lire *Nitiobriges*, près d'Agen, et que c'était en effet près de l'Océan que Diviko avait vaincu Cassius. Aussi est-ce dans ces mêmes contrées, dans le pays des Santons (Saintonge), que les Helvètes [illegible]

[1] [illegible]

[2] César, I, 2.

[3] [illegible]

Mais au moment où Orgétorix se croyait assuré du succès, ses menées sont découvertes. Ce chef audacieux est accusé de trahison et cité à comparaître. Craignant le sort qui lui était réservé, Orgétorix s'entoure de ses vassaux et brave les juges. La nation entière alors est appelée sous les armes, et Orgétorix sans doute n'eût pas échappé à la peine capitale, si on ne l'eût trouvé mort dans sa demeure.

### 6. Diviko et César. — Seconde émigration des Helvètes (l'an 58 av. J.-C.).

La mort d'Orgétorix ne changea point les plans d'émigration des Helvètes. Au jour fixé, toute la nation s'ébranle et prend la résolution héroïque de ne rien laisser derrière elle qui puisse exciter ses regrets et lui laisser un espoir de retour. Les quatre tribus, de concert et simultanément, mettent le feu à leurs 12 villes et 400 villages. Puis, à la lueur de ce vaste incendie, les Helvètes se dirigent vers Genève à la fin du mois de mars de l'an 58, dans le dessein d'y passer le Rhône. Ils sont rejoints en route par leurs auxiliaires des bords de la Birse, du Rhin, et de la Forêt-Noire. Le rôle des émigrants, dressé en lettres grecques par les Druides, portait leur chiffre total à 368,000, et celui des combattants à 92,000. Dans ce nombre, les Helvètes figurent pour 263,000, les Tulingiens pour 36,000, les Latobriges pour 14,000, les Rauraques pour 23,000 et les Boïens pour 32,000[1].

A la nouvelle de l'entreprise des Helvètes, le sénat romain, craignant pour la Gaule, s'était hâté d'envoyer à Genève le fameux consul et général Jules César. Outre l'affront sanglant fait aux armes romaines, un demi-siècle auparavant, sur les bords de l'Atlantique, César avait à venger le ressentiment privé de son beau-père Pison dont l'aïeul, nommé Pison comme lui, était tombé dans cette même journée sous les coups des Tigorins.

Aussitôt arrivé à Genève, César fait rompre le pont qui communiquait avec la rive helvétique. Il fortifie les passages du Rhône au Jura et mande en hâte les légions stationnées dans la Gaule romaine[2].

un autre Orgétorix, par le motif qu'*on n'a pas trouvé de monnaies de ce chef en Suisse*. Mais en brûlant leurs 12 villes et leurs 400 villages, les Helvètes durent emporter tout ce qu'ils avaient de précieux et le numéraire par conséquent.

[1] César, I, 19. — La guerre des Helvètes a fait l'objet d'un curieux et important mémoire de M. de Saulcy. Paris, 1860.

[2] La légion romaine se composait, au temps de César, de 6,000 hommes. Ce général en avait quatre avec lui à Genève : la 7e, la 8e, la 9e et la 19e; en tout 24,000 hommes, plus le contingent des alliés.



Apprenant l'arrivée de César, les Helvètes lui députent des hommes distingués de leur nation, à leur tête Nammeius et Verucloetius, dans le but de solliciter le passage[1]. César feint d'être sans ordres, les amuse par de belles paroles et les *renvoie au 13 avril*. Dans l'intervalle, les renforts qu'il avait demandés arrivent et le passage des montagnes au lac est fermé d'une muraille de seize pieds de haut et de dix-neuf mille pas de longueur. Se voyant en force, César lève le masque et refuse le passage. Les Helvètes surpris tentent en vain de le forcer; puis ils se détournent par le pas de l'Écluse, sur la rive droite du Rhône, vers la Séquanie (Franche-Comté), dont l'accès leur est ouvert par Dumnorix, gendre du malheureux Orgétorix. Ils pénètrent ainsi en Gaule, mais par des chemins étroits, le long de rochers escarpés au pied desquels le Rhône mugit dans ses abîmes. Arrivés sur les bords de la Saône, ils perdent vingt jours à construire des radeaux pour passer cette rivière, et n'avaient encore effectué qu'en partie leur traversée, lorsque César paraît tout à coup avec ses légions, fond sur l'arrière-garde, composée de Tigorins, et en tue un grand nombre[2].

Étonnés de ce revers, les Helvètes envoient à César leur ancien chef Diviko, le héros d'Agen, alors blanchi par les années, et qui avait échappé au carnage de sa tribu. « César, » dit le vieux général, dont le consul romain a eu soin de rapporter les paroles dans ses *Commentaires*, « César, laisse-nous nous établir en paix dans la Gaule. « Nous occuperons les cantonnements que tu voudras bien nous assi- « gner. Mais avant de nous faire plus longtemps la guerre, n'oublie « pas le désastre que nous avons fait subir aux Romains, et ne te laisse « pas éblouir par la facile victoire que tu as remportée par surprise « sur une seule de nos tribus à laquelle nous n'avons pas pu porter « secours. Nous sommes, d'ailleurs, plus accoutumés à combattre par « la force que par la ruse, selon la tradition de nos ancêtres. Prends « garde, si tu nous refuses, que le lieu où tu combattras contre nous « ne devienne fameux par ta défaite et l'anéantissement de ton armée. » « — « Les dieux, répondit César, ne vous ont accordé une victoire « que pour vous rendre la défaite plus sensible. Je vous laisserai ce- « pendant continuer votre route, sous une condition, c'est que vous « me donnerez des otages. » — « Des otages, s'écrie Diviko indigné, « nos pères nous ont appris à en recevoir et non à en donner. Rome « devrait le savoir[3] ! »

[1] César, *de bello gallico*. Les meilleurs éditions donnent ces noms sous cette forme.

[2] Le 30 juin, selon les calculs de M. de Saulcy, qui place la date de l'entrevue au 13 juin et celle de la bataille de Bibracte au 7 juillet.

[3] César, *de bello gallico*, I.

Là-dessus Diviko rompt brusquement l'entrevue et les Helvètes reprennent leur marche que le nombre et le bagage des émigrants rendaient lente et pénible. Les Romains les suivent pendant quinze jours en les harcelant par des escarmouches. La cavalerie de César, forte de 4,000 hommes, serrait de près les Helvètes. La cavalerie de ces derniers, composée seulement de 500 hommes, repousse l'ennemi et lui cause une perte considérable. Enhardie par ce succès, l'armée entière fait volte-face.

Une bataille générale s'engage près de Bibracte[1]. Les Helvètes, formés en phalange, attaquent l'ennemi avec leur bravoure ordinaire, et pendant toute l'action qui dura de la septième heure jusqu'au soir, on ne vit, au témoignage de César lui-même, *aucun Helvète tourner le dos*[2]. Mais ils avaient commis la faute de ne pas occuper les hauteurs. Les Romains s'en emparent et font pleuvoir des grêles de javelots, longs de sept pieds, qui s'accrochent aux boucliers flexibles des Helvètes. Pendant que ceux-ci cherchent en vain à se dégager, les légionnaires se précipitent dans les rangs, l'épée à la main. Les Helvètes rompus sont contraints de se retirer en partie sur une montagne voisine, en partie vers les *barricades de chariots*, où ils avaient mis en sûreté leurs femmes, leurs enfants et leurs trésors.

César les poursuit l'épée dans les reins. Là, un nouveau combat commence, combat désespéré auquel les femmes et les enfants même prirent part, selon Plutarque. Au milieu de la nuit, César parvient à forcer ce retranchement et massacre tout ce qu'il trouve sur son passage. On fit très-peu de prisonniers. Dans le nombre se trouvaient la fille et le fils du malheureux Orgétorix. Le gendre de ce dernier, Dumnorix obtint grâce de la vie par égard pour les Éduens et sur la prière de son frère Divitiac, aussi dévoué à Rome que son frère lui était hostile. César n'a pas daigné nous faire connaître le sort du vieux Diviko; il eut sans doute une fin digne de son héroïsme.

Cependant le reste de l'armée helvète, forte de 130,000 hommes, avait réussi à s'échapper à la faveur des ténèbres vers le pays des Lingons (Langres et Troyes); mais traqués par les tribus gauloises, ils furent réduits à implorer la clémence du vainqueur. César exigea avant tout qu'on lui livrât les armes, les transfuges et les otages. 6,000 Ver-

[1] La ville de Bibracte serait celle d'Autun, selon plusieurs auteurs. Dans sa *Vie de César*, Napoléon III, d'accord avec les savants qui ont collaboré à son œuvre, place Bibracte au Mont-Beuvray où l'on a exhumé beaucoup d'objets celtiques. Mommsen partage cette opinion : *Histoire romaine*, VII, 46.

[2] « Aversum hostem videre nemo potuit. » I, 26.



bigènes, qui essayèrent de se soustraire à cet ordre et de s'enfuir vers le Rhin, furent traités en ennemis, passés au fil de l'épée ou vendus comme esclaves. Puis, comme ce général l'avoue lui-même dans ses *Commentaires*, non point par générosité, mais pour ne pas laisser envahir par les Germains les solitudes des Alpes, il enjoint aux Helvètes, aux Tulingiens et aux Latobriges, au nombre en tout de 110,000, de rentrer dans leur patrie et de rebâtir leurs villes et leurs villages. Les Allobroges reçurent l'ordre de leur fournir le blé nécessaire. Les Boïes, par grâce spéciale, et à la prière des Éduens fidèles, obtinrent de pouvoir s'établir sur le territoire de ces derniers. César ne nous dit pas quel fut le sort des Rauraques.

Un traité formel (*fœdus*), dit Cicéron, qui fut conclu à cette occasion entre Rome et les Helvètes[1], leur laissait le droit de se gouverner eux-mêmes. Ce traité est le premier acte positif de droit international que mentionnent les annales de l'Helvétie.

### 7. Insurrection des Gaulois. — Soumission du Vallais et de la Rhétie. — (De 56 à 15 av. J.-C.)

Les Helvètes avaient cédé à la force, mais ils n'étaient pas devenus les amis des Romains. On le vit bien six années après, lorsque la Gaule s'insurgea sous le commandement d'un chef Arverne (Auvergnat), nommé Vercingétorix, et dont le père, nommé Celtill, avait été condamné au feu pour un crime d'État semblable à celui d'Orgétorix. Les Helvètes ne furent pas des derniers à prendre les armes et fournirent à l'armée gauloise 8,000 hommes, c'est-à-dire un contingent aussi fort que le territoire de Lutèce (Paris). Mais les Gaulois éprouvèrent une défaite totale, et César, atroce par calcul, comme il avait été clément, six ans auparavant, fit couper le poignet aux prisonniers pour épouvanter les vaincus et leur ôter l'envie de se soulever une seconde fois (52 av. J.-C.). Convaincu de la nécessité de surveiller un peuple aussi entreprenant que les Helvètes, le général romain envoya la XII^me^ légion camper à Noviodunum, sur les bords du Léman. Un peu plus tard les Romains établirent dans cette localité des vétérans, et l'ancien *oppide* celtique se trouva transformé en colonie julienne équestre[2].

Vainqueur des Gaulois, des Germains, des Bretons, des Helvètes, César eut encore la gloire de réduire le Vallais.

[1] Cicero, pro Balbo, 14.

[2] Mommsen, *Histoire romaine*, VII, 47. — Göler, Napoléon III. — Kœchly et Rustow, *Introduction aux Commentaires de César*, Gotha, 1857. — Gisi, 265.

Les peuplades de ce pays que traverse le Rhône, avant de se jeter dans le lac de Genève, étaient accoutumées à jouir d'une liberté sauvage et à rançonner les voyageurs. Dans le but d'établir la sécurité du passage et la libre communication avec l'Italie, César envoya la XII^me légion et un corps de cavalerie, commandés par son lieutenant Galba. Après avoir livré plusieurs combats et pris plusieurs forts, Galba parvint à occuper le pays des Nantuates et Octodure (Martigny), chef-lieu des Véragres, où il prit ses quartiers d'hiver. Exaspérés par la présence de ces étrangers, les montagnards séduniens et véragres, au nombre de 30,000, fondent à coups de pierres et de javelots sur Galba et les huit cohortes qui occupaient Octodure. Mais la tactique romaine l'emporte sur l'héroïsme des barbares. 10,000 Vallésiens sont taillés en pièces. Après six heures de combat, l'ennemi est mis en déroute.

Galba jugea cependant opportun de quitter le Vallais et de transporter ses quartiers d'hiver chez les Allobroges, après avoir incendié la ville d'Octodure (de 58 à 52 ans av. J.-C.).

Le Vallais n'en dut pas moins obéir aux Romains et consentir à l'établissement d'une route au Saint-Bernard[1].

Quarante ans environ après la défaite des Helvètes et celle des tribus vallésiennes, sous l'empereur Auguste, petit-neveu et successeur de Jules César, les Rhètes ou Rhétiens subirent, à leur tour, la loi des Romains. Peut-être eussent-ils conservé leur liberté, s'ils se fussent contentés de la vie paisible de celles de leurs peuplades qui échangeaient avec les peuples voisins le fromage, le miel et le bitume contre les fruits de la terre. Mais une partie des Rhètes, pareils aux hordes du Vallais, se livraient au brigandage et portaient la terreur jusqu'aux portes de la ville de Côme détruite par eux (vers l'an 91 av. J.-C.). Ils se croyaient hors d'atteinte derrière leurs glaciers et leurs hautes montagnes[2].

Auguste envoya contre eux deux armées, dont l'une était commandée par son fils adoptif Drusus, et l'autre par Tibère, son gendre, qui lui succéda à l'empire. L'armée de Drusus passa les Alpes et descendit vers l'Inn ; l'armée de Tibère traversa le Grand-Lac. Une lutte acharnée s'engagea. Les eaux et les défilés des montagnes furent rougis du sang des défenseurs de la liberté rhétienne. Mais Rome demeura partout victorieuse.

Un sombre désespoir s'empara alors des intrépides et malheureux

[1] Mommsen, *Histoire romaine*, fixe à 57 ans av. J.-C. la date de ces événements et attribue à César et à Auguste l'établissement de la route du Saint-Bernard.
[2] Mommsen, ibid. II, 167. de la 6^me édition allemande. Berlin, 1874.



Rhétiens. Un grand nombre se dévouèrent à la mort, et les femmes, partageant l'héroïsme cruel de leurs maris, écrasèrent leurs enfants contre les armures de leurs ennemis (l'an 15 av. J.-C.). Le théâtre du dernier combat livré pour l'indépendance rhétienne a reçu dans la langue romanche le nom de *Colline des chevaux* (tumba di chiavals).

La victoire remportée par Drusus et Tibère sur les Rhètes fut célébrée à Rome à l'égal des plus grandes victoires. Un des poètes de la cour d'Auguste, Horace, chanta les exploits de Drusus sur les Rhètes *farouches* et la destruction des *imprenables forteresses perchées sur les Alpes*[1].

Rome, en revanche, ne tarda pas à munir les défilés alpestres de forts destinés à la fois à défendre et à contenir le pays conquis. On attribue du moins aux Romains la construction du château de Marsoil (Mars in oculis) à Curia (Coire), et celle de la tour de Valère (Valeria), à Sedunum (Sion). Des traces de fortifications romaines existent également sur le Lukmanier[2].

[1] « Arces alpibus impositas tremendis dejecit. » Horace, *Odes*, IV, 14.
[2] J.-G. Zellweger, dans le *Geschichtsforscher*, IV, 13.

---

## CHAPITRE III

## DOMINATION ROMAINE

### 1. Coup d'œil sur la civilisation romaine.

Les Helvètes ont formé la première nationalité au sein des Alpes ; ils y ont établi une confédération plus importante que celle des peuplades vallésiennes et donné au pays son plus ancien nom, celui de *Civitas-Helvetia*, restreint toutefois, comme nous l'avons dit, aux quatre tribus nommées plus haut.

La civilisation, au contraire, est un produit de la domination romaine et pénètre dans les Alpes avec la servitude. Rome, en ôtant aux Helvètes et aux peuples voisins la liberté politique, leur donna la vie intellectuelle, mais, hélas ! avec ses raffinements et ses excès. Des cités florissantes prirent la place des bourgades primitives. La Suisse occidentale surtout voit s'élever successivement trois centres de la culture latine : Noviodunum (Nyon, la colonie *julienne*) ; Raurica (Basel-Augst, la colonie *auguste*) ; Aventicum, la colonie *flavienne*.

Chaque colonie était une petite Rome ; elle avait, à l'instar de la grande, son forum, ses temples, ses arcs-de-triomphe, ses aqueducs, ses thermes, ses portiques, des villas disséminées dans les campagnes environnantes et ornées de colonnes, statues, hypocaustes, pavés mosaïques.

Raurica devait son origine au général romain Munatius Plancus, que César avait fait proconsul de la Gaule chevelue. Une inscription trouvée à Gaëte, dans le royaume de Naples, nous fait connaître qu'il avait fondé également la colonie de Lugdunum (Lyon)[1].

Le Vallais avait aussi sa ville privilégiée, c'était Octodure, favorisée

[1] La fondation doit remonter aux années 44 et 43, où Munacius gouvernait la Gaule. L'inscription de Gaëte parle d'une victoire remportée par lui sur les Rhètes et dont le butin aurait servi à la construction d'un temple de Saturne.



de l'établissement d'un tribunal par l'empereur Claude, et appelée dès lors *Forum Claudii*[1].

Outre ces quatre cités, la Suisse occidentale comptait encore un grand nombre de bourgs importants, quoique simples *vici*, c'est-à-dire ouverts et sans juridiction propre. Parmi ces localités, on cite Eburodunum (Yverdon), Lausonna, Vibiscus (Vevey), sur le Léman[2].

La Suisse orientale, quoique moins peuplée et moins florissante, renfermait cependant la riante bourgade d'Aquæ (Bade), l'Aix helvétique, avec ses eaux thermales célébrées par Tacite ; la forteresse de Vindonissa, quartier-général des troupes romaines[3] ; la station de Turicum (Zurich), siége d'un péage, le quarantième de la Gaule, selon l'épitaphe de l'affranchi Unio qui y remplissait les fonctions de percepteur ; Tenedo (probablement Zurzach), avec son fort démantelé, dont, grâce au voisinage des soldats romains, on avait pu, sans danger, confier la garde aux milices indigènes[4]. A l'extrême limite des Helvètes, là où le Rhin s'échappe du lac d'Untersee, se trouvait le village de Tascaetium (Burg-Eschenz)[5], avec un fortin surveillant le passage du fleuve. Cette localité fut, dans le cours du IIme siècle, annexée à la Rhétie qui comprenait de nombreuses bourgades : Ad Fines (Pfyn), Arbor Felix (Arbon), sur le lac de Constance (*lacus Brigantinus*), et Ad Rhenum (Rheineck).

Les lettres et les sciences avaient suivi les colons romains dans leur nouvelle patrie. Aventicum, capitale des Helvètes romanisés, avait une académie où s'enseignaient le droit, la médecine, et un théâtre

[1] Le mot Forum, employé de cette façon, désignait à la fois le droit de foire, une place de délibération et un lieu de sacrifice. (Marquardt, *römische Staatsverwaltung*.)

[2] Il est à remarquer que Capua (Capoue), capitale de la Campanie et la seconde ville de l'Italie, n'était qu'un simple *vicus*.

[3] Les légions cantonnées successivement à Vindonissa et dans les environs furent la XXIe (la *Rapace*) et la XIe (la *Fidèle*). La première y vint sous Claude et y resta jusque sous Domitien. Mais après sa destruction dans la guerre contre les Germains, elle est remplacée par la XIe qui resta à Vindonissa jusque sous Trajan. La présence de ces légions est attestée par les nombreuses briques romaines qu'on a découvertes dans leurs cantonnements. Chaque légion avait son légat ou général, ses tribuns militaires qui en étaient comme les colonels, ses centurions ou capitaines, ses primipilaires ou lieutenants, ses porte-étendards de divers ordres, ses vétérans, son médecin, ses trompettes. (Voir Henri Meyer, *Geschichte der XIe und XXIe Legion. Mittheilungen de Zurich*, 1853.)

[4] Voir, dans Keller, *römische Ansiedelungen. Mittheilungen de Zurich*, XIIe vol., p. 286. Les raisons sur lesquelles s'appuie ce savant pour prouver que la garnison helvétique était placée à Tenedo et non à Aquæ. — Gisi, *Quellenbuch*, 419.

[5] J.-J. Müller, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1875 nº 2, 1876 nº 2, et Ch. Morel, *Castell und vicus Tascætium in Rätien*, dans les *Commentationes philologæ in honorem Th. Mommseni*, p. 151 et suiv.

pour 8,000 spectateurs. On distingue encore très-bien les fondations de la scène et du pourtour[1].

Raurica possédait un théâtre plus vaste encore; Noviodunum, un barreau ou collége d'avocats dont l'un des plus jeunes membres, Aurélius Repertus, mort à l'âge de 18 ans, jouissait du droit de cité dans la colonie julienne et à Forum Claudii, dans le Vallais[2]. Un riche personnage de Minnodunum (Moudon), Aelius Aunus, prêtre d'Auguste ou *sevir augustalis*, légua 750 sesterces pour l'établissement de jeux gymnastiques dans cette ville, avec la clause expresse que si l'on n'était pas exact à l'accomplir les volontés du donateur, le legs reviendrait aux habitants d'Aventicum[3].

Mais les vices des Romains et ces sanglants plaisirs que le peuple-roi réclamait comme son pain quotidien, *panem et circenses*, avaient pénétré sur leurs pas dans leur patrie adoptive. Les bas-reliefs représentant des gladiateurs et des histrions ne sont pas rares dans les monuments de l'époque romaine, et des vestiges d'amphithéâtres ont été découverts dans plusieurs cités de l'Helvétie : à Aventicum, Raurica et Vindonissa, Octodurum, Aquæ[4].

L'amphithéâtre de Vindonissa, destiné aux soldats, avait été construit par eux. Dans toutes les contrées où séjournaient des garnisons, c'étaient les soldats qui exécutaient les travaux publics : castels, retranchements, arsenaux, aqueducs, ponts. Les architectes de ces édifices appartenaient également aux légions. « Les légionnaires, » dit M. Rahn, « ont été les principaux représentants et propagateurs de la culture « romaine. »

Avec leur littérature et leurs arts, les Romains introduisirent aussi leur religion. Aux rites barbares des Celtes, ils substituèrent un culte magnifique, emprunté aux Grecs et aux Étrusques. L'usage des temples, des sacrifices, des cérémonies, des processions, de l'eau lustrale, des tableaux votifs ; plusieurs ordres de prêtres des deux sexes, distincts par le rang et le costume, furent introduits chez les Helvètes avec une foule de divinités nouvelles. Chaque maison eut ses dieux pénates; chaque tribu, chaque localité, son génie tutélaire. Les empereurs eux-

[1] Bursian, *Aventicum. Mittheilungen de Zurich.*

[2] Mommsen, *Inscriptiones Confœderationis helveticæ*, Zurich, 1854. Gaspard d'Orelli en avait donné un premier Recueil qui a été complété et revu dans celui de son successeur. Des suppléments à ces Recueils ont paru par les soins de MM. Keller et Meyer.

[3] Mommsen, *Inscriptiones.*

[4] Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz.* Zurich, Staub, 1873, I, 39.



mêmes (Auguste, par exemple), la maison impériale tout entière, furent placés sur les autels et adorés comme les dieux de l'Olympe[1].

L'industrie, l'agriculture et les arts mécaniques participèrent de la vie nouvelle qui s'ouvrit pour l'Helvétie. La charrue grossière des premiers temps fut quelque peu perfectionnée. Les vaches et le fromage des Alpes acquirent du renom. La vigne fut plantée sur les bords du Léman. On tira de l'Italie l'huile, le vin, des objets d'art et de toilette. On exportait en échange de la poix, de la cire, du miel et du bois.

Les grandes routes ou voies militaires, tracées par les Romains, servirent à écouler les produits agricoles, comme à établir des relations commerciales dans les pays voisins. La plus belle, la plus large des chaussées romaines traversait le Vallais, longeait le Léman, conduisait à Aventicum, la capitale du pays, et de là à Salodurum par Petinesca (entre Nidau et Bienne). De Salodurum, la route se dirigeait vers Vindonissa et de là à Augusta. Une seconde route mettait en communication Côme et les Grisons avec Augusta Rauracorum et Augusta Vindelicorum (Augsbourg). Le Julier, le Septimer dans les Grisons et le Simplon dans le Vallais furent rendus praticables comme le Saint-Bernard. Le Saint-Gothard n'était pas connu à cette époque. Les pierres milliaires mesuraient les distances[2].

[1] Les anciennes divinités gauloises furent confondues avec les divinités romaines. Ainsi Teutatès devint Mercure; Belenus, Apollon; Hésus, Mars. *Jupiter* était adoré sur le mont Pennin (Saint-Bernard) et près de Thoune ; *Junon* à Moudon; *Apollon* à Avenches, Lausanne, Genève, Windisch (Vindonissa), Soleure; *Mercure* à Soleure, Baden (Aquæ), Windisch ; *Minerve* à Genève, près de Soleure, à Lucens, Windisch ; *Mars* à Avenches, Yverdon, Cressier près Neuchâtel ; *Neptune* à Avenches et près de Thoune; *Bacchus* à Sainte-Croix et à Cully (libero patri Cocliensi); *Epona* (déesse des haras), à Soleure; elle faisait partie des déesses mères, des déités champêtres comme *Naria* et *Artio* que l'on représente tenant d'une main une patère, de l'autre des fruits sur son sein, avec une corbeille de fruits et un chêne. Les marbres helvéto-romains renferment beaucoup d'invocations aux dieux mânes, aux dieux sylvains, aux sylphes, aux dieux des chemins et des carrefours (Biviis, Triviis, etc.).

Le culte des divinités orientales s'alliait à celui de l'Olympe gréco-romain. L'adoration d'Isis, par exemple, est attestée par l'inscription d'un temple qu'avait érigé à cette déesse égyptienne un citoyen de Baden (Aquæ), Anusius Magianus, de concert avec sa femme Alpina Alpinula. Le culte persan de Mithra a laissé également des traces à Augusta et à Genève.

Les vestiges de la mythologie indigène proprement dite sont malaisés à saisir dans cette invasion de religions étrangères. La déesse éponyme Aventia, patronne d'Aventicum, et les génies locaux des diverses tribus des habitants de la colonie helvétique sont les seules divinités auxquelles on a cru pouvoir attribuer un caractère indigène et national. Peut-être faut-il ajouter ces *Lugoves*, dont le nom est écrit en grandes lettres de bronze uni sur le chapiteau de marbre blanc d'un temple que les habitants d'Aventicum avaient érigé à ces divinités mystérieuses. — L'adoration des fleuves (celui du Rhin, par exemple) était probablement empruntée à la religion primitive. Voir Mommsen, *Inscriptiones*. — Gelpke, *Kirchengeschichte*.

[2] M. Mommsen compte cinq lignes de pierres milliaires conduisant de Sedunum

Les voies d'eau furent utilisées pour le commerce. Les flotteurs de la partie supérieure du lac Léman coupaient dans les forêts de Lausonna le bois nécessaire à la construction de leurs nacelles. Les bateliers de l'Aar avaient à Aventicum un portique élevé à leurs frais et consacré à la Maison impériale (in honorem domus divinæ). Les sapins, transportés à Eburodunum (Yverdon), étaient conduits de là par le lac de Neuchâtel, la Thielle, le lac de Bienne et l'Aar dans le Rhin, pour servir à la construction des navires. Les Helvètes primitifs ne connaissaient que les métiers les plus indispensables, ceux de charpentier, forgeron, potier, cordier, etc. Les Romains naturalisèrent chez ce peuple tous les arts connus aujourd'hui et leurs corps de métiers ou corporations d'artisans ressuscitées ensuite au moyen âge sous le nom de tribus ou abbayes.

La manière de vivre des Helvètes, leur vie privée et sociale était aussi complétement changée. Il en fut de même bientôt de la vie politique et nationale.

## 2. État social et politique des Helvètes et de leurs voisins sous la domination romaine.

Dans le traité conclu avec les Romains, les Helvètes, au témoignage de Cicéron, avaient poussé le souci de leur indépendance au point de réserver qu'aucun des leurs ne recevrait le droit de cité romaine[1].

Il ne paraît pas non plus que, dans le principe du moins, les Helvètes aient été tenus à d'autres servitudes qu'à l'acquittement d'un tribut annuel envers les Romains, à la surveillance des frontières du côté des Germains, et peut-être aussi à l'obligation de fournir des troupes auxiliaires[2].

Le pays des Helvètes, diminué du territoire situé entre le Rhône, le lac Léman, l'Aubonne et le Jura, conserve pour chef-lieu Aventicum, qui prend le titre de *Civitas Helvetiorum;* son surnom de *fœderata* indique qu'on lui avait laissé certains priviléges importants[3]. Les anciens

à Aventicum, du Saint-Bernard par Octodure à Lausonna, le long de la rive méridionale du lac de Genève, dans les champs de Noviodunum, de Lausonna à Vindonissa et de là au Rhin et jusqu'au lac Brigantin. On n'a trouvé aucune pierrre milliaire autour d'Augusta Rauracorum, bien que de là trois routes conduisissent certainement à Argentoratum, Vindonissa et Salodurum (*Inscriptiones*, 63).

[1] Cicero pro Balbo, 14. « Ne quis eorum a nobis civis recipiatur. » Walter, *Römische Rechtsgeschichte*. Bonn, 1867, p. 97.

[2] Georges de Wyss, *Ueber das Römische Helvetien*, *Archiv für die Schweizergeschichte*, XII, 43.

[3] Les *civitates fœderatæ* conservaient en général une administration et une juridiction plus indépendantes que celles des autres cités; elles étaient exemptes de l'impôt foncier et de logements militaires, pouvaient percevoir des droits de péages pour leur compte, battaient monnaie et avaient le droit d'asile, le plus bel apanage d'une ville libre. Voir Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, I, p. 347 et suiv.



pagi, qui subsistent comme subdivisions rurales, et les nombreux bourgs (*vici*) qui se relèvent peu à peu de leurs ruines, sont placés sous la juridiction et l'administration municipale du chef-lieu, siége des autorités et des archives[1]. La direction générale de l'administration appartient à deux syndics chargés également de rendre la justice (duoviri juri dicundo); deux autres magistrats portant le titre d'édiles sont préposés à la police et aux constructions. Un questeur remplissait les fonctions de trésorier. Le soin du culte principal de l'empire était confié à un prêtre ou flamine d'Auguste, choisi parmi les grands personnages de la cité. Toutes ces autorités étaient nommées (pour un an) et contrôlées par un sénat (*ordo*) de décurions siégeant dans la *curia* (hôtel de ville); le sénat désignait aussi, parmi les grands de Rome, un patron chargé de défendre les intérêts des Helvètes dans la capitale de l'empire. Plus tard on institua en outre un curateur, qui devait exercer un contrôle spécial sur la situation financière de la ville.

Des corporations, des corps de métiers ne tardèrent pas à se former sur le modèle des corporations analogues d'Italie. La plus importante de ces associations était celle des Augustales, vouée au culte des lares de Rome et des empereurs, et qui comprenait, à côté de personnages de condition libre, de nombreux représentants de la classe des affranchis; leurs préposés, au nombre de six, portent le titre de sévirs augustaux et sont souvent mentionnés dans les inscriptions des moindres bourgades[2].

Les pagi et les vici du territoire des Helvètes avaient pour préposés des magistri, des préfets ou des curateurs, dont les attributions étaient restreintes aux nécessités locales les plus urgentes.

A Aventicum se réunissaient probablement aussi les membres du *Conventus helveticus*, qui ne serait point, comme on l'a cru, une assemblée politique, mais une association pour la protection des citoyens romains établis dans le pays[3]. A Aventicum résidait également un percepteur des impôts, comme ce Salvianus, affranchi de l'empereur Auguste, dont il est parlé dans une inscription[4].

[1] *Tabularium* est le nom qui désigne les archives, Mommsen, *Inscript.*, 195.

[2] Sur toute cette organisation, voir Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, I, p. 454 et suiv. et l'index des *Inscript.* de Mommsen.

[3] Morel, dans les *Mémoires et documents de la Soc. d'histoire de la Suisse romande*, tome XXXIV, p. 181 et suiv.

[4] Mommsen, *Inscriptiones*, 7, 78.

Augusta Rauracorum et Noviodunum, complétement indépendantes d'Aventicum et des Helvètes, avaient des institutions analogues[1]; mais comme colonies de vétérans romains, elles étaient plus directement soumises à Rome, dont elles devaient observer toutes les lois. Les quatre peuplades du Vallais[2], les Sédunois, les Vibères, les Véragres et les Nantuates formaient une confédération à part dont le chef-lieu des Véragres, Octodure, on Forum Claudii, était le centre administratif[3]. A côté de cette ville on rencontrait chez les Vallésiens quelques bourgs importants tels que Tarnaia (Saint-Maurice) et Pennelocus (Villeneuve).

Quant à Genava, elle avait suivi le sort des Allobroges; elle était devenue un *vicus* dépendant de la colonie de Vienne en Dauphiné, mais vu son importance elle possédait des autorités de police, c'est-à-dire des édiles.

Sous Auguste, lorsque les mœurs et les institutions romaines commencèrent à se répandre parmi les indigènes, les divers pays qui forment aujourd'hui la Suisse furent englobés dans les grandes divisions administratives de l'empire, mais sans offrir plus d'unité qu'auparavant. Ainsi les Grisons, avec les bords des lacs de Constance et de Wallenstadt, faisaient partie de la province de Rhétie, dont Augsbourg (Augusta Vindelicorum) était la capitale; le Tessin appartenait à la Gaule cisalpine; le Vallais était réuni à la Rhétie. Genève et le pays des Allobroges étaient incorporés à la province de Narbonnaise (Provence) avec Narbonne pour centre. Le reste de la Suisse fit partie de la Gaule belgique dont le gouverneur résidait à Reims. Toutefois les troupes stationnées dans l'Helvétie furent placées sous les ordres du légat de la Germanie supérieure qui avait son quartier général à Mayence[4].

On a vu les précautions prises par les Helvètes pour sauvegarder leur nationalité. Au bout d'un siècle, elle était déjà cependant forte-

[1] On trouve aussi à Noviodunum un *præfectus arcendis latrociniis*, qui n'est point un magistrat permanent, mais un commandant chargé, dans une occasion donnée, de combattre le brigandage aux environs de la ville (Mommsen, *Inscript.*, 119).

[2] *Civitates IIII vallis Pœninæ.* Mommsen, *Inscript.*, 17. *Civitas Vallinsa*, ibid, 117.

[3] *Forum Claudii Vallensium Octodurum.* Mommsen, *Inscript.*, 314, 315, 316, 317.

[4] Il y a quelques contradictions et obscurités à cet égard. Pline et Ptolémée attribuent les villes de Cologne, Noviodunum et Raurica à la Gaule belgique, Strabon, au contraire, à la province lugdunaise. La plupart des savants modernes admettent que les Helvètes auraient dépendu pour le militaire de la Haute-Germanie dont le légat résidait à Mayence, et de la Gaule belgique, chef-lieu Reims, pour l'administration civile. Voir Mommsen, *Die Schweiz in römischer Zeit*, 1856. *Mittheilungen*, IX.



ment entamée par le contact des colons et des soldats romains répandus dans tout le pays. Les colonies romaines ne se composaient pas seulement d'une ou deux classes de personnes. On y voyait des hommes de tous les états et de toutes les conditions, flamines, prêtresses, affranchis, scribes, avocats, médecins, architectes, artisans, joueurs de flûte et comédiens, dont les spectacles étaient faits pour amollir les âmes et les façonner à la servitude.

Aussi, éblouis par le luxe et les jouissances qui les environnaient, les Helvètes eurent-ils promptement perdu, avec leur énergie sauvage, leur individualité et leur patriotisme. Les principaux de la nation donnèrent le mauvais exemple et allèrent jusqu'à prendre des noms romains ou à mettre à leurs noms celtiques une désinence latine. « Malheur au peuple, » dit l'historien Zschokke, « qui oublie les traditions de ses pères. » Les Helvètes devaient payer cher les avantages trompeurs d'une culture extérieure sans dignité et sans indépendance[1].

Peut-être faut-il voir un de ces Helvètes dénationalisés dans ce chef de clan, Camulus ou Camillus, dont parle Appien, et qui mit à mort dans sa propre maison l'ancien consul Décimus Brutus, le cousin et le complice du régicide, l'ami politique de Cicéron et que César lui-même, qui l'appelait son premier ami, avait investi précédemment du gouvernement de la Gaule. Proscrit et réduit à s'enfuir chez les Helvètes, Brutus aurait demandé à être conduit à Aventicum devant Camillus, son ami et protégé d'autrefois. Ce dernier fit un accueil favorable au suppliant, mais prit les ordres de Marc-Antoine qui lui ordonna de le faire périr et de lui envoyer sa tête, ce qui valut à Camillus les bonnes grâces du triumvir[2].

Ce qui est cértain, c'est que les Camilli étaient une des plus grandes familles du pays, la principale même de la colonie flavienne à la fondation de laquelle ils avaient probablement contribué. On s'explique ainsi les honneurs inusités rendus à l'un d'eux, à Valérius Camillus, par les Éduens et les Helvètes qui célébrèrent à frais communs ses funérailles. Ses compatriotes y ajoutèrent des statues érigées tant au nom de la *civitas Helvetiorum* que de chacun des *pagi* en particulier. La persistance de ces tribus ou clans sous la domination romaine est attestée par ces monuments[3].

[1] Comparer Mommsen, *Inscriptiones*, 192, avec Appien, Velleius Paterculus et la dissertation de M. Zündel dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, 39 et 40. Bonn, 1866.

[2] Appien, B. O., III, 98. — Zündel, dissertation citée.

[3] Un autre Camillus, Julius, fils de Caïus, grand prêtre d'Auguste, tribun mili-

### 3. Désastres des Helvètes. — Claudius Cossus. (69 ap. J.-C.)

L'un des fléaux attachés à la perte de l'indépendance, c'est le séjour des garnisons étrangères. La légion Rapace, stationnée à Vindonissa, profitant des troubles occasionnés par l'assassinat de l'empereur Galba, à Rome (le 19 janvier 69), mit la main sur la solde destinée à la garnison helvétique. Les Helvètes, indignés, interceptèrent les lettres de la légion Rapace et apprirent par leur contenu qu'il s'agissait de placer Vitellius sur le trône. Fidèles à Galba, dont ils ignoraient la fin tragique, ils jetèrent en prison le centurion et les soldats chargés de porter ces lettres à l'armée du Danube. L'un des chefs de cette armée était Cécina, jeune et athlétique général dont le portrait, tracé par l'historien romain Tacite, est celui d'un chef impétueux, avide de sang et de butin. « Cécina, » dit Tacite, « qui ne cherchait qu'un prétexte, se met soudain en marche, porte le fer et le feu dans les campagnes de l'Helvétie, dévaste un municipe célèbre par ses eaux minérales et la beauté de ses sites[1], et ordonne aux auxiliaires de la Rhétie de prendre les Helvètes à dos pendant qu'il les attaquera en face avec ses légions.

« Intrépides avant l'action, les Helvètes avaient choisi pour leur général Claudius Sévérus. Mais ne sachant plus ni manier les armes ni garder leurs rangs et manœuvrer avec ensemble, ils se montrèrent timides dans le danger et incapables de se mesurer avec des vétérans. Des villes ouvertes et des remparts tombant en ruines ne pouvaient leur offrir aucun refuge assuré. Attaqués à la fois par les légions romaines, les auxiliaires de la Rhétie et la milice même de ce pays, dont la jeunesse est rompue aux armes, les Helvètes sont battus et

taire de la IV[me] légion macédonique, reçut de l'empereur Claude une couronne d'or et une lance sans fer pour avoir consenti à reprendre les armes sous cet empereur qui l'avait fait venir dans la Grande-Bretagne. A sa mort, la colonie de vétérans d'Aventicum, dont nous parlions tout à l'heure, lui érigea un monument. La fille de ce Camillus, Festilla, flamine ou prêtresse d'Auguste, probablement à Aventicum, fut une si bonne voisine pour Eburodunum (Yverdon), que les *vicani*, ou habitants de ce vicus, lui élevèrent un monument. (Voir pour les Camilli, Mommsen, *Inscriptiones*, avec les additions de Keller et Meyer, dans les *Mittheilungen*, et un article spécial dans l'*Indicateur d'antiquités*, de J.-J. Muller, professeur à l'Université de Zurich.)

[1] « In modum municipii exstructus locus » (Tacite, *Histor.*, I, 67). Bade (Aquæ) n'est pas nommé, mais il est aisé de reconnaître ici l'Aix helvétique.



« fuient, en jetant leurs armes, vers le mont Vocétius[1]. Les cavaliers thraces les poursuivent et les soldats rhétiens et germains les traquent dans les forêts et les lieux les plus sauvages, Des milliers d'Helvètes sont tués, d'autres vendus comme esclaves.

« Cécina, dont la vengeance n'était pas assouvie, se dirige sur Aventicum, la capitale du pays. Les citoyens épouvantés offrent de se rendre à discrétion. Cécina exige avant tout la mort de Julius Alpinus, un des chefs de la nation et qu'il désigne comme l'instigateur de la guerre. Cela fait, il déclare laisser à Vitellius le soin de pardonner à l'Helvétie ou de sévir contre les restes de cette nation malheureuse[2]. »

Une députation, composée des hommes les plus considérés de la nation, part en toute hâte pour essayer de fléchir le nouvel empereur, qui résidait dans une ville de la Gaule. « Il est difficile à dire, » raconte Tacite, dont nous continuons à traduire le récit, « qui de l'empereur ou des soldats se montra le plus implacable envers les envoyés des Helvètes. La soldatesque demande l'extermination de la nation entière; les épées nues brillent sous le visage des ambassadeurs ; la bouche de Vitellius proférait des menaces, lorsque Claudius Cossus, l'un des envoyés, doué d'une éloquence remarquable (vir notæ facundiæ) et cachant habilement l'éloquence sous les pleurs, parvint à toucher le cœur des soldats. Ceux-ci passant alors, comme il arrive en pareil cas, de l'extrême fureur à l'attendrissement, réclament avec larmes et obtiennent la grâce de l'Helvétie entière[3]. »

Cécina, après avoir attendu quelques jours en Helvétie la décision de Vitellius, quitta ce pays à la nouvelle du pardon accordé par ce prince.

« C'est ainsi, » dit un éloquent historien, « qu'un seul homme sauva la nation[4]. »

Le trait de Claudius Cossus est en effet l'un des miracles de l'éloquence patriotique. Il n'est pas le seul qu'auront à enregistrer les annales de notre patrie.

[1] Tous les historiens suisses ont placé ce mont Vocétius au Bötzberg, colline qui sépare le Frickthal de la vallée de l'Aar. Dans son *Histoire de l'ancien pays de Berne* (en allemand), M. L. Wurstemberger, seul, penche pour placer le théâtre de ce combat à Buchegg, près de Soleure (II, 361).

[2] Tacite, *Histor.*, 58. Pas un mot de Julia Alpinula, fille d'Alpinus, dans ces lignes. L'épitaphe, souvent citée et si touchante de Julia, est l'œuvre d'un faussaire.

[3] Tacite, *Histor.*, 69.

[4] Jean de Muller (trad. par Monnard), I, 63.

### 4. Gloire d'Aventicum sous Vespasien et ses successeurs. (De l'an 70 ap. J.-C. à l'an 200.)

Le règne réparateur de Vespasien et de quelques-uns de ses successeurs releva l'Helvétie de ses désastres et lui procura même un certain éclat extérieur; mais elle ne recouvra pas la dignité morale qui seule peut rendre un peuple libre et honorable à ses propres yeux comme aux yeux des autres.

Vespasien n'était pas né à Aventicum, mais son père Sabinus avait vécu bien des années dans cette ville où il faisait la banque et où il finit ses jours[1]. Reconnaissant des bons procédés dont son père avait été l'objet chez les Helvètes, et peut-être aussi de leur fidélité pour Galba, Vespasien commença par éloigner la légion Rapace et la remplaça par la légion XI$^{me}$ appelée Fidèle (Claudia pia fidelis). Ce prince s'empressa ensuite de rebâtir Aventicum qui avait souffert dans la guerre de Cécina, et la peupla d'une colonie flavienne[2]. Une population nombreuse se presse dans son enceinte agrandie, embellie de somptueux édifices et flanquée de 80 à 90 tours. Des colonnes miliaires reliaient tout le territoire des Helvètes à la métropole.

Après la mort de Vespasien, son œuvre de protection et d'embellissement fut continuée par son fils et successeur Titus (79-81).

Touchée des bienfaits de Vespasien, l'Helvétie éleva des statues et des arcs-de-triomphe à ce *restaurateur de la patrie*. Lorsque Titus marcha contre Jérusalem, 9,000 Helvètes, si l'on en croit une tradition, suivirent ce prince à ce fameux siége où périrent 1,100,000 Juifs. Au retour, frappés d'une ressemblance qui paraît bien réelle même aux voyageurs d'aujourd'hui, ils auraient donné le nom de lac de Génézareth au lac d'Avenches, et de Galilée à la contrée environnante[3].

Les bons empereurs, Trajan, Adrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle (de 98 à 380), ne se montrèrent pas moins bienveillants pour

[1] D'après Suétone, dont le texte dit positivement *exercuit fœnus*. M. Vulliemin (*Histoire de la Confédération suisse*, 33) se trompe en attribuant à Sabinus les fonctions de percepteur général qu'il avait exercées en Asie où on lui érigea des statues avec cette inscription en grec : « An receveur intègre » (ΚΑΛΩΣ ΤΕΛΩΝΗΣΑΝΤΙ', Suétone, I).

[2] Dans les *Inscriptiones*, Aventicum porte le titre de *Colonia pia*, *Flavia*, *constans*, *emerita Helvetiorum fœderata*. D'autres fois elle est tout simplement appelée *Colonia Helvetiorum* (Mommsen).

[3] Frédégaire et Fréculphe, dans la *Biblioth. Max. Pat.* XIV. *Indicateur d'histoire de Zurich* (décembre 1859). — Voir sur Aventicum, le substantiel mémoire de M. Hagen, professeur à Berne, 1876.



l'Helvétie. Des ponts, des routes, des colonnes milliaires, des médailles, attestent leur munificence.

Le règne de Marc-Aurèle voit Genève relever ses murs détruits par un incendie. Les inscriptions parlent d'un Marcianus, mort édile dans cette ville, qu'une main cruelle aurait enlevé à sa famille.

Bien que simple *vicus*, Lausanne n'avait guère moins d'importance que Genève. Elle avait pour curateur P. Clodius, sévir augustal et du *Conventus* helvétique. Le lac Léman porte le nom de Lousanna dans l'Itinéraire d'Antonin. Cet Itinéraire, qui est, comme nous l'avons dit plus haut, du III$^{me}$ siècle (211-217 ap. J.-C.), nous révèle l'existence d'un nouveau vicus, celui d'Urba (Orbe) dans le pays de Vaud[1].

Un monument érigé au corps enseignant d'Aventicum par deux citoyens de cette ville nommé Hygin et Hermès, est un beau témoignage du mérite des professeurs et de la gratitude des habitants. Les noms de ces admirateurs du savoir révèlent une origine hellénique ou massaliote.

Les noms grecs sont très-communs pendant cette période dans les monuments de l'Helvétie; on en trouve plusieurs dans la liste des citoyens qui remplissaient les fonctions de sévirs à Genava, et Aventicum. Des médailles grecques, frappées en l'honneur d'Hercule ont été découvertes près de la route romaine de l'Étraz, au canton de Vaud. Sur les rives du Léman et de la Broye, paraît avoir fleuri toute une petite Grèce helvétique, dont Aventicum était le centre, comme Massalia (Marseille) formait celui de la Grèce gauloise.

Une délicatesse athénienne respire dans les inscriptions de cette époque. Tantôt elles peignent d'une manière touchante le bonheur domestique[2], tantôt elles révèlent une gaieté railleuse; tantôt elles trahissent une insouciance maladive qui touche à l'affaissement moral et signale le raffinement des esprits, mais aussi le déclin des nations.

C'est que, sous des dehors séduisants, la corruption morale, comme un ver rongeur, dévorait la société romaine et cachait le trépas cruel sous ces fleurs de l'arrière-saison.

[1] La carte de Peutinger (280-306) renferme le même nom.

[2] « A son épouse incomparable et sainte, affranchie bien-aimée, Mansuetinia Juliana, son patron Mansuetinius Paternus. » Cette épitaphe se trouve encastrée dans le mur de St-Pierre à Genève. Cette autre inscription : « A Ælia Modestina, « qui a vécu deux et six mois Ælius Cladeus et Caninia Modestina, ses parents à « leur fille très-douce, » se voit à Avenches sur la paroi de la chapelle de Ste Marie-Madeleine. Parmi les noms grecs des inscriptions on trouve ceux de Marathonius, Carpophore, Amphion, Philogenes, Anchialus, Dædalus, Philagathus, Diadumenus.

**5. Chute de l'empire romain et du paganisme.**

Rome, frugale, laborieuse, craignant les dieux, avait donné les plus beaux exemples de désintéressement, de bonne foi, de probité, de patriotisme. Mais une fois maîtresse des peuples et des trésors de l'univers, elle s'énerva dans la mollesse et n'eut plus d'autres pensées que la bonne chère et les spectacles. Spectacles impudiques et sanglants, où des milliers de malheureux expiraient dans l'arène sous le glaive des gladiateurs ou sous la dent des bêtes féroces, aux yeux avides de spectateurs des deux sexes. Dépouillé de tous les droits de l'humanité, l'esclave n'était qu'un animal, qu'une chose, dont le Romain corrompu et cruel pouvait disposer au gré de ses passions. Le sort de la famille n'était guère plus tolérable. Une polygamie honteuse avilissait la femme et livrait l'enfant au contact impur de l'affranchi et de l'eunuque. Les histrions, les cuisiniers et les danseuses étaient les personnes les plus recherchées de cette société livrée entièrement aux plaisirs des sens. Le chef de l'empire, auquel le pouvoir illimité qu'il exerçait eût permis de porter quelque remède aux plaies de l'état social, était souvent choisi parmi les hommes les plus vils de l'empire. Quinze de ces Césars improvisés tombèrent sous le fer même de la soldatesque appelée à les défendre. Les nobles Romains étaient à la fin tellement dégénérés qu'on en vit se couper le pouce pour se faire exempter du service militaire.

Un grossier matérialisme avait remplacé la croyance aux dieux, et Rome entière applaudissait au théâtre ce passage de Senèque : « Après « la mort il n'est rien, et la mort elle-même n'est rien. » Mais les mêmes hommes qu'enivrait la pensée de leur anéantissement total étaient attentifs aux moindres présages, et fouillaient avidement les entrailles de malheureux enfants, victimes d'une superstition cruelle.

Quand une société est descendue à ce point de démoralisation, il faut qu'elle périsse sous les coups de la force brutale, ou qu'elle se renouvelle sous l'empire de doctrines régénératrices. Les deux choses s'accomplirent pour la société romaine. Détruite par les Barbares, elle fut en quelque sorte renouvelée par le christianisme et sous l'action vivifiante d'une race jeune et énergique, étrangère à la civilisation, mais aussi aux excès qui avaient perdu l'empire romain.

**6. Le christianisme. — Son introduction dans les contrées situées entre les Alpes et le Jura.**

Le christianisme, né à Jérusalem sous l'empereur Auguste, se répandit promptement dans toutes les parties de l'univers. L'Église chrétienne à son berceau offre un spectacle unique dans les annales de l'humanité, et forme un contraste admirable avec les crimes et les excès du paganisme. Chastes, humbles, animés du plus saint amour de Dieu et des hommes, les premiers chrétiens vivaient en frères, mettaient leur bien en commun et supportaient avec résignation les outrages et les supplices. « Les chrétiens, » disait Athénagore, « ne « frappent point ceux qui les frappent, et ne font point de procès à « personne. Si on leur donne un soufflet, ils tendent encore l'autre « joue. Les personnes âgées sont parmi eux entourées de respect. Dans « l'espérance d'une autre vie, ils méprisent la vie présente. »



Leurs seuls divertissements étaient les *agapes* ou repas communs, auxquels tous étaient admis sans distinction de pauvres et de riches. Leurs lieux de réunions étaient les forêts, les cimetières et les catacombes, qui leur servaient de temples. Une lampe d'étain, un autel en bois orné de fleurs avec quelques vases également en bois ou en verre, telle était la primitive Église. Les pasteurs étaient dignes du troupeau. « Les évêques, les diacres et les prêtres, dont les noms signifiaient « président, serviteur et vieillard, ne se distinguaient pas par leurs « habits du reste de la foule.... S'ils étaient mariés, ils devaient « n'avoir qu'une femme; ils devaient être en réputation de bonnes « mœurs, de pères de famille exemplaires, d'une renommée sans tache « même parmi les païens [1]. »

Le peuple, réuni au clergé, choisissait lui-même ses pasteurs et les prenait dans tous les rangs de la société. On vit des évêques laboureurs, bergers, charbonniers. L'assemblée des fidèles, c'est-à-dire le peuple entier, formait l'Église, véritable république fédérative.

Les vertus des premiers chrétiens ne les empêchèrent pas d'avoir des ennemis implacables parmi ceux que leurs préjugés ou leurs vices attachaient au paganisme et parmi ceux encore que leur athéisme rendait hostiles à toute morale sévère, à toute croyance profonde. La politique vint en aide aux ennemis du christianisme, et ne voulut voir dans l'Église naissante qu'une faction dangereuse pour le repos de l'État. Aussi plusieurs empereurs romains persécutèrent-ils avec fureur les premiers chrétiens et épuisèrent-ils contre eux toutes les formes de la persécution et des supplices. Des milliers et des milliers de chrétiens de tout âge et de tout sexe préférèrent la mort la plus cruelle à l'apostasie. Plusieurs dès premiers papes ou évêques de Rome échangèrent leur houlette pastorale contre la couronne du martyre.

[1] Chateaubriand, *Études historiques.*

Malheureusement le fanatisme, un ascétisme révoltant et l'intolérance religieuse se mêlèrent de bonne heure aux croyances chrétiennes et vinrent gâter ce qu'il y avait d'admirable dans cet esprit de sacrifice et de renoncement. Un empereur célèbre par ses victoires, Constantin le Grand (306-337), avait mis fin aux persécutions et embrassé le christianisme. Mais ce prince, plus politique que religieux et peu fidèle à l'esprit de la nouvelle doctrine, persécuta les païens comme ceux-ci avaient persécuté les chrétiens. En dotant l'Église de grands biens et en donnant aux évêques le gouvernement temporel des villes de leur résidence, il contribua beaucoup à altérer la pureté évangélique de la primitive Église. Les religions d'État commencent à cette époque. On ne peut nier néanmoins que l'autorité des évêques n'ait eu des résultats heureux pour les peuples soumis à leur gouvernement, surtout au moment de l'invasion des peuples du Nord. « Souvent la voix « d'un évêque, » dit un éminent historien, « parvint à inspirer des « sentiments humains aux Barbares[1]. » — « L'humanité, » dit un « autre écrivain, peu suspect de complaisance pour tout ce qui touche aux croyances religieuses, « est une conquête presque exclusivement « due aux siècles chrétiens[2]. »

Le règne de Constantin voit aussi commencer les Conciles, ces États-Généraux de la chrétienté, comme les appelle M. Guizot. Le premier concile général, réuni à Nicée (325), anathématisa l'hérésie d'Arius qui niait que Jésus-Ch. fût consubstantiel et égal à son père. L'arianisme ne s'en répandit pas moins dans une partie de l'Empire et fit des prosélytes parmi les peuples germaniques à leur apparition sur le territoire romain.

Le concile de Nicée vit aussi se fixer la hiérarchie ecclésiastique. L'évêque de la ville était subordonné à celui de la province ou métropolitain; celui de la province aux patriarches, au nombre de trois d'abord : Rome, Alexandrie et Antioche; puis de cinq : les trois précédents, plus ceux de Constantinople et de Jérusalem. Le clergé, dans les premiers siècles, était formé de plusieurs ordres qui allaient du clerc au diacre et du diacre au prêtre. Ce dernier seul remplissait les fonctions pastorales. Le diacre était chargé du soin des pauvres et des aumônes. Les clercs servaient à l'autel et assistaient le prêtre dans ses divers offices.

Le christianisme pénétra en Helvétie presque en même temps que dans les Gaules. De Lyon, de Vienne en Dauphiné, le christianisme remonta le Rhône jusqu'aux bords du Léman ; de Milan, il fut apporté dans les Alpes vallaisannes. Dès le III[me] siècle, probablement, de petites

[1] Cibrario, *Dell' Economia politica del medio evo.* 4[e] édition, 1854, p. 22.
[2] Hellwald, *Culturgeschichte.* Augsburg, 1875, 9.



communautés fleurirent à Avenches, à Genève, Augusta Rauracorum, Vindonissa, Nyon, Octodure, Sion ou Sedunum, Coire ou Curia qui sort de l'obscurité où elle avait vécu dans les premiers temps de la domination romaine[1]. L'existence de ces sociétés chrétiennes au IV[me] siècle est attestée par la présence dans les tombeaux et sur les monuments, de monogrammes, d'emblèmes chrétiens et de la croix en particulier, symbole de la foi nouvelle.

Mais en Helvétie, comme ailleurs, la persécution s'appesantit sur les premiers disciples et les confesseurs du Christ. Les martyrologes et les actes légendaires du IX[me] siècle parlent de tourments endurés au château de Zurich (Castrum Turicum) par un missionnaire chrétien nommé Félix et par sa sœur, appelée Régula. Des récits plus anciens encore nous font connaître le martyre de la légion thébéenne[2] égorgée en Vallais sous le règne de l'empereur Maximien, associé à l'empire par Dioclétien, le plus cruel persécuteur qu'ait eu le christianisme (22 septembre 285 ou 302)[3]. Ours et Victor, deux officiers appartenant au même corps, furent martyrisés à Salodurum (Soleure).

Les soldats de cette légion, intrépides comme ils étaient, eussent aisément pu se défendre ; mais les lions se laissèrent égorger comme des agneaux : « Nous aimons mieux mourir, » disaient-ils, « que de tuer. »

Les premiers évêques authentiquement connus datent du IV[me] siècle ap. J.-C. Justinien, le plus ancien évêque d'Augusta souscrit les actes du concile de Cologne (346). Théodore, premier évêque d'Octodure, fonde à Agaune la première église en l'honneur des saints martyrs thébéens et assiste au concile d'Aquilée (381). Un siècle après, Abondio, évêque de Côme, signait les actes du concile de Chalcédoine (451) pour son frère Asimon, évêque de Coire. D'après la liste la plus ancienne des évêques de Genève, le premier aurait été Diogène, qui prit part au concile d'Aquilée avec Théodore d'Octodure (381).

Un curieux monument de la propagation de la foi chrétienne dans les Alpes, c'est l'édifice élevé en 377 à Sion par le gouverneur ou préteur de cette contrée, Ponce Asclépiodote, avec le monogramme du Christ et l'inscription suivante : « Inspiré par la piété, le préteur Ponce

[1] Curia ou Coire, cependant, figure déjà dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la carte de Peutinger, ces deux documents géographiques du III[me] siècle. Les monnaies découvertes en cet endroit sont du même siècle et du suivant auquel appartient peut-être également la Tour-Carrée appelée Marsoeil. Keller, *Die römischen Ansiedelungen in der Ostschweiz.* — Voir aussi la carte archéologique de Keller, et *Geschichte von Currhætien* de Moor.
[2] La légion XXII[me].
[3] Il y a controverse sur ces deux dates. Voir Gremaud, *Documents sur l'histoire du Vallais*, p. 1.

« a rebâti ce temple et beaucoup plus beau qu'il n'était auparavant. Puisse la République trouver toujours de tels hommes. » Ce monument dont on avait contesté le caractère religieux est considéré aujourd'hui comme l'irréfragable témoignage de l'ancienneté relative du christianisme dans le Vallais et les pays voisins, puisqu'il y est question d'églises reconstruites[1].

### 7. Invasion des Barbares. — Leur établissement en Helvétie (200 à 400 ap. J.-C.).

Trois ans après la soumission des Helvètes, César avait transporté les aigles romaines au delà du Rhin et réduit en province romaine toute la Germanie méridionale. Mais les Germains du Nord, race indomptable, avaient résisté à tous les efforts des empereurs. Bientôt même, prenant l'offensive, ils attaquent les provinces les plus éloignées de l'empire et deviennent plus entreprenants à mesure que l'empire va s'affaiblissant davantage.

Notre pays, pays limitrophe des Germains, eut beaucoup à souffrir des invasions de ces peuples : Allemannes, Huns, Burgundes, Goths, Suèves, Vandales, Francs. Les villes de l'Helvétie sont en grande partie saccagées et détruites. Aventicum, l'ancienne reine du pays, devenue une petite ville (Aventiculum), est brûlée par les Allemannes (260). Ses ruines majestueuses frappaient au siècle suivant les regards de l'historien Ammien Marcellin, secrétaire de l'empereur Julien, qui traversa la contrée à cette époque (356).

Quelques empereurs énergiques essayèrent de repousser l'invasion.

[1] « Devotione vigens augustas Pontius œdes restituit.... » Mommsen, Inscr. 10. — M. G. de Wyss a prouvé le caractère religieux de ce monument contre le savant cardinal Mai qui l'avait révoqué en doute. Le célèbre archéologue romain Rossi le considère comme un monument unique en son genre du christianisme primitif. Pour les commencements du christianisme, nous suivons la savante *Histoire critique de l'Église en Suisse* (en allemand), par M. Gelpke. Berne, 1856. Voir aussi l'*Helvetia sacra* de M. de Mülinen, les *Recueils* de Trouillat (pour l'évêché de Bâle), Schmidt, Dey et Gremaud (pour l'évêché de Lausanne), Moor (pour l'évêché de Coire), d'Édouard Mallet (sur les évêques de Genève), de Gremaud encore pour l'évêché de Sion, dans le XXIX[me] vol. des Mémoires de la Société romande. — Gelpke donne pour fondateurs à la communauté chrétienne de Genève Paracodus et Denis, prêtres de Vienne en Dauphiné vers 201. Le même auteur nomme saint Valentin comme l'apôtre de la Rhétie (474). Un autre apôtre de la Rhétie paraît avoir été le Breton Lucius, dont le couvent et l'église de ce nom tirent leur nom, ainsi que le Luciensteig où il aurait fait sa demeure pendant quelque temps. Le premier évêque de Vindonissa, Bubulcus, ne paraît qu'en 517. Des évêques d'Avenches, antérieurs à Marius, un seul est connu ; c'est Salutaris, qui signa au concile d'Épaone (517).



Septime Sévère expulse une première fois les Germains. Dioclétien relève les murs de l'ancien fort de Vitudurum (Ober-Winterthour).

Un monarque non moins vaillant, Julien l'Apostat, proclamé empereur à Paris (360), défait une troisième fois les Allemannes; Valentinien leur oppose une nouvelle ville fortifiée, la cité royale de Bâle (Basilia), à la place où s'élevait auparavant le fort nommé Robur par les habitants (374)[1]. Toute la ligne du Rhin est fortifiée; des camps romains et des postes d'observation s'élèvent de distance en distance ; une flottille romaine stationne sur le lac de Constance[2]. Une flottille aussi mouillait sur le lac de Neuchâtel et avait son centre et son chef ou préfet à Eburodunum (Yverdon), dont le territoire avait fait partie de la Sabaudia (Savoie)[3].

Mais de nouvelles invasions rendent vain tout ce système de défense. Le pays est dévasté de plus belle, la population décimée, les survivants forcés de se retirer sur les hauteurs. Les Allemannes font surtout la guerre aux villes et aux forteresses. Des dix-sept villes et forts que comptait la carte de l'empire dressée sous les empereurs Dioclétien et Constantin, il n'en reste que six dans la Notice des provinces et villes des Gaules, dont trois villes et trois forteresses[4]. Ces six villes et forteresses faisaient partie de la province appelée Maxima Sequanorum, instituée peu de temps avant Dioclétien. Le nom des Helvètes disparaît insensiblement.

A la fin, les Allemannes se lassèrent de cette existence nomade et aventureuse. On a dit que, battus près de Colmar par les généraux de l'empereur Gratien (379), une partie d'entre eux obtinrent l'autorisation de s'établir au pied des Alpes, des rives de la Birse et du Rhin au lac de Zurich. Cependant ce n'est qu'un siècle après que la nation entière se fixait dans les pays qui s'étendent entre le Neckar, la Saal, l'Aar et la Reuss, c'est-à-dire dans les contrées connues depuis sous le nom d'*Allemannie* ou de *Souabe*.

Ils furent suivis des Burgundes[5]. Ce peuple, originaire des bords

[1] Fechter, *Basilia et Robur*, dans le *Schw. Museum* de Gerlach, Hottinger et Wakernagel, III, 134. — Heussler, *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel*, 1 et 2.

[2] Binding, I, 5, 10. — Bœcking, *Notitia dignitatum*, II, 1014. — Walckenaer, *Géographie ancienne des Gaules*, 1839.

[3] Les établissements militaires des Romains en Helvétie ont été décrits par M. Ferd. Keller et M. Quiquerez, de Delémont, dans les *Mittheilungen de Zurich*.

[4] Civitas Equestrium Noviodunum. — Civitas Elvetiorum Aventicum. — Civitas Basiliensium. — Castrum Vindonissense. — Castrum Ebrodunense. — Castrum Rauracense.

[5] Nous disons Burgundes et non Bourguignons. Les Burgundes sont les ancêtres

« a rebâti ce temple et beaucoup plus beau qu'il n'était aupara« vant. Puisse la République trouver toujours de tels hommes. » Ce monument dont on avait contesté le caractère religieux est considéré aujourd'hui comme l'irréfragable témoignage de l'ancienneté relative du christianisme dans le Vallais et les pays voisins, puisqu'il y est question d'églises reconstruites[1].

### 7. Invasion des Barbares. — Leur établissement en Helvétie (200 à 400 ap. J.-C.).

Trois ans après la soumission des Helvètes, César avait transporté les aigles romaines au delà du Rhin et réduit en province romaine toute la Germanie méridionale. Mais les Germains du Nord, race indomptable, avaient résisté à tous les efforts des empereurs. Bientôt même, prenant l'offensive, ils attaquent les provinces les plus éloignées de l'empire et deviennent plus entreprenants à mesure que l'empire va s'affaiblissant davantage.

Notre pays, pays limitrophe des Germains, eut beaucoup à souffrir des invasions de ces peuples : Allemannes, Huns, Burgundes, Goths, Suèves, Vandales, Francs. Les villes de l'Helvétie sont en grande partie saccagées et détruites. Aventicum, l'ancienne reine du pays, devenue une petite ville (Aventiculum), est brûlée par les Allemannes (260). Ses ruines majestueuses frappaient au siècle suivant les regards de l'historien Ammien Marcellin, secrétaire de l'empereur Julien, qui traversa la contrée à cette époque (356).

Quelques empereurs énergiques essayèrent de repousser l'invasion.

[1] « Devotione vigens augustas Pontius œdes restituit.... » Mommsen, Inscr. 10. — M. G. de Wyss a prouvé le caractère religieux de ce monument contre le savant cardinal Mai qui l'avait révoqué en doute. Le célèbre archéologue romain Rossi le considère comme un monument unique en son genre du christianisme primitif. Pour les commencements du christianisme, nous suivons la savante *Histoire critique de l'Église en Suisse* (en allemand), par M. Gelpke. Berne, 1856. Voir aussi l'*Helvetia sacra* de M. de Mülinen, les *Recueils* de Trouillat (pour l'évêché de Bâle), Schmidt, Dey et Gremaud (pour l'évêché de Lausanne), Moor (pour l'évêché de Coire), d'Édouard Mallet (sur les évêques de Genève), de Gremaud encore pour l'évêché de Sion, dans le XXIX^me^ vol. des Mémoires de la Société romande. — Gelpke donne pour fondateurs à la communauté chrétienne de Genève Paracodus et Denis, prêtres de Vienne en Dauphiné vers 201. Le même auteur nomme saint Valentin comme l'apôtre de la Rhétie (474). Un autre apôtre de la Rhétie paraît avoir été le Breton Lucius, dont le couvent et l'église de ce nom tirent leur nom, ainsi que le Luciensteig où il aurait fait sa demeure pendant quelque temps. Le premier évêque de Vindonissa, Bubulcus, ne paraît qu'en 517. Des évêques d'Avenches, antérieurs à Marius, un seul est connu ; c'est Salutaris, qui signa au concile d'Épaone (517).



Septime Sévère expulse une première fois les Germains. Dioclétien relève les murs de l'ancien fort de Vitudurum (Ober-Winterthour).

Un monarque non moins vaillant, Julien l'Apostat, proclamé empereur à Paris (360), défait une troisième fois les Allemannes; Valentinien leur oppose une nouvelle ville fortifiée, la cité royale de Bâle (Basilia), à la place où s'élevait auparavant le fort nommé Robur par les habitants (374)[1]. Toute la ligne du Rhin est fortifiée; des camps romains et des postes d'observation s'élèvent de distance en distance ; une flottille romaine stationne sur le lac de Constance[2]. Une flottille aussi mouillait sur le lac de Neuchâtel et avait son centre et son chef ou préfet à Eburodunum (Yverdon), dont le territoire avait fait partie de la Sabaudia (Savoie)[3].

Mais de nouvelles invasions rendent vain tout ce système de défense. Le pays est dévasté de plus belle, la population décimée, les survivants forcés de se retirer sur les hauteurs. Les Allemannes font surtout la guerre aux villes et aux forteresses. Des dix-sept villes et forts que comptait la carte de l'empire dressée sous les empereurs Dioclétien et Constantin, il n'en reste que six dans la Notice des provinces et villes des Gaules, dont trois villes et trois forteresses[4]. Ces six villes et forteresses faisaient partie de la province appelée Maxima Sequanorum, instituée peu de temps avant Dioclétien. Le nom des Helvètes disparaît insensiblement.

A la fin, les Allemannes se lassèrent de cette existence nomade et aventureuse. On a dit que, battus près de Colmar par les généraux de l'empereur Gratien (379), une partie d'entre eux obtinrent l'autorisation de s'établir au pied des Alpes, des rives de la Birse et du Rhin au lac de Zurich. Cependant ce n'est qu'un siècle après que la nation entière se fixait dans les pays qui s'étendent entre le Neckar, la Saal, l'Aar et la Reuss, c'est-à-dire dans les contrées connues depuis sous le nom d'*Allemannie* ou de *Souabe*.

Ils furent suivis des Burgundes[5]. Ce peuple, originaire des bords

[1] Fechter, *Basilia et Robur*, dans le *Schw. Museum* de Gerlach, Hottinger et Wakernagel, III, 134. — Heussler, *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel*, 1 et 2.

[2] Binding, I, 5, 10. — Bœcking, *Notitia dignitatum*, II, 1014. — Walckenaer, *Géographie ancienne des Gaules*, 1839.

[3] Les établissements militaires des Romains en Helvétie ont été décrits par M. Ferd. Keller et M. Quiquerez, de Delémont, dans les *Mittheilungen de Zurich*.

[4] Civitas Equestrium Noviodunum. — Civitas Elvetiorum Aventicum. — Civitas Basiliensium. — Castrum Vindonissense. — Castrum Ebrodunense. — Castrum Rauracense.

[5] Nous disons Burgundes et non Bourguignons. Les Burgundes sont les ancêtres

de la Baltique (dont une île, Bornholm, porte encore le nom), avait consenti à servir sous les drapeaux romains comme auxiliaires. Il obtint, en revanche, une cession de terres près de Worms et sur les bords du Rhin, puis une seconde en Savoie. Enfin, vers 443, un traité formel conclu à l'amiable avec les magistrats romains lui livra d'abord cette partie de la Gaule qui porte le nom des Allobroges et des Helvètes. Attila, roi des Huns, ayant envahi la Gaule, les Burgundes se liguent avec les Romains, les Francs et les Visigoths contre cet exterminateur de peuples et de villes et contribuent à la victoire des nations coalisées (451). Cinq ans plus tard, les troubles de l'empire favorisèrent l'extension de leur territoire auquel ils joignent successivement le pays des Éduens et des Séquanes (Bourgogne et Franche-Comté, le Dauphiné et une partie de la Provence).

Dans le pays nommé aujourd'hui la Suisse, la frontière des Burgundes se trouva transportée d'Avenches à l'ancienne Vindonissa. Le Vallais tout entier en faisait partie [1].

Un troisième peuple, les Ostrogoths (Goths de l'Est), ayant soumis l'Italie (de 489 à 493), s'empara en même temps de la Rhétie, considérée déjà par les empereurs romains comme une dépendance de la Péninsule.

La province des Goths s'étendait au delà des confins des Grisons jusqu'au lac de Wallenstadt et dans la vallée de Glaris, comprise dans la Rhétie.

De l'arrivée de ces trois peuples et de leur mélange insensible et progressif avec les débris des populations helvéto-romaines, date une ère nouvelle dans l'histoire de la Suisse et qui correspond à celle du moyen âge dans l'Histoire générale.

*germaniques* des Bourguignons *francisés* du X[me] siècle. On oppose de la même manière le nom de *Francs* à celui de *Français*. Les Allemannes sont les pères des Allemands. Les Burgundes occupèrent ainsi les contrées appelées depuis la Bourgogne (Dijon), la Franche-Comté de Bourgogne (Besançon), le Lyonnais, le Dauphiné, la Savoie et la Suisse occidentale jusqu'à la Reuss. L'histoire des Burgundes, défrichée par Gingins et Ed. Secrétan, a fait l'objet d'un savant ouvrage de M. Binding : *Das burgundisch-romanische Königreich*, Leipzig 1868, et d'un ouvrage plus complet en deux volumes de M. Albert Jahn, notre compatriote : *Geschichte der Burgundionen und Burgundiens*. Ces deux ouvrages ont chacun leur mérite propre, M. Binding écrivant en juriste et M. Jahn en philologue.

[1] Jahn, II, 324-25.

# CHAPITRE IV

## LES PREMIERS PEUPLES GERMANIQUES

(DE 400 A 536)

### 1. Coup d'œil sur les Allemannes, les Ostrogoths et les Burgundes.

Ces trois peuples, différents entre eux de mœurs et de culture, ne traitèrent pas de la même manière les indigènes appelés à vivre à côté d'eux et sous leur domination.

Les Allemannes, ennemis des villes et entourés de grands chiens de chasse dans leurs métairies isolées (Höfe), dépouillèrent les anciens propriétaires de leurs domaines et les réduisirent à la condition de serfs-laboureurs et bergers. Les Allemannes n'aimaient que les forêts et les pâturages communs (Allmend) : aussi le sol occupé par eux demeura-t-il presque partout en friche. Loin d'adoucir ses mœurs, la religion de l'Allemanne le rendait encore plus farouche et plus superstitieux. Adorateur du sombre dieu Odin ou Wodan, il lui offrait de la bière dans les forêts de chêne et lui sacrifiait des chevaux blancs sur les bords du Rhin avec d'effroyables clameurs. La nation des Allemannes ou Suèves (Souabes) se divisait en deux branches : les Allemannes septentrionaux ou habitants de Worms, de Trèves et du Palatinat où ils avaient remplacé les Burgundes, et les Allemannes du sud cantonnés dans l'Alsace et la Suisse. Dans ce dernier pays, le cours supérieur et moyen de l'Aar formait la limite entre les Allemannes et les Burgundes. Bâle était une ville allemanne, Soleure une ville burgunde [1].

Les Goths, convertis au christianisme d'Arius par l'évêque Ulphilas, traducteur éloquent de la Bible en dialecte gothique (318-388), étaient un peuple doux, équitable et qu'avait civilisé le contact des Romains. Ils ne prirent aux indigènes que le tiers de leurs propriétés. Les Goths de la Rhétie, joints à ceux d'Italie, obéissaient à Théodoric, le plus

[1] Jahn, II, 391.

éclairé des rois barbares et résidant à Ravenne. Les Burgundes, catholiques à leur entrée dans la Gaule, ariens plus tard à l'exemple des Visigoths [1] et un peu moins civilisés qu'eux, se firent céder d'abord le tiers des terres et le tiers des esclaves [2]. Les Burgundes étaient un peuple à la fois chasseur, pasteur, agricole [3]. Dans le partage fait avec les indigènes ou Gallo-Romains, les Burgundes se seraient réservé les contrées plantureuses et giboyeuses et n'auraient laissé aux anciens habitants que les terres labourables et les villes; ainsi l'a dit l'un des pères de notre histoire romande, Frédéric de Gingins, et on l'a répété après lui. Les Burgundes, ainsi que l'a révélé une étude plus attentive du texte de leur loi, devinrent au contraire les hôtes des anciens propriétaires et partagèrent jusqu'aux habitations elles-mêmes dont une partie dut être réservée à ces guerriers et à leurs familles. Pour faire les parts ou lots, on eut recours au sort, ce grand régulateur des litiges chez les peuples les plus éclairés de l'antiquité [4].

Les Burgundes auraient également, selon Gingins, divisé le pays aujourd'hui nommé Suisse romande en sept contrées ou comtés :

Le pays de Vaud (la *patria Vaudi* des siècles suivants); — le Vully et la contrée d'Avenches; — le pays de Nugerol ou Neuchâtel; — l'Uechtland (pays oriental ou pays désert), entre Fribourg et Berne; — le pays d'Ogo ou d'En-Haut, ou comté de Gruyère; — le Vieux Chablais (de Vevey à Aigle); — et le comté de Nyon. Mais cette division, en ce qui concerne le V^me^ siècle du moins, ne repose sur aucune base positive ou historique [5].

La nation entière des Burgundes ne dépassait pas, selon certaines chroniques du temps, le chiffre de 80,000 hommes. Mais on a des raisons de supposer que c'est de 80,000 combattants ou d'une émigration partielle qu'il est question ici. La nation entière des Burgundes

[1] Ils avaient embrassé le catholicisme à leur entrée dans les Gaules vers 419 et y restèrent attachés jusque vers 472.

[2] Jahn, loc. cit.

[3] Jahn, loc. cit.

[4] Binding veut même qu'on se soit servi d'une urne (loostopf), Jahn trouve l'assertion hasardée. Le premier de ces écrivains malmène fort Gingins qu'il appelle dédaigneusement un antiquaire suisse. Il paraît ignorer les grands services rendus à l'histoire par cet éminent écrivain en dépit de quelques erreurs de système qu'explique l'état des études historiques quand ses livres ont paru.

[5] Le nom d'Uechtland, dont le sens est encore obscur, et qui désigne la contrée comprise entre Berne et Fribourg, ne figure pas dans les documents antérieurs au XI^me^ siècle. Le nom de Vaud (Civitatis Valdensis) est plus ancien, mais ne se trouve pour la première fois qu'au IX^me^ siècle (839). Jahn fait le nom de Vaud d'origine burgunde, II, 396.



s'élevait, selon les calculs faits, à 200,000 [1]. Ce chiffre avait été un peu réduit par la guerre qu'ils soutinrent contre les Romains de la Gaule, puis par leur guerre mémorable contre les Huns, à laquelle ils prirent part avec les Romains, les Francs et les Visigoths. Mais par leur vaillance et leur taille de sept pieds, ces barbares imposaient aux Gallo-Romains réduits à se moquer entre eux à voix basse « de ces bandes « chevelues, voraces, sentant l'ail, chantant d'une voix rauque et avinée « les exploits de leurs ancêtres [2]. »

D'ailleurs, devenus les maîtres du pays, les Burgundes se firent supporter par leur bonhomie, leur respect pour la civilisation romaine et par leur tolérance religieuse.

L'écrivain espagnol contemporain Orose a cependant un peu exagéré quand il a dit qu'ils traitèrent les indigènes et les Romains moins en sujets qu'en frères [3]. Le second partage qu'eurent à subir les anciens habitants, par suite de l'arrivée de nouveaux hôtes Burgundes venus tardivement des bords du Rhin, n'était pas fait pour adoucir les inconvénients du premier, et la possession des terres incultes (exarta) donna lieu aussi à de nouveaux tiraillements. Le roi des Burgundes dut intervenir pour réprimer les prétentions excessives et les empiétements des *Faramans*, qui formaient probablement la noblesse militaire chez les Burgundes [4]. Ce nom de *Faramans* ne se trouve que deux fois dans la loi Gombette et a été l'objet d'interprétations assez diverses. Frédégaire, au VII^me^ siècle, parlait des *Farons* ou nobles burgundes dans un sens à peu près analogue à celui que nous donnons ici. Selon d'autres écrivains, le nom de Faramans désignerait tout simplement la classe aisée de cette nation germanique.

### 2. Gondebaud, roi des Burgundes (470-516 [5]).

Grégoire de Tours, évêque gallo-romain qui vivait au VI^me^ siècle de notre ère, rapporte qu'après la mort de Gundioc, roi des Burgundes

[1] Jahn, II, 409.

[2] Lettres de Sidoine Apollinaire, évêque et grand seigneur gallo-romain de la Burgundie. (Lettres VIII et XII). Les sons gutturaux des Burgundes les font surnommer par Luitprand *Gurgulliones* (Gorgollions) : « Propter superbiam toto ore loquuntur. » *Antapodosis*, III, 44.

[3] Orose, VII, 32.

[4] Jahn, I, 6.

[5] La date exacte de l'avénement de Gondebaud est incertaine et varierait de 466 à 472, selon Binding. Brömmel, *Genealogische Tabellen*, donne la date de 473 avec un point d'interrogation.

(après 466), le royaume fut divisé entre les quatre fils de ce prince, Gondebaud, Godemar, Godégisel et Chilpéric, et que le premier de ces princes, qui en était l'aîné, fit périr successivement tous ses frères pour régner à leur place et fonder l'unité de l'empire burgunde. La critique a contesté en partie ces données qu'elle taxe de légendaires. Elle nie que Godemar ait jamais régné et que Gondebaud ait pu le faire périr dans les flammes à Vienne. Le récit même de la mort de Chilpéric à Genève, où il aurait été décapité et sa femme jetée au Rhône, ses deux filles Clotilde et Sédeleube bannies, serait aussi une légende recueillie par Grégoire de Tours et embellie de nouveaux détails par Frédégaire, moine du VIIme siècle[1]. Si l'on en croit même quelques historiens, la mort de Chilpéric aurait été pleurée par Gondebaud ; la femme de Chilpéric n'aurait pas été jetée au Rhône et aurait, au contraire, fini ses jours dans l'église Saint-Michel, de Lyon, où on lit l'épitaphe de cette princesse nommée Caritène. Ses filles Clotilde et Sédeleube, loin d'être bannies, vivaient à la cour de leur oncle où les trouva l'envoyé de Clovis, roi des Francs, lorsqu'il vint demander Clotilde en mariage. Mais tous les arguments de cette critique sont loin d'être décisifs et se trouvent même en partie annulés par une autre plus savante. Aussi le témoignage de Grégoire de Tours et de Frédégaire concernant le meurtre de Chilpéric et de Godégisel a-t-il été admis par les historiens français les plus autorisés, Augustin Thierry, Henri Martin et J.-J. Ampère dans sa belle et savante *Histoire de la littérature de la France avant le XIIme siècle*. L'opinion de ces écrivains est partagée par Édouard Secrétan dans son *Mémoire sur le premier royaume de Bourgogne*, et par M. Jahn dans sa savante *Histoire des Burgundes*[2].

De ce que l'évêque Avitus louait la piété de Gondebaud, et parle des larmes qu'il aurait versées sur la mort de ses frères, M. Binding a eu tort de conclure à l'invraisemblance et à l'impossibilité de la culpabilité de ce roi. Ce raisonnement n'est pas fondé. Comme le fait observer M. Jahn, Avitus ne blâme pas non plus Sigismond du meurtre de son fils, mais le loue de l'institution d'une psalmodie perpétuelle à Saint-Maurice. Les idées et les mœurs de ce temps n'étaient pas les nôtres. Les crimes de Clovis n'ont pas empêché Grégoire de Tours de dire que Dieu jetait tous ses ennemis par terre à ses pieds parce qu'il marchait d'un cœur droit devant lui. « Il est déplorable, » dit M. Ampère, « de « voir un homme comme Avitus entraîné par l'ardeur du prosélytisme à « faire de telles concessions. Mais là (dans ce prosélytisme) est le secret

[1] Binding, 115.
[2] Jahn, *Geschichte der Burgundionen und Burgundiens*, I, [illegible].



« de l'adulation d'Avitus[1]. » On trouve bien d'autres choses étranges dans les récits de ce siècle.

Avant d'être roi, Gondebaud avait déjà donné la mesure de son ambition en prenant une part active aux intrigues de tout genre et parfois aux scènes sanglantes qui entourent le trône des derniers empereurs romains ; il obtint de l'un de ces princes, Olybrius, le titre de patrice (472), et d'Odoacre, le roi des Hérules et maître de l'Italie, la cession de la Ligurie (pays de Gênes). Mais la promesse d'Odoacre ne s'étant pas réalisée, Gondebaud se jeta sur la Haute-Italie avec ses bandes chevelues et emmena plusieurs milliers de personnes captives en Bourgogne.

Vingt ans plus tard, Théodoric, roi des Ostrogoths, s'emparait du trône d'Italie et se débarrassait d'Odoacre, tué dans un banquet. Le nouveau dominateur aimait mieux avoir Gondebaud pour ami que pour ennemi. Arien comme lui, il avait intérêt à s'en faire un allié contre ses sujets catholiques orthodoxes. Il donna sa fille Ostrogotha en mariage au fils aîné de Gondebaud, nommé Sigismond, et profita de ces relations de parenté pour négocier le rachat des familles captives en Burgundie. L'évêque de Pavie, Épiphane, chargé de la négociation, se rendit à Lyon, résidence de Gondebaud, puis à Genève où son frère Godégisel tenait sa cour. Gondebaud accorda la liberté sans rançon à une partie des prisonniers et fit payer une rançon aux autres. Godégisel, qu'on appelait le roitelet (regulus), n'osa pas faire autrement que de suivre l'exemple de son puissant frère (494).

La Gaule, à cette époque, était partagée entre les Romains, les Allemannes, les Burgundes et les Francs encore idolâtres.

Les Francs, de tous les peuples germaniques le plus rusé et le plus vaillant, se proclamaient eux-mêmes en tête de la loi salique (ainsi nommée des Francs Saliens), « une race illustre fondée par Dieu, forte « sous les armes, d'une beauté et d'une blancheur singulières. » Les historiens étrangers leur sont moins favorables. « Les Francs, » dit Vopiscus, écrivain latin du IVme siècle, « sont accoutumés à violer « en riant leurs serments et la foi jurée. »

Ce portrait, en ce qui concerne Clovis du moins, ne paraît pas trop chargé et résume assez bien le système atroce et perfide mis en œuvre par le fondateur de la monarchie française pour se débarrasser de tous ses parents ; les petits rois de Cologne, de Saint-Omer, de Cambray et du Mans[2]. Aussi brave et entreprenant qu'ambitieux et cruel, Clovis

[1] Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le XIIme siècle*, p. [illegible].
[2] « Clovis, » dit Chateaubriand, « tua tous ses parents, petits rois de Cologne, « St-Omer, etc. » (Ét. hist., III, [illegible]). Tous les historiens de France disent de même.

tourna ses armes contre tous les peuples qui occupaient la Gaule ou les contrées limitrophes. Les Romains de Soissons, les Allemannes et les Armoricains ou Bretons furent successivement vaincus et soumis. Les Allemannes du Nord tombèrent en 496, prélude du sort qui attendait plus tard leurs frères du sud (habitants de la Suisse et de l'Alsace). Ces derniers ne furent épargnés dans ce moment que grâce à l'intervention de Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie, celui qu'on nommait l'empereur de la Barbarie.

Les Visigoths et les Burgundes n'échappèrent pas à la soif de conquête qui dévorait les Francs. Aussi rusé qu'habile, Clovis avait guetté l'occasion propice de s'immiscer dans les affaires des Burgundes et la trouva en demandant en mariage la nièce de Gondebaud, Clotilde, princesse belle et dévote. Le roi burgunde n'osa pas la refuser (entre 491-496). Clotilde, si l'on en croit Grégoire de Tours et Frédégaire, sortit de Burgundie dans une basterne traînée par des bœufs et escortée de soldats francs. Mais, avant de quitter les États de son oncle, elle ordonna de mettre à feu et à sang tous les villages voisins à douze lieues à la ronde. Ce récit est encore traité de légende par Binding, Fauriel, et éveille aussi les soupçons de l'auteur de l'*Essai sur la féodalité,* Édouard Secrétan. Il en serait de même de la façon dont Clovis noua des intelligences avec Clotilde et que Frédégaire raconte d'une façon si dramatique. Un des agents de Clovis, un Romain nommé Aurélius, se serait introduit auprès de la princesse lorsqu'elle faisait l'aumône aux portes du palais de son oncle et lui aurait remis un anneau que Clotilde accepta avec d'autant plus de plaisir qu'elle avait à venger la mort de son père Chilpéric, décapité par ordre de Gondebaud.

Ce qui est bien positif, c'est que la guerre éclata quelques années après entre Gondebaud et Clovis. Ce dernier eut pour allié dans cette guerre d'abord l'un des frères de Gondebaud, Godégisel, offensé sans doute de s'entendre appeler le *roitelet* de Genève, et auquel Clovis avait fait des promesses. Une autre alliance plus utile encore à Clovis fut celle des évêques catholiques de toute la Gaule. La conversion de Clovis au catholicisme, œuvre des circonstances et de sa femme Clotilde, avait comblé de joie ces prélats. A peine était-il baptisé que le plus influent des prélats de la Burgundie, Avitus, archevêque métropolitain de Vienne en Dauphiné, lui écrivait : « La terre entière doit se réjouir des rayons « de votre soleil. Votre victoire est notre victoire. Mon maître, qui est « le roi de sa nation, doit être le soldat de la vôtre[1]. » Toutefois, il y aurait eu encore un moyen pour Gondebaud de détourner les armes

[1] Lettres d'Avitus.



des Francs et de se réconcilier avec les évêques, c'était d'abjurer l'arianisme. Les évêques catholiques de la Burgundie, réunis à Lyon en août 499, à l'occasion d'une fête religieuse, firent une démarche dans ce sens auprès du roi burgunde qui se trouvait alors dans les environs. « Mais si votre foi est la véritable, » objecta Gondebaud, « pourquoi les évêques n'empêchent-ils pas le roi des Francs de se « liguer avec mes ennemis pour me faire la guerre et m'anéantir ? « car l'appétit du bien d'autrui et la soif du sang des peuples ne sont « pas une religion. C'est par les œuvres qu'on prouve sa foi. » — « Retournez à la loi de Dieu avec votre peuple, » répondaient les évêques, « et Dieu vous donnera la paix au dedans et au dehors de « votre empire. — « Je ne repousse pas la loi de Dieu, » répliquait Gondebaud, « mais je ne puis pas croire à trois Dieux. » Une conférence des évêques orthodoxes et ariens, présidée par le roi, n'eut d'autre résultat que d'aigrir de plus en plus les esprits.

La guerre éclata l'an 500. Gondebaud, attaqué à la fois par les Francs et par son frère Godégisel, essuya une sanglante défaite sur les bords de l'Ouche, près de Dijon, et dut aller s'enfermer dans la ville forte d'Avignon[1]. Mais soutenu par ses sujets et ayant réussi à réunir de nouvelles forces, Gondebaud va assiéger la ville de Vienne où son frère Godégisel se trouvait avec des troupes franques, s'empare de la place, grâce à la trahison d'un fontainier qui lui ouvre les aqueducs, et tue son frère de sa propre main, au pied des autels. En même temps, par une adroite politique, il épargne les soldats de Clovis et les renvoie sans rançon à leur roi.

L'unité burgunde était fondée. Gondebaud en profite pour assurer le trône à son fils aîné, Sigismond, qu'il fait reconnaître pour son successeur. En même temps il travaille, par de sages lois, à fondre les races qui divisaient l'empire[2]. Il cherche aussi à réparer les maux de la guerre. Genève en avait souffert ; il la rebâtit et l'agrandit, comme on le voit par une inscription découverte au Bourg-de-Four, dans cette ville. Dans le dessein de se rapprocher toujours plus de ses sujets catholiques et même de Clovis, il consentit à élever ses fils dans la religion de Rome. Il rompit ainsi imprudemment avec la politique arienne à laquelle Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, lui conseillait de rester fidèle et qui aurait pu sauver les Burgundes des entreprises des

[1] Quelques auteurs prétendent que Gondebaud dut se reconnaître tributaire de Clovis et lui céder un coin de pays situé en deçà du Doubs (Porrentruy et Montbéliard).

[2] Grégoire de Tours.

Francs. Au lieu de s'unir avec les Ostrogoths de l'Italie et les Visigoths de la Gaule, il s'allie aux Francs pour faire la guerre à ces derniers, prend une part active avec ses guerriers à la bataille de Vouillé où le roi des Visigoths fut tué de la main même de Clovis (507), et s'empare de la ville de Narbonne[1]. L'intervention des Ostrogoths et leur victoire à Arles arrêtèrent les armes des alliés; mais elles ne purent empêcher la chute de la monarchie des Visigoths et la conquête d'une grande partie de la Gaule méridionale par Clovis. Les côtes, en revanche, restèrent entre les mains des Ostrogoths. Malgré sa coopération à la guerre de Vouillé, Gondebaud n'en perdit pas moins une partie de la Provence qui demeura également au pouvoir des Ostrogoths (508).

Gondebaud survécut encore huit ans à ce démembrement de son empire, condamné à périr avec tous les États ariens sous les assauts irrésistibles de la dynastie mérovingienne.

### 3. Destruction de l'empire burgunde (516-534).

Conformément à la volonté de Gondebaud, son fils aîné Sigismond avait été proclamé roi unique des Burgundes. La solennité se fit dans une villa que les uns placent à Carouge, les autres au Carre, hameau près de Meynier au nord de Genève[2].

Déjà avant de monter sur le trône, Sigismond, docile aux enseignements des évêques orthodoxes, s'était signalé par son zèle contre les évêques ariens dont il avait cherché à empêcher les réunions à Genève, sa résidence, et le foyer de la secte, selon l'expression d'Avitus. La tombe des martyrs de la légion thébéenne, à Agaune en Valais (l'ancienne Tarnaïa), avait été honorée de la fondation d'un modeste cloître par l'évêque d'Octodure. Un an avant la mort de son père, Sigismond le transforma en une abbaye grandiose.

Devenu roi, Sigismond continue à favoriser le clergé et autorise la tenue d'un concile de vingt-cinq évêques à Épaone, dans le Dauphiné, auquel assistaient plusieurs évêques de nos contrées, entre autres Maximus, évêque de Genève, Constant, évêque d'Octodure, Bubuclus, évêque de Vindonissa, et Salutaris, évêque d'Aventicum, ou son envoyé

[1] Ed. Secrétan veut que Gondebaud n'ait pris les armes qu'en 508 pour reprendre Narbonne aux Ostrogoths. La participation de Gondebaud est passée sous silence par Grégoire de Tours, mais elle est attestée par Isidore de Séville.

[2] Sur les conjectures relatives à ce lieu, voir Pictet de Sergy : *Histoire de Genève*, I, 96.



le prêtre Pelladius (517)[1]. Il paraîtrait même que la nation entière ou une partie de la nation embrassa, à l'exemple de son roi, la foi catholique[2].

Mais la servilité de Sigismond envers les empereurs d'Orient, auprès desquels il mendie le titre de patrice, le brouille avec son beau-père Théodoric, le roi des Ostrogoths, qu'un crime affreux achève de rendre hostile à son gendre. De son mariage avec la fille de Théodoric, il était né à Sigismond un fils nommé Sigeric. La mère de ce jeune prince étant morte, Sigismond prit une seconde femme qui lui persuada que Sigeric conspirait contre ses jours avec son aïeul, le roi des Ostrogoths.

Aveuglé par la colère, le roi burgunde envoie deux esclaves étrangler le jeune prince pendant son sommeil (522). Le crime accompli, le malheureux père va cacher sa douleur et son repentir dans le monastère qu'il a fondé à Agaune, et reçoit des consolations des évêques, heureux des progrès de l'Église catholique à Genève et dans les autres parties du royaume. Mais comme le dit un autre évêque, Grégoire de Tours, « l'heure de la colère divine avait sonné. » Les fils de Clovis, poussés par leur mère, la vindicative Clotilde, envahissent le royaume burgunde au nord pendant que le roi des Ostrogoths en occupe la partie méridionale et probablement aussi la ville de Genève (523). Sigismond et son frère cadet Godemar essayent en vain de résister; ils sont battus non loin du couvent d'Agaune où Sigismond avait cherché un refuge et avait pris le froc; il est livré par trahison à Clodomir, roi des Francs, qui le fait précipiter dans un puits la tête la première avec sa femme et ses enfants. Trois ans après les restes de ce prince infortuné étaient, à la prière de l'abbé d'Agaune, transportés dans ce monastère et Sigismond honoré comme un saint et un martyr.

Il restait un défenseur aux Burgundes dans le vaillant Godemar[3]. Ce prince combat encore dix ans pour l'indépendance burgunde. Proclamé roi après la mort tragique de son frère, il bat les Francs à Véséronce où Clodomir tombe percé d'un javelot dans la poitrine (le 21 juin 524) et expie ainsi la cruauté avec laquelle il avait traité Sigismond. Sa tête, portée sur une pique par les Burgundes, jette

[1] Sur le nombre des évêques et les actes de ce concile, voir Jahn.

[2] Binding, 228.

[3] Selon Binding, Godemar était resté arien. Jahn lui oppose l'expression de *piissimi domini*, dont se sert l'évêque Avitus en parlant à Sigismond et à Godemar et qu'il n'aurait pas employée si Godemar eût été arien (*Geschichte der Burgundionen*, II, 122).

l'effroi dans le camp des Francs et achève la déroute de ce peuple[1]. Vainqueur de Clodomir et de son frère Théodoric, Godemar se réconcilie avec le grand roi des Ostrogoths dont il obtient la restitution d'une partie de ses conquêtes. Il ne songe plus alors qu'à repeupler ses États dépeuplés par la guerre, émancipe les esclaves, cherche à calmer les esprits irrités et protége tous ses sujets sans distinction de croyance. Mais acharnés à sa perte et à celle des Burgundes, deux rois francs, Clotaire Ier et Childebert, s'arment de nouveau contre eux et leur livrent bataille près d'Autun où Godemar est complétement défait et disparaît de la scène sans que l'histoire puisse dire quelle a été la fin de ce généreux prince, digne par son intelligence et son courage d'une meilleure destinée.

La chute des Visigoths et des Burgundes a été envisagée comme un fait providentiel par un historien philosophe, M. Laurent : « Le catho« licisme pouvait seul civiliser l'Europe. Clovis fut l'instrument du « salut[2]. » Mais le triomphe de Clovis, œuvre de la fourberie, de la trahison et de la violence, n'a-t-il pas été celui de la barbarie et d'une religion tout extérieure plutôt que d'un christianisme humain et profond ? On a abusé et on abuse encore tous les jours de la théorie des hommes et des événements providentiels.

Les Burgundes, devenus sujets et tributaires des Francs après cette bataille, durent néanmoins à leur bravoure la conservation de leur nom, de leurs lois et de leur organisation à part dans l'armée franque. Des patrices, élus par les rois francs, exercèrent le pouvoir militaire et civil en leur nom dans la Burgundie transjurane et cisjurane. Un patrice de la première s'établit à Orbe, château-fort important par sa position géographique entre l'Helvétie et la Gaule franque.

Les Ostrogoths, qui avaient coopéré à la ruine des Burgundes, ne furent pas épargnés par les Francs. Le roi Théodebert leur enleva la Rhétie, gouvernée dès lors par un préfet de la nation victorieuse (536). Le règne de Théodebert est marqué encore par la soumission complète des Allemannes du sud, préparée déjà sous le règne de Clovis. C'est ainsi qu'avant le milieu du VIme siècle toutes les contrées connues aujourd'hui sous le nom de Suisse se trouvèrent assujetties à la domination franque.

[1] Binding place Véséronce dans le Dauphiné, Secrétan dans le Bugey (95), Jahn entre Vienne en Dauphiné et Belley, II, 148.

[2] Laurent, *Études sur l'histoire de l'humanité*, V, p. 112.



**4. Tableau de la civilisation du Vme au VIme siècle. Gondebaud, roi civilisateur.**

Les Ostrogoths n'ont laissé aucune trace durable de leur passage dans la Rhétie, envisagée par eux uniquement comme une province militaire et comme un boulevard de leurs États d'Italie. La belle langue gothique s'y effaça complétement devant les idiomes d'origine italique parlés sur les bords de l'Inn et de l'Albula[1].

Les Allemannes, au contraire, imposèrent au peuple conquis leur langue nationale ; c'est le dialecte germanique ou le vieil allemand, parlé encore aujourd'hui dans toute la Suisse orientale, mais qui n'avait été travaillé et poli par aucun écrivain distingué. Les langues celtiques et romaines sont remplacées par l'idiome que parlaient les Allemannes incultes et dont les seuls monuments consistent dans les tombeaux nombreux dont ils ont semé le sol occupé par eux[2].

Les Burgundes parlaient un dialecte très-peu différent de la langue gothique ; ils possédaient, en germe du moins, une belle et forte poésie, la poésie des *Niebelungen*, dont le nom paraît avoir été celui de la dynastie burgunde, comme le nom d'*Amalungen* désignait une des dynasties de la nation gothique. Le fameux poëme des *Niebelungen*, composé sous sa forme actuelle au XIIIme siècle et que Jean de Muller appelle l'*Iliade germanique*, n'est autre chose que le récit grandiose et merveilleux des traditions héroïques des Burgundes et le tableau de leurs luttes avec les Huns et les autres barbares.

Mais aux yeux des Burgundes et de leur roi Gondebaud surtout, la culture latine paraissait bien supérieure à toutes leurs connaissances antérieures. Le roi burgunde se montra jaloux de rivaliser avec Théodoric, roi des Ostrogoths et grand protecteur de la culture romaine en Italie. Il commença sur lui-même l'œuvre civilisatrice, travailla à polir son langage et s'entoura de lettrés de race gallo-romaine, évêques et laïques. Éloquent et subtil, avec les laïques il parlait de grammaire ou de législation ; avec les prélats, il discutait sur la Bible. L'exemple de Gondebaud fut imité par son peuple, et la langue latine ou romaine, telle qu'on la parlait alors dans les campagnes, prévalut à la longue, même dans certaines contrées occupées en partie par les familles de

[1] L'idiome *romansche* est regardé par les érudits comme un produit de l'occupation romaine. Le *ladin* a plus d'affinité avec l'italien actuel, ce qui n'a pas empêché quelques savants de lui assigner une origine étrusque.

[2] F. Keller, *archæologische Karte der Ostschweiz*.

race burgunde, mais déjà colonisées par les Romains, comme la Basse-Gruyère.

Ami des lettres, Gondebaud ne négligeait cependant pas les *arts utiles*. L'agriculture fut encouragée et la loi burgunde fait mention de labourage au moyen de bœufs. L'amélioration de la race bovine serait aussi un fruit de cette émigration germanique et scandinave. L'introduction des belles vaches tachetées de la Suisse occidentale a été attribuée aux Burgundes [1]. La culture de la vigne, abandonnée pendant les invasions, recommence. Les Burgundes étaient habiles à travailler le bois et s'en servaient pour la construction de leurs palais et de leurs églises comme les Ostrogoths d'Italie [2]. Les défrichements surtout étaient leur affaire, témoin les nombreux endroits appelés *Esserts* ou *Essertines*, *Collonges*, dans la Suisse romande et dont on leur attribue l'origine. La venue de ces hommes forts et de haute taille doit avoir contribué encore à l'amélioration de l'espèce humaine par le croisement de la race burgunde avec la race romaine physiquement dégénérée. Les mariages fréquents des deux peuples favorisèrent la fusion, et partant la *romanisation*, si l'on ose parler ainsi, des bandes chevelues de la Scandinavie [3]. Les règnes de Gondebaud et de Sigismond virent aussi se relever beaucoup de villages et de bourgs ravagés ou détruits dans les guerres. Gondebaud, par exemple, fit relever à ses frais la cathédrale de Genève, brûlée dans la guerre avec Clovis. La ville elle-même eut son enceinte agrandie, ainsi que le prouve une inscription [4].

Les nobles sentiments dont se montrait parfois animé le roi barbare ne se montrent nulle part d'une façon plus expressive que dans les lignes suivantes que Gondebaud adressait à l'évêque Avitus : « Quand viendront enfin les temps dont il est parlé dans l'Écriture et où les peuples transformeront leurs boucliers en charrues et leurs lances en faucilles à couper le blé et ne combattront plus l'un contre l'autre? »

La civilisation ne doit pas oublier non plus de mettre au rang de ses bienfaiteurs Lupicin, Romain, Sigonius, Ponce, pieux et vaillants anachorètes qui, la cognée et la bêche à la main, fécondèrent de leurs

[1] Jahn, I, 139.

[2] Rahn, 62, 63, et Blavignac. Des fragments de construction découverts dans la démolition des remparts de Genève révèlent l'existence d'édifices en bois. La plus ancienne cathédrale paraît avoir été également en bois.

[3] Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, I, 14.

[4] L'inscription est ainsi conçue : « [Gon]dabadus rex clementissimus emolumento proprio spatio multiplicato. » Déchiffrée par Ed. Mallet, elle a été reproduite par Bordier et Charton dans leur curieuse et savante *Histoire de France*. Paris, 1859, p. 115. *Regeste genevois*, de Le Fort et Lullin, 17.



sueurs les contrées arrosées par le Nozon, l'Orbe et le lac de Joux. Les anachorètes ou solitaires sont les précurseurs des moines ou cénobites (c'est-à-dire des religieux qui vivaient en communauté). Les premiers moines aussi maniaient la hache et la bêche. Ces mots : « *Prie et travaille,* » gravés plus tard au frontispice des couvents de l'ordre de Saint-Benoît, sont la devise de tous les premiers cloîtres et justifient le beau nom de *maisons de Dieu* et d'*hommes de Dieu* donné par le siècle à ces saintes demeures et à leurs nobles hôtes.

La nièce de Gondebaud, Sédéleube, sœur de Clotilde, reine des Francs, passe pour avoir fondé à l'endroit où est aujourd'hui l'Église russe, à Genève, une église qui devint un couvent de l'ordre de Cluny au X^me siècle. Mais le monastère le plus important est celui que Sigismond avait fondé ou restauré à Agaune. Plusieurs centaines de moines étaient attachés à ce cloître dont les voûtes devaient retentir de la *psalmodie perpétuelle* instituée par Sigismond. A cet effet, une règle nouvelle dispensait les moines de tout travail manuel et les livrait aux loisirs de la vie purement chorale et contemplative.

Le couvent de Saint-Maurice est le plus ancien cloître de l'Helvétie et le berceau de l'institution monastique dans notre pays, où l'on comptera un jour près de trois à quatre cents maisons religieuses. Saint-Maurice était aussi une école en renom, fréquentée par des jeunes gens des premières familles de la Gaule. Les moines Achivus et Faustus fondent la littérature chrétienne et légendaire en retraçant les vertus de leurs premiers abbés, de Sévérin entre autres, qui étonna de ses cures merveilleuses la cour de Clovis. La légende, nous le répétons, n'est pas de l'histoire, mais elle la complète souvent et rend souvent mieux la physionomie et la couleur d'une époque: on a pu dire en ce sens qu'elle était plus vraie que l'histoire; cette dernière, au reste, était aussi cultivée à Agaune.

### 5. Loi Gombète. — Beau rôle de l'Église à cette époque.

La loi Gombète, dont nous allons parler tout à l'heure, est le principal monument que nous ayons de la civilisation des Burgundes. De leur langue, nous n'avons d'autres données que certaines expressions de ce code, les inscriptions gravées sur les tombeaux, les armes et les bracelets, agrafes et autres objets de parure qu'on y a découverts [1].

[1] Troyon, *Les tombeaux de Bel-Air*. — Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*. — Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*. Zurich, 1873.

Mais les affinités de l'idiome burgunde avec les autres dialectes germaniques, le gothique, par exemple, ne permettent pas souvent de distinguer avec précision ce qui est burgunde proprement dit[1]. L'art de ce peuple offre plus d'une réminiscence d'ornementation gallo-romaine[2]. Mais les restes d'architecture qu'on trouve à l'abbaye de Saint-Maurice en Vallais et à la Baume dans le canton de Vaud allient la symbolique chrétienne (le cep et le poisson), avec les entrelacs de l'art germanique et scandinave, pareils à ceux qu'offre le village nommé Borgund, en Norwége. Quant à la tour ronde d'Orbe qui a été attribuée aux Burgundes, ce curieux monument du moyen âge ne remonterait qu'au XII[me] siècle[3]. En somme, il ne se serait conservé dans notre pays aucun édifice de quelque importance qu'on puisse avec certitude rattacher à l'époque burgunde[4].

Au titre de civilisateur, Gondebaud voulut joindre celui de législateur de son peuple.

Lorsque ce prince monta sur le trône, les Burgundes, pareils aux autres peuples barbares, ne possédaient que des coutumes et n'avaient aucune loi écrite. Dès la seconde moitié de son règne, le fils de Gundioc fit rédiger un code, publié en partie en 501, et promulgué en entier par Sigismond en 517.

La supériorité de ce code sur les autres lois germaniques a été reconnue par tous les publicistes[5]. La loi Gombète, tel est le nom donné à la loi de Gondebaud, révèle déjà, dès la préface noblement écrite qui l'accompagne, des principes d'ordre, d'équité, de justice et de raison politique très-rares à cette époque[6]. Cette loi prescrivait entre autres que chacun serait jugé par ses pairs, et renfermait ainsi en germe l'institution du *jury*. Plus humaine que les autres lois barbares, elle

[1] Voir la remarquable dissertation de Wilhelm Wackernagel, *Sprache und Sprachdenkmäler der Burgunder*, en appendice à l'ouvrage cité de Binding.

[2] Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, I, 233.

[3] Hochfeld, *Geschichte der Architectur in Deutschland.*

[4] Rahn, 15.

[5] De Montesquieu à Sismondi, Savigny (*Histoire du droit romain dans le moyen âge*, II, 1-4). La priorité d'âge du code burgunde est également reconnue par ces publicistes. La loi des Allemannes, par exemple, ne commence à être rédigée que sous Clotaire I[er] (558-561).

[6] Voici cette préface :

« Le très-glorieux roi des Burgundes, après avoir, pour l'intérêt et le repos des « peuples, réfléchi mûrement à nos con titutions et à celles de nos ancêtres, et à « ce qui, dans chaque affaire, convient le mieux à l'honnêteté, la règle, la raison « et la justice, nous avons posé tout cela avec nos Grands réunis, et autant de notre « avis que du leur nous avons établi ces statuts. » La loi Gombète porte la signature de 32 comtes burgundes.



mettait sur la même ligne le Romain et le Burgunde et empêchait, dit un chroniqueur presque contemporain, que l'indigène ne fût comme ailleurs opprimé par le barbare[1]. Elle punissait quiconque refusait le gîte et le couvert au voyageur. La femme, injustement exclue de la succession par la loi franque, était habile à succéder d'après la loi burgunde[2]. Le mélange de barbarie et de civilisation s'y trahit par plusieurs dispositions bizarres et cruelles. Ainsi celui qui vole un épervier est condamné à se laisser manger par l'épervier sur le corps six onces de chair. La composition (Wehrgeld), ou rachat des crimes à prix d'argent, est inscrite dans la loi burgunde comme dans tous les autres codes de l'occupation germanique[3]. L'homme riche disposait ainsi à son gré des oreilles, des membres et de la vie de ses semblables.

On trouve également dans la loi Gombète les épreuves judiciaires et l'institution du *duel*. Accusé et accusateur combattaient en champ clos devant le juge. Le vainqueur était censé avoir soutenu la cause légitime. La foi naïve de ce temps s'imaginait que Dieu ferait plutôt un miracle que de laisser succomber l'innocence. De là le nom de jugement de Dieu, que le peuple donnait à ces épreuves et à celles qui avaient lieu par l'eau, le feu, la croix. Le clergé romain, et l'évêque Avitus en particulier, firent tous leurs efforts pour abolir cette législation barbare. « Il « n'y a pas plus de mal, » répliquait Gondebaud, « à terminer les « différends des particuliers par le duel que les conflits des rois par « la guerre. David ne tua-t-il pas Goliath en combat singulier ? »

Tout irrationnel et inique que fût le duel judiciaire, il eut cependant pour avantage de mettre un frein au droit du plus fort (Faustrecht) et aux vengeances atroces qui se commettaient auparavant. L'humanité, d'ailleurs, ne gagna pas grand'chose à la suppression des épreuves judi-

[1] Grégoire de Tours.

[2] La loi des Allemannes n'excluait pas entièrement les femmes, mais celles-ci ne pouvaient hériter que les biens meubles (Bluntschli, *Histoire de Zurich*, p. 20).

[3] La composition pour le meurtre était fixée comme suit :

150 sous pour un noble :
150 « « un orfèvre distingué ;
100 « « un médecin ;
70 « « un homme libre du commun ;
60 « « un serf employé comme homme de confiance ;
50 « « un forgeron ;
30 « « un serf laboureur, porcher.

Comme on le voit, la valeur d'un homme se mesurait à la fois sur son rang et sur son utilité présumée dans la société barbare. Voir l'analyse détaillée de la loi Gombète dans l'*Histoire de la civilisation en France*, par Guizot, I, 370.

Dans la loi des Allemannes, le tarif était beaucoup plus élevé. Voir l'ouvrage cité de Bluntschli, p. 12 à 15.

ciaires. Quand le combat judiciaire fut aboli, la torture, réservée jusque-là aux esclaves, s'étendit aux hommes libres [1].

La loi Gombète renferme aussi quelques dispositions relatives aux *serfs*, nom sous lequel ou désigne au moyen âge les hommes qui étaient la propriété d'un autre et que l'antiquité désignait sous le nom d'esclaves [2]. Si la fille d'un homme libre s'oubliait avec un serf, elle était condamnée au dernier supplice. Si les parents s'opposaient à la sentence, la malheureuse devenait esclave publique.

Le serf de la condition la plus misérable (mancipium) était puni de mort pour le vol d'un bœuf ou d'un cheval. Il recevait trois cents coups de fouet pour un vol de cochon, de brebis, de chèvres ou d'un rucher d'abeilles.

L'homme libre qui se laissait aller à donner des lettres de recommandation à un serf fugitif (comme l'apôtre saint Paul l'avait fait pour l'esclave Onésime), s'exposait à avoir la main coupée. L'esclave fugitif avait également la main coupée et recevait, en outre, trois cents coups de fouet.

Ces dispositions inhumaines prouvent combien la condition des serfs était encore misérable. Le christianisme, en proclamant la doctrine que « tous les hommes sont frères et qu'ils sont tous fils d'un même père « qui est Dieu, » avait cependant beaucoup amélioré les rapports des maîtres et des esclaves. L'Église, il est vrai, n'abolit pas la servitude : elle posséda même, comme l'État, beaucoup de serfs. Mais elle corrigea la loi par l'application qu'elle en fit et traita ses serfs avec tant de douceur que chacun désirait être l'homme de l'Église plutôt que d'un seigneur séculier. A l'influence de l'exemple, l'Église joignit l'autorité de ses décrets. Elle commença par ôter aux maîtres le droit de vie et de mort que la loi ancienne leur attribuait sur leurs esclaves. Le concile d'Épaone, convoqué par le roi Sigismond (517) et auquel assistèrent les évêques d'Octodure, de Genève, d'Avenches et de Vindonissa, prononça l'excommunication contre quiconque mettrait un serf à mort sans l'intervention du juge. Ce même concile d'Épaone s'opposait à l'affranchissement des serfs et décrétait ce qui suit : « Qu'un abbé « n'affranchisse pas ses serfs; car il paraît injuste que tandis que « des moines sont assujettis chaque jour au travail des mains, leurs « serfs puissent jouir du repos de la liberté. » Au temps de Charlemagne la vente personnelle des serfs fut interdite. Enfin l'Église ouvrit ses rangs aux hommes de cette condition comme aux autres et l'on vit des serfs parvenir à l'épiscopat. « L'Église seule, » dit M. Guizot, « exerçait un pouvoir moral. On doit en effet au clergé de cette époque « une foule d'institutions bienfaisantes. » Les nombreux *jours de fêtes*, qui dans la suite des temps ont pu être nuisibles au travail et aux bonnes mœurs, étaient alors autant de jours de repos pour l'homme condamné aux durs travaux de la glèbe. Des *hôtels-Dieu* ou hôpitaux recueillirent le malade et l'infirme. Les *enfants trouvés* excitèrent la sollicitude des évêques [1]. Le *droit d'asile* ouvrit aux opprimés de tous genres un refuge contre l'oppresseur. Dans les siècles postérieurs, la *trêve de Dieu*, ou défense de faire la guerre en certain temps de l'année, sous peine d'excommunication, mit le champ du laboureur à l'abri des ravages continuels et vint compléter le système des institutions protectrices établies par l'Église en faveur des classes souffrantes et laborieuses. Mais le plus grand service peut-être que rendit le clergé à la civilisation et à l'humanité, ce fut de réhabiliter par son propre exemple le travail des mains et le labourage en particulier. Aussi avait-on soin de ne pas placer la tenue des conciles dans le temps des moissons et des autres travaux de la campagne.

[1] Sismondi, *Histoire des Français*, I, 214.

[2] Si l'on cherche à préciser cette différence, on trouvera que *l'esclavage* antique subordonnait l'homme à l'homme, pendant que le *servage* asservit l'homme à la terre.



### 6. Origine et premier développement de la féodalité.

Le vaste système d'organisation sociale et juridique qu'on nomme la féodalité n'atteignit son complet développement que sous la domination franque. Mais, comme on l'a vu par ce qui précède, l'origine de cette institution remonte probablement aux premiers peuples germaniques qui l'apportèrent des forêts de leur terre d'origine [2]. A leur arrivée sur le sol de l'Helvétie, les Germains (Allemannes et Burgundes) connaissaient déjà les trois classes de personnes qui constituèrent, après l'occupation, la société féodale, savoir : les HOMMES LIBRES, les VASSAUX et les SERFS.

[1] L'évêque de Vaison intervint en leur faveur auprès du roi Sigismond. Voir Jahn, qui cite le titre 109 de la loi burgunde du 8 mars 516.

[2] On a cherché l'origine de la féodalité chez les Romains, parce que les Romains, entre les hommes libres et les esclaves, avaient une sorte de fermiers à bail perpétuel nommés colons. On a même voulu ces derniers temps assigner à la féodalité une origine celtique. Les Celtes, comme le prouve l'histoire d'Orgétorix, avaient aussi des vassaux et des esclaves. Hellwald (*Culturgeschichte*) fait dériver la féodalité du bénéfice, et le servage de la clientèle des Romains.

L'époque féodale a été particulièrement éclairée par un savant français, M. Guérard (*Polyptique d'Irminon*) et par les savants suisses Von Arx, Zellweger, Hisely, Gingins, Édouard Secrétan, Matile.

Chacune de ces classes se subdivisa après l'occupation en un grand nombres d'autres, trop longues à énumérer en détail. Les hommes libres de diverses catégories peuvent cependant être rangés dans les trois ordres suivants :

I. Les hommes libres qui avaient *propriété, liberté* et *juridiction* ou autorité;

II. Les hommes libres qui avaient *liberté, propriété,* mais non *juridiction ;*

III. Les hommes libres qui n'avaient ni *juridiction,* ni *propriété,* mais seulement la liberté personnelle[1].

Les HOMMES LIBRES de la première classe ou propriétaires fonciers, riches et puissants, formaient la haute noblesse. Leurs terres, franches de toute obligation, portaient le nom d'*alleux* (de l'ancien nom allemand Allod), par opposition aux terres tributaires dont nous parlerons tout à l'heure et qui portaient le nom de *fiefs* (du mot allemand Fe-od). Les petits propriétaires ou tenanciers libres sont souvent appelés dans les chartes bonshommes, prud'hommes, paysans, patriotes et *landsassen.*

Les vassaux nommés encore leudes, fidèles, feudataires, en allemand *lehnmann* et en latin *liber miles,* étaient également des hommes libres de race, mais qui avaient aliéné leur liberté en s'attachant et en s'inféodant en quelque sorte (comme on disait) à un chef ou seigneur plus puissant qu'eux, dont ils devenaient les hommes liges[2] et dont ils avaient pris l'engagement de faire toutes les guerres privées ou personnelles.

Avant l'occupation, les chefs barbares avaient la coutume de récompenser leurs vassaux par des dons en chevaux et en armes. Après l'occupation, ils y substituèrent des fonds de terre accordés à titre viager ou perpétuel, mais toujours révocables et soumis à certaines conditions, comme celle de combattre sous le drapeau de leur *suzerain* avec un nombre fixé d'hommes d'armes. Ces terres ainsi octroyées s'appelaient *fiefs, bénéfices, tenures* (de tenir en fief). On donnait le nom d'*investiture* à l'acte par lequel un roi ou un seigneur mettait en possession son vassal, et *hommage* à l'acte par lequel le vassal reconnaissait tenir le fief de son suzerain et témoignait en même temps par serment vouloir lui

[1] Une autre distinction fondamentale et plus pratique encore a été faite : c'est qu'il n'y avait en réalité que deux classes, ceux qui étaient soumis au droit coutumier, local et particulier (Hofrecht), et ceux qui étaient régis par le droit commun et public (Landrecht, Volksrecht). Les premiers étaient justiciables du seigneur et de ses baillis ; les seconds des magistrats et de l'autorité publique.

[2] Hommes liges ou dépendants d'autrui, liés à autrui. On donnait aussi ce nom aux serfs.



demeurer fidèle en tout ce qui concernait les obligations du feudataire. L'hommage *simple,* c'est-à-dire rendu par un seigneur à un autre, se prêtait debout, l'épée au côté ; l'hommage *lige,* c'est-à-dire rendu par un homme libre, mais sans terre jusque-là, se prêtait sans armes, à genoux devant le suzerain et souvent même en tenant en main une motte de terre, symbole du fief que le vassal recevait en mouvance.

Les SERFS ou hommes en puissance d'autrui (Leibeigene) étaient soumis à des conditions très-inégales et très-diverses. Le sort de ceux qui étaient attachés au service particulier de leur maître et remplissaient auprès de lui des postes de confiance (ministériaux), différait extrêmement de celui des serfs *attachés à la glèbe.* Les premiers s'élèvent souvent à la classe des hommes libres et même formèrent la petite noblesse dans la suite des temps.

Aux seigneurs, plein pouvoir était laissé d'imposer à leurs serfs (Leibeigene), telles corvées ou redevances qu'il leur plaisait, de les échanger ou vendre avec ou sans leur manse, jusqu'au moment du moins où une influence morale supérieure parvint à faire cesser entièrement ce déplorable trafic. Les serfs ou serves qui, après s'être mariés, s'établissaient hors de leurs seigneuries, pouvaient être repris par leurs maîtres avec leurs enfants et tout ce qu'ils possédaient. Ils ne jouissaient d'aucun droit civil, ne pouvaient faire aucun contrat, ni se marier, ni s'amasser un pécule sans le consentement du seigneur. La classe des serfs la plus à plaindre était celle que les chartes appellent *corvéable, taillable* et *mainmortable*[1], *à merci et à miséricorde.*

La loi allemannique fixe comme suit la redevance des serfs : 13 pots de bière, 2 livres de pain, 1 cochon de la valeur de 12 pfenning, 20 œufs et trois jours de corvée par semaine que les hommes acquittaient

[1] *Mainmorte* ne signifie pas que le seigneur avait le droit de couper la main à son serf, comme l'a dit un écrivain suisse, mais qu'il n'avait pas la *main libre,* c'est-à-dire la faculté de tester et de disposer de sa succession (Hisely, *Introd. à l'histoire de la Gruyère,* p. 316). De la mainmorte découla le *droit d'échute* qui, à la mort d'un serf de cette classe, faisait passer ses biens au seigneur, censé le propriétaire de tout ce qu'il laissait après lui. Le droit de *meilleur catel,* qui accordait au seigneur la meilleure pièce de bétail, comme à Stanz, ou le meilleur habit du mort comme à Appenzell, était déjà un adoucissement an *droit d'échute* ou *de complet héritage.* Le fameux droit du seigneur, dont on a essayé de nier l'existence, existait, selon la tradition, en plusieurs endroits des Grisons et du Vallais entre autres. L'*Histoire du Vallais,* du P. Furrer, mentionne une tradition relative à douze jeunes gens de la contrée qui, le jour où ils devaient payer le honteux tribut, tuèrent les tyrans et s'enfuirent au delà de la montagne au lieu nommé *Urnafas,* où ils s'établirent avec leurs femmes. Les mœurs et la langue de cette peuplade trahissent leur origine allemande (Voir Furrer, *Histoire du Vallais,* I, 237).

par leur travail dans les champs, les femmes en tricotant et tissant pour le seigneur.

Tout autre était la condition des serfs appelés *colons*. Ceux-ci jouissaient de tous leurs droits civils, pouvaient tester, contracter, se marier librement. Mais ils n'en demeuraient pas moins attachés à la glèbe et vendables avec le sol du manse auquel ils étaient indissolublement liés. Les colons du roi nommés *fiscalins* (hommes du fisc) et ceux de l'Église (gens de la maison de Dieu), se trouvèrent dès le début dans une position plus avantageuse que les autres. Ils participaient entre autres à l'exemption des impôts ou immunités dont jouissaient les terres royales ou ecclésiastiques. Moyennant un cens très-léger, une motte de beurre, par exemple, ou un chapon, les colons jouissaient souvent d'un terrain considérable et de la pleine propriété de leurs biens meubles ou immeubles.

L'étendue de terre accordée à un colon par le seigneur était ordinairement de 40 arpents et formait ce qu'on appelle le *manse* (Hube en allemand). En plusieurs endroits le seigneur fournissait aux colons le bois de construction, une étable, une charrue, un chariot, les graines, une hache, une échelle, les premières vaches, les premiers porcs avec leurs petits, et, pour la basse-cour, le coq et les poules.

Il ne faut pas confondre les censitaires de cette espèce avec les Lides, *Colliberts* ou *Halbfreien* (demi-libres), *censitaires libres de leur personne*, qui s'étaient mis de plein gré sous la protection d'un seigneur ou d'une abbaye ou qui en avaient accepté des tenures serves, c'est-à-dire sujettes à des prestations serviles. Ceux-ci sans doute devaient aider les gens de l'abbaye au temps des foins, des moissons, de la vendange, etc., mais ils restaient libres de corps et pouvaient se transporter où bon leur semblait après avoir abandonné leur manse ou tenure, à moins que leur maître ne parvînt, à force de ruse et de violence, à les confondre avec le serf proprement dit, en s'étayant du principe que « l'air rendait serf, » comme cela eut lieu dans plusieurs seigneuries, au milieu des troubles qui suivirent le règne de Charlemagne.

Pendant toute la première partie de l'époque carlovingienne, les petits tenanciers libres forment la masse et le nerf de la nation. « Quand vos ancêtres vinrent au pays, » dit le *Miroir de Saxe* (code rédigé par Eik de Repgow, gentilhomme d'Anhalt au commencement du XIIIme siècle) « ils étaient tous Francs. Dans l'ancienne loi, aucun n'était lige. »

L'homme libre était aisé à reconnaître à sa longue barbe et à ses cheveux longs. Seul il avait le droit de porter la lance, l'épée et le bouclier. Le serf ou vilain[1], la tête rasée, n'avait d'autres armes que le couteau ou le bâton ferré pour défendre l'approche de sa case aux loups et autres bêtes fauves. Les autres prérogatives de l'homme libre consistaient dans la pleine jouissance des droits civils et politiques. Il assistait aux assemblées nationales, siégeait avec ses pairs dans les assises et plaids qui se tenaient sous la présidence du comte provincial (landgraf) ou de son délégué (landrichter). Ce tribunal, qui s'assemblait ordinairement sous un vieil arbre (comme dans l'allée des Tilleuls à Zurich, sous le tilleul d'Altorf et le chêne de Glaris), jugeait sur les biens, la liberté, la vie. Lorsque le comte convoquait les assises, il faisait planter une perche surmontée d'un chapeau ou d'une bannière, symbole de l'autorité féodale.



Justiciers en temps de paix, les comtes provinciaux et de dixains ou districts, devenaient en temps de guerre chefs des hommes d'armes de leur ressort. Chaque dixain ou district fournissait 100 guerriers que le comte de district amenait au comte de province. Celui-ci, chef de dix districts, conduisait à l'armée royale 1000 hommes commandés par le duc. Les seigneurs et autres hommes libres riches étaient à cheval; les simples censitaires et tenanciers formaient l'infanterie. Il en fut ainsi tant que les petits propriétaires conservèrent leur patrimoine et leur indépendance.

[1] Ce mot n'avait dans l'origine aucune acception blessante et désignait l'habitant de la *villa*, du *village* (Villanus Villicu). Il en est de même de *manant*, habitant d'un manse.

---

## CHAPITRE V

# DOMINATION FRANQUE

(DE 536 A 920)

### 1. Le roi Gontran et l'évêque Marius.

Les Burgundes et les Allemannes, privés de leur indépendance, cherchèrent une diversion dans des guerres d'outre-mont tentées au profit d'autres peuples germaniques. Ils combattirent sous les drapeaux des Ostrogoths ariens d'Italie, menacés à la fois par les Grecs de Constantinople et par le soulèvement de leurs sujets italiens et catholiques. Dans une de ces expéditions, les Ostrogoths et leurs farouches auxiliaires ayant pris la ville de Milan, y massacrèrent 30,000 personnes de tout âge et de toute condition (539). Le secours des Allemannes, des Burgundes et des Francs ne fut cependant pas assez fort pour empêcher la chute de l'empire des Ostrogoths, qui tomba sous les coups des généraux de l'empereur grec Justinien. De 70,000 Francs et Allemannes qui avaient passé les Alpes en 553, aucun, dit-on, ne revint dans son pays. Ceux qui avaient échappé au glaive des Grecs périrent par les épidémies. L'Italie avait déjà commencé à être le tombeau des Allemands.

A peine maîtres de l'Italie, les Grecs furent troublés dans la possession de ce pays par l'arrivée des Lombards, peuple venu des bords de la Baltique (568), bien moins civilisés que les Burgundes avec lesquels on prétend qu'ils avaient une parenté d'origine. Pendant sept ans, ils remplirent l'Italie et les pays voisins de leurs rapines et de leurs brigandages.

La Bourgogne transjurane (nom sous lequel nous avons vu qu'on désignait l'ancienne patrie des Helvètes et des Vallésiens), ne fut pas épargnée. L'abbaye de Saint-Maurice, en particulier, eut beaucoup à souffrir des incursions de ce peuple qui jetait ses essaims sauvages le long de la vallée du Rhône. A la fin cependant, Theudfrid, patrice de ces contrées pour Gontran, roi d'Orléans et de Burgundie, parvint à en débarrasser la contrée; il tailla en pièces une partie des Lombards



près de Bex (574). Mais le malheureux Theudfrid, accusé de conspirer contre le roi, fut mis à mort. Son accusateur Kariat, simple homme d'armes de Gontran, obtint pour prix de sa délation l'épiscopat de Genève. Les rois barbares disposaient assez souvent ainsi des évêchés comme de simples fiefs, contrairement à la loi canonique qui prescrivait que « nul ne fût élu évêque qu'il n'eût été postulé comme tel et agréé « par le peuple et le clergé. » Car tel était le droit commun de l'Église, du VI$^{me}$ au XII$^{me}$ siècle.

Le règne de Gontran fut du reste assez favorable à la Transjurane. Il répara les routes romaines, construisit des hospices pour les pèlerinages (celui du Saint-Bernard entre autres), des hôtelleries pour les voyageurs. La basilique de Saint-Pierre à Genève, construite par Gondebaud, s'étant écroulée, Gontran la fit rebâtir en pierre (entre 563 et 593). La protection de ce monarque s'étendit aussi à la contrée du Léman et au noble prêtre Marius ou Saint-Maire, premier évêque de Lausanne.

Marius, Gallo-Romain d'origine, était né de parents nobles à Autun (vers 530). Évêque d'Avenches depuis 573, il contribua à la fondation de Payerne et à l'agrandissement de Lausanne, après y avoir transféré le siége épiscopal (entre 586 et 593). Il mourut après vingt ans d'épiscopat, le 31 décembre 592.

Marius était un contemporain du célèbre chroniqueur des Francs, Grégoire de Tours, avec lequel il a plus d'une analogie.

La vie de Marius nous offre une image touchante des vertus apostoliques de la primitive Église. Ce saint prélat partageait son temps entre la culture de ses champs et les fonctions du sacré ministère. Puis, rentré dans la métairie qui lui servait de demeure, il sculptait, de ses mains vénérables, des vases de bois pour ses autels ou rédigeait sa chronique, indication exacte, mais malheureusement trop abrégée des événements de son siècle. La chronique de Marius commence vers l'an 455 et finit vers 581.

Parmi les faits curieux mentionnés par l'évêque chroniqueur, figure l'éboulement du mont Tauretune, qui tomba avec un fracas épouvantable dans les eaux du Rhône et engloutit dans les décombres le bourg d'Octodure (Martigny) et tous ses habitants. A Genève même, le Rhône rompit le pont, et plusieurs personnes perdirent la vie (563).

Le fléau de la guerre civile se joignit aux révolutions de la nature. « En cette année, » dit l'évêque Marius, « les moines d'Agaune, « excités par l'esprit de colère, cherchèrent à tuer pendant la nuit « l'évêque Agricola qui s'était retranché dans l'église avec les clercs et

« les citoyens. Les portes furent forcées et beaucoup de citoyens « blessés » (565). La chronique ne nous apprend pas les causes de cette collision sanglante. Mais il se peut qu'il faille déjà y voir un exemple des luttes assez fréquentes au moyen âge, que soutinrent les cloîtres jaloux de leurs immunités et de leur indépendance contre les évêques qui voulaient les soumettre à leur juridiction.

Vingt années après cet événement, sous l'évêque Héliodore, le siége épiscopal fut transporté d'Octodure à Sion (avant 585)[1].

### 2. Crimes et chute des Mérovingiens.

Les Mérovingiens, ainsi nommés de Merovée, aïeul de Clovis, régnèrent pendant deux siècles et demi sur les Francs et l'Allemagne; mais si l'on en excepte deux ou trois princes passables, l'histoire de cette première race n'est guère qu'un tissu d'atrocités et de perfidies. « Les Mérovingiens, » dit Jean de Muller, « sont les Atrides de leur « époque[2]. »

Deux femmes, Brunehaut, reine d'Austrasie (France orientale), et Frédégonde, reine de Neustrie (France occidentale), jouèrent le principal rôle dans ce drame lugubre. En moins de trente ans (de 568 à 597), dix princes du sang de Clovis périrent victimes de leurs haines impitoyables. Rassasiée de vengeance sans être assouvie, Frédégonde mourut de mort naturelle dans son lit (597). Délivrée de sa rivale, Brunehaut régna encore bien des années sur l'Austrasie et la Bourgogne. Son favori Protadius, Romain d'origine, gouvernait la Burgundie transjurane et le pays de Scodingen (Salins), en qualité de patrice (605). Un seigneur burgunde, nommé Welf, indigné de la faveur accordée à cet étranger, excita un tumulte dans lequel Protadius perdit la vie. Brunehaut vengea la mort de son favori par celle du meurtrier et nomma patrice Wendelin, qui se fixa comme ses prédécesseurs à Orbe dans la Transjurane (610). La reine vint s'établir auprès de Wendelin avec sa nièce Theudelane. Mais le comte franc Erpon, que Clotaire II avait fait duc ou patrice, s'empare du château d'Orbe et livre Brunehaut aux soldats de ce prince, fils de Frédégonde et héritier de ses vengeances. Cette reine sexagénaire, aïeule, mère et sœur de tant de rois, fut traînée devant les guerriers francs, puis promenée sur un âne et attachée à la queue d'un cheval qui lui mit les membres en pièces (613).

[1] Gremaud, *Catalogue des évêques de Sion. Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, XVIII, 495.
[2] Muller, *Histoire de la Confédération*, traduite par Monnard, I, p. 37.



Un autre ennemi de Brunehaut, Aléthée, avait obtenu le titre de patrice des Alpes vallaisannes. Mais mécontent du partage, ce dernier assassine Erpon, et, son audace croissant avec le succès, il songeait à se faire couronner roi des Burgundes. L'évêque de Sion, Leudmond, entra dans le complot; il chercha à gagner la reine Bertrade, femme de Clotaire II, en lui disant que les astres annonçant la mort prochaine de son mari, elle ferait prudemment d'épouser Aléthée et de se retirer à Sion, sa ville épiscopale et qui était très-sûre. Cette princesse, fidèle à son mari, eut horreur de la proposition et la révéla, les larmes aux yeux, à Clotaire. Aléthée, saisi par ordre du roi, eut la tête tranchée. Par respect pour la dignité épiscopale, on se contenta de confiner Leudmond dans son diocèse, en le menaçant du sort d'Aléthée s'il se rendait capable d'un nouvel attentat (entre 613 et 616).

Ces détails sont extraits de l'instructive chronique composée par Frédégaire ou Frédegher, écrivain contemporain, dont certain passage relatif à Aventicum a donné à penser qu'il avait reçu le jour aux environs de cette ville et qu'il était moine dans quelque couvent de l'Helvétie burgunde[1].

Frédégaire est le premier auteur qui ait parlé du lac de Thoune, appelé par lui *lacus Dunensis*. Le nom de lac Léman était employé par Grégoire de Tours et avait remplacé celui de lac *Lousonna* ou Lausanne de l'époque romaine.

Le même annaliste nous apprend que pendant les guerres des rois d'Austrasie et de Neustrie, les Allemannes de l'Helvétie orientale marchèrent contre les Transjurains, les battirent à Wangen près de Berne, pillèrent et dévastèrent le territoire d'Avenches (610). La différence de langue, résultat de la fusion des Burgundes avec les Gallo-Romains, mettait aux prises les deux races allemande et romande que séparait un ruisseau, le ruisseau de Chandon, à mi-chemin de Payerne et de Fribourg. Pour calmer les esprits de la noblesse burgunde, toujours prête à se soulever, le roi Clotaire II décida, dans une grande assemblée tenue à Paris (614), que tous les juges et gouverneurs seraient pris dans le pays même[2].

Il y eut cependant encore beaucoup plus d'un soulèvement partiel ou général contre les Francs sous la dynastie de Clovis, surtout à la fin de son règne.

Les premiers des Mérovingiens avaient été perfides et cruels. Les

[1] La chronique de Frédégaire va de 554 à 641. Elle a été traduite en français par M. Guizot, dans sa *Collection des historiens de France*.
[2] Jahn, II, 473.

derniers princes de cette race sont flétris dans l'histoire du nom de *rois fainéants*. La puissance et les richesses passèrent alors entièrement entre les mains de la famille d'Héristal.

Un prince de cette maison, Charles-Martel, avait vaincu 300,000 Arabes à Poitiers et sauvé la chrétienté d'une invasion musulmane (732). Il se contenta cependant du simple titre de *maire du palais*, sous lequel il gouvernait le royaume au nom des Mérovingiens. Mais Pepin le Bref, son fils, osa davantage: soutenu par les évêques et les grands, il détrôna le dernier roi et prit la couronne royale (752). Le pape Étienne II vint lui-même la lui poser sur la tête, à Saint-Denis, près de Paris (754). Pepin, en échange, protége le pape, bat les Lombards qui l'inquiétaient dans Rome, et, abusé par la *fausse donation de Constantin*, accorde au pontife un territoire considérable aux environs de la ville éternelle. Telle fut l'origine de la dynastie carlovingienne en France et de la puissance temporelle des papes en Italie (755).

Pepin le Bref est aussi célèbre dans l'histoire de notre pays par plusieurs faits importants dont le premier fut la suppression de la dignité ducale chez les Allemannes et de celle de patrice des Burgundes.

La cause en fut l'humeur remuante de ces chefs, qui cherchaient toujours à se rendre indépendants. Son père et son grand-père avaient déjà eu à lutter contre les ducs Gottfried et Lantfrid; lui-même avait été obligé de prendre les armes contre Diebold, fils et héritier de Leutfrid. La suppression du duché de Souabe ou d'Allemannie eut lieu aux grands plaids de Canstadt, près Stuttgard (746). Carloman, frère de Pepin le Bref, remplaça le duc et les patrices par des surintendants royaux, temporaires et révocables selon le bon plaisir du monarque des Francs.

Du temps de Pepin date probablement la division en comtés provinciaux ou landgraviats (en allemand Gaue), subdivisés en comtés de districts ou dixains. On a à tort attribué à ce prince ou à sa femme Bertrade la fondation de la première église de Saint-Ours à Soleure et l'origine du château de Bipp, siége du comté de ce nom, situé entre Soleure et Berne[1]. Dans les guerres fréquentes des roi francs contre les Allemannes, les premiers s'emparèrent de contrées entières et les réunirent à la couronne ou en disposèrent en faveur des nobles ou des fondations religieuses[2].

[1] Le château de Bipp ne date que du XIII^me siècle, et le *comitatus pipinensis* est tout à fait problématique, selon Albert Jahn. *Der Kanton Bern*, 1850, 480.

[2] Georges de Wyss, Die Abtei Zurich, dans les *Mittheilungen*, 1851, VIII, p. 12.



**3. Les missionnaires d'Irlande. — Progrès de la civilisation chrétienne aux VII^me et VIII^me siècles.**

Malgré les efforts de l'évêque de Vindonissa qui, à partir de la fin du VI^me siècle prend le titre d'évêque de Constance (vers 590), beaucoup d'Allemannes idolâtres et superstitieux continuaient à adorer le dieu Wodan au sein des rochers et des forêts dont ils étaient environnés. A peine trouvait-on çà et là quelques champs cultivés dans la Thurgovie, et l'aspect d'une chapelle annonçait-il la présence d'un prêtre et d'une petite communauté chrétienne. Tout à coup, c'était en 610, parurent au bord du lac de Zurich des hommes extraordinaires; ils venaient du lointain rivage d'Irlande, île bénie, où s'était conservé intact le précieux dépôt de la foi et de la civilisation. Le chef de ces druides chrétiens, Columban, moine de Bangor, avait fait un séjour de vingt ans dans la Gaule et s'était signalé par d'immenses travaux de défrichement et de prédication apostolique (590-610).

La récompense de tant de bienfaits fut celle des grands hommes, la persécution. Proscrit par la reine Brunehaut, dont il avait eu le courage de flétrir les crimes, Columban passa trois années dans l'Helvétie (610-613) et n'y laissa pas de moindres traces de son séjour que dans les Gaules. On peut blâmer le zèle excessif avec lequel Columban et ses compagnons jetèrent au lac les statues de Wodan et mirent le feu à son temple au village de Tuggen. Mais aussi que d'institutions remarquables nées de l'ardeur et du dévouement de ces apôtres : Mérerau, le plus ancien cloître de la Germanie, aux confins de la Suisse et de la Bavière, Saint-Gall, Dissentis, Fuessen, Kempten, Schœnenwerth, Wangen dans la Marche, entre Schwyz et Saint-Gall, ce ne sont là que quelques-unes des fondations de Columban et de ses disciples dans l'Helvétie orientale. Mais de nouvelles persécutions atteignirent l'illustre missionnaire, obligé de sortir de l'Helvétie pour échapper aux vexations du duc d'Allemannie, Gonzo, qui trouvait que ses défrichements nuisaient aux chasses royales. Selon un biographe, deux des missionnaires auraient même été tués par les soldats du duc. « Ce pays est une conque d'or, » dit alors Columban, « mais pleine de serpents. « Fuyons, mais ne nous attristons pas, Dieu nous aidera. »

En quittant l'Helvétie, Columban dirigea ses pas vers l'abbaye de Bobbio, fondée par lui en Italie dix ans auparavant (602), et y finit ses jours le 21 novembre 615, donnant sans cesse l'exemple vivant de la règle qu'il avait tracée à ses moines et qu'il a résumée en ces paro-

les : « Il faut chaque jour lire, prier et travailler des mains. »

Le plus illustre des colons irlandais, après Columban, fut Gall, l'apôtre et le défricheur des rives du Grand-Lac (614). Témoin de ses travaux, le peuple, réuni un jour à Constance pour l'élection d'un évêque avec les grands et le clergé, s'écria : « Nous voulons Gall, car « c'est un homme versé dans les saintes Écritures, pratiquant la justice, « chaste de corps, doux et humble de cœur, le père des malheureux. » Le clergé et les grands s'associèrent au vœu du peuple, et le duc Gonzo, devenu plus humain à ce qu'il paraît, s'empressa d'y faire droit. Gall refusa : « Les canons, » dit-il, « défendent d'élire un étran- « ger. Mais voici Jean, mon disciple, qui portera dignement le poids « de l'épiscopat. » Le diacre Jean, qui était Rhétien d'origine, chercha en vain à se soustraire à l'honneur qu'on lui faisait. Saint Gall le prit par la main et le présenta au peuple comme son évêque en prononçant un discours en latin que Jean traduisait au fur et à mesure en vieil allemand ou tudesque.

Après la mort de Columban, le fameux cloître de Bobbio et celui de Luxeuil dans la Gaule, autre fondation de Columban, se disputèrent l'honneur d'avoir Gall pour chef. Mais l'humble solitaire dédaigna le bâton abbatial comme il avait refusé la mitre et mourut obscur dans sa cellule vers l'an 640.

Au lieu même où Gall avait vécu pauvre de sa chasse et de sa pêche, un cloître important vint peu de temps après perpétuer le souvenir de ses bienfaits.

Le premier abbé, choisi par Charles-Martel, fut Othmar, Rhétien d'origine. Il fonda l'école interne, introduisit la copie des manuscrits et la règle de Saint-Benoît, propice aux études sérieuses sans nuire au travail des mains. Vrai disciple du Sauveur, il fut un père pour les pauvres et prodiguait de jour et de nuit les soins les plus touchants aux malheureux atteints de la lèpre, horrible maladie qui paraît alors en Europe, où on croit qu'elle fut importée d'Égypte[1]. La première léproserie ou maladière qui ait été établie dans notre pays fut l'œuvre de cet illustre bénédictin et date de 720 à 759[2].

Un digne émule de l'abbé Othmar était le chorévêque[3] Pirmin ou Pirminius. Ce successeur de Gall et de Columban, français de naissance

[1] La vie d'Othmar a été écrite par Walafrid Strabon de Reichenau, le plus savant moine du XI^me siècle, après Rabau Maur de Fulde. Pertz, II, 42.

[2] Arnold Nuscheler : *Die Siechenhäuser in der Schweiz*. Zurich, 1866.

[3] « Le chorévêque tient la place de l'évêque dans les campagnes et les monastères. » 8^me canon du Concile de Nicée.



selon les uns, selon d'autres natif de Melz, près de Sargans, a jeté les fondements d'une foule de maisons religieuses comme Reichenau, Pfeffers, Murbach en Alsace, Hornbach dans les Vosges. Il dirigeait en personne une communauté monastique à Pfungen près de Winterthour, où l'on montre encore la fontaine de Pirmin.

Othmar et Pirminius eurent beaucoup à se louer de la protection de la puissante maison d'Héristal, de Pepin le Bref en particulier. Les moines de Saint-Gall, comblés de donations de tous genres, obtinrent la *libre élection* de leur abbé et se virent affranchis ainsi de la juridiction épiscopale. Pepin fit cadeau en outre à Othmar d'une somme de 60 livres et d'une cloche, chose très-rare au VIII^me siècle[1].

La protection lointaine de Pepin le Bref ne fut pas assez forte pour mettre les deux chefs religieux à l'abri des mauvais traitements des grands du voisinage. Le comte de Thurgau, Warin, se ligua avec un comte de la Forêt-Noire nommé Rudhart. L'évêque Sidonius de Constance, qui ne pouvait digérer la libre élection accordée par Pepin au couvent de Saint-Gall, entra dans le complot. Othmar, accusé faussement d'adultère, fut transféré dans une île près de Stein, où il mourut en 759. Pirminius finit également sa vie dans l'exil.

Un tyran dans le genre de Warin était Victor I^er, comte de Rhétie. Après avoir fait mourir Placide, dont le crime était d'avoir donné à Sigisbert, le vertueux compagnon de Columban, les terres nécessaires pour bâtir le couvent de Dissentis, Victor chercha à enlever les ossements de Gall pour attirer le flot des pèlerins dans la Rhétie. Une mort violente fut le prix des forfaits de ce seigneur cruel et cupide[2].

La dynastie des Victor, comme on les appelle, dominait depuis le commencement du VI^me siècle dans les Grisons et cumulait même souvent les fonctions de comte et d'évêque. Le premier membre connu de cette famille avait été l'évêque Valentinien, dont l'épitaphe latine découverte à dix lieues de Coire, à Gons, nous a redit les vertus touchantes et auquel on attribue la fondation d'une école et de l'église de Saint-Lucius dans la capitale des Grisons[3]. Ce Valentinien aurait été le bisaïeul des évêques Victor et Jactatus.

[1] Sur les nombreuses donations faites à Saint-Gall, voir le *Tableau chronologique des documents suisses* (*Schweizerisches Urkundenregister*), publié sous le patronage de la Société suisse d'histoire, par M. le D^r Hidber. Berne, 1863.

[2] Il se noya dans le Rhin. Le castellum romain de Marsoil était la résidence royale de ce seigneur (Henne, *Histoire abrégée de la Suisse pour l'école et le peuple*. Saint-Gall (en allemand), 1858, p. 88).

[3] *Ind. d'histoire de Zurich*, 1866, 6. — Moor, *Geschichte von Currätien und der Rep. gemeiner drei Bünde*, 1870, 150.

Un comte-évêque bienfaisant de cette famille fut aussi Pascal, qui fonda vers 700 l'abbaye de Cazis au pied du Heizenberg, de concert avec sa femme ou sœur la comtesse Œsopéia et avec son fils Victor II, qui aurait succédé à son père comme évêque et comte à la fin du VII^me^ siècle. Le mariage des prêtres n'était pas chose inouïe à cette époque, et les Grisons n'étaient sans doute pas le seul pays de l'Europe où l'on trouvât des *évêquesses* (episcopissa). A la dynastie des Victorides remonte l'origine du bouquetin noir, qui a passé des armes de l'église de Coire dans celles du canton des Grisons [1].

Les fondations religieuses se multipliaient dans la partie allemannique de notre pays. La partie centrale du pays, jusque-là très-pauvre en foyers de population un peu considérable, voyait s'élever deux congrégations, origine de deux villes importantes. La première était un *collége de chanoines*, fondé par le comte allemanne Ruprecht sur les bords de la Limmat, où est maintenant Zurich; et la seconde, le monastère de Saint-Léger (Léodegar), établi par le prêtre Wikard, frère du précédent, dans l'endroit déjà connu alors sous le nom de Lucerne (695). Selon une tradition, ce monastère de l'ordre de Saint-Benoît avec les seize métairies qui en dépendaient fut donné par Pepin le Bref aux abbés de Murbach, en Alsace. De cette époque probablement date la construction dans la vallée de Glaris d'une église due aux soins du pieux missionnaire irlandais Fridolin. Deux gentilshommes, qui en devinrent propriétaires, en firent don avec la vallée entière au monastère de Seckingen, dans le courant du IX^me^ ou du X^me^ siècle [2].

Les contrées bourguignonnes eurent leur part des bienfaits de la civilisation chrétienne. Romainmôtier, au pays de Vaud, Château-d'Oex, en Gruyère, Moûtier-Grandval, Sainte-Ursanne, Lucelle et Saint-Imier, dans le Jura, sont des créations dues à l'esprit de Columban et de ses continuateurs. Simples oratoires ou chapelles dans le principe,

[1] Moor, *Archives pour l'histoire des Grisons*. Coire, 1848, p. 8. *Geschichte von Currhätien und der Republik der drei Bünde*. Coire, 1870. Pendant trois générations, les Victor fournirent un *Præses* ou gouverneur à la Rhétie, un comte à Bregentz, un évêque au diocèse de Coire. Il y eut cinq *Præses* de cette famille en 166 ans. Selon Wolfgang de Juvalta (*Ind. d'histoire de Zurich*, déc. 1867), Œsopéia ou Épiscopéia aurait été la sœur de l'évêque Pascal. Voir Gelpke, *Kirchengeschichte*, II, 464.

[2] La tradition, qui plaçait l'arrivée de Fridolin au V^me^ siècle, est abandonnée aujourd'hui. En général, les documents authentiques manquent complétement pour cette époque et ne commencent qu'avec l'an 700 dans l'importante publication de M. Hidber. Le document de la fondation de l'église de Lucerne par Wikard est douteux, selon M. Segesser, *Histoire juridique de Lucerne*, 1850, I, p. 3. — Voir aussi Blumer, *Histoire des démocraties suisses*, 1850, I, p. 13 (en allemand).



ces établissements modestes devinrent ensuite, par la munificence des particuliers et des grands, des centres religieux importants. Le prieuré de Romainmôtier fut doté par le comte Ramnelène, fils du patrice Wendelin (642-646). Le frère de Ramnelène, Donat, élève de Luxeuil, devint archevêque de Besançon et métropolitain d'une partie de l'Helvétie occidentale. Il passe pour avoir converti au christianisme le peuple de la Gruyère (624-666). Donat avait pour suffragant Prothais, évêque de Lausanne, digne successeur de saint Maire, qui fut surpris par la mort dans la forêt de Bière où il était occupé à couper le bois nécessaire à la construction de sa ville épiscopale (vers 649). Le village où il reçut la sépulture a conservé le nom de Saint-Prothais, abrégé en Saint-Prex [1].

Germain, gentilhomme de Trèves, autre élève de Luxeuil, fut le défricheur des bords de la Birse, et Imier de Lugnez (près Porrentruy) passe pour avoir le premier cultivé les rives de la Suse (640-660). Ici aussi les ermites ont précédé les cloîtres.

Au temps de Charles-Martel, régnait sur les Lombards le roi Luitprand, prince qui était si favorable à l'évêque de Côme, Adeodat, qu'il lui fit don du comté de Bellinzone et de ses possessions à Lugano, Val Maggia, Blegno dans la Leventine [2], etc.

### 4. Charlemagne (768-814).

Charlemagne ou Karl le Grand succéda à Pepin le Bref en 768 et surpassa encore de beaucoup son père en gloire et en puissance. La monarchie des Francs s'étendit alors de l'Èbre à la Baltique, et de l'Océan à la Theiss, à la Vistule et au Tibre.

Dans cinquante-trois expéditions militaires, Charlemagne triompha des Saxons, des Lombards, des Sarrasins, des Grecs, des Slaves, des Danois, des Awares et de plusieurs peuples révoltés de son empire.

Salué par ses contemporains du nom de *roi de l'Europe*, Charlemagne devait recevoir encore la couronne et le titre d'empereur d'Occident que lui décerna le pape Léon III, à Rome, où ce prince s'était rendu pour assister aux fêtes de Noël (800).

[1] Selon plusieurs auteurs, Gelpke entre autres, *Kirchengeschichte*, I, 143, Prothais n'aurait pas été le successeur, mais bien le prédécesseur de Marius et aurait posé au commencement du VI^me^ siècle les fondements de l'église de Saint-Thyrse (un des martyrs de la légion thébéenne). Il aurait aussi bâti la nouvelle ville de Lausanne sur la hauteur et moins près du lac que l'ancien vicus de Lousonna.

[2] Hidber, *Urkundenregister*, 2, aux années 722, 724.

Mais quelque chose de plus remarquable que les exploits militaires dans le règne de Charlemagne, c'est la protection qu'il accorda aux lettres et aux arts. Ce prince multiplia les écoles, prescrivit à tous les moines la copie des manuscrits et fonda dans son palais une académie composée des hommes les plus instruits qu'il pût découvrir dans ses États et au dehors. Lui-même donnait l'exemple de l'étude, cultiva le le latin, sans négliger l'allemand, la langue de sa famille et de son peuple.

Comme législateur et organisateur d'empire, Charlemagne montra aussi beaucoup de sagesse. Il chercha à donner à l'empire l'unité qui lui manquait, tout en respectant les franchises nationales. Le pouvoir des comtes provinciaux et locaux fut soumis au contrôle des envoyés ou commissaires royaux (Missi) qui, quatre fois l'an, parcouraient l'empire pour connaître les plaintes portées contre leur administration. Les seigneurs prévaricateurs et rebelles étaient dépouillés de leurs dignités. Les lois, qui auparavant se faisaient par le roi de concert avec les évêques et les nobles, durent être consenties par les hommes libres dans les assemblées générales de la nation nommées *champs de mai, de mars,* ou *plaids généraux*. Les petits propriétaires et les hommes libres sans propriété trouvèrent en Charlemagne un protecteur assuré contre l'oppression des grands. Le droit de porter l'épée, accordé aux fiscalins, rapprochait ceux-ci des hommes libres avec lesquels ils se confondirent. La classe des demi-libres s'accroissait considérablement par les avantages octroyés *aux hommes utiles,* occupés au défrichement des lieux incultes.

Les lois ou capitulaires[1] de Charlemagne furent très-favorables à l'Église, en faveur de laquelle il rétablit la dîme et la libre élection des évêques par le peuple et le clergé réunis. L'union du trône et de l'autel était l'idéal de ce prince. Cependant il ne se faisait aucun scrupule de nommer lui-même et de déposer les évêques et les abbés de monastère. Lorsque Charlemagne vit de riches personnes donner tous leurs biens à l'Église, au détriment de leurs proches, il mit un frein à ces donations excessives et punit sévèrement les mauvais prêtres qui promettaient le ciel ou menaçaient quelqu'un de l'enfer pour se faire donner sa fortune. Le droit d'asile fut restreint et l'entrée en religion défendue avant l'âge de vingt-cinq ans. Un capitulaire de 811 dispense les évêques du service militaire, et Louis le Débonnaire, fils et successeur de Charlemagne, leur défendit de porter le baudrier et les épées

[1] Ainsi nommées parce qu'elles étaient divisées en petits chapitres (capitula).



comme les seigneurs civils. Mais les habitudes belliqueuses étaient trop enracinées chez les peuples barbares, et les idées du temps faisaient à tout vassal et à tout grand propriétaire une obligation impérieuse de porter les armes, sous peine de passer pour un lâche indigne de tenir un rang et de posséder un fief dans le royaume.

Nos contrées eurent leur part de la gloire et des bienfaits du règne de Charlemagne. Mais cette part, il est difficile de la préciser en l'absence de documents authentiques et aussi à cause des nombreuses légendes qui obscurcissent cette histoire.

Si l'on en croit la romanesque et pourtant très-instructive chronique du moine de Saint-Gall, composée à la fin du IX^me^ siècle, les habitants de la Thurgovie[1] auraient pris une grande part aux expéditions de Charles en Italie et en Hongrie. Le comte Gérold de l'Allemannie, père de Hildegarde, une des femmes de Charlemagne, est mentionné comme ayant marché à la tête de ces guerriers. Ce vaillant capitaine, célébré par le moine poète Walafrid Strabon, avait sous ses ordres Adalbert de Coire et le héros thurgovien Eischer ou Escher. « Ce dernier, nouvel Hercule, « enfilait avec sa lance des rangs entiers de Wilzes, Peschénègres, « Avares et autres guerriers slaves. Puis, revenu sur les bords de la « Thour, il trouvait son plaisir à forcer son cheval de bataille à fran- « chir les flots débordés de la Thour, en disant : « Par monseigneur de « Saint-Gall, de gré ou de force, tu me suivras. »

Un autre héros des guerres de Charlemagne était Isambart, fils de Warin, comte de la Thurgovie. Le biographe de Louis le Débonnaire, l'évêque Thégan, nous le fait connaître comme un des chefs de l'armée franque qui, sous le commandement du fils aîné de Charlemagne, contribua à la prise de Tortose en Espagne (811)[2]. Ce seigneur n'avait pas toujours joui de la faveur de Charlemagne ; ce prince le priva même de son comté au commencement de son règne ; il le lui rendit à la suite d'une chasse au sanglier, où ce seigneur lui avait sauvé la vie en tuant l'animal furieux qui avait blessé le monarque (802).

Il faut peut-être rattacher aux expéditions de Charlemagne ce que les traditions nous racontent du secours donné au pape contre les Sarrasins par les hommes des Waldstætten, qui revinrent honorés d'un beau drapeau aux armes de l'Église.

Les mêmes traditions nous montrent les hommes de Lucerne et des

[1] La Thurgovie, nous le rappelons au lecteur, embrassait alors toute la Suisse orientale, des Grisons au village de Cham (Zug).

[2] Pertz, II. Hidber cite un acte de donation ou de réparation de ce seigneur en faveur de Saint-Gall (806).

Waldstætten rapportant de ces guerres lointaines ces cors de bataille garnis d'argent et fameux dans les guerres des XIV^me et XV^me siècles sous le nom pittoresque de *taureaux d'Uri,* de *vaches d'Unterwald* et de *trompes de Lucerne.*

Le règne de Charlemagne, dans les contrées qui forment aujourd'hui la Suisse, est particulièrement mémorable par les grands prélats qui y illustrèrent l'État et l'Église. L'un d'eux, Valdo, fut successivement abbé de Saint-Gall et de Reichenau, où il encouragea le mouvement littéraire et artistique, puis évêque de Bâle et de Pavie, et enfin abbé du royal monastère de Saint-Denis, près Paris (801). Cette abbaye ayant obtenu de la munificence de Charlemagne la possession de la Valteline, les moines rendirent cette contrée florissante par la culture de la vigne et l'établissement de foires lucratives [1].

Un autre prélat célèbre fut Hetto, disciple du précédent et d'Alcuin, évêque de Bâle de 801 à 823, où il abdiqua la dignité épiscopale). « Le « clergé, » dit Jean de Muller, « eut un modèle en Hetto, l'agricul- « ture, un zélé promoteur [2]. » Diplomate habile, il fit un voyage à Constantinople pour y négocier le fameux traité qui devait unir l'Orient à l'Occident par le mariage de l'impératrice Irène et de Charlemagne (811).

Conseiller sincère de Charles, et peut-être même son directeur spirituel, l'indépendant Hetto osa lui reprocher son incontinence. Cet acte de courage ne fit qu'accroître l'estime du prince pour le prélat. Il lui en donna une marque frappante en l'appelant, avec quatorze autres prélats et quinze comtes, à signer le codicille qui contenait ses dernières volontés (811).

L'art religieux doit à Hetto la restauration de la cathédrale de Bâle. Ce temple, comme beaucoup d'autres de la chrétienté, se trouvait dans un état déplorable après l'invasion des Barbares. Construits en bois, dégarnis de siéges, ces édifices informes n'avaient souvent qu'une fenêtre; une lampe d'étain éclairait à peine un autel de bois où un calice d'étain ou de verre servait à la communion. Le capitulaire fait par Hetto pour l'administration de son diocèse renferme plusieurs dispositions remarquables [3]. La puissance temporelle des évêques de Bâle et leur droit de battre monnaie, remontent également au gouvernement de ce prélat distingué.

L'école Caroline de Zurich a passé longtemps pour une fondation

[1] A Chiavenne en 824.

[2] Muller, trad. par Monnard, I, 194.

[3] « Chaque curé doit avoir au moins chez lui un sacramentaire, un lectionnaire, « un antiphonaire, un baptistaire, un calendrier, un canon, un pénitentiel, un psautier, un recueil d'homélies pour les dimanches et fêtes de l'année. Celui qui man- « querait d'un de ces livres, mériterait à peine le nom de prêtre, » selon Hetto.



de Charlemagne, ainsi que la grande église (Grossmünster), dont la tour est ornée de la statue de ce prince [1]. Ce prince, si l'on en croit les légendes, faisait de fréquents séjours aux bords de la Limmat, où se trouvait un palais avec une des cent soixante-cinq métairies de l'empire qui pourvoyaient aux besoins de la mense ou table royale.

Un troisième prélat, Remédius, évêque de Coire, se fait connaître à cette époque (800-820) par ses relations avec Alcuin et par les lois qu'il donna comme *recteur de la Rhétie,* titre qui avait été conféré à son prédécesseur immédiat, Constance, par l'empereur Charlemagne (784). Le prédécesseur de Constance, Tello, dernier comte-évêque de la dynastie de Victor, avait doté le cloître de Dissentis (766) et construit en pierre la cathédrale de Coire (vers 777) [2]. Ce prélat était au nombre des évêques qui souscrivirent sous Pepin le Bref aux actes du concile d'Attigny en Champagne. Son testament a paru dans les recueils de Mabillon et de Moor [3].

La Transjurane méritait le nom de Béotie que lui donnent plus tard les chroniqueurs; elle n'a aucun nom à opposer à ceux des Hetto et des Remédius. Aussi les évêchés dans cette partie de l'empire sont-ils le prix de la faveur ou l'apanage des princes du sang impérial. C'est ainsi qu'on vit Charlemagne installer son beau-frère Udalric sur le siége épiscopal de Lausanne, et un autre de ses parents, Aléthée, sur le siége épiscopal de Sion que ce prélat cumulait avec le siége abbatial de Saint-Maurice. C'est à lui, d'après la légende, que le célèbre empe-

[1] Les sceaux du prévôt du XIII^me siècle portent aussi le nom de Charles avec le dessin de la statue. Après la canonisation de Charles, Zurich s'empressa de fêter le nouveau saint et on composa un office en son honneur où se trouve ce vers : *Urbs Turegum, urbs famosa.* On montre encore à l'endroit appelé Loch la maison que doit avoir habité Charlemagne (Bluntschli, 33). Dans son *Histoire de l'abbaye des religieuses de Zurich*, M. Georges de Wyss dit avoir vainement cherché à établir d'une façon authentique les rapports de Charlemagne avec la ville de la Limmat, ce qui n'empêche pas ce savant de croire à l'authenticité de ces relations et à la tradition qui fait de Charlemagne le fondateur de la collégiale. Gelpke dit au contraire que la fondation de la collégiale par Charlemagne est peu vraisemblable et se rapporte à Charles le Gros ou à Louis le Germanique. La partie la plus ancienne de l'église actuelle date de la fin du X^me ou du commencement du XI^me siècle.

[2] Moor, *Cod. dipl.*, p. 20. — Hidber, *Urkundenregister*, 14. L'édifice actuel ne date cependant que de la fin du XII^me siècle, selon l'*Histoire des arts plastiques en Suisse* de M. Rahn, I, 227.

[3] Pertz, *Legum*, I, 30. — Rochholz, *Tell und Gessler*. Heilbronn, 1877, 271. Tello avait été moine au cloître de Cazis.

reur aurait donné la souveraineté du Vallais par lettre royale appelée la *Caroline*.

Genève, l'ancienne cité de Gondebaud, vit croître son importance au VIII^me siècle par la tenue dans ses murs d'une des trente-deux assemblées nationales qui eurent lieu pendant le règne du grand Charles (773). En cette année-là aussi, l'abbaye de Saint-Maurice fut honorée des largesses et peut-être aussi de la visite de l'empereur. Le trésor de cette abbaye a conservé un magnifique vase d'agate, envoyé, dit-on, à Charles par le calife arabe Aroun-al-Raschid [1]. En Vallais, comme à Zurich, les livres carolins n'étaient pas rares. Le trésor de l'église de Sion renfermait entre autres un *évangéliaire* de Charlemagne, incrusté d'or et de pierres précieuses. Un fait spécial semble mettre hors de doute les rapports intimes de Charlemagne avec le Vallais; c'est le culte qu'on rend à ce prince, canonisé au XII^me siècle, dans les églises de Valère à Sion, de Vouvry et de Saint-Maurice.

Le règne de Charlemagne fut en général plus favorable au clergé séculier qu'aux cloîtres placés par les capitulaires sous la tutelle des évêques. Cette tutelle était assez dure parfois, si l'on en juge par la situation pitoyable faite au monastère de Saint-Gall par quatre chefs successifs du diocèse de Constance (760-820). Privée du droit d'élection que lui avait donné Pepin le Bref, cette abbaye fut condamnée à payer à l'évêque de Constance un tribut annuel consistant en un cheval et en une once d'or [2]. Les moines ayant porté plainte auprès de Wolfhard, archevêque de Reims, qui vint en 813 présider aux plaids de la Rhétie, celui-ci leur conseilla de mettre sous les yeux de l'empereur la charte octroyée par son aïeul. Mais, informé de ce qui se passait, l'évêque Éginon pénétra dans le cloître et brûla la charte d'exemption.

Pendant toute la durée du règne de Charles, Saint-Gall fut perdu pour la culture des lettres, et la seule marque d'intérêt (si c'en est une) que lui donna le grand roi, ce fut d'y enfermer pendant quelque temps son fils naturel, Pepin le Bossu ou le Nain, qui avait conspiré contre

[1] Aubert, *Trésor de Saint-Maurice*, p. 157. C'est une tradition constamment maintenue à Saint-Maurice que Charlemagne a visité l'abbaye, et cette tradition est confirmée par une lettre d'un abbé Rodolphe au roi de France au X^me siècle. — Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz*, II, 93, estime qu'on pourrait placer cette visite à l'an 786, lors du voyage à Rome de ce prince. Quant à la fausse Caroline, le savant auteur la met sur la même ligne que la donation de Constantin dont on s'est servi pour étayer le pouvoir temporel des papes.

[2] L'acte par lequel Charlemagne confirme ce jugement est daté de Worms, 8 mars 780. Hidber, *Urkundenregister*, 23. Un autre acte important est cité par Hidber, c'est celui par lequel le pape Adrien I^er confirme les priviléges du couvent de Saint-Maurice (vers 780).



sa vie. « Ce malheureux prince, » dit un annaliste de Saint-Gall, « fut « aveuglé de la manière la plus cruelle, tondu et jeté dans une cellule « du couvent de Saint-Gall qui passait alors pour le plus étroit et le « plus pauvre de tout l'empire. » Plus loin, Ekkehart IV (c'est le nom du chroniqueur) nous représente le fils de Charlemagne occupé avec les moines âgés à arracher les orties du préau pendant que les plus jeunes frères se livraient aux travaux fatigants du labourage [1].

Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle en 814, après un règne de quarante-sept ans, et laissa le trône à son fils Louis, surnommé le *pieux* ou le *débonnaire*.

### 5. Anarchie de l'empire. — Développement de la féodalité après la mort de Charlemagne.

Louis le Débonnaire régna d'abord avec force et sagesse, mais ses nombreuses réformes ayant mécontenté les grands, ses propres fils se révoltèrent contre lui et le renversèrent du trône de la manière la plus indigne (830). Un parent de l'empereur, Wala, abbé de Corbie, était d'accord avec les rebelles. Louis le Débonnaire ayant été rétabli momentanément sur le trône, fit saisir Wala et l'envoya sous bonne escorte dans le fort de Chillon, au sein d'une contrée alors si sauvage qu'au dire d'un chroniqueur contemporain on n'y voyait que la terre et l'eau [2]. Wala y demeura enfermé jusqu'à ce qu'une nouvelle révolution vint précipiter définitivement du trône le fils de Charlemagne, qui finit ses jours dans une île du Rhin en 840.

La mort de Louis le Débonnaire ne rendit point la paix à l'empire. Ses fils s'entre-déchirèrent avec fureur. Le traité de Verdun en Lorraine (843) semblait devoir accorder les prétentions rivales. L'Italie, l'Allemagne et la France devinrent autant d'États séparés et indépendants. Charles le Chauve, roi de France, et Louis le Germanique, premier roi des Allemands, échangèrent, en présence de leurs armées, des serments solennels pour lesquels ils se servirent, le premier de la langue tudesque et le second de la langue romane, transition du latin à la langue française. Mais la lutte recommença de plus belle sous leurs successeurs et remplit de troubles la seconde moitié du IX^me siècle. L'empereur Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, réunit de nouveau un

[1] Pertz, II.

[2] Paschase Radbert, dont M. Vulliemin a suivi la version favorable à Wala dans son docte et piquant livre sur Chillon. Lausanne, 1854.

moment tout l'empire sous son sceptre. Mais, méprisé par ses sujets parce qu'il avait acheté la paix des Normands, au lieu de les combattre, ce monarque fut déposé par les seigneurs comme Louis le Débonnaire l'avait été par les prélats (888). Les rois carlovingiens qui suivirent n'eurent aucune autorité et ne se maintinrent que par le secours des armes étrangères.

Pendant ces désordres, l'ordre puissant établi par Charlemagne disparaît. Plus de gouvernement central, plus d'assemblées nationales, plus de plaids généraux et populaires. Les sept comtes les plus puissants se font rois dans leurs provinces respectives; les autres cherchent à se rendre perpétuels et héréditaires. Chaque baron se croit roi dans sa terre, et la maxime *nulle terre sans seigneur* commence à être invoquée contre les simples hommes libres pour les obliger à se placer sous la protection d'un seigneur, auquel, en échange de son patronage, ils sont tenus d'acquitter une redevance en argent ou en nature.

Un homme libre refusait-il de se mettre sous la protection d'un grand, laïque ou ecclésiastique, on se liguait pour le ruiner et le perdre. « Du VII$^{me}$ au X$^{me}$ siècle, les propriétaires de terres franches ou alleux « furent en grande partie dépouillés ou réduits à la condition de vas« saux [1]. » Une conséquence naturelle de cet état de choses fut qu'un grand nombre d'hommes libres, ayant perdu leurs propriétés, perdirent aussi le droit de porter les armes qui y était attaché et qui constituait la principale différence entre le serf et celui qui ne l'était pas.

Le IX$^{me}$ siècle donna naissance à l'institution des *avoués de l'Église*. Ces fonctionnaires (appelés aussi vidomnes, vidames) avaient pour principale mission de protéger les domaines ecclésiastiques, de les défendre en justice et d'en soigner les intérêts comme administrateurs temporels. En échange de leurs services, ils avaient droit à certains bénéfices et au tiers des amendes. Mais que de fois ces protecteurs attitrés et gagés des évêques et des monastères furent les oppresseurs et les ennemis les plus cruels de ceux qu'ils avaient juré de défendre et de soutenir de tout leur pouvoir. Outre les *avoués des églises* (Kastvögte en allemand), le droit public de l'empire reconnaissait encore des *avoués ou protecteurs de villes et de pays* (nommés Schirmvögte en allemand) et des *avoués ou baillis impériaux* (Reichsvögte), d'un ordre plus relevé encore, parce qu'ils représentaient directement l'empereur et exerçaient à sa place le droit de glaive et de haute justice (Blutbann).

L'époque carlovingienne voit s'élever un certain nombre de châteaux-

[1] Éd. Secrétan, *Essai sur la féodalité*, p. 54.



forts destinés à servir aux familles nobles de refuges, de boulevards, et qui trop souvent aussi devaient être les repaires de l'oppression et des rapines des gentilshommes.

« Sous les faibles descendants de Charlemagne, » dit l'historien des *Châteaux de la Suisse*, « plus l'anarchie, les guerres privées, le droit du « plus fort, la puissance et l'arbitraire même allèrent en progressant, « plus aussi les châteaux se multiplièrent. Il s'en établit non-seulement « dans les passages des montagnes les plus importantes, mais dans le « voisinage des villes mêmes, comme le Freihof et la tour de Rohr, à « Aarau [1]. »

**6. État du pays sous les derniers empereurs carlovingiens. — Rétablissement du royaume de Bourgogne et du duché d'Allemannie (814-919).**

La Transjurane avait eu à se louer du gouvernement de Louis le Débonnaire. La cathédrale de Lausanne en avait obtenu le petit cloître de la Baumette d'Éclépens, avec des terres sur les bords de la Venoge [2]; Saint-Gall, délivrée de la tutelle oppressive des évêques de Constance, et affranchie du tribut annuel d'une once d'or et d'un cheval que lui avait imposé Charlemagne, prit un essor extraordinaire et atteignit à un haut degré de prospérité matérielle, base de sa grandeur scientifique et littéraire [3]. L'immunité ou exemption de la juridiction civile fut accordée à ce cloître [4] et à celui de Pfeffers, que Louis le Débonnaire protégeait contre le comte Roderic. L'évêque de Côme, dépouillé par ce seigneur, trouva la même protection. Le cloître d'Agaune, école de vertu et de lumière au VII$^{me}$ siècle, était devenu l'asile de vices affreux. Louis le Débonnaire en chassa les moines et les remplaça par trente chanoines réguliers avec le consentement du pape Eugène II [5].

Louis le Germanique, premier roi des Allemands, fonda à Zurich le célèbre *Frauenmünster* où moûtier des religieuses, dont ses deux filles, Hildegarde et Berthe, furent successivement abbesses (853). L'immunité octroyée à cette abbaye princière s'étendit à ses ressortissants et

[1] J.-J. Hottinger, *Les châteaux de la Suisse* (préface). Coire, Dalp, 1828 (en allemand).
[2] Hidber, *Urkundenregister*, à l'année 817.
[3] Le petit territoire de l'abbaye s'enrichit de nombreuses donations sur les bords de la Sitter, de la Thour, de la Glatt, de la Limmat, du Rhin, des lacs de Zurich et de Constance. En tout, 160,000 arpents. Von Arx, *Histoire de Saint-Gall*.
[4] L'acte d'exemption de Saint-Gall est daté d'Aix-la-Chapelle, 3 juin 818; celui de Pfeffers de 819. Voir Hidber, 53 et 57.
[5] Jahn, II, 323.

contribua au développement des franchises municipales de Zurich. Cette ville eut dès lors son juge et avoué particulier et indépendant, comme Saint-Gall[1].

Avec le règne de Louis le Germanique coïncide la fondation de l'église de Beromünster, ainsi nommée de son fondateur, le comte Béro de Lenzbourg (850). Outre la maison de Lenzbourg, il se forme alors en Helvétie un certain nombre de maisons *souveraines*, comme celles des Montfort dans les Grisons, des Toggenbourg, des Nellenbourg à Schaffhouse, fondateurs du cloître de Tous-les-Saints, et des Kybourg, fondateurs du cloître de Rheinau (778), et dont les possessions s'étendaient alors sur les rives de la Thour et de l'Aar.

Les désordres de l'empire eurent leur contre-coup dans ces contrées et y enfantèrent des brigandages et des dissensions de toute espèce.

L'évêque David de Lausanne était un de ces prélats belliqueux qui endossaient plus volontiers la cuirasse que la chasuble. Il entra en guerre avec un de ses vassaux, le sire argovien de Tegerfelden, et dans une rencontre furieuse qui eut lieu au village d'Anet, entre Morat et Neuchâtel, l'évêque et son rival se transpercèrent l'un l'autre du fer de leurs lances (850). Sur le mont Etzel, entre Schwyz et le lac de Zurich, un pieux ermite de race illustre, Meinrad de Hohenzollern, tomba sous les coups de vils assassins (février 863). Découverts et saisis, les meurtriers furent jugés sous la présidence du comte Adalbert, dans la cour des Tilleuls à Zurich, et expièrent leur crime sur la roue (866).

Une année après, une guerre acharnée éclatait dans la Transjurane. Un seigneur nommé Hugbert, abbé de St-Maurice et beau-frère du roi de Lorraine Lothaire II, avait été investi par lui du gouvernement d'une partie de la Bourgogne. Mais Lothaire ayant répudié la sœur d'Hugbert, celui-ci se révolta contre ce prince et défit des troupes dans trois combats. Mais dans une quatrième affaire, le comte Conrad, général de l'empereur Louis II qui avait succédé à Lothaire, vainquit Hugbert, dont un dard perça la langue et occasionna le trépas (864-866). Cet événement arriva près du château d'Orbe, déjà célèbre par le séjour de Brunehaut et par les fréquentes entrevues des petits-fils de Charlemagne, qui y firent même un partage de l'empire (856).

Le gouvernement de la Transjurane, vacant par la mort tragique de

[1] Georges de Wyss, *Histoire de l'abbaye des religieuses de Zurich.* L'acte de fondation est daté de Ratisbonne, 21 juillet 853.



Hugbert, fut donné à son vainqueur, le comte Conrad, et passa ensuite au fils de ce dernier, nommé Rodolphe. C'était un seigneur fort ambitieux. Non content de s'être emparé de l'abbaye de St-Maurice à titre également d'abbé laïque ou commendataire, comme on disait alors, il cherchait une occasion de s'agrandir encore et la trouva bientôt dans la situation déplorable de l'empire sous le règne de Charles le Gros.

Ce prince, remarquable d'abord par sa puissance et en même temps par sa sollicitude pour les lettres, était tombé si bas qu'il ne put parvenir à faire reconnaître comme évêque de Genève son partisan Optandus, bien que ce dernier eût été canoniquement élu par le clergé et le peuple. Oltramne, archevêque de Vienne et métropolitain de Genève, refusa son consentement et se saisit même d'Optandus qu'il mit en prison en donnant pour motif l'origine étrangère de ce prélat, bien que la sienne ne le fût pas moins. Le pape Jean VIII, dont Charles le Gros réclama l'intervention, se chargea de la lui rappeler en y joignant une menace d'excommunication qui fit enfin ouvrir à l'évêque de Genève les portes de sa prison et rendit ce prélat à son diocèse (vers 882).

Charles le Gros, déposé par les princes allemands à Tribur et confiné dans le monastère de Reichenau, y était mort (888). La même année, à l'exemple de Bérenger qui s'était fait roi d'Italie, et du comte Boson qui avait pris la couronne en Provence, le comte Rodolphe se fit reconnaître roi de Bourgogne *transjurane* à Saint-Maurice en Vallais, aux acclamations des grands et des prélats, parmi lesquels Dietrich ou Didier de Sion tenait le premier rang. Ce second royaume de Bourgogne embrassait les pays que Rodolphe et son père avaient gouvernés comme margraves, c'est-à-dire les deux versants du Saint-Bernard, le Val d'Aoste, le Vallais, les contrées de Vaud, Neuchâtel, les vallées nord-ouest du Jura avec Bâle, Gex, Genève, le Chablais.

L'empereur d'Allemagne, Arnoulf, neveu de Charles le Gros, voulut s'opposer à ce démembrement. Il marcha contre le nouveau roi et porta le fer et le feu dans le pays de Vaud. Lausanne fut occupée par les Allemands. Mais, harcelé et manquant de vivres, Arnoulf traita avec Rodolphe. Celui-ci conserva la couronne, mais dut se rendre à Ratisbonne pour y faire hommage à l'empereur comme à son suzerain (octobre 888)[1]. Ainsi fut fondé le second État de Bourgogne, lequel embrassait une partie des pays qu'avait possédés Gondebaud[2].

[1] Chronique contemporaine d'Hermann le Paralytique, moine de Reichenau (Pertz, VII, 110).

[2] C'est-à-dire qu'il s'étendait du Jura à l'ouest jusqu'à l'Aar supérieur, comprenait l'Oberland bernois, le Vallais, la Savoie, Genève, une grande partie de la

Une révolution bien différente amena, vingt-neuf ans après ces événements, le rétablissement du duché d'Allemannie supprimé par Pepin le Bref en 746. Deux frères, Erchanger et Berchthold, dont l'empereur Conrad Ier avait épousé la sœur, gouvernaient ce pays depuis quelques années avec le titre de *gouverneurs royaux*. Mais ces deux seigneurs voyaient de très-mauvais œil la prospérité croissante de l'abbaye de Saint-Gall. Ils portaient surtout envie au chef de ce cloître, le beau, spirituel et magnifique Salomon III, évêque de Constance, fondateur de Bischoffszell, et en crédit auprès de cinq rois successifs. Ils persécutèrent ce prélat et se firent mettre au ban de l'empire. Salomon intercéda pour eux et obtint leur grâce. Mais peu sensibles à ce procédé généreux, Erchanger et Berchthold enlevèrent le prélat après avoir tué un de ses gardes, et le retinrent prisonnier dans un de leurs châteaux. Les parents de l'abbé levèrent des troupes. Les ravisseurs furent saisis, traduits devant un tribunal d'empire et condamnés à mort.

Salomon, toujours magnanime, pria le comte Bourcard qui présidait le tribunal de surseoir à la sentence. Mais Bourcard, qui comptait hériter et du pouvoir et des biens des condamnés, se montra inexorable et fit trancher la tête aux deux gouverneurs à Aldingen en Souabe. Bourcard obtint alors pour sa vie durant le duché d'Allemannie, rétabli en sa faveur par Conrad Ier (917).

La Thurgovie, qui comprenait outre le pays qui porte ce nom, ceux de Zurich, Saint-Gall, Appenzell, Glaris, Zug, Schwyz, probablement aussi Underwald, plus Lucerne et Argovie, faisait partie de ce grand-duché d'Allemannie avec le territoire actuel du grand-duché de Bade, du Wurtemberg, une partie de l'Alsace et de la Bavière jusqu'au Lech. La Thurgovie elle-même se scinda bientôt en deux parties ou comtés du Zurichgau et du Thurgau.

Conrad Ier étant venu à mourir peu après, désigna pour son successeur le vaillant Henri de Saxe, surnommé l'Oiseleur.

Henri Ier de Saxe était un prince jeune et habile, comme il le fallait pour sauver l'empire, menacé à la fois par l'insubordination des grands et par l'invasion de plusieurs peuples, Slaves, Normands, Hongrois ou Madgyares, Maures ou Sarrasins, dont l'apparition est le plus grand fléau du Xme siècle. La ville de Bâle venait justement d'être détruite par les Hongrois (917). Acclamé pour leur roi par les Franconiens et les Saxons, deux des cinq nations qui composaient alors l'empire germanique, Henri Ier eut un peu plus de peine à se faire reconnaître par les Bavarois et par les Souabes, dont les ducs convoitaient pour eux-mêmes la couronne impériale. Mais quand on le vit bien résolu à agir contre ses adversaires, ces quatre peuples se réunirent et leur exemple fut même suivi par les Lorrains, nation toujours un peu flottante entre l'Allemagne et la France (920).

Franche-Comté et plus tard la Savoie du nord et la Suisse orientale (Jahn, II, 483). — Le nom de *maison de Strættlingen*, donné par une chronique du XVme siècle à la dynastie rodolphienne et employé depuis par Jean de Muller et tous les écrivains qui l'ont suivi, n'est appuyé sur aucune donnée authentique.



---

## CHAPITRE VI

# LES EMPEREURS DE LA MAISON DE SAXE

(DE 920 A 1027)

### 1. Henri Ier de Saxe, fondateur des bourgeoisies. Vicissitudes des hommes libres dans les campagnes (919 à 936).

Henri l'Oiseleur, premier empereur de la maison de Saxe, justifia les espérances qui l'avaient fait élever au trône. Il rétablit l'unité de l'empire par ses victoires sur les Slaves, Hongrois, Normands, et releva la majesté royale, détruite presque totalement sous les derniers rois de la dynastie carlovingienne.

Mais l'acte le plus glorieux et le plus durable d'Henri Ier fut la fondation des BOURGEOISIES. Cet événement eut lieu à partir de l'an 927; il est ainsi antérieur de beaucoup, soit aux premières communes de France (1073), soit aux premières communes d'Angleterre, qui ne datent que du XIIIme siècle.

L'Allemagne ne comptait à l'avénement d'Henri Ier qu'un petit nombre de villes. C'était la suite naturelle de l'amour exagéré de la race germanique pour la vie libre et en plein air. L'empire, ainsi parsemé de métairies et de lieux ouverts, offrait dès lors une proie facile aux invasions de tous genres. Henri ordonna que tous les centres de population d'une certaine importance fussent munis de remparts et de tours. La neuvième partie des *habitants armés* des campagnes eut ordre de venir habiter ces villes (Burg en allemand) et de travailler jour et nuit aux fortifications.

Pour attacher les défenseurs des *bourgs* ou bourgeois à leur nouvel état, l'empereur leur donna de grands privilèges. Ainsi le port d'armes réservé aux nobles fut accordé à tous les bourgeois. Petit à petit, les *bourgeoisies* (Bürgerschaften) formèrent des corporations militaires et politiques, sous les ordres d'un *bourgmestre* et d'un conseil élus par elles. Bientôt elles eurent leurs bannières, leurs beffrois, leurs sceaux, symboles de juridiction et d'indépendance. Chaque ville bourgeoise fut dotée d'un territoire ou banlieue (Burgerzihl). Un bailli ou *Reichsvogt* présidait à la haute justice, commandait la bourgeoisie armée au nom du roi et recevait l'impôt dû au roi.



Henri décida de plus que toutes les assemblées publiques, les festins et les fêtes ne pourraient avoir lieu que dans les villes. Il obligea les campagnards à transporter la troisième partie de leur blé dans les greniers des villes, au sein desquelles, en retour, ils devaient trouver asile en cas de guerre et d'invasion[1].

L'institution de marchés et de foires lucratives acheva l'œuvre de Henri l'Oiseleur et prépara la grandeur des bourgeoisies par l'industrie et la richesse.

Toutes les villes bourgeoises n'obtinrent cependant pas les mêmes avantages. Les villes sujettes, c'est-à-dire bâties sur le fonds d'un seigneur (Landstædte), ne furent pas, en général, aussi favorisées que celles qui s'élevèrent sur un sol relevant immédiatement de l'empereur, et qui, pour ce motif, reçurent plus tard le beau nom de *villes libres et impériales* (freie Reichsstædte).

Le pays qui devait porter le nom de Suisse participa, dans une certaine mesure, à ce premier essor des libertés municipales en Allemagne. Bâle, relevée de ses cendres, Saint-Gall, Soleure, Bienne, furent ceintes, dans ce siècle, de tours et de murailles. Il en fut de même, paraît-il, de Wyl, Alstætten, Rheineck, Uznach et Wangen dans l'Helvétie orientale[2].

Les fortifications de Zurich datent pareillement de cette époque, et eurent pour premier avantage de former un *tout* des éléments divers qui constituaient la population de cette ville carlovingienne: Fiscalins ou serfs de la couronne, hommes libres descendant des Allemannes, et ministériaux, petits employés du roi ou de l'abbesse souveraine[3]. Un acte de l'an 929 donne le nom de cité à Zurich. La vallée de Glaris était soumise à l'abbaye de Seckingen depuis le commencement du Xme siècle. Un de ces serfs ministériaux dont il a été fait mention dans notre tableau de la Féodalité, reçut la mairie héréditaire de cette vallée après avoir été affranchi par l'empereur Louis l'Enfant, selon

[1] Chronique contemporaine de Wittekind, moine de Corvey. (Pertz, V, 132). — Arnold, *Verfassungsgeschichte der Freistädte*, 1854. — Wolfgang Menzel, *Geschichte der Deutschen*. 6e Ausgabe, 1872, I, 169. — Selon Böhmer, *Fontes germanicarum*, les établissements de Henri l'Oiseleur auraient été des forteresses plutôt que des villes proprement dites (préface du IIIme volume).

[2] Von Arx, *Gesch. von St-Gallen*, *I*, 223.

[3] Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, p. 58.

les formes de la loi salique, c'est-à-dire en lui faisant sauter un schelling de la main (906). La mairie de Glaris resta, dès lors, sans interruption jusqu'au milieu du XIII<sup>me</sup> siècle (1253) entre les mains de la famille de cet affranchi, honorablement connue dans l'histoire de ce pays et de la Suisse entière sous le nom de Tschoudi [1].

L'esprit de liberté soufflait sur les terres de Saint-Gall. La manière humaine et presque familière avec laquelle l'évêque-abbé Salomon traitait ses serfs et le plaisir qu'il prenait à faire paraître ses *maîtres bergers* avec une longue barbe, à la façon des hommes libres, pouvaient avoir contribué à développer chez eux le sentiment de la dignité personnelle. Son successeur, l'abbé Hartmann I<sup>er</sup>, homme savant et pieux, tout occupé d'écoles et de doctrines, laissa dormir les intérêts temporels de l'abbaye. Les vilains, c'est-à-dire les métayers et censitaires, en profitèrent pour lever la tête. « Non-seulement, » dit un moine annaliste, « ils négligèrent la culture des terres, mais ils portèrent l'audace « jusqu'à se fabriquer des boucliers, des armes brillantes et à souffler « dans d'autres instruments que ceux dont se servaient précédemment « les vilains pour appeler les vaches. A l'exemple des nobles, ils se « mirent aussi en tête de courir l'ours, le sanglier et non plus seule- « ment les lièvres et les loups, comme leurs devanciers. Aussi l'abbé « Engilbert, qui succéda à Hartmann, eut-il beaucoup de déboires à ce « sujet et ne réussit pas à comprimer leur essor, car les serfs, » ajoute l'annaliste du cloître, « sont ainsi faits que, s'ils ne craignent pas leurs « maîtres, ils se font craindre d'eux [2]. »

Chose étonnante! pendant que les vilains et serfs censitaires tendaient à sortir de leur classe et s'élevaient, en effet, par degré, au rang d'hommes libres, les hommes libres de la dernière classe ou libres censitaires, se voyaient opprimés par les seigneurs et réduits ou à acheter leur protection, ou à tomber dans le servage. Cette dégradation ne s'accomplit pas partout sans résistance. La Thurgovie, patrie des hommes vaillants, fut témoin d'une insurrection redoutable. Les hommes libres, ayant à leur tête Heinz von Stein, combattirent en bataille rangée contre la noblesse. Ils furent vaincus sur la Schwarza, près de Schaffhouse, au lieu même où s'éleva plus tard le couvent de Paradis (992). Mais la mort d'Adalbert, abbé de Rheinau, et de plusieurs au-

[1] Kopp, II. 284.— Fuchs, *Leben Œgidii Tschudi* (Beilage I), et Blumer, *Urkundensammlung zur Geschichte des Kantons Glarus*, I. ont publié l'acte de manumission du premier des Tschoudi.

[2] « Quia servi si non timent, tument.» — Le moine Ekkehard IV, surnommé le Plutarque de Saint-Gall, qui mourut vers l'an 1060 (Pertz, II, 103).



tres gentilshommes qui mordirent la poussière en cette journée, apprit à la noblesse qu'on ne lasse pas impunément la patience d'hommes courageux.

Les hommes libres, néanmoins, eurent encore longtemps à se défendre contre les envahissements des seigneurs et ne réussirent pas toujours, comme nous le verrons tout à l'heure dans l'histoire de Gontran le Riche, à se soustraire à leur cupidité tyrannique.

Des luttes analogues à celles que nous racontons ici mettaient aux prises à la même époque les serfs de la Normandie avec leurs seigneurs et se terminaient dans ce pays par l'extermination des premiers.

### 2. Les Othons de Saxe.

Henri I<sup>er</sup> l'Oiseleur eut pour successeur son fils Othon I<sup>er</sup>, surnommé le Grand à cause de ses victoires sur les Slaves, les Hongrois, les Danois et les Italiens. Il assura la prépondérance de la race germanique sur tous ces peuples, et sut même la faire reconnaître du roi de France.

Dominé, comme Charlemagne, par la grande idée de l'unité du monde chrétien, Othon le Grand se fit couronner à Rome empereur d'Occident (962). Il usa de sa puissance pour mettre fin aux scandaleuses factions qui ensanglantaient la ville éternelle; il déposa et fit plusieurs papes. Dans ses États il nommait les évêques et introduisit la coutume de leur donner l'investiture par la *crosse* et l'*anneau*, symbole de la juridiction spirituelle, et par le *sceptre*, signe de l'autorité temporelle. En revanche, il combla les évêchés et les monastères de biens immenses qu'il fit régir par des avoués ou vidomnes (Kastvögte en allemand).

Les églises de notre pays les plus richement dotées furent celles de Coire, de Zurich et le couvent d'Einsiedeln, fondé entre 934 et 945, au lieu occupé par la cellule de saint Meinrad [1]. Einsiedeln obtint de l'empereur la libre élection de ses abbés (946).

Le mariage d'Othon le Grand avec Adélaïde de Bourgogne, fille du roi Rodolphe II, l'avait rapproché de nos contrées (951). Un nouveau lien se forma lorsque ce monarque donna le duché d'Allemannie avec la main de sa nièce, la savante Hedwige, à Bourcard II, fils de l'ancien duc Bourcard I<sup>er</sup>. Ce dernier prince résidait souvent à Zurich et y fit avec l'empereur une entrée triomphale, lorsqu'il eut vaincu sur le Pô

[1] « In ducatu allemanico, in Comitatu Bourcardi ducis Turgove. » Gall Morel, *Die Regesten der Benedictiner Abter Einsiedeln*. Chur, 1848, 3.

les Italiens insurgés (965). Un bas-relief du grand Moûtier de Zurich a perpétué le souvenir de cette victoire. Les plus anciennes monnaies qui aient été frappées dans cette ville appartiennent, à ce qu'il paraît, au règne de l'empereur Othon le Grand [1] et portent une croix dans le champ.

Une sculpture qui ornait autrefois la façade de la cathédrale de Saint-Pierre, à Genève, représentait une entrevue d'Othon le Grand et d'Adélaïde, sa femme, avec l'architecte qui avait dirigé la reconstruction de cette église au X^me^ siècle. Adélaïde donna aussi plusieurs marques de sa sollicitude au couvent de Saint-Gall, qu'Othon le Grand traitait, au contraire, avec assez de dureté, comme on le voit par les enquêtes injustes qu'il fit faire à diverses reprises dans ce cloître, où il était cependant fort aise de trouver des hommes pour ses écoles, pour ses ambassades et même pour ses conseils. On reprochait aux moines de Saint-Gall l'usage de la viande et leur attachement aux coutumes irlandaises importées par Columban.

Les empereurs Othon II et Othon III, fils et petit-fils du précédent, continuèrent aux cloîtres la protection que leur avait accordée leur aïeul et père par l'intermédiaire des ducs d'Allemannie. Einsiedeln, sous son illustre abbé Grégoire, Anglo-Saxon d'origine, fils du roi Édouard I^er^ et petit-fils du grand roi Alfred, obtint de nouvelles donations dans tous les pays voisins [2]; Payerne, sous son abbé Mayeul, la confirmation de tous les domaines concédés au monastère. Othon III, depuis son mariage avec Théophanie, princesse de Constantinople, était un César grec et romain plutôt qu'un souverain germanique. Il trouva la mort dans la campagne de Rome (1002), où l'avait suivi Bourcard II, abbé de Saint-Gall, qui mourut de la peste dans le même pays. Henri II de Saxe, duc de Bavière, succéda à Othon III et fut successivement reconnu par les Bavarois, les Franconiens, les Lorrains, les Saxons et les Souabes.

### 3. Les rois de Bourgogne. — La bonne reine Berthe.

Rodolphe I^er^, le fondateur du second royaume de Bourgogne ou Bourgogne transjurane, était mort en 912, laissant à son fils nommé

[1] Henri Meyer, *Die Denare und Bracteaten in der Schweiz*. Zurich, 1858-1860.

[2] Grégoire, abbé de Notre-Dame des Ermites ou Einsiedeln (964-996), reçut entre autres d'Othon I^er^ la possession de l'île d'Uffnau, dans le lac de Zurich (965) (Mulinen, *Helvetia sacra*, 79). Mais M. de Mulinen se trompe en disant que l'abbé d'Einsiedeln fut créé prince du Saint-Empire. C'est l'*immunité* qui fut accordée à l'ab-



Rodolphe comme lui, la souveraineté des contrées juranes qu'il avait si vaillamment défendues contre les empereurs d'Allemagne.

Rodolphe II, qui à une valeur égale à celle de son père, ne joignait pas moins d'ambition, entra en guerre avec Bourcard I^er^, duc d'Allemannie, au sujet des limites de son royaume qu'il voulait étendre dans l'Helvétie allemannique (919). Dans un combat livré près de Winterthour, Rodolphe eut le dessous et dut rendre le pays conquis entre l'Aar et la Reuss; mais son courage inspira tant d'estime à Bourcard qu'il préféra traiter avec lui et lui donna sa fille Berthe en mariage (922). Quelque temps après, les Lombards, mécontents du roi usurpateur Bérenger, proclamèrent Rodolphe II.

Ce prince passa les Alpes avec son beau-père Bourcard et réussit d'abord à étendre sa domination jusqu'à Venise. Mais le duc d'Allemannie ayant trouvé la mort dans une embuscade près de Novarre (926), Rodolphe II, effrayé par la mort de son beau-père, se hâta de repasser les monts et fut très-heureux de céder ses prétentions à Hugues, comte d'Arles, qui lui donna en échange la Provence. Henri l'Oiseleur, le roi des Allemannes, y ajouta la cession d'une partie de l'Helvétie allemannique jusqu'à Eglisau [1].

C'est ainsi que l'ancien empire des Burgundes se trouva réuni en grande partie sous le sceptre des nouveaux rois de Bourgogne, appelés aussi rois rodolphiens, parce que trois de ces princes, sur quatre, portèrent le nom de Rodolphe (930).

Après avoir pris part aux guerres de France qui renversèrent du trône Charles le Simple et y portèrent son parent, le duc Raoul de Bourgogne, Rodolphe II mourut en 937 et reçut les honneurs de la sépulture à St-Maurice. Il laissait un fils mineur nommé Conrad et une fille nommée Adélaïde. Othon le Grand qui devait épouser plus tard Adélaïde, enleva Conrad à sa mère Berthe et le fit élever à sa cour, afin de préparer la réunion pure et simple de la Bourgogne à l'empire. Pendant l'absence de Conrad, Berthe, la bonne reine Berthe, gouverna le royaume.

Qui n'a entendu parler de l'humble et gracieuse reine qui, montée sur son palefroi et le fuseau à la main, allait de château en château, de monastère en monastère, de métairie en métairie, semant partout les œuvres de piété et de bienfaisance?

baye. Gelpke, II, 418. — Gall Morel, *Die Registen der Benedictiner-Abtei Einsiedeln*.

[1] Les limites du royaume de Bourgogne dans l'Helvétie allemannique ont varié; elles s'étendaient même un instant jusqu'au Sentis et comprenaient l'Underwald.

Un jour la reine de Payerne (c'est le nom que lui donnent les traditions de la Transjurane), rencontra dans les pâturages voisins d'Orbe, une jeune paysanne qui filait tout en gardant son troupeau. Berthe, charmée, fit un riche présent à la jeune fille. Le lendemain, les dames de sa suite parurent toutes devant elle une quenouille à la main. Mais la reine souriant à cet aspect : « Mesdames, fit-elle, la jeune paysanne, comme Jacob, est venue la première, et elle a emporté ma bénédiction. »

L'administration de la reine Berthe et de son mari Rodolphe II fut signalée par une foule de fondations pieuses et utiles : églises, monastères, ponts, routes, châteaux, hôtelleries. On lui a attribué avec plus ou moins de vraisemblance la construction ou la réparation des églises de Saint-Ours, à Soleure (930), de Moûtier-Grandval et de St-Imier (932), d'Amsoldingen, d'Einigen, de Wimmis (933), de Notre-Dame de Neuchâtel (954) et de l'Abbaye royale de Payerne (962), où le tombeau de la noble reine se voyait encore en 1519[1]. Les tours de Gourze, Moudon, de Bertholo, près de Lutry, celle de la Molière, le prétendu *oculus Helvetiæ* des Romains sont, à ce qu'il paraît, des monuments de l'époque rodolphienne et auraient été construits pour résister aux aux invasions des Sarrasins et des Hongrois[2]. Organisées pour la défense et fermées de murailles d'une épaisseur extraordinaire, elles avaient pour entrée unique des portes percées à dix ou douze pieds du sol et auxquelles on ne parvenait qu'à l'aide d'échelles.

Les rois de la Transjurane n'avaient, en général, pas de résidence fixe ; ils séjournaient tour à tour à Orbe, Chavornay, Yverdon, Lausanne, St-Maurice, Payerne, Soleure, Bümplitz près de Berne, Chiètres près de Morat, Strættlingen sur les bords du lac de Thoune et Neuchâtel dont le château est appelé *regalissima sedes* (le siége très-royal) dans un acte de Rodolphe II (1011).

Le règne de Berthe et de Rodolphe II voit paraître les premières hordes des Hongrois et des Sarrasins. Ces derniers, après avoir pillé et ravagé les campagnes, disparaissaient comme par enchantement à l'ap-

[1] *Indicateur d'histoire de Zurich*, 1873, 307.

[2] La reine Berthe a fait l'objet d'une charmante étude de M. Vulliemin (1843) et d'une notice critique de M. l'abbé Dey, qui a publié aussi une vie d'Adélaïde, fille de Berthe et impératrice d'Allemagne (Genève, 1861). L'histoire des rois rodolphiens a été travaillée avec beaucoup de soin par de Gingins dans plusieurs mémoires. Voir aussi l'introduction au Régeste ou *Répertoire chronologique de documents de la Suisse romande*, de M. Forel. Lausanne, 1862.— Au point de vue artistique, voir Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, 223.



proche des troupes régulières. Selon une tradition, la reine Berthe se vit réduite à fuir devant leurs hordes cruelles et à se réfugier avec son oncle l'évêque Ulric d'Augsbourg au fort de Neuchâtel. Walton, doyen de St-Gall, s'étant mis à la tête des gens de l'Abbaye, parvint à surprendre un jour ces terribles ennemis dans les ravins et les cavernes où ils avaient appris à se tapir comme des chevreuils. Il en tua une partie et emmena les autres prisonniers au cloître où ils se laissèrent mourir d'inanition.

Dans un acte du règne de Rodolphe Ier ou de Rodolphe II (900-923) on voit paraître le nom de Turimbert, comte d'Ogo ou de Gruyère. Turimbert est le premier chef connu de ce petit État alpestre[1].

Conrad, fils de Berthe et de Rodolphe II, fut couronné à Notre-Dame de Lausanne. La pensée de son salut et la crainte de la fin du monde, annoncée pour l'année 1000, préoccupaient exclusivement ce prince dévot. Aussi fit-il de grandes donations aux couvents de St-Maurice, Payerne, Romainmôtier, Saint-Victor de Genève. On le voyait, couvert d'un froc, suivre tous les exercices spirituels des moines. Ce prince s'honorait du titre de *pacifique* et se borna à faire reconnaître son autorité dans la Provence et le Dauphiné, qui avait été soumis à son père. Il ne crut cependant pas pouvoir se dispenser de marcher avec Othon le Grand, son suzerain, au secours du roi de France, Louis d'Outre-Mer, son beau-père, menacé par les Capétiens (946), qui, avant la fin du siècle, devaient détrôner la dynastie carlovingienne (987).

Conrad fit, quelques années plus tard, une campagne plus profitable à son peuple. Les Hongrois et les Sarrasins s'étaient jetés tous ensemble sur son royaume ; l'évêque de Bâle, Rodolphe, avait péri sous les coups des premiers, et l'abbaye de St-Maurice ainsi que le village de ce nom avaient été livrés aux flammes par les hordes sarrasines campées sur le Saint-Bernard (940)[2]. Conrad excita les Sarrasins contre les Hongrois

[1] Ogo (Hochgau) est le plus ancien nom. Celui de Gruyère paraît dans un acte de l'an 1177. Hisely, *Histoire du comté de Gruyère*. Lausanne, 1855, I, 21, 35.

[2] Les Sarrasins ou Arabes avaient paru en France presque en même temps qu'en Espagne. On les trouve d'abord à Nîmes (710), à Toulouse ensuite (721), en Provence (730). Battus à Poitiers (739) et expulsés de Narbonne (759), on les retrouve en Provence et en Dauphiné (888-906). Le mont Joux ou Saint-Bernard était leur quartier général et leur boulevard dans les Alpes. De là ils portaient leurs invasions jusqu'à Avenches et Neuchâtel. Le fort de Fraxinet, capitale des possessions sarrasines en France, en Italie et en Suisse, fut pris par Guillaume, comte de Provence, et les Sarrasins anéantis par ce seigneur appelé pour cet exploit le Père de la Patrie.

et feignit de vouloir leur porter secours. Puis, quand il les vit aux prises et affaiblis par leurs pertes réciproques, il fondit sur eux avec son armée et les tailla en pièces (952-54)[1]. Les Sarrasins ne disparurent cependant pas totalement; car plusieurs années après que le roi Conrad eut transporté sa résidence des bords du Léman dans la cité de Vienne en Dauphiné (960), nous retrouvons leurs hordes barbares occupant le Mont Joux ou Saint-Bernard dans le Vallais. Une bande de 1000 Sarrasins, cantonnés dans les montagnes de ce pays, fit prisonnier, à Orsières, sur la Dranse, le vénérable Mayeul d'Avignon, abbé de Payerne, l'un des conseillers de la reine Berthe. Ils le retinrent pendant toute une année enchaîné dans un antre et ne le relâchèrent qu'au prix d'une rançon de 1000 livres que la congrégation de Cluny, dont Mayeul était le chef, dut leur faire compter sur place.

### 4. Le roi Conrad et les hommes libres de Wohlen.

Les traditions disent qu'au retour de son expédition contre les Sarrasins, le roi Conrad, tenant ses plaids à Soleure, des députés, des hommes libres de Wohlen en Argovie, se présentèrent devant lui. Ils venaient se plaindre du comte Gontran le Riche qui, ayant été dépouillé par Othon le Grand d'une partie de ses biens, cherchait à se dédommager à leurs dépens. « Gontran, disaient les hommes de Wohlen, « s'était montré affable à notre égard ; nous eûmes confiance en lui et « remîmes nos patrimoines sous sa garde, moyennant un cens équita- « ble. Gontran se contenta d'abord de nous demander quelques jours « de corvée à titre de complaisance. Il nous priait d'aider ses gens « quand ils fauchaient ou labouraient ses champs. Mais bientôt il lui « prit fantaisie d'exiger à titre de corvée ce qui était pure complaisance « de notre part, et nous imposa même un tribut de poules, symbole du « servage. » Les hommes de Wohlen terminaient en demandant justice. Mais les doléances de ces braves gens, dont le langage rustique blessait les courtisans, ne parvinrent pas aux oreilles du roi et furent étouffées

[1] Le *Régeste* ou *Répertoire de Forel* place cet événement à l'an 950. L'auteur presque contemporain qui en parle, Ekkehard IV, moine de Saint-Gall, ne précise pas la date (Pertz, II, 110).

Les Sarrasins ou Maures ont laissé des traces dans le langage et dans une foule de noms de lieux en Savoie et en Suisse (Creux de Sarrasins, Maurienne, Mauremont). Des médailles arabes ont aussi été exhumées sur plusieurs points de ces contrées depuis 1830 (Steckborn, Moudon, etc.).



par la multitude des assistants. Ils se retirèrent sans avoir obtenu gain de cause et le chagrin dans le cœur [1].

Le comte Gontran eut pour héritier de ses biens et de son injustice son fils aîné Lancelin qui, choisi par les hommes libres de Muri, pour les protéger, les opprima comme son père avait opprimé les hommes de Wohlen. Leur résistance enflammant sa colère, il alla jusqu'à leur saisir leurs champs et leurs cabanes. Voyant l'oppresseur devenir âgé et près de rendre compte devant Dieu, les opprimés crurent le moment propice et se rendirent auprès de lui, accompagnés de deux religieux, dont l'habit devait imprimer le respect au vieux comte. Mais l'un de ses fils, Radbot, renvoya avec mépris ce cortége importun et bâtit un manoir à Muri, pour ôter aux habitants la possibilité de lui refuser obéissance. Un autre château fort, construit par le même seigneur sur le Wülpelsberg, reçut le nom de Habsbourg, qui fut dès lors celui de la famille (vers 1020). « Dans la vieillesse de Conrad, roi de Bourgogne, les grands, » dit Jean de Müller, « faisaient chacun à leur volonté. »

Ce fut bien pis encore sous Rodolphe III, fils et successeur de Conrad (depuis 993). Ce monarque, surnommé le *fainéant*, aliéna presque tout le domaine de la couronne par ses actes de vente et se vit réduit à vivre des quêtes qu'on faisait pour lui dans les églises.

Les grands, ecclésiastiques et civils, tirèrent parti de la faiblesse du roi pour s'agrandir à prix d'argent. L'évêque de Sion reçut le titre de comte du Vallais avec le château de Chillon (999); l'évêque de Bâle acquit Moûtier-Grandval, l'Erguel et Sainte-Ursanne; l'évêque de Lausanne, une partie du pays de Vaud, avec le titre de comte (1001) [2]. L'abbé de St-Maurice ne resta pas en arrière et devint comte d'Agaune ou du Vieux-Chablais (depuis Martigny à Vevey). L'évêque de Genève obtint certains droits sur sa ville épiscopale. Tous ces prélats reçurent

[1] Actes du couvent de Muri, rédigés au milieu du XII^me^ siècle sous l'abbé Roncelin (1119 à 1145) selon Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz*, II, 422, M. Kopp, qui appelle Lancelin Cancelin, ne croit pas les *Acta Murensia* aussi anciens et en reporte la rédaction au XIV^me^ siècle. Mais le fait qu'il y avait encore des hommes libres dans la contrée au XII^me^ siècle ne prouve rien contre l'authenticité du récit.

[2] La charte royale resta cependant sans effet pour le moment, et ce n'est qu'au XV^me^ siècle que l'évêque de Lausanne prit le titre de comte (Hisely et Gingins). L'acte concernant l'évêque de Sion est daté de Cudrefin (999) (Martignier et Crousaz, *Dictionnaire historique du canton de Vaud*). — Gremaud, *Documents sur l'histoire du Vallais*, I, 49. L'un des témoins était le chanoine et sacristain Kalbermatter, de Sion. Les Kalbermatten sont donc ainsi une des plus anciennes familles de la Suisse.

le droit de battre monnaie, attribut de la souveraineté que deux villes seules, Rorschach (947) et Zurich, possédaient avant eux[1].

Pour se procurer de nouvelles ressources, Rodolphe III ne recula pas devant l'injustice et dépouilla un seigneur de ses terres. Il y eut alors une révolte apaisée à grand'peine dans une entrevue qui eut lieu à Orbe par Adélaïde, tante du roi et veuve d'Othon le Grand (999). Mais à peine cette princesse, remarquable par sa prudence et ses lumières, eut-elle quitté la Transjurane, que les troubles recommencèrent. Rodolphe III s'enfuit auprès de son neveu, Henri II, empereur d'Allemagne, auquel il avait déjà donné la ville de Bâle dix ans auparavant, et lui fit cession de tout son royaume (1016). A cette nouvelle, l'indignation fut extrême parmi les seigneurs bourguignons. Ils répondirent : « Il a fallu à Rodolphe Ier et à ses successeurs notre consentement pour « devenir rois ; Rodolphe III n'a pas le droit de disposer, sans nous, du « royaume, en faveur d'une dynastie étrangère. »

Pour briser cette opposition, l'empereur envoya une armée commandée par Werner de Habsbourg, évêque de Strasbourg, et ses deux frères, Lancelin et Radbot, fils de Gontran le Riche. Un combat sanglant s'engagea près de Coppet (1020). Les Bourguignons furent battus, l'évêque de Lausanne, Henri de Lenzbourg, tué, et Genève obligée d'ouvrir ses portes[2].

Sept ans après le combat de Coppet, l'empereur Henri II, le dernier des empereurs de la maison de Saxe, étant mort, Rodolphe III, qui vivait encore, confirma sa donation en faveur du nouvel empereur Conrad II de Franconie, qui avait épousé sa nièce Gisèle (1027). L'acte de cession fut signé à Muttenz, près de Bâle, où s'étaient rendus, à cet effet, les deux souverains accompagnés de l'impératrice Gisèle, qui fit l'office de médiatrice.

Le roi Rodolphe III étant mort à Lausanne (6 sept. 1032), Conrad de Franconie fit valoir ses droits à la couronne.

C'est ainsi qu'après 145 ans de quasi indépendance, la Suisse romande redevint une province de l'empire germanique, comme elle l'avait été depuis les temps de Clovis jusqu'aux arrière-petits-fils de Charlemagne.

[1] Les monnaies de cette époque sont les *bracteates*, monnaies très-minces d'or ou d'argent frappées d'un seul côté. Meyer, dans les *Mittheilungen* de Zurich, 1858-1860.

[2] *Régeste genevois*, de Lullin et Le Fort, 46, d'après Hermann Contract, le moine de Saint-Gall (Pertz V, 119).



### 5. Tableau de la civilisation aux IX^me et X^me siècles. Gloire de l'abbaye de Saint-Gall.

Après Charlemagne, une grande partie de l'Europe était retombée dans les ténèbres de la barbarie et de l'ignorance. Presque seule, par un curieux contraste, une abbaye située dans le pays qui portera plus tard le nom de Suisse, présente le réjouissant spectacle d'un réveil des lettres et des arts, concentré, il est vrai, en grande partie dans les murs de cette oasis de la civilisation. Deux siècles durant, l'abbaye de St-Gall demeurera un grand foyer de lumières pour l'Allemagne et l'Europe.

Le mouvement littéraire à St-Gall offre deux périodes distinctes, la période carlovingienne (de 816 à 920) et la période saxonne (de 920 à 1022).

La période carlovingienne voit s'élever un cloître qui a l'aspect et l'étendue d'une ville. Bibliothèque, écoles, jardin botanique, hôpitaux, bains, maison pour les étrangers, rien n'y manque de ce qui peut servir d'auxiliaire à la science, à la charité, à la santé privée ou publique. C'est l'architecte de Louis le Débonnaire, Gerung, qui a fourni le plan de l'édifice[1]. Mais l'œuvre tout entière a été exécutée par les moines eux-mêmes; ils ont taillé la pierre, équarri et sculpté le bois, fondu les cloches, ciselé les métaux précieux pour l'autel. Trois abbés ou chefs éminents, Gotzbert, de Coire, Grimoald le Thurgovien, et Hartmuot, issu des sires d'Altenbourg en Argovie, ont dirigé successivement la construction et marchent à la tête du mouvement intellectuel.

A peine achevé, le cloître de Saint-Gall est le sanctuaire des muses. Jour et nuit les sept tables de la salle d'étude ou *scriptoire* sont assiégées par les moines, jeunes et vieux, à commencer par les *oblats*, moines enfants, que la piété de leurs parents ou leur avarice voua à saint Benoit ou à la Vierge, dès l'âge de quatre ou cinq ans. Les uns fabriquent un parchemin solide et élégant, qui brave les siècles. D'autres préparent l'or, l'argent, le pourpre pour la peinture des initiales ou des miniatures. Ceux-ci transcrivent ou collationnent les textes ; ceux-là fixent les manuscrits achevés dans des reliures de chêne d'un pouce d'épaisseur. Les ouvrages les plus précieux sont incrustés de lamelles d'argent, d'ivoire ou d'autre métal. La première bibliothèque ou *librai-*

[1] Ce plan existe encore et a été publié en entier par M. Ferd. Keller en 1844. M. Rahn en a donné une réduction dans son *Histoire des arts plastiques en Suisse.*

*rie* contenait 400 volumes ou recueils reliés, dont le catalogue, rédigé vers 860 par le moine bibliothécaire Uto, se voit en original au cloître. Dans ces 400 volumes n'étaient compris ni les livres des élèves, ni les collections particulières des moines, ni les ouvrages apportés d'Irlande et d'Écosse par les moines *scotes* qui, en assez grand nombre continuent à hanter les monastères fondés par leurs compatriotes Gall et Columban[1].

La théologie et les sciences ecclésiastiques n'étaient pas seules en honneur dans la célèbre abbaye. L'histoire et la poésie y avaient un représentant zélé dans Ratpert de Zurich (900). Les principaux classiques grecs et latins étaient commentés aux élèves, que l'on initiait en même temps à la connaissance des meilleurs écrits du temps sur l'histoire naturelle, les sciences exactes et l'astronomie en particulier. Pour l'étude de cette dernière branche, on se servait d'un globe céleste, d'un astrolabe et d'une espèce de tube ou télescope, décrit par le savant moine Notker le Lippu. L'observation des astres, il est vrai, n'était pas assez avancée pour bannir les craintes superstitieuses que faisait naître, par exemple, l'apparition d'une comète. La géographie était également si peu connue qu'on confondait à St-Gall les Alpes pennines avec les Pyrénées. L'existence des antipodes faisait aussi l'objet des railleries des hôtes de St-Gall.

Les beaux-arts, en revanche, y étaient portés à un haut degré. Le chant grégorien, introduit par Charlemagne, s'était conservé à St-Gall dans toute sa pureté, et le chant populaire y atteignit à une puissance merveilleuse dans les chants de Notker le Bègue l'inventeur des *séquences*. L'écriture de Sintram était célèbre dans tout l'empire et celle de Folkard, le calligraphe du Psautier, ne le lui cédait guère pour la beauté des caractères[2]. Les deux moines thurgoviens Tutilon et Ison ont laissé un nom célèbre, le premier comme artiste, le second comme instituteur. Les tables d'ivoire ou Dyptiques de Tutilon sont un des chefs-d'œuvre de la plastique du temps. L'usage du verre était intro-

[1] L'histoire de la bibliothèque de Saint-Gall a été écrite par le père Weidmann, le dernier des hôtes de ce cloître célèbre. Voir aussi *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse*, par Alex. Daguet, Revue suisse de 1863 à 1867, et surtout *Bilder und Schriftzüge in den irischen Manuscripten* de F. Keller dans les *Mittheilungen* de Zurich, 1851. Les noms celtiques les plus connus, outre ceux de Columban, Gall, Findan de Rheinau, Fridolin de Seckingen, sont : Sedulius Scot, Mungal, Dubrin, Dubslain, Fiachna, [illegible]. Un couvent exclusivement celtique exista même quelque temps sur le Viktorsberg près Feldkirch. On trouve des codes celtiques dans plusieurs bibliothèques de la Suisse.

[2] Hahn, 111.



duit à St-Gall où l'église et le *scriptorium* ou salle à écrire étaient ornés de vitres transparentes. On trouve aussi parmi les conventuels un verrier nommé Stracholf. A St-Gall fut rédigé, par les soins du noble Salomon III, un essai d'encyclopédie résumant toutes les connaissances du IX^me^ siècle.

La *période saxonne* vit surtout fleurir l'étude des langues. La langue grecque, déjà fort cultivée par les moines scotes, fervents admirateurs des siècles apostoliques, prit un nouvel essor par les relations de l'abbaye avec la cour presque grecque des Othons. Il parait même que plusieurs parties de l'office divin se célébraient en cette langue. Mais tandis que les princes saxons ne montraient que du dédain pour l'idiome de leurs pères et de Charlemagne, le vieil allemand ou tudesque trouvait un glorieux asile dans le cloître qui lui avait déjà servi de berceau aux VII^me^ et VIII^me^ siècles.

Un des grands moines de cette époque, Notker le Lippu, a été surnommé, pour ses belles traductions du grec et de l'allemand du temps, le *père de la prose germanique*. Ce savant moine était aussi un homme de cœur qui, à son lit de mort, demanda et obtint pour dernière grâce qu'on servît un repas aux pauvres aux pieds de sa couche. Un de ses confrères, Ekkehard I^er^ du nom, a composé un poème latin pour la forme, mais allemand pour le fond et dont l'étonnante analogie avec les *Niebelungen* a fait supposer que cette Iliade germanique pourrait bien être l'œuvre d'un moine de St-Gall.

A ces hommes illustres de l'abbaye de Saint-Gall il faut ajouter un moine anonyme, conteur plein de charme, dont tous les historiens à l'envi ont malmené le livre anecdotique, romanesque et parfois épique sur les faits et gestes de Charlemagne, mais qui tous ont fait à ce livre de nombreux emprunts concernant la cour de ce prince, ses campagnes et ses rapports intimes avec l'Église et l'École[1]. Car dans cet écrit légendaire, comme dans bien d'autres du même genre et malgré la broderie évidente de certains détails, il y a un fond de vérité qui saisit, et on y retrouve rendue, avec des couleurs grandioses, l'impression qu'avait laissée Charlemagne dans l'imagination des contemporains auxquels appartient presque notre chroniqueur, puisqu'il vivait sous l'empereur Charles le Gros, un grand ami de St-Gall qu'il visitait souvent, et dont l'anonyme dit même avoir reçu des ren-

[1] Entre autres Chateaubriand, Guizot, Ampère, Capefigue, [illegible]. M. Guizot a jugé à propos de mettre un correctif à son jugement en appelant l'œuvre du moine de Saint-Gall un monument plus important et plus historique que ne voudrait le croire la pédanterie des érudits.

couragements. Si le spirituel écrivain n'a pas jugé à propos de nous dire son nom, il n'a pas usé de la même réticence en ce qui concerne son origine; il appelle les Thurgoviens ses compatriotes et parle de Werimbert de Coire comme l'un de ceux qui lui avaient fourni la matière de ses récits piquants et pleins de coloris[1].

Célèbre par ses travaux, St-Gall ne l'était pas moins par son école et les grands hommes qu'elle donna à l'Église et à l'État en Allemagne. Les malheurs de l'invasion ayant fait périr les études dans la plupart des cloîtres, les rois saxons se servirent des moines de St-Gall pour relever l'enseignement et la discipline. On ferait un livre entier des services rendus à l'Empire par les Notker, les Ekkehard et leurs nombreux disciples[2]. Quand Ekkehard II mourut à Mayence, grand doyen du chapitre, quarante de ses élèves, tous évêques ou prêtres constitués en dignité, suivirent le cercueil. St-Gall eut aussi la gloire de former Brunwart qui, de serf de l'abbaye, parvint à la dignité épiscopale et contribua, dit-on, à la conversion au christianisme du roi Étienne de Hongrie.

Parmi les rois des Allemands qui favorisèrent l'abbaye de leurs visites et de leurs libéralités, on cite Conrad Ier, dont la chronique du lieu a pris soin de conserver plusieurs traits remarquables. Voulant éprouver l'application des écoliers, ce prince fit répandre à l'improviste, sous les bancs de l'école, une corbeille de pommes appé-

[1] Un de ses récits les plus instructifs est relatif aux écoles du palais dirigées par Clément sorti de Saint-Gall. Le voici en raccourci : « Charlemagne avait confié à « Clément, moine scotique, un certain nombre d'enfants de toutes les classes de race « noble, d'extraction médiocre et plus infime encore. De retour de ses expé- « ditions, l'empereur se fait amener ces enfants et demande au maître compte « des progrès qu'ils ont faits en son absence. Les enfants nobles, orgueilleux de leurs « avantages, s'étaient livrés à la paresse ; les autres, au contraire, avaient travaillé « avec zèle et dépassé l'attente du prince. Plaçant alors les élèves laborieux à sa « droite et les paresseux à sa gauche, comme le Juge éternel, Charlemagne adresse « alors aux premiers ces paroles élogieuses : « Bien, mes enfants, vous avez agi « selon mes ordres et dans votre intérêt propre. Continuez et cherchez à atteindre « à la perfection. Je vous donnerai des évêchés et des abbayes; dès ce moment vous « pouvez compter sur ma protection. » Puis se tournant vers les paresseux, les yeux « flamboyants : « Quant à vous, » s'écria-t-il d'une voix tonnante, « fils des nobles « et des principaux de l'empire, qui avez été élevés dans la mollesse, vous vous êtes « reposés sur vos richesses et vos honneurs héréditaires, sans tenir compte de mes « ordres et de votre propre honneur; vous avez préféré vous adonner aux jeux, « aux plaisirs et à de vains exercices. Eh bien! je le jure, par le Roi des cieux, je « ne ferai aucun cas de cette beauté féminine ou de cette noblesse qui vous attire « tant d'admirateurs, et soyez certains qu'à moins de réparer votre négligence « passée par des études opiniâtres, vous n'obtiendrez rien de Charles. »

[2] L'un des Notker, évêque de Liége et créateur de la puissance temporelle de ce siége épiscopal, est regardé comme un des premiers hommes d'État de l'époque par les historiens belges, M. Gerlach entre autres.



tissantes. Aucun des élèves ne se dérangea pour en prendre. Charmé de l'ordre parfait qu'il avait sous les yeux, ce monarque établit trois jours de congé extraordinaire et fit diverses fondations en faveur du monastère. C'est le même monarque qui, entendant la grand'messe à Mayence, fut tellement ravi du chant d'un moine de St-Gall, qu'il tira un anneau d'or de son doigt pour le mettre à celui du merveilleux chanteur. « Les moines de St-Gall, dit un écrivain ecclésiastique, te- « naient le premier rang pour la musique sacrée. Leurs mélodies, « adoptées par les papes, retentirent dans toutes les églises de la chré- « tienté[1]. »

La meilleure preuve que l'impulsion donnée par St-Gall ne s'arrêtait pas à la classe des lettrés proprement dits, c'est l'empressement avec lequel les ermites du voisinage et plusieurs femmes pieuses se mirent à la disposition des calligraphes du cloître pour la copie des manuscrits. L'exemple de St-Gall ne fut pas perdu pour les couvents avec lesquels ils entretenaient des relations et faisaient des échanges, comme Dissentis, Reichenau, Pfeffers, Kempten, Lindau, Bobbio en Italie. D'autres maisons religieuses encore, Moûtier-Grandval, Einsiedeln, Muri, colonie d'Einsiedeln, formaient de petits centres de culture dont l'éclat ne pâlit pas toujours devant la vive lumière du cloître de St-Gall.

Malheureusement, toute cette splendeur s'affaiblit et s'efface sous les empereurs de la maison de Franconie, princes très-prosaïques de leur nature et dont les sanglantes querelles avec l'Église ramenèrent les temps de barbarie et d'ignorance féodales. A St-Gall même, les exercices militaires et gymnastiques usurpent la place réservée aux luttes et aux arts de l'époque antérieure. La noblesse commence à être plus appréciée que la science dans ce cloître puissant dont les abbés gentilshommes ont une cour et s'entourent, comme les souverains, d'officiers de divers grades, écuyers, échansons, sénéchaux, etc.

Le Xme siècle avait vu s'épanouir l'architecture religieuse. Les premiers progrès en ce genre sont dus aux moines de Cluny en Bourgogne dont la reine Berthe et sa fille Adélaïde favorisèrent l'établissement dans nos contrées, à Romainmôtier et à Payerne entre autres, sous les abbés Mayeul et Odilon. Ces religieux dirigeaient eux-mêmes la bâtisse de leurs cloîtres. On a même voulu attribuer à l'époque rodolphienne ou saxonne et même à une époque plus reculée, à la période carlovingienne, la construction de plusieurs des collégiales, des cathédrales et des églises abbatiales qui font encore l'ornement de nos villes. Mais

[1] Schubiger, *Die Sängerschule von St-Gallen*, 21, 33, 41, 62, etc.

une étude plus attentive de ces monuments et de leur style en a fait rapporter l'origine au XII$^{me}$ ou au XIII$^{me}$ siècle, et au style roman qui précéda le style gothique dans l'art du moyen âge [1].

Le progrès des arts utiles n'est pas aussi sensible que celui des beaux-arts. L'agriculture était encore très-arriérée en beaucoup de contrées. Les terres les mieux cultivées étaient celles des cloîtres. Là on récoltait plusieurs espèces de céréales, le froment, l'avoine, l'orge. On y cueillait les pois, les châtaignes, les melons, les figues, les olives, les concombres, et on commençait à cultiver la vigne. Mais le laboureur ne cultivant que pour sa consommation propre, il en résultait de fréquentes famines. Dans plusieurs localités, l'église servait, par abus, de grenier au seigneur. Un des pays les plus avancés en agriculture était celui de Muri, où dame Berklinde, une riche paysanne, avait obtenu le droit d'asile pour son étable, comme si c'eût été un lieu consacré. Le couvent de Muri donnait à tout colon qui venait s'établir sur ses terres une certaine étendue de terrain, une maison, du bois, une charrue, un char attelé de quatre bœufs, un cochon, deux cochons de lait, un coq, deux poules, une faux, une hache, les semences des céréales.

L'esprit du peuple, à cette époque, était un mélange de superstitions païennes et de croyances chrétiennes. Malgré les anathèmes de l'Église, une population ignorante continuait à rendre un culte aux arbres, aux

[1] M. Blavignac, dans sa curieuse *Histoire de l'architecture sacrée dans les trois évêchés de Lausanne, Sion et Genève* (1854), donne une origine carlovingienne au clocher de la cathédrale de Sion qui est du même style que la tour de Saint-Maurice au XIII$^{me}$ siècle selon M. Rahn (*Geschischte der bildenden Künste in der Schweiz*, 244). Au style roman, d'après cet historien de l'art en Suisse, appartiennent le Fraumunster et l'église des chanoines (Grossmünster) de Zurich, avec son cloître aux ornements élégants et fantastiques; la cathédrale de Bâle, sauf les adjonctions postérieures, une partie de la collégiale de Neuchâtel, la nef de la cathédrale de Genève, la collégiale de Sainte-Ursanne, Saint-Germain à Porrentruy, Bevaix entre Neuchâtel et Yverdon, Saint-Jean de Grandson, Saint-Imier, l'église abbatiale de Wettingen, celles de Tous-les-Saints à Schaffhouse, de Muri en Argovie, de Rheinau, les églises d'Amsoldingen et de Spiez dans le canton de Berne. M. Rahn pense avec M. Matile que la collégiale de Neuchâtel date non de la reine Berthe mais de Berthe, femme du comte Ulric de Neuchâtel au XII$^{me}$ siècle, qui le premier en fit la résidence des souverains du pays (1147-1190). Romainmôtier appartient aussi en partie au style roman ainsi que l'église abbatiale encore debout de Payerne, et toutes deux devaient leur origine à l'abbé Odilon de Cluny (mort en 1049), ainsi que les petites églises voisines de Domdidier près Payerne et de la Bretonnière près Romainmôtier. Parmi les édifices civils de style roman, Rahn cite le donjon de Chillon, dont le souterrain fait pendant avec les cryptes des églises, les châteaux de Berthoud et de Louëche, les fenêtres splendidement décorées du château de Neuchâtel, les arcades de la Maison de Wettingen et la façade de la maison du Loch à Zurich. Voir Rahn et *Handbuch der Kunstgeschichte* de Kugler, revu par Lübke (Stuttgard, 1872).



rochers, aux fontaines. Ne pouvant parvenir à déraciner cet usage, l'Église, à la fin, imagina de placer des images des saints et de la Vierge aux lieux consacrés par la superstition primitive. La croyance que trente messes délivraient forcément une âme du purgatoire, était très-répandue dans les campagnes. Les esprits les plus cultivés croyaient toujours voir le diable rôdant autour et même à l'intérieur de leur demeure. La sorcière Thiota fut condamnée par le concile de Mayence à recevoir le fouet pour avoir trompé une foule de personnes et des prêtres même en Thurgovie. La malpropreté engendrait une foule de maladies hideuses. Innombrable était la foule des pauvres qui assiégeaient les portes des cloîtres; les aumônes prodiguées sans discernement ne faisaient qu'en augmenter le nombre et la détresse.

La vie monastique elle-même, malgré ses bienfaits et les services rendus à la civilisation, était accompagnée de beaucoup d'abus et de misères. Un grand despotisme régnait dans certains cloîtres, où, pour des fautes légères, on liait les moines à un poteau et on les flagellait en plein réfectoire. Ces moines eux-mêmes l'étaient parfois devenus sans vocation, comme cette victime du cloître, Wolo de Kybourg, dont la chronique de St-Gall nous a transmis la déchirante histoire. Dévoré d'une sombre mélancolie, il s'échappait sans cesse du *scriptorium* ou salle à écrire pour contempler du haut des tours ce monde auquel on l'avait contraint de renoncer et l'infortuné fut trouvé un jour brisé et expirant sur le pavé de l'église « où, poussé par l'esprit malin, il s'était précipité du haut des marches du clocher [1]. »

[1] Chroniques de St.-Gall dans Pertz, II. Voir aussi pour l'histoire des cloîtres au moyen âge et de St.-Gall en particulier le curieux roman *historique* de M. Scheffel, Ekkehard, entièrement calqué sur les Chroniques du lieu.

---

## CHAPITRE VII

# LES EMPEREURS DE LA MAISON DE FRANCONIE

(DE 1024 A 1138)

### 1. Révolte et soumission des seigneurs bourguignons. La Trêve de Dieu. Origine des maisons de Savoie et de Zæringen.

Les seigneurs de la Bourgogne persistaient à refuser obéissance au roi des Allemands. Eudes, comte de Champagne et neveu du dernier roi se mit à leur tête et s'empara de Morat et de Neuchâtel où il plaça des garnisons (1033). Conrad marche sur la Bourgogne transjurane et se fait proclamer roi à Payerne (2 février 1033). Contraint par un froid excessif de renoncer au siége de Morat et de Neuchâtel, il les soumet l'année suivante. Genève, dont le seigneur nommé Gérold tenait pour Eudes, est obligée également d'ouvrir ses portes et de reconnaître Conrad qui se fait couronner. Une assemblée des grands de la Bourgogne réunie à Soleure reconnaît Conrad et son fils empereur après lui sous le nom d'Henri III (1038). La dernière résistance tomba par la soumission des comtes de Genève et de Haute-Bourgogne. De grands excès avaient été commis dans cette guerre, où un général italien, le marquis Boniface, fit couper le nez et les oreilles aux prisonniers de Morat.

C'est au milieu de ces luttes cruelles que prit naissance la bienfaisante institution de la *Trêve de Dieu*. Touché des malheurs de son peuple, Hugues, évêque de Lausanne et fils illégitime du dernier roi, convoqua à Mont-Riond sous Lausanne un synode des prélats de la Transjurane (1036). On y voyait les archevêques de Besançon, de Tarentaise et de Vienne en Dauphiné; les évêques de Bâle, Belley, Genève, Maurienne, Aoste, Sion. Cette assemblée défendit, sous peine d'excommunication, de faire la guerre pendant neuf mois de l'année et défendit également d'arrêter un serf, un villageois, le marchand ambulant et le moine inoffensif. La Trêve de Dieu, qui rétablissait la paix publique et assurait la sécurité aux agriculteurs, fut accueillie avec de grandes



démonstrations de joie. Le peuple se porta en foule au-devant des évêques, des rameaux verts à la main et criant : Paix, paix [1] !

Le XI^me siècle est marqué par l'apparition de plusieurs maisons souveraines, dont la plus importante est celle de Savoie. On regarde comme le fondateur de cette dynastie, Humbert aux blanches mains, comte d'Aoste et de Maurienne. Ce seigneur, connu d'abord comme l'un des conseillers de Rodolphe III ou de sa femme Irmengarde, s'était dévoué à la cause de l'empereur Conrad, dont il renforça avec ses troupes l'armée d'invasion pendant la campagne de 1034. Il en fut récompensé par la possession des passages des Alpes vallaisannes, cottiennes, grecques (1036-56) [2].

Les libéralités du même monarque donnèrent naissance aux comtes de Neuchâtel, issus des sires de Fenis, dont le château était situé près de Cerlier, aux bords du lac de Bienne [3].

A peine établis, les comtes de Savoie rencontraient de puissants rivaux dans les comtes du Genevois, dont le territoire embrassait toute la contrée environnante de Genève et d'Annecy.

Le même siècle voit surgir les sires de Zæringen, ainsi nommés d'un château situé dans le Brisgau et qui prirent le titre de ducs, lorsqu'on leur eut donné la Carinthie et la Bourgogne. Il n'y eut jamais de duché de Zæringen proprement dit. Plus puissant alors que tous ces seigneurs était le fameux Rodolphe de Rheinfelden dont les faits et gestes tiennent une si grande place dans la lutte du trône et de l'autel.

### 2. Lutte du trône et de l'autel. — Rodolphe de Rheinfelden, vice-roi en Allemannie et en Bourgogne.

Rodolphe de Rheinfelden était frère utérin du belliqueux évêque Werner de Habsbourg, et possédait déjà de riches alleux en Argovie et dans l'Uechtland, lorsque Agnès, veuve de Henri III et mère de l'empereur Henri IV y ajouta, avec la main de sa fille, le duché de Souabe et le rectorat de Bourgogne (1057). Pendant plus de vingt ans, le pays qui se nomme aujourd'hui la Suisse, se trouva soumis à Rodolphe, devenu une sorte de vice-roi de ce pays et qui avait fixé sa résidence à

[1] L'analogie du nom de *Mont-Riond* et de *Romont* en latin a longtemps accrédité l'erreur que la Trêve de Dieu avait été jurée dans cette dernière ville. Forel, *Régestes* 90. Gingins, la *Trêve de Dieu dans la Transjurane.*

[2] Cibrario, *Tableau chronologique de l'Histoire de Savoie*, page 1. L'origine exacte (allemande ou romande) de la maison de Savoie est encore un objet de controverse entre les érudits.

[3] Frédéric de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, 10.

Zurich, siége d'un certain commerce et parfois de diètes impériales comme celle qu'y tint en 1004 et 1018 l'empereur Henri II. On aurait pu lire sur les murs de cette ville déjà fière de sa prospérité l'inscription : *C'est ici la noble Zurich, riche de tous les biens*[1].

Mais un but plus élevé fut offert à l'ambition de Rodolphe de Rheinfelden. A la mort de l'empereur Henri III, un prélat audacieux, l'archevêque Siegfried de Mayence, proposa d'élire Rodolphe à l'empire au lieu de Henri IV fils de Henri III. Ce dernier cependant l'emporta, et Rodolphe de Rheinfelden, comme les grands vassaux de la couronne, prêta le serment d'hommage qu'il devait violer peu d'années après, lorsque le pape Grégoire VII eut excommunié l'empereur Henri IV dans la grande lutte du trône et de l'autel.

La cause de cette lutte fut que les empereurs franconiens, suivant en cela l'exemple de leurs prédécesseurs de la maison de Saxe, prétendaient au droit de confirmer les papes et à celui de donner l'investiture aux évêques et aux abbés, par la *crosse*, *l'anneau* et le *sceptre*. Les rois allemands fondaient ce droit sur la position que les prélats occupaient dans l'empire, où ils étaient princes temporels, possédaient comme tels de grands domaines et commandaient à de nombreux vassaux.

Mais l'archidiacre toscan Hildebrand, homme célèbre par sa vertu et son génie, étant devenu pape (1073) sous le nom de Grégoire VII, combattit la suprématie de l'État sur l'Église et y opposa le principe contraire de la suprématie de l'Église sur l'État. Il s'éleva contre la simonie ou trafic d'argent qui accompagnait souvent l'élection ou la confirmation des prélats par les laïques, et condamna le mariage des prêtres, le déclarant incompatible avec la dignité et l'indépendance du saint ministère. Il défendit, sous peine d'excommunication, d'entendre la messe d'un prêtre marié (1074-75)[2].

L'empereur refusa de se soumettre aux décisions papales et fut soutenu dans sa résistance par beaucoup de prêtres et d'évêques qui trouvaient le célibat obligatoire en contradiction avec le texte de l'Écriture. En revanche, les Saxons, nation opprimée par Henri IV, prince dissolu et cruel, se soulevèrent contre ce monarque et implorèrent la protection du pape. Henri IV fut cité à Rome, sous peine d'excommunication. Mais il refusa de paraître et réunit à Worms un concile de 24 évêques allemands, qui décidèrent de ne plus reconnaître Grégoire VII comme chef de l'Église, et envoyèrent l'évêque de Bâle, Bourcard d'Asuel, en Italie, pour engager le haut clergé de la péninsule à imiter leur exemple (1076).

[1] Nobile Turegum multarum copia rerum. Bertoldi *annales ad annum* 1056. Pertz.

[2] « L'Église, écrivait Grégoire, ne sera délivrée de la tyrannie des laïques, « qu'autant que les prêtres seront d'abord affranchis de leurs femmes... Le pouvoir « des rois, écrivait encore Hildebrand, est une invention de Satan. Le siècle où « nous vivons est un siècle de fer. C'est du chef de l'église que doit partir l'amé- « lioration, la réforme. C'est à lui à combattre à mort le mal partout où il se « trouve. » *Gregorii Epistolæ*.



A cette nouvelle, Grégoire excommunie Henri IV et ses partisans. Enhardis par l'anathème, Siegfried, archevêque de Mayence et Berthold de Zæringen réunissent les seigneurs de leur parti à Forchheim, déposent l'empereur et nomment un nouveau roi dans la personne de Rodolphe de Rheinfelden (15 mars 1077). Henri IV, de son côté, fait élire un nouveau pape par les évêques qui lui étaient dévoués, et ôte le duché de Souabe à Rodolphe de Rheinfelden pour le transmettre à son partisan, Frédéric de Hohenstaufen (1079)[1].

Tout l'empire se divisa entre les deux rivaux. Une grande partie des seigneurs de l'Allemannie embrassèrent la cause du pape et de son protégé Rodolphe de Rheinfelden[2]. La ville de Zurich, l'ancienne résidence de Rodolphe et la partie bourguignonne ou romande, au contraire, se prononcèrent pour le roi et contre celui que ses ennemis appelaient par dérision l'antiroi ou le *roi des prêtres* (Pfaffenkœnig).

L'évêque de Lausanne, Bourcard d'Oltingen, prélat marié, était le chef du parti impérial dans la Transjurane. Excommunié pour avoir pris part à la déposition de Grégoire VII, il combattit jusqu'à sa mort pour la cause d'Henri, qui en avait fait son chancelier à la cour et son porte-étendard sur les champs de bataille. Les troupes de ce prélat guerrier, jointes à celles d'Othon, évêque de Constance, et de Bourcard d'Asuel, évêque de Bâle, portèrent le fer et le feu sur les terres de Rheinfelden. Mais la petite armée épiscopale fut battue à plate couture par Berthold II de Zæringen, beau-frère de Rodolphe de Rheinfelden qui mutila hideusement les prisonniers (1078).

Pendant trois ans, l'Allemagne dont notre pays faisait partie, fut le théâtre d'une lutte acharnée. Chaque monastère, chaque donjon, chaque village, fut tour à tour la proie des deux partis. La bataille de l'Elster, en Thuringe, mit un terme aux prétentions de Rheinfelden. Il y eut la

[1] Hohenstaufen ; ce nom célèbre est celui d'un château de la Souabe.

[2] Les Zæringen, les Montfort, les Nellenbourg, les Habsbourg, les Toggenbourg, les Regensberg, les Buchhorn et plusieurs prélats. Les Lenzbourg et l'abbé Ulrich III, de St-Gall, restèrent, au contraire, fidèles à Henri IV avec les évêques de Coire, Bâle, Augsbourg, Constance, Strasbourg. Les Lenzbourg reçurent en récompense le landgraviat du pays de Zurich, ôté aux Nellenbourg.

main droite coupée d'un coup d'épée que lui donna Godefroi de Bouillon, créé, pour cet exploit, duc de Lorraine, et mourut le lendemain (15 octobre 1080)[1]. Le sort des autres acteurs de cette lutte fameuse ne fut guère moins déplorable. Grégoire VII, chassé de Rome par l'empereur, mourut dans l'exil à Salerne (1085). Victorieux d'abord, Henri IV se vit réduit à mendier son pain dans les rues, après avoir été dépouillé de la couronne par un fils dénaturé qui lui succéda sous le titre d'Henri V (1106). Ce dernier prince essaya plus tard de raviver la querelle des investitures. Mais abandonné par les seigneurs, il se vit contraint à signer le concordat de Worms qui, en laissant à l'empereur le droit illusoire d'investir les prélats par le sceptre, symbole de la puissance temporelle, reconnaissait au pape seul celui de conférer l'anneau et la crosse, symboles de la puissance spirituelle. Le choix des prélats fut accordé aux chanoines, contrairement à l'ancien droit canon qui faisait intervenir le peuple et le clergé réunis (1122).

Sous Henri V, Frédéric de Hohenstaufen, qu'Henri IV avait fait duc de Souabe ou Allemannie, fut obligé de partager son duché avec Berthold II de Zæringen, époux d'Agnès de Rheinfelden, son compétiteur. Berthold obtint pour sa part l'avouerie de Zurich avec le titre de duc (1097). C'est là l'origine de la domination des Zæringen dans l'Helvétie allemande, c'est-à-dire des bords de l'Aar à ceux du lac de Constance.

La Transjurane obéissait en grande partie au comte Guillaume III de Bourgogne connu par ses sympathies allemandes et qui avait épousé la fille de Berthold II. Mais ce seigneur, dont la piété venait de se manifester par la fondation d'un prieuré de l'ordre de Cluny dans l'île de St-Pierre, fut assassiné peu de temps après par une main inconnue. Le même sort tragique atteignit son fils Guillaume IV, occis au pied des autels dans l'église de Payerne (1er mars 1127). Deux chevaliers de sa suite, Pierre et Philippe de Glâne, qui avaient essayé de le défendre, périrent à ses côtés. Saisi d'un profond dégoût de la vie, le fils de Pierre de Glâne se retira dans un lieu solitaire et y fonda le cloître d'Hauterive, à une lieue et demie du château de Fribor (Fribourg) (1137).

L'héritier naturel des comtes de Bourgogne était le comte Renaud de Bourgogne. Mais comme ce seigneur était hostile aux Allemands, l'empereur Lothaire donna la Bourgogne transjurane et cisjurane, avec le

[1] On raconte que Rodolphe mourant se fit apporter sa main et s'écria avec l'accent du repentir : « Ah ! cette main ! c'est avec elle que j'avais juré fidélité à Henri. » Villemain, dans son *Histoire de Grégoire VII*, Paris, 1874, dit que c'est là la version des ennemis de Rodolphe, que ses amis le font mourir sans remords et content de lui-même. II, 290.



titre de duc, à Conrad de Zæringen, fils de Berthold II et oncle du dernier comte Guillaume (1127)[1]. Renaud essaya de résister et combattit avec énergie pour les intérêts bourguignons et la liberté de son peuple (pro re burgunda et libertate suorum). Mais le sort des armes lui fut contraire et il succomba dans la lutte.

Le comte Amédée du Genevois soutenait la même cause et semble n'avoir pas été étranger à l'assassinat des comtes Guillaume III et IV, tombés victimes de leur dévouement aux Allemands et aux Zæringen. Conrad et Amédée en vinrent aux prises près de Payerne six ans après le meurtre du comte Guillaume IV. Mais la fortune trahit ses efforts comme elle avait trahi ceux du comte Renaud de Bourgogne. « Depuis « ce jour-là, dit un annotateur du XVIme siècle, les Allemands prévalu- « rent sur les Bourguignons[2]. »

C'est ainsi que presque toute la Suisse actuelle se trouva réunie sous la loi des Zæringen, ducs et recteurs du comté de Zurich (Zurichgau) et des deux Bourgognes.

### 3. Première croisade (1096). — Ordres religieux et militaires.

La pensée de délivrer le tombeau du Christ et de soustraire les pèlerins de la Terre-Sainte aux mauvais traitements des infidèles donna naissance à ces expéditions d'outre-mer qu'on nomme les *Croisades*. Les Croisés, ainsi s'appelaient les pieux combattants, portaient une croix de soie ou de drap rouge ou blanc sur l'épaule. Ce furent les papes qui prêchèrent les premiers et qui dirigèrent de loin la croisade ; mais ils remirent à d'autres le soin de la conduire en personne. Il y eut en tout dix croisades, et presque tous les pays chrétiens, sauf l'Espagne, absorbée par sa croisade intérieure contre les Maures, y prirent part[3].

Les habitants des Alpes ne restèrent pas en arrière ; on cite parmi les chevaliers qui firent partie de la première croisade, le comte Arnold

[1] Kopp, *Geschichte der eidg. Bünde*, 1049, 4me livre, 3.

[2] *Indicateur d'histoire*, de 1866-61. La bataille de Payerne eut lieu en 1133, comme l'a découvert M. Schneuwli, archiviste d'État à Fribourg.

[3] Le départ des Gruyériens est raconté en termes naïfs et touchants par la tradition locale : « Quand ce vint le moment de partir, les jeunes filles baissèrent le « pont-levis et fermèrent les portes du castel. Mais quand le banneret, armé de « toutes pièces, fit entendre ces mots : « Pars, Gruyère, reviendra qui pourra, » les « jeunes Gruyériennes se mirent à pleurer et demandèrent si cette mer qu'il fallait « traverser était plus grande que ce lac le long duquel il fallait passer pour se « rendre à Notre-Dame de Lausanne. » Bridel, Conservateur suisse.

de Brienz, les sires de Kybourg, Thierstein, Wædenschwyl, Grandson, de Blonay, le comte de Rapperswyl, fondateur de la nouvelle ville de ce nom (en 1091), Guillaume 1er, comte de Gruyère, avec son fils Ulric, chanoine de Lausanne, et ses neveux ou cousins, Turin et Hugues. Cent vigoureux montagnards accompagnaient le comte Guillaume. Un autre personnage important de la première croisade était le noble Gebhard, abbé de Tous-les-Saints à Schaffhouse, que Godefroi de Bouillon, devenu roi de Jérusalem, fit gardien du Saint-Sépulcre (1100).

La première croisade a été chantée par le Tasse dans son poëme héroïque de la *Jérusalem délivrée*. Une strophe du premier chant est consacrée aux 6000 *Helvétiens* qui, si l'on en croit le grand poète, échangèrent le fer des houlettes contre celui des lances et des épées.

La première croisade donna le jour aux trois ordres religieux et militaires des Hospitaliers ou Chevaliers de Sain-Jean, des Templiers et des Chevaliers teutoniques. Le principal but de cette institution était de défendre la Terre-Sainte et de combattre les infidèles. Les Hospitaliers devaient y joindre, comme leur nom l'indique, le soin des malades[1].

Deux ordres purement religieux se formèrent, avec l'approbation des papes, pendant les croisades ; c'étaient les Franciscains ou Cordeliers (1209) et les Dominicains ou frères-prêcheurs (1215). Comme ils ne possédaient rien en propre et vivaient des libéralités d'autrui, on les nomma les ordres mendiants. Très-peu de temps après la fondation de ces ordres religieux et militaires, nous les trouvons déjà établis, sous la protection des Hohenstaufen, dans la haute Allemagne. Les Templiers avaient des maisons à Genève et à la Chaux, près Cossonay ; les Hospitaliers avaient des commanderies à Buchsée, Fribourg ; les Chevaliers teutoniques, à Kœnitz près de Berne, Sumiswald, Bâle, Zurich et à Freschels près de Morat. Les Franciscains et les Dominicains eurent des couvents à Bâle, Zurich, Berne, Genève et Lausanne ; les Franciscains seuls, à Fribourg, Lucerne et Soleure.

Le nombre des couvents avait, du reste, beaucoup augmenté depuis la fin du XIme siècle. On comptait dans les diverses contrées qui forment aujourd'hui la Suisse, environ 100 cloîtres « servant à la fois d'églises, d'écoles et de fermes-modèles[2]. » Une chapelle bâtie en 1061 par l'abbé de St-Gall, Norbert, sur les bords de la Sitter, donne naissance au bourg et au pays d'Appenzell (cellule de l'abbé).

[1] Le costume distinguait ces ordres. Les Hospitaliers portaient un habit noir avec une croix blanche à huit pointes ; les Templiers un habit blanc avec la croix rouge ; les Teutons le manteau blanc avec la croix noire liserée d'argent.

[2] Selon l'expression de M. F. Forel dans l'*Introduction du Régeste des documents de la Suisse romande*, p. 73.



Les XIme et le XIIme siècles sont les temps par excellence des donations ecclésiastiques. Les papes, les empereurs, les princes et les évêques ne semblent occupés qu'à octroyer des droits et priviléges aux églises et aux cloîtres ou à confirmer des chartes précédentes, ou bien encore à protéger les maisons religieuses contre les empiétements de tous genres et à régler leurs litiges avec les seigneurs et les cloîtres voisins. On s'étonne en parcourant les cartulaires et les livres de donations du nombre considérable de bulles papales et de chartes royales délivrées à cette époque ; toutes ces bulles et chartes n'étaient, sans doute, pas authentiques. La fabrication de faux documents et la falsification des chartes n'étaient pas rares. Deux cloîtres de notre pays, Frienisberg près Aarberg, et Engelberg dans l'Underwald avaient la triste renommée d'être habiles dans l'art de simuler des actes lucratifs et de les munir de sceaux empruntés à des pièces authentiques[1]. Pour donner plus d'authenticité aux copies de la charte de fondation de leur abbaye par la reine Berthe, les moines de Payerne eurent la mauvaise idée d'y opposer de prétendus sceaux de cette princesse[2]. Les falsifications de sceaux dont Saint-Bernard se plaint dans une de ses lettres (la 148me) étaient déjà anciennes. La fabrication d'actes faux ne l'était pas moins et remonte, en ce qui concerne notre pays, à la donation du roi Sigismond à l'abbaye d'Agaune ou Saint-Maurice (en 515). Le roi avait doté richement cette abbaye, dit l'historien Gelpke ; mais l'auteur l'a dotée plus richement dans son factum[3]. La fameuse Caroline par laquelle Charlemagne avait donné le Vallais aux évêques de Sion a déjà été mentionnée dans ces pages. Les auteurs de ces faux documents étaient encore plus ignorants que rusés. Ils croyaient naïvement servir la cause du monastère ou de l'église à laquelle ils étaient attachés et qu'ils envisageaient comme *leur patrie ;* c'est l'expression dont se servaient les moines de Saint-Gall en parlant de leur cloître. La falsification des actes ne s'est pas circonscrite d'ailleurs aux actes ecclésiastiques.

Plusieurs des chartes sur lesquelles s'appuyaient la liberté des villes au XIIIme siècle, celles de Berne, par exemple, ont été également interpolées ou fabriquées. « Les chartes les plus grossièrement falsifiées, dit « un savant paléographe français, étaient admises comme sincères.

[1] Wattenwyl, *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, I, 348. Le savant bernois rappelle à cette occasion les fausses décrétales des papes et les 400 bulles papales reconnues fausses par M. Jaffé, de Berlin, et cela seulement pour les temps antérieurs à 1295.

[2] *Indicateur d'histoire*, 1858, 4me année, 49.

[3] Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz*, II, 123.

« Les moines dont on attaque souvent la bonne foi quand il faudrait « plutôt constater leur ignorance en matière diplomatique, recevaient « souvent en dépôt dans leurs archives des actes qui portaient la trace « de la fraude. La chancellerie impériale n'était pas exempte de ces er- « reurs qui tenaient au manque absolue de critique paléographique[1]. »

Au reste, les empereurs et les seigneurs ne se contentaient pas de doter richement les cloîtres et les églises; ils se plaisaient aussi à les embellir de sculptures et d'œuvres d'art magnifiques comme la table d'or dont Henri II fit don à la cathédrale de Bâle et qui est aujourd'hui l'un des principaux ornements du musée de Cluny à Paris, et si l'on en excepte les abbayes de fondation royale comme Saint-Maurice, Payerne, Einsiedeln, la plupart des cloîtres doivent leur naissance aux dynastes et seigneurs de la partie allemannique et de la partie romande ou bourguignonne de notre pays. Aux couvents se joignent, depuis le VIII$^{me}$ siècle, des chapitres de chanoines fondés également par les grands. Le plus ancien de ces chapitres (Stift en allemand) est Beromünster en Argovie, institué déjà en 720 par le comte Béro de Lenzbourg et le chapitre de la collégiale (Gross-Münster) de Zurich, dont on fait remonter l'établissement définitif à Charlemagne[2].

### 4. Progrès de la féodalité.

Les troubles de l'empire, au XI$^{me}$ siècle, eurent des résultats bien divers. Ce fut d'abord de développer l'esprit féodal chez les seigneurs, qui tendent de plus en plus à s'affranchir du pouvoir royal. C'est alors, par exemple, que les grands duchés de l'Allemagne deviennent héréditaires dans certaines familles qui ne les possédaient jusque-là qu'à titre précaire et viager. De toutes parts s'élèvent des châteaux-forts. Prétextant les invasions, chaque seigneur fortifie sa demeure et l'environne de murs, de tours et de ponts-levis[3].

De la fin du X$^{me}$ siècle au milieu du XII$^{me}$ siècle, la Haute Allemagne (c'est le nom sous lequel on commence à désigner le pays connu plus tard sous le nom de Suisse) ne comptera pas moins de 1200 no-

[1] Huillard-Bréholles, *Historia diplom. Friderici II*, introd. p. 67.

[2] De Mulinen, *Helvetia sacra*. Berne, 1861. — Gelpke, *Kirchengeschichte*.

[3] Dans le Vallais seul on voit se maintenir ou s'élever au XI$^{me}$ siècle les châteaux de Séon, du Mans à Louèche, de Gesteln, de Bourg-St-Pierre, de Salgesch, de Saillon, d'Ernen, de Châteauneuf, de Maugepan et ceux de Durrenberg à Mörell, le Château-de-l'Enfer à Brigue, de Beauregard. Ceux de Sembrancher, de Martigny, Monthey et Saint-Maurice sont beaucoup plus anciens. *Histoire du Vallais*, par le P. Furrer, I, p. 63.



bles, parmi lesquels on distingue 150 barons et 50 comtes souverains.

La chevalerie ou noblesse militaire naît et se développe aussi à cette époque. Pour devenir *chevalier* (miles), le jeune noble avait à faire un temps d'épreuve comme page et écuyer du seigneur dont il relevait. La chevalerie s'accordait aussi parfois en récompense aux hommes libres et aux simples bourgeois qui rendaient un service signalé sur le champ de bataille au roi ou à l'empereur. Les chartes du moyen âge donnent souvent le nom de *Donzels* ou *damoiseaux* (domicelli) aux jeunes nobles ou fils de chevaliers qui n'avaient pas encore été admis à cet honneur.

Longtemps les paysans et les seigneurs eux-mêmes n'avaient eu d'autres noms distinctifs que leurs noms de baptême accompagnés parfois de noms patronymiques. Mais à partir des croisades, on voit les noms de famille commencer et se former de différentes manières. Les seigneurs, les premiers, empruntent leurs noms à leurs domaines, à leurs châteaux, aux charges qu'ils revêtaient à la cour ou dans le pays[1]. Les hommes du peuple suivent de près les grands et tirent leurs noms de leurs occupations, des lieux qu'ils habitaient, de leurs rapports de famille, de leurs qualités ou de leurs défauts de corps et d'esprit.

Les croisades donnèrent aussi naissance aux *armoiries*, aux *sceaux*, et rendirent plus général l'usage des *bannières* comme signes distinctifs des seigneurs et des villes.

### 5. Progrès de la liberté dans les Alpes. — Les Waldstætten (1114).

Malgré le prodigieux développement de la féodalité dans la haute Allemagne, l'émancipation des classes inférieures y avait fait des progrès. A St-Gall, par exemple, les métayers et colons avaient repris le port d'armes que leur avait ôté un abbé précédent. Puis, voyant les grands vassaux s'affranchir de la couronne, et les ministériaux s'adjuger les meilleures terres, les colons travaillèrent à transformer leurs tenures en bénéfices. Mais le fier abbé Mangold, qui gouvernait alors la principauté de St-Gall en lieu et place d'Eppenstein, chassé par le duc Conrad de Zæringen, n'était pas d'humeur à tolérer cet état de choses. Secondé par une parenté puissante, il fit rentrer vassaux et colons dans l'obéissance, et bâtit un fort près de Brasberg (1122).

[1] Guillimann (de Fribourg), *De reb. helv.*, II, 291.

Les amis de l'indépendance n'étaient pas tous aussi aisés à contenir que les métayers de St-Gall. Environ à la même époque où l'abbé Mangold réduisait ces derniers, c'est-à-dire au commencement du XII^me^ siècle, paraissent sur la scène de l'histoire les vaillants pâtres des *Waldstætten* (en français pays forestiers). Ce nom, en usage plus tard, pour désigner les trois vallées réunies dont les habitants s'appelleront *Waldlüt* (gens des forêts) ou *Landlüt* (gens de la campagne) est un curieux indice de l'origine et de la condition des habitants de ces montagnes. D'autres faits encore révèlent l'état sauvage de cette contrée avant le IX^me^ siècle. Le pays d'Uri était considéré comme une Sibérie; le duc d'Allemannie Dietbald y envoya l'abbé Hetto de Reichenau en exil pour le punir de son dévouement à Charles Martel (732). Deux siècles après, tout le pays compris entre le Mont-Etzel et les glaciers de l'Oberland était encore désigné comme un désert inexploré dans une charte de l'empereur Othon II. Une ancienne tradition recueillie par Jean de Muller veut même que pendant longtemps les Waldstætten n'aient eu qu'une église, celle du Muottathal, où l'on venait en pèlerinage d'Uri et d'Underwalden[1].

Cependant ces sombres vallées avaient commencé à s'éclaircir et à se peupler; elles faisaient sans doute partie de ces contrées boisées, au défrichement desquelles les capitulaires de Charlemagne conviaient les *hommes utiles* en leur assurant des avantages et des priviléges considérables, comme celui de se choisir des juges pour terminer leurs différends de peu de valeur sans avoir besoin de recourir au landgrave. Au IX^me^ siècle, les chartes ne mentionnent encore qu'un très-petit nombre de lieux habités (Stanz, Sarnen, Buochs, Silinen, Bürglen, etc.) Le nom d'Uri qui avait paru pour la première fois en 732, reparaît dans l'acte de fondation de l'abbaye des religieuses de Zurich par Louis le Germanique, et où le petit pays d'Uri (pagellus Uroniæ) est indiqué comme une dépendance de cet établissement royal (853). Le nom de Schwyz (Suites) ne paraît qu'en 970 et 972 où cette localité est indiquée comme faisant également partie du duché d'Allemannie et du comté de Zurich (Zurichgau), administré d'abord par les Nellenbourg, puis par les Lenzbourg, jusqu'à l'extinction de cette maison (1173). Mais ce qu'on appelle le pays de Schwyz au XIII^me^ siècle ne comprenait qu'une partie du canton actuel. Le *Hof* d'Arth dont la circonscription embrassait

[1] Jean de Muller, *Histoire de la Confédération suisse* (trad. par Monnard), I, 414. Blumer, *Geschichte der schweiz. Demokratien*, p. 5; Gingins, *Essai sur la condition des personnes et des terres dans le pays d'Uri;* Hisely, *Essai sur l'origine et les libertés des Waldstætten*; les savants ouvrages de Kopp.



Goldau, Busingen et Lowerz, Niederdorf et Röthen formait une juridiction à part comme Gersau et Küsnacht[1].

Quoi qu'il en soit, les défricheurs doivent avoir formé une partie considérable de la population des Waldstætten, et le nom de la célèbre prairie du Grütli en est un exemple entre beaucoup d'autres[2]. Mais à côté de ces colons de la couronne ou fiscalins, qui n'arrivaient que par degré à la liberté complète, les trois vallées, Schwyz en particulier, nous offrent dès la fin du XI^me^ siècle au moins, un certain nombre de libres descendants des Allemannes, une commune libre[3], voire même de grands propriétaires d'alleux, comme les barons d'Attinghausen. Les serfs, sans doute, n'étaient pas rares sur les terres qui appartenaient en propre aux cloîtres et aux seigneurs nombreux, en possession de terres et de gens dans ces contrées. Mais grâce aux immunités des premiers, les serfs d'église se rapprochaient singulièrement des libres censitaires avec lesquels ils finirent par se confondre.

Chaque vallée avait d'ailleurs ses institutions propres, ses assemblées de communes dont les attributions, dans le principe, se bornaient à répartir les charges locales et à fixer la jouissance des pâturages communs. Mais elles s'occupèrent bientôt d'intérêts plus graves. Du droit privé naquit le droit politique; des assemblées partielles se forma l'assemblée générale ou landsgemeinde, présidée non plus par un simple chef de commune (ammann), mais par un chef de toute la vallée (landammann). « C'est dans l'épanouissement de la commune, dit un publiciste érudit, qu'il faut chercher l'origine de la liberté helvétique[4]. »

Le sentiment de leurs droits s'accrut avec celui de leurs forces chez les montagnards des trois vallées. Au X^me^ siècle, nous voyons les habitants d'Uri auxquels l'avoué de l'abbé de Zurich, nommé Bourcard, réclamait le paiement d'une dîme, repousser ses prétentions avec énergie et invoquer *les lois et les libertés de leurs pères*[5]. Deux députés d'Uri, Cumpold et Liuterich, vont plaider leur cause à Zurich auprès de l'abbesse, et consentent, par acte passé à Uri devant 19 témoins, à amener dans les granges du couvent la dixième partie des foins récoltés dans les lieux inaccessibles aux chars et aux chevaux[6].

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch III, 329.
[2] Rütli ou Grütli viennent l'un et l'autre de *Rüten*, qui marque l'action de défricher par le feu, tandis que le défrichement opéré par la coupe des arbres est indiqué par le mot *Schwänden*.
[3] Cives de villâ Suites. Charte de 1114.
[4] M. Frédéric de Wyss, *Sur les Landsgemeinden*.
[5] « Patrum nostrorum jure et lege » dit l'acte, qui est du 22 nov. 955.
[6] Archives de la ville de Zurich, citées par Rilliet, *Origines de la Confédération*.

Le second signe d'indépendance fut donné par les hommes libres de Schwyz. C'était à l'occasion des pâturages de la Sihl-Alp et du Rothenthurm, dont la jouissance leur était contestée par l'abbé d'Einsiedeln. Ignorant le véritable état du pays, l'empereur Henri II avait cédé au couvent des ermites (par charte datée de Zurich 1018), la propriété de *toutes les alpes environnantes*[1]. A l'acte impérial, les Schwyzois opposaient la coutume de leurs pères. Ils trouvèrent d'ardents champions de leur cause dans la personne des comtes de Lenzbourg qui remplissaient les fonctions de baillis ou avoués de Zurich pour les ducs de Zæringen ou au nom de l'empereur.

L'affaire fut portée devant l'empereur Henri V qui se trouvait dans ce moment à Bâle. Le comte Ulric de Rapperschwyl, avoué d'Einsiedeln, plaida pour *le droit écrit de l'abbaye;* les comtes Rodolphe et Arnold de Lenzbourg parlèrent pour le droit *traditionnel* des pâtres de Schwyz. L'empereur, s'appuyant sur la loi allemannique, donna gain de cause à l'abbé d'Einsiedeln et condamna la partie adverse à une amende de cent livres (10 mars 1114). Mais loin de se soumettre à une sentence qu'ils estimaient injuste, les montagnards conclurent une alliance ou ligue de trois ans avec leurs voisins d'Uri et d'Underwald et entrèrent même en relations avec leurs voisins de Lucerne, bien que sujets du prince-abbé de Murbach en Alsace. C'est de ces alliances, d'abord purement temporaires et plusieurs fois renouvelées et agrandies que devait sortir à la fin du XIII^me^ siècle la Confédération suisse.

Dans ce temps, la liberté faisait aussi quelques progrès à Genève, dont les habitants sont traités de *citoyens* dans l'accord de Seyssel entre l'évêque Humbert et le comte Aymon du Genevois[2] (1124). Zurich aussi, sous la crosse de son abbesse de Fraumünster, se voyait doté d'un conseil, symbole d'autonomie, premier échelon de son indépendance à venir[3]. « Presque toutes les villes de l'Helvétie, dit Jean de Muller, ont grandi à l'ombre vénérée d'une église et étaient aussi plus ou moins soumises, dans les commencements, à un évêque, à un cloître ou à un chapitre de chanoines[4]. »

[1] Theodor von Mohr, *Die Regesten der Benedictiner-Abtei Einsiedeln*. Chur, 1848.
[2] Le Fort et Lullin, *Régeste genevois*, 75.
[3] Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, I, 73.
[4] Ainsi Soleure relevait du chapitre de Saint-Ours, Schaffhouse de l'abbaye de Tous-les-Saints, Lucerne de l'abbaye de Murbach, Zurich du Grossmünster et du Fraumünster de cette ville. Coire, Sion, Bâle, Lausanne, Genève, St.-Gall, Einsiedeln, etc., de leurs prélats.

# CHAPITRE VIII

## LA MAISON DE HOHENSTAUFEN
## OU DE SOUABE

(DE 1138 A 1268)

### 1. Résistance des Schwyzois. — Arnold de Brescia. Les Gibelins de la Haute-Allemagne.

Conrad III, le premier des six Hohenstaufen qui occupèrent le trône impérial, fut élu à Coblence par les grands assemblés (1138). Henri le Lion, duc de Bavière, chef de la maison rivale des Guelfes, voulut faire de l'opposition et trouva de l'appui chez le duc Conrad de Zæringen. Mais Frédéric, neveu de Conrad III, et qui lui succéda comme empereur, s'empara de la ville de Zurich, place forte de la domination zæringienne, et força son adversaire à un accommodement (1138). Conrad III en personne fit ensuite le siége de Weinsperg en Wurtemberg dont les murs retentirent pour la première fois des cris de guerre : *ici Guelfes, ici Gibelins,* qui servirent de ralliement au parti du pape et de l'empereur, lorsque recommença la lutte entre le saint-siége et le saint empire. Le siége de Weinsperg fit éclater la bravoure du comte Werner de Lenzbourg, fils de Rodolphe, l'avoué de Schwyz, auquel ses exploits en Italie valurent le marquisat d'Ancône en Romagne. Lorsque l'empereur Conrad entreprit sept années après la seconde croisade, Werner n'était plus. Mais le monarque trouva de fidèles compagnons d'armes dans l'évêque de Bâle, Ortlieb de Frobourg et le comte Ulric II de Neuchâtel, qui revinrent comme lui sains et saufs de cette expédition malheureuse.

En 1144, l'empereur Conrad III étant en séjour à Bâle, l'abbé prince, Rodolphe d'Einsiedeln, que protégeait l'impératrice Gertrude, évoqua au tribunal de ce prince la querelle toujours pendante de ce monastère avec les montagnards de Schwyz que continuaient à soutenir les comtes de Lenzbourg. L'empereur, les parties ouïes, confirma purement et simplement la sentence rendue trente ans

auparavant par son prédécesseur Henri V. Mais, comme dit un historien, la difficulté à cette époque « était de faire exécuter une sentence après l'avoir obtenue[1]. » Même après cette seconde condamnation, les hommes de Schwyz persistèrent à méconnaître le droit de l'abbaye. Mis au ban, ils n'en continuèrent pas moins à communiquer avec leurs voisins et à vendre leurs produits sur les marchés de Lucerne et de Zurich. L'abbé d'Ensiedeln eut recours aux armes spirituelles. L'évêque de Constance, au diocèse duquel appartenaient les Schwyzois et les deux vallées voisines, fulmina l'anathème.

C'était une chose terrible pour un peuple que de voir cesser toutes les cérémonies religieuses, et les mourants même n'obtenir parfois qu'en secret, et à grand'peine, l'administration des sacrements. Les Schwyzois néanmoins ne parurent pas s'en alarmer beaucoup. Ils comptaient, paraît-il, sur le grand crédit dont jouissait à la cour leur avoué, Ulric de Lenzbourg, fils d'un des comtes qui avaient soutenu leur cause en 1114. Leur confiance ne fut pas trompée. Profitant de l'avénement au trône du nouvel empereur Frédéric I[er], Lenzbourg fit si bien que ce prince interposa ses bons offices et persuada à l'évêque de Constance de lever l'excommunication (1152).

Une circonstance importante à noter dans le procès des hommes de Schwyz avec l'abbaye d'Ensiedeln, c'est que ces derniers figurent à côté des comtes de Lenzbourg comme parties et en qualité d'associés à ces seigneurs et non de subordonnés ou de sujets. Au reste, la lutte des hommes de Schwyz avec l'abbaye d'Einsiedeln recommence au siècle suivant où les troupes du comte de Rapperschwyl, avoué du cloître, livrèrent aux flammes les habitations construites par les Schwyzois sur le terrain en litige.

L'esprit d'indépendance commençait à s'étendre aux choses religieuses. Le séjour à Zurich d'Arnold de Brescia, fameux moine et réformateur italien, contribue à répandre cet esprit. Disciple hardi du libre-penseur français Abélard, Arnold combattait le célibat forcé et soutenait que le clergé ne devait posséder aucun bien, aucun pouvoir temporel. Chassé de l'Italie, il se réfugia à Zurich sous le nom, dit-on, de Leemann et y fit des prosélytes dans tout le pays (1139). Saint-Bernard, qui avait déjà fait condamner Abélard en France, dénonça en vain Arnold à l'évêque de Constance comme un homme dangereux qui *distillait dans un vase de miel le venin de l'hérésie*. Le novateur continua sa propagande. Au bout de six ans, jugeant le moment opportun, il

[1] Schmidt, *Histoire des Allemands*, traduite par Laveaux. Reims, 1784, IV, 128.



passe les Alpes, suivi de 2000 hommes[1], avec l'aide desquels il prive le pape de son pouvoir temporel et fonde sur les bords du Tibre une république qui fut de peu de durée; car les Romains, effrayés par l'interdit, livrent le malheureux Arnold à l'empereur Frédéric I[er], qui le laisse brûler comme hérésiarque par le préfet de Rome (18 juin 1155).

Les historiens ne disent point ce que devinrent les montagnards des Alpes qui avaient suivi Arnold dans son expédition périlleuse. Mais les doctrines du réformateur ne se perdirent point sur les rives de la Limmat, où l'abbesse souveraine du Fraumünster se vit, petit à petit, dépouillée de ses droits régaliens au profit de la bourgeoisie[2].

Frédéric I[er], qui avait laissé périr Arnold de Brescia et qui, peu d'années après, donnait les mains à l'établissement de l'Inquisition par le pape Lucius au synode de Vérone, ne tarda pas à se brouiller avec le saint-siége et les villes lombardes. Il remporta d'abord plusieurs victoires, détruisit Milan, chef-lieu de la ligue lombarde et fit nommer un antipape; mais il fut vaincu à Legnano (1176) et obligé de baiser la mule du pape Alexandre III à Venise (1177).

Les Gibelins de la Haute-Allemagne avaient vaillamment combattu pour leur chef. Ulric de Lenzbourg avait conduit quelques cents hommes à Frédéric et pris part au siége de Milan avec l'évêque de Bâle, Ortlieb de Frobourg. Le successeur de ce prélat qui était de la même famille était aussi un ardent Gibelin. Il fut déposé par le pape Alexandre III pour avoir coopéré à l'élection de l'antipape Pascal (1179). La ville de Bâle persistant à considérer Louis de Frobourg comme son prélat légitime, encourut un interdit de dix ans. Mais l'excommunication pesa peu à cette ville, parce que le clergé, fort de l'appui de Frédéric et de son antipape, continua, comme par le passé, ses fonctions sacerdotales.

L'interdit atteignit également la ville gibeline de Lucerne (1168); et comme les chanoines refusaient de laisser inhumer les morts dans leur cimetière, on se hâta d'en construire un avec une chapelle hors de l'enceinte du terrain qui appartenait au chapitre[3].

Le Vallais avait aussi ses Gibelins et ses Guelfes. Les premiers

[1] Arnoldus alpinorum turbam ad se traxit et Romam cum multitudine venit. *Fasti Corbeienses*. Voir sur Arnold de Bresse, Othon de Friesingue, *De gestis Friderici* I. — Guadagnini, *Vita di Arnoldo*. Pavia, 1790.

[2] Les droits de foire, de monnaie, de péages, l'élection du conseil, etc. Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, I, 73.

[3] Casimir Pfyffer, *Geschichte von Luzern*, I, 22.

avaient pour chef l'évêque Louis de Sion ; les Guelfes, l'abbé Rodolphe de St-Maurice, partisan dévoué du pape Alexandre.

**2. Les Zæringen, ducs, recteurs en Allemannie, en Bourgogne, et fondateurs de villes.**

Berthold IV, neveu de Berthold III et fils de Conrad de Zæringen, appartenait au parti guelfe par tradition de famille. Mais en sa qualité d'avoué de Zurich et de recteur de Bourgogne (titres que lui donnent les actes officiels depuis 1157), il crut devoir suivre l'empereur Frédéric I[er] dans sa campagne contre Milan et lui amena d'excellents tireurs de la Haute-Allemagne, commandés par les comtes de Lenzbourg et de Habsbourg (1162). L'empereur lui sut peu de gré de ce dévouement de circonstance. S'étant fait couronner roi des Deux Bourgognes à Besançon et à Arles, il disposa sans façon de la Bourgogne cisjurane en faveur de ses propres fils, laissant pour la forme, en échange, à Berthold IV, l'avouerie de Sion, Lausanne, Genève. Mais les évêques de ces trois villes, accoutumés à ne relever que de l'empereur, résistèrent avec énergie. Le comte du Genevois, d'autre part, soutenait le duc. Mais le pape Alexandre III vint en aide aux prélats avec une menace d'anathème, et Ardutius de Faucigny, évêque de Genève, obtint de Frédéric I[er] lui-même non la *Bulle d'or* qui est une pièce apocryphe, mais une charte qui lui restituait tous les droits régaliens qu'il lui avait déjà reconnus par charte de l'an 1154 où il le traitait de *Prince de l'Empire* (1162)[1]. La clef de Saint-Pierre devint le symbole héraldique de cette indépendance, en opposition au lion ou à l'aigle des Zæringen[2].

L'évêque et les dizains du Vallais n'avaient pas les mêmes moyens de résistance légale que les prélats. Ils prirent les armes et soutinrent trois guerres acharnées et meurtrières (1160, 1182, 1185).

Parmi les nobles du pays de Vaud, la répulsion n'était pas moins grande. Sauf le comte de Neuchâtel et un petit nombre de gentilshommes qui préféraient la domination des Zæringen à celle des comtes de Bourgogne, toute la noblesse romande faisait des vœux contre Berthold IV et cherchait à se soustraire à sa domination. Berthold V,

[1] Régeste genevois, 93, 102, 103.

[2] L'*aigle* paraît avoir été l'emblème patrimonial des Zæringen, le *lion* celui de ces princes comme recteurs de la Bourgogne. Un sceau provenant du cloître d'Hauterive porte un lion tourné à sénestre. Voir l'excellente *Wirtembergische Geschichte* de Stälin.



fils et successeur du précédent, eut encore plus de peine à se faire obéir. Le croyant en Palestine, à la suite de Frédéric I[er], les seigneurs vaudois, en tête le comte du Genevois et l'évêque Roger de Lausanne, se préparaient à envahir l'Uechtland lorsque Berthold V accourt, fond sur eux et les défait entre Avenches et Morat (1190).

Le Vallais, toujours hostile, n'avait pas attendu ce moment pour reprendre les armes. Berthold V dut porter cinq fois les armes dans ce pays[1] et finit par essuyer une défaite sanglante à la journée d'Ulrichen (1212), où le cornet d'un pâtre sauva ses concitoyens du danger d'une attaque inopinée. Ce brave homme paya cher le service rendu à sa patrie ; il fut brûlé vif par les soldats du duc[2].

Les ducs de Zæringen eurent de grands démêlés aussi avec les comtes de Savoie. L'un de ces derniers, Thomas I[er], déjà maître du Chablais, qui comprenait le Bas-Vallais et la contrée qui s'étend de Saint-Maurice à Vevey, obtint de l'empereur Philippe de Souabe la cession de la ville de Moudon que venait d'agrandir et de fortifier Berthold (1207). Une guerre s'alluma ; elle fut malheureuse pour le duc qui, malgré tous ses efforts, ne put ni reprendre Moudon, ni débusquer du Jorat les troupes de Savoie renforcées de celles de beaucoup de seigneurs romands révoltés contre lui. Grâce aux efforts de l'évêque Roger de Lausanne, la paix fut conclue au cloître de Hautcrest (1211).

Pour contenir la noblesse romande, les Zæringen s'étaient avisés du même moyen qui avait si bien réussi à Henri I[er] l'Oiseleur. Ils avaient cherché à enlacer les seigneurs romans dans un réseau de villes et de forteresses zæringiennes. A l'exemple de son oncle Berthold III, qui avait fondé la ville de Fribourg en Brisgau (de 1112 à 1120), Berthold IV éleva, vers 1178, la ville forte de Fribor ou Fribourg en Uechtland[3] et en fit un refuge pour les serfs, les marchands et les petits nobles qui craignaient la tyrannie des grands. Les seigneurs du voisinage, si l'on en croit la tradition, virent de mauvais œil cette construction ; ils prirent plus d'une fois les armes pour l'entraver. Tant que dura la bâtisse, les ouvriers durent sans cesse avoir l'épée d'une main, la truelle de l'autre. Il fallut aussi composer avec les moines de Payerne, qui réclamaient la propriété du terrain sur lequel la ville était bâtie.

[1] 1186, 1187, 1192, 1211, 1212.

[2] Une croix commémorative érigée à Ulrichen portait cette inscription en allemand : « Ici, en 1212, fut battu le duc Berthold de Zæringen. » A l'église de Mund on voit encore un drapeau qui porte la date de 1212. Furrer, *Geschichte von Wallis*, I, 85.

[3] Ou plutôt en Bourgogne, comme on le dit dans la Handfeste de 1249 et dans

Poursuivant le système de défense adopté par son père, Berthold V fit bâtir la ville de Berne dans une presqu'île de l'Aar, près du château de Nydeck (1191). Conon de Boubenberg, premier membre connu de l'illustre famille de ce nom, fut chargé d'en diriger la bâtisse. Précédemment déjà, Berthold avait élevé au rang de villes les bourgs de Moudon, Thoune et Berthoud. Sur la porte de cette dernière, on lisait cette inscription triomphale : « Berthold, qui vainquit les Bourguignons, a construit cette porte. » Yverdon, Morges, Cerlier, Landshut sur l'Emme, etc., furent munies de tours et de remparts; on répara les murs d'Avenches et de Morat, dévastés dans les dernières guerres[1].

Bien que l'intérêt plutôt que la générosité guidât les Zæringen dans la fondation ou la restauration de ces villes, la reconnaissance populaire s'est attachée à la mémoire de ces princes et s'est exprimée de nos jours même par des monuments publics[2]. C'est que, non contents d'élever des murailles et de créer des centres de population, les Zæringen ont doté leurs peuples de franchises étendues et de constitutions libérales. La Handfeste ou charte de Fribourg en Uechtland, était calquée sur celle de Fribourg en Brisgau, empruntée elle-même à celle de Cologne, une des plus anciennes villes impériales de l'Empire. La bourgeoisie, dans ces cités privilégiées, obtint de bonne heure le droit d'élire elle-même son conseil, ses principaux fonctionnaires et le magistrat suprême qui, sous le nom de bourgmestre ou d'avoyer, présidait à l'administration municipale et commandait la force armée, composée de tous les citoyens âgés de plus de seize ans. Fribourg, moins favorisée que Berne parce qu'elle n'avait pas été bâtie sur un sol libre, et ne relevant pas directement de l'empereur, ne devint ville libre et impériale qu'après son émancipation de la Savoie, au XV^me siècle. Berne, au contraire, avant la fin du XIII^me, s'élevait déjà au rang des villes libres et impériales. Néanmoins, un traité de combourgeoisie étroit unit les deux villes, appelées à vivre en *sœurs* par leur puissant protecteur.

Le noble exemple donné par les Zæringen trouva des imitateurs dans les comtes et seigneurs de la Haute-Allemagne. Le comte Hartmann IV de Kybourg, landgrave en Thurgovie, octroya des libertés communales à sa nouvelle ville de Diessenhofen (1178) et à celle plus ancienne de Winterthour (1181). Quelques années après, la ville de

le sceau de [illegible]. *Handfeste* veut dire une garantie écrite, par opposition [illegible] au droit coutumier des serfs (Hofrecht).

[1] Forel, *Régeste*, 175. Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, I, [illegible].

[2] Témoin la statue érigée à Berthold dans la ville de Berne en 1848.



Neuchâtel recevait des comtes Ulrich et Berthold une charte libérale qui ne l'assimilait cependant pas, comme on l'a dit, à la ville impériale de Besançon et ne lui accordait point l'autonomie municipale qu'elle n'obtint qu'au XV^me siècle (1212). La plus ancienne charte de franchises du pays de Vaud est celle qu'octroya à Villeneuve le comte Thomas de Savoie; elle est de la même année que celle de Neuchâtel et a servi également de modèle à d'autres, celle d'Aigle, par exemple[1]. Un peu plus tard l'évêque de Sion, le chapitre et les bourgeois de Sion signaient un compromis (*Civilegium*) pour la reconnaissance mutuelle de leurs droits (1217).

Berthold V mourut en 1218 et avec lui s'éteignit la dynastie redoutable qui avait dominé pendant plus d'un siècle sur une grande partie de la Suisse actuelle et des pays qui forment actuellement le grand-duché de Bade. Si favorable qu'ait été aux villes la domination de cette famille, on ne peut regretter qu'elle n'ait pas duré davantage, car un plus long règne, en consolidant l'autorité de ces princes, eût changé, à la fin, leur vice-royauté en une monarchie véritable et étouffé dans son germe la libre Confédération dont les fondements étaient jetés au sein des Alpes, parmi ce peuple de pâtres que le publiciste allemand Posselt a proclamés « *les premiers-nés de la liberté*. »

Les alleux et les fiefs vacants par la mort du dernier des Zæringen, passèrent à son beau-frère Ulric, comte de Kybourg, dont les domaines s'étendirent alors du Jura au lac de Constance. Le mariage du fils de cet Ulric, Hartmann V de Kybourg, avec Marguerite de Savoie, fille du comte Thomas I^er, vint favoriser les entreprises de cette dernière maison sur la partie occidentale de la Suisse actuelle. Du reste Frédéric II, qui occupait le trône impérial depuis 1212, se garda bien de donner un successeur aux Zæringen, comme *vice-rois* de ces contrées. Retenant ce pays sous son autorité immédiate, il se borna à y nommer des baillis ou avoués. Ainsi le comte Rodolphe le Vieux de Habsbourg, l'aïeul du roi ou empereur de ce nom devint avoué ou bailli impérial d'Uri, de Schwyz et d'Underwald où sa maison avait déjà de nombreuses propriétés foncières. L'extinction des Zæringen avait aussi modifié la

[1] F. Forel, *Chartes communales du pays de Vaud*, Mém. et Doc. de la Soc. romande, 1872. La charte de Flumet en Faucigny remonte en [illegible] et les emprunts qu'on y a faits à la *Handfeste* de Fribourg en Uechtland prouvent que la charte accordée à cette ville par les Kybourg en [illegible] n'était pas la première, mais une seconde édition dont la première n'est pas venue jusqu'à nous. La *Handfeste* de Fribourg en Suisse servit de modèle encore à plusieurs des chartes accordées par les seigneurs à leurs sujets, à celles de Berthoud, Cerlier, Aarberg, Nidau, Cudrefin.

situation des pays occidentaux. Le pouvoir du landgrave, exercé sur la rive gauche de l'Aar par le comte de Neuchâtel, échut en partage sur la rive droite aux comtes de Buchegg, voisins de Soleure[1].

L'administration des Habsbourg paraît avoir été favorable aux vallées et à Schwyz en particulier dont le comte Rodolphe le Vieux réussit à apaiser le différend séculaire avec l'abbaye d'Einsiedeln par un jugement équitable et une délimitation bien entendue des pâturages en litige. Lorsque ce seigneur mourut en 1232, ses biens furent partagés entre ses fils Albert et Rodolphe, surnommé le Taciturne.

### 3. Frédéric II octroie la liberté impériale à plusieurs villes et peuples de la Haute-Allemagne (1218-1248)

Frédéric II, fils d'Henri VI et petit-fils de Frédéric Ier Barberousse, avait reçu en partage, selon l'expression du grand poëte gibelin Dante, *toutes les qualités et toutes les grâces avec un cœur généreux*. Heureux s'il eût borné son ambition à la seule Allemagne. Mais il s'obstina à vouloir dominer sur l'Italie, et cette prétention funeste, jointe à l'incrédulité notoire dont sa cour et lui donnaient l'exemple, attirèrent sur ce monarque les foudres de trois papes et eurent pour résultat la ruine totale de sa dynastie[2].

Frédéric, à ses débuts, promettait tout autre chose. Ce pupille du pape Innocent III s'était montré plein de sollicitude pour les droits des couvents et des seigneurs ecclésiastiques. Les bourgeois de Zurich, de Soleure, ayant voulu soumettre leurs chanoines à l'impôt, reçurent l'ordre de respecter les immunités cléricales.

Les Bâlois avaient été favorisés par l'empereur, auquel ils avaient fait une brillante réception à son avénement en 1212; ils en avaient reçu l'autorisation de nommer librement le conseil de la ville. L'évêque Henri de Thoune fit révoquer ce privilége[3]. Les associations

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch IV, 49.

[2] « Frédéric, disaient ses ennemis, est toujours entouré de mahométans et d'oda-« lisques. Il a traité d'imposteurs Jésus-Christ et Moïse, qu'il place sur la même « ligne que Mahomet. » Frédéric chercha en vain à se disculper de ces accusations dans un manifeste adressé aux souverains de l'Europe. — Dans la chronique du moine Jean de Winterthour, composée vers 1340, on raconte de Frédéric II que, traversant de beaux champs de blé aux bords du Rhin, il aurait dit ironiquement aux seigneurs de sa suite : « Que de dieux vous allez faire avec ce froment, » faisant allusion au froment dont on se servait pour faire les hosties consacrées. *Chronicon Vitodurani*. 8. *Archiv für schweiz. Geschichte*, XI.

[3] 13 septembre 1218. Trouillat, *Monuments de l'Évêché de Bâle*, I.



entre villes, la formation des corps de métier et la création de conseils municipaux, non autorisés par les seigneurs du lieu, furent sévèrement prohibées dans toute l'étendue de l'empire. La réception de bourgeois *externes*, c'est-à-dire domiciliés hors des villes, et sujets des seigneurs, donna lieu à la même défense. En même temps, le railleur et incrédule Frédéric, impitoyable aux hérétiques, comme son aïeul, les livrait sans sourciller aux inquisiteurs, pour se conformer à la maxime reçue alors que le glaive temporel doit servir d'instrument au glaive spirituel.

Nul règne cependant n'a été plus favorable à la liberté au sein des villes et peuplades de la Haute-Allemagne (c'est le nom sous lequel on commence à désigner la Suisse).

Les cités de Zurich, Berne, Soleure, Schaffhouse et Morat reçoivent la faveur de relever directement de la couronne, c'est-à-dire l'*immédiateté impériale* (Reichsunmittelbarkeit). Un bailli impérial (Reichsvogt), institué par le monarque lui-même, y exerce le droit de glaive et les autres droits régaliens au nom du suprême justicier de l'empire. Les Bernois, par un privilége tout exceptionnel, obtiennent que leur avoyer soit investi des fonctions de bailli impérial[1]. Ce fut un grand avantage pour la constitution de cet État naissant de se voir ainsi affranchi de toute autre domination que celle du chef de l'Empire représenté par son premier magistrat.

Les vallées forestières participèrent des faveurs des Hohenstaufen. Par diplôme daté de Haguenau le 26 mai 1231, le fils de Frédéric II, Henri de Hohenstaufen, qui portait le titre de roi des Romains, déclara la vallée d'Uri *pays d'empire*, inaliénable et affranchi de toute sujétion à l'endroit des Habsbourg[2]. Dotée de la liberté impériale, la vallée d'Uri en profita pour se donner un landammann (Minister vallis), un sceau, et pour lever un impôt sur tous les habitants. Mais comme on voulait y soumettre les gens qui dépendaient de l'abbaye de Wettingen, le roi Henri en témoigna à deux reprises son vif déplaisir au landammann et à toute la communauté d'Uri (Ministro vallis et universis hominibus Uraniæ), menaçant de sa disgrâce et même de châtiments corporels ceux qui persisteraient dans leurs *prétentions*[3].

[1] Wattenwyl-Diesbach, *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, 1867, 31.

[2] Kopp, Buch III, 272. — Segesser, *eidgenössische Abschiede*, 1874, 369. « *Vos redimimus et eximinus de possessione comitis de Habsburg.* » Termes de la charte impériale.

[3] La première lettre du roi Henri, datée d'Esslingen, 5 juin 1233, et la seconde de Haguenau, 26 avril 1234, Kopp, II, 261. Le landammann, dans les premiers temps du moins, était élu ou confirmé par l'empereur ou par l'abbesse de Zurich, l'ancienne souveraine. M. Bluntschli estime que la libre élection

Mais c'est surtout lorsque Frédéric II eut été excommunié pour la seconde fois et qu'il entreprit de porter la guerre au cœur des États romains, que ce monarque éprouva le besoin de s'attacher les peuples de la Haute-Allemagne. A la demande des Schwyzois, ce prince leur octroya, en décembre 1240, une *charte de liberté* qui les affranchissait de la juridiction des Habsbourg et les plaçait à peu près sur la même ligne que leurs alliés d'Uri : « Nous, Frédéric, par la grâce de Dieu, « empereur des Romains et roi de Sicile, à tous les hommes de Schwyz « (Swites), nous déclarons qu'ensuite des messages et des députés que « nous avons reçus de vous, nous vous prenons sous notre protection « et celle de l'Empire comme des hommes libres qui êtes venus à nous « de votre plein gré.... promettant de ne jamais vous aliéner de la cou- « ronne[1]. » Cet acte mémorable était daté du camp de Faenza, ville des États romains que ce prince assiégeait et dont il se rendit en effet maître le 14 avril 1241, après huit mois de lutte. Un certain nombre de guerriers de Schwyz avaient probablement suivi dans cette campagne le Lion des Hohenstaufen, et Frédéric II aura voulu les récompenser de leur fidélité[2].

Une charte analogue à celle dont fut gratifié Schwyz aurait été octroyée également à Underwald, d'après Tschudi, le père de notre histoire, dont l'opinion a été adoptée par Jean de Muller et même par M. Bluntschli, dans son *Histoire du droit fédéral*, publiée en 1848. Mais, si l'on en croit les recherches les plus récentes, l'Underwald à cette époque ne formait pas un tout comme Uri et Schwyz et se composait de parties hétérogènes qui ne portaient pas encore le nom collectif d'Underwald sous lequel il est connu un peu plus tard et qu'on ne peut nommer ainsi que par anticipation. Il y avait des communes organisées comme celles de Stanz, Buochs, Sarnen, Wolfenschiess, mais point encore de communauté générale chez les *Waldlüt*, hommes des forêts, appelés aussi gens d'Entre les Monts ou d'Entremont (Intramontani). Le reste du pays était encore engagé dans les liens de la dépendance féodale envers les couvents et seigneurs qui se partageaient la contrée, notamment les couvents d'Engelberg et de Muri, les comtes de Lenzbourg, Frobourg, Habsbourg, les sires de Wolhusen, etc.

n'était pas possible au XIII^me siècle. *Gesch. des schw. Bundesrechts. Zurich*, 1848, 27.

[1] Kopp, *Gesch. der eidgenössischen Bünde*. Buch III, 327. — Blumer, *Staats und Rechtsgeschichte der schweiz. Democratien*, 1850, p. 124. — Rilliet, *Origines de la Confédération suisse*, 46 et 82.

[2] H. von Liebenau, *zur Gesch. des St-Gothardweges* (Archiv für schweiz. Ge-



Parmi les guerriers de la Haute-Allemagne qui avaient suivi Frédéric II dans sa guerre contre le pape et au siége de Faenza, figurait un Habsbourg de la branche aînée, filleul de l'empereur dont il avait embrassé la cause avec ardeur et qu'il ne s'attendait guère à remplacer un jour sur le trône d'Allemagne. Ce jeune seigneur, Rodolphe III de Habsbourg, alors âgé de 23 ans, n'avait encore d'autre fortune que son épée et vivait en véritable *condottiere*, de guerres et de rapines[1].

C'était même très-probablement Rodolphe lui-même qui avait conduit les hommes d'armes de Schwyz sous les drapeaux de l'empereur. Il était encore auprès de Frédéric en Italie, l'année qui suivit la prise de Faenza. Mais l'année suivante, nous le trouvons de retour à Bremgarten, en Argovie, sa résidence ordinaire, et en guerre avec son cousin Godefroi de Habsbourg-Laufenbourg dont il ravage les terres et qui use de représailles en brûlant la ville de Brougg. Godefroi de Habsbourg-Laufenbourg appartenait vraisemblablement au parti guelfe ou papal. Ce parti comptait alors pour chefs dans la Haute-Allemagne l'abbé Théobald de Murbach (duquel dépendait Lucerne), l'abbesse de Zurich, l'évêque de Constance, l'abbé de Saint-Gall et le comte Hartmann de Kybourg dont les possessions (Frauenfeld, Diessenhofen, Winterthour, etc.), entouraient la ville de Zurich, et le comte Rodolphe de Habsbourg, l'oncle de Rodolphe III[2].

Les Gibelins, en revanche, dominaient dans les villes impériales de Zurich, Schaffhouse, Berne, Soleure, qui fortifièrent leur alliance par celle de plusieurs autres villes de l'Alsace, de la Souabe et du Brisgau[3]. Les citoyens de Lucerne, quoique sujets de l'abbé de Murbach et soumis aux Habsbourg-Laufenbourg en leur qualité d'avoués de ce prince ecclésiastique, faisaient cause commune avec les Gibelins de Schwyz et d'Uri. Il en était de même des communes de Stanz, Sarnen, Buochs dans l'Underwald, impatientes de s'affranchir, comme leurs voisines, de l'avouerie héréditaire des Habsbourg-Laufenbourg.

Le mouvement religieux et politique qui s'opérait autour d'eux inquiétait les chefs du parti guelfe ; ils se mirent à élever des forte-

schichte, XIX, 274). C'est à ces expéditions d'au delà des monts que Liebenau rattache l'établissement des premières voies de communication entre les Waldstætten et la Lombardie par Urseren et la montagne appelée St.-Gotthard, à partir du règne d'Albert (1298-1308).

[1] Rodolphe de Habsbourg, de la branche aînée de cette maison, était né le 1^er mai 1218.

[2] Georges de Wyss, *Abtei Zurich*, p. 65.

[3] Kopp, Buch III, 147. Ces villes étaient Haguenau, Rheinfelden, Schlettstadt, Brisach, Neuenbourg sur le Rhin, Mulhouse, Kaisersberg.

resses. La construction de la bastille de Neu-Habsbourg, à trois quarts de lieue de Lucerne, date de cette époque, ainsi que le fort de Schaddorf, construit par les gens de l'abbaye de Zurich, dans la vallée d'Uri.

Une nouvelle excommunication, plus terrible que les précédentes, avait été fulminée à Lyon par le pape Innocent IV contre Frédéric, et ce prince déclaré déchu de son pouvoir (17 juillet 1245). Mais les foudres de l'Église ne firent qu'irriter le zèle des Gibelins de la Haute-Allemagne. Les Lucernois, soulevés contre l'abbé de Murbach, lui démolissent son château de Tannenberg et lui rasent sa belle forêt de la Musegg, dans le voisinage de leur ville [1].

Le lac de Lucerne est témoin de luttes acharnées entre les partisans de l'abbé de Murbach et des Habsbourg-Laufenbourg, d'une part, et les Lucernois aidés de leurs voisins et alliés des vallées, de l'autre. Des scènes plus violentes encore se passaient dans ces dernières où des nobles dont l'histoire ne sait pas les noms étaient chassés et leurs forteresses détruites, ce qui a fait penser à Hermann de Liebenau et à d'autres historiens que c'est à cette époque qu'il faut reporter les scènes que la tradition place à 1307 et 1308.

Dans sa détresse, le comte de Habsbourg-Laufenbourg dénonce au pape les Lucernois et leurs alliés des Waldstætten, comme rebelles à ses droits héréditaires et à l'unité de l'Église [2]. Innocent IV menace les récalcitrants des foudres de l'Église, par monitoire daté du 28 août 1248. Mais ce pontife, à ce qu'il paraît, s'en tint à la menace, signifiée par le prévôt d'Œlenberg dans le Sundgau.

Il n'en fut pas de même pour les Zuricois. L'interdit avait été lancé contre cette ville, et le légat du pape, Petrus, cardinal de Saint-Georges, défendit d'administrer les sacrements à ceux qui ne prendraient pas l'engagement de se croiser contre l'empereur excommunié. Les Zuricois répondirent à cette défense par l'expulsion des partisans du pape. L'évêque de Constance ordonna alors au clergé de quitter la cité mise au ban. Les Dominicains émigrèrent les premiers et furent suivis des chanoines. Les Cordeliers eurent l'air d'en faire autant, mais ils ne sortirent par une porte que pour rentrer par l'autre. Pendant quelque temps, la ville de la Limmat n'eut d'autre culte que celui de ces moines patriotiques [3]. L'année suivante, le pape s'adoucit et donna les mains à un compromis en vertu duquel le clergé reprit sa place, mais non son influence dans la cité, car les chanoines furent exclus de la société des

[1] Kopp, *Gesch. der eidg. Bünde*. Buch III, 148.
[2] Kopp, Urkunden, 15. *Geschichte*, Buch III, 145.
[3] Kopp, *Geschichte*, Buch III, 147.— *Urkunden* I, 3.—Wyss, *Abtei Zurich*, 65.



Constables ou des principaux de la ville, et les Dominicains qui s'étaient montrés les plus hostiles à la bourgeoisie, confinés au Heiligenberg (Mont sacré), près de Winterthour [1].

L'alliance des villes de la Haute-Allemagne avait été d'un grand secours pour les Zuricois dans leur lutte avec l'Église. La sympathie des Gibelins et des vallées forestières ne leur fit pas défaut non plus; elle s'exprima dans une lettre d'adhésion où le curé de Stanz et plusieurs notables, entre autres le chevalier Rodolphe de Winkelried faisaient des vœux pour leur triomphe sur le parti contraire. « N'ayant pas de sceau « à nous, disaient à la fin de leur missive les signataires, nous emprun- » tons celui de nos confédérés de Lucerne [2]. » L'importance de ce document n'a pas échappé aux investigateurs récents des origines de la Confédération. L'un des plus savants a même voulu y voir un indice de cette alliance à laquelle faisaient allusion, environ un demi-siècle après, les auteurs de la grande charte du 1er août 1291 [3]. Le chevalier Rodolphe de Winkilreit ou Winkelried est le premier membre authentiquement connu de cette famille que devait immortaliser au siècle suivant le dévouement du héros de Sempach [4].

Dans l'intervalle de toutes ces luttes, Frédéric II, trahi par les uns et abandonné par les autres, était mort par le poison ou de chagrin dans le royaume de Naples (13 décembre 1250). Mais les peuples et les villes gibelines de la Haute-Allemagne n'en furent que plus fidèles aux fils de ce monarque et même à son petit-fils Conradin, le dernier rejeton de cette race infortunée et auquel la fortune réservait une fin si cruelle, car après lui avoir accordé quelques années de bonheur insouciant aux bords du lac de Constance, dans ce village d'Arbon transformé en bourg autonome par la reconnaissance de ce jeune prince, elle faisait tomber sa belle tête blonde de seize ans sous la hache du bourreau, à Naples, le 29 octobre 1268 [5].

[1] Wyss, *Die Abtei Zurich* 65. Voir la lettre du pape du 23 juin 1249 aux pièces justificatives, 104.
[2] Kopp, *Geschichte*, Buch III, 147. Urkunden, I, 2. Cette lettre, conservée aux archives du couvent d'Engelberg, est sans date, mais se reporte évidemment aux événements de 1244 à 1250.
[3] Kopp, *Urkunden*, Buch I, 3.
[4] C'est probablement au chevalier Rodolphe de Winkelried que se rapporte la légende d'Underwald qui le fait mourir en tuant près d'Oediswyl un dragon ou serpent monstrueux pareil à celui dont, au siècle suivant, un chevalier français aurait délivré l'île de Rhodes. Voir sur les Winkelried de Stanz la curieuse notice de H. de Liebenau de Lucerne dans les *Mittheilungen* de Zurich, IX.
[5] Le document par lequel Conradin accorde à Arbon un tribunal est du 1er décembre 1266, et daté de Schöngau.

A l'exemple de la plupart des villes, Rodolphe de Habsbourg se montra longtemps fidèle à la fortune adverse des Hohenstaufen, malgré la rude guerre que faisaient à ces princes les papes Innocent IV et Alexandre IV. Ces chefs du monde catholique leur opposèrent successivement le landgrave Raspe de Thuringe, surnommé le roi des prêtres (1246), et Guillaume de Hollande (1247-1256), puis Richard de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre et Alphonse X, roi de Castille, simultanément élus par les princes électeurs, et qui portèrent, chacun, le titre de roi des Romains, de 1257 à 1272, où le premier mourut et où le second résigna des fonctions devenues purement nominales.

Quatre ans après le décès de Frédéric II, et l'année même de la mort de Conrad IV, son fils, Rodolphe de Habsbourg se faisait excommunier une seconde fois, par suite de l'incendie du couvent de Sainte-Marie-Madelaine, aux portes de Bâle [1].

Au grief relatif à cet incendie d'un édifice consacré, la bulle papale ne manquait pas d'en ajouter un autre concernant l'adhésion de Rodolphe au parti des Hohenstaufen, ces ennemis jurés de l'Église.

### 4. Interrègne. — Confédérations diverses (1248-1273).

Les temps de l'interrègne (on appelle ainsi les vingt-cinq années qui s'écoulèrent depuis les désastres de Frédéric jusqu'à l'avénement de Rodolphe de Habsbourg) sont une période de calamités pour l'Allemagne. Pendant que les sept plus grands seigneurs de l'empire [2] s'arrogent à eux seuls le droit d'élire l'empereur et vendent leurs suffrages au plus offrant, étranger ou indigène, les guerres privées, les brigandages des seigneurs ne laissent aucune sécurité à l'agriculteur, à l'artisan, au voyageur. Le droit du plus fort (Faustrecht) règne en maître dans l'empire et met en péril la liberté, la propriété et l'existence même de quiconque n'est pas assez puissant pour imposer aux oppresseurs.

La situation des villes libres, au milieu de ce désordre, était extrêmement critique. Isolées, elles n'auraient pu songer à se défendre; elles eurent recours à l'*association*, unique moyen de salut qui se présentât à leurs regards. Deux grandes ligues ou confédérations se forment alors en Allemagne, la *Hanse* ou ligue commerçante dont Lubeck était la

[1] Ochs, *Geschichte von Basel*, I, 331.

[2] Les archevêques de Mayence, Trèves, Cologne; le roi de Bohême, les ducs de Saxe, Bavière et Brandenbourg. On donne dès lors le titre d'électeurs (Churfürsten) à ces princes.



tête et le *Rheinbund*, ou ligue de 50 villes rhénanes (1250-56), dont faisaient partie les trois villes libres de Zurich, Berne et Bâle.

Comme nous l'avons vu par l'alliance des Waldstætten et des villes, la Haute-Allemagne n'avait pas attendu ce moment pour comprendre le prix de la maxime : *l'union fait la force*. Mais le sentiment du danger communiqua un nouvel élan aux alliances; de toutes parts on renouvelle les anciennes et on en conclut de nouvelles. Les Lucernois, alors engagés dans une guerre avec les Bernois, se réconcilient avec eux et jurent amitié pour cinq ans avec cette ville et ses *confédérés* (Eidgenossen) *de la Bourgogne* (15 mai 1251) [1]. C'est ici la première apparition de ce nom, depuis si célèbre dans l'histoire et le droit public de la Suisse. Par ce traité avec Lucerne, les Bernois s'engageaient à mettre dans cette ville en cas de guerre une garnison de 50 hommes.

Les confédérés de Berne étaient les bourgeois de Morat, de Laupen, les libres paysans du Hasli, et sans doute aussi les Fribourgeois, avec lesquels la ville de Berthold V venait de renouveler *à perpétuité* sa combourgeoisie zæringienne (20 novembre 1243). Une étroite alliance unissait déjà Fribourg aux petites villes de Payerne (1225) et d'Avenches (1239) [2]. Menacés par l'ambition de la Savoie, l'évêque et les dizains du Vallais recherchent également l'appui de Berne et concluent à Louëche une ligue de dix ans (confederationem et pacis vinculum), premier traité connu de ce pays avec leurs futurs confédérés [3].

Pour être devenus les alliés de Berne, les Lucernois n'avaient garde de laisser se relâcher leurs liens avec leurs bons amis et voisins, les habitants des forêts d'*Entremont* et d'*Outre-lac* [4], comme disent les chartes.

L'établissement des *Tribus* est un autre produit de l'esprit d'association qui se manifeste à cette époque. Les tribus appelées aussi corps de métiers, abbayes, confréries (en allemand *Zünfte*), n'étaient dans le principe que des sociétés d'artisans et, dans certaines villes, elles n'eurent d'abord aucune signification politique bien marquée, mais dans d'autres elles ne tardèrent pas à prendre une importance militaire et

[1] « Allen den die diesen Brief sehent und hœrent werden wir chuonden wir, der « Schultheize und die Burger von Bern und aller unser eitgnoze von Buorgendon. » Kopp, *Urkunden*, I.

[2] La première alliance connue de Fribourg avec Berne est de l'année 1225. L'acte est scellé d'un sceau de grande dimension avec ces mots : *Sigillum de Friburgo in Burgundia*. Ce sceau a pour emblème une tour à trois créneaux, symbole de la ville forte, avec une demi-lune dont on ne connaît pas le sens et l'aigle des Zæringen.

[3] Kopp, *Geschichte*, Buch IV, 210. L'alliance valaisanne est du 17 juillet 1252.

[4] Waldlüt, Intramontani (innerhalb dem Sewe). Kopp, *Urkunden*, I, 5.

politique. En plusieurs endroits, l'usage s'introduisit de marcher au combat par tribus et par familles; souvent aussi le vote pour l'élection d'un magistrat se faisait à la tribu. Les édits prohibitifs des empereurs purent en retarder, mais non en empêcher l'établissement dans la Haute-Allemagne. Bâle et Zurich prirent l'initiative de cette institution; elle s'établit ensuite à Berne, Schaffhouse, Saint-Gall, etc.

L'institution des abbayes à Bâle date des premières années du XIII[me] siècle[1]. Le milieu de ce siècle est marqué dans la même ville par l'établissement du premier *bourgmestre*, qui précéda de peu d'années celle du premier *landamman* dans la vallée d'Uri[2]. Dans les autres cités, comme Berne, Soleure, Fribourg, le premier magistrat se nomme avoyer. Il en est de même dans les petites villes favorisées de la liberté impériale, comme Morat, ou dotées de priviléges par les seigneurs puissants qui voulaient s'attacher les bourgeois de ces localités. L'usage des *sceaux* et des *bannières* date du même temps et marque dans la vie des peuplades de la montagne et de la plaine le moment où elles arrivent à la pleine conscience de leur valeur morale et prennent, pour ainsi dire, possession d'elles-mêmes[3].

L'autonomie des villes se manifeste encore par la création des CONSEILS de douze ou de vingt-quatre membres que présidait l'avoyer ou bourgmestre. Ces magistrats, nommés d'abord par les seigneurs ecclésiastiques ou civils, sont élus ensuite par la bourgeoisie et composés de chevaliers ou de nobles et de bourgeois notables (bons hommes, prud'hommes). A Bâle cependant on voit déjà figurer des artisans parmi les conseillers dès 1239 et les chartes (*Handfeste*) données par les évêques consacrent toutes l'existence d'un conseil composé de chevaliers, de

[1] Les plus anciennes abbayes sont celles des marchands, des vignerons, des merciers. Elles sont suivies de celles des cardeurs de laine, des boulangers, des maréchaux, des tanneurs et des cordonniers. Les pelletiers datent de l'an 1226, les tailleurs de 1260. Plus tard, se forment les tribus des bouchers, des charpentiers, des maçons, des jardiniers, des tisserands, etc.

[2] Le premier bourgmestre de Bâle fut Henri Steinlin (1253), Heussler, *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel*, 1860, 154. Bourcard Schüpfer est le premier landamman d'Uri, en 1273. Blumer, *schweiz. Democratien*, 120.

[3] Le plus ancien sceau bourgeoisial est celui de Zurich, au commencement du XII[me] siècle. Celui de Berne est de 1224; ceux de Fribourg et de Bâle datent de 1225, celui de Soleure de 1230, celui d'Uri de 1243, ceux de Schwyz de 1282 et d'Underwald de 1291. Quelques paléographes nient que les sceaux soient un signe de liberté et disent que de simples serfs ont eu des sceaux. Voir de Wailly, *Éléments de Paléographie*, et Henri Bordier de Genève, *Le Grütli et Guillaume Tell*, Genève, 1869, 31.



bourgeois et d'artisans[1]. A Fribourg, la population primitive est scindée en hauts et petits bourgeois (burgenses majores et minores) et la composition du conseil des vingt-quatre devait offrir également l'image de cette dualité politique.

### 5. Pierre de Savoie, le Petit Charlemagne.

Quel que fût le progrès des confédérations, il n'était cependant pas encore arrivé à un degré de consistance qui permît aux villes et aux peuples libres de se passer entièrement de l'alliance ou du patronage de certains seigneurs puissants. C'est ainsi que les Bernois et leurs alliés du Hasli et de Morat, inquiétés par le comte Hartmann V de Kybourg, résidant à Berthoud, se virent réduits à implorer la protection du fameux Pierre de Savoie, comte de Romont, le sixième des huit fils du comte Thomas I[er] de Savoie, qui remplissait, dès 1232, dans la terre romande, le rôle décisif que Rodolphe de Habsbourg, plus jeune de quinze ans, commençait à jouer depuis peu d'années dans la terre allemande[2]. Pierre accéda avec joie aux vœux des Bernois; mais, aussi habile que brave, il se fit donner par le roi Guillaume de Hollande (7 mai 1255), le titre de *protecteur de la Bourgogne*, qui légitimait son intervention, puis travailla à agrandir la ville de Berne et posa lui-même la première pierre d'un pont dont le comte de Kybourg, l'ennemi de cette ville, avait cherché à empêcher la construction. Berne, il est vrai, dut payer cher cette protection, en prêtant hommage au comte de Romont comme *vassale*. Mais après avoir servi fidèlement Pierre dans plusieurs de ses expéditions, les Bernois parvinrent à se délier, après la bataille de Chillon, d'un vasselage incompatible avec la dignité d'hommes investis de la liberté impériale. Moins puissante que Berne, la ville de Morat n'eut pas la même chance et demeura vassale de la Savoie jusqu'au temps de la guerre de Bourgogne.

L'avénement de Pierre à la dignité de comte souverain de Savoie, en 1263, vint accroître beaucoup son pouvoir. La plupart des villes et seigneurs de la région occidentale, Romont, Rue, Payerne, Aubonne,

[1] A. Heussler, *Verfassungsgeschichte von Basel*, 1860, 128.

[2] Pierre porta le titre de comte de Romont depuis 1240 jusqu'au jour de son avénement au trône des comtes souverains de Savoie et Piémont en 1263. Pierre était né en 1203 à Suse et avait été clerc et prévôt des cathédrales d'Aoste, Genève et Lausanne. Il quitta les ordres à la mort de son père (1232). Voir Cibrario, l'éminent historien de la maison de Savoie, et Wurstemberger, le judicieux biographe du comte Pierre.

Estavayer, Moudon, Yverdon, Cossonay, Cerlier, Guminen, Frutigen dans le Sibenthal, Corbière, Arconciel et Illens aux portes de Fribourg, furent achetées, obtenues ou conquises sur leurs seigneurs ecclésiastiques ou civils. Plus heureux que le duc de Zæringen, Pierre contraignit l'évêque de Lausanne à lui céder plusieurs possessions et celui de Sion à lui rendre ses possessions dans le Vully. Le comte de Neuchâtel-Nidau lui prêta hommage pour plusieurs fiefs (1265). Le comte Rodolphe III de Gruyère, bienfaiteur d'Hauterive, ploya le genou devant Pierre à Romont et lui remit *en alleu* le château de ses pères que ce seigneur rendit ensuite en fief à un parent du comte. L'avouerie de la ville de Vevey avait été également cédée par Rodolphe de Gruyère au comte Pierre qui l'agrandit vers le port. Le comte du Genevois lui-même, le comte des *Vaudois et des Genevois*, comme il s'intitulait, auquel le *Petit Charlemagne* (c'est ainsi qu'on nommait Pierre) avait déjà enlevé le comté de Romont, dut reconnaître ce prince pour son souverain. Des châteaux forts construits à Évian, à la Tour près de Vevey (Tour de Peilz) et sur les murailles ruinées de Chillon, étaient destinés à assurer ses conquêtes.

De tous les peuples environnants, un seul presque restait debout, refusant de servir à quelque titre que ce fût. Deux fois Pierre porta la guerre dans le Vallais; il prit d'assaut Sion et Martigny et remplit les souterrains de Chillon de prisonniers vallaisans (1266). Enfin la paix se fit et la rivière de la Morge servit de limite entre le Vallais épiscopal et le Vallais savoyard.

Un ennemi plus dangereux, Rodolphe de Habsbourg, assiégea un jour le château de Chillon avec 15,000 hommes allemands et romands. Le plan de Rodolphe était de dépouiller la Savoie de tout ce qu'elle possédait dans la terre romande du chef de Marguerite de Savoie, femme de l'avant-dernier comte de Kybourg, mort en 1264. Mais Pierre fondit à l'improviste sur l'armée habsbourgeoise et la mit en déroute (1266). Il alla ensuite mettre le siége devant Laupen et Fribourg, où il eût fini par arborer la croix blanche de Savoie comme dans tous les bourgs environnants, si la paix, signée au Lœwenberg sur le lac de Morat (8 septembre 1267), n'eût mis fin aux prétentions réciproques des deux grands antagonistes.

Dans toutes ses entreprises, Pierre s'aidait de l'or et des archers anglais qu'il avait pris à sa solde. Le roi d'Angleterre, Henri III Plantagenet, avait épousé sa nièce Éléonore et comblé Pierre d'honneurs et de seigneuries au grand mécontentement des barons et des bourgeois qui se liguèrent pour arracher au roi « l'exécution de la grande charte



et l'expulsion des étrangers [1]. » Un autre protecteur de Pierre III était le frère du roi d'Angleterre, ce Richard de Cornouailles qu'une partie des électeurs avaient fait roi des Allemands en 1257; c'est à ce prince, son neveu, que Pierre de Savoie dut la cession du fortin impérial de Guminen sur la Sarine, qui reliait Berne et Morat [2]. Peu s'en fallut, « comme dit M. Vulliemin, que le Petit Charlemagne, après avoir rejeté « son rival au delà du cours de l'Aar, ne renouvelât le royaume de « Bourgogne et ne donnât à sa maison une direction vers le nord qui « l'eût fait entrer dans une voie bien différente de celle qu'elle a suivie [3]. »

Mais Pierre, épuisé par une vie orageuse, ne songeait déjà plus qu'à se reposer en faisant à Chillon de petites courses en bateau sur le lac, ou en écoutant les chants de son troubadour Ferrato. Peu de temps après il mourut (le 16 mai 1268) et reçut la sépulture à l'abbaye de Hautecombe, la nécropole des princes de la maison de Savoie [4].

On peut reprendre dans le Petit Charlemagne une ambition excessive et qui n'était pas toujours scrupuleuse sur le choix des moyens. Mais la postérité lui tiendra compte de l'usage qu'il a fait du pouvoir en faveur de ses peuples. Législateur éclairé et bienfaisant, non moins que vaillant capitaine et habile politique, Pierre de Savoie est le premier prince qui ait donné des *statuts généraux* avec le consentement des nobles et des plébéiens. A lui revient le mérite d'avoir simplifié la procédure, substitué l'enquête à la torture et créé l'*avocat gratuit des pauvres* qui existait dans les États-Sardes. Sous son règne, le pays fut divisé en bailliages, châtellenies, mestralies, et Moudon devint le siége du bailli de Vaud. Des plaids annuels se tenaient dans chaque châtellenie où le châtelain jugeait avec le concours d'hommes probes et versés dans les lois [5]. Une assemblée générale des seigneurs et des magistrats des villes doit avoir eu lieu à Morges en 1264.

### 6. Rodolphe de Habsbourg, landgrave d'Argovie et d'Alsace.

La mort de Pierre de Savoie ne changea pas grand'chose à la situation de la terre romande. La fermeté du comte Philippe, frère et suc-

[1] Thierry, *Conquête d'Angleterre*, II, 325.
[2] Kopp, *Geschichte*, Buch IV, 256. En 1256.
[3] Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, I, 98.
[4] M. Cibrario le fait mourir à Chillon même (*Storia di Savoia*, 1852); MM. Forel et Vulliemin à Pierre-Châtel.
[5] On a parlé même d'un petit parlement vaudois pareil à ces communes dont le

cesseur de ce prince, maintint presque toutes les conquêtes, sauf Grasbourg et Laupen, qui passèrent à Rodolphe de Habsbourg. Si l'on en croit certaine tradition, ce dernier aurait cherché aussi, mais en vain, à s'emparer de Neuchâtel, dont la valeur de Philippe l'obligea de lever le siége (1269) [1]. Rodolphe fut plus heureux contre Berne qui avait de nouveau recouru à la protection de la Savoie et attiré sur elle les armes du comte de Habsbourg. Ce seigneur envoya contre les Bernois son cousin Godefroi avec lequel il s'était réconcilié, et qui fit essuyer aux Bernois une déroute complète et leur tua 350 hommes (1271). Un trait qui a quelque analogie avec celui de Winkelried signala cette journée. Un chevalier se précipita par ordre de son général sur le bataillon carré des Bernois et y fit une trouée dont profitèrent ses compagnons pour pénétrer dans cette phalange et la disperser. Les Fribourgeois avaient combattu sous les drapeaux des Habsbourg. Ils se rapprochèrent cependant des Bernois et signèrent avec eux la paix dans l'église de Neueneck [2].

Chaque jour voyait croître la puissance et la renommée de Rodolphe. Le peuple s'attachait de plus en plus à ce seigneur intrépide, habile et d'une affabilité extraordinaire avec tout le monde, sans distinction de rang. On eût même dit qu'il préférait à la société des nobles celle des bourgeois et des artisans, tant il se plaisait à fréquenter leurs ateliers et leurs abbayes. Combien de plaisir on avait à l'y voir apparaître avec son visage à la fois riant et sérieux, son front élevé et chauve, sa haute taille et ce pourpoint bleu et râpé qu'il ne dédaignait pas de raccommoder de ses mains. Celui-ci l'avait vu dans les camps se contenter des premiers légumes venus, comme un simple soldat. Celui-là rappelait les aventures de sa jeunesse un peu trop joyeuse et ces facétieux récits excitaient le rire et rendaient son nom de plus en plus populaire. C'était avec un respect mêlé d'orgueil que le bourgeois de Brem-

roi, son oncle, combattait l'établissement en Angleterre. Voir le contraire dans l'*Histoire de la Confédération suisse* de Jean de Muller, traduite par Monnard, II, p. 68 et suivantes. « On a commis l'erreur, dit aussi M. Vulliemin, de placer dès l'origine dans la constitution tout ce qu'elle devint depuis. »

[1] Guichenon, *Maison de Savoie*, I, 293.

[2] Kopp, *Geschichte*, Buch IV, 290. Jean de Winterthour, dont la chronique rapporte le trait du chevalier que Gottfried de Habsbourg envoya à la mort, ne mentionne ni le nom de ce héros, ni le lieu et le jour du combat, ce qui a fait penser aux érudits bernois Zeerleder et Wattenwyl-Diesbach que cet épisode pourrait bien appartenir au combat de la Schosshalde (1289), et se rapporter au comte Louis de Homberg dont la chronique de Matthieu de Neuchâtel sur le Rhin dit que, s'étant trop avancé, il tomba percé de lances. *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, I, 112.



garten montrait la demeure fortifiée que Rodolphe s'était choisie dans cette petite ville de l'Argovie [1].

Au clergé seul Rodolphe restait encore suspect en sa qualité de gibelin et de partisan opiniâtre de Frédéric II. Mais le comte de Habsbourg, voyant la cause gibeline perdue sans retour, changea de drapeau, se fit guelfe et rechercha toutes les occasions de montrer son respect pour le clergé et les choses religieuses. Ainsi il fit recevoir à Zurich l'ordre nouvellement fondé des moines augustins (1265); il baisait de même avec recueillement les reliques exposées à la vénération des fidèles de cette ville. Ainsi encore, se trouvant un jour à la chasse près de son château de Neu-Habsbourg, à trois quarts de lieue de Lucerne, il prêta son cheval à un pauvre prêtre qui, par un temps orageux, allait porter le viatique à un malade. Le prêtre ayant voulu lui renvoyer son cheval : « A Dieu ne plaise, dit-il, que je monte sur un cheval qui a porté le corps de Notre-Seigneur » (1266). Ce changement de conduite ravit le clergé, qui se montra dès lors aussi favorable au comte de Habsbourg qu'il lui avait été hostile précédemment.

De toute manière la fortune souriait à Rodolphe. Ce n'était plus ce petit seigneur réduit, comme un chef de bande, à mettre son épée au service de plus puissant que lui. Tant par héritage que par transaction, il était parvenu à réunir sur sa tête presque tous les domaines des Lenzbourg, des Kybourg, des Habsbourg et joignait le landgraviat de l'Alsace à celui de l'Argovie, sans parler des commissions importantes qu'il tenait de la confiance des peuples. Ainsi les Waldstætten l'avaient accueilli avec plaisir pour leur bailli impérial, pendant le temps de l'interrègne. Les Fribourgeois l'avaient pris pour leur avoué (Schirmvogt), et comme capitaine des Zuricois il fit une rude guerre au baron de Regensberg et à l'abbé de Saint-Gall (1264). Les bourgeois de Saint-Gall lui remirent de même le commandement de de leurs troupes. A Bâle aussi il avait des partisans dévoués dans la société ou abbaye de l'*Étoile d'argent*, hostile à celle du *Perroquet* que dirigeaient les deux plus grandes familles, celles des Mönch et des Schaller, dévouées à l'évêque Henri de Neuchâtel, le quatrième des fils du comte Ulric de Neuchâtel sur le lac de ce nom [2].

[1] Jean de Winterthour. Les autres résidences favorites de Rodolphe étaient le château de Kybourg et celui de la Pierre (Stein) à Bade.

[2] Kopp, Buch III, 651. Heussler, 122. A l'abbaye du *Perroquet* appartenaient encore les Marschalk, les Kämmerer et les zu Rhein ; à celle de l'*Étoile* les Eptingen, Ramstein, etc. Les premiers avaient leur salle à boire à *la Mouche*, dans le plus ancien quartier de la ville ; leurs adversaires à l'endroit appelé *Seufzen* dans la nouvelle ville.

Déjà en 1267 Rodolphe avait pris les armes en faveur de la société de l'*Étoile*, expulsée de la ville par l'abbaye du *Perroquet*. Quatre ans après la guerre recommença de plus belle. Rodolphe, dont la haine pour la maison de Neuchâtel étouffait tout autre sentiment, livra aux flammes le cloître de Moûtier-Grandval avec plusieurs villages et le faubourg de Saint-Jean à Bâle. Le but secret de ce prince était de contraindre les Bâlois à le recevoir pour bailli impérial, à l'instar des autres villes et peuples dont les milices avaient dû le suivre dans cette expédition. Mais l'évêque Henri avait su s'attacher beaucoup de gens par la protection accordée aux métiers et l'octroi d'une *Handfeste* qui consacrait les franchises et droits de la bourgeoisie concernant l'élection du conseil et du bourgmestre. Pour mettre le faubourg situé sur la rive droite du Rhin à l'abri d'un coup de main, il l'avait fait entourer de fossés et de murailles et l'avait élevé au rang de ville. De là le nom de Petit-Bâle sous lequel on le désigne depuis lors. Aussi, ni menaces ni séductions ne purent décider les Bâlois du parti épiscopal à se soumettre. La mort du bourgmestre de Marschalk, tué dans une sortie, et la mutilation des prisonniers auxquels Rodolphe fit couper le poing, ne purent abattre leur courage[1].

Un événement inattendu vint mettre fin à ces cruautés. Les princes-électeurs réunis à Francfort sur le Mein pour nommer un roi, s'accordèrent à mettre Rodolphe sur le trône (29 septembre 1273). L'archevêque de Cologne avait le plus contribué à cette élection[2]. Il écrivit en termes flatteurs pour le comte de Habsbourg au pape Grégoire X qui confirma l'élection avec plaisir, lorsqu'il eut appris que Rodolphe renonçait aux prétentions de ses prédécesseurs sur les États de l'Église. Cet engagement, Rodolphe dut le réitérer solennellement deux années après, dans une entrevue qu'il eut avec Grégoire, à Lausanne, à l'occasion de la dédicace de la cathédrale de cette ville (1275)[3].

Au bruit de l'avénement de leur ennemi au trône, les Bâlois parurent d'abord stupéfaits et indignés. Mais ils se remirent promptement et ouvrirent les portes de leur ville au nouvel empereur avec toutes sortes

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch III, 650. Heussler, *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel*, 134. Ochs, *Geschichte von Basel*, I, 398. Fechter, *Die politische Emancipation der Handwerker Basels*. Archiv für Schweizergeschichte, Band XI. 1856.

[2] On raconte que le pauvre prêtre de Meggen, auquel Rodolphe avait prêté son cheval, influença en sa faveur l'archevêque de Cologne dont il était devenu le chapelain. Tschudi.

[3] Voir sur ce sujet la dissertation du chanoine Fontaine, *le Père de l'Histoire fribourgeoise*, dont la belle collection de 70 volumes a servi de base et de canevas à l'*Histoire de Fribourg* de Berchtold et au *Recueil diplomatique* de Werro.



de marques de respect. Rodolphe y entra avec toutes ses troupes, et la maison où il descendit au *Seidenhof*, fut décorée par la suite d'une statue de ce prince.

L'élection de Rodolphe répandit une joie générale dans la Haute-Allemagne. La plupart des villes envoyèrent des députations féliciter le nouveau monarque. Quand il partit de Rheinfelden, en octobre, pour aller recevoir, selon l'usage, la couronne de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, des hommes d'armes de Bâle, de Zurich, Soleure, Fribourg et Lausanne accoururent grossir son cortége. Partout on allait au-devant de lui et on lui offrait le vin d'honneur. Les seigneurs de Neuchâtel seuls ne partageaient pas l'enthousiasme public. Le comte Amédée refusa de s'incliner devant le *coupeur de poings* et se rapprocha de la Savoie, dont l'influence grandit dès lors de plus en plus dans la terre romande ou ROMANIE (Romania), comme l'appelle un document de 1277. La Sarine (aqua Senonia) formait alors la limite entre les Romands et les Allemands[1].

[1] Dans le partage des deux frères Guillaume et Hartmann, sires de Montagny, l'un d'eux reçoit le château de Belp avec juridiction, domaine et gens, *ab aquâ Senonia versus Allemanniam*, et l'autre le castrum ou château de Montagny, *ab aquâ Senonia versus romanam terram*. Acte du 28 novembre 1277. Hidber, *Urkundenregister*.

---

# CHAPITRE IX

## RODOLPHE DE HABSBOURG

### EMPEREUR D'ALLEMAGNE

(DE 1273 A 1291)

### 1. Double politique de Rodolphe à l'égard de la Haute-Allemagne. — Création du duché d'Autriche.

Quoique placé sur le premier trône de la chrétienté et souvent même retenu loin de son pays d'origine, l'empereur ou roi Rodolphe (les Allemands le désignent sous le dernier nom, car il ne fut jamais couronné à Rome), se montra au début de son règne très-favorable aux peuples de la Haute-Allemagne. Il accorda de nouveaux honneurs à leur noblesse et de nouvelles prérogatives à leurs villes. Zurich, Schaffhouse, Soleure reçurent le privilége de n'avoir que des juges ou baillis pris dans leur sein et d'être gouvernées par leurs propres lois. Saint-Gall, déjà en possession d'une charte de franchise de ses abbés qui l'émancipait en quelque sorte, était affranchie de toute juridiction étrangère et soustraite au péril d'une hypothèque royale ou autre (1281)[1]. Lucerne et Laupen obtinrent les mêmes franchises que Berne, sauf qu'on ne leur promit point de ne jamais les aliéner de l'empire; Bienne eut les mêmes droits municipaux que le Grand-Bâle; le Petit-Bâle, érigé en ville, les franchises de Colmar. Les villes sujettes de Habsbourg : Aarau, Winterthour, Diessenhofen et d'autres acquirent des droits semblables. Le privilége de prétendre à des fiefs nobles (droit de cape et d'épée) fut accordé aux familles bourgeoises de plusieurs villes (Lucerne, Winterthour et Aarau). Le roi confirma à Uri le droit perpétuel de relever immédiatement de l'Empire. Il s'engagea à ne pas donner pour juge ou landamman aux habitants libres de Schwyz un homme qui fût de condition servile ou vassal d'un seigneur. Il conféra la dignité

[1] Wartmann, *Die geschichtliche Entwickelung der Stadt St-Gallen*. Arch. für schweiz. Geschichte, XVI. 6.



de princes de l'Empire à l'évêque de Lausanne et à l'abbé de Notre-Dame des Ermites. Il protégea l'évêché de Bâle contre les entreprises des comtes de Montbéliard. Porrentruy, soustrait à la domination de ces seigneurs, fut restitué à l'évêque et affranchi, par lettres royales, à l'égal de Colmar; Delémont, fidèle à ses prélats, reçut en récompense les franchises de la cité épiscopale elle-même.

L'empereur d'Allemagne se souvenait des services rendus au comte de Habsbourg. Un bourgeois de Zurich nommé Mülner, homme aussi vaillant que fort, lui avait sauvé la vie dans la guerre contre le sire de Regensberg; il le reçut en audience publique à Mayence avec toutes sortes d'amitiés et l'arma chevalier[1]. Mais l'empereur gardait aussi rancune des injures faites au comte Rodolphe. La maison de Neuchâtel, qui adhérait à la Savoie et lui avait refusé l'hommage, eut la douleur de voir inféoder son comté aux Châlons et annexer Neuveville, l'Erguel et Diesse à l'évêché de Bâle.

Les peuples de la Haute Allemagne suivirent avec ardeur Rodolphe dans ses guerres. La lutte contre Ottokar, roi de Bohême, le seul prince de l'Empire qui eût refusé de reconnaître le nouveau monarque, vit briller le courage des guerriers de Zurich et de Bâle. Le nouvel évêque de Bâle, Henri d'Isny, moine franciscain et fils d'un simple forgeron, que le pape avait fait évêque à la demande de Rodolphe, contribua au gain de la bataille de Marchfeld, où Ottokar fut tué (26 août 1278); un chevalier bâlois, Rodolphe zu Rhein avait entonné le chant du combat. Rodolphe courut de grands dangers dans cette journée et n'échappa au glaive d'un Bohémien que grâce au dévouement du chevalier thurgovien Walter de Ramschwag, qui le tira du ruisseau où il gisait et le remit en selle[2]. Le prix de la victoire fut la soumission de l'Autriche, de la Carniole et de la Styrie, dont s'était emparé Ottokar. Avec le consentement de ses électeurs, Rodolphe fit de ce pays soumis une principauté héréditaire en faveur de sa famille. L'aîné de ses fils, Albert, devint duc d'Autriche et établit sa résidence à Vienne (1282).

La création du duché d'Autriche ouvre une nouvelle période dans la vie de l'empereur Rodolphe. Quoique toujours affable et populaire, ce monarque se laisse prendre à la tentation commune aux nouveaux rois

[1] Chronique de Jean de Winterthour. Arch. für schweiz. Geschichte. Band XI, 20. — Bluntschli, *Geschichte der Rep. Zurich*, 100.

[2] Von Arx, *Geschichte von St.-Gallen*, I, 406. Kopp, *Geschichte der eidg. Bünde*, I, 263 et suiv. Le chevalier de Ramschwag est appelé Walter par Kopp, d'après le document que le roi en délivra à Vienne même le 24 octobre 1279. Von Arx lui donne le nom d'Henri.

de fonder une dynastie puissante. A ses procédés envers plusieurs cités, couvents et seigneurs de la Haute-Allemagne, il est aisé de reconnaître la première idée du plan poursuivi plus tard par son fils Albert, de créer une principauté héréditaire, un duché d'Autriche dans les Alpes. Profitant de la pénurie de son cousin, le comte de Habsbourg-Laufenbourg, il achète la ville de Fribourg en Uechtland, obtient des abbés de Murbach la cession de Lucerne, au mépris de la promesse formelle de ces derniers de ne jamais aliéner cette ville et fait reconnaître ses fils comme avoués de l'abbaye d'Einsiedeln. Outre l'avouerie de Seckingen dans le pays de Glaris que possédait déjà la maison d'Autriche, Rodolphe parvient à se faire céder la moitié de cette contrée. Il cumule ainsi la haute et basse juridiction dans cette contrée, où à côté des serfs on comptait sous la crosse tutélaire de l'abbesse de Seckingen douze familles libres ou pourvues d'armoiries (Wappengenossen), cent trente-quatre familles de libres censitaires de la maison Dieu ou abbaye, sans parler des nobles proprement dits, les Schwanden, par exemple[1].

L'abbé de Saint-Gall, Guillaume de Montfort, persécuté par Rodolphe, voit réduire en cendres son bourg favori de Wyl et une ville autrichienne prendre la place de cette localité dévouée à son prince[2]. Walter de Ramschwag, le sauveur du roi sur le champ de bataille de Marchfeld en avait obtenu, à titre de récompense, le péage de Lindau et l'avouerie des hommes libres de l'Appenzell. Il n'usa de ses fonctions que pour exercer une véritable tyrannie sur l'abbé, les bourgeois et les paysans fidèles à leur prince. Sept de ces derniers sont mis à mort et les bourgeois de Saint-Gall se voient enlever toute la toile qu'ils avaient étendue pour la blanchir sur les bords de la Steinach[3]. L'exemple de Ramschwag trouva des imitateurs dans les nobles du voisinage.

Le joug des Habsbourg pesait aussi aux villes de leurs pays héréditaires. A la faveur des troubles occasionnés en Allemagne, et profitant de l'éloignement du roi, Fribourg cherche à se soustraire au joug de l'Autriche (1285). Cette ville est contrainte de se soumettre. Plus maltraitée encore, Berne eut à soutenir trois guerres pour son indépendance.

Les Bernois avaient offensé Rodolphe d'abord en préférant le protectorat des comtes de Savoie à celui de ce prince; ensuite ils n'avaient

[1] Blumer, *Jahrbuch des hist. Vereins des Kantons Glaris*, 99.
[2] Schwarzenbach qui n'est plus aujourd'hui qu'un village du Bas-Toggenbourg.
[3] Von Arx, *Geschichte von St.-Gallen*, I, 406.



pris part ni à son couronnement ni à la guerre contre Ottokar, roi de Bohême. Plus tard, à l'instar de Zurich et de Fribourg, ils avaient suivi, il est vrai, les drapeaux de Rodolphe au siége de Morat, où l'empereur tomba dans le lac et faillit se noyer (1283). Mais ce ne fut qu'à contre-cœur qu'ils combattirent leurs alliés de Savoie, et alors encore secrètement hostiles aux Habsbourg, ils appuyaient les Fribourgeois dans leur résistance à l'empereur[1].

Irrité au dernier point, Rodolphe vint mettre le siége devant Berne, avec une armée de 30,000 hommes (avril 1288). Obligé bientôt de lever le siége pour arrêter le comte de Montbéliard qui ravageait de nouveau l'évêché de Bâle, il le reprit au mois d'août de la même année. Mais ni les assauts répétés des troupes impériales, ni les stratagèmes des chefs de cette armée ne purent vaincre l'héroïsme d'une ville « dont, comme dit la chronique, les murailles de bois renfermaient des citoyens d'or. » Contraint de lever une seconde fois le siége, l'empereur laissa des garnisons dans les forts voisins, sous le commandement de son fils Rodolphe, qu'il nomma son représentant dans la Haute Allemagne.

Plus heureux que son père, le duc Rodolphe parvint à attirer les Bernois dans une embuscade et leur fit éprouver une défaite sanglante à la Schosshalde (27 avril 1289). Vainement la famille des Neunhaupt se sacrifia tout entière; vainement le preux bernois Hans de Gruyère rapporta la bannière de la ville teinte du sang de ceux qui l'avaient enlevée. Les Bernois rentrèrent en désordre chez eux, laissant cent morts sur le champ de bataille et cent cinquante prisonniers[2]. L'armée impériale avait perdu aussi bien du monde, entre autres le comte de Homberg et le chevalier de Hettlingen dont la mort irrita tellement le duc qu'il fit mourir par représailles plusieurs bourgeois prisonniers[3].

Hors d'état de tenir davantage, Berne se vit réduite à implorer la clémence du roi qui se trouvait à Bâle. L'avoyer de Bubenberg, l'abbé de Frienisberg et six bourgeois membres du conseil parmi lesquels Pierre de Krambourg, allèrent se jeter aux pieds du prince et eurent la chance de voir appuyer leurs prières par le secrétaire même du roi, le chanoine Conrad de Diessenhofen, blanchi au service

[1] Kopp, Buch IV, 396.— Zeerleder, n° 885. — G. Studer, Études sur Justinger dans *Archiv. des histor. Vereins von Bern*, V, 587.
[2] Parmi les morts figurent Rodolphe d'Engi, Werner Brugger, Cuno de Habstetten, etc. Chronica de Berne.
[3] Wattenwyl-Diesbach, I, 153.

des Habsbourg et dont la famille était bourgeoise de Berthoud[1]. Honorée pour son courage, Berne demeura *ville libre et impériale*, avec son gouvernement de bourgeois et de chevaliers, présidé par cet Ulric de Boubenberg qui, après avoir dirigé avec énergie la république pendant la lutte, avait contribué à la sauver par une démarche qui dut coûter à sa fierté.

Dans sa fureur contre Berne, le duc Rodolphe avait enjoint de démanteler la ville. Le roi eut le bon esprit de donner un contre-ordre[2]. Il ne se montra pas aussi indulgent envers les Fribourgeois. Bien qu'ils eussent consenti à le suivre dans sa guerre contre Berne, il ne se fit pas scrupule de leur ôter le privilége de nommer leur avoyer et leur curé, qui leur était octroyé par la *Handfeste*.

La conduite de Rodolphe envers les Waldstætten présente un caractère différent et qui tenait à ses vues sur une partie de ces vallées. Aux hommes d'Uri qui avaient demandé la confirmation de leurs franchises sitôt après son avénement, le nouveau roi répondit de la manière la plus bienveillante qu'il les maintiendrait sans porter atteinte à leurs franchises, sous la mouvance directe de l'Empire.

Cette charte, datée de Colmar (8 janvier 1274), est adressée au landamman et à toute la communauté de la vallée d'Uri (Ministro et Universitati Vallis Uranie). « C'était, comme le fait observer un judi-« cieux interprète des chartes royales relatives à Uri, Schwyz et Under-« wald, reconnaître en termes clairs et non équivoques la liberté d'Uri. « Rodolphe ne changeait pas la situation du pays et ne faisait que « confirmer les faits accomplis en 1231 et la charte du roi Henri[3]. » La communauté d'Uri, imitant la conduite de Schwyz envers Einsiedeln, était entrée en conflit avec le cloître d'Engelberg pour la possession de pâturages alpestres. La reine Gertrude, auprès de laquelle l'abbé d'Engelberg avait porté ses doléances, intervint par lettre datée de Brugg, en Argovie, sa résidence, et recommanda au landamman et à tous les hommes d'Uri d'user de ménagement envers le monastère qu'elle prenait sous sa protection et de lui laisser la paisible possession de ses pâturages sur les flancs des surènes[4]. Rodolphe lui-même, se trouvant à Zurich trois mois après son couronnement, confirme avec menaces

[1] Wattenwyl-Diesbach I, 154.
[2] Kopp, *Geschichte*, Buch IV, 408.
[3] Wartmann, *Die königlichen Freibriefe für Uri, Schwyz und Unterwalden. Archiv für die schw. Geschichte*, Zurich, 1832, 132.
[4] Voir le texte de la lettre datée du 10 octobre 1273, dans Kopp, *Geschichte*, Buch III, 729. — Th. von Liebenau, *Blicke in die Geschichte Engelbergs*, 13.



pour les contrevenants, toutes les franchises du cloître[1]. Ainsi, comme « le dit M. Wartmann, rien de changé en apparence dans la situation « d'Uri dont l'indépendance semblait assurée. » Cependant, comme le fait remarquer un autre sagace investigateur de nos annales, le patrimoine des empereurs de la maison de Hohenstaufen ne touchait pas au territoire de la vallée ; sous les Habsbourg, au contraire, grands propriétaires et comtes du Zurichgau, dont Uri avait jadis fait partie, il y avait toujours danger que le roi ne se souvînt des prétentions de sa maison et ne guettât l'occasion de faire rentrer Uri sous la mouvance de sa maison par la confusion des pouvoirs et des juridictions[2]. C'est ce que sentaient les habitants d'Uri, et nous les verrons agir en conséquence en 1291.

Envers Schwyz, la manière d'agir de Rodolphe fut tout autre qu'à l'égard d'Uri. Schwyz tenait sa liberté impériale de l'empereur Frédéric II. Or, un des premiers actes de Rodolphe élu au trône avait été de déclarer qu'il ne reconnaîtrait aucune des mesures de ce prince prises *postérieurement à son excommunication.* N'étant encore que comte, Rodolphe avait pris la précaution d'acheter de la branche collatérale de Habsbourg-Laufenbourg les possessions et prétentions de cette maison dans la vallée de Schwyz. Aussi, les efforts des montagnards pour faire reconnaître leurs libertés impériales échouèrent-ils contre le dessein bien arrêté de Rodolphe de les incorporer insensiblement à ses domaines héréditaires. Ce monarque fit un premier essai dans ce sens en assignant la vallée de Schwyz avec d'autres domaines pour douaire à la fiancée d'un de ses fils et en l'hypothéquant à la mort de celle-ci à un de ses cousins pour la somme de 16 marcs d'argent[3]. C'est par un effet de ce même système que Rodolphe, en instituant un juge pour les personnes de condition servile dans le pays de Schwyz, avait essayé de le faire accepter par les hommes libres de la contrée. Mais, attentif à ne pas trop effaroucher les montagnards, il s'engagea à ne pas prendre ce juge parmi les vassaux et ministériaux de ses États héréditaires[4]. Par un acte daté de Berne, et peu de semaines avant sa mort, il octroyait aux Schwyzois le privilége, alors envié, de ne relever en matière de justice que de lui, de ses fils ou du juge du comté (Landrichter) choisi par lui. Mais ici encore, c'est du comte de Habsbourg et non du chef de l'Empire qu'émane cette libéralité.

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch III, 236.
[2] Rilliet, *Origines de la Confédération*, 63.
[3] Kopp, *Geschichte*, Buch III, 330.
[4] Ib., Buch III, 335.

Selon Tschudi, ce privilége aurait été commun aux trois vallées. Mais outre que Uri n'en avait pas besoin, puisqu'il jouissait de la liberté impériale, il est fort douteux qu'il s'étendit à la contrée qui porte plus tard le nom d'Underwald, puisqu'elle ne possédait encore, comme nous l'avons vu plus haut, aucune unité territoriale.

Malgré la situation périlleuse pour leur liberté qui leur était faite par Rodolphe de Habsbourg, les montagnards ne jugèrent pas à propos de se raidir contre le puissant maître qui, à la qualité de comte de l'Aargau et du Zurichgau, alliait le prestige et la force attachés à la qualité de chef de l'Empire et qui venait de donner une sanction redoutable à son autorité par la défaite des Bernois à la Schosshalde. Quelques mois après cette victoire, les Schwyzois consentirent à le suivre dans une grande expédition entreprise par ce prince en Franche-Comté ou Haute-Bourgogne, où le comte palatin Othon refusait l'hommage dû à l'empereur comme suzerain de ce pays. Dans l'armée de 44,000 hommes que Rodolphe conduisit au siége de Besançon le 22 août 1289 figuraient 1200 montagnards dont une chronique du XIV[me] siècle dit « qu'ils contribuèrent beaucoup au succès en se laissant dévaler par les pentes abruptes dans le camp retranché des Bourguignons, comme gens accoutumés à courir dans les montagnes[1]. »

Le chroniqueur presque contemporain qui raconte ce trait ne parle que de Schwyz. Mais, comme le fait observer un savant historien, le nom de Swicia qui, au siècle suivant, deviendra celui de la Confédération, comprenait, selon toute probabilité, le contingent des trois vallées[2]. La bannière *pourpre* des Schwyzois avait fait merveille à Besançon. Le roi jugea à propos d'embellir cet étendard que ces hommes tenaient sans doute de la faveur de Frédéric II, des images de la passion du Sauveur. A cette époque, Uri avait déjà sans doute aussi sa bannière pourpre avec son taureau de sable à la langue de gueule sur un fond d'or et aux naseaux ornés d'un anneau rouge. L'image du saint patron de Schwyz Saint-Martin se montrait également sur les étendards de cette vallée, de même que l'effigie de Saint-Pierre décorera plus tard celle de l'Underwald qui reconnaissait le prince des apôtres pour son patron spécial. Un écusson complétement rouge symbolyse dans la science du blason la souveraineté territoriale et les droits régaliens qui y sont attachés[3].

[1] « Ecce quidam de Suitia quorum rex mille ducentos habuit, soliti currere in « montibus descendentes montem, irruerunt in castra. » Chronique latine d'Albert de Strasbourg. Kopp, Buch IV, 437.

[2] Rilliet, *Les origines de la Confédération suisse*, 94.

[3] Stanz, *Wappen der schweiz. Eidgenossenschaft.* Berne 1867, 693.—Archiv. des



Pendant les derniers temps de son règne, Rodolphe s'occupa beaucoup des affaires de Bourgogne et du royaume d'Arles où il s'efforçait de rétablir l'autorité de la couronne. Une entrevue eut lieu à ce sujet à Cudrefin, sur le lac de Neuchâtel, entre ce monarque et son gendre, le fameux Charles d'Anjou que la bataille de Tagliacozzo avait rendu maître des Deux-Siciles et du malheureux Conradin. La rencontre de ces deux princes, connus l'un et l'autre par leur esprit entreprenant, causa beaucoup d'inquiétude au comte Amédée V de Savoie qui, tout en feignant le respect et en fournissant la table royale de poissons, de chamois et de vins exquis, faisait surveiller leurs agents du haut de la tour de Vevey, multipliait les sentinelles à Chillon, à Genève et envoyait des émissaires partout jusqu'à Cudrefin même. La grande crainte d'Amédée était qu'on ne le troublât dans ses projets de reprendre à la première occasion les villes et les bourgs que les armes de Rodolphe l'avaient contraint de restituer à l'empire. Mais ce n'était point à la Savoie que pensait en ce moment Rodolphe de Habsbourg, usé par les années et les fatigues et qui n'avait plus beaucoup de temps à vivre[1]. Il mourut en effet le 12 juillet 1291, regretté, malgré son excessive ambition, de tous les fidèles sujets de l'empire, car il avait détruit l'anarchie, restauré l'ordre et la justice en Allemagne. Dans cette pensée, il avait fait jurer aux seigneurs, réunis dans plusieurs diètes, la stricte observation du *Landfrieden* ou paix publique. Le serment n'était point une vaine formalité. Dans la Thuringe seule il avait détruit soixante-dix châteaux, parce qu'ils servaient de repaires aux brigands armoriés de la contrée. De là le nom de *destructeur de donjons* que lui donne la chronique du moine de Winterthour[2].

« Il n'a pas la fermeté de Rodolphe. » « Il n'a pas la probité de Rodolphe. » Ces dictons circulèrent longtemps parmi le peuple allemand après la mort du monarque. On ne peut malheureusement y ajouter le renom de clémence et d'humanité, contre lequel protestent quelques actes de son règne.

A peine avait-il fermé les yeux que le comte Amédée V de Savoie en profitait pour se remettre en possession des châteaux et villes que la supériorité des armes allemandes l'avait forcé de restituer à l'empire. Payerne, Morat, la Tour de la Broie faisaient retour forcé à la

historischen Vereins Bern, VI, 693). Voir la chronique anonyme de Berne et la *Descriptio belli burgundici* de Bonstetten, doyen d'Einsiedeln, dans *Archiv für schweiz. Geschichte.*

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch IV, 463.

[2] *Destructor, desolator castrorum.*

Savoie[1]. Il se trouvait encore en armes à Payerne lorsque les députés de Berne vinrent le prier de reprendre le protectorat que les deux comtes précédents, Pierre et Philippe avaient exercé sur leur cité[2]. Pour indemniser les Bernois des pertes cruelles que leur dévouement à la Savoie leur avait attirées de la part des Habsbourg, Amédée leur accorda 2,000 livres lausannoises (10 août 1291)[3].

D'accord avec son frère, Louis de Savoie, auquel il avait consenti à céder une partie du pays de Vaud, le comte Amédée V cherchait à se fortifier également sur les bords du Léman où il entretenait des galères armées[4]. Il octroyait des libertés aux villes, Nyon et Évian, par exemple. A Genève, il pratiquait la politique insidieuse inaugurée par Pierre de Savoie, usurpait le *Vidomnat,* espèce d'avouerie exercée précédemment par le comte du Genevois, son vassal, et soutenait les citoyens dans leurs tentatives d'émancipation contre le prince-évêque Guillaume de Conflans. Ces tentatives étaient allées si loin que les bourgeois s'étaient donné une sorte de gouvernement municipal composé de bourgeois et d'artisans, présidé par des recteurs ou syndics, avec un capitaine, un sceau et s'étaient retranchés dans la cathédrale (juillet 1294). Le comte de Savoie jugea alors lui-même opportun d'intervenir en médiateur; il contraignit les citoyens d'ajourner de plusieurs années l'*établissement de la commune* que l'excommunication épiscopale n'avait pu arrêter, pas plus qu'elle n'empêcha l'occupation du château de l'île du Rhône par les officiers et soldats du comte de Savoie, vidomne épiscopal[5]. Du vivant même de Rodolphe, le comte de Savoie avait aussi tenté de s'immiscer dans les querelles des bourgeois de Lausanne contre le prince-évêque de cette ville que le roi des Allemands dut couvrir de sa protection par acte daté de Fribourg (1288). Mais après le décès du monarque, l'autorité épiscopale se vit de nouveau en butte aux empiétements du comte Amédée V et de Louis de Savoie; ils ne cessèrent que lorsque le prélat eut fait abandon d'une partie de sa juridiction temporelle.

Maîtresse du Bas-Vallais romand depuis les temps du comte Pierre, la maison de Savoie ne laissait pas de jeter un regard de convoitise sur le Vallais épiscopal et trouvait parmi les turbulents vassaux de l'évêque des auxiliaires de sa politique envahissante. Mais soutenu par les dizains et par son alliance de dix ans avec Berne, l'évêque Challant triompha de la coalition des nobles en 1294, les défit à Louèche et se retrancha dans le château fort de Tourbillon construit par ses ordres. Une conjuration de la noblesse pour livrer ce château à la Savoie fut découverte, et vingt chefs de la conjuration décapités sur le grand pont de Sion (3 octobre 1300). Thomas de Rarogne, vidomne de Sion, fut puni par la confiscation de tous ses biens, de la part qu'il avait prise à cette trahison[1].

[1] Wattenwyl-Diesbach, I, 167.
[2] Le même I, 168.
[3] Le même I, 169.
[4] Forel, *Régeste de la Suisse romande*, II.
[5] Le Fort et Lullin, *Régeste genevois*, 344 et suiv. *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*, vol. 14, 165.



### 2. État de la civilisation aux XII^me et XIII^me siècles.

Les temps des croisades et des empereurs de la maison de Souabe sont les jours de gloire de la chevalerie. Que de brillants faits d'armes signalent la présence des barons croisés dans la Palestine ! Pour fêter leur retour ou la naissance d'un prince, que de carrousels, de tournois, de passes d'armes où les chevaliers, montés sur leurs grands destriers, la lance en arrêt, la visière du casque baissée, s'élancent dans la lice au bruit des fanfares, et cherchent à désarçonner leurs adversaires, pour recevoir, des mains d'une belle châtelaine, une chaîne d'or ou une écharpe de soie, prix ordinaire de la valeur dans ces combats simulés.

Zurich vit un de ces tournois en 1165. Soixante-dix-huit champions y paradèrent sous les yeux du duc de Bavière et d'un concours extraordinaire de peuple et de seigneurs, parmi lesquels des Hallwyl et des Bonstetten. Le chevalier accompli était celui qui, à la bravoure, unissait la fidélité envers son prince, la courtoisie envers les dames, un dévouement généreux à la cause des malheureux et des opprimés.

Mais, pour un chevalier sans peur et sans reproche, que de chevaliers félons et cruels ! Pour un bienfaiteur du peuple comme Pierre de Savoie ou les ducs de Zæringen, que d'abominables tyranneaux comme ce sire de Mœrsperg qui, du haut de son donjon à Schaffhouse, s'amusait à percer de ses flèches les moines de Tous-les-Saints dont il était l'avoué. Rappelons aussi ce comte Henri de Fribourg qui, du consentement de son neveu Rodolphe de Habsbourg, faisait écorcher vifs des

[1] Furrer, *Geschichte von Wallis*, I, 117.

bourgeois de Neuenbourg sur le Rhin, coupables d'avoir refusé l'hommage à ce seigneur aussi débauché qu'inhumain (1272)[1].

La cruauté est un des traits distinctifs du moyen âge et fait contraste avec les fêtes brillantes et la riche poésie de cette époque chevaleresque.

La poésie du siècle des Hohenstaufen était à la fois religieuse et guerrière; elle célèbre tour à tour les joies du printemps et celles de l'amour pur, ce printemps des belles âmes. L'épée, une croix, une rose, toute la poésie du moyen âge est là. Les poëtes de cet âge sont presque tous chevaliers et se nomment chantres d'amour, *Minnesinger* en Allemagne, *Trouvères* ou *troubadours* en France[2].

L'un des principaux foyers de la poésie chevaleresque était cette Thurgovie, déjà tant illustrée dans l'âge antérieur par ses hommes de guerre, de foi et de génie, et qui devait l'être encore au temps de Frédéric II par l'éloquence entraînante d'un prédicateur populaire, le *Bridaine* du XIII[me] siècle. Frère Berthold, ainsi s'appelait ce moine, était franciscain au cloître de Winterthour. Ses œuvres de charité lui donnaient un ascendant extraordinaire sur le peuple. Le plus souvent, il prêchait en plein air, du haut d'un arbre ou d'une tribune improvisée. A la fin d'un de ses sermons, on vit des gentilshommes restituer les domaines acquis par la fraude et la violence de leurs pères. Un autre jour, une pauvre orpheline, tombée dans le vice par abandon et misère, confesse, en sanglotant, sa vie licencieuse. Qui veut servir de père et d'époux à cette jeune fille plus égarée que coupable, s'écrie le moine. « Moi, frère Berthold, » fit entendre une voix, et un homme de bien sortit de la foule. Le missionnaire bénit leur union devant tout le peuple et fit une dot de dix livres à la pauvre fille. Plus éclairé que la plu-

[1] Albert de Strasbourg, écrivain contemporain, cité par Trouillat, II, 231.

[2] Rahn compte 30 troubadours dans notre pays. Le plus illustre est sans doute ce Walther von der Vogelweide (de la prairie aux oiseaux) qui chantait avec tant de feu et d'enthousiasme Dieu, son pays, les femmes allemandes et les Hohenstaufen. Les troubadours de la Souabe se réunissaient au château de Maneck, séjour du conseiller zuricois Roger Manesse, par les soins duquel les chants de 142 poëtes ont été sauvés de l'oubli et réunis dans le même volume. Au nombre des chants les plus curieux sinon les plus poétiques de la collection figurent les complaintes d'amour d'un pauvre bourgeois de Zurich qui, s'étant épris d'une demoiselle de la noblesse, en fut cruellement puni par les dédains de la jeune personne et de toute sa parenté. Les poésies de Hadloub ont paru à Zurich par les soins du savant philologue M.-L. Ettmuller, 1838. Une étude sur les Minnesinger de la Suisse, par A. Daguet, a paru dans le Musée des familles de Paris, 1843. G. Wackernagel et Rieger ont fait Walther von der Vogelweide, Franconien de naissance ; Kurz le revendique pour la Suisse; le célèbre Uhland partageait l'opinion de ce dernier.



part de ses contemporains, le franciscain de Winterthour blâma sévèrement un mari qui voulait quitter sa femme pour entrer dans un cloître. « Ou vous irez tous les deux au couvent ou vous continuerez « à vivre ensemble dans le lien conjugal. »

Les sermons du franciscain Berthold ont été recueillis et figurent parmi les monuments les plus remarquables de l'éloquence religieuse et de la prose allemande au XIII[me] siècle[1].

A la fin du XIII[me] et au commencement du XIV[me] siècle, apparaît un autre cordelier, frère Jean de Winterthour, auteur d'une chronique latine composée vers 1340, imprimée également et à laquelle nous devons beaucoup de détails curieux sur les hommes et les choses des XIII[me] et XIV[me] siècles[2].

Les cloîtres cependant avaient bien dégénéré. Dans ce Saint-Gall naguère encore le sanctuaire de la science, l'abbé de Ramstein ne savait pas signer son nom[3]. A Lucerne, les chanoines n'étaient guère plus habiles et empruntaient la main d'un notaire pour écrire l'acte de vente de leur ville au duc d'Autriche (1291). La fin du XIII[me] siècle voit s'établir les *scholastiques*, instituteurs à gages auxquels moines et chanoines, dédaigneux de ce qui avait fait leur gloire, abandonnèrent le soin d'instruire la jeunesse.

Délaissées par une grande partie du clergé, les lettres se réfugièrent chez les laïques jusque-là sans instruction, ignares même. Les villes bourgeoises établirent des écoles et envoyèrent leurs jeunes gens les plus distingués aux universités récemment fondées de Bologne, Paris, Pise.

Les temps de Rodolphe de Habsbourg et de ses successeurs sont beaucoup moins propices à la poésie et à la science que ceux des Hohenstaufen. Le règne de Rodolphe eut cependant un poëte latin très-renommé dans Conrad de Mure, chanoine et grand chantre du Moûtier de Zurich. Peu cultivé lui-même, Rodolphe cependant honorait les savants et ne voulut d'autre parrain de sa fille Guta, reine de Bohême, que son ami et compère Conrad de Mure (1281). Ce poëte, il est vrai,

[1] Frère Berthold était né à Ratisbonne et y mourut le 13 décembre 1272. Mais Berthold appartient à la Suisse par le long séjour qu'il fit dans ce pays

[2] La meilleure édition de Jean de Winterthour est celle qu'en a donnée M. G. de Wyss dans le XI[me] volume des *Archiv für schweiz. Geschichte*, 1856. Jean de Winterthour mourut vers 1348 à Lindau, où il avait passé plusieurs années de sa vie. Il était né à Winterthour, comme il nous l'apprend dans sa chronique.

[3] « Ego Ruomo scribere non valens nec sciens. » Le portier, le camérier et d'autres dignitaires signent de la même façon.

avait bien mérité de Rodolphe, en célébrant sa victoire sur le roi Ottokar.

Grâce à ses savants et à ses poëtes, Zurich, connue seulement jusqu'alors comme centre religieux et commercial, prenait rang parmi les villes littéraires. Elle était aussi, depuis Arnold de Brescia, un foyer d'opposition religieuse. L'hérésie de ce disciple d'Abélard se perpétuait par la parole et les écrits, malgré les savantes réfutations qu'en avait données le moine Frowin d'Einsideln, depuis abbé d'Engelberg (1178). Un cordonnier bernois, nommé Berthold, se fit le chef de la secte des frères du *libre-esprit*, et détruisit le cloître de Rüti, à la tête d'une bande de fanatiques (1216). L'inquisition sévit contre eux. Le dominicain Humbert en livra plusieurs aux flammes dans le Gouggisberg (1277). Un franciscain de Bâle les poursuivait dans les environs de cette ville où Honoré d'Augst répandait ses idées mystiques et comparait le monde à une immense harpe où tous les tons discordants « doivent se fondre en une harmonie parfaite et divine. »

Les fils des Alpes avaient pris part aux dernières croisades, comme aux premières. Celle de 1204 fut prêchée par l'abbé Martin de St-Alban, à Bâle, et entraîna beaucoup de monde. La première croisade de St-Louis (1248) fut suivie par beaucoup de nobles Vallaisans. Des Bâlois, en nombre, partirent également pour la seconde et dernière croisade de ce prince (1270)[1].

Les croisades, malgré les horreurs qui les souillèrent et les calamités dont elles furent accompagnées, eurent les suites les plus heureuses pour l'émancipation des peuples et de l'esprit humain. Que de droits donnés ou vendus aux communes à l'occasion du départ des seigneurs pour la Terre-Sainte! Que de serfs, devenus soldats de Dieu et libérés par l'Église! que de seigneurs durent la vie à leurs serfs dans ces guerres lointaines et apprirent à connaître et à honorer la dignité humaine!

L'étude du droit recommence à cette époque. Les *épreuves judiciaires* perdent de leur prestige et sont remplacées peu à peu par le droit écrit. Le spectacle d'un combat singulier fut cependant donné encore en 1288 à Berne, où un homme et une femme combattirent en champ clos et ce fut la femme qui l'emporta. Nous en trouvons encore quelques exemples dans les siècles suivants. Les juges ignorants sont remplacés par les *légistes*. Aux us et coutumes observés dans une grande partie de

[1] Furrer et Ochs ont donné les noms de ces croisés. On y remarque des Mönch, des Schaller de Bâle, des Blandrati, des Walter, des vom Thurn (de la Tour) dont plusieurs prirent femmes et enfants avec eux. *Geschichte von Wallis*, I, 91.



l'empire, on commence à substituer des codes uniformes et réguliers, comme le *Miroir de Souabe* (Schwabenspiegel) qui régissait la Haute-Allemagne. Zurich eut son code spécial ou *Richtbrief*, copié ensuite par Constance et par Schaffhouse; Lucerne, sa lettre des jurés (*Geschwornenbrief* de 1251). Fribourg, Berne, St-Gall, Bâle, avaient leur *Handfeste;* le pays de Vaud, les statuts du comte Pierre. L'usage des jugements sommaires, sous un vieil arbre, le tilleul d'Altorf ou celui de Montpréveyres, près de Lausanne, se maintint cependant encore longtemps dans la Haute-Allemagne.

La constitution des villes subit des modifications importantes. Le pouvoir des baillis impériaux décline progressivement et se confond de plus en plus avec celui des avoyers et bourgmestres. Un grand conseil de deux cents membres s'établit à Berne à la fin du XIII[me] siècle et tend à remplacer les assemblées générales de la bourgeoisie. Une tentative des tribus pour arriver au pouvoir échouait à cette époque et provoquait la création de la magistrature des 16, dont 4 par quartier. L'avoyer Jean de Boubenberg était à la tête du parti de la résistance aux tribus ou corps de métiers (1294-1295). A Zurich, au contraire, ville plus démocratique, les assemblées générales se conservèrent et avaient lieu au son de la cloche, sur le *Lindenhof* ou place des Tilleuls. Le code municipal ou *Richtbrief* de l'an 1304 interdisait cependant encore aux artisans l'entrée au Conseil. A Bâle, au contraire, les artisans siégeaient, comme nous l'avons vu, dès le milieu du XIII[me] siècle, à côté des chevaliers et des anciens bourgeois[1]. A Berne, des prêtres siégeaient avec les laïques.

L'institution des *Bannerets* introduit un nouveau rouage dans le gouvernement de Berne et Fribourg à cette époque. Les bannerets étaient à la fois chefs politiques, militaires et civils des divers quartiers d'une ville bourgeoise. En temps de guerre, ils étaient porte-étendards et capitaines des hommes de leur quartier. Porter la bannière était un grand honneur au moyen âge; perdre la bannière, une tache ineffaçable. C'est que la bannière était le symbole de la puissance et des libertés d'une ville.

Le droit de bourgeoisie s'acquérait alors aisément. Dans plusieurs cités devenait bourgeois quiconque avait séjourné un an et un jour, sans avoir été réclamé par un seigneur du voisinage. En certains

[1] Dans cette ville, le Conseil se composait, en 1274, du bourgmestre, de quatre chevaliers, de huit anciens bourgeois ou patriciens (Geschlechtern) et de quinze artisans comme représentants des corps de métiers ou *Zünfte*.

endroits il suffisait de posséder une maison, ou de posséder une propriété libre de la valeur d'un marc d'argent. L'usage s'introduisit aussi d'accorder la bourgeoisie à quiconque avait suivi la bannière en temps de guerre. Plus tard ces dispositions devinrent encore plus larges. On admit au rang des bourgeois, moyennant une contribution, les habitants du voisinage qui s'engageaient à remplir les devoirs du citoyen, à payer une redevance annuelle et à fournir un gage (Udel). Des villes, des contrées entières deviennent combourgeoises de la ville de Berne. On y admettait les serfs; les Juifs même n'en étaient pas exclus. A Payerne il suffisait d'épouser la fille d'un bourgeois pour le devenir. Mais le droit de bourgeoisie n'était pas héréditaire, il fallait que le fils du bourgeois se fit reconnaître tel à son tour et renouvelât sa bourgeoisie.

Le progrès des lois et de l'ordre public fut favorable au commerce, longtemps borné aux marchés et aux foires de localité. Les toiles de St-Gall, les étoffes de soie et les laines tissées de Zurich, les draps de Fribourg et de Berne, acquièrent quelque importance. Plusieurs de ces villes s'allient aux villes commerciales de l'Allemagne. Genève était l'entrepôt des épices de l'Orient, des fruits de l'Italie et du midi de la France : figues, raisins secs, amandes, sucre, gingembre, poivre, safran, etc. Le commerce d'argent ou banque était entre les mains des Juifs et des Lombards ou Caversches, placés tous sous la juridiction spéciale de l'empereur.

Les métiers gagnèrent beaucoup à l'organisation des *tribus* ou *abbayes* (Zünfte). Nul ne pouvait s'établir comme *maître* s'il n'avait passé par les degrés d'*apprenti*, *d'ouvrier*, fait son *tour d'Allemagne* pour se perfectionner dans son état, et s'il n'avait soumis à l'examen des *prud'hommes* ou anciens de la tribu à laquelle il devait être incorporé, un échantillon de son savoir-faire (*Meisterstück*).

Dès le XIII[me] siècle, la considération qui s'attachait aux métiers était très-grande. L'évêque de Bâle, Lutold, ne rougissait pas d'emprunter de l'argent au boucher Eppo (1213). L'empereur Rodolphe dînait un jour chez un tanneur de Bâle. Se voyant splendidement servi dans de la vaisselle d'or et d'argent chez cet artisan qu'il avait vu auparavant tanner ses peaux et exhalant autour de lui une odeur peu agréable : « Comment se fait-il, dit Rodolphe à son hôte, qu'étant si riche vous « continuiez cependant à faire un métier si sale? — C'est que c'est le « métier qui fait la richesse [1]. »

L'agriculture était aussi en progrès, grâce aux efforts des moines de

[1] Jean de Winterthour, 22.



Saint-Benoit, dont la devise était : *prière et travail.* Ceux d'Hauterive, cloître fondé à une lieue de Fribourg (1137), avaient défriché de leurs mains toute la contrée environnante. Même les jours de fête, ainsi l'avait permis un bref du pape Innocent III, on voyait ces vaillants cénobites cultiver le froment, l'avoine, les pois, les châtaignes, variant les cultures selon l'espèce et la nature des terrains. Si la *fabrication des draps* ou tisseranderie prospéra ensuite sur les bords de la Sarine, on le dut en partie à l'heureuse initiative des religieux, alors si laborieux, d'Hauterive. Une autre abbaye de l'ordre de Citeaux, Hautcrest, sur la Broie près d'Oron, fertilisa les côteaux du Jorat et planta les premières vignes du Dézaley, dont les crûs sont réputés les meilleurs de Lavaux [1]. Les moines de Fontaine-André à Neuchâtel, se livraient aux plus pénibles travaux de la terre et cultivaient la vigne de leurs propres mains (1209) [2]. Le duc de Zæringen, en donnant des troupeaux de moutons à la colonie naissante de l'Uechtland, contribua ainsi à la création de l'industrie de la laine et en fit naître une seconde non moins lucrative, la fabrication des cuirs.

Les progrès de l'aisance, de la vie publique et des arts ne restèrent pas sans influence sur la manière de bâtir et d'entretenir l'intérieur des villes. Les maisons, composées d'un seul étage, étaient alors presque toutes en bois. De là les fréquents incendies qui ravageaient les centres de population un peu considérables. Zurich, Saint-Gall, Berne, Bâle, sont presqu'entièrement détruits par le feu à la fin du XII[me] et du XIII[me] siècles; Bâle, en particulier, le fut à deux reprises en 1258 et en 1294 où 600 maisons brûlèrent. Quelques particuliers commençaient cependant à bâtir en pierre, à Berne, à Bâle, à Zurich et dans plusieurs villes. Mais ce ne fut guère qu'un siècle plus tard que ce mode de construction devint un peu général en Suisse. Les maisons des citoyens n'étaient ni spacieuses, ni élégantes, ni commodes. Les chambres étroites et basses laissaient à peine pénétrer le jour par de rares et petites fenêtres aux carreaux de toile, de canevas, de corne ou de papier huilé, en guise de vitres. La peinture sur verre avait commencé à cette époque. Les beaux vitraux de l'abbaye de Wettingen et ceux qui ornent la rosace de la cathédrale de Lausanne sont attribués au XIII[me] siècle [3].

L'historien des beaux-arts en Suisse, M. Rahn, mentionne comme la plus ancienne église du style gothique primitif la cathédrale de Saint-Pierre à Genève. Celle de Lausanne, d'un effet plus grandiose, mais

[1] Hisely, *Cartulaire de Hautcrest.* Avant-propos, v.
[2] Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, 13.
[3] Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, 561 et 571.

d'un style gothique moins élégant, lui est postérieure en date. La bâtisse de cette église avait déjà commencé avant l'an 1191, mais fut interrompue pendant quelque temps, puis reprise au siècle suivant où cet édifice et sa magnifique rosace faisaient l'admiration du célèbre architecte voyageur Villard de Honnecourt [1]. Le chœur de l'église des Cordeliers à Lausanne, et l'église de Moudon, un des ornements de l'architecture suisse, datent à peu près du même temps [2] et appartiennent au style gothique primitif comme l'église de Valère à Sion. L'architecture civile était encore dans l'enfance comparativement à celle de l'époque romaine; mais elle fait quelques progrès. La chronique de Justinger cite avec éloge le frère Humbert, supérieur des Dominicains à Berne, où il bâtit non-seulement des églises, mais un beau pont en pierre sur l'Aar [3].

L'art architectural avait été longtemps entre les mains du clergé. Mais au XIII^me^ siècle cet art se sécularise comme bien d'autres et donne naissance à la formation des corporations ou confréries laïques. Dès 1229, il est question à Genève de deux confréries, l'une vouée aux travaux de la cathédrale, l'autre à la construction des ponts [4].

L'ameublement ordinaire était très-simple. Il consistait en une longue table pesante avec un banc fixé au mur, quelques escabelles et un bahut qui servait de garde-robe et de coffre-fort à la famille. Des lances et des hallebardes accrochées à la paroi complétaient le mobilier. Le luxe des lits était inconnu à nos bons aïeux du XIII$^{me}$ siècle. Ils prenaient leur repos sur le plancher nu, sur une peau de mouton ou une paillasse grossière.

Le costume des confédérés à la fin du XIII$^{me}$ et pendant toute la durée du XIV$^{me}$ siècle n'était point ce pourpoint bariolé et tailladé avec lequel on se plaît à représenter Guillaume Tell et les trois Suisses. Une jaquette sans plis fermée par une ceinture et arrêtée sur la poitrine par une agrafe, des boutons et des aiguillettes, tel était le vêtement de nos ancêtres. Les manches ornées de broderies et une étoffe un peu plus fine distinguaient les personnes d'un rang supérieur. Un manteau de la longueur de l'habit et un chaperon achevaient la toilette du noble et des riches bourgeois.

Au combat, le noble s'avançait tout bardé de fer, c'est-à-dire revêtu

[1] Album de Villard de Honnecourt, Msc. éd. par Lassus et Darcel. Paris, 1858.
[2] Rahn, *Geschichte der bildenden Künste*, 374.
[3] Rahn, 388.
[4] Rahn, 401.



de la cotte de mailles ou d'une armure qui le couvrait de la tête aux pieds. Les principales parties de l'armure étaient le casque, le gorgerin, la cuirasse avec brassards, gantelets, cuissards, jambards et souliers pointus à la poulaine. Les armes étaient la lance avec le bouclier, la hache d'armes et diverses sortes de glaives. Quant aux confédérés des Waldstætten et à leurs vaillants voisins de Glaris, ils se servaient déjà avec prédilection de la longue hallebarde et de ces terribles massues ironiquement dénommées *morgenstern* (étoile du matin), et qui étaient aussi l'arme favorite des Danois lorsqu'ils envahirent la Grande-Bretagne au X$^{me}$ siècle [1]. La hallebarde est l'arme la plus commode pour combattre de près et dans une guerre de montagnes. C'était, avec la massue, l'arme favorite des Waldstætten. La lance, au contraire, est l'arme de la plaine. Les Bernois l'employèrent avec succès à Laupen pour arrêter la cavalerie. C'est en partie à la combinaison habile de ces deux armes que les confédérés durent leurs succès militaires et la gloire de passer pour la meilleure infanterie de l'Europe.

L'esprit militaire semble s'être développé de bonne heure chez les peuplades des Alpes, et sans s'arrêter aux traditions du règne de Charlemagne dont nous avons parlé plus haut et à d'autres expéditions plus ou moins historiques des temps postérieurs, on peut en citer des exemples authentiques dans ces bandes guerrières de Schwyz et Uri que nous trouvons à la solde de l'abbé de Saint-Gall en 1253 et dans celles qui plus tard servaient sous les drapeaux du seigneur grison de Vaz, en guerre avec le même prélat.

Le moyen âge, époque de contrastes s'il en fût, nous offre une bienfaisance et une charité admirables à côté des horreurs de la guerre et des raffinements de la barbarie et des supplices. Le XIII$^{me}$ siècle voit s'élever plusieurs hôpitaux, entre autres celui du Saint-Esprit à Saint-Gall, dû à la générosité d'un simple bourgeois, Ulric Blarer et du troubadour Ulric de Singenberg, écuyer tranchant de l'abbé de Saint-Gall [2]. Les libéralités du noble poète s'étendirent aussi aux lépreux du Linsebühl.

[1] Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, I, 154.
[2] Cet établissement était institué pour le soulagement des malades et la consolation des pauvres orphelins (1228). Von Arx *Geschichten des Cantons Saint-Gallen*, I, 459.

# LIVRE DEUXIÈME

## DE LA FONDATION DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE A LA RÉFORMATION

(DE 1261 A 1520)

---

## CHAPITRE I

## DE L'ALLIANCE DES TROIS WALDSTÆTTEN A CELLE DES HUIT PREMIERS ÉTATS CONFÉDÉRÉS

(DE 1291 A 1353)

### 1. Première alliance perpétuelle (1291).

Toujours occupé de l'agrandissement de sa famille, Rodolphe de Habsbourg avait vainement cherché, avant de mourir, à faire élire son fils aîné Albert comme son successeur. Sans doute, ce prince avait plusieurs des qualités qui font le héros et l'homme d'État. Il était sobre, économe, régulier dans ses mœurs, brave à la guerre et toujours parfaitement maître de lui-même. Mais on eût vainement cherché chez lui cette loyauté de caractère et ces qualités joviales qui avaient rendu Rodolphe si cher aux bourgeois d'Allemagne. Son abord froid et sévère, son regard terne, sa taille voûtée, n'étaient pas propres à corriger l'impression défavorable que faisait éprouver à ceux qui l'approchaient le caractère dur et inflexible de ce prince. On le savait d'ailleurs père de nombreux enfants et homme à user de toutes sortes de moyens pour pourvoir à l'entretien de sa famille.

Dans l'administration de ses États héréditaires, Albert avait donné la mesure de son peu de respect pour les droits acquis des seigneurs et des villes; il avait vu se soulever contre lui les bourgeois de Vienne, toute la noblesse du pays, la Bohême, la Styrie et Salzbourg. Pour se

concilier les Viennois au temps de sa guerre contre Ottokar, roi de Bohême, Rodolphe, père d'Albert, leur avait octroyé de grandes franchises et la liberté impériale. Albert refusa de reconnaître la charte paternelle, bloqua sa capitale par terre et par eau, et força les députés de la bourgeoisie à venir pieds nus et tête nue lui apporter sur le Calenberg, où il était campé, les clefs de leur ville avec la charte du roi son père qu'il se donna le plaisir de lacérer sous les yeux des opprimés. Joignant la cruauté au mépris du droit, Albert fit crever les yeux, arracher la langue et couper les doigts à un certain nombre de prisonniers[1]. Ceci se passait le 18 février 1288[2]. Aussi, à la mort du roi Rodolphe, la crainte de lui voir succéder Albert émut-elle toute la Haute-Allemagne.

Zurich jeta le premier cri d'alarme[3]. Neuf jours après le décès du premier des Habsbourg, le Petit et le Grand Conseil de cette ville jurèrent de n'obéir qu'au monarque dont le choix aurait obtenu l'assentiment de toute la bourgeoisie (24 juillet 1291).

Peu de jours après (le dix-septième depuis la mort de l'empereur) les Waldstætten risquèrent un pas bien autrement décisif. Uri, Schwyz et le Nidwald ou Bas-Underwald (le Haut y adhéra plus tard) conclurent

[1] Malgré sa partialité notoire pour les Habsbourg, l'historien lucernois Kopp n'a pas pu déguiser ce fait que Jean de Muller avait déjà mis en lumière (p. 54 du 2me vol., traduction de Monnard). Les sources communes où ont puisé ces deux historiens sont la chronique autrichienne de Grégoire Hagen et la chronique rimée d'Ottokar. L'avarice d'Albert et sa soif insatiable d'agrandissement sont attestés par tous les chroniqueurs contemporains, même les plus dévoués aux Habsbourg : le moine de Winterthour, Matthieu de Neuenbourg, la chronique de Fürstenfeld, celle d'Osterhofen, de Haselbach, les annales léobiennes, celles de Worms et de Mayence. Voici le langage de Jean de Winterthour : « Hunc regem « Albertum fama vicio avaricie minis excessive irretitum testatur : castra, « civitates et oppida suorum consanguinorum sibi indebite usurpavit quod causam ante tempus morti « sue dedit. » Parlant de sa fin tragique, l'annaliste de Mayence prétend qu'Albert ne fut pleuré par personne, attendu qu'il n'y avait en lui ni vertu ni justice (Pertz, Monumenta, XVIII, 317). La chronique du moine de Fürstenfeld (Volmarc) accuse Albert d'avoir tourné les électeurs contre Adolphe de Nassau à force d'argent et ne dissimule pas le fort soupçon d'empoisonnement que fit naître contre le fils aîné du roi Rodolphe la mort subite et si opportune pour lui du roi de Bohême Wenceslas et de son fils, beau jeune homme plein de talents et d'avenir (1305, et 1306) (V. Böhmer, Fontes rerum Germanicarum, 1845). Ce savant n'en a pas moins traité de calomnie tout ce qu'on dit d'Albert, donnant pour raison de ce dénigrement systématique selon lui, le besoin *qu'on avait d'un tyran pour servir de cadre à l'histoire de Guillaume Tell.* Mais comment Böhmer et les écrivains suisses qui ont reproduit ce passage pourraient-ils concilier avec ce besoin les jugements des chroniqueurs contemporains auxquels Guillaume Tell était parfaitement inconnu ?

[2] Kopp, *Geschichte*, Buch II, 532, d'après la chronique rimée d'Ottokar, 618.

[3] « Zurich gab den ersten Anstoss. » Kopp, *Urkunden*, I, 34.



leur première *alliance perpétuelle* (1er août 1291). Le document de cette alliance, muni des sceaux des trois vallées, a été retrouvé[1], en allemand, dans les archives de Stanz et en latin dans celles de Schwyz. Ce pacte de 1291 est la pierre angulaire de l'état fédératif des Waldstætten et le noyau d'une Confédération plus étendue et destinée à rallier en faisceau toutes les forces nationales éparpillées autour d'elle, dans la plaine et sur les montagnes. Le nom d'*Eidgenossen* (compagnons du serment), déjà consacré dans l'alliance à terme de Berne et Lucerne (1251), reparaît dans le pacte du 1er août 1291. « Tous pour un, un pour tous, » telle est l'âme de l'alliance perpétuelle.

Voici, en français, le résumé aussi fidèle que possible de ce document à jamais mémorable :

Au nom de Dieu, Amen.

Considérant la malice des temps, à l'effet de se défendre avec plus d'efficace ainsi que de se conserver dans la situation désirée, les hommes de la vallée d'Uri, tous les hommes de la vallée de Schwyz et ceux de la vallée inférieure de l'Entremont[2], ont promis de bonne foi de se soutenir mutuellement au dedans et au dehors du pays avec toutes les forces dont ils peuvent disposer, envers et contre quiconque tenterait de leur faire violence, de les inquiéter ou de porter atteinte à leurs personnes et à leurs biens. Ils s'engagent par serment à se secourir les uns les autres à leurs frais, à résister aux attaques des méchants, à venger les injures qui pourraient leur être faites, renouvelant ainsi l'ancienne forme de Confédération[3] scellée par serment. Tout cela sans préjudice des services que chacun, selon sa condition, doit rendre à son Seigneur et qu'il rendra comme par le passé. Nous sommes unanimes à convenir que nous ne reconnaîtrons pas pour Juge celui qui aura acheté sa charge ou qui ne serait indigène et habitant de ces contrées. Si quelque conflit vient à surgir entre les Confédérés, les plus prudents interviendront par arbitrage pour apaiser le différend selon qu'il leur paraîtra expédient, et si l'une ou l'autre des parties refusait de se soumettre, tous les autres Confédérés se déclareraient contre lui. Si quelqu'un tue un autre sans être en état de légitime défense qu'on le saisisse et qu'il soit mis à mort, à moins qu'il puisse démontrer son innocence. Et s'il sort du pays, qu'il n'ait pas l'audace d'y rentrer. Les fauteurs et partisans d'un malfaiteur sont bannis des vallées jusqu'à ce qu'ils soient rappelés par les Confédérés. Si quelqu'un d'entre ces derniers profite du silence de la nuit pour commettre un incendie, il aura cessé d'être notre concitoyen.

Tous ces statuts établis pour l'utilité générale sont faits pour durer à perpétuité avec la grâce de Dieu. En foi de quoi nous rédigeons le présent acte et nous y apposons les sceaux des trois Communautés et vallées[4].

[1] Par le savant Gleser, de Bâle, en 1760.

[2] *Communitas hominum intramontanorum vallis inferioris.* Nous avons déjà fait observer que c'est ainsi que s'appelait le Nidwald ou l'Underwald du Bas.

[3] « Antiquam confederationis formam juramento vallatam. »

[4] Segesser, *Eidgenössische Abschiede*, de 1245 à 1420. Appendice, 241.

Certes, il faut être grandement égaré par l'esprit de parti ou de système pour trouver, avec certains publicistes, une *rébellion de sujets* dans cet acte d'union où tout respire, au contraire, le souci et le respect du droit. On a accusé les auteurs du pacte de 1291 d'avoir usurpé l'autorité du landgrave ou du bailli impérial, en décidant de leur chef que « tout « confédéré qui en attaquerait un autre injustement et par surprise se-« rait mis à mort. » Mais dans un temps d'anarchie, où la majesté impériale était foulée aux pieds par les seigneurs et par Albert d'Autriche lui-même, où y avait-il hors de soi pour un peuple quelque garantie de justice? Et quand chaque dynaste et hobereau, chaque ville et commune cherchaient, de l'aveu de l'historien Kopp lui-même (*Urkunden*, I, 34), à étendre son pouvoir privé aux dépens de la puissance publique, peut-on faire un crime aux hommes libres de s'être protégés eux-mêmes et d'avoir fait usage de l'arme de la légitime défense? Là où cesse le *droit positif* (et quel droit que celui de ces temps de ruse et de violence?), là commence le droit naturel et imprescriptible de l'homme créé moralement libre et à l'image de Dieu.

Deux mois après l'établissement de cette Confédération, si frêle en apparence, et en réalité si riche d'avenir, une *alliance défensive* de trois ans fut jurée entre Uri, Schwyz et Zurich (16 octobre 1291)[1]. L'Underwald, où les Winkelried et d'autres nobles tenaient des fiefs de la maison d'Autriche et où les éléments féodaux entravaient encore le développement national, demeura à l'écart de cette seconde alliance.

L'alliance d'Uri et Schwyz avec Zurich reposait sur les mêmes principes que celle des trois Waldstætten et avait évidemment en vue les ducs d'Autriche, bien que leur nom ne soit pas prononcé dans l'acte. Les droits des propriétaires fonciers y étaient reconnus et tout homme lige d'un seigneur féodal tenu de rendre ce qui était dû à ce dernier, *comme cela ce pratiquait avant les temps de Rodolphe de Habsbourg*, preuve qu'on envisageait ce prince comme ayant empiété sur les droits des villes et pays libres.

« Si quelqu'un fait la guerre à Zurich, disaient les représentants des « confédérés, et endommage ses arbres et ses vignes, nous le défendrons « de tout notre pouvoir, et si nous ne parvenons pas à le garantir, nous « porterons le pillage et l'incendie sur les terres de l'ennemi. Zurich « prend le même engagement envers nous. Si l'un des pays confédérés « veut se lier envers un seigneur, les autres ne sont pas tenus de « suivre son exemple. »

[1] Segesser, *Die eidgenössische Abschiede*, de 1245 à 1420. Appendice 242.



Le traité d'alliance se terminait par les noms de douze citoyens désignés pour procurer l'exacte observation des dispositions qu'il contenait et prendre en commun les mesures nécesssaires. Six de ces douze notables avaient été choisis par les Zuricois dans les Waldstætten, les six autres par les Waldstætten chez leurs alliés de Zurich. L'histoire ignore les noms des notables qui ont signé le mémorable pacte, conclu par les trois Waldstætten, entre eux, le 1er août 1291. Mais ces noms étaient, selon toute probabilité, les mêmes que ceux qu'on lit en tête du pacte du 16 octobre conclu avec Zurich, savoir : Conrad ab Yberg, landamman de Schwyz, et Arnold de Silinen, landamman d'Uri. Sont cités ensuite dans le corps de l'acte, avec dix autres notables, comme garants de l'alliance : Rodolphe Stauffacher, qui devait remplacer ab Yberg dans la magistrature suprême, et le baron Werner d'Attinghausen, qui succéda à Silinen et que l'on trouve dès lors presque constamment à la tête du pays, comme landamman, jusqu'en 1331[1]. Ce sont là les vrais fondateurs de la Confédération Suisse. Deux Zuricois marquants, Roger Manesse et Rodolphe Mülner figurent aussi parmi les douze.

En même temps qu'ils s'alliaient aux Waldstætten, les Zuricois avaient aussi conclu une alliance, contre Albert d'Autriche, avec l'évêque de Constance (un Habsbourg cependant) et la comtesse de Rapperschwyl, de la maison de Homberg. La guerre ayant éclaté entre les deux partis, les Zuricois avaient mis le siége devant Winterthour et serraient de près cette place habsbourgeoise, lorsqu'un chef du parti autrichien, le comte Hugues de Werdenberg, la sauva par une ruse de guerre bien ourdie. Il fit prendre à ses troupes le drapeau de l'évêque de Constance et pénétra, grâce à ce stratagème, jusqu'au milieu des assiégeants qu'il mit en déroute après leur avoir tué cent hommes et enlevé leur bannière (13 avril 1292)[2].

Un mois après, le 5 mai, le comte Adolphe de Nassau, prince brave et humain, ayant été préféré au duc Albert d'Autriche par les princes électeurs, le duc refusa de le reconnaître et tout le parti autrichien courut aux armes. Les bourgeois de Winterthour et les vassaux de Habsbourg, jugeant les Zuricois démoralisés et affaiblis par leur défaite, persuadèrent au duc d'Autriche de tenter un coup de main sur la ville de la Limmat. Albert s'approcha en effet avec un corps de troupes. Mais, du haut du

[1] Voir la liste des landammans dans Blumer. Conrad ab Yberg est le premier landamman connu de Schwyz.

[2] Bluntschli, I, 128. — Kopp, *Gesch.*, Buch VI, 31.

Zurichberg, les troupes ducales virent avec surprise les remparts garnis d'hommes armés et des bandes de guerriers stationner sur les places publiques. Croyant à une méprise ou à une trahison, le duc trouva à propos de se retirer à Winterthour. Or ces bataillons nombreux qui avaient imposé au duc étaient, si l'on en croit la tradition, formés en partie des femmes et des jeunes garçons de Zurich qui s'étaient revêtus à la hâte des armures des guerriers morts ou absents. Cette attaque soudaine n'avait pas laissé d'intimider les Zuricois. Ils firent la paix avec l'Autriche et annulèrent ainsi les fruits de leur alliance antérieure avec Uri et Schwyz[1].

Le nouveau roi n'hésita cependant pas à confirmer les franchises des Zuricois, par un acte daté de Colmar (11 janvier 1293), et y ajouta même le privilége important de disposer du droit de glaive (Blutbann) pendant les interrègnes[2]. Le même jour et dans le même endroit, Adolphe de Nassau favorisa les Bernois de chartes analogues[3]. Deux ans après, il recevait un splendide accueil dans la cité de l'Aar, ne dédaignait pas de s'arrêter dans les murs de Laupen (appelée alors Loyes en français), la petite ville impériale, et se rendait de là à Zurich. Mais une coalition dangereuse était en train de se former contre la puissance croissante de Berne. Les trois comtes de Savoie, Neuchâtel et Gruyère s'armaient contre elle avec les Fribourgeois. Ces derniers, tour à tour amis zélés ou ennemis redoutables, s'étaient solennellement réconciliés avec leurs voisins dans une conférence tenue à Laupen entre les magistrats des deux villes, trois ans auparavant (avril 1295). Ce n'était qu'avec le consentement des Fribourgeois que Berne avait renouvelé une alliance avec Soleure (29 avril 1294). Mais les sympathies des vassaux de l'Autriche l'emportèrent sur la politique des amis de Berne. Une armée de 10,000 hommes alla camper au Dornbühl, près d'Oberwangen, à une lieue de la ville de Berne (2 mars 1298). Mais ce fut pour y essuyer une sanglante défaite, où les Fribourgeois seuls perdirent 60 hommes et ce qui, dit la *Chronique de Berne*, est le comble de l'ignominie, leur grande bannière. 400 morts, 300 captifs, 18 étendards, tels furent les fruits de la journée[4]. La même chronique donne pour chef aux Bernois Ulrich d'Erlach, le père du vaillant capi-

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 130.

[2] Ibid., 133. — Kopp, Buch VI, 102. Adolphe octroie aux Zuricois deux chartes, la première du 23 décembre 1292, la seconde du 11 janvier 1293.

[3] Wattenwyl-Diesbach, I, 174. — Kopp, Buch VI, 141.

[4] Wattenwyl-Diesbach, I, 187, 188. — Kopp, Buch VI, 251.



taine qui vaincra à Laupen 41 ans plus tard[1]. La bannière de Berne qui dès le commencement de cette ville portait l'ours noir pour emblème, sur un fond blanc, comme le prouvent les monnaies et le plus ancien sceau de la République, subit un changement pour le fond, qui devint rouge avec une bande jaune[2].

La guerre aux châteaux fut la suite naturelle de cette expédition téméraire. Bremgarten, Belp et Gerenstein tombèrent sous les béliers des Bernois dirigés par deux ingénieurs habiles, maîtres Bourcard et Rieder.

Les Waldstætten avaient pris les armes en 1292 pour leurs alliés de Zurich dans la guerre de ceux-ci contre l'Autriche. L'année suivante, ils refusèrent d'assister au *Landtag* ou plaid général convoqué par les officiers ducaux pour jurer la paix publique (*Landfrieden*). Ils en furent punis par le bailli autrichien de Bade qui interdit le transit des marchandises d'Italie par la vallée d'Uri, hostile à la maison d'Autriche[3].

Le nouveau roi comptait également de nombreux partisans dans le Vallais, à Bâle, Soleure et Saint-Gall dont Adolphe venait de confirmer les franchises à Ueberlingen (23 janvier 1293). Les Lucernois, quoique sujets du duc, s'étaient laissés entraîner dans le parti d'Adolphe par le contact des Waldstætten. Mais les armements du parti des Habsbourg les engagèrent à se soumettre et à prêter le serment au duc Albert (31 mai 1292). Le duc jugea à propos de les maintenir dans ces bonnes dispositions en renouvelant la confirmation de leurs franchises et par la promesse de leur en donner de nouvelles, ce qui n'empêcha pas les bourgeois de Lucerne de s'émanciper de nouveau en 1297 et de se donner de leur chef un bourgmestre à la place de l'amman ducal[4]. Cette magistrature ne fut pas, il est vrai, de longue durée et fit place à un avoyer élu par les ducs. Les Glaronnais n'étaient pas plus soumis, en dépit des liens de dépendance qui les unissaient à Seckingen, avouerie de Habsbourg; ils firent cause commune avec les vallées forestières. Uri et Schwyz furent récompensés de leur dévouement à Adolphe par

[1] Les érudits bernois ont élevé des doutes sur le commandement et la présence d'Ulrich d'Erlach au Dornbühl, attendu que ce gentilhomme était vassal de Nidau, l'un des belligérants, et qui plus est, copropriétaire avec ce seigneur d'un des châteaux que les Bernois démolirent après le combat, le château de Bremgarten. A cela, un autre érudit, M. Ed. de Muralt, répond dans la *Galerie suisse* que le comte de Nidau n'était pas au nombre des belligérants, qu'on l'a confondu avec le comte de Neuchâtel. Il fait observer ensuite que Berne offrit un dédommagement de 200 livres de dommages-intérêts pour les dégats causés au château de Bremgarten (Document du 12 novembre 1302, archives de la famille d'Erlach).

[2] Stantz, *Wappen der schweiz. Eidgenossenschaft*. Archiv hist. Vereins Bern, 676.

[3] Popter discordiam hominibus vallis de Ure motam. Kopp, *Urkunden*, I, 45.

[4] Segesser, *Rechtsgeschichte Luzern's*, I, 145.

une charte de ce prince, qui se bornait à reproduire textuellement dans sa teneur le fameux document de Faënza, mais sans en indiquer l'origine première, à l'effet sans doute de prévenir toute contestation à ce sujet.

Sous le règne d'Adolphe de Nassau, les trois vallées respirèrent librement. De cette époque date la première landsgemeinde authentiquement connue. Elle eut lieu à Schwyz même, en 1294 [1], et fit des lois pour astreindre les couvents de la vallée à contribuer aux charges publiques, avec menace, en cas de refus, de leur retrancher le bois, l'eau, le feu et la jouissance des pâturages communaux (Wunn und Weid). En même temps, défense fut faite aux cloîtres d'acquérir des biens-fonds dans la contrée. « C'étaient là, dit le savant Kopp, des mesures acerbes et que ne se permettaient alors ni les seigneurs ni les « villes impériales. En rapprochant ce fait de la lutte de Schwyz avec Einsiedeln, on peut y voir le germe de la haine des anciens Suisses pour « les monastères [2]. » Mais cette haine elle-même, comment les cloîtres l'avaient-elle fait naître, sinon par leur convoitise insatiable, d'une part, et par leur dévouement à l'Autriche, de l'autre. Le fait que la noblesse cherchait à accaparer les monastères enrichis, celui d'Einsiedeln, par exemple, à l'exclusion des classes inférieures, ne devait pas contribuer à les rendre populaires. « La noblesse, dit un historien d'Allemagne, ne « voulait prier et chanter Dieu qu'avec ses égaux dans les chapitres et « abbayes [3]. » Nous retrouvons ici comme landamman de Schwyz Conrad ab Yberg, et à la tête du pays d'Uri Werner d'Attinghausen, le premier des landammans de cette illustre famille de barons populaires.

Mais le roi Adolphe, abandonné par ceux-là même qui l'avaient mis sur le pavois, ne se soutenait plus qu'avec effort en Allemagne. Le parti d'Albert et le sien en vinrent aux mains à Gölheim, à cinq lieues de Worms, où l'abbé de Saint-Gall, l'héroïque Guillaume de Montfort, fit des prodiges de valeur et où une foule de chevaliers de la Thurgovie versèrent leur sang pour la cause d'Adolphe [4]. Mais la victoire se déclara contre ce prince qui tomba lui-même sous les coups de son rival (le 2 juillet 1298). « Aujourd'hui un brave cœur a été brisé, » s'écria avec larmes l'archevêque Gerhard de Mayence, un des électeurs qui avaient abandonné son parti pour celui d'Albert [5]. Le vainqueur n'eut

[1] Blumer, *Staats-und Rechtsgeschichte der schw. Demokratien*, I, 135.
[2] Kopp, *Geschichte*, Buch, VI, 116-118.
[3] Schmidt, *Histoire des Allemands*, trad. de Laveaux, III, 91.
[4] L'opinion commune était qu'Albert avait tué lui-même Adolphe.
[5] Kopp, Buch VI, 271.



pas de peine alors à faire confirmer son élection déjà convenue avec plusieurs princes dans une assemblée antérieure. Le règne d'Adolphe, si favorable à la liberté dans le Waldstætten, ne l'avait pas été au même degré à la ville de Saint-Gall dont ce monarque avait, en dépit de ses priviléges, hypothéqué l'avouerie au prince-abbé, Guillaume de Monfort, pour le récompenser de son dévouement. Mais à la mort d'Adolphe, l'abbé de Saint-Gall perdit l'avouerie que le nouveau roi n'était pas disposé à lui reconnaître et la ville de la Steinach échappa au danger de tomber au rang de villes sujettes [1].

### 2. Albert d'Autriche, roi des Allemands. — Résistance des Waldstætten (1298-1308).

Élu roi à Francfort le 27 juillet, Albert reçut la couronne le 24 août à Aix-la-Chapelle, au milieu de l'immense concours qui ne manque jamais aux victorieux et aux heureux de ce monde. Nous donnons à Albert comme à son père Rodolphe le titre de roi plutôt que celui d'empereur. Ni l'un ni l'autre, en effet, n'ont reçu la couronne impériale des mains du pape. Ce dernier, qui était alors Boniface VIII, ne voulut même d'abord pas reconnaître comme roi des Romains et futur empereur, celui qu'il flétrissait du nom de meurtrier d'Adolphe; il n'y consentit que lorsqu'il y fut contraint en quelque sorte par sa lutte propre avec le roi de France et qu'Albert se fut humilié devant le Saint-Siége [2]. Kopp, de Lucerne, et les historiens récents qui l'ont suivi dans cette voie prétendent que le règne d'Albert n'a absolument rien changé à la situation des trois vallées et qu'il n'a pas failli y tuer dans son germe la Confédération du 1er août 1291 [3]. Nous croyons, au contraire, avec plusieurs savants, que le règne d'Albert fut une période de tourmente et de crise pour l'affranchissement des Waldstætten. Éclose au souffle de liberté qui souvent s'était fait sentir en Europe pendant les croisades, mais encore au maillot et resserrée dans un coin des Alpes, la Confédération avait

[1] Wartmann, *Die gesch. Entwickelung der Stadt St-Gallen*, 7.
[2] Albert dut envoyer plusieurs ambassades au pape, dont faisaient partie entre autres le chevalier Conrad der Mönch, de Bâle, et le prévôt du Grand Moûtier de Zurich, Jean, secrétaire d'Albert; ce dernier fit plus tard évêque d'Eichstadt, puis de Strasbourg. Kopp, Buch VII, 120.
[3] « Auch ist mir keine Urkunde bekannt aus welcher sich beweisen liesse, dass « König Albrecht den drei Ländern auch nur ein Haar gekrümmt habe. » Kopp, *Urkunden*, I, 71. M. le professeur Hagen a émis des opinions analogues dans sa dissertation intitulée : *Die Politik der Kaiser Rudolf von Habsburg und Albrecht*, 1857.

besoin, pour se consolider, du baptême de sang de la lutte contre le despotisme ambitieux de la maison d'Autriche.

Une fois assis sur le trône, objet de son ambition effrénée, Albert se montra appliqué tout entier à réaliser les plans d'agrandissement dynastique dont son glorieux père lui avait légué la pensée et l'exemple. La Haute-Allemagne fut l'objet de sa sollicitude spéciale, comme on le voit par les nombreux séjours que ce Habsbourg fit dans son pays d'origine, à Zurich surtout, en 1299, 1300, 1302, 1303, 1306, 1307 et enfin lors de sa mort tragique en 1308 [1].

Mais attentif à ne pas s'aliéner d'un coup tous les esprits, il commença par octroyer la confirmation de leurs franchises à un certain nombre de villes de ses États héréditaires : Winterthour, Diessenhofen, Sursée, Mellingen, Frauenfeld. Il agit de même envers plusieurs villes impériales : Zurich, Saint-Gall, Berne, Bâle. Il se garda bien, toutefois, de renouveler le privilége accordé par son prédécesseur à Berne et à Zurich, de nommer des *Juges du sang* pendant les interrègnes [2]. L'impôt impérial fut aussi exigé avec rigueur. Les vallées d'Uri et de Schwyz n'obtinrent pas non plus la reconnaissance des chartes du roi Henri, de Frédéric II et d'Adolphe de Nassau. La vallée de Glaris fut grevée d'un impôt plus lourd et incorporée malgré elle au bailliage autrichien du Gaster. Fribourg, privée déjà sous Rodolphe du droit de nommer un premier magistrat, se vit de même que l'Alsace assignée en douaire à un fils d'Albert, à l'occasion de son mariage projeté avec une fille de Philippe le Bel, roi de France [3]. Lucerne ne fut pas beaucoup mieux traitée et sollicita en vain la confirmation des statuts reconnus par le roi Rodolphe.

Albert avait consenti à rendre à l'abbé de Saint-Gall l'investiture de ses fiefs, mais il eut soin de garder pour ses fils l'avouerie de Wyl et de Pfeffers et refusa de laisser démolir le fort de Schwarzenbach dont il comptait se servir pour réduire l'abbé au rang de ses vassaux. Les Ramschwag, ces tyrans [4] de l'Appenzell, furent maintenus dans leur office. Plus tard il fit démolir la ville, non le fort de Schwarzenbach, et contraignit les habitants de se transporter à Wyl devenue ville autrichienne, et qui s'enrichit par le fait de 227 maisons nouvelles construites par les émigrés.

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch VIII, 226. On compte une foule d'actes scellés de ce prince dans les villes de la Suisse, Schaffhouse, Bâle, Zurich, Bade, Lucerne. Treize de ces actes sont datés de Zurich. *Régestes de Böhmer*.

[2] Kopp, ibid.

[3] Par acte daté d'Ulm, le 5 février 1300. Kopp, Buch VII, 52 et 53.

[4] Von Arx, *Geschichten des Cantons St-Gallen*, I, 407-428. Kopp, Buch VIII, 225.



Un prélat thurgovien, Conrad de Klingenberg, prévôt de la cathédrale de Constance, avait encouru la disgrâce d'Albert ; il le fit saisir et obtint des Zuricois qu'ils le retiendraient prisonnier dans leur ville.

Au commencement du XIV$^{me}$ siècle, la carte des possessions de la maison d'Autriche dans les contrées qui portent un peu plus tard le nom de Suisse, était déjà fort étendue. Avec les trois comtés de Lenzbourg, Kybourg et Habsbourg, elle comprenait entre autres les villes d'Aarau, de Baden, Diessenhofen, Stein, Bremgarten, Rheinfelden, Schaffhouse, Frauenfeld, Fribourg, Lucerne, Sursee, Winterthour, le Frickthal, l'Entlibouch, l'avouerie de Glaris, celles d'Einsiedeln, Muri, Beromunster, Dissentis, Wyl, le péage lucratif du Gotthard et une foule de seigneuries disséminées dans les Grisons (Laax), dans la Thurgovie (Arbon), dans l'Argovie (Aarbourg, ancienne propriété des Kybourg), Berthoud, dans l'Oberland (Oberhofen, Unterseen, Unspunnen, Grindelwald), Homberg et le Sisgau, aux portes de Bâle. Pour régir ces États héréditaires, le chef de la maison d'Autriche avait établi un Juge du pays ou Landrichter dans le Zurichgau et l'Argovie, un autre en Thurgovie, un bailli à Bade et un second à Rothenbourg près de Lucerne. Mais ce dernier et la ville de Lucerne elle-même étaient parfois subordonnés au bailli de Bade.

Ainsi, sur les bords du Rhin, de l'Aar et de la Reuss, allait se formant insensiblement une principauté pareille à celle que Rodolphe avait créée d'un seul coup sur les bords du Danube et de la Muhr. La crainte qu'inspirait le vainqueur de Gölheim était telle qu'Amédée V de Savoie jugea à propos de restituer à l'empire les villes de Morat, Payerne et la Tour de Broie dont il s'était remis en possession à la mort de Rodolphe (août 1291). Le roi des Allemands se hâta de faire prendre possession de ces contrées par un bailli impérial, Othon de Strasberg, résidant à Laupen et qui se donna un substitut à Payerne. « Payerne et Morat, nous dit l'historien dynastique de la maison d'Autriche, avaient un intérêt stratégique pour le roi [1]. »

C'était le même terrorisme qui avait engagé plusieurs seigneurs à se dessaisir malgré eux de leur patrimoine en faveur d'Albert ou de ses fils. De ce nombre était le comte Werner de Homberg-Rapperschwyl qui en avait en vain appelé au droit et qui se montra dès lors un ennemi déclaré de la maison d'Autriche. L'ancien seigneur d'Unterseen et d'Unspunnen, Walther d'Eschenbach, devient également un des ennemis les plus acharnés d'Albert.

Mais un anneau essentiel manquait aux possessions de la maison

[1] Lichnowsky, *Geschichte des Hauses Habsburg*.

d'Autriche dans la Haute-Allemagne, tant qu'elles ne s'étendaient pas aux Waldstætten, cette ancienne avouerie des Habsbourg et où ils possédaient encore de riches domaines, surtout dans l'Underwald. Dans les premières années de son règne, Albert semble cependant prendre son parti de l'autonomie d'Uri et même de celle de Schwyz dans ses rescrits aux landammans des deux vallées. Ces rescrits avaient pour objet de nouveaux conflits entre les montagnards et les cloîtres. La commune de Schwyz, présidée toujours par le landamman Conrad ab Yberg, avait imposé aux monastères des dames de Steinen une contribution de sept livres et un schelling. La reine Élisabeth, femme d'Albert, ordonna à ce magistrat de s'en désister par lettre datée de Nuremberg (13 janvier 1299). La vallée d'Uri continuait à grever d'impôt les gens de l'abbaye de Wettingen, établis sur son territoire. Le roi lui-même en écrivit au landamman (ministro vallis uraniæ) et prit sous sa protection les immunités de l'abbaye (1er avril 1302)[1]. Le landamman d'Uri auquel écrivait Albert était encore ce Werner d'Attinghausen que nous avons vu paraître sous le règne de Rodolphe. Obéré de dettes qui le contraignent à vendre une partie de ses terres, ce gentilhomme campagnard n'en conserve pas moins la confiance de ses concitoyens et figure comme chef de sa vallée dans des actes de 1308 et 1317[2].

On ne sait pas si les vallées d'Uri et de Schwyz se soumirent cette fois aux injonctions du couple royal. Un fait semblerait indiquer le contraire et déceler un état d'hostilité persistant envers la maison d'Autriche. C'est l'alliance conclue par Schwyz avec le comte Werner de Homberg et la guerre portée par eux dans le Gaster autrichien où l'abbaye de Schænnis éprouva de sérieux dommages (1302). C'est que, non content de dépouiller les Homberg de leurs domaines dans le Sisgau, Albert leur avait enlevé le Wæggithal et la Marche, pays assez voisins des Waldstætten pour que ceux-ci, à leur tour, pussent être inquiétés de ce nouveau contact avec les domaines héréditaires de l'Autriche. La guerre que le roi Albert soutenait en ce moment pour le trône de Bohême où il essayait de placer un de ses fils, ôtait tout espoir, de secours prochain à l'abbesse de Schænnis. Elle préféra se désister de la plainte qu'elle avait d'abord portée au tribunal d'Albert et s'accommoder avec Schwyz, où Rodolphe Stauffacher avait succédé à Conrad ab Yberg comme landamman.

Il y a un autre indice de l'état de guerre dans lequel les Waldstætten se trouvaient avec l'Autriche. Suivant le conseil de son père Rodolphe, le nouveau roi avait chargé un greffier argovien nommé Bourcard de Frick de dresser un inventaire ou terrier des domaines et seigneuries héréditaires qui appartenaient ou avaient appartenu à sa maison dans la Haute-Allemagne. Or, dans ce terrier que le greffier Frick mit huit ans à rédiger (de 1303 à 1311), il n'est pas fait mention des domaines que la maison d'Autriche possédait dans les trois vallées, et ce silence a été interprété avec raison même par les historiens favorables à l'Autriche comme un signe non équivoque du mécontentement qui régnait dans la contrée contre le roi Albert. Il prouve aussi l'impuissance de ce dernier à procurer à son agent l'accès des vallées et de l'Underwald entre autres, où sa maison possédait cependant le plus de biens fonds et de droits féodaux.

[1] Kopp, *Urkunden*, II, 167 et 172.
[2] Blumer, Liste des Landammans. *Geschichte der Democratien*, 564. Kopp, Buch VIII, 235.



Aussi peu de temps après, voyons-nous les communes de cette vallée, se dégageant enfin de l'étreinte féodale, se donner un premier landamman avec l'unité territoriale et politique qui lui avait manqué jusqu'alors. Le nom de l'Underwald et celui de son premier landamman Rodolphe d'Oedisried paraissent du même coup dans un acte scellé des armes de ce dernier, daté du 7 mars 1304, où ce magistrat intervient comme médiateur entre Lucerne et la libre vallée du Hasli. Comment s'était accomplie cette centralisation des communes jusque-là isolées dont se composait le pays que la forêt de Kerns séparait en deux contrées distinctes? Les documents n'en disent rien, mais nous montrent l'Underwald formant en ce moment un tout politique et demeurant tel jusqu'au milieu du XIVme siècle où s'opérera la séparation des deux côtés de la forêt de Kerns ou de ce qu'on appelait déjà alors le Nidwald et de ce qu'on a appelé au XVIIIme siècle seulement l'Obwald. On disait le pays de Stanz et celui de Sarnen. Les historiens de l'école feudiste ont voulu voir dans l'épanouissement des communes de l'Underwald en un seul État politique un symptôme du régime bienveillant et paternel d'Albert dans les vallées forestières. Ne peut-on et ne doit-on pas y voir, tout au contraire, une suite de l'éloignement croissant des montagnards des trois vallées et de l'Underwald en particulier, pour les Habsbourg?

La même année où l'Entremont arrivait à l'unité et à la liberté avec son landamman, le magistrat qui avait présidé jusque-là sous le nom d'amman au Conseil de Lucerne, se transformait en avoyer. La ville de la Reuss avait précédemment cherché à échapper à l'Autriche par ses alliances avec les *Waldlüt* ou hommes des *vallées forestières*, mais elle s'était vue condamnée par sentence arbitrale à renoncer à celle qu'elle avait contractée avec les gens de Kussnacht.

La juridiction de Kussnacht, dépendante du Chapitre de Lucerne et partant soumise aux Habsbourg qui en avaient l'avouerie, était régie, au commencement du XIV[me] siècle, par un châtelain ou bailli héréditaire nommé Eppo, dont le père, nommé Jean, avait pareillement exercé ces fonctions. C'est contre ce bailli que les gens de Kussnacht avaient cherché un appui à Lucerne et contre lui qu'ils soutinrent un procès devant le prévôt de l'église de cette ville. Celui-ci, assisté de deux gentilshommes du pays, siégea comme juge, en plein air, dans une prairie du village de Meggen, aux bords du lac de Lucerne, le 15 mai 1302, en présence de sept témoins, prêtres, chevaliers et bourgeois. La sentence rendue à cette occasion fait connaître les griefs des deux parties et jette un certain jour sur les rapports des serfs et des baillis à cette époque.

Le bailli et chevalier Eppo se plaignait que ses serfs de Kussnacht, aidés de ceux de Hiltikon et d'Immensee, l'eussent assailli deux fois et affirmait qu'ils lui eussent même donné la mort s'il ne s'était pas trouvé là de braves gens pour le défendre. Cependant, le seul motif de plainte qu'il reconnaissait avoir donné à ses sujets consistait à ne pas tolérer la jouissance abusive des pâturages de l'endroit, pâturages auxquels ils n'avaient droit que dans la mesure de leurs propriétés. Loin de les opprimer, disait-il, j'ai diminué leurs « redevances et réduit les 100 livres « qu'ils payaient à mes ancêtres à 27 livres pfenning, un quarteron « d'avoine, mesure lucernoise, un coq de carnaval pour chaque feu et « quatre jours de corvée par an. Mais au lieu de se montrer reconnais- « sants, les gens de Kussnacht mettent de la négligence à s'acquitter « envers moi et cherchent même à contracter des alliances illicites. »

Dans leur réplique aux griefs de leur bailli, les gens de Kussnacht avouaient ne pas avoir ménagé les paroles et même les voies de fait à l'endroit de leur seigneur et déclaraient en être marris. Mais, aussi, pourquoi exploitait-il les pâturages uniquement à son profit et ne leur en accordait-il aucune part? « Tailles, avoine, poules et corvée, nous ne contestons aucune de ces redevances au seigneur, » ajoutaient les sujets d'Eppo. « Mais ne pouvait-il pas nous imposer la corvée dans un « autre temps qu'en été, au moment où elle nous est le plus onéreuse. « Nous avons, de vrai, cherché alliance et protection ailleurs. Mais « c'était par peur du bailli et de ses amis, et à cause de la violence à la- « quelle nous nous étions portés envers lui. »

Ouï les parties, les trois juges prononcèrent : « Les habitants de « Kussnacht n'ont droit aux pâturages que dans la mesure de leurs « biens. Ceux qui n'ont pas de biens-fonds ne peuvent avoir part aux



« pâturages qu'autant que le bailli ou le maire y consent. Mais il n'ap- « partient pas au bailli de diminuer les parts sans l'autorisation du pré- « vôt. Il est défendu aux paysans de dévaster les pâturages, bois, « champs, eaux. Tous les serfs du bailliage, hommes et femmes, sont « tenus à la corvée. Celui qui a un attelage y va avec ses bêtes de « somme; celui qui n'en a pas se sert de ses bras et cela pendant qua- « tre jours de l'année, un au printemps, un en été, un en automne, un « en hiver. Il est formellement interdit aux habitants des trois villages « de faire alliance contre leur bailli, soit avec les seigneurs, soit avec « les pays voisins. Une amende de 100 marcs sera infligée à celle des « deux parties qui enfreindra la sentence [1]. »

Pas question dans les griefs des gens de Kussnacht de ces attentats à la chasteté des femmes, dont les baillis de ce temps se rendirent cependant plus d'une fois coupables, témoin ce bailli de Lowerz que rappelait au siècle suivant un chroniqueur du parti autrichien, le prévôt Hemmerlin de Zurich, quand il dit que ce seigneur fut assommé par deux jeunes gens d'Art dont il avait déshonoré la sœur. Les meurtriers du bailli de Lowerz auraient trouvé asile et protection chez les Waldstætten et auraient même été les instigateurs de la conjuration qui aboutit à l'expulsion des baillis [2].

En tout cas, si ces attentats à la pudeur n'eussent pas été bien réels, l'un des principaux magistrats de Berne, Nicolas de Diesbach, eût-il osé les donner à l'empereur Frédéric III comme une des causes de la défection des Suisses, dans une audience que l'empereur accordait aux députés de la Suisse à Bâle, en septembre 1473 [3].

Nous touchons ici à cette question tant controversée des origines de la Confédération et des dernières années du roi Albert, c'est-à-dire à l'établissement des baillis par ce prince, aux faits et gestes de Tell, au serment du Grutli et à l'insurrection du peuple des vallées forestières, suivie de la destruction des châteaux forts et de l'expulsion des baillis.

### 3. Traditions relatives à la tyrannie d'Albert, à Guillaume Tell et au serment du Grütli (1307 et 1308).

Les traditions dont nous parlons se trouvaient déjà en germe dans

[1] Voir le texte dans Kopp, *Urkunden*, I, 58, et le récit dans l'histoire du même, Buch III, 131.

[2] Thesaurus Helvet, Le thurgovien *Mutius*, auteur d'une chronique du XVI[me] siècle, place le meurtre à l'an 1300.

[3] Knebel, Chronik. Basel, 1851.

la chronique de Justinger, secrétaire du Conseil de Berne, qui était déjà un personnage vers 1386, dans le siècle même, par conséquent, où ont dû s'accomplir les événements auxquels elles se rapportent. Justinger, il est vrai, ne parle ni de Guillaume Tell ni du Grutli. Il se borne à dire que les Waldstætten se soulevèrent contre les Habsbourg parce que les baillis et officiers de ces derniers s'ingéniaient à leur imposer de nouvelles charges et faisaient violence aux femmes[1]. C'est dans les chroniques postérieures du Livre blanc de Sarnen (ainsi nommé de la couleur de sa reliure, 1470) de Melchior Russ, conseiller de Lucerne (1480), d'Etterlin (1525) dans la chanson de Tell, contemporaine du Livre blanc et dans l'*Urnerspiel* ou drame d'Uri, que se trouvent narrés tous ces détails qui sont venus ensuite, deux siècles et demi après l'événement se fondre en un tout continu et systématique sous la plume à la fois nerveuse et naïve d'Égide Tschoudi, « l'Hérodote et le Plutarque de la Suisse, » comme l'appelle un savant critique[2], Jean de Muller, le plus éloquent et le plus philosophe, sinon le plus exact et le plus impartial des historiens suisses, n'a eu que la peine de rajeunir et de moderniser un peu ce tableau épique pour électriser les âmes et inspirer à un poëte comme Schiller et à un compositeur comme Rossini leurs splendides créations.

Voici en raccourci et réduit aux traits principaux, l'exposé des traditions des chroniqueurs du XV^me et du XVI^me siècles :

L'empereur Albert n'avait pas encore terminé ses différends avec le pape, ses guerres avec les princes et la Bohême, qu'il voulut engager les Confédérés à renoncer à la liberté dont leurs ancêtres leur avaient légué l'héritage immémorial, pour devenir sujets de sa maison. Les Waldstætten ayant envoyé à ce prince le landamman Werner d'Attinghausen pour en obtenir la confirmation de leurs franchises, Albert refusa net d'y consentir. Mais il fit faire, en revanche, les plus belles promesses aux hommes des vallées s'ils consentaient à suivre l'exemple des Lucernois et à accepter comme eux la domination autrichienne. L'empereur, dit-il, créera parmi vous des chevaliers. — Nous préférons, répondirent les hommes des Waldstætten, la liberté de nos pères à tous les avantages de la condition de vassaux de la maison d'Autriche. Ce fier langage blessa le roi. Mais il dissimula sa colère jusqu'à ce qu'il eut réussi à se débarrasser de ses ennemis les plus redoutables. Alors, au lieu de désigner un bailli impérial des Waldstætten pris parmi les seigneurs amis des Waldstætten, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, il envoya dans les vallées plusieurs baillis ou gouverneurs munis d'instructions rigoureuses. L'un d'eux, Gessler ou Gissler, gentilhomme argovien, s'établit à Altorf; un second,

[1] Studer, *Archiv des hist. Vereins des Kantons Bern*, IV, 4.
[2] Rilliet, *Les Origines de la Confédération suisse*, 248.



gentilhomme thurgovien, Hermann de Landenberg, s'installa à Sarnen. Un sous-bailli, pris parmi les gentilshommes du pays dévoués à l'Autriche, fut placé par Landenberg à Rotzberg. Ces officiers s'entourèrent de gens armés, levèrent des tailles, entravèrent les relations commerciales et condamnèrent les habitants des vallées à l'amende et à la prison pour le moindre délit. Une forteresse destinée à achever la soumission des Waldstætten s'éleva par les ordres de Gessler à Uri et reçut le nom de Dompte-Uri (Twing-Uri). Confiant dans son bon droit et l'aide de Dieu, le peuple des vallées souffrit longtemps en silence. Mais une série de menaces et d'attentats à la propriété, à la pudeur, à la liberté, vinrent exaspérer les montagnards et provoquer une insurrection générale.

Dans l'automne de l'année 1306, le sous-bailli de Rotzberg, Wolfenschiess, revenait du couvent d'Engelberg et passait par Alzellen. Il y vit une belle femme dont le mari était occupé à faire du bois dans la forêt voisine. Il lui fit des propositions offensantes et ordonna qu'on lui préparât un bain. La femme de Baumgarten[1] feignit d'acquiescer à ces désirs, mais alla quérir son mari. Celui-ci étant accouru, tua d'un coup de hache, dans sa baignoire, l'homme qui voulait porter le déshonneur sous son toit.

A Melchthal, à l'entrée de la forêt de Kerns, vivait un honnête paysan nommé In der Halden. Son fils Erni ou Arnold, n'ayant pas payé une amende à laquelle il était condamné, Landenberg fit saisir ses bœufs. Hors de lui, le jeune montagnard frappa l'agent du bailli de sa houssine et lui cassa deux doigts de la main. Il s'enfuit ensuite dans la solitude des Hautes-Alpes. Mais la vengeanee de Landenberg tomba sur le pauvre père du proscrit ; il eut les yeux crevés et ses biens confisqués parce qu'il ne voulait ou ne pouvait révéler la retraite de son fils[2].

Vers le même temps, le bailli Gessler, passant par Steinen, avisa en deçà du pont où est maintenant une chapelle, une belle maison qui appartenait à Werner Stauffacher, fils de Rodolphe Stauffacher, ancien landamman et l'un des principaux de la contrée[3]. Voyant le propriétaire devant sa demeure, Gessler lui demanda d'un ton ironique à qui appartenait cette maison. — A moi, Monseigneur, répliqua Stauffacher, sous le bon vouloir et plaisir du roi. — De si belles maisons, reprit le gouverneur, ne sont pas faites pour les paysans, et il s'éloigna d'un air menaçant. La femme de Stauffacher demanda à son mari, que les paroles du bailli avaient laissé pensif, jusqu'à quand il faudrait subir de semblables affronts[4]. Ce dernier ne répondit pas, mais il se rendit à Altorf pour s'aboucher avec les hommes de cœur qui souffraient comme lui de la tyrannie, et forma avec deux d'entre eux un triumvirat pour la liberté. Ces deux hommes étaient Arnold de Melchthal et Walter Fürst ou Guillaume Tell lui-même. Le Grütli, Rütli ou Rudli était l'endroit où se réunissaient les conjurés. C'est une prairie solitaire, escarpée, au-dessous du Seelis-

[1] Le *Livre blanc* parle simplement d'une femme d'Alzellen.
[2] Tschoudi a placé cet épisode à l'année 1307.
[3] Le *Livre blanc* l'appelle Stoupacher.
[4] Selon le *Livre blanc*, c'est la femme de Stauffacher qui conseilla à son mari d'aller trouver ses amis à Uri et lui indique en même temps les noms de Fürst et de Zer Frowen comme ceux des hommes auxquels il peut accorder sa confiance. Cette femme, dont les auteurs du XV^me et du XVI^me siècles ne savaient ou ne disaient pas le nom, un auteur de la fin du XVII^me siècle, Lang, l'appellera, le premier, Marguerite Herlobig.

berg et en face de Brunnen. C'est là que se tinrent, en septembre et en octobre 1307, les conciliabules des amis de la liberté.

Plus tard, selon le Livre blanc de Sarnen, des conciliabules auraient eu lieu dans un autre lieu isolé, nommé Trenchi. Ces entrevues furent d'abord très-peu nombreuses, pour ne pas éveiller les soupçons. Enfin, le mercredi avant la Saint-Martin[1] se tint au Grütli une dernière et solennelle assemblée. Chacun des trois libérateurs avait amené avec lui dix compagnons ou conjurés des trois vallées. Ces trente-trois hommes, les mains levées au ciel, jurèrent devant Dieu et les saints de défendre la liberté et de vaincre ou de mourir pour elle.

Cependant Gessler n'était pas tranquille et avait conçu des soupçons sur l'apparente soumission du peuple. Pour l'éprouver, il fit planter (c'était le jour de la Saint-Jacques 1307 selon Tschoudi) une perche surmontée d'un chapeau aux couleurs de l'Autriche, avec ordre de saluer ce symbole de la souveraineté des Habsbourg. Le dimanche avant la Saint-Othmar[2], un homme d'Uri nommé Tell, Guillaume Tell selon certaines traditions, et selon le Livre blanc « le Thall, » c'est-à-dire le simple ou le niais (ce nom pouvait être ainsi un simple sobriquet) vient à passer et ne s'incline pas. On le saisit et Gessler l'interroge en vain sur les complices présumés de cette action téméraire. Tell ou Thall était connu comme un habile arbalétrier et aussi comme un père tendre. Le tyran ordonne qu'on amène un de ses fils et qu'à cent pas de distance Guillaume Tell abatte une pomme de dessus la tête de cet enfant. Tell refuse d'abord, puis hésite et obéit en frémissant. La flèche part, abat la pomme sans toucher l'enfant. Mais Gessler a remarqué qu'avant de lancer sa flèche, Tell en avait caché une autre sous son pourpoint. — Pourquoi cette seconde flèche, fit-il? — Pour te percer le cœur, tyran, si j'avais atteint mon fils. — Plus furieux que jamais, Gessler fait garrotter Tell au fond d'une barque et y prend place lui-même avec des archers pour conduire son prisonnier dans un château fort sur le lac où il serait plus en sûreté qu'à Altorf. On s'embarque à Fluelen. Mais le föhn se lève et souffle avec violence, une tempête menace d'engloutir la nacelle entre les rochers hauts de 600 pieds, qui se dressent sur trois lieues de longueur entre Fluelen et Brunnen. Les bateliers que la terreur a rendus pâles et muets s'écrient : « Tell seul, qui est fort comme un chêne, peut nous sauver. » Le bailli ordonne qu'on le délie et qu'on lui remette le gouvernail. Tell le saisit d'une main vigoureuse, manœuvre habilement vers les rochers de l'Axenberg, puis arrivé en face de la plate-forme qui a reçu son nom et un oratoire en son honneur (heilig hüssli, comme dit Tschoudi), il s'élance d'un bond sur la terre ferme, repousse la barque du pied. Tell est à l'abri du danger, Gessler à la merci des flots. Échappé au péril, Tell gravit le rocher et court à travers le pays de Schwyz ; mais c'est pour aller attendre Gessler dans le chemin creux de Kussnacht, où le tyran tombe, atteint par la flèche de Tell, embusqué dans un buisson[3].

La nouvelle de la mort de Gessler fut accueillie par les conjurés avec une joie

[1] Tschoudi fixe ce mercredi au 8 novembre 1307.

[2] Tschoudi place ce dimanche au 18. Il tombait, au contraire, sur le 19 novembre.

[3] Ainsi dit le *Livre blanc* de Sarnen. Cependant une autre chronique du XV^me siècle, celle de Melchior Russ, place la mort non au chemin creux de Kussnacht, mais à l'endroit même où Guillaume Tell s'élance en sautant de la barque et où un roc en saillie porte encore aujourd'hui le nom de *Tellenplatte*, la plate-forme de Tell.



mêlée de crainte, car si l'action de Tell fortifiait d'une part les courages, de l'autre elle pouvait, en donnant l'éveil à la tyrannie, compromettre ou anéantir à jamais la liberté. Mais Albert avait alors sur les bras une guerre avec le landgrave de Thuringe, suivie d'une nouvelle guerre en Bohême et était absorbé tout entier lorsqu'éclata l'heure de la colère et de la vengeance populaires.

Le château du Rotzberg fut emporté le premier. La veille de l'an, un jeune homme de Stanz qui selon la coutume du pays allait à la veillée (Kilt) dans ce manoir et que sa maîtresse avait hissé dans le donjon au moyen d'une corde, y hissa à son tour vingt compagnons qui désarmèrent la garnison et s'emparèrent du sous-bailli qui avait remplacé l'homme qu'avait tué Baumgarten.

Le lendemain, le jour de l'an 1308, ce fut le tour du château de Sarnen. Comme le bailli se rendait à la messe, une vingtaine d'hommes armés s'approchèrent de lui, portant les présents et les redevances d'usage à pareil jour. On les fit entrer dans la cour du château. Mais arrivés là, ils tirent leurs armes qu'ils avaient cachées sous leurs vêtements, et au signal que donne l'un d'eux avec son cornet, trente autres conjurés accourent de la forêt voisine et se joignent aux premiers. Le château de Sarnen est pris comme celui du Rotzberg. Des feux de joie brillent sur les Alpes et se confondent avec les flammes de l'incendie qui dévorent les bastilles autrichiennes, le Twing-Uri entre autres, tombé sous les coups des montagnards. Aucune goutte de sang n'a souillé leur victoire. Les baillis ont été reconduits à la frontière sains et saufs, mais humiliés et confus. Une semaine après, le 7 janvier 1308, les Waldstætten concluaient entre eux pour dix ans un pacte semblable à celui qu'avaient juré les trois Tell au Grütli,

« Wo Demuth weint und Hochmuth lacht
« Da ward der Schweizerbund gemacht[1]. »

Tel est le récit des chroniqueurs, accompagné, il est vrai, de bien des variantes et surtout d'une confusion de dates étonnante.

Les plus anciens chroniqueurs, en particulier, diffèrent tellement dans leurs données que les uns rapportent les événements que l'on vient de raconter à l'an 1296, sous Adolphe de Nassau, pendant que d'autres les placent à l'an 1300 et d'autres encore à la veille de la bataille de Morgarten en 1314, voire en 1334.

Cette confusion extrême de dates n'a pas peu contribué à jeter du doute sur l'authenticité des récits traditionnels et a fourni un de ses principaux arguments à l'école critique inaugurée par l'archiviste lucernois Schneller, président de la Société d'histoire des cinq cantons, et le professeur Eutychès Kopp, de Lucerne, dans le très-savant ouvrage qu'il a intitulé : *Histoire des Ligues suisses* (Geschichte der eidgenössi-

[1] « Alors que l'*humilité* pleurait et que l'*orgueil* riait,
« La Confédération prit naissance. »
Cette inscription touchante et sublime dans sa simplicité se lit sur la façade de la chapelle de Kussnacht et de plusieurs églises de la Suisse.

schen Bünde), mais qui est plutôt une histoire d'Allemagne que de Suisse. M. Kopp a été suivi dans la lice par beaucoup d'écrivains, au premier rang desquels on peut citer M. Guillaume Vischer fils, de Bâle, auteur d'un remarquable volume sur la manière dont s'est formée la tradition de l'affranchissement des Waldstætten[1], et enfin M. Albert Rilliet, de Genève, auquel on doit un lumineux ouvrage où il a condensé et analysé toutes les recherches relatives aux origines de la Confédération[2].

La confusion des dates est le Ier argument de l'école critique contre l'authenticité des traditions. Il en est d'autres plus graves que nous résumons comme suit, pour mettre à même nos lecteurs de porter un jugement sur la question compliquée qui a exercé et exercera encore la sagacité des investigateurs de nos annales.

II. Les chroniqueurs contemporains du règne d'Albert, l'abbé Jean de Victring en Carinthie, Matthias de Neuenbourg sur le Rhin et le moine Jean de Winterthour ne savent rien et ne disent mot du serment du Grutli, de Guillaume Tell et des autres scènes qui se seraient passées dans les Waldstætten et auraient provoqué un soulèvement et l'expulsion des baillis. Ces chroniqueurs cependant ont parlé des Waldstætten et devraient connaître les événements qui les concernent, le moine de Winterthour surtout, assez rapproché du théâtre de ces événements pour les connaître par le menu.

III. L'existence de Guillaume Tell n'est pas authentique. On ne connaît aucune famille de ce nom à Uri ni dans ce Burglen que dans son histoire des Suisses publiée en 1598 (De rebus Helvetiorum) l'historien fribourgeois Guillimann a désigné le premier comme le lieu natal du héros d'Uri. Ce même Guillimann d'ailleurs, après avoir parlé de Tell dans son histoire comme s'il avait réellement existé, de peur de déplaire à ses compatriotes, ne s'est pas gêné dans la suite pour dire tout le contraire dans sa correspondance intime avec le savant thurgovien Goldast. « Après y avoir mûrement réfléchi, disait-il, je tiens le tout pour « une pure fable, d'autant plus que je n'ai pu encore découvrir un « écrivain et un chroniqueur anciens de plus d'un siècle qui en fassent « mention. Tout cela semble avoir été inventé pour donner plus d'ali- « ment à la haine contre l'Autriche. Les gens d'Uri ne sont pas d'ac- « cord entre eux sur l'endroit où résidait Guillaume Tell; ils ne peu-

[1] Wilh., Vischer, Die Sage von der Befreiung der Waldstætten. 86.

[2] *Les Origines de la Confédération suisse.* Histoire et légende, par Albert Rilliet. Genève, 1868. 2me édit., 1869.



« vent donner aucun renseignement ni sur sa famille ni sur ses des- « cendants. »

Il en est de même aujourd'hui que l'on a fouillé les quatre archives des cantons forestiers[1]. L'existence de Tell fût-elle démontrée, il faudrait encore reconnaître qu'on a singulièrement exagéré l'importance du personnage en en faisant, à l'exemple du poëte Glaréan, le *Brutus de l'Helvétie*[2] et le principal fondateur de la Confédération suisse, puisque la première alliance éternelle remonte à l'an 1291. Ce n'est donc pas en 1308 qu'a pris naissance la Confédération, quoiqu'on ait eu la mauvaise idée de reproduire cette date au palais fédéral.

On allègue les chapelles commémoratives des événements de 1307. Russ, qui écrivait à la fin du XVme siècle, vers 1482, parle de la plateforme de Tell, mais ne dit rien d'une chapelle. Ces chapelles, Kopp l'a prouvé, doivent leur origine à de tout autres circonstances. La chapelle de Burglen date de l'an 1582 et un acte relatif à la dédicace de cet édifice, du 10 mai 1584, nous apprend qu'il a été érigé comme tous les autres édifices de ce genre en l'honneur d'un saint et sous le vocable de Saint-Sébastien, martyr et patron des tireurs. La chapelle construite entre Kussnacht et Immensée, au lieu où, selon le Livre blanc de Sarnen, Gessler aurait été tué par Tell, n'a rien de commun avec ce personnage, si, comme le rapporte Melchior Russ, ce n'est pas dans le chemin creux de Kussnacht, mais près de la Tellenplatte qu'aurait été tué le bailli Gessler. Kussnacht d'ailleurs, l'histoire du bailli Eppo est là pour le prouver, n'appartenait pas aux gentilshommes argoviens du nom de Gessler. Ces gentilshommes n'étaient encore, à l'époque où aurait vécu Tell, que de simples paysans, voire des serfs, et ne passèrent dans la classe des nobles qu'insensiblement, de 1315 à 1319, selon les curieuses recherches de M. Rochholz. Pas de Gessler bailli avant ce temps, ni de bailli assassiné de ce nom dans les Waldstætten ou ailleurs. Un Gessler au prénom de Henri et non de Hermann figure dans l'histoire de l'entrée de Lucerne dans la Confédération. Reste la chapelle érigée à l'endroit du saut de Tell. Or cet oratoire ne remonte pas au delà du milieu du XVIme siècle et ne prouve par conséquent rien pour l'authenticité des hauts faits de Guillaume Tell.

[1] « Wohlunterrichtete wollen in allen 4 Archiven der Urkantone und in den æltesten Jahrzeitbüchern keine Sylbe von einem Wilhelm Tell finden. » Schneller, *Russen*'s *Chronik*, 1834. p. 58.

[2] Brutus erat nobis Uro Giulielmus in arvo,
Assertor patriæ vindex ultorque tyrannum.
(Panegyricon Helvetiæ, 220.)

Ce n'est que plus tard qu'on a imaginé de rattacher l'origine de cette chapelle au nom du héros légendaire [1].

Pour étayer la tradition vacillante du héros de Burglen contre les objections de la critique, on a eu recours à des fraudes pieuses et à une véritable fabrication de documents. De ce nombre est le fameux décret qui aurait été rendu par la landsgemeinde d'Uri, présidée par un landamman d'Unteroyen, le dimanche 7 mai 1387 et instituant une procession d'Altorf à Burglen en l'honneur du premier restaurateur de la liberté helvétique. L'original de ce décret, inconnu à Tschoudi, n'a été vu par personne et le texte qu'en a produit l'historien d'Uri, Schmid, en 1788, renferme des preuves matérielles d'erreur. Ainsi, le 7 mai ne tombait pas sur un dimanche, mais sur un mardi. En 1387 et 88, le landamman était Walter d'Erstfeld et non un Unteroyen [2].

A cette imposture, les défenseurs de la tradition en ont joint une autre. Un curé du pays d'Uri, falsifiant pour les besoins de la cause les registres de sa paroisse, a transformé le nom de la famille Nell en Tell [3]. Jean de Muller lui-même avoue ne pas être au clair sur la question de l'existence de Guillaume Tell. « Je garde en moi mes « doutes, écrivait-il à un ami, n'osant les communiquer au public à « l'état de simples conjectures. Tu as vu la manière dont je m'en « suis tiré [4]. »

IV. *Le serment du Grütli ou Rütli,* dont le nom fait place à celui de Betli dans la chronique d'Etterlin, ne repose sur aucune base positive. Les chroniqueurs qui en parlent varient beaucoup dans leurs indications sur les personnages qui y prirent part, et on y met en scène tantôt Guillaume Tell, tantôt Walter Fürst, dont on a fait le beau-père de Guillaume Tell, avec celui qu'on nomme Baumgartner ou Conrad d'Alzellen, Arnold de Melchthal et Stauffacher ou Stoupacher, auquel le Livre blanc attribue le rôle capital et qu'il donne comme chef de la Société qui se réunissait non-seulement au Rütli, mais aussi au Trenchi. On ne diffère pas moins en ce qui concerne celui de ces personnages qui a pris l'initiative. Chacune des trois vallées tenait à honneur d'avoir joué le principal rôle dans le récit de l'affranchissement. Le serment du Grütli, mentionné par le Livre blanc de 1470 et décrit

[1] Kopp, *Zur Tellsage : Geschichtsblätter aus der Schweiz*, Lucerne, 1853, 320.

[2] Walter d'Erstfeld est indiqué dans le *Geschichtsfreund*, VIII, 68; XII, 31. La liste documentale des landammans dans Blumer donne comme landamman en 1387-89 Conrad de Frowen.

[3] Kopp, *Tellsage*, 234, 316.

[4] Jean de Müller, Lettres à Bonstetten et Gleim. Zurich, 1820.



avec quelque détail par Tschoudi, a été singulièrement embelli par Jean de Muller, qui en a fait la scène électrisante que chacun connaît et qui a saisi toutes les imaginations.

V. Ceux qui ne veulent pas admettre que l'histoire de Tell et du Grütli soient une légende oublient que l'imagination des chroniqueurs du XV$^{me}$ siècle s'est donné carrière dans bien d'autres traditions fabuleuses, comme celle de l'origine scandinave ou gothique des Waldstætten. Le secrétaire d'État Fründ, de Schwyz, qui vivait vers 1440, assigne pour fondateur à ce bourg les deux frères Switer et Scheyg, espèces de Romulus et Remus helvétiques dont l'un, Switer, aurait tué l'autre, absolument comme le premier roi traditionnel de Rome immola son frère. Le landamman Puntiner d'Uri, qui écrivait dit-on en 1414, parle d'une expédition faite par les Goths pour secourir le pape et l'empereur vers l'an 400 et à la suite de laquelle une partie d'entre eux seraient venus s'établir dans les vallées forestières, sans cesser de guerroyer pour le pape et l'empereur contre les Huns, les Vandales et autres barbares. De là tireraient leur origine la croix qui figure dans l'étendard de Schwyz, les clefs qui décorent le drapeau d'Underwald et l'anneau qui orne l'écusson d'Uri. Il est rare que le berceau des peuples ne soit pas entouré de récits mystiques ou légendaires. Cette origine scandinave servait d'ailleurs merveilleusement à étayer le système qui consistait à montrer les premiers Suisses en possession d'une liberté immémoriale, l'*Urschweizerthum* de Jean de Muller. Mais la critique sérieuse a fait justice de cette origine.

VI. Le règne d'Albert n'a pas été non plus le règne oppressif et inique qu'ont voulu y voir Égide Tschoudi et Jean de Muller. C'était un prince sage et modéré, bien que jaloux de ses droits, de ceux de l'Empire et de sa maison. Ce qui a été dit par quelques chroniqueurs contemporains de ce prince est pure calomnie. Les premiers Suisses, quoi qu'on en dise, ne peuvent être absous du reproche de violence et d'illégalité. L'origine même de leur liberté impériale n'est pas légitime, les Hohenstaufen n'ayant pu octroyer cette liberté qu'aux dépens des droits de la maison d'Autriche et ne l'ayant fait qu'à l'époque où ils étaient excommuniés et partant dans des conditions où l'on peut se demander s'ils avaient qualité pour le faire.

Nous croyons avoir, dans les lignes qu'on vient de lire, résumé comme on peut le faire en quelques pages les principaux arguments des érudits qui, depuis 1834, ont soumis au scalpel de leur critique incisive les origines de la Confédération. Bien qu'adoptées *en partie* par un grand nombre d'écrivains suisses et étrangers, les opi-

nions de Kopp et des écrivains de son école ont trouvé néanmoins plusieurs contradicteurs et ont suscité des contre-observations que l'histoire impartiale doit enregistrer à la suite des objections de leurs adversaires. Nous les résumons en quelques points, comme nous l'avons fait pour les précédentes.

I. La chronologie des événements relatifs à la révolution de 1307 et 1308 laisse sans doute beaucoup à désirer au point de vue de l'exactitude. Mais on sait jusqu'à quel degré le moyen âge poussait le laisser aller à cet égard. La confusion des dates, quelque grande qu'elle puisse être, n'autorise point une négation aussi tranchante de l'histoire traditionnelle. Les erreurs de dates ont dû aussi souvent n'être que des erreurs de copistes.

II. Le silence des trois chroniqueurs, Victring, Matthias de Neuenbourg et Jean de Winterthour ne prouve absolument rien, en raison du *laconisme excessif* de leurs récits. Ce laconisme, en effet, est tel que dans leurs narrations on chercherait vainement un seul *nom propre d'homme et de magistrat.* On ne voudrait pas cependant nous faire croire que l'alliance éternelle de 1291 se soit faite toute seule et que la Confédération ait été l'œuvre du hasard. Cette alliance même de 1291, la *Magna Charta* de la Suisse, n'est l'objet d'aucune indication dans les trois chroniqueurs et ne se trouve pas plus relatée par le proche voisin des Suisses, Jean de Winterthour, que par ses deux confrères en histoire. On peut en dire autant de l'alliance d'Uri et de Schwyz avec Zurich (octobre de la même année) qui devait être connue cependant de Jean de Winterthour. Il est même probable que, sans la bataille de Morgarten, le chroniqueur de Winterthour n'aurait pas parlé des *Suitenses,* attendu qu'il n'a l'habitude de parler, comme il le dit lui-même à plusieurs reprises *que des choses qu'il a vues ou qui le touchent personnellement.* Si cet annaliste a daigné entretenir ses lecteurs de la bataille de Morgarten, c'est que son père s'y trouvait sous les drapeaux du duc et que Jean de Winterthour, alors encore sur les bancs de l'école, étant allé à sa rencontre, vit arriver « le duc d'Autriche pâle et le désespoir dans l'âme. » Le silence des chroniqueurs, dit avec raison le savant auteur de l'*Essai sur la Féodalité*, Édouard Secrétan, ne prouve qu'une chose, c'est qu'avant la bataille de Morgarten on ne s'occupait pas des Waldstætten[1].

III. Que l'importance de celui que le Livre blanc de Sarnen appelle

[1] Édouard Secrétan, *Les Origines de la Confédération suisse.* Le Grutli et Guillaume Tell. Lausanne, 1868.



le *Thall* (le simple ou le niais), de Guillaume Tell, en un mot, ait été surfaite par la tradition, il n'y a rien là que de très-naturel. Les imaginations populaires ont toujours éprouvé le besoin de concentrer sur une seule tête tous les hauts faits et les événements d'une époque. La légende, sans contredit, s'est mêlée à l'histoire, notamment en ce qui concerne le trait de la pomme emprunté probablement aux légendes scandinaves et anglo-saxonnes. Mais parce que sur le canevas des faits réels on a cousu des broderies et des enjolivures et qu'il soit parfois difficile de discerner la part de l'invention et celle de la réalité, certains faits n'en existent pas moins. Le gouvernement des baillis et leurs attentats sont attestés par Justinger, dont on a, pour les besoins de la cause, cherché en vain à affaiblir ou à nier le témoignage authentique et presque contemporain. Où l'honnête Tschoudi aurait-il puisé ses renseignements? Il ne les a, à coup sûr, pas inventés, lui, l'homme des parchemins et dont la résidence de Grepplang renfermait une si riche collection de manuscrits? Ceux qui nient l'existence du nom même de Gessler dans les vallées, oublient qu'il se trouve dans le livre des anniversaires de Seedorf. De ce que la poésie populaire s'est emparée des origines de la Confédération, il ne s'ensuit pas que tout soit faux dans les récits qui y sont relatifs. « La poésie populaire elle-même, disait « naguère l'auteur de cette histoire, ne doit pas être confondue avec « la fable. La saga nationale, parlée, écrite ou chantée, a un fond his- « torique. Et malgré le ton épique ou merveilleux qui la caractérise, elle « exprime souvent avec plus de vérité le génie d'un temps ou d'un « peuple que l'histoire savante élaborée sur d'arides documents. C'est « ce qu'a un peu trop oublié l'école sceptique, de mon compatriote « Guillimann à M. Kopp qui en est aujourd'hui le chef. L'un et l'autre « affirment que la haine des Suisses pour l'Autriche a donné nais- « sance à ces récits exagérés. Mais ni l'un ni l'autre n'ont pris la peine « de nous expliquer cette haine de tout un peuple. »

« Une source orale, dit un autre historien, admise avec un concert « unanime par toute une population sur des choses qui se sont passées « chez elle est assurément assez respectable. On dit que cette histoire a « été forgée par la vanité nationale. Certes, au XIV[me] siècle, les « Waldstætten pouvaient se vanter d'exploits autrement brillants sinon « plus beaux que tout ce qui a été accompli en réalité le jour de « l'an 1308[1]. »

IV. Le nom de Grütli n'a certainement pas été inventé par les chro-

[1] Éd. Secrétan, ibid., p. 3.

niqueurs et se rapporte, sans contredit, à quelque chose de réel, c'est-à-dire à des assemblées nocturnes tenues dans cette prairie immortelle par les chefs des vallées. La Confédération, nous le répétons, *n'a pas pu se faire toute seule*. Les contradictions des chroniqueurs relativement aux noms s'expliquent comme les confusions de dates. Le moyen âge manquait tout à fait de cet esprit de clarté et de précision qui distingue notre âge et que nous voudrions retrouver dans les âges précédents.

L'impression que laissent à tout esprit sincère et impartial les épisodes de Tell, du Grütli et des baillis n'a été mieux rendue par personne que par M. Georges de Wyss dans ce passage d'un discours prononcé à Zurich : « Tous les faits que rapporte la tradition, « pris dans leur ensemble et leur signification, sont en parfait accord « avec l'histoire des Lænder ou pays forestiers. Maintenant, en ce qui « concerne le détail, les dates, les noms de lieux et de personnes, il y « règne une confusion de souvenirs réels et de circonstances fictives que « les documents sont impuissants à confirmer ou à convaincre de « fausseté [1]. »

V. En ce qui touche aux traditions relatives à l'origine scandinave, il n'y aurait certes rien d'invraisemblable à l'établissement dans nos montagnes de colons scandinaves au IX^me^ siècle, à une époque où les invasions des hommes du Nord sont attestées par l'histoire authentique de divers peuples, témoin cette expédition où un chef normand du nom célèbre de Ragnar Lodbrog prit d'assaut le château de Wiflisbourg. Ce château n'était pas celui d'Avenches, puisque de Wiflisbourg les Normands marchèrent sur Lunabourg et Romabourg. Ce Wiflisbourg a cependant été placé à Avenches par le prélat islandais Saemundarson, abbé du monastère de Thingeyrac dans son pays et qui traversa la Suisse en allant dans la Terre Sainte, de 1151 à 1154 [2].

La ressemblance étonnante du nom de *Suecia* avec celui de *Suitia*, les analogies non moins étroites qui ont été reconnues exister entre les mœurs et la langue de certaines contrées scandinaves et de plusieurs vallées suisses avaient frappé beaucoup de voyageurs, plusieurs savants suédois entre autres, bien avant que Jean de Muller les eût signalées dans son histoire. C'était aussi une tradition reçue en Suède que des

[1] Georges de Wyss, *Ueber die Geschichte der drei Länder*. Zurich, 1858, 19.

[2] L'itinéraire de cet Islandais a vu le jour en 1821 dans l'ouvrage de Verlauf, *Symbola ad geographiam medii ævi*, Hafniæ (Copenhague). Indic. d'histoire. Zurich, 1866, 48.



émigrés de cette nation avaient trouvé asile dans nos montagnes, et Gustave Wasa, le premier, puis Gustave Adolphe y ont fait allusion dans des écrits publics.

VI. Tschoudi et Jean de Muller s'appuyant sur les chroniques contemporaines autant que sur la tradition suisse, avaient assombri la figure du roi Albert; l'école de Lucerne l'a, au contraire, idéalisée, et non contente de cela, elle considère et approuve comme légitime besoin d'agrandissement chez les Habsbourg ce qu'on condamne comme rébellion chez les Confédérés. Le droit populaire et naturel n'existe pas pour les Feudistes ; il est complétement sacrifié au droit positif, à un droit positif appuyé sur des parchemins obtenus bien souvent par la force ou la ruse. Mais ces mêmes parchemins dont on exagère la valeur quand ils sont en faveur des Habsbourg, on se permet d'en contester ou d'en nier la légitimité et de les déclarer nuls et non avenus quand ils consacrent la liberté des peuples, comme les chartes du roi Henri et de Frédéric II.

Quoique se rapprochant à certains égards de l'école de Kopp, M. Rilliet, c'est une justice à lui rendre, a pleinement reconnu qu'en plaçant les Schwyzois sous sa protection immédiate et la mouvance de l'Empire, Frédéric II était complétement dans son droit [1]. Ailleurs il proclame cette belle maxime de droit populaire et philosophique : « Pour qu'un peuple devienne légitimement libre, il suffit qu'il soit « digne de la liberté [2]. »

Nous croyons avoir mis sous les yeux de nos lecteurs les principaux arguments des champions de la tradition et nous pouvons nous dispenser de conclure, laissant à chacun le soin d'en déduire son jugement propre. Mais comme on aura pu le remarquer dans ce qui précède, nous disons franchement que nous ne croyons pas que le dernier mot ait été dit sur la question controversée des événements de 1307 et de 1308. L'école traditionnelle nous paraît avoir été trop loin dans ses affirmations et l'école critique n'a pas été moins excessive dans plusieurs de ses conclusions négatives; la vérité doit se trouver entre ces deux extrêmes. Les pages qui suivront feront mieux ressortir et toucher du doigt la justesse de cette opinion.

### 4. Fin tragique du roi Albert. — Vengeances de la famille royale (1^er^ mai 1308 à août 1309).

La guerre avec la Bohême terminée, et trois mois après l'expulsion

[1] Rilliet, *Origines de la Confédération*, 69.

[2] Rilliet, ibid., 94.

réelle ou supposée des baillis, le roi Albert arrivait en Suisse par Bâle, vers la mi-avril 1308. L'évêque-prince de cette ville était Othon de Grandson, auquel le roi Albert refusait depuis longtemps d'accorder l'investiture de ses fiefs, celle du comté de Homberg, entre autres, qu'il tenait à procurer à son fils pour assurer la communication entre ses possessions du Sundgau et celles du Frickthal. Le bouillant et audacieux Othon de Grandson, exaspéré par le refus d'Albert, allait se jeter sur le roi et le percer de son épée, lorsqu'un bourgeois de Bâle, Hugues Zur Sonne qui l'accompagnait et faisait l'office d'interprète entre le roi allemand et le seigneur romand, jugea à propos de donner un autre sens aux paroles royales. L'irritation du prélat n'avait cependant point échappé à Albert; il trouva opportun de quitter Bâle [1].

Mais Albert n'avait esquivé le fer d'un seigneur romand que pour succomber peu de jours après sous celui de son propre neveu Jean de Souabe, dont le roi persistait également à retenir l'héritage paternel, c'est-à-dire le duché de Souabe qu'avait possédé son père le duc Rodolphe, le vainqueur des Bernois à la Schosshalde. Voyant ses cousins, les fils du roi pourvus d'apanages pendant que lui restait *Jean sans Terre*, ce jeune prince conçut des projets de vengeance qu'il n'eut pas de peine à faire partager aux chevaliers argoviens qui l'entouraient et qui étaient la plupart si hostiles au roi qu'on a pu croire à une conjuration de la noblesse contre les Habsbourg. C'étaient Rodolphe ou Ulric de Balm, Conrad de Tegerfeld, Rodolphe de Wart, son écuyer Russaling et ce Walter d'Eschenbach que la pénurie de sa maison et les menaces du monarque avaient contraint de lui vendre les seigneuries de l'Oberland et des environs de Zurich.

De Bâle, le roi s'était rendu au château de la Pierre, à Bade en Argovie. Apprenant que sa femme venait de Rheinfelden pour le rejoindre, il se dirigea le 1er mai vers Brugg à sa rencontre. On passa en bac la rivière de la Reuss. Le duc Jean et ses amis s'embarquèrent les premiers avec le roi et prirent soin d'écarter les chevaliers dévoués à Albert, dont un seul, Walter de Castelen, trouva place à côté du roi. Au sortir du bac, Albert remonta à cheval et s'avançait au pas vers Windisch en s'entretenant avec le chevalier de Castelen, quand tout à coup Rodolphe de Wart donne un signal. Aussitôt, pendant que Russaling saute à la bride du cheval du roi, le duc Jean frappe Albert de son poignard, Rodolphe de Wart le transperce de son épée et Ulric de Balm lui fend la tête d'un coup de hache. Walter d'Eschenbach,

[1] Albert de Strasbourg, cité par Kopp, Buch VIII, 394.



présent à cette scène affreuse, demeura simple spectateur [1]. Albert tomba sans vie. Le crime commis, l'épouvante saisit les régicides. Ils se dispersèrent dans tous les sens. Le chevalier demeuré fidèle à son maître, Walter de Castelen, les poursuit et réussit à ramener trois hommes d'armes de la suite de ces gentilshommes et sur lesquels on punit un crime qu'ils n'avaient pas commis, en les faisant périr dans les supplices.

Le meurtre du chef de l'empire avait répandu l'alarme dans toute l'Allemagne. A la lugubre nouvelle, les bourgeois de Zurich ferment leurs portes qui ne l'avaient pas été depuis trente ans et se hâtent de libérer le prisonnier d'État que le roi défunt avait mis sous leur garde plusieurs années auparavant, le prévôt de Constance Conrad de Klingenberg. Les Bernois renouvellent leur alliance avec le Hasli (18 mai 1308) avec Soleure (30 septembre) [2] et se mettent en possession du fort de Laupen, de concert avec les habitants de cette villette. A Bâle, les deux partis, celui du roi défunt et celui de l'évêque en vinrent aux mains. Un bourgeois, partisan de ce dernier, Nicolas Zerkinden, ayant été blessé par un gentilhomme du parti d'Albert nommé Schaller, l'évêque, à la tête des bourgeois, dévaste l'abbaye de Saint-Pierre. Les Lucernois, brouillés avec les Zuricois, cherchent leur sûreté dans une réconciliation sincère [3]. Une foule de villes et de seigneurs se fortifient par des alliances, dans la crainte des événements.

Pendant ce temps, les députés des villes de l'Argovie réunis à Bade juraient entre les mains du bailli du lieu de sévir contre les meurtriers. De ces derniers, tous étaient encore dans le pays, à l'exception du duc Jean. Ce prince s'était enfui en Italie, sous un froc de bénédictin arraché à la pitié de l'abbé de Notre-Dame-des-Ermites. Loin de s'enfuir, les autres régicides songeaient à se défendre dans leurs châteaux-forts, Balm à Altbüren, Eschenbach à Schnabelbourg, Wart à Falkenstein. Ce dernier même était assez osé pour se montrer publiquement à Bâle. Eschenbach, dont le voisinage inquiétait à ce qu'il paraît le monastère de Wettingen où les dépouilles mortelles d'Albert avaient trouvé une

[1] Tel est du moins le récit du chroniqueur contemporain Albert de Strasbourg. Ce récit s'éloigne un peu de celui d'autres chroniqueurs qui donnent un rôle dans cette tragédie au chevalier de Tegerfeld. Eschenbach, présenté ici comme simple spectateur, aurait frappé Albert au visage selon la chronique rimée d'Ottokar. Voir Kopp, Buch VIII, 400. Ce dernier traite de fable le récit d'après lequel l'empereur aurait expiré sur le sein d'une vieille femme.

[2] Kopp, Buch IX, 13.

[3] Ibid., *Urkunden*, II, 176.

sépulture provisoire, faisait acheter sa protection aux moines, au prix de quarante mesures de vin et d'autant de muids de grains.

Effrayés de l'audace des régicides et craignant l'existence d'un vaste complot, les princes de la maison d'Autriche sentirent le besoin de se rapprocher de leurs sujets. Les bourgeois de Fribourg en Uechtland recouvrèrent le privilége de nommer leur avoyer et leur curé, dont les avait dépouillés dix-neuf ans auparavant le roi Rodolphe. Les Lucernois reçurent à leur tour du duc Léopold et de sa mère Élisabeth, la veuve du roi assassiné, la confirmation de leurs franchises et l'assurance d'une confirmation analogue du duc Frédéric et des autres fils d'Albert[1].

Mais les craintes des ducs ne s'étant pas réalisées, et le nouveau roi Henri VII de Luxembourg, réconcilié avec ces princes, ayant mis au ban de l'empire les meurtriers de leur père, Frédéric et Léopold d'Autriche se rendirent dans l'Argovie en avril 1309 pour se livrer tout entiers au besoin de vengeance qui dévorait leurs âmes altières. Cette œuvre sanglante prit plusieurs mois et dura jusqu'en août.

Le duc Léopold, ce nouveau Jéhu, selon l'expression d'un sujet et partisan de l'Autriche, Jean de Winterthour, se signala par son acharnement impitoyable : il détruisit les châteaux des régicides et confondit, dans sa fureur, innocents et coupables. La chronique de Matthias de Neuenbourg fait mourir cinquante personnes à Altbüren, la chronique rimée d'Ottokar, quarante-quatre à Schnabelbourg. Plusieurs centaines de personnes perdirent la vie sous la hache des bourreaux ou par l'épée des soldats de Léopold. Quant aux régicides eux-mêmes, trois d'entre eux étaient parvenus à se mettre en sûreté et à gagner la frontière. Balm finit ses jours à Bâle caché dans un couvent de religieux. Eschenbach vécut encore trente-cinq ans sous le sarrau des bergers dans le Wurtemberg. On ignore ce qu'est devenu Tegerfeld[2].

Un seul, Rodolphe de Wart, trahi par le seigneur de Blamont, cousin de sa femme, auprès duquel il avait cherché un asile, fut livré aux ducs d'Autriche et condamné à périr de l'horrible supplice de la roue au lieu même où Albert avait péri[3]. Il eut beau alléguer pour sa défense que celui qu'il avait tué était lui-même un malfaiteur et qu'il s'était souillé par le meurtre du souverain auquel il avait prêté serment de

[1] Charte du 1er juin 1308. Kopp, Buch IX, 9-10.
[2] Kopp, IX, 113.
[3] Quelques auteurs disent à Winterthour, dont le manoir était voisin.



fidélité, la sentence fut exécutée dans toute sa rigueur. « Wart, dit le « moine de Winterthour, fut rompu vif sur la roue et vécut trois jours « entiers pendant lesquels sa femme, la noble Gertrude, ne cessa de « prier pour son salut sous le bois infâme. Ah ! le glaive de la douleur « dut transpercer son âme[1]. »

Le malheureux Russaling, l'écuyer de Rodolphe, avait coopéré à son crime, il partagea son supplice et expira sur la roue à Ensisheim en Alsace. Les chroniqueurs autrichiens Hagen et Ottokar, prêtent à deux princesses de la maison d'Autriche, à la veuve du roi Albert, Élisabeth, et à sa fille Agnès, reine de Hongrie, un rôle actif dans le drame sanglant accompli pendant l'été de l'année 1309. En apprenant les exécutions qui avaient lieu, une de ces princesses aurait dit : « Je me baigne dans la rosée de mai. » On sait aujourd'hui par les documents que la reine Agnès a été calomniée et qu'elle ne vint en Argovie que dans l'automne de l'année 1310 pour assister à la pose de la première pierre des deux couvents que sa mère fonda aux lieux mêmes où le régicide avait été commis. Ces couvents, l'un de religieux, l'autre de religieuses, reçurent le nom de Kœnigsfelden (Champ du roi). La reine Agnès s'y retira plus tard, probablement vers 1317, et n'est connue dès lors que par sa sollicitude pour les cloîtres et par le beau rôle de médiatrice que nous verrons cette fille du roi Albert remplir à plusieurs reprises dans les guerres des peuples et des seigneurs de la Haute-Allemagne[2]. C'est donc à la reine Élisabeth, la mère d'Agnès, que revient le triste honneur d'avoir été la principale instigatrice des actes de vengeance commis par les ducs d'Autriche et en particulier par le nouveau Jéhu, le duc Léopold, premier du nom.

Un fait dont l'authenticité n'a été contestée par aucun historien, mais dont la signification n'a pas été relevée comme elle aurait dû l'être, se passa en août 1309. Au moment où les ducs Frédéric et Léopold d'Autriche allaient mettre le siége devant le château de Schnabelbourg sur

[1] *Vitodurani Chronicon* dans *Archiv für schw. Geschichte*, XI, 47.
[2] Il y a toute une bibliographie sur la reine Agnès dont se sont occupés en particulier 1° Kopp, *Urkunden*, 1835, p. 84 et 85, et *Geschichte der eidgenössischen Bünde*, Buch IX, 63, 118, 119, 270, 271, et Buch X, 31, 268, etc. 2° Aebi, *Blicke in das Leben der Königin Agnes*, 1841. 3° Hermann et Théodore de Liebenau, *Urkundliche Nachweise zur Lebensgeschichte der Königin Agnes* dans Argovia, V, 1866, et *Lebensgeschichte der Königin Agnes*, Regensburg, 1868. 4° Georges de Wyss, dans *Jahrbuch für die Litteratur der Schweizergeschichte*, redigirt von Meyer von Knonau, 1867, 148 et 1868, 282. Hermann de Liebenau, comme l'a fait voir G. de Wyss, a par trop idéalisé Agnès qu'il appelle une perle du beau sexe et la *plus grande des princesses de la maison de Habsbourg*.

l'Albis, ces princes firent, en date du 2 août 1309, avec la ville voisine de Zurich, un traité par lequel celle-ci s'engageait non-seulement à approvisionner l'armée ducale, mais encore à ne pas fournir de vivres au comte Werner de Homberg ou aux Waldstætten s'il *prenait fantaisie à ces derniers d'attaquer les troupes autrichiennes pendant le siége*, à moins d'un ordre formel du roi. Ce traité, toutefois, cessait d'être valable pour le cas où les ducs d'Autriche se décideraient eux-mêmes à attaquer les Waldstætten. Le traité du 2 août démontre de la manière la plus évidente qu'un état d'hostilité réel existait entre la maison d'Autriche et les Waldstætten, et a été invoqué à l'appui de la tradition qui fait expulser les baillis en 1308.

### 5. L'empereur Henri VII de Luxembourg. — Protection accordée à la liberté des Waldstætten et des villes (1308-1313).

Henri VII de Luxembourg que l'unanimité des électeurs avait porté au trône d'Allemagne dans la réunion à Francfort, le 27 novembre 1308 était un prince non moins remarquable par sa douceur, sa circonspection que par sa taille élevée et sa bravoure chevaleresque. Mais son esprit entreprenant se trouva sans cesse aux prises avec le manque d'argent qui paralysait souvent les desseins des rois de Germanie. Il y avait une grande rivalité entre les Habsbourg et les Luxembourg. Aussi Uri et Schwyz, apprenant que le nouveau roi se trouvait à Constance, lui envoyèrent-ils des députés pour lui exposer leur situation et solliciter la confirmation des chartes de Frédéric II et d'Adolphe de Nassau. Henri VII y consentit gracieusement et y joignit même pour les vallées le privilége de ne pouvoir être cités hors de leurs limites devant aucun autre tribunal que celui du roi. C'est ce qu'on appelait en latin, la langue officielle du temps, le privilége *de non evocando*. Les députés d'Underwald s'étaient joints à ceux des deux autres vallées. Bien que cette contrée constituât depuis 1304 une unité politique et administrative sous son landamman, la sanction royale manquait à cet état de choses. Elle lui fut accordée comme à Uri et à Schwyz et l'Underwald se trouve dès lors sur un pied de parfaite égalité avec ses deux sœurs des Alpes.

Les chartes qui consacraient ces libertés sont toutes datées de Constance et signées et scellées du même jour, le 3 juin 1309 [1]. Un

[1] Böhmer *Regesta*, d'après Tschoudi, 275. Kopp, Buch IX, 53.—Wartmann, 178.



seigneur ami des Waldstætten et leur allié contre l'Autriche, Werner de Homberg, leur fut donné comme bailli impérial. L'historien Kopp prétend que par cette immédiateté assurée non-seulement à Uri mais à Schwyz et à Underwald et le privilége de ne dépendre d'aucun autre tribunal que de celui de l'empereur, les ducs d'Autriche étaient encore une fois dépouillés de leurs droits légitimes et héréditaires. C'est toujours le même système de ne voir que spoliation dans tous les actes des monarques favorables aux premiers Suisses.

Pendant un second séjour que fit Henri VII dans la Haute-Allemagne, les ducs d'Autriche firent de nouvelles instances auprès du roi alors à Zurich, pour l'engager à reconnaître leurs prétentions sur les Waldstætten, et à révoquer la charte précédente. Mais les députés de Schwyz se rendirent auprès du monarque et exhibèrent des lettres de rachat et d'émancipation à l'appui de leurs libertés impériales. Sans même prendre la peine de les lire, si l'on en croit l'interprétation gratuite de Kopp, le roi des Allemands leur donna gain de cause et les déclara complétement affranchis envers la maison d'Autriche (5 mai 1310) [1].

Les villes de la Haute-Allemagne n'eurent pas moins à se louer du nouveau roi. Bâle, Berne, Zurich, Soleure, Saint-Gall, Schaffhouse reçurent d'Henri de Luxembourg des droits nouveaux et la reconnaissance des anciens. La ville de Payerne obtint son pardon de la faute qu'elle avait commise aux yeux de l'Empire en acceptant la domination des comtes de Savoie. Mais la plus favorisée de ces villes fut Zurich dont Henri VII confirma le droit de glaive pendant les interrègnes en y ajoutant le privilége de ne pas être soumise au même bailli impérial au delà de deux ans. La ville de Berne, la plus favorisée après Zurich, obtint le privilége *de non evocando* accordé aux Waldstætten.

A cette époque Henri VII parcourut une grande partie de la Haute-Allemagne et visita la plupart des villes nommées plus haut. A son entrée à Berne, le 30 avril 1309, Henri VII comptait une suite de mille chevaux. Il s'arrêta aussi à Fribourg en Uechtland, où il confirma les priviléges et donations du cloître des religieuses de la Maigrange, et à Laupen dont la bourgeoisie fut gratifiée des mêmes franchises que la ville de Berne (18 mai). Le gouverneur ou bailli du lieu institué par Albert, Othon de Strasberg, parvint à conserver ses fonctions et se vit même enrichi des dépouilles de l'un des régicides, Rodolphe de Balm, à titre de fief impérial.

[1] Kopp, Buch IX, 107.

Les Lucernois avaient donné des sujets d'inquiétude aux Waldstætten pendant que les vengeances ducales s'accomplissaient dans l'Argovie. On y craignait une attaque de la part de ces sujets de l'Autriche. Néanmoins la paix se maintint et la ville de la Reuss obtint, par l'entremise du bailli impérial Homberg et du landamman Conrad ab Yberg, la libre circulation sur le lac jusqu'au pont de Fluelen.

L'ancien conflit d'Uri et de l'abbaye d'Engelberg au sujet des pâturages des Surènes et des Stöben et qu'on avait cru aplani par la sentence du juge régional ou *Landrichter* de l'Argovie et du pays de Zurich, sous le règne de Rodolphe de Habsbourg, trente-quatre ans auparavant, avait recommencé de plus belle. Des dévastations et des incendies avaient marqué cette nouvelle phase de la querelle. Mais comme l'abbesse de Schænnis en 1303, l'abbé d'Engelberg préféra s'en remettre à un tribunal arbitral pris parmi les montagnards eux-mêmes. L'abbé d'Engelberg choisit trois notables d'Underwald, savoir le maire Henri de Stanz, le chevalier Jean de Waltersberg, et Rodolphe, l'amman ou syndic de Sachselen; Uri, de son côté, désigna son landamman Werner d'Attinghausen, le maire et chevalier Arnold de Silinen et Rodolphe Stauffacher de Schwyz. Les deux parties nommèrent comme sur-arbitre non le bailli impérial ou un délégué du roi, mais tout simplement le landamman de Schwyz, Conrad ab Yberg. Réunis au cloître même d'Engelberg et en présence de nombreux témoins laïques et ecclésiastiques de Zurich et des deux vallées, entre autres le curé de Stanz, Pierre de Spiringen, Nicolas de Wiserlon, Jean de Wolfenschiess, Walter de Winkelried, les sept arbitres unanimes prononcèrent à l'amiable sur les difficultés pendantes entre les montagnards et les moines, firent la part des uns et des autres, et marquèrent les bornes des possessions respectives (25 juin 1309)[1].

Mais Schwyz dont l'influence s'était fait sentir ici d'une façon prépondérante en faveur d'un compromis, était loin de montrer les mêmes dispositions pacifiques en ce qui concernait sa querelle séculaire avec l'abbaye d'Einsiedeln et continuait vigoureusement sa lutte relative aux pâturages de la Sihl-Alp. Henri de Luxembourg, au tribunal duquel l'abbé de Notre-Dame-des-Ermites avait porté l'affaire, renvoya les deux parties à un arbitrage. Mécontent de cette fin de non-recevoir, l'abbé et la communauté jugèrent à propos de recourir à la cour épiscopale de Constance. Celle-ci, sans con-

[1] Kopp, *Urkunden*, I, 109. Th. von Liebenau, *Blicke in die geschichte Engelbergs*, 15.



sulter le Saint-Siége, condamna les Schwyzois et les mit au ban de l'Église. L'excommunication, nous l'avons vu, n'était pas chose dont on pût rire au moyen âge. Plus d'une fois, sans doute, les Waldstætten l'avaient bravée. Mais si les ducs d'Autriche finissaient par tourner le roi Henri VII contre les Waldstætten et qu'au ban de l'Église vînt à se joindre, par surcroit, le ban de l'empire, la situation des Waldstætten, enclavés dans les possessions autrichiennes et abandonnés par les Zuricois, pouvait devenir extrêmement dangereuse et désespérée même par la rupture des communications et le manque de vivres. On comprend l'émoi des montagnards de Schwyz. Seize des principaux de cette vallée se hâtèrent d'adresser au pape Clément V, résidant à Avignon, une pétition où ils protestaient contre les allégués de l'abbé d'Einsiedeln et en appelaient de l'évêque de Constance mal informé au pape mieux informé[1].

Parmi les seize signataires de la protestation des Waldstætten, on voyait figurer en tête le landamman Conrad ab Yberg et ses deux fils, Pierre Locholf, Rodolphe Stauffacher avec ses fils Henri et Werner, Ulrich Schorno et Werner Reding. C'est la première mention dans l'histoire de deux familles, dont l'une, les Schorno, devait marquer dans son canton, et l'autre, les Reding, sur un théâtre beaucoup plus étendu que les vallées forestières et que la Suisse même. Le pape Clément V ne se trouvant pas assez éclairé sur la question et ne se souciant pas de se prononcer lui-même, trouva plus commode de charger de cette affaire trois dignitaires ecclésiastiques, l'abbé d'Engelberg, celui de Weingarten en Souabe et un chanoine de la cathédrale de Constance[2]. Le tribunal nommé par le Saint-Siége n'était pas composé de manière à offrir beaucoup de garanties aux Schwyzois. Fort heureusement pour eux, il survint un incident qui donna une tournure inattendue aux choses. L'archevêque de Mayence, le métropolitain de l'évêque de Constance, s'était brouillé avec ce prélat. Il lança l'excommunication contre lui et déclara nulles et non-avenues toutes les sentences émanées de son for.

Mais lorsqu'intervint cette mesure, l'irritation des esprits avait déjà produit des résultats regrettables. Les montagnards s'étaient livrés à des voies de fait de tous genres contre les gens d'Einsiedeln. Sur les nouvelles plaintes de l'abbé, le roi s'interposa à son tour et défendit toute violence sous peine de sa disgrâce. Mais les esprits étaient trop échauffés pour obéir. Pierre Locholf, l'un des seize signataires

[1] Kopp, IX, 59.
[2] Charte datée d'Avignon, le 13 septembre 1309. Kopp, *Urkunden*, I, 117.

de la lettre adressée au pape, se mit de vive force en possession des pâturages de Rubinen. Deux autres des signataires de la fameuse pétition au pape, Henri Stauffacher et Werner Reding, firent également irruption dans les campagnes soumises à l'abbaye et le meurtre se joignit au pillage dans leurs razzias diurnes et nocturnes. Le landamman Conrad ab Yberg lui-même, à la tête de trois cents hommes, pénétra dans la vallée de la Linth antérieure, qui portait le nom de Minsterthal. Le sanctuaire de Notre-Dame-des-Ermites ne fut pas épargné davantage. Trois fois, si l'on en croit le rôle des griefs de l'abbaye (Klagrodel) les terribles montagnards envahirent, en armes et bannière déployée, le cloître, pillèrent les caves et s'emparèrent des offrandes déposées sur l'autel.

Au dire de Tschoudi, tous ces excès auraient été les justes représailles des voies de fait commises par les gens de l'abbaye et des moines eux-mêmes qui avaient assailli des hommes de Schwyz, sur le Brühl, à Einsiedeln, le 6 avril 1311.

Le roi Henri VII ayant, comme nous l'avons dit, renvoyé la cause à un tribunal arbitral, les Zuricois s'offrirent pour médiateurs. Le tribunal arbitral, composé de deux Zuricois et de deux Schwyzois, entre autres le landamman Conrad ab Yberg, avait pour sur-arbitre le chevalier et conseiller Rodolphe Mülner de Zurich, celui-là même qui avait sauvé la vie à Rodolphe de Habsbourg, à la bataille de Marchfeld. Une somme de deux cents marcs d'argent répondait de la fidélité de chacune des parties à respecter le jugement et dix citoyens de Zurich se portèrent garants du payement de cette somme. Un compromis dans ce sens avait été signé par les intéressés le 14 mars 1311. Le jugement définitif intervint le 19 juin suivant et fut rendu par le sur-arbitre dans l'église des dominicains à Zurich[1]. Mais comme il était favorable à l'abbaye et condamnait Schwyz à la restitution et à des dommages-intérêts, les Schwyzois refusèrent d'accepter la sentence et encoururent l'amende fixée de deux cents marcs.

Les cautions de Zurich, prises à partie par les moines, durent se constituer en ôtages jusqu'à payement intégral de la somme. Les chefs de cet État ayant en vain cherché à ramener les Schwyzois à des sentiments plus modérés, se mirent en guerre ouverte avec eux.

Un autre danger plus grand encore menaçait les Waldstætten. Le roi Henri VII avait passé les Alpes et était allé recevoir la couronne de fer à Monza et la couronne impériale à Rome (juin 1312). Mais ses efforts pour rétablir le pouvoir impérial dans la péninsule, bien que

[1] Segesser, *Eidg. Abschiede* de 1245 à 1420. — Kopp, Buch IX, 247-252.



soutenus par les Gibelins, le fameux poëte Dante, entre autres, avait rencontré une opposition formidable chez les Guelfes de la Lombardie et de la Toscane, appuyés sur le roi de Naples, Robert. Le duc Léopold d'Autriche, malgré les sujets de mécontentement que lui donnait le roi, avait suivi ses drapeaux et lui avait rendu un service signalé en venant à son secours dans les rues de Milan où Henri de Luxembourg avait failli perdre la vie. Fort de cet acte de dévouement, le duc d'Autriche jugea le moment propice pour revendiquer les droits de sa maison sur les Waldstætten et demander à être remis en possession de ce qui avait appartenu à ses prédécesseurs.

La reconnaissance des droits de l'Autriche avait déjà fait l'année précédente l'objet d'une démarche du frère aîné de Léopold, le duc Frédéric le Beau, auprès de l'évêque Jean de Strasbourg dont on connaissait l'influence sur l'esprit du roi. « On nous empêche, écrivait le « prince à ce prélat, de jouir des droits qui nous appartiennent soit « dans les pays forestiers, soit ailleurs[1]. » Pour sortir d'embarras, Henri VII statua qu'une enquête serait faite sur les droits de la maison d'Autriche. Il en chargea deux seigneurs dont l'un était Everard de Burglen, gentilhomme thurgovien, qui combattait sous ses drapeaux et qu'il venait récemment de créer bailli impérial dans la Haute-Allemagne à la place du comte Rodolphe de Habsbourg qui avait succédé à Homberg lorsque ce dernier était parti pour l'Italie à la suite du roi[2]. Mais, de retour dans ces contrées, le représentant d'Henri VII, loin de travailler dans l'intérêt des Habsbourg, s'appliqua tout d'abord à réconcilier les Zuricois et les montagnards de Schwyz. Il y parvint en faisant grâce à ces derniers de l'amende de deux cents marcs d'argent qu'ils avaient encourue par leur refus d'accepter la sentence des arbitres. En revanche, ils durent s'engager à indemniser les cautions de Zurich de leurs dépenses et à payer neuf cents livres pfenning de dommages-intérêts sous la garantie de sept notables de Schwyz, de six d'Underwald et d'Uri[3]. Au nombre de ces cautions, nous retrouvons les noms connus de Werner Stauffacher qui avait succédé à son père Rodolphe en qualité de landamman, de Peter de Spiringen, de Walter Fürst et du maire Pierre de Silinen (24 avril 1313).

La promesse faite par Henri aux ducs d'Autriche ou la *promesse de Brescia* (ainsi appelée du lieu où elle avait été faite) n'ayant abouti à

[1] Kopp, *Urkunden*, II, 39. « Impedimur in civitatibus silvanis et plerumque aliis « bonis et juribus nobis pertinentibus. »
[2] Kopp, *Geschichte der eidg. Bünde*, Buch IX, 251.
[3] Kopp, *Geschichte*, Buch IX, 252.

aucun résultat, ces princes s'adressèrent à Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui remplissait les fonctions de vicaire de l'Empire pour son père Henri VII. Jean se borna à renouveler l'engagement pris par son père à Brescia. Mais ce dernier avait autre chose à faire qu'à songer aux droits des ducs d'Autriche. A peine couronné à Rome (29 juin 1312) avec l'appui des Colonna, le nouvel empereur était chassé par la faction contraire des Orsini et luttait avec peine contre les nombreux ennemis qui s'étaient levés contre lui dans la Toscane, quand il mourut le 24 août 1313, consumé par un mal mystérieux, pareil à celui qui avait enlevé Frédéric II de Hohenstaufen, 63 ans auparavant. C'est ainsi que l'Italie redevenait ce qu'elle avait déjà été plus d'une fois : *le tombeau des Allemands.*

**6. Sac de l'abbaye d'Einsiedeln.— Lutte entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche pour le trône.— Guerre de Morgarten (1314-1315).**

La mort d'Henri VII fut le signal de nouvelles hostilités des Schwyzois contre les moines qui avaient tant travaillé et travaillaient encore à leur ruine temporelle et spirituelle par l'excommunication et le ban de l'Empire. L'abbaye d'Einsiedeln, presque entièrement peuplée de gentilshommes, venait de célébrer joyeusement les fêtes de Noël, lorsque, le 6 janvier 1314, au milieu de la nuit, elle se vit assaillie de nouveau par trois bandes d'hommes armés que conduisait en personne le landamman Werner Stauffacher. « Toute résistance est inutile, les « caves sont forcées, les archives livrées aux flammes, le sanctuaire violé, « les vases sacrés enlevés ou foulés aux pieds, et cette œuvre de destruc- « tion et de profanation accomplie, les hôtes du monastère sont traînés « à Schwyz où ils font leur entrée au milieu des huées de la multitude. » Tel est le tableau lamentable que nous a laissé de cette invasion l'un des prisonniers des Schwyzois, le moine et maître d'école Rodolphe de Radegg, dans son curieux poëme latin sur Notre-Dame-des-Ermites[1].

Arrivés à Schwyz, selon le même annaliste, une bonne partie des moines furent remis à la garde du *plus méchant* des citoyens du lieu, Peter Locholf, que nous avons appris à connaître dans les scènes précédentes. Après onze semaines de captivité, les conventuels d'Einsiedeln recouvrèrent enfin leur liberté. Ce fut grâce à la requête de puissants seigneurs du voisinage, leurs parents, comme le baron de Regensberg, les

[1] Voir le poëme de Rodolphe de Radegg dans le *Geschichtsfreund* X et la très-remarquable introduction de Kopp au second volume de ses *Urkunden*, 75.



comtes de Habsbourg-Rapperschwyl et de Toggenbourg dont on communiqua les lettres suppliantes à la landsgemeinde réunie à l'extraordinaire, le 2 mars. Encore, pour calmer l'effervescence des montagnards, ces nobles seigneurs durent-ils promettre non-seulement l'oubli du passé, mais protester de leur bienveillance et de celle de leurs amis pour les montagnards de Schwyz. Mais après ce simulacre de conciliation, la question de droit restait intacte. Les ducs d'Autriche n'avaient renoncé ni à leurs prétentions ni à leur vengeance. Le sac d'une abbaye placée sous leur protectorat n'était pas propre à les rendre plus traitables à l'endroit d'une indépendance qu'ils considéraient comme une coupable rébellion. Heureusement pour les Waldstætten, l'attention de ces princes se portait en ce moment sur une question plus importante à leurs yeux que la possession des vallées forestières et dont la solution favorable aux Habsbourg aurait eu d'ailleurs pour conséquence presque immanquable de faire rentrer sous leur domination tous les pays qui en avaient été distraits. La couronne impériale, vacante par la mort de Henri de Luxembourg, tentait leur ambition. Le fils aîné d'Albert I^er^, Frédéric le Beau, se portait candidat au trône des Allemands. Mais il avait deux compétiteurs, le fils du précédent empereur, Jean de Luxembourg roi de Bohême, et Louis de Bavière, un des deux ducs et comtes palatins de ce pays. Les électeurs réunis à Francfort, le 19 octobre, se partagèrent. Louis de Bavière fut élu par cinq d'entre eux, Frédéric d'Autriche par quatre autres[1]. Quoique en minorité, ce dernier refusa de se soumettre. Ses frères, le duc Léopold surtout, le soutenaient de toutes leurs forces et l'Allemagne entière se divisa entre les deux rivaux armés l'un contre l'autre.

Dans la Haute-Allemagne, Frédéric gagna à sa cause beaucoup de seigneurs, de couvents, les villes impériales de Zurich, Bâle et celle de Saint-Gall. C'est même la ville de Bâle que Frédéric et son frère Léopold choisirent pour y célébrer leur double hyménée ; le premier s'alliait à la fille du roi d'Aragon et le second à Catherine de Savoie. Il y eut à cette occasion, en mai 1315, de grandes fêtes et un tournoi où se signala un seigneur thurgovien du nom de Klingenberg. Pendant le mois précédent, Frédéric avait séjourné à Zurich. Pour se concilier ces villes, le rival de Louis de Bavière leur donna de nouveaux privilèges et

[1] L'archevêque de Mayence, celui de Trèves, Jean de Luxembourg, le duc Jean de Saxe-Lauenbourg et Waldemar de Brandebourg tenaient pour Louis de Bavière. L'archevêque de Cologne, le duc de Saxe-Wittemberg, Henri de Carinthie qui prétendait au trône de Bohême, et Rodolphe de Bavière, frère de Louis, donnèrent leur voix à Frédéric le Beau.

confirma les anciens. Ainsi Zurich obtint la confirmation du droit de glaive (Blutbann) que lui avaient concédé Adolphe de Nassau et Henri de Luxembourg, de même que l'exemption des tribunaux étrangers et la faculté de ne pas dépendre pendant plus de deux ans du même bailli impérial[1]. La ville de Saint-Gall fut déclarée exempte des tribunaux étrangers, inaliénable de l'Empire et soustraite au péril d'être hypothéquée par le prince-abbé (14 avril 1315). Jaloux également de conserver l'affection de ces sujets, le duc Léopold rivalisait de générosité avec son frère et octroyait des libertés à Winterthour, Rheinfelden et à d'autres villes autrichiennes de l'Argovie et de la Thurgovie.

En dépit des avantages que les ducs d'Autriche faisaient aux cités de leur adhérence, les deux villes impériales de Berne et de Soleure ne purent se résoudre à suivre leur exemple. Mais elles ne se prononcèrent pas non plus pour Louis de Bavière et gardèrent la neutralité.

Les Waldstætten, qui avaient tout à craindre pour leur liberté si l'Autriche l'emportait dans la lutte, se jetèrent franchement du côté de Louis de Bavière et envoyèrent une nouvelle députation à ce monarque qui se trouvait à Spire. Louis de Bavière les assura de son appui contre les prétentions des Habsbourg et les exhorta par lettre du 17 mars 1315, à persévérer dans leur constante fidélité à l'empire, en attendant que, de concert avec les princes et les seigneurs, convoqués en diète à Nuremberg, il pût prendre les mesures propres à réprimer l'arrogance des ducs d'Autriche, ces ennemis de l'ordre public[2].

Mais, opposant décret à décret, le rival de Louis de Bavière, Frédéric le Beau, déclarait la maison d'Autriche réintégrée dans toutes les possessions qu'elle avait eues dans les Waldstætten et les autres contrées. Les montagnards, de leur côté, persistaient à ne pas reconnaître celui qui n'était que l'élu d'une minorité d'électeurs. Pour enlever aux ducs la vallée d'Urseren, Uri resserrait son alliance avec les gens de cette contrée dont le dévouement assurait ses communications par le Saint-Gothard avec l'Italie[3]. Le comte Werner de Homberg, cet ancien ami des Confédérés, s'était réconcilié avec les ducs d'Autriche et avait reçu pour prix de sa conversion l'avouerie de Küssnacht, celle d'Einsiedeln et le péage de Flüelen[4]. Uri s'opposa à la prise de posses-

[1] Kopp, Geschichte, Buch X, 80.
[2] Segesser, Eidg. Abschiede de 1245 à 1420, 5. — Kopp, Geschichte, Buch X, 220.
[3] Kopp, Buch X, 232.
[4] Kopp, Buch X, 99.



sion par Homberg de ce péage qui aurait pu devenir inquiétant pour sa liberté et pour la libre communication avec Lucerne et les autres lieux situés sur le lac. Schwyz, suivant l'exemple d'Uri, ne négligeait rien pour attirer à lui les hommes de la seigneurie autrichienne d'Arth et s'en faire un boulevard à l'ouest de son territoire[1].

Tout en négociant une trêve avec les gens d'Interlaken, l'Underwald se ménageait la possibilité de repousser du côté du Brunig les attaques du comte Othon de Strassberg, bailli du roi Frédéric pour l'Oberland et l'ancien landgraviat de Bourgogne sur l'Aar. Une pensée politique animait probablement aussi les trois chefs d'Uri, Werner d'Attinghausen, Walter Fürst et Peter de Spiringen, dans leurs efforts pour se réconcilier avec Wesen et la vallée inférieure de Glaris, armées en faveur des ducs (7 juillet 1315). Dans une de ces conférences tenue à Stanz, on voit figurer pour Uri, Werner d'Attinghausen, Peter de Spiringen, et pour Underwald l'amman ou maire Nicolas de Weisserlen et les deux frères Walter et Henri de Winkelried.

Qu'on ne s'étonne point du soin religieux, avec lequel nous tenons à enregistrer les noms des personnages qui paraissent dans les actes et jouent un rôle dans les événements de la période de 1291 à 1315. C'est que nous sommes convaincus que nous avons à faire ici aux vrais fondateurs de la Confédération naissante.

A l'ouïe de ce qui se passait, l'irritation des ducs d'Autriche et de Frédéric le Beau, en particulier, ne connut plus de bornes. Les Waldstætten furent mis par ce dernier au ban de l'Empire. En même temps, l'abbé d'Einsiedeln, Jean de Schwanden, ressuscitait l'excommunication lancée contre les montagnards par l'évêque de Constance. Mais à la prière des Waldstætten, Louis de Bavière levait le ban de l'Empire et par un édit solennel, daté de Munich le 17 juillet, il faisait savoir à tous les fidèles sujets de l'Empire qu'en considération de l'inébranlable fidélité de Schwyz et d'Underwald, et pour ne pas laisser plus longtemps ces braves gens à la merci de leurs ennemis, il levait de son autorité royale toutes les sentences qui avaient pu être portées contre eux à la suite du ban, et par quel juge que ce fût. Il les informait en même temps que l'archevêque métropolitain de Mayence écrivait aux doyens et curés pour neutraliser les effets de l'excommunication[2].

[1] Le *hof* ou juridiction d'Art comprenait les villages de Goldau, Busingen, Lowerz, Oberdorf, Rüthen, Niederdorf et Grabingen. Cette juridiction avait son droit coutumier spécial. Kopp, Buch X, 159 et suiv.
[2] Segesser, Eidg. Abschiede de 1245 à 1420, 1114, 6. — Kopp, Geschichte, Buch X, 136.

Mais accoutumés à ne pas se reposer sur autrui et bien convaincus de la vérité contenue dans cette formule moderne d'une vérité ancienne : « *Aide-toi, Dieu t'aidera,* » les Waldstætten s'appliquèrent à fermer toutes les issues de leurs pays et à compléter le système de défense inauguré en 1310. Des tours semblables à celle de l'Altmatt s'élevèrent à Rothenthurm, à Schorno et à Lowerz. Un retranchement solide (Letzi) protégeait le pays de Schwyz du côté de Zoug. Mais non moins pénétrés de cette idée que, sans le secours du Dieu de leurs pères, tous leurs efforts seraient vains, les religieux montagnards cherchèrent à se rendre le ciel propice par le jeûne, les processions, la prière. « O Dieu, « s'écriaient-ils, selon le chroniqueur autrichien, Jean de Winterthour, « ne permets pas que nos demeures soient détruites par l'ennemi, que « nos troupeaux deviennent leur proie, que nos femmes et nos filles « tombent dans leurs mains et que leur vertu et leur pudeur succombent « à leurs outrages [1]. »

Les Confédérés n'étaient pas assez insensés pour ne pas désirer d'obtenir par les voies pacifiques ce qu'ils ne pouvaient attendre, en cas contraire, que des succès toujours hasardeux d'une guerre à outrance. Ils eurent donc recours aux négociations. Le comte Frédéric de Toggenbourg, sous les auspices duquel s'était conclue au château de Windeck la trêve des Glaronnais avec Uri, se prêta de bonne grâce à faire l'office d'intermédiaire auprès du duc Léopold. Mais ce prince reçut avec colère (c'est Jean de Winterthour qui le dit) les humbles ouvertures des Waldstætten, exaspéré qu'il était contre les pâtres de Schwyz et résolu à les anéantir [2]. A partir du 3 novembre 1315, Léopold III est à Baden, tout occupé du soin de lever une nombreuse armée de nobles et de bourgeois et se disposant à aller envahir Schwyz, le principal objet de son ressentiment et de sa vengeance. Voici quel était son plan. Pendant qu'il se dirigerait en personne vers le Sattel, entre le lac Aegeri et la montagne, le comte Othon de Strasberg, son lieutenant sur les bords de l'Aar et dans l'Oberland, avait ordre de passer le Brünig et de tomber sur l'Underwald. La ville de Zoug avait été désignée pour le lieu de rassemblement de l'armée ducale, fixé au 14 novembre. Au jour précis, à côté des contingents des villes autrichiennes de l'Argovie et de la Thurgovie, on vit arriver ceux de Lucerne et de Zurich, liés par

[1] « Clamaverunt unanimiter ad Deum ne darentur ad prædam pecora eorum et « uxores eorum in divisionem et loca eorum in exterminium et honor, virtus ipso- « rum in pollu ionem. » *Chronicon Vitodurani.* Wyss, *Archiv für schw. Gesch.*, XI, 71.

[2] Vitodurani chronicon, 72.



leur traité avec l'Autriche. La noblesse, dévouée en grande partie aux ducs, ne se fit pas attendre et avait à sa tête les comtes de Toggenbourg, de Habsbourg-Laufenbourg et les Kybourg eux-mêmes, contraints par l'Autriche à se reconnaître vassaux des ducs pour le landgraviat de la petite Thurgovie et à les assister dans leurs guerres [1].

Le plan du duc s'exécuta à la lettre. Ce prince se mit en marche avec ses troupes, évaluées à 15,000 et même à 20,000 hommes par des chroniques autrichiennes [2]. Léopold ne doutait pas de la victoire et se faisait suivre de chariots pleins de cordes destinées à emmener les troupeaux et peut-être aussi les rebelles des Waldstætten comme le conjecture Jean de Muller [3]. Dans le moment critique, une grande anxiété régnait dans les vallées sur le point du territoire où s'effectuerait l'attaque de l'ennemi. Une main secourable que la tradition dit être celle d'un chevalier voisin des Waldstætten, Henri de Hünenberg, les tira d'inquiétude et lança dans leurs retranchements une flèche portant ces mots : « Soyez sur vos gardes au Morgarten la veille de Saint-Othmar [4]. » Postés sur le Sattel, au nombre de 1400 hommes, dont 700 de Schwyz, 400 d'Uri et 300 d'Underwalden, les Confédérés attendirent l'ennemi dont ils virent bientôt au matin du 15 novembre, briller les lances, les cuirasses et les casques au soleil. Le duc avec sa noblesse à cheval avait pris les devants et dépassé le chemin étroit qui s'allonge entre le lac et le Morgarten et commençait à gravir les pentes abruptes des monts.

Tout à coup des blocs de pierre et des troncs d'arbres, lancés par des bras vigoureux, roulent sur la cavalerie ducale et y jettent le désordre. C'était, dit-on, l'œuvre de 50 bannis qui n'avaient pas obtenu la faveur de combattre avec leurs concitoyens. Profitant du désarroi des hommes et des chevaux, les montagnards se précipitent sur l'ennemi à grands coups de hallebardes. La cavalerie ayant fait un mouvement rétrograde, la déroute se met parmi l'infanterie qui suivait. Un grand nombre de chevaux et d'hommes sont précipités dans le lac où ils cherchent en vain à se sauver à la nage. Mille cinq cents Autrichiens périrent dans cette journée fatale à la cause ducale ; la noblesse y perdit beaucoup de vaillants chevaliers, parmi lesquels un Gessler et un Landenberg. Les

[1] Wattenwyl-Diesbach, *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, II, 18.

[2] Jean de Winterthour parle de 20,000 hommes. Ibid., 71.

[3] Kopp ne veut pas que cela soit et oublie l'expression de nouveau Jéhu que donne à Léopold Jean de Winterthour.

[4] Ce fait de l'avertissement est positif et se trouve attesté par Jean de Winterthour. Mais le nom de celui qui donna l'avis n'est pas aussi sûr.

Confédérés n'eurent à regretter que 16 braves, parmi lesquels Henri d'Ospenthal, Rodolphe Fürst et Conrad de Beroldingen. De la ville même de Zurich, il était tombé 10 hommes, de Winterthour un seul[1]. Le duc Léopold s'était montré digne de son surnom de Glorieux par sa valeur chevaleresque ; mais, entraîné par la déroute générale, il dut prendre la fuite comme ses soldats et arriva le même soir pâle et la mort dans l'âme à Winterthour, selon un témoin oculaire, le moine chroniqueur Jean, souvent cité dans ces pages.

Pendant que cela se passait sur le versant du Morgarten et aux environs, le comte de Strassberg avec les hommes de l'Oberland et les vassaux de Kybourg avait fait invasion dans l'Underwald, dans le dessein de se joindre au duc, quand il aurait subjugué la contrée. Mais à peine victorieux au Morgarten, les guerriers de l'Underwald volaient avec un certain nombre de Schwyzois au secours de leur pays. Assailli par les montagnards, le comte de Strassberg, confus et humilié, se hâtait de mettre le Brünig entre les vainqueurs et ses troupes et rentrait dans l'Oberland. Mais les guerriers de l'Underwald l'y poursuivirent et firent pour plus de 1000 marcs d'argent de dégâts sur les terres de l'abbaye d'Interlaken, dont l'avouerie appartenait aux ducs d'Autriche.

### 7. Renouvellement de l'alliance éternelle. — Suites de la guerre de Morgarten. — Siége de Soleure (1315 à 1319).

La première chose que firent les montagnards après leur merveilleuse délivrance, ce fut de s'agenouiller pour remercier Dieu, la Vierge et les Saints de la victoire qu'ils avaient remportée. Une fête commémorative d'actions de grâce solennisée par un jeûne fut instituée et placée sur le vendredi après la Saint-Martin[2].

L'union qui avait fait leur force, car Uri, Schwyz et Underwald s'étaient montrés tous pour un et un pour tous, ne fut pas oubliée. L'alliance du 1er août 1291 reçut une consécration nouvelle et fut jurée à Brunnen le 9 décembre 1315. C'est à cette seconde alliance, ennoblie et scellée en quelque sorte par le sang de ceux qui étaient morts pour elle que fait allusion l'inscription allemande qui frappe l'œil du

[1] Jean de Muller s'est trompé, et Bluntschli après lui, en faisant mourir les 50 Zuricois. Le plus ancien livre d'anniversaire n'indique que 10 morts et donne leurs noms. Kopp, Buch X, 151. Jean de Muller a commis encore d'autres erreurs en faisant mourir 4 sires de Toggenbourg, 2 de Hallwyl et 3 barons de Bonstetten. Voy. Kopp, ibid., 150.

[2] Kopp, Buch X, 249, d'après les livres anniversaires d'Altorf, Attinghausen et Steinen, en latin et en allemand.



voyageur sur la façade d'un édifice public de Brunnen : « *Hier wurde der ewige Bund geschworen* » (*Ici fut jurée l'Alliance éternelle*).

L'alliance du 9 décembre 1315 a été considérée longtemps comme la première des alliances perpétuelles ; elle n'est à plusieurs égards qu'une répétition de l'alliance perpétuelle aussi de 1291. Elle renferme cependant quelques adjonctions importantes. Ainsi, par exemple, il est dit qu'aucun des trois pays forestiers (Lænder) ni des ressortissants de ces trois pays ne pourra accepter de maître (roi ou bailli impérial), sans entente préalable avec les Confédérés. Comme dans l'acte de 1291, il est recommandé aux censitaires des seigneurs de leur rendre ce qui leur est dû, mais avec la restriction suivante : « *A condition que le seigneur ne se soit pas livré à des hostilités contre un des pays forestiers ou n'ait pas commis d'autres injustices.* » S'il est dans ce cas, on n'est tenu à rien vis-à-vis de lui, tant qu'il ne se sera pas mis en règle envers les trois pays. C'était une allusion évidente aux ducs d'Autriche eux-mêmes qui avaient, comme nous l'avons dit, des droits domaniaux et féodaux considérables dans les trois vallées.

Le nouveau pacte interdisait formellement toute alliance et même toute négociation avec les seigneurs du dehors, à l'insu et sans l'assentiment des autres pays confédérés, aussi longtemps que ces derniers n'auraient pas reconnu de maître.

Par une autre disposition était déclaré infâme et parjure, avec perte de la vie et des biens, quiconque commettrait une trahison à l'endroit d'un des pays confédérés ou violerait une des prescriptions de l'alliance. La proscription locale était ainsi substituée au ban de l'Empire[1].

Le pacte du 1er août 1291 avait fondé le droit public interne de la Confédération naissante. Le pacte du 9 décembre 1315 lui donnait un nouveau développement et consolidait l'édifice élevé par les trois vallées forestières.

En comparant les deux traités de 1291 et de 1315, on sent, dit un historien suisse, les progrès accomplis par les Confédérés dans l'intervalle qui en sépare la rédaction et surtout ceux qu'ils se préparaient à faire encore pour entrer en pleine possession de l'autonomie politique[2].

Une alliance d'une nature bien différente avait été conclue trois an-

[1] Bluntschli, *Gesch. des schweiz. Bundesrechts*, Zurich, 1846, 73. — Kopp, *Geschichte*, Buch X, 153. — Segesser, *Eidg. Abschiede*, 7. Les actes de l'alliance de Brunnen existent aux archives d'Obwald et de Nidwald avec les sceaux.

[2] Rilliet, *Origines de la Confédération suisse*, 173.

nées auparavant, lorsque Henri VII de Luxembourg vivait encore et sous les auspices de ce monarque, entre les villes impériales de Zurich, Constance, Saint-Gall et Schaffhouse (24 mai 1312). Cette alliance, d'abord, n'était faite que pour quatre ans. En second lieu, elle ne présentait pas le caractère d'autonomie politique qui distinguait celle des trois pays forestiers; enfin, elle réservait les rapports de dépendance de Constance envers son prince-évêque et ceux de Saint-Gall vis-à-vis du prince-abbé. C'est que cette alliance avait pour but la sécurité plutôt que la liberté. Aussi voyons-nous les quatre villes accepter pour protecteur Frédéric d'Autriche, avant même son élévation au trône par une partie des électeurs [1]. Les Waldstætten, au contraire, avaient recouru de nouveau au roi Louis de Bavière, demandant aide et protection contre les ducs d'Autriche. Par acte daté de Munich le 24 novembre 1315, c'est-à-dire 9 jours après la bataille de Morgarten, ce prince avait promis aux hommes de Schwyz de venir en aide au printemps à eux et à tous ceux qui lui demeureraient fidèles, avec toutes les forces dont il pourrait disposer [2].

Alors que toute la protection du roi Louis se réduisait à des promesses stériles, il était heureux pour les Waldstætten qu'ils n'eussent compté que sur eux-mêmes et se fussent comportés en hommes de cœur et d'énergie.

Pour le moment, les ducs d'Autriche n'étaient pas à craindre. Après avoir songé un moment à la vengeance, le duc Léopold et son frère Frédéric réunis à Bade, le 11 décembre, s'étaient séparés pour se rendre, le premier en Alsace, le second dans les États héréditaires d'Autriche.

Louis de Bavière songeait cependant à exécuter, à sa manière, la promesse qu'il avait faite aux Waldstætten. Quoique très-occupé du siége de Herriden en Franconie, où, si l'on en croit la chronique de Tschoudi, 200 hommes des vallées forestières seraient allés renforcer l'armée impériale [3], il trouvait moyen de convoquer à Nuremberg une assemblée où, de concert avec de nombreux seigneurs, il déclarait la maison d'Autriche déchue de tous les droits, biens et possessions qu'elle

[1] Kopp, *Urkunden*, II, 200. Le savant historien montre plus de sympathie pour cette alliance que pour l'autre.

[2] Segesser, *Eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 7. — Kopp, *Geschichte*, IV, II, 152. Voir Tschoudi pour le texte de la lettre impériale. Chronik, I, 174.

[3] Kopp révoque en doute ce fait, parce qu'il ne se trouve consigné dans aucun document à lui connu et qu'il ne comprend pas comment le contingent des Waldstætten aurait pu se rendre à Herriden. Buch X, 163.



avait dans les Waldstætten et dans tous les pays d'alentour et les attribuait à l'Empire sous peine de la disgrâce royale pour tous ceux qui tenteraient d'y contrevenir (26 mars 1316) [1].

Quelques historiens suisses blâment cet acte du roi Louis comme entaché d'arbitraire et constituant une spoliation au détriment de la maison d'Autriche. Ils oublient que les princes de cette maison étaient en rébellion ouverte avec l'élu de la majorité et qu'ils faisaient en ce moment même le siége de la ville impériale d'Esslingen à cause de son dévouement à la cause du roi légitime. Le décret de Nuremberg fut suivi d'autres actes royaux par lesquels Louis de Bavière confirmait à chacune des trois vallées toutes les franchises et libertés octroyées par ses prédécesseurs et absolument comme si les mêmes chartes eussent été accordées à chacune d'elles. La charte de 1231, on se le rappelle, ne regardait que ceux d'Uri, celle de 1240 ne concernait que les Schwyzois. La vallée d'Underwald ne pouvait produire aucun de ces anciens documents, n'ayant été affranchie que beaucoup plus tard. Elle n'en fut pas moins gratifiée tout comme les autres. « Louis de Bavière con- « firmait ainsi, dit M. Wartmann, des chartes de liberté dont ceux qui « les recevaient n'avaient pas été favorisés. Les trois vallées forestières, « ajoute le même historien, liées par une étroite solidarité et qui avaient « subi en commun l'épreuve du feu à Morgarten, avaient exhibé au « roi les chartes octroyées à Schwyz seul, et Louis tout réjoui les ra- « tifie sans réflexion. Ces chartes avaient été choisies de préférence, « parce qu'elles donnaient une base juridique plus appréciable à la « liberté des vallées et que le pays de Schwyz avait été plus en vue « dans la dernière lutte [2]. »

La guerre de Morgarten avait mis aux prises les Schwyzois avec les officiers autrichiens de la vallée de Glaris. Plusieurs châteaux de cette contrée, entre autres Windeck et Reichenbourg, tombèrent entre les mains des montagnards. Mais les deux contrées dont se composait le pays de Glaris, quoique soumises à la même administration, ne formaient pas un tout politique et ne montraient aucun dévouement au duc d'Autriche. Schwyz se réconcilia avec le bailliage supérieur (Oberamt) ou de Glaris proprement dit, pendant que la guerre continuait avec le Gaster et Wesen qui formaient le bailliage inférieur

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch X, 164. — Segesser, *Eidg. Abschiede* de 1245 à 1420.

[2] Wartmann, *Die königlichen Freibriefe* von 1231-1316. *Archiv für die schweiz. Geschichte*, XIII, 155-159.

(Niederamt)[1]. Le gouverneur de ces contrées était le noble comte Frédéric de Toggenbourg qui avait cherché en vain à réconcilier le duc Léopold et les Suisses; il fut plus heureux en cette circonstance et opéra un rapprochement entre les Waldstætten et les hommes du Gaster et de Wesen. Un autre accommodement se négociait sur le Brünig entre les gens de Thoune et les trois vallées forestières (1317). Un rapprochement s'opérait également entre le clergé et Schwyz où un archevêque envoyé d'Avignon venait bénir des autels et des oratoires.

Le comte de Homberg, l'avoué d'Einsiedeln et de Kussnacht, brouillé avec Uri depuis son retour d'Italie pour le péage de Fluelen, jugea également à propos de signer un compromis et de laisser libre le passage du Hacken aux pèlerins qui allaient à Einsiedeln.

Une autre conséquence de la guerre de Morgarten fut l'acquisition de la vallée d'Urseren et de la Léventine adjacente par un bourgeois d'Uri nommé Conrad von Moos. L'avouerie de ces deux contrées passe ainsi en quelque sorte à Uri avec la possession des passages du Saint-Gothard.

Pour maintenir sa neutralité pendant la crise que traversait l'empire, Berne avait jugé à propos de former une alliance des villes de l'Uechtland. Berne, Soleure, Morat, Bienne et même la ville autrichienne de Fribourg étaient entrées dans cette Confédération nouvelle fondée à Gumminen (27 février 1318)[2].

Le duc Léopold, déjà très-mécontent de la neutralité de Berne et de Soleure, le fut bien davantage encore à l'ouïe de cette alliance qui menaçait la puissance de sa maison sur les bords de l'Aar et de la Sarine. Il se décida à reprendre les armes et à aller attaquer Soleure avec le dessein bien arrêté de tourner ensuite ses armes contre les Waldstætten, lorsqu'il aurait soumis la ville de Saint-Ours. Le concours du comte Hartmann de Kybourg, landgrave de la Bourgogne allemande, lui paraissait nécessaire pour réussir dans cette double entreprise. Il s'attacha ce seigneur en lui donnant le gouvernement de la ville de Fribourg et en obtint l'engagement écrit de le suivre contre les Soleurois et contre ceux de Schwyz (8 avril 1318)[3]. Un engagement du même genre fut souscrit par le baron de Weissenbourg et par Jean de

[1] Blumer, *Jahrbuch des hist. Vereins des Kantons Glarus*, II. Heft, 1866, 142.
[2] Wattenwyl-Diesbach, *Gesch. der Stadt und Landschaft Bern*, II, 30, 2, 1867.
[3] Kopp, *Geschichte*, Buch X, appendice 2, 31. — Segesser, *Eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 9 et 10.



la Tour-Châtillon, seigneur très-puissant dans le Vallais, l'Oberland et aux environs de Fribourg où les seigneuries d'Illens et d'Arconciel reconnaissaient ses lois.

En même temps, pour masquer ses desseins ultérieurs contre Schwyz et assurer le succès de son entreprise contre Soleure, le duc Léopold signait une trêve de quelques mois avec les Waldstætten (19 juillet 1318)[1]. Toutes ces précautions prises, ce prince, à la fin d'août de cette même année 1318, allait mettre le siége devant Soleure avec une nombreuse armée composée des bourgeois et des chevaliers de l'Argovie, de l'Alsace, du Brisgau, des troupes du comte de Kybourg, des guerriers de Fribourg en Uechtland et de 3000 Vallaisans que lui avait amenés Jean de la Tour-Châtillon. Les Bernois, que cette expédition menaçait aussi bien que leurs voisins, se hâtèrent de jeter 400 hommes dans la place assiégée et portèrent le fer et la flamme sur les terres de Kybourg. Mais, malgré le secours des Bernois, il est douteux que les Soleurois eussent pu se soutenir longtemps contre les efforts de l'armée ducale sans la circonstance extraordinaire qui sauva leur ville. Une crue subite des eaux emporta le pont que le duc d'Autriche avait jeté sur l'Aar et précipita dans les flots les soldats autrichiens dont il était couvert. On vit alors un beau spectacle: les Soleurois oubliant qu'ils avaient affaire à des ennemis pour sauver ceux qui se noyaient et les arrachant à la mort à l'aide de cordes et de perches[2].

Désarmé par la grandeur d'âme de ses adversaires, le duc leva le siége qui durait depuis dix semaines (novembre 1318) et renonça pour le moment à faire aux Waldstætten une guerre pour laquelle il avait cependant encore enrôlé des gens pendant le siége. L'année suivante, il jugea à propos de renouveler à deux reprises la trêve conclue le 19 juillet 1318 entre les officiers et les *Waldlüt*. Par cette trêve, les ducs et leurs sujets rentraient en jouissance des métairies (höfe), redevances, tailles et droits domaniaux, ainsi que des juridictions qu'ils possédaient comme propriétaires fonciers dans les vallées avant la guerre et au temps de l'empereur Henri VII de Luxembourg. Les trois vallées s'engageaient de plus à ne porter aucune atteinte aux droits des ducs et de leurs vassaux en contractant des alliances illicites avec ces derniers.

Les princes, en revanche, promettaient de laisser en paix les paysans (Landlüt) d'Uri, Schwyz et Underwald[3].

[1] Segesser, *Eidg. Abschiede* de 1245 à 1420.
[2] Ce fait est attesté par Degenscher et Justinger. Kopp semble l'admettre par ces mots : « *Es wird erzählt.* » Buch X, 235.
[3] Segesser, *Eidg. Abschiede*, appendice, 244.

La libre circulation garantissait le retour du commerce et de l'agriculture. Les Confédérés, comme on le voit, ne crurent pas devoir se prévaloir du décret de Nuremberg, par lequel le roi Louis de Bavière dépouillait de leurs biens les ducs d'Autriche.

La victoire de Morgarten n'avait pas mis fin aux conflits des moines de Notre-Dame-des-Ermites avec les pâtres de Schwyz. Le prince-abbé, qui était toujours Jean de Schwanden avait renouvelé ses doléances contre les montagnards auprès de la cour épiscopale de Constance, en désignant nominativement Conrad ab Yberg et Werner Stauffacher, sans doute en leur qualité, l'un d'ancien, l'autre de nouveau landamman. La cour épiscopale de Constance, frappant de nullité l'appel fait par Schwyz à l'archevêque métropolitain de Mayence, avait confirmé purement et simplement l'excommunication de 1309. Le pape d'Avignon la confirma à son tour et donna une bulle à cet effet. L'évêque de Constance étant mort sur ces entrefaites, l'évêque Jean de Strasbourg fut chargé de l'exécution de la sentence. Ce prélat cita à sa barre le landamman de Schwyz qui était alors Henri Stauffacher et onze autres montagnards, parmi lesquels nous trouvons, à côté de personnages obscurs, les noms bien connus de Peter Locholf, de Schorno, de Hunno. Mais au jour fixé (26 mars 1319) les douze citoyens cités ne parurent pas, alléguant pour leur justification l'hostilité des comtes de Werdenberg, Toggenbourg, Tengen, qui rendait trop peu sûre la route de leur pays à Strasbourg, et sollicitant la translation de l'audience dans un autre lieu. Un clerc nommé Ortlieb se présenta seul pour soutenir la cause des Schwyzois, et voyant qu'on passait outre malgré ses protestations, il en appela au siége apostolique. L'évêque Jean de Strasbourg, dévoué à l'Autriche, maintint toutes les sentences lancées contre les montagnards et lança des lettres monitoires aux prêtres de Constance, Lucerne, Zoug, Einsiedeln. Mais les ennemis des Schwyzois avaient compté sans l'intérêt que le duc d'Autriche prenait en ce moment à la paix et sans les renouvellements successifs de la trêve conclue par ce dernier[1]. Cette trêve finit par s'étendre aussi au conflit religieux qui divisait Schwyz et les hôtes de l'abbaye dont le duc Léopold était l'avoué.

Le duc lui-même insista pour que l'abbaye renonçât tout à fait à faire valoir la bulle papale qu'elle avait obtenue contre les montagnards, et Jean de Schwanden dut par un acte formel, déposé entre les

[1] La trêve de 1316 fut renouvelée successivement le 21 mai et le 15 juin, le 26 juin, le 3 juillet 1319, le 6 novembre 1320, le 24 octobre 1322.



mains du chapitre, se désister formellement de ses plaintes (19 novembre 1319)[1]. « C'est ainsi, dit l'historien Kopp, que l'abbaye de Notre-« Dame se vit dépouillée par la diplomatie de son propre avoué du seul « moyen qu'elle eût à opposer à la force brutale, c'est-à-dire les armes « spirituelles[2]. » C'est ainsi, dirons-nous, qu'une petite peuplade contraint les grands de la terre, par son énergie et son indomptable courage, à respecter son indépendance.

### 8. Relations des Waldstætten avec leurs voisins de Glaris et de Berne et l'empereur Louis de Bavière (1315 à 1333).

Dans leur lutte avec les Waldstætten, les ducs d'Autriche comptaient au nombre de leurs partisans et champions les deux comtes de Kybourg, Hartmann et son frère Everard. Ces deux seigneurs s'étaient engagés par serment, le 8 août 1318, à seconder le duc Léopold contre Schwyz et à couper les vivres aux montagnards[3]. Mais la concorde ne régnait pas entre les deux frères dont le cadet avait été voué à l'état ecclésiastique malgré lui, et que sa famille voulait frustrer de son patrimoine au profit de l'aîné (1er décembre 1320). Ce dernier, feignant de se réconcilier avec son frère cadet, l'invita à se rendre auprès de leur mère au château de Landshout, situé entre Berne et Soleure. Là, Hartmann accueillit son cadet avec de grandes démonstrations de tendresse et partagea avec lui sa chambre et sa couche. Mais tout à coup il le fait saisir et garrotter au milieu de la nuit et l'envoie sous bonne escorte au château de Rochefort, appartenant au comte de Neuchâtel, dont Hartmann de Kybourg avait épousé la fille (entre février et mai 1322). Le prisonnier ne recouvra sa liberté qu'au prix d'une renonciation complète à sa part de l'héritage paternel. On ne lui laissait que ses bénéfices ecclésiastiques et la jouissance en viager du château de Thoune, sa résidence habituelle. Mais les deux frères se trouvant réunis à quelque temps de là au château de Thoune pour y dresser l'acte formel de renonciation d'Everard, et le frère aîné ayant fait au cadet l'observation qu'en sa qualité de clerc, la présence d'un tuteur était nécessaire pour valider l'acte, Everard, exaspéré par ce qu'il considérait comme une nouvelle injure, plongea son couteau dans le sein de Hartmann. Un gentilhomme du parti d'Everard acheva le comte en le pré-

[1] Voir Tschoudi. Segesser, *Eidg. Abschiede*, 12. — Kopp, *Geschichte*, Buch X, 309.
[2] Kopp, ibid., 311.
[3] Kopp, *Geschichte*, Buch X, appendice 31.

cipitant par les fenêtres du château. Les bourgeois de Thoune voulaient venger leur seigneur. Mais Everard se couvrit de la protection des Bernois, dont il avait eu la précaution de s'assurer la combourgeoisie, en leur engageant la ville de Thoune. Le duc Léopold, au tribunal duquel l'affaire avait été évoquée dès le début et qui s'était posé en médiateur entre les deux frères, prononça alors une sentence qui taxait Everard de fratricide et le dépouillait de ses biens au profit de sa propre maison. Mais l'opinion publique, tout en condamnant le crime, ne vit dans le jugement rendu par le prince autrichien qu'un acte de convoitise mal déguisé sous ses formes juridiques [1]. On le rapprocha des actes de spoliation auxquels le meurtre d'Albert avait servi de prétexte et dont avaient été victimes plusieurs gentilshommes des environs de Berne, comme Thuring de Brandis, l'oncle du régicide Rodolphe de Balm, Dietrich de Ruti qui avait épousé une dame de cette famille et Werner de Kien, apparenté à cet autre régicide nommé Eschenbach. On rappelait la manière dont quelques années auparavant les ducs d'Autriche avaient su extorquer aux comtes de Bouchegg la cession du Landgraviat de la rive droite de l'Aar et de la Bourgogne allemande [2].

En Allemagne, la cause du roi Louis de Bavière semblait avoir remporté un succès décisif à la journée de Mühldorf où Frédéric d'Autriche fut vaincu et fait prisonnier par son rival (28 septembre 1322). Mais l'échec des armes autrichiennes n'avait fait que redoubler l'ardeur du duc Léopold à s'assurer du concours des villes et de la noblesse dévouées à sa maison, dans la Haute-Allemagne. C'est ainsi qu'un des dynastes les plus puissants de ce pays, Jean de Habsbourg-Laufenbourg, comte de Rapperschwyl, seigneur de la Marche et du Wæggithal, consentit au prix de 600 marcs d'argent à combattre ses voisins de Schwyz et les habitants de la vallée de Glaris. Ces derniers avaient excité la colère des ducs d'Autriche en promettant aux Schwyzois de ne pas les attaquer en cas de guerre avec l'Autriche. Cette convention, datée du 1er septembre 1323 est la première trace vraiment historique des relations étroites qui s'établirent dans la suite entre les Waldstætten et les Glaronnais [3].

[1] *Solothurner Wochenblatt*, 1825, 264. Wattenwyl-Diesbach, II, 51.
[2] Wattenwyl-Diesbach, II, 19.
[3] Kopp a voulu mettre en doute l'existence de cette convention, parce que l'original dont parle Tschoudi manque ; mais son authenticité est mise hors de doute par l'acte relatif à Jean, comte de Habsbourg, dont nous venons de mentionner l'engagement pris envers les ducs d'Autriche. Voir Segesser, *Eidgenössische Abschiede* de 1245 à1420, 13.



N'étant soumis aux ducs d'Autriche qu'en tant que censitaires de l'abbaye de Seckingen, les gens de Glaris voyaient d'un œil inquiet les efforts de ces princes pour les assimiler complétement aux sujets de leurs États héréditaires. C'est pourquoi ils s'étaient rapprochés des Waldstætten et en particulier de Schwyz. Aussi les ducs d'Autriche se disposaient-ils à les traiter en ennemis et enrôlaient des gens contre eux et les Schwyzois. « Nous ne pouvons qu'être réjouis, dit un « historien glaronnais, en voyant chez nos ancêtres les aspirations cou- « rageuses à l'indépendance qui devait être le prix d'une lutte de « soixante années [1]. »

Schwyz, Uri et Underwald entrent aussi à la même époque en rapports plus intimes avec les Bernois. Une conférence de ces quatre pays eut lieu à Lungern dans l'Underwald, le 8 août 1323. Les Bernois avaient pris l'initiative de ce rapprochement, prélude de l'alliance intime qui devait unir les deux peuples trente ans plus tard [2].

La précaution n'était superflue ni pour les Bernois ni pour les Waldstætten, car le duc Léopold était en ce moment occupé d'un nouveau projet qui, s'il s'était réalisé, aurait pu avoir les plus graves conséquences pour tous les pays libres de la Haute-Allemagne. Désespérant de délivrer son frère des mains de Louis de Bavière par ses propres forces, le prince autrichien, cédant aux suggestions du pape Jean XXII, l'ennemi juré du roi Louis, s'était abouché avec le roi de France, Charles IV le Bel, et dans une entrevue avec ce prince à Bar-sur-Aube en Bourgogne (juillet 1324), il avait promis à ce monarque de le faire roi des Allemands à la place de Louis de Bavière. En revanche, Charles IV s'était engagé à aider Léopold à se mettre en possession des Waldstætten et de tous les biens d'Everard de Kybourg, l'allié des Bernois. En même temps, le pape Jean XXII avait lancé l'interdit contre Louis de Bavière. Ce monarque, de son côté, se préparait à la guerre, et par lettre du 4 mai 1324, invitait les hommes de Schwyz à lui envoyer leur contingent pour la campagne qui allait s'ouvrir [3]. Le texte de cette épître nous apprend que les Schwyzois s'étaient servis de l'entremise d'un moine pour réclamer auprès de Louis de Bavière contre la concession des fiefs opérée à leur détriment. Le roi y répondit en redressant les griefs énoncés et en maintenant la confiscation des biens des ducs d'Autriche au profit de l'Empire (5 mai 1324). Dans l'inter-

[1] Blumer, *Urk. Sammlung zur Geschichte des Kantons Glarus*, II, 165 et 66.
[2] Wattenwyl-Diesbach, II, 54. — Segesser, *eidgenössische Abschiede*, 12.
[3] Kopp, *Urkunden*, I, 139.

valle, un seigneur de la maison de Neuchâtel, Jean d'Aarberg, sire de Valangin, avait été désigné par le roi pour remplir les fonctions de bailli impérial dans les Waldstætten. Il s'était rendu à Beggenried sur le lac de Lucerne pour y recevoir l'hommage des montagnards (7 octobre 1323). La teneur de cet acte indique de nouveaux et importants progrès dans la situation politique des trois vallées. Le bailli impérial y reconnaît positivement que le serment des Waldstætten ne lie ces derniers qu'aussi longtemps que l'empire acceptera leur inaliénabilité, et que ce serment perdrait toute valeur le jour où l'on entreprendrait de mettre hypothèque sur leur pays. De plus, les trois vallées étaient déclarées affranchies non-seulement de tous les tribunaux situés hors de chez eux, comme sous l'empereur Henri VII, mais même du tribunal de l'Empire dont le for avait été expressément réservé par cet empereur dans sa charte en faveur des Waldstætten[1].

Ces concessions étaient le résultat de la politique de Louis de Bavière pour s'attacher de plus en plus les peuples de la Haute-Allemagne. Après sa victoire à Mühldorf, le vainqueur avait eu un moment l'idée de faire périr Frédéric d'Autriche, et ce prince qui en était prévenu s'attendait chaque jour à voir entrer le bourreau dans sa prison. Mais abandonné de plusieurs princes et attaqué par d'autres, Louis de Bavière avait pris le parti plus noble de mettre en liberté son rival et même de l'associer au trône (5 septembre 1325).

A peine admis à partager la couronne, Frédéric songea à tirer parti de sa position nouvelle pour améliorer celle de sa maison, et inféodait à ses frères les biens d'Everard de Kybourg (10 février 1326). Mais les dispositions du nouveau roi ne devaient être d'aucune utilité pour le duc Léopold, car quelques jours après, le 28 février, il était enlevé aux siens encore à la fleur de l'âge (il n'avait que 34 ans). Il mourut à Sels en Alsace, et reçut la sépulture au cloître de Kœnigsfelden, fondé par sa famille.

Léopold Ier fut remplacé dans le gouvernement de ce qu'on appelait les pays antérieurs, c'est-à-dire situés dans la Haute-Allemagne, par son frère Albert II, surnommé le *paralytique*, parce que ses infirmités l'empêchaient de voyager autrement qu'en litière, et le *Sage* parce qu'il était habile, prudent et magnanime. Le duc Othon, le plus jeune de ces princes, ressemblait davantage à Léopold, et manifestait les mêmes desseins d'agrandissement. Aussi les Waldstætten, de concert avec Berne et Zurich, jugèrent-ils opportun d'adhérer à la grande asso-

[1] Voir le texte dans Kopp, *Urkunden*, I, 138.



ciation ou Confédération des villes impériales qui s'organisa le 5 juin 1327 et fut renouvelée ensuite pour trois ans, le 14 janvier 1329. Everard de Kybourg, menacé pour le moins autant que ses amis de Berne et les Waldstætten, formait de son côté avec ces derniers une alliance de seize ans (1er septembre 1327).

Peu de temps auparavant, Louis de Bavière, laissant le gouvernement de l'Allemagne à son associé au trône, était allé recevoir la couronne impériale à Rome, au mépris des anathèmes du pape Jean XXII. Ce dernier est déclaré hérétique, et le nouvel empereur lui oppose un antipape sous le nom de Nicolas V (1328)[1]. Mais en Italie comme en Allemagne, les Waldstætten sont l'objet de la sollicitude de Louis de Bavière. De Côme, en date du 1er mai 1327, le roi des Romains déclarait les maintenir dans les franchises et libertés de leurs ancêtres et annonçait son dessein de donner une nouvelle sanction à ces droits quand il aurait reçu la couronne impériale[2]. C'est ce qu'il fit à Pise le 18 octobre de l'année suivante, et huit mois plus tard il y joignit un rescrit daté de Pavie (24 juin 1329) par lequel il confirmait à nouveau toutes les chartes précédentes; il y ajoutait la défense à tous ses baillis de toucher aux biens et aux personnes de ces contrées autrement qu'ils n'y étaient autorisés par la coutume[3].

Les Waldstætten avaient obtenu ces nouvelles faveurs, si l'on en croit Tschoudi, par l'envoi d'un contingent de leurs vallées à l'armée de Louis de Bavière en Italie. Le péage lucratif de Fluelen enlevé à Homberg par Louis de Bavière, depuis la conversion de ce seigneur au parti de l'Autriche, avait été donné pour cent marcs à un autre seigneur plus dévoué à l'empereur. Ce prince en avisa le landamman et les gens des trois vallées en leur recommandant de se conformer à ses ordres (10 octobre 1329). La mort du roi Frédéric d'Autriche, arrivée en janvier 1330, devait rendre la maison d'Autriche plus hostile encore à Louis de Bavière. Le duc Othon alla assiéger la ville impériale de Colmar avec 30,000 hommes de pied et 1,400 chevaux. Louis de Bavière, de retour de son expédition d'Italie, marche avec une armée nombreuse au secours de cette ville où ses partisans étaient connus sous le nom de *noirs*, par opposition aux *rouges* qui étaient les adhérents de l'Autriche. Une collision semblait imminente, lorsque Jean de Luxembourg, roi de Bohême, se posant en médiateur, détermine l'em-

[1] Böhmer, *Regesta Karolorum*, 59.
[2] Böhmer, *Regesta Karolorum*, 56.
[3] Böhmer, *Regesta*, 64. — Kopp, Buch XI, 385.

pereur, le 6 août 1330, à accorder aux ducs d'Autriche en indemnité pour les frais de guerre, évalués à 20,000 marcs d'argent de Constance, une hypothèque sur les quatre villes impériales de Zurich, Saint-Gall, Rheinfelden et Schaffhouse[1]. Cet événement produisit un émoi extraordinaire à Zurich dont les bourgeois, en perdant leur *inaliénabilité*, risquaient fort de perdre leur indépendance. Car, ainsi que le fait observer M. Bluntschli, en engageant aux ducs d'Autriche la souveraineté de la ville de Zurich, l'empereur Louis aliénait cette cité de l'Empire pour aussi longtemps que l'hypothèque ne serait pas levée. Les habitants de la ville engagée prêtaient serment de fidélité au détenteur de l'hypothèque et lui restaient soumis tant que le rachat n'était pas opéré. L'effroi redoubla lorsqu'on apprit que les seigneurs chargés de l'exécution du décret proposaient à l'empereur de s'armer avec le duc d'Autriche pour contraindre les deux villes, si elles refusaient de se soumettre. Le chroniqueur Jean de Winterthour nous décrit la population de Zurich prosternée jour et nuit aux pieds des autels et invoquant avec larmes le secours céleste. Mais tout en priant Dieu, on ne négligeait pas les moyens humains. L'abbé d'Einsiedeln, Jean de Schwanden, s'engagea à plaider la cause de Zurich auprès du duc Othon. Cette démarche n'ayant pas eu de succès, des députés des deux villes se rendirent alors, à ce qu'il paraît, auprès de l'empereur. Ce monarque, en revenant de Colmar, avait traversé l'Argovie et visité les villes de Brougg, Winterthour, Frauenfeld, Baden, mais n'avait eu garde de s'arrêter dans les deux cités si légèrement sacrifiées. Les députés de Zurich trouvèrent Louis de Bavière à Ratisbonne. Mais dans cette cour toujours besoigneuse des césars allemands, l'argent faisait plus que les paroles. Zurich fut déclaré derechef inaliénable à perpétuité, moyennant le paiement de 2,500 livres (27 février 1331). Quelques semaines plus tard, les députés de Saint-Gall obtinrent la même concession (22 avril)[2]. Deux autres villes impériales, Brisach et Neuenbourg sur le Rhin, furent hypothéquées au duc d'Autriche à la place de Saint-Gall et Zurich. Le duc Othon lui-même déclara se désister de l'hypothèque et chercha à faire entendre aux deux villes que, de même qu'il ne leur savait pas mauvais gré d'avoir décliné cette situation, elles ne devaient pas lui en vouloir et chercher à tirer vengeance (1331).

[1] Verpfändung der Reichstädte Zurich und St-Gallen an Oesterreich. Kopp, *Geschichtsblätter*, 21, 1. Un premier traité signé à Haguenau le 6 août est suivi d'un second conclu à Bâle le 18 du même mois et relatif à l'hypothèque. Böhmer, *Regesta*, 74.

[2] Böhmer, *Regesta*, 78 et 79. — Wartmann, *loc. cit.*



Tschoudi, dans sa chronique, rapporte que les députés des Waldstætten avaient accompagné ceux de Zurich, dans leur démarche auprès de l'empereur à Ratisbonne, et contribué à libérer cette cité ainsi que Saint-Gall, qui était entrée en rapports avec eux par l'entremise de Zurich quelques années auparavant. Délivrés de la crainte de devenir vassaux de l'Autriche, les Saint-Gallois prennent plus de confiance en eux-mêmes et se donnent bientôt un bourgmestre[1].

Les Glaronnais avaient dû envoyer leur contingent à l'armée du duc Othon qui avait fait le blocus de Colmar. Les troupes de cette vallée, armées de hallebardes à la façon de leurs voisins des Waldstætten, attirèrent les regards de l'héroïque Jean de Bohême dans la bouche duquel le chroniqueur de Winterthour place ces paroles enthousiastes : « Oh ! « quel terrible aspect avait le bataillon des Glaronnais rangé en forme « de coin et pourvu d'armes formidables[2] ! »

A cette époque, le roi Louis de Bavière était disposé à se rapprocher complétement des ducs d'Autriche. Le pape Jean XXII, au contraire, ne s'était pas réconcilié avec Louis de Bavière et continuait à lancer ses excommunications et ses interdits non-seulement contre l'empereur, mais contre les villes et les seigneurs de son parti. Ce fut d'abord le cas de la ville de Zurich, frappée d'interdit comme en 1248. Mais en cette circonstance encore, comme au siècle précédent, les cordeliers restèrent fidèles à la ville abandonnée par le reste du clergé.

Un envoyé du saint-siége s'était présenté à Bâle pour afficher des sentences dirigées contre Louis de Bavière et ses partisans. Les bourgeois irrités le saisirent et le précipitèrent dans le Rhin, du haut de l'esplanade qui entoure la cathédrale. Jean de Winterthour, qui rapporte le fait[3], nous apprend que les cordeliers de Bâle et l'ordre tout entier étaient dévoués à l'empereur et considérés comme hérétiques par le pape Jean XXII qui destitua leur général, Michel de Cesena, et condamna les doctrines du cordelier allemand Eckard parce qu'il rappelait l'église à sa pauvreté primitive et opposait Jésus-Christ au pontife d'Avignon.

## 9. Premières conquêtes des Waldstætten en Italie et leurs relations avec les Vallaisans et les Grisons.

Du règne de Louis de Bavière et de l'année 1331 datent les pre-

[1] Le premier bourgmestre connu de St-Gall est Bilgeri Spiser (1354). Ce magistrat, ayant été accusé de péculat, fut banni pour 10 ans (le 31 octobre 1378).

[2] Vitodurani Chronicon, 82.

[3] *Archiv für Schweizergesch.*, XI, 92. Heussler, *Verfassungsgesch. der Stadt Basel*, 193.

mières conquêtes des Waldstætten en Italie. Les relations des Waldlüt avec leurs voisins du Milanais avaient été jusque-là essentiellement commerciales. Les montagnards allaient vendre leur bétail, leur beurre et leur fromage sur les marchés de la Lombardie et en rapportaient le blé, le vin et autres produits. L'extension des pouvoirs du bailli d'Urseren dans la Léventine semblait devoir favoriser ces relations pacifiques. Mais c'est cette extension elle-même qui probablement aura mécontenté les Milanais. Quoi qu'il en soit, des marchandises en transit par le Saint-Gothard furent saisies et ceux qui les transportaient, maltraités. Le bailli d'Urseren appela Uri à son secours. Uri, de son côté, requit le secours de ses voisins de Schwyz, Underwald et même celui des Zuricois, intéressés à la chose par leurs relations commerciales.

Les Confédérés en armes descendirent dans la Léventine et, sans se laisser arrêter par les anciennes tours des rois lombards à Airolo et à Quinto, marchèrent sur Faido, le chef-lieu de la vallée, qui se rendit sans coup férir. Les Confédérés poursuivaient leur marche vers Giornico, lorsque Franchino Rusca, seigneur de Côme et plus tard de Bellinzona, qui remplissait les fonctions de vicaire général et de défenseur de ces contrées, intervint et s'aboucha avec le chef de l'expédition, le landamman d'Uri, Jean d'Attinghausen. La paix fut signée à Côme le 12 août 1331, à des conditions équitables pour les deux parties. On convint entre autres qu'aucune ne serait tenue de transporter les marchandises plus loin que l'hospice du Saint-Gothard. La liberté des communications était rétablie pour tous, sauf pour 26 personnes désignées et qu'on voulait punir. La Léventine fut rendue au Milanais. Mais Rusca et ses deux frères se virent contraints de signer l'engagement d'unir leurs forces à celles des Waldstætten contre celles des Léventins, si ces derniers enfreignaient le traité. Une amende de 6000 florins d'or était prononcée contre les contrevenants[1]. Le prix que les Rusca mettaient à la continuation des bons rapports avec les Confédérés se montra encore dans un traité subséquent, où ces seigneurs, de concert avec Beccaria, podestat de Côme, et le Conseil communal de cette ville, affranchirent les commerçants de Lucerne, Urseren et des Waldstætten des péages qu'on acquittait à Côme et à Bellinzona (20 janvier 1335).

A la même époque, une chapelle s'élevait près de l'hospice du Saint-Gothard par la munificence d'Azzo Visconti, le protecteur des Rusca,

¹ Segesser, eidgenössische Abschiede de 1245 à 1420, [illegible].



dont l'influence devint prépondérante dans le Milanais, après la chute de la faction opposée des Della Torre.

Des querelles de famille, pareilles à celles des factions des Montaigus et des Capulets, qu'a immortalisées le drame de Shakespeare, désolaient depuis des siècles les belles contrées qu'arrosent le Pô, l'Adige et le Tessin. Les familles des Muralto et des Orelli dominaient à Lugano, les Quadro et les Paravicini dans la Valteline; mais la puissance de ces familles était souvent éclipsée par celle des évêques de Côme, alliés des évêques de Coire. Ces derniers étaient, dans le principe, les plus puissants seigneurs de la Rhétie ou des Grisons; mais leur pouvoir avait bien diminué au XIV^me siècle, où les barons de Vaz jouent le principal rôle et se montrent souvent favorables à la liberté et au progrès. Ils protègent le peuple des campagnes, affranchissent les colons Valaisans de Davos, les colons allemands du Rheinwald et s'allient avec les Waldstætten contre la maison d'Autriche[1].

Le grand baron Donat de Vaz, chef gibelin et partisan de Louis de Bavière contre l'Autriche, battit les troupes de l'évêque de Coire, partisan de l'Autriche, à Greifenstein et dans la vallée de Domleschg, grâce aux secours des guerriers de Schwyz (1325). Neuf ans après on l'enterrait avec le casque et le bouclier comme le dernier de sa race[2]. Ce que le moine Jean de Winterthour raconte de sa férocité naturelle (il aurait fait ouvrir le ventre à des prisonniers pour savoir comment ils avaient digéré), paraît une calomnie inventée pour noircir ce seigneur qui aurait refusé, selon le même chroniqueur, de recevoir les sacrements, en disant : « Je ne me confesserai pas, parce que je ne me sens aucun repentir de ce que j'ai fait. »

Les biens des Vaz passèrent, en l'absence d'enfants mâles, aux comtes de Toggenbourg et Werdenberg-Sargans, gendres du grand baron. Enhardis par la mort de Donat, les ennemis des Waldstætten lèvent la tête dans les Grisons. Martin de Sax, abbé de Disentis, se laisse engager par l'Autriche à fermer les passages entre Uri et Urseren, partant entre Uri, la Léventine et l'Italie. Mais les troupes de l'abbé et de la noblesse du Rheinthal-antérieur sont battues à Urseren et laissent 500 hommes sur le carreau. L'abbé qui succéda à Martin de Sax était un Attinghausen d'Uri : il fit avec les Waldstætten une alliance offensive et défensive (1339).

¹ D'après la charte accordée à ceux de Davos, le [illegible] de la [illegible] n'autorisait pas le seigneur à exproprier le serf établi sur ses terres. Cette charte est peut-être de l'an [illegible].

² Mohr, Historisch-chronologischer Wegweiser, [illegible]. Chur, [illegible].

Les relations du Vallais avec les Grisons étaient devenues déjà assez fréquentes au XIII[me] siècle où nous voyons l'évêque de Sion, souverain de ce pays, signer des alliances avec les évêques de Coire contre Rodolphe de Habsbourg. Plusieurs milliers de Vallaisans auraient émigré aussi à la même époque pour les Grisons et le Vorarlberg, où l'on reconnaît encore aujourd'hui leurs descendants aux noms qu'ils portent et au dialecte parlé par les *Walser* (c'est le nom qu'on donnait à ce peuple en souvenir de son origine étrangère). Conches et Viége avaient fourni le principal contingent à cette migration volontaire ou forcée, on ne sait, car il se pourrait qu'ils eussent été vendus au puissant comte grison de Montfort, dont ils ont conservé la bannière, comme le furent plus tard, en 1346, plusieurs centaines de paysans cédés à l'abbé d'Interlaken par les seigneurs vallaisans de la Tour, pour coloniser les montagnes de Gsteig.

Les nobles vallaisans, les sires de la Tour - Châtillon en particulier, étaient en guerre continuelle avec l'évêque, leur suzerain, auquel ils refusaient de prêter hommage. Cette noblesse hautaine voyait aussi à regret s'accroître le nombre des hommes libres et la force des communes et dizains, Sion et Viége en particulier. L'évêque, s'appuyant à la fois sur Berne et sur le peuple, avait bâti plusieurs forteresses, entre autres celle de Tourbillon sur l'emplacement, dit-on, d'un castellum romain. Les nobles de la Tour, unis à des Rarognes et à des sires de Saxon, conspirèrent pour livrer la forteresse à la Savoie. Mais la trahison fut découverte et vingt des conjurés eurent la tête coupée sur le grand pont à Sion (30 avril 1300). Les Rarognes perdirent l'office de vidomnes ou avoués de l'évêché. En 1318, une armée conduite par des nobles vallaisans et oberlandais envahit le Vallais; elle fut surprise et mise en déroute par les montagnards dans la journée de la *Prairie des Soupirs*. Pierre de la Tour, les seigneurs de Wimmis et Weissembourg restèrent sur le carreau. C'était un peu avant le siége de Soleure, où Jean de la Tour, échappé au massacre, n'en amena pas moins, comme nous l'avons dit, 3000 hommes au duc d'Autriche pour combattre les Waldstætten. La défaite des nobles profita non-seulement aux dizains en général, mais aux communautés de Sion et Viége dont les franchises prirent un nouvel essor. La ville de Sion, par exemple, avec son bourgmestre et ses syndics, siégeait de droit comme arbitre dans les querelles qui s'élevaient entre l'évêque et les pays voisins.

[1] Furrer, *Geschichte von Wallis*, I, 123. M. Roger de Bons en a traduit le premier volume avec quelques modifications. Sion, 1873.



D'après les statuts de Sion, personne ne pouvait être jugé par le tribunal épiscopal sur de simples soupçons, sans avocat, sans la présence de quelques bourgeois, ni mis arbitrairement à la torture. Si quelque serviteur de l'évêque s'avisait d'employer la violence contre un bourgeois, la résistance était permise à chacun. Les libertés de la ville reçurent en 1339 la sanction de l'empereur Louis de Bavière.

### 10. Lucerne forme le quatrième État (Ort) de la Confédération (Vierwaldstættebund) (1333-1343).

Pendant les luttes du trône et de l'autel, qui avaient marqué le XIII[me] et le XIV[me] siècle, ainsi que plus tard, pendant les guerres des ducs d'Autriche avec les Waldstætten, Lucerne, alors la ville principale de l'Argovie, avait été tour à tour l'amie ou l'ennemie des montagnards, selon qu'elle suivait sa propre impulsion ou celle des ducs d'Autriche et des nobles du voisinage.

Pendant la guerre de Morgarten, elle avait beaucoup souffert des incursions de ses voisins et de l'interruption du commerce qu'elle faisait par la voie d'Uri et d'Urseren avec l'Italie. La cession de leur ville à Rodolphe de Habsbourg par les abbés de Murbach, le 11 avril 1285, accomplie contre leur gré et au mépris de droits acquis à prix d'argent, avait aussi laissé un ressentiment profond au fond du cœur des Lucernois [1]. Les progrès de la liberté dans les Waldstætten étaient d'ailleurs d'un contagieux exemple. Un parti suisse existait depuis longtemps à l'état latent dans la cité de la Reuss; il leva la tête. Prenant une initiative hardie, vingt-six citoyens, tous membres des conseils, jurèrent une alliance de cinq ans pour le maintien des droits de la ville contre le bailli autrichien de Rothenbourg, dans la juridiction duquel se trouvait la ville de Lucerne (28 janvier 1328). Parmi ces citoyens figuraient des nobles et des chevaliers comme Jean de Bramberg, Jacques et Ortolf de Littau, Jean de Malters, des bourgeois et des artisans comme Peter de Hochdorf, nommé ainsi du village dont il

[1] La question de savoir si l'abbé de Murbach avait oui ou non violé son serment a beaucoup occupé les anciens historiens suisses, et tous se sont prononcés pour l'affirmative. L'un d'eux, le Lucernois Balthasar, raconte même dans son explication des *Tableaux de Lucerne* que deux moines du cloître de St-Léger, qui s'opposaient à la vente, subirent la prison pendant une année. Mais les documents faisant défaut, Kopp en a pris occasion de prêter aux bourgeois de Lucerne une indifférence complète à l'endroit de ce changement. M. de Segesser ne partage point cette opinion et, en ce qui concerne la question de droit, il fait observer avec raison que l'abbé de Murbach s'était engagé par un traité synallagmatique à ne pas aliéner Lucerne. *Rechtsgesch. der Stadt Luzern*, I, 126 et suiv.

était originaire. Cette alliance reçut l'appoint, le 13 octobre suivant, de douze nouveaux citoyens, tous conseillers également, entre autres de Werner de Gundoldingen, encore un simple bourgeois, et reçut deux ans après la sanction du conseil et de toute la commune, réunie dans la chapelle du pont de la Reuss (21 octobre 1330)[1]. Vainement le bailli de Rothenbourg chercha-t-il à dissuader les Lucernois d'une association qu'il estimait préjudiciable aux intérêts de son maître, leur souverain. En vain aussi le duc fit quelques concessions aux bourgeois. Elles n'étaient pas suffisantes pour contre-balancer les sentiments contraires qu'avait fait naître en eux l'aspiration à l'indépendance, jointe au souvenir pénible de l'injuste aliénation dont ils avaient été l'objet de la part des abbés de Murbach. Un des auteurs de l'alliance avec les Waldstætten, l'ancien avoyer Jean de Malters, ayant fait défection au parti patriote, fut puni par l'exil et la confiscation de ses biens. L'un des chefs du parti suisse, Jean de Bramberg, avait été élevé, le 25 décembre 1328, aux fonctions d'avoyer sans l'assentiment du duc et du bailli de Rothenbourg, son représentant dans ces contrées. A l'expiration de ses fonctions, fixée à une demi-année, on le remplaça par le chevalier Ortolf de Littau, un autre chef du même parti et l'ennemi personnel de Malters qu'il avait osé poursuivre de ses menaces jusqu'à Zofingue, sur le territoire autrichien. Les prières et les supplications de Malters pour rentrer en ville et amadouer ses compatriotes demeurèrent infructueuses.

Voyant l'inutilité de tous les efforts tentés pour ramener les Lucernois à l'obéissance, le bailli de Rothenbourg essaya de surprendre la ville dans une attaque nocturne (le 29 juin 1332). C'est là ce qu'on appelle la conjuration des manches rouges (*Mordnacht*) de Lucerne[2].

Mais cette tentative échoua et n'eut d'autres résultats que d'amener

[1] Kopp, *Urkunden*, I, 142.

[2] L'épisode des Manches rouges est racontée comme suit par la chronique : A une heure un peu avancée de la nuit, les conjurés en armes et portant des manches rouges pour signe de ralliement, attendaient le signal du massacre dans un souterrain au bord du lac, sous une salle de l'abbaye des tailleurs. Un jeune garçon avait, par aventure, suivi les conjurés et entendu leurs projets. Découvert, on voulut le mettre à mort. On se borna cependant à lui faire prêter serment qu'il ne révélerait à âme qui vive ce qu'il avait entendu. Le jeune homme ne pouvait laisser périr sa ville natale. Pour concilier son patriotisme et son serment, il se rendit à l'abbaye des bouchers, où se trouvaient encore attablés à boire et à jouer un certain nombre de bourgeois. Là, s'adressant non aux buveurs, mais au poêle inanimé, il raconta ce qu'il avait vu et entendu. En un instant l'alarme fut donnée, on s'empara des conjurés et on requit le secours de l'Underwald.



de nouvelles représailles suivies de l'adhésion définitive de Lucerne à l'alliance perpétuelle des Waldstætten, le 7 novembre 1332[1].

Deux communes voisines, Wäggis, soumise jusqu'alors au duc, et Gersau, qui s'était maintenue indépendante, entrèrent également dans la ligue des Trois-Vallées[2].

Cette alliance des *Orte* ou quatre premiers Etats confédérés est connue sous le nom de Ligue des Quatre Waldstætten (Vierwaldstættebund).

Lucerne, en sa qualité de ville et dont l'importance primait celle des vallées forestières, obtint le premier rang dans l'alliance et devint l'État dirigeant (*Vor-Ort*) de la Confédération nouvelle. Mais en même temps les confédérés des montagnes prirent la sage précaution de lui interdire la conclusion de toute alliance sans le consentement des pays confédérés.

L'obligation pour chaque État ou Ort de secourir immédiatement ses alliés menacés est aussi nettement indiquée dans l'alliance du 7 novembre. Ce recours est accordé à la requête positive (*Mahnung*) de l'État menacé.

Dans leur traité avec les Waldstætten, les Lucernois avaient formellement réservé les droits des ducs d'Autriche et leur juridiction dans le pays. Mais, comme le fait observer l'historien Kopp, c'était là une réserve illusoire et une situation fausse qui, en cas de guerre, les exposait à l'alternative ou de manquer à la foi jurée aux Waldstætten ou à la fidélité envers les ducs d'Autriche, dont ils réservaient les droits également jurés par eux le 4 mai 1252 et plusieurs fois depuis lors[3].

« Les droits des peuples et de la nature sont sacrés, dit à ce sujet « un ancien historien lucernois, Balthasar ; mais il sera toujours assez « difficile de fixer le point précis où le salut public permet de s'émanciper et de rompre les liens de la fidélité et de l'obéissance. »

L'alliance des Lucernois fut considérée comme une félonie par la noblesse et les villes d'Argovie et par les partisans de l'Autriche à Lucerne. Le refus d'accepter la monnaie ducale frappée à Zofingue contribua à envenimer les querelles. La guerre éclata entre les ducs et la ville de la Reuss, soutenue par les Waldstætten seuls ; car les villes, Zurich, Berne, Soleure, Saint-Gall, plus tard alliées de Lucerne et des

[1] Segesser, *eidgenössische Abschiede* de 1245 à 1420, 17 et appendice, 256.

[2] On n'accorda cependant à ces deux communes ni le droit de requérir le secours des Confédérés (Mahnung), ni celui de siéger dans les diètes.

[3] Kopp, *Urkunden*, I, 164.

trois vallées, avaient fait la paix avec la maison d'Autriche (le 20 juillet 1333).

Au bout d'un an, désirant ramener les Lucernois, le duc Othon jugea à propos de leur faire une concession importante: il leur octroya le droit de nommer leur avoyer sur une quadruple présentation du bailli de Rothenbourg. Au conseil des douze, il accordait, en outre, la latitude de se compléter lui-même, avec simple droit de remontrance de la part du bailli ducal contre les nominations qui seraient déplaisantes au prince, au lieu du droit d'exclusion qu'avait précédemment l'Autriche. Mais ces concessions tardives n'ayant pas abouti, la guerre se ralluma. C'est du moins à cette époque que l'on place le combat de Buona ou Buchenas, sur la Reuss, où le bailli de Rothenbourg, qui était alors Ulric de Ramschwag, aurait fait essuyer une défaite sanglante aux Lucernois, le 17 mars 1336, et les aurait amenés à entrer en arrangement avec le duc d'Autriche (12 mai)[1]. On convint de s'en remettre à un arbitrage de neuf citoyens de Bâle, Zurich et Berne. Ces villes, qui venaient de souscrire un traité pour la sûreté publique (Landfrieden) avec l'Autriche et les villes impériales, se trouvaient alors en bonne intelligence avec les ducs. Les neuf arbitres, parmi lesquels siégeaient les chevaliers Conrad de Bérenfels, de Bâle, et Jean de Boubenberg le jeune, de Berne, assemblés à Lucerne en juin, prononcèrent le 18, d'après les parchemins et le droit écrit du temps. Ils condamnèrent Lucerne à se reconnaître vassale des ducs, à recevoir leur monnaie, à amnistier Jean de Malters et trois autres citoyens proscrits pour leurs opinions favorables à l'Autriche, et enfin à renoncer à toute association tant *extérieure* qu'*intérieure*, par conséquent à l'alliance de 1330 conclue entre bourgeois et à celle de Lucerne avec les vallées.

Pour quelques années alors, les Lucernois se voient séparés de leurs amis des Waldstætten et replacés sous la domination autrichienne, qu'ils subissaient encore en 1340, lorsqu'un affreux incendie dévasta leur ville. A la vue de la sinistre rougeur qui empourprait l'horizon, les hommes de l'Underwald, si l'on en croit les chroniques, s'embarquèrent aussitôt pour porter secours à leurs anciens alliés. Mais la défiance avait remplacé l'amitié confédérale. Les gardes de la ville demandent à leurs voisins ce qu'ils veulent. Ceux-ci, les larmes aux yeux, répondent:

[1] Kopp, *Urkunden*, I, 180. Casimir Pfyffer et Otto Henne après lui, placent le combat de Buchenas en mars 1333 et racontent que les Lucernois, battus par Rothenbourg, mais secourus par 200 Schwyzois, reprirent l'offensive et tuèrent 200 hommes à l'ennemi.



Vous porter secours en bons amis et confédérés. Vos souffrances sont nos souffrances (1340)[1].

De tels procédés étaient faits pour réveiller, si même elle avait pu s'éteindre, la sympathie des Lucernois envers les Waldstætten. Cette sympathie ne fut pas étrangère aux mouvements tumultueux dont la ville de Lucerne fut le théâtre trois années plus tard, le jour de la Saint-Jacques, le 25 juin et le 16 novembre suivant et qui aboutirent à une nouvelle expulsion des principaux partisans de l'Autriche et à un renouvellement définitif et irrévocable de l'alliance avec les Waldstætten (1343). Défense fut faite alors sous peine de mort de répéter avec les amis de l'Autriche : 1° que le serment prêté aux confédérés était nul et 2° que Lucerne était vassale des ducs au même titre que Sempach et Sursée[2].

Le gouvernement de Lucerne éprouva un changement notable par suite de son incorporation à la ligue des vallées forestières. On commença par établir, à côté de l'ancien et du nouveau conseil des Douze, un grand conseil des trois cents, qui fit place bientôt après à une assemblée réduite de cent membres. L'avoyer, conseil et cent de Lucerne, tel est dorénavant le titre que prend l'autorité souveraine. L'avoyer ou chef de l'État ne devait être, comme le reste du conseil, qu'une demi-année en charge. A l'époque où Lucerne s'émancipait de la puissance des ducs d'Autriche, l'Underwald se séparait en deux parties, ayant chacune son gouvernement. Du moins les premiers documents constatant la séparation de cette contrée en Obwald, pays situé au-dessus de la forêt de Kerns, et Nidwald, situé en dessous de cette forêt, datent du milieu du XIV^me^ siècle[3].

### 11. Puissance croissante de Berne; guerres de Gumminen et de Laupen (1333-1341).

Berne, l'ancienne forteresse zæringienne, que les flots de l'Aar défendaient de trois côtés, continuait à croître tous les jours en force et en puissance sous le gouvernement de ses avoyers, de son conseil des vingt-quatre et des deux cents qu'elle avait établi à la fin du siècle dernier. Les avoyers étaient tirés ordinairement de la noblesse et le plus souvent de la famille puissante des Boubenberg[4] ou des riches familles bourgeoises comme les Münzer.

[1] Melchior Russen's *Chronik*, p. 119. Édition de M. Schneller.
[2] Segesser, *Rechtsgesch. von Luzern*, I, 247.
[3] Segesser, *eidgen. Abschiede* de 1245 à 1420, I, 26.
[4] Le premier avoyer du nom de Boubenberg figure à la date de 1233. Un autre,

« Deux occupations principales, dit Jean de Muller, se partageaient « la vie des nobles, l'agriculture et les armes. Quatre métiers occu- « paient les mains du peuple, ceux de boulanger, boucher, tanneur et « maréchal. Il n'y avait qu'un commerce, les draps[1]. »

Mais la jalousie de la noblesse environnante allait grandissant à proportion de la prospérité de la ville de l'Aar. Une nouvelle coalition pareille à celle qui l'avait assaillie en 1298 était en train de se former contre elle. Elle se composait à peu près des mêmes seigneurs allemands et romands qu'elle avait vaincus alors, savoir les comtes de Kybourg, Valangin, Gruyère, Louis de Savoie, baron de Vaud, les sires des Weissenbourg, Montagny, Wuippens et Maggenberg. Ces derniers étaient deux gentilshommes fribourgeois, châtelains de Gumminen et Bumplitz, à peu de distance de Berne.

Le duc d'Autriche, usant de son droit d'élire l'avoyer de Fribourg, avait appelé à ces fonctions le plus grand ennemi des Bernois, le comte Pierre III de Gruyère. Des sympathies bernoises existaient certainement au sein de la population de Fribourg, ville zæringienne comme Berne. Mais cette dernière avait pris soin de paralyser toutes les sympathies fribourgeoises en s'attribuant la petite ville de Laupen (Loyes en français), située à mi-chemin des deux villes, dont les Fribourgeois avaient cru s'assurer la possession par les liens étroits d'une combourgeoisie qui datait de plus d'un demi-siècle, et par le droit de rachat que leur avait octroyé l'empereur Louis de Bavière. Berne alléguait contre cette concession que les décrets d'un monarque excommunié n'avaient pas force de loi. Tous les ennemis des Bernois se coalisèrent. Les Bernois, de leur côté, s'attendant à une guerre sérieuse, s'étaient procuré le secours des évêques de Bâle et de Sion, du comte Pierre d'Aarberg, du comte Aymon de Savoie, d'Othon de Grandson, ainsi que des villes de Bâle, Soleure, Bienne et Thoune. Rodolphe de Wuippens, châtelain de Gumminen, commence les hostilités en s'emparant des troupeaux appartenant à des bourgeois de Berne. Le château fort de Gumminen sur la Sarine est pris d'assaut et détruit par les Bernois. Le château de Landshout et d'autres forts dépendant des Kybourg tombèrent également sous les coups de ces hommes courageux. Un épisode très-curieux de cette guerre est raconté par le moine de Winterthour. Dans un combat livré par les Bernois et leurs alliés de

Ulrich, en 1292. Nous suivons en partie dans ce chapitre le récit de Wattenwyl-Diessbach, *Geschichte der Landschaft Bern*.

[1] Jean de Muller, traduction Monnard, II, 407.



Soleure aux troupes kybourgeoises et autrichiennes, un guerrier intrépide, Stülinger de Regensberg, se précipite sur le bataillon des Bernois et des Soleurois rangé en forme de coin, l'enfonce et tombe percé de lances en ouvrant un passage aux troupes ducales[1].

Cette guerre, qui menaçait de prendre un caractère d'acharnement extraordinaire, se termina tout à coup par la médiation de la reine Agnès. Cette princesse, retirée à Kœnigsfelden, intervint à la prière du comte Everard de Kybourg et ménagea à Thoune un accommodement entre les deux parties (8 février 1333). Une œuvre de pacification plus étendue occupait la reine de Hongrie et s'effectua à Baden, où cette pieuse dame parvint à faire jurer le maintien du *Landfrieden* ou loi de la paix publique, pour huit ans, à une foule de villes et pays de la Haute-Allemagne. Mais de nouvelles guerres éclataient peu de temps après entre les Bernois, d'une part, les dynastes de Weissenbourg, de la Tour en Vallais et les comtes de Gruyère, de l'autre. Les Bernois prirent d'assaut le château de Wimmis et celui d'Unspunnen, où cinquante paysans du Hasli, cet ancien pays d'empire allié de Berne, expiaient dans les cachots des Weissenbourg une tentative de soulèvement pour lequel l'Underwald leur avait fait espérer son concours. Les dynastes oberlandais se virent contraints non-seulement de mettre en liberté les captifs, mais encore de céder aux Bernois la vallée du Hasli contre le remboursement de la somme pour laquelle l'empereur Henri VII de Luxembourg leur avait hypothéqué ce pays libre, vingt-quatre ans auparavant. La pénurie d'argent commençait d'ailleurs à se faire sentir rudement à la noblesse, en particulier et aux Weissenbourg, dont plusieurs seigneuries étaient hypothéquées aux Bernois. Tout l'Oberland arrosé par l'Aar reconnaissait les lois de la république et assurait en cas de guerre ses communications stratégiques avec les vallées forestières.

Mais la grandeur de Berne, en portant au comble la jalousie des voisins, devait être cause d'une troisième coalition plus dangereuse que les deux précédentes ; car, cette fois-ci, à tous les seigneurs qui avaient pris part à la guerre de Gumminen, étaient venus se joindre les évêques de Lausanne, de Bâle, de Sion avec les barons de la Tour, de Strasberg, sans parler des ducs d'Autriche et de l'empereur Louis de Bavière. Ce dernier gardait rancune aux Bernois, qui avaient déclaré ne pas le reconnaître tant que le pape n'aurait pas levé l'excommunication prononcée contre lui.

[1] Vitodurani chronicon. *Archiv für schweiz. Geschichte*, XI, 102.

Presque tous ces seigneurs avaient échangé la combourgeoisie de Berne contre celle de Fribourg. Le comte Rodolphe de Nidau, qui hésitait entre les deux, fut sommé par les Fribourgeois de se prononcer dans un délai de quinze jours; il se rangea sous la bannière de la noblesse, et dut se faire recevoir bourgeois de Fribourg.

L'historien bernois Justinger désigne un vassal de l'Autriche, Jordan de Burgistein, comme le principal artisan de la coalition nobiliaire formée contre Berne. Inquiets sur l'issue d'une lutte si inégale, les Bernois essayèrent d'une conciliation avec les Fribourgeois et la noblesse. Les chefs des deux partis se rencontrèrent dans l'église de Neuenegg, le 25 avril 1338. Les Fribourgeois reprochèrent aux Bernois l'annexion de Laupen, et les seigneurs se plaignirent amèrement de leur facilité à admettre leurs sujets à la bourgeoisie et à les soustraire ainsi à leur domination. Les concessions des Bernois parurent un moment faire impression sur les adversaires; les Fribourgeois surtout s'en montrèrent touchés. Mais les sentiments hostiles reprirent le dessus, et la guerre éclata par des dévastations réciproques au temps pascal de l'année 1339. Le parti autrichien et nobiliaire se préparait sérieusement à *châtier les rebelles*. Le 10 juin, une armée nombreuse alla camper devant la petite ville de Laupen. Elle se composait de 15 à 20,000 hommes de pied et de 1000 casques[1].

Laupen, petit bourg fortifié sur la rive droite de la Singine, non loin du confluent de cette rivière avec la Sarine, était défendu par une garnison de 600 hommes que commandait Jean de Boubenberg le jeune, fils de l'avoyer de ce nom. Le père présidait en ce moment le sénat de la république, vaillamment secondé par les quatre bannerets ou chefs des quartiers de la ville et par cinq magistrats appelés secrets et chargés du soin de la défense nationale. Les chefs de l'État trouvèrent encore un important auxiliaire dans le curé de Berne, Diebold Baselwind, qui, en véritable chevalier de l'Ordre teutonique, marchait la croix d'une main et l'épée de l'autre. Quant aux secours extérieurs, Berne ne pouvait en attendre que des Waldstætten, de Soleure, de Bienne, du Hasli et du Bas-Simmenthal dont le sire Jean de Weissenbourg lui était resté fidèle. Le comte Aymon de Savoie, sur lequel Berne avait cru pouvoir compter, détacha sa cause de la leur dans ce moment critique et se renferma dans la neutralité. Il en fut de même de Louis de

[1] La *Chronica* de Berne parle de 24,000 hommes ; la *Chronique anonyme* porte à 30,000 le chiffre des ennemis de Berne.



Savoie, baron de Vaud, qui avait fait cause commune avec la noblesse dans la guerre de Gumminen. Les forces bernoises comptaient de 5 à 6,000 hommes, y compris les auxiliaires du Hasli, du Siebenthal, de Soleure, des Waldstætten. Le Hasli et le Siebenthal avaient envoyé chacun 300 hommes. Soleure, se souvenant du généreux secours de Berne en 1318, avait fourni 18 casques ou cavaliers bien armés, les Waldstætten, un contingent de 900 hommes. Ces derniers avaient passé le Brünig et étaient aux ordres du landamman d'Uri, Jean d'Attinghausen. A la demande de secours de Berne qu'un vénérable magistrat avait été chargé de porter aux vallées forestières, celles-ci avaient répondu : « C'est dans le malheur qu'on connaît ses amis; nous vous « ferons voir que nous sommes les vôtres. » Toute l'armée portait en signe de ralliement des *croix blanches*, qui sont devenues plus tard avec le rouge les couleurs nationales[1].

Toutes les chroniques contemporaines, d'accord avec la tradition, donnent pour chef aux troupes bernoises le chevalier Rodolphe d'Erlach. « Les deux cents, disent ces chroniques, étaient à l'hôtel de ville et délibéraient sur le choix d'un général chargé de débloquer Laupen, quand on vit entrer dans la ville le chevalier Rodolphe d'Erlach, fils de ce vaillant Ulric d'Erlach, qui, quarante et un ans auparavant, avait vaincu la noblesse au Dornbühl. Rodolphe d'Erlach, tout comme son père Ulric, était vassal du comte de Nidau, mais il était en même temps bourgeois de Berne et avait même obtenu cette combourgeoisie pour les fils mineurs de son suzerain, dont on lui avait confié la tutelle (26 février 1336). Ayant à opter entre deux devoirs, Rodolphe d'Erlach fit part au comte de Nidau de son dessein de combattre avec Berne, pour ne pas s'exposer à perdre tout ce qu'il possédait sur le territoire de cette ville, à moins que le comte ne se chargeât de l'indemniser. Le comte ayant répliqué qu'il ne pouvait prendre un engagement de cette nature, en ajoutant qu'un homme de plus ou de moins ne faisait rien à la chose, d'Erlach se sentit profondément blessé de la conduite du comte et se rendit à Berne. Nommé général en chef, il accepta, mais en exigeant une obéissance absolue des artisans qui combattraient sous ses ordres. « Vous êtes des hommes libres, mais

[1] C'est la première mention de ce signe de ralliement. Elle se trouve dans la *Narratio prœlii Laupensis*, description de la bataille due à un contemporain anonyme, en manuscrit à la bibliothèque de Berne. *Wappen der schweiz. Eidgenossenschaft*, par le Dr Stantz. *Arch. des hist. Vereins des Kant. Bern*, II, 663. On trouve le drapeau rouge avec la croix blanche quelques années plus tard dans la guerre des Bernois contre Jean de Vienne, et au XVme siècle dans plusieurs combats des guerres de Bourgogne.

« vous ne demeurerez libres que si vous savez obéir. J'ai fait six cam« pagnes où le petit nombre a toujours vaincu le grand; c'est que la « discipline est nécessaire pour vaincre. »

Les chroniques nous montrent ensuite la consternation régnant dans la ville, où les femmes et les enfants remplissaient les églises dans une anxiété profonde sur le sort de la garnison de Laupen, jour et nuit occupée à repousser les attaques incessantes de l'ennemi; chaque jour, la position des assiégés devenait plus critique.

Le 20 juin, les Bernois et leurs alliés étaient réunis devant Berne; le curé de la ville, Diebold Baselwind, monte sur un tertre et harangue les guerriers :

« Bourgeois, dit-il, en mourant pour la patrie on monte au ciel, et « celui qui ne meurt pas acquiert une gloire immortelle. »

Fortifiés par la communion et précédés par leur curé, l'ostensoir en main, tous les soldats, d'Erlach en tête, se dirigent vers Laupen, traversent la forêt de ce nom et arrivent sur la hauteur de Bramberg. Les chroniques que nous suivons [1] parlent de mots piquants et de bravades échangés avant la bataille, notamment entre les Fribourgeois et les Bernois : « Vous êtes plus nombreux que de coutume, il doit y « avoir des femmes dans vos rangs, s'écria l'avoyer Jean de Maggenberg, « chef du parti autrichien à Fribourg. — Si nous sommes des « hommes ou des femmes, vous allez le voir tout à l'heure, répond « un gentilhomme dévoué aux Bernois. » Le banneret de Fribourg, Pierre Fülistorf, déconseillait d'inutiles provocations; Maggenberg lui dit : « Tu as peur, banneret; tu aurais mieux fait de rester près des « femmes. — Je tiendrai haut ma bannière, répond Fülistorf. Soyez « seulement aussi ferme que moi. »

L'action s'engagea vers le soir du 21, et, pendant deux heures, on lutta avec acharnement autour de Laupen. Les frondeurs bernois commencent l'attaque, puis se retirent et font place aux chariots de guerre, armés de faux, qui rompent les rangs des ennemis; viennent ensuite les hallebardes et les morgenstern. Prenant l'évolution des frondeurs pour une reculade, un corps de troupes bernoises s'est mis à fuir vers la forêt et menace d'entraîner le gros de l'armée. D'Erlach a raffermi les courages et réparé le désordre en criant : « Laissez fuir les lâches, « ils ne triompheront pas avec les braves. » Puis, se tournant vers les tribus des bouchers et des tanneurs : « Allons, vous, toujours si

[1] Ces chroniques sont la *Chronica de Berno*, la *Chronique anonyme* et le récit intitulé *Conflictus laupensis*.



« ardents au plaisir et à la danse, en avant maintenant pour l'honneur « de la ville. Ici la bannière ! ici Erlach ! »

Animés par ces discours, les Bernois, formés en coin, ont fait des prodiges et mis en pleine déroute les vaillants Fribourgeois, dont un grand nombre jonchaient la terre. Là a mordu la poussière l'avoyer de Maggenberg, aussi brave qu'insolent; là encore, le banneret Fülistorf s'est fait tuer avec quatorze de ses parents pour défendre le symbole de sa ville natale, que sa valeur n'a pu empêcher de tomber entre les mains des Bernois avec vingt-six autres étendards. Les Waldstætten, aux prises avec la noblesse, avaient affaire à des adversaires aussi nombreux qu'acharnés et à la fleur de l'armée, dont les Fribourgeois formaient le noyau. D'Erlach, renonçant à poursuivre les Fribourgeois, vole à leur secours et repousse l'ennemi. Beaucoup de seigneurs ont préféré le trépas à une fuite honteuse. De ce nombre étaient deux des chefs de la coalition : le comte Girard de Valangin et le comte Rodolphe de Nidau; avec eux est tombé Jean de Savoie, beau jeune prince, l'espoir de sa maison, que son père Louis, baron de Vaud, avait envoyé à Berne pour négocier la paix, avec la défense formelle de prendre part à la guerre. Il paya de la vie sa désobéissance. On évalue à 1,500 le nombre des morts du côté de la noblesse. D'après Tschoudi, les Bernois n'auraient perdu que 22 des leurs et les Waldstætten 13, ce qui n'est pas du tout vraisemblable [1].

La bataille de Laupen, dit un historien, faisait un digne pendant à

[1] La critique historique s'est attaquée à un autre point plus important, la présence de Rodolphe d'Erlach à Laupen. Dans le récit latin intitulé *Relatio conflictus laupensis*, et qui a servi de base aux chroniques, Jean de Boubenberg le vieux, l'avoyer de la République, est indiqué comme commandant de l'armée à la bataille de Laupen, pendant que Rodolphe d'Erlach n'aurait paru que l'année suivante dans l'expédition des volontaires contre Fribourg. Quand la grande bannière était déployée, c'était l'avoyer lui-même, dit-on, qui commandait l'armée, comme à Rome elle était commandée par les consuls en personne. Mais, d'autre part, on a découvert la preuve que Rodolphe d'Erlach était la veille de la bataille à Berne, où il ne se serait certes pas montré en ce moment s'il n'eût déjà épousé la cause de la ville, comme nous l'avons vu plus haut. Ensuite il est à remarquer que la *Relatio conflictus*, dans le passage relatif à l'expédition contre Fribourg, nomme elle-même Erlach comme le vainqueur de Laupen et *le lion qui ne redoutait les assauts d'aucune bête fauve.* La critique a prétendu que ces expressions n'étaient pas de la même main que l'écrit primitif et y auraient été ajoutées après coup. Mais n'est-ce pas là de la critique exagérée, de cette *hypercritique* qui, à la moindre difficulté, crie à l'interpolation et à l'imposture. Pour les détails de cette controverse voir Studer, *Archiv des bernischen Vereins*, IV, 3, § 17. *Anzeiger für schweiz. Gesch.*, 1870. Wattenwyl-Diessbach pense qne la question n'est pas complétement éclaircie et que la controverse n'a pas dit son dernier mot (*Geschichte der Landschaft Bern*, II, 122).

celle de Morgarten [1]; mais elle avait exaspéré l'ennemi plus qu'elle n'avait abattu ses forces. La guerre dura encore quatre années. Les Moratois, dont les sympathies pour Berne s'étaient décelées en dépit de la neutralité de leur seigneur, le comte de Savoie, eurent beaucoup à souffrir de leurs voisins de Cerlier et de Nidau et durent renoncer à leur alliance avec cette cité. Les dix citoyens les plus dévoués aux Bernois furent envoyés en exil, et le baron de Vaud contraignit même les Moratois à leur déclarer la guerre en 1340. Bienne et Payerne, Soleure elle-même, cette amie inséparable, durent renoncer à l'alliance bernoise. Les Soleurois qui, à l'exemple des Bernois, avaient refusé de reconnaître l'empereur Louis de Bavière, consentirent à prêter hommage à ce prince, moyennant libération de l'impôt impérial pendant trois ans et la remise des arrérages. Les Thounois, quoique devenus sujets de Berne, se détachèrent de son parti et firent cause commune avec les Fribourgeois. Fribourg était le principal foyer de la haine contre Berne. Les amis que cette dernière conservait dans la ville de Berchthold IV essayèrent de parler en faveur de la paix; ils furent réduits au silence par la prison et l'amende. Les Fribourgeois prirent pour leur commandant Pierre d'Aarberg, un grand ennemi des Bernois, dont les exploits consistaient principalement dans la dévastation et l'incendie des villages sans défense. Enfin les Fribourgeois se virent réduits à s'enfermer dans les murailles et à laisser leurs alliés à la merci de leurs ennemis.

Les premiers coups de ces derniers tombèrent sur le comte Everard de Kybourg, dont la défection les avait profondément irrités. L'avoyer de Boubenberg marcha contre la petite ville fortifiée de Huttwyl, que l'avant-garde prit d'assaut avant l'arrivée du corps principal (10 avril). Deux semaines après, les Bernois, commandés par Rodolphe d'Erlach, tournaient leurs armes contre Fribourg. Campés sur le Schönenberg, qui domine la vallée du Gotteron, ils attirèrent les Fribourgeois dans une embuscade, leur tuèrent 5 à 700 hommes, brûlèrent un faubourg et eussent pris la ville sans l'héroïsme de deux citoyens qui coupèrent à temps le pont de bois (24 avril). La troupe d'Erlach rentra chargée d'un riche butin. Une tentative des Fribourgeois, conduits par un nouveau capitaine, Bourcard d'Ellerbach, gentilhomme du Brisgau, que leur avait envoyé le duc d'Autriche, pour surprendre la ville de Berne, échoua complétement. Au son du tocsin, vieillards, enfants, tout le monde enfin s'arme pour repousser l'ennemi.

[1] Berchtold, *Histoire de Fribourg*, I, 124.



Les premiers jours de mai, la colère des Bernois atteignit le seigneur Jordan de Burgistein, qui passait pour le principal auteur de la coalition de la noblesse contre Berne. On racontait aussi qu'abusé par la fausse nouvelle d'une victoire des seigneurs à Laupen, il avait laissé voir une joie extrême et dit en ricanant : « Elle était bien forgée la « flèche qui a tué l'ours de Berne. » Son château fut pris et rasé par les Bernois. On raconte que lui-même, s'étant montré aux créneaux, tomba sous la flèche d'un archer habile, nommé Wiffli, lequel aurait dit à son tour : « Elle était bien forgée la flèche qui a tué Jordan de Burgistein. » On peut regarder encore comme une des victimes de la guerre de Laupen, l'évêque de Sion, Philippe de Gaston. Ce prélat, qui avait paru en personne à Laupen, à la tête de ses Vallaisans, perdit, à la suite de cet exploit, tout crédit auprès de son peuple, et finit, dit-on, ses jours dans l'exil [1]. Berne n'en fit pas moins sentir sa colère aux Vallaisans par des incursions répétées.

Les armes bernoises répandirent la consternation dans toutes les contrées environnantes; paysans et seigneurs disaient en hochant la tête : « Dieu est devenu bourgeois de Berne; qui oserait lui résis-« ter [2] ? » Cependant, le besoin de la paix se faisait sentir partout. Une trêve fut conclue à Kœnigsfelden, sous la médiation d'Agnès de Hongrie (4 août). Les Bernois, que représentait leur avoyer, Jean de Boubenberg, promirent de ne plus faire de *bourgeois externes*, c'est-à-dire de ne plus accorder leur combourgeoisie aux gens des villages soumis à la juridiction des seigneurs.

La paix entre les Bernois et les Fribourgeois se fit à Ueberstorf, situé entre les deux cités. Les anciennes alliances furent renouvelées, et Fribourg consentit à celle que les Bernois avaient faite avec les Waldstætten, moyennant qu'ils donnassent le pas à leur association avec les villes.

Tout en s'occupant des intérêts des peuples de la Haute-Allemagne, la reine Agnès n'oubliait pas ceux de sa maison. Elle parvint à entraîner Berne dans une grande coalition formée contre l'empereur Louis de Bavière, et qui avait à sa tête, avec les ducs d'Autriche, une partie des princes électeurs. Un nouveau roi, Charles de Luxembourg, fils du roi Jean de Bohême, fut opposé à Louis de Bavière, mais ne trouvait pas grand écho dans l'empire, lorsque l'empereur Louis mourut d'un coup de sang à Munich, le 11 octobre 1347. Une nouvelle élection

[1] Furrer, I, 124.
[2] « Gott ist Bürger worden ze Bern. »

litigieuse a lieu alors et met aux prises Charles de Luxembourg avec Gunther de Schwarzbourg, dont la mort inopinée assure le trône à Charles, qui prend le nom de Charles IV et gouverne de 1347 à 1378. Sans avoir le caractère chevaleresque de son père, Charles était brave, mais se distinguait surtout par une grande prudence et beaucoup d'empire sur lui-même. La Bohême fut redevable à son administration habile de sa prospérité et de son développement intellectuel. La première université allemande, celle de Prague, est une création de ce monarque éclairé. Mais, comme beaucoup de ses prédécesseurs, Charles IV eut le tort de mettre les intérêts de sa maison au-dessus de ceux de l'empire. Pendant les trente-trois ans de son règne, Louis de Bavière n'avait jamais pu se faire reconnaître des Bernois. A peine Charles IV élu, Berne envoie une députation lui porter ses hommages, et obtient la confirmation de ses libertés le 15 janvier 1348. Le chevalier bâlois Conrad Münch de Landscrone fut chargé par le nouveau roi de recevoir les serments des Bernois.

### 12. Révolution démocratique de Zurich. — Entrée de cet État dans la Confédération. — Zoug, Glaris et Berne suivent son exemple (de 1336 à 1353).

A Berne, chevaliers et bourgeois travaillaient d'un commun accord au bien de la patrie ; à Zurich, un esprit tout différent se faisait jour. Trois ans avant le commencement de la guerre de Laupen, cette ville libre et impériale fut le théâtre d'une révolution qui eut deux résultats importants : le premier fut de rendre le gouvernement plus démocratique à l'intérieur ; le second fut d'incorporer Zurich à la Confédération de la Suisse ou Haute-Allemagne. L'acteur principal de cette révolution fut le conseiller et chevalier Rodolphe Broun. Cet homme d'État célèbre, né en[2] 1285, d'une ancienne famille zuricoise, obéissait moins à ses convictions politiques qu'au désir de se venger d'une amende de 500 livres, qu'il avait dû payer, on ne sait pour quel motif, quelques années auparavant.

Les bourgeois et artisans de Zurich, dont le nombre s'élevait à plusieurs milliers, se réunissaient deux fois l'an sur la place du Lindenhof, pour assister au renouvellement partiel des membres du conseil ; mais tous les gouvernants, au nombre de trente-six, étaient pris dans les rangs des familles nobles ou des familles bourgeoises, anciennes et riches (*Geschlechter*). Les simples bourgeois et artisans continuaient à en être exclus comme issus dans l'origine de condition servile. Le



gouvernement avait même cherché, au siècle précédent, à empêcher par des peines très-fortes la formation des *tribus* ou de *corps de métiers*, dont l'existence paraissait de nature à compromettre le pouvoir des *constables;* on appelait ainsi les nobles et les riches réunis. Mais le gouvernement des principaux avait pris lui-même à tâche de se déconsidérer par sa mauvaise administration et des abus dont les gouvernants eux-mêmes avaient fait l'aveu en 1335, sans avoir le courage ou le savoir-faire nécessaire pour y porter remède.

Le 1er mai 1336, la communauté s'étant réunie selon l'usage, et au son de la cloche, sur la place des Tilleuls, un bourgeois invita le conseil à rendre ses comptes. La motion fut appuyée par Broun et ses partisans. Les conseillers feignirent d'accéder au vœu du peuple; mais comme on remarqua qu'ils cherchaient à tergiverser, il s'éleva un tumulte qui fit craindre pour leur vie ; la plupart s'enfuirent de la ville. C'était justement ce que désirait Broun. Il convoqua aussitôt la bourgeoisie dans l'église des Cordeliers et fit adopter une nouvelle constitution.

La constitution de Broun était un mélange de démocratie et d'aristocratie, car Broun n'abolit point, à proprement parler, le pouvoir des *constables*. Aux treize nobles et riches bourgeois (orfèvres, drapiers, banquiers) qui restèrent au conseil, il se borna à joindre les tribuns ou chefs des treize corps de métiers de la petite bourgeoisie[1]. Puis, à côté de ce double pouvoir aristo-démocratique, *rééligible tous les six mois*, il en établit un troisième, qui faisait de lui le chef de l'État, avec le titre de *bourgmestre à vie*. Deux fois par an, tous les membres de la communauté, réunis au Grand-Moûtier, devaient prêter entre ses mains serment de fidélité et d'obéissance, sous peine de perdre leur droit de bourgeoisie. Le bourgmestre, de son côté, jurait de rendre bonne justice et de protéger les tribus.

Cette nouvelle constitution (erster geschworner Brief), datée du 16 juillet, fut soumise pour la forme à l'approbation du prévôt et de l'abbesse, anciens souverains de Zurich ; elle reçut également la sanction de l'empereur Louis de Bavière (1er mars 1337). La même année,

[1] Les treize tribus ou corps de métiers de Zurich étaient ceux : 1) des marchands; 2) des tailleurs et pelletiers; 3) des marchands de vin, selliers ; 4) des boulangers et meuniers ; 5) des tisserands de toile et blanchisseurs ; 6) des tisserands de drap et chapeliers ; 7) des maréchaux, forgerons, armuriers ; 8) des tanneurs ; 9) des bouchers; 10) des cordonniers ; 11) des menuisiers, charpentiers, tonneliers, vignerons ; 12) des pêcheurs, bateliers; 13) des jardiniers. Bluntschli, *Geschichte der Rep. Zurich*, I, 170.

[2] Böhmer, *Regesta*, d'après Tschoudi, 113.

Zurich se liait avec Lucerne par un concordat relatif aux droits réciproques des citoyens des deux pays situés dans la même circonscription monétaire.

Le renversement du pouvoir n'avait pas suffi à assouvir la soif de vengeance qui animait Broun contre ses anciens collègues. Il fit condamner les plus compromis des conseillers, au nombre de douze, à un exil de deux à six ans, pendant lequel la jouissance de leurs biens leur était interdite, et à l'exclusion de tout emploi public pour eux et leurs fils. Dix autres conseillers obtinrent l'autorisation de rester en ville, mais ils étaient également déclarés indignes d'occuper aucune magistrature. Les conseillers qui étaient rentrés à Zurich durent prêter serment de ne rien faire contre la constitution nouvelle et le nouveau pouvoir. Sur les trente-six magistrats qui composaient le précédent régime, dix seulement furent admis à faire partie du gouvernement de Broun [1].

Mais les magistrats si durement frappés ne purent se résoudre à accepter la situation qui leur était faite; ils cherchèrent asile et protection auprès du comte de Rapperschwyl, de la maison de Habsbourg, et excitèrent ce seigneur à les replacer à main armée sur leurs fauteuils. Ce seigneur se rendit enfin à leurs prières et arma contre les Zuricois; mais, après quelques avantages, il fut tué au combat de Grynau, et les exilés contraints à la paix (25 octobre 1337). Treize ans plus tard, le fils du comte de Rapperschwyl, nommé Jean comme lui, conçut le dessein de venger son père et s'entendit avec les exilés. Leur plan était de surprendre Zurich par un de ces coups de main nocturnes si communs alors, de massacrer Broun et les principaux partisans du nouvel ordre de choses (23 février 1350).

Au jour fixé, les nobles arrivèrent dans la ville, les uns publiquement, sous toutes sortes de prétextes; d'autres en secret. On était convenu qu'après s'être rendu maîtres de la ville, on ouvrirait les portes aux troupes qui viendraient de Rapperschwyl. La nuit venue, les conjurés se réunirent dans l'auberge de l'*Autruche*, tenue par l'un des affidés. Mais tout cela ne put se faire si secrètement qu'on ne

[1] La constitution de 1336 est un chef-d'œuvre aux yeux des Zuricois Hottinger et Bluntschli, et de Heussler de Bâle. Mais si les deux premiers portent un jugement favorable sur Broun, le dernier, d'accord en cela avec Tschoudi et Muller, ne voit en lui qu'un démagogue habile à déguiser sa dictature sous des formes démocratiques. Des révolutions analogues eurent lieu, du reste, à la même époque dans une foule de villes d'Allemagne et furent accompagnées de troubles sanglants à Mayence, Strasbourg, Ratisbonne, etc. Voir Arnold, *Verfassungsgesch. der Freystädte Deutschlands*. — Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, I, 169.



remarquât quelque mouvement inusité dans les rues. Broun, prévenu par ses espions, était accouru, couvert de sa cuirasse, à l'hôtel de ville. Les cris : *Aux armes!* se firent entendre, et le tocsin donna l'éveil aux citoyens. Les chanoines, qui se rendaient à matines, et les vaillants gars de la corporation des bouchers, furent les premiers au lieu du danger. Les conjurés surpris songeaient à se retirer, mais les femmes se mirent à lancer sur eux, du haut des fenêtres, des pierres, des pots de terre, tout ce qui leur tombait sous la main. Sur la place du Marché, les conjurés rencontrèrent Broun, à la tête de la bourgeoisie. Un combat désespéré s'engagea. La valeur des bouchers, armés de leurs haches, l'emporta. Un grand nombre de conjurés restèrent sur le carreau; d'autres furent faits prisonniers. Parmi ces derniers se trouvait le comte Jean de Rapperschwyl, qui fut jeté dans la tour de Wellenberg, prison d'État célèbre dans l'histoire de Zurich.

Broun se montra cruel dans la victoire. Les cadavres des conjurés tués dans le combat furent laissés sans sépulture pendant trois jours et foulés aux pieds des chevaux, de manière à devenir méconnaissables. Trente-sept citoyens qui avaient participé à la conjuration furent décapités ou roués vifs devant leurs maisons. Broun marcha ensuite contre Rapperschwyl, ce foyer de la conspiration et de toutes les manœuvres de la noblesse. La forteresse, prise d'assaut, fut démolie, la ville brûlée, les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe, chassés de leurs demeures au milieu des rigueurs de l'hiver.

La conduite de Broun sauva sa ville natale; mais elle remplit d'horreur toutes les âmes honnêtes. Les ducs d'Autriche, restés neutres jusqu'alors et dont la médiation avait même terminé la guerre précédente, firent entendre un langage menaçant pour Zurich. L'habile bourgmestre comprit toute l'étendue du péril. Deux moyens se présentaient à lui de le conjurer : ou bien Zurich, renonçant à sa liberté impériale, se reconnaîtrait sujette de l'Autriche et mettrait sa nouvelle constitution sous la protection des ducs; ou bien, rompant ouvertement avec l'Autriche, elle se joindrait aux Waldstætten et formerait le plus important des cinq États de la ligue. Broun demeura quelque temps indécis entre ces deux alternatives et fut même au moment de conclure une alliance étroite avec l'Autriche, comme le prouve un projet de traité rédigé par cet homme d'État et retrouvé aux archives de Zurich avec la date du 4 août 1350; mais, au moment voulu, des considérations qu'on ne connaît pas changèrent les dispositions du bourgmestre et firent pencher la balance vers les confédérés [1]. Ses

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 29. Le savant historien Hottinger

offres furent accueillies avec joie par les vallées forestières, dont Zurich allait devenir à la fois le marché et le boulevard.

L'alliance perpétuelle des cinq États fut jurée le 1er mai 1351, dans des termes qui révèlent le plan d'une confédération bien plus vaste que ne l'était alors la ligue helvétique. Broun, qui avait une arrière-pensée, y fit insérer la clause pour Zurich de pouvoir conclure des alliances partielles, contrairement au pacte de Brunnen, qui avait sagement interdit ces sortes d'alliances ou *Sonderbund*[1].

L'alliance de Zurich avec les montagnards mit le comble au mécontentement du duc d'Autriche, Albert II. Il alla mettre le siége devant Zurich, à la tête de 20,000 hommes tirés de ses pays héréditaires, des terres de la noblesse (Montfort, Kybourg, Frobourg, Heiligenberg, Aarberg, Wirtemberg, des évêchés de Bâle, Constance, Strasbourg, Freisingen) et des villes alliées, parmi lesquelles figuraient, bien malgré elles, Berne et Soleure à côté de Bâle, Fribourg en Brisgau et Fribourg en Uechtland (septembre 1351)[2].

Le duc avait aussi requis les Glaronnais; mais ces pâtres énergiques refusèrent leur concours en disant: « Nous ne sommes pas tenus de suivre les drapeaux des Habsbourg dans leurs guerres particulières, mais seulement lorsqu'ils agissent en qualité de protecteurs ou avoués de l'abbé de Seckingen. »

A la première nouvelle des armements du duc, les Zuricois avaient député une ambassade à l'empereur pour réclamer sa protection; mais la meilleure égide était celle des confédérés, qui envoyèrent plusieurs cents hommes à leurs amis de Zurich. Cependant, de toutes parts on demandait la paix et faisait des offres de médiation. C'étaient, du côté des seigneurs, le comte Frédéric de Toggenbourg et Jean de Rechberg, commandeur de l'ordre de Saint-Jean à Wædenschwyl; du côté des villes, les Bâlois et les Bernois, qui servaient dans l'armée du duc. Après quelques pourparlers, les Zuricois et leurs alliés de Lucerne et des

attribue à la *Mordnacht* de Zurich du 23 février 1350 le changement de Broun et l'annulation du traité. Mais le projet de Broun et ses pourparlers avec les gouverneurs autrichiens Jean de Ferrette et Jean de Waldshout sont postérieurs à la Mordnacht.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, de 1245 à 1420, I, 260. Voir aussi du même *Rechtsgesch. der Stadt und Republik Luzern*, II, 28.

[2] Chronique contemporaine de Matthias de Neuenbourg sur le Rhin, éditée par M. Gott. Studer, p. 200 et suiv. Cet écrivain parle de 2000 casques et de 20,000 hommes de pied. La chronique de l'Alsacien Kœnigshoven (1386) extraite par Otto Henne, donne le même nombre. La chronique de Henri Truchsess de Diessenhofen va plus loin et parle de 30,000 hommes de pied.



Waldstætten se laissèrent déterminer par le danger présent à accepter un arbitrage présidé par la reine Agnès de Hongrie, la sœur du duc Albert II.

Sous la réserve de leurs alliances et libertés, les Zuricois, dans leur empressement à voir les Autrichiens lever le siége, se portèrent garants de l'arbitrage et livrèrent en otages au duc seize des plus notables citoyens de leur ville. Mais la sentence d'un pareil tribunal était aisée à prévoir. Les arbitres, dont deux avaient été choisis par le duc et deux par les confédérés, ne s'entendirent pas, et ce fut la reine Agnès qui trancha la question dans le sens le plus favorable à sa maison, et partant le plus fâcheux aux confédérés.

Les Zuricois étaient condamnés à rebâtir le vieux Rapperschwyl et à indemniser les ducs d'Autriche pour tous les torts qui leur avaient été faits dans la guerre. Les Lucernois étaient tenus de rentrer dans l'obéissance des ducs, les Waldstætten de reconnaître les droits de ces derniers comme landgraves; enfin, défense était intimée à ceux d'Uri, Underwald, Schwyz, Zurich, Lucerne, de former des alliances avec les sujets de l'Autriche. Lettres patentes de toutes ces choses devaient être dressées par les confédérés et remises au duc dans le délai de quatre semaines, pendant lesquelles les otages demeureraient à Baden ou Brougg, comme garants de la stricte exécution de la sentence.

Onéreuses et humiliantes à la fois, ces dispositions, si elles eussent été exécutées à la lettre, eussent mis en grand danger l'alliance des confédérés que les arbitres avaient juré de respecter. Cependant, non content de ce jugement léonin, le duc d'Autriche exigeait encore des Zuricois qu'ils missent en liberté son vassal et cousin, le comte Jean de Habsbourg. Sur le refus de ces derniers, leurs otages furent jetés dans les cachots. Les Waldstætten ne se montraient pas disposés non plus à signer les fameuses lettres patentes. La guerre recommença de plus belle. L'événement le plus important de la reprise de la guerre fut ce qu'on a appelé la *conquête*, mais ce qu'il serait plus juste d'appeler l'*émancipation de Glaris*. Zurich, Uri, Schwyz et Underwald occupèrent cette vallée avec leurs troupes (en novembre 1351)[1].

Au mois suivant, vers Noël, Rodolphe Broun, à la tête de 1,300 hommes, fit une expédition vers Baden pour y surprendre un corps ennemi. Arrivé trop tard pour exécuter ce dessein, Broun se mit à ravager les bords de la Limmat, détruisit le manoir de Freudenau,

[1] Blumer, *Urkundensammlung zur Gesch. des Kantons Glarus*. Jahrbuch des hist. Vereins, IV, 284.

puis se mit à remonter le long de la Reuss jusqu'à Birmenstorf pour passer la Limmat et regagner Zurich. Mais 4,000 Autrichiens, aux ordres de ce Bourcard d'Ellerbach qui avait commandé à Fribourg en 1340, campaient à Tættwyl et se mirent en devoir de couper le retour aux Zuricois. Broun, se voyant cerné par des forces supérieures, crut la partie perdue et s'enfuit vers Zurich. « Ce n'était pas lâcheté, « dit un historien zuricois, mais calcul, et dans l'intérêt de l'État « qu'il dérobait sa précieuse vie au péril. Mais, dans les moments su- « prêmes, les calculs de ce genre sont faux, et Broun, bien que person- « nellement courageux, a passé pour un lâche aux yeux de plusieurs et « a été noté ainsi dans l'histoire [1]. » Le rôle héroïque, que Broun n'avait pas pu ou pas su jouer dans cette journée, échut à son lieutenant et ami, le chevalier Roger Manesse. Le soleil était à son couchant lorsque la bataille s'engagea à Tættwyl, lieu élevé entre Baden et Mellingen. Il y allait pour les Zuricois de leur existence. Mais, en dépit de leur bravoure et de l'héroïsme de leur chef, les Autrichiens l'eussent emporté par le nombre, lorsque tout à coup des cris se firent entendre : c'était un détachement de 150 hommes des bords des lacs qui venait au secours des Zuricois.

Les Autrichiens, qui ignoraient le nombre de ces auxiliaires, crurent avoir affaire à des forces considérables et se retirèrent sur-le-champ après avoir perdu 450 hommes. La ville de Baden seule laissait sur le carreau 31 guerriers, entre autres son avoyer von Lienheim. La perte des Zuricois était de 60 hommes. Une foule de drapeaux, parmi lesquels l'étendard du chef même des Autrichiens, Bourcard d'Ellerbach, allèrent orner la salle du conseil ou *Rathhaus.* Une procession annuelle à Notre-Dame des Ermites fut instituée en commémoration de la victoire et se célébra jusqu'à l'époque de la Réformation, en 1527.

La fuite de Broun ne lui avait pas ôté la faveur du peuple. La bourgeoisie, qui lui était dévouée comme au fondateur du gouvernement démocratique, alla le chercher bannière déployée et au son des trompettes à sa maison de campagne de Schœnenwerth, où il s'était réfugié, et le ramena triomphalement en ville.

Zurich, considérée par les confédérés comme la tête de leur ligue, n'avait pas cessé, pendant tout ce temps, d'être occupée par une garnison tirée des divers États confédérés, bien que ceux-ci fussent eux-mêmes exposés aux attaques de l'ennemi. Les Glaronnais, les vassaux du duc, avaient fourni 200 hommes.

[1] Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, 1847, I, 210.



Au commencement de l'année 1352, Walther de Stadion, le bailli autrichien, chassé de Glaris, entreprit d'y rentrer de force, mais ce fut pour essuyer une sanglante défaite et pour perdre la vie avec nombre des siens au *Rütifeld*, près de Næfels, dont le château fut pris et rasé par les pâtres victorieux [1].

Les Glaronnais, délivrés de leurs ennemis, mais exposés à leur vengeance, demandèrent et obtinrent leur entrée dans l'alliance perpétuelle (le 4 juin 1352). Le sceau appendu à l'acte d'alliance porte ces mots : *Sigillum communitatis provinciæ Glaris* (sceau de la communauté de la province de Glaris), avec l'image de saint Fridolin, le patron du pays [2].

Dans le même temps, les Lucernois prenaient d'assaut et ruinaient le *Nouveau Habsbourg*, près de Lucerne, et, réunis aux Zuricois, faisaient des incursions dans l'Argovie. Les troupes ducales incendièrent par représailles le village schwyzois de Kussnacht et emmenèrent beaucoup de bêtes à cornes. Les confédérés, en petit nombre, ayant attaqué l'ennemi, fort de 1,400 hommes, furent repoussés avec une perte de 17 des leurs.

Les Zougois, dévoués aux ducs d'Autriche, ayant voulu pénétrer à leur tour sur le territoire schwyzois, durent se retirer avec une perte de 12 hommes. Le pays de Zoug, séparant les territoires de Zurich de ceux de Schwyz et de Lucerne, la Confédération naissante avait peine à se maintenir si cette contrée leur demeurait étrangère ou hostile. Des sympathies d'ailleurs pour la cause des confédérés, existaient dans la campagne zougoise surtout, amie particulière des Schwyzois. En juin, 2,000 confédérés environ allèrent mettre le siége devant la ville de Zoug et firent pour la première fois usage du canon, dont on s'était déjà servi six ans auparavant, à la fameuse bataille de Crécy, si funeste à la France. Les citadins de Zoug, fidèles à leur prince, demandèrent un délai de trois jours et implorèrent le secours du duc Albert, qui se trouvait alors à Kœnigsfelden; mais ce prince, tout occupé de chasse et de fauconnerie, répondit avec hauteur que si les confédérés prenaient la ville, il saurait bien la leur reprendre. Blessés au vif de ces paroles méprisantes, les bourgeois de Zoug ouvrirent leurs portes aux confédérés et demandèrent leur admission dans l'alliance perpétuelle. Elle leur fut accordée le 27 juin, quelques semaines après l'admission de Glaris. Ce dernier

[1] Blumer, *Staats- und Rechtsgesch. der Democratien*, 221. M. Strickler indique le 2 février 1352 comme le jour du combat de Rüti, 65.

[2] Un sceau plus ancien et attribué au XIII[me] siècle porte l'image de Marie avec l'enfant Jésus, et doit avoir été octroyé par l'abbesse de Seckingen.

pays n'avait été admis dans la Confédération qu'avec des clauses restrictives qui le plaçaient dans des conditions bien inférieures à celles qu'on avait faites aux autres États confédérés. Ainsi, aux termes de l'acte du 4 juin, l'amman et les paysans de Glaris prenaient l'engagement de ne conclure aucune alliance sans le consentement des autres États de la ligue. Leurs alliés se réservaient, d'autre part, le droit de ne leur prêter le concours de leurs armes dans leurs guerres que dans le cas où, après examen de leur cause, ils la trouveraient juste et légitime. La position faite à Glaris par ce traité ressemblait beaucoup à celle de ces alliés du corps helvétique qu'on appellera plus tard, dans le droit public suisse : les *États associés* (*zugewandte Orte*). Cette position s'explique par la circonstance que la vallée de Glaris était un pays conquis sur l'ennemi et dont l'émancipation récente avait besoin de confirmation[1].

Les conditions faites aux Zougois étaient beaucoup plus favorables. C'est que la ville fortifiée de Zoug jouissait déjà de franchises municipales considérables sous les ducs d'Autriche. Elle donnait aussi d'autres garanties de consistance que les pâtres de Glaris, plus novices dans la vie politique.

Malgré le dédain apparent avec lequel le duc Albert II d'Autriche avait accueilli le siége de Zoug, il n'en fut pas moins très-irrité de l'admission de ces deux pays dans l'alliance des confédérés. Trois semaines après l'incorporation de Zoug, il revint mettre le siége devant Zurich (juillet 1352) avec 30,000 hommes. Berne et Soleure avaient dû fournir, comme la première fois, leurs contingents. Le duc avait avec lui le margrave Louis de Brandebourg, fils du défunt empereur Louis de Bavière, le comte Everard de Wurtemberg, le burgrave de Nuremberg et une foule de seigneurs de la Haute et Basse-Allemagne. Mais les Zuricois, renforcés par 2,000 confédérés, se défendirent avec intrépidité et détruisirent pendant la nuit un pont que le duc avait fait élever sur la Limmat. Le margrave de Brandebourg, bien vu des Waldstætten à cause de la protection dont l'empereur Louis les avait couverts, se posa en médiateur et réussit à conclure une trêve sur des bases plus équitables que l'arbitrage de la reine Agnès. Toutefois, la convention acceptée était encore bien dure, puisqu'elle imposait à *Zurich* l'obligation de ne plus admettre à sa combourgeoisie aucun sujet du duc et de mettre en liberté le prisonnier du Wellenberg, Jean de Habsbourg ; à *Zoug* et à *Glaris* le devoir de rentrer sous le joug autrichien, dont

[1] Blumer, *Jahrbuch des hist. Vereins des Kantons Glaris*, III, 219.



*Lucerne* et *Schwyz* étaient tenus également de respecter les droits, et à *Uri* la tâche de faciliter la perception des revenus ducaux partout où l'on y mettait obstacle (1 septembre 1352).

Pendant le siége de Zurich, Berne avait pu se convaincre encore une fois par ses propres yeux de la force et du courage des confédérés. Le 6 mars 1353, l'avoyer, le conseil et les bourgeois de Berne formèrent une alliance perpétuelle avec Uri, Schwyz et Underwald[1].

Zurich et Lucerne étaient représentés l'un et l'autre dans la Diète où fut négociée l'alliance des Waldstætten avec Berne. Sans s'allier directement avec Berne, Lucerne et Zurich promirent aux Waldstætten de prendre les armes en faveur de cette ville, lorsqu'ils en seraient requis (gemahnt) par les premiers. Berne, de son côté, promit de s'armer en faveur de Lucerne et de Zurich à la requête des Waldstætten. Les relations *directes* de Berne avec Zurich ne s'établirent qu'un siècle plus tard. Par une alliance directe avec Zurich et Lucerne, Berne eût craint peut-être de s'attirer des complications avec les ducs d'Autriche. On a voulu y voir aussi la répugnance que devaient éprouver les gouvernants bernois pour la constitution démocratique et la prépondérance des tribus et corps de métiers à Zurich. L'alliance de Berne avec les Waldstætten n'avait pas non plus le caractère étroit de celle des autres États de la ligue. Ainsi, au lieu de s'engager à prendre les armes *à la première requête de ses alliés,* cette ville se ménageait la latitude d'examiner chaque cas particulier. Le village de Kienholz, dans l'Oberland, était désigné comme le lieu des conférences des deux parties contractantes.

Lorsque s'accomplit l'admission de Berne à l'alliance éternelle, la noble famille des Boubenberg avait cessé depuis trois ans de présider aux destinées de la république. De 1350 à 1364, le fauteuil des avoyers est occupé par des magistrats assez obscurs pour la plupart, et dont un seul, Pierre de Balm, paraît avoir été une personnalité remarquable. Il avait porté le grand étendard de la république à la bataille de Laupen et figuré au nombre des deux arbitres nommés par les confédérés en 1351, lors du jugement de la reine Agnès. La disgrâce des Boubenberg a été racontée comme suit par le chroniqueur bernois Justinger : « L'avoyer de Boubenberg le vieux gouvernait avec trop d'or-
« gueil et était accessible aux présents. Il fut déposé de sa charge et banni
« pour cent ans et un jour avec d'autres magistrats honorables. Mais
« au bout de quatorze ans on s'aperçut que les successeurs de Bouben-

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 36. Les actes à *l'appendice*, 285 et suiv.

« berg ne gouvernaient pas mieux que lui, et Pierre de Schwar-« zenbourg, qui remplissait alors ces fonctions, s'étant rendu tout à fait « impopulaire, la bourgeoisie, réunie selon l'usage dans l'église des « Cordeliers, témoigna le désir de voir rappeler son ancien chef. Mais « le greffier ne trouvant pas, ou affectant de ne pas trouver le passage « de la Handfeste qui donnait à la bourgeoisie le droit d'élire l'avoyer « comme elle l'entendait, un bourgeois jeta une poignée de cerises noi-« res contre la charte qui en fut maculée. L'article se trouve enfin, on « en fait lecture et la bourgeoisie court au domicile de l'avoyer de « Schwarzenbourg pour y prendre la bannière de l'État et aller en « grand cortége chercher son ancien avoyer qu'elle promène en triom-« phe à Berne, où, pour l'honorer davantage encore, on faisait son fils « avoyer ou chef de la république. »

L'histoire et la légende sont venues se confondre dans ce récit. Le fait que pendant l'espace de quatorze ans les Boubenberg demeurèrent exclus de la suprême magistrature est réel. Mais les documents nous apprennent d'abord que l'ancien avoyer de ce nom a conservé ses fonctions jusqu'à leur expiration légale aux élections pascales de 1350. En second lieu, Jean de Boubenberg et son fils Ulric, loin d'être frappés d'ostracisme, siégent l'un et l'autre au conseil. Tout se réduit donc à une éclipse momentanée de la première dignité de l'État, à laquelle nous voyons Jean de Boubenberg le jeune porté de nouveau en 1364. La cause de cette éclipse se rattache probablement à la lutte des familles patriciennes contre les artisans qui travaillaient à obtenir, comme à Zurich, une part aux affaires publiques. Mais pendant qu'à Zurich la démocratie triomphe, l'inverse a lieu à Berne où le pouvoir reste aux mains des familles nobles comme les Boubenberg ou des bourgeois enrichis. Les associations destinées à procurer plus d'influence aux tribus ou abbayes furent interdites et punies d'une amende. La réintégration des Boubenberg à la première magistrature marque le triomphe de l'aristocratie, tempéré cependant par quelques concessions aux métiers, comme l'institution des Seize et celle des Bannerets ou chefs de quartiers, qui datent de la révision constitutionnelle de 1294[1].

[1] Gottlieb Studer, *Studien über Justinger. Arch. des hist. Vereins des Kantons Bern*, VI. und VII. Heft.

---

## CHAPITRE II

## DE L'ALLIANCE DES HUIT ANCIENS ÉTATS DE LA LIGUE SUISSE

### A LA CONQUÊTE DE L'ARGOVIE

(DE 1353 A 1415)

### 1. Défection de Broun. — Paix de Ratisbonne et de Thorberg (1353-1369).

Les ducs d'Autriche estimaient que la paix de Brandebourg avait fait purement et simplement rentrer Zoug et Glaris sous leur obéissance et que ces deux vallées avaient cessé de faire partie de la Confédération. Zurich et les autres États de la ligue alléguaient, en revanche, que le traité en question réservant l'alliance perpétuelle, les Glaronnais et les Zougois ne devaient prêter serment d'allégeance au duc que *sous cette réserve*. Les ducs portèrent leurs doléances au roi Charles IV contre les violateurs de la paix jurée. Ce prince avait intérêt en ce moment à ménager les Habsbourg dont il était d'ailleurs l'oncle par alliance. Il se rendit en personne à Zurich pour aplanir le différend et ouïr les débats contradictoires des envoyés autrichiens et des magistrats confédérés (octobre 1353). Les premiers, non contents de revendiquer pour l'Autriche la possession de Zoug et Glaris, renouvelaient les prétentions des ducs sur Schwyz et Underwald qui s'étaient, disaient-ils, injustement soustraits à leur domination. Les confédérés opposaient à ces prétentions les chartes des rois et empereurs précédents.

Des affaires pressantes rappelant le monarque en Allemagne, Charles IV quitta Zurich sans se prononcer d'une manière catégorique, mais en exigeant des États de la Ligue qu'ils assurassent par écrit le duc d'Autriche de leur intention sérieuse d'observer le traité de Brandebourg.

Six mois après, en avril 1354, Charles IV revenait à Zurich et cherchait à obtenir des confédérés l'engagement de soumettre à sa sentence tous leurs différends avec le duc d'Autriche. Ce dernier comptant sur

une sentence plus favorable encore que celle du margrave de Brandebourg, avait accepté d'avance et de confiance son jugement. Mais c'était une raison pour que les confédérés ne se montrassent pas aussi disposés à l'accepter. Par déférence pour le chef de l'Empire, ils consentirent cependant, par l'organe du bourgmestre Broun, à se soumettre à l'arbitrage impérial, mais toujours *sous la réserve de leur alliance*. L'empereur ne voulait pas entendre parler de cette réserve. Les chroniqueurs contemporains font parler ainsi le prince et les Zuricois :

« Vous, Zuricois, disait Charles IV, vous appartenez à l'Empire. « Vous n'avez donc pas le droit de conclure une alliance à l'insu et « contre le gré du roi ou empereur. Cette alliance est nulle et non avenue. » — « Nous sommes gens simples et peu experts dans les affaires, répondaient les Zuricois, mais ce que nous avons juré, nous voulons le tenir. » Charles IV, les voyant inébranlables, parla alors de racheter Lucerne et Zoug pour les placer sous la mouvance de l'Empire, en indemnisant les ducs d'Autriche de la perte de ces deux pays. Mais les Habsbourg ne l'entendaient pas de cette oreille et se montrèrent courroucés de cette combinaison. L'empereur, ne voulant pas pousser à bout ses neveux, leur promit de joindre ses forces aux leurs pour soumettre les Zuricois.

Fort de l'appui du chef de l'Empire, le duc Albert II vint alors pour la troisième fois mettre le siège devant Zurich (18 juin 1354). A l'ouïe des armements de l'Autriche, les confédérés s'étaient hâtés de secourir la ville de la Limmat et d'y jeter des troupes. Tout à coup le duc lève le siège de Zurich, va occuper Rapperschwyl qu'il s'était fait céder par le comte Jean, et ordonne de rebâtir les maisons des bourgeois et le château-fort. Puis il va reprendre le siège de Zurich, de concert cette fois avec Charles de Luxembourg qui arrivait à la tête d'une armée impériale (13 septembre). Aux levées d'une foule de seigneurs de la Haute et Basse-Allemagne, aux troupes de six évêques (ceux de Bâle, Coire, Constance, entre autres), s'étaient joints les contingents des villes impériales, parmi lesquelles on cite Bâle, Strasbourg, Schaffhouse, Constance, Soleure et Berne elle-même. En dépit du traité d'alliance perpétuelle qu'elle venait de signer avec les Waldstætten, la ville des Boubenberg et des Erlach n'avait pas osé résister à l'appel du chef de l'Empire, ni enfreindre le traité conclu pour dix ans avec l'Autriche en 1341 et renouvelé en 1351.

L'armée assiégeante ne comptait pas moins, dit-on, de 50,000 hommes. Zurich n'avait à leur opposer que 1,000 guerriers pleins de courage, il est vrai, et dirigés par l'habile bourgmestre Broun. Celui-ci donna une nouvelle preuve de son savoir-faire en arborant tout à coup sur les tours de la ville l'*Aigle de sable en champ d'or*, qui étaient les couleurs de l'Empire. Cet acte de soumission fut accueilli avec satisfaction par les villes impériales qui combattaient malgré elles contre une cité sœur; elles en profitèrent pour intervenir auprès de Charles IV en faveur de Zurich. Le prince, qui lui-même n'avait pris les armes que pour tenir la parole qu'il avait donnée au duc d'Autriche, céda aux représentations des villes, se retira avec ses troupes et laissa le duc d'Autriche continuer seul avec ses troupes le siège de la cité (14 septembre). Mais le duc d'Autriche, réduit à ses propres forces, perdit l'espoir de s'emparer de Zurich et se renferma dans une guerre de dévastation et de brigandage également onéreuse aux deux partis. Les Zuricois surtout, dont les campagnes et les vignes avaient beaucoup souffert, soupiraient après la paix. Une trêve fut conclue à la Saint-Jacques (25 juillet 1355) et des négociations entamées pour une paix définitive à Ratisbonne, où séjournait l'empereur depuis son retour de Rome. Rodolphe Broun dirigeait la négociation pour Zurich. Cet homme d'État, aussi déloyal qu'habile, consentit alors à signer ce fameux traité de Ratisbonne en vertu duquel l'Autriche reprenait tous ses droits sur les pays où elle avait exercé sa juridiction, et la ville impériale de Zurich s'engageait formellement à lui prêter main forte pour cette revendication[1]. L'empereur Charles IV donna sa sanction à ce traité.



Quoique Zoug et Glaris ne fussent pas indiqués nominativement dans ce document, ils y étaient désignés d'une façon assez claire par les paroles qu'on vient de lire. Même en ce qui concerne les prétentions des ducs sur l'Underwald, Schwyz et Lucerne, Broun se déclarait également prêt à les défendre par les armes, moyennant que les ducs parvinssent à faire la preuve de leurs droits devant un tribunal composé de trois juges autrichiens et de trois juges zuricois.

Le traité de Ratisbonne trouva bon accueil à Zurich où l'on était las de la guerre. Les autres États de la Ligue, au contraire, se montrèrent indignés de ce qu'ils envisageaient comme une trahison. Dans une diète tenue à Zurich, les Schwyzois surtout se prononcèrent avec vigueur contre l'abandon de l'alliance perpétuelle. Mais l'opinion des prudents l'emporta et la cause fut remise à l'empereur, auquel on envoya une députation pour faire appel à sa bienveillance. Charles IV accueillit favorablement les députés et promit de s'occuper de l'affaire. Dans l'in-

[1] L'alliance est du 23 juillet. La sanction impériale est du 25. Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 291.

tervalle, les Waldstætten, loin de continuer la guerre comme on l'a dit, songèrent également aux moyens de mettre un terme à la lutte qu'ils soutenaient depuis quarante ans contre l'Autriche et firent la paix le 18 août[1]. Mais Broun, poursuivant sa politique particulariste et dénaturée, se rapprochait de plus en plus des ducs et signait un traité d'alliance offensive et défensive pour le terme de cinq ans avec le duc Albert II, l'ancien ennemi de Zurich et des confédérés (29 avril 1356). Ce traité réservait sans doute, pour la forme, les alliés de Zurich, Lucerne, Schwyz, Underwald, Schaffhouse, mais maintenait l'exclusion de Zoug et Glaris, en attendant que vînt le tour des autres. En échange, l'Autriche garantissait la constitution de Broun à Zurich[2]. Le puissant bourgmestre ne s'était pas oublié lui-même. Par un acte spécial qui ne fut écrit que trois ans plus tard, Broun recevait avec le titre de conseiller aulique (hofrath) 1000 florins de gratification et une pension de 100 florins *qui lui était assignée sur le pays de Glaris, redevenu bailliage autrichien*[3]. En dépit des efforts des pâtres glaronnais et des Zougois de la ville et de la campagne, ces deux pays abandonnés de tout le monde, excepté de leurs frères et amis de Schwyz, s'étaient vus contraints de renoncer à l'alliance perpétuelle et de rentrer sous l'obéissance des ducs d'Autriche[4].

Le chef de cette famille ducale était alors Rodolphe IV. Il avait succédé à Albert II, son père, surnommé le Paralytique ou le Sage, mort le 20 juillet 1358. Albert II avait été pendant plus de trente ans un ennemi redoutable et persévérant des confédérés. Mais à côté des mouvements d'orgueil et de dédain qui formaient le défaut capital de ce prince, il y avait place pour des sentiments nobles et généreux. Un horrible tremblement de terre ayant renversé en partie la ville de Bâle, de misérables conseillers, comme il s'en trouve toujours auprès des princes et des peuples, l'engageaient à profiter de ce moment pour assaillir les Bâlois avec lesquels il entretenait des rapports hostiles : « A Dieu ne « plaise, dit Albert, que je sois assez lâche pour tuer ceux que Dieu a « blessés. » Et il envoya 400 hommes de la Forêt-Noire pour aider les « Bâlois à relever leur ville. « A quelque chose malheur est bon. » Bâle sortit de ses décombres mieux bâtie et plus forte qu'auparavant.

Le nouveau duc d'Autriche, Rodolphe IV (1358 à 1365), était encore bien jeune, mais ne semblait pas moins destiné à donner un nouvel éclat à la maison d'Autriche, soit par l'acquisition du Tyrol, soit par son mariage avec la fille de l'empereur Charles IV. Cette alliance lui procura toutes sortes d'avantages et de concessions de la part de son beau-père. Il obtint entre autres la confirmation du titre de landgrave de la Bourgogne, accordé jadis au duc Léopold I^er^; il prit sur lui d'y ajouter celui de duc d'Alsace et de Souabe, qu'il fit reconnaître dans une assemblée de ses vassaux à Zofingue en Argovie. L'alarme déjà grande dans les Waldstætten à la nouvelle de cet accroissement de pouvoir, le fut bien plus quand on sut que le duc avait fait faire un pont de bois d'environ 4000 pieds de long, pour unir la ville rebâtie de Rapperschwyl à la terre ferme de la Marche et couper ainsi les communications de Glaris et Schwyz avec Zurich. Berne, menacé déjà par le voisinage du duc comme landgrave de Bourgogne, se vit atteint directement par l'hypothèque que Charles IV accorda à son beau-fils sur les terres impériales de Laupen, Gumminen et du Hasli soumises à cette ville. Ce fut bien pis encore lorsqu'on reçut de Charles IV l'ordre d'obéir au duc Rodolphe IV comme au bailli ou avoué choisi pour représenter l'empire à Berne et à Soleure (19 juillet 1358). Cette dernière ville, qui avait soutenu un siège contre l'Autriche quarante ans auparavant, s'en rapprochait maintenant au point de promettre son concours au duc contre les Waldstætten, sous la simple réserve que si les Bernois, ses plus anciens alliés, se mettaient avec les vallées forestières, Soleure ne fournirait que cinquante hommes.

Mais heureusement pour les Waldstætten et pour leurs alliés de Berne, l'entente de l'empereur et de son beau-fils ne fut pas de longue durée. L'ambition démesurée de Rodolphe IV n'était pas assouvie par les concessions partielles de son beau-père. Il croyait d'ailleurs avoir à s'en plaindre à cause de la BULLE D'OR, loi fondamentale que Charles IV avait édictée dans les diètes de Metz et de Nuremberg pour fixer la constitution de l'empire, et régler entre autres les droits et les attributions des sept princes électeurs (1356). Exclu de ce collège électoral en dépit des traditions qui faisaient remonter sa maison au temps de Jules César, le duc d'Autriche entreprit de renverser l'empereur. Il forma contre lui une coalition secrète dans laquelle entrèrent une foule de puissants seigneurs ecclésiastiques et civils des deux Allemagnes, le comte de Wurtemberg, le duc de Bavière, les évêques de Constance et de Bâle, le comte de Neuchâtel et les deux villes impériales de Bâle et de Zurich, où l'astre de Broun n'avait pas cessé de luire. Mais au moment même où les affaires des Habsbourg prenaient cette tournure

[1] Georges de Wyss, *Indicateur d'histoire de Soleure*, 1866, 43.
[2] Blumer, *Jahrb. des hist. Vereins des Kantons Glarus*, III, 235.
[3] Blumer, *Jahrb. von Glarus*, III, 285. — Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 242.
[4] Blumer, *Jahrbuch*, III, 232; IV, 361.

dangereuse pour les confédérés, la maison d'Autriche se vit frappée de plusieurs coups funestes. D'abord l'empereur Charles, irrité contre son beau-fils dont il suspectait les desseins, le contraignit à main armée de renoncer à ses titres usurpés de prince d'Alsace et de Souabe (1360). Cinq ans plus tard, une mort prématurée enlevait le duc Rodolphe presque en même temps que la reine Agnès. Cette grande protectrice de la famille des Habsbourg s'était éteinte vers l'année 1364 à Kœnigsfelden, sa résidence depuis près d'un demi-siècle.

L'avénement au trône ducal de deux jeunes gens, Albert III et Léopold III, celui qu'on appela plus tard le Pieux, n'était pas fait pour relever les affaires de la maison d'Autriche. Elle venait, au contraire, fort à propos pour ranimer le courage des confédérés, celui des Schwyzois surtout, dont le malheur des temps n'avait pas éteint l'ardente sympathie pour leurs frères de Zoug. Ils saisirent avec empressement l'occasion de leur venir en aide. Aidés des campagnards de ce pays, notamment des gens d'Ægeri, ils occupèrent la ville et le pays et renouvelèrent l'alliance de 1352[1].

Schwyz s'attribua dès lors un certain protectorat sur Zoug, et le droit de lui donner un ammann pour présider à l'administration du pays.

Les Glaronnais, moins favorisés, avaient dû reprendre leur position dépendante de l'abbaye de Seckingen et se soumettre au bailli autrichien résidant à Windeck. Il s'écoulera un quart de siècle jusqu'à leur complet affranchissement.

Les changements qui s'étaient produits dans la situation de la maison d'Autriche avaient aussi eu leur contre-coup dans la politique zuricoise. Lorsque l'alliance de cinq ans conclue avec les ducs par Rodolphe Broun fut arrivée à son terme, les Zuricois ne jugèrent pas à propos de la renouveler (novembre 1361).

La mort du fameux bourgmestre n'avait pas peu contribué à ce résultat. Broun avait cessé de vivre le 15 octobre 1360, la même année que Rodolphe d'Erlach; il fut inhumé avec pompe dans l'église de St-Pierre[2]. Mais tandis que Rodolphe Broun mourait tranquillement dans son lit, Rodolphe d'Erlach, retiré dans son château de Reichenbach près de Berne, expirait (si l'on en croit la chronique) sous les coups d'un vil assassin. Le meurtrier d'Erlach fut son propre beau-fils, Jost Ru-

[1] La date de 1356 assignée par les historiens à cette expédition est erronée. En mai 1364 Zoug était encore soumis à un bailli autrichien. L'événement doit s'être accompli immédiatement après cette date.

[2] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 242.



denz, gentilhomme d'Underwald, avec lequel le vainqueur de Laupen était entré en conflit pour la dot de sa fille, l'épouse de Rudenz. Les chiens de Rodolphe d'Erlach poursuivirent l'assassin qui réussit à se cacher dans les bois et à échapper au supplice de la roue.

La politique versatile et cauteleuse de Broun, cet Aratus de la vieille Suisse, comme l'appelle Jean de Muller, n'a pas empêché quelques-uns de nos publicistes d'admirer cet homme d'État. « Zurich, dit « Bluntschli, a eu de plus grands hommes que Broun, elle n'en a pas « eu qui l'aient emporté sur lui en tact et en vues politiques[1]. » A Broun, homme d'État heureux et habile, mais vénal et sans foi, l'historien patriote doit certes préférer le généreux et vaillant défenseur de la République bernoise, dont les dernières années s'écoulèrent comme celles de Cincinnatus, au milieu des champs, non loin de la ville qu'il avait sauvée par son patriotisme.

L'occupation de Zoug par les Schwyzois avait failli provoquer de nouvelles hostilités entre la maison d'Autriche et les confédérés. Les Zuricois se posèrent en médiateurs et parvinrent à ménager un accommodement d'après lequel Zoug s'engageait à acquitter aux ducs les redevances accoutumées. Persuadés de l'inutilité de leurs efforts pour amener en ce moment un état de choses plus favorable à leurs intérêts, les princes Albert et Léopold autorisèrent même Pierre de Thorberg, leur bailli en Alsace, Thurgovie et Argovie, à transformer les trêves précédentes en une paix qui reçut le nom de Thorberg, son négociateur (7 mars 1368[2]), fut renouvelée en 1369, puis en 1375 et 76 pour le terme de dix ans.

Dans le traité par lequel Zoug avait promis d'acquitter les redevances dues à la maison d'Autriche, on réservait le cas où les ducs se décideraient à hypothéquer leurs droits sur le pays de Zoug aux Schwyzois, les protecteurs de la contrée, moyennant la somme de 3000 florins. Heureusement pour les Zougois cette hypothèque n'eut pas lieu, car il aurait bien pu leur échoir le sort des habitants de Wæggis sur le lac des Waldstætten qui, d'alliés de Lucerne, devinrent (en 1380) ses sujets, lorsque cette ville eut acheté le droit d'avouerie de la maison d'Autriche sur cette commune.

L'alliance de Wæggis avec Lucerne datait cependant de l'affranchissement même de cette ville et les Waldstætten y avaient adhéré. La commune

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 27.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 269. — G. de Wyss, *Indicateur d'histoire*, XII[me] année, 30. — Wattenwyl-Diesbach, *Die Landschaft Bern*, II, 258.

de Wæggis avait contracté cette alliance de concert avec celle de Gersau. Mais cette dernière, plus heureuse que sa voisine, réussit à maintenir son autonomie. L'historien Kopp relève avec raison le peu d'équité des Lucernois qui trouvèrent alors tout naturel d'imposer aux gens de Wæggis un joug qu'ils n'avaient pas voulu reconnaître ni accepter eux-mêmes des ducs d'Autriche[1].

**2. Ordonnance des prêtres. — Invasion dite des Anglais. Conjuration de Kybourg contre Soleure (1365-1382).**

Les Waldstætten, dont c'eût été le devoir de défendre la cause de Wæggis, ne firent rien pour elle. L'Underwald dans le même temps ne se faisait cependant aucun scrupule de prendre fait et cause pour les vassaux du sire Pierre de Ringgenberg dans l'Oberland, démolissait son château et retenait prisonnier ce seigneur, enlevé par ceux de Brienz pendant qu'il était à la pêche, et après avoir refusé avec menace d'entendre ses explications à la landsgemeinde. Berne, dont Ringgenberg était bourgeois, prit les armes deux fois et occupa l'Oberland. Les confédérés intervinrent à la prière d'Underwald, et un tribunal arbitral siégeant à Lucerne, sous la présidence de l'avoyer Petermann Gundoldingen, déclara l'alliance (Landrecht) conclue entre les vassaux de Ringgenberg et l'Underwald dissoute (juin 1381). La colère du peuple de l'Underwald se tourna alors contre les trois gentilshommes du pays qui avaient mené cette affaire, le landamman Jean de Waltersberg, Walter de Hunwyl et Walter de Tottikon. Dans une landsgemeinde tenue à Wysserlen, on les exclut des fonctions publiques eux et leurs descendants (1382)[2].

En mourant, Rodolphe Broun avait laissé une famille puissante dont le chef était son fils aîné, Bruno Broun, prévôt du Grand-Moûtier ou église collégiale de Zurich. L'empereur Charles IV l'avait fait son chapelain et donné à son église la haute juridiction de plusieurs villages. Mais le prévôt Broun était un prêtre violent et de mauvaises mœurs. Associé à d'autres gentilshommes de sa trempe, il se mit en embuscade à Wollishofen sur la route de Lucerne à Zurich et enleva l'avoyer Petermann Gundoldingen qui revenait de la dédicace de l'église de la ville (13 septembre 1370). Cet attentat commis sur la personne d'un magistrat vénéré, chef pendant vingt-trois ans de la république lucernoise, mit en émoi tout le pays et surtout la ville de Lucerne, qui

[1] Kopp, *Urkunden*, I, 165.
[2] Businger, *Die Gesch. von Underwalden*, *Luzern*. Meyer, 1827, 288 et suiv.



demanda à cor et à cri la délivrance de son avoyer et la punition des coupables au gouvernement de Zurich. Celui-ci avait alors à sa tête le vainqueur de Tætwyl, Roger Manesse (de 1360 à 1383), qui pouvait bien être un habile capitaine, mais qui était loin d'avoir l'intégrité d'un magistrat digne de ce nom. Ami de Broun, il refusa de faire justice. La bourgeoisie ne partageait pas les sentiments du bourgmestre. Au son du tocsin, elle se porta en tumulte hors de la ville et se mettait en marche pour aller délivrer le prisonnier lorsqu'elle apprit qu'il n'était plus à Wollishofen. Le lendemain, l'assemblée générale, composée de tous les bourgeois âgés de plus de seize ans se réunit dans le Grand-Moûtier; Broun et ses complices furent bannis du pays.

Peu d'années après un nouveau crime consomma la ruine de la famille Broun. Le coupable, cette fois, était le second fils du bourgmestre qui, aidé d'un valet, noya dans le lac un parent de sa mère auquel il devait quelque argent. Le gouvernement d'Uri n'obtint qu'au bout de trois années de sollicitations et de menaces la punition du meurtrier; encore se borna-t-on à confisquer ses biens.

L'affaire du prévôt Broun donna lieu à une loi rédigée à Zurich le 7 octobre 1370 par les délégués des six États de Zurich, Lucerne, Zoug, Uri, Schwyz, Underwald. Elle était destinée à réprimer les excès des ecclésiastiques, dont plusieurs, ainsi que Broun, se livraient impunément à des désordres de divers genres, grâce à l'exemption des tribunaux civils. Cette loi, appelée le *Code des prêtres* ou *Pfaffenbrief*, devint la base du droit public suisse en ce qui concerne les rapports de l'Église et de l'État. En voici les dispositions principales: « Les affaires ecclé- « siastiques exceptées, aucun prêtre ne citera un confédéré devant les « tribunaux étrangers. S'il le fait, le manger, le boire, le gîte, l'asile et « les tribunaux lui sont refusés dans les six États. Les routes doivent « être sûres pour l'indigène et pour l'étranger, et si quelqu'un souffre « à ce sujet, les États confédérés y porteront remède. Doivent également « être interdites, les discussions, les attaques personnelles, les exactions. « Quiconque se permettrait de pareilles choses doit être contraint à « payer des dommages-intérêts. Les droits de l'abbesse de Zurich et de « l'évêque de Constance sont réservés [1]. »

La chute des Broun eut encore pour suite un changement dans la constitution de Zurich, où les tribus se conférèrent le droit d'élire le petit Conseil et restreignirent le pouvoir excessif attribué par Broun au bourgmestre (1373). L'ordonnance rendue à cette occasion porte le

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 52 et appendice, 301.

nom de seconde constitution ou *lettre jurée* (zweiter geschworner Brief). Une autre modification eut lieu à la mort du bourgmestre Manesse. Mécontents de ce magistrat qui, pendant son administration de vingt-trois ans, avait hypothéqué des propriétés de l'État pour payer ses dettes et accepté de l'empereur Charles IV les fonctions de bailli de Saint-Gall, le Conseil, les Tribuns et les Deux-Cents convinrent de donner deux chefs à l'État au lieu d'un seul qu'il avait eu depuis le gouvernement de Broun (1384). Chacun d'eux était six mois en charge et les bourgmestres cessant d'être inamovibles étaient élus comme le Conseil. Les deux nouveaux bourgmestres furent Jean Winko et le chevalier Rodolphe Schwend. L'histoire du tribun Sigbot qui aurait tenté d'opérer une réaction est dénuée de fondement [1].

Peu de temps après la mort du duc Albert II, une invasion imprévue était venue mettre en danger la ville impériale de Bâle et menacer l'existence de la Confédération elle-même. Des bandes indisciplinées, qui se trouvaient sans ressources par suite du rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre, s'approchèrent de Bâle. Aussitôt les confédérés d'accourir au secours des Bâlois au nombre de 1500 hommes, Bernois, Zuricois, Lucernois. Le chef de ces brigands, archiprêtre défroqué d'Italie, Cervola, ne jugea pas à propos de les attendre et s'éloigna en toute hâte (1365).

Dix ans après, de nouvelles bandes plus nombreuses menacèrent l'Argovie. Leur chef, le seigneur français Enguerrand de Coucy, réclamait la possession de ce pays comme formant la dot de sa mère, fille de ce même duc Léopold que les confédérés avaient défait au Morgarten. Pendant trois jours, les soldats de Coucy, auxquels leurs casques pointus avaient fait donner le nom de *Gugler* [2], défilèrent devant Bâle couverts d'armures brillantes et montés sur des chevaux richement caparaçonnés. Un péril commun menaçait les Suisses et les ducs d'Autriche. Berne et Lucerne le comprirent, et joignirent avec d'autant moins d'hésitation leurs troupes à celles de ces princes que la paix de Thorberg venait d'être renouvelée à Rheinfelden (28 mars) avec le duc Léopold d'Autriche, III$^{me}$ du nom, si connu par la fin héroïque qu'il fit quelques années plus tard à Sempach. Un traité formel d'alliance fut signé entre ce prince et ces deux villes, plus, Berne et Soleure (13 octobre 1375). Moins exposés par leur position géographique et plus animés contre l'Autriche, les Waldstætten refusèrent toute entente avec la vieille ennemie de leur indépendance.

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 253.
[2] Gugler, de Gugel, objet terminé en pointe.



Le désaccord des confédérés, joint à la lâcheté du comte de Kybourg et de Rodolphe IV, comte de Nidau, donna beau jeu aux soldats de Coucy. Ils franchirent presque sans coup férir le col du Hauenstein et s'avancèrent en pillant, en dévastant, jusqu'au cœur des États confédérés, Le comte de Nidau, assiégé par eux dans son château, fut tué d'un coup de flèche, au moment où il levait la visière de son casque pour observer la position des ennemis. Enguerrand de Coucy établit son quartier général au couvent de Saint-Urbain. D'autres chefs s'installèrent avec une partie de l'armée au couvent de Fraubrunnen, entre Berne et Soleure, d'où ils faisaient des incursions jusqu'aux portes de Zurich et dans le Jura neuchâtelois. Les abbayes surtout étaient l'objet de leur convoitise et de leur rage de destruction. Celles de Wettingen, Kœnigsfelden, Gottstatt, eurent beaucoup à souffrir. Fontaine-André près de Neuchâtel fut livré aux flammes. Un prélat corrompu, qui était aussi l'un des plus méchants princes dont parle notre histoire, ne rougit pas de se réunir avec 500 lances aux aventuriers de Coucy. C'était l'évêque de Bâle, Jean de Vienne qui, quelques années auparavant, avait traîtreusement brûlé la ville de Bienne, sa vassale, et perdu contre les Bernois le combat de Pierre-Pertuis (1367 et 1368). Cette invasion aussi terrible que soudaine plongea toute la Haute-Allemagne dans la terreur et la désolation. Le duc Léopold, qu'on nommait l'honneur de la chevalerie, ne se sentit pas de force à lutter contre le torrent. Enfermé dans la ville forte de Brisach, il adopta un système de défense qui consistait à dévaster son propre pays et à couper les vivres à l'ennemi. Il fit incendier les villes de Lenzbourg, Willisau et une foule de villages. Les vaillants Bernois eux-mêmes semblaient frappés de stupeur et parlaient d'abattre toutes les granges qui se trouvaient autour de leur ville.

Les montagnards de l'Entlibouch, race vigoureuse et fière, recouvrèrent les premiers leur sang-froid et leur énergie. Aidés des volontaires de Lucerne, d'Underwald, et au nombre de 600, ils coupent des massues dans la forêt de Buttisholz près de Willisau, et tombent sur une horde de 3000 *Gugler* qui retournait à Saint-Urbain, chargée des fruits de ses rapines et de ses violences. Les *Gugler* sont battus, les vaillants *Entliboucher* rentrent triomphants dans leurs villages, montés sur les chevaux et couverts des armures des vaincus (19 décembre 1375).

L'héroïsme des *Entliboucher*, qui étaient encore sujets de l'Autriche, rendit honteux les confédérés. Sous le commandement d'Othon de Boubenberg, fils du précédent avoyer de ce nom, quelques cents hommes de Berne, de Fribourg et du Seeland tuèrent près d'Anet 500 *Gugler*,

la nuit du lendemain de Noël. Les Fribourgeois rapportèrent de cette rencontre le drapeau doré (Güldin Pfan), qui orna depuis le chœur de leur collégiale. Mais le principal combat se livra à Fraubrunnen le 27 décembre, où les aventuriers de Coucy, assaillis par les troupes bernoises, se défendirent en désespérés jusque dans les corridors du cloître qui fut livré aux flammes. L'intrépide banneret Hans Rieder y trouva la mort avec une foule de guerriers. Trois bannières, beaucoup d'or, d'armes et de dépouilles de tout genre furent la proie des vainqueurs, qui revinrent dans leur ville au milieu des acclamations et des chants joyeux de la multitude. Le meilleur résultat de la victoire fut la retraite de Coucy qui, ne se trouvant plus en sûreté dans la Haute-Allemagne, regagna l'Alsace par les défilés du Jura. Un marbre commémoratif de l'événement fut encastré dans le mur du cloître qui a été transformé en hôtel de préfecture.

La guerre que nous venons de raconter est connue dans les annales helvétiques sous le nom de *Guerre des Anglais*. Le nom de Colline des Anglais (*Englænder-Hügel*) a été donné par nos pères au tertre sanglant que l'on voit encore près du bois de Buttisholz. La plupart des soldats de Coucy venaient en effet de la Grande-Bretagne, mais sortaient en majeure partie de la principauté de Galles, envahie depuis le siècle précédent et horriblement opprimée par les rois d'Angleterre, qui avaient fait décapiter le prince national des Gallois, Lewellyn, fils de Griffith avec son frère David, à la tour de Londres (1283). Réfugiés en France, les Gallois y combattaient, non pour le roi d'Angleterre, mais pour le roi de France contre leur oppresseur [1].

Six ans après l'invasion de Coucy, la ville libre et impériale de Soleure courut un grand péril par les entreprises du comte Rodolphe de Kybourg. Cette maison, jadis si puissante des Kybourg, avait vu une grande partie de ses domaines passer en d'autres mains. Du château de Bipp où il faisait sa résidence, le comte Rodolphe jetait un regard attristé sur les contrées qui avaient jadis formé le patrimoine de ses ancêtres, entre autres sur Thoune et Aarberg hypothéquées aux Bernois (depuis 1375). Il prétendait aussi avoir quelque droit sur Soleure et

[1] Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, IV, 188, 194, 398, 400. Enguerrand de Coucy tomba entre les mains des Turcs à la bataille de Nicopolis et finit ses jours dans les prisons de Constantinople. Les principaux chefs des Gallois, Ivain, descendant de Lewellyn, et Jévan ap. Eynion ap. Griffith, qui commandait à Fraubrunnen, finirent sous le poignard d'assassins apostés par le roi d'Angleterre. Voir aussi Wattenwyl-Diesbach, II, 207, et Rochholz, *Schw. Liederchronick*, 22.



résolut de s'emparer de cette ville par un de ces coups de main nocturnes flétris dans l'histoire sous le nom de *nuit du meurtre* (Mordnacht). Une circonstance facilitait ses desseins ; Éverard de Kybourg, prévôt de l'église de Saint-Ours, était son oncle. Un chanoine dévoué aux Kybourg, Jean Amstein, devait faire entrer la troupe par sa maison, adossée au rempart, et envelopper de linges le marteau de la cloche d'alarme. Tout était prêt pour le crime et la horde ennemie s'avançait déjà vers la ville à la faveur des ténèbres (dans la nuit du 10 au 11 novembre 1382).

Mais un paysan, Jean Roth, de Roumisberg, prit les devants et révéla aux gardes de la porte orientale de la ville les projets meurtriers du comte. On court sonner la cloche d'alarme : effort inutile. Des cris de détresse retentissent alors dans les rues ; la bourgeoisie entière prend les armes et courut sur le rempart. Rodolphe de Kybourg se retira couvert de honte et mourut de chagrin une année après. Jean Amstein, le traître chanoine, fut mis en prison, sa maison démolie par le courroux populaire et une inscription commémorative de sa trahison fut gravée en lettres d'airain au frontispice de la Collégiale [1]. Mais son caractère sacerdotal le déroba au supplice qu'il méritait et on le retrouve plus tard curé à Madiswyl [2]. Un complice d'Amstein, Jean Inlasser, fut tué, dit-on, dans une émeute populaire. La connivence du chapitre de Saint-Ours, déjà punie par l'écriteau de la Collégiale, trouva un second châtiment dans la suppression de la riche dîme de Selzach, qui fut convertie en une distribution annuelle de blé faite aux pauvres et aux riches indistinctement le jour de la Saint-Martin. Le sauveur de la ville, Jean Roth, reçut une récompense en nature et en argent, et un habit aux couleurs de la ville qui devait être accordé également au premier-né de chacun de ses descendants. Le don d'un habit aux Roth de Roumisberg s'est conservé jusqu'à nos jours.

Les Bernois et les Soleurois avaient envahi, pour se venger, les États de Rodolphe de Kybourg. Après la mort de ce dernier, ses frères revendiquèrent son héritage les armes à la main ; Berne appela les confédérés à son secours. Olten, ville du comte de Kybourg, et Berthoud, capitale de ses États, furent assiégées, cette dernière ville pendant six semaines et par 15,000 confédérés. Mais Olten fut sauvée par les pluies et Berthoud par la ruse du comte de Kybourg. Il feignit de vouloir rendre la ville et obtint des chefs bernois une trêve pendant laquelle le

[1] Cette inscription fut masquée en 1632, à la prière du nonce, par une plaque de cuivre.
[2] Amiet, J.-J. *Schw. Geschichtskalender*, 1840 et *Urkundio*, 1857, I, 239.

duc Léopold d'Autriche, qui avait promis de rester neutre, envoya un secours de 1500 hommes aux assiégés (1383).

Berne leva le siége, mais prit sa revanche sur les partisans de Kybourg, dont les châteaux se rendirent ou furent pris et livrés aux flammes. Mais, dès l'année suivante, le comte de Kybourg, obéré de dettes, se vit contraint de vendre sa capitale aux Bernois pour la somme de 37,800 florins. Le Landgraviat ou haute juridiction de la rive gauche de l'Aar restait encore à ces seigneurs. Ils le vendirent également aux Bernois au commencement du siècle suivant (1406)[1].

Les bourgeois de Berne s'imposèrent généreusement pour faire face aux charges publiques créées par cette acquisition et par les guerres qui l'avaient précédé. Mais, au sortir de la guerre de Berthoud, en 1384, la bourgeoisie de Berne se montrait profondément irritée de ce que la ville devait payer au poids de l'or ce qu'elle eût pu acquérir par le fer, et en accusait hautement les vassaux de Kybourg qui siégeaient au Conseil. Réunis le mardi gras (24 février 1384) dans l'église des Dominicains, les citoyens ne réélurent de tous les membres du gouvernement que l'avoyer Othon de Boubenberg et trois conseillers. Tous les autres furent remplacés par des hommes plus indépendants et plus dévoués au bien public. On apporta les modifications suivantes à la Constitution : « Les bannerets et leurs assesseurs choisiront chaque année « les membres du grand Conseil ou Deux-Cents dans toutes les tribus. « Aussitôt nommés les Deux-Cents prêteront serment à la Commune. « Les vassaux de Kybourg ou d'un autre seigneur ne pourront siéger « au petit Conseil, ni deux frères ensemble. »

Ces changements ne touchaient pas aux bases de la Constitution qui resta toujours plus aristocratique que populaire.

L'héroïsme guerrier des grandes familles, leur probité, leur talent politique et les sacrifices pécuniaires qu'en plus d'une circonstance elles s'imposèrent avec joie pour la chose publique, contribuèrent à éloigner toute pensée d'une révolution comme celle de Broun à Zurich.

L'esprit aristocratique de Berne se montre dans les relations de cette république avec les seigneurs voisins et avec les confédérés. La conduite des Bernois envers les sujets oberlandais du sire de Ringgenberg en avait été un premier exemple. Le tribunal établi par les États confédérés et dans lequel siégeaient l'avoyer Petermann de Gundoldingen, Henri von Moos et Cuno von Stauffach ne fut pas plus favorable aux Oberlandais. Il

[1] Wattenwyl-Diesbach, *Ueber das öffentliche Recht der Landschaft Kleinburgund*, Archiv für schw. Geschichte, XIII, 1862, Zurich.



déclara dissoute l'alliance des Underwaldois et de leurs voisins. Il y ajouta la défense pour les premiers de recevoir comme combourgeois les habitants d'une contrée soumise aux Bernois ou à leurs alliés à titre de propriété, de vasselage ou d'*engagère* en deçà du Brunig (1381)[1].

Les Bernois avaient renouvelé leurs anciennes alliances avec la Savoie. Ils aidèrent le comte de Savoie, Aimé ou Amédée VI, surnommé le Comte Vert (de la couleur de ses armes), à soumettre les barons vallaisans révoltés contre leur évêque Guiscard Tavelli. Sion fut pris et brûlé, les trois châteaux qui dominent cette ville forcés, la cathédrale dépouillée de ses trésors et souillée par le meurtre des personnes qui s'y étaient réfugiées. Le Comte Vert exigea des vaincus l'engagement de lui fournir annuellement un contingent de 300 hommes.

L'un des plus audacieux seigneurs du Vallais était Antoine de la Tour, qui à ses nombreuses seigneuries sur les bords du Rhône alliait le titre de seigneur d'Arconciel, d'Illens et de Planfayon, dans les environs de Fribourg. Irrité contre l'évêque de Sion, Guiscard Tavelli, dont la famille devenait trop puissante à son gré, il le fit précipiter par la fenêtre de son château de la Soie (8 août 1374). Battu ensuite par les dizains à Saint-Léonard, Antoine de la Tour se déroba par la fuite à la vengeance populaire et alla mourir en Savoie. Ce seigneur était fils de ce Pierre de la Tour qui s'était engagé à fournir 3,000 hommes au duc Léopold contre les Waldstætten[2].

Le Comte Vert avait placé son cousin Édouard sur le siége épiscopal de Sion. Mais à la mort du comte, les Haut-Vallaisans chassèrent cet évêque savoyard. Le comte Amédée VII (surnommé le Comte Rouge) assiégea Sion, comme son prédécesseur, à la tête d'une armée composée entre autres de Bernois, Vaudois, Fribourgeois. La garnison de cette ville fit une défense héroïque, secondée par les bourgeois et les femmes qui jetaient de l'eau bouillante sur les assaillants. Mais la place est prise, pillée et livrée aux flammes (21 août 1384)[3].

Quatre ans après, la bataille de Viége délivra un moment le Bas-Vallais. Dans cette mémorable journée, 8,000 hommes, commandés par le comte Rodolphe IV de Gruyère, et en partie levés dans ses États, furent surpris dans les granges où ils dormaient et auxquelles les Val-

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 61.
[2] Furrer, I, 12. Dans sa traduction française, M. Roger de Bons a modifié plusieurs passages conformément aux recherches postérieures. Ainsi Antoine de la Tour n'était point le petit-neveu de l'évêque que ses gens, et non lui personnellement, assassinèrent au château de la Soie.
[3] Wattenwyl-Diesbach, II, 254. — Furrer, I, 148.

laisans avaient mis le feu. 4,000 Gruyériens et Savoyards y périrent. Les hommes du Gessenay, cette Gruyère allemande, plus heureux ou plus adroits, résistèrent avec énergie et eurent même l'honneur de sauver la vie à leur souverain (décembre 1388)[1]. Mais le comte Amédée VII rentrait en maître dans le Vallais l'année suivante et toujours avec les contingents de ses alliés de Berne et de Fribourg. Les députés du Haut-Vallais durent implorer à genoux une paix onéreuse.

L'empereur Charles IV de Luxembourg avait beaucoup ajouté aux prétentions des comtes de Savoie en leur concédant le titre de *Vicaires de l'Empire* dans les trois évêchés de Genève, de Sion et de Lausanne (1355). Dans cette dernière ville, le comte de Savoie se faisait représenter par un juge. Il avait promis de respecter les franchises des Lausannois et de leur évêque. Mais on sentit le besoin de garantir ces droits par un Recueil de lois qui fut publié par ordre de l'évêque Aymon de Cossonay, sous le nom de *Plaid général* (1368).

Au milieu des troubles incessants dont le Vallais était le théâtre, les libertés populaires avaient fait des progrès quand même. L'épiscopat de Guiscard de Tavelli surtout avait été favorable aux communes. L'autonomie de ces dernières se manifesta par les traités conclus avec les Lucernois, les Waldstætten et d'autres pays voisins où les dixains du Haut-Vallais s'intitulent : *les patriotes de la terre du Vallais* (Patriotæ terræ Valesii).

Mais on voit avec étonnement (en 1383) ces patriotes vallaisans arborer les couleurs de Milan sur les châteaux de Valère, Tourbillon et Majorie; c'est qu'ils n'étaient pas encore assez forts pour en avoir en propre, et il leur paraissait de bonne politique d'opposer puissance à puissance.

### 3. Guerre de Sempach (1385-1388).

L'empereur Charles IV de Luxembourg était parvenu, grâce à ses largesses, à faire élire roi des Romains son fils Wenceslas, souverain de la Bohême (1376). Deux ans après, Wenceslas succédait à son père et son avénement au trône des Allemands était ratifié par le pape, selon l'usage abusif qui s'était introduit et contre lequel avait protesté en vain plus d'une diète impériale.

Le règne du troisième des Luxembourg est marqué par le déclin croissant de la puissance impériale. Le nouveau roi lui-même semble

[1] Furrer, I, 138. — Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 50.



prendre à tâche d'affaiblir cette puissance par la vente à prix d'argent de tous ses droits régaliens. C'est ainsi que Zurich, Uri, Berne, Lucerne obtinrent la cession de la haute justice ou du droit de glaive (*Blutbann*).

Les rapports des confédérés avec l'Autriche avaient beaucoup changé. L'acquisition de Rapperschwyl par les ducs en 1358 avait mécontenté les Zuricois; leur animosité s'accrut lorsqu'ils virent le duc Léopold fortifier la petite ville de Wesen sur le lac de Wallenstadt. Berne et Soleure n'avaient pas vu non plus, sans colère, l'appui donné par ce prince aux comtes de Kybourg dans la guerre de Berthoud[1]; Lucerne, de son côté, aspirait à l'immédiateté impériale et se plaignait amèrement de la mauvaise monnaie frappée à Zofingue, ainsi que du péage autrichien de Rothenbourg, nuisible à son commerce. Loin de se rendre aux doléances des Lucernois, Léopold III entreprit de faire de Rothenbourg une ville rivale de celle de la Reuss et un boulevard de sa puissance dans ces parages.

Mais les faveurs faites à Rothenbourg par le duc Léopold, en irritant les Lucernois, lui aliénèrent aussi ses sujets de Sempach, très-dévoués jusqu'alors, mais jaloux d'une prospérité qui menaçait la leur. Les habitants de l'Entlibouch se montraient encore plus hostiles à cause des tailles nouvelles que leur imposait le bailli Pierre de Thorberg, le négociateur de la paix de ce nom. En 1382, un complot fut ourdi par l'Entlibouch, de concert avec l'Obwald pour secouer le joug ducal. Il fut découvert et les chefs châtiés dans leurs corps et leurs biens. Ces rigueurs et le serment annuel qu'on imposa aux pâtres de l'Entlibouch, ne les empêchèrent pas de s'entendre secrètement avec Lucerne. Un magistrat originaire de Sempach, l'ancien avoyer Petermann de Gundoldingen, était le chef du parti qui voulait la guerre avec l'Autriche et donnait la combourgeoisie à tous les sujets du duc qui témoignaient le désir de la recevoir, au mépris de la Bulle d'Or. Le livre des bourgeois n'indique pas moins de 1215 réceptions de bourgeois internes et forains (ausbürger) pour les trois années 1385, 86 et 87[2].

[1] M. Théodore de Liebenau (*Archiv für schweiz. Geschichte*, XVII, 91) ne croit pas à cet appui, le duc étant alors en Italie avec ses troupes. Mais les baillis ducaux et les seigneurs ne l'avaient pas tous suivi au delà des monts et agirent pour lui.

[2] Segesser, *Rechtsgeschichte*, I, 170. Michelet, dans son *Histoire de France*, juge sévèrement ce procédé d'assimilation : « L'avidité des Suisses était l'effroi de leurs « voisins. De force ou d'amitié, avec ou sans prétexte, sans ombre d'héritage, d'al- « liance ou de combourgeoisie, ils prenaient toujours. Ils ne voulaient rien connaî- « tre aux écritures et aux actes, ces bonnes et simples gens qui ne savaient pas « lire. Un de leurs moyens ordinaires pour dépouiller les seigneurs voisins, c'était

Un grave conflit s'était élevé aussi entre Underwald et le bailli de l'Entlibouch au sujet de la seigneurie de Wolhousen. Les Zougois avaient également maille à partir avec les ducs dont le fort de St-André près de Cham inquiétait la campagne environnante.

L'ambition du duc Léopold III soulevait à la même époque contre lui les villes impériales de la Souabe, du Rhin et de la Franconie. Les Bâlois, entre autres, se montraient fort inquiets de ses prétentions sur le Petit-Bâle qu'il s'était fait donner en gage en 1375 et de ses visées sur toute la ville. La bourgeoisie de Bâle avait invoqué l'appui des Confédérés et frappé d'exil plusieurs nobles, ainsi que le grand tribun Werner Eriman, accusé de connivence avec le duc Léopold (1374)[1]. Deux ans après le duc Léopold III étant parvenu à se faire donner l'avouerie de Bâle par l'empereur Charles IV de Luxembourg, le grand tribun fut réintégré dans ses honneurs.

Aux ennemis de l'Autriche se joignit le roi Wenceslas. Sous les auspices de ce monarque, il se forma une grande coalition de 51 villes de l'Allemagne, dont faisaient partie Bâle et Saint-Gall, et à laquelle adhérèrent également Zurich, Berne, Soleure et Zoug (21 février 1385)[2]. Lucerne ne figurait pas directement dans l'alliance ; elle y était comprise cependant, mais sous le patronage de Zurich qui prenait l'engagement de requérir pour elle le secours de ses alliés du Rhin et de la Souabe[3]. Cette position exceptionnelle de la ville de la Reuss tenait ou bien à ce que Lucerne, à peine sortie de la vassalité des ducs, n'avait pas qualité pour figurer au rang des villes impériales, ou bien encore au fait que les Waldstætten, en vertu de leur alliance plus étroite avec Lucerne, s'opposaient à un rapprochement avec les villes de l'Allemagne qui eût par trop renforcé l'élément citadin, en opposition à l'élément campagnard prépondérant jusqu'alors, dans l'alliance perpétuelle. On attribue aussi à l'influence des Waldstætten le peu d'empressement que mirent les Confédérés à répondre à la première demande de secours des Bâlois contre l'Autriche. Quelques-uns des États de la Ligue désiraient mainte-

« de protéger leurs vassaux, c'est-à-dire d'en faire les leurs ; ils appelaient cela « affranchir. Les prétendus affranchis regrettaient souvent le maître héréditaire, « sous cette rude et mobile seigneurie de paysans » (*Histoire de France*, V, p. 24). Ce que Michelet ne dit pas, c'est que tout le monde prenait alors. Les Confédérés imitaient les seigneurs.

[1] Heussler, *Verfassungsgesch. der Stadt Basel*, 273.

[2] Wilhelm Vischer, *Gesch. der schwäbischen Städtebünde*. Göttingen, 1861, 56. — Hagen, *Ueber die politischen Verhältnisse zur Zeit der Sempacherschlacht. Archiv für schw. Geschichte*, X, 11.

[3] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, appendice, 312. — Vischer, 56 et 153.



nir la paix et travaillaient à un accommodement. Le duc Léopold chercha à profiter du peu d'accord qui régnait entre les Suisses et se rendit en personne à Zurich. Mais sa présence dans un mauvais lieu de cette ville fut accueillie par des menaces[1]. Dans un second séjour, il trouva un accueil plus favorable et se montra disposé à faire des concessions. Mais son refus formel de supprimer le péage de Rothenbourg fit échouer les négociations.

Les premières hostilités partirent, à ce qu'il paraît, des gens du duc qui commirent quelques dégâts. Aussitôt un corps franc quitte Lucerne et va surprendre et raser le fort de Rothenbourg (28 décembre 1385)[2]. Presque en même temps les Zougois démolissaient le fort de Saint-André près de Cham, et peu s'en fallut que Zurich et Glaris n'en fissent autant au château fort de Rapperschwyl, qui devait être pris et enlevé un jour de foire, le 20 décembre. La découverte à temps du complot et les mesures prises par les officiers ducaux, le bailli de Grüningen, Henri Gessler entre autres, firent manquer le coup. Mais les esprits s'en ressentirent et s'enflammèrent de plus en plus[3].

Les premiers jours de l'année 1386 furent marqués par de nouvelles hostilités de la part des Lucernois qui prenaient et rasaient le château de Wolhousen, la bastille de l'Entlibouch. Le 6 janvier, les bourgeois de Sempach devenaient concitoyens des Lucernois, et ces derniers mandaient à leurs alliés de Zurich qu'ils eussent à prendre les armes et à requérir le secours de 200 lances (1,000 cavaliers) promis par les villes impériales dans le traité de Constance de l'année précédente. Aussitôt les Zuricois d'entrer en campagne et de dévaster l'Argovie où les châteaux de Baldegg, Liela, Rinach tombent entre leurs mains, ainsi que les deux petites villes de Meyenberg et de Richensee que les Lucernois se hâtent de faire entrer dans leur combourgeoisie.

Le gant était jeté au duc d'Autriche. Léopold III le releva et s'apprêtait à attaquer les confédérés. Les villes impériales, Constance, Ulm, Strasbourg, Bâle, Uberlingen, Memmingen, Ravensbourg, intervinrent dans l'espoir de maintenir la paix. Des conférences eurent lieu au couvent de Wettingen, à Baden et à Zurich, où les villes médiatrices réussirent à ménager une trêve. Une partie des villes impériales, celles où

[1] Theodor von Liebenau, *Archiv für schw. Geschichte*, XVII, 71.

[2] Selon M. de Liebenau, ce sont les corps francs lucernois qui, en pleine paix et au mépris des gens graves du Conseil, prirent l'initiative des hostilités. Ils saisirent le moment où la population de Rothenbourg assistait dévotement à la messe à Ruggeringen, où était l'église.

[3] Bluntschli, *Gesch. von Zurich*, I, 260. — Blumer, *Jahrb. des hist. Vereins Glarus. Urkunden*, IV, 298.

dominaient les corps de métier et l'esprit démocratique, étaient très-bien disposées pour les confédérés; elles ne demandaient pas mieux que de détruire avec leur aide la puissance des ducs d'Autriche en assurant leur propre indépendance. D'autres villes, Nuremberg, par exemple, blâmaient hautement les faits et gestes des Lucernois. Elles proposaient de rendre au duc les places prises depuis le commencement de la guerre, moyennant quoi elles s'engageaient à obtenir une paix de 40 ans[1]. Zurich et Berne n'étaient pas éloignées de souscrire à ces propositions. Mais le refus formel des Waldstætten rompit une seconde fois les négociations, et à l'expiration de la trêve les hostilités recommencèrent[2].

Les Schwyzois, les premiers, se jetèrent sur la Marche et le bourg d'Einsiedeln qu'ils incorporèrent à leur territoire. Les Glaronnais, suivant l'exemple de leurs alliés, prirent et détruisirent le manoir d'Oberwindegg. Zurich étant l'un des points les plus exposés de la Ligue; c'est de ce côté que se portèrent d'abord les forces des confédérés. Mais ces derniers s'étaient trompés sur les intentions du duc. Après avoir réuni des forces considérables, ce prince se dirigea de Brougg à Zofingue, puis sur Willisau, seigneurie de Madame de Valangin, et que celle-ci avait fait recevoir dans la combourgeoisie de Berne. Au bout d'une semaine, le duc quittait la ville après y avoir fait mettre le feu, au mépris de sa parole, et marchait par Sursée sur la ville de Sempach dont il se proposait de châtier en passant les habitants avant de se jeter sur Lucerne. Mais à la nouvelle de la direction inattendue que l'armée ducale avait prise, les troupes des Waldstætten et de Lucerne, laissant aux Zuricois et aux Zougois le soin de défendre leur propre territoire, s'étaient portées à marches forcées au-devant des Autrichiens. Elles se trouvèrent tout à coup en leur présence devant Sempach, que le duc était en train d'assiéger et dont il avait menacé de pendre les défenseurs, en cas de résistance[3]. C'était le 9 juillet, par un soleil ardent et par une chaleur suffocante[4]. Le terrain était on ne peut plus désavantageux pour les évolutions de la cavalerie. Mais le duc, jugeant indigne de lui de rétrograder devant des paysans, fait mettre pied à terre à sa noblesse. L'armée autrichienne comptait de 6 à 8,000 hommes, les Confédérés 1,500 seulement et mal armés. Un grand nombre de ces derniers avaient sup-

[1] [illegible], I, 130.
[2] « [illegible] »
[3] Chronique autrichienne de Königshoven de Strasbourg.
[4] Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur l'heure de la bataille; quelques-uns la font commencer à midi, d'autres à huit heures du matin.



pléé aux boucliers par de petites planches et des fascines attachées à leurs bras.

A l'aspect de l'ennemi, les confédérés invoquent à genoux le Dieu de leurs pères, puis s'avancent rangés en coin, selon leur ordre favori de bataille, et cherchent à entamer la muraille de lances que leur oppose la phalange de la noblesse. Mais ce mur de fer résiste à tous leurs assauts. 60 confédérés, presque tous Lucernois, ont mordu la poussière; déjà les deux ailes du corps de bataille autrichien s'avançaient pour étreindre les confédérés comme dans un cercle de fer. Tout à coup une voix se fait entendre; c'est celle d'un chevalier d'Underwald, Arnold de Winkelried. « Confédérés, je vous ouvre un chemin, songez à ma femme et « à mes enfants. » Il dit et s'élançant sur les lances autrichiennes, le héros en saisit le plus qu'il peut de ses bras nerveux et tombe en ouvrant une large trouée par laquelle les confédérés se précipitent sur l'ennemi. Une mêlée affreuse s'engage, les casques, les armures des seigneurs volent en éclats sous les terribles coups des massues et des hallebardes. La lutte, toutefois, était encore acharnée lorsqu'une partie de la noblesse s'enfuit du champ de bataille[1]. Les confédérés redoublent d'efforts. Trois fois la bannière principale de l'Autriche tombe des mains mourantes de ceux qui la portent; trois fois on la relève ensanglantée. Enfin la victoire se décide en faveur des ennemis de l'Autriche et le carnage devient terrible. Les cadavres de près de 200 seigneurs et de milliers de soldats jonchent le sol. Le duc lui-même est au nombre des morts. Il aurait pu s'enfuir. Mais après avoir combattu comme un lion, il n'a pas voulu survivre à tant de vaillants hommes de sa noblesse[2]. Un homme de Schwyz, dit-on, l'a frappé sans le connaître. Le corps de Léopold III reçut la sépulture à l'abbaye royale de Königsfelden. Son crâne, qu'on y voyait encore en 1806, portait la trace de lésions profondes.

Trente-quatre nobles et bourgeois de Schaffhouse étaient glorieusement tombés en défendant la bannière de leur ville. Le banneret de Lenzbourg, Werner de Lô, Nicolas Thut, avoyer de Zofingue et l'avoyer d'Aarau avec 14 de ses compagnons, avaient trouvé également un trépas héroïque. Sentant venir la mort, Thut avait déchiré sa bannière pour ôter un trophée à l'ennemi; mourant, il en tenait encore la hampe entre ses dents.

[1] [illegible]
[2] [illegible]

Les Confédérés avaient perdu 120 hommes dont 20 Lucernois[1]. Le chef de ces derniers, Petermann de Gundoldingen, avait été emporté mourant du champ de bataille, avec la bannière ensanglantée dont il s'était enveloppé pour mourir. Il n'expira cependant que trois jours après et eut encore le temps, selon la chronique, de donner à ses concitoyens une utile leçon : « Ne laissez pas votre avoyer plus d'une année « en charge. » Contrairement à la loi, Gundoldingen fils et frère d'avoyer, avait alternativement, avec d'autres personnes de sa famille, presque constamment occupé cette charge éminente, de 1361 à 1384[2].

Les Confédérés, au lieu de poursuivre l'ennemi, se livrèrent au pillage. Le butin était considérable : 15 bannières, celles de Schaffhouse, Mellingen, Fribourg en Brisgau et la cotte de mailles du duc furent les prix de la victoire. On donna cette dernière à Louis Fehr de Buttisholz, en récompense de sa valeur. Elle se voit à l'arsenal de Lucerne avec la bannière ensanglantée de Gundoldingen[3]. Une chapelle commémorative et une fête célébrée chaque année sur le champ de bataille perpétuent le souvenir de la journée de Sempach, chantée aussi par les poëtes contemporains dans des chants nationaux qui sont venus jusqu'à nous.

[1] Des Von Moos, ab Yberg, Meyer, Russ. Ulrich de Hertenstein survécut à la journée où il s'était signalé. Les Hertenstein ont donné des avoyers et des hommes illustres à Lucerne.

[2] Kopp, *Urkunden*, I, 171.

[3] « Il y a quelque chose de plus grand au monde que les Alpes, de plus haut « que la Jungfrau, de plus majestueux que le lac de Lucerne. C'est la plus an- « cienne relique de la liberté en ce monde ; la tache et le sang de Gundoldingen, « la soie et le drapeau où il s'enveloppa pour mourir à la bataille de Sempach » (Michelet, *Histoire de France*, V, 244.)

On n'a pas encore nié Gundoldingen, mais on a voulu démolir Arnold de Winkelried, celui qu'un écrivain du XVI^me siècle (Rodolphe Gwatter) appelait le Codrus ou le Décius helvétique. M. Lorenz, à Vienne, l'auteur de l'écrit intitulé *Leopold III und die Schweizerbünde*, 1860, M. le baron de *Liliencron* à Meiningen (*Die hist. Lieder des deutschen Volks*), et plus récemment M. *Otto Kleissner*, à Fribourg en Brisgau, dans sa thèse doctorale intitulée : *Die Quellen der Sempacher Schlacht* (Göttingen, 1873), ont fait le procès aux héros de Sempach et ont trouvé un certain écho en Suisse.

L'argumentation de ces érudits repose sur les trois points suivants :

I. Deux actes de dévouement à peu près semblables à celui de Winkelried sont racontés par le moine chroniqueur du XIV^me siècle, Jean de Winterthour, savoir : le trait d'un vassal de l'Autriche en 1271 et de Stühlinger de Ratisbonne en 1332 (voir p. 134 de ce livre). Un troisième fait analogue est consigné dans le livre que le patricien Pirckheimer, de Nüremberg, a consacré à la guerre de Souabe (1499).

II. Il n'est pas parlé de Winkelried dans les chroniques suisses et autrichiennes du XIV^me et du XV^me siècle, sauf dans la chronique qui porte le nom du secrétaire d'État Justinger (1384-1426) qui a subi des remaniements postérieurs.

III. Son nom ne se trouve pas dans les nécrologes ou Jahrzeitbücher connus de ce temps. Aux yeux de M Kleissner, les trois épisodes héroïques de 1271, 1333 et 1386, auxquels il associe l'acte glorieux de Wolleb en 1499, ne seraient que des broderies anecdotiques qui se sont cristallisées petit à petit en une légende.

Plusieurs savants suisses ont répondu à ces objections : Rauchenstein, d'Aarau, Théodore de Liebenau, de Lucerne, Georges de Wyss, de Zurich, entre autres. La



Les villes impériales, auxquelles le temps et peut-être la volonté avaient manqué pour venir au secours des Ligues, se montrèrent alors pour ménager une nouvelle trêve de quatorze jours. Après quoi la guerre continua, guerre de conquête, de dévastation, de brigandage.

Berne, que préoccupait le mauvais état de ses finances et qui blâmait les procédés expéditifs de Lucerne, était resté jusque-là étranger à la guerre.

Mais après la victoire de Sempach, les Bernois se dédommagent de leur inaction précédente en portant le fer et le feu sur le territoire de leurs ennemis.

La première victime de cette ardeur belliqueuse fut la comtesse Mahault de Valangin, coupable d'avoir cédé aux menaces de l'Autriche et livré Willisau au duc, après avoir consenti à son alliance avec Berne. Ce fut le pauvre peuple du Val-de-Ruz qui pâtit pour la dame de Valangin. Les Bernois brûlèrent là vingt-quatre villages. La flamme de l'incendie dévora aussi le château de Hasenbourg près Willisau et les manoirs de Pierre de Thorberg, à Thorberg même, et à Koppingen. Les Bernois avaient pour auxiliaires dans ces guerres les bourgeois de la ville de Neuchâtel qui avaient déjà assisté Soleure et Berne dans des expéditions précédentes. Si l'on en croit la chronique du chanoine Visemeau, les bourgeois de Neuchâtel cherchaient à ressembler aux confédérés et plusieurs membres du chapitre favorisaient ces tendances.

Les Fribourgeois ne furent pas oubliés. Ils avaient montré un grand zèle pour la maison d'Autriche, qui en retour d'un prêt de 1700 florins avait mis en gage entre leurs mains la moitié des châteaux et sei-

chronique zuricoise du XV^me siècle, découverte par ce dernier, aurait dû, semble-t-il, fermer la bouche aux sceptiques. *Cette chronique, sans nommer Winkelried autrement qu'en disant : un fidèle Confédéré* (*ein getrüwer Eidsgenoss*) *raconte le fait qui l'a rendu immortel*. Mais on a fait de ce silence une nouvelle arme contre le héros national en recourant à une critique aiguë à laquelle ne résisterait aucun fait réel, pour peu qu'il renfermât quelque chose de douteux, de contradictoire ou d'invraisemblable, contrairement à cette maxime de l'expérience : le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. La possibilité du fait est démontrée d'ailleurs justement par les traits analogues que cite M. Kleissner et auxquels il aurait pu joindre encore celui du cavalier lucernois Conrad Koyt qui, à la bataille de Nancy, se précipita dans les rangs ennemis, mais pour y trouver la mort sans profit pour la cause suisse. *Chronick der Eidgenossenschaft von Etterlin nach ihren Quellen untersucht*, von A. Bernoulli. *Jahrb. für schw. Geschichte*, Zurich, 1877, I, 128.

gneuries de Wietlispach, Olten, Bipp, Nidau et Büren, sous réserve des droits de fief et de chevauchée [1].

En août 1386, les environs de Fribourg furent horriblement dévastés par les Bernois qui y détruisirent trente-six églises et une foule de châteaux, épargnés dans les guerres précédentes. La ville elle-même fut attaquée le jour de la Nativité de la Vierge, mais courageusement défendue. L'attaque du château fort de Viviers, à deux lieues de Fribourg sur la Sarine, échoua également. Mais la discorde régnait entre la population de la ville et des campagnes de Fribourg très-dévouées à l'Autriche, et les nobles [2] qui penchaient pour Berne. L'un d'eux, Guillaume de Duens, seigneur de Planfayon, était allé porter au duc le message suivant : « Si Fribourg n'est pas secouru par son prince, il sera forcé « de se rendre aux Bernois ou d'accepter la protection de la Savoie. »

Le duc Albert III, qui avait remplacé son frère Léopold III dans le gouvernement des pays de l'*Autriche antérieure* [3], ne commit pas la faute qu'avait commise Albert II envers la ville de Zoug. Il envoya 200 cavaliers commandés par un officier autrichien, Henri de Mœrsperg. Avec ce renfort, les Fribourgeois ralliés à leur souverain firent une pointe sur Berne. Mais arrivés à Bümplitz, à une lieue de cette ville, ils se virent assaillis par des forces supérieures et durent se retirer en laissant 400 hommes sur le carreau. L'expression d'aller à Bümplitz (à Fribourg on dit *Pimpletz*) a passé dès lors en proverbe sur les bords de la Sarine, pour dire : courir à sa perte. Fribourg fut contraint de faire la paix (22 février 1387).

Le parti autrichien subissait encore un échec dans les environs de Zurich, où le bailli Truchsess de Waldbourg attaqua en vain cinq fois les Zuricois au Kræhenstein et dut se retirer avec perte. Les Zuricois ravagèrent impunément les environs de Regensberg. Dans cette campagne se signala par ses exploits la Société des Renards, volontaires intrépides et audacieux que commandait le chevalier strasbourgeois P. Türer.

### 4. Guerre de Næfels. — Émancipation définitive de Glaris (1386 à 1389).

Glaris avait profité aussi de la victoire de ses alliés à Sempach pour relever la tête et s'affranchir définitivement de l'Autriche. Mais la position était précaire et la sécurité nulle tant que la ville forte de Wesen restait aux mains de l'Autriche. Les Glaronnais s'en emparèrent avec le secours de leurs amis de Zurich, d'Uri et de Schwyz et y mirent une garnison (17 août 1386). Les habitants les plus compromis par leur dévouement à l'Autriche avaient jugé à propos de se réfugier sur les terres ducales.

[1] Theodor von Liebenau, 74.
[2] Ainsi les Duens, Wuippens, Velga, Rych, Praroman, Mossel, Chastel, Corpastour.
[3] On nommait ainsi les pays autrichiens de la Haute-Allemagne ou Suisse.



Tranquilles de ce côté, les Glaronnais s'organisent à l'intérieur, se donnent une landsgemeinde, une justice propre, un droit civil et pénal, sans souci de l'abbesse de Seckingen, la souveraine de la vallée et du duc d'Autriche, son avoué (11 mars 1387). Mais le duc Albert III songeait, lui, sérieusement à recouvrer ses États perdus. Les gens de Wesen préféraient la domination de ce prince à celle de leurs égaux; ils se laissèrent gagner par ses partisans. Feignant le dévouement aux confédérés pour endormir leur vigilance, ils introduisirent dans la nuit du 22 au 23 février 1388 des soldats ducaux qui massacrèrent dans leurs lits trente des soldats qui composaient la garnison, avec le commandant de la place, Conrad von Au d'Uri [1]. C'est là ce qu'on appelle le massacre nocturne, la *Mordnacht* de Wesen. Glaris et Uri, exaspérés, appellent aux armes les autres États et les convoquent en diète à Zurich. Mais l'absence de machines de guerre et la crainte de manquer de vivres devant la place de Wesen firent échouer l'expédition.

Enhardis par leur facile triomphe, les officiers autrichiens somment Glaris de reconnaître le duc. Se sentant abandonnés à leurs propres forces, les habitants de la vallée se résignent à prêter serment. Mais cela ne suffit pas à une noblesse altérée de vengeance. « Les Glaronnais de « quelque condition qu'ils soient, fussent-ils des gens de race libre et à « armoiries (Wappengenossen), deviendront simples serfs du duc; ils « feront la corvée et toutes les prestations d'usage; ils renonceront à « toutes leurs franchises, à tous leurs droits et en particulier à leur « alliance avec les confédérés. La ville de Wesen sera indemnisée par « Glaris de toutes ses pertes. » A ces conditions écrasantes, Glaris répond par un refus formel. 6,000 Autrichiens pénètrent le 9 avril dans la vallée, repoussent les 3 à 400 pâtres qui en défendaient le retranchement et se répandent dans toute la contrée, qu'ils livrent au pillage et à la désolation [2]. Les femmes, les enfants et les hommes eux-mêmes

[1] Blumer, *Jahrbuch*, IV, 334. La chronique qui parle de 80 tués ne mérite aucune créance.
[2] Quant au nombre des Autrichiens, les chroniques varient de 3,000 à 15,000. Le chant de la bataille porte aussi à 15,000 le nombre des ennemis de Glaris. Mais le chiffre de 6,000, admis par la chronique de Klingenberg et celle de Zurich, est le plus vraisemblable. Blumer, *Jahrb. des hist. Vereins von Glarus*, IV, 340.

fuient dans les montagnes. Mais à l'aspect de l'ennemi ainsi dispersé, le courage revient aux Glaronnais. Aidés de 30 ou 50 auxiliaires de Schwyz, et appelant à leur secours la Vierge et les saints patrons du pays, Fridolin et Hilaire, ils vont s'adosser à un rocher défendu par un chemin pierreux (*Gand* dans le dialecte populaire) et attendent l'ennemi, à Næfels près de Schweisingen. Assaillis par les Autrichiens, ils font pleuvoir sur eux un déluge de pierres. Onze fois les Autrichiens reviennent à la charge ; à la onzième fois ils sont mis en déroute.

La lâcheté du comte de Werdenberg-Sargans, gouverneur de Wesen pour le duc d'Autriche, qui s'était enfui du champ de bataille avec 1500 hommes, avait démoralisé les guerriers de ce prince. Poursuivis l'épée dans les reins par les Glaronnais vainqueurs, les fuyards encombrent le pont de Wesen qui se rompt sous le poids et précipite une foule de malheureux dans les flots de la Linth et du lac de Wallenstadt. La perte des Autrichiens a été évaluée à 17 ou 1800 hommes[1], celle des Glaronnais à 54 dont les noms sont consignés dans le nécrologe du Linththal[2].

Neuf drapeaux conquis, la grande bannière de l'Autriche entre autres, avec les étendards des comtes de Montfort, de Toggenbourg et ceux des villes de Schaffhouse, Stuttgard, Winterthour, allèrent orner le chœur de l'église de Glaris ; le drapeau de Frauenfeld fut porté à Schwyz.

Pas plus tôt leur pays débarrassé de la présence des Autrichiens, les Glaronnais unis à leurs alliés songent à tirer vengeance de la trahison de Wesen. Mais les Autrichiens ne veulent pas laisser ce boulevard aux mains des ennemis et y mettent le feu eux-mêmes avant de se retirer. La ville autrichienne de Rapperschwyl est attaquée ensuite par les confédérés auxquels s'étaient joints les Soleurois. Elle résiste avec héroïsme à tous leurs efforts.

Dans la joie qu'ils éprouvaient de la miraculeuse délivrance de leur vallée, les Glaronnais instituèrent une fête religieuse et patriotique qui se célèbre encore chaque année le 9 avril et à laquelle tout le peuple prend part. Cette fête porte le nom de *pèlerinage de Næfels* (*Næfelser Fahrt*)[3].

[1] Ce chiffre est celui de la chronique de Zurich et du *Bürgerbuch* de Lucerne, pendant que d'autres sources parlent de 2,500 morts et que la chronique de Klingenberg réduit le nombre des morts à 4 ou 500, à partir du champ de bataille jusqu'au pont de Wesen. Blumer, *Jahrbuch*, IV, 340.

[2] Blumer, *Jahrbuch*, IV, 338. On y trouve, en fait de noms connus, des Gallati, Wanner, Stapfer, Jenny, Kilchmatter, Wala, Welti, Fr. Trümpi, Stäger, Koli.

[3] L'acte qui institue le pélerinage commence ainsi : « Au nom de la Très-sainte Trinité. Pour remercier le Dieu puissant, la vierge Marie et les princes du ciel,



Dans toute la Haute-Allemagne, la guerre de Næfels remit aux prises les deux partis. Berne et Fribourg se firent de nouveau une guerre acharnée, qui dura plusieurs mois et où les campagnes fribourgeoises eurent énormément à souffrir. La présence d'un corps de troupes considérable envoyé par le duc d'Autriche ne fut presque d'aucun secours à la ville de Berthold IV, qui ne fut défendue avec courage au combat de Villars-les-Joncs que par la milice du pays. Büren et Nidau, quoique vaillamment défendus par leur garnison moitié fribourgeoise, moitié française, tombèrent aux mains des Bernois.

Une entreprise des sujets autrichiens de l'Argovie contre Berthoud échoua complétement par l'éclatante valeur des citoyens de cette petite ville secondés par leurs femmes. Cette participation glorieuse des femmes de Berthoud à la délivrance de leur cité y était encore naguère l'objet d'une fête de famille appelée *la soupe des poules* (Hühnersuppe)[1]. Par manière de représailles, les Bernois portèrent leurs armes jusque dans le Frickthal et en revinrent chargés de butin.

Les Zougois eurent moins de chance contre les Argoviens et perdirent 24 hommes avec leur chef, d'Ospenthal, dans l'endroit appelé depuis Terre des Morts ou *Todtenhügel*. La chronique anonyme de Fribourg en Uechtland prétend que l'Entlibouch aurait été aussi châtié de sa rébellion contre l'Autriche, par l'incendie de toute la contrée et le massacre de 1,000 personnes qui auraient en vain sollicité leur grâce à genoux (juin 1388).

Au bout d'un an, les horreurs de la guerre s'étaient assez fait sentir aux deux partis pour leur rendre à tous deux la paix désirable. Les villes impériales servirent de nouveau de médiatrices et ménagèrent à Zurich une paix de sept ans, entre les confédérés et les ducs d'Autriche Albert III, frère du duc tué à Sempach, et ses cousins, les ducs Guillaume, Léopold IV, Ernest et Frédéric (avril 1389). En vertu de ce traité, toutes les conquêtes faites par les confédérés et tous leurs traités d'alliance avec les sujets des ducs étaient reconnus valides, et partant l'indépendance de Glaris assurée comme celle de Lucerne et Zoug, quoique le nom de cette vallée ne se trouvât point exprimé dans l'acte. Par une concession qui devait leur coûter davantage encore, les ducs d'Autriche prenaient l'engagement de ne pas tolérer la rentrée à Wesen des citoyens de cette ville qui avaient manqué à la foi jurée envers les confédérés ; ces derniers, de leur côté, s'engageaient à ne plus

Fridolin et Hilaire, nos protecteurs, et perpétuer la mémoire de leurs secours, nous, Conseil et gens du pays de Glaris. . . . » Blumer, *Jahrbuch*, IV, 347.

[1] Wattenwyl-Diesbach, II, 299.

faire de bourgeois sur les terres des ducs et à n'accepter comme tels que ceux qui résidaient sur leur territoire [1].

Parmi les villes impériales qui avaient négocié cette paix, la chronique dite de Klingenberg et celle de Zurich nomment Rotwyl, Constance, Ueberlingen, Ravensbourg, que nous trouvons souvent mêlées aux affaires des confédérés. Elles faisaient partie d'une nouvelle ligue de plus de trente villes sous le nom de *Confédération du tour du lac* (Bund um den See) conclue en opposition aux ligues formées par les seigneurs sous le nom de *chevaliers du Lion, de Saint-Georges, de Saint-Guillaume*. Cette ligue des villes souabes donnait la main à celle des villes rhénanes, Mayence, Worms, Strasbourg [2]. Mais chose étonnante, pendant que l'humble Confédération formée par les Waldstætten et quelques villes et peuplades du voisinage, se consolide et prospère après les guerres de Sempach et Næfels, ces ligues bien autrement puissantes qu'on nommaient le *Rheinbund* et le *Schwabenbund* s'écroulent. Une bataille avait sauvé les confédérés ; une bataille, celle de Döffingen, perdit la ligue des villes impériales de la Souabe. Les troupes de ces villes y furent battues à plate couture par le comte Éverard de Wurtemberg (le 24 août 1388), c'est-à-dire quelques semaines après la bataille de Næfels. Pour achever leur ruine, un édit du versatile roi Wenceslas, daté d'Éger en Bohême (le 2 mai 1389), déclara dissoutes dans l'Empire toutes les ligues existantes comme *attentatoires à Dieu, au roi, au saint empire et au droit*.

### 5. Le bourgmestre Schœno à Zurich. — Le Convenant de Sempach. — Agrandissement des États confédérés (1389 à 1400).

Le sort des armes avait affranchi les Glaronnais de la dépendance de l'abbesse de Seckingen et des ducs d'Autriche, les avoués de ce pays. Mais l'autonomie de la vallée n'était pas complète dans les vingt-deux *Tagwen* [3] ou communes dont se composait le pays émancipé.

Par l'entremise des principaux magistrats de Zurich, Glaris chercha à obtenir et obtint en effet, mais après cinq ans de négociations seulement (1390-1395), le rachat de tous les droits de l'abbesse (censes, dîmes, droit de meilleur catel) [4]. Les redevances des Glaronnais consistant principalement en nature, celles-ci durent être évaluées en argent pour l'opération du rachat. Au nombre des négociateurs zuricois on voit figurer le bourgmestre Rodolphe Schwend, les conseillers Jean Erishaupt, Rodolphe Schœno, Henri Landolt et Rodolphe Stüssi, le père de celui qui devait jouer un rôle si considérable dans la politique suisse pendant la première moitié du XV^me siècle.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, appendice, 324.
[2] Vischer, *Gesch. des schwäbischen Städtebundes*, 170.
[3] Blumer, *Jahrbuch*, VI, 362.
[4] Blumer, *Jahrbuch*, VI, 359-369, et *Liste des landammans de Glaris* en appendice à son *Staats- und Rechtsgesch. der schw. Democratien*.



Dans cette affaire comme dans celle du rachat de Seckingen, Glaris est représenté par son premier landamman librement élu, Jacob Huphan, dont le nom apparaît, le 23 juin 1391, à la tête de la landsgemeinde et de la magistrature des Trente qui formaient alors le conseil porté plus tard à soixante membres.

Mais la paix et les négociations ont souvent été plus dangereuses aux anciens Suisses que la force ouverte et les batailles. Le décès du bourgmestre Rodolphe Schwend avait placé à la tête des Conseils du canton de Zurich Rodolphe Schœno, magistrat qui avait hérité des vices de Broun, mais non de ses grandes qualités. Léopold IV du nom, surnommé le Gros, profita du rétablissement des communications pour corrompre ce chef de la république et l'engager à contracter une alliance de vingt ans avec l'Autriche. Deux autres membres du gouvernement, Jean Erishaupt et Henri Landolt, entrèrent dans le complot et travaillèrent avec Schœno à gagner la majorité du conseil. Informés par leurs amis de ce qui se passait, six membres de la Ligue, savoir : les trois Waldstætten, Zoug, Lucerne, Glaris, firent des représentations au gouvernement de Zurich au sujet de ce projet d'alliance séparée, violation flagrante de l'alliance éternelle. Les représentations ne furent pas écoutées. On ne s'arrêta pas davantage à l'opposition des magistrats et des bourgeois dévoués à l'union fédérale.

Au mois de juin 1393, le *Sonderbund* autrichien fut signé à Zurich. Il était conçu en termes tels, que cet État déclarait ouvertement se séparer de la Confédération et se mettre sous le patronage des ducs d'Autriche.

A cette nouvelle alarmante, les députés de tous les cantons auxquels s'étaient joints ceux de Soleure, allié de Berne, accoururent à Zurich. C'était le 8 juillet. Comme en 1370, le peuple s'attroupa devant l'hôtel de ville. La bourgeoisie convoquée aux Cordeliers par décision du grand conseil, déposa et punit de l'exil le bourgmestre et les conseillers infidèles. Rodolphe Schœno sortit de sa ville natale pour n'y plus reparaître. Il fut remplacé comme bourgmestre par Henry Meyss, l'un des principaux membres de la patriotique société des *Renards* et dont l'oncle était tombé pour la patrie à Tætwyl (15 juillet 1393).

La chute de Schœno eut pour résultat un nouveau changement dans la constitution zuricoise, où le petit conseil effrayé avait convoqué le grand à la hâte. Le conseil des Deux-Cents, subordonné précédemment au bourgmestre et au petit conseil, devint le pouvoir prépondérant de l'État. Tous les six mois on élisait un des deux bourgmestres et les conseillers en charge. Le grand conseil partageait avec le petit le droit de faire cette élection auparavant réservée à ce dernier. Les membres du petit conseil furent pris indifféremment parmi les constables et les hommes de métier. On remarque dès lors au sein du grand conseil la tendance à empêcher ces appels à la commune si fréquents depuis Broun. Il décida même qu'on ne soumettrait plus aux assemblées générales que les affaires majeures de paix et de guerre, d'alliance, les relations avec le saint Empire, et cela seulement dans les cas où la majorité du grand conseil le jugerait opportun à la chose publique[1].

Les députés des huit États confédérés et de Soleure, l'alliée de Berne, profitèrent de leur réunion à Zurich pour élaborer en commun un *code militaire* dont le besoin s'était particulièrement fait sentir dans les dernières guerres. Ce code, connu sous le nom de *Lettre ou Convenant de Sempach* (Sempacher-Brief), a été appelé la *Lettre des Femmes* (Frauenbrief), à cause de certaines dispositions relatives au sexe faible. Un respect touchant pour la femme et un profond sentiment religieux et humain respirent dans cette ordonnance et en font un beau monument de l'esprit de nos pères. Nous donnons en note[2] les principaux

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 276 et suiv.

[2] « Nous, les bourgmestres, avoyers, landammans, conseils, bourgeois et campa-« gnards des villes libres et des États (*Orte*) de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, « Zoug, Uri, Schwyz, Underwald et Glaris, arrêtons d'un commun accord ce qui « suit : Nul ne doit commencer sans nécessité et par caprice une guerre générale « ou privée. Lorsque nous marcherons ensemble ou séparément contre l'ennemi, « chacun se rangera sous sa bannière et combattra autour d'elle, en brave, selon « la coutume de nos ancêtres. Celui qui abandonnerait sa bannière, ou s'en éloigne-« rait pour pénétrer de force dans une maison et y commettre quelque attentat, « s'il est convaincu de ce crime par deux témoins honorables, sera arrêté par le « gouvernement dont il relève, et puni par le juge de son ressort dans sa personne « et ses biens pour servir d'exemple aux autres. Celui qui dans un combat ou dans « une attaque reçoit une contusion, un coup d'épée ou de lance, ou quelque autre « blessure qni le mette hors d'état d'être en aide à lui-même ou à l'armée, doit « néanmoins ne pas fuir, mais rester avec ses compagnons d'armes jusqu'à la fin du « danger. On défendra le champ de bataille et on harcèlera l'ennemi jusqu'au der-« nier moment. Comme l'ennemi aurait souffert bien davantage près de Sempach, « si l'on s'était moins pressé de se livrer au pillage, et qu'il aurait pu profiter de ce « moment pour se rallier, personne à l'avenir ne se jettera sur le butin avant que « les chefs n'aient donné le signal du pillage. Chacun leur remettra fidèlement tout « ce qu'il aura trouvé. Ils partageront le butin, d'après la force des contingents,



passages de la Lettre ou Convenant de Sempach. Ce souci respectueux de la femme se retrouve, par une curieuse analogie, dans les dernières instructions que le grand connétable de France, Duguesclin laissa en mourant aux vieux capitaines qui s'étaient attachés depuis quarante ans à sa fortune : « Il les pria de ne point oublier ce qu'il leur avait « dit mille fois, qu'en quelque part qu'ils fissent la guerre, les gens « d'église, les femmes et les enfants et le pauvre peuple n'étaient point « leurs ennemis (1380)[1]. »

Les temps du Convenant du Sempach sont marqués par l'accroissement du territoire de la plupart des États confédérés. La ville de Berne, maîtresse de l'Emmenthal, d'une partie de l'Oberland (Thoune, Untersée), de Büren et Nidau conquis en 1388, alliée perpétuelle de Neuveville, à la même date, s'agrandit encore de la vallée de Frutigen, d'Aarberg, de Signau et du Siebenthal. Le seigneur de ce dernier pays l'avait vendu aux Fribourgeois; mais les habitants refusèrent de souscrire à cette vente et se donnèrent à Berne. Fribourg et Berne, du reste, s'étaient réconciliées et venaient de renouveler à perpétuité leur combourgeoisie dans l'église de Laupen (1403).

Lucerne garda les conquêtes qu'il avait faites durant la guerre de 1386, et ajouta ainsi plusieurs contrées à son territoire: l'Entlibouch, Hochdorf, Russwyl, Sempach. L'or lui procura Willisau, Rothenbourg, Ébikon et Weggis. Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il fallut employer le fer pour forcer ceux de Weggis à obéir comme sujets à ces mêmes bourgeois de Lucerne qui les avaient admis, quelques années auparavant, comme libres confédérés dans leur combourgeoisie. Les Waldstætten auxquels en appelèrent les hommes de Weggis, donnèrent gain de cause aux Lucernois. Triste exemple de l'égoïsme d'hommes étroits et cupides, qui, après avoir conquis la liberté pour eux, s'arrogent un pouvoir usurpé sur les autres!

La commune de Gersau qui, plus heureuse ou plus habile, était parvenue à se libérer de l'hypothèque qui pesait sur elle et à faire reconnaître ses 400 habitants avec ses cent feux comme république

« entre tous ceux qui auront pris part à l'action. Puisque le Dieu tout-puissant a « déclaré les églises ses demeures, et qu'il a accompli le salut du genre humain par « une femme, notre volonté est qu'aucun des nôtres n'ait la témérité de forcer, « piller, dévaster, incendier un couvent, une église ou une chapelle, ou d'attaquer « à main armée, blesser ou frapper une femme ou une fille. Il est cependant permis « de poursuivre l'ennemi jusque dans les églises et de sévir contre les femmes qui « nous attaquent ou crient si fort qu'il pourrait en résulter un préjudice pour nos « armes. Ainsi fait et juré le 10 juillet 1393. » Segesser, de 1245 à 1420, 327.

[1] Hénault, *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, 179.

indépendante, se maintint libre et souveraine pendant quatre siècles, de 1390 à 1798 [1]. Zurich acheta de la noblesse appauvrie les bailliages de Küssnacht sur le lac de Zurich, Hœngg, Thalwyl, les seigneuries de Grüningen, Greiffensée, Regensberg et plusieurs autres. Une combourgeoisie de dix-huit ans unit cette ville et le comte Frédéric VII de Toggenbourg, ancien ami des Zuricois (1400). L'abbé d'Einsiedeln fit une alliance analogue, et son exemple fut suivi par ceux de Rüti, de Cappel et une foule de seigneurs laïques, les Bonstetten entre autres, propriétaires de plusieurs châteaux aux environs de Zurich, Uster par exemple. Zoug acquit Saint-André près de Cham; Underwald Hergiswyl et Alpnach, et partagea avec Uri le droit de péage du Saint-Gothard. Uri fit une alliance perpétuelle avec la vallée d'Urseren.

Le Nidwald essaya d'étendre sa domination sur les gens de la vallée d'Engelberg, dépendance de l'abbaye de ce nom, et à les attirer dans sa combourgeoisie. L'excommunication de l'évêque de Constance n'arrêta point les empiétements. Il fallut une sentence des États confédérés de Lucerne, Schwyz et Underwald, sous le protectorat desquels l'abbé-prince d'Engelberg avait placé ses droits de souveraineté.

Schaffhouse où les nobles et les bourgeois étaient aux prises depuis un demi-siècle, change pour la troisième fois sa constitution, adopte l'institution des tribuns et nomme un bourgmestre à l'instar de Zurich (1411).

Soleure, après avoir partagé avec Berne le territoire autrichien de Büren, s'arrondissait par l'acquisition des terres de Balm, de celles du Leberberg au pied du Jura et enlevait ainsi la clef du pays aux gentilshommes pillards des deux châteaux de Falkenstein, dans les défilés de ces montagnes.

Un peu avant la bataille de Sempach, l'esprit démocratique en progrès à Bâle, opposait à son bourgmestre et à son grand tribun une magistrature plus démocratique, celle de l'*Ammestre*, calquée sur la constitution strasbourgeoise. Bâle est alors le théâtre de révolutions incessantes où la

[1] Cette petite république (*republichetta*, comme diraient les Italiens) a eu ses historiens locaux. Voir la monographie de l'abbé Rigert, *Kurzgefasste Gesch. des Freistaates Gersau* (1817), et la notice plus complète insérée dans le *Geschichtsfreund* de 1861 par le conseiller Damian Camenzind, de la famille la plus ancienne et la plus nombreuse de cette commune, jadis souveraine. Gersau avait sa Landsgemeinde, son Amman, son capitaine du pays, son Statthalter ou lieutenant du Landamman, et les mêmes magistrats que les Waldstætten. Elle avait un gibet, marque de son indépendance judiciaire. Les armes de Gersau étaient de gueules parti d'azur. Ce sceau portait l'image de St-Marcel. Les destinées de cet État microscopique ont fait l'objet d'une curieuse notice intitulée : *La République de Gersau*, par Adolphe Gautier. Genève, 1868, chez Georg.



bourgeoisie avec les quinze corps de métier lutte avec succès contre une noblesse hautaine et de plus en plus impopulaire. L'acquisition du Petit-Bâle, celle de Liestal et la cession à prix d'argent de l'avouerie impériale par le roi Wenceslas viennent ajouter à la sécurité et à la puissance de la cité du Rhin (1er août 1386) [1].

Une alliance de vingt ans avec Berne et Soleure devait peu de temps après consolider l'autonomie bâloise. Tout cela était l'œuvre de la victoire des confédérés à Sempach, coïncidant avec le déclin de la maison d'Autriche et la faiblesse croissante de l'empire sous son indigne chef Wenceslas. Les électeurs coalisés contre ce dernier s'entendirent à la fin pour le déposer, et le remplacèrent par un prince plus digne du trône, Robert de Bavière (20 août 1400).

La haine des confédérés pour l'Autriche n'avait pas encore altéré leur respect pour l'Empire. A l'avénement du nouveau roi, les confédérés lui auraient, si l'on en croit Tschoudi, prêté hommage. Les Schwyzois seuls s'en seraient dispensés en disant : « A quoi bon ces « formalités? Nos ancêtres les ont remplies et n'ont pas été protégés « par l'Empire. Nous nous protégerons bien nous-mêmes. »

Comme le fait observer le savant historien lucernois Segesser, ce langage est anticipé et en contradiction avec des documents authentiques, ceux par lesquels le roi Robert confirme les franchises et libertés des confédérés, y compris Schwyz, en date des 28 août et 28 septembre 1401 [2] par actes signés à Amberg et à Inspruck.

Jusqu'aux temps de la guerre de Sempach et de Næfels, le seul nom collectif sous lequel on puisse désigner les États de l'alliance perpétuelle est celui de *Confédérés*. Encore dans les actes officiels, les pays de l'alliance ne se désignent-ils eux-mêmes que sous leurs noms *ethniques* particuliers.

Le nom de Suisses (Suitenses) employé par le chroniqueur autrichien Jean de Winterthour ne s'appliquait dans le principe qu'aux Schwyzois proprement dits et par extension à leurs alliés d'Uri et d'Underwald. Avant le milieu du XIVme siècle cependant, cette appellation commence à prendre un sens plus général et paraît dans certaines chroniques du temps écrites en Allemagne [3]. Mais ce n'est que depuis la

[1] Heussler, *Verfassungsgesch. der Stadt Basel*, 280 et suiv.
[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 99 et 100. — Bœhmer et Chmel, *Regesta Ruperti*, 1834. 49, 55.
[3] Voir les annales de Zwetl (1320), Mathias de Neuchâtel sur le Rhin (1350). « *Provinciaque dicitur Sweines*, » lit-on dans le Calendrier de Zwetl (1352). Georges de Wyss, *Indicateur d'histoire* de 1870, 51. On écrivait aussi Swicze.

guerre de Sempach que le nom de Suisse commence à devenir d'un usage plus ou moins commun dans le langage des chroniqueurs, car il n'y en a pas encore trace dans la langue officielle et les actes des diètes[1].

### 6. Tableau de la civilisation du peuple suisse au XIVme siècle.

Le premier siècle de notre histoire n'en est pas le plus brillant; mais il en est relativement le plus moral et le plus pur, « chaque siècle « étant, comme dit un penseur, un mélange de bien et de mal, « d'ombre et de lumière. » Ouvert par l'alliance éternelle de 1291, renouvelée en 1315, le XIVme siècle se termine à cette mémorable diète de Zurich où fut juré le code religieux et humanitaire de Sempach. Le XIVme siècle est l'ère des Attinghausen, des Stauffacher, des Erlach, des Baselwind, des Gundoldingen... C'est un âge de concorde et de dévouement, de force, de modération et de générosité; temps de gloire aussi et d'une gloire véritable, car les confédérés ne combattent ni pour s'enrichir ni pour faire des conquêtes, mais pour obtenir ou conserver le plus précieux des biens aux yeux d'un peuple qui a la conscience de lui-même : l'indépendance nationale.

A ce beau tableau, il est plus d'une tache sans doute. Les Suisses, si grands au Morgarten, à Sempach, si généreux à Soleure, se montrent vandales à Einsiedeln, cruels à Rapperschwyl et injustes envers leurs confédérés de Weggis. A côté de magistrats purs et de prêtres dévoués, la Confédération en compte aussi d'immoraux, de cupides et d'infidèles, témoin les Zuricois Broun, Schœno et le Soleurois Amstein. Mais ce sont là des exceptions dans ce siècle remarquable. Le peuple, en général, y est grand et sublime. Or c'est le peuple qui fait, presque seul, les grandes actions dans notre histoire ; ce ne sont pas les princes, les ministres, les généraux, comme dans les annales des autres nations.

L'ignorance et la superstition des âges précédents se retrouvent chez les Suisses du XIVme siècle, comme chez leurs voisins, auxquels manquera longtemps encore la connaissance de la nature et de ses lois. Mais à cette foi trop naïve, ils unissent un rare bon sens pour comprendre leurs droits et pour démêler dans les rapports de l'État avec l'Église ce qui appartient à Dieu et ce qui appartient à César. Avec quelle fermeté persévérante et héroïque ils savent aussi défendre ce qu'ils ont une fois reconnu être un droit inhérent à leur dignité de chrétiens et d'hommes libres!

[1] Voir Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420.



Aussi bien, pendant que l'on voit s'écrouler autour d'eux une foule de confédérations puissantes, telles que la ligue lombarde, la ligue hanséatique, et toutes ces associations éphémères formées entre les villes d'Allemagne (*Schwabenbund*, *Rheinbund*), la ligue helvétique se maintient, et après avoir repoussé tous les assauts de la maison d'Autriche, elle deviendra bientôt une puissance militaire redoutable en Europe. La position géographique de la Suisse, le pays le plus élevé du continent, entouré de montagnes et de fleuves, est bien aussi pour quelque chose dans l'indépendance et la grandeur de ce peuple[1].

Mais la cause principale est ailleurs : il faut la chercher dans le caractère du vieux Suisse, homme de métier ou des champs, simple et mâle dans ses mœurs, intrépide au combat, loyal dans les traités, plein d'énergie et de force d'âme, habitué dès l'enfance à confondre dans sa pensée et dans son cœur la cause de la liberté avec la religion de ses pères : « Dieu et patrie » était la devise des premiers confédérés[2].

Ce noble esprit à la fois pieux et national, se manifestait dans tous les actes de la vie privée et publique de nos ancêtres; sur les champs de bataille, où toute l'armée s'agenouillait avant de vaincre ou de mourir; après la victoire, par ces fêtes et ces chapelles commémoratives, dont plusieurs existent encore aujourd'hui ; dans les actes officiels, par le respect des choses saintes et l'invocation du Tout-Puissant, de la Vierge et des saints, protecteurs de chaque peuplade.

Le même esprit est empreint dans toutes les œuvres des écrivains suisses de ce temps. Car, malgré l'ignorance générale, la Confédération vit fleurir dans son sein, au XIVme siècle, tout un rameau de littérature populaire, consistant principalement en *chroniques*, en *chansons*, ou simplement en *courtes sentences*, dont nous avons eu l'occasion de citer quelques-unes dans le cours de cet ouvrage.

Les *chroniques* sont des récits historiques composés en latin ou dans le dialecte allemand suisse de l'époque. Les auteurs en sont des moines,

[1] « *Montibus pro muris circumdatos.* » Jean de Winterthour.

[2] M. de Segesser, en tête du second volume de son *Histoire juridique de Lucerne*, ne veut pas que l'esprit fédéral ait été le premier ressort de la politique de nos ancêtres. Il nie également que la fondation et le maintien de la Confédération suisse soient dus au sentiment de solidarité dont ont parlé quelques récents historiens. Et la raison en est pour ce publiciste dans le fait que les confédérés se sont souvent laissé désunir par la diversité des intérêts et des rivalités de tous genres. L'unique cause de l'origine et de la persistance de l'alliance éternelle serait, selon l'éminent publiciste, dans la *nécessité historique!!!* (*Rechtsgeschichte*, 7 et suiv.) Plus tard, il parle de la possession des bailliages communs, c'est-à-dire de ce qui a le plus contribué à diviser les Suisses et les a mis plus d'une fois au bord de l'abîme, comme du principal lien des États confédérés.

des chanoines ou bien des magistrats des villes helvétiques. Les *chansons*, consacrées, comme les *chroniques*, à célébrer les exploits de nos pères, sont ordinairement l'œuvre des guerriers-citoyens qui les ont accomplis avec leurs épées, et qui les redisent ensuite avec leurs plumes pour les faire servir d'exemple et d'encouragement à la génération suivante. Quelquefois ces chants sont improvisés sous la tente même, dans le feu et sous l'inspiration de la victoire. Aussi y trouve-t-on de la passion, de l'énergie, souvent une ironie amère, toujours le saint amour de Dieu, de la patrie et de la liberté.

Le premier chantre connu des batailles suisses est le Lucernois Halbsuter. Il a combattu, semble-t-il, à Sempach, et raconte les incidents de cette sanglante journée, sans oublier celui qui les éclipse tous, la mort héroïque de Winkelried, en entremêlant son récit épique d'apostrophes chaleureuses et de sarcasmes allégoriques[1]. Un autre barde national est le moine dominicain bernois Ulric Boner, qui signe « Chevalier de Dieu, » et chante en beaux vers la Liberté, « ce bouclier d'honneur qui « fait l'ornement de la vie, relève l'homme et la femme, donne au pau- « vre la richesse, à chacun de la valeur, et met le sceau aux paroles et aux « actions[2]. » Boner a composé un recueil de cent fables qu'il a intitulé

[1] Voici une des strophes de Halbsuter :

« La vache brune (emblème d'Underwald) dit au taureau (emblème d'Uri) : Un seigneur a voulu me traire dans la plaine ; mais je lui ai cogné ma sébile contre la tête tant et si bien qu'il faudra l'enterrer. » — « O seigneurs de la basse Allemagne ! (lit-on dans une autre strophe), avant de vous aventurer à gravir ce haut pays, vous ferez une autre fois très-prudemment d'aller à confesse. Il pourrait vous y arriver malheur. »

Les strophes relatives à Winkelried ne seraient pas aussi anciennes que les autres et seraient une interpolation de date postérieure, selon Lorenz et Liliencron (voir notre récit de la bataille de Sempach, 261). Dans sa savante notice sur *les Halbsuter et la bataille de Sempach* (*Geschichtsfreund*, XVIII), M. l'abbé Aloïs Lutolf distingue deux citoyens de ce nom, Lucernois tous deux. Du premier, qui vivait à Lucerne au temps de la guerre de Sempach, viendrait le plus ancien texte de la chanson, le chant en raccourci que donne la chronique Russ. Au second, qui avait pris part à la guerre civile de Zurich et qui se nommait Hensli Halbsuter von Rot, appartiendrait le chant plus détaillé où l'acte héroïque de Winkelried est célébré en trois strophes. Ce dernier des Halbsuter, s'il n'était pas contemporain de la guerre de Sempach, la suit d'assez près et pouvait, comme le dit M. Lütolf, tenir les incidents de la bataille de la bouche des acteurs. L'existence de Winkelried elle-même est mise hors de doute par un document de 1367. Voir Liebenau, *Mittheilungen der antiq. Gesellschaft*, XI, 2, 2, 47, et l'écrit de Rauchenstein intitulé : *Winkelrieds That ist keine Fabel*.

[2] « Friheit ziret alles leben
Und kan wol gemuote geben.
Friheit höchet wib und man
Den armen si richen machen kan.
Friheit ist der eren hort
Si ueberkrönet werk und wort »



*Pierre précieuse* (Edelstein), et dont la première édition, imprimée à Bamberg en 1461, est en même temps le premier livre imprimé en langue allemande.

Aux accents de la poésie héroïque se mêlent les derniers soupirs de la poésie des troubadours ou *minnesinger*. Dans cette sombre tour des vagues (Wellenberg), qui s'élève sur la Limmat, Jean de Habsbourg trompe l'ennui de sa captivité en chantant « la blanche fleurette qu'il cueillait avec tant de plaisir dans les prés[1]. »

Des travaux d'un ordre plus sérieux occupaient les savants moines de Bâle et de Béromünster. Le prédicateur rhétien Albert de Seevis se représente lui-même, dans un avant-propos de ses sermons, accoudé sur sa table à écrire et se servant de besicles pour soulager sa vue de septuagénaire ; première trace de l'emploi de cet utile instrument dans notre patrie.

L'art n'était pas non plus tout à fait négligé dans un siècle où l'on voit le prieur de Romainmôtier, Jean de Seyssel, orner de sculptures gothiques le chœur de son église ; où le célèbre curé Baselwind pose à Berne la première pierre d'une muraille de clôture, qui fait encore aujourd'hui l'admiration du voyageur. Mais le nécessaire va avant le beau et l'agréable.

Or, au siècle dont nous parlons, nos villes suisses étaient encore en grande partie construites en bois, et les rues n'étaient point pavées. Une amélioration s'opère à cet égard. A la fin du XIVme siècle et au commencement du XVme, Fribourg, Berne, Zurich et Schaffhouse élèvent leurs premiers *Rathhaus* ou hôtels-de-ville ; Zurich fait paver ses rues et défend la circulation des animaux immondes.

C'est à cette époque que l'on rapporte la construction de l'église gothique de Saint-Nicolas de Fribourg, celle des châteaux de Wufflens et d'Estavayer et du Cénotaphe colorié des comtes de Neuchâtel dans la Collégiale de cette ville. La peinture sur verre continue également à fleurir et produisait des chefs-d'œuvre comme les vitraux des cloîtres de Muri, Wettingen, Königsfelden et de Cappel à l'ouest de l'Albis[2].

Les incendies si fréquents dans ce temps où la ville de Berne seule eut à en supporter six plus ou moins terribles[3], firent sentir la néces-

Fable 59 du recueil de Boner. Les *Chants de guerre de la Suisse* ont été recueillis par M. Rochholz, professeur à Aarau (1835), et ont fait l'objet d'un piquant article de M. Xav. Marmier dans la *Revue des deux Mondes* (15 janvier 1836).

[1] « Ich weisz ein wisses blüemelin » (Je cognois blanche fleurette).

[2] Mullinen, *Die Glasmalerei in der Schweiz*, 1872, 5. — Rahn, 596 et 609.

[3] Lors du grand incendie de 1405, qui détruisit une grande partie de la ville de

sité d'une police plus sévère et d'un meilleur mode de bâtisse. Aux désastres causés par le feu, venaient encore se joindre la famine et la peste, suite de l'imprévoyance générale et d'une malpropreté excessive.

Ces fléaux, envisagés en certains endroits comme une punition de Dieu, donnèrent naissance aux immorales processions des *Flagellants*, sectaires des deux sexes qui allaient se donnant la discipline sur les routes et sur les places publiques. En certains lieux, dans le Siebenthal, par exemple, l'approche de la peste engendra des excès d'un autre genre et fut saluée par des chants, des repas et des danses.

Rendus de plus en plus graves et mélancoliques par le spectacle des maux de la vie et de la folie humaine, les moines de Bâle, à leur tête le noble et docte Suso, natif de Constance, s'appliquèrent tout entiers à la méditation des choses éternelles. Sous le nom d'*Amis de Dieu*, ils formèrent une vaste association vouée au double culte de l'amour divin et de l'amour des hommes, à l'exemple du Sauveur [1].

Mais, à côté de cette noble congrégation, s'en élevèrent d'autres beaucoup moins pures, comme la congrégation des frères du *Libre-Esprit*, la confrérie des *Lollards*, etc. La première avait son centre dans l'Uechtland et au Pays de Vaud. Ses membres niaient l'efficacité des bonnes œuvres, rejetaient une partie des sacrements et se confessaient entre eux. Les *Lollards* ou *Beghards* ne se séparaient point extérieurement de l'Église, mais se réunissaient dans des oratoires particuliers, et les *béguines* ou femmes qui appartenaient à la confrérie portaient un capuchon rabattu sur le visage. L'inquisition et les gouvernements se réunirent pour proscrire ces sectes. Des procédures furent dirigées contre elles, à Berne, à Fribourg, dans le Pays de Vaud et à Bâle, où elles comptaient plus de 1,500 membres. Les frères du *Libre-Esprit*, poursuivis avec le plus de rigueur comme sectaires déclarés, furent condamnés aux flammes : l'un d'eux, Lœffler, de Bremgarten, près Berne, reçut la mort avec le plus grand courage et se moquait sur le bûcher de la petite quantité de bois que la lésinerie des juges avait destinée à son

Berne, les Fribourgeois, oubliant les ravages des guerres précédentes, envoyèrent de grandes provisions d'habillements et de comestibles et entretinrent pendant un mois, à leurs frais, 100 ouvriers et 12 chariots pour le déblai des décombres. Un conseiller philanthrope, Jean de Gambach, présidait à ces travaux. Les Fribourgeois acquirent une réputation de bienfaisance si grande à Berne à cette époque, qu'un petit enfant, à qui ses parents refusaient du pain, s'écria : « Eh bien ! puisque vous ne voulez pas me donner du pain, j'irai en demander aux Fribourgeois. »

[1] Les *Amis de Dieu* ont fait l'objet d'une monographie intéressante de M. Schmid, *Basel im XIV. Jahrhundert* (Bâle 1856). Voir aussi sur Suso, en particulier, la notice de M. le doyen Greith (aujourd'hui évêque de St-Gall) dans les *Kathol. Schweizerblätter für Wissensch. und Kunst*. Luzern, 1860.



supplice. On se contenta d'expulser les *Lollards*, ou d'exiger d'eux une rétractation. Une horrible persécution s'éleva contre les juifs, au milieu du XIV$^{me}$ siècle. Ces malheureux, accusés d'avoir empoisonné les fontaines pendant la peste de 1348, furent livrés aux flammes à Bâle, Diessenhofen, Chillon et Zofingue.

Les excommunications n'avaient pas cessé de troubler les âmes et de porter le désordre dans les villes. Le premier magistrat de Lucerne fut excommunié par le doyen de Constance en 1401, pour avoir quelques années auparavant, étant encore conseiller à Sempach, prêté son concours à Uri dans les difficultés qui s'étaient élevées entre cette vallée et son ancienne suzeraine, l'abbaye des religieuses de Zurich [1].

Un siècle de mysticisme et de guerre ne semble pas favorable aux progrès de l'industrie et du commerce. Mais, comme nous l'avons dit, le moyen âge est celui des contrastes. C'est au XIV$^{me}$ siècle que commence à prendre l'essor le commerce des draps et des cuirs dans les deux capitales de l'Uechtland, Berne et Fribourg. Les vins de Lavaux et les toiles de Saint-Gall sont recherchés au dehors; Zurich exporte des étoffes de laine. Les corps de métiers prennent de plus en plus d'importance; Saint-Gall en avait 6, Zurich et Berne, chacune 13, Bâle 15 [2].

L'agriculture était en honneur dans la Haute-Allemagne. Un des vassaux de Kybourg, le baron de Hegnau, ne dédaignait pas de tenir lui-même les cornes de la charrue et de conduire au labour son superbe attelage, entouré de ses fils qui travaillaient sous ses ordres. Le roi Albert I$^{er}$, s'étonnant de trouver réunies dans le même homme, la bravoure et l'élégance du chevalier avec les goûts simples et laborieux de l'homme des champs : « Monseigneur, répond avec sagesse le baron de Hegnau, je trouve qu'après le métier des armes, le travail des champs est la plus noble des occupations pour un gentilhomme. »

Cependant aucune invention importante ne vint perfectionner un art dont les progrès sont étroitement liés à ceux des sciences physiques et naturelles alors très-reculées.

Les mêmes causes retardent les progrès de l'art militaire, le plus cultivé de tous dans cette époque belliqueuse. La découverte de la poudre à canon en Allemagne n'eut ses effets que beaucoup plus tard ; malgré l'introduction des armes à feu dans quelques États confédérés, la hallebarde, la longue pique et la massue resteront, jusqu'au XVI$^{me}$ siècle, les armes de prédilection des Suisses. Les plus avancés sous le rapport

[1] *Geschichtsfreund*, VIII, 75. L'excommunication atteignit plusieurs magistrats d'Uri, Schwyz et Lucerne.
[2] Heussler, *Verfassungsgesch. der Stadt Basel*, 197.

militaire étaient les Bernois. Leur ingénieur, Bourkard de Bennwyl, rendit à Laupen de grands services, soit pour la défense de cette place, soit par l'emploi dans la bataille de ces chariots armés de faux, dont l'histoire d'Italie nous offre déjà des exemples dans la guerre des Guelfes et des Gibelins.

Le droit et la politique, considérés comme sciences, ne sont que peu ou point étudiés à cette époque. En fait de droit, on s'en tient généralement aux coutumes locales avec un mélange de droit impérial et germanique. La Confédération elle-même n'est encore qu'une agrégation d'États unis par des liens peu resserrés et à des conditions inégales. Lucerne, par exemple, n'était pas *directement* alliée à Berne et à Glaris; Berne n'avait pas d'alliance *immédiate* avec Zurich, Zoug et Glaris. Les Waldstætten seuls étaient alliés directement et immédiatement avec tous et servaient de trait d'union à tous les membres de la Ligue. Les Diètes, comme le dit leur nom, *Tagsatzung* (Journées) ne sont d'abord que de simples conférences entre les députés des huit États, auxquelles les alliés sont admis parfois, quand il s'agit d'intérêts communs. Ces diètes où les députés, au nombre d'un ou deux par État, se rendent à cheval et accompagnés d'huissiers (*Weibel*), se tiennent à Berne, et plus fréquemment à Zurich et à Lucerne. C'est que la ville de la Limmat est devenue petit à petit et sans que cela fût réglé par aucune loi, l'État dirigeant, le *Vor-Ort* de la Confédération. Les actes répétés de félonie de Broun et de Schœno ne changèrent rien à cette position qu'elle conserva jusqu'au milieu du XV^me siècle.

La prééminence de Zurich s'explique facilement par son ancienneté, son importance militaire, politique et commerciale tout ensemble, sa population nombreuse et les lumières de ses magistrats. On disait proverbialement dans la vieille Suisse : « Si tu veux un bon conseil, tu le trouveras à Zurich. » Et encore : « Dieu donne à celui qu'il aime une maison à Zurich. »

La supériorité reconnue de Zurich ne laissait pas d'exciter la jalousie de certains États de la Ligue, principalement de Schwyz, dont le patronage, accepté par les deux autres Waldstætten, ainsi que par Zoug, Glaris et plus tard Appenzell, se serait volontiers étendu sur tous les pays confédérés. Dans cette rivalité alors encore peu marquée, mais qui ne devait pas tarder à se développer, il y avait en germe toute une guerre civile.

Les diètes particulières des Waldstætten s'assemblent à Beggenried ou à Brunnen. Les conférences ou diétines des Zuricois et des vallées forestières se réunissent à Einsiedeln, celles des Bernois avec ces vallées au Kienholz (près Brienz).



Au XIV^me siècle, les attributions des diètes sont encore mal définies et n'ont rien de régulier ni de systématique. La paix, la guerre, les alliances et les relations avec l'Empire et les pays voisins formaient le principal objet de leurs délibérations. Mais nous voyons ce cercle d'activité s'étendre de plus en plus au XV^me siècle où les confédérés entreront en relations avec presque toutes les puissances de l'Europe.

Le XIV^me siècle voit se nouer les premières relations diplomatiques de la France avec les pays de la Haute-Allemagne. C'était à l'occasion d'un marchand français dont on avait séquestré treize ballots de soie en Vallais et dont le roi de France, Jean II dit le Bon, réclamait la restitution dans une lettre adressée aux Bernois et datée de Chartres le 12 juin 1356, trois mois avant la fameuse bataille de Poitiers où il fut fait prisonnier par les Anglais [1].

### 7. Révolution de Zoug. — Guerre des Appenzellois pour leur indépendance. — Ils s'allient aux Suisses (1400 à 1412).

Au commencement du XV^me siècle, l'esprit de liberté, ravivé par les victoires des confédérés, occasionne partout des luttes entre les *gouvernés* qui aspirent à des droits plus étendus ou mieux garantis, et les *gouvernants*, qui cherchent à maintenir leur ancienne juridiction. Une foule de villes et de seigneuries, Neuchâtel, Gruyères, Winterthour, Oltingen sur l'Aar eurent leurs petites révolutions.

Winterthour, cette ville naguère si dévouée à l'Autriche, voit se former dans ses murs un parti suisse, à sa tête l'avoyer Gœz, qui conclut avec Zurich un traité de combourgeoisie. Mais le bailli autrichien Hermann de Sulz est averti de ce qui se passe. Des troupes autrichiennes arrivent à Winterthour, s'emparent du malheureux avoyer et le précipitent dans la Thour (mars 1404) [2].

A Oltingen, les serfs, menacés par leur seigneur, le tuent et se donnent à Berne, leur protectrice, après s'être rachetés de leurs obligations envers la veuve du baron, protégée en vain par la Savoie.

Cette dernière puissance et le comte Antoine de Gruyères qui en dépendait, ne sont pas plus heureux contre le Gessenay et Château d'Œx, dont les courageux pâtres s'allient avec Berne, sans le consentement de leur souverain. Inquiets de l'appui que le comte de Savoie, Amédée VIII, prêtait au comte de Gruyères, les Bernois prennent d'assaut les trois châteaux de Bellegarde, de Vanel et de Château-d'Œx. Ils se

[1] *Indicateur d'histoire* de Zurich, 1859, 21.
[2] Bluntschli, I, 286. — Troll, *Geschichte von Winterthour.*

virent cependant contraints de restituer ces trois castels au comte de Gruyères par le traité de Morat (1407)[1].

L'alliance bernoise était recherchée aussi par les remuants bourgeois de Neuchâtel, indignés de voir un étranger, un Allemand, parce qu'il était neveu de la dernière comtesse, devenir souverain du pays, et empiéter sur les droits des indigènes. Mais en politique habile, le nouveau comte Conrad s'empresse d'obtenir la combourgeoisie de Berne, à laquelle il joint encore celle de Soleure et de Fribourg (1406), l'ancienne alliée du comte Rollin ou Rodolphe. Cette conduite adroite sauva Conrad de sa ruine, et préserva le comté de Neuchâtel du sort de tant de seigneuries devenues la proie de l'esprit belliqueux des Suisses aux XV[me] et XVI[me] siècles.

Conrad déjoua avec le même bonheur une autre conspiration ourdie par Vautier de Rochefort, bâtard de la maison de Neuchâtel. Celui-ci, pour perdre plus sûrement son seigneur, avait fait fabriquer une fausse charte munie de cinq sceaux octroyant entière indépendance aux bourgeois de Neuchâtel, ainsi qu'à ceux de Boudry, Landeron et Val Travers. Pris pour juges par les deux parties, les députés des trois villes déclarèrent la charte *apocryphe;* Vautier, le faussaire, eut la tête tranchée, et deux prêtres qui l'avaient aidé dans cette criminelle entreprise, le chanoine Leschet, de Neuchâtel, et le clerc Dacie, de Morat, furent, selon la tradition, noyés dans le lac (19 février 1412[2]). Les bourgeois de Neuchâtel obtinrent la reconnaissance de leurs franchises, mais durent renoncer à élire un avoyer et un bourgmestre à la façon des confédérés, et se contenter des magistrats appelés les *quatre ministraux,* institution dont on trouve déjà le germe dans les temps antérieurs à leur établissement définitif, au milieu du XV[me] siècle.

Des dissensions plus graves avaient éclaté peu auparavant à Zoug, et avaient failli entraîner toute la Confédération dans une guerre civile. L'État de Zoug se composait de la ville de ce nom et de trois communes rurales, Baar, Menzingen, Ægeri. D'après la constitution du pays, les décisions des trois communes unanimes formaient la majorité et étaient obligatoires pour la ville, tout comme les décisions de la ville, jointes à l'une des trois communes, faisaient loi pour le reste du pays. En 1404

[1] Hisely, *Histoire du comté de Gruyère*, I, 417.

[2] Montmollin, d'après la chronique du chapitre. Les chartes fabriquées par Vautier avaient été noircies à la fumée et munies de cinq sceaux imités de ceux du comte Louis. Une chambre du château de Cerlier servait de laboratoire aux faussaires. Frédéric de Chambrier dit, dans son *Histoire de Neuchâtel* (128), que Leschet et Dacie furent simplement condamnés à une détention perpétuelle, sentence ratifiée par l'évêque de Lausanne, le 28 février 1412.



la ville de Zoug ayant obtenu du roi des Allemands le droit de glaive ou de haute justice (Blutbann) pour elle seule, les trois communes, réunies en *landsgemeinde,* décrétèrent que la ville partagerait désormais avec elles la garde du *sceau,* de la grande *bannière* et des *archives,* symbole de la souveraineté cantonale. Ce décret violait les anciens usages garantis récemment par l'acte d'admission de Zoug dans la Confédération, en 1352.

Les bourgeois refusèrent de s'y soumettre, ils offrirent aux campagnards de faire juger la chose par des arbitres, conformément au texte des alliances. Mais les campagnards contestèrent aux États confédérés le droit d'intervenir dans leurs affaires intérieures. Ils en appelèrent à Schwyz, qui exerçait depuis 1364 une sorte de protectorat sur l'État de Zoug et s'était attribué le droit d'en élire le premier magistrat ou ammann.

La majorité du conseil de Schwyz conseilla prudemment de recourir au droit fédéral. Une diète se réunit à Lucerne, pour s'occuper de cette affaire, et des commissaires furent envoyés à Schwyz et dans la campagne de Zoug pour engager le peuple à attendre avec calme la décision de l'autorité fédérale. Mais, excités par quelques membres du conseil, les jeunes gens de Schwyz courent aux armes et surprennent la ville de Zoug dans la nuit du 16 octobre 1404. Les quatre États de Zurich, Lucerne, Uri et Underwald lèvent alors 13,000 hommes et occupent tout le pays. Assemblés ensuite à Beggenried, sur le lac des Waldstætten, le 7 novembre, puis à Zoug même, les députés de tous les États, sauf Schwyz et Zoug, condamnent les trois communes à 600 florins, et Schwyz à 1000 florins de dommages-intérêts, dont 600 pour la ville de Zoug et 400 pour les confédérés. Schwyz était tenu, en outre, de renoncer à son alliance particulière avec Zoug et à son droit d'élire l'ammann de ce canton, que les confédérés se réservèrent. Quant au fond de la querelle, il fut décidé que Zoug conserverait le sceau, la bannière et les archives; mais qu'il ouvrirait l'accès de ces dernières aux campagnards et leur laisserait choisir, parmi les bourgeois, le banneret, second magistrat du pays (novembre 1404)[1].

Quand cette sentence fut connue à Schwyz, elle excita le plus vif mécontentement contre les agitateurs; huit conseillers perdirent leurs places et furent condamnés à supporter une partie des frais de la prise d'armes. Ainsi se termina la guerre civile de Zoug, diversement jugée par les historiens suisses, dont les uns prennent parti pour la ville,

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, I, 108 et 112.

d'autres pour la campagne, mais qui tous s'accordent à déplorer l'acte de violence commis par les corps-francs de Schwyz. « Car la violence, dit Jean de Muller, ne fit jamais le droit. »

L'année auparavant avait éclaté la révolution d'Appenzell. La contrée montagneuse d'Appenzell, composée de cinq *Lændli* (petits pays) et de douze *Rodes* ou circonscriptions financières, devait, comme nous l'avons dit, son origine aux abbés de Saint-Gall qui l'avaient fait défricher et y avaient bâti une église au XI^me siècle [1]. Les abbés investis, dès lors, des droits régaliens, en qualité de seigneurs et princes du pays, nommaient les baillis et les percepteurs (*Rode-Meister*). Mais le voisinage des Suisses et la dureté des officiers de l'abbaye faisaient depuis longtemps germer des idées d'indépendance chez les Appenzellois, peuple robuste, entreprenant et audacieux.

Vers 1377, les villes souabes voisines du lac de Constance ayant formé une ligue pour résister à l'oppression de la noblesse, les montagnards d'Appenzell et les bourgeois de Saint-Gall se firent recevoir à Ulm membres de la Ligue des sept Villes-du-tour-du-Lac ou *Stædtebund um den See* (22 mai 1378) [2].

Les députés des deux pays furent admis à siéger à la diète d'Ulm, avec ceux des autres villes de la Ligue, au nombre de 27. Les Appenzellois, se considérant dès lors comme un peuple libre, se donnent une landsgemeinde, avec un conseil dirigeant composé de 13 membres. L'abbé de Saint-Gall, Georges de Wildenstein, d'abord opposé à ce mouvement qui compromettait son autorité dans ces contrées, avait fini par donner la main aux alliances de Saint-Gall et Appenzell.

Mais un nouvel abbé moins accommodant, Conon de Stoffeln, ayant porté plainte à l'empereur et prouvé, charte en mains, que l'Appenzell avait toujours appartenu aux abbés, de la libéralité desquels il tenait son existence et même son nom, la ligue souabe abandonna ses alliés.

L'abbé Conon se fit recevoir lui-même membre de la Ligue, et reprit aussitôt une partie de sa domination sur Saint-Gall et tous ses droits sur l'Appenzell. Un bailli principal, résidant à Schwændi, et plusieurs sous-baillis gouvernaient ce pays en son nom. Loin de ménager un peuple qui aspirait à la liberté et en avait goûté la douceur, ces officiers redou-

[1] Appenzell ou Abts-Zell (cellule de l'abbé). Les *Lændli* étaient Appenzell, Hundwyl, Urnäsch, Gais et Teuffen. Les Rhodes, ou plutôt Rodes, se divisèrent en Rodes intérieures et Rodes extérieures. Von Arx, Zellweger, Blumer.

[2] Ces sept villes de la Ligue des bords du lac étaient Constance, Ueberlingen, Bouchhorn (aujourd'hui Friederichshafen), Lindau, Ravensbourg, Wangen et St-Gall.



blèrent de sévérité et d'exigence. On raconte que le bailli de Schwændi mit un droit de péage considérable sur le fromage, le lait et le beurre, et que si quelqu'un essayait de passer à côté du bureau sans payer, deux énormes chiens, dressés à cette chasse, se jetaient sur lui. Le sous-bailli d'Appenzell, jaloux de maintenir son droit de *meilleur catel*, fit rouvrir la tombe d'un mort pour enlever l'habit dont des enfants pieux avaient revêtu le corps de leur père. Les droits de pêche, de formariage et d'aubaine étaient exercés avec une grande rigueur. On se plaignait aussi que le prince-abbé n'eût aucun égard au vœu du peuple dans le choix des ammann ou syndics de communes [1].

Le mécontentement n'attendait qu'une occasion pour éclater, lorsqu'un dignitaire ecclésiastique, le prévôt de Bussnang, se mit un jour à maltraiter un paysan, pendant que deux gentilshommes lui tenaient les bras pour l'empêcher de se défendre.

Aussitôt le tocsin sonne à Gossau. Le peuple, en armes, entoure le château de Helfenberg, où le prévôt s'était enfermé, et ne se fût retiré que devant le cadavre de ce dignitaire, si un conseiller de Saint-Gall, Conon de Watt, ne s'était porté médiateur. Les châteaux de Schwændi et de Clanx furent livrés aux flammes (1402).

L'abbé, irrité, s'adressa aux villes impériales pour réclamer la dissolution définitive du *Bund um den See* ou *Ligue du Lac* et requit leur assistance dans ses différends avec les Appenzellois. Dix de ces villes tinrent une diète à Ravensbourg (le 2 novembre 1402) et donnèrent en général gain de cause à l'abbé, « maître, disaient-elles, de choisir ses « employés comme il veut, pourvu que ce soient des indigènes. » Les Appenzellois s'étaient alliés dans l'intervalle avec les bourgeois de Saint-Gall (17 janvier 1401). Le prince-abbé leur ayant ordonné de renoncer à ce lien, les montagnards prirent les armes. L'abbé Conon effrayé alla s'enfermer à Wyl. Une nouvelle diète interdit aux Appenzellois toute alliance. La ville de Saint-Gall, en revanche, était autorisée à maintenir la sienne avec les villes impériales.

Les Saint-Gallois se soumirent à cette sentence; mais les montagnards de l'Appenzell refusèrent de l'accepter et invoquèrent l'appui des confédérés. Ces derniers ne se souciaient pas de prendre fait et cause contre l'abbé. Ce prince de son côté s'était mis sous la protection du duc d'Autriche Frédéric, qui au nom de son frère Léopold, IV^me du nom, gouvernait le Tyrol et les contrées formant ce qu'on appelait l'Autriche antérieure. Appenzell ne trouva d'écho qu'à Schwyz où pré-

[1] Zellweger, *Gesch. des Appenzellischen Volkes*, I, 321.

valait la politique de sympathie et qui avait déjà protégé la campagne de Zoug (en 1404), et Glaris abandonné par les autres confédérés dans la guerre de Næfels. Une combourgeoisie fut conclue entre les deux peuples; trente députés d'Appenzell allèrent la jurer à Schwyz entre les mains d'Ital Reding.

Ce magistrat redouté, avant même d'occuper le poste de landamman auquel il fut élevé en 1413, dirigeait déjà la politique de ce canton avec une autorité telle que le chanoine-chroniqueur de Zurich. Hemmerlein, ne l'appelle pas autrement que le *demi-dieu des Schwyzois*. A cette nouvelle, les villes impériales, d'accord avec l'abbé, jugèrent qu'il fallait réduire Appenzell par la force. Une armée de 5,000 hommes, cavaliers, archers et piétons, se réunit à Saint-Gall et le 15 mai 1403 se mit en marche par le *Linsenbühl* et le *chemin creux* (Hohlweg) vers la hauteur du Vœgeliseck, où se trouve le village de Speicher; 200 charpentiers ou sapeurs marchaient en tête de l'armée, la hache sur l'épaule.

Les Appenzellois étaient soutenus par 300 hommes de Schwyz et 200 volontaires d'Underwald et de Glaris[1]. Une partie des montagnards se placent en embuscade dans les bois des deux côtés du chemin creux, pendant que d'autres occupent le sommet de la montagne. Après avoir laissé passer les sapeurs, les Appenzellois fondent sur les cavaliers pendant que leurs alliés de Schwyz, Glaris et Underwald se jetaient sur l'infanterie. Les cavaliers, ayant piqué des deux pour atteindre le sommet, sont assaillis par d'énormes pierres que roulent sur eux les défenseurs du faîte de la montagne. Le cri fatal : *en arrière*, parti de la cavalerie qui avait besoin d'espace pour ses évolutions, produit une panique. Les troupes des villes impériales sont mises en déroute et laissent sur le champ de bataille 250 hommes, dont treize bourgeois de Saint-Gall. Un quatorzième n'avait dû la vie qu'à la générosité des Appenzellois, qui l'avaient reconduit chez lui à Lisibühl. Les bannières de Lindau, Bouchhorn, Ueberlingen et Constance, restèrent aux mains des Appenzellois qui rentrèrent en triomphe dans leurs villages.

Les bourgeois et les paysans convinrent de renouer leur ancienne alliance. Mais les confédérés, Zurich et Berne, Lucerne et Soleure en particulier, commençaient à craindre les embarras qu'attirerait sur eux l'alliance *séparée* de Schwyz avec Appenzell. Ils invitèrent les Schwyzois à abandonner les Appenzellois. Schwyz, tout en s'abstenant dès lors

[1] Blumer, *Urkundensammlung*, V, 410.



de toute participation ouverte à la guerre, envoyait cependant à Appenzell un chef politique dans la personne de Conrad Kupferschmid, de Schwyz, avec le titre de landamman de ce pays, reconnu ainsi autonome et allié des Suisses. Kupferschmid remplit pendant plusieurs années ces fonctions, qu'il échangea plus tard contre celles de capitaine des Appenzellois. L'abbé implora de nouveau l'appui du duc Frédéric d'Autriche, IV$^{me}$ du nom, avec qui les confédérés avaient conclu une paix de vingt ans, et contre lequel ils ne pouvaient ainsi porter les armes sans se parjurer.

Privé du secours des Schwyzois, mais conseillé par eux, l'Appenzell fit alliance avec un seigneur que l'Autriche avait dépouillé de ses domaines, le comte Rodolphe de Werdenberg. Le duc Frédéric ne paraissait pas disposé à courir le hasard d'une guerre contre les Appenzellois. Il ne s'y décida que sur les instances des villes impériales et des seigneurs, forcés eux-mêmes d'en venir là par les rébellions de leurs sujets qu'entraînaient l'exemple et les paroles des montagnards. Après avoir réuni ses troupes à Arbon et à Rheineck, le duc les divise en deux corps, va lui-même en personne ravager les environs de Saint-Gall, pendant que le gros de l'armée, 1200 hommes environ, allait débloquer Altstætten, chef-lieu du Rheinthal, puis se dirigeait tout à coup par la montagne du Stoss, qui conduit à Appenzell. C'était le 17 juin 1405, la veille de la Fête-Dieu. Une pluie abondante avait mouillé le gazon et rendait le chemin glissant. Les Appenzellois, au nombre de 400, attendaient l'ennemi pieds nus, derrière la muraille qui défendait l'entrée du pays. Ils laissent une partie des Autrichiens dépasser le retranchement, puis soudain font rouler sur eux des troncs d'arbres et des pierres, et l'épée à la main ils se précipitent dans les rangs déjà rompus des ennemis qui cherchent à se rallier et à se défendre. Le sol glissant en fait trébucher et tomber un grand nombre. Une partie des archers cherchent en vain à se servir de leurs arbalètes, dont les cordes étaient détendues par la pluie; on se bat lance contre lance, épée contre épée. Après quelques heures de combat les Appenzellois sont vainqueurs; ils avaient tué près de 400 hommes[1] et pris les bannières de Feldkirch, Schaffhouse et de Winterthour. Cette dernière ville seule avait perdu

[1] 900 hommes selon Justinger et le chroniqueur appenzellois Walser, et ce chiffre a été adopté par M. Vulliemin. Mais tous les manuscrits contemporains parlent de 350 à 450 hommes. Dierauer, *Die Schlacht am Stoss. Archiv für schw. Geschichte*, XIX, 1721. L'inscription moderne de la chapelle du Stoss porte à tort à 12,000 hommes l'armée ducale. Le jour de la bataille est mal indiqué par Justinger, qui le place au jour même de la *Fête-Dieu*.

95 hommes avec son avoyer, Laurent de Sal. Les montagnards tombèrent à genoux sur le champ de bataille et rendirent grâce de leur délivrance au Dieu des combats et de la liberté. Une chapelle consacra le lieu et le souvenir de la victoire [1].

Le duc d'Autriche se retira à Schaffhouse, fort abattu par sa défaite et mécontent des nobles qui l'avaient poussé à la guerre et qui maintenant réclamaient une solde pour avoir suivi ses drapeaux.

Les Appenzellois, victorieux de tous leurs ennemis, formèrent avec les Saint-Gallois et le Rheinthal une alliance de neuf ans, forcèrent l'abbé de rentrer dans sa capitale, rétablirent leur allié, Rodolphe de Werdenberg dans l'héritage de ses pères, aidèrent ceux de Schwyz à enlever aux ducs d'Autriche la vallée de Wæggi et la Marche inférieure [2], s'emparèrent du Rheinthal, et pénétrèrent jusqu'à Landeck, appelant tous les peuples à la liberté. Une nouvelle ligue du lac (Bund ob dem See) se préparait, formée non plus seulement des villes, mais de tout le peuple des contrées voisines d'Appenzell, du Vorarlberg et même du Tyrol, depuis si fidèle à ses princes et qu'il eût été si facile alors d'attirer à la liberté en refoulant l'Autriche derrière les Alpes tyroliennes.

[1] Il n'y a eu ni un troisième combat à Rotmouten, ni un quatrième à la Wolfhalde. C'est la journée du Stoss qui a reçu ces noms divers dans les chroniques locales. Les traditions recueillies par des chroniques postérieures au XV$^{me}$ siècle donnent pour chef aux Appenzellois le comte Rodolphe de Werdenberg, leur allié. Mais ce commandement paraît avoir été, au contraire, entre les mains du capitaine nommé par Schwyz. La chronique autrichienne la plus ancienne qui parle de cet événement, celle de Klingenberg, nous montre Rodolphe de Werdenberg combattant en simple volontaire sans cotte de mailles et en sarrau, comme les montagnards. Ainsi l'avaient voulu ces derniers. Le discours que le comte de Werdenberg aurait prononcé à la Landsgemeinde d'après Jean de Muller est une fiction oratoire du célèbre écrivain, comme les harangues que Tite-Live met dans la bouche de ses personnages.

Les mêmes traditions font mention d'un héros appenzellois nommé Uli Rottach qui, adossé à une étable, se défendit avec sa hallebarde contre 12 ennemis, en tua cinq et périt avec l'étable à laquelle on avait mis le feu. Ce nom d'Uli Rottach se trouve consigné dans un livre en parchemin conservé dans les archives d'Appenzell. Mais il y aurait été intercalé à la fin du XVI$^{me}$ ou au commencement du XVII$^{me}$ siècle.

Une troisième tradition mentionne la présence d'un corps de femmes appenzelloises qui auraient contribué à la victoire du Stoss en se montrant vêtues de blanc sur la hauteur. Cet épisode paraît pour la première fois dans la chronique de Walser (1740). Les chroniqueurs précédents n'en disent mot. Voir pour tous ces points la dissertation de M. le prof. Dierauer de St-Gall (Die Schlacht am Stoss) dans *Archiv für schw. Geschichte*, 1875, XIX.

[2] La Marche, partie septentrionale du canton de Schwyz, entre le lac de Zurich et le canton de Glaris ; la vallée de Wæggis, au sud-est de la Marche, dans le même canton, et qui n'avait d'analogue que le nom avec la commune lucernoise dont il a été parlé plus haut.



Tel était, à ce qu'il paraît, le plan du landamman Ital Reding. Mais ce dessein n'était pas du goût des Zuricois, tout occupés à maintenir la paix avec l'Autriche. D'accord avec le roi Robert de Bavière et les villes impériales, ils réussirent à conclure un armistice (6 juillet 1406). Mais dès l'année suivante, la guerre recommença et dura cinq ans.

Les Appenzellois, unis à Schwyz et à leurs alliés du Vorarlberg, firent régner la terreur sur les bords du lac de Constance, de la Thour, de l'Inn. Ils prirent d'assaut plus de soixante châteaux, en brûlèrent plus de trente, serrèrent de près Constance et mirent enfin le siége devant Brégenz. Mais surpris pendant une nuit brumeuse par les cavaliers de la Souabe, les Appenzellois essuyèrent une défaite qui refroidit un peu leur zèle pour le rôle de libérateurs. Le roi Robert de Bavière leur intima l'ordre de se soumettre au prince-abbé de Saint-Gall et les cita à comparaître devant lui à Constance, puis à Heidelberg (1408-1409). Mais chaque fois les députés des Appenzellois se bornèrent à répondre au roi qu'ils étaient venus uniquement pour entendre les plaintes de l'abbé et qu'ils étaient sans pouvoir pour faire autre chose. Le roi ayant cité une troisième fois et attendu en vain les députés de l'Appenzell, ce pays fut mis à la fois au ban de l'empire et au ban de l'église. Vingt et une villes impériales s'armèrent contre les montagnards. Mais les douze Rodes réunies en landsgemeinde dirent : « Nous mourrons tous plutôt que de renoncer à l'indépendance. Quant « à l'excommunication, nous ne voulons pas être dans cette histoire « (wir wollen nicht in diesem ding sein). » Pour défendre leur liberté avec plus d'énergie, elles se donnèrent une sorte d'unité en décidant de n'avoir qu'un tribunal, qu'une bannière, qu'une landsgemeinde. Sur ces entrefaites, l'abbé Conon, leur principal adversaire, étant mort, et trois empereurs se disputant la couronne pendant que trois papes se disputaient la tiare, un de ces papes, Jean XXIII, fit annoncer par le curé d'Appenzell la levée de l'excommunication (octobre 1410).

L'année suivante fut plus favorable encore aux Appenzellois. Leurs députés s'étant présentés à la diète de Zoug, obtinrent un traité d'alliance et de combourgeoisie (Burg- und Landrecht), sous la condition de *n'entreprendre aucune guerre sans le consentement* des sept cantons contractants [1] (tous donc, sauf Berne, qui ne prenait aucun intérêt aux guerres de l'est [2]). Ce traité en date du 24 novembre 1411 était le prix du courage et de la fermeté inébranlables qu'avaient montrés les Appenzellois. A ces qualités il se joignait malheureusement quelque chose

[1] Zellweger, *Geschichte des Appenzellischen Volkes*, I, 396.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, appendice, 341.

de sauvage et de cruel qui jette parfois une lueur sinistre sur leur héroïsme et qui, comme nous le verrons, faillit faire repentir les confédérés de leur condescendance.

L'indépendance des Appenzellois se trouva tout à fait hors de cause lorsque le duc Frédéric eut compris leur pays dans la paix de 50 ans avec les confédérés. Appenzell profite alors des circonstances pour compléter son organisation politique, se donner un code et un sceau en propre.

Dans le même temps les Soleurois, déjà alliés de Berne à perpétuité, firent des démarches auprès de la diète pour être admis comme *membres de la ligue suisse*. Mais la jalousie des *Lænder* ou États campagnards contre les États villes commençait à se faire jour. La diète refusa de recevoir au nombre des ligues suisses cette ville libre et impériale qui avait donné tant de preuves de dévouement aux confédérés, combattu avec eux à Sempach et siégé à la diète mémorable de Zurich en 1393.

Les Saint-Gallois nourrissaient le même vœu que les Soleurois et ne furent pas plus heureux. On se contenta de leur accorder un droit de combourgeoisie (Burg- und Landrecht) pour le terme de dix ans et à des conditions plus défavorables qu'aux Appenzellois; car non-seulement il n'était pas permis aux Saint-Gallois de faire la guerre sans le consentement des confédérés, mais au cas que Saint-Gall eût un ennemi sur les bras, il était tenu de se défendre seul, sans pouvoir prétendre à un autre secours que celui de l'envoi de députés, de la part de ses co-États. Ce traité désavantageux aux Saint-Gallois avait pour les confédérés eux-mêmes l'avantage de fortifier leur alliance sans leur imposer de lourdes charges (décembre 1412)[1].

[1] Wartmann, *Die geschichtliche Entwikelung der Stadt St-Gallen*, 28.

---

# CHAPITRE III

## DE LA CONQUÊTE DE L'ARGOVIE
## A LA GUERRE CIVILE DE ZURICH

(DE 1415 A 1436)

### 1. Concile de Constance. — Conquête de l'Argovie. — Établissement des bailliages communs. (1415 à 1418)

Robert de Bavière était mort après un règne de dix ans (mai 1410). Sigismond de Luxembourg, frère du précédent roi Wenceslas, élu par une partie des électeurs seulement, eut d'abord deux compétiteurs à combattre, son propre frère Wenceslas que soutenaient encore quelques princes, puis Josse de Moravie. Mais après la mort de ce dernier (1411), Sigismond est reconnu roi, même par son frère, et réunit comme ses prédécesseurs l'unanimité des suffrages. Le nouveau roi se montra favorable aux confédérés dont il confirma les libertés, y compris celles de Glaris. En revenant de l'Italie où il était allé chercher en vain la couronne impériale qu'il ne reçut qu'en 1433, ce prince fit une entrée triomphale à Berne, dont les bourgeois, les enfants en tête, portant l'aigle impériale à leurs chapeaux, allèrent au-devant de lui. Les magistrats lui ayant présenté les clefs de leur ville. « Reprenez-les, « dit-il, et gardez-les bien. » Les députés des autres ligues vinrent complimenter le nouveau roi, en l'honneur duquel on donna de splendides galas jusque dans les maisons de joie, ouvertes à Sigismond et à sa suite, selon les mœurs lascives de l'époque (1414). Occupé à rétablir un peu d'ordre et d'unité dans l'Église et l'Empire, Sigismond avait converti la paix de vingt ans, conclue entre les confédérés et l'Autriche, en une paix de cinquante ans proclamée à Baden le 28 mai 1412[1].

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, appendice, 342. L'acte commence par ces mots : « Nous, les bourgmestres, avoyers, landammans, conseils, bourgeois, paysans et les gens en général des villes et pays de Zurich, Berne, Soleure, Lucerne, Uri, Schwyz, Underwald, Zug, la ville et la campagne, Glaris. . . » Soleure, dont on avait rejeté la demande d'admission, est nommée avant Lucerne.

accepté par le duc Frédéric d'Autriche, le traité fut annoncé à son de trompe dans les seize villes autrichiennes de l'Argovie, de la Thurgovie et de la Forêt-Noire, Schaffhouse, Waldshout, Lauffenbourg, Seckingen, Rheinfelden, Diessenhofen, Baden, Rapperschwyl, Brougg, Bremgarten, Zofingue, Sursée, Lenzbourg, Mellingen, Aarau et Frauenfeld.

Mais cette paix si solennellement jurée, qui devait durer un demi-siècle, ne dura pas trois ans et fut violée par les confédérés sur l'ordre même de celui qui en avait été le promoteur, le roi Sigismond. Ce monarque, dans le but de faire cesser le schisme qui désolait l'Église, avait convoqué à Constance un concile général formé de quatre patriarches, trente-trois cardinaux, trois cent quarante-sept évêques et archevêques, plus de deux mille prélats, prêtres et moines, et plus de quatre cents docteurs et maîtres ès arts, représentant toutes les parties de la chrétienté et les cinq nations principales de l'Europe: Allemands, Français, Italiens, Anglais, Espagnols. On y voyait, en outre, des ambassadeurs de presque tous les rois, même de ceux de Pologne, de Suède et de Danemark. Ce concile, pendant les trois années qu'il fut assemblé, fit des choses mémorables. Il commença par déposer les trois papes qui se disputaient la tiare et les remplaça par Martin V, Othon Colonna de Rome.

Dans sa quinzième session, il condamna comme hérésiarques et livra au bras séculier, Jean Huss, fameux docteur de Prague, et son disciple Jérôme, qui avaient attaqué dans leurs écrits la papauté, les indulgences, la confession, la communion sous une seule espèce, et qui refusaient de se rétracter. Sigismond avait donné un sauf-conduit à Jean Huss; il le laissa violer sous prétexte qu'on n'est pas obligé de tenir parole aux hérétiques. Jean Huss, après une cruelle détention subie au château de Gottlieben, fut brûlé vif, le 16 juillet 1415; Jérôme, le 30 mai de l'année suivante. Tous deux subirent leur horrible sort avec un calme héroïque, en invoquant le nom de Jésus. Un bloc de granit de dimension colossale marque, depuis 1862, la place où Jean Huss et Jérôme de Prague scellèrent de leur sang leurs convictions religieuses.

Le duc Frédéric IV d'Autriche encourut aussi les rigueurs de l'assemblée de Constance. Non-seulement il avait refusé à Sigismond de Luxembourg l'hommage qu'il lui devait en qualité de prince de l'empire, mais il avait pris fait et cause pour Jean XXIII, l'un des papes déposés par le Concile. Cité à paraître pour rendre compte de sa conduite, il se borna à envoyer des messages insignifiants. Pour punir sa désobéissance opiniâtre, le concile prononça contre lui l'excommunication majeure. Le roi, de son côté, le déclara coupable du crime de lèse-majesté envers sa personne et envers l'empire et le dépouilla de ses droits de souverain et de ses fiefs. Tous les sujets de l'empire furent sommés de prendre les armes contre le duc; la même sommation fut adressée aux confédérés. Sigismond engagea la ville de Schaffhouse à se détacher du duc, son souverain, et promit de lui rendre la liberté impériale dont elle avait été dépouillée par Louis de Bavière, au siècle précédent. Les Schaffhousois saisirent avidement cette offre de liberté. Rapperschwyl suivit l'exemple des Schaffhousois. Jalouses d'obtenir le même avantage, Constance, Frauenfeld, Diessenhofen, Winterthour et presque toute la Thurgovie prêtèrent serment d'obéissance au roi.



Les confédérés, dans le principe, se faisaient un juste scrupule de violer la paix de cinquante ans qu'ils venaient de conclure avec le duc. Le concile eut beau les absoudre de leur manque de foi, et le roi leur promettre la propriété de tous les pays autrichiens dont ils feraient la conquête; les députés des Waldstætten, de Zurich, de Zoug et de Glaris, asssemblés en diète, le 30 mars, à Beggenried, répondirent: « Nous ne saurions nous persuader qu'un manque de foi puisse jamais être louable. » Le bourgmestre de Zurich, Henri Meyss, fut envoyé à Sigismond de Luxembourg pour le prier de se désister de ses ordres.

Berne ne partageait pas ces scrupules. L'occasion lui parut belle pour étendre sa domination et affaiblir la puissance de l'Autriche dans son voisinage. Cet État réussit à entraîner Zurich, où la grande majorité se prononce pour la guerre. Aussitôt Berne lève l'étendard et marche sur l'Argovie avec ses alliés de Soleure, Neuchâtel, Bienne et Neuveville. Il est suivi par Zurich, puis par Lucerne, et enfin par tous les confédérés, sauf Uri, fidèle observateur de la paix de cinquante ans.

A l'ouïe de ces événements, les députés des villes et de la noblesse argoviennes s'étaient réunis à Sursée pour délibérer sur le parti à prendre dans la circonstance. Les villes exprimèrent le vœu d'une alliance perpétuelle avec les confédérés. C'était, en effet, le seul moyen de soustraire l'Argovie à la condition d'un pays conquis. Mais les nobles préféraient avoir un prince pour maître que des bourgeois pour égaux. La conférence n'eut aucun résultat, et les députés des villes n'avaient pas encore regagné leurs foyers qu'ils eurent la douleur de voir se déployer les bannières des confédérés. Il y eut peu de résistance, sauf à Trostbourg, qui fut ravagé par le feu, et à Wildegg, où les vaillants sires de Hallwyl se défendirent avec vigueur et tuèrent 4 hommes aux Bernois. Ceux-ci choisirent naturellement le meilleur lot et s'emparèrent de 17 villes et forteresses (Aarau, Zofingue, Aarbourg, Lenzbourg, Brougg) (avril 1415). Le château de Habsbourg, berceau de la puissante maison de ce nom, tomba entre les mains de Berne.

Les Zuricois, passant l'Albis, firent jurer fidélité au bailliage de Knonau et au Kelleramt, et les Lucernois aux villes de Sursée et de Béromünster, Meyenberg, Richensee, avec les villages environnants et le couvent de Saint-Urbain. Au confluent de la Limmat et de la Reuss, les troupes des sept cantons se rencontrèrent et firent en commun la conquête de Bremgarten, Mellingen et Baden. Mellingen se défendit pendant quatre jours; Baden tint plus longtemps, parce que le château dit « le Stein, » qui défend cette ville, renfermait une forte garnison, commandée par le brave seigneur de Mannsberg. Mais le manque d'eau et les machines de guerre des Bernois obligèrent la garnison de se rendre. L'antique manoir fut livré aux flammes. Toute cette campagne s'était faite au nom et sous la bannière de l'empire, *l'Aigle de sable* (*noire*) *en champ d'or* (*jaune*).

Mais pendant le siége de Baden, Sigismond de Luxembourg s'était laissé fléchir par le duc d'Autriche et se repentait d'avoir provoqué l'intervention des Suisses; il envoya l'ordre aux confédérés de lever le siége et de remettre l'Argovie à l'empire (16 mai 1415). Mais les Suisses refusèrent de se laisser frustrer du fruit de leur prise d'armes, et grâce à quelques milliers de florins, ils obtinrent du roi la confirmation de leurs conquêtes (juillet). Le malheureux Frédéric, connu dès lors sous le nom de *Poche vide*, fut abandonné de tous ses sujets, hors des braves paysans du Tyrol et de la Forêt-Noire.

Les confédérés n'eurent plus qu'à s'occuper de l'organisation des pays conquis. Aucune voix ne s'éleva parmi eux pour demander que l'Argovie devînt libre et formât un État de la ligue comme Zoug et Glaris. Berne, Zurich, Lucerne et les autres États confédérés se substituèrent simplement aux ducs d'Autriche, laissant aux pays conquis par eux tous les droits et franchises dont les avait dotés le régime d'Autriche. Sursée, par exemple, conserva son avoyer et son grand conseil de 20 membres.

Les pays soumis par tous les confédérés réunis formèrent les bailliages communs, c'est-à-dire appartenant à tous les États confédérés, sauf Berne et Uri. Berne fut exclu, parce que ses armes avaient déjà trop étendu son territoire. Uri refusa loyalement de prendre part à un partage qu'il envisageait comme une injustice, et parla en faveur de la restitution. Mais les confédérés se moquèrent de ces honorables scrupules : « Ces goîtreux d'Uri, dirent leurs voisins de Schwyz, veulent être plus pieux que les autres; ce sont des originaux, voilà tout. » Ils décidèrent que, puisque Uri refusait sa part, Zurich, Lucerne, Schwyz, Underwald et Glaris feraient gouverner, tour à tour, pendant deux ans,



les bailliages communs, et que chaque année des députés de ces cantons examineraient l'administration et les comptes de ces préfectures.

L'époque de la conquête de l'Argovie ouvre au peuple suisse des destinées nouvelles et glorieuses en apparence. Occupée jusque-là à défendre son territoire et son indépendance contre un ennemi redouté, la confédération victorieuse et conquérante va prendre rang parmi les États européens. Mais cette gloire et cette puissance, en éveillant au sein des peuples et des États confédérés l'orgueil, l'ambition, la cupidité, détruisirent la simplicité, l'union, la loyauté du premier âge, et préparèrent au pays des calamités sans nombre.

« Le nouveau siècle, dit l'historien schaffhousois Gelzer, a commencé avec les conquêtes et les guerres civiles; il finira par les guerres mercenaires. » « La guerre d'Argovie, dit Jean de Müller, en foulant aux pieds le principe de l'égalité républicaine, souille la robe d'innocence de la confédération primitive. »

### 2. Guerre du Vallais et conquête du Val d'Ossola et de la Levantine (1418 à 1430).

Pendant que la conquête de l'Argovie étendait au nord, vers le Rhin et l'Allemagne, les frontières de la Confédération, une autre conquête, celle de la Levantine, reculait ses limites au sud, au delà des Alpes et vers l'Italie. Soixante-douze ans après le traité de Côme[1], l'enlèvement de troupeaux appartenant aux gens de la Levantine, sujets d'Uri, donna lieu à de nouveaux conflits et amena l'occupation de ce pays (1403), suivie de celle de Domo-d'Ossola en septembre 1410, et d'une troisième expédition en mai 1411, où Domo dut être reconquis sur les Milanais par les six États d'Uri, Underwald, Lucerne, Zoug, Zurich et Glaris. Les nobles de Sax-Masox, acquéreurs de la ville de Bellinzona, menacés dans leur possession par le duc de Milan, faisaient cause commune avec les confédérés.

Le duc de Milan, ne pouvant se décider à laisser aux confédérés la possession tranquille de cette vallée, la vendit au duc de Savoie. Celui-ci envoya à Domo-d'Ossola des troupes qui traversèrent le Vallais. Guiscard de Rarogne, capitaine général de ce pays et combourgeois de Berne, leur montra le chemin à travers les montagnes; la garnison suisse de Domo, trop faible pour résister avec avantage, fut obligée de se retirer (1414).

Le sire de Rarogne ne put s'empêcher de dire : Ah! si j'avais été là,

[1] Voir page 214 de cette histoire.

aucun de ces paysans suisses ne serait resté en vie. » Ces paroles insultantes aigrirent les hommes d'Underwald et d'Uri. Le landamman Zelger, de Stanz, se rendit en vain à Berne. Alors les Waldstætten s'adressèrent aux dixains du Haut-Vallais[1], dont les anciennes relations s'étaient renouées par un *traité de combourgeoisie* conclu avec Lucerne, Uri et Underwald, le 3 juin 1403[2]. Ce traité s'était fait au nom de l'évêque et des paysans (Landlüt) du Vallais en général. Mais quelques années plus tard l'alliance s'était cimentée par des traités spéciaux et directs de combourgeoisie de Lucerne, Uri et Underwald avec les deux paroisses vallaisannes d'Ernen et Munster (14 octobre 1416), les deux dixains de Naters et de Brigue (8 août 1417), le dixain de Viége (11 août de la même année) et du dixain de Sion, des gens de Sierre et Gradetsch (12 octobre). Ceux-ci avaient déjà d'anciens griefs contre le sire de Rarogne, ils lui reprochaient l'alliance qu'il avait faite avec la Savoie, sans leur consentement; ils l'accusaient, ainsi que les grands du pays, de violer les droits acquis et de vouloir mettre le peuple sous le joug. Les habitants du dixain de Brigue s'émurent, et l'exaspération croissant dans le pays, la *mazze* fut levée contre le sire de Rarogne.

La *mazze*, symbole bizarre et terrible de la vengeance populaire, était une énorme massue, sur laquelle on taillait un visage humain avec l'expression de la tristesse, et que l'on entourait de verges et d'épines. Cette longue image, figurant la justice opprimée, était placée en évidence sur une place publique. Lorsque le peuple, accouru en foule, faisait cercle autour de la statue, un homme hardi s'approchait en qualité de chef de la *mazze*, et se chargeait de porter la parole pour elle. Beaucoup de gens du peuple, s'adressant à la sombre image, lui demandaient : « *Mazze*, pourquoi es-tu si triste? *Mazze*, pourquoi es-tu venue ici? » On lui disait aussi : « *Mazze*, nous voulons te porter secours; mais dis-nous contre qui. Est-ce De la Tour, est-ce Asperling, est-ce Hennegarten? » Lorsqu'on venait à désigner le seigneur qui était l'objet du courroux populaire, le chef de la *mazze* inclinait la massue. Alors chacun de ceux qui prenaient parti pour la justice opprimée s'approchait de la *mazze* et y plantait un clou en signe d'adhésion. Un grand nombre

[1] Les sept dixains on dizains du Haut-Valais étaient : Rarogne, Louëche, Viége, Sierre, Sion, Conches, Brigue. Naters est aussi qualifié de dixain dans l'acte d'alliance du 8 août 1417. Le Bas-Valais formait (nous l'avons vu plus haut) une province savoisienne. L'origine du nom de *dixain* a été diversement indiquée par les auteurs. C'est probablement un vestige de la division territoriale introduite par les Francs, en *comtés*, *districts*, *dixains*.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 103.



de clous assurait l'impunité à ceux qui prenaient part au soulèvement.

Cette fois-ci, lorsqu'on vint à nommer le seigneur de Rarogne, la *mazze* fit un mouvement affirmatif et s'inclina profondément. On la porta ainsi de village en village dans tous les dixains du Vallais, en disant que la *mazze* se rendait vers le capitaine général, vers tous ses adhérents et vers son neveu, l'évêque de Sion (1414).

Le seigneur de Rarogne n'attendit pas l'effet de ces menaces; il s'enfuit en Savoie et implora l'assistance d'Amédée VIII que l'empereur Sigismond venait d'élever à la dignité ducale. Mais pendant que celui-ci était occupé à faire ses préparatifs de guerre, les Vallaisans réduisaient en cendres le grand château et la tour bâtis au-dessus de Sierre, la forteresse de l'évêque qui dominait Louëche et le château-fort de Beauregard, situé sur le haut d'un rocher voisin de Chippis.

En attendant les secours de la Savoie, le seigneur de Rarogne suppliait ses concitoyens de Berne de le soutenir et de le sauver. Les Vallaisans de leur côté (Conches, Viége et Brigue) s'adressèrent à ceux d'Uri et d'Underwald avec la promesse de leur aider à reprendre la vallée d'Ossola qui touche au Vallais. Sur-le-champ, les troupes d'Uri et d'Underwald passèrent les Hautes-Alpes; celles de Schwyz, de Lucerne et de Zurich les suivirent; les Vallaisans franchirent les Alpes sur un autre point, chassèrent le célèbre général milanais Carmagnola, et toute la vallée d'Ossola fut reconquise (1416).

Berne avait refusé de marcher avec ses confédérés; il ne s'en tint pas là. Il prit en main les intérêts du sire de Rarogne son combourgeois et demanda qu'on lui rendît justice. Le roi Sigismond intervint également en sa faveur. Pendant ce temps, Rarogne se faisait justice à lui-même, pillait et incendiait en partie la ville de Sion avec des troupes savoisiennes. D'autres officiers savoisiens tuaient et pillaient dans le Haut-Vallais. De longues négociations s'ensuivirent. Les Bernois voulaient marcher contre le Vallais et sommaient les confédérés de les suivre, à teneur du droit fédéral; Uri, Underwald et Lucerne sommaient, au contraire, Berne de marcher avec eux contre Rarogne. Une guerre civile faillit éclater parmi les confédérés. Pour prévenir ce malheur, les États neutres, Zurich, Schwyz, Zoug et Glaris convoquèrent une diète à Zurich, où après avoir entendu les amis et ennemis du seigneur de Rarogne, les représentants de ces pays, parmi lesquels figuraient le bourgmestre Henri Meyss et Ital Reding, landamman de Schwyz, arrêtèrent : « qu'avant tout les Vallaisans restitueraient à Rarogne tous ses biens, puis que, de son côté, celui-ci ferait droit à leurs plaintes » (1419).

Les chefs vallaisans refusèrent de se soumettre à cet arrêt et engagèrent le peuple à une résistance opiniâtre. Ils rassemblèrent des gens armés, entrèrent dans l'Oberhassli, d'où ils emmenèrent des troupeaux de moutons, alléguant qu'aidé par des gens de l'Oberland, le seigneur de Rarogne avait bien envahi le sol vallaisan et y avait exercé de grands ravages. Berne usa de représailles. Schwyz et Uri tentèrent encore à plusieurs reprises de terminer cette querelle à l'amiable. Dans plus de seize diètes, on s'occupa des affaires vallaisannes : les Vallaisans ne voulurent rien entendre, préférant la guerre à un arrangement équitable. Les ducs de Savoie et Rarogne avaient fait prononcer contre eux l'interdit par le concile de Constance. Mais les armes spirituelles n'eurent pas plus de succès que les autres[1].

Alors les Bernois, renforcés par les bannières de Fribourg, de Soleure, de Neuchâtel, de Bienne, de Neuveville, de Gessenay, de Gruyères, etc., en tout 13,000 hommes, franchirent les hautes Alpes et entrèrent par le Sanetsch, du côté de Sierre, dans le district vallaisan de Conches. Ils reçurent là un contingent de Schwyz, tandis qu'Uri et Underwald n'en envoyèrent point aux Vallaisans dont ils blâmaient l'opiniâtreté. Lucerne seul penchait pour les Vallaisans et parlait de joindre ses armes aux leurs. En attendant, les Bernois portaient le fer et le feu dans le Vallais et la terreur se répandit dans ce pays.

Un simple paysan, Thomas Riédi du village d'Inder Binnen, rendit le courage à ses concitoyens[2]. Il se place en embuscade au village d'Ulrichen avec 400 Vallaisans courageux et, au moment où les confédérés passent, il se jette à l'improviste avec sa troupe sur leurs nombreux bataillons. 200 Vallaisans, commandés par un prêtre patriote, le chapelain Jacques Minichow, fondent d'un autre côté sur l'armée bernoise. Riédi et Minichow combattirent en héros ; le premier fit mordre la poussière à 40 Bernois; à la fin il tomba lui-même sur leurs cadavres. Les Bernois commençaient à chanceler (septembre 1419). Le secours de Schwyz arriva à propos pour forcer les Vallaisans à regagner leur première position. Mais personne n'osa les y poursuivre. Le lendemain du combat d'Ulrichen, les auxiliaires bernois du Gessenay ayant rencontré une résistance terrible près de Sion, les chefs de l'armée ne jugèrent pas à propos de tenter de nouveau le sort des armes et rentrèrent dans leurs foyers.

[1] Furrer et Boccard, historiens du Vallais.

[2] Boccard, 117. Le Père Furrer (I, 190) donne à ce héros le nom de Thomas Riédi, du village de Binnen. « Puissions-nous faire reverdir dans notre histoire les lauriers de cet homme courageux, » dit Brantschen dans sa chronique. Minichow, pour avoir répandu le sang, dut, en sa qualité de clerc, se faire absoudre par le cardinal Albani (1420).



On fit de nouvelles propositions de paix. Les députés du Vallais et des confédérés traitèrent à Évian sous la médiation d'Amédée VIII, duc de Savoie et de deux prélats, l'évêque de Lausanne et l'archevêque de Tarentaise. Les Vallaisans consentirent enfin à restituer au seigneur de Rarogne toutes ses seigneuries et à lui payer la somme modique de 10,000 florins ; aux Bernois, la même somme pour les frais de la guerre ; au chapitre de Sion, 4,000 florins (25 janvier 1420).

Mais la paix ne fut pas entièrement rétablie à l'intérieur par le traité d'Évian, Les hommes du dixain de Conches, enhardis par leurs succès et bravant les foudres de l'église, levèrent de nouveau la *mazze*. 2,000 hommes reprirent à l'improviste le château de Naters, où se trouvait l'évêque Guillaume de Rarogne, et l'obligèrent à reconnaître l'autorité des dixains, même sous le rapport spirituel (16 mars 1425). La constitution démocratique de Naters mit le sceau à l'abaissement de l'évêque, privé de sa juridiction civile et criminelle (1446)[1].

Mais le successeur de ce prélat, Henri Asperling, parvint à recouvrer ses droits avec le titre de comte du Vallais. Alors déjà, comme aujourd'hui, les Vallaisans avaient la libre élection de leur chef spirituel qui se faisait sur la proposition et en présence des chanoines de la cathédrale.

Cependant le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, ne pouvait se consoler de la perte de la Léventine. Son ressentiment fut au comble, lorsqu'il apprit qu'Uri et Obwald venaient d'acheter, des barons de Sax, la seigneurie de Bellinzona et toute la contrée qui s'étend de la Léventine au lac Majeur, pour la minime somme de 2400 florins (1419). Après avoir vainement réclamé la résiliation de ce marché, il arma en secret et s'empara, par surprise, d'Ossola et de Bellinzona (1422). La Levantine elle-même, malgré son attachement aux Suisses, fut contrainte de jurer fidélité. Reprise deux fois par Uri et Obwald, elle dut être abandonnée de nouveau, faute de forces suffisantes pour s'y maintenir contre les Milanais. Ces deux États requirent le secours des confédérés.

C'était la huitième expédition qu'on allait faire en Lombardie. Plusieurs membres de la ligue étaient las de ces guerres d'outre-mont, conduites tout à fait en dehors du cercle des États confédérés. Le bourgmestre de Zurich, Henri Meyss, déjà opposé à la conquête de l'Argovie,

[1] Furrer, *Gesch. von Wallis*, I, 210.

s'éleva contre la demande d'Uri et d'Obwald aux diètes de Lucerne et de Schwyz. « Bellinzona, disait le chef des Zuricois, est située hors des limites naturelles des ligues suisses. » Mais les Lucernois étaient favorables à la guerre, et le vote de ce dernier État entraîna tous les autres, sauf Berne (24 juin).

Malheureusement la concorde avait cessé de régner parmi les confédérés. Dans la marche des troupes fédérales, les Schwyzois, auxquels on ne pouvait pardonner d'avoir fait cause commune avec Berne dans la guerre vallaisanne, furent l'objet de railleries amères. L'avoyer Lucernois, Ulric Walker, qui commandait l'armée, pressa le pas pour laisser les Schwyzois en arrière. Suivi seulement de 3,900 hommes, Lucernois, Bernois, Underwaldois et Zougois, il eut la folle hardiesse d'engager la bataille dans les champs d'Arbedo, près de Bellinzona, contre une armée milanaise forte de 24,000 hommes et conduite par les deux célèbres *condottieri* italiens, Carmagnola et Pergola [1] (30 juin 1422).

La mêlée fut sanglante et dura une journée entière. Mais les confédérés y perdirent près de 400 hommes et, entre autres, plusieurs capitaines et magistrats intrépides, le banneret Püntiner et le landamman Jean Rott d'Uri, Pierre Kolin, de Zoug, et Jean son fils, morts tous deux en défendant la bannière cantonale, que recueillit de leurs mains mourantes et releva teinte de leur sang et du sien propre, un autre Zougois héroïque, Jean Lantwing. Aussi lâche qu'imprudent, Walker osa parler de reddition et se laissa prendre par l'ennemi, sans avoir reçu de blessures, portant un marteau à la main en guise de hallebarde.

Carmagnola et Pergola allaient dicter la paix aux confédérés, lorsqu'un corps de 600 hommes, qui s'était détaché de l'armée fédérale pour se livrer au pillage, arriva à propos pour sauver cette armée d'une défaite totale ou d'une capitulation humiliante. Le lendemain arrivèrent les hommes de Schwyz que les Lucernois avaient refusé d'attendre. Mais ces derniers étaient cruellement punis de leur conduite. De sept barques pleines de guerriers qui étaient parties de Lucerne, deux seulement revinrent. Le gouvernement lucernois, craignant les effets du désespoir, défendit aux parents et au peuple d'aller recevoir les arrivants sur les bords du lac. On eut beaucoup de peine à empêcher le pillage de la maison de l'avoyer Walker [2]. Le malheur des Lucernois ne les

[1] *Condottieri*, littéralement *conducteurs*, était le nom dont on se servait au moyen âge pour désigner les chefs de bandes mercenaires qui passaient d'un service à l'autre, selon l'intérêt, le caprice ou les circonstances politiques.

[2] Casimir Pfyffer, *Geschichte der Stadt und Cantons Luzern*, 129. Walker, mis en jugement, fut cependant acquitté et maintenu en charge; on le trouve plus tard revêtu de missions diplomatiques. Segesser, *eidgen. Abschiede*, de 1421 à 77. 46.



mit point à l'abri des outrages. Un député de Zurich alla jusqu'à dire à un député de Schwyz, que « les Lucernois avaient mérité la potence à Arbedo. »

Toutefois, Uri et le Nidwald songeaient à se venger et surtout à ne pas perdre la Levantine. Le roi Sigismond, hostile aux ducs de Milan, ordonnait aux confédérés de prendre les armes. Une ambassade florentine travaillait dans le même sens une partie des confédérés (Zurich, Berne, Schwyz, Glaris et Soleure), qui ne voulaient pas servir directement la politique personnelle du chef de l'empire. « Que le roi, disaient-ils, se mette à notre tête, et nous marcherons. » Mais Uri et Nidwald ayant entraîné Lucerne, les représentations des autres États demeurent infructueuses. Lucerne, Uri et Nidwald entreprennent une expédition qui reste sans résultat, par la trahison de Rott d'Uri, indigne fils du héros d'Arbedo (1425). Ce nouvel outrage, fait à l'honneur national, indigne l'âme généreuse d'un guerrier Schwyzois, nommé Pétermann Rysig. Cet homme intrépide et plein d'audace rassemble autour de lui un corps-franc de 600 hommes, passe le Saint-Gothard, descend avec la rapidité de l'éclair dans la vallée d'Ossola, en chasse la garnison et s'y établit à la place des troupes milanaises. Toutes les forces du duc de Milan marchent contre lui; Pergola somme les Suisses de se rendre. « On ne prend pas les Suisses avec des mots, » répondit Pétermann Rysig et, avec ses 600 héros, il brave 30,000 hommes et les potences que Pergola élève pour l'effrayer sous les remparts de la ville.

L'héroïsme de la petite troupe de Schwyz réveilla l'énergie des confédérés. 22,000 hommes marchent vers la vallée d'Ossola (14 novembre 1425). On y comptait des soldats de tous les États suisses et des auxiliaires de Soleure, du Vallais, du Toggenbourg, d'Appenzell et de la Rhétie. Berne lui-même, cédant aux prières des députés de Schwyz, vieillards à barbe blanche, qui étaient venus lui rappeler Laupen et leur généreux secours, avait armé 5000 hommes, commandés par l'avoyer Rodolphe Hofmeister, déjà capitaine des Bernois lors de la conquête de l'Argovie. L'arrivée de ces troupes jeta le duc dans la consternation. Il était perdu, sans la vénalité des chefs suisses et les finesses de la diplomatie milanaise. Un chambellan du duc, Ottolin Zoppo, se rendit dans le camp des confédérés. Par ses artifices, accompagnés de largesses, il parvint à diviser les États, gagna d'abord Zurich, Schwyz, Zoug et Glaris, en leur comptant 3,000 florins (12 juillet 1426), huit jours après, Lucerne, Uri et Nidwald, moyennant 10,000 florins, et conclut des traités séparés à Sion, à Brigue et

à Bellinzona[1]. L'Obwald fit la sourde oreille pendant plusieurs mois, et ne se rendit que le 7 novembre, par un traité séparé et signé à Brigue. Au prix de 31,000 florins et de quelques priviléges commerciaux, le Val d'Ossola, Bellinzona, et la fidèle Levantine furent abandonnés au duc, et la plus grande armée qu'eussent levée jusqu'alors les Suisses, rentra sans gloire dans ses foyers.

Ainsi fut rendu inutile l'héroïsme de Rysig; ainsi le sang des nobles Kolin teignit vainement leur bannière sur le champ de bataille d'Arbedo. Une paix mercantile, c'était là tout le fruit de vingt-quatre années d'efforts et de dix expéditions consécutives[2]. Dans tous les temps, les Suisses, nous avons déjà eu l'occasion d'en faire la remarque, ont eu bien plus à redouter les artifices de l'or des étrangers que leurs armées. Toutefois, la Levantine n'était pas perdue sans retour. Quatorze ans plus tard, Uri, profitant des embarras du duc, s'empara de nouveau de ce pays.

Pendant les dernières expéditions d'Italie, des événements graves s'étaient passés dans l'Appenzell. Le peuple des Rodes, cher aux confédérés par sa loyale coopération à leurs guerres extérieures, s'était rendu coupable dans son propre pays des excès les plus déplorables. Égarés par leur haine pour l'abbé de Saint-Gall, ces montagnards pratiquaient le vol à main armée, le meurtre et l'incendie dans tous les pays voisins, sans en excepter même le territoire de leurs amis de Saint-Gall. En dépit de toutes les défenses des empereurs et des remontrances des confédérés, ils imposaient de force leur combourgeoisie aux sujets des seigneurs voisins. Mis une seconde fois au ban de l'empire et de l'église, ils n'en devinrent que plus intraitables et se mirent à fustiger et à tuer même les prêtres hostiles ou suspects. Une croisade, prêchée contre eux par l'évêque d'Augsbourg, n'eut aucun résultat. La diète de Lucerne rendit en vain une sentence équitable aux deux partis (mai 1421). Les Appenzellois refusèrent de s'y soumettre et maltraitèrent ceux de leurs magistrats qui conseillaient la modération.

A la fin, cependant, un seigneur puissant et qui jusque-là était resté neutre, le comte Frédéric de Toggenbourg, résolut de briser leur fougue indomptable. Ce seigneur prévoyant et habile avait successivement acheté l'alliance des trois États, de Zurich (1405), Schwyz (1417) et

[1] Les négociations traînèrent en longueur et donnèrent lieu à plusieurs traités, celui de Sion entre autres (26 janv. 1426), que fit échouer l'opposition d'Obwald. Les traités définitifs de Bellinzona ne furent conclus que le 12 et le 21 juillet 1426.

[2] Segesser, *eidgenössische Abschiede*, de 1421 à 1477, 53, 61, 62 et suiv. appendice 738-745. En 1402, 1410, 1411, 1417, 1422 deux fois, en 1424, 1425, 1426 deux fois.



Glaris (1419). Rassuré du côté des Suisses, il assemble autour de lui toutes les forces ennemies au nombre de 16,000 et s'avance contre les Appenzellois, Ceux-ci font bonne contenance. Mais une défaite près d'Hérisau, où Appenzell perdit 82 hommes, et l'intervention énergique des confédérés, réunis en diète à Baden, les contraignirent à accepter un accommodement sur les bases de la sentence de Lucerne. Les Appenzellois conservèrent leur liberté, mais avec l'obligation d'acquitter les redevances dues à l'abbé et de cesser leur propagande terroriste dans les contrées voisines (1429). Afin d'assurer l'ordre public et l'observation des traités, la Confédération subordonna le landamman indigène à un capitaine d'Underwald[1].

La paix de Baden fut suivie de celle de Constance où Appenzell fit droit aux réclamations du prince-abbé de Saint-Gall, et s'engagea à lui payer 2,000 livres. Mais comme ce prélat ne pouvait prendre son parti de la perte de l'Appenzell, il essaya encore d'intéresser le pape et l'empereur au recouvrement de ses droits. Ces démarches n'ayant eu aucun résultat, et les Appenzellois se montrant très-exacts à payer leurs redevances, l'abbé s'amadoua au point de solliciter lui-même de l'empereur la concession du droit de glaive (Blutbann) aux montagnards. Les confédérés, à leur tour, trouvant les Appenzellois mûrs pour la liberté, retirèrent le tuteur qu'ils avaient donné à ce peuple sous le nom de capitaine, et Appenzell émancipé put signer en toute sécurité un traité d'alliance étroite avec la ville de Saint-Gall, devenue presque ville impériale, en 1415, où elle avait obtenu du roi Sigismond le droit de glaive et celui de frapper monnaie. La ville de Saint-Gall fit de nouveaux efforts pour être admise dans la Confédération; mais ses démarches pour se faire recevoir par la diète demeurèrent sans succès pendant plusieurs années[2].

### 3. Les trois ligues grisonnes. — La ligue Grise et celle de la Maison-Dieu, alliées des Suisses (1400 à 1436).

Tandis que les confédérés, déviant de l'antique honneur et des mâles vertus de leurs pères, vendaient à prix d'argent ce que tant de héros avaient acquis au prix de leur sang, l'esprit de liberté faisait des progrès parmi les habitants des vallées de la Haute-Rhétie.

Au XIV[me] siècle, sous le fameux Donat de Vaz, les Grisons avaient

[1] Zellweger. *Geschichte des Appenzellischen Volkes*, I, 464. Henne (Otto), *Geschicht des Schweizer-Volkes*, I, 390.

[2] Wartmann, *Archiv. für Sch. Geschichte*, XVI, 30.

joui d'une sorte d'unité politique, grâce aux armes redoutées de ce petit souverain, aussi favorable aux communes que terrible à ses adversaires du clergé et de la noblesse. Mais, après sa mort, l'anarchie féodale reprit le dessus. Quatre seigneurs principaux, Sax, Rhæzuns, Werdenberg-Sargans et Montfort, disputèrent le pouvoir à l'évêque de Coire, qui ne pouvait oublier le temps où il commandait à toute la Rhétie, du haut de ses châteaux de Marsoil et Spinoil. Ce prélat avait aussi à tenir en bride les bourgeois de Coire, ardents à profiter de toutes les occasions d'accroître leurs privilèges. Non moins attentifs à étendre leur puissance, les ducs d'Autriche, devenus maîtres du Tyrol (depuis 1364), contraignirent l'évêque à devenir leur vassal (1392). L'évêque chercha un point d'appui dans l'union avec son peuple, et permit que ses sujets fissent alliance entre eux (12 octobre 1396), alliance renforcée quatre ans après par une ligue avec Glaris, plus tard encore, par un traité analogue de 50 ans avec les Zuricois (1418). Telle fut l'origine de la ligue *Caddée* (Casa Dei) ou Maison-Dieu, la première des trois fédérations grisonnes.

Dans la première partie du XV^me^ siècle, l'histoire *traditionnelle* de la Rhétie offre une analogie frappante avec celle des Waldstætten dans le siècle précédent. Les mêmes attentats à la pudeur, à la propriété, à la dignité humaine, y auraient eu pour résultats les mêmes actes de légitime défense, les mêmes conjurations, et, enfin, l'établissement de confédérations identiques pour le maintien des droits de tous et la résistance à la tyrannie. Mais tout cela avec les traits particuliers qui distinguent ce pays, le plus original et le moins connu de la Suisse actuelle. Peut-être aussi la tyrannie, en raison du nombre des nobles et de l'isolement des vallées, y fut-elle plus horrible que partout ailleurs. Enfin, comme dit l'historien populaire des Grisons, Henri Zschokke :

Quand l'iniquité fut arrivée à son comble, il se trouva des hommes de cœur qui se levèrent pour défendre leurs droits éternels et ranimer le courage des montagnards abattus.

L'un de ces hommes fut Adam de Camogask, dont le seigneur du château de Gardovall convoitait la fille unique. Dites à votre maître que je la lui amènerai moi-même demain, dit Adam aux *bravi* ou satellites envoyés par le tyranneau de la contrée.[1]

Le lendemain, le père tint parole et conduisit sa fille, parée comme une fiancée, au château de Gardovall. Mais quand le seigneur accourut au-devant d'elle pour

[1] De ces scènes d'audace et de violence l'histoire authentique ne dit rien, et si nous les transcrivons d'après les chroniqueurs indigènes, Campell entre autres, c'est parce que nous croyons que les traditions grisonnes comme celles des Waldstætten renferment un fond de vérité historique.



l'embrasser sous les yeux de son père, celui-ci tira son épée et la plongea dans le sein du tyran. Le même jour, les paysans assemblés livrèrent aux flammes le château de Gardovall.

Un autre nom célèbre dans les traditions grisonnes est celui de Jean Caldar ou Chialdærar, de Fardun. Voyant un jour son champ foulé par les chevaux que le sire du village avait fait lâcher dans les blés de ses serfs, il assomma ces animaux. de son poignet vigoureux. Mis aux fers et torturé pour cette action audacieuse, il dut attendre que les siens l'eussent rachetée à force d'argent et de larmes.

Rendu à sa famille, il était un jour à table avec les siens, lorsque le seigneur de Fardun entra dans sa cabane. Tous le saluèrent respectueusement ; mais le tyran lança sur eux des regards de mépris, et cracha dans la bouillie qu'ils mangeaient. La colère de Chialdærar s'alluma comme la foudre : il le saisit à la gorge, le serrant de ses deux mains, comme l'aigle des Alpes serre sa proie : « Mange la bouillie que tu as assaisonnée ! » Il dit, enfonça la tête du misérable dans la nourriture brûlante et l'étrangla. Puis il courut hors de sa cabane. Des cris d'alarme retentirent. Le château de Fardun s'écroula dans le sang et les flammes.

Le désir de mettre fin aux maux dont souffrait la Rhétie, donna lieu aux mémorables réunions de Trons, entre Ilanz et Dissentis. Ces réunions étaient formées des députés de 21 communes allemandes et romanches, auxquels se joignirent les sires de Werdenberg, Sax, Ræzuns et le noble abbé de Dissentis, Pierre de Pontaninga, que plusieurs auteurs grisons désignent comme le *promoteur de l'alliance*. Ce prélat était allié d'Uri depuis l'an 1407. Le 16 mars 1424, ces seigneurs de concert avec les députés des *Communes* de la Haute-Rhétie, beaux vieillards à barbes blanches, vêtus de sarraux gris, s'assemblèrent en plein air, sous l'érable de Trons, et jurèrent une alliance qui devait durer « aussi longtemps que le sol lui-même et les cimes escarpées (*so lang Grund und Grath steht*[1]). » Ainsi se forma la *Haute Ligue* (Obere Bund) ou *Ligue Grise* (Graue Bund). Le nom de Grisons s'étendit à toutes les peuplades d'alentour, même à une partie de celles qui vivaient sur les domaines du riche comte Frédéric VII de Toggenbourg, dont la domination s'étendait au loin dans le Vorarlberg et le Tyrol.

Peu de temps après, celui-ci mourut sans enfants, et, comme l'on craignait avec raison que sa succession ne fît naître des difficultés sérieuses, on tint une assemblée des députés des juridictions qui, dans les montagnes de la Rhétie, dépendaient de la maison de Toggenbourg. Il en vint de Davos, de Klosters, de Kastels, de Schiers, de Seewis, de Malans, de Mayenfeld, de Belfort, de Churwalden, de Schanfik. Ulric Bély, de Davos, fils de landamman, et landamman lui-même, présidait

[1] Segesser, *eidgenössische Abschiede*, de 1421 à 1477, 31. Voir le texte dans Tschoudi, 4, 153. Moor, *Historisch-Chronolog. Wegweiser durch die Geschichte Currätiens*. Chur, 1873, 27.

l'assemblée. Ils dirent : « Puisque la mort du comte de Toggenbourg nous a rendu notre liberté, faisons dans cette partie des montagnes une ligue semblable à celle de la Maison-Dieu et à la ligue Grise ; respectons les droits d'autrui, mais défendons les nôtres ; unissons-nous à la vie et à la mort. Nul ne pourra citer un citoyen devant un tribunal étranger, ni former au dehors une alliance, sans le consentement de tous. Quand on aura reconnu l'héritier du comte de Toggenbourg, nous lui remettrons son héritage, mais nous ne lui permettrons pas de dissoudre notre ligue. » Ayant ainsi parlé, ils scellèrent leur alliance par un serment solennel le 8 juin ou le vendredi après la Fête-Dieu de l'an 1436. Telle fut l'origine de la ligue des *Dix juridictions* ou des *Dix droitures* (Zehngerichtebund)[1].

Les audacieux bourgeois de Coire profitèrent des circonstances pour abaisser le pouvoir de l'évêque, qui fut obligé de s'enfuir secrètement de la ville.

La fondation des trois ligues est la base de la confédération grisonne.

La *ligue Grise* s'allia, en 1425, avec la *ligue* de la *Maison-Dieu*. Quatre ans après, les *Dix Juridictions* contractaient déjà une alliance du même genre[2]. Ces trois ligues étaient encore indépendantes les unes des autres. Chaque commune même agissait souvent pour son compte. Chacune des ligues avait sa diète, ses magistrats, son sceau, ses archives et sa bannière. Elle levait ses contributions particulières et nommait à tour de rôle les baillis des pays sujets. Le bourgmestre de Coire était le chef de la ligue de la Maison-Dieu, le landamman de Davos, le chef de la ligue des Dix Juridictions. Mais de la diversité devait naître une union des communes et des ligues pareille à celle des communes et ligues suisses. Depuis 1471, les députés des trois ligues grisonnes se réunissent chaque année au hameau de Vazerol.

Malheureusement pour la Rhétie, l'extinction de la dynastie de Toggenbourg et de celle des barons de Ræzuns profita aussi à la maison d'Autriche, dont les acquisitions successives dans la *ligue des Dix Droitures* et dans la *ligue Grise*[3] favorisaient les visées ambitieuses dans ce pays.

[1] Segesser, ib. 109. — *Wegweiser*, 27. — *Conradin von Mohr*, *Codex diplomaticus*, III, 51.
[2] Ferdinand Meyer, *Schweiz. Museum*, II, 207.
[3] Klosters, Davos, Belfort, Churwalden, Schanfick et Langwies, le Prettigau antérieur, Obersax. Tenna, Ræzuns. Strickler, *Lehrb. der Schw. Gesch.*, 2 Aufl., 122.

---

## CHAPITRE IV

## DE LA GUERRE CIVILE DE ZURICH
### AUX GUERRES DE BOURGOGNE
(DE 1436 A 1474)

**1. Première guerre civile. — Alliance séparée de Zurich avec l'Autriche. — Intervention française suivie de la paix avec la France et Zurich. — (1436 à 1460.)**

Pendant que la mort du comte de Toggenbourg appelait les Grisons à la liberté, elle avait des suites tout opposées chez les Suisses, où elle allumait les torches de la guerre civile.

Il faut chercher les causes principales de cette guerre dans l'égoïsme ambitieux et jaloux de deux États confédérés et les rivalités d'hommes puissants, excitées au dernier point par des prétentions exclusives à la succession embrouillée et litigieuse du comte de Toggenbourg.

Le comte Frédéric VII était mort sans enfants à Feldkirch (le 30 avril 1436), et avait été inhumé avec le casque et le bouclier, comme le dernier de sa race. Il laissait vacants, dans la haute Allemagne, les pays de Toggenbourg, Uznach, de la Marche supérieure, du Gaster, du Rheinthal, Sargans et les Dix juridictions ou droitures.

De nombreux héritiers se présentèrent pour partager la riche dépouille du comte ; sa veuve Élisabeth d'abord, dont la position n'avait pas été réglée d'une manière définitive ; des cousins germains et issus de germains du nom de Ræzuns, Rarogne, Hewen, Toggenbourg, Werdenberg ; le duc d'Autriche, suzerain du comte défunt, pour le Vorarlberg, Gaster et Sargans ; les États de Zurich et de Schwyz, ses alliés, auxquels il avait promis ou donné certaines seigneuries ; enfin, l'empereur lui-même (Sigismond porte ce titre depuis son couronnement à Rome, 1433), qui, informé de l'absence de testament régulier, réclamait le Toggenbourg comme fief mâle de l'empire.

D'un autre côté, les sujets du défunt paraissaient peu disposés à laisser régler leur sort par des tiers. Ils avaient devant eux l'exemple des *Dix Juridictions* qui venaient de former une ligue indépendante. Espérant arriver au même résultat, ceux d'Uznach et du Toggenbourg

(haut et bas) s'érigèrent en une seule commune et instituèrent des magistrats et des capitaines chargés de défendre les intérêts généraux du pays. Les gens de Gaster et une partie de ceux de Sargans, au contraire, préféraient rentrer sous la domination autrichienne, prévoyant bien que si cela n'avait pas lieu, ils seraient réduits à la condition de sujets de Schwyz ou de Zurich. Telles étaient, en effet, les vues de ces deux États, naguère encore si amis de la liberté des autres peuples et ne rêvant plus maintenant que conquêtes et agrandissement. Cette politique nouvelle était représentée par deux chefs puissants, le bourgmestre Rodolphe Stüssi, à Zurich, et le landamman Ital Reding, à Schwyz. Le premier était Glaronnais de naissance, mais ne s'en montra que plus acharné contre ses compatriotes, quand ils eurent fait cause commune avec Schwyz contre Zurich[1].

Reding et Stüssi sont deux des plus fortes individualités de notre histoire. Doués de cette volonté inébranlable qui fait les grands caractères, et de l'éloquence nécessaire pour émouvoir le peuple, ils étaient aussi braves capitaines qu'habiles diplomates. Aux qualités de l'esprit, Stüssi joignait une force de corps extraordinaire et une taille imposante, qui frappait tous les regards dans les cérémonies publiques. Créé chevalier par l'empereur Sigismond, on avait vu ce prince s'entretenir familièrement avec lui pendant deux heures, en présence de tout le monde, dans la ville de Rome, où Stüssi s'était rendu comme chef d'une députation suisse à l'époque du couronnement. Sigismond, il est vrai, avait fait peut-être encore plus d'honneur à Reding, et avait logé dans sa maison à Schwyz en se rendant en pèlerinage à Notre-Dame-des-Ermites. Mais, autant le bourgmestre de Zurich était fier, impérieux, irascible, autant le landamman de Schwyz était froid, tenace et prudent dans la combinaison et l'exécution de ses desseins. C'est par là qu'il devait l'emporter sur son adversaire. Tous deux, au reste, manquaient de ce noble esprit national qui place les intérêts et la gloire de la commune patrie au-dessus des intérêts et de l'honneur de chaque canton en particulier.

Déjà du vivant du comte Frédéric, profitant d'un accès de mécontentement que faisaient éprouver à ce seigneur l'orgueil de Stüssi et la perte d'un procès à Zurich, Reding avait réussi à obtenir en faveur de Schwyz la cession de la Marche supérieure. Zurich, en revanche, obtint de la veuve de Frédéric la promesse de la cession de Sargans et d'Uz-

[1] « Moi aussi, je suis Glaronnais, disait alors Stüssi à ses compatriotes d'origine, « et je serais heureux de vous considérer comme de braves gens » (c'est-à-dire dévoués à Zurich). *Chronique d'Edlibach.*



nach. A la mort du comte, Reding et Stüssi, bien loin de songer à former des États vacants du Toggenbourg un nouveau membre de la ligue suisse, redoublent de moyens artificieux ou violents pour faire reconnaître leur domination sur ces contrées : « Sachez, dit Stüssi aux « hommes d'Uznach, qui refusaient de prêter serment aux Zuricois, « que chez vous tout nous appartient, jusqu'à vos entrailles. »

Mais ce langage brutal, bien qu'il s'adressât à des serfs, produisit un tout autre effet que celui qu'en attendait le bourgmestre de Zurich. Le Toggenbourg, Uznach et le Gaster se donnèrent aux Schwyzois, dont le landamman, Ital Reding, prenait tous les jours plus d'ascendant dans la Confédération. Glaris, en particulier, et son landamman Jost Tschoudi subissaient complétement l'influence du magistrat schwyzois. Reding rattacha définitivement les intérêts de Glaris à ceux de Schwyz, en lui offrant la cojouissance des pays en litige. Un seul des pays vacants, Sargans (moins la ville encore), jura fidélité aux Zuricois.

Ces derniers furent outrés au plus haut point de se voir enlever une grande partie de l'héritage, à l'acquisition duquel ils avaient voué tant de sollicitude et de peines. La proposition des États neutres de faire des pays en litige des bailliages communs et indivis des trois cantons, Schwyz, Glaris et Zurich, fut rejetée avec dédain par ce dernier. Dans un moment où la disette faisait souffrir les cantons, Zurich ferme ses marchés aux Schwyzois et à leurs alliés. Craignant la guerre civile, la diète s'assemble, le 8 février 1437, à Lucerne et nomme dix-neuf arbitres pris parmi les magistrats les plus distingués de la Confédération[1]. Dans cette diète, Schwyz et Zurich plaidèrent leur cause avec une passion extraordinaire et se prodiguèrent l'outrage et les sarcasmes. Stüssi rappela aux Schwyzois leur lâcheté à Arbedo, Reding parla de Schœn et des autres traîtres de Zurich. Le landamman Jost Tschoudi mit fin à cette scène scandaleuse en prononçant ces paroles qui devraient être gravées en lettres d'or partout où l'on s'occupe des affaires publiques : « Rappelez-vous que nous sommes ici pour délibérer non sur les personnes, mais sur les choses. » Les dix-neuf arbitres, tout en cherchant à ménager Zurich dans les termes, prononcèrent en faveur de Schwyz et de Glaris, dont le droit de combourgeoisie avec le Toggenbourg, Uznach et Gaster était maintenu, pendant que celui de Zurich avec Sargans était envisagé comme douteux et soumis à l'acceptation du seigneur du lieu, le comte Henri de Werdenberg (9 mars

[1] Segesser, *eidgenössische Abschiede*, de 1421 à 1477, appendice 761. — Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, I, 349.

1437[1]. Une seconde sentence rendue le 23 avril suivant vint confirmer la première. Les efforts tentés par plusieurs États confédérés et une foule de villes impériales et autres (Bâle, Constance, Strasbourg, Fribourg en Uechtland, Ravensbourg, Lindau, etc.), pour amener un rapprochement, demeurèrent infructueux.

Les Zuricois, plus irrités que jamais, renouvelèrent leurs mesures prohibitives. Schwyz et Glaris s'en plaignirent à l'empereur Sigismond, qui intima aux Zuricois l'ordre formel de rouvrir leurs marchés à leurs voisins et confédérés (juillet 1438). Cet ordre fut réitéré par le roi Frédéric d'Autriche, troisième du nom et petit-fils du duc Léopold, tué à Sempach. Mais le gouvernement de Zurich n'en tint pas compte, pas plus que des représentations des diètes de Lucerne, Rapperschwyl, Zoug. Un certain nombre de Zuricois modérés et animés d'un esprit patriotique, à leur tête le bourgmestre Rodolphe Meyss, le collègue de Stüssi depuis trois ans, ayant osé faire entendre des propositions conciliantes, cette minorité honorable se vit en butte aux outrages du parti dominant de Stüssi. Le bourgmestre Meyss fut déposé, jeté au Wellenberg et remplacé par une créature de Stüssi[2]. Une nouvelle diète assemblée à Berne étant demeurée aussi infructueuse que les précédentes, Schwyz et Zurich prirent les armes. Mais Uri et Underwald se portant en armes sur le mont Etzel, aux limites des deux cantons, parvinrent à empêcher une collision imminente (mai 1439). La médiation de l'avoyer bernois, Henri de Boubenberg et celle des magistrats de Strasbourg, ville alliée de Zurich, prolongèrent le maintien de la paix jusqu'en novembre 1440, où les deux États entrèrent de nouveau en campagne, chacun avec 12 ou 1500 hommes commandés, les uns par Stüssi, les autres par Ital Reding. Uri et Underwald armèrent également et s'avancèrent jusqu'au pont de la Sihl, où ils tinrent une espèce de *landsgemeinde* pour savoir de quel côté se rangeraient leurs bannières. Les Uraniens penchaient pour Zurich, lorsque le banneret de cette vallée, Werner Zur Frauen, entrant dans le cercle formé par les guerriers, l'étendard à la main, parla en ces termes : « A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que je porte la bannière « contre ceux qui sont restés fidèles au droit fédéral, en faveur de ceux

[1] On voit figurer parmi les arbitres : Rodolphe Hofmeister, avoyer, François de Scharnachtal, Rodolphe de Ringoltingen, et Hans von Muhleren, de Berne, Antoine Russ et l'ancien avoyer Hertenstein, de Lucerne, Henri de Beroldingen, landamman d'Uri, Hemmann Spiegelberg, avoyer de Soleure, etc.

[2] Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, 1847, I, 394. Rodolphe Meyss, dit cet historien, se retira des affaires et, brisé par la douleur, vécut dès lors étranger à la politique.



« qui ont constamment refusé de s'y soumettre. » Ces paroles énergiques entraînent les guerriers d'Uri, dont l'exemple gagne Underwald, et, bientôt après, tous les confédérés[1].

Attaqués de tous les côtés et saisis d'une terreur panique à Pfæffikon, les Zuricois sont obligés de capituler. Mais, oubliant à leur tour la modération et la justice, les vainqueurs contraignent les Zuricois à acheter la paix par la cession de la contrée qui longe le pied de l'Etzel (1er décembre 1440)[2].

La Confédération ne tarda pas à recueillir les fruits de cette triste politique. Les Zuricois, exaspérés de la perte de leur territoire, oublient tous leurs engagements envers la Confédération et la guerre qu'ils avaient faite au duc Frédéric, dont ils avaient détruit le château de Nidberg, à Sargans, et s'allient à perpétuité avec la maison d'Autriche, par le traité séparé d'Aix-la-Chapelle (17 juin 1442). Le roi Frédéric III, reçu en triomphe dans leurs murailles avec un cortége de 1000 chevaux, voit l'aigle d'or de l'empire flotter sur le grand moûtier et la plupart des bourgeois se parer de la plume de paon ou de la croix rouge des ducs d'Autriche. Le dimanche 23 septembre, toute la bourgeoisie prête serment à l'empire, puis jure alliance perpétuelle avec l'Autriche. A peine un petit nombre d'habitants, restés fidèles à l'alliance éternelle, osent-ils encore arborer hors des fenêtres la queue de vache ou la croix blanche, que portaient les partisans de la Confédération. Bientôt le parti suisse est réduit au silence par l'arrivée d'une garnison autrichienne commandée par le margrave de Hochberg, gouverneur de l'Autriche antérieure, et Thuring de Hallwyl, officier du duc, qui prend le commandement de la place de Zurich. Enflés par des promesses fallacieuses, et par l'adhésion de Rapperschwyl, Winterthour, Diessenhofen, et d'autres villes autrichiennes, les Zuricois se flattent déjà de devenir le noyau et la tête d'une confédération nouvelle. L'Autriche, de son côté, espère bien recouvrer tous ses domaines, en commençant par l'Argovie. Enhardi par l'alliance zuricoise et la désunion des confédérés, le roi Frédéric III refuse à ces derniers la confirmation de leurs priviléges, que

[1] Lucerne envoya 1200 hommes, Zoug 400, Berne 2000. Schwyz et Glaris avaient mis sur pied 2000 hommes; Uri et Underwald, 900. Bluntschli, I, 382 et suiv.

[2] Pfæffikon, Wollerau, Hurden et l'île d'Ufenau, dans le lac de Zurich. — M. Bluntschli, dans son *Histoire du Droit fédéral*, ne trouve pas que les conditions faites à Zurich fussent trop dures. Après ce qui s'était passé et la perte de tout leur territoire, la cession faite à Schwyz, dit-il, était peu de chose (I, 393). Plus loin, cependant, M. Bluntschli est forcé d'avouer que cette cession, toute minime qu'elle était, avait laissé un aiguillon dans le cœur des Zuricois, auxquels il paraissait qu'une conquête faite par un Etat de l'alliance sur un autre avait quelque chose d'antifédéral, I, 400.

les députés des cantons étaient venus de nouveau solliciter auprès de lui à Zurich, comme ils l'avaient déjà sollicitée en vain à Francfort ; la députation schwyzoise y fut même l'objet de démonstrations blessantes.

Enfin la guerre civile éclate de nouveau (mai 1443). Première guerre générale de Suisses à Suisses. Les Zuricois sont battus à Freyenbach par les guerriers de Schwyz, leurs retranchements au Hirzel forcés par les soldats de Lucerne, Uri et Underwald[1]. Une diversion tentée par Stüssi et Hochberg du côté de Blikenstorf, sur le territoire de Zoug, échoue. Bremgarten, assiégée par les confédérés et défendue avec intrépidité par les Zuricois, qui veulent maintenir leur portion de souveraineté sur cette place, est prise et livrée aux flammes. Le sort de Bremgarten effraie Baden, qui aurait voulu rester neutre et se voit contrainte d'ouvrir ses portes aux confédérés. Ni la tour de Rümlang, ni les forteresses de Grüningen et de Regensberg ne purent résister aux Suisses. Pour comble de revers, l'armée bernoise longtemps indécise, se décide à joindre ses armes à celles des Schwyzois victorieux, après une délibération tumultueuse des soldats de ce canton à Langenthal.

Réunissant leurs forces, Schwyz, Uri, Underwald, Glaris, Zoug et Lucerne passent l'Albis avec 15,000 hommes pour marcher sur Zurich. A la nouvelle de leur approche, l'armée austro-zuricoise, emportée par la fureur, brave l'ordre des chefs autrichiens Rechberg et Hallwyl, et vole au-devant des Suisses, conduite par le bourgmestre Stüssi. L'action s'engage dans les prairies, entre le village de Wiedikon et la chapelle de Saint-Jacques (le 22 juillet 1443). Les Zuricois et leurs alliés combattent avec acharnement, mais sans ordre et sans discipline.

Tout à coup, 200 jeunes gens de Schwyz, auxquels Reding, un des chefs suisses, a fait attacher la croix rouge des Autrichiens sur la poitrine, pour abuser l'ennemi, tombent sur ses derrières et en font un grand carnage. Une terreur panique s'empare de l'armée austro-zuricoise, qui se débande et repasse dans la plus horrible confusion le pont de la Sihl. Le bourgmestre Stüssi, imposant par son héroïsme et ses cheveux blancs, se place au milieu du pont, et brandissant sa hache d'armes : « Arrière ! citoyens, arrière ! » Mais un citoyen de Zurich, nommé [illegible], lui crie d'une voix terrible : « Tout le mal nous

[1] Au nombre des morts se trouvaient un [illegible]



vient de toi, que la foudre t'écrase ! » et lui passe sa lance au travers du corps. Le bourgmestre tombe avec fracas dans son armure. Amis, ennemis, tout passe sur son cadavre, et se précipite vers les portes de la ville[1]. Elle eût été envahie, sans la présence d'esprit d'une courageuse femme (la tradition la nomme Anna Ziegler), qui fit tomber la herse et donna ainsi le temps à ses concitoyens de se rallier pour repousser les confédérés. Ceux-ci se vengèrent sur le faubourg qui fut pillé et réduit en cendres. S'asseyant ensuite au milieu des cadavres sanglants, les vainqueurs boivent et mangent à la lueur de l'incendie qui dévore le faubourg et les villages voisins. « Voilà, dit Jean de Muller, les maux de la guerre civile. »

Ce n'était là que le prélude de plus grandes horreurs. [illegible] glaronnais ayant reconnu le corps de Stüssi, que [illegible] sait envisager comme un traître, le mettent tout [illegible] avec des queues de paon au nez et dans l'anus, lui [illegible] avec les dents, enduisent leurs chaussures de sa [illegible] restes mutilés dans les flots de la Sihl.

Après avoir campé trois jours devant Zurich, les [illegible] le siège le quatrième jour pour aller attaquer le nou[illegible] Rapperschwyl, dont les habitants, hommes et femmes, se défend[illegible] intrépidité qu'en 1388, après la bataille de Næfels. [illegible] Rapperschwyl, l'évêque de Constance, Henri de [illegible] mission évangélique, chercha à négocier un armi[illegible] définitive. Ses tentatives de conciliation trouvèrent [illegible] parti fédéral zuricois, auquel la mort de Stüssi [illegible] rage et une certaine influence au sein des co[illegible] les plus considérables de ce parti, le conseiller [illegible] l'ancien bourgmestre Rodolphe Meyss, ses collègues [illegible] et Ulman Trinkler, furent envoyés à la diète de Ba[illegible] conditions qu'on leur faisait très acceptables pour [illegible] la paix de leur propre chef et sans attendre l'aut[illegible] nement de leur ville. Ces conditions étaient que [illegible]

[1] [illegible]

Mais les chefs du parti austro-zuricois n'avaient consenti à la trêve et aux négociations qui suivirent que dans l'espoir de gagner du temps. Ils s'étaient même adressés aux cours de France et de Bourgogne pour en obtenir des secours contre les confédérés. Exaspérés par un traité qui ruinait toutes leurs espérances, les chefs de ce parti, qui étaient alors, outre les chefs autrichiens proprements dits, le bourgmestre Schwarzmaurer et le bailli Keller, répandirent les bruits les plus odieux contre les généreux auteurs du traité de Baden. On les accusa en plein grand conseil d'avoir trahi les intérêts de leur ville, calomnié le bourgmestre Stüssi, et de vouloir faire du landamman Reding le patron et l'arbitre des Zuricois. Les négociateurs repoussèrent avec indignation ces attaques, et leur justification trouvait faveur auprès de l'assemblée, lorsque des cris de mort retentirent aux abords de l'hôtel de ville, où était réuni le grand conseil. Le peuple de Zurich, trompé par des démagogues et des agents autrichiens, demandait la tête des malheureux auteurs du traité de Baden. Une troupe de forcenés avait déjà pénétré dans la salle. Le grand conseil, intimidé, vota la mise en jugement des cinq négociateurs, qui furent aussitôt conduits au Wellenberg, au milieu des imprécations d'une multitude égarée et furieuse. Le même jour, un tribunal, présidé par le bailli Keller, condamna à mort ceux qu'on regardait comme les plus coupables. Meyss, Trinkler et Bluntschli furent mis à la question et décapités sur le *marché aux poissons*, martyrs de leur zèle pour la paix et de leur patriotisme fédéral[1] (4 avril 1444). Dix autres citoyens éprouvèrent le même sort et tombèrent sous la hache du bourreau, comme complices des trois négociateurs[2]. Une foule de braves gens furent punis par la prison, de leur attachement à la Confédération et de leur fidélité à l'alliance éternelle. Le traité de Baden fut déclaré nul, et l'arbitrage de l'évêque de Constance ou des villes impériales offert pour la forme aux confédérés. Ceux-ci repoussèrent avec indignation cette offre dérisoire et se remirent en campagne, en accompagnant cette prise d'armes d'un énoncé de leurs griefs adressé à deux des princes de l'empire, l'archevêque-électeur de Cologne et le comte palatin du Rhin[3].

Tout autre sentiment que celui de la vengeance était éteint chez les confédérés. Ils mirent le siége devant Greiffensee, forteresse zuricoise défendue par Jean de Breitenlandenberg, surnommé Jean le Sauvage. Après quatre semaines d'efforts inutiles, désespérant de s'emparer de la

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 427.
[2] Strickler, *Lehrbuch der Schweizer-Geschichte.* Zurich, 1874, 96.
[3] Segesser, *eidg. Abschiede*, de 1421 à 1477, 176 et 177.



place, ils allaient lever le siége, lorsqu'un paysan du bailliage de Greiffensee montre aux assaillants un endroit où le château pouvait aisément être entamé par les machines de guerre. Dans ce danger pressant et ne recevant pas de secours des Zuricois, la garnison se rendit à discrétion.

C'était, dit un chroniqueur zuricois presque contemporain, le mercredi avant la Pentecôte, 27 mai de l'an 1444. Les malheureux prisonniers, au nombre de 72, descendirent du château par des échelles et furent aussitôt garrottés et conduits nus dans une prairie où l'armée suisse tout entière se forma en conseil de guerre ou plutôt en *landsgemeinde* pour prononcer sur leur sort. Le landamman Ital Reding opine le premier et demande que tous soient mis à mort sans exception. « Oui, oui, qu'ils meurent tous, s'écrient les guerriers altérés de vengeance. » Néanmoins, un officier zougois, Holzach de Menzingen, ose ouvrir un avis opposé à celui du farouche landamman. « Confédérés, dit-il, ces hommes, après tout, n'ont fait que leur devoir; les uns en citoyens ou en sujets fidèles à leur ville, d'autres au service du seigneur qui les avait pris à sa solde. Ce sont pour la plupart de pauvres gens chargés de famille. Croyez-moi, épargnez le sang innocent et ne provoquez pas la colère de Dieu par votre injustice. » « Confédérés, reprend Reding, n'écoutez pas cet homme; il a encore de la plume de paon dans le cœur. Qu'ils meurent sans exception. » Des hurlements furieux suivent ce discours qui entraîne la majorité, et le bourreau de Berne est invité à remplir son terrible ministère. La tête de Jean le Sauvage tombe la première. Elle est suivie de plusieurs autres. Le bourreau s'arrête et regarde les juges d'un air suppliant. « Fais ton devoir, lui dit Réding, ou un autre le remplira sur toi-même. » « Le droit impérial, dit le bourreau, m'accorde le droit de faire grâce au dixième. » « Notre règle ici est le droit fédéral, » reprend l'inexorable landamman ; alors tombent les têtes de Jean Ott, de Denzler, de Jean Escher, de Zurich.

La nuit étant survenue, Reding fait allumer des torches de paille pour éclairer cette scène sanglante. Lorsque la soixante-deuxième tête fut tombée, Reding s'éloigne enfin de ce théâtre d'horreur. Dix hommes seuls avaient trouvé grâce à cause de leur jeunesse ou de leur âge avancé[1]. « Ce jour-là, dit un historien zuricois,

[1] C'est la version d'Edlibach, le chroniqueur de Zurich et beau-fils de Waldmann. Mais l'épisode du bourreau compatissant a trouvé des contradicteurs. Car ce même bourreau qui, par parenthèse, s'appelait Ulrich et non Pierre, comme l'appelle Edlibach, fut assassiné dans une auberge de Fribourg, l'année suivante. La correspondance de Berne et de Fribourg publiée par le *Geschichtsforscher* (VIII) ne dit pas, il est vrai, que ce fût en haine de son cruel ministère à Greiffensee, mais en raison de ses paroles hautaines et provocantes (*fast hoch und üppige red*). — La *Chronique zuricoise* attribue le principal rôle dans cette tragédie à Ital Reding le vieux, landamman de Schwyz. Mais il résulte de deux lettres *écrites par les capitaines des troupes lucernoises à leur gouvernement* en date des 26 et 27 mai, donc la veille et l'avant-veille du drame sanglant, que sans l'intervention de Reding, la sentence eût été la même, tant l'animosité était grande. Les troupes de chacun des États confédérés ayant délibéré à part et non dans une landsgemeinde générale, Reding n'a pu exercer l'influence que lui prêtent les chroniqueurs zuricois, dans leur haine pour ce chef de parti. L'exécution eut lieu non le 27, mais le 28 et ensuite de la décision rendue par le conseil de guerre des États de Berne, Soleure,

Reding, qui s'était montré jusqu'alors plus grand que Stüssi, souilla son glorieux nom d'une tache ineffaçable [1]. »

Le massacre de Greiffensee remplit de stupeur toutes les âmes honnêtes dans la Confédération. La conscience publique, indignée, attribua à ces exécutions odieuses tous les désastres qu'éprouvèrent deux mois plus tard les Suisses à la journée de St-Jacques sur la Birse, où l'on prétend avoir entendu des mourants s'écrier avec l'accent du repentir : « Oh ! Greiffensee, terrible est ta vengeance. » Au commencement du siècle suivant, une chapelle expiatoire s'éleva sur le lieu de l'exécution, par les soins du bailli Gérold Edlibach, auteur de la chronique zuricoise, à laquelle nous devons le récit qu'on vient de lire.

Le massacre de Greiffensee fut suivi du siége de Zurich. Les Suisses cernèrent de nouveau cette ville au nombre de 20,000. On vit alors ce que peut faire le dévouement de quelques citoyens. Seize Zuricois, surnommés les *Boucs*, formant un corps franc semblable à celui des *Renards* de Pierre Dürr, au siècle précédent, rendirent de grands services et firent beaucoup de mal aux confédérés, qu'ils attaquaient en partisans. Toutes les mesures furent prises, d'ailleurs, pour mettre cette cité en état de défense. Tout autour de la ville on abattit des arbres, on creusa des fossés, on planta des pieux pour arrêter les opérations de l'ennemi. La constitution fut suspendue et une commission de douze membres investie de pouvoirs extraordinaires. Un officier autrichien, Jean de Rechberg, disposait en dictateur de toutes les forces militaires de Zurich. Le grand sautier Asper commandait les *Boucs*, dont le nombre fut porté de 16 à 60 hommes [2].

Mais tout l'héroïsme des Zuricois n'eût pu à la longue résister aux Suisses, si un secours extraordinaire ne fût venu faire diversion et attirer sur un autre point l'attention des confédérés. L'empereur, impuissant à secourir lui-même efficacement les Zuricois, était parvenu, à force de supplications et d'ambassades, à intéresser à leur cause le roi de France, Charles VII, dont le royaume était couvert de troupes indisci- [illegible]

Uri, Underwald, Zoug et [illegible] avaient voté dans un sens di[illegible] *avec tous ceux qui étaient d*[illegible] 302. Quelques écrivains réc[illegible] moteur du massacre de Greif[illegible]

[1] Bluntschli, *Geschichte der* [illegible]

[2] L'épisode des Boucs, [illegible] contestés par un savant luc[illegible] *Die Böcke von Zurich*. Stans, [illegible]



plinées, recrutées de toutes nations, dans le genre de celles qui avaient envahi la Suisse sous Enguerrand de Coucy, soixante-neuf ans auparavant [1]. On appelait ces troupes les *Écorcheurs* en raison de leur cruauté, ou les *Armagnacs*, du nom d'un chef qui commandait dans la guerre civile précédente. Le roi les réunit, au nombre de 50,000 hommes, sous les ordres de l'héritier de la couronne, le dauphin Louis, plus tard roi sous le nom de Louis XI [2]. Arrivé à Montbéliard avec le gros de son armée, ce prince en envoie une partie en avant-garde aux ordres de Bueil, comte de Sancerre, pour faire lever aux Suisses le siége de Farnsbourg. Selon le bruit qui courait autour du dauphin, Louis ne songeait à rien moins qu'à détruire la ville de Bâle, puis à anéantir les confédérés pour établir sa suprématie en Allemagne [3]. Il paraît même qu'à la veille d'engager la lutte avec ces derniers, le dauphin voulant voir de ses propres yeux la ville qu'il se proposait de détruire, se rendit dans un château situé à trois milles de Bâle (le château de Waltighofen dans le Sundgau), y demeura cinq jours et de là s'avança sous un déguisement jusqu'à cette porte de la cité du Rhin, appelée *Spalenthor* [4]. Pendant ce temps les Soleurois, aidés par des troupes de Berne, de Lucerne et de Bâle, faisaient le siége de la forteresse de Farnsbourg, appartenant au seigneur de Falkenstein, qui avait traîtreusement mis le feu à la ville de Brougg quelque temps auparavant. C'est ce que l'on nomme le massacre nocturne de Brougg (Mordnacht). Ceux-ci expédièrent en hâte des messagers au camp devant Zurich, pour demander du secours contre les nombreux Armagnacs. « Ce ne sont que de pauvres

[1] La lettre du commandeur d'Issenheim, citée plus loin, mentionne la présence dans l'armée du Dauphin, de chefs français, écossais, italiens, espagnols avec leurs troupes, un Salazar par exemple et un Montgommery, p. 516.

[2] 30,000 hommes de pied et 20,000 cavaliers, selon un témoin oculaire, le commandeur de St-Antoine de Viennois, d'Issenheim, dans une lettre latine adressée aux bourgeois de Strasbourg (19 août 1444) « Viginti millia equitum quos ego oculis, « propriis conspexi et dicitur quod retro sunt XXX millia quos ego non vidi. » *Les « Écorcheurs sous Charles VII. Épisodes militaires de la France du XV*me *siècle d'après des documents inédits par Tuetey*, Montbéliard 1874, 509.

[3] [illegible]

[4] [illegible]

Jacques[1] » *répondirent les assiégeants, et ils se contentèrent d'envoyer à* Farnsbourg un renfort de 600 hommes, commandés par Antoine Russ, de Lucerne. A la nouvelle que les Français couvraient déjà les champs de Mönchenstein, non loin de Bâle, on expédia à leur rencontre 600 des assiégeants, et les 600 hommes qui venaient de Zurich, dont faisaient partie 50 Neuchâtelois, alliés fidèles de Berne, commandés par Albert de Tissot. Chemin faisant, ces guerriers rencontrèrent deux chanoines de Neuchâtel qui revenaient du concile de Bâle et qui, tout effrayés par le spectacle des grandes forces de l'ennemi, cherchèrent à dissuader ces braves gens de courir à une mort inévitable. « S'il en est ainsi, répond un chef des Ligues, et que nous ne puissions rompre à la force les dits empêchements, *nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs*[2]. »

Le 26 août 1444, au point du jour, les Suisses, forts de 12 à 1600 (y compris le contingent de Soleure et de la campagne de Bâle), divisés en trois corps, surprennent 4000 Armagnacs commandés par le comte de Dammartin, devant le village de Pratteln; ils leur livrent un combat sanglant, les repoussent dans leurs fortifications près de Muttenz, puis les forcent d'en sortir et de se jeter dans les flots de la Birse qui coule près de là.

Du haut des tours de leur ville, les habitants de Bâle étaient témoins de la valeur avec laquelle une poignée de Suisses tenait tête à un ennemi si supérieur en nombre. Tout à coup, sans attendre les ordres du Conseil, un boucher saisit la bannière et sort avec 3000 hommes pour soutenir les Confédérés. Mais bientôt les cris de détresse des sentinelles placées sur les tours les rappellent à la défense de leur cité, menacée par les mouvements de l'armée française. Acharnés au combat et bravant l'ordre des chefs qui veulent les retenir, les confédérés, pendant

[1] Le nom de *pauvres Jacques* (*armen Jacken* en allemand) est à la fois une allusion à la *Jacquerie* ou révolte des paysans en France, et la traduction ironique de la dénomination d'*Armagnacs*. Voir pour ces importants épisodes de l'histoire suisse l'écrit de M. Fechter, *Basel im Kriege gegen die Armagnaken* (1864).

[2] Extrait de la *Chronique des chanoines de Neuchâtel*, par Samuel de Pury. Neuchâtel, 1839. Les paroles citées sont tirées de la partie de la *Chronique* rédigée par Henry Pury de Rive qui était lui-même un des deux chanoines envoyés au concile de Bâle. Pury ne nomme pas le chef des Ligues et dit simplement qu'il ressemblait à un seigneur ou chevalier *par avoir auctoritez et grave et souperbe prestance*. C'est par pure conjecture qu'on a parlé de Matter de Berne, dont le prénom était Jacques si l'on en croit Tillier, *Geschichte des Freistaates Bern*, II, 484, et qui ne serait donc point l'avoyer de ce nom appelé Jean. M. Auguste Bernoulli, dans sa notice critique publiée en 1877, sous le titre : *Die Schlacht St.-Jacob an der Birs*, dit que c'est à Liestal que les chanoines de Neuchâtel auraient fait la rencontre de l'auteur du mot sublime cité ci-dessus.



ce temps, traversaient la Birse et arrivaient au rivage opposé, malgré les terribles décharges de l'artillerie, rangée sur les bords de la rivière. Mais là, assaillis par des forces supérieures, réunies sous les ordres du comte de Sancerre en personne, ils se jettent les uns dans une île de la Birse, les autres derrière l'enclos de la léproserie de St-Jacques et du jardin attenant. Terribles comme des lions, les défenseurs de l'île luttent avec acharnement jusqu'à ce qu'ils tombent sur les cadavres des ennemis nombreux, moins vaincus (dit un célèbre contemporain, l'évêque Æneas Sylvius Piccolomini, depuis pape sous le nom de Pie II) que fatigués de vaincre; leurs rangs étaient aussi serrés que pendant la bataille[1].

Les défenseurs de la léproserie combattaient avec la même valeur; trois fois ils repoussent l'assaut des Armagnacs ; deux fois ils tentent une sortie. « On vit, dit le même écrivain, des guerriers suisses arra- « cher des javelots de leurs plaies sanglantes pour les renvoyer à l'en- « nemi; d'autres, criblés de traits, s'élancer au milieu des soldats du « dauphin. Enfin le mur croula; l'hospice et la cave brûlèrent. » Plusieurs fois, pendant l'action, on avait offert la vie sauve aux confédérés. Le chevalier bâlois Bourcard Münch, seigneur de Landskron et l'un des plus grands ennemis des montagnards, avait été chargé de leur apporter des paroles de paix; il le fit en termes hautains plus propres à irriter ces hommes intrépides qu'à leur persuader de se rendre. Ce même seigneur, parcourant à cheval le champ de bataille et voyant approcher le moment où les derniers des confédérés succomberaient dans le jardin de la léproserie où ils avaient cherché un suprême asile, s'écria dans la joie de son âme: « Je me vois dans un jardin de roses. » « Baise encore cette rose-ci » répond un guerrier mourant ; en même temps il lance à l'orgueilleux chevalier une pierre qui le fait rouler dans la poussière et l'étend sans connaissance au milieu des cadavres de ceux auxquels il insultait avec tant de jactance.

Münch avait un autre méfait plus grave à expier, celui d'avoir montré aux Français le chemin de son pays. La mort de ce gentilhomme ne fut pas instantanée, comme le disent quelques historiens. Il vécut encore trois jours dans d'horribles souffrances. L'anneau de fer du chevalier bâlois a été retrouvé après quatre siècles sur le champ de bataille[2].

[1] Aeneas Sylvius était au concile de Bâle secrétaire de cette assemblée. Mais il avait quitté la Suisse en novembre 1442 et ne fut pas témoin oculaire.

[2] C'est donc fort à tort que M. Michelet, dans son *Histoire de France* (v. 252), a taxé de conte la mort de Münch. Elle est relatée d'ailleurs par des écrivains con-

Douze à quinze cents confédérés trouvèrent un trépas glorieux à Saint-Jacques [1].

Mais il n'est pas vrai de dire avec quelques historiens que tous les confédérés mordirent la poussière dans cette journée, à l'exception d'une dizaine de lâches, condamnés dès lors à trainer une vie déshonorée dans leur patrie. Deux cents blessés furent recueillis dans les maisons de Bâle. De ce nombre était le Glaronnais Jean OEbli de la famille des Kilchmatter, couvert de sept blessures et qui aurait, dit-on, survécu seul aux guerriers de sa contrée. Le nombre des Armagnacs tués dans cette journée a été évalué différemment et varie de 5 à 8000.

A l'ouïe de ce qui se passait sur les bords de la Birse, les confédérés avaient en toute hâte levé le siége de Zurich. Mais le Dauphin, admirant l'héroïsme de ses adversaires, ne jugea pas à propos de porter plus loin ses armes et de marcher sur Zurich, comme le lui suggérait la noblesse allemande, altérée de vengeance. Cependant il n'avait pas renoncé à l'idée de s'emparer de la ville de Bâle. Il chercha à persuader aux bourgeois de cette ville impériale de se placer sous sa protection, en leur reprochant leur haine pour la noblesse et l'alliance qu'ils avaient contractée avec Berne et Soleure.

Le roi Frédéric III, auquel les Bâlois eurent recours dans cette situation critique, était plus occupé des intérêts de sa maison que de ceux de l'empire. Mais les députés de Bâle, le bourgmestre von Ratberg et le grand tribun André Ospernell, secondés efficacement par les Pères

temporains, comme Erhard Appenwiler, chapelain des environs de Colmar, et Georges Schamdocher, écrivain très-favorable à l'Autriche (Oefele, *Scriptores rerum boicarum*, I, 316 et 317). Mais, ni les contemporains, ni Egid. Tschoudi ne donnent le nom du guerrier qui porta le coup mortel à Münch. C'est l'historien moderne d'Uri, Schmid, qui a hasardé le premier la conjecture que cet homme énergique pourrait être le capitaine Arnold Schick d'Uri, qui trouva en effet la mort dans la bataille de St-Jacques sur la Birse.

[1] Au nombre des Suisses tués à St-Jacques figuraient deux Zweyer d'Evebach d'Uri, Jost Reding, frère du landamman de Schwyz, Hans Matter de Berne, Rodolphe Netstaler, trois Loriti, un Huphan, un Gallati, de Glaris, Brändli, d'Underwald, Hoffstetter de Lucerne, un Mérian (le premier de son nom) et un Falkner de Bâle, et ce Heemann Seevogel, le chef des volontaires de Liestal, auquel la ville de Bâle a érigé une statue devant l'hôtel de ville. Une épitaphe insérée dans le *Miroir d'Autriche* met la bataille de St-Jacques, qu'il désigne sous le nom de Thermopyles helvétiques, au-dessus des Thermopyles grecques et en donne une bonne raison, la mollesse du Perse, tandis que l'adversaire ici était un Français.

La bataille de St-Jacques, qui a inspiré le ciseau du sculpteur Schlöth, a dicté aussi à un poète national, Richard d'Orbe, de magifiques vers qui commencent ainsi :

« Ils sont là douze cents couchés sur la poussière. »



du concile et le pape Félix V, l'élu de ce concile, parvinrent à changer les dispositions du Dauphin. Bâle y gagna de rester ville d'empire et l'alliée des Bernois.

En même temps qu'il faisait la paix avec les Bâlois, le Dauphin signait une trêve de 20 ans, puis une paix définitive avec les Confédérés à Einsisheim en Alsace, le 28 octobre 1444 [1].

Mais le traité d'Einsisheim ne mit pas fin aux brigandages des Armagnacs, qui prirent à tâche de justifier le nom d'Écorcheurs (Schinder) qui leur avait été donné, en se livrant à tous les excès d'une soldatesque effrénée et cruelle. Plus de vingt mille hommes, dit-on, tombèrent victimes de la cupidité et de la rage de ces bandits. Dix mille d'entre eux périrent à leur tour sous les coups des paysans exaspérés de l'Alsace et des contrées voisines. Mécontents de ce que les Bâlois avaient fait la paix avec le Dauphin, les Strasbourgeois, leurs alliés, s'en prirent à ces derniers et dans leur fureur faillirent mettre en pièces le grand tribun André Ospernell et les autres députés que Bâle leur avait envoyés pour justifier leur conduite [2].

Cette dernière ville, dont les confédérés venaient de sauver pour la seconde fois l'indépendance, se rallia franchement à ses libérateurs. Le Grand Conseil élimina du sein du Petit Conseil ou gouvernement proprement dit, ceux des nobles et des patriciens qui étaient vassaux de l'Autriche ou d'autres seigneurs, et qui refusaient de renoncer à leurs fiefs, sans en excepter les anciens bourgmestres von Ratberg et von Berenfels [3].

Plus libres de leurs mouvements et renforcés par les troupes de leurs alliés de Berne et de Soleure, les Bâlois firent alors la guerre aux seigneurs d'alentour qui avaient fait cause commune avec les Armagnacs. Ils prirent les châteaux de Blotzheim, Pfeffingen, Tirmenach, sans épargner ce manoir de Waltighofen qui avait servi de résidence au Dauphin.

Quelques-uns des ennemis jurés des confédérés, Thuring de Halwyl et Jean de Falkenstein occupaient la forteresse de Rheinfelden, appelée Stein comme celle de Baden. La forteresse fut prise, ainsi que la ville de Ferrette appartenant à Pierre de Mörsperg, un autre ennemi implacable de la liberté suisse. La ville de Rheinfelden proprement dite sympathique aux confédérés, avait conclu une alliance de 10

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 181 et 185. Voir le traité d'Einsisheim à l'appendice 887.

[2] Ochs, *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*, III, 419 et suiv.

[3] Heussler, 302. — Ochs, III.

ans avec Bâle. Elle fut surprise par une bande d'hommes armés, déguisés en pèlerins, revenant soi-disant d'Einsiedeln. Ils débarquèrent subitement sur la plage, sous le commandement de Jean de Rechberg, massacrèrent une partie de la population et chassèrent l'autre de ses demeures (1448). Les fugitifs trouvèrent asile à Bâle, qui prit aussi les armes pour les venger et les rétablir dans leur ville. Mais la paix signée plus tard avec l'Autriche devait faire rentrer Rheinfelden sous la domination de cette puissance.

Cette même année 1448 fut marquée par la dissolution du concile de Bâle, provoquée par le versatile et bigot empereur Frédéric III, d'accord avec le pape Eugène IV. Les Bâlois, menacés à la fois de l'excommunication et du ban de l'empire, abandonnèrent malgré eux la cause du concile qui se transporta à Lausanne, sous une nombreuse escorte de gens armés fournie par Bâle, Berne et Soleure.

De 1444 à 1450, la Haute-Allemagne ne présente que petites guerres, brigandages, hostilités de tous genres. On se bat en même temps sur tous les points du territoire, aux bords du Rhin, de la Reuss, des lacs de Zurich, de Constance et de Wallenstadt, devant Rheinfelden, Baden, Rapperschwyl, Wollerau, Wyl, Bremgarten, Wolfhalden, Ragatz et tout autour de Fribourg dans la Suisse occidentale.

La seule action considérable est celle de Ragatz, le 6 mars 1446. Un corps de 1500 Glaronnais et Schwyzois aux ordres de Jost Tschoudi et d'Ital Reding le jeune, fils du célèbre landamman du même nom et qui vivait encore à Schwyz[1], remporta une victoire complète sur Jean de Rechberg et 6,000 Autrichiens. Plus heureux sur leur lac, les Zuricois détruisirent avec leur flottille toutes les petites forces navales de Schwyz (16 décembre 1445) [1].

Jamais guerre ne fut conduite avec plus de fureur et marquée par plus d'excès de tous genres. Au meurtre, au viol, à l'incendie, au pillage, les Suisses égarés par la haine joignirent les profanations les plus odieuses. Plus de trente églises furent dévastées, les tombeaux violés, les vases sacrés brisés ou enlevés, les hosties répandues, les images et les crucifix livrés aux derniers outrages. Ces dévastations étaient accompagnées d'horribles blasphèmes contre le *Dieu*, la *Vierge* et les *saints* des Zuricois, comme si la croyance de ces derniers n'eût pas été celle de

[1] Ital Reding le vieux n'était pas mort en décembre 1445, comme le dit son biographe, M. Reber. Sa mort doit être placée entre le 23 janvier et le 8 février 1447. Voir l'article de M. Théodore de Liebenau dans l'*Indicateur d'histoire*, 1875, 132. Reber n'a-t-il pas aussi fort exagéré l'importance de son héros en disant : Si nous portons le nom de Suisses, nous en sommes redevables à Reding ?



leurs voisins et confédérés des autres cantons. Triste exemple des aberrations auxquelles peuvent entraîner les passions politiques!

Une lutte aussi longue et aussi coûteuse avait épuisé tous les cantons, et causé un tel mécontentement parmi le peuple qu'il y eut des émeutes contre les magistrats, que l'on envisageait à tort ou à raison comme les instigateurs de la guerre. Ceux qui avaient le plus contribué à la lutte, Stüssi et Reding, n'étaient plus là pour raviver les haines. Les villes impériales d'Allemagne et le comte palatin Louis IV de Bavière, jeune seigneur plein de prudence et d'habileté, profitèrent de ces dispositions pour ménager une entrevue entre les chefs des deux partis à Wædenschwyl, sur le lac de Zurich. Cette entrevue donna lieu à des scènes touchantes. Debout, dans des barques pavoisées aux couleurs de Zurich et de Schwyz, les magistrats des deux cantons ennemis se donnèrent de nouveau le nom de confédérés. Les députés de Schwyz et des autres cantons manquant de provisions à bord, les Zuricois leur firent part du vin et des petits pains (*Wecken*) qu'ils avaient apportés en abondance.

L'entrevue de Wædenschwyl fut suivie d'une sentence du bourgmestre d'Ulm (1447) et des deux arbitrages de Pierre d'Argun, bourgmestre d'Augsbourg, et de Henri de Boubenberg, avoyer de Berne, désignés par les villes impériales. Par sentence arbitrale datée de Lindau, sur le lac de Constance, d'Argun confirma le jugement rendu par les dix-neuf arbitres fédéraux à Lucerne, en 1437, et condamna Zurich à respecter l'alliance et le droit fédéral. Henri de Boubenberg, siégeant à Einsiedeln, annula l'alliance de Zurich avec l'Autriche (13 juillet 1450) [1]. En revanche, on restitua aux Zuricois tout le territoire dont s'était emparée la Confédération, sauf le petit pays conquis dans la première guerre et qui mettait Schwyz en communication avec le lac à l'est du pont de Pfæffikon. Le Toggenburg, du consentement de toutes les parties contractantes, fut abandonné au sire de Rarogne, parent du comte défunt.

Le rétablissement de la paix causa une joie universelle dans la Haute-Allemagne; elle fut annoncée au son des cloches. Quelques citoyens cependant demeurèrent exclus des bienfaits de l'amnistie générale. C'étaient les *Boucs* ou corps francs zuricois, dont le trop grand zèle pour la défense de leur ville natale avait profondément irrité les Suisses.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 844. Là se trouvent réunis les textes de tous les arbitrages et jugements auxquels a donné lieu cette grande querelle. On y voyait figurer comme négociateurs pour Zurich, Henri Effinger et Rodolphe de Cham, chancelier, et pour les confédérés Ital Reding de Schwyz et Golschmid de Lucerne.

Pour ne pas mettre obstacle à la réconciliation, ils s'étaient retirés volontairement à Hohenkræhen, château fort au delà du Rhin. Un généreux ennemi, le landamman Rodolphe Fries, d'Uri, ne put s'empêcher de les plaindre et de dire : « Si j'étais l'un des *Boucs*, je ferais prisonnier quelque magistrat considéré et ne lui rendrais la liberté qu'au prix de la mienne et de celle de mes compagnons. » L'avis, rapporté aux exilés, fut trouvé bon; ils enlevèrent le landamman Fries lui-même un jour qu'il traversait le lac de Zurich, et le gardèrent au château de Hohenkræhen. Pour obtenir l'élargissement du premier magistrat d'Uri, il fallut comprendre les *Boucs* dans la paix générale et leur compter 300 florins[1].

Mais la haine des Suisses pour les corps francs ne s'était pas calmée par leur exil. Elle éclata au carnaval de Zurich, en février 1454, où le grand sautier Asper, chef de la société des *Boucs*, se déroba par la fuite aux tireurs des autres États suisses qui voulaient le précipiter par les fenêtres de l'hôtel de ville.

Moins heureux fut le savant chanoine Félix Hemmerlein, dont les pamphlets, très-répandus en Allemagne, lui avaient attiré à la fois la haine des moines mendiants et celle des confédérés[2]. Sans égard pour son grand âge, ses lumières et son patriotisme local, il fut saisi, chargé de chaînes, jeté à *Gottlieben*, dans la prison qu'avait occupée Jean Huss, et ensuite enfermé à perpétuité au couvent des Franciscains à Lucerne. Il y finit ses jours (1460), après avoir eu quelque temps pour compagnon de captivité, sinon de prison, un franciscain nommé Regenstorf, coupable de menées autrichiennes contre les confédérés, et dont le gouvernement de Lucerne avait obtenu l'extradition de celui de Zurich. Trois autres individus avaient été, pour le même motif, incarcérés par les confédérés à Rheinfelden pendant que cette ville était encore entre leurs mains. La vie du noble et malheureux Hemmerlein a été décrite avec détail par son disciple et ami Wyl de Bremgarten[3].

[1] Dans une notice intitulée : *Die Böcke von Zurich und die Kreyenleute*, Stanz, 1876, Th. de Liebenau révoque en doute l'existence même de la société des Boucs et nie leur identité avec les soudarts du château de Hohenkræhen. Ces soudarts auraient enlevé, il est vrai, le landamman Fries, mais pour se faire payer leurs arrérages de la dernière guerre.

[2] Dans son livre en latin sur la noblesse (*De Nobilitate*), composé sous la forme d'un dialogue entre un noble et un paysan, les Suisses sont accusés des crimes qui ont attiré sur Sodome le feu du ciel. Reding est comparé à Judas Iscariot et Charlemagne déclare qu'il en est des Suisses comme des hommes de loi : il n'en a pas trouvé un seul en paradis.

[3] Voir sur Hemmerlein la biographie susbtantielle qu'en ont donnée M. Reber, de Bâle, et M. Fiala, de Soleure (*Urkundio*, I, 281), le commentaire des écrits de Hämmerli, publié par M. Jean-Henri Vögeli (1873), et un article de M. Th. de Liebenau dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, 1876, 189. Le nom du savant et infortuné chanoine s'écrit indifféremment Hemmerlein, Hæmmerlein ou Hämmerli ; au moyen âge, on n'y regardait pas de si près.



### 2. Amédée VIII, duc de Savoie et baron de Vaud. — Fribourg, émancipé de l'Autriche et de la Savoie, devient l'allié des Suisses. — (1400 à 1460.)

Pendant la guerre de Zurich et toute la première moitié du XV^me^ siècle, les populations romandes des bords du Léman étaient soumises à la domination ou à l'influence d'Amédée VIII, le plus célèbre des anciens princes de Savoie après le Petit-Charlemagne. Sa prudence et son habileté le firent surnommer le « Salomon de son siècle. » Duc de Savoie (1391-1434), ensuite ermite, pour la forme, à Ripaille, il avait été nommé pape au concile de Bâle sous le nom de Félix V, et reçut, à Morat, Æneas Sylvius et les autres ambassadeurs du concile qui lui annoncèrent son exaltation (1439). Mais, dix ans plus tard, lassé de sa lutte contre le pape Eugène IV, pour lequel le roi Frédéric III avait pris fait et cause, il avait abdiqué à Lausanne et échangé la tiare contre le chapeau de cardinal et la mitre des évêques de Genève qu'il réussit à transmettre à son petit-fils, âgé de huit ans seulement, et à plusieurs princes de sa famille. L'acquisition du comté de Genevois, en augmentant sa puissance, accrut ses prétentions. Il chercha d'abord à soumettre entièrement à sa maison la cité d'Arve et Rhône, située au cœur de ses États, puis toutes les principales villes de la terre romande, entre autres Lausanne et Sion, déjà si souvent occupées par les Savoyards. A Genève, comme nous l'avons vu plus haut, une concession épiscopale était venue sanctionner l'élection par le duc de Savoie du *vidomne* ou juge épiscopal et du *châtelain de Gaillard*, chargé de présider à l'exécution des criminels prononcée par les syndics ou premiers magistrats de la ville. Mais Amédée VIII ayant entrepris d'étendre ses droits légaux, ses tentatives échouèrent devant la résistance des chefs de famille ou *maîtres d'hôtel*, qui, assemblés au son de la cloche, au nombre de 727, par les quatre syndics ou premiers magistrats de la ville déclarèrent solennellement « repousser à jamais toute domination étrangère. »

Le gouvernement de Genève conserva donc sa forme *mixte*, c'est-à-dire à la fois monarchique par l'évêque, aristocratique par les chanoines, le conseil et les syndics, et démocratique par le *conseil général* des chefs de famille qui se réunissaient deux fois l'année au son de la grande cloche de Saint-Pierre. Les libertés de Genève furent confirmées par l'empe-

reur Sigismond, qui prit « l'*Église* et la *cité* sous la protection de l'*aigle impériale* ».

Mais ce qui valait mieux que la protection des empereurs, c'étaient le généreux courage et l'esprit public qui animaient les citoyens de Genève. Au premier rang on voyait déjà briller les noms de ces treize mémorables familles dont les descendants immédiats devaient procurer à leur patrie, au prix de leurs biens et de leur sang, l'affranchissement complet du joug étranger[1].

Dans le pays de Vaud, Amédée VIII eut plus de succès qu'à Genève. Il s'empara des trente seigneuries du dernier sire de Cossonay et de toutes les propriétés d'Othon de Grandson, le plus puissant des chevaliers vaudois.

Othon avait guerroyé en France, en Angleterre, en Italie; il était beau, spirituel, connu à la fois dans les cours de l'Europe comme gracieux troubadour et vaillant capitaine. Mais une passion coupable qu'il avait nourrie dans sa jeunesse pour la femme de Gérard, baron d'Estavayer, causa sa ruine et celle de toute sa famille. La mort subite du précédent comte de Savoie, Amédée VII, avait donné lieu à des bruits d'empoisonnement. Gérard accusa de ce crime Othon de Grandson, son rival. En vain, le malheureux chevalier chercha-t-il à se laver de cet horrible soupçon; il fut obligé de se soumettre au *jugement de Dieu*, et de se battre en duel avec son accusateur à Bourg-en-Bresse, où s'étaient rendus Amédée VIII et un grand nombre de nobles vaudois, savoyards, bourguignons, partisans d'Othon ou de Gérard d'Estavayer. Othon, qui était malade le jour du combat, fut vaincu et tué par son implacable adversaire (3 août 1397). Toutes ses seigneuries furent confisquées par le duc de Savoie. Il garda pour lui le Vully et Cudrefin, et inféoda Grandson à Louis de Châlons, prince d'Orange, qui possédait déjà Orbe et Cerlier, et qui, de suzerain du comté de Neuchâtel, visait à devenir le souverain de ce pays.

De Lausanne, une de ses résidences favorites, et qui lui dut la fondation du couvent de Saint-François, comme Vevey celui de Sainte-Claire, Amédée VIII jetait aussi des regards de convoitise sur Fribourg, ville dépendante des ducs d'Autriche, mais entièrement isolée au milieu d'un réseau de châteaux et de villes dévouées à Berne ou à la Savoie. A Fribourg le commun peuple, les bourgeois, et les paysans allemands surtout, gardaient un dévouement aveugle à l'Autriche, pendant que la

[1] Ces treize noms historiques sont ceux de Lullin, Hugues, de la Rive, Pécolat, Tacon, Berthelier, Lévrier, Jean-Philippe, Roset, d'Orsières, Carra de Baud, Bandières, Vandel. M. Pictet de Sergy, *Histoire de Genève.*



plupart des grandes familles, auxquelles étaient venues se joindre les Wuippens, Felga, Englisberg, Gambach, Praroman, inclinaient comme précédemment vers Berne et les confédérés.

Le chef de ce parti était l'avoyer et donzel Jacques Lombard, l'auteur du traité de Laupen, qui, depuis le 8 novembre 1403, unissait les deux cités zæringiennes par les liens les plus intimes. En 1415, pendant que les Bernois faisaient la conquête de l'Argovie sur le duc d'Autriche, 700 Fribourgeois gardaient pour eux la ville de Berne. Le duc Frédéric s'étant plaint amèrement de cette conduite, l'avoyer Lombard, qu'il avait mandé à ce sujet, lui répondit : « Si nous avions agi différemment, votre ville serait, à l'heure qu'il est, un bailliage bernois. » Un curieux indice de la solidarité qui existait alors entre Berne et Fribourg, c'est l'acquisition qu'ils firent par indivis de la seigneurie de Grasbourg (Gouggisberg) que leur vendit le duc Amédée de Savoie par acte daté d'Annecy, où s'étaient rendus les députés des deux villes, l'avoyer Rodolphe Hoffmeister et Vincent Matter de Berne, Jacques de Praroman, trésorier, et Péterman Cudrefin de Fribourg[1].

Pendant la guerre civile de Zurich (1444) l'un des chefs du parti suisse à Fribourg, Rodolphe de Wuippens, ancien avoyer, avait poussé l'audace au point de faire gratter l'écusson autrichien dans plusieurs abbayes. Bien plus, le duc d'Autriche, ayant ordonné aux Fribourgeois de tomber sur Berne ou de rejoindre ses troupes en Argovie, les principaux magistrats, Jacques de Praroman, ancien avoyer, l'avoyer Felga et Rodolphe de Wuippens s'entendirent pour intercepter l'ordre du prince. Sur quoi le duc d'Autriche qu'informaient de tout ses partisans, donna l'ordre aux bannerets d'exclure du Conseil les vassaux de la Savoie. Les bannerets, qui étaient d'intelligence avec les chefs de l'État, n'ayant pas tenu compte de cette décision, le parti autrichien, à sa tête le tanneur Hensli Elspach, anobli par l'empereur Frédéric III en 1442, et Ulric Tecthermann, tanneur aussi, soulevèrent la population allemande des bas quartiers. La peine de mort fut prononcée contre quiconque proposerait de porter secours aux Bernois. Une garnison vallaisanne, enrôlée par Elspach, vient occuper Fribourg pendant trois mois (novembre 1444 à mars 1445), arbore la plume de paon et la croix rouge, ces symboles autrichiens odieux aux confédérés[2]. Irritée du triomphe du parti autrichien à Fribourg, Berne déclara la guerre à cette ville.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 24.
[2] Plaidoyers des paysans allemands dans Chmel, *Regesta Frederici III.— Histoire de Fribourg* et de ses constitutions, par l'auteur de ce livre (en manuscrit).

Dans ce moment critique, le premier magistrat de la république, Guillaume d'Avenches, que l'on venait de destituer et de punir d'emprisonnement à la Tour Rouge[1], comme concussionnaire, trahissait sa patrie adoptive. Retiré à Romont et protégé par Amédée VIII, ce vassal de la Savoie faisait, nouveau Coriolan, une guerre de plusieurs années à ses concitoyens, portant dans tous les villages environnants le meurtre, l'incendie et le pillage. Les Fribourgeois, secourus par leurs auxiliaires vallaisans, usèrent de représailles, noyèrent, décapitèrent ou précipitèrent du haut des rochers les émissaires d'Avenches qui tombaient entre leurs mains. Le traître Ricca ayant montré aux ennemis un côté faible du rempart, vers la porte de Morat, fut écartelé. Néanmoins l'audace des partisans de Guillaume d'Avenches était telle que l'un d'eux, nommé Drochat, pénétra dans la chambre de l'avoyer Felga et y déposa sur un buffet une lettre de défi. Les efforts que firent à diverses reprises les Fribourgeois pour obtenir de la Savoie une paix équitable, restèrent infructueux. Le combat malheureux du Gotteron, où ils perdirent 260 hommes contre les Bernois alliés des Savoyards, acheva leur ruine. Ils furent obligés d'accepter la paix humiliante de Morat (16 juillet 1448). Cette paix les obligeait à indemniser et à rétablir dans ses honneurs l'avoyer Guillaume d'Avenches; à payer 40,000 florins au duc de Savoie pour frais de guerre; à renoncer à la combourgeoisie de Berne et à toutes leurs prétentions sur le bailliage de Grasbourg, possédé en commun par les deux villes, et en dernier lieu à envoyer une députation au duc de Savoie pour implorer à genoux leur pardon de ce prince.

Albert VI, duc d'Autriche, surnommé le *Prodigue*, frère de l'empereur Frédéric III et seigneur de Fribourg, ne s'était jusque-là que très-médiocrement inquiété des loyaux sujets qui s'exposaient à tant de malheurs par dévouement à la cause de sa maison. Mais cédant aux instances des chefs du parti autrichien et des députés des paysans qui s'étaient rendus auprès de lui, il se transporte à Fribourg accompagné de son maréchal Thuring de Hallwyl, casse le conseil, fait jeter l'avoyer Felga et ses collègues dans les tours de la ville, les remplace par des magistrats du parti autrichien et disparaît, en enlevant l'argenterie qui avait servi à le régaler lui et sa cour. Après avoir encore indignement rançonné les cinq plus riches des conseillers destitués qu'il avait traînés à sa suite jusqu'à Fribourg en Brisgau, il abandonne Fribourg en Uechtland à

[1] La Tour Rouge est cette tour qui s'élève fièrement entre les deux ponts suspendus, sur le roc vif qui domine la route.



son cousin Sigismond, qui entre en marché avec le duc Louis de Savoie, fils d'Amédée VIII, pour la cession de cette ville. Les paysans allemands, d'accord avec les bourgeois allemands aussi du quartier de l'Ange, s'emparent des portes de la ville dans le but de la livrer à 400 soldats autrichiens de la garnison de Rheinfelden et de faire de Fribourg un simple bailliage des Habsbourg. L'un des conjurés, nommé Grauser, révèle ce projet. Treize paysans sont saisis et décapités sur la place Saint-Georges, devant l'hôtel de ville; d'autres, condamnés à de fortes amendes (14 février 1452). Salicetti, le gendre de Guillaume d'Avenches, s'était réfugié dans la ville de ce nom, dont l'ancien avoyer était originaire; il se croyait en sûreté dans cette ville épiscopale (elle dépendait de l'évêque de Lausanne) et avait eu soin de faire excommunier les Fribourgeois. Sans respect pour l'immunité épiscopale, et désirant en finir avec cet ennemi irréconciliable, les gars de Fribourg enfoncent les portes d'Avenches, s'emparent de Salicetti et le traînent à la Tour Rouge (1454) où il sera décapité six ans plus tard. Une sentence analogue fut rendue contre Ulric Techtermann, chef de la conjuration des paysans de 1452 appelée la conjuration de *Vogelshaus*, du nom du hameau où elle s'était ourdie[1].

Trois partis déchiraient la république: le parti de l'Autriche, le parti du gouvernement existant et celui du gouvernement déchu, dont les chefs, Felga en tête, s'étaient réfugiés à Morat. Le duc Louis de Savoie, jugeant le moment favorable, recommence à presser la ville pour le paiement des sommes qu'elle lui devait depuis le traité de Morat. Les troupes savoisiennes occupent les hauteurs de Bertigny et de Cormanon, qui dominent la ville. Alors l'État de Fribourg, réduit aux abois, se décide enfin à accepter le duc de Savoie pour protecteur et suzerain du pays. Le samedi 10 juin 1452[2], la croix blanche de Savoie est, arborée sur les tours; le Petit Conseil, les Deux-Cents et la communauté, réunis au son de la cloche à Saint-Nicolas, sous la présidence de l'avoyer Jean Pavilliard, jurent fidélité à leur nouveau seigneur sous la condition expresse qu'il ne pourrait être établi ni forteresse ni maison fortifiée dans la cité. Les Fribourgeois durent renoncer à leur ancienne combourgeoisie avec Berne. Mais deux années après, ensuite d'un jugement arbitral prononcé par les Confédérés, les Bernois obtinrent le

[1] « *Per justam causam morti condemnatus,* » lit-on dans le *Grand livre des Bourgeois* de Fribourg à la suite de sa reconnaissance de bourgeoisie et de celle de son père Heinzmann. Une main complaisante avait gratté les mots soulignés.

[2] Et non en 1450, comme dit M. Cibrario qui parle à tort de *dédition volontaire.* Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, appendice, 866.

renouvellement de l'antique alliance (18 mars 1454). En échange, Berne restitua aux Fribourgeois la corégence de Grasbourg, perdue dans la dernière guerre.

Le duc Louis de Savoie dut, bon gré mal gré, accepter cet état de choses. Sept ans plus tard, les Fribourgeois, forts de l'appui de Berne, s'emparent de deux seigneuries appartenant à des gentilshommes savoyards, celles de Vuissens et Châtel St-Denis (1461) sur lesquelles ils avaient des hypothèques[1]. Le Bailli de Vaud les condamna en vain à la restitution; le roi de France lui-même intervint inutilement pour ces seigneurs dépossédés. Sous le faible duc Amédée IX, on verra les Fribourgeois, sans souci de leur suzerain, resserrer encore leurs liens avec Berne (le 12 février 1467) et sous le gouvernement de la pauvre duchesse Yolande, menacée à chaque instant d'être renversée par ses beaux-frères Philippe de Bresse et Jacques de Savoie, comte de Romont, Berne et Fribourg seront appelés par la princesse à jouer le rôle de médiateurs à Montmélian et à Chambéry, à côté des ambassadeurs de Charles de Bourgogne et du roi Louis XI, frère de Yolande (1471).

### 3. Alliances des Suisses avec les États voisins. — Origine des services mercenaires. — Conquête de la Thurgovie. — (1460 à 1470.)

Les journées de Sempach, Næfels et Saint-Jacques avaient fait connaître en Europe la république militaire des *Suisses*. Le nom suisse lui-même, naguère un objet de dérision pour les partisans de l'Autriche, était devenu glorieux et respecté chez tous les peuples du voisinage. Une foule de villes et de petits États de la haute Allemagne, soucieux pour leur existence, cherchèrent un point d'appui dans le redoutable faisceau que formaient les États de la ligue helvétique.

Les APPENZELLOIS, déjà liés aux confédérés par un traité de combourgeoisie (Burg- und Landrecht), obtinrent la faveur d'un lien plus étroit par l'acte de 1452 qui leur assurait le rang d'*alliés perpétuels* (Eidgenossen) de tous les cantons, sauf Berne. Les VALLAISANS, d'alliés temporaires, devinrent alliés *perpétuels* de Berne, Lucerne, Uri et Underwald (1475). Les villes de ST-GALL, SCHAFFHOUSE, MULHOUSE, ROTTWIL, sans cesse en danger de perdre les privilèges attachés à leur rang de villes libres et impériales, se placèrent également sous la protection des sept États confédérés, réclamée encore par Strasbourg, alliée de Berne

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 277.



depuis un siècle, et toujours aux prises avec son évêque ou avec les nobles du voisinage[1].

Deux souverains ecclésiastiques obtinrent la même faveur. C'étaient le prince-abbé de St-Gall et le prince-évêque de Constance. L'abbé de Saint-Gall, en s'alliant lui-même aux confédérés (1451), prévenait toute tentative de la part de ses sujets d'en faire autant pour leur compte et de se soustraire à sa dépendance comme l'avait fait Appenzell. Les quatre cantons alliés de ce prélat étaient Zurich, Schwyz, Glaris et Lucerne; ils furent regardés dès lors comme les États protecteurs (*Schirm-Orte*) de l'abbaye et investis à ce titre de plusieurs prérogatives, comme celle de nommer à tour de rôle le commandant des troupes de la principauté.

Le prince-évêque de Constance désirait mettre un terme à l'abus de ces fameux tribunaux secrets connus en Allemagne sous le nom de tribunaux *vehmiques* (*Vehme-Gericht*). La *Vehme* ou *Sainte-Vehme*, comme l'appelaient les initiés, était une association de seigneurs et de bourgeois instituée pour protéger le faible et l'innocent contre l'oppression du méchant et du fort. Mais cette institution, qui pouvait être très-bonne dans le principe, avait singulièrement dégénéré et donnait lieu aux plus graves abus. Tout y était mystérieux et terrible. L'accusé était enlevé de nuit, conduit dans des souterrains ou dans des lieux solitaires, et jugé par des hommes masqués, qui étaient souvent ses ennemis et qui lui donnaient la mort sans admettre aucun moyen de défense. Au XV^me siècle, la *Sainte-Vehme* avait des ramifications dans plusieurs parties de la Suisse; Baden, Zurich, Bâle, Saint-Gall, les Grisons comptaient plusieurs francs-juges *vehmiques*[2]. Les confédérés, qui comprenaient le danger de cette société secrète, s'unirent à l'évêque de Constance et à d'autres villes et princes de l'Allemagne pour abolir une institution que l'on n'eût probablement pas osé attaquer lorsqu'elle était à son apogée.

L'alliance des Suisses n'était pas seulement recherchée par les petits États. Les puissances du second et même du premier ordre ne dédaignaient pas de la solliciter et se montraient heureuses de l'obtenir: ainsi l'Empire, la Savoie, Milan, Florence, la Bourgogne et la France. En 1454, à la demande d'Amédée IX, fils de Louis, duc de Savoie, venu en personne à Berne pour traiter cette affaire, cette ville lui ac-

[1] L'alliance avec St-Gall est de 1456, avec Rothwyl de 1463, avec Mulhouse de 1466; celle de Schaffhouse, conclue pour 20 ans, de 1454. Voir le texte de ces alliances dans Segesser, *eidg. Abschiede*, 875, 878 et 890.

[2] *Archiv für schw. Gesch.*, III, 291.

corda 3000 hommes contre le dauphin Louis de France, qui avait envahi ses États. La première alliance bourguignonne est du 22 mai 1467. Philippe le Bon, duc de Bourgogne et grand ami des Suisses, la forma avec Berne, Fribourg, Soleure et Zurich. Le *Capitulat* de Milan est de la même année et fut conclu par Galéas Sforza, fils d'un condottiere, ou chef de bandes mercenaires, devenu par usurpation duc de Milan à la place des Visconti.

La première alliance française date, comme nous l'avons vu plus haut, de l'an 1452 et du roi Charles VII que l'empereur Frédéric III d'Autriche avait eu l'imprévoyance de faire intervenir dans les affaires des confédérés avec l'Allemagne, sans se douter du parti qu'en tireraient ce monarque lui-même et ses successeurs. Dans l'acte qui en fut rédigé en français, les huit États de la ligue suisse y sont appelés pour la première fois les CANTONS DE LA VIEILLE LIGUE DE LA HAUTE-ALLEMAGNE. Le traité de 1452 est la base de toutes les alliances subséquentes conclues avec la France.

Le nom de *canton* a donc ainsi une origine exotique et n'est qu'une mauvaise traduction du mot *ort* (lieu) dont on se servait en allemand pour désigner les divers États de la Confédération. Ce nom n'en a pas moins été adopté dans la suite par les Suisses eux-mêmes et consacré dans le langage officiel[1].

L'habitude de courir sous les drapeaux de l'étranger dans un but d'aventures, de gloire ou de fortune, était déjà ancienne chez les Suisses et remonte aux premiers jours de leur histoire. Au XIIIme siècle les Visconti de Milan auraient eu, selon quelques auteurs, des guerriers de ce pays à leur solde dans les guerres qu'ils firent aux marquis de Ferrare de la maison d'Este et au pape Grégoire IX. Au commencement du XVme siècle, on trouve des Suisses à la solde de plusieurs puissances. Pendant que les uns guerroient dans le Nord contre les infidèles, d'autres sont occupés à combattre les Hussites dans l'Est, au

[1] Dans les *eidg. Abschiede* ou Recès des diètes de 1421 à 1477, publiées par M. Segesser, on ne trouve nulle part le nom de *canton*. Cette dénomination dans les Recès ne paraît là que dans le document écrit en français de l'alliance conclue en novembre 1495 et avril 1496 entre le roi Charles VIII *et les seigneurs des quentons et anciennes Ligues de la Haute-Allemagne*. *Eidg. Abschiede* de Segesser de 1478 à 1499, 736. Dans les textes latins des alliances précédentes nous trouvons *Villæ et Communitates et patriotæ civitatum oppidorum et terrarum partiumque lige veteris Alemane alte* (1444, 28 oct., 8 nov. 1452). 807, 866, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477. Le nom de canton se trouve en revanche dans les *Preuves de Commines*, où il est employé pour traduire le mot *partium* de l'acte latin (édition de Bruxelles, 212). Dans la ratification du traité de Charles VII par Louis XI, le mot de canton est employé de la même façon.



service de l'empereur Sigismond et du duc Amédée de Savoie. Déjà, en 1461, la diète de Lucerne se vit contrainte de défendre de courir sous les drapeaux étrangers sans l'autorisation des gouvernements[1]. Mais le métier de soudard (Reislæufer, en allemand) était trop agréable et trop lucratif pour être abandonné ainsi. Les alliances avec les princes et les villes du voisinage donnèrent au service étranger un nouvel aliment. Une foule de guerriers suisses prirent part à la journée de Seckenheim, où 2,000 Suisses, à la solde de l'électeur palatin, culbutèrent l'armée de ses adversaires (1462), et à la guerre du Bien public (1465), où l'armée du roi de France, Louis XI, comme celle des seigneurs coalisés contre lui, comptait chacune un corps de Suisses armés de piques de 18 pieds de long.

Deux fameux capitaines cueillent leurs premiers lauriers dans ces tristes campagnes où ils figurent en condottieri ou chefs de bandes mercenaires. L'un d'eux, Hans Waldmann, de Zurich, commandait les auxiliaires de l'électeur palatin. L'autre, Adrien de Boubenberg, fils de l'avoyer Henri de Boubenberg, conduisait les auxiliaires du comte de Charolais, chef des seigneurs coalisés contre le roi de France et depuis duc de Bourgogne, sous le nom de Charles le Hardi. Un troisième officier célèbre, Jean de Hallwyl, servait sous Podiébrad et recevait de ce vaillant roi de Bohême le collier de la chevalerie.

Une nation si belliqueuse est ordinairement très-irritable. Malheur à la ville et au peuple qui osent lui manquer d'égards, ne fût-ce qu'en apparence. Les citoyens de Constance, ville impériale, voisine et amie des Suisses, en firent l'expérience à leurs dépens.

Au tir de Constance, en 1458, un citoyen refusa de recevoir d'un Lucernois un *plappart*, petite pièce de monnaie bernoise[2] qu'il qualifia avec mépris de *plappart de vaches*.

Outrés de cette injure, tous les Suisses quittèrent aussitôt la fête. Quelques jours après, 4000 hommes bloquaient la ville de Constance, qui dut s'estimer heureuse d'en être quitte pour une contribution de 3000 florins du Rhin et les grands dégâts commis sur son territoire (15 septembre). Cette invasion fut nommée la *guerre des Plapparts*.

En rentrant dans leurs foyers, 300 hommes d'Uri, Schwyz et Underwald demandèrent à la ville de Rapperschwyl le passage et un gîte. Dévoués corps et âme pendant bien des années aux ducs d'Autriche, les citoyens de Rapperschwyl n'avaient guère plus à se louer des procédés

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 99.
[2] Le *plappart* bernois était la 29me partie du florin.

de ces princes que les citoyens de Fribourg. Deux partis s'étaient formés parmi eux, celui des *Turcs* ou partisans de l'Autriche et celui des *Chrétiens* ou partisans de la Suisse. Les *Chrétiens* profitèrent de la présence dans leurs murs des confédérés d'Uri, Schwyz et Underwald pour provoquer la conclusion d'une alliance perpétuelle avec ces trois États d'abord et Glaris plus tard (septembre 1458).

Ces événements brouillèrent les confédérés avec le duc d'Autriche Sigismond. Ce prince, qui n'avait pas foi à ses armes, fit lancer contre eux les foudres de l'Église. Mais s'étant brouillé lui-même, comme son père Frédéric, avec le pape Pie II et l'empereur, il fut, excommunié à son tour. Il se passa alors la même scène qu'en 1415. Les confédérés, dont le pape encourageait maintenant la prise d'armes, s'emparèrent de la Thurgovie et la convertirent en *bailliage commun* des sept États victorieux. La petite ville autrichienne de Wallenstadt et les forts de Nidberg et de Freudenberg tombèrent également entre leurs mains (1460). Winterthour, fidèle à ses princes, avait résisté à tous les efforts des confédérés. Mais le duc Sigismond, contraint par les circonstances, signa la paix avec les Suisses et vendit aux Zuricois pour 10,000 florins ses droits de souveraineté sur cette ville, dernière possession de l'Autriche dans ce pays (septembre 1467). La petite ville de Stein, grâce au protectorat de Zurich, parvint à conserver sa liberté jusqu'en 1484, où, pour la somme de 8000 florins, elle céda sa propre souveraineté à Zurich.

Les vexations exercées par les seigneurs contre Mulhouse et Schaffhouse, alliées des Suisses, causèrent une nouvelle guerre. 15,000 confédérés rangés en bataille dans la *plaine des bœufs* (Ochsenfeld), près de Mulhouse, ayant attendu en vain l'armée des nobles, mirent le siège devant Waldshout. Les Bernois, en politiques habiles, désiraient l'annexion à la Ligue helvétique de cette importante place d'armes qui lui eût procuré un boulevard au nord et l'annexion du brave peuple de la Forêt-Noire. Mais de petites considérations et la vénalité, cette lèpre de la Suisse, firent échouer le siège et la grande pensée nationale de Berne. Le duc Sigismond d'Autriche en fut quitte de ce côté-là moyennant la promesse de payer en dix mois 10,000 florins pour l'acquittement desquels il hypothéquait Waldshout et le Schwarzwald (24 septembre 1468).

Cependant, la paix signée à Waldshout eut du moins pour effet de mettre Schaffhouse et Mulhouse à l'abri des attaques de la noblesse et garantit aux Suisses la possession de la Thurgovie. D'autres acquisitions viennent à la même époque arrondir le territoire de quel-



ques États confédérés. Déjà, en 1452, Zurich avait racheté le comté de Kybourg; il ajouta plus tard à ses possessions Eglisau et Stamheim; Appenzell s'agrandit du Bas-Rheinthal (1460).

Au temps de la guerre civile de Zurich, puis de celle de Thurgovie, paraît pour la première fois sur la scène, selon la tradition, une des figures les plus vénérables de notre histoire. Nicolas de Flüe n'est alors encore que simple *Rottmeister* ou sous-officier du contingent d'Underwald. Mais déjà l'homme de Dieu et de l'humanité perce dans ce guerrier généreux, qui sauve de l'incendie et de la destruction le couvent de Sainte-Catherine, au siège de Diessenhofen (1460)[1].

### 4. Adrien de Boubenberg et Pierre Kistler, ou lutte des seigneurs justiciers et des bourgeois à Berne. — Union perpétuelle des trois ligues grisonnes. — (1470 à 1471.)

Les succès des confédérés furent troublés par les dissensions qui survinrent à Berne en 1470, et qui sont connues dans notre histoire nationale sous le nom de « querelles des seigneurs féodaux ou justiciers (*Twingherren-Streit*). »

Voici l'origine de ce différend. En se faisant recevoir bourgeois de Berne avec leurs sujets et vassaux, les d'Erlach, Boubenberg, Diesbach, Wattenwyl, Scharnachtal, Ringoltingen et autres barons n'avaient pas entendu renoncer à leurs fiefs et droits seigneuriaux particuliers, ils continuaient à gouverner leurs baronnies féodales comme de petits souverains, sauf en ce qui concernait le service militaire, la haute justice et les charges publiques pour lesquelles ils dépendaient de l'État.

L'État de Berne, heureux et fier de l'appui des seigneurs et de l'accroissement de son territoire, avait donné les mains à cet ordre de choses. Mais lorsque la ville de Berne eut acquis des Kybourg les droits du landgrave de Petite-Bourgogne (1406) et que l'empereur Sigismond lui eut confirmé ces droits, un avoyer énergique et populaire, Rodolphe Hofmeister, profita de son consulat de 30 années pour changer cet état de choses, en soumettant les seigneurs aux bannerets ou chefs militaires et politiques des quatres quartiers de la ville, et en instituant dans chacune des quatre juridictions un *Freiweibel* ou *huissier d'État* chargé de faire exécuter les lois de la république. Toutefois les seigneurs ne s'étaient soumis qu'en partie à cet essai de centralisation, et les

[1] Toutes ces traditions seraient apocryphes selon M. Rochholz (*Die Schweizerlegende vom Bruder Klaus von Flüe*), dont il nous est impossible d'admettre les procédés de critique exagérée et purement dissolvante. Voir plus loin au Congrès de Stanz.

bourgeois de Berne voyaient avec peine les baronnies féodales continuer à former autant de petits États dans l'État.

A la fin du XV[me] siècle, cette tendance à la fois égalitaire et centralisatrice trouva un champion courageux dans la personne de Pierre Kistler, boucher de profession, que ses talents politiques et militaires avaient élevé au rang de banneret et de membre du Petit Conseil[1]. Comme banneret et à ce titre chef d'une des quatre juridictions de la campagne, Kistler entendait faire observer les lois aussi bien dans les seigneuries librement annexées par leurs propriétaires au territoire de la ville que dans les bailliages acquis par l'or ou le fer de la bourgeoisie.

Les *Freiweibel*, stimulés par le banneret Kistler, mirent un zèle inconnu jusqu'alors dans leur ministère. A Konolfingen, terre qui dépendait du sire Nicolas de Diesbach, un de ces agents, nommé Gfeller, frappa un magistrat communal qui refusait de reconnaître l'autorité du gouvernement de Berne. Diesbach ayant fait arrêter le téméraire agent, celui-ci en appela au gouvernement de Berne. Diesbach déclina cet appel, comme violant ses droits seigneuriaux, et demanda la suppression des *Freiweibel*, comme source perpétuelle de conflits entre les seigneurs et la ville. De longs et orageux débats s'élevèrent à ce sujet au sein des Deux-Cents que présidait l'avoyer de Scharnachthal. Kistler, chef du parti de la bourgeoisie, soutint avec habileté et véhémence la cause de l'État et celle de l'huissier qui n'avait agi que d'après ses ordres. Le parti de Diesbach et des seigneurs lui opposa Adrien de Boubenberg, fils du pacificateur de 1450, et, depuis, si célèbre lui-même, par son héroïque défense de la ville de Morat contre Charles le Hardi. Un autre magistrat bernois habile et considéré, le trésorier Frænkli, quoique plébéien d'origine et pelletier de profession, penchait pour les nobles, auxquels il trouvait qu'on devait laisser leurs anciens droits en reconnaissance des grands services qu'ils avaient rendus à la ville et pour ne pas violer les conditions sous lesquelles ils avaient été admis dans la bourgeoisie. Cette opinion était aussi celle du chancelier Frickard, l'homme le plus instruit de la république, mais qui était loin d'avoir la courageuse loyauté de son collègue « le Caton de la république bernoise[2]. »

[1] Kistler avait servi comme porte-étendard dans le corps commandé par Adrien de Boubenberg dans la guerre du Bien public.

[2] Expression de Frickard lui-même dans sa chronique, où l'huissier d'État Gfeller lui rappelle Catilina, Kistler et Boubenberg, Annibal et Hannon en lutte dans le sénat de Carthage. Quoique très-instruit pour son temps, Frickard croyait aux présages et à l'astrologie.



Néanmoins, l'opinion de Kistler prévalut dans le Grand Conseil; les nobles qui avaient juridiction (Twing und Bann) furent obligés de se retirer comme *parties* pendant qu'on jugeait l'affaire des *Freiweibel*, et tous leurs efforts pour faire remettre la décision à un arbitrage fédéral, à un tribunal neutre ou à celui de l'empereur, que les magistrats de Berne regardaient encore comme leur chef et supérieur, restèrent inutiles[1].

Au mois d'avril de la même année (1470), l'élection de l'avoyer vint mettre de nouveau les partis en présence. Les candidats à cette haute magistrature étaient, d'un côté, les principaux chefs de la noblesse, Adrien de Boubenberg, Nicolas de Diesbach, Scharnachtal, Ringoltingen. D'autre part, se présentait leur redoutable adversaire, le banneret et boucher Kistler. Le vote se fit, selon l'usage, par mains levées et sans tenir compte du chiffre absolu des votants; Diesbach eut 15 suffrages, Boubenberg 20, Ringoltingen 30, Scharnachthal 40. Une majorité de 80 voix se prononça pour Kistler, qui fut proclamé chef de la république. A peine installé, celui-ci accueillit de nouvelles plaintes de la part des *Freiweibel* contre les seigneurs, dont l'un, le sire d'Ergau, avait jeté à terre l'huissier d'État de Jegistorf et lui avait cassé trois côtes.

Kistler fit aussi exécuter une loi somptuaire, rendue peu d'années auparavant et qui proscrivait les robes traînantes et les souliers à la poulaine, marque distinctive des dames de haut parage. Les dames nobles, ayant bravé la défense, furent condamnées à l'amende et confinées dans leurs terres.

La Confédération, émue au bruit des divisions qui agitaient le canton de Berne, offrit sa médiation. Les députés des 8 cantons, accompagnés de ceux de Fribourg, de Soleure et du Gessenay, parurent à cet effet devant les Deux-Cents à Berne (15 décembre 1470)[2]. Mais Kistler, qui connaissait le faible des confédérés pour les vaillants nobles de Berne, la repoussa constamment, comme opposée à la souveraineté cantonale[3]. Là-dessus, les nobles ayant pris fait et cause les uns pour

[1] « Wir haben bis jetzt und glauben noch heute den Kayser oder römischen König als unser haupt und obern. » Discours de Fränkli aux Deux-Cents. *Twingherrenstreit*, 175.

[2] Segesser, *eid. Abschiede* de 1421 à 1477, 417.

[3] « Les nobles, je le sais, disait Kistler, sont agréables aux confédérés; ces derniers « n'apprécient qu'eux entre les Bernois. Ils prétendent même que dans les guerres « contre l'Autriche, contre l'empereur, et dans la guerre de Zurich, ils n'auraient « pu résister sans le secours des cavaliers et de la noblesse de Berne. » Frickhard, *Twingherrenstreit*.

les autres, Kistler proposa au Grand Conseil de les faire arrêter tous comme des rebelles. Frænkli s'y opposa et parvint, cette fois, à l'emporter sur l'audacieux avoyer. Cet échec ne fut pas le seul. Le départ des nobles pour leurs terres avait indisposé les artisans de la ville de Berne, les tonneliers surtout, dont les intérêts se trouvaient en souffrance. Des imprécations se firent entendre, et on commença à dire parmi le peuple que « l'on eût beaucoup mieux fait de laisser le boucher Kistler à son étal que de lui confier les rênes de la chose publique. »

Dès lors l'étoile de l'avoyer commence à pâlir, et à l'expiration de sa magistrature annuelle, il fut remplacé par un noble (1471). Kistler disparaît alors pour quelque temps de la scène politique. Il y reviendra pendant la guerre de Bourgogne où il préside plusieurs fois, avec talent, le Grand Conseil de Berne. Toutefois, les efforts du courageux tribun en faveur des droits de l'État et de la centralisation politique n'avaient pas été vains. Les députés des cantons confédérés, choisis pour arbitres par les deux partis, prononcèrent à Kœnitz « que les seigneurs abandonneraient à la ville la juridiction demandée; qu'en revanche on les laisserait libres de se vêtir à leur guise[1].

Pendant que la discorde divisait de nouveau une partie des confédérés, les Grisons poursuivaient avec succès leur marche progressive vers l'indépendance. En vain leurs voisins du Tyrol, dévoués à l'Autriche, firent-ils dans leur pays une invasion connue sous le nom de *guerre des poules*, parce que, dans un accès de forfanterie ridicule, ils avaient déclaré ne vouloir laisser la vie à aucun être animé, pas même aux poules; en vain l'évêque de Coire et les seigneurs formèrent-ils une ligue pour anéantir la liberté grisonne. La ligue *Noire*, comme on l'appe-

[1] La conduite de l'avoyer Kistler a été très-diversement jugée par les historiens. Tandis que Jean de Muller et d'autres, se conformant aux données des chroniqueurs contemporains Frickard et Tschachtlan, favorables à la noblesse, en font un *démagogue* vulgaire, le général César de la Harpe a vu, au contraire, en Kistler un digne défenseur des droits de l'État, un véritable *patriote*. Un patricien bernois, M. de Rodt, et avant lui un autre écrivain de la même classe, M. de Wattenwyl, dans son ouvrage manuscrit, avaient rendu justice aux qualités morales et à l'intelligence de l'avoyer artisan, « cher à ses compatriotes, vénérable par son âge et son expérience. » Le judicieux Tillier (*Gesch. des eidg. Freistaates Bern*) fait remarquer les vues étroites du bourgeois de Berne, qui veut bien établir l'égalité entre les nobles et les bourgeois, mais qui n'a point la pensée d'étendre cet avantage aux campagnes. M. Gelzer, de Schaffhouse, signale les tendances d'unité, de centralisation auxquelles obéissait, à son insu, le boucher Kistler, tendances qui sont le mobile dominant et le trait distinctif du XV$^{me}$ siècle, où tous les grands États de l'Europe s'organisent aux dépens de la féodalité. Le même système de centralisation, poursuivi avec trop de rigueur, perdra quelques années plus tard un des plus grands hommes de la Suisse, Hans Waldmann, de Zurich.



lait (*der Schwarze Bund*), fut détruite, et l'un de ses principaux fauteurs, Henri de Ræzuns, condamné à mort par le peuple de la ligue Grise réuni en tribunal (*Strafgericht*), n'échappa au glaive du bourreau que par la présence d'esprit de son valet Cappol. Celui-ci feignit que son maître, avant de mourir, demandait comme dernière grâce de régaler encore une fois le peuple. On y consent. La table du festin est dressée, on boit, on rit; tout à coup le valet fidèle se jette aux genoux des convives et obtient la vie de son maître, qui vient lui-même ensuite remercier l'assemblée (1450). La guerre de Schams (c'est ainsi qu'on nomme encore la prise d'armes qui eut lieu en cette circonstance), ruina les comtes de Werdenberg, dont les trois châteaux furent pris et rasés par le peuple.

On rapporte que pour mettre à couvert leur liberté de toute nouvelle tentative dans le genre de celle du *Schwarzebund*, les deux ligues des Dix-Juridictions et de la Maison-Dieu, assemblées à Vazerol, petit village au centre du pays, s'unirent en une confédération unique et perpétuelle (1471), aux conditions suivantes : « Chaque ligue a son organisation et son gouvernement propres; chaque année, cependant, a lieu une diète générale des députés des trois ligues, cette diète se tiendra trois fois à Ilanz, chef-lieu de la ligue Grise; une fois à Coire, chef-lieu de la Maison-Dieu, et une fois à Davos, chef-lieu des Dix-Droitures. Les députés n'ont que le droit de proposition et d'initiative; le pouvoir législatif est réservé aux communes, seules souveraines. En cas de conflit entre deux ligues, la troisième nomme un tribunal neutre. Ce que deux ligues décident est obligatoire pour la troisième. » — Telle était ou fut du moins plus tard l'organisation politique des Grisons. Chaque commune avait ses lois et son chef; plusieurs communes réunies étaient gouvernées par un landamman et avaient leur haute et basse juridiction; plusieurs hautes juridictions formaient une ligue; les trois ligues formaient la république grisonne, dont le peuple élisait et installait lui-même ses magistrats. Mais ce qui valait mieux encore que ces institutions politiques, c'était l'extrême simplicité de mœurs, le genre de vie économe et tempérant des montagnards grisons. On montrait naguère encore à Tavanos la source où, selon la tradition, les fondateurs de l'union des ligues s'arrêtèrent pour prendre en commun un frugal repas, et le poteau où, avant de prêter serment, ils suspendirent les sacs qui contenaient leurs provisions. L'extinction successive de trois dynasties puissantes, celles des Ræzuns (1459), des Sax (1483) et des Werdenberg (1507) favorisa beaucoup les progrès de la liberté dans les Grisons.

Victorieux des nobles et des Tyroliens, les Grisons se maintinrent en paix jusqu'aux temps de la guerre de Souabe, à la fin du XVme siècle.

La ville de Coire faisait de nouveaux progrès dans la liberté. Mais comme elle était encore tout entière en bois, elle brûla presque complètement en 1464. Il n'y eut d'épargné que le *Hof* ou quartier épiscopal dans la ville haute. Mais à quelque chose malheur est bon; Coire se releva de ses cendres plus prospère et plus libre qu'auparavant. Le simple *édile* (Werkmeister) qu'elle avait eu jusqu'alors fut remplacé par un *bourgmestre*, par privilège de l'empereur Frédéric III. Ce prince joignit à cela l'exemption du Tribunal impérial de Rotweil et d'autres franchises importantes, comme celle de constituer des corps de métiers ou tribus[1].

[1] Conradin von Moor, *Historisch-chronologischer Wegweiser*. Chur, 1873, 32. — Bott, *Der angebliche Bund von Vazerol. Jahrbuch der schw. Geschichte*, 1877. Les trois plus anciens chroniqueurs des Grisons ne parlent pas de l'union perpétuelle de Vazerol en 1471. Cet endroit a cependant été le siège de plusieurs diètes, et il n'est pas impossible qu'il ait été le berceau de l'union perpétuelle. Mais il n'existe aucun document authentique de cette alliance de 1471.

---

## CHAPITRE V

# DES GUERRES DE BOURGOGNE
## A LA GUERRE DE SOUABE
(DE 1474 A 1499)

### 1. Nicolas de Diesbach et la trilogie du duc de Bourgogne : Grandson, Morat, Nancy. — (1474 à 1477.)

Les ducs de Bourgogne, maîtres d'une grande partie du territoire qui longe la Suisse à l'ouest et qui appartient aujourd'hui à la France[1], soutenaient depuis longtemps de bons rapports avec les confédérés. Dix années après la paix d'Ensisheim, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, prince remarquable par sa magnificence et ses libéralités envers les artistes et les savants, ayant passé par Berne pour se rendre en Allemagne, y avait reçu l'accueil le plus brillant et tel qu'on n'en faisait qu'aux têtes couronnées (1454). En 1467, le même prince s'était allié par un traité aux cantons de Berne, Zurich, Fribourg, Soleure. Les principaux magistrats de ces cantons et leurs fils étaient accueillis à la cour de Dijon avec toutes sortes de marques d'amitié et de déférence. La Bourgogne fournissait aux Suisses le vin, le blé et le sel nécessaires à un peuple pasteur et agricole. Ces bons rapports s'affaiblirent un peu lorsque Charles le Téméraire ou le *Terrible*, comme on l'appela d'abord au dire des historiens français[2], monta sur le trône ducal. Ce prince sérieux, actif, dévot, fier, entreprenant, perfide et horriblement cruel, avec un mélange de grandeur d'âme et de folie, ne se trouvait pas satisfait des vastes États que lui avait légués son père et qui faisaient de lui le souverain de tous les pays qui s'étendent du Doubs à la mer du Nord. Il usurpa la Gueldre, la Lorraine, convoitait le duché de Milan et méditait la fondation d'un royaume qui se fût étendu de l'embouchure du Rhin à la Méditerranée.

[1] Le duché de Bourgogne comprenait la Franche-Comté de Bourgogne et la Bourgogne proprement dite, avec les Flandres (comme on appelait alors la Belgique), la Hollande, le Luxembourg, le Charolais et une partie de la Picardie.

[2] Michelet, *Histoire de France*, 17, 95. — Bordier et Charton, *Histoire de France* d'après les documents originaux et les monuments. Paris, 1862, I, 521.

L'empereur Frédéric III, alléché par la promesse de la main de Marie de Bourgogne pour son fils Maximilien, lui promettait son concours et songeait à tirer parti des armes de son futur gendre pour soumettre les Suisses à sa maison. Mais Charles le Téméraire comptait sans le roi de France, Louis XI, le plus fin et le plus astucieux des monarques qu'il y eût en Europe, à une époque féconde cependant en politiques sans conscience et sans scrupule. Louis XI ne jugea pas à propos de se brouiller ouvertement avec un prince aussi violent que Charles de Bourgogne. Il préféra lui donner pour ennemis ses voisins de la Haute-Allemagne dont il avait expérimenté l'indomptable courage. Il se servit d'abord pour cela du duc Sigismond d'Autriche, que l'état de ses finances mettait dans l'impossibilité d'acquitter la dette de 10,000 florins contractée envers les Confédérés au traité de Waldshout. Ce prince, ayant recouru à Louis XI, ce monarque l'éconduisit poliment et le renvoya au duc de Bourgogne, qui accueillit très-bien Sigismond et saisit avec empressement cette occasion d'agrandir ses États. Par le traité de Saint-Omer, conclu le 9 mai 1469, Charles se fit hypothéquer l'Alsace, le Brisgau et le Sundgau, la Forêt-Noire et les villes forestières, moyennant un prêt de 50,000 florins et déclara prendre Sigismond sous sa protection contre les Suisses.

Le rapprochement soudain de l'Autriche et de la Bourgogne fit une grande sensation en Suisse. L'émoi des Confédérés redoubla lorsqu'ils reçurent la nouvelle que l'empereur Frédéric III venait d'annuler le traité de Waldshout (25 mai de la même année). Il fut porté au comble, trois mois après, par un décret de l'empereur qui mettait les Confédérés au ban de l'empire (31 août 1469). Le duc de Bourgogne, de son côté, était à peine entré en possession des pays hypothéqués qu'il y envoyait comme bailli le chevalier Pierre de Hagenbach, un des hommes les plus durs et les plus corrompus de ce siècle. Ce gouverneur signala son entrée en fonctions en inquiétant Mulhouse pour la punir de s'être alliée avec Berne et Soleure en 1466, et en faisant traîner en prison à Lauffenbourg des gens de Schenkenberg, dans l'Argovie bernoise.

Les alliances étroites que les Confédérés venaient de conclure, la même année, avec de petits souverains comme les comtes de Wurtemberg et l'évêque de Constance, n'étaient pas un rempart assez fort contre Charles de Bourgogne. Les Bernois, en politiques prévoyants, n'avaient pas attendu ce moment pour entrer en relations avec le seul monarque qui pût les aider efficacement contre une coalition aussi redoutable que celle de l'Autriche et de la Bourgogne, à laquelle on pouvait s'attendre à voir encore se joindre la Savoie qu'un traité unissait à Charles le



Téméraire, depuis le 15 janvier 1468. Vingt jours après le traité de Saint-Omer, deux magistrats très influents, l'ancien avoyer Nicolas de Diesbach et Guillaume de Diesbach, son cousin, tous deux chevaliers, s'étaient rendus auprès du roi Louis XI pour réclamer son appui contre le duc de Bourgogne. Quelque temps après, un autre ambassadeur était envoyé au Téméraire lui-même, dont on espérait encore adoucir les dispositions hostiles. On avait choisi pour cette mission difficile l'avoyer Adrien de Boubenberg. Homme d'État habile et guerrier valeureux, Boubenberg ne devait pas être vu de mauvais œil à la cour de Bourgogne où il avait passé plusieurs années de sa jeunesse comme page du duc Philippe le Bon, père du Téméraire. Mais loin de réussir dans sa mission, Boubenberg n'en avait rapporté que des paroles hautaines dont, en envoyé fidèle, il crut devoir faire part à la Diète de Bâle : « Hagenbach, avait dit le duc, n'est pas là pour faire la volonté de ses voisins et de ses administrés, mais pour faire ma volonté à moi[1]. » Et c'était sans doute pour donner plus de force à cette volonté que Charles le Téméraire décrétait l'institution d'une armée permanente qui s'organisa en effet l'année suivante (1471).

Encouragé par son maître, Hagenbach ne garda plus de mesure. Résidant alternativement à Ferrette ou à Brisach, et entouré d'une garde étrangère, le Gessler de l'Alsace menaçait de destruction la ville de Mulhouse, rançonnait indignement les habitants soumis à son joug, faisait pendre et décapiter les récalcitrants et déshonorait sans gêne les filles de ses administrés. Les Suisses continuaient à être l'objet de sa haine et de ses sarcasmes : « Si les Suisses ne se tiennent pas tranquilles, disait-il, je ferai écorcher l'ours de Berne pour me faire une fourrure de sa peau. »

Berne et Fribourg avaient aussi à se plaindre des vexations des officiers de la duchesse de Savoie contre les marchands des deux villes qui se rendaient aux foires de Genève et de Lyon. On imputait ces vexations au mauvais vouloir de Jacques de Savoie, que son frère Amédée IX avait fait baron de Vaud et comte de Romont. Par un curieux contraste, on voyait a peu de temps de là les principaux magistrats de Berne et Fribourg, Nicolas de Diesbach, Pierre de Wabern, Jean de Praroman et Raoul de Wuippens jouer le rôle de médiateurs à Montmélian et Chambéry entre la duchesse régente, Yolande de Savoie et ses beaux-frères, Philippe de Bresse et le comte de Romont, qui cherchaient à la renverser du trône. Même intervention officieuse des deux

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 409. La déclaration de Boubenberg est du 10 mai 1460.

villes dans les conflits qui s'élevèrent ensuite entre la Savoie et le Vallais. Aussi la duchesse de Savoie semblait-elle empressée à renouveler l'alliance conclue par Amédée IX avec Berne, et choisissait-elle pour plénipotentiaire un seigneur ami de Berne et Fribourg, le comte François de Gruyère.

En prévision d'une guerre avec la Bourgogne, Louis XI avait conseillé aux Suisses de se réconcilier avec l'Autriche et de signer un traité rédigé par l'évêque de Constance, Hermann de Landenberg, leur allié. Les villes s'y montraient bien disposées; mais les vallées forestières, qui voyaient dans la maison d'Autriche l'ennemie héréditaire et se souvenaient du rôle de Frédéric III dans la guerre civile de Zurich, avaient bien de la peine à s'y résoudre.

La Diète de Zurich recommanda au roi, comme l'homme capable de ramener les Waldstætten et d'exercer une utile influence, Jost de Silinen, prévôt de Béromünster, qui, aux belles manières et à un extérieur imposant, alliait un grand esprit d'intrigue [1]. Silinen devient dès lors l'homme de confiance et le premier pensionnaire de Louis XI dans la Suisse centrale, comme Nicolas et Guillaume de Diesbach étaient les agents les plus actifs et les principaux pensionnaires du roi de France dans la Suisse occidentale [2]. C'est Berne qui prend alors l'initiative dans les diètes. Bien que rien n'eût été décidé à cet égard, et que Zurich continuât à garder la préséance dans le Conseil de la nation, la ville des Erlach et des Boubenberg avait en quelque sorte remplacé celle des Schœno et des Stüssi, comme Vorort des États confédérés.

Sous l'influence de Berne et des Diesbach, un premier traité d'alliance avait été conclu entre Louis XI et les Ligues suisses à Berne, le 13 août 1470, et avait reçu la ratification du roi à Tours (23 septembre). La politique cauteleuse de Louis XI n'avait pas pu empêcher la guerre d'éclater entre lui et son redoutable rival, le duc de Bourgogne dont la cruauté se manifesta surtout à Nesle où il entrait dans l'église tout joyeux de voir tant de cadavres, et se vantait en se signant d'être entouré *de bons bouchers* [3]. Le nombre des villes, villages et châ-

[1] Jost de Silinen, plus tard fait par le roi évêque ou administrateur du diocèse de Grenoble, recevait 1000 livres de pension, son frère Albin 400, les deux avoyers de Lucerne, Henri Hassfurter et Gaspard de Hertenstein, le premier 390, le second 400. Le rôle des pensions pour MM. de Lucerne porte 3000 livres.

[2] Nicolas de Diesbach recevait 1000 livres, ainsi que son cousin Guillaume, ancien avoyer. Adrien de Boubenberg lui-même retirait une pension de 360 livres. Le Conseil entier de Berne recevait 4745 livres, celui de Zurich 2000. Restaient 9000 livres à distribuer aux particuliers. *Rôle des pensions* dressé par Favre, commissaire du roi, et Nicolas Diesbach, avoyer. Segesser, *eidg. Abschiede*, 934.

[3] Bordier et Charton, *Histoire de France*, I, 524.



teaux détruits dans cette guerre atroce par Charles de Bourgogne ne s'élevait pas à moins de 2072.

Dans leur zèle pour le service de leur nouveau maître, les Diesbach voulaient courir sous ses drapeaux. Berne les retint. Les Ligues suisses avaient besoin de tous leurs enfants et la Diète avait sagement interdit le *Reislaufen* ou service étranger [1].

En avril 1473, plusieurs marchands suisses qui se rendaient à la foire de Francfort furent enlevés par un gentilhomme autrichien nommé Bilgeri de Heudorff. Mais les Strasbourgeois, en fidèles alliés des Ligues, tombèrent sur les ravisseurs et délivrèrent les prisonniers. Les Confédérés ayant fait entendre des menaces, Hagenbach déclara que, si on touchait à l'Autriche, on aurait affaire à la Bourgogne. Le 5 mai, des ambassadeurs bourguignons se rendaient à Berne et rappelaient avec hauteur à la Diète suisse que le duc Sigismond était le conseiller, le serviteur et le protégé de leur souverain. Les magistrats des Ligues répondirent que le duc devait aussi savoir que les Confédérés étaient sous la protection de Dieu, et que, de concert avec leurs alliés, ils se défendraient tant qu'ils auraient biens et vie. La Diète décida ensuite que réparation serait demandée à l'Autriche, avec des dommages intérêts pour l'affaire Heudorff. Des ordres furent expédiés de toutes parts pour qu'on se préparât à la guerre et surveillât les opérations de l'ennemi [2]. L'envahissement de la Gueldre dans les Pays-Bas par Charles de Bourgogne et l'annexion de ce pays à ses États, accomplis en juin, n'étaient pas faits pour diminuer l'inquiétude et les appréhensions des Confédérés. Adrien de Boubenberg fut envoyé le mois suivant à l'empereur dont on espérait encore quelque chose, contre tout espoir semblait-il, car Frédéric III avait positivement refusé l'année précédente à la Diète de Ratisbonne de confirmer les franchises des Confédérés comme le lui demandaient les envoyés des Suisses, l'avoyer Nicolas de Scharnachtal de Berne et le conseiller Henri Göldli de Zurich [3].

Les concessions croissantes de Frédéric III au duc de Bourgogne ne paraissaient pas non plus de nature à donner aux Suisses quelque espoir de retour. Dans le contrat de mariage entre Marie de Bourgogne et Maximilien, dressé par l'ambassadeur bourguignon Casanova à Vienne, le duc de Bourgogne était reconnu *Vicaire de l'Empire sur toute la rive gauche du Rhin*, et devait être couronné en cette qualité à Metz. Le

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, 521, 527.

[2] Ibid., 446.

[3] Ibid., 423.

Vicariat d'empire octroyé au Téméraire embrassant l'archidiocèse métropolitain de Besançon avec *les évêchés de Bâle et Lausanne* pouvait ainsi facilement englober toute la Suisse occidentale. L'impression produite par cette nouvelle chez les Suisses fut telle qu'ils ordonnèrent un jour de prières générales pour implorer le secours du Tout-Puissant dans ces graves conjonctures. « Que la Confédération, écrivaient les Bernois, « réfléchisse bien à ce mémorable événement et se tienne prête à défen- « dre sa liberté et son indépendance [1]. »

L'empereur avait manifesté à Boubenberg l'intention de se rendre à Bâle pour entendre les Suisses et se transporta en effet le 3 septembre dans cette ville, où parurent aussi Adrien de Boubenberg, Nicolas de Diesbach et d'autres magistrats des États confédérés. L'empereur leur signifia qu'ils eussent à restituer à l'Autriche tous les pays qui lui avaient été indûment enlevés. Nicolas de Diesbach, l'orateur désigné par la Diète répondit en termes fermes et respectueux à Frédéric III. Il ne se gêna pas pour faire le tableau des violences de tous genres commises par les baillis et gouverneurs des ducs d'Autriche dans les pays soumis à leur administration sous le règne d'Albert I^er^. Sans rien rabattre de ses prétentions l'empereur accorda aux Confédérés un délai pour se prononcer, jusqu'à la prochaine diète d'Augsbourg [2].

Mais au moment où il semblait que tout était perdu pour les Suisses du côté de l'Autriche et de la Bourgogne, un événement imprévu venait détruire complètement l'accord en apparence si complet de ces deux puissances. Le duc de Bourgogne s'était vu fermer au nez les portes de la ville impériale de Metz où il comptait recevoir la couronne des mains de l'empereur (septembre 1473). Ce dernier, il est vrai, avait désigné pour cette cérémonie une autre ville, celle de Trèves. Les deux souverains s'y étaient rendus en novembre et le couronnement devait s'accomplir le 23. Tous les ornements royaux, sceptre, manteau, couronne étaient préparés pour la cérémonie. Mais dans la nuit du 22 au 23, l'empereur mécontent de la pompe orientale que déployait le duc de Bourgogne et du mauvais résultat de leur entrevue qui avait duré trois jours, s'enfuit en bateau par la Moselle, laissant le duc de Bourgogne profondément irrité et plein de projets de vengeance. Les cantons les plus exposés à la colère de ce prince, Berne, Fribourg et Soleure jugèrent opportun de lui envoyer en janvier 1474, une nouvelle députation composée entre autres des anciens avoyers Scharnachtal et

[1] Ochsenbein, *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten*. Freyburg, Bielmann, 1876, XIV.
[2] Segesser, *eidg. Abschiede*, 455.



Wabern. Arrivés devant Charles, à Ensisheim en Alsace, ils fléchirent le genou devant lui, selon le cérémonial d'usage. Le duc les laissa dans cette attitude humiliante sans daigner les relever ni leur répondre, et les traîna à sa suite jusqu'à Dijon d'où ils revinrent sans avoir pu remplir l'objet de leur mission. A Milan même, dont le souverain Galeas Sforza, au mépris *du Capitulat* qui l'unissait aux Suisses depuis 1467, flottait sans cesse entre ces républicains et le potentat bourguignon, on allait répétant ces paroles du duc Charles : « Je détruirai Berne, et je ferai ériger « une colonne avec ces mots : Ici fut une ville appelée Berne. »

Cependant à l'ouïe des négociations qui se poursuivaient depuis un certain temps à Constance et Bâle entre les Suisses, les villes rhénanes et l'Autriche par les soins des envoyés de Louis XI et du fameux prélat Silinen, le duc Charles se ravisait. Une ambassade bourguignonne parcourait plusieurs villes de la Confédération et y recevait un accueil favorable (mars 1474). A Berne, Adrien de Boubenberg et ses adhérents inclinaient à la paix. A Fribourg, l'avoyer Raoul de Wuippens mandait aux Bernois ces paroles significatives : « Nous avoyer, Conseil « et Soixante, nous avons décidé à l'unanimité de ne plus contracter « d'alliance ni avec roi ni avec prince, et de rester à tout jamais fidèles « à votre alliance et à celle des Confédérés [1]. » Mais l'arrivée d'une ambassade française eut bientôt détruit l'impression qu'avait produite l'ambassade bourguignonne. Les villes rhénanes, alliées entre elles sous le nom de *Basse Ligue* (Niederer Bund) réunissaient la somme nécessaire au rachat des pays hypothéqués au duc de Bourgogne, et le duc Sigismond sommait son soi-disant protecteur de lui rendre ses pays. Le traité connu dans le droit public de la Suisse, sous le nom de *Convention perpétuelle* (Ewige Richtung), était signé à Constance et donnait pour ennemis au duc de Bourgogne les Suisses et l'Autriche, sous la médiation des envoyés de Louis XI, de Silinen entre autres, qui avait reçu 21,000 livres à distribuer aux Confédérés. Le crédit de Nicolas de Diesbach allait dès lors croissant à Berne où les élections pascales de 1474 le portaient au rang suprême d'avoyer. Dès le mois suivant, la tyrannie de Pierre de Hagenbach recevait sa récompense. Ce gouverneur inique, manifestant le dessein d'assaillir la ville d'Ensisheim, le 6 avril, provoquait un soulèvement général de la Basse Ligue. Le bailli lui-même était saisi à Brisach sur l'ordre du duc Sigismond, le 10 avril, jeté en prison, appliqué à la torture et condamné à mort par un tribunal dans lequel siégeaient au nom des Confédérés, Hassfurter,

[1] Anshelm, *Berner-Chronik*, I, 128.

Hertenstein et Russ de Lucerne. Le 9 mai, il était exécuté à la lueur des flambeaux.

En ce moment-là même, le duc Charles, ignorant encore ce qui se passait, cherchait à s'emparer du comté de Montbéliard, appartenant aux comtes de Wurtemberg. Berne sauva Montbéliard en y jetant une garnison et en faisant admettre cette ville pour 10 ans dans la combourgeoisie des Ligues[1].

La nouvelle de l'exécution de Hagenbach mit le duc de Bourgogne dans une étrange colère contre ceux qui y avaient trempé. Mais dominé par le ressentiment profond qu'il nourrissait contre l'empereur depuis la mystification de Trèves, il avait mis le siège devant la ville impériale de Neuss sur le Rhin, vaillamment défendue, où il perdit 11 mois et 15,000 hommes. Une grande ambassade française étant arrivée dans l'intervalle en Suisse, un traité d'alliance offensive était conclu entre Louis XI et les *magnifiques seigneurs des huit Ligues de la Haute-Allemagne*[2], plus leurs alliés de Fribourg et Soleure (26 octobre). Par ce traité, Louis XI s'engageait à payer d'avance 20,000 francs et assurait à chacun des 10 États de la Ligue 2,000 florins de pension annuelle, s'il était obligé de les aider de ses troupes, et 50,000, s'il était empêché de les secourir en hommes. Ce traité n'avait pas été accepté sans peine par tous les Confédérés. Schwyz, qui avait les yeux tournés du côté de Milan, eût porté la guerre dans ce pays s'il n'en avait été détourné par ses confédérés. A Fribourg, le parti bourguignon l'eût emporté, dit-on, sur le parti contraire sans l'opposition des gens du quartier populeux de l'Auge, gagnés par l'or de la France[3].

Le traité avec la France porte la date du 26 octobre. Mais il avait déjà été définitivement arrêté le 21 précédent à la Diète de Lucerne composée des députés des huit Ligues, et Nicolas de Diesbach désigné pour

[1] Michelet dit : « Le duc vengea son gouverneur en ravageant l'Alsace. Il ne la « recouvra point. Il ne réussit pas davantage à prendre Montbéliard et il indigna « tout le monde par le moyen qu'il employa. Il fit saisir à la cour même le jeune « comte Henri, on le mena devant sa ville, on le mit à genoux sur un coussin noir « et on fit dire aux gens qui étaient dans la place qu'on allait couper la tête à leur « maître s'ils ne se rendaient. Cette cruelle comédie ne servit de rien » (*Histoire de France*, VI, 344). Voir aussi Menzel (*Gesch. der Deutschen*, II, 189). Mais l'exécution de Hagenbach ayant eu lieu le 9 mai et la tentative sur Montbéliard le 11, il est impossible, vu l'éloignement du duc qui était à Neuss, d'admettre que la scène en question fût le commencement de la revanche et des vengeances ducales.

[2] C'est le nom que le roi donne aux États confédérés. Voir le texte latin des traités entre les Suisses et Louis XI dans Segesser, *eidg. Abschiede*, appendice, 917. On trouve parmi les négociateurs Roïst et Göldli de Zurich, Nicolas et Guillaume de Diesbach, Pétermann de Wabern de Berne, Henri Hassfurter de Lucerne, etc.

[3] Archives de Fribourg. Supplique de Jean Guglenberg, 1494.



le porter à la signature de Louis XI. La même Diète avait déclaré la guerre à la Bourgogne au nom des Confédérés, agissant sur l'ordre de l'empereur et en qualité d'auxiliaires de la maison d'Autriche. Berne était chargé de l'exécution. La déclaration de guerre, signée non-seulement par Berne, comme on l'a dit, mais par les huit États confédérés, plus Soleure, fut lancée le 25 octobre. Le duc de Bourgogne l'ayant reçue devant Neuss montra une colère inouïe et s'écria : « *Berne, Berne!* » La déclaration de guerre des Suisses fut suivie de celle de cette même maison d'Autriche qui voulait peu de temps auparavant se servir du duc de Bourgogne pour réduire et châtier les Confédérés.

La guerre commença, dès le 27 octobre, par la conquête de la petite ville de Cerlier (Erlach en allemand) située sur le lac de Bienne et que la maison de Savoie avait inféodée aux seigneurs bourguignons de Châlons-Orange.

Le 28, 3,000 Bernois commandés par les anciens avoyers Nicolas de Scharnachtal et Pétermann de Wabern et suivis des Soleurois, Fribourgeois et Biennois leurs alliés, marchaient sur la Haute-Bourgogne par Porrentruy. Les Confédérés des autres Ligues joints à 1,000 Autrichiens de la Forêt-Noire et des villes forestières, prenaient la même direction en passant par Bâle. La ville bourguignonne d'Héricourt se trouva bientôt investie par 18,000 hommes, Suisses, Autrichiens ou soldats de la Basse Ligue, portant tous, selon le Chroniqueur contemporain Schilling, *la croix blanche des Confédérés*, en signe de ralliement et de confraternité.

Le 13 novembre, une armée bourguignonne de 20,000 hommes s'approcha pour débloquer la ville. Les Bernois l'attaquèrent les premiers au cri de : « *Berne et Saint-Vincent* » avec une impétuosité extraordinaire. Malgré leur courage et l'héroïsme surtout des gens de Faucogney, les plus vaillants des Francs-Comtois, et qui de 800 se trouvèrent réduits à 80, les Bourguignons furent battus et se retirèrent en laissant 3,000 morts et 1,617 prisonniers qui ne furent épargnés que pour procurer une ressource aux pauvres de la ville de Berne. Car aussi cruel que brave, l'avoyer Scharnachtal regrettait qu'on eût fait quartier. La cruauté des Suisses se manifesta encore par l'horrible traitement fait à 18 prisonniers lombards qu'on brûla vifs à Bâle pour voies de faits, sacriléges et crimes contre nature.

Héricourt se rendit trois jours après la bataille et fut remis au duc Sigismond par les Suisses, auxquels ce prince distribua 10,000 livres pour leur récompense. Les alliés eurent pour leur part l'artillerie conquise. Douze châteaux et trois villes furent le prix de la victoire.

La guerre interrompue par un froid intense ne devait pas tarder à recommencer. Le 11 janvier 1475, le château savoisien d'Illens, à deux lieues de Fribourg, était emporté d'assaut par les troupes de cette ville et de Berne son alliée. Le même jour, Nicolas de Diesbach revenant par Genève de sa mission auprès de Louis XI y était en butte à de grossiers outrages. Aussitôt Berne de signifier à la duchesse Yolande de Savoie qu'elle eût : 1° à déclarer la guerre à la Bourgogne, 2° à ouvrir ses forteresses aux Suisses, 3° à payer 12,000 livres de dommages-intérêts à Nicolas de Diesbach et 4° à rappeler son beau-frère le comte de Romont du service de Charles le Téméraire[1] (21 janvier). Pour toute réponse la duchesse donna communication aux Confédérés de la triple alliance conclue contre eux entre la Bourgogne, la Savoie et le duc de Milan, ce même prince qui avait offert son aide aux Suisses quelque temps auparavant. La politique savoisienne cherchait à brouiller les cartes en Suisse et à exciter contre Berne les autres États confédérés. Mais ses efforts furent vains. Apprenant que des troupes lombardes et napolitaines, commandées par le prince Frédéric de Tarente, fils du roi de Naples, un des nombreux prétendants à la main de Marie de Bourgogne, se disposaient à emprunter le territoire savoisien, la Diète de Lucerne décidait le 15 février qu'on marcherait au secours de Berne à la première sommation[2].

De son côté l'empereur s'était brouillé aussi complètement avec le duc de Bourgogne, qui refusait de lui obéir et de lever le siége de Neuss. Irrité contre ce prince, Frédéric III appelait à deux reprises les Suisses au secours de cette ville, qu'il allait débloquer à la tête d'une armée. Mais les États confédérés, après quelque divergence, s'accordèrent dans les Diètes de Zurich et de Lucerne à refuser toute participation à cette expédition coûteuse et lointaine dans un moment aussi critique pour leur pays (mars 1475). Obwald et Zoug rappelèrent même à cette occasion que l'empereur avait refusé de confirmer les chartes de franchises de ses prédécesseurs. Mais sur une nouvelle sommation de l'empereur,

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, 525.

[2] Ibid., 526. On voit par là combien est erronée l'opinion que Berne a tout fait. Plusieurs de nos historiens nationaux, Jean-Gaspard Zellweger, Frédéric de Gingins, par exemple, et M. Kirk, le biographe américain de Charles le Téméraire (*History of Charles the bold of Burgundy*, London 1863) ont prétendu que le duc de Bourgogne ne songeait pas à attaquer les Suisses quand ces derniers lui déclarèrent la guerre, ni surtout quand ils firent leur première alliance avec Louis XI. Mais comme l'a fait observer M. Freeman, l'auteur connu de l'*Histoire des Constitutions fédératives*, et M. le pasteur Ochsenbein après lui dans ses *Urkunden* et le *Sonntagsblatt du Bund*, les Suisses ne firent, selon toute apparence, que prévenir les desseins secrets de Charles le Téméraire ou le Terrible.



Berne, Zurich, Soleure se déclarèrent prêts à obéir au chef de l'empire (31 mars)[1].

Les premiers jours d'avril la guerre avait éclaté tout de bon du côté de la Franche-Comté par l'occupation soudaine de Pontarlier. 1,300 gars des Ligues s'étaient jetés dans la place. Ils s'y virent bientôt assiégés par les troupes ennemies. Berne envoie à leur secours 2,500 hommes aux ordres de Nicolas de Diesbach et de Jean de Hallwyl, tacticien consommé et le guerrier le plus expérimenté de la Suisse[2]. Mais les défenseurs de Pontarlier avaient déjà quitté la place en mettant le feu aux quatre coins de la ville. Diesbach et Hallwyl ramenèrent avec eux au delà du Jura les hardis compagnons qui avaient pris Pontarlier, repoussèrent une armée bourguignonne commandée par le comte de Roussi, maréchal de Bourgogne et s'emparèrent de nouveau de la prévôté et ville de Pontarlier, où ils laissèrent une garnison d'hommes d'élite. Berne avait reçu pour cette expédition le secours des Confédérés. Plusieurs des Ligues, Uri, par exemple, ne se montraient pas moins très-mécontentes qu'un seul État se crût le droit d'engager les autres dans une guerre sans leur consentement préalable (22 avril). Mais la grande bannière de Berne flottait déjà dans le pays de Vaud et les troupes bernoises, suivies de celles de Fribourg, Bâle, Soleure, Lucerne, sous le commandement de Nicolas de Diesbach, s'emparaient de Grandson, Orbe, Échallens et du château de Jougne, non sans de grandes cruautés contre les défenseurs de ces places. Lorsque les Lucernois firent leur entrée à Berne, on envoya au-devant d'eux les enfants de la ville, au nombre de 400 et en belle ordonnance, pour leur faire politesse, et l'avoyer en charge les complimenta au milieu des acclamations du peuple.

Pendant ce temps, la situation du duc de Bourgogne s'était empirée par l'adhésion de la Lorraine à la coalition formée contre lui et par la reprise de la Picardie au profit de Louis XI. Charles de Bourgogne, forcé par l'empereur de lever le siége de Neuss, menaçait de porter ses armes contre Strasbourg dont l'un des premiers magistrats, l'ammestre Schott, venait implorer le secours des Suisses. Adrien de Boubenberg faisant opposition à ce vœu des Strasbourgeois, Nicolas de Diesbach en profita pour se débarrasser de ce rival, qui se vit exclu du Conseil et se retira dans son château de Spietz. Avec 1,000 hommes de son canton, Nicolas de Diesbach partait alors de nouveau pour la Haute-Bourgogne, et allait assiéger la forteresse de Blamont aux murs de 18 pieds d'épais-

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, 527, 530, 534.

[2] Selon l'expression de Gingins dans ses *Lettres sur la guerre de Bourgogne*, 57. — Rodt, *Gesch. des bernischen Kriegswesens*, 1837.

seur. Il y fut rejoint par cinq cents Lucernois et 2,000 auxiliaires de l'Autriche et de la Basse Ligue sous les ordres du comte Oswald de Thierstein.

Blamont, Lille sur le Doubs, Grammont furent pris d'assaut ou se rendirent (juillet-août). Mais la joie des vainqueurs fut troublée par la perte de leur fameux avoyer, le principal instigateur de la guerre, l'avoyer Nicolas de Diesbach. Blessé d'un coup de pied de cheval au siége de Lille et atteint ensuite d'une maladie contagieuse, ce général habile allait mourir à Porrentruy dans la quarante-cinquième année de son âge. Ses restes, transportés à Berne, y furent inhumés en pompe à l'église de Saint-Vincent. L'accusation de vénalité a été souvent portée contre cet homme d'État et guerrier bernois, par la plupart des historiens suisses, d'Anshelm à Zellweger[1]. Il a été même accusé d'avoir introduit dans notre pays le funeste système des pensions. Mais ce jugement sévère a trouvé des contradicteurs jusque dans les rangs des écrivains les plus passionnés pour la cause de Charles le Téméraire : « Diesbach, dit le « baron de Gingins, était incapable de sacrifier l'honneur ou la liberté « de sa patrie à un intérêt personnel; il mit son ambition à tirer la na- « tion de son obscurité et à l'élever dans la considération de ses voisins. « Diesbach a fait avancer la Suisse[2]. »

Un autre écrivain vaudois dit : « En dépit de tout, Nicolas de Dies- « bach était un diplomate honnête, surtout quand on le compare aux « hommes avec lesquels il avait à traiter, à Louis XI, au duc Sigismond, « au gouverneur Hagenbach et même à Charles de Bourgogne[3]. »

La mort de Diesbach avait produit une fâcheuse impression sur le moral des troupes. Pour le relever, on s'empressa de leur envoyer l'ancien avoyer Pétermann de Wabern qui jouissait de la confiance des soldats.

L'alliance du Vallais vint à propos renforcer les Ligues suisses. Elle fut scellée à Louëche par les députés de ces dernières de concert avec l'évêque Walther Supersax et les magistrats de tous les dixains (septembre, octobre 1475).

Mais un coup fatal et imprévu sans doute attendait les Confédérés en lutte ouverte avec trois puissances. Le roi d'Angleterre, Édouard IV d'York, beau-frère et allié du duc de Bourgogne, ayant fait irruption dans la Picardie, Louis XI s'était hâté d'acheter la paix de ce prince et

[1] Anshelm, I, 118. — Hidber, *Adrian von Bubenberg*, 1859, 21.
[2] Gingins, *Lettres sur les guerres de Bourgogne.*
[3] Eugène Secrétan, *Galerie nationale*, I, 133.



la faisait aussi avec le duc de Bourgogne à Soleuvre près de Vervins (13 septembre)[1].

Les Confédérés étaient compris pour la forme dans ce traité, mais avec la réserve dérisoire que si ces derniers n'y avaient pas adhéré avant le 1er janvier 1476, le roi de France laissait au duc de Bourgogne ses coudées franches contre les Ligues.

Sans se laisser intimider par la gravité des événements, les Confédérés rejetèrent la médiation de la Savoie, et Berne déclara la guerre au comte de Romont, qui fut réduit à prendre la fuite (15 octobre). Commandés par Pétermann de Wabern et Raoul de Wuippens, les Bernois et les Fribourgeois pénétraient de nouveau en armes dans le pays de Vaud, s'emparaient de Morat, Cudrefin, Avenches, Payerne, Estavayer, Yverdon, les Clées, La Sarraz, et laissaient de fortes garnisons dans plusieurs de ces places. Lucerne et Soleure avaient joint leurs bannières à celles de ces deux villes. Rodolphe de Hochberg, margrave de Röteln ou Rothelin dans le pays de Bade et comte de Neuchâtel, dont le fils servait dans l'armée bourguignonne et qui avait lui-même des possessions considérables dans ce duché du chef de sa femme, avait d'abord cherché à jouer le rôle de médiateur entre les deux partis. Mais entraîné par les sympathies de ses sujets dont le cœur était suisse, le comte Rodolphe allait prêter serment entre les mains des Bernois et recevait garnison dans son château. Cinq cents archers de Röteln étaient placés en observation auprès de la Thielle. Le comte François de Gruyère, maréchal de Savoie, s'unissait également aux Suisses. La ville impériale de Bâle, gagnée par la promesse qu'on lui fit de la défendre contre les attaques de la Bourgogne, se déclarait de même en faveur des Confédérés et faisait cause commune avec l'Autriche et les villes rhénanes, Strasbourg, Schélestadt, Colmar, Kaysersberg, etc., les évêques de Strasbourg et de Bâle.

La campagne des Suisses dans le pays de Vaud avait été marquée par un héroïsme extraordinaire. En moins de trois semaines 16 petites villes et 43 châteaux avaient été conquis. A Grandson, on avait vu les soldats, sans attendre l'ordre des chefs et l'arrivée de l'artillerie, escalader les murailles, lancer des brandons et prendre la ville d'assaut. Mais de grandes horreurs avaient souillé cette rapide conquête. En beaucoup d'endroits, les habitants furent massacrés, la garnison jetée pardessus les créneaux et les chefs décapités par la main du bourreau. A Cossonay, le valet du seigneur et commandant de cette place dut faire

[1] Et non à Soleure, ni le 13 octobre, comme il est dit dans Ochsenbein, *Urkunden*, X, VII. — Voir Segesser, *eidg. Abschiede*, 561.

l'office d'exécuteur et tuer son maître pour sauver sa vie. A Estavayer, ville défendue par de fortes murailles, plusieurs donjons et son chevaleresque baron, Claude d'Estavayer, les Suisses ayant emporté la place d'assaut comme celle de Grandson, égorgèrent les 300 hommes de la garnison et 1,000 personnes (15 octobre 1475). Femmes et enfants tout fut *hâché* et *chaplé* selon la chronique, ou contraint de se jeter dans le lac. Les prêtres n'avaient pas été épargnés; on tua jusqu'au pied des autels[1]. Le gouvernement bernois se vit obligé de rappeler ses guerriers aux sentiments d'humanité qui avaient dicté le convenant de Sempach et dont le soldat chrétien et civilisé ne devrait jamais se départir. « Ces cruautés inouïes, disait la dépêche, contraires à nos anciens « usages, pourraient nous attirer le courroux de Dieu et des saints. » Alliant la cupidité à la cruauté, les guerriers de Fribourg chargèrent 100 chariots des étoffes de drap fabriquées par les gens d'Estavayer dont la concurrence dans cette fabrication les rendait jaloux. Une chronique fribourgeoise du XVI[me] siècle cherche à rejeter les pillages commis à Estavayer sur les habitants des rives neuchâteloises qui seraient accourues avec des barques pour prendre part au butin.

Plus heureuse qu'Estavayer, la ville de Morat, où deux partis, l'un allemand et l'autre romand, étaient en présence, se rendit sans coup férir, renonça à la Savoie qui l'avait enlevée à l'empire, et devint sujette de Berne et de Fribourg. Cette capitulation causa une telle douleur à un gentilhomme nommé Lavigny, qu'il s'écria : « Ne plaise à Dieu que je ne renie mon prince, » et il se fit aussitôt ouvrir les portes pour quitter une ville qu'il regardait comme infidèle à son prince et à ses serments[2].

Genève avait refusé de marcher contre les Suisses sous les drapeaux de son évêque Jean-Louis de Savoie. Elle n'en fut pas moins rançonnée par les Confédérés et dut payer 28,000 écus d'or (un million et demi, valeur actuelle) à Berne et à Fribourg, sans compter l'argent distribué aux chefs de l'armée conquérante. Lausanne fut occupée par les

[1] Le chroniqueur bernois contemporain Diebold Schilling raconte qu'il ne se trouva que 26 personnes pour prêter serment aux vainqueurs après le sac de la ville. Il doit y avoir quelque exagération dans ce récit, puisqu'on voit reparaître les mêmes prêtres après le massacre. Il paraît qu'un certain nombre de personnes avaient trouvé un refuge dans la sacristie du couvent des Dominicaines. *Extraits du curé fribourgeois François Girard.* La communauté des Dominicaines existe encore aujourd'hui.

[2] M. F. Engelhardt, *Chronik der Stadt Murten*, 1828, 51. Les chanoines de Neuchâtel ajoutent dans leur chronique que Richard Rossel, un gentilhomme, tomba mort de saisissement et de douleur. Mais on voit par les comptes de la ville que Richard Rossel survécut à la conquête de sa ville natale.



Suisses, mais on se contenta de lui demander 2,000 florins, parce que le gouvernement bernois avait dit à ses milices : « Nous n'ôterons rien à l'Église; or Lausanne appartient à l'évêque et non au comte de Romont. »

Le Haut-Vallais était également le théâtre de la guerre. Sion, capitale du pays, fut cernée par 10,000 hommes aux ordres de Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, et d'Amédée de Gingins, capitaine général de Yolande, duchesse de Savoie. Mais aidés de 4,000 Suisses et Grisons, des montagnards des Ormonts et de Château-d'Œx, les Vallaisans commandés par Jean de Platéa, bourgmestre de Sion, battirent complètement les Savoisiens à la journée de la Planta, où Gingins perdit plus de 2,000 hommes (13 novembre 1475). La bataille de la Planta, aux portes de Sion, suivie de la conquête du Bas-Vallais romand et de la destruction de seize châteaux, anéantit le parti savoyard ou de Rarogne dans ces contrées et assura la prépondérance au parti allemand ou patriote. Une fête d'actions de grâces fut instituée par l'évêque patriote Walter Supersax pour célébrer la délivrance du pays[1].

Jusque-là les Suisses n'avaient eu à lutter que contre une partie des forces bourguignonnes. Bientôt ils apprirent que Charles de Bourgogne, le destructeur de Liége, le conquérant de la Lorraine et la terreur de l'Europe, avait quitté Nancy, malgré les rigueurs de l'hiver, et s'avançait vers Besançon, à la tête d'une armée de 50,000 hommes de toutes nations, bourguignons, picards, belges, anglais, calabrais, milanais, savoyards. Ils apprirent aussi avec indignation que Frédéric III avait traité en secret avec Charles devant Neuss (le 17 juin); que le roi de France, bien loin de secourir les Suisses, comme il s'y était engagé par l'alliance, lui avait accordé le passage sur son territoire pour marcher contre eux. Le comte de Neuchâtel jugea le moment propice pour renouveler ses offres de médiation et convoquer une conférence dans son château. Mais la prétention du duc de Bourgogne d'être remis au préalable en possession des pays hypothéqués fit échouer les négociations (26 novembre).

La situation, inquiétante pour les Confédérés, rendit le cœur à leurs ennemis dans le Pays de Vaud. Avant que le duc de Bourgogne eût quitté Besançon, un gentilhomme vaudois, Guillaume de La Sarraz, dont le château avait été incendié peu de mois auparavant, surprit Yverdon dans la nuit du 13 janvier et fit main-basse sur les Confédérés en garnison dans la ville. Le 6 février 1476, l'armée bourguignonne se

[1] Furrer, I, 220.

met en marche pour la Suisse, tente en vain de forcer l'étroit défilé des Bayards, défendu par les Bernois, et, débouchant par Jougne, paraît tout à coup devant le château de Grandson défendu par 400 hommes et deux capitaines bernois, Hans Wyler et Brandolphe de Stein. La grande armée de Charles et ses menaces n'effrayèrent point la petite garnison, qui repoussa deux assauts et fit plusieurs sorties. Mais s'étant laissé emporter par une ardeur excessive, Brandolphe de Stein fut fait prisonnier. Le second capitaine, Wyler, était un lâche; il propose de capituler et fait intervenir un gentilhomme moitié bourguignon, moitié alsacien, qui annonce l'incendie de Fribourg, la soumission de Berne par l'armée bourguignonne, et promet la vie sauve de la part du duc aux défenseurs de la place, s'ils consentent à se rendre. Ceux-ci acceptent et comptent 100 florins au gentilhomme, qui les avait trompés et trahis; car à peine arrivés dans le camp bourguignon, les 412 hommes de la garnison, la plupart bernois et fribourgeois, furent noyés ou pendus aux arbres voisins, sous les yeux du duc et de l'ambassadeur de Milan, qui exprime son horreur de ce spectacle dans une dépêche expédiée le lendemain à son souverain. « Mgr. le duc, ajoute-t-il, pense par là épouvanter les Suisses et est décidé à faire subir le même sort à tous ceux qui tomberont entre ses mains[1]. » Maître du château de Vaumarcus dont il s'était emparé par surprise, le Téméraire se disposait à marcher sur Neuchâtel et à surprendre les Suisses. Mais déjà altérés de vengeance, les Confédérés et leurs alliés étaient arrivés dans cette ville au nombre de plus de 20,000, et marchaient en trois colonnes vers l'armée bourguignonne campée à Grandson et deux fois supérieure en nombre. C'était le 2 mars 1476. La terre était couverte de neige. La première colonne, formée de 9,000 guerriers de Berne, Fribourg, Soleure, Bienne, Neuchâtel, et commandée par l'avoyer Nicolas de Scharnachtal et Jean de Hallwyl, fait sa prière à genoux et attend de pied ferme l'armée bourguignonne, qui venait aussi d'invoquer, en se signant, le Dieu des armées. Un second corps, fort de 12,000 hommes, s'avance sous les ordres de Göldli de Zurich et de l'avoyer lucernois, Hassfurter, dont la grande barbe et la longue tunique qui cachait sa jambe boiteuse, frappent les regards des ambassadeurs milanais, specta-

[1] *Dépêches des ambassadeurs milanais Appiano et Panigatola*, publiées par M. de Gingins, 1858, I, 301. C'était le 28 février. « Gingins excuse le duc et veut faire croire « qu'il était absent parce que ce jour-là même il alla à trois lieues de là. Les deux « serviteurs du duc, Olivier et Molinet, s'inquiètent moins de la gloire de leur maî- « tre ; ils disent tout net qu'il les fit pendre. » Michelet, *Histoire de France*, VI, 383. Deux soldats bernois de la garnison furent contraints de servir de bourreaux à leurs compagnons. *Geschichtsforscher*, VI, 280.



teurs de la bataille. L'un des principaux chefs bourguignons, Château-Guyon, sire d'Orbe, charge les Suisses à la tête de la gendarmerie ducale; ne pouvant entamer la forêt de piques qu'on lui oppose, il fait avancer l'artillerie. Celle-ci, commandée par le grand-bâtard de Bourgogne, portait le ravage dans les rangs des Confédérés sans briser leur résistance, lorsque la seconde colonne des Suisses, qui avait tourné Vaumarcus, se précipite sur la gauche des Bourguignons. Aussitôt le grand-bâtard, craignant de voir sa division coupée par les Confédérés, se replie vers Corcelles. Les Calabrais prennent ce mouvement pour une retraite, lâchent pied et disparaissent[1]. Le duc de Bourgogne, saisissant d'une main son grand étendard et de l'autre tenant sa lance en arrêt, parvenait à rétablir son ordre de bataille, vaillamment secondé par le prince de Tarente, fils puîné du roi de Naples, quand tout à coup retentissent du côté de Fiez les sons rauques du cor d'Underwald et les sombres mugissements du taureau d'Uri. « Qui sont ces gens-là? demande le duc à son prisonnier, Brandolphe de Stein. — Ce sont les anciens Suisses des montagnes, les vainqueurs des Autrichiens. — Qu'adviendra-t-il de nous, puisqu'un si petit nombre nous a déjà mis sur les dents[2]? »

Ces sons étranges et cette attaque inattendue ont jeté une terreur panique dans les rangs de l'armée bourguignonne qui se met à fuir dans le plus grand désordre. Château-Guyon est tué au moment où il venait d'enlever la bannière de Schwyz et cherchait à entamer la masse compacte des piques de 18 pieds des Suisses; le duc de Bourgogne, qui se croit trahi, est entraîné dans la déroute générale jusqu'à Jougne. Acharnés à la vengeance, les Suisses poursuivirent l'ennemi jusque fort avant dans la nuit. Mais lorsque les soldats de Berne et de Fribourg virent suspendus aux arbres les corps de leurs infortunés camarades, ils ne se possédèrent plus, et s'élançant au château de Grandson, ils en égorgèrent les défenseurs ou les pendirent aux arbres des environs à la place de leurs malheureux camarades (3 mars)[3].

La victoire de Grandson ne coûta, dit-on, au duc qu'un millier d'hommes, mais livra aux Suisses le camp du duc de Bourgogne avec

[1] Selon les dépêches des envoyés milanais, le duc lui-même aurait provoqué la déroute en donnant l'ordre à quelques corps d'artillerie de faire un mouvement destiné à cerner les Suisses, mais que l'infanterie qui était derrière et les gens des bagages prirent pour une reculade. Voir la lettre de Panigarola du 4 mars 1476.

[2] *Bullinger Chronik.*

[3] La chronique des chanoines de Neuchâtel, qui dit que les Suisses pendirent aux arbres les Bourguignons *occis* et *non vivants*, pèche ici par excès de complaisance.

tous les trésors qu'il renfermait. Plus de 1,000 tentes, 600 drapeaux, 10,000 chevaux de trait, 419 bouches à feu, 300 tonneaux de poudre, la chapelle, le trône, la chancellerie du duc et sa cassette particulière, contenant un million de florins avec des diamants d'un prix inestimable, devinrent la proie des vainqueurs. Le menu butin fut abandonné aux soldats ; la diète se réserva les objets les plus intéressants et les plus précieux qui avaient échappé au pillage. Plusieurs de ces objets existent encore dans les sacristies, les arsenaux et les musées de nos villes. Bâle montre la cotte d'armes de Charles, le chanfrein de son cheval, des machines à jeter l'eau et l'huile bouillante dans les sièges. Lucerne a conservé le sceau d'or ducal[1], le scel et le contre-scel du bâtard de Bourgogne, Soleure des étendards dont le plus curieux offre l'image de Saint-Georges (Charles le Hardi terrassant le dragon) peinte par le fameux Van Eyk. Berne possède dix tentures historiques, dont deux ont environ trente pieds de longueur, retraçant avec l'exactitude d'un tableau contemporain les meubles, les armes, le costume et les traits de Philippe le Bon et des principaux seigneurs de sa cour. Fribourg n'a sauvé de la destruction que trois chapes et quelques drapeaux marqués du *C* et de la croix de Bourgogne.

Tout autre prince que Charles le Téméraire eût renoncé à continuer une lutte qui s'annonçait sous de si tristes auspices. Matthias Corvin, roi de Hongrie et le duc de Milan, alliés de Charles contre l'Autriche, firent tous leurs efforts pour le détourner de cette guerre désastreuse. Mais aigri par la pensée que des paysans avaient pu lui ôter son renom d'Invincible, Charles fit les préparatifs d'une seconde invasion et jura de laisser croître sa barbe jusqu'à ce qu'il eût tiré vengeance de ses ennemis et détruit la ville de Berne. Il mit des tailles extraordinaires, leva un homme sur six dans ses États, enrôla de nouvelles bandes italiennes, convertit en canons les cloches des églises et les chaudières des maisons bourgeoises. Dès le 15 mars de la même année, après avoir repris possession du pays de Vaud, il passait en revue à Lausanne une armée presque aussi formidable que la première, puisqu'elle comptait 6,000 Anglais et 15,000 Italiens outre les soldats belges, savoisiens et bourguignons, qui formaient le gros de l'armée. On y voyait même quelques Suisses infidèles à leur patrie. Entravé dans ses projets par la maladie et les mutineries de ses soldats mal payés et hostiles les uns aux autres, il se borna pendant onze semaines à défendre la ville de Romont

[1] Il pèse une livre et porte ces mots en exergue : *S* (sigillum) *Caroli ducis burgundiæ, lothringiæ, brabantiæ, limburgiæ, luxemburgiæ, etc.* On montre aussi au musée de Berne le prie-Dieu en or du duc.



assaillie par 5,000 Confédérés. Puis se sentant mieux il passa une nouvelle revue de son armée, le 9 mai, en présence de la duchesse de Savoie, qu'il avait avec lui depuis le 29 mars, et reçut en grande pompe une ambassade de l'empereur venue pour proclamer la paix conclue l'année précédente avec le duc et pour chercher à réconcilier ce prince avec les Suisses. Des envoyés du pape étaient arrivés dans le même dessein. Mais ni Charles ni les Confédérés n'étaient disposés aux concessions. Le 27 mai à midi Charles se dirigeait sur Morat, place frontière dont la restitution à la Savoie devait ouvrir la campagne et le cours de ses vengeances.

Berne, comprenant le danger, avait jeté à Morat une garnison de 1,500 hommes, dont 80 Fribourgeois sous Guillaume d'Affry. Le commandement de cette place importante fut confié à cet Adrien de Boubenberg que son amour de la paix ou certaine inclination au parti bourguignon avait fait éliminer des conseils, mais chez lequel le sentiment de la patrie en danger étouffait toute autre considération. La chronique de Schilling nous montre Boubenberg arrivant à Morat avec 100 guerriers, sur la tête desquels se déployait une bannière rouge avec une croix blanche qui tenait toute la largeur du drapeau. A peine entré à Morat, cet héroïque général fait jurer aux bourgeois et aux soldats « qu'ils tueront le premier qui parlera de se rendre, fût-ce leur chef lui-même. » L'énergie était d'autant plus nécessaire qu'un complot était ourdi pour livrer la ville aux Bourguignons. On dut couper douze têtes pour l'exemple[1]. Boubenberg donne ensuite tous ses soins à la défense de la ville, et, lorsque déjà plusieurs corps ennemis sont sous les remparts, et que la garnison de Morat passe ses journées à réparer les brèches, il écrit au gouvernement de Berne : « Ne vous pressez pas « trop, attendez les Confédérés : je défendrai Morat tant que j'aurai « une goutte de sang dans les veines. » Une petite armée de 1,000 Confédérés étant réunie à Fribourg, Berne et Fribourg auraient voulu que ces troupes se portassent au secours de la place assiégée. Mais Waldmann et les autres chefs de la garnison s'y refusèrent. « Nous « voulons attendre votre arrivée, écrivait Waldmann au Conseil de Zu- « rich. Personne n'a peur, nous les tuerons tous avec l'aide de Dieu[2]. »

Le 9 juin paraît toute l'armée bourguignonne, déployant ses nom-

[1] Ce fait est mentionné dans une lettre du commandant de Côme au duc de Milan, en date du 6 juin 1476. Mais d'après cette dépêche, c'est à Fribourg même et non à Morat que le complot aurait été ourdi. Gingins croit qu'on a confondu, parce que c'est à Fribourg que le complot fut découvert et dénoncé aux Bernois.

[2] Ochsenbein, *Urkunden*. Lettre de Waldmann du 17 juin, 282.

breux bataillons sur deux lieues d'étendue au son d'une musique guerrière. Mais ni cet appareil formidable, ni les plus horribles menaces, ni les assauts répétés des Bourguignons, ne sont capables d'émouvoir Adrien et ses braves. Les brèches faites par l'artillerie bourguignonne étaient aussitôt réparées par les assiégés. Dans un assaut tenté par le comte de Romont le 18 juin, ce dernier eut 60 hommes tués et 100 blessés devant les barricades élevées par la garnison derrière la brèche[1]. Les assiégés avaient semé de chausse-trapes les décombres de leurs murailles.

Enfin, du 19 au 20 juin, les Confédérés arrivent avec leurs alliés, impatients de combattre, et au nombre de plus de 30,000 hommes. Cette armée, la plus forte qu'eussent levée les Suisses jusque-là, se composait de 10,000 piques, 10,000 hallebardes, 10,000 arquebuses et 4,000 chevaux de Lorraine et d'Alsace[2]. Avant la bataille, si l'on en croit une chronique, les chefs suisses tinrent conseil sous le tilleul de Villars les Moines. Comme les Bourguignons avaient leur front de bataille couvert d'une haie vive et d'un fossé profond, Guillaume Herter, de Tubingue, commandant des troupes de Bâle et de Strasbourg, proposa d'élever des retranchements pour couvrir de même le front de l'armée fédérale. « Point de barricades, s'écria Félix Keller, de Zurich, « nous attaquerons comme nos pères[3]. » On décida l'attaque en trois corps ; le premier formant l'avant-garde ou aile gauche, fut confié au Bernois Jean de Hallwyl, avec les deux Fribourgeois Raoul de Wuippens et Jean Fégely (Vöguilli) pour lieutenants ; le corps de bataille fut remis au Zuricois Hans Waldmann et à Guillaume Herter ; la réserve ou aile droite devait être commandée par le vieil avoyer lucernois Gaspard Hertenstein. Les cavaliers impériaux et lorrains recevaient les ordres du comte Oswald de Thierstein. Le comte Louis de Gruyère, fils et successeur du comte François, commandait un corps de 600 hommes ;

[1] Schilling parle de 1000 hommes. Nous suivons ici la version des ambassadeurs milanais, Panigarola et Appiano, que Rodt a adoptée.

[2] Comme toujours, les chiffres varient. Pendant que le chroniqueur flamand Molinet ne parle que de 20 à 22,000 Suisses, Commines porte leur nombre et celui de leurs alliés à 35,000 et d'autres à 50,000.

[3] Une chronique, celle d'Etterlin de Lucerne, *témoin oculaire*, dit que Herter avait été choisi pour général (zu einem obersten Hauptmann gesezt). Un autre écrivain contemporain, Knebel, chapelain bâlois, le fait aussi commandant en chef ; les autres chroniqueurs ne lui donnent pas ce titre. M. J.-J. Amiet (*Bund*, avril 1876) adopte l'opinion qui lui dénie le commandement en chef à Morat. Peut-être commandait-il les 18,000 hommes qui livrèrent la bataille d'Héricourt. Encore est-il douteux que les Suisses eussent accepté un général en chef pris hors de leurs rangs.



le duc René, dépouillé de ses États par Charles, marchait contre l'usurpateur, la hallebarde sur l'épaule, en simple volontaire des cantons (22 juin).

L'armée bourguignonne était divisée en quatre corps d'armée placés sous le commandement du duc d'Asti, grand seigneur napolitain, du prince de Tarente, du comte belge de Marle et du comte de Romont. Un corps de réserve, composé en partie d'Anglais, avait pour chefs deux officiers de cette nation, sir John Dickfield et Thomas Ebrington[1]. Mais au dernier moment, la veille même de la bataille, le prince de Tarente, rappelé par son père le roi de Naples, auquel le roi Louis XI avait fait entrevoir un mariage avec sa fille Jeanne, quittait brusquement le duc Charles avec 400 chevaux, ce qui obligeait ce prince à donner le commandement de la seconde division au grand bâtard Antoine de Bourgogne, son frère, et à prendre lui-même la tête de la troisième.

La défaite de Grandson avait été causée par une panique ; à Morat, au témoignage des ambassadeurs milanais qui suivaient le duc Charles, la déroute de ce prince serait due à une surprise et à la dispersion des forces bourguignonnes. Le duc, après avoir attendu les Suisses les jours précédents et tenu ses troupes en armes sous une pluie battante, les avait renvoyées dans leurs campements, assez éloignés les uns des autres. Charles le Téméraire lui-même, accablé de fatigue, s'était retiré dans son pavillon dressé sur la hauteur de Courgevaux, lorsque les Confédérés attaquèrent soudain les troupes bourguignonnes campées vis-à-vis du village de Cressier.

Hallwyl, qui commandait l'attaque, fit la prière avec ses guerriers. En ce moment, le soleil, perçant les nuages de ses rayons : « Confédérés ! s'écrie Hallwyl en se relevant et en brandissant son glaive vers le ciel, Dieu est avec nous ; il envoie son soleil éclairer notre victoire, comme il y a cent trente-sept ans à pareil jour, il éclairait la victoire de nos pères à Laupen. » Il dit, et toute l'avant-garde se précipite vers l'ennemi, franchit d'un saut la haie vive, fond sur l'artillerie bourguignonne et massacre les coulevriniers[2] sur leurs pièces. Pendant ce temps, les montagnards de l'Oberland et de l'Entlibouch qui, d'un bras nerveux, avaient emporté au delà du fossé les canons des Suisses, dressent leurs batteries et les dirigent contre l'ennemi. Waldmann avait

[1] Et non, comme l'ont dit plusieurs historiens, M. Vulliemin entre autres, le duc de Sommerset. Gingins, *Épisodes de la guerre de Bourgogne*. Mém. et Doc. de la Soc. d'histoire, VIII, 249. — Ochsenbein, *Urkunden*, 530.

[2] *Coulevrinier*, de *coulevrine*, ancienne pièce d'artillerie, plus longue que les pièces ordinaires.

aussi engagé l'action au centre; bientôt la mêlée y devient terrible. Il est secouru à propos par Boubenberg, à la tête de la garnison de Morat. Hertenstein, avec la réserve, se tenait un peu à l'écart; il paraît à son tour sur la scène du carnage et se jette sur l'ennemi, dont les colonnes déjà ébranlées par les attaques précédentes, commençaient à se dissoudre. La garde ducale et les archers anglais tenaient seuls encore ferme lorsque, frappé par un homme du Hassli, leur chef Dickfield tombe. Alors les Bourguignons se débandent, et le duc Charles, voyant la déroute de son armée, abandonne la partie et s'enfuit vers Payerne avec quelques cavaliers seulement, laissant le champ de bataille couvert de morts, de blessés et de malheureux qui cherchent à sauver leur vie en se jetant à la nage ou en se cachant dans le feuillage des grands noyers qui avoisinent le lac[1].

Mais les Suisses, exaspérés par le massacre de leurs frères à Grandson, tuent à coups de flèches tous les malheureux fuyards; ils n'accordent la vie qu'aux vivandières et courtisanes (donzelles) au nombre de 2,000 qui, selon les mœurs corrompues de ce temps, avaient suivi l'armée bourguignonne et n'avaient pas peu contribué à amollir les courages[2]. On évalue à 15,000 le nombre des soldats de Charles tués dans cette journée[3]. « *Cruel comme à Morat* » fut un dicton longtemps populaire parmi les Suisses. Les vainqueurs avaient perdu 300 hommes. L'armée victorieuse resta trois jours sur le champ de bataille, puis entra en triomphe à Berne dont les enfants se portèrent en cortège au-devant des vainqueurs. Un ossuaire s'éleva sur les bords du lac, pour recevoir les crânes des Bourguignons occis dans cette journée. Un autre monument religieux et national, la chapelle de Cressier, marque la place où *Messieurs des Ligues se mirent en prières avant d'engager la bataille*[4]. »

La bataille de Morat avait été précédée d'une foule d'escarmouches et d'engagements partiels où s'étaient fait jour la valeur et le dévouement des Neuchâtelois et des Vallaisans, alliés des Suisses. Dans leur

[1] De ce nombre, dit-on, plusieurs soldats du comte de Romont; de là le nom d'*Écureuils* donné aux Romontois par la tradition populaire, qui fait ainsi pendant au sobriquet de *Forestiers* infligé aux soldats bernois qui avaient lâché pied à Laupen en 1339.

[2] *Chronique des chanoines de Neuchâtel*, celle de Hugues de Pierre, 37.

[3] Le capitaine de Kageneck, de Strasbourg, qui prit part à la bataille, l'évalue à 10,000 dans son rapport adressé au Sénat de cette ville alliée des Suisses. D'autres parlent de 20,000 morts, y compris 300 Confédérés. Jean Füssli de Zurich, un chroniqueur du temps, a prétendu que dans toute la guerre de Bourgogne il n'avait péri que 300 Confédérés. Ochsenbein, *Urkunden*, 668.

[4] Paroles de l'inscription allemande placée sur la porte de la chapelle de Cressier.



chronique un peu vantarde, mais dont on n'a aucune raison de contester la véracité, les chanoines de Neuchâtel rapportent que ceux du Landeron, conduits par leur banneret Bellenot, chassèrent le comte de Romont de Cudrefin, que les femmes de ce pays contribuèrent à délivrer Anet occupé par les Bourguignons, et que 24 belles armures et panaches furent donnés par Messieurs des alliances aux Conseillers et aux quatre Ministraux ou chefs de la bourgeoisie de Neuchâtel[1]. Sous leur populaire évêque Walther de Supersax, les Vallaisans arrêtèrent les auxiliaires italiens que le duc de Milan envoyait au duc de Bourgogne au nombre de 3,000. Ils firent ensuite une diversion dans le pays de Vaud, et ils aidèrent aux Fribourgeois à défendre leur ville comme l'avaient fait leurs pères en 1446 et 1452. Les prêtres avaient pris une part glorieuse à la lutte nationale. Le curé de Neueneck, à la tête du Landstourm de sa contrée, empêcha les Bourguignons de s'emparer du pont de Gumine.

Le résultat de la défaite des Bourguignons fut une nouvelle invasion du Pays de Vaud par les Bernois et les Fribourgeois. Ces derniers, qui avaient échoué devant la ville de Romont avant la bataille de Morat, la prirent maintenant, bien que défendue par son comte Jacques en personne, la brûlèrent et en massacrèrent les défenseurs. Le comte Louis de Gruyère, allié des Suisses, parut inopinément aux portes de Lausanne et la livra au pillage pendant quatre ou cinq jours (26 juin). Les Bernois accourus pour mettre un terme à ces excès se livrèrent aux mêmes désordres, malgré les défenses des chefs et du gouvernement. La cathédrale, elle-même, ne fut pas épargnée[2]. Mais un brillant congrès d'ambassadeurs français, savoyards, autrichiens et de députés suisses se réunissait (du 25 juillet au 16 août) dans les murs de Fribourg à l'instigation de Louis XI. Ce prince craignait maintenant la prépondérance des Suisses et faisait voter la restitution du Pays de Vaud à la Savoie moyennant la somme de 500,000 florins[3]. Toutefois Morat, Grandson,

[1] La *Chronique des chanoines de Neuchâtel* nous a transmis aussi le beau fait d'armes des *Montagnons* des Brenets, du Locle et lieux voisins, lesquels, appelés aux armes par un hardi compagnon nommé Jéhan Droz, assaillirent les Bourguignons à coups de piques, pertuisanes et coulevrines, leur tuèrent 22 hommes et leur prirent le butin dont ils étaient chargés. *Chronique des chanoines*, 38.

[2] Gingins, *Épisodes des guerres de Bourgogne*, 342.

[3] Au congrès de Fribourg, Zurich était représenté par Waldmann et son bourgmestre Henri Göldli; Berne par Petermann de Wabern, Adrien de Boubenberg, Nicolas de Scharnachtal, Guillaume de Diesbach et Thuring Frickard; Lucerne par ses avoyers Hassfurter et Hertenstein; Fribourg par Pierre Pavillard, Pierre de Faussigny, Rod. de Wuippens, Praroman, Techtermann, Fégely. Parmi les princes étrangers, on distinguait le duc de Lorraine, le prince de Bourbon, grand

Orbe, Échallens restèrent en commun aux Bernois et aux Fribourgeois; Cerlier et les quatre mandements d'Aigle, de Bex, des Ormonts et Ollon aux Bernois seuls, le Bas-Vallais aux dixains du Haut qui l'ont conservé jusqu'à ce jour. Les Confédérés, ceux des Walsdtætten surtout, ne voyaient pas de bon œil cet agrandissement des Bernois et réservèrent leurs droits sur les pays conquis.

Fribourg, si cruellement traité par la Savoie vingt-neuf ans auparavant au traité de Morat, prit sa revanche au traité de Berne le 23 août 1477. La duchesse Yolande dut lui payer 25,000 florins, et, un an après, renoncer formellement à sa suzeraineté sur cette ville. Fribourg échangea la croix de Savoie contre l'aigle impériale et forma, dès lors, jusqu'en 1481, une république indépendante alliée de Berne et des Suisses. Les Fribourgeois auraient voulu davantage; ils demandaient leur incorporation immédiate à la Confédération, dont leurs députés avaient été admis à fréquenter les diètes à l'instar des Soleurois. Mais les Waldstætten n'étaient pas favorables à l'accroissement de la Ligue et la demande de Fribourg fut renvoyée à une autre diète[1].

La France, de son côté, demandait qu'on continuât la guerre et qu'on occupât Genève, *la clef du pays*. Les Confédérés trouvèrent que la chose était allée assez loin. Ils étaient d'ailleurs mécontents du roi de France, qui ne les avait pas secourus dans la guerre contre la Bourgogne.

Cependant le congrès de Fribourg ne rétablit point la paix avec Charles le Téméraire. Ce prince, il est vrai, cherchait à négocier avec les Suisses et leur envoya à diverses reprises Simon de Cléron, un de ses gentilshommes, pour traiter de cet objet important (octobre et décembre 1476). Mais, s'obstinant à sa ruine, Charles refusait de rendre à René son duché de Lorraine. Aux instances de ce jeune prince, et par le crédit de Waldmann, l'un des généraux de Morat, la diète de Lucerne signe un traité avec René (7 octobre 1476) et lui accorde 8,000 hommes[2]. Unis à 7,000 Allemands et Lorrains, ces auxiliaires livrèrent sous les murs de Nancy une bataille décisive, où le duc Charles, trahi par le Calabrais Campobasso, perdit la couronne et la vie (5 janvier 1477). Hans Waldmann et Brandolphe de Stein, l'ancien

amiral de France, les électeurs de Mayence et de Trèves, le comte palatin du Rhin, etc. Zellweger, *Geschichte der diplomatischen Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich*. Berne, 1848 et 49, I, 63. — Girard, msc.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 604. Il en fut question aussi à la diète de Zurich, 8 sept. 1476, et à celle de Lucerne, 20 janv. 1477, 11 février et 29 suivant.

[2] Voir pour l'alliance de Lorraine, Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, appendice, 922.


prisonnier de Charles à Grandson, commandaient les Suisses dans cette mémorable journée où les cornets mugissants d'Underwald et d'Uri glacèrent le cœur de ceux qui les avaient déjà entendus à Grandson et à Morat.

**2. Les Francs-Comtois abandonnés par les Suisses. — Guerre de Milan. — Suite des Guerres de Bourgogne (1477 à 1481).**

Tout en redoutant les Suisses, Louis XI ne négligeait rien pour se les attacher. Immédiatement après la bataille de Morat il faisait venir à sa cour les principaux chefs confédérés. Waldmann, Boubenberg, Hallwyl, Imhof d'Uri, d'Affry, Fégely de Fribourg et d'autres encore, y reçurent l'accueil le plus empressé et le plus brillant. C'est que Louis XI, prévoyant la complète ruine du duc Charles, espérait à la faveur de l'amitié des Suisses, s'emparer des États bourguignons. La maison d'Autriche, de son côté, cherchait à entraver les projets de la France en s'alliant d'une façon plus étroite avec les Confédérés. Mais après la bataille de Nancy et la mort de Charles le Téméraire, les Bernois, toujours ambitieux et grands dans leur politique, songeaient à faire de la Bourgogne un État allié et tributaire des Suisses. Les Francs-Comtois eux-mêmes demandaient à être agrégés, à perpétuité, à la Confédération de la Haute-Allemagne à titre d'alliés et non de sujets, comme le dit, par erreur, le chroniqueur bernois Tschachtlan[1]. La question fut agitée dans plusieurs diètes et conférences où Simon de Cléron, l'ancien envoyé de Charles, et d'autres nobles représentaient la Franche-Comté. Adrien de Boubenberg parla dans ce sens à la diète de Zurich. Mais l'esprit envahissant des Bernois était de plus en plus suspect aux Waldstætten. Louis XI et son agent Silinen surent exploiter ce mécontentement. Moyennant 100,000 florins, ils obtinrent de la diète non seulement qu'elle se désistât de ses prétentions sur la Bourgogne, mais encore qu'elle envoyât des auxiliaires au roi de France pour conquérir cette province. Cependant, aux cris de détresse du peuple franc-comtois, un corps franc de 5,000 hommes s'organise parmi les Confédérés pour défendre la liberté bourguignonne. Mais il arriva ce qui devait arriver encore plus d'une fois en pareille circonstance; les Suisses de l'armée franc-comtoise se laissèrent corrompre par ceux de l'armée de Louis XI et livrèrent par trahison la ville de Dôle, qu'ils étaient chargés de défendre (1477). La diète punit les traîtres et envoya au roi de France, en faveur des Bourguignons, des députés qui montrèrent

[1] Fleury, *Francs-Comtois et Suisses*. Besançon, 1869, 16.

d'abord plus de loyauté et de patriotisme. « Ne vous laissez pas prendre « aux douces paroles du roi de France, écrivait à la diète l'un de ces « députés, le fameux Waldmann, je n'ai jamais vu des gens plus four- « bes et plus impitoyables. Les Welsches nous trompent et nous mé- « prisent. Laissons-là cette perfide alliance française, et soyons bons « Allemands (20 août 1477). »

Adrien de Boubenberg faisait aussi partie de la députation. Ne se trouvant pas en sûreté à la cour de Louis XI, il s'enfuit et revint en Suisse déguisé en ménétrier ambulant. Le gouvernement de Berne exprima le mécontentement de ses bourgeois à Silinen que Louis XI avait fait, comme nous l'avons dit, évêque de Grenoble, avec prière d'en parler au roi (10 novembre[1]). Mais Waldmann s'étant laissé corrompre par une pension de 600 livres, se ravisait et tenait dans ses dépêches un tout autre langage : « Avant que nous soyons de retour, la petite « Bourguignonne (il appelait ainsi Marie de Bourgogne) aura perdu tout « son héritage, le roi Louis XI a cent mille hommes. Qui pourrait son- « ger à lui résister? »

Bientôt le héros de Morat et de Nancy poussera l'impudeur jusqu'à se moquer de Boubenberg, « dont les vaines terreurs, disait-il, avaient « empêché la cour de France de le combler, comme lui, d'honneurs et « de présents. » Rien ne montre mieux que ces paroles quelle atteinte profonde la loyale probité des Suisses primitifs avait subie dans leurs descendants du XV$^{me}$ siècle. C'était l'œuvre des conquêtes injustes et des guerres mercenaires. Malheureusement tout cela n'était pas près de disparaître. A la diète de Lucerne (9 septembre 1479) les dix cantons cédèrent définitivement leurs droits sur la Franche-Comté au roi de France pour la somme de 150,000 florins[2].

A peine la guerre de Bourgogne terminée, une autre guerre s'alluma. Cette fois c'était contre la duchesse Bona de Milan et pour servir l'ambition du pape Sixte IV. Il n'y avait cependant qu'une année que les Suisses avaient renouvelé avec les Milanais un capitulat acheté par ces derniers au prix de 32,000 florins. Mais le canton d'Uri en était toujours aux regrets de la perte de Bellinzona, et se brouillait de nouveau avec les sujets de la duchesse pour des questions de forêts et de pâturages. Profitant de l'irritation des esprits, le pape Sixte IV fit sonner haut le mot d'indulgences, déploya une bannière bénite et promit butin et pensions. Les mercenaires affluèrent. Le ministre de la duchesse de Milan réclama en vain contre la violation du droit des gens

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 705.
[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1477 à 1499, 48.



et de la justice. Uri requit tous ses coétats de combattre avec lui. 10,000 Confédérés passèrent le Saint-Gothard (décembre 1478). Cependant Berne, Fribourg et Soleure n'avaient pris les armes que dans l'intention bien arrêtée de jouer le rôle de médiateurs. Lorsqu'ils virent Uri et ses partisans prendre d'assaut Bellinzona, sans souci des négociations entamées avec Milan, ils rebroussèrent chemin et rentrèrent dans leurs foyers. Alléguant le froid et la chute des neiges. Waldmann en fit autant avec le gros de l'armée, au grand mécontentement des *Länder* ou cantons campagnards, qui firent entendre le mot de trahison. Il ne resta sur place que 200 hommes des Waldstætten pour la défense de la Levantine[1].

Le comte Borelli, commandant des forces lombardes, crut qu'il aurait bon marché de cette poignée de guerriers et marcha contre eux avec 10,000 hommes.

La bataille de Giornico dans la Levantine détrompa cruellement cette confiance. Un officier levantin, qui, à la bravoure helvétique joignait la ruse italienne, le juge Charles-François-Martin Stanga ou Stanghi, avait conseillé aux Suisses de faire déborder les eaux du Tessin sur les prairies qui avoisinent ce village; puis de se munir de crampons et d'attendre l'ennemi sur la colline. Ainsi firent les Suisses; puis lorsqu'ils virent l'ennemi chercher à en gravir d'un pas mal assuré la pente couverte de verglas, ils s'élancèrent sur lui avec impétuosité et le mirent en déroute complète (28 décembre). 1,500 Lombards périrent, leur sang teignit la neige jusqu'à Bellinzona. Borelli était au nombre des morts. C'est ainsi, chose presque incroyable, que 600 hommes en défirent 10,000.

Le héros de la journée avait été Frischhans Theilig, intrépide marchand de toile de Lucerne, qui, tournant dans ses mains sa flamboyante et terrible épée, portait l'épouvante et le carnage dans les rangs milanais, semblable à l'ange de la mort. Le juge Stanga, qui avait brillé aussi par l'héroïsme et dont le corps était criblé de blessures, tomba mort sur le seuil de sa demeure[2].

Le duc de Milan fut très heureux d'acheter la paix au prix de 100,000 ducats, non compris 24,000 florins pour les frais de guerre, et de la cession de la Levantine aux Suisses (1479).

La guerre de Bourgogne eut en apparence les suites les plus glorieu-

[1] Strickler, *Lehrbuch der Schweizergeschichte*, 108.
[2] Franscini, le canton du Tessin, dans les *Tableaux de la Suisse*. — Théodore de Liebenau, *Frischhans Teilling* ou *Teilig*. Le chroniqueur contemporain Diebold Schilling fait de Theilig le chef des Confédérés. L'auteur du chant de la bataille, Jean Viol, qui assistait à l'action, n'indique pas le nom du capitaine.

ses. Les Suisses, regardés dès lors comme le premier peuple militaire de l'Europe, sont fêtés et recherchés plus que jamais par toutes les puissances. Chacune d'elles veut avoir des guerriers de cette nation dans ses armées et se croit invincible quand elle en a. Les ambassadeurs étrangers obsèdent les diètes de demandes d'enrôlements, d'alliances à renouveler ou à conclure. Au premier rang des solliciteurs figure toujours le roi de France qui va se servir des Suisses pour détruire le duché de Bretagne, comme il s'en est servi pour renverser le duché de Bourgogne. Viennent ensuite Milan, la Savoie, le duc de Lorraine, l'empereur, le pape, le roi de Castille, Ferdinand le Catholique, auxquels il faut joindre encore le roi de Hongrie et la république de Venise[1].

Profitant d'un moment de froideur entre Louis XI et les Suisses, l'empereur Frédéric III était parvenu à arracher à ces derniers un traité d'union héréditaire (*Erb-Verein*), traité utile à la maison d'Autriche par la défaite des Vénitiens à Dovedro et la conservation du Tyrol italien qui en fut le résultat (1477). Cela n'empêchait pas les Suisses de se lier presque dans le même temps avec Matthias Corvin, roi de Hongrie, le plus grand ennemi qu'eût alors la maison d'Autriche, et de signer avec ce monarque à Bude, sa capitale, une alliance de 10 années (26 mars 1479). Une seconde ambassade suisse, en 1488, eut les honneurs d'une réception solennelle dans le dôme de Saint-Étienne à Vienne, où le roi de Hongrie arma chevalier de sa main le conseiller et chroniqueur lucernois Melchior Russ l'un des héros de Grandson, Morat et Nancy, et offrit une place dans son palais à son compagnon, le chancelier Jean Schilling. Dans ses messages, Matthias Corvin parlait d'opposer les Suisses aux Turcs. Mais le principal but que se proposait le roi de Hongrie était d'empêcher les Suisses de prendre parti pour l'Autriche, puis de se servir d'eux contre l'empereur et sa maison[2]. Mais les coffres de Matthias Corvin n'étaient pas fournis comme

[1] La première alliance avec l'Espagne et Venise date du 11 juillet 1496 (voir plus loin). Mais la chronique d'Isabelle la Catholique, composée par le secrétaire et historiographe de ces souverains, Fernando del Pulgar, nous apprend que précédemment déjà les rois catholiques avaient à leur solde des mercenaires suisses dont Ferdinand se servait pour réduire les nobles révoltés. « Les Suisses, dit Pulgar, « étaient des hommes de cœur qui avaient l'habitude de combattre à pied, sans « jamais tourner le dos. Aussi ne portaient-ils d'armes que par devant. » Dans son *Histoire d'Espagne*, M. Rosseeuw-St-Hilaire n'hésite pas à dire que c'est sur le modèle des Suisses que se formèrent ces redoutables bandes d'Espagne qui, pendant des siècles, décidèrent des destinées de l'Europe. Rosseeuw-St-Hilaire, *Histoire d'Espagne*, V, 445. — Sur Pulgar, voir Ticknor, *History of Spanish Litterature*, 1849, I, 157.

[2] Segesser, *Die Beziehungen der Schweizer zu Mathias Corvinus, König von Ungarn*, 1476-1490. Lucerne, 1860. — Theodor von Liebenau, *Melchior Russ. Ritter*, 9.



ceux de Louis XI; Melchior Russ revint appauvri et ruiné même de ses ambassades. Un très petit nombre de guerriers suisses accoururent sous ses drapeaux, et l'alliance hongroise tomba en désuétude.

Devenus ainsi les arbitres des combats et comme les gardiens de la victoire en Europe, les Confédérés conserveront ce rôle glorieux de Morat à Marignan, c'est-à-dire depuis leur plus grande victoire jusqu'à leur plus grande défaite (1476-1515). Le demi-siècle qui s'écoule entre ces deux journées est le plus brillant de nos annales. Mais cet éclat extérieur est chèrement acheté par les progrès de la démoralisation et le déclin toujours plus rapide des mœurs et des institutions de la vieille Suisse.

La guerre de Bourgogne contribua beaucoup à ce résultat. Auparavant la vénalité n'avait atteint que les chefs et une faible partie de la nation. L'or de Grandson, mesuré à pleins chapeaux par les soldats, corrompit la masse elle-même. Ce même peuple que nous avons connu si économe, si laborieux, si probe et si fidèle à la foi jurée, se montre, après la guerre de Bourgogne, vénal, dissolu, parjure, égoïste et tout à la fois indompté et servile.

Les chroniques de l'époque sont remplies de scènes de licence et de brigandage. Les vols surtout se multiplient d'une manière effrayante. C'est au point que la diète de Baden ordonnera de pendre quiconque volera pour la valeur de la corde (1480). Plus de 1500 exécutions capitales se succédèrent en quelques mois au sein d'une population qui, au dire d'un chroniqueur contemporain, ne comptait pas plus de 54,000 hommes en état de porter les armes[1].

A ces scènes de désordre se rattache l'escapade des compagnons de la *Bande joyeuse* ou de la *Folle vie* (Saubanner Zug). L'année de la bataille de Nancy, une assemblée tumultueuse des jeunes gens de Waldstætten eut lieu au carnaval de Zoug, On y décide, au milieu des libations et des fous rires, d'aller rançonner Genève et la Savoie, et on se met en marche au nombre de plus de 2,000 hommes, à travers le territoire de Berne qui se hâte de fermer ses portes. Fribourg au contraire est obligée de les ouvrir et de recevoir ces hôtes incommodes (26 février 1477). Quelques jours après, ayant à leur tête des chefs schwyzois, les fameux gars pénètrent sur le territoire savoyard[2]. Les

[1] Bonstetten, moine et doyen au cloître d'Einsiedeln.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 354. — Berchtold, *Histoire de Fribourg*, I, 399.

gens de la Folle vie avaient mis sur leur bannière un cochon et des chardons, digne symbole d'une entreprise déshonorante. Pour se délivrer de cette étrange invasion, la duchesse de Savoie dut mettre ses bijoux en gage; Genève, donner à boire et payer deux florins à chaque compagnon. Cette prise d'armes n'était toutefois pas une simple bacchanale. Le bruit s'était répandu dans les Waldstætten que « MM. de Berne et de Fribourg mettaient en poche l'argent de Savoie, » et le peuple de ces contrées trouvait juste qu'il lui en revînt aussi sa part. L'expédition ne s'était pas faite même sans la connivence de certains membres de la diète, jaloux de ces deux villes (février 1477). C'est pour échapper à de nouvelles extorsions de ce genre que l'évêque de Genève Jean-Louis de Savoie jugea à propos de contracter, quelques mois plus tard avec Berne et Fribourg, une alliance qui est la première en date des alliances de la ville d'Arve et Rhône avec les Suisses. Mais cette union, dictée par l'instinct de conservation du prince-évêque ne portait pas encore le caractère spontané et populaire qui fait le prix et l'importance réelle de ces sortes de relations. Les citoyens de Genève n'interviennent pas *directement* dans ce traité conclu pour sa vie durant par l'évêque ou *administrateur diocésain* en son nom et en celui de ses subordonnés de la cité genevoise [1].

La désunion des Confédérés était tous les jours plus saillante. C'était une suite de la dernière guerre et du partage inégal des dépouilles bourguignonnes. Les Waldstætten avaient vainement réclamé part égale pour tous les États de la Ligue. Berne et les villes se fondaient sur le principe que chaque État devait recevoir en proportion des forces qu'il avait mises sur pied; que Berne, qui pouvait lever 20,000 hommes, devait être mieux traité que chacun des *Lænder* ou *États campagnards* qui, tous ensemble, n'en levaient que 14,000. Deux partis se formèrent dans le sein de la Confédération, celui des *Lænder*, composé d'Uri, Schwyz, Underwald, Zoug, Glaris, et le parti des villes, formé de Berne, Zurich et Lucerne.

La question d'entrée dans la Confédération, de Fribourg et de Soleure, vint encore compliquer la querelle. Ces deux villes avaient mérité leur admission, l'une par sa conduite dans la dernière guerre, l'autre par une fidélité de deux siècles. Mais l'annexion de Fribourg et de Soleure, en portant à cinq le nombre des *États-villes*, eût établi l'*égalité des voix* en diète en faveur de ce parti qui avait déjà la prépondérance numérique et qui cherchait sans cesse à s'agrandir par de nouvelles

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477. Texte du traité, 946. Il est du 14 novembre 1477.



conquêtes. Les *Lænder* persistaient dans leur opposition à la réception de Fribourg et de Soleure. Berne, Zurich et Lucerne, comme pour braver cette opposition, firent une alliance particulière et perpétuelle avec ces deux villes le 23 mai 1477 [1]. Un lien plus ancien et plus étroit que celui des cantons suisses en général, le traité des quatre États ou *Vier-Waldstættenbund*, unissait Lucerne depuis 1333 aux trois vallées forestières; elles sommèrent cet État de résilier un contrat opposé au leur. Lucerne ayant persisté dans son alliance séparée ou *Sonderbund*, les Waldstætten s'en vengèrent en excitant les pâtres de l'Entlibouch à secouer le joug de cette ville et à former un État indépendant et démocratique comme les vallées forestières elles-mêmes. Quelques pourparlers eurent lieu à Escholzmatt entre l'aubergiste Am-Stalden, chef des vaillants Entliboucher à la journée de Morat, et le landamman Bürgler, d'Obwald. Lucerne, que ces entrevues exaspéraient, fait aussitôt saisir Am-Stalden, qui est jeté dans la tour de l'Eau (*Wasserthurm*) et appliqué à la torture. Il eut beau implorer son pardon à genoux et découvrir sa poitrine sillonnée de cicatrices; toute la grâce qu'obtint Am-Stalden, ce fut de périr par le glaive, au lieu d'avoir les membres brisés par l'horrible supplice de la roue (24 novembre 1478).

### 3. Lutte des États-villes et des États-campagnes. — Nicolas de Flüe et la diète de Stanz (1481).

L'affaire d'Am-Stalden avait ajouté de nouveaux ferments de discorde à ceux qui divisaient la Suisse. Lucerne traitant en ennemis les Waldstætten, ceux-ci usèrent de représailles. Obwald refusa de laisser abaisser la dignité de son landamman, et de l'obliger à comparaître à Lucerne, où il avait été cité comme complice de la conjuration d'Am-Stalden. Adrien de Boubenberg lui-même se vit accusé de connivence par les Lucernois. Les cinq villes, de leur côté, renouvelèrent leur alliance *particulière* et tinrent des diètes séparées à Lucerne, Zurich et Zofingue.

De toutes parts se faisaient jour la défiance, le mécontentement et les menaces. Pour essayer de rétablir la concorde, on convoqua inutilement plusieurs diètes. Une dernière réunion, qui devait être décisive, fut fixée à Stanz. Elle s'ouvrit à la Noël de l'an 1481 et comptait dans son sein les hommes les plus influents et les plus célèbres de la Confédération. Zurich avait envoyé son héros, Hans Waldmann; Berne, l'avoyer Guillaume de Diesbach; Lucerne, le vieil avoyer Gaspard de

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, 677, et appendice, 929.

Hertenstein; Soleure, son chancelier Jean de Staal. Les deux Schilling de Lucerne, père et fils, l'un chancelier, l'autre prêtre et son substitut, tenaient la plume. Les questions à vider dans cette mémorable réunion étaient toujours celles des dépouilles bourguignonnes, des conquêtes de Berne et de Fribourg, de l'admission de cette dernière ville et de Soleure dans le corps helvétique. Mais bien loin de s'entendre, à peine les députés eurent-ils échangé quelques paroles, qu'ils en vinrent aux outrages. La diète allait se dissoudre et peut-être la patrie avec elle, lorsqu'un ermite majestueux, semblable aux prophètes dont il est parlé dans l'histoire du peuple d'Israël, intervint auprès de l'assemblée fédérale, et, par ses nobles et patriotiques paroles, y rappela la paix et la fraternité.

Cet illustre vieillard était connu depuis plusieurs années dans les Waldstætten sous le simple nom de « frère Nicolas (*Bruder Klaus*). » Il n'avait pas toujours vécu dans la retraite. Né le 21 mars 1417 à Sachseln d'une honorable famille d'Obwald appelée de Flüe[1], il avait d'abord cultivé les champs en simple laboureur, élevé une famille de dix enfants et servi la patrie comme magistrat et guerrier. Dans ces positions diverses, Nicolas s'était montré un modèle de loyauté, d'activité laborieuse, de simplicité gaie et sereine. Mais doué d'une âme enthousiaste et contemplative, Nicolas de Flüe, comme autrefois les *Amis de Dieu*, avait éprouvé le besoin de se recueillir dans la solitude, mère des grandes pensées[2]. Du consentement de sa femme, il s'était retiré en 1467, à l'âge de 50 ans, dans la sauvage grotte du Ranft près de Sachseln, et y vivait tout entier à la prière et à la méditation des choses éternelles, sans oublier toutefois les siens ni la patrie. Tous ceux qui allaient visiter le solitaire dans sa cellule se sentaient émus à l'aspect de cet homme de Dieu et d'amour, à la figure vénérable et mélancolique, amaigri par les austérités, le rosaire à la main, les pieds nus, vêtu d'une bure grossière, dont la nourriture se composait de racines, et la couche, des planches nues de son ermitage[3].

[1] Flüe ou Fluh, en français de la Roche, et de Rupe en latin. La famille de Flüe a donné plusieurs landammans à l'Obwald.

[2] « J'ai longtemps cherché quelle serait la vertu qui me rapprocherait le plus « de Dieu et me rendrait le plus semblable à lui. J'ai cru que c'était l'amour. « L'amour, en effet, nous fait aimer Dieu ; mais la solitude nous fait aimer de « Dieu. » Telle était, selon ses biographes, la croyance du saint ermite (Voir les belles pages consacrées à Nicolas de Flüe par M. Gelzer. *Die zwei ersten Jahrhunderte der Schweizergeschichte*, Basel, 1840, 208).

[3] « Il est de haute taille, tout à fait brun, maigre et ridé, les cheveux gris, la « barbe longue d'un pouce, les yeux de moyenne grandeur, les dents blanches et



Le bruit de sa sainteté s'était répandu dans la vallée, ainsi que dans tous les pays d'alentour, et le peuple y ajoutait des choses extraordinaires sur ses jeûnes surnaturels et les visions qui le frappaient dans sa retraite.

Frère Nicolas avait appris avec une profonde douleur les progrès croissants de la discorde parmi ses compatriotes. Lorsque le curé de Stanz, Henri Im-Grund, son ami, vint lui raconter ce qui se passait à la diète et lui peignit avec effroi les suites funestes de la séparation des Confédérés, le généreux ermite (ainsi le raconte la tradition) n'hésita pas « à se rendre auprès des chefs des villes et des campagnes qu'il avait « fait prévenir de son arrivée. Alors se plaçant au milieu d'eux, et « usant de l'ascendant que lui donnaient sur ces hommes de parti son « caractère élevé et sa mission divine, il leur tint ce langage : « Vous « êtes devenus forts par la puissance de vos bras réunis, et vous allez « maintenant vous diviser pour un vil butin? Ah! que le bruit de votre « déshonneur ne se répande pas dans les contrées voisines! Vous, « villes, renoncez à des droits qui blessent d'anciens confédérés; vous, « campagnes, rappelez-vous les combats que Fribourg et Soleure ont « soutenus à vos côtés; recevez-les dans votre alliance. Mais, Confé« dérés, n'étendez pas trop le cercle de votre alliance. Ne vous mêlez « pas des querelles étrangères. Gardez-vous de toute dissension. Loin « de vous la pensée d'accepter de l'or pour prix de la patrie. »

Que ces paroles aient été réellement prononcées à la diète par Nicolas de Flüe ou qu'elles aient simplement fait l'objet d'un message du curé Im-Grund, comme il paraît prouvé par la science, elles n'en produisirent pas moins une impression profonde sur les Confédérés. Au bout d'une heure, toutes les difficultés furent aplanies, le Sonderbund des villes fut dissous, Fribourg et Soleure admis dans la Confédération et le son des cloches annonça dans toute la Suisse le rétablissement de la concorde entre les États de la Ligue. Ce fut là l'œuvre du religieux pacificateur de la Suisse; œuvre admirée et bénie depuis trois siècles par tous les Confédérés, sans distinction d'opinion ni de croyance[1]. « S'il y

« bien alignées, le nez bien proportionné. Il parle peu, paraît avoir la soixantaine. « Il a la tête découverte et une robe grise autour du corps. » Portrait tracé par un contemporain (*Geschichtsfreund* de 1862).

[1] Un savant allemand, naturalisé Suisse, qui s'est fait un nom honorable dans notre littérature nationale par son Recueil des chants de l'ancienne Confédération (*Eidg. Liederchronik*, Berne, 1835), M. Rochholz, a entrepris dans un récent ouvrage de plus de 300 pages, intitulé : *Die Legende von Bruder Klaus von der Flue* (Sauerländer, 1875), la triste tâche de démolir le grand ermite et de le dépouiller de sa triple auréole religieuse, morale et patriotique. Usant des procédés familiers à un criticisme outré et de ce qu'on est convenu d'appeler l'hyper-

« eut jamais un saint homme, dit Jean de Müller, ce fut Nicolas de « Flüe; toutefois l'Underwald n'était pas assez riche, Rome pas assez « généreuse pour le canoniser; mais il a son autel dans les âmes. »

Si l'œuvre de Nicolas de Flüe n'a trouvé jusqu'à présent que des admirateurs, il n'en est pas de même du pacte conclu dans cette même diète de Stanz, sous l'inspiration d'un autre personnage, le fameux

critique, M. Rochholz a fait de Bruder Klaus un type d'ignorance, de superstition, un faux prophète fanatique et imposteur à la fois, et rend responsable ce dernier des actes de vénalité de ses proches, de ses compatriotes et même de ses descendants. Il va jusqu'à lui faire un crime des éloges ridicules et des contes absurdes ou intéressés débités sur son compte par les hagiographes. L'homme de Dieu que les Confédérés de toutes les opinions et de toutes les croyances s'étaient accoutumés à vénérer comme le pacificateur de la Suisse, ne serait plus qu'un saint de fabrique ultramontaine et jésuitique et, comme il l'appelle ironiquement, un *spécimen de patriotisme catholique-romain*. Voilà où conduit l'esprit de système et surtout la manie de transporter les préoccupations du présent dans le passé, manie déjà signalée souvent comme une source féconde d'erreurs et de sophismes. Que Nicolas de Flüe ne sût pas lire et écrire et qu'il priât le chapelet ou non, que nous importe? Le merveilleux joue un certain rôle, il est vrai, dans la vie du *pacificateur de la Suisse*. Mais ne coule-t-il pas aussi à pleins bords dans la vie de Jeanne d'Arc, la *libératrice* de la France? Elle aussi ne savait ni lire ni écrire. Elle aussi pleurait, priait, entendait des voix du ciel; de même que le frère Nicolas, elle avait quitté sa famille et même pris le costume d'homme et des gens de guerre. Si Nicolas de Flüe est un mystique, un exalté, Jeanne d'Arc est une vagabonde, une drôlesse, à moins qu'on ne l'appelle une hérétique et une sorcière, comme firent les Anglais, qui l'ont brûlée à Rouen. Jeanne n'en a pas moins sauvé son pays et Nicolas de Flüe le sien, au jugement des historiens de tous les siècles qui ont suivi. Moins extraordinaires, moins mystiques, Nicolas de Flüe et Jeanne d'Arc n'auraient pas eu sur leurs contemporains l'influence qu'ils exercèrent. Comment l'auteur érudit de la légende de frère Nicolas, qui cite plusieurs passages de Lessing favorables à ses vues, n'a-t-il pas songé à ces lignes-ci, bien plus appropriées encore à la circonstance : « Il y a « eu dans tous les temps des âmes privilégiées qui, par leurs propres forces, se sont « élevées au-dessus des idées communes, vers une région plus lumineuse, et qui, « sans pouvoir communiquer à d'autres les impressions qu'ils éprouvaient, ont « cependant réussi à en donner une idée par leurs récits. »

Quant à la question de savoir si Nicolas de Flüe a paru en personne à la diète de Stanz, l'opinion contraire est généralement admise, non seulement parce que le sous-chancelier Schilling ne mentionne pas la présence du noble ermite dans son trop laconique récit, mais parce que les dessins à la main et coloriés qui accompagnent ce récit représentent Im-Grund parlant aux seigneurs de la diète. Selon M. Ming, curé de Sarnen, qui soutient aujourd'hui encore l'intervention personnelle de frère Nicolas, le curé Im-Grund ne figure dans la vignette qu'en qualité d'envoyé de Nicolas pour prier les *Tagherren* ou seigneurs de la diète d'attendre l'arrivée de son ami. Mais, comme l'a fait observer l'un des plus sagaces scrutateurs de nos annales, M Vaucher de Genève, l'abstention de frère Nicolas, quelque étonnante qu'elle puisse paraître, s'expliquerait très bien par le caractère mystérieux du personnage, et cette intervention lointaine, loin de nuire à l'efficacité de sa démarche, était de nature à l'accroître encore par le prestige qui s'attachait à l'oracle ainsi transmis, prestige qui se fût aisément dissipé dans une entrevue où Nicolas aurait eu à subir les objections des contradicteurs de l'admission de Fribourg et Soleure. *Indicateur d'histoire suisse*, 1870-72, 162, 212.



Hans Waldmann, de Zurich. Institué pour mettre un frein au désordre et à la licence des derniers temps, le *pacte de Stanz*, ou *Stanzer-Verkommniss*, renferme une foule de dispositions relatives aux rapports des cantons entre eux et à ceux des autorités cantonales (*Obrigkeit*) avec leurs ressortissants (*Zugehœrigen*). Par ce pacte, « il est défendu à chaque État de la Ligue d'intervenir dans les affaires d'un co-État[1]; il est, au contraire, enjoint à chaque État d'arrêter et de punir ceux de ses ressortissants qui se réuniraient pour envahir le territoire d'un État voisin[2] et y propager la rébellion[3]. Tous les États ensemble sont sommés de marcher contre quiconque enfreindra ces règles du droit commun des cantons. L'État attaqué a également le droit d'arrêter et de punir lui-même ceux qui envahissent son territoire[4]. » Mais le pacte de Stanz va plus loin encore. Il proscrit les associations, les réunions populaires, et interdit le droit de pétition, lorsque son exercice est de nature à faire craindre des désordres dans le pays. Si une insurrection éclate dans un canton, les gouvernements des dix États se réunissent pour la réprimer de concert.

Ces dernières dispositions ne plurent pas également à tous les cantons et choquèrent surtout le gouvernement démocratique de Schwyz. Mais il n'osa s'en plaindre que quelques années plus tard, après la mort de Waldmann. Dans une conférence tenue à Baden en juin 1489, il réclama l'abolition de ces articles, *attentatoires au pacte et aux principes les plus sacrés de l'alliance*. Mais l'opinion de Schwyz, combattue énergiquement par Berne et son banneret Nicolas Zurkinden, ne prévalut pas. Le pacte de Stanz resta et devint même avec la loi ecclésiastique de 1370 et la constitution militaire de 1393, la principale base du droit public fédéral. Chaque fois que les États suisses renouvelaient solennellement leurs alliances, ils faisaient lecture de ces trois actes fondamentaux de leur Confédération[5].

[1] Comme Obwald l'avait fait dans la conjuration de l'Entlibouch.

[2] Comme cela avait eu lieu dans l'escapade de la Bande joyeuse.

[3] Comme il était arrivé à Zoug en 1404.

[4] Lucerne a usé de ce droit envers les corps francs en 1845.

[5] Le pacte de Stanz a été l'objet des plus vives critiques de la part de plusieurs écrivains démocrates, qui y ont vu le fondement de l'oligarchie en Suisse et de l'alliance des gouvernements contre le peuple. Ainsi Troxler, Henne, Delaharpe, Gloutz-Blotzheim lui-même, qui nomment *Volksbund* le traité de 1291, et *Herrenbund* celui de 1481. Jean de Muller, au contraire, n'a vu dans ce pacte qu'une mesure de salut public temporaire et dictée par les circonstances (*das gemeine Wohl erfordert Ordnung*). M. Segesser prouve que les *députés des campagnes* furent consultés plusieurs fois postérieurement à cette assurance mutuelle des gouvernants contre le peuple. Quoique grand ami de l'*ordre*, M. Bluntschli trouve aussi la suppression du droit de pétition contraire au *principe de la liberté populaire*. Mais il

« eut jamais un saint homme, dit Jean de Müller, ce fut Nicolas de « Flüe; toutefois l'Underwald n'était pas assez riche, Rome pas assez « généreuse pour le canoniser; mais il a son autel dans les âmes. »

Si l'œuvre de Nicolas de Flüe n'a trouvé jusqu'à présent que des admirateurs, il n'en est pas de même du pacte conclu dans cette même diète de Stanz, sous l'inspiration d'un autre personnage, le fameux

critique, M. Rochholz a fait de Bruder Klaus un type d'ignorance, de superstition, un faux prophète fanatique et imposteur à la fois, et rend responsable ce dernier des actes de vénalité de ses proches, de ses compatriotes et même de ses descendants. Il va jusqu'à lui faire un crime des éloges ridicules et des contes absurdes ou intéressés débités sur son compte par les hagiographes. L'homme de Dieu que les Confédérés de toutes les opinions et de toutes les croyances s'étaient accoutumés à vénérer comme le pacificateur de la Suisse, ne serait plus qu'un saint de fabrique ultramontaine et jésuitique et, comme il l'appelle ironiquement, un *spécimen de patriotisme catholique-romain*. Voilà où conduit l'esprit de système et surtout la manie de transporter les préoccupations du présent dans le passé, manie déjà signalée souvent comme une source féconde d'erreurs et de sophismes. Que Nicolas de Flüe ne sût pas lire et écrire et qu'il priât le chapelet ou non, que nous importe? Le merveilleux joue un certain rôle, il est vrai, dans la vie du *pacificateur de la Suisse*. Mais ne coule-t-il pas aussi à pleins bords dans la vie de Jeanne d'Arc, la *libératrice* de la France? Elle aussi ne savait ni lire ni écrire. Elle aussi pleurait, priait, entendait des voix du ciel; de même que le frère Nicolas, elle avait quitté sa famille et même pris le costume d'homme et des gens de guerre. Si Nicolas de Flüe est un mystique, un exalté, Jeanne d'Arc est une vagabonde, une drôlesse, à moins qu'on ne l'appelle une hérétique et une sorcière, comme firent les Anglais, qui l'ont brûlée à Rouen. Jeanne n'en a pas moins sauvé son pays et Nicolas de Flüe le sien, au jugement des historiens de tous les siècles qui ont suivi. Moins extraordinaires, moins mystiques, Nicolas de Flüe et Jeanne d'Arc n'auraient pas eu sur leurs contemporains l'influence qu'ils exercèrent. Comment l'auteur érudit de la légende de frère Nicolas, qui cite plusieurs passages de Lessing favorables à ses vues, n'a-t-il pas songé à ces lignes-ci, bien plus appropriées encore à la circonstance : « Il y a « eu dans tous les temps des âmes privilégiées qui, par leurs propres forces, se sont « élevées au-dessus des idées communes, vers une région plus lumineuse, et qui, « sans pouvoir communiquer à d'autres les impressions qu'ils éprouvaient, ont « cependant réussi à en donner une idée par leurs récits. »

Quant à la question de savoir si Nicolas de Flüe a paru en personne à la diète de Stanz, l'opinion contraire est généralement admise, non seulement parce que le sous-chancelier Schilling ne mentionne pas la présence du noble ermite dans son trop laconique récit, mais parce que les dessins à la main et coloriés qui accompagnent ce récit représentent Im-Grund parlant aux seigneurs de la diète. Selon M. Ming, curé de Sarnen, qui soutient aujourd'hui encore l'intervention personnelle de frère Nicolas, le curé Im-Grund ne figure dans la vignette qu'en qualité d'envoyé de Nicolas pour prier les *Tagherren* ou seigneurs de la diète d'attendre l'arrivée de son ami. Mais, comme l'a fait observer l'un des plus sagaces scrutateurs de nos annales, M Vaucher de Genève, l'abstention de frère Nicolas, quelque étonnante qu'elle puisse paraître, s'expliquerait très bien par le caractère mystérieux du personnage, et cette intervention lointaine, loin de nuire à l'efficacité de sa démarche, était de nature à l'accroître encore par le prestige qui s'attachait à l'oracle ainsi transmis, prestige qui se fût aisément dissipé dans une entrevue où Nicolas aurait eu à subir les objections des contradicteurs de l'admission de Fribourg et Soleure. *Indicateur d'histoire suisse*, 1870-72, 162, 212.



Hans Waldmann, de Zurich. Institué pour mettre un frein au désordre et à la licence des derniers temps, le *pacte de Stanz*, ou *Stanzer-Verkommniss*, renferme une foule de dispositions relatives aux rapports des cantons entre eux et à ceux des autorités cantonales (*Obrigkeit*) avec leurs ressortissants (*Zugehœrigen*). Par ce pacte, « il est défendu à chaque État de la Ligue d'intervenir dans les affaires d'un co-État[1]; il est, au contraire, enjoint à chaque État d'arrêter et de punir ceux de ses ressortissants qui se réuniraient pour envahir le territoire d'un État voisin[2] et y propager la rébellion[3]. Tous les États ensemble sont sommés de marcher contre quiconque enfreindra ces règles du droit commun des cantons. L'État attaqué a également le droit d'arrêter et de punir lui-même ceux qui envahissent son territoire[4]. » Mais le pacte de Stanz va plus loin encore. Il proscrit les associations, les réunions populaires, et interdit le droit de pétition, lorsque son exercice est de nature à faire craindre des désordres dans le pays. Si une insurrection éclate dans un canton, les gouvernements des dix États se réunissent pour la réprimer de concert.

Ces dernières dispositions ne plurent pas également à tous les cantons et choquèrent surtout le gouvernement démocratique de Schwyz. Mais il n'osa s'en plaindre que quelques années plus tard, après la mort de Waldmann. Dans une conférence tenue à Baden en juin 1489, il réclama l'abolition de ces articles, *attentatoires au pacte et aux principes les plus sacrés de l'alliance*. Mais l'opinion de Schwyz, combattue énergiquement par Berne et son banneret Nicolas Zurkinden, ne prévalut pas. Le pacte de Stanz resta et devint même avec la loi ecclésiastique de 1370 et la constitution militaire de 1393, la principale base du droit public fédéral. Chaque fois que les États suisses renouvelaient solennellement leurs alliances, ils faisaient lecture de ces trois actes fondamentaux de leur Confédération[5].

[1] Comme Obwald l'avait fait dans la conjuration de l'Entlibouch.

[2] Comme cela avait eu lieu dans l'escapade de la Bande joyeuse.

[3] Comme il était arrivé à Zoug en 1404.

[4] Lucerne a usé de ce droit envers les corps francs en 1845.

[5] Le pacte de Stanz a été l'objet des plus vives critiques de la part de plusieurs écrivains démocrates, qui y ont vu le fondement de l'oligarchie en Suisse et de l'alliance des gouvernements contre le peuple. Ainsi Troxler, Henne, Delaharpe, Gloutz-Blotzheim lui-même, qui nomment *Volksbund* le traité de 1291, et *Herrenbund* celui de 1481. Jean de Muller, au contraire, n'a vu dans ce pacte qu'une mesure de salut public temporaire et dictée par les circonstances (*das gemeine Wohl erfordert Ordnung*). M. Segesser prouve que les *députés des campagnes* furent consultés plusieurs fois postérieurement à cette assurance mutuelle des gouvernants contre le peuple. Quoique grand ami de l'*ordre*, M. Bluntschli trouve aussi la suppression du droit de pétition contraire au *principe de la liberté populaire*. Mais il

Il n'est point fait mention, dans le *Stanzer-Verkommniss*, de l'admission de Fribourg et Soleure. Cette alliance fut l'objet d'un traité particulier (*Bundes-Brief*) qui accordait à ces deux villes des conditions plus favorables qu'à Saint-Gall et Appenzell, mais non cependant l'égalité complète avec les huit anciens cantons. Éclairés par l'expérience, ces derniers défendirent à Soleure et à Fribourg de contracter des alliances sans le consentement de leurs confédérés.

La diète de Stanz ne mit point fin aux luttes intérieures de la Suisse. En 1483, à la requête des *Lænder*, les huit États exclurent Soleure et Fribourg des délibérations de la diète qui ne regardaient pas directement ces deux cantons. Une partie des États renouvelèrent aussi leurs prétentions sur les conquêtes faites par Berne et Fribourg dans la dernière guerre. Choisi pour arbitre, Henri Gœldli, bourgmestre de Zurich et chef des Zuricois à la bataille de Grandson, décida la question en faveur de Berne et de Fribourg, moyennant le paiement de 20,000 florins aux autres États de la Ligue. Le même magistrat prononça entre Fribourg et Soleure, qui se disputaient la préséance aux diètes, et l'accorda à Fribourg, alors tout occupé à se dépouiller de ce qu'il avait d'idées et de mœurs françaises, pour s'assimiler aux neuf autres États tout *allemands* du corps helvétique[1].

D'autres conflits surgirent parmi les Confédérés, d'abord au sujet de Constance, ancienne alliée des Suisses, que la médiation de Nicolas de Flüe sauva d'une nouvelle guerre. Ce fut ensuite l'affaire des monnaies, heureusement terminée par la sagesse de Waldmann, élu bourgmestre de Zurich à la place de Gœldli (1485). On cherchait déjà alors, mais en vain, à obtenir une centralisation des monnaies. Les tentatives de centralisation politique ne furent pas plus heureuses. On parvint cependant à s'entendre pour renouveler à Berne le *serment de l'alliance perpétuelle;* ce qui eut lieu avec beaucoup de pompe en présence des

approuve l'interdiction des assemblées populaires, « inutiles et dangereuses, dit-il, dans des États où le peuple a ses assemblées annuelles et régulières.» Tout en louant les efforts des villes pour réprimer la démagogie et d'ignobles rancunes, M. Meyer de Frauenfeld trouve que les articles 2 et 3 du Convenant étaient des épées à deux tranchants dont on se servit plus tard pour comprimer toute manifestation libre au sein du peuple. *Gesch. des schweiz. Bundesrechtes*, 1878, I, 468.

[1] L'introduction de la langue allemande comme langue diplomatique avait précédé l'admission de Fribourg dans la Confédération. Mais alors la germanisation va plus loin et se manifeste par la suppression des écoles françaises et l'appel de maîtres d'école et de greffiers allemands. Certaines familles avaient déjà germanisé leurs noms de famille. Les Faulcon étaient devenus Falk; Veillard, Alt; Mettraux, Amman; Praroman, Perromann, D'Avry, Daffery ou D'Affry; Lombard, Lumbart, etc.



bourgmestres et avoyers des États-villes, et des landammans des États campagnards.

Dans l'intérieur des cantons, l'union ne régnait pas davantage entre les autorités et leurs ressortissants. A Berne, le gouvernement, serviteur trop docile de la France, fut obligé de déposer ses pouvoirs entre les mains de la bourgeoisie. Celle-ci les lui rendit ensuite, satisfaite d'avoir donné une leçon à Guillaume de Diesbach et à ses partisans.

Dans l'Underwald les gens de l'abbaye d'Engelberg, excités par la famille orgueilleuse de Schaderower, déclarèrent formellement ne plus vouloir reconnaître pour leur seigneur le prince-abbé Ulrich Stadler. 300 hommes des cantons protecteurs du couvent, Lucerne, Schwyz et Underwald, sous les ordres de Pierre Russ, occupèrent la vallée, et le conseil de guerre condamna à mort le chef de la révolte, Jenni Schaderower. Mais le noble abbé refusa de signer la sentence. « A Dieu ne plaise, dit-il, que je ratifie une condamnation capitale de cette main qui bénit au nom d'un Dieu de miséricorde (1486)[1].

Les rapports entre l'Église et l'État, améliorés par le code ecclésiastique de 1370, n'en donnaient pas moins lieu à bien des querelles. Une grande cause de désordre était l'usage qui s'était introduit en cour de Rome d'accorder aux nombreux solliciteurs italiens ou suisses, des bénéfices non vacants pour être occupés après la mort du titulaire. Cet abus en entraîna un autre. Les papes donnaient quelquefois à ces solliciteurs ou *courtisans*, comme les appellent nos chroniques, des bénéfices dont la collation appartenait aux chapitres ou aux gouvernements suisses. Une double nomination de ce genre causa la guerre de Moûtier-Grandval, où les corps francs bernois soutinrent le prévôt de leur canton, nommé par le pape Innocent VIII, contre le prévôt lucernois, élu par le chapitre. Le traité de Courrendlin, en restituant à l'évêque de Bâle, souverain de ce pays, la propriété du territoire, en soumit les habitants aux Bernois à titre de *protégés, combourgeois* et *auxiliaires perpétuels.*

Berne profita de son crédit auprès du pape Innocent VIII pour obtenir la suppression de l'ordre teutonique et le remplacer par un chapitre de chanoines. Mais les gouvernants bernois, si forts quand il s'agissait de dépouiller un ordre religieux et de s'enrichir à ses dépens, ne montrèrent aucune fermeté dans une affaire qui intéressait au plus

[1] Fassbind, *Geschichte von Schwyz*, II, 134. — Businger, *Geschichte von Unterwalden*, n'en dit mot. — Voir Liebenau, *Blicke in die Geschichte Engelbergs*, 1876, 31. Le savant Lucernois se borne à dire que la grâce de Jenni Schaderower fut accordée à la suite de diverses sollicitations.

haut point l'honneur et la dignité de la république. Adrien de Boubenberg, appauvri par un grand train de maison et par ses coûteuses ambassades, était mort en 1479 sans payer certaine dette qu'un de ses parents par alliance avait contractée envers l'Italien Garriliati, un de ces prêtres sans prébende envoyés par la cour de Rome en Suisse. Garriliati eut le front de demander que le corps de l'illustre avoyer, du défenseur de Morat et de la patrie, fût exhumé et jeté à la voirie[1], comme celui d'un insolvable. Pour empêcher ce scandale, Berne, qu'on menaçait d'interdit, dut envoyer une députation à Rome, pourvoir l'impudent Italien de la prévôté de Rüggisberg, d'un canonicat à la cathédrale de Lausanne et lui conférer la bourgeoisie de Berne.

C'étaient ces abus et d'autres pareils qu'avaient voulu faire disparaître les conciles de Constance et de Bâle. L'opposition de la cour de Rome avait paralysé ces grandes assemblées. Cependant, avant de se dissoudre, le concile de Bâle avait décidé qu'*un concile général se réunirait tous les dix ans*. Or, comme trente ans s'étaient écoulés sans qu'une nouvelle réunion eût lieu, un cardinal, slave de nation, André de Crayna, entreprit de convoquer de son chef un nouveau concile et se rendit à Berne, puis à Bâle, où son projet fut d'abord bien accueilli (1482). Une espèce de concile s'assembla dans le chœur de la grande église. Les Médicis, de Florence, et Sforza, de Milan, ennemis du pape Sixte IV, envoyèrent leurs ambassadeurs. Mais le pape jeta l'interdit sur la ville et l'empereur Frédéric III se joignit au pape pour condamner la réforme projetée. Le malheureux Crayna, abandonné de tout le monde, et enfermé au *Spalenthurm*, se donna la mort dans son cachot (1484). Crayna, au dire de son propre secrétaire, Numagen, avait le cerveau malade[2]. Mais l'époque même de cette tragédie voyait naître les deux réformateurs qui, plus heureux dans leurs efforts que leur infortuné devancier, devaient porter la hache à l'arbre et séparer de l'église romaine une grande partie de l'Allemagne et de la Suisse. Martin Luther était né en Saxe le 10 novembre 1483, et Ulric Zwingli avait vu le jour à Wildhaus, dans le Toggenbourg, le 1er de l'an 1484.

Pendant que la question religieuse occupait quelques esprits aux bords du Rhin, le bruit des armes troublait les bords de l'Adda où

[1] A l'Engi-halde. Anselm, *Chronik*, II, 263. *Geschichtsforscher*, VII, 161-214. Voir la lettre du gouvernement de Berne au pape Sixte IV sous date du 28 janvier 1481. « In procerum militem A. de Bubenberg quondam scultetum nostrum adeo « sevierit ut eumdem religiosissime sepultum nunc denuo exhumandum et inter « canes procultandum censuerit. » — M. Hi lber (*Adrian von Bubenberg*, 36) fait de Garriliati un légat du pape ; ce personnage ne figure pas dans la liste des nonces.

[2] *Beiträge zur Vaterländ. Geschichte, Basels*, 1854, 45.



l'évêque de Coire faisait la guerre au duc de Milan, l'allié du roi de Naples, en lutte avec le pape Innocent VIII. Engadins et soldats de la ligue Grise se précipitèrent comme une avalanche sur la Valteline, brûlèrent Chiavenna et contraignirent les Visconti à rendre à l'évêque la vallée de Poschiavo, ancienne dépendance de son siège, moyennant 14.000 florins. Poschiavo dès lors resta Grison et libre (1487).

Les Grisons et les Confédérés de plusieurs États prenaient part aux guerres du duc Sigismond d'Autriche contre Venise, qui perdit 6,000 hommes et l'habile général San Severino dans une bataille livrée sur les rives de l'Adige. Au même temps, 8,000 Confédérés combattaient pour le roi de France Charles VIII, fils et successeur de Louis XI, à la journée de Saint-Aubin le Cormier où 11,000 lansquenets tombèrent les armes à la main. Un capitaine saint-gallois, Späting, y fit prisonnier le duc d'Orléans, l'allié de François II, duc de Bretagne (1488).

Six ans auparavant Zurich avait déclaré la guerre à ses alliés et bons amis de Strasbourg pour un mauvais drôle nommé le chevalier de Hohenbourg, dont les richesses considérables faisaient à la fois le crime et le mérite. L'intervention des Confédérés arrêta les hostilités. Hohenbourg, abandonné de tout le monde, fut condamné à mort et exécuté à Zurich comme entaché du vice de Sodome.

Grâce à son patriotisme, l'évêque de Sion, Walther Supersax était redevenu le maître au temporel comme au spirituel du Haut-Vallais. On lui remit aussi l'administration du Bas-Vallais conquis sur la Savoie, et dont celle-ci avait dû faire abandon pour toujours. La noblesse du Bas-Vallais se vit supplantée par des fonctionnaires dévoués au prélat. Les pauvres, en revanche, y gagnèrent par la libération de toute autre charge que le service militaire. Plusieurs membres de la famille Asperling avaient marché avec les Savoyards; la diète vallaisanne les déclara coupables de forfaiture, et séquestra leurs biens.

A la mort de l'évêque Supersax, ce fut le fameux Silinen, l'agent de Louis XI, qui fut élu par le chapitre. Ce Silinen, que son rôle dans les guerres de Bourgogne pourrait faire prendre pour un intrigant vulgaire, se distingua par une administration éclairée et bienfaisante. Il releva la cathédrale de Sion, bâtit des châteaux, des ponts, des églises, institua des bains, fit exploiter les mines d'argent de la vallée de Bagnes.

Mais le cours des prospérités de cet épiscopat fut interrompu par une guerre avec le comte d'Arona, Vital Borromée, le protégé du duc de Milan et de Waldmann de Zurich. Le Vallais avait pour lui les Lucernois, combourgeois de Silinen. Les gens du comte d'Arona continuant à maltraiter ceux de l'évêque de Sion, ce dernier envoie son frère Albin

de Silinen avec des troupes au delà du Simplon. Mais ce fut pour y éprouver une terrible défaite près de Crévola où, selon les chroniques vallaisannes, 800 guerriers dont 500 Vallaisans et 300 Lucernois restèrent sur le carreau, le 28 avril 1487. Le nombre des morts est porté à 2,000 dans une inscription latine placée dans la chapelle érigée par ceux de Crévola. Cette journée néfaste fit pâlir l'étoile de Silinen. Il est réduit à accepter la paix que négocièrent à Domo-d'Ossola les envoyés de Mathias Corvin, roi de Hongrie et le landamman Hürli du Hasli, qualifié de magnanime, habile et prudent dans les actes (23 juillet 1487).

Silinen ne fut pas heureux non plus dans ses efforts pour rendre son diocèse indépendant de l'archevêque métropolitain de Tarentaise dont il relevait depuis le IX^me siècle[1]. Il fut cité à Rome et condamné à une amende de 70 écus à payer à la chambre apostolique.

Les querelles continuant entre Vallaisans et Milanais, Silinen songeait à reconquérir le val d'Ossola et leva des troupes dont il prit lui-même le commandement. Mais parmi ses propres officiers se trouvait un traître, Georges Supersax ou Auf der Flue, châtelain d'Anniviers qui, gagné par l'or de Milan, paralysa son entreprise. Les troupes de l'évêque furent de nouveau battues près de Crévola. Non content d'avoir trahi son prince, Supersax tournait contre lui les Vallaisans et les Suisses, et levait la Mazze contre le prélat contraint à s'enfuir à Rome, où Supersax le poursuivait de ses accusations. Il lui reprochait entre autres d'être vendu au roi de France, en attendant qu'il se vendît lui-même à ce souverain. Inhumain et superstitieux, ce démagogue plein d'audace avait débuté dans sa Châtellenie par faire brûler vifs deux frères sous le soupçon de sorcellerie[2].

**4. Hans Waldmann, ou essai de centralisation politique et administrative à Zurich. — Occupation de Saint-Gall par les Confédérés. — Malaise général en Suisse (1484 à 1494).**

Depuis la guerre de Bourgogne, Zurich était redevenu le plus important des États de la Ligue, et comme le Vorort de la *Confédération*. C'était au gouvernement de cet État que les envoyés des puissances étrangères s'adressaient ordinairement à leur arrivée en Suisse, et remettaient leurs *lettres de créance*. Ce retour était dû à la grande influence qu'exerçait sur les affaires fédérales le bourgmestre Hans Waldmann.

[1] Gelpke, *Kirchengeschichte*, II, 558. Le Vallais eut successivement pour métropole religieuse Lyon, puis Vienne en Dauphiné, sous la primauté de laquelle il resta encore quelque temps, même alors qu'il avait pour supérieur immédiat l'archevêque de Tarentaise.

[2] Furrer, I, 235.



Waldmann est la plus grande figure de l'histoire suisse au XV^me siècle. Cet homme célèbre était le fils d'un paysan de Blickenstorff au canton de Zoug, et avait acquis en 1452 le droit de bourgeoisie à Zurich pour la minime somme de 4 florins. Il avait débuté assez tristement, et s'était fait enfermer deux fois au Wellenberg pour inconduite et voies de fait. Tanneur de profession, puis marchand de fer, il quitta son atelier pour se faire *condottiere* et embaucher des mercenaires à la solde des princes d'Allemagne. Enrichi par un mariage, et anobli sous le nom de sire de Dubelstein, Waldmann mit un peu plus de décence dans sa conduite. Par ses talents et son éloquence, il gagna la confiance des membres de sa tribu. La guerre de Bourgogne porta au comble sa gloire et sa popularité. Le héros de Morat et de Nancy, créé chevalier sur le champ de bataille, se vit successivement élevé aux charges d'édile, de grand tribun (1473) et de bourgmestre (1483). Mais il ne parvint à franchir ce dernier échelon qu'en brisant la famille puissante des Gœldli, dont le chef, l'ancien bourgmestre et chevalier Henri, se vit réduit par Waldmann au rang de simple conseiller; un second membre, Lazare Gœldli, destitué de ses emplois; un troisième, banni du canton.

Élu chef de l'État avec Henri Roust, l'insignifiant collègue de Gœldli, Waldmann trône en roi à Zurich, devient le directeur suprême des diètes et de la politique extérieure de la Confédération. C'est à lui qu'écrivent les princes, vers lui que se tournent les ambassadeurs des puissances, lorsqu'ils désirent obtenir des traités de paix, d'alliance ou une levée de mercenaires. Principal auteur du pacte de Stanz, Waldmann l'est aussi de l'*Erb-Verein* ou traité avec l'Autriche et du Capitulat de Milan, conclu en dépit des Vallaisans, en guerre avec le duc, et du renouvellement de l'alliance française à Lucerne (1483). Le duc de Lorraine lui devait son rétablissement au trône de ses pères et la triste fin de son puissant rival, le duc de Bourgogne.

Choyé par toutes les puissances, le successeur de Broun, selon une coutume dangereuse qui se répandait de plus en plus parmi les magistrats suisses, recevait des pensions annuelles de chacune d'elles[1]. La France, à l'ambition de laquelle Waldmann avait si indignement sacrifié les intérêts de la nation suisse et les droits de ses alliés bourguignons, la France n'était pas restée en arrière et faisait au redoutable bourgmestre un traitement annuel de 600 livres tournois.

Ambitieux et vénal, cet homme d'État n'avait pas moins en adminis-

[1] L'Autriche lui donnait 400 florins, le duc de Lorraine 100, la Savoie et Milan une somme dont on ne connaît pas exactement le chiffre. Bluntschli, *Geschichte dei Republik Zurich*, II, 36.— Vögeli, *Vaterländische Geschichte*, Zurich, 1872.

tration et en politique des vues très élevées qu'il essaya de réaliser à l'aide d'un club politique, formé de 12 citoyens influents, parmi lesquels on comptait le savant chancelier Amman, le curé Helfenstein et le conseiller Gérold Edlibach, beau-fils de Waldmann. C'est dans ce cercle d'amis, appelé la société de l'*Escargot*, du nom du lieu où elle s'assemblait, qu'il préparait les lois et ordonnances qui devaient changer la face du canton. En matière pénale, les peines corporelles et la peine capitale remplacèrent l'ancien droit de *composition*, d'après lequel on pouvait se racheter d'une peine par de l'argent. Les habitants de Regensberg perdirent le privilège dont ils étaient le plus jaloux, celui de pouvoir donner un soufflet pour 5 schillings. En fait de police, des mesures furent prises pour la salubrité des rues, la répression du vagabondage et de la mendicité, et pour assurer la bonne qualité des comestibles. Trouvant le mélange des métiers et de l'agriculture préjudiciable à ces deux grands arts, Waldmann obligea les artisans de la campagne à venir habiter avec les bourgeois. Les campagnards durent vendre leurs denrées et s'approvisionner au marché de la ville. La vente du sel devint un monopole des citadins. En revanche, la production agricole fut encouragée et la vaine pâture interdite. L'État de Zurich manquait d'un arsenal et d'autres établissements d'utilité publique. Pour se procurer l'argent nécessaire à la fondation de ces édifices, Waldmann établit un impôt foncier considérable, une capitation annuelle de trois schillings, et soumit à un droit de forage comme à Berne (*Ohmgeld*), l'importation des vins étrangers. Le luxe des repas fut restreint par des lois somptuaires.

D'autres ordonnances furent dirigées contre le service mercenaire[1]. Mais ceux qui faisaient ces lois avaient eux-mêmes donné le mauvais exemple; les services mercenaires avaient passé dans les mœurs de la nation; toutes les défenses demeurèrent infructueuses. Ne devait-on pas entendre en pleine diète, le premier magistrat de Schwyz, Rodolphe Reding, le chef de son peuple à Grandson et le petit-fils du grand landamman, justifier le *Reislaufen*, en disant : « Les Suisses ont besoin d'*une issue*[2] » (1492). Trois siècles et demi après, le mot de Rodolphe Reding était encore celui des enrôleurs.

Les rapports de l'État et du clergé attirèrent l'attention de Waldmann. Il fut défendu au clergé d'acquérir des immeubles et de recevoir

[1] Le Reislaufen et les guerres de Bourgogne ont introduit des mœurs étrangères, l'orgueil, la paresse, le mépris des lois. *Lois de Waldmann.*

[2] « Die Schweizer müssen ein Loch haben. » Anshelm, chroniqueur contemporain, II, 106.



des legs sans le consentement des héritiers. Un aperçu des biens d'Église dut être soumis chaque année au gouvernement. On obligea les ordres religieux et les confréries à contribuer à l'embellissement du Grand-Moûtier. Waldmann saisit habilement l'occasion du renouvellement de l'alliance des Confédérés avec le pape Innocent VIII pour négocier un *concordat*, qui garantissait à l'État de Zurich la position qu'il avait prise à l'égard du clergé (1486).

La constitution cantonale subit aussi quelques changements. Contrairement à l'ordre de choses établi par Broun et modifié en 1393, mais d'accord avec les vœux émis à plusieurs reprises par les chefs des tribus[1], Waldmann réduisit à six les treize places occupées par les constables dans le petit conseil; en même temps il excluait ces familles nobles des fonctions tribunitiennes et rendait ces dernières inamovibles.

Toutes ces réformes ne purent s'accomplir sans créer beaucoup d'ennemis à leur auteur au sein du clergé, de la noblesse et même parmi le peuple, dont le bourgmestre n'avait respecté ni les usages, ni les anciennes franchises. Ébloui par le pouvoir, Waldmann gouvernait plutôt avec l'orgueil d'un prince qu'avec la simplicité d'un magistrat républicain. Il s'entourait d'hommes déconsidérés, de femmes perdues, et punissait cruellement, de la mort même parfois, les paroles de blâme que faisait naître sa conduite déréglée et tyrannique. Une conjuration se forma contre le bourgmestre, dans les rangs de la noblesse. Aux Gœldli se joignirent un Schwend, un Escher, Jean Meyer de Knonau et son fils Gérold. Ces ennemis de Waldmann tenaient leurs conciliabules sous la voûte de la chapelle Saint-Nicolas, au cloître des Dominicains. Les conjurés s'engagèrent à employer tous les moyens pour exciter la jalousie des magistrats des autres cantons contre le bourgmestre, et à miner son crédit au dedans en le poussant à des actes impopulaires.

Un événement vint servir à souhait les projets des réactionnaires. Cet événement fut le supplice du héros de Giornico, Frischhans Theilig. A son retour de la campagne d'Italie, Theilig, qui avait sur le cœur la singulière retraite de Waldmann, avait lâché dans une auberge de Soleure ce propos imprudent: « Waldmann est un traître; grâce à lui, la bannière de Zurich n'est plus qu'une besace de mendiant. » Croyant ce propos oublié, ou l'ayant oublié lui-même, Theilig se rendit à Zurich pour son commerce de toiles. Aussitôt il y est arrêté et jeté au Wellenberg. Le gouvernement de Lucerne réclame la mise en liberté de son grand citoyen, le vengeur de l'honneur national à Giornico. « Fût-il

[1] Voir les *Extraits du Meisterbuch* dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, 1855, p. 13.

plus grand qu'une tour, répond aux envoyés lucernois le vindicatif bourgmestre, il faut qu'il tombe. » Quelques jours après, Theilig, condamné à mort par les deux conseils, réunis sous la présidence de Waldmann, est conduit du Wellenberg sur le marché aux poissons, où il a la tête tranchée comme un malfaiteur (21 septembre 1487).

Tel était l'ascendant de Waldmann sur les Confédérés, que le gouvernement lucernois ne prit aucune mesure énergique pour venger la mort de son plus noble citoyen ; il se borna seulement à ne pas se faire représenter aux premières diètes qui se tinrent à Zurich. Il accepta assez facilement les excuses que le gouvernement zuricois lui fit offrir par quelques magistrats. La veuve de Theilig fut moins accommodante. Toutes les fois que la diète se réunissait à Lucerne, elle poursuivait de ses plaintes et de ses invectives les députés zuricois: « Rendez-moi mon mari, que vous avez assassiné contre toutes les lois de Dieu, de l'honneur et de la justice: » Le gouvernement lucernois eut beau sommer la veuve du héros de Giornico et ses parents de laisser en paix les Zuricois; ils continuèrent leurs imprécations contre Waldmann et ses amis, en y ajoutant une chanson aussi injurieuse à ce dernier que glorieuse pour la victime [1].

Ébranlé dans la Confédération par cet acte inique et cruel, le crédit de Waldmann se perdit dans son propre canton par de nouvelles ordonnances, dont l'une défendait les réunions de plaisir de plusieurs paroisses à la campagne, et l'autre enjoignait de tuer les chiens de garde des fermes comme nuisibles à la chasse et à la culture de la vigne. Waldmann avait d'abord refusé son consentement à cette mesure impopulaire. Mais Henri Gœldli et ses partisans dans le conseil surent le lui arracher, en prenant le masque du bien public et en faisant appuyer la proposition par quelques pétitions venues de la campagne. Mais lorsque les agents de Waldmann, le conseiller Jean Meyss à leur tête, se rendirent dans les communes pour présider à cette boucherie, un véritable désespoir s'empara des paysans zuricois. A Mettmenstetten, 550 pères de famille se réunirent en armes dans une prairie, tenant leurs chiens en laisse, prêts à tuer quiconque essaierait de leur enlever les fidèles gardiens de leurs demeures et de leurs propriétés. L'ordre du bourgmestre n'en finit pas moins par être exécuté dans tout le pays, excepté dans le bailliage de Knonau. Mais une sédition violente éclata sur les bords du lac. Conduits par un maître tisserand, Rellstab, de Meilen, et un paysan nommé Muggern, les insurgés cernèrent la ville (4 mars 1489) et désignèrent cinquante commissaires pour exposer leurs griefs. Plus soucieux de leur dignité que du vœu des campagnes, les gouvernants réclamèrent l'intervention des États confédérés, en s'appuyant sur le Convenant de Stanz. Une médiation eut lieu et un accommodement équitable fut conclu avec l'assentiment de Waldmann, qui se porta même avec son ami, le tribun Oehn, garant des concessions faites aux campagnards. Mais l'orgueil reprenant le dessus avec le retour de la tranquillité, Waldmann eut la mauvaise foi d'altérer le texte de la convention signée avec les mécontents; il y fit insérer « que c'était à l'humble prière des campagnards « et pour l'amour de Dieu et de la sainte Vierge que messeigneurs « avaient daigné révoquer ces lois. » Cela fait, Waldmann, comme pour braver l'opinion, partit pour les eaux de Baden avec quelques compagnons de débauche.

[1] Théodore de Liebenau, *Frischhanz Teilling und der Richtebrief von Luzern vom 24 Juni 1489.*



Un nouveau soulèvement éclate alors plus terrible que le premier. Une partie de la bourgeoisie à laquelle les Göldli et les moines ont réussi à persuader que le bourgmestre voulait livrer la ville à l'empereur, après le massacre préalable des 60 citoyens les plus dévoués à la Confédération, fait cause commune avec les insurgés (31 mars) [1].

Accouru de Baden en toute hâte pour calmer l'effervescence populaire, Waldmann voit massacrer sous ses yeux son fidèle huissier Schneevogel, triste présage de son propre sort. Sans perdre courage cependant, et refusant de fuir comme le lui conseillaient ses amis, il se rend le lendemain, 1er avril, de tribu en tribu, les harangue, et déjà il avait regagné les trois tribus des Charpentiers, des Bateliers et des Tanneurs, lorsque la cloche du tocsin, mise en branle par ses ennemis, appelle le peuple à l'hôtel de ville. Waldmann y court aussitôt. Le conseil réuni aux députés des cantons, arrivés la veille de Schwyz, délibère sur le parti à prendre dans ces conjonctures. Mais une multitude furieuse cerne l'hôtel de ville, aux cris répétés de : *A bas Waldmann et ses douze! A bas les scélérats!* Une chose pouvait encore sauver Waldmann et ses partisans: l'intervention énergique des représentants fédéraux. Le pacte de Stanz faisait un devoir à ces derniers de menacer les rebelles d'une punition exemplaire et d'une occupation immédiate du canton par les troupes fédérales. Waldmann lui-même réclamait cette détermination au nom de l'honneur et des serments prêtés. Mais secrètement jaloux du bourgmestre, l'avoyer Louis Seiler, de Lucerne, magistrat d'ailleurs cupide et sans conscience, parla mollement au peuple et

[1] Strickler, *Lehrb. der Schweizergesch.*, zweite Ausgabe, Zurich (Orell und Füssli, 1874), 115. — Liebenau, *Niklaus Ring von Luzern und Melchior Russ*, 18. Du même, *Theiling und der geschworne Brief von Luzern.*

finit par lui promettre la punition des gouvernants coupables [1]. Un instant après, au milieu des imprécations de la multitude, Waldmann et ses adhérents furent conduits au Wellenberg; un gouvernement provisoire de soixante membres s'établit le même soir sous la présidence de Lazare Gœldli, le principal instigateur et le chef de la révolte.

Mais les insurgés de la campagne, campés au nombre de 8000 devant les portes de la ville, d'où ils se faisaient apporter du vin et des vivres, au compte du bourgmestre, demandaient la tête de ce magistrat.

Le 6 avril, Gœldli et les soixante nouveaux gouvernants se réunirent pour porter la sentence. Bien que composé en grande partie des ennemis de Waldmann, ce tribunal n'eût pas été unanime à prononcer la mort, si l'on n'eût aposté de faux témoins pour déclarer qu'une armée autrichienne s'avançait pour délivrer le bourgmestre déchu. Sous l'impression de ce faux bruit, l'infortuné Waldmann fut appliqué deux fois à la torture, mais bien que la question ne lui eût arraché aucun aveu, il n'en fut pas moins condamné à mort et exécuté devant les portes de la ville pour l'édification du peuple des campagnes (6 avril 1489). Sur l'échafaud, Waldmann garda la plus noble constance. On croit que s'il eût parlé à la foule émue qui l'environnait, il eût obtenu sa grâce. Mais son confesseur, nommé Erhard, avait exigé en expiation de ses fautes qu'il reçût la mort sans faire son apologie. Il se contenta de prononcer quelques paroles: « Dieu te protège, ô Zurich! ma cité bien-aimée, et te préserve de tout mal! » Il demanda aussi pardon aux assistants et les conjura de s'unir à lui pour dire à haute voix le Pater. « Dieu soit béni, dit-il, qu'il y ait tant d'hommes ici pour implorer Dieu avec moi! » Sa dépouille sanglante reçut la sépulture au Fraumünster.

A peine le drame sanglant était-il terminé que la nouvelle d'une intervention autrichienne fut démentie par ceux-là mêmes qui l'avaient répandue. Cela n'empêcha point la vengeance populaire de s'exercer encore sur plusieurs partisans de Waldmann, dont les têtes roulèrent sur l'échafaud comme la sienne [2]. D'autres se dérobèrent par la fuite au supplice.

[1] « Qui voulez-vous? » demanda au peuple d'une fenêtre de l'hôtel de ville « l'avoyer Seiler de Lucerne. — « Nous voulons Waldmann, Oehn, Binder, le « greffier Ammann et le geôlier de la prison Bleuler. » Rentrant alors: « C'est vous « qu'ils demandent, » dit Seiler au bourgmestre. Tranquille, Waldmann se remit « aux mains des Confédérés. Ses amis le suivirent, prisonniers comme lui. » Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, I, 295.

[2] Le grand tribun octogénaire Wydmer, les tribuns Schurter, Oehn, Ulrich Ziegler. Parmi les partisans de Waldmann déposés comme conseillers et tribuns, figurent des Keller, un Bluntschli, un Werdmuller, un Wyss, le bourgmestre Rost et Gérold Edlibach, mais ces deux derniers recouvrèrent leurs emplois. Vögeli, *Vaterländische Geschichte*, 216.



Les passions de la multitude une fois déchaînées, il est difficile de les contenir. Le nouveau gouvernement, flétri dans l'opinion sous le nom de gouvernement *cornu* (Horn-Rath), à cause de son inhabileté, ne put parvenir à rétablir l'ordre. Le sang coula de nouveau sur l'échafaud, et cette fois ce fut le sang des ennemis du bourgmestre, celui de Hess entre autres, l'assassin de Schneevogel, qu'on arracha de force de l'asile du Fraumünster. La Confédération dut intervenir pour la troisième fois, et parvint enfin à conclure une *convention* entre la ville et la campagne, qui assurait à la première sa souveraineté sur le pays, à la seconde la liberté d'industrie, le choix de ses préposés et la faculté d'adresser des représentations à l'autorité. L'ancienne constitution fut rétablie en 1498 avec les modifications qu'y avait faites le fameux bourgmestre. Mais les campagnards ne songèrent point à se faire représenter eux-mêmes au sein du Grand Conseil: « heureuse innovation qui, dit M. « Bluntschli, eût épargné par la suite bien des maux à la république. » Cette convention prit le nom de *Compromis de Waldmann* [1] (Waldmann's-Spruch). On ne jugea pas à propos de soumettre la convention ou constitution de 1498 à la sanction de l'abbesse du Fraumünster l'ancienne souveraine, comme on l'avait fait en 1336.

La chute de Waldmann fut suivie de près de celle du bourgmestre Ulric Varnbühler, qu'un écrivain appelle le Thémistocle de Saint-Gall, et qui s'était vaillamment comporté dans la guerre de Bourgogne. La vieille querelle des bourgeois de Saint-Gall avec leur prince-abbé s'était ravivée avec une nouvelle force. Las d'une lutte de trente années, l'abbé Ulric Rœsch résolut de quitter cette ville remuante. Il fit construire un cloître magnifique à Rorschach, qu'il avait choisi pour lieu de sa résidence. Les bourgeois de Saint-Gall virent avec jalousie et colère les travaux et préparatifs qu'on faisait à Rorschach. Craignant de perdre la source de leur prospérité et de leurs richesses, ils se soulevèrent, ayant Varnbühler à leur tête. Les Appenzellois, mécontents du prince-abbé qui avait obtenu l'autorisation de racheter le Rheinthal par ses habiles manœuvres auprès de l'empereur Frédéric III, s'associèrent aux Saint-Gallois. Une bande tumultueuse, composée de bourgeois, de campa-

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, II, 80. Le compromis de Waldmann est analysé en détail dans ce remarquable ouvrage. Voir aussi pour l'histoire de Waldmann la biographie qu'en a donnée Jean Henri Füssli, l'ami de Jean de Muller. Le gouvernement de Zurich, pendant les trois siècles qui suivent la constitution revisée de 1498, se compose d'un Grand Conseil de 212 membres, d'un Petit Conseil composé de 24 conseillers proprement dits, et de 24 tribuns, à leur tête trois grands tribuns, d'un Conseil secret formé des deux bourgmestres et des trois grands tribuns.

gnards et d'Appenzellois, démolit en un jour le palais de Rorschach (28 juillet 1489).

Le prince-abbé fit excommunier les rebelles par le pape et requit le secours des quatre cantons protecteurs de l'abbaye, Zurich, Schwyz, Glaris et Lucerne (1490). Mais ceux-ci, travaillés par Varnbühler, qui qualifiait l'abbé de partisan de Waldmann, ne se pressaient pas d'agir. Les Saint-Gallois en profitèrent pour former une alliance perpétuelle avec Appenzell et vingt-cinq communes de la campagne. Varnbühler se flattait d'attirer aussi la Thurgovie et de fonder ainsi un État indépendant, une confédération nouvelle dans la Suisse orientale.

Le bourgmestre de Saint-Gall avait pour second et auxiliaire de sa politique le rusé et violent landamman appenzellois, Hermann Schwendiner. Mais l'abbé Ulric Rœsch avait réussi à mettre dans ses intérêts Waldmann de Zurich et l'avoyer Fehr de Lucerne. Même après la chute du premier, le canton de Zurich agit sous cette influence et les quatre cantons protecteurs prirent fait et cause pour l'abbé. A la nouvelle que ce dernier était assiégé dans son palais de Rorschach par les conjurés, les Confédérés, au nombre de 16,000, marchent au secours du prince-abbé. Les Appenzellois effrayés se renferment dans leurs montagnes (8 février 1490)[1]. La ville de Saint-Gall, affaiblie par la désertion d'Appenzell, oppose une résistance inutile aux Confédérés; elle dut ouvrir ses portes et subir les traités onéreux de Rorschach et Saint-Fiden. Ces traités lui laissaient ses droits de ville libre, mais l'obligeaient à payer 13,000 florins et faisaient du Rheinthal, enlevé aux Appenzellois, un *bailliage sujet et commun* des Suisses, comme la Thurgovie.

Quant à Varnbühler, accusé de trahison, comme il arrive aux chefs malheureux, il avait été obligé de fuir avant l'entrée des Confédérés. Il se réfugia à la cour impériale de Vienne, d'où il chercha en vain à se faire rendre ses biens confisqués par ses compatriotes. Le landamman Schwendiner éprouva un sort analogue et fatigua, sans plus de succès, pendant vingt-cinq ans, le *Kammergericht* ou tribunal de l'empire devant lequel il ne cessait de citer ses compatriotes[2]. La ville de Saint-Gall, comme celle de Zurich, après la mort de son bourgmestre, fut encore agitée pendant plusieurs années par des mouvements révolutionnaires. L'une de ces émeutes se termina par la condamnation de six des conjurés qui portèrent leurs têtes sur le billot; elle a reçu dans l'histoire de cette petite république le nom de *fol jendi* (unsinniger Donnerstag),

[1] Zellweger, *Geschichte von Appenzell*, II, 196. — Henne (Anton), *Schweizerchronik*, I. 706. — Henne (Otto), *Geschichte des Schweizervolkes*, I, 525.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1478 à 1498, 339 et suiv.



10 février 1491. A Lucerne, où le gouvernement s'était montré si peu ému du sort de Theilig, un mouvement populaire s'opérait pour le venger. Sous l'influence de deux agitateurs, Junteler et Wildhang, la commune décida de faire des perquisitions à Zurich pour savoir si quelques Lucernois n'avaient pas trempé dans sa condamnation. Le gouvernement était chargé de demander qu'on mît à la question l'ami intime de Waldmann, le chancelier Ammann. Le même mouvement produisait aussi un changement dans la constitution. La lettre jurée de 1489 défendit aux magistrats de faire la paix ou la guerre, de mettre un impôt ou de faire une acquisition de territoire sans la bourgeoisie.

Toute la Confédération était en proie aux mêmes tiraillements et au même malaise.

Pour faire cesser cet état de choses, Schwyz proposa un remède qui était pire que le mal. Il voulait qu'on déclarât « dissoutes toutes les constitutions cantonales. » Le banneret bernois, Nicolas Zur-Kinden, parvint à faire rejeter en diète ce projet anarchique sous lequel se cachait l'inimitié des États campagnards pour les États-villes (1492). Des dispositions hostiles se trahirent encore dans les menées séparatistes du Gessenay qui cherchait, comme l'Entlibouch, à se rattacher aux vallées forestières. Berne sut, comme Lucerne, déjouer les plans secrets des Waldstætten. Ces derniers, Uri surtout, tourmentés par un esprit de jalousie et d'agrandissement, cherchaient à se dédommager de l'exiguïté de leur territoire par toutes sortes d'expéditions aventureuses et contraires au droit des gens. La Diète fit entendre sans succès la voix de la justice. La Savoie fut indignement rançonnée par de nouvelles bandes de la *folle vie*, à la tête desquelles les frères Wolleb, d'Uri, se signalaient par leur audace. Neuchâtel fut menacé d'une semblable visite, sous prétexte que le souverain de ce pays, Philippe de Hochberg, était partisan du feu duc de Bourgogne. Deux fois Berne et Soleure durent envoyer des troupes pour protéger ce pays allié et qui avait si bien mérité des Suisses dans les guerres contre la France et la Bourgogne (1492 et 97).

Des attentats analogues au droit des gens aliénèrent aussi aux Confédérés la ville de Constance. Les bourgeois de cette ville étaient grands amis des Confédérés et la question de les recevoir dans l'alliance perpétuelle au même titre que Schaffhouse, Rothwyl et Saint-Gall fut posée à la diète de Schwyz (17 mai 1496). Sept cantons se montraient favorables à cette admission. Mais les mauvaises dispositions des États d'Uri, Zoug et Underwald qui, après avoir rançonné Constance et extor-

qué 4000 florins à cette ville, refusaient toute réparation, eut pour résultat que cette cité, l'un des boulevards naturels des Ligues suisses, devint hostile aux cantons et se montra telle dans la guerre qui éclata peu de temps après entre la Confédération et l'Empire[1].

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, à la date de 1496 et 1497.

---

# CHAPITRE VI

## DE LA GUERRE DE SOUABE
## A LA RÉFORMATION

(DE 1499 A 1520)

### 1. Guerre de Souabe. — Paix de Bâle et suites de la guerre de Souabe. — La Suisse est séparée de l'empire d'Allemagne. Bâle et Schaffhouse forment les XI[e] et XII[e] États de la ligue helvétique. — (1494 à 1501.)

Déjà sous les empereurs de la maison de Luxembourg, le lien qui unissait la Confédération de la Haute-Allemagne à l'empire était devenu fort lâche. Les Suisses continuaient sans doute à s'appeler dans leurs actes officiels « membres fidèles de l'empire, » et à nommer l'empereur *leur maître* (der küng unser herr). Mais leurs rapports avec l'empire se bornaient à peu près à en fêter le chef lorsqu'il se présentait dans leurs villes, à solliciter à son avénement au trône la confirmation de leurs franchises et à grossir de leurs députés le *Rœmerzug*, c'est-à-dire le cortége qui accompagnait l'empereur à Rome lors de son couronnement. Bien rarement les Confédérés se faisaient représenter aux diètes impériales. Le misérable règne de Frédéric III, qui dura 53 ans (de 1440 à 1493) n'était propre qu'à affaiblir encore les liens de la Suisse avec l'Allemagne. Le nom des Habsbourg était déjà un obstacle au rapprochement, et Frédéric III fit tout ce qu'il fallait pour raviver la haine héréditaire. Non content d'avoir refusé à plusieurs reprises aux Suisses la confirmation des libertés acquises, et d'avoir lancé contre eux l'armée du Dauphin, en 1444, il ne semblait s'être allié avec eux contre le duc de Bourgogne que pour les abandonner lâchement comme l'avait fait Louis XI[1].

[1] Sur les rapports de la Confédération suisse avec l'Empire, voir Bluntschli (*Gesch. des schw. Bundesrechtes*, I, 234) et la savante dissertation de Traugott Probst (*Die Beziehungen der schw. Eidgenossenschaft mit dem Reiche*; *Archiv für schw. Gesch.*, XV, 1866). M. Probst indique comme causes générales du relâchement des

Peu d'années après cependant, sous l'influence d'un empereur chevaleresque, Maximilien d'Autriche, fils et successeur de Frédéric III, un parti impérial se forma à Berne et dans d'autres villes suisses, par opposition au parti français, tout puissant dans les Waldstætten. Les chefs du parti impérial à Berne étaient l'ancien avoyer Guillaume de Diesbach, Adrien de Boubenberg, le fils du défenseur de Morat, l'avoyer Henri Matter et le banneret Nicolas Zur-Kinden. Les landammans schwyzois Rodolphe Reding et Ulric Auf-der-Mauer dirigeaient, au contraire, le parti de la France. Comme au temps de la guerre de Bourgogne, ce dernier l'emporta, grâce aux écus dont Charles VIII ne se montra pas moins prodigue que son prédécesseur; et lorsque ce roi marcha à la conquête du royaume de Naples, il accourut sous ses drapeaux un si grand nombre de mercenaires de tous les États confédérés, qu'il se vit obligé d'en renvoyer une partie et de faire garder les passages des Alpes (1494)[1]. La Diète, unanime cette fois, eut beau interdire les services étrangers et décréter la peine de mort contre les réfractaires, ces menaces tardives n'eurent aucun résultat.

Cet aveugle empressement pour la France blessa d'autant plus l'empereur qu'il avait grand'peine à obtenir quelques milliers de Suisses pour l'armée impériale. Maximilien I[er] ou Max, comme l'appelaient les Allemands, était alors tout occupé à rendre un peu d'unité à l'Allemagne, et croyait en avoir trouvé le secret dans trois institutions à créer, la milice impériale des Lansquenets, une Cour impériale de justice (Kammergericht) et un impôt de guerre ou denier de l'empire (Reichsschilling), dont le produit devait être affecté à combattre les Turcs et les Français, ces deux ennemis du nom germanique. Mais les Suisses se souciaient très-peu des Ottomans, et, quant à l'or de la France, ils n'avaient que trop appris à l'aimer et à rechercher les faveurs de cette puissance.

Déjà, en 1488, quand s'était formée, à Esslingen, la Ligue de Souabe, composée de villes impériales et de seigneurs de l'Allemagne méridionale,

liens avec l'empire et de la séparation qui en fut la suite, la situation de l'empire lui-même, la tendance des princes à s'émanciper de la couronne, la puissance des villes devenues autonomes par la possession des droits régaliens et la dissolution du lien national résultant de cette double émancipation. Mais la haine pour la maison d'Autriche assise au trône impérial depuis 1438 agit peut-être plus fortement que toute autre cause sur les esprits. Un historien français, si perspicace parfois, M. Michelet, n'a rien compris à la question des relations de la Suisse avec l'Allemagne qu'il confond sans cesse avec l'Autriche. Il croit que les cantons s'étaient séparés de l'Allemagne avant la guerre civile de Zurich (*Histoire de France*, V, 243).

[1] On cite parmi les capitaines suisses qui firent la campagne de Naples sous Charles VIII, les Neuchâtelois Baillod, Pury de Rive, [illegible], [illegible], [illegible], Hory.



sous les auspices de l'empereur Frédéric III, les Confédérés avaient été invités à en faire partie. Mais ils avaient répondu évasivement, soit le 12 mai de cette même année, soit le 20 janvier de l'année suivante où ils étaient réunis en diète à Zurich.

La ligue de Souabe ayant voulu contraindre la ville de Constance à adhérer et à payer l'impôt impérial, les Confédérés la prièrent de laisser cette cité en repos. D'autres villes et pays alliés des Suisses, Rothwyl, Mulhouse, Schaffhouse, Saint-Gall et Appenzell, en butte aux mêmes exigences, consultèrent les Confédérés. « Nous ne paierons pas, répondirent « ces derniers, et nous vous engageons à en faire autant. »

Berne, Lucerne, Schwyz avaient été seuls à envoyer leurs députés à la diète de Worms, au grand déplaisir des autres Confédérés qui accusaient l'avoyer Nicolas de Diesbach de pactiser avec l'empereur et de vouloir lui livrer la Suisse.

Plus tard, Berne, Zurich, Fribourg consentirent, quand même, à faire partie du *Rœmerzug* ou de l'escorte de Maximilien qui allait chercher la couronne impériale en Italie. L'ambassade qui accompagnait le roi des Romains avait à sa tête l'avoyer Henri Matter, que les Italiens appelaient le *Doge de Berne*. Mais il résulta de cette démarche un tel mécontentement, qu'à Berne même il faillit y avoir une émeute. Ni promesses, ni menaces ne purent ramener les Confédérés à l'empereur. Un monitoire du pape qui les menaçait d'excommunication avait été affiché à Lindau. Les Zuricois protestèrent énergiquement contre cette menace et en appelèrent comme d'abus.

Dans une conférence tenue dans cette même ville de Lindau, l'électeur de Mayence, archi-chancelier de l'empire, qui y présidait en l'absence de l'empereur, parla de la plume d'oie avec laquelle il saurait ramener les Suisses à l'obéissance. « Monseigneur, lui répondit un magistrat « suisse, qu'on croit être le chancelier Ammann, l'ancien ami de Wald- « mann, nous n'avons pas eu peur de vos hallebardes; il n'est pas pro- « bable que vos plumes d'oie nous effraient davantage. »

Les députés des ligues s'étaient rendus à Inspruck pour intercéder en faveur de Rothwyl, Saint-Gall et Mulhouse qu'il était question de mettre au ban de l'empire.

L'empereur [illegible] les menaces d'une invasion à main armée qu'il conduirait en personne. « Je ne saurais le conseiller à Votre Ma- « jesté, répondit le bourgmestre de Zurich, Conrad Schwend. Nous « sommes un peuple de rustres et il pourrait arriver malheur à Votre « Majesté[1]. »

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, II. 111.

Une grande ambassade composée des envoyés du pape Alexandre VI, de l'empereur, du roi d'Espagne, de Venise et de Milan parut à la diète de Zurich le 11 juillet 1496, dans l'espoir d'opérer un rapprochement entre les Confédérés et l'empire. Mais Berne, Schwyz et Obwald entrèrent seuls dans les vues de la coalition. Ils prirent, moyennant la pension annuelle de 4000 écus, l'engagement de ne fournir aucune levée à la France[1].

Mécontent de ce résultat, l'empereur continuait à exiger le *Reichsschilling* de Saint-Gall et Appenzell sous peine du ban de l'empire. Une ambassade suisse dont faisaient partie l'avoyer Matter de Berne, l'avoyer Kunrad de Soleure, l'amman Werner Steiner de Zoug et Arnold Winkelried d'Underwald, se rendit à Füssen à la porte du Tyrol où se trouvait Maximilien. Mais ce fut pour se voir renvoyée à une nouvelle diète impériale tenue à Worms (8 avril 1497). Cet ajournement, accompagné de paroles peu amicales de la part de l'entourage impérial, eut pour effet de jeter de plus en plus les Confédérés dans les bras du roi de France, Charles VIII, avec lequel les Ligues avaient conclu un traité semblable à celui qui les avait unis à Louis XI contre Charles le Téméraire (1 novembre 1495 et 24 avril 1496[2]). Ce traité dont le chevalier Antoine de Bassey, bailli de Dijon, avait été le négociateur, et que le roi avait signé à Lyon, assurait aux Suisses les mêmes avantages, c'est-à-dire 2000 livres à chacun des 10 QUENTONS et ANCIENNES LIGUES DE LA HAUTE-ALLEMAGNE, plus une indemnité de 80,000 florins pour le cas où le roi serait empêché d'entrer en campagne.

Restés jusqu'alors fidèles à l'empire, les Bernois se montraient ébranlés et se rapprochaient quelque peu de leurs confédérés.

La mort du roi Charles VIII, le 7 avril 1498, ne changea rien à la politique des deux pays. Les Fribourgeois alors tout dévoués à la France furent chargés à la diète de Lucerne de féliciter le nouveau roi et de s'aboucher avec lui (4 mai).

La manière d'agir des Suisses avait irrité contre eux non-seulement les princes d'Allemagne, mais les populations de toutes les provinces limitrophes ; la haine du nom suisse devint populaire aux lieux mêmes où elle ne l'avait jamais été jusque-là, c'est-à-dire sur les bords du Rhin, du Danube et du lac de Constance. Dans plusieurs villes on alla jusqu'à prêcher la croisade contre ce « peuple de vachers souillés de crimes de tous genres. » Le peuple suisse ne resta pas en arrière et rendit outrage pour outrage.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1477 à 1499, 510.
[2] Segesser, *eidg. Abschiede*, appendice, 736.



La guerre n'attendait qu'un signal pour éclater ; elle s'alluma dans les Grisons. Deux des ligues de ce pays[1] venaient de contracter une alliance avec sept cantons suisses. On envisagea ce fait comme une marque de rébellion envers l'empire. La régence d'Inspruck s'entendit avec la ligue de Souabe. En janvier 1499, le Münsterthal fut assailli par 10,000 hommes, et la ville de Meyenfeld livrée par la trahison d'une partie de ses habitants. Toujours favorable à l'empereur, Berne cherche en vain à conjurer l'orage. Les Grisons unis aux Confédérés pénètrent dans le Vorarlberg, battent les impériaux à Triesen (12 février), reprennent Meyenfeld et soumettent tout le pays jusqu'à Feldkirch (février 1499). Le 20, se livra la bataille du Hard près de Fussach. 10,000 Suisses, commandés par le vaillant baron Ulric de Hohensax, y battirent 10,000 Impériaux, dont plus du quart mordirent la poussière. L'historien souabe Pirkheimer, témoin oculaire et acteur important dans cette guerre, rend témoignage du courage héroïque avec lequel un corps d'Appenzell et de Saint-Gall, auxiliaire des confédérés, demeura deux heures entières au milieu des flots gelés du Rhin, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture[2].

Le théâtre de la guerre fut transporté ensuite dans le Hégau[3], où 10,000 confédérés de Berne, Fribourg, Soleure et Schaffhouse détruisirent vingt villes et châteaux. Du Hégau, 1500 confédérés, pour la plupart Soleurois et commandés par Daniel Babenberger et Hans Kissling, pénétrèrent dans le Sundgau[4] et défirent un nombre triple d'ennemis sur la colline boisée du Bruderholz (22 mars).

Mais des excès de tous genres souillèrent les exploits des bandes suisses dans ces contrées, entre autres à Thiengen à l'entrée de la Forêt-Noire, où un malheureux tireur juif fut pendu par les pieds

[1] L'alliance de la ligue Grise est du 21 juin 1497 ; celle de la Maison-Dieu, du 13 décembre 1498. La ligue des Dix Droitures, où l'Autriche avait de grandes propriétés, n'osa pas s'associer aux deux autres.

[2] Le même témoin rapporte avec admiration un trait de courage et de présence d'esprit d'une jeune fille suisse que ses compatriotes avaient chargée d'un message pacifique auprès de l'empereur alors à Constance. Pendant qu'elle attendait la réponse de Maximilien dans la cour de la maison où logeait ce prince, les cavaliers de garde lièrent conversation avec elle. « Que font les Suisses ? — Ils vous attendent. — Combien sont-ils ? — Assez pour vous battre. Rien ne vous empêchait de les compter à la dernière affaire, si vous en aviez eu le loisir. — Ont-ils des vivres ? — Comme s'ils pouvaient vivre sans boire et manger ! — Un soldat qu'irritaient ces réponses hardies, porta la main à son sabre. — Quoi ! tu fais le brave et tu ne rougis pas de menacer une jeune fille ? Si tu es si crâne, va aux avant-postes, tu trouveras là avec qui mesurer ta vaillance. »

[3] Le Hégau comprenait la partie de la Souabe qui avoisine le Rhin.

[4] Le Sundgau est cette partie supérieure de l'Alsace où se trouve la ville de Mulhouse.

à un arbre pendant 24 heures pour avoir tué le maître artilleur des Fribourgeois, et décapité ensuite par grâce lorsqu'il eut demandé à se faire chrétien. Cruels comme l'étaient alors les Suisses, leurs cœurs ne laissèrent pas de s'attendrir au bel exemple de tendresse conjugale donné par la dame de Roseneck. On lui avait permis d'emporter ce qu'elle avait de plus précieux. Elle emporta son mari; les vainqueurs, lui laissèrent encore ses joyaux[1].

Malgré le succès de leurs armes, les Confédérés n'étaient pas sans inquiétude sur l'issue de la guerre. Le manque d'artillerie et de munitions se faisait sentir. On éprouvait aussi la crainte que Louis XII ne vînt à se rapprocher de l'empereur. « Si Louis XII, disait à la diète « de Lucerne le chancelier de Fribourg Lombard, venait à s'allier avec « Maximilien, qui pourrait empêcher le roi d'être en une nuit aux « portes de notre ville? » Lombard lui-même fut envoyé à Louis XII pour réclamer sa protection et l'envoi de deux cents quintaux de poudre et de plusieurs pièces d'artillerie (avril, mai 1499).

Pendant ce temps l'empereur faisait les plus grands efforts pour réduire les Confédérés, et réunissait à Constance des soldats de toute l'Allemagne, Autrichiens, Wesphaliens, Hessois, Néerlandais. On y voyait aussi des Bohémiens, des Polonais, des Hongrois et des Danois. De Constance, ces troupes se répandaient dans les contrées environnantes. Un corps de 7000 Impériaux surprit, un jour, un détachement de 250 Suisses. Ces derniers se retranchèrent dans le cimetière de Hallau, et combattirent avec tant de bravoure qu'ils donnèrent le temps au landstourm schaffhousois de s'assembler et de chasser l'ennemi (4 avril). A Ermatingen, 15,000 Impériaux surprirent dans leurs lits et égorgèrent les soldats de la garnison suisse de ce village thurgovien; ils se retiraient victorieux et en désordre, le 11 avril, lorsqu'ils furent assaillis à leur tour et battus par 2000 Suisses dans la forêt de Schwaderloch, près de Constance. Ils perdirent dans cette affaire 1000 hommes, parmi lesquels 130 citoyens de Constance. Le drapeau de la ville d'Ulm fut conquis par Jean Matter de Fribourg.

La guerre sévissait en même temps dans le Vorarlberg. Le 20 avril se donna la bataille de Frastenz, près de Feldkirch, où 10,000 Suisses, Saint-Gallois et Grisons, débusquèrent d'une position formidable et jetèrent dans l'Ill une armée de 14,000 Tyroliens et Souabes. La victoire, en cette circonstance, fut due principalement à l'action éclatante

[1] Anshelm, II, 425. On raconte la même chose des femmes de Weinsberg, sous Conrad III de Hohenstauffen. Mais ce n'est là qu'une tradition et on la retrouve ailleurs. Stälin, *Wurtembergs Gesch.*, II, 253.



du capitaine Henri Wolleb, d'Uri. Ce chef, resté debout au milieu de ses soldats qu'il avait fait coucher par terre pour éviter les décharges de l'artillerie, fut, nouveau Winkelried, la victime de son dévouement patriotique. Il racheta ainsi par une belle mort les écarts d'une vie d'aventures et de brigandages[1].

Une victoire du même genre couvrit de gloire les guerriers grisons. 15,000 Impériaux étaient campés à Calven, dans la vallée de Münster (et non, comme on l'a dit longtemps par erreur, à la Malserhaide), 8000 montagnards de la ligue Grise, commandés par Wilhelm Ringgi et guidés par un déserteur, les attaquent le 22 mai et, après une sanglante mêlée, les délogent et leur tuent 5000 hommes. La grande bannière du Tyrol, restée entre les mains des Confédérés, fut suspendue dans l'église de Coire. Le héros de la journée fut Bénédict Fontana, bailli de Reams qui, conduisant les guerriers de la Maison-Dieu à l'assaut des retranchements autrichiens, reçut une large blessure qui lui ouvrit le ventre. Tenant ses entrailles d'une main, il ne cessa de combattre de l'autre, et mourut en exhortant ses compatriotes à imiter son exemple[2]. Ce jour-là moururent pour la patrie trois frères Planta, un Salis, un Gouler, un de Capol, un de Moor, un Castelberg, Conrad de Marmels et ses deux fils. Nulle guerre fut plus féconde en prouesses. L'une des plus étonnantes est celle de ce Hans Schuler surnommé Wala, de Glaris, qui se défendit longtemps seul contre vingt cavaliers et ne se rendit qu'après en avoir désarçonné plusieurs. Saisi d'admiration pour ce preux, le chef des cavaliers ennemis le prit en croupe et le ramena sain et sauf dans ses foyers, en lui délivrant un certificat de sa belle conduite. L'action de Wala a été immortalisée par la peinture et la poésie nationales[3]. L'héroïsme de Fontana et des autres héros grisons a trouvé aussi un chantre enthousiaste dans le maître d'école, Lemnius, auteur d'un poème épique en latin intitulé la *Rhétiade*.

[1] La mort de Wolleb est racontée d'une manière un peu moins dramatique dans quelques chroniqueurs. Le nom de ce condottiere se trouve cité souvent dans les recès de la diète pour ses actes de spoliation à main armée. En 1497 il s'était emparé du château de Masox pour le compte du duc de Milan. « Guerrier turbulent « et audacieux, dit Anshelm, Wolleb a souvent fait du bien et du mal à la Con« fédération. »

[2] La bataille de Calven est appelée bataille de Mals dans le Recès du 9 juillet 1499. Segesser, *eidg. Abschiede*. — Flugi, *Archiv für schweiz. Gesch.*, XVI.

[3] Qui ne connait la ballade vraiment épique de M. Richard, commençant par ces vers :

« Roi des braves, salut, ô Wala de Glaris. »

L'action de Wala est consignée dans les chroniques d'Anshelm, Campbell, Rahn, Tschoudi.

Tous les chefs suisses n'étaient pas des Wala et des Fontana. Le commandant Freuler de Schwyz fut accusé d'avoir retardé à dessein la marche de sa colonne et causé ainsi la mort de Fontana et des 300 braves qui périrent dans cette circonstance. Freuler dut s'enfuir dans l'asile du couvent de Pfeffers et fut banni du territoire suisse. Mais il obtint sa grâce le 9 juillet de la diète de Lucerne, à la recommandation des députés de la ligue Grise[1]. Si l'on en croit certains auteurs, Freuler n'était peut-être coupable que de trop de prudence et avait voulu empêcher Fontana de se porter tout droit aux retranchements devant lesquels il reçut la mort sans profit réel pour les Grisons. Ceux-ci n'arrivèrent à leur but qu'en contournant et en prenant en flanc les redoutes de l'ennemi[2].

L'empereur, obligé de s'éloigner pendant quelque temps du théâtre de la guerre et de se rendre dans les Pays-Bas, en était revenu avec un renfort de 6000 Brabançons. Ayant vainement cherché à entamer les Grisons du côté de la Valteline, il feignit de réunir toute son armée à Constance, et pendant que les Suisses concentraient leurs troupes sur le point menacé, le comte de Fürstenberg, à la tête de 15,000 hommes, Souabes, Bourguignons et Brabançons, se jetait, en juillet, sur le Jura soleurois. Mais déjà Bénédict Hugi, le valeureux défenseur du château de Dorneck, avait eu le temps de prévenir le gouvernement de Soleure. 3000 Soleurois, Bernois, Zuricois et Neuchâtelois accoururent sous l'avoyer Kunrad et Rodolphe d'Erlach, créé chevalier en 1476 sur le champ de bataille de Grandson. L'ennemi, sans défiance, se livrait aux plaisirs et à la débauche, lorsque les guerriers suisses se précipitent sur leur camp (le 22 juillet). Le général ennemi est tué l'un des premiers. Les Impériaux néanmoins se rallient et combattent avec désespoir. Déjà les Suisses avaient perdu du terrain et beaucoup de vaillants hommes; d'autres, effrayés, fuyaient du côté de Liestal. Tout à coup les sons du cor se font entendre: c'est un renfort de 1200 hommes de Lucerne et de Zoug, aux ordres de l'avoyer Péterman Fehr et du landamman Werner Steiner. Les fuyards qu'ils ont rencontrés sur leur route ont voulu les détourner de prendre part au combat, en leur peignant la lutte inégale soutenue par leurs frères; ils n'ont réussi qu'à hâter la marche de ces braves. Un prêtre intrépide, le chanoine Schœn-

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, 622.

[2] Kind, *Indicateur d'histoire*, Zurich, janvier 1863, 4. L'auteur du poème de la Rhétiade, Lemnius, nous montre Fontana apostrophant Freuler du nom de *perfide* et de *lâche*. *Die Rheteis* von Simon Lemnius. Epos in IX Gesängen mit einem Vorwort von Plattner. Chur, 1874, 104. Le père de Lemnius se trouvait au nombre des guerriers qui prirent à revers la redoute de Calven.



brunner, arrive à cheval sur le champ de bataille, et jetant, pour combattre, son manteau noir orné d'une grande croix blanche : « Tapez « dru, braves Confédérés, s'écrie-t-il, vos frères de Lucerne et de Zoug « sont là. »

Ce secours inopiné décida de la victoire. Les Impériaux, battus à plate couture, s'enfuient par le pont de la Birse qu'ils détruisent pour empêcher les Confédérés de les poursuivre. 3000 Impériaux et 500 Suisses perdirent la vie dans cette mémorable journée. Un grand nombre de munitions et de cuirasses, 21 canons et les trois bannières d'Ensisheim, de Fribourg et de Strasbourg sont la proie du vainqueur, qui s'assied au banquet préparé pour l'armée impériale.

Le lendemain de la bataille arrivent processionnellement les moines de Bâle, demandant à rendre les honneurs de la sépulture aux corps des nobles qui avaient péri dans la mêlée. Les Soleurois, sur le territoire desquels s'était livrée la bataille, s'y refusèrent en disant : « Les corps des nobles demeureront avec ceux des paysans. » On inhuma, en effet, amis et ennemis sans distinction sur le champ de bataille, où fut élevée une chapelle commémorative de l'événement. Un autre monument curieux de la victoire de Dorneck fut pendant longtemps le « poirier historique, » aux branches duquel les guerriers de Zoug et de Lucerne avaient précipitamment suspendu leurs havresacs avant de se jeter dans la mêlée.

Les deux partis étaient las de la guerre. Sans avoir été longue, la lutte avait été acharnée et terrible. Dans l'espace de six mois, plus de 20,000 hommes avaient péri, 2000 villes et châteaux avaient été réduits en cendres; des contrées entières de la Souabe présentaient l'image de la misère et de la désolation. De tous côtés on voyait errer de pauvres familles que les horreurs de la guerre avaient privées de pain et d'asile. Le général Pirkheimer rencontra dans le Vingtgau une troupe de plusieurs cents orphelins qui broutaient l'herbe d'une forêt sous la conduite d'une vieille femme.

Quoique la Suisse n'eût pas souffert comme la Souabe, le besoin de la paix s'y faisait sentir à l'agriculteur et à l'artisan, dont l'appel sous les drapeaux avait suspendu les travaux indispensables. Le duc de Milan Ludovic Sforza profita de ces dispositions pour se poser en médiateur, et parvint à conclure la paix de Bâle[1] (22 septembre). Le

[1] Les négociateurs suisses furent Frickhard, de Berne, Kætzi, de Schwytz, Ammann, de Zurich, Werner Steiner, de Zoug, auxquels on adjoignit trois magistrats plus agréables à l'empereur : Guillaume de Diesbach, de Berne, Jean de Sonnenberg, de Lucerne, et Henri Gœldli, de Zurich.

traité signé avec l'empereur laissait intacte la question des relations des Confédérés avec l'empire, sauf en ce qui concernait le tribunal impérial dont les cantons se virent complètement affranchis. Le *Landgericht* ou le tribunal de la Thurgovie, que la ville de Constance revendiquait comme sien, resta également aux Confédérés[1]. Berne et Fribourg ayant demandé à entrer en part avec les autres États pour le *Landgericht*, on leur répondit non sans raison qu'ils avaient gardé pour eux les conquêtes faites en commun sur la Savoie. Le retour de la paix fut célébré par des *Te Deum* solennels et par une procession annuelle de Zurich à Einsiedeln.

Les nouvelles victoires des Suisses eurent des suites importantes pour leurs relations avec l'empire. De la paix de Bâle date, à proprement parler, l'indépendance de la Suisse, sa séparation de *fait* de l'Allemagne. La séparation de *droit* ne sera prononcée qu'un siècle et demi plus tard, au congrès de Westphalie, 1648. Jusque-là, les cantons continueront, pour la forme, à s'appeler membres de l'empire et à demander aux empereurs la confirmation de leurs priviléges.

Un autre résultat de la guerre de Souabe fut l'entrée de Bâle et de Schaffhouse dans la Confédération suisse.

Les Bâlois, qui avaient déjà combattu avec les Suisses dans la guerre contre la France et le duc de Bourgogne, venaient encore de manifester leur sympathie pour les Confédérés en leur fournissant des vivres pendant la dernière guerre. Mais les nobles et les chanoines, qui désiraient au contraire se rapprocher de l'empereur, avaient célébré la prétendue victoire des Autrichiens par un festin. « Croix blanche ou croix rouge, avait dit l'avoyer Kunrad, de Soleure, il faut que Bâle choisisse ». L'égoïsme des nobles vint en aide au parti suisse. Une grande partie d'entre eux (des Wessenberg, Eptingen, Flachsland, Rothberg) étant sortis de Bâle pour se soustraire à l'*impôt de guerre*, les bourgeois demandèrent leur annexion à la ligue helvétique, et l'obtinrent en dépit du mauvais vouloir de Zoug et de Glaris (8 juin 1501)[2]. L'annexion de Bâle offrait aux Confédérés tous les avantages qui découlent de l'alliance d'une ville fortifiée, défendue par 5000 bourgeois, et formant à la fois un grand entrepôt commercial et un centre intellectuel important.

L'accession de Schaffhouse, ville libre et impériale comme Bâle, et alliée des Suisses depuis 1454, n'offrait pas d'aussi grands avantages. Mais, place de guerre sur le Rhin, elle servait à couvrir les frontières

[1] Voir le texte du traité dans Segesser, *eidg. Abschiede*, 634. — appendice, 758.
[2] Ochs, *Geschichte Basels*, IV, 601. — Segesser, *eidg. Abschiede*, 120.


suisses vers l'est comme Bâle en était le boulevard au nord. Son admission, quoique combattue par Schwyz et Underwald, qui craignaient ce nouvel accroissement des États-villes, fut prononcée à la fin, aux mêmes conditions que Fribourg et Soleure (9 août 1501).

Bâle avait été plus favorisée et traitée à l'égal presque des premiers États de la ligue. On lui donna même le pas sur Fribourg et Soleure dans les diètes. Comme ces deux cantons froissés refusaient de signer le traité d'alliance avec Schaffhouse, l'avoyer Jean de Sonnenberg dit aux Fribourgeois, par manière de consolation : « Nous avons bien dû céder le pas à Zurich et à Berne, moins anciens que nous cependant dans la Confédération (11 novembre 1501)[1]. La réception de Bâle et de Schaffhouse faillit même avoir des suites plus graves encore pour ces deux dernières villes. De concert avec le savant, mais partial député de Berne, le chancelier Frickard, les députés des Waldstætten voulaient *ôter voix et séance à Fribourg et à Soleure et les reléguer parmi les simples alliés*. L'opposition énergique de quelques cantons fit heureusement échouer ce dessein.

L'annexion de Bâle à la Confédération se fit d'une manière solennelle, entre les mains d'Henri Roist, bourgmestre de Zurich. Pour montrer la sécurité que lui donnait la protection des Suisses, Bâle substitua une *vieille femme armée d'une quenouille* à la nombreuse garde qui veillait auparavant à ses portes. Les Confédérés eussent bien désiré joindre à leur territoire la ville de Constance à titre de canton. Cette cité elle-même paraissait revenue de sa haine et disposée à entrer dans l'alliance éternelle. Mais elle y mettait pour condition *sine quâ non* la restitution du *Landgericht* et la possession de la Thurgovie, dont les Confédérés de leur côté s'obstinaient à ne pas se dessaisir. La cupidité et l'intrigue jouèrent aussi leur rôle dans cette affaire. L'évêque de Constance était opposé à l'alliance qui menaçait son autorité. Il en coûta à ce prélat quelques centaines de florins donnés à certains magistrats, plus un char de vin et un char de blé, destinés à l'amman de Zoug, Werner Steiner, qui alliait ainsi la vénalité à l'héroïsme, comme bien d'autres de ses contemporains.

Sans les excès et l'indiscipline des Confédérés dans la dernière guerre, un grand nombre de villes du Hégau et de la Forêt-Noire eus-

[1] Quand la question fut posée à la diète de Lucerne, on fit sortir les députés de Bâle, Soleure et Fribourg (Guillaume Reyff). Des consolations analogues furent données plus tard par Sonnenberg aux Fribourgeois et aux Soleurois auprès desquels il avait été député par les 8 cantons. Voir Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 199. — Marmor, *Die Beziehungen der Stadt Constanz mit der Eidgenossenschaft*. Archiv für schw. Geschichte, XVIII.

sent suivi l'exemple de Bâle et de Schaffhouse, car autant le nom de Suisse excitait la haine du peuple allemand au début de la guerre de Souabe, autant il y éveillait maintenant de sympathie et d'enthousiasme. Si un guerrier de cette nation venait à se montrer dans une ville de la frontière, il y était l'objet de la curiosité générale et de toutes sortes d'égards et de prévenances. Les plus empressés étaient ceux qui avaient fait la guerre contre eux et qui regrettaient de n'avoir pas combattu dans leurs rangs, « plutôt que de risquer leur peau pour des damerets qui passaient leur temps au lit et n'osaient regarder un Suisse en face. »

**2. Nouvelles guerres d'Italie; elles procurent aux Confédérés les bailliages italiens et la Valteline. — Matthieu Schinner, ou rôle européen des Suisses, libérateurs de l'Italie et du Saint-Siège. — (1500 à 1515.)**

Chaque nouvelle guerre accroissait le nombre des coureurs de combats et d'aventures. La guerre de Souabe n'était pas encore terminée, que des mercenaires de tous les cantons volaient sous les drapeaux, qui du duc Sforza de Milan, qui du duc de Romagne, le fameux César Borgia[1], qui du roi de France. Ce dernier, Louis XII, en avait toujours le plus grand nombre à sa solde, parce qu'il payait bien et qu'il avait soin de faire des pensions annuelles aux magistrats influents. Ce prince étant entré en guerre avec le duché de Milan, qu'il prétendait lui appartenir du côté de sa grand'mère, Valentine Visconti, on faillit voir se renouveler le spectacle de Suisses combattant contre Suisses. Mais, comme à Dôle en 1477, la trahison se chargea d'empêcher une lutte fratricide. Les Suisses du duc de Milan, bloqués dans Novare par l'armée française, livrèrent ce malheureux prince au roi, qui le laissa mourir dans un cachot de son royaume (10 avril 1500).

Poussée par l'indignation publique, la diète fit mine de punir les traîtres. On coupa la tête à un soldat obscur, Turmann, d'Uri; mais on laissa vivre les grands coupables, et après quinze ans d'une prétendue enquête, les pères de la nation n'eurent pas honte de décider entre eux : « qu'on tiendrait cachée la trahison de Novare » (Recès de la diète du 14 mars 1515)[2].

La France, pour l'or de laquelle maint chef suisse se couvrait de déshonneur, se brouilla avec les cantons peu de temps après. Beaucoup

[1] *Indicateur d'histoire*, 1877, 303.
[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 860. Les noms des députés ne sont pas indiqués; au reste, ils agissaient sans doute selon leurs instructions.



de soldats réclamaient les arrérages qui leur étaient dus depuis le règne de Charles VIII. L'État d'Uri, resté maître de la Levantine, réclamait de Louis XII la remise du comté de Bellinzona, ancienne propriété de ce canton. Tous ces *réclamants*, fatigués d'attendre et bravant les défenses d'une diète vénale, passèrent les Alpes et s'emparèrent de Locarno et de Bellinzona. Milan, tremblante, ouvrait déjà ses portes. De peur de perdre toute la Lombardie, Louis XII céda Bellinzona à Uri Schwyz et Underwald et apaisa les autres réclamants en leur jetant 300,000 couronnes[1]. Le traité qui rétablissait la paix entre la France et la Suisse fut conclu à Arona par le bailli de Dijon, le baron Ulric de Hohensax et Matthieu Schinner, évêque de Sion, plus tard si hostile à la France (10 avril 1503).

Effrayée des symptômes de démoralisation qui se manifestaient de tous côtés en Suisse, la diète des 12 cantons, réunie à Baden, rentra en elle-même et jura au pied des autels *d'abolir les pensions* et le *service mercenaire*. La peine capitale fut prononcée contre les réfractaires (20 juillet 1503)[2]. Mais l'or de Louis XII eut bientôt fait oublier ce serment. Conrad Schwend, bourgmestre de Zurich (l'un des auteurs de la mort de Waldmann), secondé par l'évêque de Lausanne, Aymon de Montfaucon, et celui de Genève, Jean-Louis de Savoie, livre de nouveau sa patrie à la France. Les guerriers suisses combattent « sous les lys jaunes[3] » à Naples, en Lombardie, à Gênes et à Agnadel, ce tombeau de la puissance vénitienne (14 mai 1509).

La malheureuse république avait cherché en vain à se rendre sa sœur des Alpes propice, par une ambassade destinée à faire ressortir les avantages de l'union entre Venise et les Confédérés. Le sénateur Savorgnani séjourna en Suisse pendant un mois[4]. A sa voix, quelques patriotes s'émurent, quelques cents mercenaires partirent; mais le gros de la nation resta attaché à des bannières plus lucratives que le Lion de Saint-Marc. La Confédération payera cher à Marignan la faute politique qu'elle commit en dédaignant les offres de la république vénitienne.

[1] La couronne (Krone) valait un écu bon de 25 batz.
[2] Segesser, *Abschiede* de 1500 à 1520, 234. La décision prise à Bade fut confirmée à la diète de Lucerne le 19 octobre de la même année. Le texte du décret à l'appendice, 1314.
[3] Les lys jaunes étaient les couleurs de la France sous Louis XII. Anshelm.
[4] Parti de Venise le 8 avril, Jérôme Savorgnani est rappelé après la bataille d'Agnadel et fait son rapport au Sénat. Cérésole (Victor), *La république de Venise et les Suisses*, Venise, 1864, 16. — Goutz-Blotzheim, le continuateur de Jean de Muller, *Histoire de la Confédération suisse*, traduction de Monnard, IX, 263.

Le caractère vénal des Suisses, à cette époque, se décèle d'une manière honteuse dans la conduite de quelques cantons envers la Savoie. Un imposteur, nommé Jean Furno ou Dufour d'Annecy, secrétaire du feu duc de Savoie, produisit de fausses dispositions de ce prince renfermant un legs de 360,000 couronnes en faveur de Berne et de Fribourg. Sans examiner longtemps l'authenticité de cet acte, ces deux États exigèrent le payement de la somme et ne se contentèrent qu'à grand'peine des 125,000 couronnes que consentit à payer le duc. Le faussaire récompensé de son crime par l'admission à la bourgeoisie de Fribourg et de Berne, prit goût au métier et fabriqua un second titre faisant 800,000 couronnes en faveur des cantons. Le duc régnant eut beau se récrier et faire intervenir le pape, l'empereur et le roi de France, les soldats indisciplinés des cantons prirent les armes, et le duc de Savoie dut s'estimer heureux d'en être quitte pour la somme de 350,000 couronnes qu'il paya « à ceux des ligues. » Une pension fut accordée à l'imposteur, qui finit ses jours à Fribourg dans l'opulence et sous les dehors de la dévotion[1].

Louis XII, ayant tiré des Confédérés ce qu'il voulait, crut pouvoir se dispenser de tout ménagement à l'égard de ces mercenaires et refusa d'acquitter les pensions promises. L'empereur Maximilien en profita pour obtenir le renouvellement de l'*Union héréditaire* (Erb-Verein) (1512). Un autre grand ennemi des Français, le pape Jules II, venait de monter sur le trône pontifical et n'eut qu'une pensée jusqu'à sa mort : « Chasser les Français de la péninsule. » Pour se concilier les Suisses et en faire un instrument de sa politique, il se composa une garde du corps de 200 hallebardiers de cette nation (1505). Ce pontife trouva en même temps un redoutable soutien de sa politique et un exécuteur de ses desseins dans l'évêque de Sion, Matthieu Schinner. Ce prélat, plein d'audace et de génie, obtient de la diète de Lucerne une alliance des 12 cantons et du Vallais (mars 1510) et conduit 8,000 Suisses en Lombardie (août). Mais quelques chefs et le fameux agitateur vallaisan George Supersax, qui avait passé du parti du pape à celui de la France, arrêtèrent l'expédition à Chiasso. Le pape irrité adressa un bref menaçant aux cantons qui cherchèrent en vain à le calmer par une ambassade. Les Vallaisans, poussés par Supersax, s'en prirent à Schinner. Celui-ci, obligé de s'enfuir déguisé en lépreux, se réfugia à Rome, où le pape Jules II récompensa son zèle par l'évêché de Novare (février) et le chapeau de cardinal (20 mars 1511)[2]. Le triomphe de Supersax

[1] Goutz-Blotzheim, 287.
[2] Furrer, *Histoire du Valais*, p. 251.



ne fut pas d'une longue durée. Excommunié, il se vit proscrit à son tour et mis en prison par les Fribourgeois. Il réussit à s'évader. Mais l'avoyer d'Arsent, chef du parti français dans ce canton, convaincu d'avoir favorisé son évasion, fut décapité à la suite d'une émeute populaire provoquée par le banneret Pierre Falk ou Faucon, chef du parti romain à Fribourg (le 18 mars 1511).

Une nouvelle expédition eut lieu, en novembre, et donna lieu à quelques beaux faits d'armes, mais sans résultats positifs[1]. Sur ces entrefaites, une ligue s'étant formée contre la France entre l'empereur, l'Espagne, Venise, le pape et les Suisses, une troisième expédition eut lieu à la fin de mai 1512 et eut de tout autres conséquences. 20,000 Confédérés, conduits par Schinner et commandés par Ulric de Hohensax, Stapfer de Zurich, le banneret de Fribourg, Pierre Falk, et plusieurs autres vaillants capitaines, s'emparèrent en sept semaines de toute la Lombardie, rétablirent sur le trône ducal Maximilien, fils du prince trahi à Novare, et méritèrent le beau titre de libérateurs de l'Italie et de *défenseurs de la liberté de l'Église,* que leur accorda avec de magnifiques récompenses le pape Jules II[2]. Pierre Falk reçut pour sa part, du duc de Milan, du pape ou de la ville de Pavie elle-même, une belle maison dans ses murs, avec une villa aux environs[3].

Toutes les principales villes de la péninsule, Milan, Venise, Gênes, Pavie, Parme, Rome voulurent fêter par des ovations brillantes les invincibles guerriers des Alpes. Les bourgeois, dans leur enthousiasme, baisaient les mains des guerriers suisses et les régalaient de mets et de

[1] Les Fribourgeois Lauper, Hans Heid et Schneuwly traversèrent la Tresa à la nage à la vue de l'armée française. A Lodi, le même Hans Heid entra, bride abattue, dans la ville avec 12 cavaliers seulement, et mit en fuite la garnison française.

[2] La bulle expédiée à ce sujet et datée de Rome, le 22 juillet, porte la remarquable suscription que voici : « A nos chers fils des douze cantons de la vieille et « grande ligue de la haute Allemagne, protecteurs de la liberté de l'Église et nos « alliés. » Les présents du pontife consistaient en une bannière, un chapeau ducal et une épée d'or. Un écrivain français, M. Jubinal, a fait une description intéressante de ces précieux joyaux, conservés à Zurich, l'ancien Vorort helvétique. L'épée de Jules II, objet d'art admirable, a la poignée d'argent et la lame d'acier doré, de plus de cinq pieds, portant le nom du pape. La bannière est ornée de pierres fines et de perles sous lesquelles brillent de riches broderies en soie, en fil d'or et d'argent représentant le couronnement de la Vierge. *Rapport au ministre de l'Instruction publique*, 1832, p. 11.

[3] C'était en récompense de la valeur extraordinaire que les Fribourgeois avaient déployée à la prise de Pavie. L'un d'eux, Heimoz, avait le premier arboré son drapeau sur le rempart. Ils en revinrent avec plusieurs bannières conquises. Falk en rapporta huit ou neuf qu'il envoya en grand secret à sa femme Ennelin Falkin (sic). Lettre de ce capitaine, datée d'Alexandrie (24 juillet 1512).

vins délicieux. A Venise, le doge Lorédano alla au-devant du cardinal de Sion avec trois gondoles. Les prédicateurs, du haut des chaires, les comparaient « au peuple de Dieu. »

Mais un prix plus important était réservé à la valeur des Confédérés.

Le duc de Milan renonça en faveur des cantons à tous ses droits sur Bellinzona, Lugano, Locarno et les autres bailliages qui forment aujourd'hui le canton du Tessin et la Suisse italienne (septembre). Les Grisons obtinrent la restitution des pays de la Valteline et de Chiavenne, anciennes dépendances de l'évêché de Coire et que les Ligues avaient envahis à plusieurs reprises aux XIV^me et XV^me siècles. Hercule de Cappol, Conrad de Planta et le bailli Conrad von Béli de Davos commandaient les troupes grisonnes qui prirent possession de la Valteline[1].

En même temps qu'ils faisaient des conquêtes en Italie, les Confédérés s'emparaient également du petit comté de Thierstein et de celui plus important de Neuchâtel. L'occupation de ces deux contrées était motivée par le fait que l'un des comtes de Thierstein et le prince Henri d'Orléans-Longueville, souverain de Neuchâtel par son mariage avec Jeanne de Hochberg, servaient dans l'armée de Louis XII. Soleure avait été chargé par la diète de mettre la main sur les deux châteaux appartenant aux Thierstein. Ce même canton, ainsi que Berne, Lucerne et Fribourg prirent possession de Neuchâtel, en juillet 1512. Mais la jalousie des 8 autres États n'aurait pas permis qu'ils gardassent à eux seuls l'administration de ce pays. Neuchâtel devint une province sujette des 12 cantons suisses, et fut gouverné par des baillis élus à tour de rôle par les membres de la Ligue helvétique. A l'ouïe de ces événements Louis XII avait jugé à propos de demander la paix par l'organe de quelques-uns des premiers du royaume, comme l'évêque de Marseille, le premier président de Bourgogne, le bailli de Troyes, et le fameux La Trémoille, prince de Talmont, l'un des meilleurs généraux de France. Mais la diète de Lucerne mettait pour condition première l'abandon de la Lombardie aux Suisses et exigeait, en outre, que le roi ne prît aucun Suisse à sa solde, sans l'assentiment de la diète (11 février 1513). Le roi trouvant ces conditions inacceptables, la guerre recommença[2].

Les Français, commandés par La Trémoille, et joints aux Vénitiens qui s'étaient détachés de la sainte-ligue, tentèrent de reconquérir la Lombardie. Mais la grande bataille de Novare brisa une seconde fois

[1] Quadrio, *Storià di Como*, 1830. En 1860, il y avait déjà eu trois invasions de la Valteline.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede*, 683.



la puissance française dans la péninsule[1] (6 juin 1513). Les Français y perdirent 8,000 hommes; les Suisses 1500, parmi lesquels plusieurs Lucernois du nom de Pfyffer. Louis Tschoudi de Glaris qui avait, contrairement à l'avis des autres chefs, fait donner la bataille, y acquit une grande gloire et l'estime des ennemis. « C'est ainsi, s'écria, en racontant cet événement, l'historien et homme d'Etat contemporain, Guicciardini, « c'est ainsi qu'à la grande honte de tous les autres peuples, « tout l'honneur de cette campagne devait revenir, non aux Français, « non aux fantassins allemands, non aux armes espagnoles ou vénitiennes, mais uniquement aux soldats suisses, qui eurent à soutenir « tout le poids des armes françaises. Mais, poursuit le même historien, « les Suisses en combattant pour l'amour du gain et pour le compte « d'autrui, perdirent le fruit de leurs victoires et l'occasion de dominer « sur l'Italie. »

Le rôle européen des Suisses avait commencé avec les guerres de Bourgogne. La bataille de Novare marque le point culminant de ce rôle et de la grandeur militaire des Confédérés, surnommés, dit M. Michelet, les CHATIEURS DES ROIS. Dans cette période de nos annales, un homme occupe la place principale et domine la scène: cet homme est le prélat vallaisan ou cardinal de Sion, Matthieu Schinner, dont nous racontions les hauts faits aux pages précédentes.

Ridiculement loué par les uns, qui l'ont comparé à Nicolas de Flüe, à Winkelried, Schinner a été rabaissé par d'autres, qui en ont voulu faire un démagogue vénal[2]. En dépit de ces exagérations, en dépit de ses vices et des actes odieux commis par les siens et lui-même en Italie, à Fribourg et dans le Vallais, le cardinal de Sion demeure l'une des plus spirituelles et des plus grandes figures de notre histoire. Comme homme d'État il est comparable aux plus habiles ministres de son temps, à Wolsey, Amboise, Ximenès, Gurk, mais à bien des égards aussi c'est un trop digne contemporain de Louis XI, des Borgia et de Machiavel[3].

[1] A Novare se signalèrent parmi les chefs Nicolas Kunrad, de Soleure, le capitaine bernois, Benoit Weingarten et Erni de Winkelried, descendant du héros de Sempach. Un vaillant et rusé officier suisse, dont les chroniqueurs italiens font à tort le général des Suisses, Jacques Muti, d'Uri, tomba dans cette journée, ainsi que Benoit Weingarten.

[2] M de Bons, écrivain vallaisan, voit avec raison en Schinner le Suisse qui a exercé le plus d'influence sur les destinées de l'Europe. Beaucoup d'écrivains, Zschokke, entre autres, n'ont saisi que le côté sombre de cette vie et l'ont entièrement sacrifiée à Supersax.

[3] On voit par une lettre du cardinal Schinner à l'agent milanais Stampa qu'il n'aurait pas mieux demandé que d'être débarrassé de son rival et ennemi personnel

Schinner était né en 1456 de parents pauvres au village de Mühlibach, paroisse d'Ernen, dans le dixain de Conches[1]. Étudiant, il se vit réduit à chanter pour vivre, sur les places publiques de Sion, de Zurich, de Berne et de Côme, où il fit successivement ses études et s'éprit d'un vif enthousiasme pour les anciens, Virgile et Horace surtout. Il était curé de son lieu natal, lorsque ses rares talents et la protection de George Supersax, qui fut plus tard son plus implacable ennemi, le placèrent sur le siège épiscopal à la place de son oncle (1490).

L'évêque de Sion, comte du Vallais, était alors un personnage important en Europe par la facilité qu'il avait de fermer et d'ouvrir à volonté cette porte de l'Italie. L'avant-dernier évêque, Jost de Silinen, avait usé de cet avantage en faveur de la France. Un instant indécis entre Louis XII et Jules II, Schinner se décida pour ce dernier, et deux pensées remplirent dès lors sa vie d'homme politique et de prince de l'Église: « Arracher le Vallais à l'influence de la France, du sire Georges de Supersax et des autres seigneurs dévoués à cette puissance; en même temps, seconder les efforts que faisait Jules II pour chasser les Français de la péninsule et y établir la suprématie temporelle du Saint-Siége. »

A ces deux pensées, Schinner sacrifie tout, et comme l'aigle des Alpes, dont il a le regard perçant, il guette sans cesse de son château de Majorie l'occasion favorable où il pourra se précipiter sur son ennemi et accomplir les projets qu'il médite pour lui-même ou pour l'Église. L'instant venu, il s'élance, tantôt la pique en main, tantôt revêtu de ses ornements sacerdotaux, selon les circonstances. Aux foudres religieuses et guerrières, il sait aussi joindre celle de son éloquence acérée et entraînante. « Ce soldat tondu, disait le roi de France, m'a donné plus de besogne avec sa langue que les longues piques de ses compatriotes. »

Jules II, qui avait deviné tout le parti que l'on pourrait tirer du génie et de l'ascendant de cet homme, lui avait donné, comme nous l'avons dit plus haut, le chapeau de cardinal, le premier et le seul qui

Ottaviano Sforza, évêque de Lodi. Le cardinal reproche à cet agent de n'avoir pas profité de la présence du prélat à sa table pour l'expédier dans l'autre monde. La lettre du cardinal, jointe au recès de Lucerne après la diète de Zurich de mars 1521, porte la date du 22 février 1521 et venait de Worms où Schinner était allé rejoindre l'empereur. Voir Strickler, *eidg. Abschiede* de 1521 à 1523, 16. La haine du cardinal pour l'évêque de Lodi remontait à plusieurs années et s'explique entre autres par ce fait qu'à la diète de Zurich (4 avril 1513), Sforza avait accusé Schinner d'avoir gardé 100,000 du ats pour lui des 500,000 qu'il avait reçus pour faire la guerre à la France. Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 703.

[1] Par une distraction étonnante, M. Michelet fait naître Schinner à La Rochelle. *Histoire de France*, V, 32.



ait couvert un front suisse[1]. Léon X montra d'abord à Schinner la même faveur. Pour lui complaire, il affranchit à perpétuité l'évêché de Sion de la tutelle métropolitaine de l'archevêque de Moûtiers en Tarentaise[2].

Il faut le dire à la louange de ce dernier, qu'au milieu de ses préoccupations ambitieuses, entouré des nations diverses et rivales qui formaient l'armée de la sainte-ligue, il ne perd jamais de vue l'honneur national; dans les camps et les cérémonies publiques, il veut que ses compatriotes aient le pas sur tous les autres peuples. Ce sentiment national qui animait le cardinal de Sion a été reconnu par un écrivain bernois, d'ailleurs très peu favorable à la politique et à la personnalité du prélat, qu'il place tout uniment en enfer, le rigide et loyal chroniqueur Anshelm.

Par ses faits et gestes comme préfet et comte du Vallais, Schinner mérite certainement le jugement sévère qu'a porté sur lui Anshelm. Plusieurs milliers de personnes moururent sans confession et sans sépulture à la suite de l'excommunication lancée à Rome à l'instigation du cardinal de Sion. George Supersax, cité à comparaître dans la ville éternelle, y subit une détention d'une année dans les cachots du château St-Ange, et ceux de ses adhérents qui y avaient été cités avec lui, parmi lesquels plusieurs vieillards octogénaires, y moururent de misère ou sous la hache du bourreau. Pendant ce temps les frères du cardinal, Pierre, Gaspard et Jean, opprimaient leurs concitoyens du haut des forteresses où ils s'étaient retranchés. Pour racheter tant de choses odieuses, il ne sera pas trop[3] de quelques œuvres d'utilité publique, de bienfaisance privée et de constructions monumentales, comme l'agrandissement des bains de Louëche, l'embellissement du palais de la Majorie orné de peintures et de statues, et les libéralités accordées aux artistes, aux hommes de lettres et aux réformateurs eux-mêmes pour lesquels Schinner montrait, comme Érasme, une prédilection marquée au commencement de leur entreprise[4].

[1] Le cardinal Duperron, né à Orbe, n'est Suisse que de naissance. Il en est à peu près de même du cardinal Jean d'Estavayer (1349), dont on voit le portrait dans la maison Mollondin à Soleure. On ne peut appeler Suisses les cardinaux de Genève.

[2] Furrer, *Urkunden*, III, 308. Schinner avait fait valoir habilement la différence de langue, l'éloignement et la nécessité de passer par les terres du duc de Savoie, partisan de la France.

[3] Furrer, *Histoire du Vallais*, I, 256. — Hidber, *Mattheus Schinner und Giorg auf der Flüe*, 1859.

[4] Lettre de Cervinus à Zwingli, 23 janvier 1521. *Zwinglii Epist.*, VII, 163. « Je « ne connais pas personnellement le cardinal, ne l'ayant jamais vu, dit ce correspon-

« Le cardinal t'aime, écrivait Hédion à Zwingli, parce que tu es un « homme évangélique et que tu oses dire de dures vérités aux gens « timorés [1]. » Un ami de Luther, le réformateur Capiton, informait ce dernier que Schinner était tout disposé à lui ménager un asile [2]. Aussi certains prêtres violents ne se gênaient-ils pas pour le traiter, en compagnie d'Érasme, de coquin et de scélérat. Mais à l'exemple d'Érasme, dont il partageait les tendances de réforme modérée, Schinner n'hésita pas à se détacher du mouvement quand il le vit tourner à la séparation complète et aux tourmentes populaires.

### 3. Soulèvement populaire. — Invasion en France. — Bataille de Marignan et paix perpétuelle avec la France. (1513 à 1516.)

Le sang de 1,500 Confédérés fumait encore dans les champs de Novare, que déjà le parti français recommençait à s'agiter en Suisse. Parmi les partisans de Louis XII figurait le banneret bernois Hetzel. Son fils, Jean-Rodolphe, sans écouter ni les ordres de la diète, ni les supplications de son père, lève un corps de plusieurs cents hommes et les conduit au roi. Le départ de ce condottiere (*Reislaufer*) fut le signal d'un soulèvement populaire très dangereux et qui éclata dans plusieurs cantons à la fois. On en voulait surtout aux distributeurs de l'argent de France, que dans son vert langage le peuple appelait des *mangeurs d'écus* (Kronen-Fresser). Deux gouvernements, ceux de Zurich et de Soleure, en furent quittes pour la destitution de quelques-uns de leurs membres. Mais à Berne et à Lucerne, le sang de plusieurs conseillers coula sur l'échafaud. A Lucerne, l'avoyer Pétermann Fehr, l'homme le plus influent de son canton, avec Jacob Bramberg, expia dans de cruelles tortures le tort d'appartenir au parti français, et perdit ses honneurs qu'il recouvra néanmoins peu de temps après, en dépit de sa vénalité et au grand scandale de la diète de Zurich. Le banneret Hetzel, qui avait échappé aux mains des campagnards bernois, fut arrêté à Olten par ceux de Soleure, et mis à mort, après avoir subi les traitements les plus horribles. Deux autres mangeurs d'écus, les capitaines Michel Gla-

« dant de Zwingli. Mais je tiens de Jean Heer, qui a été son chantre, que c'est un « homme très modeste, très habile, libéral jusqu'à la magnificence, probe et pieux. » Ce jugement, venant d'un homme comme Jean Heer, est bon à recueillir en présence de la lettre à Stampa, avec laquelle il offre une contradiction difficile à expliquer.

[1] Hédion à Zwingli. Lettre du 21 novembre 1519. *Zwinglii Epistolæ*, VII, 96.

[2] Walch, *Luthers Werke*, XV, 83.



ser et Antoine Wyder du Gessenay, eurent également la tête tranchée. La médiation des Confédérés empêcha la révolte de s'étendre (juin-juillet). Mais les masses irritées ne rentrèrent dans le devoir que lorsque les gouvernants eurent pris l'engagement de renoncer aux pensions particulières, de partager avec les communes l'argent des alliances et de maintenir les anciennes franchises.

L'esprit moqueur qui respire dans les chroniques populaires, et trouve à rire dans les plus graves événements, a baptisé cette émeute sanglante du nom de *guerre des oignons* (Zwiebeln-Krieg), parce que les campagnards ameutés autour de Lucerne, au nombre de 7000, s'amusèrent à dévaster les jardins et à manger les oignons des bourgeois de la capitale [1].

Mais la haine contre la France n'était pas assouvie. Un plan d'invasion de ce royaume par l'empereur, l'Angleterre, l'Aragon et les Suisses réunis fut accueilli avec transport à la diète de Zurich (1er août) [2]. Et pendant que les Anglais débarquaient à Calais et que les Aragonais envahissaient la Navarre, 16,000 Suisses joints à 14,000 impériaux marchèrent sur Dijon, les Suisses portant sur leurs habits des croix blanches avec des clefs de la même couleur pour les distinguer des Français qui portaient également des croix blanches. Le Vallais et Rothwyl, l'alliée lointaine des Suisses, qui était restée neutre dans la guerre de Souabe, avaient fourni leurs contingents à cette expédition. Mais arrivés devant Dijon, Jacques de Wattenwyl, avoyer de Berne, Schwarzmourer de Zoug et d'autres chefs suisses se laissèrent corrompre par La Trémoille, qui commandait pour le roi. Ils se retirèrent sur la promesse de 400,000 écus et de l'abandon aux Confédérés des châteaux-forts de Milan, Crémone, Asti, que leur fit ce général et en garantie de laquelle il livra quatre otages (13 septembre). Le négociateur de la paix de Dijon, La Trémoille, abusait de la bonne foi des Suisses. De ces quatre otages, un seul avait quelque fortune et paya 40,000 écus pour sa rançon, au lieu des 400,000 qu'on attendait.

La mystification de Dijon irrita tellement l'armée et le peuple qu'on ne put les apaiser qu'en mettant sous les verrous quelques partisans de la France. Les ambassadeurs de Louis XII furent également jetés en prison. Les citoyens bernois se virent insultés dans les cantons où ils

[1] Dans l'histoire de Zurich, une sédition du même genre, qui éclata après Marignan (décembre 1515), porte le nom de *guerre des gâteaux* ou des *rayons de miel*, parce que les paysans des rives du lac prirent de préférence ces deux comestibles dans l'étalage des marchands, sans se piquer de les payer avec exactitude. Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, II 229.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 730.

voyageaient pour leurs affaires. Les Fribourgeois accusés d'avoir soustrait le butin de Novare furent sommés de le restituer par les Confédérés réunis à Zurich (13 décembre 1513). La diète eut grand'peine à empêcher une seconde invasion. Mais comme les auteurs de la trahison de Novare, ceux de la mystification de Dijon restèrent impunis. Le roi de la Grande-Bretagne et son fameux ministre Wolsey n'avaient cependant pas abandonné leur plan d'invasion contre la France. Infatigable dans sa haine pour cette dernière, le cardinal Schinner était occupé à conclure une nouvelle alliance des Confédérés avec Léon X contre Louis XII; il prit également à la diète de Zurich (4 avril 1514) l'initiative de l'alliance anglaise et proposa l'envoi d'une ambassade suisse à Londres. La proposition fut acceptée et deux magistrats suisses, le conseiller Stolz de Bâle et Hurns de Zurich, se rendirent à Londres. Ils y reçurent du roi Henri VIII, dans son palais de Hartwick, le meilleur accueil (10 mai) et revinrent à Zurich avec un projet d'alliance aux conditions pécuniaires les plus avantageuses pour les Suisses. Henri VIII assurait une pension annuelle à chaque canton et 40,000 écus par mois tant que durerait la campagne. Une ambassade anglaise parut à la diète de Zurich (20 juin) et de nouveau à celle de Berne (31 juillet)[1]. Au nombre des envoyés d'Henri VIII aux Confédérés, figurait un des hommes les plus illustres de l'Angleterre, le chevalier et archidiacre Richard Pace dont Shakespeare a immortalisé la vertu et la science dans son drame d'Henri VIII[2].

De l'envoi d'une ambassade suisse à Londres et de l'arrivée de sir Richard Pace dans notre pays datent assurément les premières traces de *relations diplomatiques* entre la Suisse et la Grande-Bretagne. Mais déjà de nombreux rapports religieux, scientifiques et militaires avaient eu lieu entre ces deux peuples, si éloignés l'un de l'autre, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne[3].

[1] Les relations d'Henri VIII avec les Suisses (1515-1517) ont fait l'objet d'un excellent travail de M. Guillaume Gisi dans les Archives de la Société d'histoire suisse XV (*Die Beziehungen der Schweiz und England*). Il a utilisé pour ce mémoire les papiers d'État anglais publiés par Brewers (*Letters and Papers of the reign of Henri VIII*, London, 1862-1864). Voir aussi pour les relations de la Suisse avec l'Angleterre MM. Bachofen et Stehlin de Bâle (*Archives de la Société d'histoire suisse*, XII).

[2] Acte II, scène II, où le cardinal Campeggio dit à son collègue Wolsey, le premier ministre d'Henri VIII, que l'opinion publique l'accuse d'avoir éloigné Pace de Londres parce qu'il était jaloux de sa science et de sa vertu (learned and virtuous man).

[3] Nous ne rappelons que les nombreux moines bretons (scotes et anglo-saxons) de St-Gall, d'Einsiedeln; les archers anglais de Pierre de Savoie et les séjours du Petit-Charlemagne à Londres, où l'avaient suivi plusieurs familles vaudoises; les



A la diète de Berne l'or anglais et l'éloquence de Schinner finirent par triompher de l'opposition des partisans de la France et de celle de certains cantons. Mais il était trop tard. Fatigué des lenteurs de la diète, Henri VIII venait de conclure un traité avec Louis XII en y comprenant, il est vrai, ses amis et alliés des XIII Cantons (2 août 1514)[1]. Deux mois après, l'alliance anglo-française était cimentée par un mariage entre Marie, sœur du roi Henri VIII, et le roi Louis XII, célébré le 9 octobre de la même année. Schinner se rendit en vain à Londres pour empêcher ce mariage et n'obtint pas non plus l'archevêché vacant de York, qu'il envisageait comme la juste récompense de ses efforts en faveur de l'alliance anglo-suisse. Henri VIII en gratifia son premier ministre, Wolsey, de préférence à l'étranger qu'il croyait suffisamment rémunéré par la pension annuelle qu'il lui faisait[2].

Schinner fut plus heureux dans les efforts qu'il faisait de concert avec le nonce Ennius, évêque de Véroli, pour obtenir le renouvelle-

Gallois d'Enguerrand de Coucy; les Anglais de Charles le Téméraire. Dans les siècles suivants, les rapports se multiplient. Viennent les réfugiés *pour cause de religion*, nombreux à Zurich et à Genève, où ils forment une église. Les réfugiés *politiques* auront leur tour au XVII[me] siècle, où Cromwell aussi, le grand protecteur, entretient de fréquentes relations avec les protestants de Suisse, et communique avec eux par son envoyé Peel et son secrétaire Milton, le grand poète. Après le régicide Ludlow, les envoyés Coxe, Herwart, Stanyan, le prétendant Édouard Stuart et les fondateurs des loges *maçonniques* de Genève et Lausanne (1737-39); Gibbon leur succède à la fin du XVIII[me] siècle. Les sectaires religieux (méthodistes et darbystes) marquent l'influence anglaise au XIX[me]. Genève, avec ses *James*, ses *John*, ses *William*, ses traductions de Walter Scott, de Bentham, de la philosophie d'Edimbourg, a été de nos jours une ville presque anglaise. La Suisse, à son tour, a influé sur la Grande-Bretagne, à laquelle elle a prêté Holbein, Füssli (le grand peintre) et Planta, de l'Académie royale, auteur d'une histoire de la Suisse en anglais, *History of Helvetic Confederacy*, London, 1807.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 1364.

[2] Brewer, *Letters and foreign Papers of the reign of Henri VIII*, London, 1862, 5266. M. Gisi ne veut pas que Schinner se soit rendu à Londres en juillet 1514; il a raison pour la date. Mais la preuve qu'il s'y est rendu plus tard nous est fournie par une lettre du secrétaire italien d'Henri VIII, André Ammonius, à Érasme, en date du 1[er] novembre, où on lit : « *Advenit hic Cardinalis sedunensis ille helvetus* « *quem sum allocutus et videtur mihi homo ingeniosus, impiger, acer, facundus, stre-* « *nuus et admodum theologus.* » Les historiens vallaisans parlent d'une harangue que Schinner aurait faite au Parlement de Londres et s'étayent d'un écrit de l'Anglais Toland, publié à Amsterdam, en 1709, sous le titre de : *Oratio philippica ad excitandos contra Galliam britannos maxime vero ne de pace cum victis premature agatur sanctiori concilio exhibita, anno a christo nato 1514, authore Mathæo Cardinali sedunensi qui gallorum ungues non solùm resecandos sed penitùs evellendos esse voluit.* Mais Toland lui-même avoue qu'il n'a trouvé nulle part que cette harangue ait été prononcée devant le Parlement auquel elle était destinée, et cet auteur ne paraît même pas très sûr de la provenance de la pièce qu'il a attribuée à Schinner sur les indications *conjecturales* de sir Robert Cotton, le plus illustre bibliophile de la Grande-Bretagne et le fondateur de la bibliothèque qui porte son nom.

ment de l'alliance papale. Elle fut signée à Zurich le 9 décembre 1514[1].

La mort de Louis XII au commencement de l'année suivante et les prétentions hautement avouées de ce prince sur le duché de Milan ravivèrent toutes les haines contre la France et provoquèrent une nouvelle coalition pour la défense de la Lombardie, formée du pape, de l'empereur, du roi d'Espagne, du duc Sforza et des Suisses, et signée successivement à Berne, Lucerne et Inspruck (février, juillet, septembre 1515)[2]. Suivi de 30,000 hommes, Schinner, casque en tête et lance au poing, alla prendre position avec cette armée au pied des Alpes, que devait traverser François I[er] pour se rendre en Lombardie. Mais tandis que le cardinal de Sion, le bourgmestre Marc Roist de Zurich, Wattenwyl de Berne et la plupart des chefs des Waldstætten se préparaient à combattre, Albert de Stein, Louis de Diesbach, Louis d'Erlach, Gaspard Gœldli de Zurich, et Hug de Lucerne, s'y refusèrent absolument. Schinner et Zwingli, alors grand ami du cardinal, et qui suivait l'armée en qualité d'aumônier des troupes glaronnaises, exhortèrent inutilement les Suisses au combat. Ils eurent la douleur de voir François I[er] pénétrer en Piémont sans coup férir et les généraux suisses traiter avec lui à Galera par la médiation du duc de Savoie (8 septembre). Par ce traité le roi de France recouvrait le Milanais moyennant le payement d'une pension de 12,000 francs au duc Maximilien et d'un million de couronnes aux Confédérés, outre la pension annuelle de 40,000 ducats.

La paix conclue, déjà 16,000 Suisses, Bernois, Fribourgeois, Soleurois et Vallaisans, quittaient Monza en deçà de Milan pour rentrer dans leurs foyers, lorsque, par les ordres secrets du cardinal, Arnold Winkelried, capitaine d'Underwald et l'un des descendants du héros de Sempach, court avec quelques compagnies attaquer l'armée française. Aussitôt l'alarme est donnée, et les guerriers qui partaient, ne voulant pas abandonner leurs frères, obligent leurs chefs à les ramener au quartier général. Ce hardi stratagème du cardinal fit rompre la honteuse paix de Galera et donna lieu à la fameuse bataille de Marignan, bataille de deux jours, livrée le 13 et le 14 septembre 1515.

Le 13, au soir, les quatre canons du capitaine Ponteli, de Fribourg, donnèrent le signal de la bataille. C'était, avec quatre autres pièces,

[1] Voir le texte allemand dans Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, appendice, 1365.

[2] Le roi d'Angleterre, retenu par le traité qu'il venait de signer avec la France, resta en dehors de la coalition.



toute l'artillerie des Suisses. Ceux-ci s'avancent en trois corps, présentant une forêt de piques de 18 pieds. Trente fois, le pesant corps de la gendarmerie française s'élance contre cette masse irrésistible, et trente fois il se brise. Gascons, Basques, lansquenets allemands à la solde de la France, tout est renversé par les Confédérés. Les plus vaillants gentilshommes tombent percés de lances, Bayard, le *chevalier sans peur*, est jeté bas de son coursier et s'enfuit sans casque ni cuirasse. François I[er], dont les coups de lance ont faussé l'armure, combat en roi, et se portant aux endroits les plus périlleux, ranime le courage de ses troupes. Mais il ne peut empêcher qu'un corps de volontaires suisses n'enlève une des batteries françaises et ne la tourne à l'instant contre ses troupes. Ce corps était celui des *Enfants perdus*, troupe d'élite recrutée parmi les plus vaillants gars des divers cantons : ils recevaient double solde et portaient pour se distinguer une plume blanche à leurs chapeaux. « En « ce moment les Suisses, dit l'historien français Michelet, s'étaient ren- « dus maîtres d'une partie du camp de François I[er][1]. » Mais une nuit profonde vint, à propos pour l'armée française, séparer les combattants et couvrir le champ de bataille, éclairé un instant auparavant par une lune resplendissante et les sinistres lueurs de cent bouches à feu. Les deux armées demeurèrent en présence. Chacun coucha à la place qu'il avait occupée pendant la bataille ; François I[er] dormit sur un affût. Réunis autour d'un grand feu, les chefs suisses tinrent conseil ; Schinner, estimant qu'on en avait assez fait pour l'honneur, ouvrit l'avis très sage de se replier sur Milan, l'*hôtellerie et le grand cabaret des Suisses*, au siècle de Léon X[2]. D'autres chefs (Erlach et Albert de Stein sans doute) s'y opposèrent. On discutait encore lorsque quelques coups de canon tirés par les Français dispersèrent le conseil.

A la pointe du jour les cornets d'Uri et d'Underwald annoncèrent le second acte du drame sanglant. L'amman de Zoug, qui avait fait ses premières armes à côté de son grand-père à Grandson et commandé à Dorneck, l'amman Werner Steiner range les hommes de l'avant-garde en bataille, et prenant trois mottes de terre, les brise sur leurs têtes en disant : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, nous trou- « verons ici notre cimetière aujourd'hui. Mais, Confédérés, soyez hom- « mes, et loin que cette pensée trouble votre courage, n'ayez devant « les yeux que l'honneur et le devoir. » Bientôt les deux armées se trouvent de nouveau en présence ; à leur tête marchent François I[er] et Schinner : François I[er], couvert d'un manteau d'azur parsemé de lys

[1] Michelet, *Histoire de France*, VII, 287.

[2] Ibid., 180.

d'or ; Schinner, la pique au poing et un manteau pourpre sur l'épaule.

Comme la veille, les Suisses commencèrent le combat avec un cliquetis d'armes et des cris formidables. Animés par la présence et l'exemple de leur roi, les chevaliers français soutinrent vaillamment le choc. La mêlée devint terrible. Des deux côtés tombèrent une foule de grands personnages et d'hommes intrépides, le comte de Guise, le prince de Talmont, fils de La Trémoille, Bueil de Sancerre, l'amman Kætzi, de Schwyz, un Tschoudi, de Glaris, l'amman Püntiner et les deux Imhof, d'Uri. Ayant plusieurs flèches dans la poitrine, Kætzi ne cessa de combattre et d'animer son peuple qu'après avoir perdu tout son sang par ses blessures[1]. Le Léonidas de Marignan, Werner Steiner, vit mourir ses deux fils et survécut à cette terrible journée. Le bourgmestre zuricois Roist était au nombre des blessés.

Enfin, malgré leurs pertes, « les Suisses luttaient encore comme des lions, » et la victoire était vivement disputée, lorsque tout à coup, sur les derrières de l'armée fédérale, retentit le cri de guerre de l'armée vénitienne: *Marco! Marco!* Saint-Marc! Saint-Marc! Se voyant pris entre deux feux, les chefs suisses donnèrent le signal de la retraite. Elle s'exécuta en bon ordre. Les Confédérés formèrent un grand carré au milieu duquel ils placèrent leurs blessés, les bannières conquises, l'artillerie, puis ils se mirent en marche d'un pas lent et en fière contenance. Plusieurs blessés cependant furent abandonnés sur le champ de bataille ou se perdirent dans la marche à travers un terrain marécageux et coupé de ruisseaux et de fossés. On vit se renouveler alors les traits d'héroïsme qui ont immortalisé la journée de St-Jacques : Bær, de Bâle, qui avait eu les jambes emportées par un boulet, tenter des efforts inouïs pour sauver son drapeau; Gerber, d'Appenzell, cacher le sien dans sa poitrine où on le trouva en dépouillant son corps. Moins heureux ou plus faible que les précédents, celui qui portait le *taureau d'Uri*, cornet d'argent massif dont les merveilleux sons avaient si fort épouvanté Charles le Hardi à Grandson, le perdit sur le champ de bataille. Cet instrument célèbre, auquel s'attachait un respect superstitieux qui en faisait comme le talisman de la vieille Suisse, devint la proie d'un soldat de Lindau qui le revendit pour quelques pièces de monnaie.

Les guerriers des ligues rentrèrent à Milan, leurs bannières déchirées, souillés de sang, de sueur et de poussière, mais sans avoir été poursuivis par l'ennemi, qui témoignait ainsi de son respect pour leur héroïsme.

[1] Parmi les morts se trouvaient des Bürkli, Escher, Keller, Schwend, Meiss de Zurich.



Le même soir, François Ier manda sa victoire à sa mère dans les termes les plus élogieux pour les Suisses. Le vieux général Trivulce disait: « J'ai assisté à vingt batailles, ce n'étaient que jeux d'enfants à côté de celle-ci; cette bataille est une bataille de géants. » On frappa une médaille avec ces mots: « François a vaincu ceux que César seul avait pu vaincre. » « Les Suisses, dit Michelet, furent plus écrasés que vaincus. »

Leur perte, évaluée à 15,000 par les historiens français, n'est portée qu'à 6,000 par nos chroniqueurs. La perte des Français égala au moins celle des Suisses.

L'issue de la bataille de Marignan jeta le deuil dans la Confédération. Bientôt dans plusieurs cantons, dans les Waldstætten, par exemple, la stupeur fit place à la vengeance. Excitée par le nonce Ennius Filonardus, évêque de Véroli, et l'ambassadeur milanais, Visconti, la diète de Lucerne décréta une levée de 30,000 hommes (24 septembre)[1]. Une députation suisse alla solliciter l'appui de l'empereur à Landeck dans le Tyrol. Mais ni de ce prince, ni de l'Espagne, ni du pape, les Confédérés n'avaient tiré grand secours dans la dernière guerre. On les avait laissés dans le pétrin s'en tirer comme ils pourraient. Les partisans de la France se prévalurent habilement de cette inaction de leurs alliés pour semer la zizanie parmi les Confédérés. La capitulation de Domo d'Ossola, livrée aux Français par Louis de Diesbach de Berne, accrut le découragement des uns et la colère des autres. Dans certains cantons il n'y avait que des éloges pour la grandeur et la magnanimité de ce François Ier, sous les yeux duquel on avait vu, après Marignan, des blessés suisses, à leur sortie de l'hôpital de Milan, indignement vendus comme esclaves aux Barbaresques[2]. Ce langage louangeur pour la France se trouvait dans la bouche des magistrats de Berne, de Soleure et de Fribourg en particulier, où les agents de François Ier venaient d'arriver avec des sacs d'écus qu'ils faisaient crever à dessein dans les rues, pour se rendre la plèbe favorable. L'impudeur chez les chefs du parti français était telle que l'un d'eux, Louis de Diesbach, achetait avec l'or de François Ier la maison des Boubenberg à Berne et leur château à Spiez, et qu'Albert de Stein montrait partout ses 10,000 écus et sa femme parée de diamants et de broderies d'or. La diète se scinda en deux conseils ennemis : le premier, de sept cantons et demi, réuni à Lucerne, l'autre, de cinq cantons et demi, assemblé à Schwyz, puis à Rorschach avec les agents de l'empereur. Les cantons vendus à François Ier se disposaient à lui céder, au prix de 300,000 couronnes, les bail-

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 917 et suiv.
[2] Segesser, *eidg. Abschiede*, 924.

liages italiens conquis en 1512, sauf Bellinzona. Les autres cantons et les Grisons s'opposèrent heureusement à ce lâche et funeste abandon. Le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre continuaient à soutenir énergiquement les ennemis de la France. L'ambassadeur d'Henri VIII, sir Richard Pace, revenu à Zurich, unissait ses efforts à ceux de l'envoyé impérial, le docteur Guillaume de Reichenbach. La défaite de Marignan avait fait baisser beaucoup le crédit du cardinal Schinner en Suisse et dans le Vallais surtout, où son ennemi Supersax avait reparu en vainqueur et levait la mazze contre ses partisans. Mais le cardinal n'en était que plus actif à la cour de Maximilien et auprès des rois d'Espagne et d'Angleterre et du pape, auxquels il promettait d'amener 20,000 Suisses, moyennant les subventions indispensables. L'entente eut lieu entre ces puissances et les cinq cantons, et les subsides promis furent déposés chez les banquiers d'Anvers et les Fugger d'Augsbourg. Le nombre des cantons en armes contre la France eût été bien plus considérable, si l'empereur eût tenu sa promesse de s'entendre avec les députés suisses et se fût rendu à Constance, à la prière de Schinner.

Toutefois 15 à 20,000 Confédérés ne s'en trouvèrent pas moins réunis à Trente dans les premiers jours de mars 1516, où les chefs prêtèrent serment entre les mains du cardinal de Sion. Mais les partisans de la France enrôlaient aussi de leur côté, et l'on vit se reproduire le triste phénomène de *Suisses combattant contre Suisses* comme en 1500. Mais les premiers, sous leurs vaillants chefs, Stapfer, Göldli, Salis, auraient bientôt repris tout le Milanais et fini également par enlever la capitale sur leurs frères de l'armée française que commandait le fameux Albert de Stein, sans les incessantes tergiversations de l'empereur qui tantôt voulait, tantôt ne voulait plus guerroyer contre les Français, et qui mit le comble à ses défaillances en abandonnant tout à coup la partie. La conduite équivoque du pape Léon X, dont l'historien contemporain Guicciardini a dit, avec raison, qu'il gouvernait avec deux boussoles, les retards que subit le transport de l'or anglais et les rivalités de Schinner, Visconti et Pace, démoralisèrent les auxiliaires de la Ligue et firent échouer honteusement une expédition qui eût pu être glorieuse pour les Confédérés. 1,500 de ces derniers occupaient encore la forteresse de Milan, aux ordres de Henri Rahn qui s'était signalé par la prise de la bannière de Strasbourg à la bataille de Dorneck. Mais trahi par les Milanais, et craignant le triste sort de son père, le malheureux duc Maximilien préféra se rendre à François Ier et alla finir ses jours en France, où il vécut d'une pension du roi jusqu'à sa mort en 1530.



Ces événements ne laissèrent pas d'exciter une certaine indignation en Suisse. Du haut de la chaire la conduite des mercenaires fut flétrie. « Les Confédérés, s'écria le brave curé soleurois de Kriegstætten, ont « trahi l'ancien duc de Milan et vendu le nouveau. » Le mauvais succès de la dernière campagne n'empêchait cependant pas les ennemis de la France d'en méditer une nouvelle. Ils comptaient pour cela sur l'appui efficace du roi d'Angleterre et de Charles-Quint, qui avait succédé à Ferdinand le Catholique comme roi d'Espagne et des Pays-Bas. Le pape, Léon X, était entré dans la nouvelle coalition. L'ambassadeur impérial, Reichenbach, et le diplomate anglais, Richard Pace, avaient recommencé leur campagne auprès de la Diète [1]. Dévoué à l'empereur malgré tout, Schinner se rendit en son nom à Londres et à Bruxelles. Henri VIII et Wolsey lui firent un splendide accueil. L'éminence suisse dîna avec le premier ministre, eut une longue audience du roi au palais de Greenwich (le 18 octobre 1516) et repartit de Londres (le 29 octobre) avec une alliance signée en due forme et tout l'argent nécessaire à l'expédition [2]. Mais il était trop tard. Dans l'intervalle, les intrigues de la France, si bien servies par les roueries des souverains hostiles à François Ier, avaient réussi à lui rallier tous les cantons. L'alliance française, préparée à Genève en octobre, sous la médiation du duc de Savoie, était signée à la diète de Fribourg, le 29 novembre, sous le titre de *Traité de paix perpétuelle* [3].

L'avoyer Peter Falk de Fribourg et l'amman Schwarzmourer de Zoug allèrent faire signer le traité au roi dans la cathédrale de Notre-Dame, à Paris. « Ces deux magistrats, dit Anshelm leur contemporain, « remarquables à la fois par leur belle taille, la science, l'habileté et « l'énergie, étaient d'anciens ennemis de la France; mais ils avaient « complétement changé de politique sous l'influence du baume salutaire « des lys. » La réception des ambassadeurs suisses à la cour fut splendide: « le roi, sa mère, le duc d'Alençon, le Dauphin rivalisèrent de « caresses pendant tout le temps qu'ils passèrent à Paris, c'est-à-dire « de Noël à Pâques; on les combla d'honneurs et de présents évalués à « 10,000 francs [4]. »

Le traité de Fribourg, quoique moins lucratif que celui de Galéra, assurait certainement des avantages considérables aux cantons, ainsi le paiement de 400,000 écus dus par le traité de Dijon, plus 300,000

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 1000, 1013, 1018, 1022, 1025.
[2] Giri (Wilhelm), *Die Beziehungen zwischen der Schweiz und England*, 270.
[3] Segesser, *eidg. Abschiede*, appendice, 1406.
[4] Anshelm, *Chronik*, V, 265.

pour l'expédition d'Italie au cas où l'on restituerait au roi une partie des bailliages italiens, cédés aux Suisses par Maximilien Sforza. François I^er^ assurait encore à chaque canton un subside annuel de 2.000 francs qui fut porté à 3,000 par le traité subséquent. Les privilèges commerciaux des Suisses établis à Lyon étaient garantis. Les cantons, en revanche, s'engageaient à fournir au roi une levée de 6,000 hommes en temps de paix et de 16,000 en cas de guerre. Les Grisons, le Vallais, St-Gall, Mulhouse, étaient admis à participer au bénéfice de l'alliance. Tel est le fameux traité de Fribourg, base de tous les traités conclus depuis lors avec les successeurs de François I^er^ et qui, selon l'expression de Chateaubriand « ne laissait aux Suisses que le stérile honneur de « verser leur sang pour la France sur les champs de bataille de l'Europe [1]. »

Cette dépendance de la Suisse à l'endroit de la France ne commencera cependant à proprement parler que cinq ans plus tard, où la paix perpétuelle se convertit en alliance offensive et défensive de douze cantons et de leurs alliés (les Grisons, Mulhouse, Rothwyl, Bienne) avec François I^er^, à la diète de Lucerne, le 5 mai 1521 [2]. Ce n'est qu'à partir de ce traité de Lucerne que les Confédérés échangent leur rôle d'*arbitres de l'Italie et de la politique européenne*, que leur avaient valu leur supériorité militaire et les grands desseins du cardinal de Sion, contre la position humiliante de champions et auxiliaires de la grandeur et du despotisme des rois de France. Pendant trois siècles, tous les champs de bataille de ces princes seront arrosés du sang de nos compatriotes ; la libre et glorieuse terre des Winkelried et des Nicolas de Flüe semblera souvent s'être transformée en une colonie et une pépinière de soldats de la France.

La prépondérance de François I^er^ fit aussi tomber Matthieu Schinner. Frappé de la mazze et proscrit de nouveau par six dixains du Haut-Vallais, le cardinal de Sion avait lancé derechef aussi l'anathème à Georges Supersax et aux patriotes armés contre lui. Le dixain de Louëche, qui lui était resté fidèle, et les Bas-Vallaisans qui regardaient ceux du Haut comme des rebelles, avaient pris fait et cause pour le cardinal. Tenant tête à l'orage et la menace à la bouche : « Brigue, s'était écrié Schinner, « est le siège de la révolte, je la ferai démolir et raser. » Mais l'orage est plus fort que lui ; ses partisans sont battus ou se soumettent. Schinner, réduit à fuir pour la seconde ou troisième fois, se réfugie à Zurich (septembre 1518), où il cherche à se fixer et où il veut acheter une maison. Ce canton seul était toujours hostile à la France et suivait les

[1] Chateaubriand, *Études historiques*. Édition Ladvocat, [illegible], IV, [illegible].
[2] Ce traité est dans Strickler, eidg. *Abschiede* de 1521 à 1528, appendice, [illegible].



inspirations de son nouveau curé, l'éloquent Zwingli, grand ami du cardinal, et un ardent champion de la politique romaine [1]. Secondé par cet homme influent et les magistrats zuricois, Schinner obtient le renouvellement de l'union autrichienne et un vote formel de la diète en faveur de Charles V d'Autriche, compétiteur, pour la couronne impériale, de François I^er^, le vainqueur de Marignan et l'allié perpétuel des Suisses. Il se rendit lui-même à Worms, de la part du roi d'Angleterre Henri VIII, et contribua personnellement à l'élection qui eut lieu le 28 juin 1519, en dépit du pape Léon X, successeur de Jules II, qui ne voulait pas de Charles V. Mais les Suisses, comme les princes-électeurs d'Allemagne, n'intervinrent pas gratuitement dans l'élection. La maison d'Autriche dut donner 800 florins à chaque canton sans compter les pensions secrètes [2]. « Quand on parle à eux, disait Berghes, l'ambassadeur de Charles V, il faut avoir de l'argent en mains comme si on « allait au marché. » François I^er^ n'avait pas non plus épargné les largesses, et son ambassadeur, Louis Dessoliers, avait parcouru divers cantons, mais sans succès. Les Fribourgeois eux-mêmes, nonobstant leur dévouement à la France, se bornèrent à promettre qu'ils resteraient neutres. De ce que les Suisses recevaient de l'argent de Charles V, il ne faudrait donc pas conclure qu'ils n'agissaient que sous l'empire de ce métal, car le roi de France en était, comme on sait, plus richement pourvu que son compétiteur. Un sentiment plus élevé que l'intérêt privé respire dans la lettre adressée par les cantons aux princes électeurs pour les détourner d'élire François I^er^. Ils déclaraient que cette élection serait un déshonneur pour la nation allemande, pour la chrétienté tout entière, et que pour leur compte ils la verraient avec le plus grand déplaisir « attachés, disaient-ils, comme nous le sommes, au saint em- « pire dont nous avons reçu notre liberté la meilleure et dont nous « portons l'aigle dans nos armoiries [3]. » Au pape Léon X et au roi de France lui-même les Suisses écrivirent dans le même style, si différent de celui qu'ils employaient lors de la guerre de Souabe [4].

[1] Gisi, *Die Beziehungen zwischen der Schweiz und England in den Jahren 1515 bis [illegible]*, 270.
[2] Correspondance officielle de Berghes, ambassadeur du roi de Castille. *Documents pour l'Histoire de France*, [illegible]. Le cardinal de Sion reçut en cette circonstance [illegible] florins d'or du roi Henri VIII, dont il était le pensionnaire, comme il était celui du roi de Castille et du pape. « Il faut, écrivait Berghes au roi de Castille, Charles V, que vous ayez égard à ce qu'il est pauvre et qu'on lui a pris « tous ses biens. Je lui ai donné [illegible] florins et sollicite les [illegible] autres promis. « C'est un [illegible] personnage. Il y a pitié à son cas (Constance, 12 avril [illegible]). »
[3] Voir la lettre des Confédérés aux électeurs. Segesser, *Abschiede* de 1500 à [illegible], [illegible].
[4] Ibid., [illegible].

Trois ans après l'infatigable Schinner reparaissait en Lombardie à la tête de 6,000 Suisses, contribuait à l'expulsion des Français et au troisième rétablissement des ducs de ce pays. Cette campagne, appelée la *Guerre des draps de lit*, parce que les soldats n'eurent presque pas occasion de camper en plein air, fut le dernier acte politique de la vie de cet homme extraordinaire[1]. Il mourut le 30 septembre 1522 dans la ville des papes, où il s'était rendu pour le conclave qui avait nommé Adrien VI[2] (9 janvier de la même année). Peu de temps avant sa fin, l'évêque de Sion avait obtenu de l'empereur Charles-Quint la confirmation de tous les droits contenus dans la Caroline ou fausse charte attribuée à Charlemagne. Mais il n'eut pas le temps de la faire valoir, et n'aurait d'ailleurs pas réussi à l'imposer à un peuple qui bravait les foudres de l'empire comme celles de l'Eglise.

**4. Nouvel accroissement de la Ligue helvétique. — Appenzell forme le XIII^me État de la Confédération. — Hugues Berthelier et Bonivard. — Alliance de Genève avec Fribourg et Berne. — Lausanne se rapproche également des Suisses. (1513 à 1530.)**

Georges Supersax, l'implacable ennemi de Schinner, ne fut pas beaucoup plus heureux. Maître un instant du Vallais, qu'il gouverne sous le titre de *Curateur de la république* et auquel il donne un évêque de son choix (Philippe de Platéa), Georges Supersax vit le parti des *neutres* s'élever contre lui, et frappé de la *mazze* à son tour, il alla, neuf ans après, mourir à Vevey, où l'on voit son tombeau dans la grande église.

La période de 1513 à 1520 est remarquable par l'accroissement de la *ligue helvétique*. Les Appenzellois, simples protégés des Suisses en 1411, admis ensuite au rang d'*alliés perpétuels (Eidgenossen)*, avaient obtenu leur entrée dans l'alliance fédérale à titre de ligue ou de canton. Mais, considérés néanmoins comme inférieurs aux autres États, il leur était interdit par l'acte d'alliance de faire aucune guerre ni aucun traité sans l'approbation des Confédérés. En cas de guerre entre ces derniers, Appenzell devait, comme Bâle et Schaffhouse, observer une stricte neutralité (16 décembre 1513).

[1] Schinner eut dix voix pour la papauté. Mais il résulte de sa correspondance secrète avec le cardinal Wolsey, premier ministre d'Henri VIII, qu'il travaillait dans l'intérêt de ce dernier qui, en 1518, lui avait fait avoir une pension de 1000 florins d'or. Manuscrits anglais, analysés par MM. Bachofen et Stehlin, de Bâle, dans les *Archives de la Société d'histoire suisse*, XII. A Rome, Schinner possédait une belle maison sur l'Esquilin. Fabroni, *Vita, Leonis*.

[2] « Tout va bien à Rome, » écrivait à ce sujet le cardinal français du Bellay, « le cardinal de Sion est mort de la peste. »



L'annexion d'Appenzell ajoute un treizième Etat aux douze ligues de la Haute-Allemagne et clôt la Confédération des Treize Cantons, qui se maintiendra ainsi constituée jusqu'en 1798.

*Les alliés perpétuels* des Suisses (*Eidgenossen, Zugewandte Orte*) s'accroissent de deux États nouveaux, Mulhouse et Rohtwyl, unis jusque-là aux ligues par un lien purement temporaire. Deux autres villes du voisinage, la cité impériale de Besançon et celle de Montbéliard, s'allient à certains cantons; la première avec Berne, Fribourg et Soleure (24 déc. 1518), la seconde avec Soleure seulement.

La Confédération agrandie à l'ouest par l'occupation de Neuchâtel (1512), s'étendait encore de ce côté par la combourgeoisie de Genève avec Fribourg (1519).

*Suisses de cœur*, sous leurs princes français et germaniques, les Neuchâtelois avaient combattu dans les rangs des Confédérés à Saint-Jacques, à Grandson, à Dorneck, et s'y trouvent encore à Novare et à Marignan. Il eût été facile aux Suisses, pendant leur administration qui dura 19 ans, de faire de ce peuple leur allié perpétuel; mais ne se considérant que comme détenteurs du comté, et habitués à traiter en sujets les pays conquis, les Confédérés se bornèrent à gouverner le pays en attendant la restitution qui se fit en avril 1529, où la diète de Baden se laissa persuader par des raisons *sonnantes* de rendre le pays de Neuchâtel à la maison de Longueville appuyée par les ambassadeurs de François I^er. Mais les quatre cantons alliés, Berne surtout, conservèrent un certain patronage sur les Neuchâtelois.

Genève, dont l'alliance de 1477 avec Berne et Fribourg avait été l'œuvre de l'évêque seul et de la peur, plutôt que de la sympathie, devenait maintenant l'alliée directe des Suisses appelés à protéger son indépendance dans ses luttes sans fin avec la maison de Savoie. Deux partis divisaient les citoyens de cette ville, les *Eiguenots*(Eidgenossen) ou partisans des Suisses, les Ducaux ou Mamelus (Mameloucs). Le premier parti l'ayant emporté en *Conseil général* ou assemblée de tous les citoyens, se mit sous la protection des Fribourgeois. L'alliance jurée d'abord seulement par 74 Genevois (7 janvier 1519) le fut ensuite par tout le peuple, le 6 février, sur la place du Molard, « ce Grütli genevois. » Mais l'alliance des deux villes avait mortellement offensé l'évêque-prince Jean-Louis et son puissant cousin et protecteur Charles III, duc de Savoie (1504-1553). Charles essaya de rompre ce traité par la force et pénétra dans Genève avec une armée de 10,000 hommes. Aux cris de douleur des Eiguenots dont un grand nombre avait cherché asile à Fribourg, ce canton leva 5000 gars, et Fridolin Marti, l'envoyé fri-

bourgeois, tint tête au duc, qui retira son armée. Les principaux chefs des Eiguenots étaient Bezanson Hugues et Philibert Berthelier. Le premier était un marchand de fourrures, élu en 1518 premier syndic de la ville, homme prudent, grave, énergique, surnommé le *père de la patrie*. Il était en grand crédit à Fribourg, où il avait acquis la seigneurie de Pérole, aux portes de la ville, et où l'avoyer le fit un jour asseoir à côté de lui dans une séance des 200, assemblés pour les affaires de Genève. Le second, châtelain épiscopal de Peney, était regardé comme un mauvais homme par quelques-uns à cause de la dissipation de sa vie, mais n'en était pas moins un grand citoyen par son dévouement sans bornes à la cause de la liberté. Bien qu'il eût plus de cinquante ans, il s'était mis à la tête de la jeunesse et, sous prétexte de partager ses plaisirs, il l'avait organisée en une compagnie politique et militaire sous le nom d'enfants de Genève et de confrérie de St-George, avec cette devise: « Qui touche l'un, touche l'autre. » Au coup de sifflet bien connu de leur chef, les enfants de Genève et les confrères de St-George accouraient se ranger autour de lui sur le Molard. Proscrit déjà, en 1519, par le duc de Savoie, il avait trouvé à Fribourg, dont il avait été reçu bourgeois deux ans auparavant, une réception honorable. Mais ne pouvant vivre hors de sa patrie, il était rentré à Genève et continuait à faire une opposition audacieuse au parti savoyard. Souvent des rixes meurtrières éclataient dans les rues au cri de: à moi les enfants de Genève; au Rhône les Ducaux, les Mamelus. On distinguait les deux partis à la plume de coq que portaient au chapeau les Eiguenots et à la branche de houx qui décorait celui des Mamelus.

A côté de Hugues et de Berthelier, et combattant comme eux pour les libertés de Genève, se faisaient remarquer un gentilhomme, savoisien d'origine, François de Bonivard, prieur de St-Victor, esprit fin, élégant autant que hardi et plein de naïveté malicieuse, peu économe de son bien, et passionné dans ses écrits comme dans sa vie; le syndic Pierre Lévrier, déjà incarcéré en 1507 pour avoir défendu contre le duc les libertés de la ville; Jean Pécolat, que sa qualité de commensal de l'évêque Jean de Savoie n'empêcha point de joindre pendant 15 ans ses efforts à ceux du parti national; accusé d'avoir prédit la mort de l'évêque, il fut mis à la torture et fit, vaincu par la douleur, des aveux compromettants pour lui et pour Berthelier. Ses amis ne trouvèrent rien de mieux, pour le sauver, que d'en appeler à l'archevêque métropolitain de Vienne dont relevait l'évêque de Genève.

En même temps, le duc, parvenu à faire rompre par la diète suisse la combourgeoisie de Fribourg et Genève (17 mars 1519), rentrait



dans cette dernière ville avec 8,000 hommes (5 avril) et y commettait toutes sortes d'excès qui eussent été suivis de plus grands maux encore, si Bezanson Hugues n'eût réussi par sa mâle éloquence à électriser les Fribourgeois et à provoquer la levée en masse de ce peuple allié. Mais l'alliance entre Genève et Fribourg ayant été déclarée définitivement rompue par la diète de Zurich, en mai 1519, l'évêque Jean-Louis reste dans Genève et se décide à frapper un grand coup. Berthelier, dédaignant de fuir, est saisi tout à coup par les soldats ducaux, et exécuté comme traître, à 4 heures de l'après-midi, devant la prison même du château de l'île (24 août). « Ah! Messieurs de Genève! » s'écria le martyr, et sa tête roula sur le sol. Berthelier mourut comme il avait vécu, en homme intrépide. On trouva sur le mur de sa prison, écrit de sa main, ce verset de l'Écriture: « Je ne mourrai pas tout entier; je « raconterai les louanges du Seigneur. »

Pendant que le magnanime Berthelier mourait pour sa patrie, les *enfants de Genève* et la *confrérie de St-George* s'enfermaient silencieux et mornes dans leurs demeures. « Plus de fierté, dit M. Vulliemin, plus « de résistance; la tête de Berthelier fut clouée à Champel, lieu ordinaire « des exécutions capitales. » Une foule de citoyens, avec Bezanson Hugues leur chef, n'échappèrent à la mort qu'en se réfugiant à Fribourg.

Bonivard, grâce à sa dignité sacerdotale, échappa à la mort, mais subit une première détention à Grolée, château du prince-évêque, sur le Rhône. Pendant plusieurs années une horrible tyrannie pesa sur la ville d'Arve et Rhône. Un noble magistrat épiscopal, Amé Lévrier, fils de l'ancien syndic, ayant osé dire dans le secret du conseil: « Notre souverain n'est pas le duc, mais l'évêque, » fut arrêté un samedi à l'heure de la messe et exécuté aux flambeaux sur la place du Châtel, à Bonne en Savoie, à quatre lieues de Genève (13 mars 1524). Sur l'échafaud, Lévrier se félicita de mourir pour sa patrie et répéta héroïquement deux vers latins composés à l'honneur de Berthelier[1]. Les Fribourgeois protestèrent énergiquement contre ces vengeances et en particulier contre l'exécution de Berthelier. « La mort de Berthelier est un meurtre, disaient-ils, nous maintiendrons le traité. » Mais la diète suisse reconnut que le duc et l'évêque avaient le droit de punir Berthelier. Fort de l'appui de la diète, et croyant avoir dompté les citoyens par les

[1] Quid mihi mors nocuit? Virtus post fata virescit!
« Je me ris des tourments, je me ris du bourreau,
« La vertu, vil tyran, survit à l'échafaud. »

Pour M. l'abbé Magnin (*Établissement de la Réforme à Genève*) Berthelier n'est qu'un rebelle et un ennemi de sa patrie, partant digne de mort.

supplices, le duc convoqua un conseil général à Saint-Pierre, où, *entouré de hallebardes,* il se fit reconnaître souverain de Genève (10 déc. 1525).

Mais à peine le duc avait-il quitté la ville que les proscrits y rentraient au nombre de quarante. Un nouveau conseil général annulait les décisions précédentes, instituait un conseil des deux-cents à la façon des villes suisses, et nommait Bezanson Hugues premier syndic et capitaine général, avec trois autres syndics du parti des *Eiguenots,* entre autres Jean Philippe, l'un des chefs de ce parti, et l'un des proscrits qui avaient suivi Hugues à Fribourg. Aussitôt installés, les nouveaux magistrats se hâtent de conclure une combourgeoisie de 25 ans avec Berne et Fribourg; alliance sanctionnée par un second conseil général libre formé de tous les citoyens (12 mars 1526). L'évêque de Genève, qui n'était plus Jean-Louis de Savoie, mais le faible et changeant Pierre de la Baume, donna sa sanction au traité dont Bezanson Hugues avait réussi à lui faire agréer la teneur.

« En ce jour mémorable, dit un écrivain genevois, Genève, de ville savoyarde, était devenue une ville suisse. »

Les Genevois, cependant, étaient loin d'être au bout de leurs épreuves. Le duc, en même temps qu'il essayait de nouveau du pouvoir de l'argent pour faire rompre par la diète suisse la combourgeoisie des trois villes, désolait les environs de Genève et se vengeait sur tous les citoyens qui tombaient entre ses mains. De ce nombre fut encore Bonivard. En revenant de Fribourg, sur la hauteur du Jorat, il fut enlevé par Beaufort, capitaine de Chillon, et enfermé dans ce fort où il passa plusieurs années[1].

Les Genevois usèrent de représailles, chassèrent les Mamelus et confisquèrent leurs biens, malgré l'opposition du premier syndic, Bezanson Hugues, toujours dévoué à la liberté, mais modéré et équitable dans son patriotisme. L'expulsion des Mamelus donna des auxiliaires aux ennemis de Genève. Les bannis s'unirent aux gentilshommes du voisinage et formèrent la redoutable *ligue de la cuiller,* ainsi nommée parce que l'un de ses chefs avait dit en levant sa cuiller : « Nous avalerons ainsi les *enfants de Genève.* »

La guerre dura plusieurs années. Tantôt assaillie de nuit, tantôt bloquée pendant des mois entiers, Genève dut fréquemment recourir aux Suisses par l'entremise de Bezanson Hugues, le plus considéré de tous chez Messieurs des Ligues et regardé comme le futur avoyer de Genève, si ce pays parvenait à fonder son indépendance.

[1] Du jeudi 26 mai 1530 au 29 mars 1536.



En 1530, l'approche d'une armée de 15,000 Suisses contraignit la Savoie à la paix de St-Julien, confirmée à Payerne (30 octobre). Mais alors encore, Berne et Fribourg lui-même, las de la guerre et circonvenus par la Savoie, parlèrent de rompre l'alliance. « Plutôt mourir, » répondit d'une voix unanime le conseil général. Les magistrats bernois se retirèrent mécontents.

Mais les Fribourgeois, ces *anciens pères et protecteurs,* comme on les appelait à Genève, se laissèrent engager à renouveler la combourgeoisie. Le sentiment d'un avenir meilleur se peint dans la devise latine adoptée par les Genevois de cette époque : « Après les ténèbres, j'espère voir briller la lumière » (*Post tenebras spero lucem*[1]).

Le voisinage des Suisses, la crainte de Berne et l'exemple des Genevois n'étaient pas restés sans influence sur l'esprit des bourgeois de Lausanne. Cette cité, épiscopale et impériale à la fois, s'était rapprochée des Suisses en se donnant un bourgmestre et un conseil des deux-cents. Puis, risquant un pas plus décisif, elle avait signé un traité de combourgeoisie pour 25 ans avec Berne et Fribourg (7 déc. 1525)[2].

### 5. Tableau de la civilisation au XV^me siècle et dans les premières années du XVI^me.

Dans l'histoire de tous les pays, le XV^me siècle est un des plus intéressants à étudier. C'est une époque de vie, d'activité extraordinaire, de transformation et de création. Mœurs, politique, militaire, sciences, lettres et arts, tout reçoit une impulsion et une physionomie nouvelles. De grands progrès marquent à la fois la vie intellectuelle et matérielle des peuples.

La Confédération subit aussi cette loi générale de l'humanité en Europe. Le XV^me siècle est pour le peuple suisse le siècle du progrès, de l'éclat et de la puissance, mais aussi de la démoralisation. Démoralisation voilée, il est vrai, sous l'héroïsme, et rachetée par des traces assez nombreuses des anciennes vertus helvétiques. Le siècle, témoin de l'illustration douteuse ou criminelle des Reding, des Stüssi, des Diesbach,

[1] Les auteurs consultés sur cette époque si dramatique sont Pictet de Sergy ; Chaponnière, *Notice sur Bonivard* ; Galiffe, père, *Notices généalogiques;* Galiffe, fils, *Bezanson Hugues, libérateur de Genève;* Berchtold, *Fribourg et Genève* (1856) ; Amédée Roget, *Les Suisses et Genève* (1864), et *Histoire du peuple de Genève;* Jullien, *Histoire de Genève* (1865-1866). La lutte des Eiguenots a donné le jour encore à un poème national de M. Pictet de Sergy, et à un roman historique de M. Olivet, intitulé : *Philibert Berthelier.*

[2] Strickler, *eidg. Abschiede* de 1520 à 1525, 808; appendice, 1505.

des Waldmann, des Wolleb, des Stein et des Schinner, voit briller aussi la gloire sans tache des Boubenberg et des Nicolas de Flüe.

La POLITIQUE SUISSE n'avait plus la simplicité du premier âge et pour but unique le maintien de l'*indépendance nationale*. Avec les relations diplomatiques, les diètes se multiplient et ressemblent à des *congrès européens*, où les ambassadeurs des grandes puissances viennent s'asseoir à côté des magistrats des cantons et discuter avec eux le sort de l'Italie, de la Bourgogne et toutes les grandes questions de la politique générale.

Deux diètes entre autres présentent ce caractère : celle qui se réuni à Fribourg après la guerre de Bourgogne, et la grande diète de Baden qui suivit la délivrance de l'Italie en 1512. Dans cette dernière, à côté des Roist, des Falk, des Tschoudi, siégeaient les ambassadeurs du saint-siège, de l'empire, de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, de Venise, des ducs de Savoie, de Lorraine, du prince d'Orange.

Les six mois que dura la guerre de Souabe virent se réunir plus de trente diètes. Pendant l'année 1513, il y en eut vingt, et l'année 1514, vingt-deux ; l'année 1515 fut marquée par trente-quatre assemblées du corps helvétique.

Comme dans l'âge précédent, le lieu et l'époque de la réunion des diètes n'étaient pas fixes. On siégeait tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. De l'an 1421 à 1477, il se tint 225 diètes et conférences dans la ville de Lucerne et 79 seulement dans la ville de Zurich. Les autres lieux de réunion des diètes sont Berne et Bâle, auxquels il faut ajouter la petite ville de Baden, dont la position centrale et la dépendance égale de tous les cantons faisaient une espèce de terrain neutre, très avantageux dans les luttes de parti qui désolèrent la Confédération au XVIme siècle.

Les *Recez* ou procès-verbaux des diètes, qu'on commence à tenir régulièrement à l'époque de la diète de Stanz (1481), nous font connaître un peu le mode suivi pour les délibérations, et qui s'est conservé à peu près tel quel jusqu'à nos jours. Les députés de chaque canton, ceux de Zurich en tête, émettaient à tour de rôle leur vote, d'après les instructions reçues du gouvernement de leur État. On votait par *État* et non par *tête*. Les petits États étant *souverains* comme les grands, avaient le même droit que ces derniers. Si les députés d'un État manquaient des pouvoirs nécessaires, ils référaient à leur gouvernement (*referendum*) et demandaient qu'on gardât le *protocole ouvert* jusqu'à ce qu'ils eussent reçu les instructions désirées. Chaque canton avait le droit de convoquer une diète. La convocation s'en faisait cependant ordinairement par Zurich, sauf pendant la guerre de Bourgogne. Lorsque la Réformation



aura scindé les Suisses en deux camps, Lucerne, le plus important des cantons catholiques, deviendra le canton dirigeant des États attachés à l'ancienne croyance. Bien que chaque canton s'envisageât comme maître chez lui et jouît d'une souveraineté de fait, le principe que la majorité des cantons faisait loi et que la minorité devait se soumettre, se trouve déjà posé dans les recez de la diète de Lucerne (18 octobre 1515)[1].

Un caractère honorable, une bravoure éprouvée, un sens droit et pénétrant suffisaient en général aux magistrats et aux héros du XIVme siècle pour diriger les destinées d'un canton et remplir convenablement leurs places dans les conseils et sur les champs de bataille. La politique du XVme siècle exige des connaissances et des vues plus étendues. Les têtes politiques et administratives ne sont pas rares à l'époque où vivent les Hofmeister, les Reding, les Diesbach, les Waldmann, les Schinner. Hommes d'État remarquables, la plupart de ces chefs suisses nourrissaient des pensées d'avenir et d'agrandissement pour leur patrie. Reding méditait, a-t-on dit, l'annexion du Tyrol et du Voralberg à la Confédération suisse. Berne, sous Hofmeister, conquit l'Argovie. Ce canton eût volontiers reculé les frontières de la Suisse au nord par l'annexion de Constance et des villes de la Forêt-Noire, comme à l'ouest par la conquête du Pays de Vaud sur la Savoie, et par l'établissement d'un protectorat helvétique sur la Bourgogne.

Le pensionnaire des rois, Waldmann, tourna au contraire ses pensées vers l'organisation intérieure de son canton et de la Suisse. Il chercha à faire prédominer les tendances d'unité et de centralisation qui se manifestaient dans tous les États de l'Europe à la fin du XVme siècle. Dans sa carrière diplomatique et militaire, l'opiniâtre cardinal de Sion ne semble pas seulement avoir été tourmenté du grand dessein de chasser les Français de l'Italie, et de changer en principauté *absolue* la république vallaisanne ; on peut, sans trop de hardiesse, lui prêter l'arrière-pensée de soumettre la Lombardie aux Confédérés et d'étendre ainsi leur domination dans la péninsule[2].

L'homme le plus savant qu'ait produit la Suisse au XVIIIme siècle, Albert de Haller, signalait comme une grande faute de nos ancêtres la destruction du duché de Bourgogne, qui les défendait de la France.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 926.

[2] Le grand publiciste florentin, Machiavel, prête lui-même cette pensée aux Suisses qui servaient sous les murs de Pise en 1500 : « Ils se comparaient, dit-il, aux Romains, se vantaient que la France leur devait toutes ses victoires et voulaient enfin combattre pour leur propre compte. C'en est fait de toute l'Italie s'ils se mettent à l'envahir. » Lettre à Vettori (août 1513).

La destruction du duché de Bourgogne eut encore un autre inconvénient: celui de diminuer le nombre des *États secondaires* et de préparer la formation de ces *grandes puissances* qui ont tant contribué à fonder le despotisme en Europe. Mais, absorbés par les périls du moment, les Suisses du XV$^{me}$ siècle ne pouvaient avoir d'autre idée que de les écarter de leur patrie. Quant à la question de droit et de justice, notre récit des guerres de Bourgogne a suffisamment fait ressortir ce qu'il y a d'erroné et de peu équitable à faire des Confédérés de simples instruments de Louis XI. Il est regrettable que deux écrivains suisses d'un esprit aussi distingué et d'un caractère aussi honorable que Kopp, de Lucerne, et de Gingins de La Sarraz, égarés par l'esprit de système, se soient appliqués avec une persévérance digne d'une meilleure cause, l'un à *idéaliser* le droit de la Bourgogne, l'autre, le droit de l'Autriche, et à faire de leurs compatriotes des barbares et des rebelles.

Le XV$^{me}$ siècle, sans être précisément le *berceau du patriciat*, contient cette institution en germe. Elle se développera au XVI$^{me}$, et sera complètement formée au XVII$^{me}$ siècle. Les institutions politiques durables sont l'œuvre du temps et non d'un jour. Dès les premières années du XV$^{me}$ siècle on remarque, dans plusieurs États-villes de la Suisse, la tendance à concentrer dans les conseils et à enlever aux assemblées communales ou bourgeoises la discussion des affaires publiques. Les désordres de l'époque et certaines décisions passionnées et sanguinaires, échappées à ces réunions tumultueuses, vinrent favoriser cette tendance. A Zurich, par exemple, la cruelle persécution dirigée par la bourgeoisie contre les Juifs servit de motif ou de prétexte à la résolution du gouvernement, « de ne plus porter devant la commune que les affaires majeures, c'est-à-dire la paix, la guerre, les alliances et l'élection de certains fonctionnaires. » Mais à Zurich, comme ailleurs, on ne respecta pas à la lettre le droit qu'avait la commune de décider des affaires majeures, et la violation de ce droit populaire et traditionnel ne fut pas l'une des moindres causes de la sédition de 1513. Instruit par la leçon qu'il avait reçue en 1484, le gouvernement bernois revint à l'ancien usage de consulter les tribus de la ville et même les délégués des communes rurales dans les occasions critiques. Mais sous l'influence des services étrangers, de la vénalité croissante, et des habitudes de domination contractées par les chefs dans les camps et les cours des princes, il était bien difficile que l'*esprit républicain* et *démocratique* ne fût pas étouffé petit à petit par l'introduction d'un nouveau *système nobiliaire* et *aristocratique*. On trouve un indice de ce système dans le titre fastueux de *Messeigneurs*, dont commencent à se décorer les membres du petit



conseil dans quelques cantons, et dans la répugnance qu'éprouvent certains nobles bernois à se laisser *tutoyer* dans les lettres officielles, comme cela avait toujours eu lieu auparavant sans qu'aucun noble s'en formalisât, fût-il un Hallwyl, un Mülinen ou un Reinach[1]. Les mésalliances, ou alliances entre les familles nobles et les familles bourgeoises, n'étaient cependant pas très rares. C'est ainsi que Winkeli, fils d'un sellier et grand sautier à Soleure, obtint la main d'Elisabeth de Hallwyl.

Dans les cantons campagnards ou *lænder*, comme on les appelle en allemand, Uri, Schwyz, Nidwald, Obwald, Glaris, les deux Appenzell, Zoug (en partie), la *landsgemeinde*, composée de tous les hommes dès l'âge de 16 ou même de 14 ans, resta le pouvoir suprême, votant les lois, l'impôt, jugeant les causes capitales et élisant les principaux fonctionnaires à commencer par le landamman, son lieutenant et le capitaine du pays; au landamman seul le droit de présider la *landsgemeinde* et le conseil, composé dans la règle de 60 membres. Ce que le landamman était dans les cantons campagnards et strictement populaires ou démocratiques, l'avoyer l'était dans les cantons-villes à tendances aristocratiques, Berne, Fribourg, Lucerne, Soleure, et le bourgmestre dans les villes plus industrielles où les corps de métier jouaient un rôle politique, Zurich, Bâle, Schaffhouse et St-Gall.

La LÉGISLATION fit de grands progrès au XV$^{me}$ siècle, principalement la législation *civile*. Presque chaque canton nous offre une ou deux tentatives plus ou moins heureuses pour réunir les lois dans un ensemble et en former un corps ou code. Conçues précédemment dans un latin barbare, les lois et les ordonnances se rédigent dans la langue allemande, qui était celle de tous les Confédérés, sauf de Fribourg, où la tendance à tout germaniser n'alla pas jusqu'à abolir les coutumiers romans dans les bailliages. Les auteurs de ces lois, conseillers ou chanceliers des ligues, eurent l'heureuse idée de comparer les dispositions de leurs recueils avec celles des divers codes d'Italie et d'Allemagne. Dans les cas difficiles, on n'hésitait pas à s'adresser aux jurisconsultes des villes voisines, dont la sagacité et le savoir présentaient plus de garanties que les légistes

[1] Un de ces nobles dédaigneux était Brandolphe de Stein, auquel le gouvernement de Soleure mandait ces paroles : « Tu trouves que nous t'écrivons grossièrement, parce que nous employons le *toi* (*du*) qu'ont toujours employé nos ancêtres. Les d'Erlach, les Stein, les Diesbach, les Reinach ne s'en sont jamais choqués, pas plus que tant d'autres nobles d'Alsace et des pays voisins, envers lesquels nous avons coutume d'en user ainsi » (lettre du 2 mars 1491). L'usage du *tutoiement*, général chez les Suisses, leur avait fait donner le surnom de *Tutoyeurs* (*Dutzer*) par leurs voisins d'Allemagne. Goutz-Blotzheim, *Histoire de la Confédération* (traduct. Monnard), 547.

indigènes. C'est ainsi que Zurich consulte le savant jurisconsulte Hagen, de Constance, sur la question de savoir « si les lépreux étaient habiles à succéder? » « Pourquoi ne le seraient-ils pas, répondit sagement ce docteur. La maladie ne détruit pas le droit, et lorsqu'ils sont déjà si maltraités d'un côté, ces pauvres gens devraient-ils l'être encore de l'autre? » Les Zuricois devaient être un peuple humain, si l'on en juge par l'ordonnance qu'ils rendirent pendant l'hiver rigoureux de 1435 et qui prescrit aux habitants « de ne faire aucun mal aux oiseaux et d'émietter du pain sur le rebord des fenêtres pour ces petites créatures du bon Dieu. »

Il est difficile de concilier ces attentions délicates pour des animaux avec la législation pénale qui régissait alors la Suisse, l'empire et l'Europe en général. Cette législation était barbare et même atroce. Le nombre des supplices variait à l'infini, et l'on portait dans l'art de tourmenter les malheureux un soin et un raffinement inouïs. On mutilait les petits voleurs et on pendait les autres, quelquefois la tête en bas. Les assassins étaient roués ou décapités par le glaive ou au moyen du *taille-tête*, hideux instrument assez semblable à la guillotine. On brûlait vifs les hérétiques, les incendiaires, les sacrilèges, les sorciers[1]. Les faux témoins et les faux-monnayeurs étaient bouillis dans une chaudière. On enterrait vive la malheureuse qui s'était rendue coupable d'un infanticide.

L'emploi de la *torture*, pour obtenir l'aveu des accusés, était extrêmement fréquent; les instruments destinés à cet usage, très nombreux et de formes très diverses. Il y avait des appareils à serrer les pieds, les mains et le col, des chevalets et des poulies à distendre le corps du patient; des tenailles à lui pincer et à lui brûler certaines parties sensibles. On lui versait une quantité d'eau dans la bouche qu'on le contraignait de tenir ouverte en lui serrant fortement les narines; on le pressait dans un tonneau à double fond garni de pointes de fer.

Ces horreurs révoltaient cependant déjà au XV^me siècle bien des âmes élevées et sensibles. Parmi les hommes influents qu'indignait la jurisprudence cruelle de l'époque, figure l'avoyer bernois Rodolphe Hofmeister. Cet illustre magistrat, dont la présidence de vingt-six années (1420-1446) vit s'accomplir tant de choses importantes, fit entendre au sein des conseils de courageuses protestations contre le danger de la torture.

[1] Le premier bûcher qui consuma une sorcière s'alluma à Lucerne, dix ans avant la fin du XV^me siècle. La victime était accusée d'avoir fait la grêle et de s'être donnée au démon. Mais précédemment déjà, une femme d'Uri avait été décapitée pour le fait de sorcellerie. Henne (Otto), *Geschichte des Schweizervolkes*, I, 564.



« Messeigneurs, avait-il l'habitude de dire à ses collègues, la justice « et la religion nous ordonnent de laisser échapper dix coupables plutôt « que de nous exposer à faire périr un innocent. »

Mais ces nobles et chrétiennes paroles trouvèrent si peu d'écho parmi les contemporains du grand avoyer, qu'elles passèrent en proverbe pour désigner une opinion déraisonnable et ridicule. L'exécution d'un innocent qui eut lieu à Neuchâtel en 1520, à la suite d'aveux extorqués par les tourments de la question, ne fut pas capable d'ouvrir les yeux aux contemporains; elle n'ébranla en rien le crédit d'une institution qui était enracinée dans les mœurs et qui reposait sur les préjugés et sur une fausse interprétation de l'ancien testament[1].

A la fin du XV^me siècle, les plaintes que faisait naître la cruauté de la législation étant devenues plus fortes et plus générales, l'empereur Maximilien et la diète impériale réunis à Fribourg en Brisgau décrétèrent la rédaction d'un nouveau *code pénal* (1484). Mais ce code ne fut publié qu'un demi-siècle après, à la diète de Ratisbonne (1532), sous le règne de Charles V, petit-fils et successeur de Maximilien. La *Caroline* (c'est le nom que l'on donna à ce code) fut aussi adoptée en Suisse. Elle mitigea beaucoup les peines sans cependant faire disparaître tout ce qu'avait d'odieux, d'arbitraire et de désolant pour l'humanité, la législation antérieure.

On y voit encore figurer la roue, le bûcher, les chaudières d'eau bouillante et l'horrible coutume d'enterrer vifs certains criminels.

Le *servage*, quoique fort amoindri, n'avait pas disparu. Il se fait encore des ventes de serfs au milieu du XV^me siècle, témoin les trois pauvres hères que vendit Jean de Falkenstein en 1450, avec femmes et enfants pour la somme de 47 florins; témoin encore la femme serve dont, en 1465, le gouvernement de Soleure fit cadeau à Thuring Frickard, l'habile et influent chancelier de Berne.

Les changements qu'avait subis l'ART MILITAIRE en Europe depuis l'introduction des armes à feu et de l'artillerie avaient enfin obligé les

[1] Voici le fait dont il s'agit. Sous le régime suisse et pendant le gouvernement du bailli Halter, d'Underwald, un sellier et un pelletier étaient allés faire un voyage ensemble. Le pelletier, étant revenu seul, fut soupçonné d'avoir tué son compagnon, et comme il se trouvait qu'il portait sur le corps l'habit de l'autre, le soupçon prit de la consistance. On l'appliqua à la torture où il avoua être l'auteur du crime, et fut roué vif comme tel. Au bout de huit jours le soi-disant tué arriva à Neuchâtel où sa présence causa un émoi extraordinaire. On ensevelit honorablement le corps du condamné, on fit une pension à sa veuve et on censura le bailli pour la légèreté avec laquelle la torture avait été administrée. Les juges eurent un si grand chagrin de leur erreur qu'ils en moururent dans l'année. Boyve, *Annales de Neuchâtel et Valangin*, éditées par Gonzalve Petitpierre. 1854-55. II, 249.

Suisses à joindre un corps d'artilleurs (arquebusiers et coulevriniers) aux piquiers et aux hallebardiers qui faisaient le nerf des armées helvétiques. Mais pendant bien longtemps ce corps resta numériquement fort inférieur aux autres. La défaite de Marignan, due en grande partie au manque d'artillerie, ne put détruire chez les compatriotes de Boubenberg leur attachement inné aux anciennes armes nationales. Autant ils maniaient avec plaisir et dextérité la pique de dix-huit pieds ou l'épée à deux mains de leurs ancêtres, autant ils montraient peu d'empressement et d'aptitude à mouvoir ces grossiers canons de fer, montés sur des affûts informes et dont le service lent et compliqué répondait si peu à leur ardeur téméraire. Car au temps de la guerre de Souabe, avec une pièce d'artillerie, quelque bien servie qu'elle fût, on ne pouvait encore tirer que trente coups par jour. Aussi les Confédérés prirent-ils l'habitude de se coucher par terre pour éviter la première décharge et de fondre sur l'ennemi dans l'intervalle de la première à la seconde. Les perfectionnements apportés à la fabrication des armes à feu par un maître artilleur habile, Jean Tillier, de Berne, ne paraissent pas avoir réussi à mettre en honneur cet art dans les autres cantons. La cavalerie était peu nombreuse et formée uniquement des nobles et patriciens des villes. Dans les sièges, qui ne furent jamais la partie brillante des Suisses, on se servait de toute sorte d'engins et de machines.

Une des causes de la supériorité militaire des Suisses était l'ordre et la discipline qu'ils savaient observer dans leurs guerres. Rangés sous le drapeau de leur canton et de leur contrée, par tribus, par familles, ils marchaient d'un pas cadencé, au son d'une musique guerrière, formée de cors, de tambours et de fifres entremêlés. L'armée était divisée en escouades (*Rotte*) de 20 à 30 hommes. Chaque escouade avait son sergent (*Rottmeister*) élu par les chefs ou par les soldats eux-mêmes. Après le capitaine et son lieutenant, les principaux officiers étaient les hommes et les conseillers de guerre. Un aumônier accompagnait la troupe. Les plus vaillants hommes des différentes armes composaient la garde de la bannière principale. Outre la pique ou la hallebarde, chaque soldat était autorisé à porter une épée, un couteau-poignard ou une hache d'armes. La croix blanche ou des clefs de la même couleur, cousues sur un fond rouge, étaient le seul signe distinctif des soldats suisses. Des chiens précédaient l'armée et faisaient l'office d'éclaireurs. Comme les soldats s'armaient et se nourrissaient à leurs frais, et que les pauvres seuls étaient entretenus par les communes, cela donnait lieu à beaucoup de désordres et à la coutume peu généreuse de faire payer des rançons exorbitantes aux prisonniers de guerre. Berne, le premier d'entre les



cantons, donna l'exemple d'une solde régulière, et leva un impôt pour couvrir cette dépense. Peu prodigues de récompenses et de distinctions honorifiques, les Suisses cependant en accordaient quelquefois à des actes de valeur extraordinaire ou à des traits d'héroïsme dictés par la fidélité aux pieuses dispositions du code de Sempach. Une médaille d'or aurait été décernée à Nicolas de Flüe pour sa belle conduite dans la guerre de Thurgovie; une autre au Neuchâtelois Baillod qui avait défendu seul le pont de la Thièle contre les Bourguignons[1].

La pensée de venir en aide aux familles, dont les soutiens avaient péri à la guerre, appartient au XVme siècle. C'est un magistrat lucernois, le chancelier Melchior Russ, qui proposa de prendre sous la protection de l'État les enfants et les veuves de ceux qui étaient restés sur les champs de bataille. La proposition trouva de l'écho après la bataille de Morat et on en voit plusieurs exemples dans les cantons et villes de la Confédération; à Fribourg, entre autres, où l'on vient en aide par des subsides à la veuve et aux cinq petits enfants de Willi Thoos, occis à Grandson[2].

Une institution favorable à la fois au maintien de l'esprit militaire de la nation et au développement de l'esprit fédéral, c'était celle des *tirs*. Ils ne se célébraient ni avec la même régularité, ni avec le même ensemble que les tirs fédéraux d'aujourd'hui. Chaque canton, chaque ville donnait son tir, auquel étaient conviés les Confédérés des cantons voisins. On ne se bornait pas à l'exercice de l'arbalète ou de l'arquebuse. Tous les jeux étaient réunis; on y discourait, chantait, lisait des poèmes. C'était, comme dans l'ancienne Grèce, de véritables fêtes pour le corps, l'esprit et le cœur. Plusieurs de ces tirs eurent une importance nationale au XVme siècle. L'un des plus remarquables fut celui que donna Zurich aux Confédérés, après la guerre civile. Il dura trois semaines et réunit des représentants de plus de 54 villes de Suisse et d'Allemagne. L'hospitalité zuricoise n'ayant pas réussi à loger tous ces hôtes dans les maisons bourgeoises, on fut obligé de dresser des tentes sur la place des exercices. Uri invita à son tour ses amis de Zurich à venir passer à Altorf la dédicace et régala pendant trois jours le bourgmestre, les conseillers, les chanoines et les bourgeois qui arrivèrent, de viandes de chamois et de

[1] Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, 187, qui cite Haller, *Médailles suisses*, I, 2. Cette médaille représente un porc-épic avec ces mots : *Vires agminis unus habet.* Haller cite à son tour Leu, *Helvetisches Lexikon*, IV, 467. Des doutes sérieux se sont élevés sur ce fait qui ne se trouve pas mentionné dans la chronique des chanoines, assez disposés cependant à recueillir tous les faits et gestes glorieux de leurs compatriotes.

[2] Girard (François), *Msc. extraits des Archives de Fribourg.*

sanglier délicatement apprêtées et arrosées de vin de Malvoisie, de Valteline et d'Alsace. Au retour, un accueil non moins cordial attendait les Zuricois chez leurs anciens ennemis de Schwyz. On se sépara les larmes aux yeux en se jurant éternelle amitié confédérale. La réconciliation des partis et le rapprochement des cœurs suisses sont le plus beau triomphe et la véritable utilité des réunions populaires.

Les MÉTIERS et l'INDUSTRIE atteignirent un haut degré de prospérité dans la première moitié du XVme siècle. A aucune époque les relations commerciales avec l'Allemagne et l'Italie ne furent aussi nombreuses. La position élevée qu'occupaient dans l'État beaucoup de marchands et d'hommes de métiers montre le cas qu'on faisait du négoce et de l'industrie. Pendant qu'un *orfèvre*[1] représentait Lucerne aux diètes, un *boucher* et un *pelletier* se disputaient la prééminence dans les conseils de l'État bernois, et un *marchand de fer* tenait dans ses mains toutes-puissantes les destinées de la république zuricoise. Le commerce avait enrichi les Diesbach, à Berne, les Praroman, à Fribourg, les Hus, les Fechter et les Zollikofer, à St-Gall. Les Ringoltingen, à Berne, étaient dans l'origine de simples teinturiers, les Techtermann, de Fribourg, des tanneurs. Les toiles de St-Gall gagnèrent beaucoup à la chute de cette industrie à Constance, suite de la grande réunion de nobles et de prélats qu'y attira le concile en 1411.

Fribourg était un des *centres industriels* les plus importants de la Suisse au XVme siècle. L'industrie seule des cuirs y occupait 700 compagnons. Le drap gris de Fribourg était si renommé que le roi de France, Henri II, voulut, dit-on, avoir un habit de ce drap le jour de ses noces. C'est d'une pièce de ce même drap que l'État de Fribourg fit cadeau au saint anachorète qui avait tant contribué à le faire recevoir dans l'alliance. On y ajouta une pièce de drap brun pour son domestique. Fribourg avait des relations commerciales avec Strasbourg, Mulhouse et les villes de la hanse germanique, Ulm, Cologne; avec plusieurs cités de la France méridionale, Carcassonne, Arles; avec Barcelone et les républiques italiennes, Gênes et Venise, alors les grands entrepôts de tout le commerce de l'Orient. Une halle intermédiaire s'éleva à Genève, une autre à Zurzach, grand marché de cuirs, où se rendait par la Sarine et l'Aar une flottille fribourgeoise. 20 à 30,000 pièces de drap sortaient chaque année des manufactures de l'Uechtland. Chaque pièce était munie du sceau de l'État, par les prud'hommes ou juges de l'industrie, ce qui empêchait la contrefaçon et garantissait la

[1] Le conseiller Armbrust.



solidité et le fini du travail. Une activité prodigieuse, une probité sévère, l'esprit de suite et de persévérance distinguaient la classe ouvrière et marchande de la ville de Berthold IV. Protecteur éclairé et plein de sollicitude, le gouvernement achetait lui-même la laine en grand et la revendait aux fabricants pour éloigner les accapareurs.

Cet état de prospérité commerciale se soutint jusqu'à l'époque des guerres de Bourgogne. Il subit un premier échec lorsque Louis XI, mécontent des Genevois qui avaient pris le parti du fils du duc de Savoie contre son père, eut défendu à ses sujets de fréquenter leurs foires (1460). L'expulsion des Juifs en 1490 (dans le même temps où on les chassait de l'Espagne) ne fut pas non plus favorable au commerce suisse. Mais le coup de mort lui fut porté par la fureur croissante des services étrangers, qui devint telle, qu'au moment où s'ouvrit la guerre de Souabe, dans plusieurs villages du canton de Soleure, on manquait des hommes nécessaires pour sonner les cloches et porter les morts en terre. La chute de l'industrie genevoise et fribourgeoise coïncide avec celle des laines à Zurich, où la culture de la vigne prend, en revanche, une extension nouvelle. L'agriculture souffrait beaucoup des exigences des propriétaires fonciers qui croissaient en proportion de la valeur des terres. Le mauvais état des routes, le peu de sécurité des communications et les lois prohibitives étaient d'autres entraves au développement de la culture. Le service militaire, l'impôt, les amendes et les frais de justice achevaient d'apauvrir le paysan. En revanche, la grande quantité de terres communales consistant en forêts de chênes ou de hêtres et en prairies, favorisait l'entretien des troupeaux et, en particulier, celui de la race porcine. Afin de ménager les terres, chaque année on changeait de culture; la troisième année le champ était laissé en jachère pour lui laisser le temps de reprendre des forces. La nourriture des gens de la campagne était simple et même grossière, le lait en faisait la base avec le pain et la bouillie. Les maisons du XVme siècle étaient encore en bois, à un seul étage, couvertes en chaume, en bardeaux ou de planches maintenues par de grosses pierres; les carreaux de vitre étaient encore une rareté et ne se voyaient qu'aux maisons des riches.

Le grand mouvement intellectuel qui s'accomplit en Europe à la fin du XVme siècle, l'a fait appeler le *siècle de la Renaissance*. Renaissance des lettres, des arts, et de la pensée humaine, affranchie de certains préjugés nuisibles aux progrès des sciences, des sciences physiques et naturelles particulièrement.

Les LETTRES, proprement dites, n'avaient jamais totalement péri en

Suisse. Les moines de Saint-Gall, aux IX^me et X^me siècles; les *Minnesinger* ou chevaliers-poètes, dans les siècles qui suivirent; les chantres et les chroniqueurs de la liberté naissante et de la bourgeoisie victorieuse, au XIV^me, avaient empêché le feu sacré de s'éteindre sur le sol helvétique. La petite littérature nationale, créée par ces derniers, prit un nouveau et remarquable élan chez leurs descendants du XV^me siècle. Les écrits historiques et les poèmes guerriers, peu nombreux jusque-là, pullulent en Suisse. Chaque événement, chaque localité importante trouve un annaliste plus ou moins exact; chaque action d'éclat, un ou plusieurs chantres plus ou moins inspirés.

Beaucoup de productions de cette époque se sont perdues. Avec celles qui restent on remplirait cependant encore d'immenses *in-folio*. L'histoire littéraire ne mentionne guère qu'un seul exemple d'une pareille fécondité dans la vie intellectuelle d'un peuple. C'est chez le peuple espagnol, dont la croisade contre les Maures avait exalté au suprême degré le zèle religieux et national, comme la lutte pour l'indépendance avait éveillé toutes les forces vives de la nation suisse.

Parmi les chroniqueurs de langue allemande figurent au premier rang Conrad Justinger et Diebold Schilling, de Soleure, secrétaire d'État à Berne; les deux magistrats bernois Frickard et Valère Anshelm, et un second Schilling, nommé aussi Diebold comme le précédent, chapelain et organiste à Lucerne. Le Soleurois Diebold Schilling a décrit avec intérêt la guerre de Bourgogne. On doit à Valérius Anshelm, historiographe pensionné de la république bernoise, une chronique très étendue et curieuse des affaires de ce canton depuis les temps de la guerre de Bourgogne jusqu'à ceux de la Réformation. C'était un écrivain grave, consciencieux, grand ennemi des pensions et des services étrangers[1]. Le docteur en droit et chancelier Frickard montre moins d'indépendance. Il s'est borné d'ailleurs à la relation d'un seul événement, *la querelle des seigneurs féodaux avec la bourgeoisie de Berne*. Mais ses piquantes esquisses des éloquents et nombreux discours prononcés par les chefs de parti au sein du grand conseil, nous prouvent que Berne avait déjà alors une sorte de *tribune politique* et que les luttes parlementaires étaient connues et pratiquées en Suisse, dès le XV^me siècle. Lorsque Kistler, devenu avoyer, contestait à la noblesse ses droits seigneuriaux, Adrien de Boubenberg se leva et parla ainsi:

[1] Tous ces ouvrages ont été imprimés. Le manuscrit original de la chronique de Diebold Schilling, de Lucerne, est conservé à la bibliothèque publique de cette ville, où elle excite la curiosité des savants et des artistes par son texte intéressant, orné de 445 vignettes représentant les principales scènes de l'histoire nationale. On a également publié les chroniques bernoises de Tschachtlan et de Justinger, ainsi que la chronique zuricoise d'Edlibach, beau-fils de Waldmann, et celle du Lucernois Russ auquel on doit le premier récit un peu circonstancié des aventures héroïques de Guillaume Tell.



Des hommes nouveaux se sont élevés depuis quelque temps, hommes ignorés auparavant, simples gens de métiers, qui veulent maintenant devenir des seigneurs. Tel qu'on appelait jadis maître Pierre, maître Rodolphe, il faut aujourd'hui, si l'on ne veut avoir maille à partir avec lui, le saluer de loin, tête nue, du nom respectueux de « Gracieux sire... »

On prétend que nous sommes à charge au peuple? En quoi, s'il vous plaît? Serait-ce aux habitants de la ville, parce que nous y dépensons nos rentes ou parce que nous y vendons notre blé deux plapparts de moins que les campagnards, et notre vin à un prix très modéré, malgré les droits considérables que nous payons à l'État et dont nous serions quittes si, au lieu de vendre notre vin en ville, pour la commodité des bourgeois, nous le buvions nous-mêmes ou le vendions hors de la ville?

Mais serait-ce aux campagnards que nous sommes à charge? Qu'on nous montre une seule personne maltraitée par nous, à moins que ce ne soit quelque misérable et cela après procédure régulière et ensuite d'un jugement rendu suivant le droit et la justice. Qu'il se montre celui qui peut nous jeter la pierre comme lui ayant pris son bien ou ayant porté le trouble et le déshonneur dans sa famille? Si, comme on le prétend, nous étions à charge au peuple, nos sujets ne nous conjureraient pas, comme ils le font, de ne pas vendre nos seigneuries.

A ce défi, Kistler répondait : « Tel bourgeois de trois jours, dont on se moque, a plus fait pour la ville que ces nobles qui se vantent tant aujourd'hui de leurs bienfaits d'autrefois. J'accorde cependant que Berne a des obligations à leurs ancêtres. Mais ce qu'ils lui ont donné jadis, ils savent bien le lui reprendre, et, de crainte de voir amoindrir leur splendeur, ne sont-ils pas prêts à amoindrir les droits et les libertés de la ville? D'ailleurs ce qu'ils ont fait est-ce bien uniquement par amour pour Berne, ou ne serait-ce pas, que se voyant mal protégés par les grands, ils ont cherché un refuge parmi nous et qu'ils ont trouvé ainsi un moyen de rester seigneurs au dehors, en le devenant encore au dedans?

Longtemps on n'osait les attaquer sur ce point. Et parce qu'il se rencontre maintenant au sein de la magistrature bernoise un homme qui a le courage de faire son devoir et que cet homme trouve de l'écho dans les conseils, ces seigneurs s'irritent et font entendre des menaces. Mais vous avez beau faire. J'ai agi en conformité de mon serment, pour l'intérêt et l'honneur de la ville, et je persisterai jusqu'à la mort.

Dans l'un de ses discours, Kistler avait cherché à jeter du louche sur le caractère de Frænkli qui, de maître pelletier, s'était élevé aux fonctions de trésorier de la république. Ce dernier prit la parole et fit un narré touchant de son humble origine et de ses tours de pays en Allemagne, en France, etc.: « Combien j'éprouvai de gêne, poursuivit Frænkli, « lorsque messeigneurs me firent entrer au petit conseil, et que je me « trouvai, moi jeune et nouveau aux affaires, au milieu de ces hommes « distingués et riches d'expérience. Mais ce fut bien autre chose, lors-

« qu'ils m'envoyèrent aux diètes, et que les députés des autres cantons « voulurent me *monseigneuriser*. Alors je devins pourpre de honte et je « ne pus m'empêcher de leur dire que je n'étais qu'un simple pelletier; « ce qui les mit dans le plus grand étonnement. En gardant mon état, « j'eusse certainement gagné davantage. Mais je me laissai persuader « par les hommes instruits dont j'ai toujours aimé à faire ma compa- « gnie, que je faisais une œuvre agréable à Dieu en obéissant à mon « gouvernement et en servant la patrie[1]. » Les seigneurs se voyant menacés de perdre leur cause devant les Deux-Cents, avaient annoncé le dessein d'en appeler au *Tribunal impérial*. Frænkli en tira un nouvel argument contre le système de Kistler: « Vous ne pouvez refuser de « vous soumettre au tribunal impérial puisque c'est de l'empereur que « notre avoyer tient les fiefs réunis à l'État. Mais comment serez-vous « reçus par un empereur dont nous, les Suisses, nous avons, comme « l'on dit, tué l'aïeul? »

Un historien d'une certaine importance, est Albert de Bonstetten, doyen de l'abbaye d'Einsiedeln, qui a laissé divers ouvrages en latin et en allemand, entre autres une description de la Suisse, dont l'original est à Paris, et un récit des guerres de Charles le Téméraire en latin, dédié aux ducs d'Autriche et de Lorraine. On a aussi de lui le récit en latin et en allemand d'une visite faite à Nicolas de Flüe en 1485.

Au quinzième siècle appartenaient aussi ces chroniqueurs qui, pour embellir le berceau de leur peuple, imaginèrent sur les origines des Suisses toutes sortes de récits où l'imagination joue un plus grand rôle que la réalité historique. Ainsi pendant que Püntiner, d'Uri, dans un écrit de l'an 1414, qui n'est pas venu jusqu'à nous, prêtait une origine gothique aux habitants des vallées forestières, le Lucernois Jean Fründ, greffier d'État et chancelier à Schwyz, faisait venir les Suisses de la Suède et de la Frise, et l'ennemi des Suisses, le Zuricois Hæmmerlein, répondait à ces fantaisies ethnographiques par une autre en donnant pour ancêtres aux Confédérés une colonie de prisonniers saxons transplantés dans les Alpes par Charlemagne.

A la même catégorie d'écrivains se rattachent l'auteur anonyme du Livre blanc de Sarnen, Melchior Russ et Pétermann Etterlin, de Lucerne (1507), connus tous trois par leurs récits plus ou moins détaillés, plus ou moins légendaires des aventures de Guillaume Tell.

Le goût des choses historiques, si vif parmi les Suisses allemands, ne l'était pas moins chez leurs voisins et alliés de la Suisse romande. Un

[1] Voir Rodt, *Twingherrenstreit*, 185 et suiv.



monument curieux de cette communauté d'esprit entre les deux pays, c'est le journal rédigé par les chanoines de Neuchâtel, depuis le XII^me siècle jusqu'au temps de la réforme. Treize chroniqueurs, tous membres du chapitre, se transmirent une plume érudite, judicieuse, naïve et parfois vivement colorée. Les trois premiers écrivaient en latin et dans un sens plus favorable au comte qu'aux bourgeois de Neuchâtel, et aux ducs d'Autriche qu'aux alliances de la Haute-Allemagne. Ceux qui suivirent, au contraire, employèrent tous le vieux français ou langue d'oïl, et se montrèrent grands partisans des ligues et de la liberté neuchâteloise.

Dans cette mémorable famille de chanoines chroniqueurs, trois noms méritent une mention particulière, ce sont ceux de Pierre Marcquis, Pury de Rive et Hugues de Pierre.

Pierre Marcquis écrivait vers 1440. C'était une tête politique remarquable pour son temps. Il fait voir beaucoup de sagacité dans l'appréciation du parti que pouvait tirer des victoires des Suisses le comte de Neuchâtel pour se rendre indépendant de l'empereur d'Allemagne et des princes de Châlons, et dire comme messieurs des ligues: « DIEU EST NOTRE SEIGNEURIE. »

Pury de Rive, sans être aussi profond, avait des vues saines en politique, et les exprimait avec bonhomie. On lui doit de piquants détails sur la bataille de St-Jacques et la connaissance du mot sublime d'un chef bernois: « Nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs. »

Hugues de Pierre est le plus intéressant des annalistes du chapitre. Ce chanoine était presque un historien à la manière de Philippe de Commines, pittoresque, énergique, plein de sel et de pénétration. Ses descriptions des batailles de Grandson et de Morat ont été citées, louées par les meilleurs historiens. Le récit de l'apparition du duc de Bourgogne a déjà quelque chose de dramatique: « A grandes chevauchées « venait le duc Charles avecque moult gens d'armes de pied et de cheval, « espandant la terreur au loin par son *ost* (armée) innumérable[1]. »

Après avoir narré l'arrivée à Neuchâtel des 20,000 Suisses, qui marchaient sur Grandson, « tous hommes de martial corsage, faisant peur et pourtant plaisir à voir, » le chroniqueur conte ainsi la bataille à laquelle avaient pris part 300 de ses concitoyens neuchâtelois, de la bouche desquels il avait recueilli les détails de son récit:

Tost apparaissent devant les batailles des ligues, les gens d'armes bourguignons superbement accoutrés; là se trouve le duc avec ses plus armés chevaliers; tost

[1] *Chronique des chanoines de Neuchâtel*, 124. Michaud, 1839, 25.

font charge; tost sont frottés et déjettés dessus les chartreux de la Lance; en après de ce coup, les ligues descrovant toute la formilière des Bourguignons proche Concise, font planter en terre piques et bandières, et par commun accord requièrent fabveur du Dieu fort. Le duc voyant ce jeu jure disant : *par saint Georges ces vilains crient marci. Gens des canons, feu sur ces vilains.* Toutes et telles paroles ne lui servent de rien; les ligues comme grêle se ruent dessus les siens, taillant, dépiéçant de çà, de là, tous ces beaux galants. Tant et si bien sont déconfits en vaux déroutte ces pauvres Bourguignons, que semblent-ils fumée, épandue par vent de bise.

Des nombreux bardes que vit éclore l'époque des guerres de Bourgogne, de Souabe et d'Italie, vingt environ ont signé leurs pièces. Lucerne, lieu natal du chantre épique de Sempach, Halbsuter, est aussi le berceau de Hans Ower, le chantre de Ragaz, et de Hans Viol, l'un des trois ménestrels qui célébrèrent la journée de Morat après y avoir glorieusement manié la lance ou la hallebarde.

Fribourg avait vu naître Lenz, auteur d'une chronique en rimes allemandes de la guerre de Souabe, et maître d'école dans cette ville.

Le plus fameux chantre des guerres suisses, le chef inspiré de la pléiade qui tenait le luth d'une main et le glaive patriotique de l'autre, c'est Veit Weber. Né sur les confins des ligues, dans cette Forêt-Noire peuplée d'hommes vaillants et sympathiques aux Confédérés, il s'était épris d'enthousiasme pour ce peuple dans la guerre de Bourgogne, où les fils de l'Alsace, du Brisgau et de la Suisse combattaient confondus sous le drapeau de l'Union héréditaire. Veit Weber, après avoir paru en brave à Héricourt, à Grandson, à Morat, célébra en vers sanglants la triple défaite des *Welsches*. Le chant de Morat est le triomphe de Veit Weber et le chef-d'œuvre de la poésie guerrière. C'est un hymne sauvage et cruel, mais étincelant d'audace et d'héroïsme. Ainsi chantait l'Athénien Tyrtée lorsqu'il conduisait les Spartiates électrisés à la victoire. Dans le rayonnant tableau qu'un grand ami de notre pays, M. Xavier Marmier, de Pontarlier, aujourd'hui membre de l'Académie française, a tracé des chants de guerre de la Suisse pour la *Revue des Deux Mondes*, Veit Weber est appelé le *Taillefer de la Suisse*[1]. Mais Taillefer ne faisait que chanter les vers de son compatriote et devancier Turold; Veit Weber, le *soldat qui se fait poète pour chanter le chant des combats* est à la fois le Taillefer et le Turold de la Confédération. Une chose donne un charme particulier aux tableaux de bataille de Veit

[1] Taillefer, le chantre de la bataille de Hastings (1066), qui allait à cheval en chantant devant Guillaume le Conquérant, « de Karlemagne et de Roland, et d'Olivier et des vassaux qui moururent à Roncevaux. » *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1836.



Weber, ce sont les descriptions de la nature dont il entremêle ou fait précéder ses récits. Une riante peinture du printemps ouvre son poème sur la prise de Pontarlier qui suivit la bataille d'Héricourt:

L'hiver a été bien long au gré des oisillons en souffrance. Mais aujourd'hui quels joyeux ramages ils font entendre sur les rameaux de la forêt. Les rameaux sont verts; la campagne a refleuri au loin. Maints braves se mettent en campagne et vont venger dans les larmes du duc de Bourgogne le cruel outrage fait à leur honneur.

L'ouverture du poème de Morat est une effusion naïve des sentiments d'un soldat victorieux :

Mon cœur déborde d'allégresse[1]; je puis de nouveau chanter et faire des vers. Il est vengé enfin l'affront cruel dont le souvenir ne me laissait de trêve ni nuit ni jour.

Vient la peinture animée de la bataille, de la déroute des Bourguignons et du carnage affreux qui suivit. Dans ce récit, composé sans doute sur le champ de bataille et dans le délire de la victoire, une exaltation farouche s'empare du poète; sa plume se colore d'une teinte de feu et de sang dont l'expression a quelque chose d'étrange et de presque intraduisible dans notre langue :

On les voit fuir deçà, de là, en haut, en bas, dans les champs cultivés et dans les vignes; tel se dérobe dans le taillis qui n'est pas cerf; tel s'élance dans le lac qui n'est pas poisson et n'a aucune envie de boire. Il s'y enfonce jusqu'au menton.

On tire sur eux comme s'ils eussent été des canards sauvages. On leur donne la chasse dans des barques... Les eaux du lac sont rouges de sang... rouges les barques des chasseurs.

D'autres ont grimpé sur les arbres; mais ces pauvres oiseaux n'ont pas d'ailes, on les abat comme des corbeaux. A grands coups de lance on les fait dévaler, sans crainte de gâter leur plumage ou de voir leurs ailes s'enfler au vent.

Deux lieues au loin ce n'était qu'une même bataille. Deux lieues au loin gisait foulée et broyée la puissance du Bourguignon. Deux lieues de sang répandu vengèrent le trépas de nos frères iniquement égorgés à Grandson[2].

De tels chants devaient plaire à une nation belliqueuse. Aussi étaient-ils extrêmement populaires. Les camps, les tirs, les dédicaces retentissaient des mâles accents de Veit Weber et des autres bardes helvétiques. Vieillards, enfants, femmes se faisaient les échos de cette poésie et s'en allaient, chantres ambulants, les colporter de ville en ville, en s'accompagnant du violon et de la guitare. Populaires par leur contenu, ces

[1] « Min herz ist aller fröden voll. »
[2] « Zwei Meilen lang war eine Schlacht. »

chants l'étaient aussi par la manière dont ils avaient pris naissance. Ils n'étaient point le fruit d'un travail opiniâtre, ni éclos dans le silence du cabinet. La tente du soldat, le foyer rustique, le coin du poêle, voilà les lieux qui les avaient vus naître. Les chantres eux-mêmes, gens peu lettrés pour la plupart, étaient des artisans, des pâtres et des laboureurs. C'est ce que nous apprennent leurs poèmes, dont la dernière strophe est ordinairement consacrée à révéler le nom de l'auteur, sa patrie, ses inclinations et jusqu'à son arme favorite. Une invocation pieuse termine parfois l'hymne guerrière[1] :

Celui qui composa cette chanson a nom Mathys Zoller. Il brandit fièrement sa lame d'acier à Berne en Uechtland. Dieu et la Vierge viennent en aide à la chrétienté !

La Suisse avait d'autres poètes composant en latin ou dans la langue vulgaire, des ouvrages savants ou satyriques. Le latin avait cessé d'être la langue de l'État, mais il était encore celle de l'Église et de la science. Le meilleur poète du temps est le Glaronnais Henri Loriti, surnommé *Glaréan*, de son lieu d'origine (1488-1563). Son bel éloge des XIII cantons de l'Helvétie : *Descriptio Helvetiæ nec non Panegyricon*, publié en 1514, était dans toutes les bouches et s'apprenait par cœur dans les écoles[2]. A Cologne, l'empereur Maximilien avait voulu poser lui-même la couronne du poète lauréat sur sa tête (1512). Versé dans les langues, les mathématiques et la géographie, Glaréan mérita encore, comme éducateur, l'estime et la reconnaissance de ses contemporains.

Il ouvrit, en faveur des étudiants glaronnais et des autres cantons qui fréquentaient l'université de Bâle, un pensionnat remarquable qu'il transporta à Paris lorsque ceux-ci s'y rendirent pour y compléter leurs études. L'excellence de sa doctrine et de son enseignement, les soins paternels qu'il prenait de ses élèves, lui firent de chacun d'eux un ami. Tout ce que la Suisse possédait alors d'hommes éminents, Zwingli, Watt, Érasme, s'honoraient d'entretenir des relations avec Glaréan. Pendant le séjour de cinq ans qu'il fit à Paris, cet humaniste distingué fut jugé

[1] Zoller n'était cependant pas Bernois, mais originaire de Lauffenbourg, une des villes forestières alliées des Suisses dans les guerres de Bourgogne. Meyer de Knonau, *Indicateur d'histoire suisse*, 1873, 318.

[2] Par quelques beaux vers, où Guillaume Tell est célébré comme le Brutus de la Suisse, Glaréan a beaucoup contribué à accréditer l'idée que la Confédération avait eu en lui un père et la liberté primitive un vengeur. Le commentaire dont Myconius, l'ami de Glaréan, a accompagné le poème national de ce dernier, est tout aussi fidèle à la tradition qu'ils tenaient l'un et l'autre du chroniqueur Etterlin et qu'Etterlin lui-même avait empruntée à Püntiner et Fründ.



digne par ses leçons sur César et Tite-Live d'occuper la première chaire de belles-lettres qui ait existé au collège de France[1]. Attaché ensuite, comme professeur, à l'université de Bâle, il contribua à en faire l'un des premiers centres intellectuels de l'Europe.

La fondation de l'université de Bâle marque comme l'un des événements les plus importants de notre histoire littéraire. Ce fut l'un des heureux fruits du concile de Bâle et du pontificat éclairé de Pie II, qui avait été secrétaire de ce concile. Apprenant l'avènement au saint-siège de l'homme éminent qui avait longtemps séjourné parmi eux et dont les écrits, rendus publics par la presse nouvellement inventée, témoignaient d'une haute estime pour les Suisses en général et pour Bâle en particulier, l'évêque Jean de Venningen et les magistrats de cette ville s'adressèrent au nouveau pape. Ils sollicitèrent, en 1459, non des indulgences ou une image miraculeuse, mais la création d'une de ces hautes écoles comme l'Italie en avait à Bologne, la France à Paris, et comme l'Allemagne venait d'en fonder à Vienne, Heidelberg, Erfurt, Cologne, Leipzig, et plus récemment presqu'aux portes de Bâle, à Fribourg en Brisgau (1457). Deux des principaux magistrats bâlois, l'ancien bourgmestre Hans von Flachsland et le chancelier Künlin, se rendirent à plusieurs reprises auprès de Pie II alors à Mantoue pour en obtenir les mêmes privilèges universitaires que Bologne (en Italie) et l'incamération d'un certain nombre de prébendes et de bénéfices ecclésiastiques au profit de l'institution nouvelle. La réponse du pape ne se fit pas attendre et la bulle que promulgua Pie II à cette occasion est un monument de la sagesse des pontifes de ce temps et de la protection accordée aux lettres par ces précurseurs de Léon X ; car les paroles de Pie II ne sont que la reproduction de celles de son prédécesseur Calixte III dans la bulle d'érection de l'université de Greiffswald (1456).

« Rien de plus précieux que la perle de la science, dit Pie II dans cette « bulle. Par elle, le fils du pauvre se rend nécessaire au monarque. Elle « tire de la poussière l'esprit immortel, infini. C'est le seul trésor qui « s'agrandisse en se disséminant. Comment le saint-siège apostolique, « destiné à l'avancement du bien, n'exaucerait-il pas une telle prière! « Oui, au nom de Dieu (et que ce soit au plus grand avantage de la foi, « de la justice et de toute culture intellectuelle), le bourgmestre, les « conseils et les bourgeois de la belle et salubre ville de Bâle, reçoivent

[1] *Biographie universelle.* — *Biographie de Glaréan*, par Hanhart et Schreiber, de Fribourg en Brisgau, 1837. — Vischer, *Gesch. der Universität Basel*, 1860. — Freuler, *Das Leben und Wirken Glareans. Jahrb. des hist. Vezeins des Kantons Glarus*, heft XII, 5 et XIII, 10.

« par les présentes et pour toujours une université, où s'enseignera « toute science permise, divine et humaine. Notre vénérable frère, « l'évêque de Bâle, et après lui chacun de ses successeurs, sera chan- « celier de l'institution nouvelle » (12 nov. 1459).

Le 4 avril 1460, l'université de Bâle fut inaugurée avec pompe et organisée, comme celle de Bologne, en quatre facultés: celles de théologie, de médecine, de droit et des arts libéraux. Un recteur magnifique, Georges d'Andlau, avec le sceptre d'argent pour symbole de sa dignité, fut mis à la tête du corps académique. Pour peupler la nouvelle école, on lui accorda de grands privilèges, comme celui d'être jugé par le corps universitaire lui-même. En 1477, l'évêque-chancelier ayant voulu faire saisir et juger devant son tribunal un étudiant convaincu de voies de fait sur la personne d'un prêtre de ses amis, le corps des étudiants réclama contre la violation de ses privilèges auprès des chefs suisses, qui revenaient victorieux de Nancy. Ceux-ci prirent avec ardeur la cause des étudiants, et l'évêque fut obligé de respecter une indépendance qui n'était ni sans abus, ni sans danger.

Sous les auspices des Confédérés, qui la considéraient comme le joyau et l'orgueil de leur patrie, l'université de Bâle prospéra. Les magistrats, les hommes influents de presque tous les cantons y envoyèrent leurs fils. Nicolas de Flüe, dont le patriotique génie, pour être sans culture, n'en comprenait que mieux le prix de l'instruction, y plaça Jean, l'aîné de ses dix enfants[1]. De savants professeurs venus de Strasbourg, de Paris, de Cologne, de Constantinople même, y enseignèrent avec éclat les différentes branches. Mais la grande illustration de Bâle depuis 1521 était le Hollandais Érasme, l'esprit le plus élégant, le plus étendu, le plus aimable et le plus railleur aussi du XVI[me] siècle; celui dont les papes, les rois, les savants de tous les pays captaient la faveur et recherchaient la correspondance, et qui écrivit la spirituelle satire intitulée: *Éloge de la folie*. La satire était l'arme dont se servaient les lettrés de l'époque pour flageller les imposteurs et les charlatans qui déshonoraient l'école et l'Église.

L'un de ces derniers était l'alchimiste Paracelse, d'Einsiedeln, plus tard professeur à Bâle, qui prétendait posséder la pierre philosophale, c'est-à-dire l'art de prolonger la vie et de changer tous les métaux en or.

On doit cependant à Paracelse des découvertes importantes dans les

[1] Le nom du fils de Nicolas de Flüe ne se trouve pas porté sur le livre matricule de l'Université, mais se trouve en revanche mentionné dans les comptes de l'État où il est question d'une gratification de 8 livres accordée à l'aîné des cinq fils de Bruder Claus, Jean de Flüe.



sciences naturelles. Il fit, le premier, l'application de la chimie à la médecine, et montra les propriétés de l'antimoine, du mercure, du laudanum et de plusieurs autres corps. La philosophie religieuse lui est aussi redevable de belles et graves pensées sur Dieu, le monde et la nature humaine. S'ennuyant à Bâle, il se mit à parcourir les grandes villes de l'Europe, vêtu d'un costume écarlate pour faire plus d'effet, et n'en mourut pas moins de misère à l'hôpital de Salzbourg en 1540.

Un esprit de la même trempe était Corneille Agrippa, de Cologne, qui exerça successivement les fonctions de médecin de ville à Genève (1521 à 1523), à Fribourg (1523-1524) et à Bâle. Fait prisonnier par les Suisses à la conquête de Pavie, en 1512, il avait reçu un tel accueil au milieu d'eux, qu'il les suivit dans leur pays où il eût trouvé une seconde patrie, s'il avait su fixer quelque part sa course vagabonde. Le séjour de Fribourg, en particulier, parut peu lui sourire. Dans un moment d'humeur, il datait une de ses lettres de *Fribourg, ville dépourvue de toute espèce de science et de littérature*[1]. Cette boutade ne l'empêchait pas de dire dans une épître postérieure: *J'ai laissé à Fribourg « des amis pour la vie. »*

A côté de ces savants bizarres et pédantesques, l'université de Bâle comptait des hommes d'un vrai mérite, comme Geiler, de Kaysersberg, près de Schaffhouse, prédicateur et écrivain célèbre dans le genre *humoristique;* Louis Bær, professeur de théologie, fort estimé d'Érasme, qui lui légua sa montre d'or; Jean de Stein (Johannes à Lapide), que son origine suisse n'empêcha pas d'être promu à la dignité de recteur de l'université de Paris, où il fut mêlé aux querelles philosophiques des réalistes et des nominalistes qui troublèrent cette institution pendant plusieurs siècles. A Bâle il brillait surtout comme prédicateur et a laissé cinq volumes de sermons manuscrits qui sont conservés à la bibliothèque. On le trouve plus tard installé comme prédicateur à Berne, où il avait pour ami l'historiographe Anshelm, et il marqua, comme à Bâle, par l'ascendant qu'il exerçait sur les esprits et par son influence réformatrice[2].

C'est au Bâlois de Stein et à son ingénieux compatriote, Élie de Lauffen, que revient l'honneur d'avoir doté la Suisse de la première imprimerie, et d'avoir naturalisé ensuite cet art naissant dans la capitale de la France (1470). Le berceau de la typographie en Suisse fut la petite ville de Münster, dans le canton de Lucerne. Élie de Lauffen y

[1] A. Daguet, Cornélius Agrippa chez les Suisses. *Arch. de la Soc. d'histoire du canton de Fribourg*, 1856.
[2] Wilhelm Vischer, *Geschichte der Universität Basel*, 159.

était chanoine et y avait formé un aide intelligent dans Ulrich Gering, natif de la même ville et maître ès arts de l'université de Bâle. Appelé par Stein à Paris, Gering fut l'un des trois premiers introducteurs de l'imprimerie dans cette grande ville. Il y acquit une belle fortune qu'il légua à la Sorbonne et aux autres établissements d'instruction de cette capitale.

L'art typographique, établi à Bâle à la même époque, s'y éleva à une hauteur extraordinaire par les soins des Amerbach et des Froben, savants éditeurs des œuvres d'Érasme, et comparables aux Étiennes et aux Aldes, c'est-à-dire aux imprimeurs les plus éminents de Paris et de Venise[1]. Aussi un vif enthousiasme pour l'essor intellectuel de la cité du Rhin respire-t-il dans certaines lettres du célèbre humaniste de Rotterdam[2]. Le Grec Jean Lascaris, l'un des beaux génies réfugiés de Bysance, partageait cet enthousiasme.

L'université de Bâle n'absorbait pas tous les talents indigènes. Zurich, l'ancien foyer des muses, voyait fleurir Zwingli, non seulement comme orateur sacré, mais comme chroniqueur et poète. Cet ami de Schinner, qui avait fait avec lui la campagne d'Italie en 1512, en qualité d'aumônier, composa une relation de cette expédition, respirant le plus vif enthousiasme pour ce prélat et les exploits de ses compatriotes au service du pape Jules II. Plus tard, à la vue des plaies cruelles que la vénalité fait à l'indépendance et aux vertus helvétiques, l'indignation s'empare du prêtre patriote et lui dicte ces beaux vers:

Quand l'âme avide et grossière
Se prend au vil appât de l'or,
Elle trahit la foi jurée,
Elle se vend déshonorée,
Et perd la liberté sacrée,
Notre plus précieux trésor.
. . . . . . . . . . .
La liberté n'a de soutien
Que dans les vertus héroïques.

[1] Parmi les imprimeurs de Bâle se signalèrent encore les Pétri, les Bischoff, les Oporin, Herwagen, Cratander, etc.

[2] « Il me semble, disait le grand Érasme, vivre dans le Musée le plus délicieux. « Combien de savants distingués j'ai appris à connaître ici. Tout le monde com- « prend le grec, le latin. Plusieurs y ajoutent l'hébreu. L'un excelle dans l'his- « toire, l'autre dans la théologie; plus loin on trouve un mathématicien profond, « ou un ami des lettres classiques, ou bien encore un jurisconsulte consommé. Ren- « contre unique. Du moins n'ai-je rien vu de pareil ailleurs. Puis, science à part, « que d'union, d'aménité, de cordialité; on dirait le même cœur. » Épîtres d'Érasme, I, 35, cité par Hottinger, *Histoire de la Confédération* (traduction de M. Vulliemin, 166).



Dans le portrait que les contemporains tracent de Zwingli, le curé de Zurich nous est représenté comme un homme plein de gaîté, jouant du luth et de la flûte à ravir, affable envers chacun, admettant les paysans à sa table avec les grands, assez épris des sages de l'antiquité pour leur donner une place dans le paradis à côté des plus saints patriarches.

Érasme, dont Zwingli était alors l'ami et l'admirateur, écrivait: « Je félicite la nation helvétique d'avoir un homme qui travaille, par « ses études, à l'ennoblir et à polir ses mœurs. » Un autre ami de Zwingli, l'avoyer fribourgeois Falk lui offrait en 1515 la jouissance de la belle maison qu'il avait acquise à Pavie et de la campagne qu'il avait à douze milles de cette ville. Falk était un grand ami des livres et des savants. Mais de ses relations avec Zwingli on ne saurait conclure, avec quelques auteurs, J. J. Hottinger, par exemple, qu'il eût abondé dans le sens de ses doctrines, s'il eût encore vécu quand le réformateur rompit avec Rome. Falk mourut dans l'île de Rhodes en 1519, au beau milieu du second pèlerinage qu'il avait entrepris à la Terre-Sainte, en expiation de ses péchés dont le plus mince n'était pas la part qu'il avait prise au meurtre judiciaire de l'avoyer d'Arsent.

A Berne brillait le chanoine Wœlflin, professeur de Schinner et de Zwingli, auteur d'une vie de Nicolas de Flue en latin, dédiée au cardinal de Sion, éditée en 1508; à Lucerne, le cordelier Myconius, auteur d'un commentaire instructif sur l'*Éloge de l'Helvétie* de Glaréan. Saint-Gall, sous son abbé Ulric VIII, redevenait le sanctuaire des muses (histoire, éloquence, poésie, calligraphie). Saint-Gall était aussi la patrie de ce Watt ou Vadian, poète et orateur, couronné par l'empereur Maximilien I^er, et autour duquel se pressaient à Vienne des auditeurs de toutes nations.

Genève, ville politique et guerrière plus que littéraire et scientifique, n'était cependant pas dépourvue d'hommes de savoir et de talent, comme ce Jean Alarmet de Brogny, natif de Savoie, qui y devint évêque-cardinal, et fut l'un des vice-présidents du concile de Constance. Brogny voulut fonder une université à Genève, mais ne trouva pas le concours nécessaire parmi les citoyens[1]. Cependant une preuve que la culture de l'esprit n'était pas aussi dédaignée dans cette ville qu'ont voulu le dire certains historiens de la réforme religieuse, c'est l'existence d'une imprimerie en 1478, c'est-à-dire un quart de siècle avant l'introduction de cet art à Zurich, en 1504.

[1] Senebier, *Hist. littéraire de Genève*. Brogny mourut à Rome en 1426, mais il est inhumé dans la chapelle des Macchabées, à Genève.

Un fait curieux et qui n'a pas été assez relevé, montre le prix que les Confédérés mettaient aux choses de l'esprit. C'est le soin qu'ils prenaient dans leurs traités avec la France et les autres pays, de stipuler en faveur de leurs jeunes gens la création de bourses universitaires. D'après le traité signé avec François Ier, en 1516, chaque canton avait droit pour un de ses étudiants à une bourse de 100 écus à l'université de Paris. En 1521, par le traité de Lucerne, le chiffre de 100 écus fut porté à 120. La diète suisse se faisait également un devoir de protéger ceux de ses concitoyens qui honoraient le pays par leurs talents. En 1514, lorsque parut la *Description de l'Helvétie*, la diète, à laquelle ce livre était dédié, avait accordé à l'auteur, le poète Glaréan, une gratification de 20 florins du Rhin. Elle lui procura, en outre, une pension annuelle de 100 florins du duc de Milan pour le cas où il se rendrait à l'université de Pavie comme il en avait alors le projet. Lorsqu'il se fut décidé, au contraire, pour celle de Paris, la diète lui obtint une pension et un accueil favorable (1517). Quand le poète eut quitté Paris pour retourner à Bâle, les cantons suisses, à la demande des Glaronnais, intervenaient encore auprès de François Ier pour que ce prince daignât lui conserver sa pension. Le roi consentit à lui payer 120 écus par an, en se déclarant prêt à lui maintenir tous ses avantages précédents, s'il consentait à retourner à Paris et à reprendre la chaire qu'il avait au Collège de France[1].

Les Beaux-Arts, favorisés par les richesses et le luxe, héritage de Grandson et des guerres mercenaires, suivirent le progrès des sciences et des lettres. Le XVme siècle voit s'élever une foule de temples, d'hôtels de ville, de clochers, de statues, de ponts, de fontaines et d'édifices publics et privés de tous genres. La collégiale de Saint-Vincent, à Berne, et la tour de Saint-Nicolas, à Fribourg, sont les produits les plus remarquables de l'art religieux à cette époque. Les hôtels de ville de Bâle, de Lucerne, de Berne, de Fribourg, de Sursée et de Zoug datent également des premières années du XVIme siècle comprises dans la période de la renaissance.

Les artistes qui ont travaillé à ces édifices, architectes et sculpteurs, étaient des penseurs hardis, dont le ciseau satyrique sculptait sur la pierre ou le bois des scènes allégoriques et des figures grotesques, peu flatteuses pour les grands et le clergé du temps, dans le genre de celle de certain cardinal dans le *Jugement dernier* de Michel-Ange à Rome. Grande était alors la liberté de l'art. Les artistes suisses appartenaient

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, de 1500 à 1520. 1051.



à la vaste association des *Francs-maçons* ou *Tailleurs de pierre* (Steinmetzen) très répandue en Allemagne et dont les principaux centres étaient Strasbourg, Vienne, Cologne et Zurich. A la loge maîtresse de Zurich étaient subordonnées celles de Berne, Lucerne et Bâle. Pour devenir associé, il fallait connaître son art, avoir de bonnes mœurs et remplir les devoirs de sa religion et de son état. On cite parmi les meilleurs architectes du XVme siècle, Mathias Œnsinger, connu par sa coopération à la bâtisse de Saint-Vincent de Berne et Georges du Jordel, qui a travaillé à la tour de Saint-Nicolas de Fribourg. Un architecte bernois, Stéphan Hurder, jouissait d'un grand crédit dans l'association maçonnique.

L'architecture militaire luttait de hardiesse et de majesté avec l'architecture religieuse et civile. On peut s'en faire une idée en contemplant ces remparts qui courent sur les rochers de Fribourg, descendent dans les abîmes et en remontent à tire d'ailes, entourant la ville de Berthold IV de Zæhringen d'un triple rang de murailles que flanquaient alors seize tours à l'épreuve de l'artillerie du siècle. Les étrangers s'extasiaient devant ces prodiges de l'art comme on s'extasie aujourd'hui devant l'orgue de Mooser; et le Tyrtée des batailles suisses, le Souabe Veit Weber, saluait d'un hymne radieux la cité fortifiée et imprenable qui allait servir de clé et de boulevard à la Confédération du côté de la France :

> Allégresse! Fribourg est pleine de braves! de braves fermes comme des lions. Donnez-vous l'assaut quelque part, vite, vous voyez courir à l'envi les fiers gars de Fribourg.
>
> Ah! solides sont tes murailles et bien doublées de tours! tu ne laisses pas chômer ton or et tu bâtis sans cesse nouveaux bastions et remparts. Bourgogne ne pourra te nuire.

Les maisons particulières rivalisaient à Fribourg avec les édifices publics. Quelques-unes de ces maisons existent encore au quartier de la Neuveville et attiraient récemment l'attention du savant auteur des arts plastiques en Suisse par leurs façades gothiques artistement ornées[1].

[1] Rahn, 427. Les constructions gothiques les plus importantes et les mieux conservées de la Suisse romande se voient à Genève dans la Cité, à Romont (l'auberge du Cerf et la maison Pugin), à Moudon (l'hôtel de la Poste) et à Sion la maison Supersax. M. Rahn cite encore l'Hôtel de ville à Bienne, les maisons de la rue du Château à Cerlier, à Berne même l'Hôtel de ville avant la déplorable restauration dont il a été l'objet, et la maison des Boubenberg avec son arcade aux voûtes étoilées.

La peinture à l'huile, cultivée à Bâle, à Berne, à Lucerne, à Fribourg, avait pour représentant le plus illustre, Hans Holbein, auteur plein de génie du *Christ mourant*, du portrait d'Érasme et de ceux des rois Charles-Quint et Henri VIII[1]. Ces monarques, à la cour desquels Holbein fit de fréquents séjours, traitaient cet artiste de génie comme un ami et un égal. Il régnait en effet par le talent comme eux par la naissance, et fut, avec Lucas Cranach, le chef de l'école allemande. Antérieurement à Holbein, avait brillé le peintre fribourgeois Hans Friess, auteur de tableaux remarquables, que leur coloris et certaine analogie de monogramme ont fait confondre avec les œuvres du grand maître de l'école allemande. La chronique des cordeliers de Fribourg appelle Friess « *pictor celeberrimus totius Helvetiæ*. L'ancienne danse des morts dont on découvre encore quelques vestiges sur la peinture plus récente qui la recouvre a été attribuée sans preuve à Hans Friess[2].

D'autres artistes moins connus, mais inspirés par le patriotisme, décoraient les murailles des chapelles historiques, les galeries des ponts et la façade des maisons particulières, de peintures reproduisant les traits de la vie de Guillaume Tell et des héros de la Suisse primitive. C'est à quelque peintre ou poète du XVme siècle qu'est due la touchante légende de Guillaume Tell donnant sa vie pour sauver celle d'un enfant qui se noyait dans le torrent du Schæchen, et se dévouant ainsi pour un seul, après s'être dévoué pour tout un peuple. Cette légende, recueillie par Uhland, a fourni à ce grand poète contemporain le sujet de son admirable ballade intitulée « La mort de Guillaume Tell. »

Malgré les progrès de la culture intellectuelle, l'amour du merveilleux et les croyances superstitieuses faussaient les meilleurs esprits et étendaient leur empire jusque dans le domaine des sciences naturelles[3]. Mais grâce aux découvertes de véritables savants, la lumière ne devait pas tarder à poindre dans cette partie des sciences. Ici encore, le grand rénovateur sera l'un de nos compatriotes, l'illustre Conrad Gessner, dont les beaux travaux font même aujourd'hui l'admiration du monde scientifique.

[1] On lui a attribué aussi une *Danse des Morts*, peinture à la fresque beaucoup plus ancienne et qui date du milieu du XVe siècle. Les peintures murales abondaient dans les couvents de Bâle. Au XVe siècle appartiennent aussi les belles stalles gothiques de Fribourg et de Hauterive.

[2] A. Daguet, Hans Friess, peintre fribourgeois des XVe et XVIe siècles dans l'Émulation, *Revue fribourgeoise*, chez Schmid-Roth, Fribourg, 1855. Voir aussi les articles de M. His-Heusler de Bâle, dans Zahn, *Jahrbuch für Kunst*, 1869.

[3] Le prévôt Hæmmerlein ajoutait foi aux enlèvements de personnes par le diable et à la vertu de la lettre N contre la peste. A la requête du gouvernement de Berne, l'évêque de Lausanne excommunia les *hannetons*.



Les MOEURS du peuple suisse offraient alors un étonnant mélange de jovialité bouffonne et de sensualité raffinée, de bonhomie naïve et d'audace guerrière. La sobriété avait été longtemps une des vertus distinctives des Confédérés. Un proverbe expressif flétrissait l'homme intempérant, qui, au lait succulent des troupeaux et à l'eau pure des fontaines et des sources, préférait les boissons fermentées et les jouissances dangereuses qu'elles procurent : « Beaucoup boire est d'un pourceau ou d'un lansquenet[1]. »

Mais les dernières guerres, celles d'Italie particulièrement, avaient bien modifié les idées et les habitudes à cet égard. Bientôt les Suisses n'eurent rien à reprocher aux lansquenets et un autre proverbe moins honorable pour notre nation se répandit en Europe[2].

La frugalité des repas, la simplicité dans l'habillement et la manière de vivre, en général, furent atteintes du même coup. Rien de plus commun dans la vieille Suisse, même au sein des maisons féodales, comme celle des barons d'Attinghausen, que de voir toute la famille, sans distinction de maîtres et de valets, s'asseoir à la même table, servie pour tous de légumes, parfois d'un plat de viande, et boire à la ronde dans la même coupe. La place d'honneur appartenait aux cheveux blancs. Heureux et béni l'aïeul encore vert, autour duquel prenaient place des générations d'enfants et de petits-enfants! On dînait à 9 heures du matin; on prenait plus tard le pain de la vêprée (*Vesperbrod*). Chaque repas commençait par la *bénédiction* et se terminait par les *grâces* que prononçait, recueilli et nu-tête, le patriarche de la famille.

Au XVme siècle, plusieurs de ces touchants usages disparurent avec les progrès de l'immoralité et du luxe. Pour réprimer les abus, on prodigua en vain les lois somptuaires. Les pourpoints de soie aux agrafes d'argent, réservés jusque-là aux nobles, les chapeaux de feutre et les barettes rouges ornées de panaches devinrent d'un usage de plus en plus général. Le haut-de-chausses de toutes couleurs et à raies s'élargit indécemment; le pourpoint s'ouvrit pour laisser passer une chemise bouffante ornée de chaînettes d'argent. Les femmes surtout se firent remarquer par le raffinement et l'extravagance de leur toilette.

Les mauvais lieux se multiplièrent et jouirent d'une faveur révoltante dans des villes qui n'avaient pas même d'écoles pour les enfants. Le centre de la corruption étaient les bains de Baden, où affluaient des personnes de toutes les classes et de tous les pays, attirées par la

[1] « Viel trinken ist säuisch, landsknechtisch. »

[2] « Boire comme un Suisse. »

séduction du vice et l'impunité la plus complète. L'inconduite engendra des maladies affreuses que tout l'art des charlatans et des juifs qui pratiquaient alors la médecine se montra impuissant à guérir.

Un peuple gai et loyal se fait pardonner bien des choses. Les étrangers qui parcouraient les cantons au XV^me siècle, louent tous la franchise des Suisses, la gaîté de leurs propos et de leurs fêtes. La joie générale éclatait avec le plus d'entrain dans les *folies du carnaval*, où la danse, la lutte, les cortéges ridicules alternaient avec des festins auxquels prenaient part toutes les classes de citoyens. Les plus gais des Suisses étaient les Lucernois. Leur bouffon Fritschi, le *Triboulet* de la Suisse, faisait par ses contorsions et ses saillies les délices de tous les cantons. Les Bâlois ayant enlevé Fritschi et refusant de le rendre aux Lucernois, ces derniers s'avisèrent d'aller le chercher en grande pompe, les deux avoyers et tout le conseil en tête.

L'*ours* figurait dans les écussons et les drapeaux de Berne, depuis que Berthold V (selon la légende) avait tué un de ces animaux sur l'emplacement même où s'éleva cette ville. A la fin du XV^me siècle, les Bernois voulurent avoir vivant leur animal symbolique, et construisirent la loge et la fosse que l'on voit aujourd'hui (*Bærengraben*). Les premiers hôtes du *Bærengraben* furent ou bien les petits ours qu'un vaillant guerrier bernois, Rodolphe Nægeli, père du célèbre avoyer de ce nom, avait pris au général français La Trémoille pendant la guerre de 1512, ou le fameux ours apprivoisé qui suivait partout le duc René de Lorraine. Ce prince l'avait dressé à gratter à la porte de la salle où se tenait la diète, dans l'espoir, sans doute, de se rendre propices *messeigneurs* par cette gentillesse d'un nouveau genre.

L'originalité était dans les mœurs; elle se retrouve dans la vie des hommes les plus cultivés de l'époque. La biographie du célèbre Glaréan en offre plus d'un exemple. Au commencement de son séjour à Bâle, les professeurs qui étaient jaloux de son mérite ne lui ayant pas assigné une place convenable, un jour de thèse et de concours académique, il parut dans l'auditoire monté sur un âne, aucuns disent sur un cheval. Une autre fois, des touristes italiens (il s'en trouvait déjà à cette époque) ayant demandé *à voir* le célèbre Glaréan, il se montra à eux, assis dans un fauteuil de parade, revêtu des insignes du *poëte couronné*, et les congédia sans avoir échangé avec eux une seule parole [1].

L'originalité ici n'est pas exempte d'affectation et d'orgueil. Nous aimons mieux le trait de Jean de Brogny qui, devenu évêque de Genève et cardinal, ne rougissait point de rappeler dans une peinture de sa chapelle des Macchabées les pourceaux qu'il avait gardés dans son enfance. Un autre prélat, le fameux cardinal Schinner, mettait son originalité dans la reconnaissance. Dans sa jeunesse, lorsqu'il était encore pauvre étudiant, il avait reçu les secours d'une brave femme de Berne, presque aussi pauvre que lui. On rapporte que, passant dans cette ville un grand nombre d'années après, il se souvint de la pauvre veuve, fit servir dans sa mansarde un splendide festin, auquel il assista avec les personnes de sa suite, et laissa en cadeau à sa bienfaitrice toute l'argenterie qui avait paru sur la table [1]. On éprouverait quelque embarras à concilier ce trait de générosité avec ce que nous avons dit plus haut du cardinal de Sion, si on ne savait par l'histoire et la psychologie quel abîme de contradictions peut receler le cœur humain.

[1] Schreiber (Heinrich), *Loriti Glareanus*. Freiburg, 1878, 23.



[1] Le père Furrer a fait, en passant, allusion à cette anecdote qui se trouve rapportée dans les chroniques du temps et dans l'ouvrage curieux et rare du jésuite Angelinus Gazæus. *Pia Hilaria*. Dillingen, 1623.

FIN DU PREMIER VOLUME

# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE PREMIER

### Temps antérieurs à la Confédération suisse.

(Depuis un temps immémorial jusqu'en 1291 après Jésus-Christ.)

---

## LIVRE DEUXIÈME

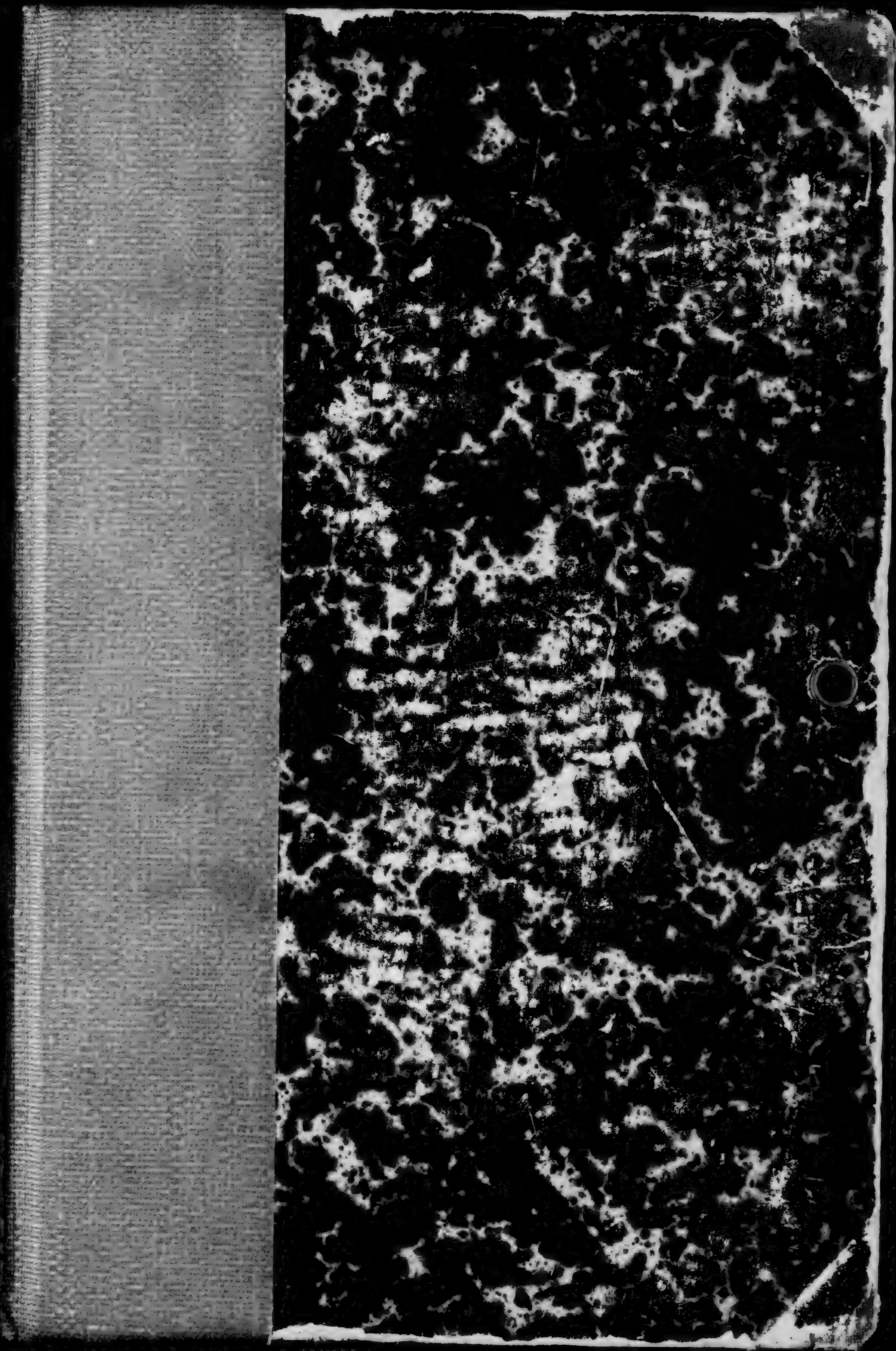
### De la Confédération suisse à la Réformation.

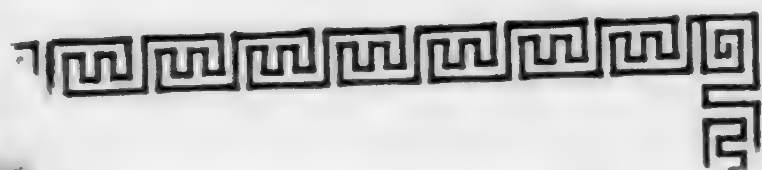
(De 1291 à 1520.)

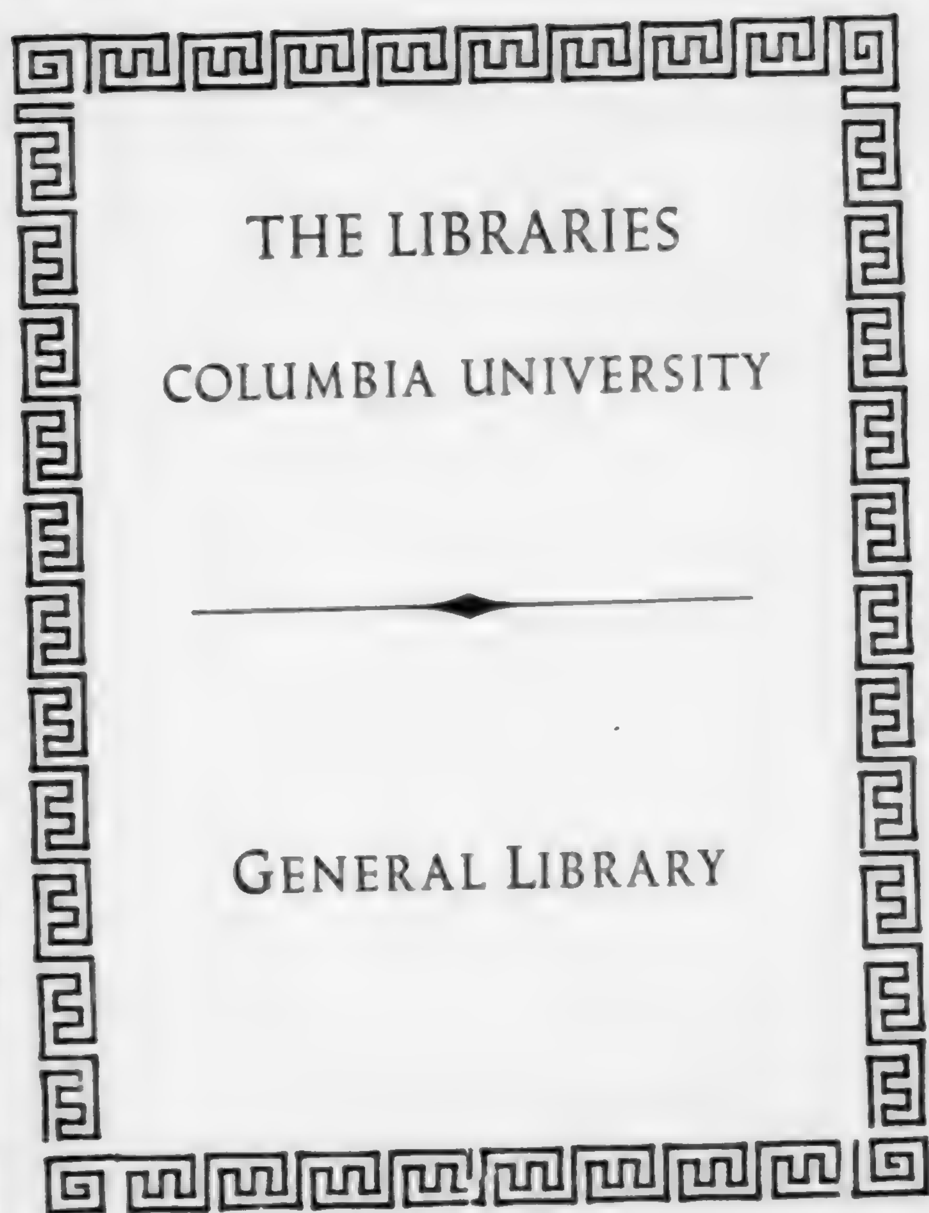
---



# VOLUME 2







# HISTOIRE

DE LA

# CONFÉDÉRATION SUISSE

# HISTOIRE

DE LA

# CONFÉDÉRATION SUISSE

PAR

ALEXANDRE DAGUET

---

SEPTIÈME ÉDITION
REFONDUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

---

TOME SECOND



GENÈVE-BALE-LYON
H. GEORG, LIBRAIRE-EDITEUR
PARIS
G. FISCHBACHER, RUE DE SEINE, 33
1880

Genève. — Imprimerie Schuchardt.



# LIVRE TROISIÈME

## DE LA RÉFORMATION A LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE

(de 1520 a 1798)

---

## CHAPITRE I

## DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME A LA RESTAURATION CATHOLIQUE

(de 1520 a 1564)

**1. Ulrich Zwingli, ou la Réformation à Zurich. — Première lutte des deux confessions. — Troubles de l'anabaptisme en Allemagne et en Suisse. — (1518 à 1526.)**

La Réformation est l'événement capital du XVI^me^ siècle, et l'un des faits les plus importants de l'histoire moderne. Elle changea non seulement la face de l'Église chrétienne, mais la situation des États, leurs rapports, leurs alliances. Aucun pays plus que la Suisse n'a ressenti et ne ressent encore aujourd'hui les conséquences politiques et sociales de cette révolution religieuse.

La grande cause de la Réformation fut la dégénération de l'Église chrétienne. « Qui me donnera, disait au XII^me^ siècle le grand saint Bernard, de voir l'Église de Dieu comme aux premiers jours. » Le mot de réforme était dans la bouche de tous les pères des conciles de Constance et de Bâle. Il s'agissait, dans la pensée de ces docteurs catholiques, non de réformer les dogmes de l'Église, qu'ils regardaient comme immuables, mais les abus que les malheurs des temps, les richesses excessives du clergé et la corruption qui en est la suite, avaient introduits dans la discipline, le culte et dans les mœurs des ecclésiastiques. Mais cette réforme nécessaire, toujours promise et toujours différée, ne s'ac-

complit pas. Les prêtres isolés qui tentèrent de la réaliser furent victimes de leur zèle, comme l'archevêque de Crayna à Bâle[1] et le dominicain Savonarola à Florence. La religion du cœur et de la conscience, qui avait eu en Nicolas de Flüe et dans les Amis de Dieu au XIV[me] siècle de si nobles représentants, fut étouffée par les pratiques d'une dévotion machinale. Une partie du clergé resta plongée dans une ignorance profonde accompagnée d'une superstition et d'une immoralité inouïes.

Un effrayant exemple de la corruption des moines à cette époque, c'est la conduite des dominicains de Berne. Jaloux de la faveur dont les cordeliers jouissaient auprès du peuple, quelques-uns de ces religieux, à leur tête le sous-prieur Ueltschi, eurent recours pour les supplanter aux faux miracles, aux sacrilèges. Un pauvre garçon tailleur originaire de Zurzach et nommé Jetzer, entré comme frère lai dans le monastère, avait été choisi pour être à la fois l'instrument et la victime de leurs machinations criminelles. Il parvint à s'échapper et dénonça les coupables aux magistrats. Traduits pour ces faits devant un tribunal ecclésiastique composé de l'évêque de Sion, Matthieu Schinner et de deux autres prélats, l'évêque de Lausanne et le nonce du pape, Achille de Grassis, évêque de Castello, les accusés au nombre de quatre furent condamnés à être brûlés vifs. Ils subirent leur peine en présence de trente mille personnes dans une petite île formée par l'Aar et qu'on nomme la Schwelle-Matt (31 mai 1509)[2].

Peu d'années après, la vente des indulgences causa un nouveau scandale. Le pape Léon X qui en destinait le produit à construire la superbe basilique de Saint-Pierre à Rome, en avait confié la distribution pour la Suisse à Samson, cordelier milanais. Ce moine impudent enseignait, contrairement à la vraie doctrine catholique, que les indulgences effaçaient les plus grands crimes et il parcourait les cantons de Zoug,

[1] Voir p. 378 du 1er volume.

[2] Voir le récit au long de l'affaire Jetzer dans Anshelm, *Chronik*, III et IV. Jésus-Christ avait apparu selon la légende à St-François d'Assise, le fondateur des cordeliers, et lui avait imprimé la trace de ses plaies sur le corps (les cinq stigmates). Les dominicains de Berne, voulant faire de Jetzer un pendant de St-François, s'introduisaient la nuit dans la cellule de ce dernier, dans le costume que les peintres prêtent à la Vierge et aux saintes, après avoir au préalable troublé par des breuvages la raison du pauvre homme. Ils avaient commencé à opérer les incisions qui devaient figurer les stigmates. Mais un jour que Jetzer était plus lucide ou l'opérateur moins circonspect que de coutume, le premier reconnut son bourreau et le suivit dans le réfectoire où il le trouva attablé avec ses complices et des femmes de la ville. Se voyant découverts, les moines cherchèrent à se débarrasser par le poison du malheureux Jetzer, qui se fit alors leur accusateur, comme il a été dit plus haut.



Underwald, Lucerne, Berne, recueillant partout de grandes sommes d'argent et les marques de respect dues à un envoyé du Saint-Siège et à un sauveur des âmes (1519). A Berne, un prêtre, qui était cependant un homme pieux, patriotique et savant, le chanoine Henri Wölflin, le professeur de Zwingli, consentit à lui servir d'interprète. Un condottiere bernois, Jacques de Stein, en obtint, au prix d'un beau cheval gris, une indulgence plénière pour lui et les 500 gars qui avaient guerroyé sous ses ordres et fait Dieu sait quoi en Italie.

Des bords de l'Aar, Samson comptait transporter en Argovie et à Zurich le siège de ses prédications lucratives. Il fut bien accueilli à Baden; mais Lenzbourg et Bremgarten lui fermèrent leurs portes, et il trouva la même réception à Zurich où Zwingli avait été nommé curé l'année précédente. L'évêque de Constance, dont dépendaient la plupart des cantons de la Suisse orientale, et qui était alors Hugues de Landenberg, ne se montra pas plus favorable et signifia à Samson qu'il eût à évacuer le diocèse.

A cette époque, Ulrich Zwingli jouissait encore de toute la confiance de ses supérieurs ecclésiastiques. Le zèle qu'il déployait contre les abus, et dont il avait donné des preuves réitérées, soit à Glaris, soit à Einsiedeln, dans un temps où le nom de Luther était encore ignoré en Allemagne, ne l'avait brouillé ni avec le nonce Ennius, ni avec le cardinal Schinner, qui proclamait encore Zwingli un soutien du Christ et de l'Évangile. Mais lorsque les écrits de Luther, imprimés à Bâle chez Adam Pétri, et plus encore les actions hardies du réformateur saxon eurent provoqué une effervescence extrême dans les esprits, Zwingli s'étant vu désigné comme l'un des huit principaux adeptes du luthéranisme en Suisse, releva le gant avec ardeur, rejeta la tradition et toutes les doctrines dont il ne trouvait pas un clair énoncé dans l'évangile.

L'opposition du clergé fut très vive. Il s'y joignit celle de la noblesse, déjà blessée par les attaques de Zwingli contre le service étranger. Le réformateur avait en échange pour lui le bourgmestre Marc Roist, ancien capitaine des gardes du pape Jules II et qui avait commandé les Zuricois à Marignan, ainsi que la plupart des membres du conseil. Se sentant appuyé par le gouvernement, le réformateur s'entoure d'instituteurs habiles et prélude par l'amélioration des écoles à la propagation des doctrines nouvelles.

Ces doctrines commençaient à faire des progrès dans d'autres villes, à Berne entre autres, où elles avaient pour principal champion le chanoine Berthold Haller, et à Lucerne où elles comptaient un représentant dévoué dans la personne du cordelier Myconius (Geisshüsler),

chef de l'école latine. Mais les gouvernants et le public en général étaient opposés à toute innovation. La diète assemblée à Lucerne, le 27 mai 1522, défendit au clergé toute prédication propre à troubler l'homme du peuple dans ses croyances[1].

Sans se laisser intimider par cet édit, Zwingli et dix prêtres[2] se réunirent à Einsiedeln, et de ce sanctuaire des miracles et de la Vierge, envoyèrent une pétition tendant à obtenir la prédication du pur évangile avec l'abolition du célibat ecclésiastique. La diète rejeta avec colère la pétition des onze et y répondit par l'ordre aux baillis de dénoncer les prêtres qui attaquaient l'ancienne croyance, et par la défense d'imprimer des écrits luthériens (15 décembre)[3]. Le pape Adrien VI, pontife austère et zélé pour la réforme des abus, écrivait à Zwingli et le conjurait de rester fidèle à la chaire de Saint-Pierre. Dans un bref adressé aux XIII cantons pour leur recommander le nonce Ennius, il les louait de leur fidélité à l'Église et demandait leur appui contre les Turcs et les autres ennemis du Christ[4].

Mais Zwingli était décidé de rompre avec une foi qui avait cessé d'être vraie à ses yeux. D'accord avec le gouvernement, il publie une thèse en 67 articles, où il se prononce successivement contre *l'autorité du pape, l'invocation des saints, le mérite des bonnes œuvres, la messe, le jeûne et l'abstinence des viandes, les biens ecclésiastiques, les fêtes, les pèlerinages, le luxe des ornements, les images, les confréries, le célibat des prêtres, les vœux perpétuels, les indulgences, le purgatoire, et le caractère divin du sacerdoce* considéré par lui comme une simple fonction[5]. Il niait aussi que la dîme fût de droit divin, comme l'enseignait le clergé d'alors. Un colloque réuni à l'hôtel de ville et composé des magistrats et de tous les prêtres du canton au nombre de 600, se prononce en principe pour les thèses zwingliennes (29 janvier 1523). Le colloque fut suivi d'un édit du gouvernement qui permettait le mariage aux ecclésiastiques et défendait de prêcher autre chose que le pur évangile. Par un autre décret, la censure de tous les écrits était confiée à une commission de quatre membres, dont Zwingli était l'âme.

[1] Strickler, *eidg. Abschiede* de 1521 à 1528, 193.
[2] Ces prêtres étaient Trachsel, curé d'Arth; Léon Jud, curé d'Einsiedeln; Kilchmeyer, chanoine de Lucerne; Werner Steiner, prêtre de Zoug; Érasme Schmid, chanoine de Zurich; Grossmann, prédicateur de l'hôpital, et Jean Schmid, chapelain dans la même ville; Stähele, curé de Weiningen; Pfister, curé d'Uster, et Stumpf, curé de Höngg (canton de Zurich). Fassbind, *Gesch. von Schwyz*, IV, 10. — Bluntschli, *Gesch. der Rep. Zürich*, II, 271.
[3] Strickler, *eidg. Abschiede*, 255.
[4] *Archiv für die schweiz. Reformationsgesch.* II, 7.
[5] Bluntschli, *Gesch. der Rep. Zurich*, II, 277.



Huit mois après, un cordonnier exalté nommé Colas Hottinger, ayant détruit un crucifix aux portes de la ville, un second colloque, présidé par Vadian de Saint-Gall, déclare la messe et les images des institutions idolâtriques (du 26 au 28 octobre). Les images, dit Zwingli, sont contraires au décalogue : Tu ne feras point d'images taillées. — Pourquoi détruire les images, fit le chanoine Edlibach ? Les auteurs païens n'ont-ils pas reconnu eux-mêmes l'influence d'un beau tableau pour porter les âmes à la vertu et à l'héroïsme ? — L'idolâtrie est dans les cœurs, ajouta le commandeur Schmid de Küssnacht; c'est là qu'il faut la détruire avant de se porter à des actes de vandalisme qui rappellent les profanations des iconoclastes. — La Bible aussi est une image, dit à son tour Conrad Grébel, et de quel droit l'État impose-t-il la croyance ?

Mais l'élan était donné; toutes les objections furent inutiles. Avant même qu'une décision eût été prise par l'autorité, une bande de vandales, à leur tête le cordonnier Colas Hottinger, pénétrait dans les églises, brisait les crucifix, les autels, les orgues et toutes les œuvres d'art qui décoraient ces temples.

A l'ouïe de ces faits, une grande indignation se manifeste dans les cantons catholiques. Une parole du réformateur qui a dit que les confédérés vendent le sang du Christ et mangent sa chair, ajoute à l'irritation des esprits. La plupart des cantons donnent des ordres sévères pour le maintien de l'orthodoxie (1523). A la voix du vieil avoyer Hertenstein, le héros des guerres de Bourgogne, le cordelier Myconius est chassé de Lucerne et réduit à chercher un asile auprès de son ami et correspondant Zwingli à Zurich. Le greffier fribourgeois Giroud (en allemand Cyro) s'enfuit à Berne où il devait occuper le poste important de chancelier de la république[1]. Nombre de prêtres de la ville et de la campagne fribourgeoise et plusieurs chanoines de la collégiale sont expulsés du canton sous peine de la vie pour ceux qui chercheraient à y rentrer[2]. L'exil, la prison et l'amende atteignent aussi beaucoup de laïcs et certains membres du conseil[3]. A Berne les partis se balançaient encore. Au carnaval de l'année précédente, les jeunes gens de cette ville avaient joué sur la place publique les drames bouffons du bailli de Cer-

[1] Giroud ou Girod, et non Giron, comme écrit M. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs de langue française*, III, 446 et suivantes.
[2] Les chanoines Félix Leu, Jean Wannenmacher, l'organiste Jean Kother, le chapelain Kimo, le moine Augustin Gyrfalk, presque tous d'origine étrangère.
[3] Ullmann Techtermann, Rod. d'Erlach, un de Praroman, Schneuwli d'Elswyl, un Fülistorf, les capitaines Frisching et Guillaume d'Arsent, un des fils de l'avoyer de ce nom décapité en 1511.

lier, Nicolas Manuel, pleins d'allusions mordantes au pape, aux évêques, aux moines. Mais les vieux croyants ayant repris le dessus pour quelque temps, le principal des prédicants, Haller, eut à opter entre l'exil et le silence; Manuel fut confiné dans son bailliage et le savant médecin Anshelm, autre champion de la foi nouvelle, reçut l'ordre de se retirer à Rothwyl, son lieu d'origine. Le chef du parti catholique était un magistrat énergique, Gaspard de Mullinen. Dans une diète tenue à Berne, il dénonce les prédicants et Zwingli en particulier comme des fauteurs d'anarchie et de désordres tels que personne n'était plus en sûreté dans sa maison. L'ordre fut donné d'arrêter le réformateur s'il mettait le pied sur la frontière argovienne[1] (7 juillet 1523).

Les Zuricois cherchent en vain à justifier Zwingli par un long mémoire et en alléguant pour sa défense qu'on ne pouvait accuser de nouveauté celui qui s'en tenait à la lettre de la sainte Écriture. Dans une nouvelle diète tenue à Zurich même (le 16 juillet), les dix cantons, par l'organe du député de Berne, Sébastien de Stein, catholique prononcé comme Mullinen, font appel au patriotisme des Zuricois et les conjurent de renoncer à la secte et de revenir à l'ancienne union. Sur la réponse des Zuricois qu'ils n'avaient rien fait contre l'alliance éternelle, six cantons déclarent qu'ils excluront Zurich des diètes, s'il ne renonce pas formellement à la cause luthérienne. En même temps, la ville de Mulhouse était invitée à rester fidèle à l'ancienne foi, les Confédérés étant bien décidés à ne pas tolérer la foi nouvelle. L'évêque de Constance ne montrant pas assez d'énergie au gré des cantons catholiques, ceux-ci réunis à Lucerne, le 26 janvier 1524, décident de mettre eux-mêmes la main à l'œuvre. Un bref du pape Clément VII les confirme dans cette résolution d'extirper l'hérésie (25 février)[2].

L'irritation croissante des catholiques se manifesta peu après par un fait déplorable. Le cordonnier zuricois Colas Hottinger, exilé pour un an de sa ville natale, était tombé entre les mains des paysans des environs de Baden; il fut conduit à Lucerne, où la diète lui fit trancher la tête comme hérétique[3] (9 mars 1524). Au mois suivant (le 20 avril), au moment même où Zwingli venait de prendre pour femme la veuve du conseiller Jean Meyer de Knonau, la belle Anna Reinhart, âgée de 40 ans, la diète de Lucerne décidait à l'unanimité moins Zurich et Schaffhouse d'en rester à l'ancienne foi, au célibat des prêtres, à l'abstinence des viandes etc.[4]. Mécontente de l'attitude de Schaffhouse, la

[1] Strickler, *eidg. Abschiede* de 1521 à 1528, 306.
[2] *Archiv für die schweiz. Reformationsgesch.*, II, 10.
[3] Strickler, ibid., 384.
[4] Strickler, ibid., 412, 418.



diète le sommait de se déclarer catégoriquement pour ou contre la secte *luthérienne* ou *zwinglienne*, que dix cantons veulent absolument extirper, pendant que Zurich persiste à la soutenir. Heureux de l'énergie que déployaient les cantons catholiques, le pape Clément VII les en félicitait par un nouveau bref du 24 avril, sorti comme le précédent de la plume élégante de l'évêque de Carpentras, Sadolet, un des plus nobles et des plus beaux esprits du siècle de Léon X[1]. Le bailli de Thurgovie, Joseph Amberg de Schwyz, après s'être montré d'abord favorable à la Réforme, en était devenu le plus grand ennemi; il fit enlever de nuit le prédicant de Stein, nommé Œchsli, un ami de Zwingli. A cette nouvelle, 4,000 paysans thurgoviens et schaffhousois prennent les armes, mais arrivés trop tard pour porter secours au malheureux pasteur, ils incendièrent la Chartreuse d'Ittingen, le principal foyer du catholicisme dans la contrée (17 juillet 1524).

Cet événement porta au comble l'exaspération des neufs cantons demeurés fidèles à l'ancienne croyance. Effrayés par leurs menaces, les Zuricois livrèrent à la diète de Baden le sous-préfet Wirth, ses deux fils et un nommé Ruttimann, accusés d'avoir dirigé l'insurrection. Bien qu'il résultât du témoignage du prieur même de la Chartreuse que les quatre prévenus n'avaient pas pris part à la destruction du cloître, Wirth, son fils aîné et Ruttimann eurent la tête tranchée (28 septembre). Les députés de Zurich firent de vains efforts pour sauver leurs coreligionnaires, aux vertus privées desquels les juges eux-mêmes se plurent à rendre justice. « Pendant tout le temps que j'ai été bailli en « Thurgovie, dit Stocker d'Underwald, j'ai toujours trouvé en Wirth « un homme honnête et bienveillant pour tout le monde. Sa maison « était un hospice pour les pauvres. Je serais le premier à lui tendre la « main, s'il eût commis tout autre crime. Mais il a brûlé l'image de « Sainte-Anne, la mère de Notre-Dame; la mort seule peut expier cet « attentat. »

Le supplice de Wirth et de Hottinger, loin d'intimider les réformés, produisit une réaction violente à Zurich. Le Petit-Conseil comptait encore quelques membres tolérants ou secrètement opposés à la Réforme. La bourgeoisie ôta à ce corps la direction des affaires pour la remettre au Grand-Conseil, plus prononcé en faveur des doctrines zwingliennes. Le bourgmestre Marc Roist et son collègue Schmid étant morts dans l'intervalle, on les remplaça par deux fervents zwingliens, Henri Walder et Diethelm Roist, fils du précédent bourgmestre. Les

[1] *Archiv für die schweiz. Reformationsgesch.*, II, 12.

vingt couvents de la république furent convertis en écoles et en hospices. La messe qui se disait encore dans l'église de l'Eau fut proscrite par le Grand-Conseil à la requête de Zwingli et de Myconius, devenu l'un des seconds du réformateur (12 avril 1525). L'interdiction complète du culte catholique, même *extra muros*, contraignit plusieurs familles attachées à ce culte de s'établir dans les cantons voisins. L'un des principaux antagonistes de Zwingli, qu'il avait combattu par la parole et par la plume notamment dans la question de l'eucharistie, le sous-secrétaire d'État et chevalier Joachim von Grüdt, alla finir ses jours à Rome[1]. Une branche de la famille Göldli se fixa à Lucerne.

Déployant une activité extraordinaire, Zwingli prêchait dimanches et fêtes, faisait cinq leçons par semaine sur l'ancien testament, dirigeait l'école de théologie organisée par lui au *Carolinum*, élaborait des règlements et trouvait encore moyen de composer des écrits d'édification ou de polémique et de correspondre avec les amis de la Réforme dans plusieurs pays. L'ordonnance relative à la mendicité et l'organisation d'un tribunal de mœurs dans chaque commune sont dues également à l'initiative de l'infatigable réformateur[2].

Zwingli ne fut pas étranger non plus à la suppression d'une foule de droits féodaux réclamée par les paysans, en proie à toutes sortes d'excitations politiques, sociales et religieuses. Car, à peine constituée, la Réformation se déchirait elle-même. La libre interprétation de la Bible accordée à chaque réformé fit naître des divergences et, entre autres, la secte anarchique des *anabaptistes*, ainsi nommés parce que parodiant saint Jean-Baptiste, ils faisaient entrer leurs néophytes dans le Rhin ou le Danube pour les purifier de leurs souillures. Ces sectaires prêchaient l'égalité absolue, la communauté des femmes, l'abolition des impôts et des dîmes et l'extermination de tous ceux qui ne partageaient pas leurs doctrines subversives.

Combattues par Luther et les autres réformateurs, les doctrines des anabaptistes n'en trouvèrent pas moins de l'écho parmi les paysans opprimés et les pauvres mineurs de l'Allemagne. Un soulèvement terrible eut lieu. Mais les anabaptistes, cernés par les troupes réunies des princes catholiques et protestants d'Allemagne, furent taillés en pièces à Frankenhausen et traqués partout comme des bêtes féroces (1525).

Pleine de compassion pour les fugitifs, la Suisse leur ouvrit ses portes. Elle inaugurait ainsi cette belle mission d'hospitalité qui a fait

[1] Am Grüt ou von Grüdt (ce nom s'écrit des deux manières) était maître d'école à Rapperschwyl, avant d'être appelé à Zurich en 1525.
[2] Mörikofer, *Ulrich Zwingli*. Leipzig, 1867, 69 et passim.



du sol helvétique, pendant plusieurs siècles, l'asile des proscrits de toutes les nations et de tous les partis. Cette mission glorieuse, utile à la Suisse à plusieurs égards, n'est cependant pas sans danger pour elle. Si les refugiés nous ont souvent apporté des idées et des industries nouvelles, souvent aussi leurs passions ardentes ont attisé sur notre sol le feu des haines civiles et religieuses.

Peu de temps après l'arrivée des anabaptistes allemands, leur doctrine fit des progrès alarmants dans plusienrs cantons de la Suisse orientale. Un club anabaptiste se forma à Zurich, dans le centre même du zwinglianisme. Conrad Grebel, que nous avons vu figurer au second colloque de Zurich et Félix Manz, fils d'un pasteur zuricois, étaient leurs chefs. Ils s'associèrent le Grison Blaurock et s'excitaient mutuellement par des discours où les saints noms de Dieu et du Sauveur des hommes étaient mêlés à des paroles de sang et de désolation. Ils passèrent bientôt des paroles aux actes. Des séditions éclatèrent. Les couvents de Rüti et de Bübikon furent envahis par les paysans. 4000 sectaires, attroupés à Tœss, au bailliage de Kybourg, parlaient d'aller saccager le chef-lieu et de faire main-basse sur les magistrats. La présence d'esprit du bailli Lavater parvint à conjurer l'orage.

A Saint-Gall, l'un des foyers de l'anabaptisme et où l'on comptait 800 initiés, le fanatisme inspira un acte de férocité extraordinaire au sein d'une famille connue jusque-là par une conduite chrétienne et laborieuse. Thomas Schoucker, joueur de luth de profession et qui passait pour prophète, tua d'un coup de hache son frère Léonard, à la prière de ce dernier, jaloux d'imiter la résignation d'Isaac, et en présence de son vieux père et de ses autres frères et sœurs agenouillés pour conjurer le Seigneur d'envoyer l'ange qui avait arrêté le bras d'Abraham. Le lendemain, Schoucker alla se remettre tranquillement entre les mains du bourgmestre de Saint-Gall, et subit avec calme la peine réservée aux meurtriers.

Zwingli et les autres prédicants cherchèrent en vain à ramener les anabaptistes à des notions plus conformes à l'esprit de l'Évangile. Les chefs de la secte refusèrent absolument de se soumettre et continuèrent à dogmatiser. Le gouvernement les fit enfermer au *Ketzer-Thurm* (tour des hérétiques). Mais des amis leur en ayant ouvert les portes, ils prétendirent avoir été délivrés par des anges. Décidé d'en finir avec ces hérésiarques opiniâtres, le gouvernement les fit arrêter de nouveau et condamna Blaurock et Grebel à être frappés de verges et bannis, Manz à être noyé dans le lac. La fermeté de ces hommes ne se démentit point dans les supplices. Plus exaltée encore que son fils, la vieille mère de Manz l'ac-

compagna au supplice et ne cessa de l'exhorter au martyre (5 janvier 1527).

Le gouvernement de Zurich avait aussi jugé à propos de sévir contre les pensionnaires secrets des princes et les partisans des services mercenaires. L'un des principaux, homme considéré et influent, le conseiller Jacques Grebel, le père de l'infortuné Conrad, eut la tête tranchée (le 30 octobre 1526) sur le marché au poisson. Au mois de mai précédent était déjà tombée sous la hache du bourreau la tête de Hans Buhlmann qui avait appelé Zwingli coquin, traître et meurtrier d'âmes. Mais le vrai crime du condamné aurait été, comme pour Grebel, la passion des services mercenaires. D'autres citoyens influents, le vaillant Hans Escher entre autres, un des héros de Marignan que le parti de Zwingli désignait sous le nom d'*Escher la souche* (Klotz-Escher), prévenus du même crime, furent jetés au Wellenberg et exclus du conseil[1]. «Zwingli, dit un historien zuricois, ayant découvert certaines ma-« chinations entre les amis des pensions de Zurich et ceux des cantons « catholiques, se crut dispensé de tout ménagement. A sa requête, une « nouvelle loi fut faite contre les pensions étrangères. » « Zwingli, dit « encore le même auteur, avait la haute main dans toutes les affaires « majeures et s'attribuait de plus en plus le rôle de meneur de la poli-« tique zuricoise[2]. »

La diète suisse elle-même avait dû prendre des mesures contre les chefs de mercenaires, toujours prêts à épouser toutes les causes, voire les plus mauvaises. On ne peut appeler autrement celle du duc Ulric de Wurtemberg, le meurtrier de son chambellan et l'oppresseur de son peuple. Il avait été mis au ban de l'empire par l'empereur Charles V. Mais bien vu des Suisses avec lesquels il avait combattu sous les murs de Dijon en 1513, il lui fut aisé d'en enrôler 14,000 sous ses drapeaux et de reconquérir avec leur aide la ville de Stuttgart, sa capitale (1519). Lucerne où Ulric avait cherché un refuge, et Soleure dont ce prince était l'allié comme comte de Montbéliard, favorisaient ses armements. Bâle, au contraire, lui était hostile. Mais Ulric ne payant pas ses auxiliaires, ceux-ci l'abandonnèrent bien vite et Charles V disposa du Wurtemberg en faveur de son frère Ferdinand, le roi de Hongrie (1522). Dans la situation critique où se trouvait le duc, il eut un moment l'idée de vendre son comté de Montbéliard aux villes de Berne,

[1] Mörikofer, *Ulrich Zwingli*, II, 53.
[2] « In allen wichtigen Angelegenheiten drang Zwingli durch; er wurde mehr « und mehr der geistige Leiter des Staats. » Strickler, *Lehrbuch der schweiz. Gesch.*, 2te Ausgabe. Zurich, 1871, 250.



Soleure et Bâle. Plus tard Ulric, devenu vieux et instruit par le malheur, recouvra son duché[1].

**2. Efforts des cantons catholiques pour arrêter les progrès de la nouvelle doctrine. Colloque de Baden. — Établissement de la Réforme à Berne, St-Gall, Appenzell, Schaffhouse et Bâle. Scissions dans d'autres cantons. (De 1526 à 1529.)**

Les excès des anabaptistes n'étaient pas faits pour accréditer les nouvelles doctrines. En 1526, malgré les partisans que la réforme comptait dans plusieurs cantons, à Schaffhouse, Berne, Saint-Gall, Soleure et Glaris surtout, aucun des douze États de l'alliance ne s'était ouvertement détaché du catholicisme. Loin de se montrer favorable à la réforme, Bâle, séjour d'Érasme, la ville la plus riche et la plus éclairée de la Confédération, faisait une opposition acharnée aux idées nouvelles que cherchait à y introduire sans bruit et tout en continuant à dire la messe le prudent Œcolampade. Érasme lui-même, assez favorable dans le principe à la Réforme, dont on a dit *qu'il avait pondu l'œuf*, s'était tourné contre elle quand il l'avait vue prendre une tournure révolutionnaire. Le fameux chevalier Ulric de Hutten avait été mis au ban de l'empire et de l'Église pour ses pamphlets religieux et politiques; Il frappa en vain à la porte de cet ancien ami. Il trouva en revanche aide et protection auprès de Zwingli qui lui procura une retraite dans l'île d'Uffnau, où le fameux pamphlétaire termina son orageuse existence en 1523.

Les professeurs de l'université de Bâle, à leur tête le recteur *magnifique* Bär, le jurisconsulte Boniface Amerbach et Glaréan, l'ancien ami de Zwingli, avaient suivi l'exemple d'Érasme et se montraient hostiles à la nouvelle croyance. Aussi une tentative du réformateur dauphinois, Guillaume Farel, pour implanter le pur évangile à Bâle échoua-t-elle complètement en dépit de la protection du bourgmestre Adelberg Meyer. Au bout de trois prédications, Farel reçut l'ordre de quitter la ville[2].

Quelques symptômes de réforme s'étaient montrés dans le canton de Schwyz à la suite du séjour que Zwingli avait fait comme curé à Einsiedeln. Mais le landammann Gilg Rychmouth, élu en 1523, avait réprimé ces tendances. Dès lors les Schwyzois, unis aux deux autres Waldstætten, devinrent les plus fermes partisans de l'ancienne croyance.

[1] Menzel, *Gesch. der Deutschen*, II, 277-331.
[2] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, II, 360.

Les écrivains de la Réforme expliquent le peu d'accès que trouva la nouvelle croyance dans ces montagnes par la grande simplicité des mœurs des habitants et la pureté de vie des ecclésiastiques qui leur distribuaient le pain de la parole. « Nous ne pouvons pas nous vanter « d'avoir parmi nous des savants remarquables, écrivait le gouverne- « ment d'Obwald à celui de Zurich (en 1523), mais bien des prêtres « pieux, charitables et qui nous prêchent l'Évangile par leur exemple « comme par leurs préceptes. »

Convaincus que le meilleur moyen d'arrêter les progrès de la Réforme était de faire cesser les abus, les gouvernements des cantons catholiques s'étaient adressés au saint-siège pour obtenir une *réforme canonique des mœurs et de la discipline ecclésiastique*. Ne recevant point de réponse, ils résolurent de procéder provisoirement à cette œuvre, en attendant la convocation d'un concile général qu'on réclamait de toutes parts, pour remédier aux maux de l'Église. A cet effet, les députés des États catholiques d'Uri, Schwyz, Underwald, Lucerne, Zoug, Berne, Fribourg, Soleure, Glaris, auxquels se joignirent les délégués de la république du Vallais, se réunirent à Lucerne et y rédigèrent en commun (le 27 janvier 1524) un projet de *Mandat* ou ordonnance de la teneur suivante : « Considérant que les pasteurs des âmes se taisent et dorment, que le « chef de l'Église garde un silence inquiétant pour le maintien de la « doctrine catholique, nous députés des États attachés à la foi ortho- « doxe de nos pères et à la Parole de Dieu telle qu'elle a été enseignée « depuis 1400 ans, nous avons résolu de maintenir les sacrements au « nombre de sept, la célébration de la messe et de la Fête-Dieu, le « jeûne, l'abstinence, les pèlerinages, les processions, les offrandes, le « célibat ecclésiastique. Nous continuerons comme nos pères à croire « à l'existence du purgatoire et à l'efficacité de la prière pour les morts. « Nous ne souffrirons aucune innovation luthérienne ou zwinglienne « parmi nous. Nous ne souffrirons pas non plus que nos croyances « en la sainte Vierge et saint Antoine soient un objet de dérision « dans les cabarets, ni qu'on insulte en aucune manière aux images des « saints exposées à la vénération des fidèles dans les églises, aux coins « des rues ou sur les chemins. »

« Mais nous avons pareillement décidé de tenir fermement aux droits « de l'État envers et contre tous. Nous n'entendons point que les prê- « tres s'abritent derrière les immunités ecclésiastiques pour refuser l'im- « pôt, pour s'exempter des tribunaux civils et réclamer le for de leur « évêque, qui souvent ne les punit pas selon la gravité de leurs délits « et crimes. Nous ne voulons pas davantage que sous prétexte de reli- « gion on puisse trafiquer des indulgences et de l'administration des « sacrements, cumuler des bénéfices, acquérir des immeubles par une « voie clandestine, ou extorquer aux moribonds des donations testa- « mentaires. Lorsqu'un de nos ressortissants comparaîtra devant un « tribunal ecclésiastique, ce ne sera que pour affaires matrimoniales et « tout s'y traitera en langue allemande[1]. »



Une ordonnance à peu près semblable avait été rendue par les trois ligues grisonnes dans une diète commune tenue à Ilanz, le 4 avril 1524. Mais *les articles d'Ilanz* furent plus exactement observés que les *38 points de Lucerne* qui, adoptés par quelques cantons et rejetés par d'autres, tombèrent promptement en désuétude.

Les efforts des cantons catholiques ne purent empêcher que l'esprit nouveau ne pénétrât chez leurs confédérés de Glaris, Soleure et Appenzell. Il menaçait même de faire le tour des bailliages communs de l'Argovie et de la Thurgovie, et de compromettre les droits de corégence que les cantons attachés à l'ancienne croyance possédaient sur ces contrées. Pour prévenir ces dangers, on ne trouva rien de mieux que d'ouvrir, à Baden en Argovie, un colloque dans le genre de celui que les catholiques avaient opposé sept ans auparavant aux doctrines de Luther à Leipzig.

Le docteur bavarois Eck, qui avait brillé dans ce tournoi théologique, consentit à se rendre à Baden où il parut accompagné du grand-vicaire de l'évêque de Constance, Jean Faber, et du cordelier strasbourgeois, Thomas Mourner, curé de Lucerne, l'écrivain le plus mordant du parti catholique. Zwingli, invité également et muni même d'un sauf-conduit par les vieux croyants, déclina l'invitation, alléguant le sort de Jean Huss et la conduite des Lucernois qui l'avaient brûlé en effigie. Il se fit représenter par les ministres Œcolampade, de Bâle, et Berthold Haller, de Berne.

Le colloque s'ouvrit avec pompe dans l'église principale de Baden (le 21 mai 1526) et roula principalement sur le dogme de l'eucharistie. Le dixième jour, les thèses soutenues par Œcolampade furent souscrites par 10 personnes seulement, celles d'Eck par 82 des personnes présentes au colloque. Pour rendre la victoire du parti catholique plus saillante, Mourner afficha à la porte de l'église de Baden 40 propositions en réponse aux 67 articles où Zwingli avait résumé sa doctrine. Ce dernier ayant pris la plume pour réfuter Mourner, celui-ci lance un

[1] Voir pour ces articles au long, avec les variantes, Strickler, *eidg. Abschiede* de 1521 à 1528, 573.

pamphlet où les noms des saints étaient ironiquement remplacés par ceux des réformateurs.

Dans l'ivresse de leur succès, les cantons catholiques refusent aux Zuricois et aux Bâlois le renouvellement de l'alliance fédérale. Berne et les cantons d'une fidélité douteuse ne l'obtiennent qu'à la condition expresse de proscrire le prêche et de jurer le maintien de l'ancienne croyance. Les deux conseils de Berne et les députés des campagnes réunis dans le chef-lieu, le 4 mai 1526, donnent aux envoyés des sept cantons catholiques l'assurance positive qu'ils resteront fidèles à la foi catholique. Mais si solennelle que fût cette déclaration forcée en quelque sorte, elle ne rassurait pas complètement les Fribourgeois qui, en leur qualité de proches voisins et d'alliés étroits de Berne, étaient plus au fait de la situation que les autres cantons catholiques. Les députés fribourgeois, Humbert de Praroman et Jean de Gouglenberg, restés à Berne après le départ de leurs collègues des autres États, supplièrent les magistrats de cette ville de ne pas se séparer d'eux, au nom de la combourgeoisie séculaire et des liens particuliers d'amitié qui unissaient les deux pays. Mais le refus des Confédérés de communiquer aux Bernois les actes du colloque de Baden, joint aux pamphlets de Mourner et consorts, provoquèrent à Berne un revirement politique et religieux qui aboutit au triomphe de la Réforme dans ce canton et par contre-coup dans la Suisse occidentale.

Depuis plusieurs années déjà, Berne en proie à d'étranges tiraillements, tantôt permettait la messe et le mariage des prêtres, tantôt les prohibait sous les peines les plus sévères. Bravant la défense, le premier dignitaire du clergé, Nicolas de Wattenwyl, prévôt mitré de la collégiale, avait épousé une religieuse. Le chanoine Wölflin en avait fait autant. Leur exemple trouva des imitateurs. Une absence prolongée de Gaspard de Mullinen, principal chef des vieux croyants, chargé d'une mission à la cour du roi de France, favorisa les progrès de la Réforme. Sur les seize tribus qui composaient la bourgeoise, treize abolirent leurs fondations et leurs offrandes annuelles. Enfin, à l'époque des élections pascales, juste un an après le colloque de Baden, un soulèvement populaire éclate et force le Grand-Conseil à attribuer aux Deux-Cents la nomination du Petit-Conseil, qui se faisait auparavant par les bannerets et les seize. Aussitôt les Deux-Cents usèrent du droit qui leur était conféré pour éliminer Gaspard de Mullinen, Sébastien de Stein et les autres membres hostiles aux nouvelles croyances. Cédant ensuite aux instances des prédicants, appuyés par les exhortations de Zwingli et du bourgmestre Diethelm Roist, venu en personne à Berne



pour cette affaire, les Deux-Cents présidés par l'avoyer Jean-Jacques d'Erlach, se disposent à introduire la Réforme.

Un colloque solennel devait, comme à Zurich, préparer les esprits. Tous les curés du canton furent sommés d'y assister *sous peine de perdre leurs bénéfices*. On convoqua également les quatre prélats de Lausanne, Genève, Constance et Bâle, dont la juridiction embrassait les diverses parties du territoire de la république. Un appel fut adressé en outre aux gouvernements et aux théologiens les plus marquants des cantons et des pays voisins. Parmi les catholiques, quelques-uns seulement répondirent à l'appel, de ce nombre, Treyer (Tornare), de Fribourg, homme instruit et provincial de l'ordre des Augustins. En revanche, les réformateurs, qui se trouvaient plus à l'aise à Berne que leurs adversaires, et qui avaient à cœur de réparer la défaite de Baden, y parurent presque tous. On y voyait Zwingli, Œcolampade, Bullinger, Capiton, Kolb, Bucer de Strasbourg et le Dauphinois Farel qui paraît alors pour la seconde fois sur la scène. Zwingli avait traversé l'Argovie hostile avec une escorte de 300 chevaux. Le colloque ouvert dans l'église des Cordeliers, dura du 6 au 25 janvier 1528 et fut la contre-partie de la dispute de Baden. Les réformateurs l'emportèrent sur tous les points.

Les théologiens avaient fini leur rôle; les magistrats commencèrent le leur. Des décrets successifs des Deux-Cents abolirent la juridiction des quatre évêques diocésains, la messe, les images et la musique d'église. Les vieux croyants que ce spectacle révoltait firent entendre des menaces. L'un d'entre eux, membre du Grand-Conseil, Jean Zehnder, entra dans l'église monté sur son âne et insulta aux démolisseurs. « Elle est belle maintenant votre église, s'écria un autre vieux croyant, « Pierre Thormann; les Oberlandais peuvent sans inconvénient en faire « une écurie pour leurs chevaux, les jours de marché. » De fortes amendes et l'exclusion des charges publiques réduisirent les opposants au silence. Les dernières messes célébrées à Berne le furent à l'autel de la corporation des bouchers et à celui de la famille Diesbach.

L'abolition de l'ancienne croyance fut accompagnée du rappel de ceux qui avaient souffert pour la nouvelle. Nicolas Manuel, dont le talent dramatique avait frayé les voies de la Réforme, fut élevé à l'importante charge de banneret. Le savant Valerius Anshelm reprit ses doubles fonctions d'historiographe et de médecin de la ville.

De Berne, la Réformation s'étendit à tout le reste du canton. Bienne avait déjà embrassé la Réforme à la voix de son pasteur Wyttenbach, l'un des professeurs de Zwingli. Farel, dont le caractère impétueux s'était révélé à Bâle et dans les derniers jours de la dispute à Berne,

répandit les nouvelles doctrines dans l'Erguel, où appuyé sur les armes bernoises, il brava l'autorité de l'évêque de Bâle, souverain de ce pays. Les armes bernoises lui aidèrent aussi à réformer les quatre bailliages ou *Mandements* d'Aigle, dans le pays de Vaud, conquis par Berne dans la guerre de Bourgogne. Lorsque l'ardent ministre y prêcha pour la première fois, il fut assailli dans le temple et les tambours couvrirent sa voix sur la place publique. Berne fit occuper les quatre *Mandements* par ses troupes aux ordres d'un vaillant capitaine, Hans Franz Nægeli. Ceux qui persistèrent dans l'ancienne croyance durent quitter le pays. Partout Berne faisait enlever ou briser les images et les statues de la Vierge et des saints. Une nouvelle démarche des Fribourgeois, tentée en octobre 1528, pour arrêter les Bernois sur la pente des nouvelles doctrines échoua comme les précédentes[1].

L'introduction de la Réforme avait rencontré peu d'obstacles dans l'Oberland bernois. Les habitants de ces vallées solitaires crurent que la révolution religieuse leur apportait la libération de tous les droits, lods et censes que levaient sur eux les monastères de Grindelwald et d'Interlaken. Quand ils virent qu'ils n'avaient fait que changer de maître et que l'État de Berne se montrait plus exigeant que les alliés et prieurs des monastères, beaucoup d'Oberlandais se prirent à regretter la messe et résolurent de former un *canton indépendant*. Forts de l'appui de leurs voisins d'Obwald et des petits cantons, alors réunis en diète à Beggenried, les chefs oberlandais, Lüthold et Henri Al-planalp, Hans-im-Sand et André de Béringen, convoquent en landsgemeinde les pâtres du Hasli, le 7 juin 1528. Malgré les efforts du parti gouvernemental, représenté entre autres par l'amman Augustin de Wissenflue et le banneret Brugger, le rétablissement de la messe est décidé par 151 voix contre 111. L'abbé d'Engelberg vient la dire en grande pompe à Interlaken. 3000 Oberlandais arborent la branche de sapin, signe de ralliement du parti catholique en Suisse, et prennent à la face du ciel l'engagement de mourir pour la défense de leur liberté religieuse et politique.

En vain l'avoyer Jean-Jacques d'Erlach se rend en personne à Unterseen et dans l'Obwald pour calmer les esprits. A peine d'Erlach avait-il quitté Sarnen, que 800 hommes, la branche de sapin au chapeau, faisaient leur entrée à Brienz avec la bannière d'Obwald portée par l'un des petits-fils de Nicolas de Flüe (29 octobre). 600 hommes d'Uri étaient en armes pour les rejoindre. Berne alors n'hésite plus et

[1] Tillier, *Gesch. des Freistaates Bern*, III, 268 et suiv.



envoie contre l'Oberland une armée de 5000 hommes, pourvue d'une forte artillerie et commandée par l'avoyer d'Erlach et le banneret Manuel (31 octobre). La bonne contenance de ces troupes et l'approche de la mauvaise saison déconcertent les gens d'Obwald ; ils lâchent pied et vont se mettre en sûreté derrière le Brünig. L'Oberland tout entier est occupé par les troupes bernoises; une foule de prisonniers sont transportés à Berne. Pour terrifier les rebelles, les chefs bernois réunissent le peuple à Interlaken (le 4 novembre), le font cerner par l'armée et après plusieurs salves d'artillerie répétées par les échos des hautes Alpes, les malheureux Oberlandais, tremblants et agenouillés, sont contraints d'implorer grâce, de livrer leurs chefs, leurs sceaux, leurs chartes et leurs bannières, ces joyaux du pays qui remontaient au temps des Hohenstaufen. Un chef des insurgés, Hans Im-Sand, avait réussi à s'échapper et s'était réfugié dans l'Obwald, avec 200 compagnons d'infortune. Ayant repassé la frontière pour visiter sa famille, il fut trahi, arrêté dans sa demeure et mis à mort. Sa tête fut plantée au haut d'une perche à la limite des deux pays du Hasli et d'Underwald. La femme de ce malheureux dut payer le bourreau qui avait décapité son mari. Mais la tête d'Im-Sand ne resta pas longtemps exposée; elle fut enlevée de nuit et conservée, selon la tradition, comme celle d'un martyr à Sachseln dans l'Obwald.

Il était grand temps que Berne en eût fini avec l'Oberland. Car la réaction catholique agitait plusieurs parties du pays et avait encore à sa tête des membres des conseils, comme le banneret Willading, Antoine Bütschelbach, et ce Pierre Thormann qui trouvait les temples semblables à des écuries. L'anarchie aussi faisait des progrès effrayants et se traduisait par la dévastation des monastères. La ville de Berne elle-même risquait d'être envahie: il fallut renvoyer la grande foire du 4 mai. Mais grâce à un mélange d'énergie et de prudence, grâce aussi aux secours de ses alliés Welsches de Neuveville, Lausanne, Payerne, Neuchâtel, le gouvernement bernois triompha de tous ses ennemis[1].

L'abjuration de Berne fut un coup décisif en faveur de la Réforme. La même année, les bourgeois de Saint-Gall, convertis aux nouvelles doctrines par le riche et spirituel bourgmestre Vadian, et son protégé Jean Kessler, le sellier théologien, consomment leur défection par le renvoi des conventuels et l'expulsion des membres catholiques du conseil. On chargea 46 chars d'images et de reliques (23 févr. 1529).

[1] Tillier, *Gesch. des Freistaates Bern*, III, 268 et suiv.; Stürler, *Urkunden*; *Archiv für die schweiz. Reformationsgeschichte*, II, 301.

De Saint-Gall la Réformation gagna l'Appenzell, où Vadian avait beaucoup d'amis et de connaissances. La plupart des communes établirent le *prêche*. D'autres passaient alternativement de la messe au prêche, du catholicisme à la réforme.

La même année fut marquée par la défection de Schaffhouse et de Bâle. L'établissement de la Réforme dans ces deux villes fut amenée par des mouvements populaires. A Schaffhouse, où le cordelier Wagner et l'abbé de Tous-les-Saints comptaient parmi les promoteurs de la foi nouvelle, le bourgmestre Peyer, à la tête de 500 bourgeois en armes, réussit à comprimer l'émeute. Les changements désirés s'accomplirent alors par les voies pacifiques et légales (septembre 1529). Il n'en fut pas de même à Bâle où, divisé comme l'avait été autrefois le Petit-Conseil de Berne, le gouvernement suivait tantôt les inspirations du ministre Jean Œcolampade et de son protecteur le bourgmestre Adelberg Meyer, tantôt les directions opposées des chanoines de la cathédrale et du savant jurisconsulte Boniface Amerbach, l'ami d'Érasme, qu'appuyait le second bourgmestre Meltinger, l'un des héros de Marignan et l'un des chefs du parti catholique dans le gouvernement. Un édit qui accordait *la liberté de conscience* irrita les réformés qui se sentaient en majorité dans la ville. Au nombre de 2000, ils prirent les armes contre leurs adversaires au nombre de 600 seulement, et braquant de l'artillerie contre l'hôtel de ville, ils forcèrent le Petit-Conseil d'éliminer de son sein le bourgmestre Meltinger et 12 de ses collègues favorables à la noblesse et au catholicisme (8 février 1529). La fuite de Meltinger menacé de mort et celle de son gendre le conseiller Offenbourg, achevèrent la déroute des vieux croyants.

Les actes de vandalisme qui avaient signalé la victoire des réformés à Zurich, à Berne et à Saint-Gall, se reproduisirent alors à Bâle; le bourreau en tête, ils dévastèrent la cathédrale, et firent douze feux de joie sur la place publique, des objets d'art qu'ils avaient trouvés dans cet édifice et dans les autres églises de la ville.

La révolution religieuse avait été faite en grande partie contre le pouvoir de l'évêque déjà fort diminué, mais qu'il s'agissait de détruire totalement à Bâle et dans la contrée environnante, au profit de la bourgeoisie et du pouvoir civil. Le prélat qui administrait le diocèse en qualité de coadjuteur, Nicolas de Diesbach, protesta en vain contre cette violation du droit. Privé des derniers restes de son pouvoir temporel et spirituel, ce prélat dut transporter sa résidence à Delémont et à Porrentruy, devenues dès lors les deux premières villes du diocèse. Les magistrats déposés, les chanoines et beaucoup de personnes notables



émigrèrent dans la ville voisine de Fribourg en Brisgau, asile ouvert à tous les Bâlois qui fuyaient la révolution politique ou religieuse. Érasme et Glaréan y cherchèrent également un repos qui leur manquait à Bâle. Ils furent accompagnés de la plupart des professeurs et des étudiants de l'université [1]. Mais ce n'était qu'à regret et le cœur serré qu'Érasme prenait congé d'une cité où il avait passé les années les plus heureuses de sa vie et où il devait, en dépit de tout, revenir finir ses jours six ans plus tard : « Adieu Bâle, s'écriait-il, adieu! De toutes les villes, celle « qui m'a offert la plus douce des hospitalités! De cette barque, je fais « tous mes vœux pour ton bonheur; que tu ne voies jamais arriver « dans tes murs d'hôtes plus incommodes qu'Érasme. »

L'abjuration de Bâle et de Schaffhouse fut suivie de celle des bailliages communs de la Thurgovie et de l'Argovie. La crainte des armes de Zurich, alors prépondérante dans cette partie de la Suisse, eut pour le moins autant de part à ce changement que le zèle des ministres de la doctrine évangélique. A la tête de ces derniers était le Zuricois Henri Bullinger, doyen de Bremgarten, qui devait succéder à Zwingli comme chef de l'Église sacramentaire.

La Réforme faisait aussi des progrès à Soleure, où l'un des avoyers, Stælli, était très prononcé en faveur de la foi nouvelle, pendant que son collègue Hébolt défendait avec ardeur le catholicisme. Au milieu de ces tiraillements, l'État de Soleure parvint cependant à conserver un esprit de modération et de tolérance dont il devait donner dans la suite plus d'un exemple à ses confédérés.

A Glaris les catholiques l'avaient emporté à la landsgemeinde du 15 mars 1528, où une majorité de 33 voix se prononça en faveur de la profession de foi catholique réclamée par les cinq cantons. Mais à la landsgemeinde suivante (le 3 mai) les réformés l'emportèrent avec l'appoint des simples domiciliés (hintersæss) illégalement admis au vote. Les chefs des vieux croyants, le bailli Tolder et le bailli Bussi, et ceux des nouveaux, Conrad Schindler de Mollis et Nicolas Schuler de Glaris, allèrent plaider la cause de leurs partis respectifs à la diète de Lucerne. Celle-ci se borna à les engager à ne rien entreprendre les uns contre les autres [2]. D'autres diètes assemblées à Baden et Einsiedeln cherchèrent en vain à établir un mode de vivre entre les deux partis. Les nouveaux croyants qu'excitait Zwingli, et les anciens soutenus par Lucerne, ne voulurent entendre à aucun arrangement. La guerre civile eût infailli-

[1] Ochs, *Gesch. von Basel*, V. — A. Heussler, *Verfassungsgesch. der Stadt Basel*. 443. — W. Vischer, *Gesch. der Univers. Basel.*

[2] Blumer, *Jahrbuch*, IX, 27.

blement éclaté si Glaris n'eût possédé dans son sein deux hommes de paix et de tolérance, le landamman Hans Aebli et Valentin Tschoudi, curé du chef-lieu. Bien que le premier appartînt plus décidément que le second au parti réformé, il s'entendit avec lui pour faire nommer un catholique prononcé au poste de bailli de Sargans et donner ainsi un gage de conciliation au parti contraire. Ce bailli était Egide Tschoudi, alors au début de sa carrière publique, mais que son civisme et ses lumières devaient élever au rang des plus grandes illustrations de la patrie. Le curé de Glaris, Valentin Tschoudi, cousin du précédent, ne voyait pas de bon œil la séparation religieuse et la division en vieux et nouveaux chrétiens. Aussi catholiques et protestants écoutaient-ils avec le même plaisir sa prédication évangélique, et pendant les trente années de son ministère, il lui arriva plus d'une fois de faire dans la même matinée un prêche aux protestants glaronnais, puis un sermon aux catholiques, sans blesser aucune croyance[1]. Un autre pasteur éclairé Jean Heer, ancien pensionnaire de Glaréan à Paris, se distinguait par la même tolérance.

Combien un prêtre animé du même esprit que Valentin Tschoudi eût été nécessaire dans les ligues grisonnes, déchirées par les luttes civiles et religieuses! Irrité par *les articles d'Ilanz*, l'évêque Paul Ziegler s'était uni avec l'abbé de Sainte-Lucie et le fameux chef de bande, Jacques Médighi, châtelain de Musso dans le Milanais, dont les irruptions portèrent plusieurs fois le fer et le feu dans la Valteline. Le traité fut découvert et l'abbé de Sainte-Lucie, appliqué à la torture, condamné à mort et exécuté (le 23 janvier 1529) non sans la coopération de quelques pasteurs réformés. Le plus influent des ministres grisons était Jean Comander (Dorfmann), de Lucerne, élève de Zwingli et curé de Saint-Martin à Coire, qui avait pour seconds Blasius et Gallicius. Frédéric de Salis, autre collaborateur de Comander, avait porté la Réforme dans la Haute-Engadine. A la fin, les troupes grisonnes commandées par Jean Travers et Jean Gouler, et renforcées par les Confédérés, parviennent à refouler les bandes espagnoles du châtelain de Musso. Le manoir de ce

[1] Ce fait est attesté par tous les historiens du temps, et n'a paru si étrange à quelques historiens modernes que parce qu'ils oublient qu'il n'y avait pas au début dans les doctrines la ligne de démarcation précise qui fut tirée plus tard, et que nonobstant toutes les divergences il y a encore un fond commun de christianisme assez considérable entre les diverses confessions. Le célèbre Mœhler lui-même le reconnaît en tête de sa *Symbolique* ou *Exposition des contrariétés dogmatiques entre protestants et catholiques*, traduite en français par Lachat de Porrentruy (1836). Jusqu'au milieu du XVI[me] siècle la conciliation des doctrines était encore tellement possible, qu'elle fut proposée au colloque de Ratisbonne (1541) par les modérés des deux confessions. Voir Ranke, *Gesch. der Päbste*, I, 153.



tyran est pris et rasé par ordre du duc de Milan, qui craignait de voir les rives du lac de Côme tomber comme la Valteline et les bailliages italiens aux mains des Grisons et de leurs alliés[1].

La Réformation avait aussi pris possession de Mulhouse, ville alliée des Suisses, et de Constance, ville autrichienne, que son adhésion au zwinglianisme contribua beaucoup à rapprocher des Suisses protestants de Zurich et de Berne en particulier. Ce fut l'inverse à Rothwyl, autre ville alliée des Confédérés. Son attachement au catholicisme l'éloigna des Suisses et la rapprocha de l'Autriche, l'ancienne ennemie de son indépendance. L'intolérance accompagnait partout la victoire d'une confession sur l'autre. Les habitants de Rothwyl, qui acceptaient la nouvelle croyance, furent obligés de s'expatrier au nombre de 400.

A la même époque, l'irritation des catholiques contre Berne se trahissait par un nouveau pamphlet de Mourner où Berne était fort maltraité. « La noblesse qu'on a proscrite, disait Mourner, n'a jamais fait « autant de mal à la Suisse que les Bernois. La noblesse n'a jamais « empêché les Confédérés d'être bons chrétiens, et ne les a pas con- « traints de violer leurs serments, comme les Bernois font avec leurs « sujets. C'est pourquoi je dis sérieusement que ceux qui tiennent pour « la foi nouvelle et déshonorée, ne sont pas seulement déchus de la « chrétienté en général, mais aussi de l'ancienne Confédération. Car « en refusant de jurer par les saints du paradis, ils ont violé leur « serment d'alliance; en un mot ils ne sont plus confédérés. J'ajoute « que les Bernois ont perdu tout pouvoir sur leurs sujets qui ne leur « doivent plus aucune obéissance. Ils ont encouru la peine des infâmes « et des parjures. »

On comprend la colère et les haines qu'un pareil langage devait exciter entre les Confédérés, les nouveaux croyants ayant aussi comme les anciens leurs boutefeux et leurs énergumènes.

### 3. Ligues séparées des protestants et des catholiques. — Première guerre religieuse. — Hans Æbli, ou paix publique de Steinhausen. (1529 à 1531.)

Jaloux de consolider les progrès de la Réforme et de les étendre à toute la Suisse, Zwingli conçut le projet d'une alliance offensive et défensive des villes protestantes. Sûr de Zurich, où son influence dans les affaires d'État croissait tous les jours, il s'adressa au gouvernement de

[1] Von Moor, *Historisch-chronologischer Wegweiser durch die Gesch. Currätiens*. Chur, 1873, 62 et suiv.

Berne, et, secondé par Diethelm Roist, il parvint à gagner en partie les magistrats de ce canton, déjà pendant la durée du colloque. Bâle où dominait Œcolampade, Mulhouse, Bienne, St-Gall, Schaffhouse ne furent pas difficiles à persuader. Ces sept États formèrent avec la ville de Constance une alliance séparée sous le nom de *combourgeoisie chrétienne* (Christliches Burgrecht)[1]. Un conseil secret, dont Zwingli était l'âme, fut établi pour diriger cette alliance. Ce Sonderbund réformé irrita les adversaires; ils y opposèrent un Sonderbund catholique, formé par les États d'Uri, Schwyz, Underwald, Lucerne, Zoug, Fribourg et Soleure, auxquels se rallia plus tard l'État du Vallais qui contractait également en mai 1528 une alliance de 101 ans avec la Savoie[2].

Ce premier pas vers la dissolution de la Confédération fut suivi d'un second plus dangereux. La ville étrangère avec laquelle les cantons évangéliques avaient fait alliance n'était après tout qu'une ancienne voisine et amie, dont il s'agissait de protéger la foi et la liberté impériale contre l'Autriche. Mais les cantons catholiques par excellence, les trois Waldstætten, Zoug et Lucerne s'étayèrent de cet exemple pour conclure une union étroite avec l'ennemie héréditaire de la Confédération, la maison d'Autriche. Le landamman Gilg Rychmouth et le chevalier Ander Halden de Schwyz allèrent solliciter l'appui de Ferdinand d'Autriche, roi de Hongrie à Bude, sa capitale. Une alliance discutée dans plusieurs diètes et dans une conférence commune à Feldkirch (le 18 février 1529) aboutit au traité de Waldshout signé deux mois après par les délégués de l'Autriche et les députés des cinq cantons, Jean Houg et Jacques Fehr de Lucerne, Béroldingen et Imhof d'Uri, Am Stein d'Obwald, Andacher du Nidwald, Rychmouth et Am Berg de Schwyz, Jörg et Götschi de Zoug[3]. Quelques mois plus tard, un autre chef du parti catholique, l'amman Thoos ou Toss de Zoug, se rendait auprès de Charles V à Bologne pour réclamer son intervention armée contre les cantons évangéliques[4].

Le traité de Waldshout jeta l'alarme parmi tous les États étrangers

[1] Un traité d'alliance de Constance avec Zurich pour la durée de 10 ans fut signé le 25 décembre 1527. Voir le texte de ce traité dans Strickler, *eidg. Abschiede* (1521-1528), appendice, 1510. Berne y adhère le 31 janvier 1528. Voir le *Beibrief* ou lettre d'adhésion, ibid. Strickler, *eidg. Abschiede* de 1521 à 1528.

[2] En tête de cet acte figurent, après le nom de l'évêque Philippe de Platen, ceux des familles encore existantes de Venetz, Werra, Inalbon, Kalbermatten.

[3] Fassbind, *Gesch. des Kantons Schwyz*, IV, 15. — Bluntschli, *Gesch. des schweiz. Bundesrechts*, 322. — Strickler, *eidg. Absch.* de 1529 à 1532, 49 et 52. Les délégués des cantons à Waldshout étaient les mêmes qu'à Feldkirch. *Eidg. Absch.*, 123.

[4] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, II, 210.



à cette alliance. Au mois de mai suivant, les députés des États confédérés, Zurich, Berne, Glaris, Bâle, Soleure, Schaffhouse et de leurs alliés de Mulhouse, Bienne, Coire et Constance parcoururent les cinq cantons pour les engager à rompre leur traité séparé de Waldshout. Mais ceux-ci s'y refusèrent et réitérèrent leur refus dans une diète tenue à Baden.

L'irritation déjà très grande des deux partis, sans cesse alimentée par des prédications violentes, monta alors à son comble. Le fanatisme releva ses échafauds et ralluma ses bûchers. Les Zuricois prirent l'initiative de ces horreurs. L'huissier du bailli de Thurgovie, Marc Wehrli, traversant les rues de Zurich en costume officiel et à la suite de son chef, qui était un magistrat du canton d'Underwald, on se jette sur lui, on l'enferme au Wellenberg et on lui tranche la tête (5 mai 1528). Les Schwyzois usèrent de représailles. Le 29 mai de l'année suivante, le pasteur Kayser fut enlevé et livré aux flammes à Schwyz, malgré toutes les supplications des députés zuricois. La résignation du malheureux pasteur, qui meurt en chantant les louanges de Dieu, ne sert qu'à exercer la verve caustique et cruelle du landamman Rychmouth. « Messieurs de Zurich, dit-il aux députés, vous n'oublierez pas de dire « chez vous que Kayser est mort en chantant nos louanges. »

Zwingli voulait la guerre, qu'il envisageait comme un moyen d'écraser ses adversaires et de faire triompher la Réforme dans toute la Suisse. La mort de Kayser et les pamphlets de Mourner de Lucerne le servirent à souhait dans ses desseins belliqueux. Malgré l'opposition du commandeur Schmid et de tous les protestants modérés, sans même consulter Berne qui cherche en vain par l'organe du banneret Manuel à le retenir, et signifie qu'il ne prendra pas les armes, le grand conseil de Zurich déclare la guerre. La grande bannière blanche et bleue de la république déployée devant l'hôtel de ville appelle les citoyens aux armes; ils accourent les uns pleins d'enthousiasme, d'autres mécontents d'avoir à combattre des frères. Le bourgmestre Walder, couvert de son armure, les harangue et cherche à enflammer leur courage. Tout à coup Zwingli paraît à cheval, la hallebarde sur l'épaule[1]. Tel on l'a vu autrefois à Pavie (1512) et à Marignan. Le second bourgmestre a cherché en vain à le retenir à l'hôtel de ville avec les magistrats. « Cela « ne se peut, » écrit le réformateur; les traîtres qui sont à l'armée di- « raient que j'ai prêché la guerre à condition de n'y pas prendre part. « J'irai au nom de Dieu. » Les Zuricois se mettent en marche, [illegible]

[1] [illegible], *Geschichte*, II, [illegible]. — Merle d'Aubigné, *Hist. de la Réformation*, II, [illegible].

en trois corps: l'un s'avance sur Rapperschwyl, un second sur l'Argovie, et le troisième va prendre position à Cappel, où l'armée catholique arrivait au même instant. Elle était forte de 8,000 hommes commandés par Houg de Lucerne, et Andermatt de Zoug. Mais les députés des cantons neutres, Glaris, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzell, Grisons et des villes alliées de Constance, Rothwyl, Strasbourg, Constance, Sargans même, partis en toute hâte pour prévenir les hostilités, arrêtent les deux armées, et portent d'un camp à l'autre des messages de paix et de conciliation. Plein d'émotion et les larmes aux yeux, le landamman de Glaris, Hans Æbli, conjurait les deux partis de ne pas verser le sang de leurs frères. Les députés de Berne appuyèrent le généreux magistrat de toutes leurs forces. Cet État donnait maintenant à Zurich des leçons de tolérance qu'il avait lui-même peu observées jusque-là. « Ce n'est pas par les hallebardes, écrivait Manuel à Zwingli, « qu'on propage sa croyance. Dieu veut la paix et l'union. Pour Dieu « donc ne soyez pas si impétueux (3 juin 1529)[1]. »

Zwingli s'opiniâtrant dans ses dessins tyranniques, voulait contraindre les cantons catholiques à abolir les pensions et à châtier dans leurs corps et leurs biens ceux qui en recevaient. Quoique mécontent de la conduite de l'Underwald, dans la question de l'Oberland et de son refus de se soumettre à la sentence des arbitres, Berne ne veut pas s'associer à ces exigences. Pour donner plus de poids à ses paroles, ce canton avait placé un corps de 10,000 hommes aux frontières de l'Argovie, avec menace de tomber sur celui des partis qui attaquerait le premier. Le zélé protestant Jean-Jacques d'Erlach avait fait place comme avoyer et commandant des troupes bernoises à Sébastien de Diesbach. Ce dernier ayant embrassé quelques années après le catholicisme, à Fribourg, on a voulu en conclure qu'il était déjà alors un partisan secret des cinq cantons. Mais loin de songer alors à une défection qui devait être le résultat de circonstances étrangères à la religion et à la politique, Sébastien de Diesbach se bornait à suivre à la lettre ses instructions, conformes à la politique conciliante de Manuel et de Berthold Haller[2].

Cependant l'acharnement était tel dans les deux camps que la paix eût été impossible à maintenir sans la grandeur d'âme et la persévérance du landamman glaronnais Æbli. Cet homme généreux pria et

[1] Strickler, *eidg. Abschiede* de 1529 à 1532, 212.

[2] Luthy, *Die bernische Politik in den Kappeler Kriegen*. Bern, 1878, 54. Déposé pour avoir reçu un présent de 10 écus, Diesbach, sans fortune et père de neuf enfants, ne trouva pas de meilleur parti à prendre que de se retirer à Fribourg, auprès de son frère Roch, qui habitait cette ville depuis plusieurs années et jouissait d'une grande fortune. Par conviction ou non, Sébastien dut alors se faire catholique.



supplia les chefs des deux partis jusqu'à ce qu'il eût arraché leur adhésion au traité, dont les préliminaires posés à Aarau avaient reçu à Steinhausen la sanction des médiateurs après 9 jours de discussions orageuses (du 17 au 26 juin).

Ce traité renfermait les clauses suivantes : « Nul ne doit être con- « traint en matière de foi, ou haï et persécuté pour sa croyance. Les « cinq cantons sont libres de conserver la leur. Dans les bailliages com- « muns, c'est à la majorité de chaque endroit à décider si elle veut garder « la messe ou accepter la parole de Dieu; la minorité doit se soumettre. « Dans les lieux où la messe et les images ont été supprimées, on ne « pourra pas les rétablir et les auteurs de ce changement n'encourront « aucune peine. Les injures et les diatribes sont interdites; ceux qui « s'en rendront coupables seront punis. Mourner sera cité à Baden « pour y répondre aux plaintes de Berne et de Zurich. Les villes prient « les cinq cantons d'abolir le service mercenaire et les pensions ainsi « que de châtier les délinquants. Ni les cinq cantons ni les autres États « ne tiendront de réunions séparées concernant les objets qui regardent « la Confédération tout entière. Les alliances anciennes seront renou- « velées. Il est défendu aux partis de porter des signes de ralliement « comme les branches de sapin des guerriers des cinq cantons. Les frais « de guerre seront fixés par les médiateurs ; si les cinq cantons refusent « de les payer, les villes sont autorisées à leur couper les vivres. Le con- « flit pendant entre Berne et les cinq cantons, relatif aux affaires de « l'Oberland, doit faire l'objet d'une sentence des médiateurs; les mê- « mes arbitres prononceront sur l'indemnité que Schwyz est tenue de « payer aux enfants du pasteur Kayser. On aura égard aux griefs des « Thurgoviens et de la ville de Saint-Gall[1]. »

Quelque humiliant et onéreux que fût ce traité pour les catholiques, Æbli parvint à le leur faire accepter. Zwingli au contraire refusait d'y souscrire et se retira consterné dans sa tente : « Cher amman, dit-il à « Æbli, qui cherchait à vaincre sa résistance, tu rendras compte à Dieu « de ce que tu fais. Aujourd'hui les ennemis prodiguent les bonnes pa- « roles parce qu'ils sont pris dans nos filets et que tu as la bonté d'in- « tercéder pour eux. Mais un jour viendra où nous serons pris comme « eux et personne n'intercédera pour nous. »

Odieuse au réformateur zuricois, peu goûtée des cantons catholiques dont elle détruisait la prépondérance numérique dans les bailliages, la paix de Steinhausen, officiellement nommée la *paix du pays* ou *paix pu-*

[1] Voir pour les détails des négociations, Strickler, *eidg. Abschiede* de 1529 à 1532, 256; et le résumé du même dans son *Lehrbuch*, 260.

*blique* (Landfrieden), devait être de peu de durée et nous rappelle la paix *boiteuse* de l'histoire de France.

Divers épisodes précédèrent et suivirent la ratification du *Landfrieden* dans l'intérieur des deux camps. Ces scènes émouvantes mettent dans tout son jour le noble patriotisme d'Æbli, et peignent bien les mœurs et l'esprit de nos ancêtres du XVI[me] siècle. Le jour même de leur arrivée au camp, en abordant aux avant-postes, les médiateurs étrangers de Constance et de Strasbourg s'attendaient à trouver l'image de la méfiance et de la haine qui armaient l'un contre l'autre les deux partis de la Confédération. Quelle fut leur surprise de voir les soldats des deux camps plaisantant ensemble et mangeant à la même gamelle! Frappé de ce spectacle, le député de Strasbourg, l'ammestre Jacques Stourm, ne put s'empêcher de dire : « Vous autres Suisses, vous êtes de curieuses « gens; vous avez beau être désunis par les plus graves dissensions, rien « ne peut détruire la vieille amitié confédérale. »

Les médiateurs, convaincus que la meilleure manière de rapprocher les esprits était une explication franche et loyale, avaient obtenu des chefs et des magistrats des deux armées, que catholiques et protestants se rendraient visite dans leurs camps respectifs et auraient une conférence publique. Le 14 juin, les chefs et les députés des cinq cantons entrèrent dans le camp zuricois au son des trompettes ; ils étaient conduits par les médiateurs et escortés par une garde d'honneur du parti opposé. On les introduisit dans un grand carré formé par les troupes zuricoises, au milieu duquel s'élevait, ornée des drapeaux particuliers des bataillons et de la bannière cantonale, une vaste tribune destinée aux orateurs. Æbli y monta le premier : « Nos dissensions, dit-il, n'ont « pas seulement pour effet de nous rendre malheureux; elles font la joie « de nos ennemis de l'étranger qui en profiteront pour nous asservir. « Confédérés! pensez à l'avenir de la patrie. »

L'avoyer Houg exposa d'une manière ferme, mais digne et mesurée, les griefs des catholiques : « Notre alliance avec l'Autriche est une « suite de votre traité avec Constance. Si nous avons pris les armes, « c'est pour notre défense. Du reste, si Zurich nous tend une main « fraternelle, nous serons pour elle amis aussi dévoués qu'autrefois. »

« Confédérés de Zurich! s'écria un député de Schwyz, si le pasteur « Kayser a péri, c'est à cause des horribles imprécations qu'il a vomies « contre ce qui nous est cher et sacré, notre croyance. Qui oserait par- « ler à Zurich de votre religion avec le mépris dont ce pasteur a parlé « de la nôtre à Schwyz? »

Zwingli ayant pris la parole pour détruire l'impression qu'avaient produite les orateurs catholiques : « Ne soyez donc pas inflexibles, s'écria « Hans Escher, l'un des principaux officiers de l'armée zuricoise, celui « que Zwingli avait fait exclure du conseil. Une paix honorable n'est- « elle pas préférable à la plus brillante victoire remportée sur des con- « fédérés? »



Deux jours après Escher, accompagné de cinquante officiers et soldats de l'armée zuricoise, se rendit dans le camp des catholiques, au bruit des salves d'artillerie. L'armée des cinq cantons les reçut en bel ordre, les Underwaldiens en tête, l'œil menaçant et couverts de leurs armures. Escher prit la parole et, après avoir exposé les griefs des réformés, comme Houg avait formulé ceux des catholiques : « Confé- « dérés, ajouta-t-il, nous eussions tout souffert, sans le traité conclu « avec ceux que nos pères ont toujours considérés comme leurs plus « dangereux ennemis. N'objectez pas le traité de Constance. Cette ville « était notre ancienne alliée et son adhésion au traité de combourgeoi- « sie ne pouvait rien présenter d'inquiétant pour la Suisse. Que veut « l'Évangile, qui est notre règle à tous, sinon la prospérité et la liberté « de la Confédération, la foi aux traités, la concorde dans l'esprit de « nos ancêtres? »

Une parole imprudente, proférée par un officier zuricois, faillit détruire la bonne impression qu'avait faite le discours d'Escher, vieil officier, cher à plusieurs depuis Marignan. Le calme pourtant se rétablit et les chefs des deux armées apposèrent leurs signatures à l'acte de pacification.

Restait une condition importante à remplir : la remise par les cinq cantons du document contenant la fatale alliance de Waldshout. Les catholiques ne se dessaisissaient pas volontiers de cette pièce, qui prouvait l'intimité de leur alliance avec le roi de Hongrie. Au moment où Æbli se présenta pour recevoir le document, personne ne voulait l'avoir entre les mains. L'hésitation des cinq cantons irrita les Zuricois et leurs alliés de Berne. « Morbleu! s'écria le banneret bernois Pierre Imhaag, « si l'on ne veut pas nous le donner de bon gré, nous irons chercher « ce parchemin en procession. » Enfin le 25 juin à 5 heures du matin, Æbli apporta le document tant désiré. Les médiateurs entourés de soldats de divers cantons, le reçurent des mains d'Æbli dans la grande salle du couvent de Cappel où un feu de cheminée avait été allumé. S'attroupant autour du secrétaire, les soldats zuricois et bernois demandèrent qu'on leur en donnât connaissance. Sur l'ordre des médiateurs le secrétaire commença la lecture du traité. Mais voyant l'irritation se peindre sur les visages et dans les gestes des soldats : « C'est assez, dit

« Æbli. — Pas du tout, s'écrie l'un des auditeurs en colère, nous vou-
« lons entendre la trahison tout entière. — Vous m'arracherez plutôt « la vie, répondit l'intrépide landamman, » et prenant le funeste écrit des mains du secrétaire, il jette aux flammes, après en avoir lacéré le cachet, ce monument d'une alliance fratricide.

C'est ainsi qu'un grand cœur épargne à sa patrie les maux d'une guerre civile.

Le traité de Steinhausen porte la date du 26 juin [1]. Il fut suivi d'un traité complémentaire conclu à Baden, le 24 septembre, par lequel les cinq cantons catholiques étaient tenus à payer 2,500 écus au soleil pour les frais de la guerre aux six villes évangéliques de Berne, Zurich, Bâle, Saint-Gall, Mulhouse et Bienne [2].

### 4. Seconde guerre religieuse ou guerre de Cappel. Mort de Zwingli. — Rétablissement du catholicisme à Soleure, St-Gall et dans les bailliages libres. (1529 à 1533.)

Dominé toujours par le dessein de faire triompher la Réforme en Suisse, Zwingli n'avait pas renoncé à imposer ses doctrines aux catholiques et continuait à prêcher la croisade contre les cinq cantons. Le réformateur se confirma dans cette idée à la conférence qu'il eut à Marbourg en Hesse avec le landgrave Philippe, l'un des chefs du parti protestant en Allemagne, et les principaux théologiens de ce parti, Luther, Mélanchthon, Bucer, Œcolampade. Les réformateurs saxons et les réformateurs suisses ne purent à la vérité s'entendre ni en matière religieuse, ni en matière politique. « Vous avez un autre esprit que nous, » écrivait Luther aux théologiens suisses. En religion, Luther avait sur l'eucharistie, et sur d'autres points encore, des idées plus rapprochées de celles des catholiques que les *Sacramentaires* ou partisans de Zwingli. En politique, le théologien et conseiller de l'électeur de Saxe prêchait une obéissance aux princes et aux gouvernements établis, tout à fait contraire aux tendances républicaines et révolutionnaires du théologien de Zurich [3].

Zwingli s'entendit d'autant mieux avec le landgrave de Hesse, alors tout occupé d'un *plan de coalition* dirigé à la fois contre l'empereur Charles-Quint et contre l'Église romaine. A ce plan le réformateur espérait rattacher, outre les villes rhénanes qui avaient accepté la confession zwinglienne, les sept États suisses de *la combourgeoisie chrétienne*, la France et la république de Venise. Le réfugié lucernois Collin (Am Bühl) disciple et collaborateur de Zwingli, fut envoyé secrètement dans cette dernière ville pour sonder les sentiments du sénat et du doge (décembre 1529). Le bourgmestre Vadian, de Saint-Gall, reçut du réformateur la mission de travailler les villes de Memmingen, Lindau, Isny. Zwingli lui-même, l'ancien ennemi de la France et des services étrangers, se chargea de gagner le prince auquel il avait contribué, onze ans auparavant, à faire manquer la couronne impériale ; il adressa le même jour à François Ier un plan de campagne contre l'empereur et une apologie de la foi évangélique réformée.

Fort de ces relations étrangères, Zwingli commence par réclamer des cinq cantons la libre prédication de l'évangile sur leur territoire. Éconduit, il reprend, en les exagérant, les projets qu'avaient conçus Waldmann et Diesbach au siècle précédent pour donner la prééminence à Zurich et à Berne, et détruire le principe d'égalité entre les cantons. Une révision de l'acte d'alliance eût assuré aux deux villes les deux tiers des voix dans les diètes et la possession des bailliages communs. Les autres cantons auraient dû se contenter d'un tiers des voix en diète et d'un tiers des bailliages communs. Pour justifier son projet de domination, Zwingli faisait le même raisonnement que les magistrats bernois et zuricois après la guerre de Bourgogne, et que l'on a entendu reproduire toutes les fois qu'il s'est agi de dépouiller les cantons primitifs de leurs droits traditionnels. « Les petits cantons, disaient-ils, paralysent les grands. Il n'est pas juste que des États dont le territoire et la population, les contingents en hommes et en argent sont si inférieurs à ceux des grands États, aient la même influence sur les affaires fédérales, que Zurich et Berne, *les deux bœufs qui traînent l'attelage.* »

Mais la révision comme l'entendait Zwingli, ne pouvait être introduite par les voies légales. « Eh bien ! poursuivait ce dernier, il faut « tirer l'épée et convaincre les cinq *chalets* par la force ; » c'est le nom qu'il donnait par mépris aux petits cantons. Bientôt *l'amoindrissement* des catholiques ne suffit plus au réformateur ; c'est leur anéantissement complet qu'il réclame dans l'intérêt de la cause de l'Évangile et de la suprématie de Zurich et de Berne dans la Confédération [1].

[1] Strickler, *eidg. Abschiede*, de 1521 à 1532, Appendice, 1478.
[2] Ibid., 1483.
[3] Sur ces tendances, voir Bluntschli, *Gesch. des schweiz. Bundesrechts*, I, de 335 à 339, et Mörikofer, dans l'ouvrage cité plus haut, p. 177, 186, 191 et 192. L'alliance ou combourgeoisie chrétienne avec Strasbourg et le landgrave de Hesse est du 1er novembre 1530.



[1] Rien de plus violent et de plus sophistique que le langage du réformateur : « Les pierres angulaires de la Confédération, disait Zwingli, sont Berne et Zurich. « On n'est pas tenu à l'observation de la paix publique et du convenant de Stanz

Un mémoire dans ce sens fut communiqué au gouvernement de Berne. Mais cet État n'était pas disposé à seconder la politique extrême du réformateur. A Glaris et dans les autres cantons, les meilleurs amis de Zwingli blamèrent des projets aussi contraires aux anciennes alliances qu'à la charité évangélique. « Honoré maître, écrivait de Glaris le « noble Valentin Tschoudi, au lieu d'exciter les passions et d'allumer « les haines, ne serait-il pas plus digne de nous de travailler à ranimer « le souffle divin de l'amour! Si cet amour s'affaiblit chez les hommes « instruits, qu'en peut-il résulter pour le peuple sinon l'indifférence « religieuse, le mépris des lois, l'esprit de révolte et le dérèglement des « mœurs. »

A Zurich même, la métropole de la foi nouvelle, et, depuis douze ans, le théâtre de l'activité du réformateur, un parti assez nombreux s'était formé contre sa politique. Ce parti composé des *ambitieux* que chagrinait le pouvoir excessif accordé à un étranger, des *modérés*, qu'effrayait sa politique antifédérale et compromettante, et des partisans secrets que le catholicisme avait conservés dans la cité de la Limmat, avait son point d'appui dans la tribu des nobles ou *constables*.

Pour écraser l'opposition, Zwingli fit ôter à la tribu des nobles le privilège dont elle avait joui jusque-là de nommer six représentants au Petit-Conseil de plus que les autres tribus. Le Grand-Conseil n'étant pas un instrument aussi commode à manier que le petit, la direction des affaires lui fut ôtée de nouveau et on ne l'assembla qu'une fois la semaine.

Débarrassé ainsi de tout ce qui pouvait entraver son plan de *décatholisation*, Zwingli commença à l'exécuter dans le Rheinthal et la Thurgovie, où les prêtres furent chassés, les couvents dévastés, et à Saint-Gall, où Zurich travailla à établir la domination exclusive de son canton, au détriment de celle du prince abbé et des cantons catholiques de Schwyz et de Lucerne coprotecteurs de l'abbaye. Les députés de ces cantons fatiguèrent en vain la diète de leurs plaintes; en vain ils offrirent aux Zuricois la voie de l'arbitrage tracée par le texte des alliances fédérales. Les deux premiers magistrats de Schwyz et de Lucerne, Jo-

« envers les Waldstætten, puisqu'ils en abusent. Les Romains ont détruit Albe-la-« Longue et ont asservi les Latins et les Sabins, quoiqu'ils en fussent sortis. Dieu « a frappé les enfants d'Israël de la Palestine, quoiqu'il leur eût promis la posses-« sion perpétuelle de ce pays. Il ne peut donc que paraître juste qu'on viole le « pacte conclu avec eux ou qu'on les punisse par la diminution de leur pouvoir et « qu'on les extirpe conformément à l'ordre de Dieu qui dit : extirpez le mal du « milieu de vous. Rome a anéanti Carthage lorsque celle-ci eût rompu le traité. « A tout le moins qu'on leur enlève les bailliages allemands, comme on a enlevé le « Rheinthal à Appenzell. » Strickler, *eidg. Abschiede*, de 1521 à 1532, 1041.



seph Amberg et Jean Golder, allèrent même en personne à Berne, faire appel à l'équité des gouvernants, et furent bien accueillis par les chefs du parti modéré, Nicolas Manuel et Berthold Haller. Mais les violents que dirigeaient les pasteurs étrangers Farel et Mégander refusèrent de les entendre. Ce parti cependant repoussa la guerre que proposait Zwingli, mais conseilla au gouvernement de Zurich d'affamer ses adversaires. Un édit sévère prohibe l'exportation du blé, du sel et du vin pour les petits cantons (16 mai 1531). Zwingli, ému du déshonneur qui s'attache à cette mesure, s'oppose en vain à son acceptation. L'opinion publique commençait à se tourner contre lui; on l'accusait d'être un obstacle à la conciliation. Zwingli cherche à se disculper devant le Grand-Conseil et donne sa démission (26 juillet 1531). Effrayé de sa retraite, le Grand-Conseil lui députe ses membres les plus éminents et parvient à le retenir à son poste.

Cependant les États neutres, Soleure, Appenzell, Glaris et Fribourg, joints à Strasbourg et Constance et réunis à Aarau et à Baden, travaillaient à un accommodement. Ils étaient appuyés par les ambassadeurs de France Boisrigault et Maigret : « Tout dépend de toi, écrivaient ces derniers à Zwingli; emploie ton crédit à la paix, car la guerre te sera funeste. »

Mais Zwingli persistant à exiger la libre prédication de l'évangile dans les cinq cantons, les chefs catholiques assemblés à Brounnen déclarent la guerre à Zurich (9 octobre). Cet acte d'énergie jette l'alarme dans la ville de la Limmat. On se répand en plaintes contre le réformateur qu'on accuse d'avoir provoqué la guerre. Des bruits de trahison et des présages sinistres viennent accroître le découragement général. Zwingli lui-même, si confiant et si téméraire jusque-là, se laisse aller aux plus sombres pressentiments et prend congé de sa famille la mort dans l'âme[1]. Les ordres et les contre-ordres se succèdent au conseil. Enfin, Lavater, bailli de Kybourg et vieil officier de Marignan, fait sonner le tocsin et marche avec 1800 hommes.

Les catholiques au nombre de 8000 étaient déjà postés à Cappel[2]. En présence d'un ennemi si supérieur en nombre, Lavater et les autres chefs zuricois[3] ouvrirent l'avis de rétrograder pour prendre une posi-

[1] Les adieux de Zwingli à sa famille ont fait l'objet d'un tableau remarquable du célèbre peintre zuricois Vogel.

[2] Les chefs catholiques étaient Gilg Rychmouth, Schorno de Schwyz; Zelger et Wirz d'Unterwald, Thoos et Kolin de Zoug; Golder, Sonnenberg et Gaspard Göldli de Lucerne; Trog, Jauch d'Uri, etc. L'avoyer Houg de Lucerne était commandant en chef.

[3] Les chefs zuricois étaient, après Lavater, Pierre Füssli, Tönig, Georges Göldli, Landolt, etc.

tion plus avantageuse. Gallmann, meunier à Mettmenstetten, s'y oppose : « Point de reculade ; ici sera notre cimetière. » Catholiques et protestants hésitaient encore à s'attaquer, lorsque Jean Jauch d'Uri, à la tête de 300 tireurs, s'empare d'une hauteur que les Zuricois avaient négligé d'occuper, et fond sur l'ennemi ; il est suivi par le landamman Rychmouth, de Schwyz, et bientôt après par toute l'armée catholique (le 11 octobre 1531).

L'action, commencée à trois heures de l'après-midi, fut sanglante et dura jusque dans la nuit. Malgré leur valeur, les Zuricois furent complètement défaits et presque tous leurs chefs tués, avec les trois principaux réformateurs, Zwingli, Schmid, Joner. Lavater, qui avait roulé au fond d'un ravin dans sa pesante armure, dut la vie à Henri Gout, qu'il avait sauvé à Marignan. Jean Gessner, l'oncle du savant naturaliste, fut trouvé sur le champ de bataille vivant encore et couvert de 14 blessures ; on cria au bourreau de Zoug occupé à couper la tête aux prisonniers : « Épargne-le ; c'est lui qui nous apporte les épices. » 26 conseillers, 18 ecclésiastiques, 115 bourgeois des deux villes de Zurich et de Winterthour, et 410 campagnards gisaient sur le champ de bataille. Au nombre des morts se trouvaient des Bluntschli, des Schweizer, des Meyer, des Ziegler, des Leu, des Landolt, des Escher. Pas de famille qui n'eut à regretter un ou plusieurs des siens. La femme de Zwingli, Anna Reinhard, perdit à la fois son mari, son fils, son frère, son beau-frère et son gendre. Les Zuricois eurent mille peines à sauver leur bannière cantonale. Tombée des mains défaillantes de Schweizer, elle fut relevée par Kambli, et enfin heureusement portée à Zurich par Denzler, que Kayser de Zoug et Fassbind de Schwyz avaient poursuivi jusqu'à l'Albis.

La mort de Zwingli fut accompagnée de circonstances émouvantes. Blessé à la cuisse, le réformateur était tombé mourant la face contre terre. Il est entouré de quelques guerriers des petits cantons qui, sans le connaître, lui demandent s'il veut se confesser. Zwingli fait un signe de tête négatif, lève les yeux au ciel, comme pour implorer sa délivrance. « Eh bien ! meurs chien d'hérétique, » s'écrie le capitaine Vokinger d'Underwald qui était survenu dans l'intervalle et avait reconnu Zwingli. Le réformateur expire, frappé d'un coup d'épée dans le col. Le casque, l'épée et la hache d'armes dont Zwingli était armé à Cappel, échurent en partage aux Lucernois. Ils les conservèrent comme un trophée dans leur arsenal jusqu'en 1848 où ils les rendirent aux Zuricois en signe de réconciliation, après la guerre du Sonderbund [1].

[1] Bluntschli et Mörikofer. Ce dernier dit que Zwingli ne fit aucun usage de ses armes, au témoignage des amis et ennemis. Il marchait au troisième rang appuyé sur sa hallebarde. II, 417.



Au bruit de la mort de Zwingli, les soldats vainqueurs accourent et font cercle autour de son cadavre dont la vue excite en eux des sentiments divers. Plusieurs pleurent l'ami de leurs premières années, le patriote sincère dont ils avaient tant de fois admiré l'éloquence entraînante. « Quelle qu'ait été ta croyance, tu étais un bon confédéré, « Dieu te pardonne tes péchés, » s'écrie Hans Schœnbrunner de Zoug, ancien chanoine de Cappel, dont la perte de son bénéfice n'a pas éteint le cœur et le sentiment patriotique. Mais le plus grand nombre, maudissant le réformateur, avec l'œuvre qu'il avait enfantée, veulent qu'on exécute sur Zwingli mort la sentence qu'on n'a pas pu exécuter sur Zwingli vivant. L'avoyer Golder et l'amman Thoos, de Zoug, rappellent en vain le respect dû aux morts. « Le corps d'un hérétique, s'écrie la multitude irritée, doit périr par les flammes. » Le corps de Zwingli, écartelé d'abord par le bourreau de Lucerne, est en effet livré aux flammes et sa cendre mêlée à celle d'un animal immonde qu'on immole sur le champ de bataille.

Aux lieux témoins de cette scène dégoûtante et du trépas sanglant du réformateur, on a élevé un monument avec ces paroles qu'on a mises dans la bouche de Zwingli expirant : « Ils peuvent tuer le corps, mais non l'âme. »

Quelques jours après la défaite de Cappel, le 24 octobre, les protestants en éprouvèrent une seconde presque aussi désastreuse. Le capitaine du pays de Saint-Gall, le Zuricois Frey, campé avec 4000 hommes sur le Goubel, près de Menzingen, au canton de Zoug, était surpris et mis en déroute à deux heures du matin par Iten d'Aegeri et 700 pâtres zougois. Les sarraux blancs que ces derniers avaient mis sur leurs cuirasses pour se reconnaître furent rougis du sang de 1300 guerriers de Zurich, Saint-Gall, Schaffhouse, Thurgovie, Mulhouse et Toggenbourg. Frey lui-même se trouva au nombre des morts.

Pendant tous ces événements, l'armée bernoise de Diesbach, restée en observation, ne fit aucun mouvement pour soutenir ses coreligionnaires. A la nouvelle du désastre du Goubel, elle se replia sur Bremgarten, laissant le territoire zuricois à la merci d'un vainqueur irrité. Le bourgmestre de Zurich, Diethelm Roist, se rendit en vain auprès de Diesbach. Les Bernois mécontents des procédés des Zuricois s'étaient laissés fléchir par les représentants des cinq cantons qui, par lettre datée du champ de bataille, déclaraient n'avoir combattu qu'à contre-

cœur pour leurs droits violés[1]. Mettant à profit la désunion des cantons évangéliques, les ambassadeurs de France, joints à ceux de Milan et Savoie, se posèrent en médiateurs. De leur côté, les cantons restés neutres, Glaris, Fribourg, Soleure et Appenzell renouvelèrent leurs tentatives d'accommodement avec plus d'autorité qu'auparavant. Espérant toujours quelque appui efficace de Berne, les gouvernants de Zurich hésitaient encore à conclure la paix. Mais le mécontentement des campagnards, qui menacent de faire une paix séparée avec les cinq cantons, les oblige à consulter les onze chefs qui commandaient les troupes de la ville et de la campagne. Hans Escher, investi du commandement en chef à la place de Lavater, ayant pris la parole pour demander qu'on ne précipitât rien, alléguant que Berne était encore là avec sa puissance et qu'il ne fallait pas sacrifier ses alliés, est interrompu par le chef campagnard Klaus Landolt, de Thalwyl : « Vous parlez à l'aise « de délai, vous, messieurs de la ville, dont les murailles mettent à « l'abri les maisons et les propriétés. Nos vignobles, nos prés à nous, « sont exposés aux ravages de l'ennemi. Ne dites rien des Bernois ; ce « ne sont pas des amis. Le proverbe de nos pères a raison : *Zurich pré-« fère le dommage à la honte ; Berne la honte au dommage.* » Ces paroles vigoureuses entraînèrent le conseil. Les chefs des deux partis signèrent la paix de Deinikon, près de Baar, le 16 novembre.

Le traité de Deinikon garantissait à Zurich sa foi religieuse, mais lui défendait de s'immiscer dans les affaires des cinq cantons, et laissait aux bailliages communs l'alternative de garder le *prêche* ou de rétablir la *messe*, conformément au principe de la *parité*, selon l'expression en usage plus tard. La *combourgeoisie chrétienne* était anéantie (comme précédemment l'alliance austro-lucernoise). Les Zuricois devaient payer les frais de la guerre et restituer les contributions imposées aux catholiques par la paix de 1529.

Ces conditions ne satisfirent point certains chefs catholiques. Houg, Rychmouth, Schorno, Zelger auraient voulu porter jusqu'à Zurich leurs armes victorieuses, et faire du *rétablissement* de l'ancienne croyance la condition *sine qua non* de la paix. Mais les modérés, Golder, Thoos, Trog, touchés du langage des campagnards zuricois, l'emportèrent dans le conseil. « Déjà pendant les négociations, dit un écrivain neuchâ-« telois, les chefs des deux partis avaient recommencé à se donner le « nom de confédérés. La paix signée tous descendirent de cheval et se « mirent à genoux pour remercier Dieu. Puis se serrant de nouveau

[1] L'original de cette lettre a été trouvé aux archives de Berne par M. l'archiviste Blœsch.



« la main, les larmes aux yeux, ils burent dans la gourde les uns des « autres en signe de réconciliation et se séparèrent[1]. »

La paix de Deinikon fut suivie de la soumission de l'Argovie, abandonnée à son sort. Les cinq cantons en profitèrent pour rétablir le catholicisme à Mellingen, à Bremgarten et dans les bailliages libres. L'aumônier des troupes bernoises, François Kolb, eut beau éclater en invectives contre les chefs de l'armée. La paix d'Aarau, conclue par Berne avec les cinq cantons, confirma ce changement et condamna les réformés à payer 8,900 écus pour les frais de la guerre. Cette contribution, répartie par les gouvernements entre leurs sujets, occasionna le plus vif mécontentement dans la campagne de Berne et de Zurich. Le gouvernement dans ces deux cantons fut obligé de prendre l'engagement de ne faire aucune guerre à l'avenir sans consulter les communes.

La paix de Deinikon et celle d'Aarau, avantageuses aux catholiques, le furent encore ainsi aux libertés populaires de Berne et de Zurich.

A Lucerne, la victoire des vieux croyants avait été saluée par de nouveaux pamphlets à la façon de Mourner, bien que ce dernier eût jugé à propos d'évacuer le canton et de retourner à Strasbourg, après la paix de Steinhausen qui le condamnait à répondre de ses écrits à la diète de Baden devant Messieurs de Berne et de Zurich. Mais Mourner, avait trouvé un successeur dans le maître d'école, greffier et chroniqueur Salat, qui eut à subir, sur les plaintes de Berne, un emprisonnement de 70 heures dans le Wasserthurm à Lucerne (le 19 avril 1532). Il n'en revint pas moins à la charge par de nouveaux pamphlets où Zwingli, l'Hercule helvétique, comme il l'appelait ironiquement, était poursuivi jusque dans sa tombe[2].

A Soleure, la victoire des catholiques eut des conséquences autrement graves. En dépit de la prépondérance numérique des vieux croyants, les nouveaux avaient eu assez de crédit pour déterminer la jonction de la bannière cantonale à celle des Bernois, en vertu de l'ancienne alliance des deux villes. Les cinq cantons donnèrent aux Soleurois l'alternative de payer une contribution de guerre de 800 écus ou d'abolir chez eux la nouvelle croyance (22 avril 1532). L'un des chefs du parti catholique, Nicolas de Wengi, noble de race, boucher et aubergiste de profession, venait d'être promu de la dignité de trésorier qu'il remplissait depuis 1530, à celle d'avoyer (le 23 juin 1532). Ma-

[1] *Abrégé de l'Histoire des Suisses*, par un Neuchâtelois (le comte Petitpierre-Wesdehlen). Neuchâtel, Attinger, 1849, 207.
[2] Bæchtold, *Hans Salat, der schweizerische Chronist und Dichter*, Basel, Bahnmeyer, 1876, 11.

gistrat équitable, Wengi proposa de laisser le libre exercice de leur culte aux réformés, moyennant l'acquittement par eux de cette somme. Cette opinion conciliante n'était du goût ni des cinq cantons, ni des catholiques exaltés, ni des protestants eux-mêmes. L'église des cordeliers fut alors ôtée aux évangéliques et leur culte relégué à un quart de lieue de la ville, à Zouchwyl. Irrités de cette décision, les chefs du parti réformé ou luthérien, le banneret Hugi et les frères Jean et Rodolphe Roggenbach, réunis dans la maison du conseiller Von Arx, charron de profession, résolurent de tenter un coup de main et de s'emparer de la ville[1]. Au coup d'une heure de l'après-midi, le jeudi 30 octobre 1533 (et non après minuit comme le dit la chronique de Hafner), les nouveaux croyants de la campagne devaient entrer en ville et en occuper les portes, pendant que leurs coreligionnaires de la bourgeoisie s'empareraient de l'arsenal. Mais prévenu par l'un des conjurés entre midi et une heure, Wengi fait retarder l'horloge, occuper les portes et l'hôtel de ville.

L'arsenal dont les protestants s'étaient emparés leur est repris; ils sont contraints de se retirer dans le Petit-Soleure, en coupant le pont de l'Aar. Plus nombreux et maîtres de la ville supérieure, les catholiques braquent leurs canons sur l'autre rive et tirent un premier coup sur l'hôpital où les chefs des réformés tenaient conseil. Wengi se précipite et se plaçant devant la bouche du canon : « Concitoyens, si vous « voulez égorger vos frères que mon sang coule avant le leur. » Le feu cesse; les protestants trop faibles pour soutenir la lutte se retirent à Wiedlisbach, dans le canton de Berne. Quelques jours après, la paix était rétablie par les bons offices des médiateurs de Berne et d'autres cantons. Dix-huit luthériens étrangers durent quitter le pays, ainsi que les huit chefs des protestants indigènes. Une amende de cinq livres, à titre de frais de guerre, fut imposée immédiatement à tous ceux qui avaient pris les armes, au nombre de 109. Les trente-deux citoyens les plus compromis après les chefs eurent à payer 4,680 livres.

La journée du 30 octobre ruina la cause évangélique dans le canton de Soleure. Un nombre considérable de réformés, 70 familles, dit-on, allèrent s'établir dans le canton de Berne. Un bailliage contigu à cet État et où Berne exerçait le droit de haute justice, celui de Bouchegg, conserva, seul, la nouvelle croyance.

[1] Alexander Schmid, *Solothurns Glaubenswirren*. Gassmann Sohn, 1863, 116. Le citoyen qui retarda l'horloge (sans doute par l'ordre de l'avoyer) se nommait Jean Junker, 26, 117. Voir aussi sur cette révolution Robert Gloutz-Blotzheim, *Schweiz. Museum*, 1816, et Hemmann, *Die reformirte Gemeinde in Solothurn*, 1834.



L'avoyer magnanime auquel les catholiques soleurois devaient une victoire pure du sang de leurs frères et la Confédération un exemple d'humanité, resta, pendant 17 ans, à la tête de la république[1].

Soleure a érigé un bloc de granit à la mémoire du grand magistrat; mais il s'en est élevé un plus durable dans les cœurs et les chants populaires des Confédérés.

La nouvelle des événements de Soleure venant s'ajouter à celle de la victoire de Cappel fut accueillie avec une grande joie à Milan, soit par le duc François II Sforza, soit par le nonce et l'ambassadeur impérial Carraciolo. Ils en complimentèrent les cantons catholiques, en y ajoutant leurs offres de services. Le pape Clément VII ne tarda pas à les féliciter à son tour de la victoire remportée sur les *machinations de l'impiété* (13 décembre 1533)[2].

Heureux du retour de Soleure à l'ancienne croyance, les cinq cantons se bercèrent un instant de l'espoir qu'ils obtiendraient le même résultat à Glaris. Ils s'unirent dans ce dessein à leurs coreligionnaires des Grisons et à l'abbé de Saint-Gall. Dirigés par Égide Tschoudi, les catholiques glaronnais parvinrent à rétablir la messe dans quatre paroisses, mais durent renoncer à l'espérance de reconquérir tout le pays à l'unité catholique.

Les efforts des cinq cantons eurent plus de succès dans les pays qui séparent le lac de Zurich de celui de Constance. Le Gaster, le Toggenbourg, Rapperschwyl et Sargans virent se rétablir l'ancien culte. L'abbé de Saint-Gall rentra en possession de sa principauté, à l'exception de la ville de ce nom. Les gens du Rheinthal durent prêter serment au bailli qu'ils avaient chassé et qui était du canton d'Underwald. Le catholicisme fut rétabli également à Dissentis et dans d'autres endroits des Grisons où il avait fait place à la nouvelle doctrine. Mais ces changements ne s'accomplirent pas sans de grandes violences exercées contre les individus et les pays récalcitrants. Le Gaster fut un des plus mal-

[1] De 1529 à 1546. Il fut inhumé avec le casque et l'épée, comme le dernier de sa race. Il est à noter que ni la copieuse chronique du greffier lucernois Salat, ni les rapports des députés des cantons catholiques à leurs gouvernements, du 3 novembre 1533, ne font mention de l'avoyer Wengi dans leur récit de la conjuration. Ils ne nomment pas davantage les chefs du complot ou les huit proscrits. Les noms de ces chefs sont cités, en revanche, dans une missive des députés des cinq cantons catholiques, plus Fribourg, à leurs supérieurs, en date du 4 novembre. C'étaient Hans Hugi, l'ancien banneret, élu trésorier à la place de Wengi le 13 janvier 1533, Hans Roggenbach, Rodolphe Roggenbach, Ours Stark, Winkel, Ours Durs, Heini von Arx et Hans Hubler. *Archiv für Reformationsgeschichte*, I, 624.

[2] *Archiv für die Reformationsgeschichte*, II, 22.

traités; ses malheureux habitants se virent proclamés *infâmes*, privés de leurs armes et de leurs droits politiques, et condamnés à payer une capitation déshonorante, sous le nom de « deniers des coquins » (*Schelmengulden*)[1].

Les protestants ne brillaient pas par plus de tolérance. L'année qui suivit la bataille de Cappel, les proscrits de l'Oberland n'obtinrent qu'au prix d'une abjuration forcée la faveur de rentrer dans leur patrie. La même année, un officier zuricois d'un grand mérite et que son attachement au catholicisme n'avait pas empêché de servir fidèlement sa ville natale dans la dernière guerre, Pierre Füssli, avait fait la communion pascale à Einsiedeln. Poussé par les prédicants, le gouvernement zuricois décida de bannir quiconque communierait désormais selon les rites de l'Église romaine[2].

L'esprit évangélique de certaines peuplades contrastait heureusement avec l'intolérance des gouvernants. Les habitants catholiques de l'Entlibouch vivaient dans les meilleurs termes avec leurs voisins protestants de l'Emmenthal. Le gouvernement de Berne dut même, dans une circonstance, se faire l'interprète de la reconnaissance de ses sujets envers la population de l'Entlibouch. Lorsqu'un incendie ravagea la ville de Berne en 1535, les Fribourgeois se hâtèrent d'accourir et contribuèrent pour une somme considérable à la reconstruction de cette cité.

La mort de Zwingli avait privé de son chef le clergé réformé de Zurich et des pays environnants. On nomma pour premier pasteur ou *Antistès* de la métropole zwinglienne, le ministre réfugié de Bremgarten, Henri Bullinger, âgé de vingt-huit ans seulement, mais remarquable par ses talents, sa piété, son éloquence et son zèle pour l'instruction publique. Il chercha à mettre quelque unité dans l'Église évangélique, affaiblie par ses divergences, et fit adopter, au synode de Bâle, le 4 février 1536, un symbole appelé la *confession de foi helvétique*.

Un synode cantonal avait eu lieu quatre années auparavant à Berne, sous la présidence du ministre strasbourgeois Capiton (Kœpflin) pour fixer la constitution de l'Église bernoise. Cette assemblée, composée de deux cent trente pasteurs, fut troublée par des luttes théologiques que le docteur de Strasbourg parvint non sans peine à apaiser par son éloquence. Ce synode laissa dans la *confession de foi* de 1532 un monument de son activité sur le terrain du dogme et de la discipline. Mais peu d'années après, Berne eut la douleur de voir s'éteindre d'une mort prématurée la principale lumière de son église, le docte et conciliant

[1] Henne (Anton), *Schweizerchronik*, II, 773.
[2] Fassbind, *Gesch. von Schwyz*, IV, 315.



Berthold Haller. Il n'avait que 45 ans. Haller était, comme son ami Anshelm, originaire de Rothwyl et n'appartenait pas à la famille de ce nom qui a produit Albert de Haller au XVIII[me] siècle.

Plus tolérant que Bullinger, Haller avait cherché à faire rapporter l'édit qui condamnait à l'exil tous les dissidents catholiques ou anabaptistes. « La foi est un don de Dieu, disait le noble pasteur, dans « une lettre adressée au nom du clergé bernois au petit conseil; réser- « vez vos châtiments pour les transgresseurs de la loi civile. »

**5. Farel, ou propagation de la Réforme dans la Suisse française. — Conquête du Pays de Vaud par Berne et Fribourg. (1520 à 1536.)**

Nous avons raconté l'établissement de la Réforme dans la Suisse allemande. Nous avons maintenant à dire son origine et ses progrès dans la Suisse française.

La Réformation trouva d'abord moins de faveur chez les peuples d'origine latine que parmi ceux d'origine germanique. Les Français, les Espagnols et les Italiens repoussèrent généralement la foi nouvelle. Il en fut de même, au commencement, des populations de la Suisse romande. Très attachés au culte des *benoits saints* et de *la bonne Notre-Dame de Lausanne*, comme ils disaient dans leur naïf langage, les États de Vaud, réunis à Moudon, avaient défendu de parler de Luther sous peine de l'estrapade[1] et même du bûcher en cas de récidive (1525).

La ville de Lausanne montrait moins de décision et tantôt défendait le prêche, tantôt l'autorisait. Apprenant que Farel devait prêcher dans leur ville, les Fribourgeois alliés des Lausannois, leur écrivirent: « Si vous recevez Farel, adieu la combourgeoisie; » ils parvinrent ainsi à obtenir d'eux l'éloignement du réformateur (1529). Mais l'année suivante, Lausanne accordait aux Bernois un contingent de 66 coulevriniers pour leur guerre contre les cantons catholiques, et ces auxiliaires devenaient, à leur retour, autant d'adhérents de la nouvelle doctrine. Ce n'est cependant pas Lausanne, mais la petite ville d'Aigle qui devait être le berceau de la Réformation dans la Suisse romande. Guillaume Farel en avait fait sa résidence dès novembre 1526 et s'y était introduit sous les dehors d'un maître d'école et le faux nom d'Ursinus. C'était un petit homme maigre, mais nerveux, impétueux, indomptable. Il trouva en 1531 un second très habile dans la personne d'un jeune bourgeois d'Orbe, nommé Pierre Viret qui avait fait quelques

[1] Ce supplice consistait à élever le patient au moyen d'une pièce de bois et à le précipiter à terre avec violence.

études à Paris sous Lefèvre et Farel lui-même[1]. Pendant deux ans, Farel ne cesse de parcourir le pays de Vaud et les contrées voisines, prêchant dans les maisons, sur les places publiques et dans les églises, quand il en avait forcé l'entrée, luttant avec une énergie extraordinaire contre le clergé séculier, les moines et la foule attroupée contre lui. Mis en prison, ensanglanté, meurtri, Farel ne se rebute jamais et recommence avec plus d'ardeur que jamais. Cent fois il eût été brûlé ou lapidé sans la protection de Berne. Mais ce canton puissant et redouté veille sur lui et le défend contre tous ses ennemis. Une première tentative de Farel pour introduire la Réforme à Morat avait échoué. Le 18 août 1529, les catholiques, soutenus par Fribourg, l'avaient emporté dans le vote. Farel fut plus heureux dans une seconde tentative et réussit à faire adopter la nouvelle doctrine à Morat et dans le Vully (janvier et février 1530). Il tenta d'en faire autant sur les terres de Messieurs de Fribourg, et se montra à Domdidier, village de la frontière. Mais l'ordre de le saisir fut donné à Avenches, et Fribourg prit soin d'armer de hallebardes les hôtes du cloître de Payerne. Farel ayant commencé à prêcher dans cette ville en plein air, ses ennemis veulent le jeter à la Broie. Le bailli dut l'envoyer en prison pour le dérober à la fureur populaire. En retournant de Payerne à Morat, il fut arrêté à Domdidier par les sujets du gouvernement de Fribourg qui le fit relâcher pour ne pas irriter les Bernois (1533)[2]. Farel avait tourné ses regards vers Neuchâtel. Là, comme à Lausanne, les semences de la Réformation avaient été apportées par les jeunes soldats qui avaient suivi la bannière de Berne dans la guerre de Cappel. Les mœurs déréglées des chanoines, leur avarice et leurs rixes scandaleuses, disposaient d'ailleurs les bourgeois du chef-lieu à écouter Farel. Appuyés par Berne, les partisans de la Réforme contraignirent Georges de Rive, gouverneur du pays pour la princesse de Longueville, à faire voter la bourgeoisie sur la question de religion. Le prêche l'emporta par 18 voix sur la messe (4 novembre); mais déjà le catholicisme avait été aboli comme une idolâtrie et Farel mis à la tête de l'église collégiale de Notre-Dame, convertie en temple du culte réformé (23 octobre 1530). La révolution religieuse fut accompagnée des scènes accoutumées de vandalisme. Pour sauver quelques images, le gouverneur de Rive dut les emporter chez lui. Il eut aussi à protéger les chanoines contre les excès de la multitude qui les battait et voulait saccager leurs demeures.

A Valangin, à Boudry, à St-Blaise et dans les campagnes, en général,

[1] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, II, 372, croit que Viret ne connut Farel qu'en Suisse et n'eut pas pour maître Lefèvre.
[2] Herminjard, ibid., III, 62.



on tenait encore fortement au catholicisme. Mais, soutenu par Berne, Farel chassait les prêtres et forçait les populations de l'entendre. La dame de Valangin, Guillemette de Vergy, se plaignit en vain aux Bernois que Farel troublait la messe par ses violences. Dix ans plus tard, tout le pays avait adopté la Réforme, sauf Lignières, Landeron et Cressier. A Lignières, pendant que les sujets de l'évêque de Bâle étaient devenus luthériens, les Neuchâtelois proprement dits étaient restés catholiques. Au Landeron, ce fut, dit-on, la voix du berger qui décida en faveur de la messe. A Cressier, où la majorité s'était prononcée pour la Réforme, ce fut le patronage de Soleure qui sauva l'ancienne croyance[1]

Les Fribourgeois essayèrent de maintenir également le catholicisme à St-Aubin, où, de concert avec le seigneur Claude de Neuchâtel, leur combourgeois, ils installèrent un curé à main armée; mais les menaces de Berne les firent renoncer à leur tentative (septembre 1533)[2].

Le triomphe de la Réforme à Neuchâtel fut suivi de l'établissement de la première imprimerie, installée, selon la tradition, dans le village de Serrières[3].

La révolution religieuse produisit un notable changement dans la constitution du comté de Neuchâtel. Les chanoines formaient auparavant le premier des trois ordres dans l'assemblée des états du pays, ils furent remplacés par les nobles. Les deux autres ordres furent composés des officiers de judicature, des bourgeois et des bannerets. Les chefs de la bourgeoisie de Neuchâtel, ou *Messieurs les Quatre*, mirent à profit la révolution pour accroître leur autorité. Mais des empiétements plus redoutables étaient à craindre de la part de l'État de Berne, représenté dans les États du comté par l'avoyer Jacques de Wattenwyl, propriétaire de la seigneurie de Colombier. Désireuse de soustraire le pays à cette influence et d'y rétablir en même temps le catholicisme, la princesse de Longueville, Jeanne de Hochberg (elle est appelée Marguerite par les Suisses) chargea messire Collier, prévôt de Valangin et chanoine de Saint-Nicolas à Fribourg, de vendre à ce dernier canton la souveraineté de Neuchâtel, pour le prix de 60,000 écus d'or. Le marché était conclu; mais l'inhabileté des gouvernants fribourgeois qui, au lieu d'occuper immédiatement le comté, cherchèrent à s'associer les Bernois pour cette acquisition, fit échouer l'affaire. Berne préférait dominer seul à Neuchâtel. Il fit désavouer Collier par la princesse (1542). Aidé de Soleure, qui réclamait pour sa part le Landeron, Fribourg ne pou-

[1] Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, 309.
[2] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, III, 76.
[3] Ibid., III, 294. Herminjard dit que c'est à Neuchâtel même. Nous avons des raisons de penser le contraire.

vait se résoudre à résilier un marché qui l'occupait depuis six ans. L'acquisition de Neuchâtel faisait encore, en 1552, l'objet de conférences secrètes entre Soleure, Fribourg et Lucerne.

Devenu premier pasteur de l'église neuchâteloise, Farel n'abandonna point le rôle de propagateur de la doctrine à laquelle il avait voué sa vie. Le Pays de Vaud, alors encore en grande partie catholique, et le val d'Ajoie que Farel n'avait pu explorer à sa guise, dans son court apostolat à travers l'évêché de Bâle, sollicitent tour à tour son zèle infatigable. Deux fois il se rend à Porrentruy, où le bourgmestre et le greffier l'admettent à leur table et se montrent propices à la nouvelle croyance. Mais deux fois il est obligé de fuir devant une émeute populaire, provoquée par l'évêque de Bâle et les moines de l'archevêque de Besançon, métropolitain d'une grande partie de la Suisse occidentale (1554 et 1557)

Une conquête plus importante devait réussir à Farel. C'était celle de Genève, l'ancienne ville épiscopale et impériale, alors engagée dans une lutte à mort avec la Savoie pour son indépendance. « C'est ici l'homme! s'écrie un des successeurs de Farel, qui, sans se laisser effrayer ni par les difficultés, ni par les coups, ni par les injures, a gagné Montbéliard, Aigle, Lausanne et Genève à l'Évangile. » — « Ce fut Farel, dit un historien français, qui donna Genève à la Réformation et Calvin à Genève [1].

Déjà, dans le courant de l'année 1532, Farel était venu à Genève. Mais il en avait été chassé aux cris de: « Tue, tue cette *cagne*; au Rhône, ce méchant Luther! » Son disciple, Froment, eut d'abord plus de succès, et fit beaucoup de prosélytes, sous le déguisement d'un maître d'école. Mais s'étant cru assez fort pour prêcher publiquement sur la place du Molard, le jour de l'an 1533, il dut s'enfuir à son tour. Dans une nouvelle tentative, il n'échappa à la mort que grâce à Baudichon de la Maison-Neuve, dans la maison duquel s'assemblaient les amis du prédicateur et qui se tenait à la porte de l'église une épée à la main [2]. Dès lors plus de repos dans la cité. Deux nouveaux partis, ceux des luthériens et des catholiques, parcoururent en armes les rues de la ville, l'injure à la bouche et toujours prêts à en venir aux mains.

Un jour, un citoyen modéré, Pierre Vandel, ayant voulu s'interposer

[1] Mignet, *Mémoire sur l'Établissement de la Réforme religieuse à Genève*. Comparer avec Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation au temps de Calvin*, III, 1864. Quelques prédicateurs obscurs, comme le Bernois Furrer, avaient publiquement, mais sans succès, évangélisé à Genève dès 1530. Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, I, 103.

[2] Roget (Amédée), *Les Suisses et Genève*, 1864, II, 81.



dans la lutte, est frappé d'un coup de poignard dans le temple de Saint-Pierre, quartier général des catholiques (28 mars). Un mois après, le 4 mai, nouvelle mêlée, où le chanoine Werli, de Fribourg, l'un des chefs des vieux croyants, est tué sur le Molard, comme il frappait d'estoc et de taille avec sa hallebarde. Ce Werli appartenait à une famille puissante. Cent Fribourgeois, les six frères du chanoine en tête, arrivent à Genève, exigent la mort des meurtriers et le rétablissement de l'évêque qui avait été chassé de la ville. Ce dernier fit son entrée à Genève le 1er juillet, escorté par les deux avoyers de Fribourg, Humbert et Péterman de Praroman, et 180 guerriers de ce canton. Un prédicateur catholique, le dominicain Furbity, est installé dans la cathédrale, les partisans de la Réforme sont jetés dans les cachots, et l'un d'eux, nommé Curtet, assassiné. Un magistrat fribourgeois, Antoine Pavillard, était commis par l'évêque, Pierre de la Baume, comme son lieutenant avec pleins pouvoirs contre les propagateurs de l'hérésie. Mais l'appui que Fribourg donnait aux vieux croyants, Berne le prêtait aux réformés. De nouveaux désordres éclatèrent. L'évêque fut contraint de quitter une seconde fois la ville; Furbity fut jeté dans un cachot humide, et Farel installé à sa place à Saint-Pierre. Vainement les conseils, par crainte des Fribourgeois d'une part, de l'empereur Charles V et du roi de France de l'autre, cherchent à rester neutres entre les deux partis. La faction des *Enfants de Genève*, conduite par Baudichon de la Maison-Neuve, réclamait avec menace l'abolition du catholicisme.

Le dimanche de Pâques 400 citoyens communièrent au couvent de Rive de la main de Farel, et Jean Portier, officier épiscopal, accusé d'avoir conspiré avec le duc et l'évêque pour leur livrer la ville, avait la tête tranchée avec un de ses complices (10 mars 1534) [2].

Indignés de ce qui se passait et de la prépondérance croissante des Bernois, les Fribourgeois signifièrent aux conseils de Genève, par quatre ambassadeurs, leur intention de rompre la combourgeoisie. Alarmés à la pensée de perdre l'appui d'une ville qui avait été jusque-là leur plus fidèle alliée et la protectrice de leurs franchises, les Genevois firent tous leurs efforts pour fléchir les ambassadeurs; ils envoyèrent à leur tour une députation à Fribourg dans l'espoir de détourner le coup qui menaçait l'indépendance genevoise. Mais les Fribourgeois demeurèrent inexorables, et la rupture définitive de la combourgeoisie fut annoncée

[1] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, III, 150.

[2] A. Roget, *Suisses et Genève*, II, 103-116. La conjuration était réelle et avait à sa tête de Pesme, Régis (François) le jeune, Jean de Crest, Mâlbuisson, Levrat, Nic. de Prato, Odet, etc. Au moment fixé, le cœur manqua aux gentilshommes qui devaient assaillir la ville.

au Deux Cents et au Conseil général par deux députés de Fribourg, Fégeli et Roguinet (15 mai 1534). « Avec la combourgeoisie de Fribourg, dit M. Roget, croula le dernier rempart du catholicisme à Genève [1]. »

Avec cette combourgeoisie faillit aussi crouler le boulevard de la liberté genevoise. D'accord avec les partisans qu'il avait dans la ville, le duc essaie de surprendre la place, le 31 juillet 1534. N'ayant pas réussi, il fait avancer de nombreuses troupes pour cerner Genève; une flottille italo-savoisienne croise sur le lac, ayant pour chef le fameux châtelain de Musso, le tyran de la Valteline et le grand ennemi des Suisses.

L'évêque, de son côté, retiré au château de Peney, s'y entourait de ses partisans fugitifs et tenait la ville en alarme continuelle par ses attaques de jour et de nuit. Une tentative des Genevois pour prendre ce *nid de traîtres* échoua complètement (5 mai 1535). Les *canailles* de Genève, comme les appelaient les Peneysans, en buvant ironiquement à leur santé, tournèrent bride contre la ville. Jean Philippe, qui remplissait alors les fonctions de capitaine général, avait fort à faire pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main et s'entendre avec les six ou sept capitaines à ses ordres. C'était un homme riche, généreux, qui avait fait ses preuves dans les premières luttes pour l'indépendance. Mais au milieu des orages, la Réformation suivait son cours. Un mois après la défaite de Peney eut lieu un colloque auquel prirent part seulement deux prêtres catholiques, déjà plus ou moins gagnés à la Réforme; Farel et Viret obtinrent un facile triomphe (8 juin 1535).

Le colloque de Genève eut les suites ordinaires de ces sortes d'assemblées, la destruction des images et l'abolition des restes du catholicisme. Farel, en dépit des défenses du Conseil qui voulait aller prudemment en besogne, prit possession de la cathédrale (8 août 1535) [2]. Une religieuse, chassée de son cloître, Jeanne de Jussie, a laissé un récit émouvant et naïf de l'expulsion des sœurs et des derniers soutiens du catholicisme dans la ville d'Arve et Rhône.

Mais les dangers de Genève ne faisaient que s'accroître. Chaque jour de nouveaux complots étaient ourdis contre la ville et punis du dernier supplice. Le mamelu Jacques Malbuisson eut la tête tranchée sur la place du Molard (17 juillet). Le même sort atteignit cette année et l'année suivante les ducaux Épaules, de Prato, etc. [3].

L'imminence du péril arrachait à Genève des cris de détresse. Ils

[1] A. Roget, *Suisses et Genève*, II, 106.
[2] Roget, ibid., II, 156.
[3] Roget, ibid., 154.



ne trouvèrent pas d'écho auprès des gouvernants bernois, auxquels cette ville devait encore des sommes considérables pour les armements précédents, et qui commençaient à se lasser de guerres sans profit pour l'État. Mais le peuple s'en émut dans le Seeland et les montagnes de Neuchâtel. Un corps-franc de 700 hommes, conduit par le banderet André Messelier et l'intrépide vitrier, Jacques Wildermouth, un ardent ami de Farel, partit clandestinement et battit 4000 soldats italiens et espagnols qui voulaient lui barrer le passage à Gingins au Pays de Vaud (10 octobre 1535). Ils allaient pénétrer victorieux sur le territoire de Genève, lorsque les commissaires bernois intervinrent et firent rentrer les volontaires dans leurs foyers. Genève, de son côté, avait levé 500 hommes destinés à rejoindre leurs auxiliaires du Seeland et de Neuchâtel, et en avait remis le commandement à Baudichon de la Maison-Neuve, nommé capitaine général à la place de Jean Philippe. Mais l'intervention de Berne les obligea à rebrousser chemin comme les Neuchâtelois. Baudichon, les yeux baissés, ramena ses soldats [1].

Réduite aux dernières extrémités, Genève tourne des regards suppliants vers la France et se dispose à recevoir une garnison française. Berne, que ce voisinage inquiétait, se décide alors à agir et arme 6000 hommes sous Nægeli (22 janvier 1536). Capitaine redouté par son habileté et sa bravoure, Hans-Franz Nægeli avait déjà fait trembler Musso sur les bords du lac de Côme. C'était un bel homme, au teint bruni par le soleil d'Italie, à l'œil noir, au front élevé, au nez aquilin et dont la physionomie offrait un mélange d'énergie, de candeur et de finesse [2].

L'armée bernoise traverse le territoire vaudois sans perdre un soldat, fait dans Genève délivrée une entrée triomphale (2 février) et porte la guerre dans les États de Savoie. La facilité de la conquête avait allumé la cupidité ambitieuse de Berne et du grand capitaine. Les belles provinces de Gex, du Chablais et de Vaud sont déclarées unies à la république bernoise.

Nægeli propose aux Genevois d'y incorporer leur territoire et de substituer la domination de Messeigneurs à celle du prince-évêque. A cette ouverture, la douleur et l'indignation se peignent sur le visage des magistrats et des citoyens genevois : « N'aurions-nous tant combattu et

[1] Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XI, 119. Roget, II, 173.
[2] On a à Berne deux portraits du grand capitaine. L'un se voit à la bibliothèque publique dans la galerie des avoyers, au rang desquels Nægeli fut élevé en 1540.

tant souffert depuis vingt ans que pour devenir une ville sujette? Ah! Messeigneurs, vous nous avez fait beaucoup de bien. Aidez-nous à maintenir notre liberté en fidèles alliés et combourgeois. » La fermeté de ce langage sauva Genève. Mais l'armée bernoise, gorgée de butin, était impatiente d'en jouir dans ses foyers. Elle quitta les bords du Léman sans avoir ouvert le cachot de Chillon, où gémissait depuis cinq ans un prisonnier cher à Genève et à la liberté!

Deux peuples de la Suisse catholique avaient également fait la guerre au duc de Savoie et s'étaient emparés, les Vallaisans d'une partie du Chablais, annexée ainsi au Bas-Vallais[1], les Fribourgeois, des villes et pays de Romont, Rue, Estavayer, Surpierre, Châtel-Saint-Denis et autres lieux dont ils formèrent des bailliages[2]. Une ville encore eût fort convenu aux Fribourgeois, c'était Vevey, dont la possession leur eût donné un port sur le Léman et assuré un débouché pour leur commerce. Mais les troupes destinées à cette conquête reculèrent devant l'écusson bernois peint sur les portes de la ville.

Fribourg, à cette époque, joue souvent à côté de sa rivale le rôle inférieur de l'humble Pise devant la superbe Florence.

Mais l'ambition de Berne n'était pas satisfaite. Cet Etat n'avait point renoncé à ses projets sur Genève, et en formait de nouveaux sur l'évêché de Lausanne, épargné dans la première campagne. La guerre de François Ier avec le duc de Savoie et les revers de ce dernier, dont tous les États étaient envahis, offraient une occasion propice. Une lettre imprudente de l'évêque Sébastien de Montfaucon, réfugié à Fribourg, d'où il excitait ses gens à la guerre; les incursions du gouverneur de Chillon, Beaufort, qui croyait sa forteresse imprenable, favorisèrent les desseins ambitieux des Bernois. Mille cinq cents hommes, aux ordres du vaillant Nægeli, s'avancent sur les terres de l'évêché, prennent, en passant, Avenches, Lucens et vont assiéger Chillon qu'une flottille genevoise canonne du côté du lac. Hors d'état de tenir, Beaufort s'enfuit de nuit dans une barque et le château capitule (28 mars 1536). Le premier soin des vainqueurs fut de délivrer Bonivard de sa prison souterraine où on le trouva enchaîné à un pilier (29 mars 1536). Il rentra en triomphe dans Genève au milieu des acclamations du peuple, assemblé pour le recevoir sur le rivage[3].

[1] Monthey et le pays Gavot.

[2] St-Aubin, Delley, la Tour de la Molière, Attalens, Vuissens, Vaulruz, Wuippens.

[3] « M. de St-Victor, » dit le réformateur Froment, dans son pittoresque langage, « avait esté prisonnier par l'espace de 6 ans au profond de la forteresse, sur la « roche auprès de l'eau, lequel avait fait en soy esbatant et piéteyant un petit « chemin qu'on appelle *vionnet* engravé sur la roche, tant se pourmenait-il, en composant beaucoup de menues pensées et ballades, tant en latin qu'en français. » La délivrance de Bonivard a fait le sujet d'un tableau de Lugardon.



Après la prise de Chillon, Nægeli occupe les quatre paroisses de Lavaux et marche sur Lausanne. La bourgeoisie de cette ville s'était toujours flattée de l'espoir de se maintenir libre au milieu du naufrage qui engloutissait la nationalité vaudoise. Elle se fiait en sa dignité de cité épiscopale et impériale, et dans ses alliances avec Berne et Fribourg conclues en 1525 et renouvelées depuis lors. Ces considérations n'arrêtèrent point les seigneurs de Berne. Entré dans Lausanne sans coup férir, Nægeli monte au château de Saint-Maire, remplace par l'ours de Berne et les couleurs bernoises, *rouge* et *noire*, les armoiries épiscopales, et proclame l'État de Berne souverain temporel de l'évêché. Les remontrances, les protestations, les messages, tout fut inutile (1er avril 1536).

Berne ne songe plus qu'à organiser ses conquêtes. Les *trois états* de Lausanne furent abolis comme ceux de Vaud. Huit baillis bernois gouvernèrent les pays conquis pour messeigneurs et s'établirent à Lausanne, Nyon, Moudon, Chillon, Yverdon, Avenches, Thonon, Ternier et Gex[1]. Des franchises considérables dont ces villes avaient joui sous la domination savoisienne, on ne laisse aux Vaudois que leurs lois municipales et leur langue. La liberté des cultes avait été d'abord accordée par Nægeli. Mais après un simulacre de colloque[2] tenu dans la cathédrale de Lausanne par Viret, Farel et d'autres pasteurs, la messe est abolie et les symboles catholiques violemment arrachés des églises.

Le fait le plus criant fut la spoliation de la cathédrale de Lausanne. Centre d'un grand pèlerinage, cette église, consacrée à la Vierge, renfermait d'immenses richesses en ornements de tous genres: ostensoirs, calices, croix, chandeliers, chasubles, chapes, reliquaires, châsses, colliers, tapisseries précieuses, etc. Berne s'empara de ces richesses, première origine de ce trésor mystérieux qui contribua tant, trois siècles plus tard, à attirer sur ce canton et sur la Suisse en général les armes françaises.

Pour gagner les communes vaudoises à la Réforme, le gouvernement bernois eut l'habileté de leur céder ou de leur vendre, à vil prix, une partie des domaines ecclésiastiques. Le produit de ces biens servit à

[1] Plus tard, c'est-à-dire après la restitution du Chablais à la Savoie et la cession du pays de Gex à la France, le pays de Vaud fut divisé en quinze bailliages réduits plus tard à douze.

[2] « L'issue d'une telle dispute n'était pas douteuse. Les réformés posaient les « questions et le Deux Cents de Berne, transformé en concile, décidait en dernier « ressort sur les articles de foi. » Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, II, 26. Voir les détails du colloque dans Vulliemin, *Le Chroniqueur*, journal de l'Helvétie romande en 1535 et 1536.

former ces fonds d'école et ces bourses que possèdent aujourd'hui ces communes.

Une part considérable de cette fortune échut aux bourgeois de Lausanne, investis également de la basse, moyenne et haute justice, en échange de leur liberté impériale. Un grand collège et une académie avec des bourses furent aussi institués à Lausanne, aux instances de Viret devenu l'un des premiers pasteurs de la ville. Ces largesses n'empêchèrent pas le peuple vaudois de se révolter dans plusieurs endroits contre l'*édit de réforme* publié par les seigneurs de Berne, et de refuser de se rendre au prêche. Les baillis eurent ordre de les y contraindre et d'expulser les prêtres récalcitrants qui entravaient les progrès de la nouvelle doctrine. Les anciens bailliages d'Orbe, d'Échallens et Grandson appartenant en commun à messeigneurs de Berne et de Fribourg, semblaient, grâce à cette position mixte, devoir échapper au terrorisme des premiers. Mais, en échange de la cession de quelques terres épiscopales comme Bulle, la Roche et Albeuve, le gouvernement fribourgeois avait commis la faiblesse de souscrire à un arbitrage léonin et d'accepter un surarbitre zuricois, qui prononça que là où *le plus*, c'est-à-dire la majorité serait pour la messe, on pourrait toujours en revenir pour établir le prêche, mais qu'une fois le prêche voté, on ne pourrait plus en revenir pour rétablir la messe (29 mai 1538). C'est là ce qu'on a appelé le traité de la Singine. Trois ans auparavant les Fribourgeois avaient montré plus de caractère. Un prêtre catholique ayant été assassiné à Berne, ils avaient pris les armes et les avaient fait prendre aussi à leurs alliés du Vallais, qui au nombre de 1800 étaient venus jusqu'à Payerne, sous le commandement de Clausen et de Bertherin de Monthey [1]. Berne avait alors jugé à propos d'apaiser le différend. Le résultat de la politique de la peur qui prévalait à Fribourg fut que les bailliages mixtes d'Orbe et Grandson abjurèrent le catholicisme à la suite de scènes de désordres et de violences dont un des chefs du parti catholique, le *grand banderet* d'Orbe, Pierre de Pierrefleur, nous a transmis le naïf et vivant récit dans sa chronique [2]. Échallens seul conserva en partie l'ancienne croyance à laquelle il est resté fidèle jusqu'à ce jour.

Le traité de la Singine semble au reste avoir fait germer des idées de tolérance dans les têtes d'une partie de la magistrature fribour-

[1] Furrer, *Gesch. von Wallis*, II, 277.

[2] La population d'Orbe étant réunie à l'église, les ambassadeurs de Berne parlèrent haut et ferme, ceux de Fribourg « en gens doux, non contredisants à tout « ce que les dits Seigneurs de Berne ne vouloyent, qui fust bien cause de notre « ruine. » *Chronique de Pierrefleur*, publiée sous le nom de *Mémoires* par Verdeil. Lausanne, Martignier, 1856, 298.



geoise. Une motion dans le sens de la liberté religieuse fut même présentée aux Deux Cents dans la séance du 1er août 1542 et y réunit le chiffre imposant de 84 suffrages, entre autres celui de l'ancien avoyer Humbert de Praroman. Mais tremblante pour l'orthodoxie, la majorité forte de 110 voix rejeta avec colère la motion et prit des mesures énergiques pour maintenir l'intégrité de la croyance [1]. Toute la population mâle de la ville et des anciennes terres, convoquée dans la collégiale de Saint-Nicolas, dut faire profession solennelle de fidélité à la foi catholique. Ce serment fut exigé dès lors à plusieurs reprises. La prison, la confiscation des biens et l'exil punirent les réfractaires comme en 1523 et en 1530.

A l'extérieur toutefois et à l'égard de Berne, Fribourg continue à garder des ménagements que lui imposent tout ensemble, sa faiblesse relative, son isolement géographique et la tiédeur des cantons catholiques.

C'était même déjà par suite de ce manque de secours du dehors qu'il s'était vu contraint de baisser pavillon devant son puissant voisin et de se contenter de la maigre part qui lui avait été faite dans la conquête du pays de Vaud [2].

Le partage de la Gruyère, qui s'accomplit entre les deux États l'année même de l'abjuration d'Orbe et de Grandson, peut servir aussi à expliquer la faiblesse de Fribourg dans ce conflit religieux.

Devenu maître au spirituel et temporel d'une grande partie du pays de Vaud et des provinces voisines du Chablais et de Gex, Berne méditait le projet d'y joindre encore le comté de Gruyère à titre d'ancien fief de Savoie.

Le comte Michel de Gruyère lui-même, prince chevaleresque, mais prodigue et obéré de dettes, faisait mine de vouloir vendre son comté aux Bernois. Il eût fait pièce ainsi aux Fribourgeois, ses coreligionnaires et ses alliés naturels, mais contre lesquels il avait conçu une si grande aversion qu'il ne se gênait pas pour écrire: « Je donnerais mon comté au diable plutôt qu'aux Fribourgeois. » Dans d'autres moments il parlait de vendre le pays à ses sujets et de les rendre aussi libres que les hommes des Waldstætten. Après avoir employé tous les moyens imaginables pour

[1] Archives cantonales de Fribourg, *Besatzungsbuch*, à la date du 1er août 1542. Parmi les rejetants figurent l'avoyer en charge Petermann Ammann, l'ancien avoyer Laurent Brandenbourger, le conseiller Petermann de Praroman, un d'Affry, un Weck, un Gottrau, un d'Alt, des Werly, un Schaller, Claude de Montenach, le premier de cette famille qui se soit fixé à Fribourg.

[2] Archives cantonales de Fribourg, *Rathsmanual*, à la date du 25 septembre 1536. Extraits du curé François Girard.

retarder sa chute, jusqu'à corrompre par argent les magistrats influents de Berne et Fribourg, il fallut bon gré mal gré en venir à la faillite[1]. Les Bernois et les Fribourgeois figuraient parmi les principaux créanciers du souverain de la Gruyère, ils s'entendirent pour *subhaster* ses États.

Le partage s'opéra dans les premiers jours de novembre 1555. Berne s'empara des contrées situées au-dessus de la Tine (Château d'Œx, Rougemont, le Gessenay), Fribourg des contrées situées au-dessous de la Tine (Gruyère et Montsalvens). Les cantons copartageants promirent aux Gruyériens de respecter leurs franchises. Cette déclaration satisfit, si l'on en croit les actes officiels, le peuple de la basse Gruyère, mais non celui de la haute qui aspirait à former un canton. Berne ne jugea pas à propos d'accorder à ses sujets une indépendance qui, à part une notable diminution de territoire et de puissance, aurait été d'un dangereux exemple pour le Siebenthal et l'Oberland. La basse Gruyère elle-même se résignait évidemment à son sort plutôt qu'elle ne l'acceptait et ne prêta serment que par force aux baillis fribourgeois, comme la haute aux baillis bernois. Vingt ans après, la nouvelle de la mort du comte Michel retentissait encore comme un glas funèbre dans la vallée qu'il avait promis d'affranchir. Les nouveaux maîtres ne furent jamais populaires dans la contrée. Dans la partie du pays qu'elle s'était adjugée, Berne eut mille peines à introduire la Réforme. Comme celui du pays de Vaud, le peuple du pays d'Enhaut n'accepta qu'avec une extrême défiance des doctrines qui répugnaient à sa foi naïve et à ses mœurs joviales[2].

**6. Lutte des Calvinistes et des Libertins à Genève. Influence religieuse et politique de Calvin. — Genève devient la Rome protestante. (1536 à 1549.)**

Lorsqu'on commençait à parler de la Réforme, Bonivard, interrogé par Messieurs du conseil sur ce qu'il pensait de l'introduction de la nouvelle doctrine à Genève, leur avait répondu hardiment : « Que par- « lez-vous de réformer, vous qui êtes si difformes ? Les ministres vous « procureront une réformation ensuite de laquelle il vous faudra punir « les vices, ce qui vous fâchera bien, et à peine aurez-vous les ministres « que vous les chasserez arrière de vous. »

[1] Le comte Michel devait à tous les États de la Confédération, à des villes, à des familles, à des particuliers, voire même à de simples domestiques. Hisely, *Histoire de la Gruyère*, II, 415.

[2] Ruchat, *Histoire de la Réformation*, IV, 164. — Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XI, 335.



La prédiction du prieur de Saint-Victor s'accomplit à la lettre. Aussitôt installés à Genève, Farel et ses collaborateurs travaillèrent à une réforme des mœurs que les troubles intérieurs avaient eu pour effet de relâcher considérablement. La persuasion ne suffisant pas à cette œuvre, les pasteurs eurent recours aux magistrats. Les danses, les festins, les jeux de dés et de cartes, les vêtements indécents furent prohibés, les cabarets fermés à la nuit tombante, l'adultère, passible auparavant d'une simple amende, puni d'une détention au croton (sorte de *carcere duro*). D'autres ordonnances contraignent tous les citoyens d'aller entendre le prêche et de recevoir la cène. Un formulaire de foi est introduit et chaque citoyen tenu d'y adhérer par serment.

A partir de la fin de juillet 1536, Guillaume Farel fut puissamment secondé dans son travail par un jeune réfugié de Picardie, nommé Jean Calvin qui s'était fait remarquer un an auparavant au colloque de Lausanne. Maître Jean Calvin ou Jéhan Cauvin, dont la personnalité était destinée à jouer un si grand rôle dans l'histoire de Genève et du protestantisme en Europe, était petit de corps, maigre, pâle de visage, d'une constitution débile. Sobre, désintéressé, laborieux, infatigable, il se montra dans plusieurs actes de sa vie chagrin, impérieux et cruel, bien différent par conséquent de cet apôtre (Paul) avec lequel s'est plu à le comparer dans son enthousiasme un écrivain contemporain.

Les efforts de Calvin et de Farel avaient soulevé contre eux un parti puissant. Les citoyens qui soupiraient en secret après le catholicisme, et tous ceux plus nombreux encore qui n'avaient cherché dans la Réforme qu'une liberté plus étendue s'unirent contre les ministres. Farel et Calvin voulurent faire vider la ville aux *Papistes* et aux *Libertins*[1].

Mais après de vifs débats, ces derniers l'emportent sur les *Guillermins* et *les frères en Christ*, noms qu'on donnait par dérision aux partisans des ministres. Jean Philippe et trois autres adversaires déclarés des prédicants sont élus premiers syndics. Le Petit-Conseil est renouvelé dans le même sens. Mécontents des changements que les réformateurs français ont introduits dans le culte, les Bernois se prononcent en faveur des Libertins. Défense est signifiée aux pasteurs de se mêler des affaires publiques. Le jour de Pâques 1538, ceux-ci veulent prendre

[1] Le nom de Libertins dans le sens de partisans de la liberté politique et religieuse n'était pas nouveau. On s'en servait à Florence pour désigner les ennemis des Médicis et les partisans de la république. Dans l'ouvrage intitulé : *Quelques pages d'histoire exacte* (Genève, 1862), M. J.-B.-C. Galiffe prouve par les documents officiels que les anciens Genevois n'étaient pas plus immoraux que les réfugiés pour cause de religion.

leur revanche et bravant l'ordre du conseil, refusent la cène aux citoyens. « Point de cène, s'écrient-ils, aux débauchés et aux ivrognes. » Les cris de *mort aux ministres* se font entendre dans les rues; les Deux Cents puis le Conseil général expulsent de la ville les audacieux prédicants (23 avril).

Au bruit des troubles de Genève, le clergé romain s'était pris à espérer un revirement favorable au catholicisme. L'ancien secrétaire des papes Léon X et Clément VII, l'illustre Sadolet, récemment élevé à la pourpre par Paul III (Farnèse) écrivait dans les termes les plus affectueux aux Genevois pour les engager à rentrer dans le giron de l'unité catholique. On fit au nouveau cardinal une réponse polie (28 mars 1539)[1], mais Calvin se chargea de réfuter ses arguments.

Le départ de Calvin et de Farel n'avait pas disposé les conseils de Genève à plus de tolérance. Ils continuent après comme avant à punir de la prison ou de l'exil quiconque fuyait le prêche ou refusait de recevoir la cène. L'ancien syndic Balard, catholique de cœur, n'obtint la révocation du décret qui le chassait de la cité qu'à la condition de déclarer que la messe était une chose mauvaise[2].

Au reste, la victoire des ennemis des réformateurs français fut de courte durée. Les dissensions continuelles et les prétentions de Berne à la souveraineté sur les cinq ou six villages qui dépendaient du prieuré de Saint-Victor provoquèrent une réaction violente. Trois membres du conseil, Lullin, Chapeaurouge et Monathon envoyés à Berne, y avaient signé une convention *en 21 articles* qui reconnaissait les droits de ce canton. A la suite de nouvelles élections qui avaient amené au pouvoir les ennemis des Bernois, les trois magistrats signataires des articles sont mis en jugement comme traîtres et condamnés à mort par contumace (5 juin 1540)[3].

Le lendemain 6 juin, qui était un dimanche, Jean Philippe, l'un des chefs des *articulants* ou partisans des 21 articles, avait soupé avec quelques-uns de ses amis politiques à l'hôtel de l'Ange, pendant que d'autres soupaient à ses frais à l'hôtel du Brochet. Ces derniers, en sortant un peu avinés, rencontrent des citoyens de la faction adverse et engagent une rixe, à laquelle Jean Philippe prend part avec ses compagnons et tue ou blesse plusieurs personnes. Mais cerné tout à coup par une multitude furieuse, il est réduit à s'enfuir et à se cacher sous une botte de paille dans une écurie, où il est saisi, traîné en prison à l'évêché et dé-

[1] Roget, *Histoire du peuple de Genève*, I, 147.
[2] Ibid., I, 160.
[3] Ibid., 225.



capité sur Champel par sentence des Deux Cents, pour crime de lèse-majesté (10 juin). Tous les efforts des Bernois pour le sauver avaient été inutiles. — Ainsi périt victime de ses propres emportements et de la passion de ses ennemis, un homme qui avait porté deux fois le bâton syndical, rempli deux fois aussi les fonctions de capitaine général et rendu des services signalés à sa patrie[1]. Un des amis de Jean Philippe nommé Patru partagea son sort, quelques mois après (10 novembre); dix-huit autres furent jetés en prison, mais relâchés moyennant caution au bout de deux mois de détention.

Les Guillermins et frères en Christ triomphaient. Mais, pour consolider leur victoire, la présence de Calvin était nécessaire.

Le réformateur, placé à la tête de l'église française de l'importante cité de Strasbourg et tout occupé des affaires religieuses de l'Allemagne, se montrait (comme on le voit par ses lettres à Farel) très peu désireux de rentrer dans la ville dont il avait été violemment expulsé trois ans quatre mois auparavant[2]. Il ne céda qu'aux instances réitérées des Genevois, auxquelles vinrent se joindre celles des amis de Calvin, Farel, Bucer, et les Strasbourgeois eux-mêmes. On désigna, pour négocier avec Calvin alors en séjour à Worms, le conseiller et nouveau capitaine général Ami Perrin, l'un des *Libertins* que son opposition aux Bernois rapprochait momentanément du réformateur. La négociation ayant abouti, Calvin rentra à Genève le 10 septembre 1541[3].

A peine installé, l'énergique théologien se mettait à l'œuvre avec le zèle et la ténacité qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait. Il commença par organiser un nouveau dicastère composé de laïques et de pasteurs, et qui, sous le nom de *consistoire*, eut la police du culte, des mœurs et des familles. Quoique les ordonnances ecclésiastiques votées en Conseil général, le 20 novembre 1541, réservassent au Petit Conseil le droit de punir, on comprend l'influence du nouveau tribunal. Les plus innocentes plaisanteries passaient pour des blasphèmes; elles étaient punies

[1] Roget, *Histoire du Peuple de Genève*, I, 231. Cet auteur, par sa remarquable impartialité, fait justice de l'opinion qui voyait en Jean Philippe un conspirateur audacieux et n'admet pas non plus l'opinion contraire de M. Galiffe, qui fait du capitaine général la victime d'un coup d'État ourdi par les gouvernants pour se débarrasser d'un homme qui leur portait ombrage.
[2] « Depuis que, par la grâce de Dieu, écrivait-il en confidence à Farel, je suis « dégagé, qui pourrait me blâmer de ce que je ne m'empresse pas de rentrer dans « ce gouffre dévorant. Fussé-je même insensible à tous les dangers personnels, je « ne pense pas que mon ministère puisse être d'aucune utilité à ce peuple; vu le « tempérament de la plupart des Genevois, je ne pourrai pas les supporter et ils « ne pourront pas davantage s'accoutumer à moi » (21 octobre 1540).
[3] Roget, *Histoire du peuple de Genève*, I, 312.

du fouet, du bannissement et d'autres peines, à l'arbitraire du juge. L'amende, la prison et l'exil étaient prononcés contre les papistes et *idolâtres* qui priaient les saints et la Vierge. Afin qu'aucun délit n'échappât à la vigilance du consistoire, des gardiens des mœurs furent établis dans les communes et chargés de dénoncer toutes les infractions.

Beaucoup d'historiens ont prétendu, et nous avons dit nous-même dans la précédente édition de notre histoire, que l'influence de Calvin s'était étendue à la constitution politique et l'avait fait modifier dans un sens plus aristocratique. Ainsi le Conseil général aurait perdu le droit d'initiative dès lors réservé aux Deux Cents, lesquels n'auraient également délibéré que sur la proposition du Conseil étroit des Vingt-Cinq. L'auteur de l'*histoire du peuple de Genève* a prouvé qu'on a beaucoup exagéré sur ce point le pouvoir du réformateur. Mais M. Roget lui-même nous montre Calvin intervenant, à titre d'expert, dans toutes sortes de matières étrangères à son office et de nature judiciaire ou politique, comme par exemple la question toujours pendante des prétentions de Berne sur certains villages genevois, et qui fut de nouveau l'occasion de troubles graves. Nommé membre d'une commission de huit membres en 1543, Calvin se prononça en faveur de Berne. C'est qu'il comprenait toute l'importance qu'il y avait au maintien de la bonne intelligence entre les deux républiques. Calvin avait pour adversaire dans cette question un des fils de Philibert Berthelier qui se déclarait disposé à perdre la tête plutôt que de souffrir la diminution des franchises de la ville. Berthelier ayant prononcé quelques paroles violentes contre Calvin fut enfermé à l'évêché. Vers le même temps un ministre du saint Évangile et savant distingué, le parisien Jérôme Bolsec, était banni de Genève pour avoir chansonné Calvin. Il avait aussi eu l'audace d'attaquer sa doctrine sur la prédestination, après le service divin où chacun était appelé à émettre son avis sur le texte du jour (22 décembre 1551). Il n'en eût pas été quitte à si bon marché, si Bullinger de Zurich et d'autres réformateurs de la Suisse allemande n'eussent rappelé celui de Genève à la modération[1]. A Berne gouvernement et clergé étaient d'accord à condamner la doctrine de la prédestination, et l'hostilité contre la doctrine allait jusqu'à celle de la personne de Calvin chez plusieurs des pasteurs de cette ville. Cependant l'organisation rigoureuse établie par Calvin en matière de culte et de discipline faisait murmurer le peuple genevois, surtout les fougueux enfants

[1] Roget, *Histoire du peuple de Genève*, III, 157.



du quartier Saint-Gervais, foyer de toutes les émeutes. Un conseiller, Pierre Ameaux, osa parler contre *monsieur Calvin*, à souper, devant quelques amis; un autre, plus hardi, Jacques Gruet, afficha à la chaire de Saint-Pierre un placard en patois où l'on menaçait le ministre picard du sort du chanoine Werli, cet autre étranger qui avait voulu faire la loi à Genève. Dénoncé au consistoire, Ameaux fut condamné à faire amende honorable sous une potence, en chemise et la torche au poing (1546).

Gruet, dans la maison duquel on avait trouvé des écrits impies, et qui avait traité Calvin d'hypocrite, eut un sort plus triste encore : il fut exécuté sur Champel (26 juillet 1547). Le glaive du bourreau fit tomber aussi la tête de Raoul Monnet, ancien secrétaire du Conseil, trouvé en possession d'écrits licencieux.

Quelques années plus tard, la flamme d'un bûcher dévorait le médecin et philosophe espagnol Michel Servet. Le crime de ce savant célèbre était d'avoir attaqué plusieurs dogmes du christianisme, entre autres le dogme de la sainte Trinité qu'il appelait avec audace un *Cerbère à trois têtes*. Comme plusieurs des penseurs les plus puissants de son siècle, ainsi que Thomas Campanella et Giordano Bruno, Servet était panthéiste[1].

[1] Calvin rapporte que dans les discussions théologiques qui eurent lieu entre lui et Servet en présence des membres du Conseil, ils auraient échangé les paroles suivantes : « Maintiens-tu que nos âmes soient Dieu et qu'il y ait dans tous les « êtres une substance divine? — Je le maintiens. — Ce pavé que je foule est donc « Dieu? misérable! — Sans aucun doute. » Mais M. Roget (*Histoire du peuple de Genève*, IV, 52) affirme que l'on ne peut s'en rapporter au témoignage de Calvin. L'acte d'accusation ne renferme rien de pareil et Servet professait pour le texte biblique une vénération que bien des chrétiens de nos jours taxeraient d'exagérée et de superstitieuse. Dans son livre en latin intitulé : *Restitution du Christianisme*, Servet dit en propres termes : « Je trouve toute philosophie et toute science dans « la Bible. Le fondement de l'Église est que Jésus-Christ est le fils de Dieu. » C'est cependant là ce Jésus-Christ que Farel accuse Servet de ne pas reconnaître dans son récit du supplice de ce malheureux.

Les apologistes de Calvin ont cherché en vain à atténuer la participation du réformateur à cette tragédie. Bien des années avant que le philosophe espagnol vînt à Genève, Calvin écrivait à Farel que si Servet s'avisait d'y paraître, il n'en sortirait pas vivant (1546), et non content de cela, Calvin dénonçait sept ans plus tard à l'inquisition de Vienne en Dauphiné les erreurs de Servet, prisonnier dans cette ville, et qui n'échappa déjà alors au bûcher que par la fuite (7 avril 1553). A Genève même, c'est au vu des 38 propositions extraites de l'ouvrage de Servet par Calvin que le philosophe espagnol fut condamné à périr dans les flammes et brûlé vif le 27 octobre. La participation de Farel à la tragédie n'est pas moins avérée. « Farel, dit à ce sujet un des apologistes de Calvin, M. Bungener, « eut le triste honneur de se montrer plus cruel que Calvin. » Au jugement de Bungener, la mort de Servet n'en était pas moins une nécessité politique, sociale et religieuse. On nous montre la plupart des réformateurs, le doux Melanchthon entre autres et Bolsec, cet ennemi de Calvin lui-même, applaudissant au sanglant trépas

Calvin et Farel après lui cherchèrent en vain à arracher à Servet une rétractation de ses croyances. Bien que frappé d'épouvante à la pensée de l'horrible supplice qui l'attendait, l'infortuné philosophe refusa de se rétracter et fut exécuté sur Champel, son livre attaché à ses flancs. Une couronne de paille ou de feuillage, enduite de soufre, couvrait sa tête, Il expira après une demi-heure de tourments en criant d'une voix lamentable : Jésus fils de Dieu éternel, ayez pitié de moi (le 27 octobre 1553).

Farel arrivé de Neuchâtel, la veille, à la prière de Calvin, avait accompagné Servet au lieu du supplice et harangué la foule, mais sans pouvoir obtenir du condamné qu'il se reconnût coupable et retractât ses croyances.

Les Libertins, à leur tête Ami Perrin, que Calvin, dans sa correspondance avec Farel, nomme le *César comique*, auraient bien voulu sauver Servet. Perrin avait demandé au Conseil que l'affaire fût renvoyée aux Deux Cents. Mais ils ne réussirent qu'à attirer la foudre sur leurs propres têtes. Ami Perrin et quelques amis s'étaient permis, contrairement à la discipline monastique établie par Calvin, de danser au son du tambourin dans une noce. Le parti des Libertins prit fait et cause pour les condamnés. Des séditions éclatèrent où Calvin, bafoué et honni, offrit comme Zwingli sa démission. Craignant pour l'œuvre de toute leur vie, Farel et Viret accoururent de Neuchâtel et de Lausanne, et ménagèrent une réconciliation entre les partis. Perrin et le réformateur se serrèrent la main et dînèrent ensemble, en signe d'amitié.

Le parti des Libertins, redevenu dominant, reprit le projet qu'avaient conçu les Eidguenots de 1526, de resserrer de plus en plus les liens de Genève avec les cantons suisses et de faire recevoir leur ville à titre d'alliée dans la Confédération. Le premier syndic et capitaine général, Ami Perrin, avait été chargé de cette négociation. Elle échoua, dit-on, parce que Berne ne voulait pas souffrir d'autre influence que la sienne sur ce territoire limitrophe du pays de Vaud.

En 1557, la négociation fut reprise avec ardeur et Genève envoyait

de *l'impie dont le venin infectait les églises*. Il ne manquait cependant pas non plus dans les églises helvétiques d'abord, à Berne, Bâle, Coire, ni dans d'autres pays de l'Europe, d'hommes de cœur et de vrais chrétiens pour blâmer Calvin et écrire contre lui en prose et en vers. A Genève, il se trouva des personnes, et une femme dans le nombre, assez osées pour voir en Servet un *martyr de Dieu*. Cette femme paya de l'exil cette parole audacieuse. M. Roget cite beaucoup de lettres écrites à Calvin lui-même et de passages d'auteurs contemporains où la conduite de ce réformateur est censurée. Luther lui-même n'avait-il pas écrit ces paroles significatives : « Brûler un hérétique est contraire à la loi du Saint-Esprit. »



à la diète de Baden le syndic Michel Roset qui, pendant un demi-siècle, devait être le représentant attitré de la ville du Rhône auprès des Suisses. Cette fois-ci Berne se montra plus favorable à ses alliés de Genève et joignit ses efforts aux leurs. La question avait été prise *ad referendum*, pour une prochaine diète. Michel Roset n'épargna ni démarches ni présents. Les magistrats des cantons catholiques acceptèrent l'argent, mais déclinèrent de nouveau, à deux reprises, en 1558 et 1560, la demande des Genevois.

Pour contre-balancer l'influence des Libertins qui lui pesait de plus en plus, Calvin avait imaginé de leur opposer les réfugiés français et autres alors au nombre de 10,000 à Genève, et il parvint à en faire admettre un grand nombre dans la bourgeoisie[1]. Bonivard, ennemi personnel de Perrin, auquel il donne les surnoms de Gracchus et de César, faisait cause commune avec le réformateur. Mais les *Libertins*, pénétrant les vues de Calvin, mirent obstacle à ces réceptions et se portèrent même à des voies de fait envers les récipiendaires. A la tête des *Libertins* les plus ardents figuraient les deux Berthelier, fils du généreux martyr de 1519. Calvin les excommunie et leur refuse la cène (1554). Le conseil prend le parti des Berthelier. Calvin va plaider sa cause à Berne, avril 1555. Toute la ville est pleine de confusion et de désordre.

Effrayé et las de tant de troubles, le peuple se tourne contre les *Libertins*. Le jour de l'élection des syndics arrivé, il porte son choix sur des calvinistes décidés, qui éliminent trente membres des Deux Cents et les remplacent par des jeunes gens, adhérents aussi prononcés qu'eux du réformateur. Maîtres du gouvernement, les calvinistes ouvrent alors toutes grandes les portes de la bourgeoisie aux réfugiés qui y entrent par centaines. Les *Libertins* s'exaspèrent. « Quoi ! s'écrient Perrin et Berthelier, c'est au prix de nos biens et de nos vies que la liberté de Genève a été conquise ! Et des réfugiés français feraient la loi dans notre patrie ! A la fin le roi de France sera bourgeois de cette ville. Plutôt quitter Genève, plutôt mourir que d'y vivre en esclaves. »

Une multitude irritée entoure l'hôtel de ville et obtient la promesse d'un conseil général (16 mai 1555). Mais une rixe, qui eut lieu le même

[1] 300 dans une seule matinée, dont 200 Français, 51 Anglais, 25 Italiens et 4 Espagnols. De cette époque date l'établissement à Genève des Senebier, des Prévost, des Mallet de Picardie, des Trembley du Dauphiné, des Colladon du Berry, des Candolle, des Varro, des Micheli, Calandrini, Turrettini, Burlamaqui, Diodati de Lucques. La plupart de ces réfugiés étaient de familles illustres. Charles Diodati avait eu l'empereur Charles-Quint pour parrain et avait été tenu sur les fonts par le pape. Un autre filleul de Charles V, le prince napolitain Carracciolo, marquis de Vic, était aussi au nombre des réfugiés.

soir entre les deux partis, sert de prétexte au conseil pour accuser de sédition les chefs des *Libertins* et envelopper tout le parti dans une proscription commune. Prévenus à temps, le capitaine général Perrin et cinquante-huit de ses partisans parvinrent à se mettre en sûreté par la fuite. Moins heureux, Daniel Berthelier et trois autres tombent entre les mains de leurs ennemis. Les supplications des parents des accusés, l'intervention de Berne, les grands services rendus à la patrie par le père de Berthelier, rien ne put les dérober au supplice. Daniel Berthelier et ses trois amis politiques eurent la tête tranchée, les derniers en juin et en août, Berthelier le 11 septembre 1555. Les cinquante-neuf fugitifs furent condamnés à mort par contumace et exécutés en effigie.

La persécution s'étendit non seulement à leurs partisans, mais à tous ceux qui conservaient quelques relations d'amitié ou de commerce avec les bannis. La crise politique ne faisait pas perdre de vue à Calvin les intérêts de l'orthodoxie. En 1558, un libre penseur italien Valentin Gentilis fut condamné, comme antitrinitaire, à faire amende honorable en chemise, la torche au poing devant les syndics[1].

Dans chacune des deux années 1558 et 1559, il y eut plus de deux cents procès criminels instruits à Genève? « Ils allèrent même jusqu'à « 300. Preuve que l'immoralité avait fait des progrès inouïs sous ce « régime destiné à l'anéantir. » Des centaines de familles quittèrent la ville comme au temps de la Réforme et firent place à des milliers de réfugiés venus de toutes les parties de l'Europe. La charge de capitaine général, deux fois fatale au parti dominant et qui donnait trop de puissance à celui qui en était revêtu, fut supprimée.

Une inscription, gravée sur plaque d'airain et placée au frontispice de la maison de ville, perpétua la mémoire de la victoire de Calvin et la chute de ses adversaires.

Après sa double victoire sur ses ennemis politiques et sur les dissidents religieux, Calvin règne sans contre-poids à Genève. Il emploie tous ses efforts à consolider au dedans l'œuvre de la Réforme et à l'étendre au dehors par la plus active propagande. Il fonde une académie destinée à procurer des pasteurs aux pays réformés (1559). Quatre églises nationales s'élèvent à Genève, une pour les réfugiés italiens, une seconde pour les Espagnols, une troisième pour les Anglais, une quatrième en faveur des Allemands et des Flamands[2]. Vingt-quatre imprime-

[1] J.-A. Galiffe, II, 566. Voir aussi M. J.-B. Galiffe, *Quelques pages d'Histoire exacte*, p. 89.

[2] Les Espagnols se réunissaient à Saint-Gervais, les Italiens dans la chapelle des



ries travaillent jour et nuit à répandre des écrits calvinistes, composés en diverses langues, dans tous les pays environnants. Calvin lui-même, prédicateur, théologien, homme d'État, organisateur de son église, trouve encore le temps de composer des traités de controverse et d'entretenir avec les principaux réformateurs une vaste correspondance qui embrasse aussi les princes favorables à la réforme dans toutes les parties de l'Europe[1]. En même temps il soutient et rallie les *Huguenots* de France par ses missionnaires sortis des académies de Lausanne et de Genève, et dont plusieurs donnent leur sang pour la foi évangélique réformée; il envoie ses seconds, Pierre Viret et Théodore de Bèze, argumenter au colloque de Poissy contre le jésuite Lainé et le cardinal Duperron, qu'on a fait naître à Orbe comme Viret; il gouverne les églises françaises réformées de Strasbourg, Francfort, Londres et Amsterdam; il donne aux Pays-Bas le politique Marnix, à l'Angleterre le théologien Pierre Martyr et le réformateur Knox à l'Écosse, qui formait alors un royaume indépendant de la Grande-Bretagne[2].

Centre d'un si grand mouvement intellectuel, et métropole théologique de tous les pays qui ont adopté la doctrine *calviniste*, Genève devient la capitale de la Réforme en Europe, et comme une sorte de Rome *protestante* dont Calvin était le suprême chef, l'oracle inspiré et infaillible.

Tant de travaux avaient épuisé la constitution frêle du réformateur. Depuis longtemps sa santé ne se soutenait plus que par le jeûne. En proie à la maladie qui devait trancher sa vie, souffrant d'un asthme et de continuels crachements de sang, Calvin n'en accomplit pas moins jusqu'au dernier jour les fonctions de son ministère, se faisant porter au temple, à l'académie et au consistoire. Le 27 février, sentant sa fin prochaine, il fit ses adieux aux magistrats, et le lendemain aux minis-

Macchabées, les Allemands et les Flamands à Saint-Germain, les Anglais à Notre-Dame-la-Neuve. Parmi ces derniers figurent des noms connus, comme les Spencer, les Coxe, les Chamber, et les évêques d'Exeter, de Norwich, de Durham, de Salisbury et de Glocester. Ce dernier, Hooper, rentré en Angleterre sous le roi protestant Édouard, périt sur le bûcher sous le règne de Marie la Catholique. Trois prélats, Sands, plus tard archevêque d'York, Horne, évêque de Winchester, et Jewel, évêque de Salisbury, trouvèrent un asile à Zurich et un protecteur dans Bullinger. Voir la correspondance de ces prélats, après leur retour en Angleterre, avec le chef du clergé zuricois.

[1] Marguerite, reine de Navarre; Édouard VI, roi d'Angleterre; Sigismond, roi de Pologne; Christian III, roi de Danemark; la duchesse de Ferrare, etc.

[2] Le lieu de naissance du cardinal Duperron a été placé à St-Lô en Normandie, à Orbe, dans la vallée de Joux et à Berne ou dans ce canton sans désignation spéciale. M. Albert de Montet (*Dictionnaire biographique des Vaudois et Genevois*, 1877) se prononce pour le val de Joux.

tres réunis autour de son lit de mort; scène touchante pour les cœurs genevois, et dont le pinceau d'un artiste a tiré le sujet d'un tableau grandiose[1]. Quelques jours après, il reçut la visite de Farel, accouru de Neuchâtel bien qu'octogénaire. Le 19 mai, Calvin voulut encore assister à la censure que les ministres exerçaient les uns sur les autres, et au repas qui suivait la cérémonie. Il expira le 27 mai 1564, vers les huit heures du soir, à l'âge de cinquante-quatre ans dix mois dix-sept jours. Il laissait par testament la petite fortune qu'il avait amassée à Genève, à ses parents, au collège et aux pauvres. Il fut enterré le lendemain, sans aucune pompe, comme il l'avait ordonné lui-même, au cimetière commun de Plainpalais, où tout Genève suivit ses funérailles.

La mort du plus grand chef de la Réforme fut suivie une année après de celle de l'homme qui avait été son précurseur et son principal soutien dans la Suisse française. Guillaume Farel s'éteignit à Neuchâtel le 13 septembre 1565 à l'âge de 76 ans.

Viret, retiré à la cour de Marguerite de Navarre, y vécut jusqu'en 1571.

On donna pour successeur à Calvin, Théodore de Bèze, son ami et, après Farel, son principal collaborateur. Le chef de la Réforme l'avait fait venir de Lausanne, où il était recteur de l'académie, pour le placer à la tête de l'établissement analogue qu'il avait formé à Genève.

Esprit plus souple et caractère moins inflexible que Calvin, Théodore de Bèze ne laissa pas d'exercer jusqu'à sa mort, qui arriva en 1605, une grande influence sur cette ville et sur l'Europe réformée en général. Il prit une grande part aux affaires des protestants français, présida les synodes de La Rochelle et de Nîmes, et demeura l'ami d'Henri IV, même après que ce prince, protestant de naissance et pendant une grande partie de sa vie, eut abjuré la Réforme pour monter sur le trône de France (1594). On disait à Genève qu'on eût mieux aimé vivre avec Bèze en enfer qu'avec Calvin au ciel. Mais bien que plus doux que son devancier, Bèze ne fit rien pour modifier la législation cruelle de l'époque et demeura fidèle aux traditions de son maître. On peut citer comme une des victimes de cette seconde phase du calvinisme à Genève le malheureux Spifame, de Lucques, ancien évêque de Nevers, décapité pour bigamie en 1568, mais dont le vrai crime paraît avoir été de négocier son retour à l'Église romaine. Trois ans auparavant, la quatrième femme de Bonivard avait été cousue dans

[1] M. Hornung.



un sac et noyée comme adultère. La fuite seule probablement sauva le fameux philosophe et panthéiste italien Giordano Bruno, en passage à Genève, en 1580, mais qui n'échappait au bûcher à Genève que pour y monter vingt ans plus tard sous le pape Clément VIII, à Rome le 17 février 1600.

Les écrivains du temps nous dépeignent Théodore de Bèze comme un beau vieillard, dont une longue barbe blanche encadrait le visage serein et descendait jusque sur la poitrine. Il ne cessa ses leçons qu'à l'âge de 80 ans et montait même encore en chaire peu de temps avant sa fin pour expliquer l'évangile.

---

# CHAPITRE II

DE

# LA RESTAURATION DU CATHOLICISME

## A LA PAIX DE WESTPHALIE

(DE 1564 A 1648)

**1. Réaction catholique en Europe et en Suisse. — Restitution des provinces de Gex et du Chablais à la Savoie. — Charles Borromée ou établissement des jésuites, de la nonciature et de la ligue d'or ou ligue borromée.**

Pendant les premières années de la Réforme, le pape et les princes catholiques, absorbés par leurs propres querelles, et surpris par les progrès de la foi nouvelle, ne parvinrent pas à s'entendre pour en arrêter le cours. L'empereur d'Allemagne, Charles-Quint, fit à la vérité plusieurs efforts pour sauver l'ancienne croyance dans la Confédération. Il adressa divers messages aux gouvernements de Berne, de Genève et aux Deux Cents de Lausanne pour les engager à ajourner toute décision relative aux affaires religieuses, jusqu'à la réunion d'un prochain concile. Mais l'empereur, occupé chez lui de plusieurs guerres à la fois, contre les Turcs, contre les Français et les protestants d'Allemagne, ne pouvait être bien redoutable au dehors. On tint peu de compte de ses avertissements. Mais après l'abdication de ce monarque en 1556, la face des choses changea complètement. Son fils, Philippe II, le prince le plus absolu et le plus hostile au protestantisme qui ait jamais régné, s'assit au trône d'Espagne, des Pays-Bas et d'Italie. Paul IV (Caraffa), le grand protecteur de l'inquisition, et Pie V (Ghisleri), plus rigoriste encore et plus inexorable aux hérétiques, montèrent sur le trône pontifical à quelques années d'intervalle. Les Guise, chefs du parti catholique en France, tenaient le gouvernail sous le faible règne de François II. Enfin le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, fils de ce Charles III que François I[er] et les Bernois avaient dépouillé de ses États, venait de recouvrer par la brillante victoire de St-Quentin (1557) la partie de son duché conquise par les Français.



Tous ces princes réunirent leurs efforts en faveur du catholicisme. Ils furent parfaitement secondés par deux nouveaux ordres religieux, les jésuites et les capucins, fondés au milieu du XVI[me] siècle, et dont la tâche était de combattre le protestantisme, l'un dans les collèges et dans les cours principalement, l'autre par des missions à la campagne et parmi le menu peuple des villes. Le grand concile qui siégea pendant dix-huit ans (1545 à 1563) sous la présidence successive des légats de quatre papes [1], dans la ville de Trente, aux confins de l'Allemagne et de l'Italie, contribua beaucoup à la restauration de l'ancienne Église. Il fixa sur plusieurs points la doctrine catholique, rétablit la discipline, épura les mœurs du clergé, et reconnut la nécessité de fortes études pour combattre avec succès la Réforme protestante. Un décret du concile prescrivit aux évêques d'établir partout des séminaires et des collèges pour l'instruction de la jeunesse.

Pendant que le catholicisme concentrait ses forces pour attaquer le protestantisme, celui-ci, qui avait perdu ses principaux chefs, se désunissait de plus en plus par toutes sortes de luttes politiques et personnelles. Les luthériens se querellaient avec les calvinistes; les pasteurs de l'*église libre* refusaient de se soumettre à l'*église d'État* établie par les gouvernements protestants. Ces luttes fréquentes en Allemagne ne l'étaient pas moins en Suisse. Le Pays de Vaud eut déjà alors ses pasteurs démissionnaires, à la tête desquels était le ministre Viret (1559). A Berne, où un pasteur allemand et luthérien était aux prises avec un pasteur suisse et zwinglien, on en vint jusqu'à tirer l'épée dans les Deux Cents. On eut beaucoup de peine à faire adopter aux églises réformées de la Suisse le formulaire commun rédigé par l'antistès de Zurich, Henri Bullinger, sous le titre de « Confession de foi helvétique » (1566).

La chasse aux dissidents de la Réforme, commencée par Calvin, continuait sous ses successeurs. Frappé tour à tour par l'inquisition catholique et par l'intolérance protestante, le célèbre capucin siennois Occhino, chef de l'église italienne, était proscrit comme favorable à la polygamie, et son traducteur le Savoyard Châtillon (Castellion) n'eut pas à se louer de la tolérance des théologiens de Genève et de Bâle; Valentin, Gentilis, deux autres sectaires italiens, et Gerwer, anabaptiste allemand, furent décapités dans les États de Berne comme hérétiques.

Le pape Paul IV jugea le moment opportun pour agir contre les hérétiques de Locarno, dont le voisinage paraissait dangereux pour les Mi-

[1] Paul III, Jules III, Paul IV, Pie IV.

lanais. La foi nouvelle avait été apportée dans cette contrée par Lélio Socin, de Sienne, le chef de la secte des antitrinitaires[1]. Chassé de cette ville par les cantons catholiques, Socin y laissait son disciple Beccaria de Milan qui continua son œuvre sous la protection du bailli, Bældi de Glaris (1542-1544). Mais le bailli Wirz d'Underwald, un de ses successeurs, ardent catholique, entreprit d'arrêter l'invasion des nouvelles doctrines. Il assembla un colloque qui eut lieu le 5 août 1549, en présence du clergé et du peuple. Beccaria et à son exemple un certain nombre de familles persistèrent néanmoins dans l'hérésie, ayant à leur tête deux femmes distinguées, Barbe de Muralt et Lucie Orelli. Les députés des cantons catholiques assemblés à Locarno n'étaient pas d'accord sur la marche à suivre à l'égard des novateurs. Pendant que les uns, comme Béroldingen d'Uri et Melchior Lussy d'Underwald, inclinaient à la douceur et voulaient se borner à admonester Barbe de Muralt, d'autres parlaient de la jeter en prison. L'opinion de contraindre bon gré mal gré les Locarnais à rester fidèles à l'ancienne foi se fit jour également et avait pour elle la lettre du traité de 1531. Egide Tschoudi de Glaris rappela le décret de la diète qui prononçait l'exil ou l'abjuration pour les familles qui avaient adopté la foi nouvelle, et qui se trouvaient être alors au nombre de 86, comprenant 175 individus des deux sexes. « Ce décret était dur, dit un écrivain protestant, mais préférable à la contrainte autorisée par le Landfrieden de 1531[2]. »

Le 3 mars 1555 fut fixé pour le départ des luthériens locarnais. Ce jour-là, malgré les amas de neige qui couvraient la terre, ils émigrèrent en effet, passèrent le Bernardin et allèrent s'établir, les uns en petit nombre dans les Grisons, d'autres au nombre de 116 à Zurich et à Bâle où plusieurs des familles locarnaises, entre autres les Muralt, les Orelli, les Pestalozzi devaient occuper un jour un rang élevé dans l'État et dans l'histoire de la civilisation. « Locarno, dit Nizzola, écrivain « tessinois, éprouva de cette expatriation deux pertes cruelles, d'abord « une diminution de population et en second lieu l'anéantissement de son « industrie séricicole. » A Zurich les réfugiés tessinois formèrent une commune religieuse avec Beccaria, leur ancien pasteur, pour maître d'école. Leur pasteur actuel était l'ancien général des capucins Occhino de Sienne, admirable orateur, dont le visage pâle ressemblait à

[1] Nizzola, *Storia abbreviata della Confed. svizzera* d'A. Daguet. Lugano, 1872, 212. Selon Trechsel, *Lelio Sozini*, Heidelberg 1844, p. 190, Socin ne serait entré en rapport avec Locarno qu'en 1555.

[2] Blumer, *Ægidius Tschudi. Jahrb. des hist. Vereins des Kantons Glarus*, 1871, VII. Égide Tschudi a eu plusieurs biographes, entre autres Ildephonse Fuchs (1805) et Jacob Vogel. Zurich, (1856).



celui d'un anachorète de la Thébaïde. Grâce aux réfugiés italiens, Zurich avait hérité des arts industriels qu'avait perdus Locarno.

L'humiliation des protestants eut des suites fâcheuses pour la puissance de Berne. Le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, un des plus grands capitaines du siècle, fier de sa victoire sur les Français, demandait la restitution des pays conquis en 1536 sur son prédécesseur, par Berne, Fribourg et le Vallais. Il se montrait décidé en cas de refus à employer la force. Les cantons catholiques, avec lesquels ce prince avait fait alliance en 1560, appuyaient la réclamation, soutenue également par l'Espagne qui se posait en médiatrice. Le principal des États protestants, Zurich, conseillait la restitution. Celle-ci ne se faisant pas assez vite au gré du duc, les partisans qu'il avait dans le pays de Vaud s'agitèrent; Berne dut faire enfermer le riche Lullin de Thonon, et confisquer les propriétés qu'il avait dans la contrée.

Mais les Vaudois s'étaient attachés à Berne et à leur nouvelle croyance. Ils se montrèrent en général tout disposés à combattre pour leurs nouveaux maîtres contre l'ancien. Cependant après maintes conférences à Neuchâtel, Thonon, Aoste, Fribourg, Lausanne, Nyon, les députés de 10 cantons, siégeant comme arbitres à Bâle, prononcèrent une restitution partielle des conquêtes bernoises (18 mai 1564).

Il s'agissait de faire accepter cette sentence à Berne où deux partis s'étaient formés sur cette question importante. Le parti de la paix et de la restitution partielle avait à sa tête l'avoyer Hans Franz Nægeli et son collègue Jacob Steiger. Le parti de la guerre avait perdu son chef principal, le vieux chancelier Zyro, dont le sentiment national autant que le zèle religieux excité par la proscription, se révoltaient à la pensée de l'abandon de pays devenus suisses et protestants par une occupation d'un quart de siècle.

Après d'orageux débats le parti de la prudence l'emporta sur celui de l'énergie. 40 voix seulement se prononcèrent contre la restitution qui réunit 149 suffrages.

Par le traité de Lausanne, du 30 octobre 1564, Berne s'engageait à rendre le Chablais proprement dit, le Genevois, le pays de Gex; il conservait, en revanche, le vieux Chablais (Vevey, Chillon, Villeneuve), Nyon, partie de l'ancien comté du Genevois et tout le territoire vaudois au couchant de l'Aubonne[1]. Le traité de Lausanne mit pour clause principale à la restitution que le duc de Savoie respecterait les franchises et la religion de ses anciens sujets dont un grand nombre avaient

[1] Krütli, *eidg. Abschiede* de 1556 à 1586, à l'appendice, 1477.

embrassé le protestantisme. Berne et Fribourg, de leur côté, durent promettre de respecter les franchises des pays conquis, dont un traité subséquent plaça les droits et libertés sous la garantie de la France (26 avril 1565) et de celle de l'Espagne (août de la même année).

La restitution du Chablais à la Savoie fut suivie de celle d'une partie des conquêtes vallaisannes. Par le traité de Thonon (3 mars 1569), les dixains rendirent au duc Philibert-Emmanuel la ville d'Évian et la vallée d'Abondance, ainsi tout le territoire compris entre la Dranse et la Morge. Le duc, en revanche, consentit à leur laisser le mandement de Monthey, moyennant le renouvellement de l'alliance de 101 ans conclue en 1528. Les Fribourgeois, plus favorisés encore que les Vallaisans obtinrent, non sans peine il est vrai, la conservation pleine et entière de leurs conquêtes, même celle du comté de Romont que réclamait vivement le duc et dont il continua à porter le titre. Philibert-Emmanuel chercha également à faire valoir les prétentions de sa maison sur Genève. Mais cette ville, dont la politique se résumait dans cette devise fière « *nous maintiendrons* » gravée au-dessus de ses armes, arracha à la Savoie, par la médiation de Berne et par un traité signé dans cette cité, la promesse de la laisser en paix (5 mai 1570). Le duc n'en restait pas moins convaincu de la légitimité de ses prétentions et faisait rédiger des mémoires destinés à convaincre les Genevois. « Mais quelle que fût, « dit un éminent écrivain savoisien, la force des preuves qu'on leur « opposait, les Genevois avaient toujours une réponse en réserve et « c'était la meilleure : nous voulons être libres[1]. »

L'année qui suivit le traité de Lausanne, les cinq cantons catholiques signaient à Lucerne avec le pape Pie IV, une alliance par laquelle ce pontife s'engageait à leur payer 20,000 écus en bon or et à leur envoyer un corps auxiliaire de 1000 archers italiens, en cas de guerre. Cette alliance fut renouvelée par le pape Grégoire XIII non plus seulement avec les premiers, mais avec les sept cantons catholiques (3 mars 1573)[2].

Toute la seconde moitié du XVI^me^ siècle est remplie des efforts du catholicisme pour étendre ses progrès au dehors et constituer au dedans une grande et vigoureuse unité. Dans ce mouvement de restauration, un prélat italien joue le rôle principal. Ce prélat, c'est Charles Borromée, ou, comme les contemporains l'appelaient de son vivant déjà, *Santo Carlo Borromeo*. Neveu du pape Pie IV, archevêque de Milan et cardinal, il avait eu une grande part aux décrets de réforme catholi-

[1] Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, I, 426.
[2] Krütli, *eidg. Abschiede*, de 1556 à 1586, p. 510.



que rendus par le concile de Trente. Il s'en montra aussi le plus zélé promoteur, non seulement dans la Haute-Italie, mais dans la Suisse méridionale, dont une partie (quelques bailliages du Tessin et le val Misocco) rentrait sous sa juridiction archiépiscopale. Dans le double but de détruire les semences du protestantisme et de réprimer les mauvaises mœurs des ecclésiastiques de sa confession, il parcourut plusieurs fois son vaste diocèse et la Valteline, pays dépendant des Grisons. Dans ces courses qu'il faisait à pied, avec des fatigues inouïes, à travers des défilés et des montagnes couvertes de neige, le vertueux cardinal couchait sur la paille des chalets, prenait à peine la nourriture suffisante pour soutenir ses forces, et s'entretenait avec le moindre villageois de ses besoins temporels et spirituels.

Lorsque la peste désola son diocèse en 1576 et enleva 17,000 personnes dans la seule ville de Milan, bien loin de s'éloigner, Charles Borromée visita les hôpitaux et porta les secours de la religion et de la charité aux malades. Aussi, vaincus par l'ascendant de son ardente et sincère piété, des populations entières abjurèrent la Réforme. D'autres qui vivaient dans le libertinage se convertirent. Charles employait ordinairement les moyens de persuasion. Mais lorsque ces moyens étaient infructueux, il ne reculait point devant les mesures rigoureuses et faisait avancer les inquisiteurs. Plusieurs *autodafé* marquèrent la présence du cardinal dans la Valteline (1568). Deux pasteurs, Francesco Cellario et son collègue Lorenzo Soncini périrent sur le bûcher en Italie où le cardinal les avait fait conduire[1]. Il faisait aussi la guerre aux livres et aux tableaux obscènes, dont un grand nombre furent livrés aux flammes. Dès 1571, il chercha à introduire l'inquisition dans les bailliages italiens. Mais les cantons catholiques s'y opposèrent eux-mêmes; ils craignaient de se donner des maîtres. Il fut plus heureux dans ses négociations relatives à l'acceptation des décrets du concile de Trente. La plupart des cantons catholiques les acceptèrent, quant à la foi et aux dogmes, mais non quant à la discipline et aux rapports de l'État avec l'Église. Les *immunités ecclésiastiques* proclamées par le concile étaient contraires au *Pfaffenbrief* de 1370 et aux droits des gouvernements cantonaux[2].

Le 7 août 1574, Charles Borromée parvint à établir les jésuites à

[1] Moor, *Historisch-chronologischer Wegweiser*, Chur, 1873, 69, 70.
[2] « Le Concile de Trente ne fut pas admis en Suisse, » dit l'avoyer Alt, l'auteur de l'*Histoire des Helvétiens*, dans ses Mémoires inédits ou *Hors-d'œuvre*. « Proposé « au 200 à Fribourg, il y fut rejeté par trois fois, le 30 décembre 1561, le 25 « février 1562 et le 24 janvier 1568. L'évêque Duding essaya en vain d'y parvenir « par surprise. Il y fut renoncé dans toutes les formes, en 1742, par une déclara- « tion formelle qu'il m'a remise comme avoyer régnant. »

Lucerne, et, cinq ans après, à y faire recevoir comme premier nonce à résidence fixe, l'évêque de Verceil en Piémont, monseigneur Buonhomi. Protégés par Buonhomi et par l'archevêque de Milan, les jésuites se virent successivement installés à Porrentruy (1578), à Fribourg (1581) et plus tard dans le Vallais. Un de leurs chefs les plus austères et les plus actifs, fondateur de nombreux collèges en Allemagne, Pierre Canisius, se fixa comme provincial à Fribourg, envisagé dès lors comme la métropole de l'ordre en Suisse. Mais l'État de Soleure, fidèle à son caractère de modération, interdisait à l'ardent controversiste la prédication sur son territoire.

Vers le même temps les capucins s'établissaient à Lugano, Altorf, Stanz, Lucerne, et de là dans toute la Suisse. Partout on confiait aux nouveaux venus les soins les plus importants du ministère sacerdotal; aux capucins la prédication populaire, aux jésuites la chaire des principales églises, la direction des congrégations d'ouvriers et l'éducation de la jeunesse.

Non content d'avoir doté les cantons catholiques de plusieurs établissements d'instruction publique, Charles Borromée élevait à Milan un collège gratuit pour quarante-deux jeunes gens de cette nation (1579). Un des papes les plus favorables aux études qui aient occupé le trône pontifical, Grégoire XIII, contribuait pour 40,000 ducats à la fondation du collège helvétique, « ce cheval de Troie, disait un nonce, d'où sortiront les vainqueurs de l'hérésie en Suisse. »

L'influence de tous ces établissements ne tarda pas, en effet, à se faire sentir dans la Confédération. Fribourg[1], où s'étaient manifestés quelques symptômes de défection, fut affermi dans la foi[2]; le val Laufon, ramené à la croyance de son prince-évêque, l'entreprenant et docte Christophe de Blarer. La politique et la religion s'unirent par des liens toujours plus étroits. Le pape Grégoire XIII protesta contre l'entrée de Genève et des Grisons dans la Confédération, par plusieurs brefs où se trouvent ces paroles véhémentes : « Loin de votre alliance, l'impie Genevois ! l'impie Rhétien[3] ! » Soleure et Fribourg s'étaient montrés favorables à l'alliance genevoise, que le premier même avait déjà signée; les cantons catholiques ne leur laissèrent pas de repos jusqu'à ce qu'ils eussent abandonné la cité du Rhône à son sort. Les députés de cette ville, le premier syndic Roset en tête, eurent beau représenter à la diète les

[1] Krütli, *eidg. Abschiede* de 1556 à 1586, 861.
[2] Voir Al. Daguet, Jost, Alex. ou *Les souffrances d'un protestant fribourgeois.* Genève, Fick, 1866.
[3] *Archiv für die Schweiz. Reformationsgeschichte*, II, 45 et suiv.



liens qui les unissaient aux cantons : « N'avons-nous pas, disaient-ils, le « même Dieu, le même Christ, un baptême et les mêmes livres sa« crés. »

Une ligue séparée des six États catholiques avec la Savoie, le pape et l'évêque de Bâle, avait déjà été signée à Turin aux instances du nonce (1578). Une ligue séparée plus importante fut conclue, huit ans après, à Lucerne (le 5 octobre 1586), sous les auspices du nonce et cardinal Santorio qui dirigeait le mouvement catholique en Suisse de 1586 à 1587. Ce prélat, napolitain d'origine, avait été l'âme de l'inquisition à Rome sous Pie V, et dans son autobiographie restée manuscrite la Saint-Barthélemy était appelée un beau jour pour les catholiques[1]. Ce nouveau Sonderbund fut décoré du nom de *Ligue d'or*, à cause des fruits qu'on s'en promettait pour la restauration de l'ancienne foi, et de celui de *Ligue borromée*, en l'honneur du grand cardinal, mort deux années auparavant dans sa ville archiépiscopale. L'un des articles du traité obligeait les États contractants à réduire par les armes et à punir celui d'entre eux qui permettrait à l'hérésie de prendre pied sur son territoire. Par un autre article, l'alliance borromée était déclarée supérieure à toute autre alliance plus ancienne[2].

Ces dispositions violaient non seulement le principe de la souveraineté cantonale, consacré dans tous les traités précédents en matière religieuse, mais sapant la Confédération par sa base, elles déchiraient l'alliance éternelle de 1291, et brisaient en deux le corps helvétique. Les cantons évangéliques s'en émurent et firent des remontrances. Leurs députés parcoururent tous les cantons et furent reçus avec politesse. Mais leurs représentations restèrent sans effet, bien que faites avec bienveillance, ainsi que la proposition de rompre toute alliance étroite avec les princes étrangers, dont les États évangéliques comparaient la funeste influence à celle de Philippe de Macédoine sur la Grèce. « Ce que vous dites de Philippe de Macédoine et des Grecs, » dirent

[1] Ranke, *Die römischen Päbste*, II, 229. Seulement Ranke s'est trompé en le faisant cardinal du titre de Sanseverina, ville du Napolitain dont il avait été nommé archevêque par Pie V, qui le créa cardinal du titre de Ste-Barbe en 1570. Trois fois il fut mis en élection pour la papauté et eut 30 voix en opposition à Clément VIII (Aldobrandini). V. Migne, *Dictionnaire des cardinaux.*
[2] Le texte de l'alliance borromée prend six pages dans l'*Histoire de Schwyz* du curé Fassbind, IV, 11. Il a été publié depuis dans les *eidg. Abschiede* de 1556 à 1586, Berne, 1861, Appendice, 1590, et porte en tête les noms des avoyers Louis Pfyffer et Fleckenstein, de Lucerne, des landammans Schorno et Ab-Yberg de Schwyz, de Schwaller, avoyer de Soleure, des trésoriers Wild et Gottrau de Fribourg, etc. M. Bluntschli en a donné une analyse dans son *Histoire du Droit fédéral.*

les députés que les cantons catholiques envoyèrent à Zurich, « nous « n'en dirons rien parce que cela s'est passé avant Jésus-Christ. « Maintenant, nous n'avons rien à craindre des princes catholiques « pour notre liberté. Nos alliances avec les puissances étrangères n'ont « rien de dangereux ni de clandestin. Vous pensez que tout en diffé- « rant de formes religieuses, nous pouvons cependant vivre en paix. « Nous ne le pensons pas. Nous ne reconnaissons qu'une véritable « église, cette église est celle à laquelle nous appartenons, qui fut aussi « la vôtre et de laquelle vous vous êtes détachés. Aucune union réelle « n'est possible, si vous persévérez dans la séparation. »

On ne s'en tint pas là. Une année après la fondation du Sonderbund lucernois, le 12 mai 1587, on en conclut dans la même ville, devenue le vorort catholique, un nouveau avec Philippe II, roi d'Espagne et seigneur de Milan, dont les pensionnaires et les espions étaient si nombreux en Suisse, « qu'on en trouvait, » dit M. Vulliemin, « jusque dans les consistoires des villes réformées. » Le représentant officiel de Philippe II, Pomponio della Croce, résidait depuis son arrivée en Suisse, en 1573, dans le chef-lieu du canton d'Uri, à Altorf. Tous les efforts du roi de France et de ses envoyés pour empêcher l'alliance espagnole furent vains. Elle fut jurée dans le dôme de Milan le 16 mai 1588. Soleure refusa de s'allier aux autres cantons catholiques et demeura fidèle à la France.

L'un des premiers fruits de cette politique extrême fut l'abandon de Strasbourg et de Mulhouse, deux alliées importantes du corps helvétique. Les cantons catholiques, joints à la minorité des bourgeois de Mulhouse, avaient essayé d'y rétablir à main armée l'ancienne croyance. 2000 hommes des cantons évangéliques, commandés par Louis d'Erlach, marchèrent au secours de leurs coreligionnaires, et prirent d'assaut cette ville, défendue en vain par les troupes des cantons catholiques. Ces derniers se vengèrent en excluant les Mulhousois des diètes et de leur alliance (1587). Ils refusèrent également de renouveler l'ancienne alliance avec Strasbourg, et la diète des XIII cantons se borna à déclarer que les Confédérés n'oublieraient jamais les bons services que cette ville leur avait rendus. Les Strasbourgeois durent se contenter d'une alliance séparée avec Berne et Zurich que chercha en vain à faire rompre l'empereur Rodolphe II d'Allemagne (1588)[1].

Les liens des Suisses avec la ville impériale de Constance s'étaient brisés de la même manière plusieurs années auparavant. Son refus d'obéir aux édits de Charles-Quint et son adhésion à la ligue des princes protestants d'Allemagne avaient attiré les armes de l'empire sur cette malheureuse cité, qui fut prise, dépouillée de ses privilèges et rendue sujette de la maison d'Autriche (1548). Égarés par les haines confessionnelles, Suisses catholiques et Suisses protestants ne parvinrent pas à s'entendre pour sauver une ancienne alliée, dont l'annexion définitive eût donné à la Confédération une clef au nord, en même temps qu'un centre important au canton actuel de Thurgovie.

[1] Krütli, *eidg. Abschiede* de 1556 à 1586, 848.



L'alliance espagnole eut des suites fâcheuses même pour la ville impériale de Besançon dont la combourgeoisie avec Fribourg et Soleure, expirée en 1533, avait été renouvelée en 1579 et derechef en 1584. Grâce à l'influence dont le roi d'Espagne jouissait à Fribourg, cette alliance fut rompue comme contraire aux droits de Sa Majesté catholique sur la Franche-Comté et sur Besançon en particulier[1].

La politique confessionnelle suivie par les cantons suscitait des troubles à Appenzell et provoquait la séparation de cet État en deux demi-cantons hostiles (1587 à 1597).

Une décision de la landsgemeinde appenzelloise, rendue en 1524, obligeait dans chaque paroisse la minorité à se soumettre à ce qu'aurait voté la majorité en matière religieuse. Nonobstant cette décision, plusieurs familles protestantes continuaient à habiter paisiblement depuis un demi-siècle le bourg catholique d'Appenzell, qui était le siège des autorités cantonales, et en quelque sorte la capitale de cet État mixte. Mais en 1587, à la suite d'un séjour du nonce Buonhomi dans le canton et après l'établissement d'un couvent de capucins au bourg même d'Appenzell, la majorité catholique de cette paroisse insista pour obtenir l'exécution stricte de l'édit de 1524. Les protestants refusant de se soumettre, les catholiques résolurent d'en finir par le massacre des dissidents.

Le conseil paroissial, réuni le 15 mars à l'hôtel de ville sous la présidence du landamman Joachim Meggelin, cita à comparaître vingt-sept jeunes gens de la confession réformée pour les sommer une dernière fois de renoncer au prêche ou de quitter la commune. En cas de refus, les paysans attroupés devant l'hôtel de ville devaient les égorger, à un signal donné de la fenêtre par le landamman lui-même. Mais prévenus de ce qui se préparait, les réformés cachèrent des armes sous les pelisses dont ils étaient couverts, et au moment où le landamman Meggelin

[1] *Eidg. Abschiede* de 1586 à 1617, 127, III et 127. L'alliance de 1579 est signée pour Besançon par Pierre Pétremand, Pierre Lambert, comme régents de la ville, Jean Nardin, ancien gouverneur, et Claude Marquis, 1er conseiller. L'alliance de 1579 portait la signature du chancelier fribourgeois Gournel, celle de 1584, le nom de son successeur, Guillaume Techtermann.

s'approchait de la fenêtre pour donner le signal du massacre, plusieurs d'entre eux s'élancèrent sur lui le poignard à la main. Le landamman effrayé crie alors par la fenêtre au peuple de se séparer, et les réformés purent se retirer sans péril. Mais dès ce moment les deux partis se firent une guerre acharnée. Persécutés dans les Rodes-Intérieures, où ils étaient en minorité, les réformés se firent persécuteurs à leur tour dans les Rodes-Extérieures, où ils étaient en force. A chaque instant on sonnait le tocsin, on courait aux armes, on prodiguait l'outrage et les voies de fait[1]. La question du calendrier grégorien que les catholiques acceptaient et que rejetaient leurs adversaires vint encore envenimer la querelle.

L'intervention de la diète divisée elle-même en deux camps religieux ne fit qu'ajouter au désordre. Les intrigues des ambassadeurs d'Espagne et de France, dont le premier désirait obtenir l'adhésion des Appenzellois au traité de 1587 pendant que le second voulait l'empêcher, n'étaient pas faites pour améliorer la situation. Le peuple des Rodes-Extérieures en grande partie protestant se prononça avec unanimité contre l'alliance espagnole, qui avait pour elle la majorité dans les Rodes-Intérieures, peuplées principalement de catholiques. Enfin, après dix ans de troubles, le 8 septembre 1597, sept arbitres fédéraux prononcèrent la séparation de la population en deux parties, dont chacune aurait sa confession, ses autorités et ses institutions distinctes. Tous les réformés durent se retirer dans les Rodes-Extérieures; les catholiques eurent la possession exclusive des Rodes-Intérieures. On procéda au partage du territoire, de l'arsenal, des bannières et des sceaux[2].

Le partage fait, la population des Rodes protestantes se trouva être de 5959 âmes, et celle des Rodes catholiques seulement de 2782. Ainsi séparé en deux demi-États, comme Obwald et Nidwald, l'Appenzell continua néanmoins, comme l'Underwald entier, à ne former qu'un canton et n'eut également qu'un vote en diète. Ce vote, valide lorsque les deux parties parvenaient à s'entendre, s'annulait par le désaccord des Rodes-Intérieures et des Rodes-Extérieures. A peine la séparation était-elle accomplie, que les Rodes-Intérieures faisaient adhésion à l'alliance espagnole et à la Ligue d'or ou borromée (1598-1600)[3].

La paix fut cependant troublée encore dans l'Appenzell. Conrad

[1] Zellweger, *Gesch. des appenzellischen Volkes*, IV.

[2] Voir le traité de partage dans Krütli et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1587 à 1617, appendice, p. 1861.

[3] Ibid., p. 1867 et 1877. L'ouvrage intitulé *Archiv für Gesch. der schw. Reformation* donne la date de 1596, I, 775.



Tanner, protestant converti, qui avait servi Philippe II et la Ligue, s'étant fait nommer landamman des Rodes-Intérieures, voulut contraindre les Rodes-Extérieures à accorder le libre exercice de leur culte aux six ou sept catholiques restés dans cette partie du canton. Il parvint à intéresser à ce projet quelques États de l'ancienne croyance; mais bientôt abandonné d'eux et de ses propres concitoyens, il perdit toute influence et tomba dans la plus affreuse misère. Il mourut sur la paille d'une étable en Thurgovie.

Un quatrième résultat des dissensions religieuses fut de retarder définitivement pour trois siècles l'annexion de Genève à la Confédération suisse. Depuis que cette ville s'était affranchie du joug de la Savoie, elle n'avait cessé de réclamer son annexion dans le corps helvétique. Sa demande, écartée d'abord par les vues ambitieuses de Berne, vint échouer ensuite, comme nous l'avons vu, contre la répugnance des cantons catholiques et la crainte qu'ils éprouvaient de perdre leur prépondérance numérique en diète.

La Suisse catholique n'avait plus à sa tête le landamman Egide Tschoudi. Ce grand magistrat, dont un service de 8 ans sous les drapeaux français[1], et l'excitation des partis religieux n'avaient pas été capables d'affaiblir le profond sentiment national, avait réussi à faire prévaloir la politique *légale* qui seule pouvait sauver la Suisse, sur la politique de *sympathie* confessionnelle qui, poussée à l'extrême, n'eût pas manqué de la perdre. Apologiste ardent des dogmes et de la hiérarchie catholiques, il ne se montrait pas moins jaloux de défendre les *droits de l'État* contre les prétentions exagérées de la cour de Rome. Champion éclairé de la nationalité, on l'avait entendu à la landsgemeinde de Glaris, puis à la diète de Baden, plaider avec éloquence la cause de Genève et de son entrée dans la Confédération (1557). La même assemblée avait été témoin des efforts du noble landamman pour procurer le renouvellement du *serment fédéral*, cérémonie auguste et salutaire que la difficulté de s'entendre sur une formule commune aux protestants et aux catholiques avait fait tomber en désuétude depuis quarante ans. Il avait pour auxiliaire dans cette circonstance ce même landamman Meggelin que les événements d'Appenzell nous montrent sous un jour si différent et si hostile aux réformés. L'année suivante Tschoudi fut choisi avec le secrétaire d'État Escher de Zurich pour représenter la Confédération à la diète d'Augsbourg, et obtint de l'empereur Ferdinand la confirmation des libertés suisses avec des lettres de

[1] De 1535 à 1543.

noblesse pour lui et sa famille qui n'en aurait, semblait-il, pas eu besoin, étant la plus ancienne famille historique de la Suisse. Mais Tschoudi s'était fait des ennemis ardents parmi ses compatriotes glaronnais et eut à subir de telles avanies qu'il quitta son canton et passa trois ans à Rapperschwyl. A la prière de la diète, qui lui prodigua les éloges, l'appelant « un homme sage, habile et plus entendu que tout autre dans « les affaires fédérales, » l'ancien landamman consentit à rentrer à Glaris en 1565 et y vécut encore sept ans, mais sans recouvrer son influence d'autrefois. La dernière intervention de ce magistrat dans les affaires cantonales en 1564 n'est pas regardée par son biographe glaronnais le plus récent comme ayant été heureuse. Tschoudi voulait qu'en échange de la liberté laissée à la paroisse de Schwanden de conserver le culte réformé, on prohibât ce culte à Glaris même, le chef-lieu du canton. Il réclamait aussi pour la minorité catholique la moitié des fonctions publiques ou des autorités cantonales. Les cantons catholiques eux-mêmes trouvèrent ces exigences excessives. Mais comme le fait observer le même biographe, si Égide Tschoudi en vieillissant s'est laissé emporter trop loin par l'ardeur des convictions religieuses, il n'en demeure pas moins l'une des illustres personnalités de son temps et le père de notre histoire nationale[1].

Moins heureuse en tout cas et moins patriotique fut l'influence des deux hommes d'État qui héritèrent du crédit de Tschoudi dans la Suisse catholique. Louis Pfyffer, avoyer de Lucerne, surnommé le *Roi des Suisses*, et Melchior Lussy, landamman d'Underwald, comptent sans contredit par leurs faits d'armes parmi les plus brillants noms de notre histoire; mais loin d'imiter le désintéressement et la politique nationale de leur devancier, ils se laissèrent prendre aux séductions des cours et servirent d'instruments au fanatisme ambitieux de la ligue.

C'est à l'influence de ces deux hommes d'État que les jésuites et les capucins durent leur établissement sur la terre helvétique et que les nonces obtinrent une résidence permanente à Lucerne. L'alliance d'or, l'alliance espagnole et celle de Savoie, si dangereuse pour Genève, sont également l'œuvre de Lussy et de Pfyffer. Ils trouvèrent d'ardents auxiliaires de leur politique dans le savant chancelier Cysat[2], de Lucerne,

[1] Né en 1505, Tschoudi mourut le 28 février 1572.

[2] La biographie de Cysat, le grand chancelier, comme on l'appelle, a été écrite récemment par M. Hidber dans les *Archives de la Société d'histoire de la Suisse*, XIII. Les jésuites eux-mêmes reconnaissent devoir aux efforts persévérants de Cysat leur introduction à Lucerne et les libéralités qui leur en facilitèrent l'accès. L'avoyer Pfyffer à lui seul fit don à ces pères de 30,000 florins. Le palais Ritter fut mis à leur disposition par la ville. Deux fils du chancelier entrèrent dans



et dans d'autres magistrats influents, comme Michel Schorno et Gaspard Abyberg de Schwyz, Martin Gottrau, à Fribourg, le chancelier de Staal et le commandant Walter Roll, à Soleure. Ce dernier, agent accrédité du duc de Savoie, était aussi le chef des pensionnaires espagnols en Suisse et l'expression la plus exaltée du parti ligueur, si l'on en juge par le choix que l'on fit de sa personne pour aller complimenter le pape Grégoire XIII sur le massacre de la Saint-Barthélemy, qui coûta la vie à 30,000 protestants. Aussi peu soucieux de l'indépendance de sa patrie que des maximes de l'humanité, Roll proposait d'envoyer sur les galères piémontaises les vagabonds et les mauvais sujets de la Suisse[1].

Aux personnages que nous venons de nommer revint aussi le triste honneur d'aller solenniser dans le dôme de Milan, et au milieu d'un immense concours, l'alliance espagnole de 1587[2].

**2. François de Sales ou restauration du catholicisme dans le Chablais et le Vallais. — Entreprises du duc de Savoie contre Lausanne et Genève. — L'intervention d'Henri IV sauve Genève abandonnée par Berne. — Son plan de confédération européenne.**

Redevenu, par le traité de Lausanne (1564), maître de la rive méridionale du Léman, le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, jetait des regards de convoitise sur la rive opposée, où l'*ours* de Berne avait supplanté la *croix de Savoie*. Il n'était occupé jour et nuit que des moyens de rétablir sa souveraineté sur le bassin du lac, autrefois soumis tout entier à sa maison. Décidé, en attendant, à ne pas tolérer deux religions dans ses États, il fonde des collèges de jésuites à Annecy, Évian, Thonon et confie à un disciple de ces pères, le célèbre missionnaire et prélat François de Sales, la tâche difficile de ramener le Chablais à l'unité

l'ordre. Lui-même, non content de se faire le panégyriste de leurs succès au Japon, dans un livre imprimé à Fribourg en Uechtland, se mit en rapport dans leur intérêt avec une foule de princes étrangers. Il ne tint pas à cet homme que le pays de Vaud et Genève ne fussent rendus à la Savoie. Il travailla pendant 14 ans à cette restitution. Il avait pour allié à Fribourg le chancelier Gournel, son collègue, et à Schaffhouse le bourgmestre Meyer qui, bien que chef d'un État protestant, tirait une pension de la Savoie. En ce qui concerne la France, tous les vœux de l'homme d'État lucernois étaient pour que le roi d'Espagne ou le duc de Savoie pût s'asseoir sur le trône et en exclure le Béarnais qui, même après sa conversion, n'était à ses yeux qu'un huguenot déguisé. La politique contraire du pape fut toujours pour lui une énigme. Les tendances extrêmes du chancelier lucernois ne l'empêchaient pas d'entretenir des relations de science avec les naturalistes et les historiens des cantons protestants. Né à Lucerne en 1545, d'une famille originaire de Milan, il y ferma les yeux en 1614.

[1] *Eidg. Abschiede* de 1556 à 1586, 496.

[2] Le 16 mai 1588. *Eidg. Abschiede* de 1586 à 1617, 103.

religieuse. Esprit poli et très cultivé, plein d'onction, d'éloquence et de charité envers les pauvres, François de Sales devait être le Borromée des pays romands. Tout jeune encore, il avait donné la mesure de son zèle pour le salut des âmes, en pénétrant seul dans la demeure de Théodore de Bèze à Genève, pour essayer de le ramener à l'ancienne croyance, au grand scandale des exaltés, du capucin Chérubin de Thonon entre autres, qui lui reprochaient aussi le nom de frères qu'il donnait aux hérétiques.

Mais ses efforts auprès du successeur de Calvin n'eurent pas plus de succès que n'en avaient eu auprès du célèbre réformateur lui-même les démarches de Sadolet, évêque de Carpentras, dont nous avons déjà parlé comme d'un des hommes qui ont le plus honoré la pourpre romaine.

François de Sales ne fut guère plus heureux au commencement dans le Chablais, où (comme il l'avoue lui-même dans une lettre adressée au zélé provincial des jésuites de Fribourg, le père Canisius), au bout de neuf mois de prédication et d'efforts, il n'avait encore réussi à convertir que neuf personnes[1]. A la fin cependant, assisté des missionnaires jésuites et capucins, il parvint à rendre au catholicisme cette province terrifiée par les menaces du duc et les occupations militaires.

L'apôtre du Chablais reçut en récompense de ses travaux le titre d'*évêque de Genève*, titre purement honorifique depuis l'introduction de la Réforme. Mais le duc Philibert-Emmanuel se promettait bien d'en faire une réalité, s'il réussissait à s'emparer de cette ville.

Ce prince étant mort en 1580 avant d'avoir pu mettre à exécution ses projets de conquête, son successeur, Charles-Emmanuel, beau-fils du roi d'Espagne Philippe II, que ses qualités guerrières firent surnommer le Grand ou le *Père des soldats*, les reprit avec plus d'ardeur et de constance. Il employa d'abord les négociations et fit faire aux magistrats genevois des offres d'argent magnifiques. Le syndic Michel Roset devait recevoir pour sa part 15,000 ducats[2]. C'était le chef le plus habile de la république, et celui qui avait le plus travaillé pour faire recevoir Genève dans l'alliance du corps helvétique. Récemment encore, il avait tenté une nouvelle démarche auprès des cantons catholiques, et s'était attiré cette réponse foudroyante du colonel avoyer Pfyffer, le *roi*

[1] Lettre latine datée de juin 1595 et dont le brouillon existe au couvent de la Visitation à Annecy.

[2] 150,000 francs ancienne monnaie. Roset, réélu quatorze fois syndic de la république, la représenta quatre-vingt-quatre fois aux diètes suisses et dans d'autres missions diplomatiques.



*des Suisses* : « Je voudrais que Genève fût exterminée. » Roset n'était pas de ces magistrats que l'on peut corrompre. Les propositions du prince savoyard furent rejetées avec mépris.

Déçu dans son espoir, Charles-Emmanuel se vengea sur les villages voisins de Genève où ses soldats commirent d'effroyables horreurs, prélude du sort qu'il réservait à cette ville. Enfin, il allait cerner Genève de concert avec les Waldstætten, l'Espagne et le pape Sixte V, lorsque ce pontife, craignant la prépondérance de Philippe II, rappela ses troupes. Berne envoya à la hâte 2000 Vaudois pour défendre son alliée. Une conspiration ourdie par Lapoype et Balard, indigne petit-fils d'un excellent citoyen[1], échoua également et se termina par la mort des coupables.

Le duc n'ayant pas réussi dans ses tentatives contre Genève, tourne ses vues vers Lausanne, où la Savoie avait conservé de nombreux partisans parmi les gentilshommes de cette ville. L'un de ces derniers, Isbrand Daux, seigneur de Crissier, était bourgmestre de Lausanne. Il prend la direction d'un complot qui avait pour but de livrer la ville aux soldats piémontais, lombards et grisons cachés à Thonon et à Ripaille. Dans la nuit du 11 au 12 décembre 1588, 1400 hommes, débarqués à Vidy et à Ouchy, devaient marcher sur Lausanne, massacrer le bailli, les autres fonctionnaires et toutes les personnes connues par leur dévouement à Berne. Le châtelain de Chillon, Bouvier, s'engageait à livrer le château au duc de Savoie. Mais les éléments combattent pour Berne et une violente tempête empêche la descente des soldats savoyards. Toutefois le coup de main n'était que différé, lorsque le bourgmestre, par une indiscrétion commise dans un repas, informe de ce qui se passait un de ses cousins, nommé Henri de Crousaz, noble vaudois qu'il désirait faire entrer dans la conjuration. Ce dernier, saisi d'effroi à la pensée de la Saint-Barthélemy qui allait ensanglanter Lausanne, dénonce la conjuration au bailli. L'alarme est donnée dans la ville. Le bourgmestre et ses complices n'ont que le temps de s'enfuir par le lac sur la rive savoisienne. Deux des chefs cependant tombèrent entre les mains de Berne, qui les mit en jugement et les condamna à avoir la tête tranchée. C'étaient l'ancien banneret Tronchet et Claude Espaulaz natif de Thonon[2].

Voyant la triste issue de l'événement, le duc prit le parti de désavouer les conjurés. Mais poussé par la France et Genève, Berne déclare

[1] Voir la notice de M. Chaponnière, en tête de la *Chronique de Balard*, éditée par ses soins. 1584.

[2] Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, II, 160.

la guerre à la Savoie. Il est soutenu par les cantons réformés, et par le Vallais et Soleure tout dévoués à la France. Un ambassadeur du roi Henri III, alors brouillé avec la Ligue, Harlay de Sancy, s'offre à commander les troupes qui marchent contre la Savoie, et à reconquérir le Chablais et Gex pour le compte de la république bernoise. Bernois, Genevois, Bâlois, Glaronnais, Grisons, Soleurois, Zuricois, Neuchâtelois sont accourus en armes. Avec 10,000 hommes qu'on confie à ce diplomate-général, il prend en effet Thonon, Ripaille et remporte d'autres avantages. Mais tout à coup il quitte brusquement le théâtre de la guerre, à la tête de ses 10,000 guerriers, pour aller rejoindre près de Paris Henri III et Henri de Navarre[1], coalisés contre la Ligue. De leur côté, les Vallaisans, qui s'étaient avancés jusqu'à la Dranse, se retirent sur leur territoire.

Tout le poids de la guerre retombe alors sur Berne et Genève, dont les cohortes font bonne contenance sous le commandement intrépide de Louis d'Erlach et du syndic Varro, aussi habile homme de guerre que profond physicien. Mais l'approche de Charles-Emmanuel, qui passe les monts à la tête de 15,000 cavaliers et fantassins de nations diverses, milanais, espagnols, savoisiens, bourguignons et suisses des petits cantons, change totalement la face des affaires. Le parti de la paix, dirigé par l'avoyer Jean de Wattenwyl, dont la famille entretenait d'étroites relations avec la cour de Turin, l'emporte à Berne sur le parti de la guerre, à la tête duquel étaient les d'Erlach et l'avoyer de Mullinen. Pendant que les *Enfants de Genève* et les miliciens vaudois se couvraient de gloire aux avant-postes, Wattenwyl, investi du commandement de l'armée bernoise, négociait à Nyon une paix déshonorante (11 octobre 1589). Par un article secret de ce traité, Berne abandonnait Genève au duc et promettait même l'appui de ses lances pour la réduire. Les syndics Roset, Varro et Gallatin s'étant présentés devant les négociateurs pour défendre les intérêts de la cité sacrifiée, furent congédiés avec ces paroles hautaines : « Apprenez à vous passer de Berne, comme Berne se passe de vous[2]. »

Depuis quelque temps déjà la conduite équivoque du petit conseil de Berne excitait un vif mécontentement parmi le peuple de ce canton. Lorsque la clause secrète du traité de Nyon eut transpiré dans le public, l'indignation fut à son comble. L'Oberland, l'Argovie bernoise, dont les braves habitants s'étaient montrés prêts à se dévouer corps et biens

[1] Henri IV.
[2] Voir le traité de Nyon en français dans Krütli et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1587 à 1617, et commençant ainsi : « Au nom de Dieu le Créateur. » 189.



pour la cause de Genève, firent entendre au gouvernement des représentations aussi honorables pour ces contrées qu'elles l'étaient peu pour les gouvernants dont la politique versatile avait provoqué ces adresses. Le pays de Vaud ne resta pas en arrière; ses députés, réunis en assemblée générale, supplièrent l'État de Berne de considérer que Genève était le boulevard et le plus beau fleuron des cantons. Le chef du clergé zuricois, l'antistès Stumpf, dans une lettre au chef du clergé bernois le doyen Müslin, ne se gênait pas pour qualifier de honteuse et de vénale, la politique carthaginoise des gouvernants bernois. Le 18 octobre 1589, un soulèvement éclata à Berne comme celui qui avait eu lieu en 1384. L'avoyer de Wattenwyl s'enfuit à Gléresse. Des hommes ayant été envoyés pour le saisir, le 6 novembre, il leur échappa en passant au milieu d'eux, déguisé en valet d'écurie et portant une botte de paille sur la tête. De Bienne où s'était réfugié l'avoyer déchu (on l'avait remplacé par un Mullinen) il demanda à plusieurs reprises un sauf-conduit pour se rendre à Berne et présenter sa justification. Absous du crime de trahison par ses collègues et complices du petit conseil, le 9 mars 1590, Wattenwyl resta néanmoins exclu de ce corps et mourut en 1604[1].

Organes plus fidèles de la volonté populaire, les Deux-Cents cassèrent le traité de Nyon (3 mars 1590). Messeigneurs du petit conseil n'en prirent pas moins sur eux d'assurer le duc de leurs intentions pacifiques et d'abandonner Genève à son sort. Heureusement pour cette cité, l'avènement d'Henri IV au trône de France lui donna un protecteur puissant qui la fournit de nombreux défenseurs et de vaillants capitaines. « Je ne suis pas votre roi, disait Henri IV aux députés de Genève, mais vous trouverez toujours en moi un père[2]. » La reine d'Angleterre, Élisabeth Tudor, joignit ses subsides à ceux des villes calvinistes de la Hongrie et de l'Allemagne. « La cause de Genève, disait « Élisabeth, est la cause de l'Évangile. » Elle avait écrit aux cantons suisses en faveur de Genève (sept. 1583)[3]. Le prince d'Orange plaidait la cause de cette ville auprès des états généraux de Hollande et en obtenait l'envoi de sommes considérables évaluées à 400,000 livres[4]. La guerre qui éclata peu après entre Henri IV et le duc de Savoie semblait devoir procurer de grands avantages à la république genevoise. Mais au traité de Vervins qui termina la lutte, Henri IV se borna à réserver

[1] Gelzer, *Die drei lezten Jahrhunderte der Schweizergeschichte*. Aarau, I, 139.
[2] Spon, *Histoire de Genève*, I, 474.
[3] Krütli, *eidg. Abschiede* de 1556 à 1586, 809.
[4] M. l'archiviste Heyer, de Genève, évalue à 1,200,000 livres au minimum les sommes envoyées par les états généraux de Hollande aux Genevois à la fin du XVI^me et au milieu du XVII^me siècle.

l'indépendance de Genève et prit pour lui le pays de Gex, conquis par les Genevois onze ans auparavant et dont la perte a ôté à la Suisse une de ses frontières naturelles les plus importantes.

Le traité de Vervins avait rendu la sécurité à la république en France. « Mais l'opinion catholique favorisait, dit un écrivain savoisien, « une agression immédiate contre la ville de Calvin[1]. » Charles-Emmanuel en profita pour tenter, au mépris du droit des gens, le fameux coup de main connu dans l'histoire sous le nom de l'Escalade.

Dans la nuit du 12 décembre 1602, une armée de 8000 hommes file en secret sur Genève; les généraux savoisiens[2], prenant les devants avec un corps d'élite, s'approchent des murailles et plantent leurs échelles dans le plus grand silence. Des missionnaires jésuites, le fameux père écossais Alexandre Haym à leur tête[3], encouragent les assaillants en distribuant des amulettes : « Montez hardiment, disent-ils aux soldats, chaque échelon est un pas vers le ciel. » Déjà 200 Savoyards étaient parvenus sur les remparts; d'autres avaient pénétré dans la ville endormie, et des milliers d'hommes armés accouraient de Plainpalais vers la porte qu'on allait leur ouvrir. Mais un coup de feu, tiré par une sentinelle, éveille les citoyens et un soldat vaudois du nom de Mercier arrête l'ennemi du dehors, en faisant tomber la herse. Au moment de se jeter dans la ville, l'un des chefs des assaillants manque d'audace et de coup d'œil. « Ceux qui avaient pénétré dans la place luttent en « désespérés, contre un peuple de héros en chemises, armés d'outils, « de pertuisanes, et succombent, grâce à l'inertie des troupes régulières « que d'Albigny n'ose pas lancer à l'assaut[4]. » Un combat acharné s'engage dans les rues. Enfin, les Savoyards vaincus se retirent, en laissant 300 hommes sur le carreau, au moment même où Charles-Emmanuel arrivait sur le théâtre de l'événement pour jouir de la victoire et faire à Genève une entrée triomphale.

Genève sauvée n'eut à regretter que 17 des siens, parmi eux le noble ancien syndic Chanal, qui avait oublié sa vieillesse à la vue du danger que courait son pays. Les noms de ces patriotes furent gravés sur la pierre et méritent en effet de vivre dans le cœur de tous les amis de la liberté[1]. Mercier obtint, en récompense du service signalé rendu à la ville, le poste de confiance de gardien du port et de la fermeture des chaînes qui en défendaient l'accès pendant la nuit.

Tout ému du péril auquel il venait d'échapper d'une façon presque miraculeuse, le peuple genevois se porta en foule à Saint-Pierre, où Théodore de Bèze, alors sourd et octogénaire, entonna le psaume 124 qui se chante encore à chaque anniversaire de l'Escalade. A l'enthousiasme de la délivrance succéda ensuite chez les Genevois la soif de la vengeance. Soixante-sept Savoyards tombés entre les mains des citoyens dans les rues de la ville furent pendus sans miséricorde, leurs têtes exposées sur les remparts, les corps jetés au Rhône. Le syndic de la garde, Blondel, accusé de connivence avec le duc, fut roué sur la place publique.

L'entreprise du duc de Savoie souleva contre son auteur toute l'Europe protestante, et donna lieu à un grand nombre de chants enthousiastes ou satiriques. De tous côtés affluèrent les offres de secours, les envois d'argent; les villes suisses prirent les armes. Craignant une guerre générale, la France, l'Espagne, le pape et les Confédérés se réunirent pour dicter la paix aux deux parties belligérantes. Elle se fit à Saint-Julien le 21 juillet 1603[2]. « Cependant, dit un historien suisse, tant que Charles-Emmanuel vécut, il y eut toujours quelque trahison ourdie contre Genève[3]. » Trames expiées, il est vrai, par la mort tragique de tous les aventuriers qui s'en mêlèrent. La mort de Charles-Emmanuel elle-même ne mit pas fin aux attentats dont le dernier eut lieu en 1715; c'était le cinquième.

Perdue sans retour à Genève et dans le pays de Vaud, la cause du catholicisme courut aussi de grands risques dans le Vallais. Les doctrines

[1] Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, I, 509. Cet auteur cite les vers de Ronsard, où Genève est appelée :
« Misérable séjour de toute apostasie,
« D'opiniâtreté, d'orgueil et d'hérésie. »

[2] Brunaulieu, d'Albigny, Jean de Wattenwyl (cousin de l'avoyer). Ce dernier se cassa la jambe dans l'assaut. Mais sa coopération à l'escalade lui valut son élection à l'évêché de Lausanne. Il est même le premier évêque qui ait obtenu l'autorisation du gouvernement fribourgeois de résider dans la capitale de ce canton (1613). Le duc de Savoie, en qualité d'ancien souverain du pays de Vaud, revendiquait le droit d'élection et l'a exercé jusqu'à notre temps toutes les fois qu'une influence plus forte ne l'emportait pas à Rome sur celle de ce prince, qui devint, comme on sait, roi de Sardaigne au traité d'Utrecht en 1713.

[3] Dans une notice de M. Th. Claparède sur ce jésuite, il est appelé Hame, Hume ou Haym. — Ce religieux écossais avait été mis à la question et expulsé de France comme complice du régicide Jean Châtel.

[4] St-Genis, *Histoire de Savoie*, II, 237.



[1] C'étaient Vandel, Gallatin, Mercier, Monnard, Humbert, Guignet, etc.

[2] Ce traité est dans Krütli et Kaiser, *eidg. Abschiede*, p. 1898. On trouve parmi les signataires de l'acte le chevalier J.-J. de Staal pour Soleure, le landeshauptman Schuler pour Glaris, le bourgmestre Meyer pour Schaffhouse, Näf, landamman, pour Appenzell, et pour Genève Michel Roset, seigneur de Châteauvieux, Lect, seigneur de Confignon, Jean Sarrazin et Jean de Normandie, docteurs ès droit et conseillers.

[3] Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XII, 366.

protestantes avaient fait des progrès extraordinaires dans ce pays depuis le milieu du XVI[me] siècle. Ces doctrines y avaient été introduites, dans la partie française, par les gens d'Aigle, et, dans la partie allemande, par Thomas Plater et d'autres Haut-Vallaisans qui étudiaient gratuitement à Berne, à Zurich et à Bâle. Bientôt elles comptèrent des adhérents dans chaque dixain et dans toutes les principales familles. Le banneret Jean de Platéa, le plus riche des Vallaisans, encourageait de ses libéralités une société formée pour étudier la Bible. Les pasteurs de Lausanne et de Genève parcouraient le pays. Les principaux personnages de Brigue se réunissaient pour chanter des psaumes dans la maison du capitaine général ou grand bailli Pierre Stockalper [1].

En 1551, les deux partis se balançaient tellement dans le pays, que la diète vallaisanne en vint à proclamer la *tolérance générale*. Une députation des cantons catholiques se rendit de dixain en dixain pour faire révoquer cette décision. Mais elle ne trouva d'écho que dans celui de Conches. A Louèche-les-Bains, la messe fut supprimée (1567). Les portes de la ville de Sion furent fermées au nonce Buonhomi évêque de Verceil (1580). L'introduction du calendrier grégorien par l'évêque d'accord avec le nonce, contribua à irriter les esprits. Plusieurs dixains refusèrent de le recevoir, et le Vallais eut pendant un certain temps deux calendriers. Pendant ce temps, la communauté protestante de Sion faisait de nouveaux progrès et comptait 200 membres dans la classe la plus cultivée de la population. Les réformés réclamaient la tenue d'un colloque. Les catholiques ardents songèrent un moment à lever la mazze contre les magistrats suspects du chef-lieu. Cette institution anarchique avait été déclarée abolie et la mazze enterrée en cérémonie, à la suite d'une émeute où elle avait été levée contre les amis du service français. Le renouvellement de l'alliance des sept cantons catholiques avec le Vallais, solennellement jurée à Lucerne par les députés vallaisans (avril 1567), puis par les députés des cantons à Brigue (juin 1578) [2], n'avait pas eu l'effet qu'en attendait le parti catholique. Le culte romain cessa même complétement dans plusieurs endroits, et à Saint-Maurice entre autres personne n'entendait plus la messe, lorsque parurent tout à coup, appelés par Fuentès, gouverneur de Milan pour l'Espagne, les missionnaires capucins et jésuites qui avaient ramené le Chablais à la foi catholique. De l'arrivée des capucins allemands et français qui précédèrent les jésuites, commence une réaction complète dans

[1] Furrer, *Geschichte von Wallis*, I, 275, 302.
[2] Krütli, *eidg. Abschiede* de 1556 à 1587, 363 et 655.



les affaires religieuses de ces contrées. Une grande assemblée des dixains (Landrath) réunie sur la Planta, à Sion, le 24 juillet 1603, en présence des ambassadeurs de France (Sillery), d'Espagne (Fuentès), de Savoie (Chevron) et des députés des cantons catholiques et protestants, eut pour résultat le triomphe des quatre dixains tout orthodoxes du Haut sur les trois dixains du Bas favorables à la réforme ou à la tolérance. Mais le *Landrath* de la Planta ne fut pas obéi. Les trois dixains de Sierre, Louèche et Sion prirent les armes et en appelèrent à Henri IV. La médiation des puissances arrêta la guerre civile. Mais dans une nouvelle diète tenue par les dixains orthodoxes à Viège, les décrets rendus à la Planta furent confirmés (17 mars 1604) et une amende de 200 ducats prononcée contre deux novateurs influents, le chancelier Guntern et l'ancien grand bailli Jean Jossen. On rappela les jeunes Vallaisans qui faisaient leurs études à Genève et à Zurich. Une foule de protestants, entre autres le chancelier Guntern, jugèrent à propos de s'enfuir dans le canton de Berne. Le nouvel évêque, Adrien II de Riedmatten, élu le 7 décembre 1604, acheva la déroute des réformés, en s'entourant de capucins et de jésuites. Mais quand il s'agit, en 1610, de l'établissement définitif de ces pères, l'évêque trouva un contradicteur résolu en Barthélemy Allet, le banneret de Louèche. Le prélat cherchant à faire prévaloir sa volonté en s'étayant de la Caroline qui avait fait les évêques de Sion comtes et préfets du Vallais, un autre adversaire des prétentions épiscopales, Nicolas de Kalbermatten, châtelain de Saint-Maurice, déclara qu'*il n'avait d'ordre à recevoir que des 7 dixains.*

La lutte, de religieuse qu'elle avait été jusque-là, devint alors politique. Un parti nouveau, celui des *Francs-patriotes*, se forma des débris du parti protestant et des catholiques opposés à la puissance temporelle des évêques. Une diète assemblée sous l'influence de ce parti, que dirigeaient le banneret Allet et un autre homme énergique, Michel Maghéran, secrétaire de la diète vallaisanne, fit entendre des menaces telles que l'évêque en mourut de chagrin (le 7 octobre 1613). Le parti des *Francs-patriotes* en profita pour contraindre le chapitre des chanoines à renoncer formellement à la Caroline dans la cathédrale de Sion, en présence de délégués de tous les dixains (le 15 octobre). Les jésuites étrangers furent chassés du Vallais où les réformés venaient sans bruit reprendre leur place. Le successeur d'Adrien II de Riedmatten, Hildebrand Jost, ne fut élu qu'à la condition de renoncer également à la Caroline.

Le gouvernement lucernois que présidait alors l'avoyer Rodolphe Pfyffer était intervenu en faveur de l'évêque et des jésuites. Le banne-

ret Allet lui répondit par un écrit véhément où il accusait les jésuites d'avoir cherché à l'empoisonner (7 juillet 1614).

Les Francs-patriotes s'appuyant sur la France, le gouverneur espagnol de Milan, le comte Fuentès, s'entendit avec l'évêque, le chapitre et les jésuites rentrés en Vallais sous les auspices de l'Espagne. Le pape Paul V, Saint-François de Sales et les cantons catholiques, Lucerne en tête, joignirent leurs efforts à ceux du parti espagnol. L'empereur Ferdinand II confirma la Caroline à la sollicitation de l'évêque. Une réaction opérée sous toutes ces influences réunies aboutissait à un nouvel exil des protestants et des Francs-patriotes les plus compromis. Mais mécontent du triomphe du parti espagnol, le cardinal Richelieu qui dirigeait, sous Louis XIII, la politique de la France, provoquait un revirement en faveur des réformés et des Francs-patriotes. Le chef de ces derniers, Michel Maghéran, élu châtelain de Louèche, et plus tard grand bailli ou capitaine général du Vallais, occupait en armes le château épiscopal de la Majorie, et faisait rendre un nouveau décret d'expulsion contre les jésuites et les capucins. Humilié à la diète de Sierre, l'évêque Hildebrand songeait à résigner ses fonctions. Le parti espagnol, exaspéré, conspire. Le chef de ce parti, Antoine Stockalper, un ami intime de l'évêque et officier à la solde de Milan, réunit à Brigue des hommes armés pour marcher sur Sion. Mais avant d'avoir pu exécuter son dessein, il est saisi et livré à Maghéran. Dans les douleurs de la torture à laquelle il fut appliqué à huit reprises au château de Louèche, Stockalper avoua avoir enrôlé 300 Valtelins pour tuer les chefs patriotes, Maghéran à Louèche, de Preux à Sierre, Ambuel à Sion et Jean Roten à Rarogne; il fut décapité dans le jardin de l'évêque (4 décembre 1627).

Atterré par ces événements, l'évêque s'enfuit à Lucerne, puis à Rome. Le pape refuse d'accepter sa démission et l'oblige à rentrer dans son diocèse où les Francs-patriotes dominaient encore, mais ne devaient pas garder longtemps leur prépondérance. Car sous l'action combinée du Saint-Siège, des cantons catholiques, de l'Espagne et de la France elle-même, s'opérait une réaction nouvelle contre les protestants et les chefs des Francs-patriotes expulsés définitivement de leur patrie en 1655. « Au bout d'un demi-siècle, dit le P. capucin Furrer, tout vestige de « protestantisme était tellement effacé du Vallais qu'on ne sait plus « même aujourd'hui dans la contrée, que la moitié de la population « avait embrassé la Réforme [1]. »

[1] Furrer, *Geschichte von Wallis*, I, 349-355. — Hidber, *Kampf der Walliser mit ihren Bischöfen*. Bern, 1874. Traduit en français dans le *Confédéré du Vallais*. — Gremaud, *Catalogue des Évêques de Sion*, 1864. — Charles-Louis de Bons, *Le Château de Louèche*, et ses autres romans qui sont de l'histoire.



La liberté politique des Vallaisans ne sombra pas cependant du même coup que leur liberté religieuse. Les sept dixains obtinrent des envoyés de la France, de la Savoie et des cantons catholiques la reconnaissance pleine et entière de leurs droits et l'érection de leur pays en république (Respublica patriæ Vallesii), avec les sept étoiles pour emblème; elles figurent dès lors sur leurs bannières comme sur les monnaies qu'ils s'empressent de frapper, en signe de souveraineté. L'écusson du Vallais est orné du double aigle surmonté du diadème impérial [1].

La mort d'Henri IV, en 1610, avait donné la prépondérance au parti espagnol dans toute la Suisse et en Europe, au moment même où ce grand monarque avait tout préparé pour l'abattre. Cent mille hommes, dont 6,000 Confédérés, devaient attaquer la maison d'Autriche et démembrer ses immenses possessions au profit des États européens de second ordre. Le duc de Savoie aurait partagé le Milanais espagnol avec Venise et les cantons catholiques; la Confédération en corps eût reçu pour son lot le Tyrol et la Franche-Comté, l'ancienne alliée et protégée des Suisses. Le but que se proposait Henri IV n'était pas seulement de rétablir l'équilibre entre les puissances de l'Europe; c'était de former une grande fédération chrétienne composée de quinze États, dont les représentants réunis en congrès eussent concouru au maintien de la paix générale. Le poignard d'un régicide, de l'infâme Ravaillac, fit avorter ce plan grandiose, en tranchant les jours de cet ami de Genève et des Suisses, un des meilleurs princes qui aient gouverné les peuples.

### 3. Capitulations et alliances étrangères. — Rapports des Suisses avec les rois de France et avec les empereurs d'Allemagne pendant le XVIme siècle.

Depuis leur réconciliation avec François Ier et l'alliance étroite contractée avec ce prince en 1521, les Confédérés avaient fidèlement tenu le pacte d'or et de sang qui les liait à la France. Toutes les batailles du règne de ce prince furent témoins du courage heureux ou malheureux des guerriers des Alpes. 3,000 Confédérés se firent tuer à la Bicoque en attaquant audacieusement les Impériaux, défendus par des retranchements et une artillerie formidables (1522). Le trop célèbre condottiere

[1] Stanz, *Die Wappen der schweiz. Eidgenossenschaft. Archiv. des hist. Vereins.* Bern, VI, 790.

bernois Albert de Stein trouva la mort dans cette journée sanglante où il commandait en chef ses compatriotes.

Un autre héros de Marignan, le chevalier Arnold de Winkelried, apercevant au plus fort de la mêlée Frondsberg, le chef redouté des lansquenets, se précipite sur lui, le blesse de sa lance et tombe au même instant frappé en pleine poitrine par un boulet. L'héroïsme chez Winkelried s'alliait à un amour de la gloriole qui a fait l'objet des traits mordants du poète Gengenbach de Bâle, pendant que d'autres rimeurs n'ont vu en lui que le guerrier téméraire et le digne frère ou cousin de ce Henri Winkelried qui était tombé à Marignan, le 13 septembre 1515[1].

Au passage de la Sésia (1524), où Bayard fut tué d'un coup d'arquebuse, le capitaine bernois, Jean de Diesbach, couvrit avec 6,000 Suisses la retraite de l'armée française. Dans l'espoir de sauver le célèbre chevalier, il voulait le faire emporter sur les lances de ses soldats.

Moins braves à Pavie, 4,000 Confédérés mirent bas les armes et partagèrent le sort du monarque français, prisonnier des Espagnols. Quatre cents d'entre eux, cependant, l'élite de l'armée, périrent sur le champ de bataille avec leur chef, Jean de Diesbach, qui chercha la mort dans les rangs ennemis pour ne pas survivre à la honte de cette journée.

Elle fut réparée à Cérisoles (1544). Conduits par un héros d'une taille et d'une force herculéennes, Guillaume Fröhlich, de menuisier devenu colonel, les Confédérés firent merveille et battirent à plate couture les lansquenets. Douze mille Impériaux jonchèrent de leurs corps le champ de bataille. Un heureux coup de lance délivra d'un goître énorme un capitaine des Grisons, Philippe de Hohensax, fils de ce fameux Ulric qui avait commandé les Suisses dans les guerres de Souabe et d'Italie.

Frœlich, aux bons avis duquel les généraux français devaient la victoire, fut fait chevalier sur le champ de bataille. Le roi voulut l'avoir auprès de lui et lui donna le commandement des cent-suisses de sa garde. Ce chef dès lors figure avec éclat, pendant quarante années consécutives, dans toutes les guerres des rois de France. Nous le trouvons en Lombardie, en Lorraine, en Piémont, dans le royaume de Naples, conduisant chaque fois des levées de plusieurs mille hommes qu'on licenciait quand on n'en avait plus besoin, à la fin de la campagne. Ce chef intrépide passe pour avoir contribué beaucoup à la reprise de Calais, qui était depuis deux cents ans entre les mains des Anglais (1558).

[1] Liebenau (Théodore de), *Indicateur d'histoire suisse*, 1877, 324.



Frœlich mourut très riche au faubourg Saint-Germain à Paris, le 4 décembre 1562. Le roi et toute la cour assistèrent à ses obsèques. Les faits d'armes de ce capitaine ont été célébrés par les historiens français[1], et sa statue placée dans la galerie de Versailles avec celle des généraux et des héros de cette nation. Frœlich était natif de Riesbach au canton de Zurich. Mais pour échapper aux lois sévères de cet État sur les services mercenaires, il s'était fixé à Soleure, où sa famille a fleuri depuis sous le nom un peu altéré de Frœlicher. Son neveu, Guillaume Tugginer (le Toquenet des historiens français), qui avait combattu à ses côtés à Cérisoles et à St-Quentin, lui succéda dans le commandement des cent-suisses et montra le même dévouement à la maison royale.

Si le service de France était lucratif et glorieux pour quelques officiers, il ne l'était guère pour les simples soldats. A peine vêtus et nourris, ils étaient réduits à attendre des mois entiers leur solde que retenaient d'avides capitaines, et quand la campagne était finie, on les voyait souvent revenir demi-nus et atteints de maladies dégoûtantes, remplir les hôpitaux et les léproseries de leur patrie. Tel fut le sort de plusieurs milliers d'entre eux après la désastreuse journée de Pavie. Zwingli et les autres réformateurs en prirent occasion pour renouveler leurs éloquentes philippiques contre le service mercenaire.

Parmi les catholiques, des hommes austères firent entendre aussi à diverses reprises une voix de réprobation contre les capitulations étrangères. L'argent des rois était le prix du sang (*Blutgeld*) et un argent de discorde (*Unfriedgeld*) aux yeux de Conrad Scheuber, digne petit-fils de Nicolas de Flüe qui, après avoir servi la patrie et la société pendant un demi-siècle comme père de famille, guerrier et magistrat, après avoir occupé même la première magistrature de son canton, avait tout quitté à l'exemple de son aïeul pour vivre en Dieu dans la solitude[2].

Les paroles de ces graves personnages et le cri de la conscience publique réveillée par le deuil des familles, obligèrent quelques cantons à rendre des édits rigoureux contre le service et les pensions étrangères, en usage dans presque chaque canton[3]. Mais la passion des combats et

[1] Thevet, de Thou, etc. Les écrivains français l'appellent *Furli*, *Forli*, *Froli*.
[2] La vie de Scheuber a été écrite par le prévôt Gœldlin en 1818.
[3] A Fribourg seulement il n'y avait pas, en 1535, sous François Ier, moins de vingt pensionnaires de la France dont suivent les noms : Daffry, Alt, Amman, Fegely, Gottrau, Lenzbourg, Lanthen, Montenach, Praroman, Schröter, Techtermann, Weck, Werro, Wild, Zollet, Python, Ratze, Raemy, Reyff, Schaller. En 1531, le roi François Ier ne dédaignait pas d'écrire de sa main au conseiller et secrétaire Ullman Techtermann, dont l'influence dans la diète suisse égalait celle

la soif de l'or étaient trop fortement éveillées chez les peuplades guerrières des Alpes. Au premier roulement de tambour que faisaient entendre les enrôleurs, les guerriers accouraient par milliers se ranger sous les drapeaux de la France.

Lorsque les guerres de religion eurent commencé sous Charles IX, le service mercenaire prit une nouvelle intensité et ajouta de nouveaux lauriers à ceux des précédents capitaines. Tammann, de Lucerne, successeur de Frœlich, sauva l'armée du roi Charles IX à Dreux, où son héroïque résistance donna le temps au duc de Guise d'accourir avec une armée et de regagner la bataille perdue par la faute du duc de Montmorency. Mais Tammann paya ce grand exploit de sa vie et de celle de vingt-six capitaines de sa nation. Parmi les morts se trouvèrent l'avoyer Schwaller, de Soleure, et Zur-Lauben, de Zoug, jeune homme héroïque qui se jeta au-devant de l'épée qui allait frapper son père (1562).

A la tête du corps-franc des *Enfants perdus*, Louis Pfyffer, de Lucerne, s'était signalé dans cette journée par un sang-froid audacieux et une rare capacité militaire. Charles IX le désigna pour remplacer Tammann dans le commandement des troupes suisses.

Pfyffer ne tarda pas à justifier ce choix par un service éminent rendu à la personne même de Charles IX. Ce monarque et toute sa cour se trouvant à Meaux auprès de la reine mère Catherine de Médicis, se virent tout à coup cernés dans la ville par toute une armée protestante aux ordres des chefs les plus célèbres de ce parti [1]. Huit à neuf cents hommes, armés d'épées seulement, formant ce qu'on appelle la maison du roi, entouraient le monarque. Un message secret fut envoyé aux Suisses et informa leur colonel du péril que courait la famille royale.

Le 29 septembre 1567, vers minuit, Pfyffer quitte Château-Thierry où il se trouvait avec 6,000 hommes, arrive vers le matin à Meaux, où il persuade le roi et la reine de se confier à sa garde, les ramène en effet le même soir sains et saufs à Paris avec toute la cour, après avoir soutenu les chocs répétés de l'infanterie et de la cavalerie ennemies en

qu'il avait dans son canton. En 1573, l'avoyer Daffry recevait une pension de cent livres, Lanthen-Heidt et Gribollet cinquante. Parmi les pensionnaires figurent alors, outre les membres de familles déjà citées, des Diesbach, Odet, Alex, Englisberg, Krumenstoll, Fruyo, Buman, Reynault (Reynold), Rudella, Cléry, Werly, Griset de Forell, etc.

[1] Le prince de Condé, l'amiral de Coligny, Dandelot. Il y avait des Neuchâtelois dans l'armée protestante, à leur tête des Hory, des Tribolet, noms qui reviennent dans toutes les guerres de France à cette époque.



queue, en flanc et en tête. Le lendemain, au milieu de l'enthousiasme public qu'excite cette action d'éclat, le roi va à la rencontre des Suisses jusqu'à la porte St-Martin, passe au cou de leur colonel le collier des chevaliers de l'ordre de St-Michel et accorde la solde de bataille à ceux auxquels, « après Dieu, » il devait son salut. « La France et toute l'Europe retentirent des éloges qu'on faisait de la valeur et de la fidélité des soldats suisses. » La retraite de Meaux fut mise au rang des plus belles victoires. On la compara à la retraite des Dix Mille [1].

Les protestants jouaient de malheur. Deux ans après cet échec, le duc d'Anjou, frère du roi Charles IX, et qui régna depuis sous le nom d'Henri III, leur fit éprouver des déroutes sanglantes à Jarnac et à Montcontour. Chaque fois la bravoure des Suisses contribua à la victoire; ils avaient alors pour chefs Péterman de Cléry et Jean de Lanthen-Heidt, officiers fribourgeois d'une valeur éclatante et qui alliaient les talents politiques aux talents militaires. Cléry sortait d'une noble famille de la Gruyère; Lanthen dit Heidt, au contraire, était fils d'un simple sellier de Fribourg, ce qui ne l'empêcha pas d'être fort avant dans les bonnes grâces de Catherine de Médicis.

A un trait glorieux, l'histoire des services étrangers a coutume de joindre une scène déshonorante. Sous le règne de Charles IX, dans cette nuit de sang et de trahison qu'on nomme la St-Barthélemy, et où 6000 protestants furent égorgés à Paris seulement [2], la garde suisse du duc d'Anjou fournit son contingent d'assassins à gages; et si le Zuricois Roist, le père du bourgmestre, succombe en défendant la porte du vieil amiral de Coligny, le Fribourgeois Martin Koch, fourrier de la garde du duc d'Anjou, partage avec deux autres Suisses, Léonard Grünenfelder, de Glaris, et Klein, d'Olten, le triste honneur d'avoir donné la mort au chef vénéré des protestants. C'est même Koch qui porta le premier coup avec la hache dont il était armé. Ces hommes reçurent le prix du sang, Koch 10,000 écus, Klein 2000 écus en or, 100 francs de vaisselle et l'habit de l'amiral [3].

A la nouvelle du massacre de leurs coreligionnaires de Paris, le premier mouvement des cantons évangéliques avait été de prendre les armes pour ne pas se laisser égorger sans défense comme l'amiral de

[1] Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XII, p. 111.

[2] A Lyon, il en périt 2000. Voir les relations de Tugginer de Soleure, témoin oculaire. *Indicateur d'histoire suisse*, 1876, 255.

[3] Lettre écrite de Paris à l'abbé de Saint-Gall par Opser, son protégé, en date du 26 août 1572, article de M. Pierre Vaucher dans l'*Indicateur de l'Histoire suisse* de 1877, 293. Parmi les complices des assassins figurent deux frères Studer, de Winkelbach, au canton de Zurich, le Saint-Gallois Conrad Bürg et l'enseigne Fröhlich.

Coligny. Les cantons catholiques, se plaignant à la diète de Baden, en décembre, de ces précautions belliqueuses, les États évangéliques répondirent en alléguant la présence de troupes autrichiennes à Constance. Les explications de l'ambassadeur de Charles IX, Bellièvre, parvinrent à calmer les craintes des cantons protestants. De nouvelles plaintes des États catholiques se firent entendre lorsque, deux ans plus tard, le prince de Condé, le chef des huguenots de France, fit un séjour à Lausanne et passa en revue des soldats à Genève.

L'avènement au trône, d'Henri III, successeur de Charles IX (1574), fut salué par une brillante ambassade de tous les cantons, Lussy et Pfyffer en tête. Quatre mille Suisses, aux ordres du colonel Gallati, de Glaris, se rangèrent autour du nouveau monarque, et firent éclater leur dévouement à la fameuse journée des *Barricades*, où le peuple et les étudiants de Paris, soulevés contre Henri III, le firent prisonnier dans le Louvre. Mais laissés sans vivres et sans communication avec la cour, ces soldats fidèles faillirent être massacrés, comme les Suisses du 10 août, par une multitude fanatisée à laquelle ils montraient en vain leurs chapelets en criant : *Bons catholiques, nous.* L'arrivée du duc de Guise, que le peuple regardait comme son libérateur et un nouveau Macchabée, les tira du péril. Les Confédérés purent s'éloigner en emportant leurs drapeaux (12 mai 1588).

« Ce fut, dit l'un des grands historiens de notre patrie, la première victoire de la bourgeoisie sur les troupes régulières. Ce fut aussi la première blessure que reçut le courage de nos pères auprès du trône des rois de France. Le lion de Lucerne ne représente pas une seule journée, comme on le croit généralement, mais une époque tout entière de nos annales. Déjà le seizième siècle eut son 10 août[1]. »

Le règne des Bourbons commença comme finissait celui des Valois, c'est-à-dire appuyé sur les lances et les hallebardes de nos ancêtres. Henri IV, déclaré roi de France par Henri III à son lit de mort, n'avait été reconnu que par les protestants et un petit nombre de gentilshommes catholiques. Sur 7000 hommes dont se composait sa petite armée, la moitié était formée des régiments du Glaronnais Gallati et du Soleurois Aregger. Grâce aux prodiges de valeur de ces braves, le Béarnais vainquit le duc de Mayenne à la journée d'Arques, où, croyant tout perdu, il avait couru combattre auprès de Gallati en disant : « Mon compère, donnez-moi une de vos hallebardes ; je viens mourir ou acquérir de l'honneur avec vous » (1589).

[1] Vulliemin, *Hist. de la Confédération*, XII, 249.



L'année suivante à Ivry, Jean-Jacques Tribolet, de Neuchâtel, fut fait chevalier sur le champ de bataille de la main du roi, ainsi que le colonel soleurois Aregger qu'Henri IV revêtit de la cuirasse qu'il avait portée pendant le combat. Le siège de Rouen et la prise de Paris, qui rendit ce monarque maître d'une grande partie du royaume, virent également briller la valeur des guerriers suisses, dont les hallebardes fidèles suivent désormais le Béarnais dans toutes les guerres qu'il entreprend contre la Savoie et l'Espagne, et escorteront encore ses dépouilles mortelles, lorsqu'elles seront déposées au caveau de Saint-Denis (1610).

Tous les Confédérés n'avaient pas combattu sous l'étendard d'Henri IV dans les guerres de la Ligue. Jusqu'à son abjuration, la plupart des Suisses catholiques suivirent, au contraire, les drapeaux des Guises et du roi d'Espagne. Sous les ordres de Louis Pfyffer, de Lussy, et de Béroldingen, d'Uri, ils se battirent contre leurs compatriotes, à Arques et Ivry, et défendaient encore Paris pour la Ligue, lorsque Henri IV s'en rendit maître en 1594. Des guerriers des mêmes cantons et des mêmes familles combattaient sous des bannières opposées.

Le service de France occupait par moments jusqu'à 20,000 Confédérés et était cependant loin d'absorber toutes les forces militaires de la nation. On trouve des guerriers suisses à la solde de presque toutes les puissances, et à la défense de toutes les causes, bonnes et mauvaises[1]. Les ordres réitérés de la diète empêchèrent seuls, comme nous l'avons vu, les mercenaires de verser leur sang pour un duc de Wurtemberg, qui avait mérité la mort par ses crimes. Pendant que les uns combattaient contre l'empereur en Italie, d'autres combattaient pour ce prince contre les Turcs. On avait vu au sac de Rome par l'armée de Charles V, le capitaine des cent-suisses du pape, Marc Roist, de Zurich, se faire tuer avec ses 200 hallebardiers en défendant l'église de Saint-Pierre (mai 1527).

Quand le duc d'Albe envahit les Pays-Bas, Walther Roll, de Soleure, leva pour lui un régiment dans le Vallais (1567).

Au commencement du siècle, lors du siège de Pise par les Florentins, 7000 Suisses, à la solde de Louis XII, avaient contribué à la prise de cette malheureuse cité.

Le service de Venise avait commencé dans les Grisons et la Suisse avec les dernières années du XV[me] siècle. Dans la seconde moitié du siècle suivant, pendant la guerre de la république de Milan avec les

[1] De Steiger (Rodolphe), *Coup d'œil général sur l'Histoire militaire des Suisses*. Lausanne, 1869.

Turcs, les Suisses et Grisons lui fournissent des auxiliaires, soldats et matelots, sous Hercule de Salis et Melchior Lussy d'Underwald, qui prenait le titre de capitaine-général de Lugano. Ce dernier entretient pendant plus de 40 ans (de 1560 à 1602) les relations les plus étroites avec Venise, correspond sans cesse avec le sénat, va féliciter chaque nouveau doge à son avènement, en revient chaque fois paré d'une nouvelle chaîne d'or de 2 à 300 écus, et tire de la république une pension annuelle qui s'élevait à 3000 écus en 1596. A la faveur de ces capitulations, les Grisons obtenaient l'autorisation d'acheter des blés dans la Vénétie, et cette dernière recevait du gouvernement de Zurich la faculté d'approvisionner la forteresse de Bergame de grains achetés au marchéde cette ville [1]. La colonie suisse de Bergame tire son origine de ces relations.

Avant de faire des levées dans l'intérêt de la Ligue, Melchior Lussy avait conduit 3000 hommes au pape Paul IV, brouillé alors avec Philippe II au sujet de la possession du royaume de Naples (1557). Le pieux ermite Scheuber que Lussy, son compatriote, avait consulté avant son départ, avait vainement essayé de le détourner de cette expédition malheureuse [2]. Aussi la journée de Paliano, où son régiment, composé en bonne partie de ses compatriotes d'Underwald, fut taillé en pièces par les Espagnols, causa une irritation extrême dans ce canton. Une émeute accueillit le retour de Lussy à Stanz; les femmes des soldats qui avaient péri dans la campagne le poursuivirent le couteau à la main jusque dans sa demeure. Il sut regagner toutefois la confiance de ses concitoyens du Nidwald, puisque leur suffrage unanime le porta onze fois de suite à la magistrature suprême de ce demi-canton [3]. A cette époque, le service étranger n'étant point permanent, permettait aux personnages influents des cantons d'unir aux principaux emplois de la république celui de chef de bande à la solde d'une puissance étrangère. Les inconvénients d'un pareilé tat de choses n'avaient pas échappé aux gouvernants; dans plusieurs cantons on fit des lois contre les magistrats qui quittaient leurs sièges, et on finit même par prohiber complètement cet abandon temporaire des fonctions publiques.

[1] Victor Cérésole, la *République de Venise et les Suisses*, 25, etc.

[2] « Le Pape, disait Scheuber, regrettera d'avoir versé l'or de l'Église pour une « querelle où l'engagent les vains intérêts de la terre. » — Vulliemin, *Hist. de la Confédération suisse*, XII, 14.

[3] De 1561 à 1606. La pension de 600 livres qu'il obtint plus tard ne l'empêchait pas d'en recevoir 1000 de la France et 300 écus de Venise sans préjudice des autres pensions du pape et de la Savoie.



Un magistrat et historien fribourgeois du XVIII^me^ siècle (le baron d'Alt), a essayé de justifier cet usage en comparant les avoyers-colonels, Pfyffer, Lussy, Heidt, aux *consuls romains quittant le sénat au premier bruit d'une invasion des frontières*. Le complaisant écrivain oublie que les Romains combattaient pour leur patrie, et que la Suisse et non la France était celle de ces aventureux magistrats. Malheureusement la triste politique qui consiste à faire dépendre le *salut* de la Suisse du *salut* de la France, et à subordonner le premier pays à l'autre, faisait de rapides progrès dans les esprits des gouvernants, et se manifeste par les liens toujours plus intimes qui unissent les cantons à ce royaume. L'alliance française, conclue en 1516, est renouvelée quatre fois dans l'espace d'un demi-siècle [1].

Ces renouvellements, si avantageux au pouvoir des rois de France, ne laissaient pas d'être très onéreux à leur trésor. Ils avaient beau se faire représenter en Suisse par les plus fins diplomates [2] et les meilleurs amphytrions. Les députés des cantons et de leurs alliés ne se rendaient qu'à l'aspect des mulets chargés d'or que les ambassadeurs, quand ils voulaient être sûrs de réussir, devaient traîner à leur suite, pour en faire le partage aux cantons ou à leurs principaux magistrats. C'était comme au siècle précédent, où il était « inutile, à qui n'avait pas d'or, de se présenter en diète [3]. » Après avoir signé l'alliance, les députés fédéraux allaient en solenniser l'acte à Paris dans l'église Notre-Dame. Chaque fois des fêtes splendides célébraient leur séjour dans la capitale du royaume *très chrétien*. Des médailles et des chaînes d'or étaient distribuées avant leur départ aux chefs de l'ambassade.

La plus pompeuse de ces réceptions fut celle qu'Henri IV fit à ses compères en 1602. « Il ne pouvait trop honorer, dit un écrit du temps, une nation belliqueuse et forte, *nécessaire à l'appui de son État.* » L'alliance de 1602 ne coûta pas moins d'un million deux cent mille écus au roi Henri IV. Ce n'était au fond, il est vrai, qu'un à-compte sur les six millions que les rois de France devaient aux villes suisses, tant pour argent prêté par elles, que pour arrérages de pensions, service de guerre, etc. [4]. Quatre à cinq mille écus étaient en outre annuellement

[1] En 1549, 1564, 1582, 1602.

[2] Les Sillery, les Fleury, les Harlay de Sancy, les Bassompierre sous Henri III; les de Vic, Biron, Castille, Morfontaine, Caumartin, sous Henri IV et Louis XIII.

[3] Gisi, *Antheil der Eidgenossen an der europäischen Politik. Archiv für die Schw.-Gesch.*, XVII, 229. L'ambassadeur de France dit que cette alliance coûta plus de trois millions au roi.

[4] Bâle avait prêté plus de 180,000 écus aux rois de France. Sous Louis XIV

comptés aux chefs des cantons pour les tenir dans la dépendance. Une partie de ces pensions étaient distribuées par les gouvernements cantonaux; la répartition des autres se faisait par l'ambassadeur lui-même. Il mandait à Soleure, sa résidence ordinaire, et comme qui dirait sa capitale, les personnages influents auxquels il destinait une part de cet argent à titre d'encouragement ou de récompense.

Grâce à ces subsides et à la cupidité des gouvernants, les rois de France acquirent une influence croissante, qui s'étendit et aux rapports des cantons entre eux, et aux affaires intérieures des cantons eux-mêmes. Bientôt aucun événement de quelque importance ne put se passer en Suisse sans que la France n'y fît sentir son action d'une manière détournée ou directe. En 1610, une rixe de village en Thurgovie ayant failli allumer une guerre religieuse, les Zuricois et les cinq cantons qui avaient pris les armes, après avoir refusé la médiation de leurs Confédérés, se soumirent à celle de l'ambassadeur Castille. La simple menace de supprimer leurs pensions effraya tellement les membres du sénat de Fribourg qu'ils s'empressèrent de destituer un de leurs collègues les plus influents, le chevalier et bourgmestre Henri Lamberger, dont les menées en Vallais, en faveur de l'Espagne, avaient irrité la France. Ce magistrat, rétabli dans ses honneurs, subit une seconde destitution du même genre, suivie de sa réintégration en 1611, après la mort d'Henri IV. A Berne, Jean-Rodolphe d'Erlach ayant eu le malheur de déplaire à cette dernière puissance, fut obligé de s'expatrier et alla s'établir en Angleterre (1615).

De tous les cantons, Zurich seul, fidèle à la voix de ses pasteurs, avait constamment refusé de souscrire à l'alliance française. Mais les intrigues de Castille, unies à l'ascendant du bourgmestre Léonard Holzhalb, gagné par cet envoyé de Louis XIII (1613), triomphèrent de l'opposition de Breitinger, qui avait succédé à Bullinger comme chef de l'église zuricoise. Le second bourgmestre, Jean-Rodolphe Rahn, quoique neveu du fameux condottiere et colonel Fröhlich, resta étranger à cette opération de son collègue dont il ne partageait pas les vues et dont il combattit souvent la politique peu scrupuleuse[1].

l'État de Fribourg se trouva créancier de ce prince pour une somme de plus de 200,000 livres. L'intérêt en fut payé jusqu'en 1790, à l'époque de la révolution française. Les réclamations faites postérieurement à ce sujet auprès du roi Louis XVIII sont restées sans résultat. Berchtold, *Histoire de Fribourg*, II, 260.

[1] L'alliance zuricoise porte la date du 20 janvier 1614. Voir Krütli et Kaiser, *eidg. Abschiede*, de 1587 à 1617, 1144 et 1951. L'acte est signé de Pierre de Castille et du chancelier zuricois Hans Grebel.



L'alliance française fut suivie d'une alliance de Berne et Zurich avec la république de Venise (6 mars 1615)[1].

Cette alliance préparée par l'habile et savant Jean-Baptiste Padavino, secrétaire du conseil des X, envoyé à diverses reprises en Suisse et dans les Grisons, fut conclue par le patricien Grégoire Barbarigo. Une ambassade zuricoise, dont Holzhalb était le chef, partit pour la ville de St-Marc où elle reçut un splendide accueil. On la fit asseoir à côté du doge dans le sénat, composé de 1400 membres. Quatre enseignes de troupes zuricoises, aux ordres de Holzhalb, partirent pour Venise. Des auxiliaires des Grisons et d'autres cantons suivirent et allèrent combattre contre l'Autriche dans le Frioul, au grand déplaisir de l'empereur Mathias qui en écrivit en vain à la diète des XIII cantons. Parmi ces auxiliaires figurait le condottiere fribourgeois Pierre Rey (Rex en latin, König en allemand) destiné à jouer un rôle important dans la guerre de Trente ans et dans la politique de son canton (1617).

En échange de leurs services, les Suisses et les Grisons obtinrent des facilités pour l'entrée de leurs fromages en Italie, et ces derniers les armes dont ils avaient besoin. Il fut stipulé que la république de Venise recevrait chaque année 10,000 fromages de la Haute-Engadine.

Les relations de Venise avec la Suisse ne se bornaient pas au commerce et à la guerre; elles s'étendaient aux choses religieuses et politiques. Le fameux livre du théologien antiromain Fra Paolo Sarpi, sur le concile de Trente, fut traduit en allemand par le Zuricois Gaspard Waser dont la correspondance avec le doge Leonardo Dona (1609) est conservée aux archives de Venise[2]. Le même ouvrage était traduit plus tard en français à Genève par le ministre et professeur de théologie Jean Diodati, un grand champion de l'orthodoxie, connu par la triste part qu'il a prise à la lutte des Gomaristes et des Arminiens dans les Pays-Bas. Il représentait l'Église de Genève dans ce fameux synode de Dordrecht qui condamna les Arminiens, envoya à l'échafaud le noble patriote et grand pensionnaire Old-Barneweld et fit condamner l'illustre Grotius, le père du droit des gens, à une détention perpétuelle (1619).

« Nos canons de Dordrecht, disait Diodati, ont coupé la tête de Barneweld[3]. »

[1] Krütli et Kaiser, *eidg. Abschiede*, *ibid.* Appendice p. 1954. — Hottinger, *Geschichte der Rep. Zurich*, III, 215. — Cérésole, la *République de Venise et les Suisses*, 48.

[2] Cérésole (Victor), la *République de Venise et les Suisses*, 45.

[3] Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XII, 424.

A la même époque le duc de Savoie Charles-Emmanuel voyant ses États envahis par les Espagnols de Milan et leurs alliés Italiens, se souvint de l'amitié qui avait uni ses prédécesseurs à la république de Berne, et ne crut pas en payer trop cher le retour par la cession formelle du Pays de Vaud aux Bernois, faite en son nom et en celui de son fils Victor-Amédée (le 23 juin 1617). La cession fut suivie d'une alliance de 20 ans jurée à Asti, en août suivant, par les représentants des deux puissances. Grâce aux bons offices de l'ambassadeur du roi Jacques I[er] d'Angleterre, Isaac Wake, qui avait poussé à l'alliance, la ville de Genève eut l'avantage d'être comprise dans ce traité[1]. Quatre mille Bernois combattirent alors contre les Espagnols en Piémont et contribuèrent beaucoup à relever les affaires du duc dans ce pays. L'alliance de Zurich et de Berne, en revanche, ne fut pas d'un grand secours à la république de Venise, menacée comme la Savoie, par les envahissements de l'Espagne maîtresse du Milanais.

Jusqu'au XVII[me] siècle, les Suisses avaient conservé des égards pour les chefs de la nation germanique à laquelle ils appartenaient par les liens du sang et de la langue. Trois empereurs salués à leur avènement par des ambassadeurs du corps helvétique en avaient successivement confirmé les franchises, Charles V, à Spire, Ferdinand I[er], à Augsbourg, Maximilien II, à Prague. Ferdinand I[er], ayant honoré de sa présence la ville de Bâle, en 1563, y avait été accueilli avec les honneurs dus au chef de l'empire. Mais le fragile lien qui rattachait encore les cantons à l'Allemagne allait se relâchant chaque jour, sous le charme des relations françaises. A la diète des XIII cantons à Baden, le 1[er] juillet 1607, Zurich proposa en vain l'envoi d'une députation à l'empereur Rodolphe II pour solliciter la confirmation des franchises et des droits régaliens du corps helvétique. L'année suivante au même endroit, le 29 juin, Zurich renouvelait sa proposition. Berne s'y opposait, disant : « Nous Suisses, nous tenons notre souveraineté de nous-mêmes ; elle ne dépend pas de l'empire. » Quatre ans plus tard la question était remise sur le tapis à la diète de Baden (21 octobre 1612). « C'est au nom de l'empereur, disaient les Zuricois, que les cantons exercent le droit de glaive et portent sur leurs écussons la couronne et l'aigle impériales. » La plupart des États confédérés se rangèrent cette fois à l'opinion de

[1] Krütli et Kaiser, *eidg. Abschiede*, 1587 à 1617, p. 1287, et Appendice, 1971. — Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, II, 257. L'historien du sénat de Savoie, Burnier, parle de l'alliance, mais non de la cession. II, 569.



Zurich. Mais Soleure, derrière lequel se cachait peut-être Berne, déclara ne vouloir supporter aucune dépense à cette occasion, et Lucerne de s'associer à cette déclaration, non seulement à cause de la dépense mais par crainte des conditions qui pourraient être imposées aux Confédérés, comme celle d'aller combattre les Turcs. Découragée par cette opposition multiple, la majorité allait laisser tomber la chose lorsque les députés de St-Gall la remirent à flot, en alléguant les grandes affaires que les commerçants de leur contrée faisaient en Allemagne. Mais la diète, désirant couper court aux propositions de ce genre, décida une fois pour toutes que l'on n'irait plus quêter une confirmation qui était plus onéreuse que profitable. St-Gall étant, quand même, revenu à la charge, la diète du 26 juin 1616 statua qu'elle laissait libres les cantons et pays alliés de solliciter la confirmation de leurs libertés auprès de l'empereur, mais qu'ils le feraient pour leur compte et à leurs frais[1].

Ainsi fut tranchée à la veille de la guerre de Trente ans, le dernier fil qui reliait à l'Allemagne le corps helvétique.

La même année, à la diète de Baden, on votait l'envoi d'une grande ambassade à Louis XIII pour le féliciter à l'occasion de son mariage avec Anne d'Autriche et réclamer par la même occasion l'acquittement des pensions arriérées[2].

### 4. La politique intérieure et la civilisation au XVI[me] siècle.

L'histoire de la Suisse avait été jusque-là presque toute politique et guerrière. Au cliquetis des armes se joignent maintenant les luttes non moins ardentes de la parole et de la plume. Les églises et les hôtels de ville retentissent du bruit de joûtes théologiques, et les *disputes de religion*, véritables conciles populaires, font passer les controverses religieuses de la bouche des savants dans celle du simple bourgeois et de l'inculte campagnard.

La *politique fédérale* revêt elle-même ce caractère théologique ou confessionnel. Les deux grands partis qui agitaient la Confédération, à l'époque de la guerre de Bourgogne, les partis purement politiques des *États-Villes* et des *États campagnards* s'effacent pour faire place aux deux camps politico-religieux des *réformés* et des *catholiques*. Les diètes séparées, dont le XV[me] siècle avait donné quelques rares exemples, se multiplient. Les protestants se réunissaient à Aarau, ville de l'Argovie

[1] Voir pour toutes ces décisions Krütli et Kaiser, *eidg. Abschiede*, de 1587 à 1617, entre autres p. 832, 1169, 1249.
[2] *Ibid.*, 1242 et 1250.

bernoise ; les catholiques à Lucerne, ou dans un endroit des Waldstætten.

Les députés des treize cantons et de leurs alliés continuaient bien à s'assembler en diète générale, mais ce n'était plus pour délibérer de concert et avec la vieille franchise sur les intérêts généraux de la patrie. « Pour la première fois en 1515, dit M. Vulliemin, il fut décidé qu'en toutes choses concernant l'honneur et le bien de la Confédération, la minorité se soumettrait à la majorité des suffrages. Mais il en fut de cette résolution comme de bien d'autres confiées au papier. »

L'intervention des *théologiens* dans les affaires publiques contribua beaucoup à amener cet état de choses, en transportant dans le gouvernement la subtilité d'esprit et la rigueur intolérante qui étaient le partage des docteurs dans une époque de fanatisme. C'est cette alliance des deux pouvoirs qui rendit l'administration de Calvin si tyrannique à Genève. Les sentiments élevés qui animaient Zwingli au début de sa carrière, et les idées philosophiques qui respirent dans ses ouvrages, semblaient devoir promettre plus de tolérance. Mais le dictateur dément le patriote et le philosophe ; et le même homme qui dans l'un de ses écrits ouvre le ciel aux païens les plus illustres, comme Socrate, Cicéron, Marc-Aurèle, ne peut se résoudre à laisser vivre en paix sur la même terre des citoyens d'une confession différente. Dans son fameux mémoire au gouvernement de Berne, nous avons vu le réformateur recourir au texte sacré pour demander l'extermination des *Philistins* (c'est le nom qu'il donne aux cinq cantons) et menacer Israël (c'est-à-dire les cantons réformés) de la colère divine s'ils refusent, comme autrefois les douze tribus, de punir celle de Benjamin de ses outrages sacrilèges envers les Lévites. Toutefois, l'homme d'État ne néglige pas les considérations profanes, plus propres à faire effet sur les politiques bernois. « Le moment, disait-il, est propice pour la lutte. Le roi de France a promis de rester neutre ; l'empereur est assez occupé en Allemagne. Réduits à leurs propres forces, sans artillerie, aujourd'hui le nerf principal des armées, affaiblis par nos partisans secrets qui n'attendent que notre présence pour se montrer, comment pourraient-ils nous être redoutables ? Nous parviendrons en tous cas à leur enlever les bailliages communs de langue allemande que Berne et Zurich se partageront entre eux, afin de prévenir tout démêlé avec les cantons copartageants. »

La doctrine d'écrasement formulée par Zwingli s'éteignit heureusement avec les premiers réformateurs, dont les successeurs montrèrent des dispositions plus conformes à l'évangile. Mais elle devint alors le principe dominant de la politique des *nonces* et des *jésuites*. Les torches



de la guerre religieuse allumées par Zwingli au XVI$^{me}$ siècle seront rallumées deux fois par le zèle impétueux des disciples de Loyola et des représentants de la cour romaine. « Les jésuites, dit l'auteur des *Révélations diplomatiques de la Suisse avec la France*, les jésuites, depuis leur introduction en 1574 jusqu'à leur expulsion, ne connurent d'autre politique que celle de haïr les protestants et de s'attacher aux puissances étrangères dont ils pouvaient attendre quelque avantage en retour de leur haine pour les cantons évangéliques[1]. » L'institution de la nonciature ne devait pas avoir des conséquences moins funestes pour la paix confessionnelle. « C'est incroyable, dit le grand historien Ranke, quelle influence extraordinaire eut l'établissement d'une nonciature permanente en Allemagne et en Suisse[2]. »

Aussi la principale tâche des hommes d'État vraiment patriotes des deux confessions fut-elle de combattre les tendances haineuses qui, sous le nom de religion, menaçaient de détruire l'ALLIANCE ÉTERNELLE, cette arche sainte de l'indépendance helvétique. Telle fut la mission sublime de cet avoyer Wengi, dont le sang faillit couler pour la *tolérance religieuse*. Le nom de Wengi, ce Winkelried de la tolérance, est le plus beau de notre histoire, dans l'âge de la Réforme.

Non loin de l'immortel avoyer de Soleure prend place cet avoyer lucernois dont la modération, après la victoire de Cappel, égala les persévérants efforts pour prévenir une rupture. La noble figure de Jean Golder, le pacificateur catholique de Deinikon, fait un digne pendant à celle du médiateur protestant de Steinhausen, de ce grand landamman Æbli qui, avec son successeur Egide Tschoudi, forme encore aujourd'hui la plus belle illustration de sa petite patrie glaronnaise. Golder et Æbli se plaçant entre les deux partis et s'exposant par cette action courageuse aux soupçons et aux accusations injustes de leurs coreligionnaires respectifs, rappellent cet illustre chancelier de l'Hôpital poursuivant à la même époque, mais avec moins de succès, au milieu de la tourmente religieuse de la France, l'œuvre difficile d'une transaction équitable entre les Ligueurs et les Huguenots[3]. Si les *fleurs de lis*, selon

[1] Zellweger, *Geschichte der diplomatischen Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich*. St-Gallen und Bern. Huber 1848, I, 160.

[2] Ranke, *Geschichte der Päbste*, II, Liv. V, 157.

[3] Moins tolérant que Golder, le landamman Egide Tschoudi critique amèrement dans sa chronique la paix de Deinikon, et l'appelle « un coup funeste porté à notre sainte foi catholique au moment où Dieu venait de lui accorder la victoire. » — « Aussi, ajoute-t-il avec une indignation un peu crédule, ni l'avoyer Golder, ni ceux qui se sont rangés à son avis, les ammans Troger et Thoos, n'ont survécu longtemps à ce malheureux événement. »

la belle expression d'un chroniqueur contemporain, étaient gravées dans le noble cœur du magistrat français, la *croix fédérale* brillait en traits de flamme dans celui des deux nobles magistrats helvétiques.

Les hommes d'État n'étaient pas seuls à travailler au rétablissement de la concorde et au maintien de l'équilibre confessionnel qui pouvait seul lui donner une base solide. Des prêtres catholiques et réformés, de simples citoyens, les secondaient dans cette œuvre ardue, ou prenaient même quelquefois une courageuse initiative. Le nom du ministre Valentin Tschoudi ne sera jamais prononcé qu'avec respect par les amis de la religion et de la patrie. Celui du chanoine Schœnbrunner (de ce prêtre patriote qui pleurait à Cappel sur le corps inanimé du plus grand ennemi de sa foi et de ses intérêts privés) aura toujours le pouvoir d'attendrir les âmes généreuses, capables de sentir et d'apprécier la beauté morale. N'était-ce pas aussi la plume d'un ami de la concorde et d'un loyal confédéré que celle de ce *vieux croyant* qui, le soir même de cette funeste journée, mêlait ces mots émus à sa description de la bataille: « Aujourd'hui les frères se sont baignés dans le sang de leurs frères; oui, de braves gens ont égorgé de braves gens; des confédérés ont éteint dans le sang de leurs confédérés la *charte d'alliance* que leurs ancêtres avaient scellée de leur sang! Oh! il s'est passé aujourd'hui des choses telles que si l'on n'eût pas combattu pour l'indubitable vieille foi chrétienne, le soleil se fût obscurci, et tous les éléments se fussent déchaînés contre nous [1]. »

Dans le but de prévenir le retour de pareilles calamités, un brave campagnard de Schwyz, nommé Conrad Dettling, conçut le projet d'une assemblée de notables des deux confessions à l'effet d'opérer une réconciliation générale. Le *Landrath* de son canton, auquel il fit part de son projet, n'osa prendre sur lui une affaire de cette importance, et renvoya Dettling au recteur des jésuites à Lucerne. Celui-ci jugea à propos de s'en remettre au nonce qui, à son tour, s'en déchargea sur l'avoyer Louis Pfyffer, dont la politique exclusive n'était guère propre à avancer la conciliation projetée. Sans perdre courage, Dettling se tourna vers les États réformés. Il avait déjà reçu un bon accueil à Zurich, et se proposait de se rendre à Berne, lorsque les cantons catholiques intervinrent et firent cesser les pérégrinations patriotiques de Dettling et ses colloques avec les réformés [2].

Le pape Sixte V en fit exprimer sa reconnaissance par le nonce aux cinq cantons. Dettling dut même subir un jugement à Schwyz (1588).

[1] Kunzi, de Klingnau, dans sa chronique manuscrite.

[2] « Attendu, disait le nonce Paravicini, que l'église catholique est assez solidement « assise pour n'avoir pas besoin d'être discutée dans un colloque. » Krütli et Kaiser, *eidg. Abschiede von 1587 à 1617*, 75, 87, 95.



Le nom de ce bon citoyen n'en mérite que davantage de vivre dans l'histoire, comme exemple et comme récompense.

Une œuvre digne des sages de la nation eût été d'obtenir quelque adoucissement à l'horrible *législation* qui, chez les réformés comme chez les catholiques, poursuivait les dissidents, les incrédules et tous ceux que les idées superstitieuses du temps ou de réels égarements d'esprit faisaient envisager comme les ennemis du salut et de la foi chrétienne. Plusieurs y songèrent. A Berne, un magistrat se distinguait par ses lumières et par son amour de l'humanité, c'était le commissaire général Nicolas Zurkinden, dont Grotius lui-même nous a conservé le courageux langage à l'occasion du supplice de Servet: « Je doute, écrivait Zurkinden à Calvin, je doute que les verges et la hache soient de bons moyens pour réprimer les écarts des esprits. Les exemples de l'antiquité sont là pour nous apprendre que le sang humain étend ces souillures, bien loin de les effacer. J'ai vu des hommes qui avaient ordonné la mort de misérables; ils auraient tout donné pour les rappeler à la vie. Ils eussent mieux aimé combattre cent adversaires que d'avoir à se reprocher le supplice d'un seul [1]. »

Mais que pouvaient les paroles de quelques hommes de cœur contre les préjugés dominants? La voix de Zurkinden ne trouva pas plus d'écho que celle de Hofmeister, l'ennemi de la torture, au siècle précédent. La mort de Servet, tant reprochée aujourd'hui à Calvin par tous les historiens, lui fut un titre d'honneur aux yeux de ses contemporains. On ne comprenait pas alors qu'on fût plus indulgent envers les *empoisonneurs des âmes* qu'envers les *empoisonneurs des corps* [2]. C'était comme *empoisonneurs des âmes* qu'avaient été brûlés, au concile de Constance, Jean Huss et Jérôme de Prague, et que devait périr à Rome, un demi-siècle après Servet, le panthéiste italien Bruno (1600). Docteurs protestants et docteurs catholiques croyaient de bonne foi, par ces sacrifices, venger Dieu des outrages des écrivains et des philosophes.

Les efforts tentés par quelques jurisconsultes éclairés pour adoucir les dispositions de la pénalité relative aux sorciers, eurent quelque

[1] Nicolas Zurkinden, bailli de Nyon, en 1544, avait noué comme tel des relations de voisinage et de science avec Calvin. Il remplit ensuite les fonctions importantes de chancelier et de commissaire général pour les pays romands (1564-72). *Archives de Berne.*

[2] « Je ne comprends pas, écrivait aux Genevois Mélanchthon, le plus modéré des théologiens de la Réforme, que vous hésitiez à tuer dans son corps un scélérat qui a tué dans leur âme tant de chrétiens. »

succès à Berne, où l'on paraît avoir été plus avancé à cet égard que dans beaucoup d'autres villes de la Suisse[1].

Une ordonnance du 3 mai 1600 restreignit aussi l'usage de la torture et l'application de la peine capitale, prodiguée surtout dans le Pays de Vaud. Mais ces adoucissements s'arrêtèrent à la limite des États de Berne. A Genève, par exemple, sous l'empire de la loi draconienne établie par Calvin, 150 personnes périrent sur le bûcher dans l'espace d'un demi-siècle. A Fribourg, le nombre des victimes ne fut pas moindre. Le promoteur des supplices dans cette ville était le vicaire général et prévôt Schneuwly, l'ecclésiastique le plus vertueux, le plus austère et le plus charitable du diocèse. Telle était la puissance du préjugé, qui faisait considérer certaines personnes comme les *Suppôts de Satan* et comme les corrupteurs du genre humain!

On vit, chose plus triste encore, des juges iniques ou des ambitieux spéculer sur ce préjugé pour perdre ceux qu'ils voulaient dépouiller de leurs biens ou de leur pouvoir.

Dans l'état où se trouvait alors la jurisprudence criminelle, l'adoption dans plusieurs cantons de la *Caroline* ou Code pénal de Charles-Quint, fut un véritable bienfait[2]. Bien qu'au nombre des peines conservées par ce code, on voie avec horreur figurer l'écartèlement, le pal et l'abominable coutume d'enterrer vifs certains malfaiteurs, la *Caroline* eut au moins pour résultat d'introduire plus d'ordre, de douceur et de mesure dans les procès et les jugements criminels.

A côté de l'effrayant tableau qu'offre la législation pénale, brille en traits lumineux l'*administration* bienfaisante de magistrats éclairés. L'un d'eux, le Zuricois Jacob Werdmüller, bailli de Locarno en 1531, écrivait à la diète:

« J'ai suspendu les poursuites pour dettes dans mon bailliage jus-
« qu'à la maturité du blé, ou à un nouvel ordre de vos seigneuries;
« car les pauvres gens n'ont ni blé ni argent pour en acheter. Ils ont,
« à la vérité, quelque peu de bétail; mais ôtez-leur leurs vaches, leurs

[1] Le progrès politique et administratif, à Berne, est marqué par un autre fait : la création de l'*Académie gouvernementale* appelée *État extérieur*. Les jeunes gens des familles patriciennes imitaient en petit les délibérations des conseils et s'y formaient à la discussion des affaires publiques. Cette institution ne tarda pas à dégénérer en vaine parade.

[2] La Caroline ou Code Carolin a reçu son nom de Charles-Quint, sous le règne et par l'ordre duquel il fut rédigé. Ce code pénal, appelé *Halsgerichtsordnung*, eut pour rédacteur un Schwarzenberg et fut adopté à la diète de Ratisbonne (1532). Mais il paraît avoir été mis en vigueur en Suisse avant cette époque, à Fribourg entre autres, où le 4 juillet 1524 il fut décidé que la Caroline remplacerait la *kayserliche Satzung*.



« enfants manqueront de lait et périront. Je vous prie, en grâce, mes-
« seigneurs, de m'autoriser à leur distribuer chaque jour une chaudière
« de bouillie, en y mêlant du pain et de la viande, pour empêcher ces
« malheureux de mourir de faim. L'honneur de la Confédération veut
« que nous donnions l'exemple d'une administration juste et bien-
« veillante, et que nous venions en aide à ceux qui souffrent. Témoins
« de nos efforts pour le bien général, les peuples voisins loueront et
« envieront ce régime. Cette manière d'étendre notre puissance vaudra
« mieux pour nous que les conquêtes à coups de piques et de halle-
« bardes. Ne pourrait-on pas aussi faire en sorte de mettre un terme
« aux imprécations des gens de Lugano contre la vénalité de ceux qui
« les gouvernent. Oh! pour Dieu, seigneurs! abolissez de honteux
« usages, et la Confédération sera prospère et bénie[1]. »

Ce noble et ferme langage toucha les cœurs des seigneurs de la diète; ils approuvèrent les mesures d'humanité qu'avait prises le digne bailli de Locarno et lui accordèrent pleins pouvoirs pour en prendre de nouvelles. Quant aux abus qui se commettaient dans d'autres bailliages et que signalait avec tant de force le rapport de Werdmüller, il ne paraît pas qu'il y ait été apporté des remèdes efficaces; les plaintes des habitants de ces contrées se renouvelèrent encore bien souvent par la suite.

Le canton qui donnait à la Confédération des employés comme Werdmüller eut longtemps à sa tête deux chefs aussi distingués par leurs qualités morales que par leurs lumières. Le bourgmestre, Bernard de Cham, sorti de la noblesse et possesseur d'une immense fortune, n'en était pas moins le plus aimé et le plus populaire des gouvernants zuricois. Georges Muller, son collègue, était un sellier que son rare bon sens, uni à une probité rigoureuse, avait désigné comme chef de l'État au suffrage de ses libres concitoyens (1557). Cette position éminente, loin de l'éblouir, avait éveillé en lui d'honorables scrupules sur sa capacité à l'occuper dignement. La huitième année de son administration, ce respectable magistrat quittait secrètement la ville, laissant un écrit par lequel il signifiait au gouvernement son intention formelle de renoncer aux affaires et de ne rentrer au pays que lorsqu'il aurait été remplacé dans la charge de bourgmestre. La partie était belle pour les ambitieux et les intrigants. Mais le gouvernement zuricois n'en renfermait pas dans son sein, ou ils n'osèrent se produire, car un vote unanime confirma dans ses fonctions le bourgmestre absent, qu'on invita à

[1] Melchior Schuler, *Die Thaten und Sitten der Eidgenossen. Zurich*, 1842, II, p. 311.

venir reprendre au plus tôt les rênes de l'État. Ému de cette marque de confiance, Muller se rendit au vœu de ses concitoyens et gouverna encore quelques années la chose publique, de concert avec son noble collègue[1].

Un trait peu commun de grandeur d'âme place au rang des plus belles illustrations de notre histoire un landamman de Schwyz. Joseph Amberg a été cité plusieurs fois dans ces pages comme l'un des principaux chefs du parti catholique dans les vallées forestières. Son fils, jeune homme indompté dans ses passions, se souilla par un inceste. La loi le condamnait à la peine capitale et c'était au landamman à prononcer la sentence. Le malheureux père ne songe pas un instant à se soustraire à ses devoirs de juge et encore moins à dérober son fils à l'ignominie de l'échafaud. Le cœur saignant de douleur, il prononce l'affreuse condamnation, puis va faire ses adieux à son fils dans sa prison, quelques heures avant le supplice. Bientôt, se démettant de toutes ses charges, il se retire dans son château d'Iberg où, consumé par le chagrin, il finit ses jours cinq ans après dans la solitude et la pénitence (1545). Avant de mourir, ce père infortuné fonda un service perpétuel pour le repos de son âme et de celle de son fils[2].

On a beaucoup vanté la force d'âme du premier Brutus, assistant d'un œil sec au supplice de ses deux fils qui avaient conspiré le retour des rois et la ruine de la République romaine. Combien plus admirable et plus humaine est la vertu d'Amberg qui sut unir la tendresse d'un père à l'inflexibilité du magistrat!

Tous les magistrats n'étaient pas des Amberg et des Werdmüller, témoin ces baillis du pays de Vaud que leurs concussions et leurs excès avaient rendus si odieux à leurs administrés que le sénat de Berne dut sévir contre eux avec plus ou moins de rigueur. Le bailli d'Aigle et l'avoyer de Payerne ne furent condamnés qu'à l'exil et à de fortes amendes. Mais le bailli de Morges, David Tscharner, beau, fier et spirituel patricien, eut la tête tranchée (1612).

La grandeur d'âme n'était d'ailleurs pas l'apanage exclusif de certains magistrats. Le *peuple suisse* se montra souvent plus grand que ses chefs. Tous les historiens ont admiré la conduite pleine de bon sens, de loyauté et de patriotisme que tint le peuple bernois en présence de la faiblesse ou de la vénalité de ses gouvernants, disposés à livrer à la Savoie Genève, leur ancienne alliée.

[1] Melchior Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, II, 273.
[2] Fassbind, *Geschichte des Kantons Schwyz*, IV, 362.



L'attitude énergique de ce peuple contraignit le gouvernement à consulter les *communes* dont le mâle langage fut celui des anciens Suisses, et comme dit Jean de Muller, « un modèle d'éloquence helvétique. » — « Pourquoi le cacher à vos seigneuries, mandèrent les communes de l'Argovie, à la réception de votre lettre, nous avons relu celle par laquelle vos pieux ancêtres promettaient aux nôtres, après la guerre de Cappel, de ne plus faire ni guerre ni alliance; à l'insu et contre le gré du peuple des campagnes. Depuis lors, nous n'avons pas cessé de vous servir avec dévouement et de faire pour vous tout ce que l'on peut attendre de *sujets* fidèles.

« Nous avons couru aux armes jusqu'à cinq fois dans la dernière guerre et quelquefois au milieu de la nuit, sans montrer jamais aucune impatience. Aussi devons-nous être d'autant plus sensibles à l'affront que vous nous avez fait en entreprenant plusieurs guerres dans ces derniers temps, non seulement sans convoquer aucune assemblée des communes *(landsgemeinde)*, mais sans nous consulter en aucune façon, ni nous informer en rien de ce qui se passait, comme il eût pourtant convenu de le faire envers des hommes toujours prêts à exposer leurs biens et leurs vies.

« Déjà, vous le savez, messeigneurs, les exploits de nos pères en faveur de nos alliés de Genève sont consignés dans les chroniques. De beaux chants en ont popularisé le souvenir parmi le peuple des campagnes qui aime à redire la sortie glorieuse de l'ours et son entrée sur le territoire de Savoie. Ces hauts faits, vous ne voudrez pas, messeigneurs, en ternir la gloire par un traité avec la Savoie; vous préférerez en rehausser l'éclat par de nouveaux exploits.

« Car si Genève devait tomber entre les mains de ses ennemis, quelle calamité et quelle effusion de sang n'aurions-nous pas à déplorer! Comment pourrions-nous nous justifier devant Dieu et devant les hommes d'avoir laissé périr misérablement ce boulevard et cette clef de la Confédération?

« Non! nous ne pouvons ni ne voulons laisser tomber Genève. Nous voulons garder loyalement les alliances.

« Voilà notre opinion sincère et réfléchie dans cette affaire.

« Maintenant que nous avons dit ce que nous avions à vous dire, vous trouverez en nous, quoi qu'il arrive, des sujets dévoués et fidèles. Mais, nous vous en prions: soyez aussi quelque chose pour nous. Ne vous inquiétez pas tant des princes étrangers; et attachez-vous plutôt à conserver l'esprit des anciennes alliances, qu'avec l'aide de Dieu nous sommes prêts à défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang. »

La voix du peuple, *quand elle est l'organe de la vérité et de la justice*, est la voix de Dieu. Les gouvernants bernois ne se sentaient pas assez forts pour résister à cette voix, se manifestant avec tant d'ensemble et de puissance. Le traité fut rejeté à l'unanimité. Mais les protestations des campagnards bernois furent comme le chant du cygne de la vie républicaine dans ce canton. Le gouvernement ne consulta plus le peuple des campagnes que dans certaines questions d'impôt de guerre et même; dès 1610, il cessa tout à fait de consulter les communes rurales et les bourgeois de la capitale [1].

Une tentative de ces derniers pour reprendre leurs anciens droits échoua complètement et n'aboutit qu'à consolider le nouveau système. On punit de la prison le petit nombre de citoyens courageux qui refusèrent de prêter serment, sans condition, dans l'assemblée générale du 9 novembre 1589, présidée par l'avoyer de Mullinen. A la tête des mécontents était le peintre sur verre, Wolfgang Fueter, dans lequel plusieurs historiens ont voulu voir non sans raison un précurseur du chef de la conjuration démocratique de 1749, Samuel Henzi [2]. Les grandes familles eurent alors d'autant moins de peine d'asseoir leur domination sur le peuple bernois, qu'il était accoutumé depuis longtemps à subir leur prépondérance. Les Boubenberg au XIVme siècle, les Scharnachtal et les Diesbach, au siècle suivant, avaient préparé la voie aux Erlach, Wattenwyl, Graffenried et Mullinen qui alternaient alors dans la première dignité de la république. Mais les communes elles-mêmes, il faut le reconnaître, par leur étroitesse d'esprit en *matière* d'argent, contribuèrent aussi à la ruine des libertés publiques. C'est ainsi qu'on vit se manifester dans plusieurs parties du canton de Berne, dans l'Emmenthal entre autres, l'idée égoïste que le pays de Vaud contribuât seul à la défense de son sol, en cas de guerre.

L'OLIGARCHIE s'établissait partout en Suisse sur les ruines de la constitution libérale des premiers âges. Nous avons signalé les causes de ce changement politique et social dans le tableau qui termine l'histoire du XVme siècle. La principale était l'imitation des mœurs et des idées des cours étrangères, où tout tendait alors vers la centralisation administrative et l'absolutisme royal. Aussi l'aristocratie s'organisa-t-elle le plus vite et le plus fortement dans les cantons qui entretenaient le plus de relations diplomatiques avec les souverains et les ambassadeurs étrangers.

[1] Von Stürler, *Volksanfragen im Kanton Bern*, 244.
[2] Gelzer, *Die drei letzten Jahrhunderte der Schweizer-Geschichte*, I, 142.



A Soleure, l'égalité des citoyens devant la loi était encore un droit tellement reconnu au commencement du XVIme siècle, que le chef de l'État avait dû y comparaître devant le juge sur la plainte d'un simple tambour. Mais un demi-siècle plus tard, lors de la réélection de l'avoyer Wengi, les idées avaient tellement changé dans ce canton, devenu la résidence ordinaire de l'ambassadeur de France, qu'une ordonnance y fut rendue pour défendre à l'avoyer d'exercer un métier quelconque, comme déshonorant pour le chef de la république.

A Lucerne, le pouvoir se concentra aux mains d'une seule famille, celle des Pfyffer, distributeurs de l'argent de France. Trois Pfyffer, l'oncle et les neveux, se succédèrent dans la charge d'avoyer. L'opposition de Nicolas Am-Lehn, boucher de profession, que son éloquence et sa richesse avaient élevé à la suprême magistrature, vint contrebalancer un instant le crédit des Pfyffer. Ils se virent même obligés de partager le pouvoir avec ce dangereux adversaire et de former avec lui et ses principaux partisans une sorte de *sexemvirat* ou gouvernement occulte de six membres, contrairement à la lettre jurée ou Constitution de 1343. Mais la mort de deux des six partisans d'Am-Lehn, ayant rendu aux Pfyffer leur ancienne prépondérance, le premier, qui en était jaloux, les accusa de corruption et fit rendre contre l'un d'eux un arrêt de bannissement (1568). Mais la famille Pfyffer tout entière, et à sa tête le vainqueur de Meaux, Louis Pfyffer, le neveu du proscrit, s'étant unie contre Am-Lehn, celui-ci fut banni à son tour et réduit à s'enfuir dans le Nidwald où la protection de son beau-père, le célèbre landamman Lussy, se borna à lui faire obtenir le modeste salaire d'un maître d'école. Une amnistie rouvrit plus tard à Am-Lehn les portes de Lucerne, mais non la carrière des honneurs.

Un orage plus redoutable se forma contre l'oligarchie lucernoise; ce fut l'insurrection des paysans de Rothenbourg, répétition de celle de 1513. On calma celle-ci plus facilement que la première, et la guerre des *harengs* (on nomma ainsi cette levée de boucliers, parce qu'on était en carême) alla prendre place à côté de celle des *oignons* dans la chronique lucernoise (1570).

A Bâle, la noblesse, déjà fort affaiblie à la fin du XVme siècle, avait été totalement écartée des affaires après l'établissement de la Réforme. Mais ce fut pour faire place à l'aristocratie bourgeoise et à une inquisition d'État ou *conseil secret* de treize membres, chargé d'examiner les affaires avant ou même après la décision du sénat.

Dans ce canton, la levée d'un impôt sur le vin (un *rappe* par pot, de là le nom de *guerre des rappes*) provoqua une insurrection de paysans

en 1594. Dirigée par un nommé Siegrist, de Liestal, elle fut apaisée par la prudence et l'énergie du conseiller Ryff, capitaine des arquebusiers de Bâle-Ville, qui se présenta lui-même aux insurgés, les harangua et les fit rentrer dans l'obéissance. Pour prix de ses services, André Ryff recueillit l'ingratitude de ses collègues. Il s'en consola en consignant le récit de cet événement dans un beau manuscrit, orné de dessins, conservé curieusement dans sa famille.

La victoire des gouvernants de Bâle enhardit ceux de Zurich qui levèrent à leur exemple un impôt sur la campagne et provoquèrent ainsi un soulèvement sur les bords du lac (1599). Le supplice d'un des chefs rétablit l'ordre. Victorieuse des paysans, l'oligarchie zuricoise s'appesantit alors sur les bourgeois. Les tribus consultées en 1613, à l'occasion de l'alliance française, ne furent plus réunies qu'une fois en 1620.

Zurich avait établi l'institution des *Secrets*, introduite également à Berne et à Fribourg. Dans ce dernier canton, les familles d'épée et de robe qui étaient aux emplois, enlevèrent à la bourgeoisie l'élection des *Bannerets* (1553).

Ils furent élus dès lors par les Deux Cents et pris parmi les conseillers ou les soixante. L'opposition des bannerets Helbling, Belling, Bergo, Potey, fut punie de la destitution et de la privation de toute fonction publique. Coupable d'avoir dit que le changement apporté à la constitution privait le peuple d'une de ses libertés les plus précieuses, le grand sautier Pierre Veillard (*Alt* en allemand) fut jeté à la Tour rouge et destitué comme les bannerets.

Ce premier pas vers l'asservissement de la communauté devait être suivi d'un second plus décisif, consistant à ne reconnaître comme habiles aux fonctions publiques, que ceux dont les noms figureraient sur un registre distinct, ou *livre* de la *grande bourgeoisie* (1627).

Mais ainsi que l'ont observé plusieurs historiens, le patriciat ou l'aristocratie de familles existait déjà de fait avant l'acte légal qui la constituait définitivement [1]. A Genève, du temps de Calvin, les gouvernants étaient soumis à la censure des ministres et du consistoire. Après la mort du réformateur, les conseillers s'affranchirent de cette tutelle, introduisirent la vénalité des charges et ôtèrent au peuple le droit de voter sur l'impôt. Un membre des 200 et fils de syndic, Jean Botilier, ayant osé demander

[1] Ce nom de *patricien* est employé déjà dans certains actes fribourgeois du XVIme siècle. Là, le nouveau système se masquera du nom de *bourgeoisie secrète* (heimliches Bürgerrecht).



« la *ballotte* ou le scrutin secret » dans les élections et le choix de *tribuns du peuple* ou *bannerets*, on le condamna à ne pas quitter la ville sous peine d'une amende de 1000 écus, et il dut subir une mercuriale à genoux devant le premier syndic (1578).

Pendant la guerre avec la Savoie, un conseil de sept membres dirigeait toutes les affaires. Habitués au pouvoir, les *septemvirs* résolurent de s'y maintenir et se rendirent *inamovibles*. Les prétentions des gouvernants allaient croissant avec leur pouvoir. Non contents de s'appeler « très honorés et magnifiques seigneurs, » à la façon des magistrats des villes suisses, ils exigèrent qu'on les abordât tête nue, avec de grandes démonstrations de respect; ils allèrent jusqu'à se faire donner le droit, par un article inséré au traité de Vervins, de porter l'épée sur les terres de Savoie comme les gentilshommes. Les pasteurs qui cherchèrent à resserrer dans de certaines limites le pouvoir des magistrats, furent révoqués ou chassés. Bèze lui-même vit supprimer par la censure le traité qu'il avait composé en latin sur les *Devoirs* et les *Droits des magistrats*. Les pasteurs qui succédèrent à de Bèze se montrèrent plus complaisants et favorisèrent les progrès de l'aristocratie exclusive des familles. Cette tendance sociale devint manifeste par l'ordonnance somptuaire qui interdisait aux simples citoyens de se vêtir comme les hommes de qualité.

Le Vallais, malgré les institutions populaires de ses dixains, n'avait pu échapper au mouvement antidémocratique. Les principaux magistrats profitèrent de l'insurrection de leurs serfs de Louèche et de la Tour pour accabler ces malheureux et les déclarer *sujets à perpétuité*, sans possibilité de rachat. Les mouvements politiques et religieux avaient aussi servi de prétexte pour abolir l'*ostracisme* vallaisan connu sous le nom de mazze, dont on eût pu se servir contre eux comme on l'avait fait contre le cardinal de Sion. Toutefois les dixains et les communes continuèrent à se mouvoir avec une grande indépendance à côté du pouvoir central faiblement représenté par l'évêque, le capitaine ou grand bailli du pays et la diète formée des députés des dixains.

La révolution politique qui venait de s'accomplir était en même temps une révolution sociale. Une égalité complète n'avait jamais régné, à la vérité, dans la Confédération. Il y avait toujours eu des serfs dans les pays *sujets* des Suisses. Au XVIme siècle, la vente même de quelques-uns de ces pauvres gens n'était pas un fait sans exemple dans les annales des bailliages de la Thurgovie, de l'Argovie et sur les terres de l'abbé de St-Gall. Au siècle suivant, il sera encore fait mention, dans les recez des

diètes de serfs dans les bailliages communs[1]. Mais maintenant, outre les serfs, classe d'ailleurs peu nombreuse et que le progrès des idées religieuses et sociales tendait à faire disparaître tout à fait, l'égoïsme local, surexcité soit par les défiances religieuses, soit par la création des bailliages et d'autres emplois lucratifs, fit naître une foule de classes et de catégories au sein même des citoyens toujours libres et égaux de l'ancienne Suisse. Il y eut non seulement des *grands bourgeois*, mais des *demi-bourgeois*, des *communiers* et des *non-communiers*, des *natifs*, des *domiciliés* et des *tolérés*. Des privilèges, des droits distincts et gradués s'attachaient à chaque classe et étaient impitoyablement refusés à quiconque n'en faisait pas partie par sa naissance. L'admission à la bourgeoisie se faisait précédemment presque sans frais, pour tout homme honorable qui se présentait en armes sous les drapeaux, possédait une maison en ville ou payait l'*udel* sur sa maison ou un édifice public ; elle fut rendue très difficile et presque inaccessible dans certaines localités.

Le XVIme siècle est marqué au point de vue de l'économie publique par un accroissement extraordinaire du paupérisme, occasionné par les guerres mercenaires, les disettes fréquentes et l'affluence de rôdeurs étrangers qui parcouraient en tout sens la Confédération. De là, une série de lois et de mesures funestes qui interdisaient le mariage aux pauvres, obligeaient chaque commune à nourrir ses indigents, parquaient chacun dans sa commune, gênaient la liberté d'établissement, d'industrie et favorisaient outre mesure l'esprit de localité. Le système de la charité légale doit son origine à cette triste époque[2]. C'est le temps de la formation de la malheureuse classe des *Heimathlosen* (gens sans patrie), ces ilotes, ces parias de la Suisse moderne, cent fois plus à plaindre que les serfs du moyen âge. Pour se débarrasser de la nuée de mendiants qui assiégeaient le seuil de toutes les demeures, ou qui erraient en troupes sur les chemins et dans les forêts, des chasses inhumaines furent organisées dans divers cantons.

La Réforme avait changé complètement la face de l'Église et de l'État en Suisse ; elle modifia aussi beaucoup l'École.

D'abord l'université de Bâle, cette fille de la papauté et de la science allemande, perdit son caractère d'université commune et catholique, symbole de l'unité religieuse et nationale de la *vieille Suisse*.

[1] A Sargans, la personne serve, homme ou femme, qui se mariait sans l'autorisation de son seigneur paie deux florins d'amende à l'abbaye (1602). En 1592, il est ordonné au bailli de Thurgovie de favoriser le rachat du servage. Krütli et Kaiser, *Eid. Abschiede*, p. 1400.

[2] Cherbuliez, la *Démocratie en Suisse*, I, 201. — Blœsch (Édouard), *Rapport sur les affaires communales*. Berne, Haller, 1851.



Le départ d'Érasme et de Glaréan, occasionné par les dissensions religieuses de 1526, lui porta aussi un coup funeste sous le rapport intellectuel, et tourna au profit de l'université voisine et rivale de Fribourg en Brisgau, fréquentée dès lors par un grand nombre de jeunes gens des cantons restés fidèles à l'ancienne croyance. Mais diverses causes concoururent à relever la grande école de Bâle et à en faire de nouveau l'un des principaux sanctuaires de la science en Europe. Ce fut premièrement le retour d'Érasme qui ne pouvait se résoudre à vivre loin d'une cité où il était chéri et honoré, malgré son aversion bien connue pour la doctrine zwinglienne. Malheureusement la ville rhénane ne jouit pas longtemps de la présence de ce fécond et pacifique génie. Rentré à Bâle en 1535, le célèbre Hollandais y mourut déjà l'année suivante. Ce fut, en second lieu, le concours de beaucoup d'hommes distingués, appelés, les uns à donner un enseignement régulier, d'autres seulement des cours temporaires sur la théologie, le droit et les sciences naturelles. Une troisième cause fut l'immense activité littéraire et commerciale que déployèrent les nombreux et savants imprimeurs de Bâle, dont les presses infatigables inondèrent l'Europe d'ouvrages importants dans tous les genres.

En revanche, les Bâlois ne firent rien ou presque rien après la Réforme pour les écoles rurales. Zurich montra plus de sollicitude pour l'éducation populaire. On y fonda beaucoup d'écoles à la campagne. Dans la ville même, l'étude du grec était assez répandue pour qu'on pût y trouver 12 professeurs et étudiants en état de jouer une comédie d'Aristophane. Le réfugié lucernois Collin (Am Buel), composa le prologue de la pièce et Zwingli l'accompagnement musical. Zurich dut à la Réforme la fondation de son école de théologie, la plus célèbre avec celle de Genève. L'antistès Bullinger, qui en était le chef, embrassait comme Calvin, dans sa correspondance, les princes et les docteurs de l'Europe réformée. La bibliothèque de Zurich conserve soigneusement les lettres écrites au savant successeur de Zwingli, par les têtes couronnées d'Angleterre (Henri VIII, Édouard VI, Jeanne Grey, Élisabeth). Lorsque Henri VIII se fit pape de l'Église anglicane et persécuta, avec un égal acharnement, catholiques romains et protestants dans son royaume, un grand nombre de savants prélats anglais se réfugièrent à Zurich, où les lettres reçurent de leur présence une impulsion analogue, inférieure cependant à celle que donnèrent les réfugiés français sur les bords du Léman[2].

[1] Hug, *Die Aufführung einer grieshischen Comödie zu Zurich*, 1531. Zurich. Hohr, 1874.

[2] Parmi ces réfugiés anglais, on cite entre autres John Jewel, évêque de Salisbury

Ce fut grâce au séjour de quelques illustres proscrits, des jurisconsultes français Godefroi, Hottoman, Dumoulin, Bonnefoi, que Genève put joindre à son académie européenne de théologie, une école de droit non moins remarquable. La fameuse devise de Genève : *Post tenebras lux* (après les ténèbres, la lumière), se trouva alors pleinement réalisée. L'académie de Lausanne disputait parfois à celle de Genève ses hommes éminents et brillait aussi par l'étude des langues. Les facilités que les savants trouvaient à Bâle pour la publication de leurs ouvrages, Genève les leur offrait dans les ateliers de Robert-Étienne, héritier du savoir et de l'habileté typographique de son père, le premier imprimeur de France.

Mais la contrefaçon s'établissait à Genève avec l'imprimerie et provoquait les plaintes fréquentes du gouvernement de Bâle, protecteur zélé des intérêts commerciaux de ses ressortissants.

La Suisse catholique était depuis longtemps inférieure à la Suisse réformée sous le rapport des connaissances. Elle n'avait aucun centre intellectuel à opposer à l'université de Bâle et aux académies réformées de Zurich, Genève et Lausanne. Cette infériorité scientifique avait été pour beaucoup dans le rapide triomphe de la Réforme, au sein de plusieurs cantons ; elle avait occasionné la défaite du clergé dans les thèses publiques, où se débattaient les destinées des deux confessions.

Cette infériorité des études catholiques eut encore pour résultat que beaucoup de familles placèrent leurs fils dans la Suisse protestante. Quoique très attaché au culte catholique, le célèbre colonel Frœlich avait mis son fils en pension chez le pasteur de Frauenkappelen, dans le canton de Berne. Le fameux avoyer Pfyffer, le héros de Meaux, avait fait ses études à Strasbourg avec le poète neuchâtelois Hory, qui nous révèle ce fait dans quelques vers composés pour servir d'épitaphe à son ancien condisciple. Un certain nombre de jeunes Glaronnais catholiques fréquentaient le collége *carolin* de Zurich, où les avait envoyés le savant et orthodoxe magistrat Egide Tschoudi. Des paroles un peu vives, échangées entre eux et leurs condisciples protestants, ayant engagé ces jeunes gens à quitter Zurich, au beau milieu des cours, Tschoudi les obligea d'y retourner, mais non sans les munir d'une lettre de recommandation

sous Élisabeth Tudor, et l'auteur d'une histoire de la Réformation, dans un [illegible] paroles à Martyr : « O Zurich, Zurich, combien souvent je pense à toi, comme je pensais à l'Angleterre quand j'étais à Zurich. » L'évêque Parkhurst ne montrait pas moins d'enthousiasme : « Les larmes, écrivait-il à Bullinger, jaillissent des yeux de ma femme quand elle pense aux femmes de Zurich. » Hottinger, Gesch. Zurich, [illegible]



pour son ami et correspondant, le savant historien Simmler, qu'il priait d'intervenir en faveur de ses compatriotes et de les protéger contre de nouvelles vexations relatives à leur croyance.

Il en fut ainsi jusqu'à la grande restauration du catholicisme accomplie par le concile de Trente. Les décrets de cette haute assemblée, en même temps qu'ils prescrivaient d'établir partout des colléges et des séminaires, défendaient toute communication avec les hérétiques. Il fut un instant question de créer une école supérieure pour les cantons catholiques à Rapperschwyl et d'en confier la direction aux jésuites avant leur établissement à Lucerne et Fribourg. L'oracle des catholiques suisses, Canisius fut consulté à ce sujet. Devenus les maîtres de l'instruction supérieure dans les cantons catholiques, les fils de Loyola s'étayèrent de ces décrets pour imposer le rappel des jeunes gens qui fréquentaient les écoles protestantes.

Tout le système d'instruction des jésuites était calculé pour combattre le protestantisme et faire de la science l'auxiliaire de la théologie. Un ton dogmatique et polémique anima tout l'enseignement. D'arides abrégés remplacèrent les classiques de la renaissance. Aussi des cinq colléges (Fribourg, Lucerne, Porrentruy, Brigue et Sion) fondés par les jésuites aux XVI^me et XVII^me siècles, n'est-il sorti aucun savant véritable. Un esprit littéraire et libéral semble avoir animé au contraire l'enseignement des bénédictins de Saint-Gall, dont le prince-abbé Joachim Eichorn n'eut pas besoin de recourir aux jésuites comme dut le faire le prince-évêque de Bâle, Christophe de Blarer, prélat très zélé aussi pour l'avancement moral et matériel de son peuple. Un autre prélat distingué de la Suisse catholique était l'abbé d'Einsiedeln, Joachim, que les Waldstætten désiraient avoir pour évêque à la place de celui de Constance. Mais l'opposition de ce dernier et surtout le refus de Joachim firent tomber la chose.

Le XVI^me siècle offre l'image d'un développement national de l'intelligence comme aussi d'une des phases les plus intéressantes de notre histoire littéraire. Jamais un tel concours d'hommes éminents n'avaient illustré, par leurs travaux et leurs talents, les trois grandes sphères de la vie publique : l'Église, l'État, l'École. De ces hommes, plusieurs sans doute n'avaient pas vu le jour dans notre patrie ; tous néanmoins lui appartiennent, parce qu'ils vécurent, agirent et moururent sur le sol helvétique, devenu leur centre d'action et leur patrie adoptive.

Grâce à ces hommes de génie, la Suisse reconquit le rôle européen qu'elle avait perdu depuis Marignan et le cardinal Schinner. Seulement, à la suprématie militaire et politique succéda une prééminence religieuse et intellectuelle.

Nous avons déjà signalé l'influence des réformateurs de la Suisse sur les idées et les destinées de plusieurs peuples des deux races germanique et néo-latine, l'influence à la fois théologique et littéraire de Zwingli, Bullinger, Viret, Bèze, de Calvin surtout. Calvin, l'Aristote de la Réformation (selon l'expression de Kampschulte de Bonn), est l'un des pères de la prose française; le premier, il façonna cette langue au raisonnement, à la logique, tandis que sur le bord opposé du Léman, saint François de Sales, fondateur d'une académie savoisienne, faisait pénétrer dans ce même idiome toute la douceur de son esprit et l'onction tendre de sa parole.

Dans l'ordre purement scientifique et littéraire, la Suisse est encore une terre d'impulsion, d'initiative. Les grands travaux des Glaréan, Paracelse, Conrad Gessner, Byrge, Münster, Goldast[1] ont tous eu, dans des genres divers, un certain retentissement en Europe, et tous ils ont fait faire des progrès plus ou moins considérables à la science. Les beaux-arts ne restent pas en arrière. Outre Holbein et Manuel qui appartiennent à la fin du XV^me siècle et au XVI^me, on peut citer Jean Asper de Zurich, dont les tableaux se distinguent à peine de ceux de Holbein. On voit à l'hôtel de ville de ce canton les armoiries zuricoises admirablement peintes par ce maître. Un autre artiste renommé, Tobie Stimmer de Schaffhouse, a laissé des portraits et des tableaux d'histoire d'un dessin correct et d'un beau coloris.

La musique nomme Louis Senfl de Bâle, auteur de belles mélodies religieuses. Il a mis en musique plusieurs chants de Luther. Assez favorable au chant proprement dit, la Réformation ne le fut pas du tout à la musique d'église et aux arts en général. Proscrit d'abord avec les tableaux et les statues, l'orgue fut rétabli cependant dans plusieurs temples, avant la fin du siècle.

La Suisse qui donnait à l'Allemagne un de ses principaux musiciens, donnait à l'Italie un architecte-ingénieur célèbre en Domenico Fontana, chargé par le pape Sixte V de l'érection de l'obélisque de la place Saint-Pierre et qui nécessita l'emploi de 900 ouvriers et de 140 chevaux (10 septembre 1586). A cet artiste, né à Méride non loin du lac de Lugano en 1543, Rome doit encore le palais papal de

[1] Séb. Münster, professeur à Bâle, et géographe célèbre, a été surnommé le *Strabon* de l'Allemagne; Jost Byrge était un mathématicien de premier ordre. On lui a attribué en même temps qu'à l'Écossais Néper l'invention des logarithmes. Goldast, de Bischoffzell en Thurgovie, a éclairé les origines du droit public germanique. Un savant très remarquable à cette époque est aussi le physicien genevois Varro, qui faillit devancer Newton dans la découverte des lois de la pesanteur.



Monte-Cavallo, la bibliothèque du Vatican et l'Aqua felice, fontaine dont l'eau est prise à une distance de 20 kilomètres. Le palais royal à Naples est aussi l'œuvre du chevalier Fontana, mort dans cette ville en 1607[1].

A l'école de peinture, créée par Hans Holbein le jeune, se rattachait Joseph Heinz, de Bâle, peintre favori de l'empereur Rodolphe II, dont un savant suisse, Jost Byrge du Toggenbourg, était l'astronome et un autre savant du même pays, Guillimann de Fribourg, l'historiographe.

La peinture sur verre avait alors ses maîtres les plus habiles comme Ours Graf de Winterthour, Christophe Maurer et Tobie Stimmer, de Schaffhouse. L'usage qui s'était introduit d'orner de vitraux les hôtels de ville, les abbayes, les maisons de tir, les auberges et les maisons particulières d'une certaine apparence contribua beaucoup au développement de cet art[2].

La gravure sur bois avait après la mort de Holbein et de Manuel deux représentants très remarquables en Tobie Stimmer, déjà cité tout à l'heure et en Jost Amman, né à Zurich en 1539 et mort à Nuremberg en 1591[3].

La céramique prend aussi l'essor et ajoute à l'embellissement des édifices publics et privés par la construction de grands poêles coloriés et ornés de sentences ou de scènes tirées de la mythologie, de la bible ou de l'histoire nationale. Dans les siècles antérieurs les poêles avaient déjà joué un rôle dans l'histoire légendaire des conjurations ou des massacres nocturnes[4].

L'histoire nationale faisait l'objet du culte que les peuples libres vouent volontiers à l'étude de leurs annales. L'historien aujourd'hui le plus connu de ce siècle est sans contredit cet Egide Tschoudi dont nous avons loué le patriotisme comme homme d'État. Il a été appelé le Père de l'histoire nationale parce qu'il en a donné dans un allemand clair et nerveux un récit enthousiaste, fondé à la fois sur les documents et la tradition et qui allait de l'an 1000 à 1470. Mais son ouvrage n'a vu le jour qu'au

[1] Daguet (Alex.), *Études sur l'Art en Suisse* dans le *Nouvelliste Vaudois de 1840*.

[2] Lübke, *Handbuch der schönen Künste*, II, 482.

[3] M. Félix Clément (*Histoire abrégée des Beaux-Arts*. Didot, 1879, p. 638) dit que les figures de la bible de Stimmer étaient estimées de Rubens. Rahn et Lübke, dans le livre cité, ne nomment pas Jost Amman.

[4] Voir page 218 du premier volume l'anecdote relative au poêle de l'abbaye des Bouchers à Lucerne. Le boulanger zuricois Ekenwiser qui, selon la tradition, dénonça le complot des nobles en 1351 au bourgmestre Broun était caché derrière un poêle quand il entendit les conjurés. Lübke, *Ueber alte Oefen der Schweiz. Antiquar. Mittheilungen von Zürich*, 1865.

siècle dernier à Bâle (1734). Le XVIme siècle, en échange, avait vu paraître celle du Zuricois Jean Stumpf (1547). Un autre Zuricois, Josias Simmler publiait environ trente ans plus tard, et en allemand comme les précédents, une histoire du gouvernement de la Suisse (1576). Cet ouvrage important par les aperçus qu'il renferme sur l'organisation politique et juridique des cantons et de la Confédération, avait, peu de temps après son apparition, l'honneur de plusieurs éditions et de traductions en plusieurs langues.

Un historien d'un genre tout différent était le Fribourgeois François Guillimann qui a donné en beau latin (1598) une monographie à la fois descriptive et historique de la Suisse (De rebus helvetiorum), et qui devait être suivie d'une histoire proprement dite que l'auteur jugea à propos de livrer aux flammes, à cause du mauvais accueil fait à son livre en certains endroits, chez les Soleurois entre autres qui avaient trouvé très mauvais que Guillimann contestât la fondation de leur ville au temps d'Abraham[1].

Les temps de la Réformation avaient des chroniqueurs très nombreux, parmi lesquels on cite dans la Suisse allemande l'Argovien Henri Bullinger. La Suisse allemande catholique lui opposa l'instituteur lucernois Jean Salat, qui a eu la chance de puiser aux sources officielles, mais qui n'était pas l'écrivain consciencieux qu'ont cru voir en lui quelques érudits, puisqu'il ne se faisait pas faute de fabriquer des documents pour les besoins de la cause[2].

La Réformation genevoise avait eu ses chroniqueurs comme Balard, le partisan discret du catholicisme, et Bonivard que ses saillies gauloises et sa philosophie quelque peu épicurienne à la façon de Rabelais, n'empêchèrent pas d'être docile à Monsieur Calvin, pas plus qu'elles n'avaient éteint en lui le vif sentiment républicain et suisse qui avait inspiré ses actes en politiques. Mais il ne faut chercher l'impartialité ni dans l'écrit du prieur de Saint-Victor intitulé les *chroniques de Genève*, ni dans le curieux livre qu'il avait composé sur le gouvernement ancien et nouveau de cette république[3]. Bonivard s'était cependant préparé à ses compositions historiques par la traduction du livre du Zuricois Stumpf et une connaissance de la langue allemande rare de son temps en pays de langue française.

[1] Daguet (Alex.), *Biographie de Guillimann*. Fribourg en Suisse, 1843.

[2] Bächtold, *Hans Salat, Chronist und Dichter*. Basel, 1876, 17. Cette chronique a trouvé place dans *Archiv für die schweiz. Reformationsgeschichte*.

[3] L'*Ancienne et nouvelle police de Genève*, publiée par J.-J. Chaponnière, auteur de la *Notice savante sur Bonivard*, publiée à Genève, 1846. *Mémoires de la Société d'Histoire*. Une édition plus récente en a paru par les soins de M. G. Revilliod.



A l'histoire nationale se rattachent par le fond la plupart des productions dramatiques de l'époque. Le drame en prose et en vers, latin, allemand et français est une des formes préférées de la poésie populaire. Le sujet de Guillaume Tell avait déjà alors le privilège d'exciter l'enthousiasme de la foule, comme on le voit par le drame d'Uri (Urner-Spiel) de Jacob Rueff, originaire du Rheinthal, mais établi à Zurich, dont il avait été reçu bourgeois et pour lequel il avait combattu à Cappel. Pamphile Gengenbach, à Bâle, Jean de Travers et Ulric Campell, dans les Grisons, cultivaient aussi le drame, auquel ce dernier ajoutait le culte de l'histoire locale qu'il a inaugurée pour ainsi dire dans la Rhétie. Gengenbach, l'auteur du *Miroir des prêtres* et du *Miroir des laïques*, en prose, des drames de la chaste Susanne et des 10 âges de ce monde, avait composé aussi des chants nationaux sur la bataille de Novare et les exploits des Suisses en Italie[1]. Nous avons déjà fait mention des pièces carnavalesques de Manuel à Berne, poète, peintre, guerrier, réformateur et homme d'État[2]. En Suisse comme ailleurs le drame était né dans les églises et les représentations pascales avaient pour objet la passion et les mystères du christianisme. Un autre produit de l'imagination populaire, la chanson de guerre, avait conservé l'accent héroïque qui la distinguait au siècle précédent; elle y joignait un caractère sublime d'exaltation religieuse, emprunté aux idées bibliques de la Réformation. La guerre de Genève, véritable croisade de la liberté et de l'évangile, voit éclore les plus beaux chants de cette poésie[3].

[1] Gödeke, *Pamphilus Gengenbach*. Hannover, Rümpler, 1855. — Voir aussi Émile Weller, *Das alte Volkstheater der Schweiz*. Frauenfeld, Huber, 1863.

[2] Manuel, issu d'une famille italienne, prend, dans son contrat de mariage, le nom de Alleman, signe comme peintre sous le nom de Emmanuel Deutsch et sous celui de Nicolas Manuel dans les actes officiels. Cet ardent champion de la Réformation avait commencé sa carrière poétique par une pièce sur l'immaculée conception de la Vierge (1509).

[3] Voici trois strophes de l'hymne triomphal que chantaient les soldats bernois en entrant à Rolle :

« Ç'a été un beau jour pour les amis du Christ que celui où l'ours a poussé son cri de guerre; ç'a été pour le prince un jour de honte et de confusion. Qu'il vienne, le téméraire, qu'il se montre, que ses gonfanons se déploient; car c'est un affront pour lui de voir nos oursins passer l'hiver sur les terres de son patrimoine.

« Adam, Adam, en quel lieu te tiens-tu caché? Adam, écoute la voix qui t'appelle à batailler. Longtemps a été cette voix pour toi douce, tendre et bienveillante, tu lui as fermé l'oreille. Elle excite aujourd'hui la dent de l'ours à te déchirer l'oreille.

« Courage, ma vaillante bête, courage, et l'œuvre accomplie, tu viendras te refaire en mes pâturages. Ma doctrine est salutaire, elle est pure, elle rafraîchit les sens, elle relève le cœur. Elle rend aux yeux la lumière et porte aux mourants la santé » (Traduction de M. Vulliemin. *Chroniqueur*, 227). M. Émile Weller attri-

Ainsi théologie, philosophie, langues anciennes, histoire, géographie, sciences juridiques, sciences naturelles, beaux-arts, poésie, presque toutes les parties du domaine intellectuel furent cultivées dans la Confédération, au temps de la Réforme. Toutefois, une branche d'études domine toutes les autres, soit par la grandeur et l'utilité pratique des résultats, soit par le vif intérêt qui s'attache à ses travaux dans la plupart des cantons suisses. Cette branche est celle des *sciences naturelles*.

Dans un pays aussi riche que la Suisse en beautés et en productions de tous genres, on ne s'était guère occupé jusque-là que des eaux minérales, dont plusieurs descriptions avaient paru au siècle précédent. Les montagnes commencèrent ensuite à être explorées par les curieux de la nature. Un pasteur bernois (Arétius) décrivit les plantes du Niesen; un asteur grison (Fabricius), celle du Calanda; un troisième (Rhellican) avait gravi le Stockhorn en herboriste avant de le chanter en poète. L'ascension du Pilate fut accomplie par le célèbre Vadian en 1517. Il gravit plus tard le Bernegg pour observer une comète. Il se fit accompagner dans cette ascension par son compatriote et ami Jean Kessler, que son état de sellier n'empêchait point d'être un grand ami des lettres, comme il s'en explique noblement dans une page touchante de son livre des *Sabbats*[1].

Mais le roi des naturalistes suisses, c'est Conrad Gessner, de Zurich, surnommé le *Pline de l'Allemagne*. Ce nom, qu'il reçut de ses contemporains, ne dit qu'une partie de ses travaux et de sa gloire. Pline, dans son histoire naturelle, avait étudié une seule classe des êtres de la création: les *animaux*. Nouvel Aristote, le médecin et le professeur Gessner embrassa toute la nature dans ses recherches et ses conceptions. Tête philosophique et encyclopédique, il ne se borna pas à l'étude des faits: il osa remonter des effets aux causes et à la cause première qui est

bue ces chants à Henri Wirri, né à Aarau, et bourgeois de Soleure, auteur de plusieurs ouvrages imprimés à Strasbourg, Augsbourg et en manuscrit à Zurich, qu'il habita quelque temps et où il faisait l'office de *Pritschenmeister* ou marqueur dans les tirs (1555).

[1] Les *Sabbats* de Kessler sont une espèce de chronique domestique, religieuse et politique de sa ville natale. « Mes enfants, dit Kessler dans cet ouvrage, il vous échappera peut-être de murmurer contre moi en lisant cet écrit et de dire: Notre père eût mieux fait d'écrire moins et de travailler davantage pour nous enrichir. Vous trouverez ma justification dans le titre même de mon livre, mes *Sabbats*, c'est-à-dire ma récréation, mon repos. Je suis sellier durant le jour, aux heures où tout le monde travaille; le soir, lorsque d'autres se livrent au sommeil, au vin, au jeu ou à d'autres plaisirs moins honnêtes, je me délasse par l'étude des fatigues de la journée. Croyez-moi, mes enfants, votre père épargnait son bien lorsqu'au lieu de dissiper son argent, son temps et son honneur en passe-temps frivoles, il consacrait à écrire les saintes heures du repos. »



Dieu, « père de la nature et de l'humanité. » Bien supérieure à celle de Pline, son excellente histoire des animaux posa la base de la zoologie moderne[1]. La botanique lui doit un essai de classification systématique (d'après le système de la fructification), un catalogue des plantes en quatre langues et le dessin de 1,500 végétaux; la minéralogie, un traité sur les fossiles, les pierres et les gemmes; la médecine, la réimpression des meilleurs ouvrages connus alors sur cette partie de la science, avec des additions précieuses tirées de son propre fond. Il améliora l'organisation des pharmacies à Zurich, fonda un musée pour toutes les parties des sciences naturelles, établit deux jardins botaniques pour son usage, et donna la première idée de la création d'un jardin public des plantes.

En même temps qu'il exécutait en histoire naturelle des travaux qui eussent suffi à remplir plusieurs vies d'homme, Conrad Gessner inventait pour l'étude des langues anciennes et modernes la méthode comparative suivie dès lors par les philologues, et commençait sa *Bibliothèque universelle*, premier grand recueil bibliographique qu'aient produit les modernes. Que de services ce grand homme eût pu rendre encore à la science, s'il ne lui eût été ravi par la peste, alors qu'il était dans la force de l'âge et de son talent! Né à Zurich le 26 mars 1516, il y mourut le 13 décembre 1565, à l'âge de 49 ans.

Si admirables que soient les talents de Gessner, les vertus qui ornèrent sa vie le sont encore plus. Visité par l'indigence dès le berceau, et en proie à tous les maux d'une existence pauvre et obérée, ce grand homme ne fait entendre aucune plainte. Le moins payé des professeurs du *Carolinum*, parce qu'il en était le plus jeune, il ne nourrit aucune amertume contre ses collègues plus favorisés et ne se livre point à ces récriminations jalouses, si familières aux talents médiocres. Jour et nuit cloué sur son pupitre, il travaille pour apaiser sa faim et celle de sa famille, pour faire honneur aux engagements de sa jeunesse studieuse et pour réunir les petites économies nécessaires aux voyages de vacances, qui servent à la fois à remettre sa santé délabrée par l'excès du travail et à accroître ses connaissances et ses richesses scientifiques. Très éloigné de tout calcul d'intérêt quand il s'agissait de sa personne[2], ce penseur profond et sublime ne dédaignait point les plus humbles recherches, quand il y voyait une utilité pratique pour ses semblables.

[1] Expression de Cuvier (*Biographie universelle*). La meilleure biographie de Gessner est encore celle qu'a publiée J. Hanhart.

[2] C'était même une maxime favorite de Gessner, qu'*il n'y a qu'une âme basse et sordide qui regarde en tout le lucre et l'utilité*.

Il composa divers traités sur le lait et le fromage des Alpes. L'un des premiers, il reconnut et analysa les propriétés du tabac et de la canne à sucre qui venaient d'être apportés en Europe.

Médecin plein d'humanité et de courage, Gessner s'asseyait au lit des pestiférés quand tout le monde les abandonnait, et essayait sur lui-même et non sur de pauvres malades l'effet des nouveaux remèdes. Exempt de charlatanisme, il examinait, avant de les rejeter, ces recettes de maison si simples et parfois si salutaires. Sa candeur et sa véracité égalaient sa bienfaisance.

Toutes ces vertus domestiques et privées étaient couronnées par le patriotisme le plus sincère et par un christianisme ardent, qui éclatait à chaque page de ses écrits, comme il consolait et embellissait sa destinée laborieuse et souffrante.

Tant de mérite uni à tant de génie ne devait pas rester sans récompense. Un prince ami des sciences, l'empereur Ferdinand Ier, qui appréciait le noble caractère, plus encore que les belles découvertes de Gessner, l'admit à sa table à Augsbourg et lui donna des lettres de noblesse, avec le lion et l'aigle pour emblèmes. Le gouvernement de Zurich améliora sa position matérielle, au point qu'il put s'acheter une maison spacieuse et y construire pour ses collections une belle salle, qu'éclairaient quinze vitraux coloriés et représentant des figures de poissons et d'animaux. La Suisse catholique unit ses hommages à ceux de la Suisse réformée. La ville de Lucerne lui offrit le vin d'honneur lorsqu'il passa dans cette ville pour faire l'ascension du Pilate (1555).

Les hommes instruits de tous les cantons et des savants étrangers de plusieurs pays s'honorèrent de correspondre avec l'illustre naturaliste et s'empressèrent à l'envi d'enrichir d'envois de toute espèce son herbier et ses autres collections. Un cadeau du généreux chancelier bernois Zurkinden remplit d'une joie enfantine l'âme pieuse et naïve de Gessner. C'était une belle médaille d'or, où l'ancien et le nouveau testament étaient figurés d'une manière allégorique. Non moins cher aux savants anglais qui avaient vécu dans sa société à Zurich, pendant la persécution d'Henri VIII et de Marie Tudor, le nom de Gessner n'était prononcé qu'avec respect par le plus célèbre d'entre eux, le théologien Balée, évêque de Kilkenny en Irlande; et son compatriote, l'évêque de Winston, gardait comme une relique quelques lignes autographes du grand naturaliste.

L'élan donné aux sciences naturelles par Conrad Gessner ne s'arrêta point avec la mort de cet homme éminent. L'université de Bâle, où Paracelse avait fondé la première chaire de chimie qui ait existé en



Europe[1], et où le fameux anatomiste Vésale, médecin de Charles-Quint et de Philippe II, avait disséqué un corps humain en 1542, l'université de Bâle devint le principal siége des naturalistes. Là fleurit la famille des Bauhin, les pères de la botanique. Là professa et pratiqua l'art de guérir, pendant trente années, le docteur Félix Plater, dont le célèbre écrivain français Montaigne loue dans ses essais l'herbier et la collection anatomique qu'il visita en 1580, dans la demeure somptueuse et décorée à la française que ce savant s'était fait construire.

Le luxe de Félix Plater contraste avec l'extrême pauvreté dans laquelle avait vécu son père, le savant professeur de grec et de latin Thomas Plater, réduit à chercher dans l'état de cordier les ressources que lui refusaient ses vastes connaissances littéraires et son enseignement au *Carolinum* de Zurich. Les bizarres destinées de ce savant ont été racontées par lui-même dans son autobiographie, un des ouvrages les plus curieux de l'époque par la naïveté de la narration et les piquants tableaux de mœurs qu'il renferme. On y trouve sur la vie errante et misérable des écoliers et des professeurs, au XVIme siècle, des détails pittoresques, qui éveillent tantôt le rire, tantôt la compassion du lecteur. Comme beaucoup de ses plus illustres contemporains suisses, Thomas Plater avait passé les jours de son enfance à garder les troupeaux sur les hautes Alpes[2].

Le progrès des sciences est intimement lié à celui des ARTS utiles. Le premier de ces arts, l'AGRICULTURE, reçut des améliorations notables au XVIme siècle. L'un des personnages les plus célèbres de ce temps, le sage et économe Sully, ministre d'Henri IV, avait coutume de dire: *Le labourage et le pâturage sont les mamelles de la France.* Sans connaître la maxime de Sully, nos pères desséchèrent plusieurs lacs et marais, divisèrent des communaux, défendirent la vaine pâture, extirpèrent des forêts et élevèrent leurs troupeaux avec plus de soin qu'auparavant.

Les belles vaches de l'Underwald ne se vendaient pas moins de 70 écus aux foires de Domo et de Varèse dans le Milanais. Le nombre des charrues, évalué à 16,000 dans le siècle précédent, s'accrut dans une proportion considérable. De nouvelles méthodes de labour furent rapportées de la Flandre, cette terre classique des belles cultures et des florissants troupeaux. La culture de la vigne participa du perfectionnement de celle des champs. La fête des vignerons, célébrée à Vevey avec

[1] Dumas, *Philosophie chimique.*

[2] L'autobiographie de Plater a paru en français chez Fick, à Genève, par les soins de M. Gustave Revilliod ([illegible]).

une pompe extraordinaire, devint le poétique symbole de la considération qui s'attachait à cette branche de l'industrie agricole.

L'exploitation des mines ouvrit à nos pères de nouvelles sources de richesses. Le produit des mines de fer du Vallais avait enrichi l'avoyer bernois Jean Steiger, beau-fils du conquérant du Pays de Vaud et le bienfaiteur de Gessner, dans ses études universitaires. De ce temps datent la découverte des mines de sel à Bex et l'établissement des forges d'Undervelier et de Courrendlin, dans l'évêché de Bâle. La route du Hauenstein entre Soleure et Bâle fut rendue praticable pour les voitures. Cette prospérité croissante fut malheureusement troublée par la peste qui, à quatre reprises, désola les cantons suisses, et enleva à Bâle seulement près de 4000 personnes et en Thurgovie 33,000.

Les progrès du commerce et de l'industrie manufacturière sont plus remarquables encore que ceux de l'agriculture et des arts qui s'y rattachent. Ces progrès sont dus en grande partie aux réfugiés italiens et français établis à Zurich et à Genève. Le tissage de la soie et l'art de teindre les étoffes sont introduits dans la première de ces villes. La banque et l'horlogerie sont fondées à Genève; l'orfèvrerie, la pelleterie et l'imprimerie y prennent un nouvel essor. La ville d'Arve et Rhône ne compte pas moins de 24 imprimeurs et de 60 libraires. Les Juifs de Francfort sont admis à y faire le commerce d'argent sur la demande du réfugié Pyrame de Candolle, tige des célèbres savants de ce nom et fondateur lui-même d'une typographie considérable. Une fabrique de papier s'établit à Serrières, dans le comté de Neuchâtel. Les réfugiés anglais essaient de fonder à Aarau et à Zurich des manufactures de draps, destinées à remplacer les grands ateliers en décadence de Berne et de Fribourg. Mais l'entreprise n'eut pas de succès et ne tarda pas à être abandonnée.

La grande industrie n'est pas toujours favorable à la petite. Les métiers, arrivés à leur apogée au quinzième siècle, déclinent dans le courant du seizième. De simples artisans jouent cependant encore un rôle considérable, soit dans les luttes religieuses, soit dans la révolution politique qui signale l'établissement du patriciat.

L'influence des tribus ou corps de métiers sur l'établissement de la Réforme est constatée par les annales de presque tous les cantons. Les chapeliers exercèrent une action décisive dans ce sens à Genève; les maçons et charpentiers à Bâle; les pêcheurs et vignerons à Schaffhouse, et les tailleurs de pierre à Berne. Les bouchers, au contraire, furent presque partout hostiles à l'introduction des nouvelles idées dont le triomphe favorisait pourtant leurs intérêts matériels par la suppression du carême et des jours d'abstinence.



Le SYSTÈME MILITAIRE des Suisses s'était enfin rapproché de celui de tous les peuples. Ils avaient consenti à adopter le mousquet, mais sans renoncer tout à fait aux armes favorites de leurs ancêtres. Sur une escouade de 100 hommes, on comptait environ 60 mousquets, 15 longues piques, 15 cuirasses et 10 hallebardes. Des symptômes d'indiscipline s'étaient manifestés au sein des bataillons bernois pendant la guerre de Cappel. Un pouvoir dictatorial fut conféré au général Nægeli, à l'ouverture de la campagne de Genève, en 1536. Cela n'empêcha point les miliciens bernois de se former en *landsgemeinde* près de St-Julien et de refuser de suivre leur valeureux commandant, lorsqu'il se disposait à pénétrer au cœur du duché de Savoie. Nægeli, à ce qu'il paraît, ne tira aucune vengeance de cet acte d'insubordination, trop difficile à punir et dont quelques exemples anciens autorisaient d'ailleurs la pratique dans les armées suisses[1]. Mais il en garda le souvenir et s'en fit un argument contre ceux qui voulaient la guerre, vingt-huit ans après, quand la question de la restitution des conquêtes savoisiennes fut agitée dans le Grand Conseil. La coutume d'orner le chœur des églises des drapeaux pris sur l'ennemi s'était conservée au seizième siècle. Saint-Charles Borromée travailla à abolir cet usage dont sa piété étroite ne comprenait pas le côté véritablement religieux et grandiose.

Les MOEURS DU PEUPLE SUISSE corrompues par les guerres de Bourgogne et le service mercenaire s'étaient épurées au creuset de la tourmente religieuse. Dans plusieurs cantons, un honteux libertinage avait fait place à une austérité excessive, qui assombrissait le caractère en réformant la vie. On ne se contenta pas de proscrire le vice et de le punir d'une manière exemplaire; on fit la guerre à toute espèce de divertissements, aux jeux, à la danse, aux spectacles. Ce rigorisme était commun aux deux confessions; car le changement qui s'était opéré chez les protestants à la voix des réformateurs, les jésuites et d'autres prêtres zélés l'accomplirent au sein du catholicisme. Une des conséquences de cette transformation fut l'affaiblissement de l'esprit d'association et par suite aussi la décadence de ces jeux nationaux qui avaient fait les délices et en partie aussi la force morale de la vieille Suisse. Les tirs, les divertissements gymnastiques et militaires ne disparurent cependant pas complètement. Un curieux exemple de l'enthousiasme qu'inspiraient encore ces réunions, c'est le merveilleux trajet des cin-

[1] Les petits cantons avaient donné l'exemple de ces *landsgemeinden* guerrières dans l'ancienne guerre de Zurich (1440) et plus d'une fois depuis lors, comme on l'a vu dans cette histoire.

quante-quatre Zuricois qui, partis de leur ville sur une grande barque pavoisée aux couleurs suisses, arrivèrent le même jour et en moins de dix heures à Strasbourg, après avoir descendu la Limmat, l'Aar, le Rhin. Ainsi put être partagée encore toute bouillante avec leurs bons amis et alliés « la bouillie de mil, » qui cuisait à bord dans une immense chaudière. Cette aventure accomplie en juin 1576 et renouvelée d'une précédente qui avait eu lieu 120 ans auparavant[1], a été célébrée par la poésie, et on l'a comparée à l'expédition des argonautes. Mais un sentiment plus élevé que l'amour de l'or animait les rameurs zuricois : celui de montrer aux Strasbourgeois quel prompt secours ils pouvaient attendre de leurs alliés de Zurich, dans le cas où ils auraient quelque chose à craindre pour leur religion ou pour leur liberté.

La vieille gaieté suisse résistait aux lois somptuaires les plus rigides. Elle éclatait principalement dans les réunions de famille, dans les repas d'élection, de noce et d'abbaye. L'élection ou le mariage d'un magistrat populaire mettait en émoi tout un canton. Une vraie noce de Gamache fut celle du fils du bourgmestre Cham, qui épousait la plus riche héritière du canton de Zurich. Outre les nombreux convives qui avaient pris place autour de trente tables dressées sur les bords du lac, un millier d'hommes accoururent sur vingt-deux bateaux prendre part au festin. Des fêtes plus splendides encore signalèrent les noces du noble avoyer Steiger avec la belle Madelaine Nægeli, fille du grand avoyer et général de ce nom. Une haine aveugle avait longtemps divisé ces deux chefs de la république bernoise; cette haine était telle qu'ils avaient plus d'une fois levé la main l'un sur l'autre dans le conseil. Les grâces pudiques de la belle Madelaine triomphèrent de ces funestes dissensions. Un matin, Steiger parut au château de Bremgarten, demeure de l'illustre conquérant de Vaud, et trouva Madelaine occupée dans la basse-cour à jeter de la pâture aux poules. A la vue de son adversaire, Nægeli croit qu'il vient le braver jusque chez lui ; il tire son épée et crie d'une voix terrible : « Que cherches-tu, malheureux? — La mort, si tu es inexorable, ton amitié et la main de ta fille, si tu as un cœur. » Le vieillard fut vaincu, dit un historien. L'épée tomba de sa main. Il se jeta dans les bras de Steiger et lui donna sa fille en gage d'une amitié qui dura jusqu'à leur mort. Les noces des deux époux furent une fête nationale, à laquelle prirent part le premier jour la seigneurie et le clergé; le second, les parents des deux familles ; le troisième, les ambassadeurs de France et les députés des cantons ; le quatrième, les bourgeois.

[1] Hottinger, *Gesch. der Republik Zurich*, III, 135.



L'histoire de la sage Esther et du roi Assuérus fut représentée en grande pompe.

Nægeli mourut en 1579, âgé de 83 ans, après en avoir passé quarante à la tête de la république. Steiger ne lui survécut que de deux ans. Mais Madelaine, qui était beaucoup plus jeune que son mari, épousa successivement deux autres avoyers et comptait sur ses vieux jours quatre-vingt-deux enfants et petits-enfants. Il est peu de familles de Berne qui n'aient de son sang dans leurs veines. Son portrait dans la bibliothèque de Berne est celui d'une matrone belle et imposante[1].

A côté de ce luxe d'occasion, une extrême simplicité de mœurs distinguait souvent les grandes familles et les chefs religieux et politiques de la nation. Un modeste pourpoint gris était le costume favori du bourgmestre Cham. Il ne le quitta pas même pour se rendre à la cour impériale, où il fut chargé de porter à Maximilien II les vœux et les félicitations de ses compatriotes (1566). Son collègue Muller s'était passé de domestique jusqu'au jour où son élévation à la première charge de la république lui rendit ce secours nécessaire.

Une certaine élégance de mise et de manière était en échange assez familière à Bullinger, le chef de l'église réformée à Zurich. Les portraits du successeur de Zwingli nous le représentent comme un beau et frais vieillard à la barbe blanche, et dont le costume habituel n'avait rien de la sévérité de celui des premiers réformateurs. Il portait un corselet rouge et un pourpoint blanc enveloppés dans une pelisse noire, et le stylet à la ceinture. Il avait un train de maison considérable, qu'expliquent ses nombreuses relations et l'hospitalité accordée libéralement sous son toit à tous les réfugiés pour cause de religion. Mais honorant la dignité de l'homme et du chrétien dans la personne de ses serviteurs, le célèbre théologien les admettait tous à sa table. Il ne crut même point déroger en prenant deux servantes de confiance pour les marraines de ses petits enfants. La maison de Bullinger offrait l'image de la paix, de la concorde et de cette belle vie de famille qu'aimaient et pratiquaient nos pères. Les lettres de ce pasteur à son fils, étudiant à Strasbourg, sont remplies de nobles sentiments, d'avis salutaires. La tendresse et la sollicitude d'un bon père s'y joignent à la vigilance et à l'amour éclairé de l'ordre et de l'économie qui ne doivent jamais abandonner un chef de famille. « Mon cher enfant, dit-il, dans une de ses « lettres, prie Dieu tous les matins, en te levant, dans ta chambre; « prie-le avant les repas et le soir avant de te coucher. Prie-le à genoux,

[1] Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XII, 72.

« sans te gêner de tes compagnons si tu ne peux le faire en secret. Ne « dispute jamais sur ta croyance avec ceux qui la haïssent. Laisse ce « soin à ceux qui en sont chargés et contente-toi de la confesser ouver- « tement..... Lève-toi de grand matin. Il a perdu la meilleure partie de « sa journée celui qui a laissé passer les premières heures dans l'oisi- « veté. Tiens à la propreté dans tes habits sans sacrifier à la mode. On « juge souvent des personnes sur l'apparence. Sois modéré dans le boire « et le manger et ne recherche point les mets friands. Souhaite aussi « quelque chose aux autres. Souviens-toi du dicton : Ce qui est superflu « revient toujours trop cher. »

Dans une autre de ses lettres, Bullinger critique les dépenses exagérées que son fils faisait pour sa toilette, et les articles dont il enflait, à la manière des mauvais écoliers, les comptes qu'il devait soumettre tous les deux mois à la censure paternelle. « Tu donnes trois kreutzer pour « faire ta barbe. Ici je n'en donne que deux pour la mienne; c'est payer « en gentilhomme. A ce jeu-là on a vite épuisé sa bourse. Ta mère a « fait de grands yeux en voyant que tu demandais des souliers neufs. « Il y a quinze mois que tu es parti et tu en as emporté avec toi trois « paires, des noirs et des gris cendrés. Tu n'es cependant pas d'airain, « mais tout bonnement de chair et d'os comme nous. Tu te seras « trompé en écrivant. T'envoyer ton luth serait une folie; le transport « coûterait plus que l'instrument. J'envoie à ton patron un superbe « fromage. Tu le lui offriras en cadeau de nouvel an avec mes compli- « ments et ceux de ta mère. J'écris directement à ta maîtresse de pen- « sion, et lui fais aussi mon petit présent: c'est une médaille d'or dont « j'ai lieu de croire qu'elle sera satisfaite. »

La bienfaisance est un des traits distinctifs des mœurs de l'époque. La ville de Genève, peuplée alors d'environ 15,000 habitants, comptait à elle seule sept hôpitaux; Berne fonda des hospices pour les aliénés, les pauvres domestiques et les femmes en couches. Parmi les bienfaiteurs des malheureux, deux noms méritent de passer à la postérité la plus reculée, ce sont ceux de Barbe Roll, de Soleure et du Bernois Jean Kléberg, ami d'Érasme et créancier de François I^er.

Kléberg s'est rendu célèbre par sa charité à Genève, à Ulm, à Nüremberg et à Lyon, où la reconnaissance populaire lui décerna le surnom de *Bon Suisse* et lui érigea sur la place du Bourg-Neuf une statue en bois, qui existait encore au siècle dernier. Il habitait à Genève la maison qui a donné son nom à l'hôtel et au pont des Bergues.

Barbe de Roll, que Glaréan appelle « une héroïne de bonté » dans la préface d'un de ses ouvrages, était une veuve belle, aimable, spirituelle, dont la vie entière s'écoula dans des œuvres de dévouement et d'humanité. Pour se rendre plus utile aux pauvres, elle avait fait une étude particulière des simples et allait de maison en maison soigner les malades qu'elle traitait avec un succès extraordinaire.



Plusieurs des hommes politiques et littéraires de la Suisse au XVI^me siècle se signalèrent aussi par leurs actes de philanthropie: Melchior Lussy, Wengi, Louis Pfyffer, Heid enrichirent les hôpitaux de leurs villes natales. Éraste, le docte médecin de Baden (1524-1583), fonda quatre bourses, de 1000 livres chacune, en faveur de pauvres étudiants.

Ce qui manquait aux Suisses du XVI^me siècle, ce n'était donc pas le cœur, le vif sentiment du bien et la volonté de l'accomplir. Mais les lumières, bien que plus répandues que dans l'âge précédent, faisaient encore généralement défaut. Des croyances, des traditions absurdes continuaient à exercer leur empire sur les populations, et les savants qui auraient dû travailler à extirper ces préjugés ridicules, n'en étaient pas toujours exempts eux-mêmes. Le plus illustre représentant de la science, Conrad Gessner, combattit vaillamment en faveur des vérités naturelles. Il attaqua l'usage fréquent de la saignée et l'emploi des amulettes; par son ascension au Pilate, en compagnie du curé de Lucerne, il dissipa les vaines terreurs qui s'attachaient depuis des siècles à cette montagne, regardée comme le séjour et le lieu de supplice de l'âme du fameux gouverneur de la Judée qui avait condamné Jésus-Christ. Mais Gessner lui-même croyait aux chimères de l'astrologie, restées le rêve de plusieurs esprits distingués dans les siècles qui suivirent celui où vivait le grand naturaliste. Paracelse, tout habile médecin qu'il était, nourrissait à l'endroit des sorciers tous les affreux préjugés de son époque, que combattit au contraire son confrère Éraste de Baden, dans un curieux livre publié en latin à Bâle en 1577. Lorsque le savant pape Grégoire XIII entreprit de corriger le calendrier en 1582, et régla l'ordre des temps sur le mouvement exact du soleil et de la lune, cette utile réforme eut, comme nous l'avons vu, beaucoup de peine à se faire accepter des peuplades pastorales de la Suisse. Les peuplades protestantes rejetaient le nouveau calendrier, parce qu'il venait d'un pape; les autres, comme une innovation contraire à leurs idées et à leurs habitudes. L'introduction du calendrier grégorien faillit donner lieu à une révolution dans l'Underwald et à Glaris. Le dix-septième siècle, siècle d'érudition, mais non de progrès populaire, ne devait pas changer grand'chose à l'état général des intelligences dans notre patrie.

**5. Troubles des Grisons pendant les XVI^me et XVII^me siècles. — Massacres de la Valteline. — Occupation autrichienne, espagnole, française. — Les Grisons recouvrent leur indépendance (1560 à 1640).**

Les trois Ligues grisonnes avaient renouvelé leur alliance à Ilanz, le 23 septembre 1524 [1] et ajouté quelques articles importants à la Lettre d'alliance (Bundes-Brief). Ainsi la diète des trois Ligues devait se réunir, à tour de rôle, à Ilanz, Coire, Davos. Une diétine (Beitag) composée des chefs des trois Ligues et de trois députés de chacune d'elles avait son siège à Coire pour le courant des affaires. Le nombre des députés de chaque ligue à la diète variait sensiblement; il était de 28 pour la Ligue grise, de 22 pour la Maison-Dieu et de 15 pour les X Juridictions. Les charges publiques et les contingents n'étaient pas non plus les mêmes pour les trois Ligues. Mais l'établissement de la Réforme avait profondément divisé ce pays. La lutte déjà engagée entre l'évêque de Coire et les ministres protestants, avait pris une nouvelle intensité par l'arrivée des capucins et des jésuites. Ces derniers fondèrent un collège à Sondrio, dans la Valteline, province italienne, sujette des Grisons, mais peu affectionnée à ses maîtres qui l'opprimaient de toute manière, et ne respectaient ni ses franchises, ni ses mœurs, ni sa religion.

A la lutte confessionnelle vint se joindre celle des partis politiques. L'Espagne, maîtresse du Milanais, eût bien voulu l'être aussi de la Valteline pour communiquer avec l'Autriche par le Tyrol. La France, rivale de l'Espagne, et Venise, occupée à se maintenir dans la péninsule, travaillaient contre l'Espagne [2]. Ces trois puissances sollicitaient chacune à l'exclusion de l'autre l'appui et l'alliance de la république grisonne. Leurs ambassadeurs parcoururent le pays cherchant à gagner par des pensions et des présents les citoyens influents et les communes souveraines. La situation morale des Grisons rendait facile l'œuvre de la corruption. La vénalité était la plaie des Ligues. Tous les emplois étaient au plus offrant. Bientôt trois factions se formèrent: celle des Salis, dévoués à la France; des Planta, favorables à l'Autriche et à l'Espagne, et celle des Travers qui enrôlaient pour Venise. Un quatrième parti, un parti conciliant, celui des *neutres* ou *doctrinaires*, cherchait à réunir les esprits, repoussant l'idée de toute alliance étrangère. « L'alliance du

[1] Moor (von), *Historisch-chronol. Wegweiser*, Coire, 1873, 56.—Strickler, *Lehrbuch*, 174.
[2] Cérésole, Victor, la *République de Venise et les Suisses*, 26.



faible avec le fort, s'écriait le capitaine Hartmannis, n'est qu'un dur esclavage. »

L'avis du sage ne fut pas écouté. L'alliance française l'emporta et fut jurée à Davos (1565). Dès lors la guerre civile fut en permanence dans les Grisons. Le parti opposé à la France se souleva, institua à Davos même un *tribunal criminel* (*Strafgericht* dans le langage du pays [1]) qui chassa les Salis et punit de la prison les promoteurs du traité. Écrasés pendant quelque temps, les Salis reprirent le dessus l'année suivante, s'assemblèrent à Zouz dans l'Engadine et opposèrent à leurs adversaires un autre *tribunal* qui proscrivit les Planta.

La fameuse ordonnance appelée *loi des chaudières* (Kesselbrief) rendit pour un moment la paix aux Grisons. Dirigée contre la corruption, cette loi défendait aux chefs de parti de tenir table ouverte et de répandre des largesses pour séduire le peuple. Un Planta, seigneur de Rhæzuns, avait voulu se mettre en possession d'un prieuré lucratif avec l'assentiment du pape, contre le gré des trois Ligues; il fut saisi, traîné devant un tribunal criminel tenu à Coire par les communes et conduit au supplice (1572). Ce tribunal, conservant une sorte d'impartialité dans l'injustice, frappa les Salis aussi bien que les Planta. Les premiers furent proscrits une seconde fois et leur chef, Hercule de Salis, destitué des fonctions de capitaine de la Valteline. Mais une réaction ne tarda pas à s'opérer en leur faveur. Un quatrième tribunal, celui de Tusis, rappelle les Salis et proscrit de nouveau les Planta (1573). La médiation des XIII cantons et une nouvelle ordonnance [2] procurèrent enfin quelques années de calme à la malheureuse république (1574 à 1602). Le cardinal Charles Borromée, mécontent de la tiédeur de l'évêque de Coire, en profita pour s'aboucher avec Castelberg, abbé de Dissentis. Le résultat de cette entrevue fut un redoublement de rigueur contre les évangéliques de Misox. On ne négligea pas non plus les moyens spirituels. Borromée fonde une imprimerie dans cette contrée et y envoie des missionnaires jésuites. Il songeait à se rendre en personne à Coire. Mais la diète des trois Ligues s'oppose aux projets du cardinal et lui refuse l'entrée du chef-lieu (1583). Il n'en mit que plus d'ardeur à poursuivre ses desseins par l'entremise de ses agents.

Au commencement du dix-septième siècle les troubles recommencèrent. La cause en fut encore l'alliance française suivie de l'alliance

[1] Les *Strafgericht* commencent avec le XVI^me siècle. C'est un *Strafgericht* qui condamna, en 1526, l'abbé de Ste-Lucie (p. 20 de ce volume).
[2] Elle est appelée *Dreisiegelbrief* ou loi trois fois scellée, parce qu'elle était munie des sceaux des trois Ligues.

vénitienne conclue à Davos et négociée par un diplomate habile, Padavino[1]. Une ambassade grisonne, composée de 120 personnes, va la sceller à Venise (août 1603) sous le doge Grimani. Tous les magistrats patriotes que renfermaient les Ligues avaient cherché à empêcher ces traités dangereux; mais Hercule de Salis, Jean Gouler et d'autres chefs du parti français l'emportèrent avec l'appui des ministres réformés. Alors, ce que les hommes modérés avaient prévu arriva. Outré de ces deux alliances, le gouverneur espagnol de Milan, le comte de Fuentès, le même qui avait tant contribué à ramener le Vallais au catholicisme, écrivit aux Grisons : « Neuf fois vous avez refusé notre alliance et maintenant vous avez le front d'ouvrir à la France le chemin du Milanais, qui vous donne le riz, le vin et le blé. » Joignant l'action aux paroles, Fuentès fit élever sur une colline, près du lac de Côme, une citadelle qui dominait la Valteline et lui assurait l'entrée des Ligues. Cette citadelle menaçante reçut le nom du gouverneur lui-même (28 octobre 1603)[2].

L'entreprise de Fuentès n'avait fait au commencement qu'exciter les rires des Grisons. « Qu'il bâtisse seulement sa forteresse, disaient les meneurs, nous saurons bien la démolir. » Mais quand ils virent cette citadelle debout et bien pourvue de moyens de défense, ils furent les premiers à s'effrayer à l'aspect de ce *moulin à sang*, comme ils l'appelaient, et envoyèrent des députés à Milan pour prier le gouverneur de suspendre les travaux de la forteresse (août 1604). Fuentès promit de se rendre aux vœux des Grisons, à condition qu'ils accepteraient l'alliance espagnole. « Si nous eussions consenti alors à cette alliance, dit « Juvalta, homme d'État et chroniqueur contemporain, nous eussions « évité tous les malheurs qui fondirent ensuite sur notre pays, et jamais « Français, Autrichiens, Espagnols n'eussent franchi les limites des « Ligues. Mais les ministres réformés commencèrent à prêcher que la « religion était en danger; nous crûmes nous-mêmes qu'il en était ainsi, « et l'alliance espagnole fut rejetée pour la dixième fois. »

A cette nouvelle, Fuentès irrité commence à Montecchio la construction d'une seconde citadelle, voisine de la première. Une agitation extraordinaire s'empare des Grisons. Les divers partis s'accusent réciproquement d'avoir plongé le pays dans l'abîme. Un mouvement populaire éclate, provoqué par le parti espagnol. Coire est envahi par les

[1] Padavino, *Relazione del governo e stato dei signori Svizzeri*. Édité par Victor Cérésole (1874).
[2] von Moor, *Wegweiser*, 75.



communes (avril 1607). Une foule d'hommes influents, innocents ou coupables indistinctement, sont arrêtés et jetés dans les fers. Les députés des cantons suisses ayant voulu se porter médiateurs, sont maltraités par la multitude. Le rusé Pascal, ambassadeur de France, résidant à Tusis, profite de ce moment pour répandre le bruit que les chefs du parti espagnol trahissent les Grisons et que le bailli épiscopal, Georges Béli, veut livrer la Valteline à l'Espagne. Aussitôt les ardentes communes de l'Engadine prennent les armes et se portent en tumulte à Coire. Béli est arraché du château épiscopal et décapité avec Gaspard Baselga, autre officier du prince-évêque que l'on accusait également de trahison (du 4 au 6 juillet 1607)[1]. Les représentations des députés des cantons suisses n'avaient trouvé cette fois-ci encore aucun accès auprès de la multitude irritée. « Les Confédérés, disait-on, n'ont pas le droit de nous empêcher de lever l'étendard et de punir les traîtres. » Une foule de citoyens cherchent un refuge à Ragatz et à Baden, siège de la diète suisse. Dans un *Strafgericht* subséquent, tenu en août à Ilanz, les sentences portées à Coire reçurent quelque adoucissement; mais en revanche on mulcte les riches pour couvrir les frais énormes des procédures intentées aux condamnés et qui s'élevaient au chiffre de 450,000 florins, environ 7 millions de francs de notre monnaie. La France et l'Espagne consentirent à payer une partie de cette somme. Ces événements calmèrent pour un temps les fureurs populaires. Les Vénitiens, en guerre avec les Uscoques, profitent de ce moment pour enrôler des auxiliaires dans les Ligues et en Suisse. Mais, quelques années après, les efforts du Vénitien Padavino pour obtenir le renouvellement de l'alliance des Grisons et de la république de St-Marc excitent le mécontentement du parti espagnol et du parti français. L'alliance est rejetée (1617) et l'ambassadeur vénitien brutalement expulsé du pays par les deux frères Pompée et Rodolphe Planta, auxquels l'ambassadeur français, Gueffier, qui avait remplacé Pascal, paie 6000 écus comptants pour cet exploit. Mais l'alliance espagnole ayant été également rejetée, les chefs de ce parti provoquent l'établissement d'un blocus de la part des Milanais. Georges Jénatsch paraît alors sur la scène et, gagné par l'or des Salis, se met à la tête du parti opposé à l'Espagne et dont les Planta étaient les chefs.

Georges Jénatsch était né à Samaden dans la Haute-Engadine et avait fait ses études à Zurich et à Bâle. Il avait ensuite rempli pendant trois ans les fonctions de pasteur, mais il se trouvait à l'étroit dans un

[1] Von Moor, *Wegweiser*, 77.

humble presbytère de campagne. C'était un homme dissolu, arrogant, vénal, mais énergique, d'un courage héroïque et dévoué à sa patrie. A l'instigation de Jénatsch, et sous son commandement, les drapeaux de l'Engadine se portent sur Zernetz, pillent le château de Rodolphe Planta et tiennent dans une grange, à Tusis, un nouveau tribunal de sang, composé en partie de ministres protestants et dont Jénatsch était l'âme (juillet 1618). Ce tribunal proscrit Pompée et Rodolphe Planta, confisque leurs biens, condamne à l'exil perpétuel l'évêque de Coire, et soumet aux plus cruelles tortures un prêtre et un magistrat catholiques, Rousca, archiprêtre de Sondrio, et Zambra, landamman de Bregell. Le même sort était réservé à un citoyen influent nommé Biasio pour s'être opposé aux prédications luthériennes[1].

Tant de cruautés indignèrent les gens de bien sans ouvrir les yeux aux exaltés que renfermaient les divers partis.

Un affreux malheur frappa encore les Grisons pendant l'automne de la même année. Le mont Conto s'écroula tout à coup sur le riche bourg de Pleurs et l'ensevelit sous les décombres avec tous ses habitants. Plus de deux mille personnes périrent dans ce désastre (4 sept. 1618).

Aveuglés par la haine, les partis ne cessèrent point de s'entre-déchirer. On en vint aux mains dans l'Engadine, où deux frères, Augustin et Antoine Travers, commandaient les troupes opposées. Déjà le canon avait porté la mort dans les deux camps, lorsque les épouses et les sœurs des combattants, conduites par une femme magnanime, Anne de Juvalta, se jetèrent au milieu de la mêlée et parvinrent à arrêter l'effusion du sang. Coire, capitale du canton et foyer du parti espagnol, était le point de mire de toutes les prises d'armes. Un engagement eut lieu près de cette ville. Des hommes des deux partis tombèrent dans la mêlée. Le parti neutre profita de la consternation générale pour établir un tribunal indépendant qui mitigea les sentences du tribunal de Tusis et rappela les Planta (octobre 1619).

« Cette modération, dit Zschokke dans son histoire des Grisons, ne servit qu'à aigrir le peuple de l'Engadine, du Munsterthal et de Davos. Il leva ses bannières contre Coire, cassa les arrêts du tribunal neutre, institua un nouveau tribunal criminel à Davos qui confirma et aggrava même les sentences prononcées à Tusis. Les émigrés rentrés dans leur patrie furent proscrits une seconde fois et condamnés à un exil perpétuel. » Parmi les condamnés figurait le chevalier Jacques Roboustelli, neveu de Rodolphe Planta, mulcté de 700 florins d'or. Ici, comme à Tusis, les rigueurs exercées contre le parti espagnol furent en grande partie l'œuvre des ministres réformés.

[1] *Archiv für Schweizergeschichte*, Zurich, 1849. *Narrativæ breve delle cose occorse in Valtellina*, V 241. L'auteur, géomètre-arpenteur de profession, fut l'un des seconds de Roboustelli.



Exaspérés par leur condamnation, Rodolphe Planta et son frère Pompée implorèrent alors les armes de l'Autriche contre leur patrie. L'ambassadeur de France, Gueffier, avait été expulsé du pays par les communes de l'Engadine réunies en tribunal à Zizers, à l'instigation de l'envoyé vénitien Vico. Furieux de son expulsion, il s'entendit avec les Planta et le gouverneur de Milan. Les deux frères enrôlèrent des soldats en congé dans le Tyrol italien, tandis que Jacques Roboustelli soulevait le peuple de la Valteline et réunissait en secret dans le Milanais une foule de gens sans aveu.

Dans la nuit du 19 juillet 1620, Roboustelli descendit avec cette horde de brigands dans la Valteline. C'était le moment convenu pour le massacre général des réformés. Le bourg de Tirano, chef-lieu de la vallée, est investi; quatre coups de fusil donnent le signal, le tocsin sonne, le massacre commence et s'étend bientôt de village en village; partout les luthériens (c'est ainsi qu'on nommait les évangéliques), sont assommés, étranglés, tués à coups de feu, à coups de pierres; leurs cadavres sont jetés dans les flots de l'Adda. On ne fit grâce ni aux femmes, ni aux vieillards, ni aux enfants à la mamelle. On coupait aux uns le nez, les joues, les oreilles; on arrachait aux autres les entrailles; à d'autres encore on remplissait le gosier de poudre et l'on y mettait le feu. Un boucher se vanta d'avoir assassiné dix-huit personnes. La tête du pasteur réformé de Tirano fut plantée sur sa chaire au bout d'une pique. Les lieux les plus saints furent profanés, beaucoup de maisons livrées aux flammes. Les ordonnateurs du massacre disaient agir au nom du pape et de la sainte Église[1]. Le massacre dura 14 jours.

On porte de 4 à 600 le nombre des victimes de ces horribles scènes, flétries dans l'histoire sous le nom de la *Saint-Barthélemy des Grisons*.

Ces événements ne furent pas capables de réunir les Grisons dans un commun sentiment d'indignation. Cédant aux instigations de leurs

[1] Ibid. D'après l'auteur ci-dessus, il leur était enjoint d'épargner les femmes et les enfants au-dessous de douze ans. Dans les instructions données, le 12 mai 1621, au nonce papal Scappi, évêque de Campagna, il est dit que les protestants voulaient massacrer les catholiques et que les derniers ne firent que prendre les devants. On affirme la même chose de la Saint-Barthélemy proprement dite. Mais la preuve manque.

prêtres et des agents du parti espagnol, les communes catholiques de la Ligue grise refusèrent d'envoyer des troupes contre les rebelles de la Valteline. La Ligue de la Maison-Dieu, et celle des Dix juridictions armèrent 2000 hommes sous les ordres de Baptiste de Salis et s'avancèrent dans cette province[1]. Mais un corps autrichien, appelé par les Planta, pénétrait du Tyrol dans le Münsterthal, sous les ordres du général Baldiron. En même temps, des troupes milanaises arrivaient par Chiavenne au secours des révoltés de la Valteline. Les troupes grisonnes furent contraintes de se retirer et d'attendre l'arrivée des Suisses, dont ils avaient imploré le secours.

Mais les Suisses n'étaient pas moins divisés entre eux que leurs alliés. Berne, l'allié particulier des Grisons depuis 1618, ayant envoyé à leur secours le colonel Nicolas de Mulinen, avec 2000 hommes, les cantons catholiques leur fermèrent le passage près de Mellingen en Argovie. Ils arrivèrent par un détour à Zurich, où le colonel Steiner se joignit à eux avec 1000 hommes. Mais lorsqu'ils voulurent traverser la Marche, on sonna le tocsin dans tout le canton de Schwyz pour les en empêcher. Enfin, par un nouveau circuit, ils parvinrent jusqu'aux vallées rhétiennes. S'étant réunis aux troupes des deux Ligues, ils marchèrent sur Bormio et s'avancèrent en vainqueurs jusqu'à Tirano. Un combat sanglant s'engagea devant ce bourg entre les Grisons et les troupes espagnoles soutenues par les rebelles de la Valteline (11 septembre 1620). Nicolas de Mulinen, dont le bouillant courage avait dédaigné les précautions nécessaires, tomba au pied du rempart après avoir refusé de se rendre. « Je suis Mulinen, disait-il, et je mourrai en soldat et les armes à la main. » Presque tous les chefs bernois, Wagner, Frisching, Bonstetten, Effinger périrent avec lui.

L'échec de Tirano amena la défection complète de la Ligue grise. Pompée Planta, qui en était l'âme, se fit soutenir par un corps de 1300 hommes envoyés par les cantons catholiques et commandés par le colonel Beroldingen, d'Uri. Ces troupes prirent position près de Reichenau, à deux lieues de Coire, dont le bourgmestre, Grégoire Meyer, fut saisi dans sa maison, et traîné en captivité à Ilanz d'où il parvint à s'enfuir. On parlait déjà dans les Waldstætten d'incorporer la Ligue grise à la Confédération helvétique comme quatorzième canton, et de lui donner la propriété exclusive de la Valteline en la séparant des deux autres Ligues. Ce projet émut tous les Grisons attachés à l'intégrité de leur patrie. Ils exhortèrent les deux partis à la réconciliation,

[1] Von Moor, *Wegweiser*, 88.



demandèrent qu'on se soumît à la médiation des Confédérés et qu'on rouvrît les Ligues aux ambassadeurs étrangers. Idée funeste, car à peine l'ambassadeur français, Gueffier, fut-il rentré dans leur pays, qu'il recommença ses intrigues et constitua un parti complètement livré à la France; de son côté, le gouverneur du Milanais répandit l'or pour gagner les grands et les communes au parti espagnol. Une alliance séparée de la Ligue grise avec l'Espagne fut signée à Milan. Le nonce du pape ne resta pas non plus oisif et excita les communes catholiques contre les communes réformées. Enfin, les députés de la Confédération, au lieu de travailler à la paix, débattirent avec amertume leurs propres querelles, et retournèrent dans leurs foyers sans avoir rien fait. L'armée bernoise ne tarda pas à les suivre.

Dans ces conjonctures critiques, un nouveau parti se forma dans les Grisons, décidé à tout entreprendre pour sauver la patrie du démembrement et de la ruine. Ce parti, qui s'était donné à lui-même le beau nom de parti des *Bons-cœurs* (Gutherzigen), prit pour chef Jénatsch, qui ne se montre plus que richement vêtu d'une veste écarlate, une écharpe d'or autour de son corps et des dentelles fines à son col[1]. Au bruit que les Planta songeaient à surprendre et à brûler le village réformé de Grüsch (Dix juridictions), Jénatsch à la tête de 20 hommes dont deux de ses collègues dans le ministère Domleschg, pénètre dans le château de Rietberg, situé dans la vallée de Domleschg (Maison-Dieu), pendant la nuit du 24 au 25 février 1621[2], et tue de sa main à coup de hache Pompée Planta, qui s'était caché dans une cheminée. Puis, à la tête des bannières de l'Engadine et du Münsterthal, il fond sur l'armée catholique dans les prairies de Prada près de Vallendas, et, après sept heures d'un combat acharné, la contraint à repasser les montagnes qui séparent les Grisons du canton d'Uri (2 avril 1621). Les vainqueurs vidèrent les caves du couvent de Dissentis. Jénatsch avait une telle soif de sang qu'il faisait pendre aux arbres les hommes de la Ligue grise qu'il trouvait sur son chemin et qu'il blessa un de ses propres soldats. La Ligue grise, évacuée par ses défenseurs, fut forcée de renoncer à son traité avec Milan.

Les trois Ligues s'entendirent alors pour négocier avec l'Espagne et l'Autriche la restitution de la Valteline. L'ambassadeur de France qui était le fameux maréchal de Bassompierre, se rendit à cet effet à

[1] Reber, *Georges Jénatsch ou les Grisons et la Suisse*, trad. par M. Revilliod. Genève., 1869, 149.
[2] Le *Wegweiser*, de Moor, indique le 14 février, 93.

Madrid et obtint du roi Philippe IV un traité, par lequel la Valteline était rendue aux Grisons, mais *moyennant le maintien exclusif de la foi catholique* dans cette contrée (25 avril 1621). L'opposition des ministres protestants fit échouer cet accommodement. D'ailleurs, sans attendre l'issue des négociations, une partie des communes avaient levé l'étentard et occupé la Valteline sous les ordres de Jénatsch. L'empereur donna l'ordre à Baldiron de rentrer dans les Grisons du côté du Tyrol, pendant que 7000 Espagnols et Italiens y pénètreraient par le Milanais et s'empareraient de la Valteline.

L'invasion s'accomplit le 26 octobre 1621, et, irrité par les obstacles, Baldiron se souilla par d'atroces cruautés qui lui valurent le surnom de *Nouvel Holopherne*. Il passa au fil de l'épée tous les guerriers qui tombèrent entre ses mains, désarma le peuple des Dix juridictions et le força de lui prêter serment. Corps et biens furent livrés à la merci de ses soldats. Les paysans furent traités comme des bêtes de somme, et se virent réduits à faire bouillir l'herbe des champs pour leur nourriture. Un porte-enseigne autrichien eut la barbare fantaisie de se faire porter jusqu'au haut d'une montagne par un malheureux campagnard qu'un soldat faisait avancer à grands coups de fouet.

Maîtres d'une partie des Grisons, les Impériaux en profitèrent pour rétablir partout le catholicisme et installer des capucins à la place des ministres réformés. Le comte Serbelloni de Milan, commandant des troupes du duc de Féria, qui avait succédé à Fuentès dans le gouvernement de ce pays, rivalisait de cruauté avec Baldiron et livrait à l'inquisition milanaise le pasteur protestant Paravicini. Quand ce fut le tour du Prættigau, les pâtres résolus de la vallée s'écrièrent: « Plutôt mourir! » Conduits par Thuring Enderlin de Mayenfeld, ils se retirèrent dans les forêts qu'ils convertirent en arsenaux. Ils fabriquèrent des massues armées de clous, changèrent leurs couteaux en poignards, leurs faux en lances. Tout étant prêt pour leur entreprise, le dimanche des Rameaux, ils sortent tout à coup de leurs retraites, tombent à l'improviste sur le camp et les postes autrichiens, tuent près de 400 hommes et mettent en fuite le reste[1] (24 avril 1622). Les flots de la Landquart roulèrent des cadavres jusqu'au Rhin. Les femmes avaient pris une part active à l'insurrection, et l'une d'elles, Salomé Lienhard, tua sept Autrichiens à coups de massue. Après ces exploits, les Prættigoviens marchent en colonnes serrées sur Coire, occupée par Baldiron et l'élite de l'armée austro-espagnole. C'est là le célèbre épisode connu dans l'histoire helvétique sous le nom des *massues du désespoir*.

[1] Sur la colline de Fläsch, au-dessus de Mayenfeld, sur la rive droite du Rhin.



L'exemple des Prættigoviens enflamme tout le pays. Le peuple des Dix juridictions se lève en masse et une foule de corps-francs intrépides se joignent à lui, des deux Ligues et des cantons suisses, d'Appenzell surtout; d'autres cantons fournirent des subsides. Coire fut délivrée. Les Autrichiens, vaincus partout, sont obligés de quitter le pays.

Mais le triomphe des Grisons ne fut pas de longue durée. Au mois de juillet de la même année, Baldiron reparut avec 10,000 hommes. Des combats nombreux et acharnés se livrèrent comme au temps de l'invasion romaine. La dernière affaire eut lieu dans la prairie d'Aquasana, près de Raschnal en Prættigau. Après une lutte opiniâtre, les Grisons que commandaient Rodolphe de Salis et Jean Gouler, « le plus illustre « des fils de la Rhétie depuis la mort de Jean de Travers, » se trouvant trop peu nombreux pour résister à un ennemi supérieur en forces, se retirèrent. Le père capucin Fidèle, le convertisseur des Prættigoviens et ancien gardien du couvent de son ordre à Fribourg en Suisse, fut tué à Seewis où il prêchait. Il a été canonisé par le pape comme martyr de sa foi. « Ce ne sont pas des hommes que ces Grisons, disait Baldiron, ce sont des diables. » Trente hommes du Prættigau, décidés à vendre chèrement leur vie, se précipitèrent dans les rangs des Autrichiens en brandissant leurs redoutables massues, et ne tombèrent que sur un monceau de cadavres. Les troupes de Coire, de la Ligue grise, parties trop tard pour secourir à temps ces héros, n'arrivèrent que pour voir au loin les sinistres lueurs de l'incendie qui dévorait les villages (5 sept.)

Les maux des Grisons furent alors portés à leur comble. Toutes les horreurs imaginables furent commises par Baldiron et ses soldats sur les malheureux habitants de ces contrées. Une foule de prisonniers sont égorgés à Inspruck. De ce nombre était le ministre protestant, Blaise Alexandre, le meilleur ami de Jénatsch, qui refusa de sauver ses jours au prix d'une abjuration. Jénatsch eut la chance de s'échapper et alla guerroyer quelques années en Allemagne, où il se souilla par de nouveaux meurtres semblables à ceux qu'il avait commis dans les Grisons. Un autre héros, Thuring Enderlin de Mayenfeld, moins rusé que Jénatsch, étant tombé entre les mains des Autrichiens, fut décapité à Inspruck. Les Prættigoviens le vengèrent par le meurtre de Martin Camenisch, un Grison ami de l'Autriche. Aux atrocités de la guerre se joignirent les maladies contagieuses et la famine. Le traité de Lindau, négocié en août par le nonce du pape, les députés des Suisses, de l'empereur, de la France et de l'Espagne, et en vertu duquel la Basse-Engadine et les Dix juridictions eussent été détachées des deux autres Ligues, n'eut aucun résultat. Las de tous ces troubles, les Suisses

eux-mêmes, catholiques et protestants, abandonnèrent les Grisons à leur destinée. Mais dans le moment même où tout espoir de salut semblait ravi à ce peuple, la France, inquiète de voir la Rhétie livrée complètement à la maison d'Autriche, changeait de politique et formait une coalition avec Venise et la Savoie contre cette puissance. L'empereur crut pouvoir éviter la guerre en plaçant la Valteline sous la garde du pape dont les troupes occupèrent cette contrée en mai 1623, en attendant l'issue des négociations entre les puissances. Mais Richelieu, le tout puissant ministre de Louis XIII, mécontent de cette mesure transitoire, envoya une armée dans la Valteline (nov. 1624).

A l'avant-garde de ces troupes figuraient les émigrés grisons, conduits par Jénatsch et Rodolphe de Salis, le principal chef des *Bons-cœurs* de l'Engadine, et l'avocat de la cause grisonne auprès des Confédérés. Des troupes de Berne, Zurich, Glaris et des volontaires du Vallais, de Neuchâtel grossirent l'armée française aux ordres du marquis de Cœuvres, à la fois ambassadeur et général. A l'approche de ces libérateurs, les Grisons poussèrent des cris de joie et coururent aux armes. Les garnisons autrichiennes et espagnoles, bien que commandées par le comte de Pappenheim, l'un des meilleurs généraux de la guerre de Trente ans, furent chassées des Dix juridictions, et la Valteline reconquise (1625).

Cependant la France avait pris les armes dans son intérêt propre et non dans celui des Grisons. Le perfide traité de Monzone, conclu à l'insu de ces derniers, le 6 mars 1626, entre l'Espagne et la France, ne reconnaissait aux Valtelins d'autres obligations envers leurs anciens maîtres que celle de leur payer un tribut annuel de 25,000 écus. De plus, les protestants étaient bannis de la Valteline, remise pour la seconde fois à la garde des troupes papales (mars 1627). Les trois Ligues réclamèrent en vain contre ce traité. Sur ces entrefaites, la guerre ayant éclaté de nouveau entre l'Autriche et la France au sujet de la succession de Mantoue, les Grisons se virent occupés par 40,000 Impériaux qui se rendaient en Italie, et une partie des Ligues, envahie par un corps aux ordres du comte de Mérode, fut incorporée à l'Autriche (mai 1629). « Les Grisons, dit un des biographes de Jénatsch, virent alors passer quelques-uns des généraux les plus célèbres de la guerre de Trente ans: Piccolomini, Isolani, Terzki, les troupes de Pappenheim et de Wallenstein[1]. » C'en était fait une seconde fois de l'indépendance de la république, si l'invasion des Suédois en Allemagne et les succès des Français en Italie n'avaient contraint l'empereur à la paix de Chérasco

[1] Reber, trad. par Revilliod, 82.



(6 avril 1631). Les Impériaux évacuèrent les Grisons, les Français revinrent, et le duc Henri de Rohan, chef des protestants de France, arriva à Coire comme ambassadeur de Louis XIII (1632).

Pleins de confiance dans la loyauté et les talents de ce diplomate-général, les Grisons le suivirent avec empressement à la conquête de la Valteline. Après de terribles combats[1] où Jénatsch se signala derechef par son sang-froid intrépide, la Valteline fut délivrée et les Grisons s'attendaient à rentrer enfin dans la possession de ce pays, lorsque Rohan reçut tout à coup l'ordre du roi de garder la Valteline. Attristé de ce qui se passait, malade, le duc de Rohan offre en vain sa démission à la cour de France. De nouveaux chefs français arrivent même dans les Ligues avec la mission secrète de les occuper et de bâtir une forteresse à Mayenfeld. Un de ces officiers, nommé Lanier, se distinguait par son caractère hautain et irascible. Les soldats grisons levés par Jénatsch pour le compte de la France, menaçant de quitter le service si on ne les payait pas, Lanier s'écria avec colère: « Je planterai ma lance dans ce nid d'Espagnols qu'on appelle Coire, et je ferai exposer la tête des rebelles. »

Désabusés sur le compte de leurs prétendus libérateurs, les Grisons sentirent enfin la nécessité de se rallier sans distinction de parti autour de la bannière nationale. Le 6 février 1637, une assemblée de notables des trois Ligues eut lieu à Coire dans la maison du bourgmestre Georges Meyer, magistrat patriote, dont les efforts, depuis dix ans, tendaient à l'affranchissement et à la pacification de la république. Ces notables, au nombre de trente et un[2] jurèrent à l'exemple de leurs ancêtres, à Trons, de tout sacrifier pour délivrer leur pays de la domination étrangère. C'est ce qu'on appelle le *Kettenbund* (*la ligue des chaînes*) comme pour indiquer les liens étroits qui devaient les unir. Le colonel Jénatsch fut chargé de négocier secrètement avec l'Autriche, tandis qu'il amuserait Rohan par de faux semblants de dévouement et de fidélité. Le fameux chef, naguère encore si hostile à l'Autriche et à l'Espagne, se faisait maintenant catholique pour leur complaire, et recevait de ces deux puissances des pensions pour lui, avec des lettres de noblesse et de l'argent à distribuer à ceux qui suivraient sa nouvelle politique.

La conjuration réussit à merveille. Au jour fixé, le 19 mars, le peuple grison se lève comme un seul homme dans les trois Ligues. Le

[1] A Mazzo, près Bormio, à Livigno, à Morbegno, où le général Serbelloni, de Milan, perdit 1500 hommes, et Rohan 120 (Juvalta).
[2] Von Moor, *Wegweiser*, 132.

Luziensteig est occupé par les Grisons. L'Autriche et Milan, d'accord avec Jénatsch, font marcher deux corps d'observation, l'un sur Lindau, l'autre sur les bords du lac de Côme. Pendant que ces mouvements subits frappent les Français d'étonnement, Jénatsch, avec six bataillons, cerne le camp fortifié des Français aux bords du Rhin. En présence de ce mouvement populaire, Rohan, au lieu de se raidir et de prendre les mesures que lui conseillaient ses officiers, comme de tuer Jénatsch et les officiers de son bord, consent à évacuer les Grisons et la Valteline. Il rappelle près de lui le maréchal de Lecques et tous ses soldats au nombre de 5000, dont le départ s'effectua en effet les premiers jours de mai 1637.

Le duc de Rohan et le maréchal de Lecques prirent congé d'une manière très amicale des chefs de la république. Mais à la vue du colonel Jénatsch, le maréchal, pâle de colère, lui tire à bout portant à la tête un coup de pistolet, en disant : « Voilà comment l'on prend congé d'un traître. » Le coup ne partit pas.

Jénatsch, le meurtrier de Pompée Planta, et le général en chef des Grisons, comme il aimait à se nommer lui-même, n'en était pas moins réservé à une fin tragique. Il périt deux ans après dans une soirée d'officiers à Coire, le 24 janvier 1639. Jénatsch, avec plusieurs de ses amis, un Salis, un Guler, un Travers, se livrait aux plaisirs de la danse dans la maison d'un pâtissier (zum Staubigen Hütlein) lorsque Rodolphe, le fils de Pompée Planta, pénètre dans la salle suivi d'une vingtaine d'hommes masqués, parmi lesquels se cachait, dit-on, sa sœur Lucrèce altérée de vengeance. Jénatsch s'avance vers les nouveaux venus, veut leur donner la main, mais au même instant il est frappé d'une balle à la joue ; il essaie de se défendre avec un chandelier et tombe sans vie, atteint de six coups de hache. La mort de Jénatsch fut un deuil pour le pays qu'il avait sauvé. On l'inhuma le lendemain 25 dans la cathédrale de Coire avec de grands honneurs militaires. Nul cependant n'osa dénoncer ni poursuivre les coupables.

Une année avant sa mort, Jénatsch s'était souillé par un nouveau meurtre, celui de Jean-Pierre Stampa, un ami des Salis, qui avait loué ces chefs aux dépens du fameux colonel. « Il lui en coûtera la vie, » avait dit entre ses dents le terrible capitaine, alors commandant du comté de Clèves, et quelques jours après le malheureux Stampa périssait sous les coups de six bandits dans la cave de Jénatsch où ce dernier l'avait invité à venir boire du vin frais. Ce meurtre, joint à sa conversion au catholicisme, avait excité une telle irritation contre le colonel qu'il s'était vu obligé de faire garder sa famille à Coire par les soldats du régiment de Travers dévoué à sa personne.



Toutefois le meurtrier de Jénatsch ne demeura pas plus impuni que celui de Pompée Planta ; il périt à son tour au milieu d'un soulèvement populaire dans l'Engadine (1640).

On peut admirer dans Jénatsch le guerrier intrépide et l'un des libérateurs de la Rhétie ; mais on ne saurait trop flétrir en lui l'homme perfide et cruel, auquel tous les moyens étaient bons pour accomplir ses desseins, inspirés tantôt par l'ambition, tantôt par l'amour de la patrie. Les prêtres catholiques portèrent Jénatsch aux nues, « parce que de Saul il était devenu un Paul » comme le dit son épitaphe. Roboustelli, le bourreau de la Valteline, avait également trouvé des apologistes dans le sein du clergé, et le beau nom de *Macchabée* fut prostitué à cet assassin.

Le duc de Rohan, auquel les généraux français qui servaient sous lui reprochaient sa complaisance excessive pour les Grisons, encourut la disgrâce de Richelieu. Il ne jugea pas à propos de retourner en France.

Les Grisons étaient rentrés en possession de leur indépendance et de leurs bailliages. Mais cette indépendance et ces conquêtes étaient sans garantie, tant qu'elles n'étaient pas reconnues par l'Autriche et l'Espagne. Des traités furent conclus avec ces deux puissances à Milan (3 sept. 1639) et à Feldkirch (9 août 1641).

L'Espagne, d'accord sur ce point avec les communes catholiques des trois Ligues, mit pour condition au traité que l'*ancienne foi serait seule dominante dans la Valteline*. Absorbée par la terrible guerre qu'elle soutenait en Allemagne, l'Autriche se contenta de réserver les droits féodaux qu'elle possédait depuis des siècles dans une partie des Grisons, à Rhæzuns et Tarasp.

« C'est ainsi, dit Zschokke, que la ligue des Dix juridictions devint libre et indépendante, à l'égal des deux autres Ligues de la Rhétie. » Mais on était encore occupé à négocier avec les puissances étrangères quand de nouveaux troubles éclatèrent dans la Basse-Engadine, où Rodolphe Planta, châtelain de Tarasp et fils de ce Pompée Planta qu'avait tué Jénatsch, disputait la place de juge criminel à son cousin nommé comme lui Rodolphe Planta. Ce dernier, assailli par des bandits qu'avait apostés son cousin, fut précipité dans les affreux abîmes de St-Martin en Umbrail (30 oct. 1640). Ce meurtrier et ses complices, ainsi que les capucins de son parti sont obligés de s'enfuir. Mais l'assassin et ses complices ayant osé reparaître, sont saisis et jetés en prison, où les parents de la victime obtinrent l'autorisation de les faire immoler par des hommes masqués (7 mars 1641)[1].

[1] Von Moor, *Wegweiser*, 138 et 139.

**6. Troubles de la Suisse pendant la guerre des Grisons et la guerre de Trente ans. — L'indépendance des Suisses est garantie au traité de Westphalie (1618 à 1648).**

Toute la première période du XVII[me] siècle est remplie de dissensions religieuses et politiques, causées par le fanatisme, l'esprit de parti ou par les intrigues de la France. Berne et le prince-évêque de Bâle se disputent pendant des années la possession de Bienne qui demeure enfin une ville à la fois épiscopale et indépendante, avec le droit de siéger dans les diètes fédérales (1598-1610).

Berne avait aussi des démêlés avec Henri d'Orléans, prince de Neuchâtel, et soutenait les bourgeois de cette ville dans leur opposition au souverain. L'histoire de cette lutte offre plusieurs épisodes curieux. Henri d'Orléans voulut bâtir une ville rivale de Neuchâtel et qui eût porté son nom (Henripolis), dans la plaine fertilisée par les eaux limoneuses de la Thièle. Mais le projet échoua; le premier officier du prince, Jean Hory, magistrat distingué qui avait coopéré à ce plan, fut poursuivi criminellement, et sa femme (une Fornachon) décapitée comme sorcière ou parricide, avec plusieurs de ses parents (1649). L'acteur principal dans cet affreux drame était le célèbre Favargier qui, de faiseur de calottes, devint, par ses talents et son éloquence, procureur général, conseiller d'État et maire de Neuchâtel[1].

Fribourg, en 1628, excité par l'ambassadeur de Louis XIII, Castille, demanda qu'on allât aux voix pour la religion dans le bailliage mixte d'Échallens au pays de Vaud. Mais *le plus*[2] loin d'être favorable aux catholiques, leur enleva deux villages, Poliez et Penthéréaz. Les Fribourgeois en appelèrent à la diète générale réunie à Baden et réclamèrent l'appui des princes et pays catholiques. Mais leurs démarches en irritant les Bernois n'aboutirent qu'à faire proscrire le culte catholique dans le bailliage d'Échallens où il se maintiendra néanmoins jusqu'à nos jours à côté du culte réformé.

A Glaris, une minorité catholique, formant le quart ou un cinquième du canton, voulait la séparation du pays en deux comme l'Appenzell. Après de longs conflits et plusieurs traités infructueux, ce canton trouve enfin quelques années de repos dans un compromis qui assure aux catholiques la *parité complète* avec les réformés, c'est-à-dire le droit

[1] Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, 1840, 410.

[2] Cette expression, venant de l'allemand *das mehr*, s'est conservée dans les cantons français.



d'être représenté en diète et de nommer aussi les principaux magistrats (1638). Un traité subséquent, celui de 1683, régla définitivement la position de Glaris catholique, qui obtint le tiers des hautes magistratures et nommait 12 conseillers sur 60.

Appuyés sur les édits de l'empereur d'Allemagne, les prélats de la Suisse élèvent des prétentions de divers genres. Les évêques de Bâle et de Coire, princes du saint empire, réclament les clefs de leurs cathédrales que leur a enlevées la Réforme. L'abbé d'Einsiedeln veut mettre une taxe sur le pays de Schwyz; celui de Fischingen, élever un autel catholique dans le temple protestant de Loustorf; l'abbé de Saint-Gall, ôter au consistoire de Zurich le droit de délivrer les dispenses de mariage à ses sujets protestants. Des discussions sans fin et des prises d'armes tumultueuses sont le résultat de ces différends.

L'Underwald, déjà troublé par la querelle du calendrier, se brouille de nouveau pour la formule du serment que devait prêter le capitaine du pays (*landeshauptmann*). Les cantons voisins interposèrent en vain leur médiation. Ce fut un vénérable moine franciscain, animé de l'esprit de Nicolas de Flüe, Martin d'Engelshofen, qui réconcilia l'Obwald et le Nidwald ennemis, dans la chapelle d'Ennetmoos (15 février 1618).

C'est surtout dans les bailliages communs de la Thurgovie, l'Argovie et le Rheinthal que les conflits étaient les plus fréquents. La paix de religion avait accordé aux deux cultes une égale protection dans ces contrées. Mais les baillis d'une religion cherchaient toujours à empiéter sur l'autre, et donnèrent ainsi naissance à toute espèce de désordres et d'hostilités. La crainte seule d'une intervention des puissances arrêta l'explosion de nouvelles guerres religieuses. Le triste état où les invasions étrangères avaient plongé l'Allemagne voisine fit réfléchir les Suisses. La guerre de Trente ans, commencée en Bohême en 1618, et qui d'abord n'avait mis aux prises que les impériaux et les calvinistes de ce pays, avait successivement attiré sur l'Allemagne les armes danoises, hollandaises, espagnoles, hongroises, suédoises et françaises. De fameux capitaines, dont quelques-uns n'en étaient pas moins de vrais brigands, Tilly, Mansfeld, Wallenstein, Gustave-Adolphe, le duc de Weimar, Wrangel, Horn, Rohan, Turenne, se mesurèrent dans cette lutte gigantesque, dont les suites lamentables furent la destruction de l'agriculture, du commerce, de la civilisation, la ruine de trente mille villes et villages dans les provinces de l'empire. Des milliers de familles furent réduites à s'enfuir dans les pays voisins, et la Suisse eut comme toujours sa bonne part d'émigrants et de réfugiés de tous les partis.

Les puissances engagées dans cette terrible guerre cherchèrent plus d'une fois à y entraîner les Suisses. Les Impériaux s'adressaient aux cantons catholiques, les Suédois aux cantons évangéliques. « Comment les Suisses, disaient les envoyés de ces princes, resteraient-ils indifférents à une guerre qui a pour objet la plus sainte des causes, la religion. » Aux considérations religieuses, le chevalier Rache, député par Gustave-Adolphe à la diète séparée des États évangéliques, joignait des motifs d'un autre ordre, tirés de la vieille haine des Suisses contre l'Autriche et de la prétendue communauté d'origine des Suédois et des Suisses sortis jadis de la Scandinavie.

Ébranlés un moment par les instances de leurs coreligionnaires, les Confédérés eurent assez de bon sens et de patriotisme pour les repousser d'une voix unanime. Catholiques et réformés sentirent que le salut de la Confédération était attaché au maintien de la politique légale, du lien fédéral et que la seule ligne de conduite à tenir dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, c'était une *exacte neutralité*. L'empereur d'Allemagne, Ferdinand II, ayant réclamé le passage pour ses troupes, d'un ton d'autorité, en 1629, la diète fut unanime à repousser ses prétentions et se montra prête à repousser la force par la force[1]. Une chose contribua beaucoup à faire prévaloir la politique *nationale* du *chez soi* sur la politique *cosmopolite* qui voulait entraîner la Suisse dans les hasards d'une guerre européenne; ce fut la solution amiable donnée à la question religieuse en ce qui concernait l'administration des bailliages communs. Un tribunal d'arbitres, nommé par la diète générale, décida que les conflits de ce genre seraient jugés d'après le principe de la *parité confessionnelle* et non d'après le principe de la *majorité*, qui faisait loi pour les affaires politiques.

Cette sentence confirmée par tous les cantons et célèbre dans le droit public de la Suisse, sous le nom de *Compromis de Baden*, fut signée le 7 septembre 1632[2].

Telle était néanmoins l'excitation des partis, que plusieurs fois les Suisses des deux religions faillirent en venir aux mains entre eux, d'abord pour la ville alliée de Mulhouse à laquelle les cantons catholiques voulaient empêcher les États évangéliques de porter secours contre l'armée

[1] Strickler, *Lehrbuch der Schweizer-Geschichte*, IIe Ausgabe, 304.

[2] Bluntschli, *Geschichte des Schweizer. Bundesrechts*, 365. Les médiateurs de ce compromis étaient l'avoyer F.-Ch. D'Erlach, ancien avoyer de Berne, le bourgmestre Fæsch de Bâle, le chevalier Daniel de Montenach, conseiller de Fribourg, et Jacob de Staal, conseiller de Soleure. Strickler, *Eidg. Abschiede* de 1618 à 1648, 705. Les conférences avaient commencé le 30 août.



autrichienne. Les Soleurois fermèrent le passage de la Cluse de Balsthal aux Bernois. Le gouvernement de Soleure ayant permis le passage sur les représentations de Berne, deux baillis, un Roll et un Brunner, tombèrent quand même avec une troupe d'hommes fanatisée sur les soldats bernois en marche et en tuèrent quinze; beaucoup d'autres furent blessés et dépouillés. Berne ayant pris les armes, la guerre civile eût éclaté, sans l'intervention de la diète qui contraignit Soleure à châtier les coupables. Trois paysans eurent la tête tranchée. Mais les deux baillis en furent quittes pour la destitution et l'exil (20 octobre 1632). Ce fut ensuite au sujet de Constance dont les Suédois, commandés par le général Horn, cherchèrent à s'emparer par surprise, en passant le Rhin et en se rendant maîtres de la ville de Stein en Thurgovie, au moment même où une garnison zuricoise venait de l'abandonner (8 septembre 1633).

La conduite du capitaine général thurgovien, Kilian Kesselring, qui célébrait tranquillement une fête agricole pendant la violation du territoire suisse fit naître des soupçons de trahison au sein des cinq cantons catholiques. Transportés de colère, ces derniers jettent 3000 hommes en Thurgovie et mettent aux fers le malheureux Kesselring qui, après seize mois d'une détention cruelle dans un cachot humide à Schwyz, fut condamné à une amende de 14,000 florins, aggravée par l'exil et la perte de l'honneur[1]. Les cantons catholiques, si jaloux en apparence de l'intégrité du sol helvétique, ne se gênaient pas cependant pour accorder le passage sur leur territoire aux troupes espagnoles et autrichiennes; ils renouvelèrent en 1634 leur alliance avec la Savoie et l'Espagne. Un conseiller de l'empereur Ferdinand, le baron Pierre de Schwarzenberg servait d'intermédiaire à ces cantons. Dans une conférence secrète, tenue le 27 février, ces derniers, au nombre de sept, chargèrent Schwarzenberg de s'aboucher avec le fameux Wallenstein, duc de Friedland et de Mecklembourg, pour le cas où ils se verraient attaqués par les ennemis de leur foi. Mais quand cette décision fut prise, Wallenstein, déclaré traître par l'empereur, venait de tomber sous les coups des officiers et soldats conjurés pour le tuer (24 fév. 1634)[2].

En dépit de l'incurie des Thurgoviens, le général suédois, Horn, n'était pas parvenu à prendre Constance, secourue à temps par le colonel Kœnig de Fribourg en Suisse, gouverneur de Lindau pour l'empereur d'Allemagne. La rare valeur de cet officier ne l'empêcha pas

[1] Pupikofer, *Geschichte des Thurgaus*. Bischoffzell, 1830, 190. — Vogel et Fechter. *eidg. Abschiede* de 1618 à 1648, p. 916, 917.

[2] De Liebenau (Théodore), *Indicateur de l'Histoire Suisse de 1877*.

d'être accusé à son tour de trahison, et enfermé, comme complice du fameux Wallenstein, dans la forteresse d'Ehrenberg en Tyrol, d'où il parvint à s'échapper. Il occupa ensuite la dignité d'avoyer de la république fribourgeoise[1].

Quelques jours après l'occupation de Stein, le sol helvétique était violé de nouveau par une armée austro-espagnole, qui alla reprendre sur les Suédois la ville de Rheinfelden, en empruntant le territoire de Schaffhouse, Zurich et Bâle. Les troupes de ces cantons assistèrent l'arme au bras à cette invasion étrangère, marquée par l'incendie, le meurtre et le pillage. Les paysans schaffhousois seuls montrèrent quelque courage: ils fondirent, armés de faux, sur l'ennemi qui s'en vengea en brûlant leurs villages. La ville de Bâle, abandonnée à ses propres forces, subissait la triste nécessité d'ouvrir tour à tour ses portes aux Suédois et aux Impériaux.

La contrée qui eut le plus à souffrir de la guerre de Trente ans fut le pays alors demi-suisse de l'évêché de Bâle. Dans l'espace de trois années, Porrentruy fut pris et repris quatre fois par les Français, les Impériaux et les Suédois (1634 et 37)[2].

Une insurrection formidable éclata dans les Franches-Montagnes, dont les habitants armés de faux, comme les paysans schaffhousois, massacrèrent la garnison française de la ville de Sainte-Ursanne. L'intervention seule du prince-évêque et des moines de Bellelay sauva le reste des troupes françaises; elles marquèrent leur reconnaissance par l'incendie de Lauffon. Les plus grandes horreurs furent commises autour de Porrentruy, où les *Suèdes* pendirent des hommes par les pieds sur le feu de l'âtre, pour les contraindre à livrer des trésors réels ou imaginaires. La misère devint telle qu'en beaucoup d'endroits le peuple affamé dut se nourrir de glands et de racines. L'intervention de Soleure et des cantons catholiques alliés de l'évêque, mit enfin un terme à ces scènes cruelles. Les Suédois, commandés par le duc de Weimar, et les Français aux ordres du duc de Rohan, durent quitter le Porrentruy et, en se retirant, livrèrent aux Impériaux une bataille près de Rheinfelden où Rohan tomba grièvement blessé (28 février 1638). Ce héros protestant, âgé de 60 ans, alla mourir au cloître de Königsfelden et ses restes, transportés à Genève, reçurent la sépulture dans la cathédrale de cette ville, où se voit son monument funéraire. Les Français cependant reprirent possession de Porrentruy et ne l'évacuèrent qu'après la paix de Westphalie.

[1] Le portrait équestre de Kœnig, qui se voyait jadis dans une des salles de l'hôtel de la préfecture de Fribourg, a été transféré au Musée. Voir sur Kœnig : Daguet (Alex.), *Illustrations fribourgeoises* dans l'*Émulation*, 1re année, 1844, 177.

[2] *Histoire de la guerre des Suédois dans l'ancien évêché de Bâle*, par le jésuite Sudan, de Fribourg, traduit du latin en français et publiée par Trouillat. Porrentruy, 1853. — Quiquerez (Auguste), *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*. Delémont, 1870.



Les Suisses, qui ne savaient pas se défendre eux-mêmes, devaient faire de tristes protecteurs pour leurs alliés. La Franche-Comté fut indignement foulée par les Français et les Suédois, malgré le tribut annuel de 800 écus d'or, dont elle payait la protection du corps helvétique. Rothwyl, alliée des Suisses depuis 1519, fut abandonnée à son sort. Une fois encore, cependant, la diète parvint à s'entendre et à prendre une décision énergique. C'était en janvier 1647, lorsque le sol suisse se vit menacé à la fois par une armée impériale et par une armée française. La frontière de l'est reçut un cordon de troupes et l'établissement d'un conseil de guerre vint donner une direction commune aux opérations militaires[1].

Le manque complet d'accord et d'énergie de la part des gouvernements eut pour résultat d'accroître encore énormément l'influence française en Suisse. Les ambassadeurs de Louis XIII s'arrogèrent le droit de convoquer des diètes et d'empêcher la réception des envoyés des autres puissances. Un de ces ambassadeurs, Bassompierre, se vante dans ses dépêches d'avoir gourmandé l'avoyer Graffenried, qui n'avait pas parlé avec assez de respect de son maître, et d'avoir rendu les magistrats suisses aussi souples que les parlements de la Bretagne et du Languedoc.

Plus insolent encore que son prédécesseur, un nouvel envoyé de Louis XIII, Caumartin, exigea, en 1642, une réparation éclatante de l'affront qu'il prétendait avoir reçu de la ville de Mellingen, où l'avoyer avait souffert qu'on lui fit payer pour lui et sa suite le péage, *contrairement*, disait-il, *aux immunités dont l'usage général fait jouir les ambassadeurs du roi très chrétien*. La diète condamna l'avoyer de Mellingen, le secrétaire du Conseil et les deux employés du péage à aller faire amende honorable à Soleure aux pieds de l'ambassadeur et à lui rendre les 6 ou 12 batz qu'on lui avait fait payer. Mais Son Excellence ne jugeant pas la réparation suffisante, refusa de recevoir les gens de Mellingen lorsqu'ils se présentèrent à la porte de son hôtel. La diète, pour apaiser le courroux de Caumartin, fit enfermer l'avoyer de Mellingen et ses trois compagnons d'infortune au château de Baden et les condamna à payer

[1] Strickler, *Lehrbuch der Schweizer-Geschichte*, 305. Le conseil de guerre siégeait à Wyl et se composait d'un Hirzel, d'un Willading, d'un Doulliker, d'un Abyberg, d'un Zurlauben, d'un Weck et de Zweyer d'Évebach, etc. Vogel et Fechter, *eidg. Abschiede*, p. 1409.

une amende de 400 couronnes. En même temps on écrivait en termes obséquieux à l'ambassadeur et on priait Soleure d'intercéder auprès de lui pour qu'il se contentât de cette réparation[1].

Ainsi humiliée par l'étranger, la Suisse souffrait de plus grands maux encore par la désunion des villes et des campagnes, par l'oppression et le mécontentement des sujets. Il en résulta des soulèvements partiels, à Thoune et dans les campagnes de Zurich (1645-46), et plus tard une insurrection formidable, dont nous raconterons les douloureuses phases dans le chapitre suivant. A Zurich, la sédition était provoquée par une nouvelle constitution, le taux élevé de l'intérêt et le monopole industriel de la ville. Les habitants des bords du lac, ceux de Wædenschwyl surtout, s'élevaient contre le joug qui pesait sur eux en invoquant la sentence dite de Waldmann et le *Cappeler-Brief* de 1531. Le gouvernement fit occuper les villages des mécontents par 6000 hommes, les dépouilla de leurs titres et fit tomber sept têtes devant le peuple assemblé des communes récalcitrantes (1646)[2].

Au milieu de ses misères, la nation éprouva cependant une vive allégresse, lorsque son indépendance contestée depuis un demi-siècle et par l'empereur d'Allemagne, fut solennellement reconnue et garantie par toutes les puissances au congrès européen de Westphalie (1648)[3].

La reconnaissance de l'indépendance helvétique est l'acte le plus mémorable et le plus méritoire de la politique suisse au XVII^me^ siècle. Elle mit le sceau de la légalité aux libertés conquises par nos ancêtres à la pointe de leurs épées et de leurs hallebardes. Elle assura au *corps helvétique*, c'est-à-dire aux XIII cantons et à leurs alliés, une position nette, franche et honorable parmi tous les États européens. Cette reconnaissance fut en partie l'œuvre du bourgmestre de Bâle, Jean-Rodolphe

[1] Vogel et Fechter, *eid. Abschiede* de 1618 à 1648, p. 1672. On voit par Wicquefort (*Ambassadeurs*, I, section 28) et Vattel (le *Droit des gens*, II, 4, 7) que les ambassadeurs ne jouissaient de l'immunité de péages et d'impôts que dans les pays où le souverain leur en avait spécialement et par civilité accordé le privilége. Les gens de Mellingen affirment dans leur défense que les prédécesseurs de Caumartin ne s'étaient jamais refusés à acquitter le péage dont il n'avait été fait grâce qu'au prédécesseur immédiat de ce dernier, Meliand, qui avait promis de gratifier la ville d'ornements d'église. Mais on comprend tout le parti que Caumartin tira de ce précédent pour ériger en droit et coutume ce qui n'était que faveur spéciale et passagère.

[2] Strickler, *Lehrbuch*, 309. — Dändliker, *Lehrbuch*, 129.

[3] L'expression « *vel quasi plena libertatis* » dont se sert la chancellerie impériale dans l'art. 6 du traité de Münster et Osnabruck est empruntée au Droit romain et n'implique point la restriction qu'ont été tentées d'y voir certaines personnes étrangères au langage juridique de l'époque. Voir Bluntschli, *Histoire du droit fédéral*, I, 241, et l'important ouvrage de Jan, *Sur les rapports de la Suisse avec l'Empire*. Nuremberg, 1803, 3e volume.



Wettstein, dont elle a immortalisé le nom, à l'égal des capitaines et des hommes d'État les plus utiles à la nation.

Wettstein, parti de Bâle le 4 décembre 1646, passa deux années à Osnabrück et à Münster, où délibéraient les ambassadeurs des têtes couronnées de l'Europe. Là, isolé, sans faste, plein de modestie et de dignité en même temps, il enseigna la manière dont le représentant d'un petit État peut se faire écouter et respecter des grands. Les princes d'Allemagne ne pouvaient se défaire de l'idée que la Suisse et Bâle en particulier étaient une province de l'empire; ils offrirent à Wettstein de libérer cette ville à prix d'argent: « Bâle, répondit le magistrat républicain, demande non un affranchissement, mais la reconnaissance de son droit souverain. » Néanmoins, en dépit des grandes qualités de Wettstein, il est douteux qu'il eût atteint le but de sa mission s'il n'eût été soutenu par la France et son principal ambassadeur, le prince Henri II d'Orléans-Longueville, que le congrès avait reconnu prince souverain de Neuchâtel, sans faire mention de la suzeraineté des Châlons qui n'avaient cependant pas renoncé à cette suprématie. Les ambassadeurs de la Suède, Oxenstierna et Salvius, prêtèrent aussi un généreux appui aux démarches du bourgmestre de Bâle pour faire reconnaître l'indépendance de sa ville et du corps helvétique en général, qui fut garantie par les articles 6 et 61 des deux traités de Munster et d'Osnabrück. Toutefois la pleine indépendance de la Suisse trouva encore, même après la conclusion du traité, des difficultés inattendues de la part des États de l'empire et du tribunal impérial. Non seulement la Confédération se vit contrainte d'envoyer à l'empereur Ferdinand III une nouvelle ambassade composée de Wettstein et du landamman d'Uri, Zweyer d'Évebach, mais elle dut avoir recours encore une fois à l'appui de la France. L'opposition des États de l'empire ne céda pas même devant le vigoureux rescrit que publia l'empereur le 4 mars 1651 et ne cessa tout à fait qu'en 1656[1].

Le résultat de ces vexations fut de rapprocher de plus en plus les cantons de la France que gouvernait alors le cardinal Mazarin pour la reine-mère Anne d'Autriche, pendant la minorité de Louis XIV. Au milieu des troubles de la Fronde, les soldats suisses avaient été presque les seuls défenseurs de l'autorité royale; ils escortèrent le jeune roi dans sa fuite à Saint-Germain. Mais, le danger passé, on oublie leurs services; on cesse de payer les pensions et on se hâte de licencier les dernières levées; une ambassade des cantons est accueillie avec hauteur et outrage.

[1] Voir Moser, *Die gerettete völlige Souverainität der löblichen Schweizerischen Eidgenossenschaft*. Tubingen, 1731.

« En quoi l'alliance de la Suisse a-t-elle servi à la France, » osa dire le premier ministre? Mais l'ambassadeur de France en Suisse, La Barde, avait compris lui, que de pareils procédés étaient faits pour aliéner à tout jamais les Suisses et pour empêcher le renouvellement de l'alliance française qui expirait en 1651. Déjà, en effet, l'ambassade suisse, conformément à ses instructions, s'occupait à ramener toutes les troupes dans leurs cantons respectifs. Le ministre alors se ravise: un demi-million est payé comptant aux députés, et trois autres millions en billets et en pierreries sont remis par la reine mère entre les mains du colonel suisse[1].

Le rôle de Wettstein, si honorable dans la politique extérieure, ne l'était pas moins à l'intérieur de son canton et du corps helvétique. Membre de cent vingt diètes, choisi pour arbitre dans tous les différends, il suivit, quant à la politique fédérale, les traces d'Égide Tschoudi, défendit avec énergie et persévérance les principes de la légalité, de la neutralité et de la *parité* confessionnelle. Jaloux de l'agrandissement pacifique de la Confédération, il eût voulu resserrer les liens des Suisses catholiques avec l'évêché de Bâle et la Franche-Comté, et ceux des Suisses protestants avec Neuchâtel et le pays de Montbéliard. Il était secondé dans ses vues par le général Zweyer d'Évebach, landamman d'Uri et chef du parti impérial auquel Wettstein inclinait plutôt qu'au parti de la France. Mais l'élimination de Zweyer (1663) obtenue par l'ambassadeur de France, La Barde, à la landsgemeinde d'Uri, et les conflits confessionnels mirent obstacle à la réalisation de ses vues, sans lui ôter l'estime et la confiance de la nation. « Pendant l'espace de quinze ans, le Bâlois Wettstein, dit un de ses biographes, resta l'homme d'État le plus considéré et le plus influent de la Confédération[2] » (1651-1666).

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, p. 24, 30 etc., — Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XIII, 12.
[2] Heusler, *Der Bürgermeister Wettstein*. Basel. Schweighauser, 1851.

---

# CHAPITRE III

## DE LA PAIX DE WESTPHALIE
### A LA SECONDE GUERRE RELIGIEUSE DE VILLMERGEN
(DE 1648 à 1712)

### 1. Guerre des paysans et vengeance des gouvernements. Leuenberg, Schybi et les trois Tells (1648 à 1654).

La reconnaissance de la liberté helvétique par les potentats de l'Europe eut pour résultat d'accroître les prétentions déjà excessives des gouvernements des grands cantons. Éblouis par le titre pompeux de « hauts, révérés et honorés seigneurs, » que leur donnait depuis lors la chancellerie impériale, ils crurent avoir hérité des prérogatives du souverain. Ils s'envisagèrent comme institués par Dieu même et traitèrent leurs sujets avec un redoublement de hauteur et de rigidité. Au lieu de prendre pour règle de conduite cette maxime fondamentale des États libres que « *le gouvernement est pour le peuple*, » ils agirent, au contraire, comme si le peuple eût été là pour les gouvernants. De là une tendance à tout réformer, à tout centraliser. De là un déluge de lois et d'ordonnances, somptuaires, fiscales, pénales, souvent fort bonnes en elles-mêmes, mais qui devaient avoir pour effet de froisser le peuple dans ses libertés, ses coutumes, et dans ses franchises les plus chères.

Ce peuple, si peu instruit qu'il fût, avait un sentiment profond de ses droits, de sa dignité. Il voyait avec douleur les hommes des petits cantons se réunir en *landsgemeinden*, élire leurs préposés et voter leurs propres lois, tandis que leurs magistrats à eux leur refusaient le droit de s'assembler et même celui d'exposer leurs plus justes griefs. « Pourquoi, disait ce peuple dans ses plaintes amères, pourquoi devrions-nous être moins libres que les hommes des Waldstætten? Nos pères n'ont-ils pas combattu comme les leurs à Sempach, à Saint-Jacques et à Grandson? » Dans tous les cantons, on n'entendait parler que de droits perdus, de franchises violées, de chartes tronquées ou soustraites par la supercherie intéressée des gouvernants. Le régime des baillis était un

autre sujet de mécontentement. La destitution de quelques-uns de ces tyranneaux n'empêchait pas leurs successeurs de suivre leur exemple et de s'enrichir rapidement aux dépens de leurs administrés.

A ces justes sujets de plaintes, le peuple en joignait d'autres moins légitimes. Accoutumé à ne pas payer d'impôts, il taxait d'injustes tous ceux que les circonstances et les nombreuses prises d'armes des derniers temps avaient rendus nécessaires. Le nom même d'impôt lui paraissait un retour à la féodalité.

Un événement extérieur, heureux pour les autres nations, la paix générale, vint mettre le comble au malaise et au mécontentement du peuple suisse. «Pendant la guerre de Trente ans[1], dit un écrivain neuchâtelois, les habitants des contrées désolées par ce fléau s'étaient réfugiés en grand nombre sur le territoire suisse; le prix de toutes les choses nécessaires à la vie avait doublé ou triplé; la valeur des terres et des maisons s'était élevée dans la même proportion; les gens de la campagne usèrent de ces nouvelles sources de prospérité comme si elles n'eussent jamais dû tarir; ils s'adonnèrent au luxe et à la bonne chère; bien des heures furent passées au cabaret, qui naguère l'étaient à la charrue; les habitants des villes, mieux avisés, leur prêtaient sur hypothèques les sommes qu'ils avaient épargnées. Lorsqu'après la conclusion de la paix, les refugiés retournèrent dans leurs foyers, et que les contrées voisines longtemps en friche se trouvèrent rendues à la culture, le paysan suisse se trouva avec des ressources amoindries, des propriétés obérées et des habitudes dispendieuses qu'il n'avait plus les moyens de satisfaire. »

En même temps, la paix amena le licenciement d'une grande partie des troupes qui servaient en Allemagne et en France; une multitude d'hommes mécontents de leur sort, habitués à l'oisiveté et au désordre, furent rendus à leurs foyers. Un malaise général gagna les populations. La dépréciation des monnaies vint mettre le comble à la gêne publique. Pour mettre de l'ordre dans le numéraire, les gouvernements durent retirer leur billon et réduire la valeur du batz du tiers ou de la moitié. Cette réduction, qui frappait surtout le pauvre, fit éclater un soulèvement populaire.

Le signal de la sédition partit de l'Entlibouch. Fier de ses franchises et de ses exploits dans les guerres du XIV^me^ et du XVI^me^ siècle, le petit peuple remuant de cette contrée pastorale avait déjà montré, par la tentative malheureuse d'Am-Stalden, quelles étaient ses dispositions à

[1] *Histoire de la Suisse*, par un Neuchâtelois (le comte Petitpierre Wesdehlen). Neuchâtel, Attinger, 1849, 240.



l'égard de la seigneurie de Lucerne. Dès lors, ses griefs n'avaient fait qu'augmenter, et lorsque le gouvernement eut diminué la valeur du numéraire, en 1653, les montagnards de l'Entlibouch firent des remontrances au gouvernement lucernois. Un riche paysan, le banneret Jean Emmenegger, porta la parole pour ses compatriotes. Mais loin d'avoir un résultat favorable, cette démarche ne valut aux réclamants que des injures et des menaces. Le bailli Krebsinger, vieil officier, qui ne connaissait d'autre droit que la force, se distingua par son langage hautain: « Les paysans, dit-il, feront bien de se tenir cois, à moins qu'ils ne veuillent avoir sur le dos des bataillons *Welsches* qui sauront les mettre à la raison. »

Ces paroles outrageantes produisirent une irritation extraordinaire. On crut que la seigneurie de Lucerne songeait à s'entourer de troupes italiennes pour opprimer impunément ses sujets. Un huissier envoyé de la ville pour opérer une saisie, fut arrêté par les paysans, garrotté, puis promené de village en village, un mors à la bouche et une couronne de paille sur la tête, au milieu des huées des populations.

Le 26 janvier 1653, toutes les communes de l'Entlibouch, curés en tête et gonfanons déployés, se rendirent en procession à Heiligen-Kreuz (Sainte-Croix), village situé à 3780 pieds au-dessus de la mer. Là, sous la présidence du banneret Emmenegger, elles jurèrent à la face du ciel de maintenir leurs franchises et de défendre l'entrée du pays contre tout soldat étranger qui serait assez audacieux pour y mettre le pied. Enhardis par cet acte solennel, les montagnards refusèrent d'obéir à l'ordre du gouvernement qui les invitait à envoyer une nouvelle députation dans le chef-lieu : « Messieurs de Lucerne, répondirent-ils, sont aussi près de nous que nous d'eux, et s'ils ont quelque communication à nous adresser, ils peuvent venir nous la faire ici. »

Ces paroles hardies, jointes aux dispositions peu favorables des autres bailliages et de la bourgeoisie du chef-lieu, intimidèrent la seigneurie. Elle envoya aux mécontents l'avoyer Ulric Doulliker en personne et d'autres magistrats avec des propositions conciliantes. Doulliker et ses collègues, accompagnés de deux pères capucins, dont la robe brune vénérée du peuple devait les protéger contre la violence, se rendirent à Schüpfheim où les communes de l'Entlibouch étaient convoquées pour délibérer sur les propositions des délégués du gouvernement (le 15 février). L'assemblée eut lieu dans l'église du village; elle présentait un spectacle étrange et peu rassurant pour la cause de l'autorité. 1400 hommes armés de massues, de mousquets et de hallebardes défilèrent au son des cornets à bouquin. En tête du cortège marchaient les trois Tells, c'est-à-dire trois

montagnards aux membres robustes, costumés à la façon des anciens Suisses et figurant les trois libérateurs du Grütli. Hintervoli, Stadelmann et Unternæher étaient les noms peu harmonieux de ces héros populaires. Lorsque les communes se furent formées en cercle autour des délégués, ceux-ci leur promirent au nom de la seigneurie l'abolition des deux impôts établis sur le bétail et le sel. Ces concessions ne satisfirent point les fiers Entliboucher; ils réclamèrent l'abolition des amendes et du monopole du sel; ils demandèrent aussi celle des poursuites pour dettes et la réduction du tiers des créances. Il n'était pas question dans les vœux exprimés par les montagnards de l'exercice des droits politiques, ni de demande de représentation au sein des conseils. Ces exigences de la démocratie moderne étaient étrangères au point de vue des populations rurales de ce temps. L'avoyer Doulliker essaya de faire voir au peuple que ses prétentions étaient exorbitantes et termina son discours par ces paroles du Nouveau Testament : « Celui qui résiste aux puissances établies, résiste à Dieu même. » Un montagnard d'une taille gigantesque, nommé Hans Krummenacher, se plaça alors devant lui et dit : « Oui, oui, monsieur l'avoyer, quand les magistrats sont justes, ils viennent de Dieu; mais quand ils sont injustes, ils viennent du diable[1]. »

Doulliker et ses collègues reprirent, consternés, le chemin de Lucerne. Ils n'y étaient pas arrivés que déjà tout le pays était en rumeur, Willisau, Sursée, Munster, c'est-à-dire dix bailliages sur les quatorze dont, avec les villes libres de Sursée et de Sempach, se composait le territoire lucernois. Une assemblée populaire se réunit à Wolhausen dans l'Entlibouch, le 26 février, et prêta serment au pacte d'alliance (*Bundesbrief*), rédigé par Emmenegger. Des ecclésiastiques présents à la réunion donnèrent à cet acte une sorte de sanction religieuse.

Aussitôt le mouvement gagna le canton de Berne, dont plusieurs ressortissants avaient pris part à l'assemblée de Wolhausen. Des assemblées populaires analogues eurent lieu à Langnau et à Trachselwald (14 et 24 mars). Encouragés par le succès de la rébellion, les campagnards lucernois prirent les armes et, renforcés par quatre cents Soleurois et six cents Bernois, bloquèrent la capitale de leur canton, réduite à implorer le secours armé des Waldstætten, où les esprits étaient plus favorables aux paysans qu'aux patriciens.

[1] « Ja, ja, ihr sit von Gott, wenn ihr gerecht; aber vom Tüfel, wenn ihr ungerecht sit. » Cette doctrine, moins la brutalité du langage, était déjà celle des Visigoths d'Espagne qui disaient à leur roi : « Rex eris si recte facias; si non facias non eris. » Toreno, *Histoire des Révolutions d'Espagne*, III, 362.



Sans faire cause commune avec le mouvement, la bourgeoisie de Lucerne était aussi passablement agitée et réclamait soit une participation plus grande aux charges de l'État, soit des priviléges pour l'exercice des métiers où les petits bourgeois se voyaient supplantés par les étrangers domiciliés dans leur ville. Les chefs de la fraction politique de la bourgeoisie étaient les deux frères Rüttimann, auxquels le grade de capitaine et leur richesse assuraient une influence considérable. La bourgeoisie utilitaire avait pour meneur le Dr Oehn.

A la nouvelle que les paysans de dix bailliages bloquaient Lucerne, les six cantons catholiques étaient intervenus en médiateurs (du 6 au 18 mars). La diète des XIII cantons, de son côté, réunie à Baden, avait adressé un manifeste (mandat) aux rebelles des divers cantons pour les menacer de ses armes et les sommer de livrer les meneurs (18 mars). Les paysans lucernois les premiers jugèrent à propos de se soumettre et de signer un armistice avec la ville. Les paysans bernois de l'Emmenthal et de l'Argovie, dociles à la voix des députés des États évangéliques de Zurich, Bâle, Schaffhouse, Appenzell, Saint-Gall avaient imité l'exemple de leurs voisins (le 3 avril). Leurs députés firent, le lendemain, à l'hôtel de ville de Berne amende honorable à genoux devant les commissaires et jurèrent fidélité l'un après l'autre entre les mains du chef de la médiation, le bourgmestre Waser de Zurich[1]. Le même jour les paysans de Soleure obtenaient le pardon de leur gouvernement. Ceux de Liestal et de la campagne de Bâle prenaient l'engagement de cesser toute relation avec les rebelles des autres cantons. Mais à peine les paysans avaient-ils accompli leur soumission qu'ils se repentaient de l'avoir faite; l'insurrection se ranimait avec une nouvelle force dans la campagne lucernoise et se propageait avec une rapidité effrayante dans les cantons voisins de Berne, Soleure et Bâle. Une grande assemblée populaire avait lieu dans le village bernois de Soumiswald et réunissait des délégués de ces trois cantons et de celui de Lucerne, au nombre de mille (23 avril). La différence de religion n'avait pas arrêté les Lucernois. L'ambassadeur de France, La Barde, qui voulait pêcher en eau trouble, s'y faisait représenter par Baron, son secrétaire. Nicolas de Leuenberg, de Schœnholz, l'un des députés qui avaient fléchi le genou devant les magistrats de Berne, présidait la réunion, et fit observer le plus grand ordre. C'était un homme

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 156 et 157. — Segesser, *Rechtsgeschichte Luzerns*, III, 295. — Tillier, *Geschichte des eidg. Freistaates Bern*, IV, 163.

grave, religieux et doué d'une certaine éloquence naturelle. Un réfugié allemand, le notaire Brönner, servait de secrétaire à cette landsgemeinde de l'insurrection. On lut le pacte d'alliance qui devait unir désormais les paysans suisses comme le serment du Grütli avait uni leurs pères. On le jura à genoux et à mains levées en invoquant la bénédiction du ciel, puis on se sépara paisiblement. Le 14 mai, une nouvelle assemblée tenue à Huttwyl, sur la frontière de Berne et de Lucerne, confirmait les décisions prises par les réunions précédentes.

Ces assemblées avaient abusé les insurgés sur leurs forces. Ils se crurent les maîtres de la situation et commencèrent à maltraiter ceux de leurs concitoyens qui étaient restés fidèles au gouvernement. On désignait ces derniers sous le nom de *modérés* (linden), par opposition aux *rudes* ou *durs* (harten) qui étaient partisans de l'alliance. Quatre petites villes devinrent avec l'Entlibouch les principaux foyers de l'insurrection, Liestal, Olten, Langnau et Willisau. Aarau, au contraire, restée fidèle au gouvernement, résista courageusement aux menaces des paysans ameutés sous ses remparts. Des hommes énergiques dirigeaient le mouvement; le tisserand Schad, à Liestal; Leuenberg et Galli, dans l'Emmenthal; Gysin, à Olten; Emmenegger et Christian Schybi, dans la campagne lucernoise. Ce dernier, vieux soldat, déployait une activité et une ardeur extraordinaires. Chef suprême de la révolte, il l'eût peut-être fait réussir à force d'audace et d'impétuosité. Mais son crédit pâlissait devant celui de Leuenberg, dont l'extérieur imposant et les manières graves et populaires le rendirent, sous le nom d'*Obmann des Bundes*, le véritable chef et le dictateur de l'insurrection. Quand, paré de son grand manteau rouge, le sabre au côté, Leuenberg à cheval parcourait les campagnes insurgées, des villages entiers accouraient sur son passage et pour saluer, tête nue, le *roi des paysans*. Une escorte de volontaires veillait jour et nuit à la sûreté de l'élu du peuple suisse.

Enivré de ces honneurs, le paysan de Schœnholz perdit un temps précieux en paroles et donna aux gouvernements le temps de se remettre de leur frayeur et de réunir leurs forces. Berne, qui ne pouvait compter sur ses sujets allemands, avait appelé sous les armes ses milices *welsches* du Pays de Vaud, avec ses alliés de Bienne, Neuveville, Moûtiers, Neuchâtel et Genève. Zurich, dont le peuple avait été en vain sollicité à la révolte, réunit 5000 hommes presque tous volontaires. Un moment ébranlées, les tribus de Bâle se rallièrent à la voix vénérée du bourgmestre Wettstein. Fribourg, au contraire, réunit à grand'peine ses troupes; des conciliabules révolutionnaires eurent lieu dans une grange du couvent de la Valsainte, dans l'église de Charmey, à Gruyères, et jusque dans



le camp d'observation, formé à la Singine, frontière des deux cantons de Berne et Fribourg. Une conjuration fut même ourdie dans le but de rendre indépendantes les quatre petites villes d'Estavayer, Gruyère, Romont et Bulle. Le banneret de l'Entlibouch, Emmenegger, était entré en rapport avec ceux de la Gruyère. La partie allemande et les anciennes terres autour de Fribourg comptaient aussi un certain nombre de mécontents. « Je suis bon patriote, disait l'orateur des Gruyériens, Savary de la Vère; « nous ne devons prendre les armes que pour le salut de la Suisse et « du canton. Nous battre contre ceux qui ne réclament que pour leurs « franchises, c'est nous battre nous-mêmes. Nous ne devons pas franchir « la Singine. » Mais la conjuration fut découverte à leurs Excellences par un gentilhomme nommé François-Pierre Griset de Forell, lieutenant d'avoyer à Estavayer. Le colonel Reynold, qui commandait le camp de la Singine, parvint à faire passer la rivière à une partie de ses troupes mutinées et se dirigea par Berne vers l'Oberland, où il s'empara des armes et des chefs des rebelles [1].

Pendant ce temps, la diète siégeant à Baden depuis le 29 avril, et composée des députés des XIII cantons et de plusieurs pays alliés (Vallais, Bienne, le prince-abbé de St-Gall et la ville de ce nom), désignait trois généraux et approuvait le plan d'attaque dressé par eux [2]. Zweyer d'Evebach, d'Uri, à la tête des troupes des Waldstætten et de Saint-Gall, devait réduire la campagne lucernoise; Conrad Werdmuller, de Zurich, tomber sur l'Argovie inférieure avec les troupes de son canton et des États orientaux, pendant que le général bernois, Sigismond d'Erlach, soumettrait l'Argovie supérieure et l'Emmenthal avec les troupes de Berne, Bienne, Fribourg et ses alliés Welsches.

Mais avant même que d'Erlach eût réuni l'armée à ses ordres, Schybi conçut un autre plan fait pour déjouer toutes les combinaisons des généraux de la diète. Il consistait à fondre sur le corps d'armée zuricois avec toutes les forces réunies des paysans. « Attaquons-les sur trois points à la fois, dit-il à Leuenberg, par Mellingen, Bublikon et Brugg, et nous les jetterons dans la Reuss. »

[1] *Archives cantonales de Fribourg*, voir le *Procès de la rébellion*. Tillier dit que sur les 1000 hommes que commandait Reynold, la moitié seulement purent être dirigés sur Berne. IV, 184.

[2] Dans cette diète de Baden figuraient entre autres le bourgmestre Waser de Zurich, l'avoyer Antoine de Graffenried de Berne, l'avoyer de Lucerne Ulric Doulliker, Jost Püntiner, landamman d'Uri, Belmont et Schorno de Schwyz, Nicolas de Diesbach et Pét. Meyer de Fribourg, J.-J. de Staal, banneret à Soleure, un Salis et un Planta des Grisons, un Stockalper et un Kalbermatten du Vallais. Pupikofer et Kaiser *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 162.

Ces paroles prononcées dans une chambre d'auberge, à Langenthal, furent entendues par un jeune ecclésiastique, prisonnier dans une pièce voisine, et révélées aussitôt aux autorités bernoises. Werdmuller, averti à son tour, se hâta d'occuper les hauteurs de Bublikon, où devait se faire l'attaque principale.

Déçu dans ses projets, Leuenberg entama des négociations avec le gouvernement de Berne, et pour donner plus de poids à ses paroles, vint camper aux environs de la capitale avec 20,000 hommes. Chose admirable dans une guerre civile et au sortir des brigandages de la guerre de Trente ans, ce général laboureur maintint une exacte discipline. Pendant plusieurs jours même, les portes de la ville restèrent ouvertes et les bourgeois purent vaquer librement aux affaires qu'ils avaient à la campagne. Pressé par les paysans et privé de toute communication avec ses alliés, le gouvernement de Berne acheta la paix à des conditions qui ruinaient en partie son autorité. On accordait aux campagnards, non seulement une amnistie, 50,000 écus d'aumônes, la restitution des amendes injustement perçues, mais encore la libre réunion des délégués de la campagne toutes les fois qu'ils auraient des sujets de plainte contre le gouvernement. Les campagnards, en échange, promettaient de poser les armes et de rentrer dans leurs foyers. Le traité fut signé par les deux partis sur le Murifeld (28 mai). Mais six jours après, le gouvernement de Berne persistant à garder sous les armes les troupes des pays de langue française qui étaient venues à son secours, « sans doute, conjecturaient les paysans, pour se dispenser de tenir ses engagements, » Leuenberg, au lieu de poser les armes comme il en était convenu, se dirigea vers l'Argovie.

Les paysans de cette contrée, après avoir pris Mellingen, venaient d'être repoussés par Werdmuller qui leur avait accordé un armistice de deux jours (31 mai). L'arrivée de Leuenberg et de Schybi à la tête de 20,000 hommes changea les dispositions des paysans argoviens. L'armistice expiré, tous ensemble ils se jetèrent avec fureur sur l'armée zuricoise dans l'après-midi du 3 juin. Bien que Werdmuller n'eût que 9000 hommes à ses ordres, Zuricois, Glaronnais, Schaffhousois, Appenzellois et St-Gallois, il ne balança pas à accepter le combat, comptant sur son artillerie. Les paysans luttèrent avec rage depuis quatre heures à sept, dans le village de Wohlenschwyl et aux environs. Mais, comme Werdmuller l'avait prévu, foudroyés par l'artillerie fédérale et environnés de maisons en flammes, les insurgés furent obligés de se retirer et obtinrent un nouvel armistice jusqu'au lendemain.

Égaré par le désespoir, l'audacieux Schybi voulait profiter des ténèbres



pour fondre sur l'armée zuricoise. Leuenberg et les autres chefs rejetèrent cet avis déloyal et renouèrent les négociations avec le général Werdmuller. Le populaire bourgmestre Waser venait d'arriver au camp zuricois, et avec cette éloquence dont il avait fait preuve en mainte occasion, il harangua les délégués des paysans; il leur fit comprendre que le convenant de Stanz, dont ils invoquaient certains articles, loin de leur être favorable, condamnait non seulement les séditions, mais même toute assemblée populaire. Ces paroles firent impression sur des hommes démoralisés par leur défaite. Un traité fut signé le 4 juin à Mellingen, à la suite duquel les paysans de Soleure, de Bâle et de l'Argovie mirent bas les armes et se dispersèrent[1].

Les insurgés de Berne et Lucerne, au contraire, étaient rentrés en bon ordre dans leurs cantons, et cherchèrent à prolonger la résistance; Schybi tenta une attaque contre le pont de Gislikon, mais il fut repoussé avec perte (4 et 5 juin). Plus malheureux encore, Leuenberg éprouva une défaite totale à Herzogenbuchsée, où, trois heures durant, les paysans combattirent contre les soldats d'Erlach, Bernois, Fribourgeois et Biennois, avec tout l'héroïsme du désespoir (8 juin).

Maîtres du champ de bataille par leur triple victoire, Werdmuller, Erlach et Zweyer opérèrent leur jonction et formèrent deux conseils de guerre pour la punition des rebelles. Les gouvernements cantonaux sévirent de leur côté et se montrèrent d'autant plus cruels dans leur triomphe qu'ils avaient été lâches dans le péril. Toux ceux qui avaient pris une part un peu marquée à la sédition furent décapités, écartelés, pendus ou fustigés, mutilés et frappés dans leurs biens. Bâle se signala par sa cruauté, et Wettstein, si modéré jusqu'alors, usa de son influence dans le sens de la rigueur. Uli Schad, le principal des insurgés de ce canton, périt par le supplice de la corde et six autres, tous hommes âgés, portèrent leur têtes blanchies sur le billot. Liestal fut dépouillé de toutes ses franchises.

Un seul État, Soleure, ne prononça aucune condamnation et ne livra qu'à regret ses ressortissants aux tribunaux militaires de Zofingue. L'un d'eux, Adam Zeltner, sous-bailli de Bouchsitten, n'avait paru, dit-on, à la réunion de Soumiswald que pour faire l'éloge de son gouvernement et prendre *ad referendum* les décisions de l'assemblée. Son gouvernement, l'ambassadeur de France et les cantons catholiques sollicitaient sa grâce. Au jour du jugement, les voix se partagèrent au sein du conseil de guerre. Sept juges votèrent la grâce et sept aussi la mort. Werdmuller,

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 175.

comme président, devait trancher la question. Sans se laisser attendrir par les pleurs d'une femme enceinte et de six enfants qui imploraient à genoux la grâce de leur père, le cruel général se prononça pour la mort. Zeltner fut décapité à Zofingue, le 2 juillet[1].

Sept jours après, la tête de Schybi roulait sur l'échafaud à Sursée. Le vieux soldat avait supporté tous les degrés de la question la plus raffinée avec tant de courage que le juge Pfyffer le déclara ensorcelé!

L'exécution de Leuenberg n'eut lieu qu'en septembre. Loin de chercher à fuir après sa défaite, il s'était retiré dans sa demeure à Schœnholz et vaquait à ses occupations ordinaires, lorsque quatre misérables qui croyaient se racheter par cette trahison s'emparèrent de lui et le livrèrent à la justice. Conduit à Berne dans un accoutrement ridicule et un sabre de bois au côté, l'ex-roi des paysans fit son entrée dans cette ville au milieu des outrages de la multitude. Deux mois après, il eut la tête tranchée, et son corps écartelé par le bourreau fut exposé sur les quatre grands chemins du canton. « Ainsi finit, dit un noble historien, un homme qui, tandis qu'il en avait 40,000 sous ses ordres, n'avait pas fait tomber sous le fer une seule tête[2]. » Le secrétaire de Leuenberg, le réfugié allemand Brönner, et onze paysans bernois partagèrent le sort de leur chef et furent pendus ou décapités. A Fribourg, un des chefs de l'émeute de la Singine, François Chollet, avait été exécuté secrètement dans la tour du Boulevard (le 15 juin) et on avait pendu en effigie Savary de la Vère, qualifié dans la sentence de principal chef de la révolte.

Le drame sanglant devait finir aux lieux mêmes où s'était joué le premier acte. L'Entlibouch, malgré les rigueurs d'une occupation militaire, remuait encore. Trois proscrits, les trois Tells, erraient dans le pays et y propageaient la sédition de village en village. L'un d'eux, Stadelmann, eut la triste idée de s'adresser à l'ambassade de France pour réclamer l'intervention de cette puissance dans les affaires de la Suisse. Lucerne députa vers les montagnards l'avoyer Doulliker et d'autres magistrats pour recevoir leur serment de fidélité. Non seulement ils refusèrent de le prêter, mais Doulliker et ses collègues faillirent être massacrés en pleine assemblée. Un nouveau péril les attendait sur la route de Schupfheim à Lucerne. Excités par un nommé Krummenacher, l'huissier de Schupfheim (qu'il ne faut pas confondre avec le landweibel de l'Entlibouch du même nom, ou avec l'orateur qui avait apostrophé Doulliker au commencement de la révolte), les trois Tells, auxquels s'était joint un nommé Marbach, complotèrent le meurtre des envoyés de Lucerne. Embusqués avec leurs mousquets derrière des buissons, ils tirèrent trois coups de feu sur la députation. L'avoyer Doulliker ne fut atteint que légèrement à la cuisse. Mais le conseiller Stouder tomba mort sur la place. Les autres magistrats s'enfuirent épouvantés à Lucerne (29 septembre).

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede*, de 1649 à 1680, 186. — Tillier (*Geschichte des Freistaates Bern*, IV, 198) dit que Zeltner, loin de tenir la conduite modérée qu'on lui prête, était l'un des chefs de l'insurrection.

[2] Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XIII, 75.



L'Entlibouch fut occupé une seconde fois et les meurtriers traqués de maison en maison comme des bêtes fauves. Un enfant montra aux soldats la grange où se cachaient deux des meurtriers (Hintervoli et释释Unternæher). Se voyant trahis, ces deux hommes montèrent sur le toit de la grange, et pendant que l'un d'eux faisait rouler sur les soldats les grosses pierres dont le toit était chargé, selon l'usage de la contrée, l'autre, armé d'un grand sabre, repoussait les hardis assaillants qui essayaient d'arriver jusqu'à lui. A la fin, désespérant de les prendre en vie, les soldats les tuèrent à coups de mousquets. On se vengea sur leurs cadavres qui furent écartelés à Lucerne par la main du bourreau. On fut plus heureux avec Stadelmann, le dernier des Tells; il tomba vivant entre les mains des soldats et fut décapité avec un de ses complices.

Le banneret Emmenegger, auquel on attribuait l'origine de la révolte, fut exécuté sans miséricorde. Il en fut de même du *Landweibel* ou huissier de l'Entlibouch, Kroummenacher, surnommé Gros-Jean, décapité le 8 juillet. La même peine atteignit six paysans, parmi lesquels Friedli Boucher dont le souvenir revit encore dans les chants populaires. Deux autres des rebelles, Kroummenacher Klein-Hans (Petit-Jean), huissier à Schüpfheim, et son complice Marbach avaient échappé au gibet par la fuite. Marbach eut la tête tranchée quelques années plus tard à la suite d'un nouveau complot. Plus heureux ou plus habile, Kroummenacher obtint encore une fois sa grâce par l'intercession des capucins et des 40 préposés de l'Entlibouch. On ne jugea pas à propos de punir le paysan du même nom qui avait contesté le droit divin de la magistrature et si rudement apostrophé Doulliker à l'origine de la rébellion[1].

Après avoir fait acte de rigueur, le gouvernement de Lucerne eut le bon esprit de se montrer clément et de rendre aux communes leurs lettres de franchise, aux termes du compromis de Stanz. Cette mesure de justice et de bonne politique calma subitement toutes les inquiétudes, tous les ressentiments. Les communes de l'Entlibouch prêtèrent serment

[1] Lettres écrites à l'auteur par Théod. de Liebenau, archiviste d'État à Lucerne, 21 janvier et 17 février 1879.

de la meilleure grâce, et pour s'assurer elles-mêmes contre les séductions de l'esprit de révolte auquel elles avaient cédé si souvent, elles se lièrent envers les hauts seigneurs de Lucerne par un vœu d'obéissance perpétuelle devant l'image de la Vierge qui est dans l'église des pères franciscains à Wertenstein.

Les patriciens lucernois jugèrent aussi à propos de faire quelques concessions aux bourgeois du chef-lieu. Ils leur accordèrent : 1° le droit de concourir avec eux pour les charges secondaires de secrétaire du Conseil et de grand sautier; 2° une part aux pensions étrangères et à la distribution du blé qui se faisait chaque année à Noël[1].

Assez d'accord entre eux, tant qu'il ne s'était agi que de punir des sujets rebelles, les gouvernements suisses se brouillèrent quand il fut question de répartir les frais de guerre. Berne, en particulier, réclamait de Soleure et de Lucerne des sommes considérables que ceux-ci refusaient de payer.

A la fin, tous les cantons s'entendirent pour mettre la plus grande partie de ces frais à la charge de l'État de Soleure qu'ils accusaient de lâcheté et de connivence avec les paysans (1654). Trop faible pour lutter contre tous, Soleure se soumit; mais il sépara ses intérêts de ceux de ses confédérés, et conclut au mois de juillet de la même année un traité séparé avec Louis XIV, au grand mécontentement de l'empereur d'Allemagne, Ferdinand III qui en témoigna son déplaisir à la diète, tout en la félicitant de sa victoire sur les paysans, par lettre datée de Ratisbonne (5 août 1653)[2].

Un fait trop réel aux diverses époques de nos annales, c'est la tendance commune à tous les partis vaincus de faire appel aux puissances étrangères. « Toujours en Suisse, dit un judicieux écrivain, les partis vaincus auront recours aux Turcs et aux païens plutôt que de se réconcilier avec leurs concitoyens du parti dominant[3]. »

Cette absence de dignité républicaine et d'honneur national est encore pour beaucoup dans les maux dont la Suisse souffre aujourd'hui.

[1] Segesser, *Rechtsgeschichte der Stadt und Republik Luzern*, III, 239.

[2] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 193.

[3] Le doyen Aloys Vock, auteur du récit de la guerre des paysans, dans le recueil intitulé : *Helvetia*. La principale source contemporaine est le récit du paysan de Brechershäusern. La guerre des paysans et l'épisode des trois Tells en particulier ont fait l'objet d'articles intéressants et illustrés, dus au crayon du célèbre dessinateur Disteli, de Soleure, dans l'almanach qui porte le nom de cet artiste. Voir Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XIII, 81. — Pfyffer, *Geschichte von Luzern*, 396.— Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 296, 1767.



**2. Guerre religieuse de Villmergen.— Essais infructueux pour améliorer les institutions fédérales. — Révolutions à Bâle et à Genève (1653 à 1712).**

Les plaies faites à la nation suisse par la guerre des paysans saignaient encore, que toutes les torches de la guerre civile se rallumèrent dans la Confédération. La cause en fut la persécution dirigée par le gouvernement de Schwyz contre quelques familles protestantes du village d'Art.

Ces familles, parmi lesquelles les d'Ospenthal tenaient le premier rang, se réunissaient pour prier dans une maison isolée, appelée le *Humelhof*, et y recevaient en secret la visite de pasteurs zuricois déguisés en bouchers ou sous d'autres costumes. Ces conciliabules furent remarqués des voisins, et l'un d'eux se chargea de les dénoncer aux prêtres et aux capucins du pays. Ceux-ci se réunirent à Schwyz en synode, le 10 septembre 1655, et invoquèrent le bras *séculier* contre les Nicodémites[1], et en particulier contre la *race impie* (das gottlose Geschlecht) des Ospenthal, accusés de troubler le pays depuis le temps de la guerre de Cappel[2].

Épouvantés du sort qui les attendait, une partie des réformés s'enfuirent de nuit par le lac à Zoug et se réfugièrent à Zurich, au nombre de 36, y compris les femmes et les enfants, dans la nuit du 23 septembre. Il en était temps; car le jour qui suivit leur fuite, le village fut occupé militairement et ceux des Nicodémites, au nombre de 20 qui avaient refusé de fuir, furent saisis et conduits garrottés au bourg de Schwyz. Au nombre des prisonniers se trouvait Barbe d'Ospenthal, veuve riche, presque septuagénaire, dont la bienfaisance l'avait fait chérir de toute la contrée. Une troupe d'enfants s'étant trouvée sur son chemin lorsqu'on la conduisait en prison, se mit à fondre en sanglots. « Ne me plaignez pas, mes chers enfants, leur dit Barbe avec bonté, le chemin que je suis est celui du ciel[3]. »

La justice de Schwyz excitée par l'évêque de Constance se montra cruelle envers les dissidents. Une ancienne loi, faite lors de la première

[1] Ainsi nommés de Nicodème, partisan secret de Jésus-Christ.

[2] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede*. Rapport des députés de Schwyz, Ab-Yberg et Belmont, à la conférence des États catholiques à Lucerne, 3 et 4 octobre 1655, 267.

[3] Fassbind, *Geschichte von Schwyz*, V, 297. Pourquoi cet historien, ce prêtre assez loyal pour rendre justice aux Nicodémites, ne l'a-t-il pas été jusqu'au bout, en s'abstenant de reproduire les accusations d'immoralité portées contre ces dissidents ?

de la meilleure grâce, et pour s'assurer elles-mêmes contre les séductions de l'esprit de révolte auquel elles avaient cédé si souvent, elles se lièrent envers les hauts seigneurs de Lucerne par un vœu d'obéissance perpétuelle devant l'image de la Vierge qui est dans l'église des pères franciscains à Wertenstein.

Les patriciens lucernois jugèrent aussi à propos de faire quelques concessions aux bourgeois du chef-lieu. Ils leur accordèrent: 1° le droit de concourir avec eux pour les charges secondaires de secrétaire du Conseil et de grand sautier; 2° une part aux pensions étrangères et à la distribution du blé qui se faisait chaque année à Noël[1].

Assez d'accord entre eux, tant qu'il ne s'était agi que de punir des sujets rebelles, les gouvernements suisses se brouillèrent quand il fut question de répartir les frais de guerre. Berne, en particulier, réclamait de Soleure et de Lucerne des sommes considérables que ceux-ci refusaient de payer.

A la fin, tous les cantons s'entendirent pour mettre la plus grande partie de ces frais à la charge de l'État de Soleure qu'ils accusaient de lâcheté et de connivence avec les paysans (1654). Trop faible pour lutter contre tous, Soleure se soumit; mais il sépara ses intérêts de ceux de ses confédérés, et conclut au mois de juillet de la même année un traité séparé avec Louis XIV, au grand mécontentement de l'empereur d'Allemagne, Ferdinand III qui en témoigna son déplaisir à la diète, tout en la félicitant de sa victoire sur les paysans, par lettre datée de Ratisbonne (5 août 1653)[2].

Un fait trop réel aux diverses époques de nos annales, c'est la tendance commune à tous les partis vaincus de faire appel aux puissances étrangères. « Toujours en Suisse, dit un judicieux écrivain, les partis vaincus auront recours aux Turcs et aux païens plutôt que de se réconcilier avec leurs concitoyens du parti dominant[3]. »

Cette absence de dignité républicaine et d'honneur national est encore pour beaucoup dans les maux dont la Suisse souffre aujourd'hui.

[1] Segesser, *Rechtsgeschichte der Stadt und Republik Luzern*, III, 239.

[2] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 193.

[3] Le doyen Aloys Vock, auteur du récit de la guerre des paysans, dans le recueil intitulé : *Helvetia*. La principale source contemporaine est le récit du paysan de Brechershäusern. La guerre des paysans et l'épisode des trois Tells en particulier ont fait l'objet d'articles intéressants et illustrés, dus au crayon du célèbre dessinateur Disteli, de Soleure, dans l'almanach qui porte le nom de cet artiste. Voir Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XIII, 81. — Pfyffer, *Geschichte von Luzern*, 396.— Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 296, 1767.



**2. Guerre religieuse de Villmergen.— Essais infructueux pour améliorer les institutions fédérales. — Révolutions à Bâle et à Genève (1653 à 1712).**

Les plaies faites à la nation suisse par la guerre des paysans saignaient encore, que toutes les torches de la guerre civile se rallumèrent dans la Confédération. La cause en fut la persécution dirigée par le gouvernement de Schwyz contre quelques familles protestantes du village d'Art.

Ces familles, parmi lesquelles les d'Ospenthal tenaient le premier rang, se réunissaient pour prier dans une maison isolée, appelée le *Humelhof*, et y recevaient en secret la visite de pasteurs zuricois déguisés en bouchers ou sous d'autres costumes. Ces conciliabules furent remarqués des voisins, et l'un d'eux se chargea de les dénoncer aux prêtres et aux capucins du pays. Ceux-ci se réunirent à Schwyz en synode, le 10 septembre 1655, et invoquèrent le bras *séculier* contre les Nicodémites[1], et en particulier contre la *race impie* (das gottlose Geschlecht) des Ospenthal, accusés de troubler le pays depuis le temps de la guerre de Cappel[2].

Épouvantés du sort qui les attendait, une partie des réformés s'enfuirent de nuit par le lac à Zoug et se réfugièrent à Zurich, au nombre de 36, y compris les femmes et les enfants, dans la nuit du 23 septembre. Il en était temps; car le jour qui suivit leur fuite, le village fut occupé militairement et ceux des Nicodémites, au nombre de 20 qui avaient refusé de fuir, furent saisis et conduits garrottés au bourg de Schwyz. Au nombre des prisonniers se trouvait Barbe d'Ospenthal, veuve riche, presque septuagénaire, dont la bienfaisance l'avait fait chérir de toute la contrée. Une troupe d'enfants s'étant trouvée sur son chemin lorsqu'on la conduisait en prison, se mit à fondre en sanglots. « Ne me plaignez pas, mes chers enfants, leur dit Barbe avec bonté, le chemin que je suis est celui du ciel[3]. »

La justice de Schwyz excitée par l'évêque de Constance se montra cruelle envers les dissidents. Une ancienne loi, faite lors de la première

[1] Ainsi nommés de Nicodème, partisan secret de Jésus-Christ.

[2] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede.* Rapport des députés de Schwyz, Ab-Yberg et Belmont, à la conférence des États catholiques à Lucerne, 3 et 4 octobre 1655, 267.

[3] Fassbind, *Geschichte von Schwyz*, V, 297. Pourquoi cet historien, ce prêtre assez loyal pour rendre justice aux Nicodémites, ne l'a-t-il pas été jusqu'au bout, en s'abstenant de reproduire les accusations d'immoralité portées contre ces dissidents ?

guerre religieuse, punissait de mort quiconque chercherait à introduire une religion nouvelle dans les Waldstætten. Cette loi fut appliquée dans toute sa rigueur, et Barbe d'Ospenthal fut exécutée sur le *Weidhub* près de Schwyz avec trois autres membres de la secte, Melk d'Ospenthal, Kœnel et Kamer. Le premier, âgé de 52 ans, avait 9 enfants; appliqué quinze fois à la torture, il ne poussa pas une plainte et ne fit aucun aveu. En recevant le coup de la mort il s'écria : Que la volonté de Dieu soit faite. D'autres, moins compromis, furent torturés ou livrés à l'inquisition de Milan. Les biens de tous les sectaires, évalués à 80,000 florins, furent confisqués. Zurich réclama contre une mesure injuste qui ruinait les familles réfugiées sur son territoire. Schwyz maintint sa sentence et demanda l'extradition des fugitifs. Zurich et les cantons réformés en ayant appelé au droit fédéral, Schwyz le déclina en disant : « L'État de Zurich persécute les anabaptistes et fait ce qui lui plaît sur son territoire. Nous ne devons compte qu'à Dieu et à notre conscience de ce que nous faisons sur le nôtre. » On espérait qu'une diète de tous les cantons apaiserait ce différend; elle se réunit en effet à Baden (novembre et décembre), et quelques paroles du bourgmestre Waser, de Zurich, avaient produit le meilleur effet sur l'assemblée, lorsqu'on apprit que le gouvernement de ce canton bordait de troupes ses frontières du côté de Cappel.

Cette conduite équivoque indigna les cinq cantons catholiques. L'avoyer lucernois Fleckenstein s'écria en pleine diète à Baden : « La paix nationale a été dictée par le fer; le fer la maintiendra. » « On n'a déjà que trop attendu, » repartit le général Rodolphe Werdmuller, le frère de celui qui avait commandé dans la guerre des paysans. La diète se sépara au milieu de l'irritation des esprits. Les efforts de l'ambassadeur de France et des cantons neutres pour ménager un accommodement étaient demeurés infructueux (le 27 décembre 1655).

Quelques jours après, Rodolphe Werdmuller marchait sur la Thurgovie avec 10,000 hommes et 50 canons, soumettait tous les bords du Rhin et allait assiéger Rapperschwyl. Cette ville, dépendante de l'abbé de Saint-Gall, fut secourue à la hâte par les troupes des Waldstætten; ces derniers occupèrent aussi Baden, Mellingen et Bremgarten. Un moment indécis, les Bernois se laissèrent entraîner comme en 1531, garnirent leurs frontières du côté de Fribourg, Soleure et Underwald, puis jetèrent 8000 hommes dans l'Argovie, sous les ordres de Sigismond d'Erlach. Mais les plus belles armées ne sont rien sans la vigilance et la discipline; l'une et l'autre manquaient aux deux armées protestantes. Trompé par leur supériorité numérique et par la pensée que



les catholiques seraient trop heureux de faire la paix, un corps bernois campé dans le village de Villmergen et aux environs se livrait à la débauche lorsque les catholiques, qui étaient campés à Muri au nombre de 4000, s'avancent en tapinois dans les taillis, et, après une courte prière, fondent sur les réformés à coups d'arquebuses, de piques, de hallebardes, les culbutent et les dispersent, malgré une vive résistance qui dura depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à la nuit. 600 Bernois environ gisaient sur le champ de bataille; 9 drapeaux et 10 canons étaient la proie du vainqueur. Les catholiques avaient perdu 189 des leurs (23 janvier 1656).

Au moment de livrer bataille, le chef des catholiques, Christophe Pfyffer, banneret et lieutenant d'avoyer de Lucerne, avait reçu de son gouvernement l'ordre de rester sur la défensive. Mais devinant le contenu de la dépêche, ce chef audacieux l'avait mise dans sa poche sans la décacheter. Alphonse de Sonnenberg, major dans les troupes lucernoises, avait contribué à la victoire.

Les Bernois étaient à même de prendre leur revanche, et demandaient à grands cris le combat. Mais d'Erlach contint l'ardeur de ses soldats, et l'armée de Pfyffer, ayant attendu l'ennemi trois jours sur le champ de bataille, rentra en triomphe dans ses foyers.

Le jour même où d'Erlach se faisait battre à Villmergen, Werdmuller perdait 1800 hommes sous les murs de Rapperschwyl, assiégé en vain depuis cinq semaines. L'héroïsme de la garnison, composée entre autres de quelques centaines d'Espagnols[1], et l'habileté du commandant Rodolphe Reding déjouèrent tous les assauts des Zuricois. Ils levèrent le siége au bruit des huées et des chants des assiégés qui célébraient à leur façon les exploits du *Vert meunier*, traduction ironique du nom de Werdmuller. Bien que la guerre n'eût pas duré plus de deux mois, elle avait coûté aux Zuricois plus de 414,000 florins. Deux des cantons belligérants, Berne et Lucerne, ne pouvaient ni l'un ni l'autre se fier à leurs sujets de la campagne. Aussi l'armée d'Erlach à Villmergen se composait-elle presque entièrement de Vaudois et d'Argoviens. Ces circonstances et la crainte d'une intervention étrangère permirent à l'ambassadeur de France et aux députés des cantons neutres, à leur tête le bourgmestre Wettstein, de faire accepter aux deux partis un traité de paix qui donnait gain de cause à Schwyz, proclamait le principe de la souveraineté cantonale et le droit pour chaque gouvernement de régler à son gré ses affaires intérieures (paix de Baden,

[1] Strickler, *Lehrbuch*, 316.

7 mars)[1]. La conduite des jésuites de Fribourg pendant cette première guerre de Villmergen peut être citée comme un modèle de prudence. Les magistrats de ce canton les ayant consultés sur la marche à suivre, ces religieux répondirent : « Ce n'est pas l'affaire de notre institut de « s'immiscer dans les questions de paix et de guerre, surtout quand « nous avons tout lieu de croire qu'elles ont été traitées par le sénat « avec toute la maturité de ses décisions[2]. »

Les déchirements religieux et politiques affectaient douloureusement les cœurs patriotes. Au sortir de la guerre des paysans, le clairvoyant bourgmestre Waser avait fait une série de propositions tendant à reviser le droit public fédéral et à garantir en même temps les droits et libertés des communes et des particuliers. Waser demandait que l'égalité de droit fût consacrée pour tous les cantons; qu'aucun ne pût faire la guerre de son chef, comme Zurich venait de le faire, que le butin fût partagé par portions égales; que la Confédération jugeât des différends non seulement entre un canton et l'autre, mais entre un État et les particuliers, et enfin que la Confédération se portât protectrice et garante des droits et franchises des villes et des campagnes.

Les généreuses propositions de Waser ne trouvèrent d'écho qu'auprès de la députation de Berne (Dachselhofer et Erlach) et celle de Genève, dont le premier syndic Sarrasin eût voulu établir une centralisation d'États comme celle de la Hollande. Un projet de révision (Revisions-Project) fut jeté sur le papier par Waser et Sigismond d'Erlach dans la conférence de Kœnigsfelden (31 mars au 2 avril 1655)[3]. Il fut ensuite l'objet d'une délibération de la diète de Baden (juillet de la même année) où il fut pris *ad referendum*. Mais non seulement on ne parvint pas à fortifier le lien fédéral, on ne réussit pas même à faire agréer à tous les cantons un règlement militaire destiné à protéger leur indépendance. Le *défensionnal* ou plan de défense nationale (proposé en 1647) avait été adopté par la diète de Baden, le 18 mars 1668[4]. Il fut rejeté par Schwyz et d'autres cantons catholiques comme une *œuvre hérétique* (faules Ketzerwerk). Ils refusèrent également de prendre

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 1633.
[2] *Historia Collegii friburgensis*, I (msc.).
[3] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede*, ibid., 242. — Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XII, 82. — Henne (Otto), *Geschichte des schweiz. Volkes*, II, 378.
[4] Voir le texte du *Défensionnal* dans Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, p. 1675. La première levée était de 34,000 hommes. Le Défensionnal instituait un conseil de guerre, une caisse militaire. Le commandement devait alterner entre Zurich et Uri, Berne et Lucerne.



le pays de Vaud sous leur garantie. Un ancien bailli du Toggenbourg, Wolfgang-Frédéric Schorno, destitué pour ses extorsions et qui attribuait sa disgrâce aux réformés, jouait le rôle de boute-feu à la landsgemeinde de son canton; il répandit parmi le peuple une copie falsifiée du *défensionnal*. Les magistrats de Lucerne, d'Uri, d'Underwald et de Zoug se virent obligés de se justifier aux yeux du peuple de leur participation à une organisation militaire qui avait pour objet unique le salut de la patrie et fixait le contingent en hommes et en argent de chaque canton. Schorno affectait surtout de voir un grand danger pour les catholiques dans la disposition qui soumettait leurs troupes à un conseil de guerre et à quatre chefs, en partie protestants. La tête de cet agitateur fut mise à prix dans plusieurs cantons. Mais le calme ne rentra pas dans les esprits, ni l'union dans les cœurs.

L'influence directe de Rome n'avait pas peu contribué au rejet du *défensionnal*. La politique confessionnelle des nonces, de Frédéric Borromée entre autres, le neveu de saint Charles, qui représentait le Saint-Siège en Suisse, de 1654 à 1665, remporta un nouveau triomphe en obtenant la confirmation de l'alliance d'Or. Elle fut votée à la diète de Lucerne (sept. 1655), par tous les cantons et demi-cantons catholiques, y compris Glaris, resté jusqu'alors étranger à cette ligue. La situation devint de plus en plus critique pour les États évangéliques entourés d'ennemis, le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, maître de Milan, la Savoie, la Franche-Comté, les cantons catholiques, le prince-évêque de Bâle. Contre tant d'adversaires, les cantons protestants n'avaient pour alliés que deux puissances maritimes et lointaines : la Hollande et l'Angleterre, alors gouvernée par Olivier Cromwell. Les envoyés de ces deux États, Omeren et Pell promirent aux magistrats de Berne et Zurich, accourus auprès d'eux à Genève, le concours sérieux de leurs gouvernements (décembre 1655)[1]. En attendant, l'intolérance allait croissant à l'intérieur des cantons catholiques et se manifestait par la persécution de ceux qu'on soupçonnait de tiédeur ou de condescendance pour les réformés, sans égard pour les antécédents et les services rendus. La persécution atteignit, en 1657, un des hommes les plus distingués de la Suisse primitive, le fameux landamman Pérégrin Zweyer d'Evebach d'Uri qui avait commandé l'une des trois armées de la diète contre les paysans révoltés et un autre corps d'armée dans la dernière guerre. C'était même grâce à ses bons offices que les cantons catholiques étaient redevables de la neutralité des Glaronnais dans cette guerre de religion[2].

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 290.
[2] Ibid., 407.

Il n'en fut pas moins accusé de trahison par le canton de Schwyz, auquel se joignirent ceux de Lucerne, d'Unterwald et de Zoug. Le nonce Borromée, qu'affligeait la désunion des cantons catholiques, refusa de juger l'accusé; le gouvernement de Soleure se prononça en sa faveur. Le gouvernement de Schwyz n'en fit pas moins publier dans les églises de son territoire que Zweyer était un traître et un hérétique. Les quatre cantons hostiles à ce magistrat déclarèrent qu'ils ne siégeraient plus à côté de lui dans les diètes où il représentait son canton depuis 13 ans. Uri prit énergiquement fait et cause pour son landamman et en appela d'abord aux sept cantons catholiques, puis à la diète générale des XIII cantons. Mais les quatre cantons refusèrent de reconnaître la compétence de la diète dans une affaire *privée et qui* (disaient-ils) *regardait essentiellement la religion*. Uri lui-même, après avoir recommandé son ancien landamman à l'empereur Ferdinand III, auprès duquel Zweyer s'était rendu, finit par l'abandonner à son triste sort (1659). Ainsi tomba l'homme qui avait joué un rôle militaire et politique important, victime du fanatisme de ses coreligionnaires et peut-être aussi de son dévouement au parti impérial. Les amis protestants de Zweyer, les Bernois en particulier, avaient contribué, sans le vouloir, à le rendre suspect en mettant dans la dernière guerre une garde de sûreté au château que le landamman d'Uri possédait à Hilfikon en Argovie. Convaincu de l'innocence de son collègue et ami Zweyer, l'avoyer de Lucerne, Doulliker, conçut un si grand chagrin de l'injuste persécution dirigée contre lui qu'il en tomba malade et mourut peu de temps après. Il s'en était peu fallu que l'épisode de Zweyer et le conflit d'Uri avec ses co-États des Waldstætten n'amenassent une guerre entre les quatre cantons catholiques ligués contre ce magistrat et les cantons évangéliques, assistés d'Uri et de Soleure. On voit les députés de ce dernier canton siéger plusieurs fois avec les États protestants pour lesquels il manifestait une inclination qui inquiétait les catholiques.

A l'intérieur des cantons, l'oligarchie, loin de se tenir pour avertie par les derniers événements, devenait de plus en plus oppressive et méprisante. Des distinctions humiliantes s'établirent dans plusieurs villes. Le nom de *dames* fut interdit aux simples bourgeoises et réservé aux femmes des conseillers. Des règlements minutieux fixèrent le costume des différentes classes. Les étoffes de soie, de taffetas, les palatines, les crêpes de deuil, les bonnets de velours, les cordons d'or et d'argent étaient interdits aux femmes des simples habitants et bourgeois communs. Les distinctions s'étendirent jusque dans le sanctuaire de la justice. Les tribunaux firent la différence du riche et du pauvre, du patricien et du plébéien. On doit



à la diète de 1654 la réforme de quelques abus dans l'administration. Mais cette réforme incomplète n'empêchait pas les baillis de certains cantons d'amasser 30,000 écus en six ans, dans leurs préfectures, et de rembourser en sus le prix souvent considérable auquel ils avaient obtenu cet emploi lucratif. Dans quelques États aristocratiques, les rivalités qu'excitaient les nominations au scrutin, les brigues et les dépenses que l'on faisait pour gagner les voix des électeurs étaient telles que pour faire cesser ces abus on imagina de tirer au sort les bailliages et d'autres emplois. C'est ce qu'on appela la *Blinde Wahl*, le sort aveugle ou le sort *Vénitien*, nom qui semblerait indiquer un emprunt fait aux institutions de la république de Saint-Marc. Nous trouvons cette institution établie pour un temps à Fribourg, dès 1640, et définitivement un demi-siècle plus tard. Elle fut également introduite à Berne, Bâle et Schaffhouse. Un magistrat de Fribourg, partisan de cette institution, ayant dit que *le sort était la voix de Dieu*, un adversaire demanda comment il se faisait alors que le sort favorisât les incapables aux dépens des gens d'esprit? C'étaient des abus du même genre qui avaient fait introduire le sort dans les républiques de la Grèce ancienne comme un dernier remède à la corruption de la démocratie, mais au grand regret des Athéniens éclairés.

Les gouvernements de Genève et de Bâle se distinguaient par leur esprit oligarchique. Quelques familles opulentes, les Trembley, les Tronchin et les Grenus à Genève, les Bourckhard et les Socins à Bâle, se partageaient tous les emplois. Le petit conseil disputait le peu de pouvoir qui lui restait au grand conseil ou deux-cents. Des mouvements révolutionnaires éclatèrent au sein de la bourgeoisie de ces deux villes. La médiation des cantons confédérés demeura infructueuse. Mais la division se mit dans les rangs des mécontents. Les gouvernements avaient d'ailleurs pour eux l'appui moral et matériel de la Confédération; ils l'emportèrent sur la bourgeoisie et exercèrent de cruelles vengeances. Le président des délégués bâlois, Pierre Fatio, médecin de profession, membre des deux-cents, fut exécuté devant l'hôtel de ville (le 28 septembre 1691). Son beau-frère Mosis et le négociant Müller, s'étant mis à la tête des partisans de Fatio qui cherchaient à le délivrer, eurent le même sort[1]. Un autre chef, le docteur en droit Petri, et beaucoup de citoyens du parti démocratique furent exécutés en effigie ou punis des galères, de l'exil et de la confiscation de leurs biens. L'empereur d'Allemagne, la Hollande et les Confédérés intercédèrent en

[1] Ochs, *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*, VII, 278.

vain en faveur de Pétri qui avait ajouté à l'irritation du parti dominant par un pamphlet intitulé : *Basel, Babel.*

A Genève, le chef des démocrates était aussi un Fatio, avocat et descendant, comme son homonyme de Bâle, d'une famille originaire de la Valteline, soumise aux Grisons [1]. Pierre Fatio fut arquebusé dans la prison par considération pour sa parenté (le 6 septembre 1707). Des troupes de Berne et de Zurich maintenaient l'ordre. C'était un homme passionné, mais généreux, aimable, instruit et éloquent. Le peuple qui ne sut ou ne put pas le défendre le pleura après sa mort. Le supplice de Fatio avait été précédé de celui de Lemaître, étranglé comme séditieux sur une plate-forme dressée à Plainpalais (23 août). Réservé au même sort, Piaget se noya en essayant de s'enfuir, par le lac, à la nage. Il fut exécuté en effigie à Plainpalais.

D'autres citoyens furent fouettés ou pendus en effigie, comme le précédent. Par ces supplices, suivis de l'augmentation de la garde soldée qui fut portée à 720 hommes, les magistrats de Genève crurent avoir consolidé leur pouvoir pour vingt lustres au moins, selon l'expression d'un Trembley. L'exemple de Louis XIV, le roi superbe, dont le despotisme faisait tout plier devant lui en France, semblait bon à suivre aux gouvernements aristocratiques de la Suisse. Ils singèrent le grand roi jusque dans le costume théâtral qu'il s'était donné pour paraître imposant aux yeux de sa cour, et s'affublèrent d'immenses perruques qui devaient avoir pour résultat de les rendre plus vénérables aux yeux de la nation. Hommes instruits et versés dans les langues anciennes, les oligarques suisses puisaient leurs maximes dans les écrits de Cicéron, l'écrivain de l'antiquité le plus favorable au gouvernement du petit nombre, et citaient avec complaisance ce mot du célèbre orateur romain : « *Dans une république le pouvoir ne doit jamais être confié à la multitude* [2]. » C'était en vertu du même principe et peut-être aussi tout simplement par égoïsme cupide que les patriciens de Berne (1680) et ceux de Fribourg (1684) déclaraient close la porte de leur caste, en ce sens qu'au lieu de trois livres que coûtait naguère l'affiliation au patriciat, une finance très élevée était exigée maintenant des récipiendaires [3].

[1] Galiffe (J.-B.-G.), *Notice généalogique sur les familles genevoises*, 1857, 39. — Charles Du Bois-Melly, *Chroniques. Pierre Fatio et les troubles populaires de 1707*, 1870, p. 127.

[2] Dans le procès de Fatio, à Bâle, celui-ci ayant allégué pour sa justification le fameux adage : *vox populi, vox Dei* (la voix du peuple est la voix de Dieu), l'un de ses juges lui riposta en colère : *Vox populi, vox diaboli* (la voix du peuple est la voix du diable).

[3] En décrétant la clôture du patriciat (la Serratura del Consiglio, comme on



La dureté des gouvernants et les calamités de l'époque obligèrent beaucoup de pauvres familles à chercher un asile sur la terre étrangère. On vit des milliers d'émigrants aller chercher dans les Pays-Bas, le Palatinat et le Brandebourg, une terre qui payât mieux leurs peines et leurs sueurs. « La Suisse n'était plus pour ses fils ce qu'elle avait été [1]. »

**3. Louis XIV, roi de France, humilie les Suisses et s'empare de la Franche-Comté. — Réaction contre l'influence française. — La souveraineté de Neuchâtel est adjugée au roi de Prusse par les États du Pays. — Services militaires.**

Les piques des Suisses, qui avaient placé Henri IV sur le trône, avaient aussi protégé le berceau de son petit-fils, Louis XIV, contre les factieux de la Fronde. Plusieurs des batailles décisives livrées pendant sa minorité, celle de Lens entre autres, avaient été gagnées au prix de leur héroïsme [2]. Louis le savait et avait besoin du bras de ces vaillants

disait à Venise, dont on semble s'être inspiré dans plusieurs des institutions de cette époque) le gouvernement de Berne avait offert la qualité de patriciens à beaucoup de gentilshommes vaudois qui la refusèrent. Quelques familles seulement consentirent à l'accepter : c'étaient les de Cerjat, de Crousaz, de Rovéréa, Pillichody, Roussillon ; les trois dernières furent admises gratuitement et en mémoire des services rendus. On inscrivit également dans le Livre d'or les Herrenschwand de Morat, les Imhof de Zofingue, les Burki des environs de Berne. On décida qu'il y aurait au minimum 236 familles patriciennes et que les gouvernants devraient être pris au moins dans soixante-quatorze de ces familles. Ainsi donc, jusque dans le sein du patriciat, des préférences et des privilèges. Tandis que certaines familles étaient représentées par dix membres et plus, d'autres n'étaient pas représentées du tout. Les considérants par lesquels Fribourg fermait en 1607 (le 5 juin) l'accès de la bourgeoisie secrète ou patriciat aux simples bourgeois sont conçus ainsi : « D'après « l'exemple d'autres villes, considérant que la bourgeoisie est un joyau et qu'il « n'est pas juste que les anciennes familles soient éclipsées par les nouvelles, nous « avons décidé de ne plus l'accorder qu'au prix élevé de 1000 francs et seulement « à des gens distingués. Les partisans de la campagne domiciliés en ville n'y sont « pas admissibles. En revanche leurs fils et petits-fils peuvent y être admis. » On décida également que les candidats allemands payeraient moins que les Welches dont on ne voulait pas encourager l'établissement à Fribourg. — A. Daguet, *Histoire inédite des constitutions de la ville et république de Fribourg jusqu'à la formation du patriciat.*

[1] Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XIII, 119.

[2] Après la bataille de Lens, le grand Condé présenta le général bernois Jean-Louis d'Erlach à Louis XIV en lui disant : « Voilà l'homme auquel nous devons la victoire. » D'Erlach avait rendu un autre service à la France en lui assurant la possession de l'Alsace, qu'il occupait avec l'armée formée par le duc Bernard de Saxe-Weimar, dont ce prince lui avait laissé en mourant le commandement suprême et la libre disposition, avec 40,000 écus. Le vicomte de Turenne, son ami, lui fit avoir 18,000 livres de pension. On dit que le titre de maréchal de France lui fut donné trois jours avant sa mort, et ne put lui être notifié à temps. Mais on cherche en vain son nom dans la *Liste des maréchaux de France.* Aucun général suisse n'y a trouvé place.

auxiliaires pour accomplir ses desseins ambitieux en Europe. Dès qu'il eut pris lui-même les rênes de l'État (1661), il sema l'or et les belles promesses pour obtenir le renouvellement de l'alliance française expirée dix ans auparavant.

Acquis à la France depuis 1654, l'État de Soleure fut le premier à fléchir le genou devant l'idole du jour. L'exemple de Soleure entraîna Fribourg, Lucerne, les petits cantons et finalement tout le corps helvétique (1663). Quelques hommes d'État prévoyants, le bourgmestre Waser, le général Sigismond d'Erlach et Wettstein, qui vivait encore honoré à Bâle, cherchèrent en vain par leurs discours et leurs écrits à retenir leurs compatriotes. Le renouvellement de l'alliance, signé à la diète de Soleure le 24 septembre, fut fêté à Paris le 24 novembre par des réjouissances extraordinaires[1]. Des députés de tous les cantons au nombre de 36, et Waser lui-même à leur tête, y prirent part avec une suite de cent chevaux. Ils revinrent parés de chaînes d'or qui faisaient quatre ou six fois le tour de leurs larges poitrines, et racontèrent comment le petit dauphin avait dû donner la main à chacun d'eux en disant : ami, mon ami. Le roi demanda pour eux la comédie Molière. Le grand comique, qui, par parenthèse, n'était qu'un bouffon à leurs yeux, composa à leur intention l'*Impromptu de Versailles*. Mais on choisit la farce de Gros-René, parce que les députés des Ligues n'entendaient pas assez le français pour goûter les chefs-d'œuvre de l'immortel poète. Les honneurs qu'on leur rendit n'empêchèrent pas que Louis XIV ne leur parlât le chapeau sur la tête, pendant que nos ambassadeurs étaient debout, le chef nu devant lui[2].

Des milliers et des milliers d'hommes coururent se faire tuer en Italie, en Flandre, en Catalogne pour établir le despotisme de la France.

Les Suisses ne tardèrent pas à se repentir de leur empressement intéressé à fournir des soldats à la France. Louis XIV ne respecta pas plus leurs droits et leurs privilèges que ceux des autres nations. En 1668, au mépris de la neutralité de la Franche-Comté et du protectorat que les cantons exerçaient sur cette contrée, « la France suisse, » comme l'appelle un écrivain de notre temps, Louis le Superbe l'envahit et y mit des Suisses en garnison. La diète eut beau protester et envoyer une ambassade au roi. Celui-ci n'eut aucun égard aux représentations des Confédérés sur cet emploi abusif de leurs soldats. Les chefs

[1] N. 136. Voir le texte de l'alliance dans Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, p. 1641.
[2] Meyer, *Geschichte des Bundesrechtes*, I, 529.



de ces troupes donnèrent eux-mêmes l'exemple de la désobéissance aux ordres de la Confédération. La paix d'Aix-la-Chapelle rendit la Franche-Comté à l'Espagne. Mais ce ne fut pas pour longtemps. En 1674, la Franche-Comté fut de nouveau envahie et réunie pour toujours à la France. « Louis XIV, dit un écrivain franc-comtois, au moment d'en- « treprendre la deuxième campagne de Franche-Comté, craignait les « Suisses. Son ministre de la guerre, Louvois, le rassura en disant « qu'avec une vingtaine de pistoles à chaque député, on les ferait voter « même contrairement à leurs instructions[1]. »

Une ville alliée des Confédérés, Strasbourg, subit le même sort que la Franche-Comté et fut livrée aux troupes de Louis XIV par la trahison de son évêque Egon de Fürstenberg, aidé d'un savant nommé Schœpflin et de plusieurs magistrats (Zedlitz, Stösser, Obrecht et Güntzer). Une troupe soldée de 1200 Suisses formait la garnison de cette ville impériale. Sous prétexte d'alléger le fardeau des charges publiques, cette garnison avait été licenciée quelques jours avant l'exécution du complot que chercha en vain à déjouer l'honorable ammestre de la cité, Dominique Dietrich. Il fut puni de son patriotisme par une longue détention (30 septembre 1681). Bâle aussi fut menacée et son territoire violé par une armée française de 30,000 hommes aux ordres du duc de Créqui (1678)[2]. La diète secourut cette ville en y jetant une garnison de 2650 hommes. Mais les représentations de la diète de Baden et les démarches faites auprès de Louvois et du grand roi lui-même n'empêchèrent pas la construction de la forteresse d'Huningue aux portes de cette ville. Le célèbre ingénieur Vauban en dirigeait les travaux commencés en 1679 et qui ne furent complètement achevés qu'en 1692[3]. En même temps Louis XIV enlevait aux cantons une grande partie des franchises et des privilèges dont les chartes de ses prédécesseurs leur avaient assuré la jouissance en échange de leurs loyaux services. Il ôtait aux gouvernements suisses le choix des officiers des régiments capitulés. Il remplissait les conseils des cantons de ses agents secrets et de ses créatures, et prétendait exercer une espèce de

[1] Philippe Perraud, *Les États, les Parlements de Franche-Comté et la conquête de 1668*. Lons-le-Saunier, Gauthier, 1873. Du même, *Lettres de Mouslier, résident de France en Suisse*. Poligny, 1874.
[2] Ochs, *Geschichte Basels*, VII, 138. — Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, p. 1082.
[3] Ketzinger et van Häffel, *Documents inédits concernant l'histoire de France et particulièrement l'Alsace*. Paris, 1840. — Hermann, *Notices hist. sur Strasbourg*, 1819, II, 9. — Ochs, *Geschichte von Basel*, VII, 146.

suprématie dans toutes les affaires intérieures de la Confédération[1]. Son ambassadeur Puisieux alla jusqu'à proposer à la diète d'abolir les exercices du dimanche qui entretenaient l'esprit militaire de la nation et formaient la sauvegarde la plus sûre de son indépendance. Cette exigence indigna une grande partie du peuple suisse. Des magistrats jaloux de l'honneur national s'élevèrent contre le despotisme de la France. Ils proposèrent de réclamer les armes à la main la neutralité de la Franche-Comté et la démolition d'Huningue. Mais il suffit de la menace de retirer les pensions annuelles et d'une nouvelle distribution d'argent pour dissiper l'orage.

Maître absolu de la vie et des biens de tous ses sujets, Louis XIV s'imaginait l'être aussi de leurs consciences. Il ordonna à tous les protestants français d'abjurer leur religion et de rentrer dans le sein du catholicisme. Les réformés refusant d'obéir, il leur envoya des missionnaires pour les convertir et bientôt après des dragons pour appuyer les prédicateurs[2]. Une affreuse persécution s'éleva alors contre les pro-

[1] Les principaux agents secrets de Louis XIV à cette époque étaient l'avoyer Besenval, de Soleure, l'avoyer Durler, de Lucerne, Latour, premier ministre du prince-abbé de Saint-Gall. Une dame bernoise de haut parage, célèbre intrigante et virago, madame de Perregaux, née de Wattenwyl, correspondait avec l'ambassadeur et lui livrait les secrets de la politique bernoise. Cette dame fut arrêtée par ordre du banneret Dachselhofer, mise à la question, qu'elle supporta avec constance, et condamnée à mort par le grand conseil. Mais au moment où elle allait monter à l'échafaud, l'intervention de l'ambassade et de ses parents les de Wattenwyl, qui menacèrent de quitter Berne, la sauvèrent du supplice et de toute punition. Un autre agent très actif de la France était le colonel Reynold ou Reinaud, que les Fribourgeois ne rougissaient pas d'envoyer comme leur premier représentant à la diète. « Grâce à Reynold, écrivait l'ambassadeur de Louis XIV, il n'y a plus à Fribourg que sept à huit familles espagnoles. » « Si le roi, disait encore le même diplomate (Puilsieux), pouvait acheter dans chaque canton un homme comme Besenval, la France pourrait compter sur la Suisse comme sur son propre royaume (1709). » Vingt ans plus tard, sous Louis XV, Fribourg, toujours vassale de la France, touchait par an 40,000 livres, dont 3000 de subsides, 5000 de pensions par rôles, 12,000 de pensions particulières et à volonté et 20,000 de récompenses et de gratifications. Soleure, la résidence de l'ambassadeur, touchait 80,000 livres, donc le double de Fribourg. Certaine dame soleuroise en recevait 1500 et une dame de Berne 500. La distribution s'en faisait à la St-Jean. Certains personnages étaient payés pour rapporter à l'ambassadeur tout ce qui se faisait dans les conseils et à la diète. Dans un mémoire sur la Suisse adressé à Louis XIV en 1676, son envoyé, le baron de St-Romain, lui signalait parmi ses informateurs Schnorp, avoyer de la petite ville de Baden, lieu ordinaire de la diète, et le secrétaire de cette assemblée, Schindler, et le conseiller Sturler de Berne. Le banneret Willading, plus tard avoyer, était alors aussi très actif pour le service du roi, ainsi que le conseiller Fæsch à Bâle, l'avoyer Reiff et les chanceliers Castella et d'Alt à Fribourg. Voir le mémoire de St-Romain dans l'*Helvetia*, I, p. 61.

[2] De là le nom de *Dragonnades* donné à cette occupation militaire.



testants. Leurs enfants leur furent enlevés; beaucoup de ministres et de notables condamnés à la roue, au gibet ou envoyés aux galères. Un grand nombre de familles cherchèrent leur salut dans la fuite et émigrèrent dans les pays voisins. La Suisse recueillit 60,000 de ces réfugiés, dont bon nombre se fixèrent dans les cantons de Vaud, de Genève et de Berne. En un seul jour on vit arriver 2000 de ces infortunés à Lausanne. Les menaces de Louis XIV, qui aurait voulu empêcher le gouvernement de Berne d'accueillir ces victimes de la persécution, restèrent sans effet.

Cédant aux instances de Louis XIV, le duc de Savoie avait déployé la même rigueur envers ses sujets protestants des vallées vaudoises du Piémont; une partie de ces malheureux se réfugièrent également sur le territoire suisse. Les cantons protestants intervinrent en leur faveur auprès du duc de Savoie de concert avec la Hollande et le tout-puissant Cromwell, protecteur d'Angleterre. Cromwell avait toujours pour représentant auprès des cantons évangéliques le Dr John Pell, qui séjourna en Suisse de 1654 à 1658. Le conseiller suisse Stockar (de Schaffhouse), envoyé en ambassade à Londres et à La Haye, y fut reçu avec les honneurs dus aux têtes couronnées par le lord protecteur et le stathouder de Hollande. Dans ses relations avec les Suisses, Cromwell se servait ordinairement de la plume habile du fameux poète Milton; ses lettres latines existent encore dans nos archives.

Des proscrits d'un autre genre trouvèrent également refuge sur le sol helvétique. Les républicains anglais, après avoir détrôné et décapité leur roi, avaient été renversés à leur tour par Cromwell d'abord, qu'ils avaient élevé au pouvoir, puis par Charles II, le fils du roi décapité. Poursuivis et condamnés à mort par les tribunaux de ce dernier, ceux qui purent échapper, au nombre de neuf, furent accueillis dans les États de Berne avec faveur et distinction (1663). C'étaient en général des hommes honnêtes, probes, sincèrement dévoués à leur croyance et à la liberté. On ne pouvait leur reprocher qu'une exaltation politique excessive. Des assassins, soudoyés par la cour de Londres, ayant tué un réfugié à Lausanne et cherchant à enlever le général Ludlow, le gouvernement de Berne prit des mesures pour la sûreté de cet officier, le plus illustre des proscrits. La ville de Vevey, qui avait donné asile à Ludlow, montra le plus grand zèle et donna au général une demeure fortifiée qu'il garda jusqu'à sa mort[1]. « C'est un fait remarquable, dit

[1] Sur la porte de cette demeure, on lisait cette inscription latine : *Omne solum forti patria.* « Tout pays peut devenir une patrie pour un homme énergique. »

« un célèbre écrivain français, que la protection éclatante accordée « pendant plus de vingt ans par un petit État en faveur de quelques « hommes juges d'un roi et poursuivis par le roi son fils[1]. »

A la même époque, la Suisse donnait asile au fameux gentilhomme et patriote livonien Patkul, condamné à mort par le roi de Suède Charles XI, pour avoir osé aller réclamer auprès de ce prince à Stockholm contre l'oppression de sa patrie, conquise par les armes suédoises (1694). Malheureusement pour Patkul, il quitta la Suisse au bout de quelques années et rentra en Livonie, où il fut livré au roi Charles XII qui lui fit expier sur la roue son dévouement à son pays (1707).

Les dragonnades avaient soulevé contre Louis XIV toute l'Europe protestante. Son orgueil et son ambition lui donnèrent encore pour ennemis le pape et le duc de Savoie. Presque toutes les puissances s'armèrent contre lui. De grandes batailles se livrèrent derechef sur les bords du Rhin, et le manque d'union entre les Confédérés amena de nouvelles violations de territoire. Enfin, ils parvinrent à s'entendre et 30,000 hommes bordèrent la frontière de Genève à Bregenz (1689-1704). Le parti national ou antifrançais prit le dessus à Berne et dans les cantons protestants. Le banneret Nicolas Dachselhofer à Berne, auquel succéda l'avoyer Willading, et le bourgmestre Henri Escher à Zurich étaient l'âme de ce parti. Ils conclurent une alliance avec le général vaudois Saint-Saphorin, qui représentait l'Angleterre et les autres puissances hostiles à Louis XIV.

Ce triumvirat fort actif conçut le projet d'occuper la Savoie, envahie par Louis XIV, de reprendre la Franche-Comté, de détruire le fort d'Huningue, d'enlever Neuchâtel aux princes français qui avaient succédé à Longueville et d'en former le quatorzième canton de la Ligue helvétique. Aucun de ces plans ne réussit complètement. Mais les efforts du parti national contribuèrent au moins à briser le despotisme de la France en Europe et à sauver la Hollande, Venise et Genève menacées par Louis XIV. Car Genève aussi faillit subir le sort de Strasbourg et n'échappa que grâce à l'énergie de Berne et des cantons évangéliques. Les cantons catholiques, soumis à l'influence du nonce Baldeschi,

Ludlow aimait cependant bien son pays, et chercha à y rentrer en 1688, lorsque Guillaume III d'Orange monta sur le trône. Mais le vieux proscrit fut contraint d'en sortir au plus tôt et revint mourir à Vevey (1697). Voir, pour Ludlow, ses propres Mémoires, l'intéressante étude de M. Jules Chavannes, Lausanne 1872, et sa biographie dans Guizot.

[1] Guizot, *Études biographiques sur la révolution d'Angleterre*, I, p. 83.



n'osèrent pas s'aventurer à secourir cette ville hérétique[1]. Neuchâtel ne devint pas un canton suisse, mais il fut enlevé à la France et passa au roi d'Angleterre, puis au premier roi de Prusse (1707).

L'histoire de la principauté de Neuchâtel dans la dernière moitié du XVII^me^ siècle est un tissu de cabales, de troubles de tous genres. Quinze prétendants se disputaient la souveraineté de ce pays. Dans le nombre figurait le canton d'Uri qui avait constamment refusé de renoncer à la possession de ce pays. Mais deux seulement avaient des chances et des partisans dans les communes, le prince français de Conti et le roi de Prusse. Ce dernier avait pour lui l'État de Berne, soumis à l'influence de Willading. Fribourg, Lucerne et Soleure au contraire étaient acquis au candidat français, que patronnaient l'avoyer de Fribourg Fégely, pensionnaire de Louis XIV, et les d'Affry, distributeurs de l'argent français à Neuchâtel; ils y tenaient table ouverte au *Cerf* et au *Coq d'Inde*[2]. Le roi Louis XIV intervint dans la querelle et appuya les prétentions de son sujet le prince de Conti. Il fit avancer des troupes jusqu'aux frontières pour soutenir ce candidat. Mais Berne eut l'audace d'en faire autant et le parti anglo-prussien l'emporta dans la principauté. Les trois États (composés des quatre ministraux de la ville, de quatre châtelains et de quatre conseillers) décidèrent la question de la succession en litige en faveur du roi de Prusse, que représentait le comte de Metternich, appuyé par St-Saphorin, ambassadeur de l'empereur.

Le motif politique qui fit préférer ce monarque aux autres prétendants était que ce prince, « assez puissant pour protéger au besoin l'État de Neuchâtel, était trop éloigné pour pouvoir lui nuire. » Le grave chancelier de Montmollin, qui nous apprend ce fait dans ses curieux mémoires, était lui-même le principal chef du parti anglo-prussien, avec le trésorier de Chambrier, le conseiller d'État Hory, un Pury, un Osterwald, un Tribolet et l'avocat Brandt. Un moment, Montmollin avait incliné pour l'opinion bernoise qui voulait faire de Neuchâtel un canton suisse. Il y renonça ensuite par crainte de voir s'établir le gouvernement populaire et par frayeur aussi, dit-il, « que les Suisses ne cherchassent à faire de Neuchâtel moins une république qu'un bailliage. »

Mais ce que Montmollin n'a pas pris soin de nous dire, c'est qu'il

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, p. 738.

[2] Daguet, Alex., *Musée neuchâtelois* de 1871, 169. *Correspondance secrète* (inédite) *de l'avoyer Fégely avec Villeroy et Puisieux*, ambassadeurs de Louis XIV. — Roth, *Neuenburgische Studien.* Bern, 1850. — Hottinger, *Archiv für schweiz. Geschichte*, IX, 1856.

en coûta 400,000 livres à la maison de Brandebourg pour gagner les principaux personnages. Dans les instructions secrètes qu'il donna à ses agents en Suisse, le roi de Prusse, Frédéric Ier, leur avait recommandé de s'assurer l'appui d'un certain nombre de ministres du saint évangile dans toute la Comté, mais surtout à Neuchâtel [1]. Le peuple dont on disposait ainsi ne fut pas consulté. On avait cependant bien su le réunir quelques années auparavant, lorsqu'il s'agissait de protéger les Trois États contre le même prince de Conti, alors en concurrence pour la principauté avec les Longueville en faveur desquels s'étaient prononcés les membres de cette assemblée.

Malgré leurs dissentiments avec Louis XIV, les Suisses n'avaient pas cessé de fournir à ce prince les levées stipulées par les alliances. Dans les grandes guerres de la succession d'Espagne et d'Angleterre, on comptait jusqu'à 32,000 Suisses sous les drapeaux de la France, en Italie, en Flandre, en Catalogne.

Une foule de brillants officiers, des Erlach, des Stouppa, des Zourlauben, des d'Affry, des Reynold, des Castella, des Salis, des Courten, des May, des Pfyffer, des Polier, des Surbeck, servirent avec éclat Louis XIV dans toutes les campagnes de son long règne [2] (1661-1715).

Pierre Stouppa, sujet grison et Valtelin de naissance, dont le frère avait épousé une cousine de Colbert, le ministre de Louis XIV, offre une grande ressemblance de caractère avec son compatriote Jénatsch. Il en avait l'habileté, l'audace, mais aussi l'ambition et la vénalité. Il fit cependant un jour à un ministre de Louis XIV et en présence de ce monarque lui-même une réponse pleine d'énergie et de fierté nationale. « Sire, disait Louvois, avec tout l'or que votre majesté et les rois ses prédécesseurs ont donné aux Suisses, on paverait d'écus le chemin de Paris à Bâle. » — « Sire, repartit Stouppa, avec tout le sang versé par les Suisses, on ferait un canal de Bâle à Paris [3]. »

Ces paroles sont belles, mais les actions en disent plus que les paroles. Séduit par l'appât des honneurs et des richesses, Stouppa qui avait changé de religion pour plaire à Louis XIV, sacrifia plus d'une fois les intérêts de sa patrie à ceux du puissant monarque dont il voulait capter les bonnes grâces. C'est ainsi qu'au mépris des ordres formels de

[1] Bonhote, *Musée neuchâtelois* de 1876, p. 180. Les noms des magistrats de Berne auxquels sa majesté envoyait de l'argent sont aussi indiqués dans ses instructions.
[2] Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XIII, 388.
[3] On a fait un calcul duquel il résulterait que de 1474 à 1715, la Suisse aurait sacrifié 700,000 hommes à la France et en aurait retiré 2,675 millions de livres. Mais ces sortes de calculs sont plus que hasardeux.



la diète, il consentit avec un Erlach et un Mollondin à faire partie de l'armée qui envahit la Franche-Comté (1668) et renvoya sans le décacheter le pli qui lui enjoignait de s'abstenir. L'indignation que le procédé de Stouppa causa dans plusieurs cantons était telle qu'il fut question de mettre sa tête à prix et de le pendre en effigie. Un autre chef du parti français dans les Grisons était Hercule de Salis, auquel la France donnait 12,000 livres par an et qui en accusait réception en ces termes laconiques : « J'ai reçu la mousseline. »

Pendant que 32,000 Suisses combattaient pour Louis XIV, 22,000 autres, la plupart protestants, servaient sous les drapeaux opposés ou indépendants de Venise, de la Savoie, de la Hollande et de l'Autriche. L'échec de Rapperschwyl n'avait point ôté au général Werdmuller sa renommée militaire. Honoré du titre de général en chef de l'armée vénitienne, on le voit commander avec éclat en Candie et en Dalmatie et siéger au sénat de cette république à la droite du doge comme les généralissimes (1666). Le duc de Marlborough et le prince Eugène louent dans leurs mémoires, comme dans leurs ordres du jour, la conduite intrépide des régiments suisses pendant toutes les grandes campagnes de la guerre de la succession d'Espagne, de 1701 à 1710. A la tête de 11,000 Suisses, Cappol des Grisons, Hirzel de Zurich, Sacconay de Vaud, les Bernois Tscharner et May et le Neuchâtelois de Chambrier, rendirent des services signalés à la coalition anglo-autrichienne. A Blenheim, trois Montmollin restèrent sur le champ de bataille. A Malplaquet, le régiment vaudois de Mestral eut tous ses officiers tués sur le champ de bataille et fut rallié par un enfant héroïque, Noé de Crousaz, mort lieutenant général au service de Saxe. On avait vu dans cette journée, une des plus sanglantes de cette guerre, les Suisses du même canton, enrôlés sous des drapeaux opposés, se battre avec fureur les uns contre les autres. Le service d'Autriche illustra le général zuricois Burkli, seul Suisse qui soit parvenu au premier grade des armées impériales, celui de général feld-maréchal. Le second grade, celui de général d'artillerie, a été conféré à deux Salis, à un Sprecher des Grisons et à Jean Frédéric de Diesbach de Fribourg, créé comte de l'empire en 1718 et prince de Sainte-Agathe en Sicile en 1720.

Élève des deux célèbres amiraux Tromp et Joël, Jean-Louis d'Erlach, de Berne, remplaça le dernier comme vice-amiral des flottes danoises, et contribua à la conquête de l'île de Rugen. Le Genevois Le Fort s'éleva plus haut encore au service des czars de Russie. Pierre le Grand, dont il était le conseiller fidèle et le confident le plus intime, le nomma feld-maréchal et amiral, et enfin son premier ministre après la prise d'Azow

sur les Turcs. Le Fort mourut à Moscou, le 12 mars 1699, trop tôt pour la gloire de son impérial ami, auquel ce Zopyre et ce Cinéas du czar, comme l'appelle son épitaphe, avait épargné plus d'un crime, le meurtre de sa sœur Sophie entre autres [1]. Un fait curieux et important pour l'histoire militaire et qui n'a pas été relevé jusqu'ici, c'est la part que les Suisses ont prise à la *glorieuse révolution* d'Angleterre en 1688. Parmi les 14,000 hommes qui suivaient Guillaume III d'Orange dans cette grande entreprise et qui débarquaient à Torbay, le 5 novembre, figurait à côté des Anglais et des Hollandais, *une longue colonne de fantassins barbus de la Suisse*, selon l'expression du célèbre historien Macaulay [2]. Et par un contraste frappant, dans le cortège qui, le 7 janvier 1689, reçut en France Jacques Stuart, détrôné et fugitif, les hallebardiers suisses de Sa Majesté très chrétienne figuraient autour de la famille royale et de la haute noblesse accourues au-devant du roi d'Angleterre.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, dans la nuit du 20 août 1709, Mercy, général de l'empereur, traversa le territoire bâlois avec 2,400 hommes, pour pénétrer en Alsace. Sa tentative ayant échoué, il fut battu et refoulé sur le territoire helvétique où la milice qu'on avait enfin levée reçut à coups de fusil les Impériaux qui se montrèrent près de Bâle. Mais le gouvernement de ce canton, alors hostile à la France comme tous les cantons évangéliques, n'ayant montré aucune décision et celui de Zurich même une certaine complaisance pour l'ennemi, les cantons catholiques jetèrent les hauts cris et en prirent l'occasion de déserter la diète pendant deux mois. L'ambassadeur de France, Du Luc, accusa Bâle de partialité révoltante. Craignant envers cette ville, les cantons évangéliques réunis y envoyèrent une garnison. Cependant tout se borna à la rupture des relations commerciales pendant un laps de huit ans.

Au moment de la seconde guerre de Villmergen, Colbert de Torci, le neveu du grand Colbert et ministre de Louis XIV, prêta l'oreille au projet d'un Suisse qui eût voulu faire du pays de Vaud un quatorzième canton et du Vallais un quinzième. Mais ce projet échoua devant l'opposition de l'ambassadeur Du Luc. Ce dernier était cependant loin d'être un ami de la Suisse, et reprit plus tard pour son compte le projet de démembrer le canton de Berne, le plus puissant des États évangéliques et partant le plus redoutable aux intérêts de S. M. T. C.

[1] Voir sur LeFort: Moritz Posselt, *Der General und Admiral LeFort*, 1866, 2 vol.
[2] Macaulay, *Histoire d'Angleterre* depuis l'avènement de Jacques II, traduit par M. de Peyronnet. Paris, 1853, II, p. 370, 454. Edit. Tauchnitz, III, 292.



A la fin du XVII^me siècle, la renommée des Confédérés engagea plusieurs des souverains de l'Europe à suivre l'exemple des papes et des rois de France et à se donner une garde du corps, composée de cent Suisses. Ainsi firent l'empereur d'Allemagne, le duc de Savoie, les électeurs de Saxe, de Hesse et celui de Brandebourg qui prit le titre de roi de Prusse en 1701.

Cette époque voit de grands changements s'opérer dans l'organisation des régiments capitulés, par l'introduction de l'uniforme et de la baïonnette au lieu de la pique. Alors aussi paraît l'*habit rouge*, costume obligé du soldat suisse au service des rois, symbole de vaillance et de fidélité, mais aussi de servilisme aux yeux des peuples.

C'était l'opinion de l'Europe beaucoup plus que la sienne propre qu'exprimait le philosophe et patriote napolitain Campanella, lorsqu'il adressait aux Suisses du XVII^me siècle ces paroles indignées dont nos montagnes ont si souvent redit l'écho depuis lors : « Si la liberté, don « divin, vous rapproche du ciel plus que vos sommets élevés, ô rochers « alpestres! pourquoi chaque tyran emploie-t-il les bras de vos fils pour « maintenir les autres nations dans l'esclavage? Pour un morceau de « pain, ô Suisses! vous répandez à flots votre sang, sans penser si c'est « à tort ou à raison que vous le faites. C'est pourquoi l'on méprise « votre valeur. Oh! redevenez libres en vous unissant avec les héros. »

Au XVI^me siècle déjà, dans son célèbre livre intitulé *Utopia*, Thomas Morus, l'illustre chancelier d'Henri VIII, et l'ami d'Érasme, avait flétri, en termes mordants, la vénalité des Suisses et l'habitude honteuse qu'ils avaient prise de s'entr'égorger, sous des drapeaux différents.

---

# CHAPITRE IV

DE LA SECONDE

## GUERRE RELIGIEUSE DE VILLMERGEN

A LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE

(DE 1712 à 1798)

### 1. Révolution du Toggenbourg. Seconde guerre de Villmergen. — Le Trücklibund (1712 à 1715).

Au siècle de la Réforme, la Suisse avait eu en Europe la triste initiative des guerres de religion. Il lui était réservé d'en donner aussi le dernier exemple dans la douzième année du XVIII[me] siècle.

La guerre s'alluma au sujet du Toggenbourg. Le prince-abbé de St-Gall avait acheté ce pays des sires de Raron héritiers des anciens comtes, pour la somme de 14,000 florins. Mais il avait dû prendre l'engagement formel de respecter les franchises et la religion des Toggenbourgeois, dont les quatre cinquièmes suivaient la confession réformée [1]. Ces franchises étaient très étendues et en faisaient un peuple presque libre et indépendant. Il jouissait du droit de faire des lois, d'élire ses magistrats, de s'assembler en armes et en landsgemeinde. Il pouvait traiter avec les princes et recevait sa part des pensions que la France faisait au corps helvétique. Une alliance particulière de combourgeoisie (*Landrecht*) unissait cette contrée aux cantons de Schwyz et de Glaris.

Mais les princes-abbés s'étaient ménagé un traité analogue avec ces deux États. Un de ces princes, Léodegar, Lucernois de naissance, que son origine plébéienne (il était fils de cordonnier) ne rendait pas plus favorable aux libertés populaires, se prévalut de cette alliance et de sa position de prince du Saint-Empire, pour amoindrir de toute manière les droits de ses sujets. Le peuple ne fut plus réuni en landsgemeinde,

[1] Sur 15,000 Toggenbourgeois en état de porter les armes, on ne comptait que 3000 catholiques.



le Landrath lui-même vit ses attributions passer aux fonctionnaires du prince-abbé. En même temps, il imposait aux paysans des corvées et des charges nouvelles (1700). Les sujets eurent beau réclamer, toutes leurs représentations furent inutiles et les réclamants, hommes honorables, punis d'une amende et de la prison. Les protestants surtout étaient l'objet des rigueurs du prince et de ses agents; le prosélytisme reçut des encouragements. Les Toggenbourgeois exaspérés se révoltèrent et demandèrent du secours à leurs combourgeois de Schwyz et de Glaris. Le prince-abbé, de son côté, invoqua le secours de ces mêmes cantons contre ses sujets insurgés, menaça du dernier supplice l'huissier du landrath, Joseph Germann, homme influent qui parlait de secouer le joug et signa une alliance perpétuelle avec l'empereur Léopold I[er], au mépris des traités antérieurs. Les représentations des cantons n'eurent aucun effet, et le prince-abbé, sommé par eux de renoncer à cette alliance étrangère, ne tint aucun compte de la sommation.

Simple spectateur du débat en apparence, le gouvernement de Zurich attisait secrètement le feu. Son but caché était de réaliser l'ancien projet de Zwingli et d'amener le Toggenbourg sous sa dépendance religieuse et politique. La construction d'une route, celle du Humelwald, destinée à relier la principauté de St-Gall avec les Waldstætten, et qui aurait eu pour conséquence d'amoindrir l'influence de Zurich dans la Suisse orientale, fournit à cet État l'occasion désirée d'intervenir. Poussé par Zurich, Glaris le premier se déclara en faveur du peuple toggenbourgeois contre le prince-abbé (1702).

La landsgemeinde de Schwyz se prononça dans le même sens à la voix éloquente de Joseph Stadler. Ce démagogue, aubergiste à la Tour-Rouge entre Schwyz et Einsiedeln, était un ancien novice du couvent de St-Gall, d'où il s'était fait renvoyer pour une aventure peu édifiante. Très animé contre les moines, il n'était guère moins hostile aux « perruques de Schwyz. » C'était ainsi qu'il appelait les magistrats de son canton. Quelques conseillers qui essayèrent de lutter contre lui furent punis de la destitution et de l'exil.

L'appui de Schwyz et de Glaris remplit de joie les Toggenbourgeois. Réunis en landsgemeinde, protestants et catholiques, au nombre de 5000, ils agirent comme s'ils eussent formé un canton souverain, constituèrent un gouvernement et firent rédiger un code civil par Germann (1707). Mais ils ne surent pas jouir longtemps en paix de leur liberté. Ils se divisèrent pour la religion et en vinrent aux mains jusque dans les églises. Les catholiques partisans de l'abbé s'appelèrent les *Doux*, leurs adversaires, les *Durs*.

Le peuple de Schwyz, voyant que les affaires prenaient une tournure religieuse et que les protestants opprimaient les catholiques, se détacha des Toggenbourgeois. Stadler, accusé par ses ennemis d'être un protestant déguisé, perdit toute sa popularité. Les conseillers destitués rentrèrent au pouvoir et excitèrent le peuple contre le tribun jusque-là son idole. Un grand tumulte s'éleva à la landsgemeinde suivante. Stadler fut saisi, jeté aux fers et exécuté à Schwyz sur le Weidhub, le 17 septembre 1708. Il mourut avec courage et dit au bourreau avant de recevoir le coup fatal : « Tiens-toi bien, tu exécutes aujourd'hui un honnête homme. »

Intimidés par le revirement qui s'était opéré à Schwyz, les catholiques du Bas-Toggenbourg étaient rentrés dans l'obéissance. Que l'abbé eût montré quelque modération et se fût entendu avec le gouvernement schwyzois, tout le pays revenait à son prince. Mais il continua à persécuter les évangéliques dans ses États et donna ainsi à Zurich l'occasion de se montrer ouvertement en faveur de ses coreligionnaires. Un aventurier zuricois, d'un esprit fin et délié, nommé Nabholz, fut envoyé pour diriger le mouvement et soutenir par la plume et l'épée les griefs du Toggenbourg. La diète cependant, désirant réconcilier les partis, se réunit plusieurs fois à Baden et nomma des arbitres. Mais Zurich et Berne, craignant que la sentence ne fût pas favorable aux protestants, rompirent l'arbitrage. Se sentant soutenus par les deux cantons les plus puissants de la Confédération, les Toggenbourgeois du haut pays s'emparèrent des châteaux fortifiés de leur contrée et en chassèrent les garnisons schwyzoises. « La guerre seule, s'écrièrent alors les petits cantons, peut nous délivrer de la tyrannie des vororts. » Le nonce Caraccioli, d'une famille princière, et l'envoyé impérial comte Trautmansdorf excitaient les États catholiques à la guerre.

Le clergé zuricois, à sa tête le fanatique antistès Klinger, le brûleur de sorcières, jouait le même rôle belliqueux dans le camp réformé[1].

Les cantons catholiques étaient loin d'être unanimes. Schwyz lui-même avait dans son sein une opposition dangereuse: les sujets de la Marche extérieure paraissaient disposés à se joindre aux Zuricois. D'autres cantons, comme Fribourg, Lucerne, Soleure et Zoug étaient travaillés en sens divers. Sollicité par les deux partis, l'ambassadeur de France les trompait tous deux et jouait un rôle analogue à celui que son prédécesseur Labarde avait rempli dans la guerre des paysans. Aux catholiques, le comte Du Luc promettait tout bas le secours de la France; aux protestants il assurait qu'aucun soldat français ne passerait les frontières et laissait le fameux poète banni de France, Jean-Baptiste Rousseau, qui lui servait de secrétaire, adresser aux Suisses l'ode insolente qui commence ainsi :

> Où courez-vous, cruels, quel démon parricide
> Arme vos sacriléges bras!

et qui finit par les vers suivants :

> Vos pères ont péché, vous en portez la peine,
> Et Dieu sur votre nation
> Veut des profanateurs de sa loi souveraine
> Expier la rébellion.

[1] Henne (Otto), *Geschichte des Schweizervolkes*, II, 436.



Les hostilités s'ouvrirent en avril, dans le Toggenbourg où Nabholz, aussi bon officier que rusé procureur, battit les Toggenbourgeois fidèles et les troupes de l'abbé de St-Gall. Il fut appuyé par un corps de 5000 Zuricois, Bernois et Thurgoviens, aux ordres de Henri Bodmer. Le bombardement de Wyl, les 21 et 22 mai 1712, l'ayant rendu maître de cette place et Rorschach ayant fait sa soumission ainsi que le Rheinthal, il marcha droit sur Saint-Gall et pilla l'abbaye, dont la belle sonnerie fut transportée à Zurich avec la riche bibliothèque du monastère.

Les petits cantons avaient aussi pris les armes avec leurs alliés du Vallais et de la Levantine. Lucerne et Zoug se décidèrent à imiter leur exemple. Fribourg et Soleure au contraire gardèrent la neutralité, au grand regret des paysans de ces deux cantons qui demandaient à grands cris qu'on les menât combattre pour la religion avec leurs frères des cinq cantons. A Fribourg, le parti de la paix avait pour chef l'avoyer Fégely, et celui de la guerre le banneret Fiwaz. Le plus puissant des États réformés, Berne, inclinait à la politique de ses voisins; le petit conseil s'était prononcé pour la paix. Le parti de la guerre, à sa tête l'avoyer Willading, le plus capable des magistrats bernois, dut recourir au grand conseil pour faire décréter la mise sur pied de toutes les troupes de la république.

Les forces de Berne et de Zurich réunies formaient un effectif de 64,000 hommes. A cette grande armée les cantons catholiques n'avaient à opposer que 20,000 guerriers, dont les Lucernois formaient le noyau au nombre de 12,000. Mais Berne et Zurich durent diviser leurs forces. Berne plaça quelques mille hommes sur la limite de Fribourg, où le parti de la guerre continuait à agiter les esprits, et d'autres corps d'observation sur les frontières du Vallais, de l'Underwald et de

Le peuple de Schwyz, voyant que les affaires prenaient une tournure religieuse et que les protestants opprimaient les catholiques, se détacha des Toggenbourgeois. Stadler, accusé par ses ennemis d'être un protestant déguisé, perdit toute sa popularité. Les conseillers destitués rentrèrent au pouvoir et excitèrent le peuple contre le tribun jusque-là son idole. Un grand tumulte s'éleva à la landsgemeinde suivante. Stadler fut saisi, jeté aux fers et exécuté à Schwyz sur le Weidhub, le 17 septembre 1708. Il mourut avec courage et dit au bourreau avant de recevoir le coup fatal : « Tiens-toi bien, tu exécutes aujourd'hui un honnête homme. »

Intimidés par le revirement qui s'était opéré à Schwyz, les catholiques du Bas-Toggenbourg étaient rentrés dans l'obéissance. Que l'abbé eût montré quelque modération et se fût entendu avec le gouvernement schwyzois, tout le pays revenait à son prince. Mais il continua à persécuter les évangéliques dans ses États et donna ainsi à Zurich l'occasion de se montrer ouvertement en faveur de ses coreligionnaires. Un aventurier zuricois, d'un esprit fin et délié, nommé Nabholz, fut envoyé pour diriger le mouvement et soutenir par la plume et l'épée les griefs du Toggenbourg. La diète cependant, désirant réconcilier les partis, se réunit plusieurs fois à Baden et nomma des arbitres. Mais Zurich et Berne, craignant que la sentence ne fût pas favorable aux protestants, rompirent l'arbitrage. Se sentant soutenus par les deux cantons les plus puissants de la Confédération, les Toggenbourgeois du haut pays s'emparèrent des châteaux fortifiés de leur contrée et en chassèrent les garnisons schwyzoises. « La guerre seule, s'écrièrent alors les petits cantons, peut nous délivrer de la tyrannie des vororts. » Le nonce Caraccioli, d'une famille princière, et l'envoyé impérial comte Trautmansdorf excitaient les États catholiques à la guerre.

Le clergé zuricois, à sa tête le fanatique antistès Klinger, le brûleur de sorcières, jouait le même rôle belliqueux dans le camp réformé[1].

Les cantons catholiques étaient loin d'être unanimes. Schwyz lui-même avait dans son sein une opposition dangereuse: les sujets de la Marche extérieure paraissaient disposés à se joindre aux Zuricois. D'autres cantons, comme Fribourg, Lucerne, Soleure et Zoug étaient travaillés en sens divers. Sollicité par les deux partis, l'ambassadeur de France les trompait tous deux et jouait un rôle analogue à celui que son prédécesseur Labarde avait rempli dans la guerre des paysans. Aux catholiques, le comte Du Luc promettait tout bas le secours de la France;

[1] Henne (Otto), *Geschichte des Schweizervolkes*, II, 436.



aux protestants il assurait qu'aucun soldat français ne passerait les frontières et laissait le fameux poète banni de France, Jean-Baptiste Rousseau, qui lui servait de secrétaire, adresser aux Suisses l'ode insolente qui commence ainsi :

> Où courez-vous, cruels, quel démon parricide
> Arme vos sacriléges bras!

et qui finit par les vers suivants :

> Vos pères ont péché, vous en portez la peine,
> Et Dieu sur votre nation
> Veut des profanateurs de sa loi souveraine
> Expier la rébellion.

Les hostilités s'ouvrirent en avril, dans le Toggenbourg où Nabholz, aussi bon officier que rusé procureur, battit les Toggenbourgeois fidèles et les troupes de l'abbé de St-Gall. Il fut appuyé par un corps de 5000 Zuricois, Bernois et Thurgoviens, aux ordres de Henri Bodmer. Le bombardement de Wyl, les 21 et 22 mai 1712, l'ayant rendu maître de cette place et Rorschach ayant fait sa soumission ainsi que le Rheinthal, il marcha droit sur Saint-Gall et pilla l'abbaye, dont la belle sonnerie fut transportée à Zurich avec la riche bibliothèque du monastère.

Les petits cantons avaient aussi pris les armes avec leurs alliés du Vallais et de la Levantine. Lucerne et Zoug se décidèrent à imiter leur exemple. Fribourg et Soleure au contraire gardèrent la neutralité, au grand regret des paysans de ces deux cantons qui demandaient à grands cris qu'on les menât combattre pour la religion avec leurs frères des cinq cantons. A Fribourg, le parti de la paix avait pour chef l'avoyer Fégely, et celui de la guerre le banneret Fiwaz. Le plus puissant des États réformés, Berne, inclinait à la politique de ses voisins; le petit conseil s'était prononcé pour la paix. Le parti de la guerre, à sa tête l'avoyer Willading, le plus capable des magistrats bernois, dut recourir au grand conseil pour faire décréter la mise sur pied de toutes les troupes de la république.

Les forces de Berne et de Zurich réunies formaient un effectif de 64,000 hommes. A cette grande armée les cantons catholiques n'avaient à opposer que 20,000 guerriers, dont les Lucernois formaient le noyau au nombre de 12,000. Mais Berne et Zurich durent diviser leurs forces. Berne plaça quelques mille hommes sur la limite de Fribourg, où le parti de la guerre continuait à agiter les esprits, et d'autres corps d'observation sur les frontières du Vallais, de l'Underwald et de

Lucerne. L'armée bernoise, destinée aux opérations, se dirigea immédiatement sur l'Argovie, qu'il s'agissait d'enlever aux cantons catholiques. Elle était forte de 20,000 hommes et se composait en grande partie de soldats vaudois. Les principaux chefs même, après Tscharner et Frisching, étaient vaudois. C'étaient le général Sacconay, les colonels Gingins et Monnier, excellents capitaines formés dans la guerre des Pays-Bas; c'était le major Davel, officier intrépide, d'une rare sobriété et qui, au dire des contemporains, n'avait qu'une passion : Dieu et la patrie. Genève, en qualité d'alliée de Berne, avait fourni son contingent.

La première action sérieuse s'engagea à Bremgarten (26 mai). Une division de l'armée bernoise, forte de 7000 hommes, fut assaillie à l'improviste et mise en complète déroute par les 3500 mousquetaires lucernois du colonel Conrad de Sonnenberg, cachés derrière des buissons. De là le nom de *Combat des buissons* que les chroniques donnent à cette affaire. Mais l'arrière-garde, commandée par Sacconay, Gingins et Fankhauser, de Berthoud, dont le petit cheval blanc est resté dans le souvenir populaire, rétablit le combat. Les catholiques furent battus et Bremgarten obligé de se soumettre avec tous les bailliages libres.

Les Bernois unis aux Zuricois allèrent ensuite mettre le siège devant la ville fédérale de Baden, dont la bourgeoisie s'était prononcée pour les cinq cantons. 10,000 hommes, y compris 500 Neuchâtelois alliés de Berne, cernèrent cette place défendue par de bons remparts et une garnison de mille hommes, sous Reding et Crivelli (30 mai). Cinquante bouches à feu bombardèrent la place et l'eussent anéantie en quelques heures, si Davel, toujours humain, n'eût persuadé aux habitants de se rendre. Moins généreux, les Zuricois abusèrent de leur victoire, rasèrent l'ancien château avec les fortifications de la ville et partagèrent avec les Bernois les cinquante pièces d'artillerie que renfermait l'arsenal de Baden (2 juin).

Les cantons neutres assemblés en diète à Olten, puis à Aarau sous la présidence du vieux bourgmestre Bourckhardt de Bâle, travaillaient avec zèle au rétablissement de la paix. Mais Berne et Zurich faisaient des conditions très dures, exigeant la cession de Baden, Klingnau, Kayserstouhl, Zourzach, Rheinau, des bailliages libres, et une part à l'administration de la Thurgovie, du Rheinthal et de Sargans dont ils avaient été exclus jusque-là. Néanmoins Uri et Lucerne acceptèrent ces conditions et signèrent la paix à Aarau le 18 juillet.

A cette nouvelle, une fermentation extraordinaire se répandit dans les cantons catholiques. « Ne voyez-vous pas que vos patriciens vous



trahissent et s'entendent avec l'aristocratie des cantons, » dirent les paysans d'Underwald à ceux de Lucerne; « levons le drapeau franc. » Les soldats des bailliages de Habsbourg et de Rothenbourg firent feu sur l'envoyé du gouvernement qui s'appelait Doulliker, comme celui de la guerre des paysans.

Une landsgemeinde tumultueuse, dirigée par Petermann, aubergiste à Root, Lucas Wyss et Hildebrand, s'assembla à Rothenbourg, à quelques lieues de Lucerne. En même temps, le nonce Carracioli, impétueux prélat, réunissait le clergé à la Treib près du Grütli et publiait une lettre du pape qui proclamait « la religion en danger. » Un jésuite et deux capucins prenaient place au conseil de guerre de Stanz. L'image vénérée de Nicolas de Flüe était arborée, non comme un symbole de paix, mais comme une provocation à la guerre. Le pape excitait Lucerne à prendre les armes par l'offre d'un envoi de blé de la valeur de 45,000 écus.

Les paysans surexcités prennent les armes et forcent messieurs de Lucerne et d'Uri à rompre le traité d'Aarau, et à marcher sur l'Argovie avec leurs coreligionnaires. L'avoyer Martin Schweizer et le colonel Sonnenberg commandaient les Lucernois. Le colonel Pfyffer fut choisi pour chef par les Waldstætten. Mais à peine entrés en campagne, les soldats lucernois se mutinèrent contre leurs officiers et saisirent aux cheveux l'avoyer Schweizer qu'ils menacèrent de leurs armes. « Nos « magistrats, disaient les campagnards lucernois, sont des hérétiques « pires que ceux de Berne et de Zurich. Massacrons-les avec femmes « et enfants avant d'aller au combat. » Un prêtre loyal, le populaire chanoine Megglinger, aidé de quelques capucins, eut bien de la peine à empêcher le meurtre de l'avoyer Schweizer et des officiers lucernois[1]. Il était question de se séparer de Lucerne et de se réunir à l'Underwald d'où l'ancien bailli et capitaine Ackermann excitait les esprits, de concert avec le capitaine zougois Trinkler de Menzingen. De nouvelles assemblées avaient eu lieu à la *Süsse Tanne* ou *Bon Sapin* et dans d'autres lieux.

Impatients d'en venir aux mains, les vaillants gars des petits cantons se jetèrent sur les avant-postes bernois, stationnés à Sins, et prirent d'assaut le cimetière fortifié de ce village. Quelques cents Bernois, retranchés dans le temple et le clocher, périrent dans les flammes. Davel, qui s'y trouvait, parvint à se frayer un passage avec soixante hommes. Le colonel Monnier, au contraire, tomba entre les mains des Under-

[1] Henne (Otto), II, 447.

waldiens et allait être immolé, lorsque Ackermann, le chef du parti de la guerre dans son canton, l'arracha aux baïonnettes de ses soldats irrités de la perte de deux de leurs chefs, Reding de Schwyz et le landamman Muller de Zoug. « J'ai donné ma parole, vous ne le tuerez « qu'après m'avoir percé le corps, » s'écria le généreux Ackermann.

Quatre jours après, les deux armées, de forces presque égales, se rencontrèrent de bon matin entre Wohlen et Villmergen, près des eaux débordées de la Bunz. Les catholiques eurent d'abord l'avantage et leur choc impétueux brisa la résistance des troupes de Vaud et de Neuchâtel. Mais une fausse manœuvre de Pfyffer sépare l'aile droite et l'aile gauche des catholiques. Saisissant l'occasion, Davel se précipite sur l'une avec ses dragons et lui enlève deux pièces de canon; Sacconay fond sur l'autre et la rejette dans les eaux de la Bunz. Tout vaincus qu'ils sont, les catholiques reprennent l'offensive et engagent une mêlée terrible, où officiers et soldats confondus luttent corps à corps et renouvellent les traits d'héroïsme de leurs pères. Le drapeau d'Uri, arraché par un Bernois des mains mourantes de Bessler, est repris par Schorno. La bannière de Zoug, tachée du sang de ses défenseurs les capitaines Brandenberg et Weber, est sauvée comme à Arbedo par un Landwing. Sonnenberg est blessé au bras et a un cheval tué sous lui. Sacconay, l'épaule fracassée, est emporté du champ de bataille. Diesbach, atteint d'une grave blessure, allait recevoir le coup fatal, lorsque son adjudant Sturler reçoit le coup destiné à son général et le délivre des mains de ses ennemis.

Enfin, par des prodiges de valeur, les guerriers de Vaud, de Genève et ceux de Berne qu'enflamme le vieux banneret Frisching, parviennent à repousser les catholiques et assurent la victoire au parti protestant. Pfyffer est au nombre des morts ainsi que le fils de l'avoyer Schweizer. « Jésus-Marie! » s'écrie douloureusement ce dernier en ralliant ses soldats, qui se fût attendu à une pareille résistance? — « Moi, répond Am-Rhyn; si l'on m'eût écouté plutôt que le nonce, tant de braves gens ne seraient pas morts ici. »

Il était trois heures de l'après-midi, et depuis cinq heures du matin on était en présence. Deux mille cadavres jonchaient le champ de bataille. « Les deux cors d'Uri, anciles de la république qui avaient à « Nancy jeté l'épouvante dans le cœur du Téméraire et sonné tant de « victoires, se trouvèrent parmi le butin[1]. »

Selon leur habitude dans cette guerre, les Zuricois arrivèrent après

[1] Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XIII, 523.



l'événement. Le lendemain de la bataille de Villmergen, l'avoyer Schweizer écrivit au général Diesbach ces paroles magnanimes : « Nous « avons éprouvé la valeur de vos troupes, et j'espère que vous n'avez « rien à reprocher aux nôtres. Dieu a voulu nous humilier par cette « défaite; nous acceptons avec résignation ce qui nous vient de sa « main. »

Les cantons catholiques, si belliqueux auparavant, étaient profondément découragés de la lutte. La paix fut signée le 11 août à Aarau; à peu près sur les bases du premier accommodement conclu en juillet avec Uri et Lucerne. Les cinq cantons catholiques durent renoncer au comté de Baden à Mellingen et Bremgarten. Les bailliages communs étaient divisés en deux territoires dont l'un, commun aux 7 cantons, l'autre exclusivement dépendant de Berne, Zurich et Glaris. Berne obtint en outre une part à la corégence de la Thurgovie, du Rheinthal et de Sargans et partagea celle de Rapperschwyl avec Zurich et Glaris. Le traité de 1531 ayant été annulé comme humiliant pour les États réformés, les cantons catholiques furent obligés d'en remettre l'acte original à leurs vainqueurs. Ces cantons durent aussi prendre l'engagement de ne plus se mêler des affaires du Toggenbourg. Mais les habitants de cette contrée n'obtinrent point l'indépendance promise et restèrent sujets du prince-abbé que l'empereur Charles VI, de Habsbourg, avait pris sous sa protection. L'avoyer bernois Willading, auquel leurs députés s'en plaignirent, répondit en ricanant, « qu'il n'était nulle part de mode de faire des seigneurs avec des paysans. » « D'ailleurs, ajouta Willading, vous « n'êtes pas en état de vous donner une constitution, bien moins encore « de vous gouverner. » La conduite de Berne et de Zurich en cette circonstance prouve que la soif de dominer et non la religion était le mobile de la guerre injuste qu'ils avaient faite aux cinq cantons.

La bataille de Villmergen eut au reste les suites déplorables qu'auront toujours les guerres de Suisses à Suisses. Les années qui suivirent furent des années de malaise, de méfiance, de tiraillements intérieurs. La discorde troubla d'abord les cinq cantons, où le peuple et les magistrats s'imputaient réciproquement leur défaite, et ne s'entendaient que pour accuser le clergé de tous les maux de la dernière guerre. Lucerne sévit avec rigueur contre les auteurs et fauteurs de la prise d'armes. Il interdit le canton au jésuite Dillier d'Underwald, envoya aux galères l'ermite Wiltisberger, obtint le rappel du nonce Carracioli et condamna au dernier supplice les orateurs qui avaient entraîné le peuple dans l'assemblée de Rothenbourg[1].

[1] Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XIII, 535.

Une défaite s'oublie à la longue, mais non la perte d'un territoire et des intérêts matériels qui s'y rattachent. Les cinq cantons firent comme Soleure après la guerre des paysans; ils se rapprochèrent de la France avec l'aide de laquelle ils espéraient recouvrer leurs droits et leur territoire. Berne avait eu l'idée antipatriotique de conclure une alliance perpétuelle (*Sonderbund*) avec les Pays-Bas et l'Angleterre (21 juin 1713). Les petits cantons en profitèrent pour conclure une alliance analogue avec la France « qui, selon l'expression d'un historien, ren-« dait la Suisse dépendante de la France plus qu'elle ne l'avait jamais « été jusqu'alors[1]. » Le pape Clément XI, affligé de la défaite des catholiques, contribua à resserrer les liens de Louis XIV et des cantons catholiques en recommandant les intérêts de ces derniers au roi. Un envoyé de ces cantons, le landschreiber ou secrétaire d'Uri, nommé Bessler, eut une audience de Louis XIV et le harangua à genoux[2].

Un projet de démembrer la Suisse fut tramé à Versailles comme il l'avait été quelques années auparavant à Vienne et à Rome. Les Autrichiens se fussent emparés de Zurich et les Français de la Suisse occidentale. Égarés par la vengeance, les cinq cantons donnèrent les mains à ce projet parricide qui eût anéanti leur indépendance avec celle de Zurich et de Berne. Mais la crainte des armes de l'Angleterre et d'une nouvelle guerre européenne arrêta le vieux roi Louis XIV. Il se borna à conclure avec tous les cantons catholiques et le Vallais, réunis à Soleure, une alliance étroite par laquelle ce monarque s'engageait à faire restituer aux cinq cantons les terres conquises sur eux dans la dernière guerre (9 mai 1715). L'acte de restitution fut tenu secret et renfermé dans une petite boîte de fer blanc, scellée aux armes de la France et des sept cantons contractants. Le mystère dont on cherchait à environner l'alliance française excita les plus vives alarmes parmi les États protestants. Pendant de longues années ils considérèrent le *Trückli-Bund* (l'alliance de la Cassette) comme une épée de Damoclès suspendue sur leurs têtes, et cette crainte, loin de les rendre plus tolérants pour les catholiques, ne fit qu'aigrir les esprits et envenimer les haines[3].

[1] Henne (Otto), II, 461.

[2] Zellweger, *Geschichte der diplomatischen Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich*, II, p. 390.

[3] Voir ce traité dans Fechter, *eidg. Abschiede* de 1712 à 1743, p. 1378, avec le texte allemand en regard. Les députés des cantons catholiques signataires de cet acte étaient au nombre de 32, en tête Fleckenstein, avoyer de Lucerne; suivaient un Balthasar et un Keller du même État, un Püntiner, un Schmid et un Bessler d'Uri, un Schorno de Schwyz, un von Flüe d'Underwald, un Zurlauben de Zoug, un Gallati de Glaris, Boccard, Vonderweid et Fégely de Fribourg, deux Roll, un Gloutz, un Sury, un Besenval de Soleure, un Geiger et un Souter d'Appenzell catholique, Bourgener et Courten du Vallais, etc.



Mais les craintes qu'avait fait naître l'alliance secrète ne furent pas de longue durée. Car l'année même du *Trückli-Bund* (septembre 1715), expirait à Versailles le fameux monarque dont le règne redoutable avait fondé en Europe la suprématie de la France et menacé à plusieurs reprises l'indépendance et l'intégrité du territoire helvétique.

Les empereurs d'Allemagne n'étaient guère plus favorables à l'indépendance de la Suisse et n'avaient pas renoncé à l'espoir de recouvrer ce *berceau de leur maison*, comme l'appelait dans son testament politique Paul de Hocher, le chancelier de l'empereur Léopold Ier. Cet homme d'État, en mourant, conseillait au monarque, comme la meilleure politique à suivre, de simuler l'*agneau* en attendant qu'il pût montrer le *lion*.

Au moment de la guerre de Villmergen, en 1712, l'empereur Charles VI croyant le jour venu de montrer le lion avait proposé aux États de l'empire d'incorporer au corps germanique, « *la Suisse, le berceau de sa dynastie*. » Ce projet avait échoué devant l'opposition du premier roi de Prusse, prince de Neuchâtel, qui ne se souciait pas de cette extension nouvelle donnée à la maison d'Autriche. Deux ans après, au congrès des cabinets de l'Europe, ouvert sur terre suisse à Baden, les ambassadeurs des deux puissances, les comtes de Trautmansdorf et Du Luc faisaient revivre les projets de la diplomatie contre Berne en les étendant à d'autres parties de la Suisse. En même temps qu'on eût enlevé Vaud à Berne, pour en faire un canton à part ou peut-être une annexe de la France ou de la Savoie, dont le souverain, devenu roi de Sicile, avait repris sans façon le titre de comte de Genève et de baron de Vaud, on eût restitué à l'Autriche le comté de Kybourg acheté par les Zuricois environ trois siècles auparavant, mais sur lequel cette puissance avait conservé, selon le comte Du Luc, *un droit de rachat incontestable*. La Thurgovie eût été exclusivement soumise aux cantons catholiques; Neuchâtel donné au prince de Conti, les principautés ecclésiastiques de Genève, Bâle, Lausanne, Saint-Gall reconstituées au profit des titulaires de ces évêchés. Heureusement pour le corps helvétique, ces propositions que dictaient non l'amour des peuples, mais la haine des cantons évangéliques et les vues intéressées de diplomates sans bonne foi, ne trouvèrent pas faveur auprès des deux grands capitaines auxquels appartenait la solution des questions réservées par le traité d'Utrecht, savoir le prince Eugène de Savoie, le généralissime

des armées impériales et le maréchal et duc de Villars qui représentait Louis XIV[1].

**2. Coup d'œil sur le XVIIIme siècle. — Luttes entre l'État et l'Église.— Opposition contre les jésuites à Fribourg et dans les autres cantons (1712 à 1774).**

« Il est un mal plus funeste que la guerre, c'est l'avilissement des peuples. Les plaies de la guerre se réparent, la dégradation morale conduit les peuples au tombeau. Pendant la paix qui suit la bataille de Villmergen jusqu'à la révolution française, la Suisse endura plus de calamités que dans toutes ses guerres contre la Bourgogne et l'Autriche. Car pendant les quatre-vingts années de repos où se rouillèrent les épées des Winckelried, des Fontana, des Hallwyl et des Erlach, la rouille de l'égoïsme et de l'orgueil acheva de ronger les tables sur lesquelles était gravée la loyale alliance des anciens Suisses, et la vieille Confédération se décomposa comme un cadavre. En vain les fils dégénérés décorèrent pompeusement le cadavre des armoiries de leurs aïeux afin que l'on ne s'aperçût pas que l'esprit qui l'animait autrefois l'avait abandonné. »

Ces éloquentes paroles de l'historien Zschokke ne résument que trop bien la situation morale et politique de la Confédération pendant le XVIIIme siècle. Le célèbre écrivain a seulement eu tort d'en méconnaître par trop le côté glorieux et les efforts de la Suisse de cet âge pour l'émancipation intellectuelle et même pour la régénération morale du pays. Car les plus grands progrès de la civilisation et de la science datent de cette époque mémorable. Le XVIIIme siècle éclipse, à ce point de vue, tous les précédents et voit briller les plus grands hommes qui aient honoré la patrie et l'humanité au sein des Alpes.

A côté de cela, sans doute, des intrigues, des conflits, des troubles de tous genres. Le XVIIIme siècle est pour la Suisse l'ère des révolutions politiques et des chicanes mesquines entre cantons. En revanche, à partir de 1718, les grandes luttes des deux confessions ont cessé; elles ne s'agitent plus, du moins, sur les champs de bataille comme dans la période précédente, mais du haut des chaires et dans les salles des conseils. La lutte aussi est moins entre catholiques et protestants qu'au sein de ces confessions elles-mêmes.

[1] Le prince Eugène voyait avec regret des cantons catholiques se cramponner de plus en plus à la chaine d'or qui les attachait au despotisme de Louis XIV. Il répète dans sa correspondance un mot de Sinkendorf, le plénipotentiaire de l'empereur au Congrès d'Utrecht : « Les Suisses ont mis de côté et réservé pour d'autres temps leur esprit d'indépendance. — Prinz Engen, *Briefwechsel*, Stuttgart, I, 4, p. 64.



Ainsi, révolutions politiques, conflits religieux et progrès intellectuels, ces trois sortes de faits remplissent le XVIIIme siècle et préludent à la grande catastrophe qui, deux années avant sa fin, renversera l'édifice de l'ancienne Confédération.

Les luttes religieuses occupent presque toute la première moitié du siècle. Les États protestants se montrent alors fort occupés à réprimer toute dissidence et à extirper les sectes qui naissent ou se renouvellent sur leur territoire. A Berne, Bâle, Lausanne, une orthodoxie sèche, étroite et ombrageuse poursuit à la fois les anabaptistes, les sociniens, les piétistes, et une secte impure dont la hache du bourreau ne parvient pas à extirper les germes. Un théologien illustre et arrière-petit-fils du grand bourgmestre de ce nom, Jean-Jacques Wettstein est chassé de Bâle comme hérétique et va finir ses jours à Amsterdam. On l'accusait au sein du conseil des XIII de prêcher d'une façon peu orthodoxe et d'avoir fait imprimer un nouveau testament en grec. De pieux ministres et de savants professeurs sont destitués à Lausanne parce qu'ils refusent de jurer le *Consensus*, formule de croyance imposée par Leurs Excellences de Berne. Cette guerre des ministres, comme le peuple l'appelle, est le second acte de la lutte engagée entre l'État et l'Église dans le Pays de Vaud; il ne sera pas le dernier.

L'épisode le plus saillant de la lutte des deux autorités dans les cantons catholiques est l'affaire d'Udligenschwyl au canton de Lucerne. Le curé de ce village avait défendu la danse un jour de dédicace où le bailli l'avait autorisée, et voulut ensuite soumettre les jeunes gens qui avaient dansé à une peine humiliante (1725). Le gouvernement, informé du fait, cita à sa barre le curé, qui refusa de paraître, alléguant les libertés ecclésiastiques. Ces immunités n'étaient pas reconnues en Suisse. Le gouvernement destitua et bannit le curé réfractaire et en fit nommer un autre par la commune qui jouissait du *droit de collation*[1]. L'évêque de Constance, en qualité de chef du diocèse, et le nonce Passionnéi, archevêque d'Éphèse *in partibus* et qui représentait le Saint-Siège en Suisse de 1721 à 1730, protestèrent inutilement. A la fin, Passionnéi quitta Lucerne, transporta à Altorf le siège de la nonciature et pria le pape de sévir contre un gouvernement qu'il accusait de schisme. Benoit XIII occupait le trône pontifical. Il menaça d'interdit le sénat de Lucerne, s'il persistait à méconnaître les *droits de l'Église*. Le sénat répondit avec beaucoup de respect, comme avec beaucoup de fermeté au saint-père, que l'État avait aussi *ses droits* et que ces droits ne lui

[1] L'expression de *collature*, usitée en Suisse, est un germanisme.

permettaient pas de revenir de sa décision. Ce langage énergique fut approuvé par le Grand conseil, la bourgeoisie de Lucerne et les délégués des campagnes (29 mars 1726). L'anathème allait être lancé, lorsque les cantons catholiques, la France, par l'entremise de son ministre à Rome, le cardinal de Polignac, l'empereur Charles VI, par l'organe du cardinal Cienfugos, et le nonce Passionnéi lui-même intervinrent. Le pape mieux informé consentit à un accommodement (1727).

Ainsi finit, après quelques années d'excitation, un conflit qui avait mis en émoi toute la Suisse catholique. Le célèbre écrivain bavarois Gœrres a raconté les phases de cet événement dans un sens très favorable à l'Église, mais il n'a pu s'empêcher de rendre hommage à la fermeté avec laquelle un petit État sut défendre ses droits souverains, « exemple unique, ajoute-t-il, dans les fastes de l'Allemagne à cette « époque. »

Une solution moins pacifique avait été donnée, à la fin du siècle précédent, aux conflits qui s'étaient élevés entre le gouvernement de Fribourg et l'évêque de Lausanne. Ce prélat, piémontais d'origine, fut exilé du chef-lieu par le gouvernement des familles patriciennes, à la tête duquel se trouvait alors l'avoyer Gottrau de Pensier, Mgr Strambino, c'est le nom de ce prélat, mourut hors de son diocèse (1684)[1]. La menace d'excommunication n'eut pas le pouvoir de faire fléchir l'aristocratie fribourgeoise. Pieux et allant tous les jours à la messe, le bréviaire sous le bras, les avoyers de ce canton semblables aux magistrats vénitiens ne s'en montraient que plus courageux dans la défense des droits de l'État. Ils obtinrent du pape que le choix des évêques de Lausanne se fît exclusivement parmi les indigènes du canton et ne tombât plus comme auparavant sur des gens étrangers au pays et à ses mœurs. Grâce à cette attitude énergique, l'évêque de Lausanne, Mgr Duding se vit contraint de renoncer formellement au concile de Trente par une déclaration expresse qu'il remit à l'avoyer régnant d'Alt en 1742[2].

La conduite des jésuites de Fribourg pendant le conflit de l'État avec l'évêque est digne de remarque. Ils gardèrent une prudente neutralité, de même que pendant les deux guerres religieuses de Villmergen, en 1656 et 1712. Ils ne sortirent de leur inaction que pour faire condamner à Rome un livre où un ecclésiastique revenu de la Cochinchine, M. l'abbé Favre, d'Échallens, attaquait leurs doctrines. L'ouvrage fut

[1] Kuenlin (Franz), *Der Bischof Strambino zu Freyburg in der Schweiz*. Sursee, 1833. Ce prélat disait : « Quanti Gottrauni, tanti coioni. »

[2] *Rathsmanual* de Fribourg, p. 212, où la déclaration d'exil est libellée dans tout son contenu.



brûlé sur la place publique de Fribourg par la main du bourreau (1746). M. Favre rentra cependant en grâce sous les évêques postérieurs, devint curé d'Assens, et par ses relations avec le célèbre médecin Tissot et les étrangers de distinction qui séjournaient à Lausanne, prépara doucement le rétablissement du culte catholique dans cette ville.

La manière dont on fermait la bouche aux antagonistes des jésuites à Fribourg n'empêcha pas l'opposition de se produire plus d'une fois encore dans les rangs du clergé. Cette opposition se manifestait aussi à Soleure, à Porrentruy, dans le Vallais et à Lucerne, dont les magistrats étaient sans cesse en guerre avec ces religieux pour les frais d'entretien ou pour la méthode d'enseignement. Le vice-landamman Augustin de Reding n'en essaya pas moins de les faire recevoir à Schwyz. Mais il offrit vainement un écu par votant à la landsgemeinde pour l'engager à autoriser l'établissement d'un collège de jésuites (1758).

Les capucins, prêtres démocrates et chers aux montagnards firent échouer ce projet, combattu également par quelques familles puissantes. Peu d'années après, un pape, ami des lumières et de la tolérance, Clément XIV supprimait les jésuites (1773), à la demande des rois de la maison de Bourbon et même d'une partie du clergé catholique[1].

**3. Factions au XVIII$^{me}$ siècle. — Factions des Rudes et des Doux dans les cantons démocratiques de Zoug, de Schwyz et des deux Appenzell. — Factions aristocratiques à Fribourg et à Lucerne (1712 à 1790).**

Les luttes politiques du XVIII$^{me}$ siècle présentent deux caractères bien différents. Les unes sont de véritables insurrections, des insurrections de *droits* et de *liberté;* les autres ressemblent plutôt à des *factions* et sont des luttes d'intérêts et de pouvoir, fomentées par les familles régnantes ou par quelques ambitieux qui aspirent à la domination.

Parmi ces dernières, les factions des *Rudes* appelés aussi « Durs » et des *Doux* jouent le principal rôle. Ces noms de partis avaient déjà été employés pendant la guerre des paysans et dans celle du Toggenbourg; ils continuèrent à désigner dans plusieurs cantons les antagonistes et les partisans des gouvernements. Quatre États démocratiques, Zoug, Schwyz et les deux Appenzell furent troublés par les querelles des Rudes et des Doux. Des factions d'un autre genre mirent en péril à

[1] Theiner, *Histoire du Pontificat et de la vie de Clément XIV*, trad. par de Geslin. Paris, 1852. La suppression des jésuites avait été demandée au pape par 34 évêques espagnols qu'il est impossible de faire passer pour des philosophes, des francs-maçons et des voltairiens. Deux seuls s'étaient prononcés en leur faveur. I, 87 et 545.

la même époque les deux aristocraties de Fribourg et de Lucerne. De nouveaux troubles agitèrent aussi les Grisons, cette terre classique de la démagogie et des rivalités de familles. Quelques détails sur ces événements sont nécessaires pour faire comprendre la vie politique de la Confédération à cette époque de transition.

Le petit État de Zoug, avec quelques mille habitants, répartis sur dix lieues carrées, avait déjà donné au XV[me] siècle le signal des révolutions politiques. En 1702, les communes rurales de Baar, Menzingen et Aegeri se soulevèrent de nouveau et cherchèrent à former un État indépendant. L'envoi de représentants fédéraux réprima ces menées séparatistes. Mais, un quart de siècle plus tard, des troubles plus sérieux éclatent à l'occasion de la famille Zourlauben, dont les richesses et l'ambition excitaient l'envie. L'amman Béat Jacob Zourlauben, mort en 1717, avait été justement honoré comme le *père de la patrie*. Son frère cadet, Fidèle, devenu, à son tour, premier magistrat ou amman, en 1722, était, au contraire, un homme injuste, vénal, adonné au vin et qui gouvernait par la corruption.

Distributeur de l'argent et du sel de la France, il avait soin de s'en faire donner la majeure partie. Un parti se forma contre lui, ayant à sa tête le conseiller Schoumacher, dont la grand'mère avait été brûlée comme sorcière sous le gouvernement d'un Zourlauben. Le parti des Durs ou mécontents demanda que les pensions de France fussent distribuées à tous les citoyens. Le refus de l'ambassadeur de France provoqua un soulèvement. Fidèle Zourlauben, contraint de s'enfuir à Lucerne, fut banni pour 101 ans et mourut dans cette ville (1731). Les biens de la famille s'élevant à 16,175 florins, furent distribués au peuple. Schicker, un des chefs des Durs, avait été élu amman en 1729. Il fait place deux ans après à Schoumacher, qui règne par la terreur et remplit les prisons des partisans des Zourlauben, les privant de leurs droits civiques, les frappant d'amendes exorbitantes ou d'un exil perpétuel. De trente-six membres du conseil, quatre seulement avaient été conservés par le dictateur. La plupart d'entre eux sont réduits à chercher un asile sur un sol neutre, à Cressier, dans le pays de Neuchâtel. Non content de les avoir chassés de leurs foyers et comme pour justifier leur expulsion, Schoumacher les dénonçait à la diète dans un pamphlet habilement conçu. Les exilés y répondaient par l'exposé des événements. En attendant, leurs biens qui avaient été mis sous séquestre étaient vendus, et l'argent distribué au peuple ou employé à fortifier la ville contre un coup de main du parti contraire. Dans les assemblées publiques, la moindre velléité de résistance était punie de



peines infamantes et les opposants couraient risque de la vie. Complétement dominée par les Durs, l'assemblée finit par rompre toute relation avec la France, au mépris du traité conclu par tous les cantons. Mais une réaction violente provoquée par les excès de Schoumacher et par l'or de la France, éclate dans la ville de Zoug. Le dictateur, saisi en plein conseil par douze soldats, est conduit au gibet où il a fait clouer les effigies de ses adversaires, et se voit contraint par le bourreau à les porter sur ses épaules à l'hôtel de ville (13 février 1735). Excités par l'ambassadeur de France, les bourgeois de Zoug demandaient la tête de cet homme. L'échafaud fut dressé devant sa demeure. Mais à la prière du clergé, la peine capitale fut commuée en une détention perpétuelle sur les galères sardes. Schoumacher, brisé par la souffrance, ne survécut pas à ses tourments. Arrivé à Turin où il était confondu avec les criminels et enchaîné avec l'un d'eux, il y mourut d'un accès de fièvre chaude. La chute de Schoumacher entraîna celle de ses amis et le rétablissement de l'alliance française ainsi que des Zourlauben, ses promoteurs (1736). Mais le courroux populaire ne s'apaisa tout à fait que lorsque la France eut consenti à partager entre tous les citoyens la pension de 6,000 francs, accordée à ce canton.

Schwyz eut des révolutions d'un genre analogue. Elles avaient pour cause la puissance de la famille Reding qui, aux honneurs du canton, joignait une haute position au service français et la distribution des pensions du roi. Un parti se forma à Schwyz contre les Reding, comme il s'en était formé un à Zoug contre les Zourlauben. Les noms des Durs et des Doux paraissent à Schwyz en 1764. C'était à l'occasion d'un nouveau règlement que le duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV, avait imposé aux régiments contre le gré de la diète. Schwyz ayant défendu les enrôlements, la France punit ce canton en lui ôtant le sel de Bourgogne et en enlevant à trois de ses officiers les compagnies dont ils disposaient. Nazar de Reding, lieutenant général au service de France, avait gardé les siennes, et sa femme, une Reding comme lui, continuait les enrôlements, malgré les avertissements des magistrats. Citée devant le *Landrath* ou grand conseil, la générale se tira d'affaire par ses réponses habiles; elle reçut cependant de nouveau la défense d'enrôler. Mais comme elle continuait de le faire au mépris de la défense, elle fut citée en landsgemeinde et essaya encore une fois de son talent de séduction pour calmer le peuple. Les paysans irrités lui présentèrent alors la pointe de leurs piques en disant : *Élisabeth, tais-toi, ou malheur à toi!* et la condamnèrent à payer un écu de trente batz à chacun des 6000 citoyens de la landsgemeinde. Les Durs ou

ennemis des Reding et de la France, avaient pour meneurs l'aubergiste Pfeil et le tailleur Stædeli. Les magistrats favorables à la France ou mal disposés pour le nouveau système furent exclus des affaires publiques.

Le général Nazar de Reding, étant arrivé lui-même de Paris pour répondre à une citation de ses compatriotes, il y eut un affreux tumulte dans lequel on entendait les cris de « voici le traître, mettons-le en prison, à la torture, pendons-le à ce tilleul. » La contenance noble du général lui sauva la vie. « Je ne crains pas la mort, dit-il, je l'ai vue « de trop près sur le champ de bataille. Mais je n'ai rien fait pour la « mériter. » Il dut quand même promettre au peuple de payer un écu à chaque citoyen et de lui faire rendre par la France le sel de Bourgogne. Mais à la nouvelle que le roi de France renvoyait de France non seulement tous les Schwyzois qui étaient dans ses armées, mais encore ceux qui occupaient les emplois de concierges ou de jardiniers dans les châteaux royaux, les troubles recommencèrent. Le général Reding s'était mis en sûreté au couvent de Seedorf, dans le canton d'Uri. La colère du peuple se tourna contre le landamman Reding, un cousin du général et qui présidait la landsgemeinde. Assailli par des forcenés, il fut maltraité d'une manière indigne et n'échappa qu'avec peine à la mort. Le banneret Jütz ne dut la vie qu'à l'intervention des capucins et à la rapidité de son cheval. Ces deux magistrats furent exclus à jamais des fonctions publiques et condamnés à payer un demi-écu à chaque citoyen. En même temps, on leur donnait cinquante garnisaires, avec ordre de les garder à vue et qu'ils étaient chargés de nourrir. L'amende à payer par ces deux magistrats s'élevait à plus de 80,000 florins. La vengeance populaire n'avait pas épargné leurs fils; ils obtinrent à grand peine de n'être pas punis pour des actes auxquels ils étaient étrangers. Le landamman Reding, exilé de son pays et sans ressources, n'y revint que pour y fermer les yeux, épuisé de chagrin (1775). Plus heureux, le général Reding recouvra la faveur populaire et fut même élu landamman après la chute des démagogues Pfeil et Stædeli, causée principalement par la lutte de ce dernier avec l'abbaye d'Einsiedeln.

La landsgemeinde du 26 mai 1765 (c'était la 38me depuis deux ans) avait déposé Pfeil de toutes ses charges et lui interdit de se mêler des affaires publiques. Les dénominations des partis avaient été également défendues. Les conseils reprirent leurs anciennes attributions[1].

[1] Schilter, *Geschichte der Harten und der Linden* dans le Geschichtsfreund XXI. — Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XV, 165.



Le même caractère de démagogie brutale, mais sans la soif d'argent, qui l'accompagnait à Schwyz, se montre dans les troubles qui éclatèrent au sein des Rodes-Extérieures. C'était à la suite du traité de Rorschach, conclu par les magistrats d'Appenzell avec l'abbé de Saint-Gall. Ce traité portait que les contestations qui s'élèveraient à l'avenir entre les ressortissants des deux pays, seraient vidées par des arbitres fédéraux et non plus par la violence. Ce traité avait reçu l'approbation des préposés de toutes les communes. Mais quand le peuple appenzellois vit qu'il ne pouvait plus vider ses différends selon l'usage traditionnel, à coups de poings ou de bâton, il s'emporta contre ses gouvernants, à la tête desquels figuraient depuis des siècles les Zellweger, de Trogen, famille enrichie par le commerce et honorée pour les services rendus. Un membre de cette famille, Conrad Zellweger, homme considéré, mais timide, remplissait alors les fonctions de landamman. Il avait pour statthalter ou lieutenant Jean Tobler, issu également d'une famille qui marquait dans l'industrie, les armes et la science.

Les Wetter d'Hérisau, hommes nouveaux, ambitionnaient le pouvoir; ils exploitèrent habilement le mécontentement populaire, bien qu'ils eussent eux-mêmes ratifié le traité de Rorschach. « Des deux partis, dit « Monnard, l'un des continuateurs de Jean de Muller, celui des Wetter « s'appelait le grand parti, celui des Zellweger était le petit. En réalité, « c'était l'inverse; mais dans les assemblées populaires et ailleurs en- « core, un homme qui crie en vaut deux. Les noms de Durs ou de « Rudes et de Doux ou de Modérés indiquaient les dispositions du « peuple. Les communes situées derrière la Sitter étaient dévouées au « grand parti, celles de devant presque toutes attachées au petit[1]. »

Les Durs, non seulement criaient, mais frappaient plus fort que les Doux, pénétraient de nuit dans leurs demeures, les rouaient de coups dans leurs lits, sans égard pour l'âge et le sexe (1732).

A la landsgemeinde de Teuffen, le docteur Laurent Zellweger, un des hommes les plus instruits et les plus éloquents de la Suisse, ayant voulu exposer la question au peuple, fut en butte aux outrages et aux mauvais traitements de ses adversaires. Présentant alors aux assaillants la garde de son épée : « j'aime mieux mourir, dit-il, que de vivre en esclave au « sein d'un peuple qui se dit libre. » Un autre magistrat, octogénaire, eut la barbe et les cheveux arrachés. Le landamman Conrad Zellweger fut expulsé de la tribune et remplacé par l'un des Wetter. 4000 Doux, ayant pris les armes à Trogen pour défendre le gouvernement, le

[1] Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XIV, 184.

28 décembre, les chefs mêmes de ce parti craignant l'effusion du sang, les engagèrent à se soumettre aux décisions de Teuffen. La diète intervint et envoya quelques-uns de ses membres dans l'Appenzell. Mais l'intervention de la diète fit plus de mal que de bien, parce que les députés qu'elle envoya se laissèrent intimider par l'attitude hostile des paysans. « Nous ne voulons pas, disaient ces derniers, qu'on nous fasse « la loi. L'amnistie qu'on nous propose, la voici, et ils montraient deux « cordes. » Quelque temps après, une rixe sanglante s'engageait à Gais, où beaucoup d'hommes des deux partis perdirent, qui un œil, qui l'ouïe, mais où il n'y eut, chose étonnante, ni bras, ni jambes cassés, « grâce (dit un témoin oculaire, ce même Laurent Zellweger, dont nous parlions tout à l'heure), à la providence ou à la solidité des os des habitants du pays. » Les pasteurs eux-mêmes jouaient un rôle dans ces scènes de sauvagerie. Mais pendant que le digne ministre Stæhelin allait d'un camp à l'autre porter des paroles de paix, l'odieux Zuberbühler, feignant la conciliation, persuadait aux Modérés, en invoquant un Dieu de miséricorde, de poser leurs armes et tombait ensuite sur eux avec les Durs qui s'étaient renforcés dans l'intervalle. Bon nombre de combattants furent relevés comme morts du champ de bataille.

La landsgemeinde de Hundwyl, présidée par Wetter père, alors octogénaire, le 29 mai 1733, loin de mettre un terme au désordre, lui donna un caractère officiel. Wetter fils, homme éloquent et délié, qui fut élu landamman, fit condamner les Zellweger et les Tobler à la fustigation, à l'amende, à la privation des droits civiques. Les cantons suisses, qui auraient dû arrêter ces excès, les favorisaient par leur propre désunion, Berne et Zurich soutenant les Doux, pendant que Glaris et Schaffhouse appuyaient les Durs.

Un nouveau brandon de discorde, la question de l'enrôlement pour le service de France, vint diviser tout le pays en deux nouvelles factions, les Français et les Autrichiens. Le parti français ayant pour lui les Wetter, décida à la landsgemeinde qu'on chasserait comme mauvais patriotes tous les amis de l'Autriche (avril 1735). Mais Wetter fils, que l'exercice du pouvoir et l'expérience des affaires avaient enfin ramené à des sentiments plus modérés, fit ajourner d'*une petite année* (Jährlein), l'exécution de la sentence. Dans l'intervalle, les esprits se calmèrent et il ne fut plus question de cette expulsion arbitraire et inique. Le terrible pasteur Zuberbühler, lui-même, se repentit du mal qu'il avait fait et en demanda pardon en pleurant à ses ouailles. Le peuple entier revenu de ses préventions, voulut porter au pouvoir ce même docteur Zellweger qu'il avait failli égorger deux ans auparavant. Mais il eut le bon esprit de refuser ce périlleux honneur.



Les Rodes-Intérieures ne profitèrent point des leçons qu'avaient reçues leurs voisins des Rodes-Extérieures. Dans ce demi-canton, peuplé de pâtres et très attaché à la religion catholique, une rivalité pareille à celle qui avait divisé les Zellweger et les Wetter existait entre Jacques Geiger, ancien landamman du pays et Joseph Souter, aubergiste à Gonten. Le peuple qui s'était épris d'une belle passion pour l'humeur joviale et les saillies spirituelles de son cher Seppli [1], l'éleva, malgré son peu de culture, au poste lucratif de bailli du Rheinthal et bientôt après à la première magistrature de ce demi-canton.

Mais le landamman Souter s'était attiré la haine des capucins par ses épigrammes, et celle des riches par son opposition à la loi qui dans les faillites donnait la préférence aux créanciers du pays sur ceux du dehors. « Cette loi, dit Souter à la landsgemeinde, nous enlève la con- « fiance de nos voisins qui ne voudront plus prêter d'argent à nos con- « citoyens pauvres. » Les riches répondirent en accusant le landamman régnant de favoriser les étrangers au détriment des indigènes. Souter donna une nouvelle prise à ses ennemis en rachetant pour son compte une partie des pâturages du Sentis vendus à la commune d'Oberriet, dans le Rheinthal, et en se mettant en possession de l'alpe entière, avant que les huit cantons suisses, corégents de la contrée, eussent prononcé sur la question de droit soulevée par les gens d'Oberriet. Les cantons ayant pris fait et cause pour ces derniers et réclamé des dommages-intérêts pour la commune, le *Landrath* ou grand conseil des Rodes-Intérieures rejeta toute la faute sur le landamman qu'il avait soutenu jusque alors. Ce dernier eut beau dire en conseil qu'il prenait tous les frais du procès à sa charge; ses ennemis répandirent le bruit qu'il avait trompé ses collègues et compromis l'honneur des Rodes-Intérieures. Le *Landrath* lui enleva les sceaux, les rendit à Geiger et le dégrada de tous ses droits civiques. Souter en appela à la landsgemeinde, et une troupe de paysans qui lui étaient dévoués pénétrèrent de vive force dans l'hôtel de ville, menaçant les conseillers de les jeter par la fenêtre. Mais à la landsgemeinde suivante, le parti Geiger l'emporta sur le sien; Souter fut arraché du siège de landamman et traduit en justice sous le poids d'accusations mystérieuses. Il espérait encore apaiser l'orage par un pèlerinage qu'il fit à Einsiedeln dans une attitude suppliante. Mais on profita, au contraire, de son absence pour le bannir à perpétuité du sol suisse, et attacher son nom à la potence comme celui d'un ennemi de la religion et de la liberté.

[1] Diminutif de Joseph dans le dialecte du pays.

Courbé par le chagrin, Souter se retira à Constance. Il lui restait toutefois des partisans dans l'Appenzell, et lorsque le malheureux vieillard demanda la révision de son procès après quelques années d'exil, soixante-dix hommes courageux appuyèrent sa demande et lui servirent d'escorte. Mais le tribunal, présidé par Geiger, écarta la petition et punit d'une fustigation cruelle les pétitionnaires. La fureur de ses ennemis n'était point encore assouvie. On répandit le bruit que Souter méditait d'envahir les Rodes-Intérieures avec des corps francs des Rodes voisines. En même temps un membre du conseil, nommé Mathias Buff, feignant pour le vieillard une amitié perfide, engagea sa fille à lui écrire de se trouver à tel jour dans un village des Rodes-Extérieures pour y traiter une affaire importante. Souter donna dans le piège, se laissa attirer sur le territoire des Rodes-Intérieures, fut saisi, garrotté, jeté sur un traîneau découvert et transporté à Appenzell au mois de février par une neige battante. Appliqué trois fois à la torture, il n'avoua aucun crime. Il n'en fut pas moins condamné à mort et exécuté le même jour, un mois après son arrestation (9 mars 1784). Vingt juges refusèrent d'adhérer à la sentence et firent insérer leur protestation au protocole. L'infortuné Souter mourut avec courage, léguant à ses bourreaux d'affreux remords. L'un d'eux, qui se trouvait à la diète de Frauenfeld quelques années après, ayant entendu prononcer le nom de Seppli, entra dans un accès de frénésie et se précipita d'un second étage. Le sentiment de l'injustice de cette condamnation était au fond de toutes les âmes. Le traître Mathias Buff, déposé de sa charge, traîna une existence déshonorée. Un demi-siècle cependant s'écoula avant que le procès de Souter pût être revisé et son innocence reconnue. Ce n'est qu'en 1824 que sa mémoire fut réhabilitée par un décret du landrath et ses restes inhumés dans le cimetière commun.

Un sort un peu moins cruel avait atteint quelques années auparavant le général Travers d'Ortenstein, chef d'une des nombreuses factions qui déchiraient les Grisons.

Irrité de se voir supplanté à la cour de France par Ulysse de Salis Marschlins, le général et baron Jean Victor de Travers s'était retiré dans son château de Paspels ou Ortenstein, chef-lieu de la juridiction de ce nom dans la ligue de la Maison-Dieu. Mais, là encore, son influence portait ombrage aux Salis, jaloux de tout pouvoir qui n'était pas le leur. Le rival de Travers, Ulysse de Salis-Marschlins, avait feint de se rapprocher de Venise et offert au Sénat des facilités de communication commerciale, uniquement dans le but de piquer l'Autriche au jeu et de l'amener à la conclusion d'un nouveau capitulat avec les Grisons. La



république de Venise donna dans le panneau. L'Autriche alors, comme l'avait prévu Salis, se hâta de renouveler le capitulat (le 23 février 1763). Par ce traité, qui était le troisième du même genre, l'Autriche assurait aux Grisons la possession jusque-là contestée du petit lac de Chiavenne, souscrivait à la restriction de la mainmorte dans la Valteline, c'est-à-dire du droit qu'avait le clergé de la contrée d'acquérir des biens exempts d'impôt et enfin accordait l'exercice du culte évangélique aux Salis et à quelques familles influentes qui avaient des propriétés dans cette province. Mais pendant que la suppression de la mainmorte et la tolérance même restreinte du culte évangélique irritaient le clergé romain, le privilège accordé aux Salis et consorts blessait les familles moins favorisées. Les Vénitiens, de leur côté, pour se venger de l'affront que leur avait fait Salis Marschlins, expulsaient de leurs terres tous les Grisons qui y étaient établis au nombre de mille. Une partie de ces proscrits rentrèrent dans le pays pour maudire les auteurs de leur triste destinée; d'autres se fixèrent dans différents pays de l'Europe, donnant l'exemple de ces émigrations si familières aujourd'hui aux Grisons et qui ont peuplé toutes les villes du monde de cafetiers et de confiseurs de ce canton. Il y eut une réaction contre les Salis. Le général Travers était à la tête de la coalition. Pour se maintenir contre ce dernier, les Salis exploitèrent un ancien conflit qui divisait les gens de la montagne et de la plaine dans la juridiction d'Ortenstein. Des montagnards avinés se portent sur Tumils et assaillent de pierres le général Travers et ses gens; ceux-ci ripostent par des coups de feu qui tuent un homme sur place et en blessent trois plus ou moins grièvement (1766). Effrayé des conséquences de cette escarmouche, Travers s'enfuit à Coire. Mais là encore il trouvait un ennemi dans un ancien bourgmestre de cette ville qui l'accusait de meurtre et l'obligeait à chercher un refuge à Feldkirch sur terre autrichienne. Les Salis profitèrent de cet événement pour reprendre leur prépondérance et la garder pendant vingt-huit ans. La fuite du général Travers, suivie d'une condamnation à l'amende de 1,500 florins, n'avait pas mis fin aux conflits relatifs à la juridiction d'Ortenstein. Il y eut de nouvelles scènes de violence et la lutte ne cessa que lorsqu'on eut décidé la séparation de cette contrée en deux juridictions : celle de la plaine et celle de la montagne[1].

A la vue de ce courroux et de ces caprices du peuple souverain, des rapines, des violences et des actes de cruauté dont nous venons de re-

[1] Röder et Tscharner, *der Kanton Graubünden.* — Moor, *Wegweiser durch das Currätien 1873*, p. 158.

tracer l'affligeant tableau, un lecteur superficiel pourrait être tenté de condamner le gouvernement populaire. Mais que sont ces amendes, ces condamnations à l'exil, ce petit nombre d'hommes morts ou meurtris à côté des massacres ordonnés par les princes et inspirés par la raison d'État ou par le fanatisme. « Faisons un calcul, dit l'historien de la Con- « fédération au XVIIIme siècle, en parlant des troubles d'Appenzell : « deux ou trois hommes morts, un petit nombre d'estropiés, quelques « coups de couteau, d'honorables magistrats destitués ; voilà jusqu'où « s'égare la démocratie en démence pendant vingt et un mois. Que « sont ces jeux d'enfants auprès de ce que sait faire la hache du despo- « tisme dans les mains de Richelieu, auprès d'un seul ordre de « Louis XIV fanatisé, auprès d'une matinée de Napoléon sur un champ « de bataille[1] ? »

D'ailleurs, si la démocratie suisse avait ses démagogues et des chefs indignes qui sacrifiaient à leur intérêt privé les lois éternelles de la justice, elle avait aussi des orateurs et des magistrats magnanimes qui savaient conserver leur dignité et rester fidèles aux lois de la raison et de la conscience. « Appenzell-Extérieur nous offre en 1747 le type du « magistrat démocrate dans son landamman Gebhard Zürcher, qui « occupa la première magistrature pendant un demi-siècle (de 1747 à « 1781). » Charpentier au village de Teuffen où il était né en 1701, et sans autre fortune qu'un petit fonds de terre, il le cultivait de ses mains. Un jour qu'il travaillait devant sa porte, un personnage considérable vint à cheval auprès de lui et demanda un entretien. Zürcher le conduisit à sa maison. L'arrivant lui exposa une affaire juridique, la tête couverte, et jouant nonchalamment avec sa cravache. Zürcher lui demanda : « A qui parlez-vous, est-ce à Gebhard Zürcher le charpentier, ou au landamman ? — Au landamman. — En ce cas, faites votre devoir ; rendez honneur, non à ma personne, mais à mon office. » L'interlocuteur ôta son chapeau, posa sa cravache et répéta son exposé. L'amabilité du magistrat égala la sévérité de ses premières paroles ; celui qu'il rappela aux convenances raconta lui-même ce trait avec respect.

Un procès divisait les habitants de Hundwyl. Une des parties se rendit à Hérisau pour demander l'autorisation de faire à l'autre une intimation juridique. Le landamman Wetter ne voulait l'accorder qu'avec le consentement de son collègue. Les paysans, au nombre d'environ cinq cents, se rendirent à l'habitation de Zürcher, distante d'une demi-

[1] Monnard, *Hist. de la Confédération*, XIV, 219.



lieue de Teuffen. Occupé à réparer le faîte de sa maison, ce chef de la république les vit venir et resta tranquillement sur son toit, attendant que les habitants de son village s'approchassent. Deux députés de la multitude montèrent par l'échelle et lui demandèrent respectueusement audience. Lorsqu'il vit assez de gens de sa paroisse arrivés pour empêcher toute violence, il descendit dans sa maison, et s'adressant aux députés : « Vous avez amené vers moi, dit-il, contre votre serment et votre devoir, cette foule pour m'extorquer une autorisation illégale. Je vous ordonne, au nom du serment que vous avez prêté à votre pays, de calmer ces gens et de les ramener dans leurs foyers. » — Un de ses fils encourut une peine grave. Par égard pour un père universellement chéri et vénéré, le *Landrath* ou grand conseil voulut mitiger la sentence. Zürcher se leva de son siège : « Mon fils, dit-il, est sous l'empire de la loi comme tout autre citoyen ; votre bienveillance me touche, mais en considération des suites, j'exige l'application complète de la loi. » Voilà dit un noble historien, le magistrat républicain de quelques villages : l'âme et non le théâtre fait la vertu ou le héros[1]. »

Glaris eut en 1765 son *Démosthène* dans un pasteur de village. Témoin des mouvements tumultueux de la landsgemeinde et des menées de quelques démagogues jaloux de pousser le peuple dans la voie où s'étaient égarées les démocraties voisines, Steinmüller, ministre à Matt, composa de verve un discours contre ces hommes qui possèdent tout juste assez d'esprit pour semer le désordre et pour rendre suspects au peuple ceux qui l'éclairent et le gouvernent. « Vous êtes libres, hommes « de Glaris, s'écriait le généreux Steinmüller ; mais vous ne l'êtes pas à « la façon des bêtes fauves qui errent dans les forêts. Vous obéissez aux « lois qu'ont dictées la raison et la justice, aux lois que vous vous êtes « données vous-mêmes à la majorité des suffrages. Or, quand vous im- « posez silence aux autres, que vous étouffez les opinions contraires, « que vous éclatez en transports contre un magistrat qui prononce au « plus près de sa conscience et non selon votre fantaisie, est-ce là de la « liberté ? Non, c'est l'oppression, c'est la ruine de notre constitution « républicaine. Vraiment le peuple est comme un prince imbécile qui « ne sait pas distinguer ses vrais amis des égoïstes qui le flattent et « usurpent le nom d'amis. Votre conduite n'est pas faite pour encou- « rager qui que ce soit à se consacrer au service de la patrie. »

Ce mâle et véridique langage blessa le peuple de Glaris. L'auteur ne s'était pas nommé, pensant faire plus d'impression sur l'esprit de ses

[1] Monnard, *Hist. de la Confédération*, XIV, 512-514.

concitoyens. Mais, sachant qu'on s'en prenait à des innocents et qu'on pouvait leur faire un mauvais parti, Steinmüller n'hésite plus, il se dénonce lui-même, comparaît devant la landsgemeinde, et à peine a-t-il commencé à parler qu'il est absous par des acclamations unanimes [1].

Cette journée fut, pour la démocratie glaronnaise, plus glorieuse que celle de Næfels; à Næfels, elle n'avait vaincu que les Autrichiens; ce jour-là, elle se vainquit elle-même.

La virile éloquence du pasteur glaronnais n'eût pas trouvé grâce devant les aristocraties de Fribourg et de Lucerne, trop mesquines et trop ombrageuses pour supporter la moindre critique. Elles virent cependant s'élever dans leur sein des factions dangereuses. A Fribourg, un patricien ruiné et de mauvaises mœurs, Gottrau-Treyfaye, seigneur de Villariaz et ex-colonel au service d'Autriche, forma, sous le couvert de la maçonnerie, une société de bourgeois et de jeunes patriciens, dans le but d'accroître son pouvoir et de se faire nommer avoyer par la bourgeoisie. Ce Catilina fribourgeois fut banni à perpétuité, ou selon la formule en usage, pour cent et un an, du sol helvétique et (comme M^me^ Perregaux-Wattenwyl à Berne) n'échappa à la mort que grâce aux supplications de ses parents qui, au nombre de vingt huit, siégeaient dans les Deux-Cents (1763) [2].

L'aristocratie fribourgeoise se distinguait au moins, en général, par une sévère probité. Il n'en était pas ainsi à Lucerne, où le *péculat* ou vol des deniers publics était la maladie héréditaire des familles régnantes. Dès 1729, un trésorier du nom de Meyer de Schauensee avait laissé un déficit de 44,000 florins dans les caisses de l'État. En considération de son âge avancé, et par le motif qu'il avait manqué par négligence plus que par infidélité, on se borna à le déposer et à exiger la restitution totale de la somme. Mais treize ans après, lorsqu'un parent de ce magistrat et lui-même un des premiers employés de la république, Léodegar Meyer, eut détourné des fonds considérables pour couvrir les dépenses d'un luxe effréné, on fut moins indulgent, et la sentence d'un exil perpétuel fut prononcée contre lui (1742).

Aucun des magistrats lucernois ne s'était montré plus acharné à la perte de Meyer que Jost Schoumacher, chef d'une des premières familles de la république. Cela ne l'empêcha pas de suivre son exemple, et de dissiper en prodigalités et en débauches une somme de 19,000 florins,

[1] Schuler, *Geschichte des Landes Glarus*, 301.
[2] A. Daguet, *Gottrau-Treyfaye ou les Francs-Maçons fribourgeois* (Album de la Suisse romande, Genève, 1843, p. 81).



qu'il feignit lui avoir été enlevée par des inconnus qui avaient pénétré de nuit dans sa demeure. Les amis de Schoumacher cherchèrent à pallier le crime et à le maintenir aux affaires. L'un d'eux, nommé Heidegger, plus tard avoyer, alla jusqu'à soutenir la thèse que le trésor public était le bien commun des patriciens, et qu'on ne devait pas punir un magistrat du premier rang comme un homme du commun. Schoumacher avait un ennemi redoutable dans un membre du Grand conseil, Valentin Meyer, fils de ce Léodegar Meyer, que ses malversations avaient fait exiler à perpétuité quelques années auparavant. Cet homme, tout jeune encore, avait acquis la réputation d'un homme d'État distingué, et brillait surtout par son éloquence. Il mit une passion extraordinaire à la poursuite de cette affaire et parvint à administrer la preuve matérielle que Schoumacher avait volé l'État. Le 29 mars 1762, un jugement rendu contre le trésorier infidèle le condamna à la restitution des sommes enlevées et à la même peine d'exil perpétuel qui avait atteint, vingt ans auparavant, le père de Valentin Meyer. Un autre membre de la même famille, Léodegard Schoumacher, directeur de l'arsenal (Oberzeugherr) qui avait fait perdre à l'État quelques années auparavant une somme de 1500 florins fut condamné à en payer 6000, destitué de son emploi et privé de ses droits civiques. Ébranlé par ces deux sentences, le crédit de la famille Schoumacher croula complètement, lorsque par une troisième, Placide Schoumacher, le fils du trésorier infidèle, jeune homme plein de talent, eût été condamné à mort et exécuté le 6 juin 1764, au milieu de la stupeur générale. Son crime était de s'être entouré de tous les mécontents de Lucerne et d'avoir noué des relations avec les hommes influents des petits cantons, dans le but, dit l'historien avoyer d'Alt, « de culbuter les gouvernements aristocratiques de la Suisse [1]. »

Valentin Meyer était devenu le membre le plus influent des conseils, il primait dans la république comme jadis Louis Pfyffer, le *roi des Suisses*. Mais ce pouvoir même et les réformes qu'il introduisit lui firent des ennemis. La faction abattue releva la tête et trouva un auxiliaire puissant dans le parti de la France que dirigeait le général Louis Pfyffer. On chercha l'occasion de perdre le dictateur et on la trouva bientôt à propos d'un écrit anonyme publié à Zurich et où l'on invitait les États catholiques à supprimer ou à restreindre les ordres monastiques. Meyer fut désigné du haut de la chaire comme l'auteur de l'opuscule anonyme. Sa participation à la société helvétique de Schinznach lui fut

[1] L'historien, avoyer d'Alt, de Fribourg, dans ses *Mémoires inédits* ou *Hors-d'œuvre*.

également imputée à crime Une convocation extraordinaire du grand conseil eut lieu sur la demande de 23 membres. Bien que défendu par dix orateurs et qu'un seul, le conseiller Dürler, eût osé l'attaquer avec vigueur, Meyer vit une majorité se former contre lui. « Le peuple, dit le « conseiller Antoine Schoumacher, veut savoir s'il obéit à des magis- « trats catholiques ou luthériens. » L'opuscule anonyme fut brûlé par la main du bourreau et Meyer, jeté en prison, courait risque de la vie, lorsqu'un ami de ce dernier, le conseiller Krouss, réussit à conclure un compromis qui renfermait l'étrange clause que voici : « Meyer est banni « pour 15 ans, mais conservera sa place qu'il viendra reprendre au bout « de ce temps » (1770). La convention votée par 44 membres contre 31, fut scrupuleusement observée. Meyer vécut 15 ans hors du canton et revint après ces années d'exil occuper la place de membre du petit conseil qu'il garda jusqu'à la révolution helvétique (1785-1798).

Le départ de Meyer rendit la paix à l'aristocratie lucernoise, mais une paix honteuse, marquée du sceau de la cupidité et de l'injustice. Quelques jours après, messeigneurs, dans une ordonnance secrète, décorée du nom de constitution, décrétèrent que « les employés infi- « dèles seraient tenus à restitution, mais sans que leur honneur en « souffrît et qu'on pût les rechercher pour ce fait. » Telle était la corruption d'un gouvernement qui comptait pourtant dans son sein des hommes éclairés et vertueux. L'histoire lucernoise et suisse a placé avec raison à leur tête ce noble avoyer Ours Balthasar, dans lequel la prudence de l'homme d'État et l'érudition du savant s'unissaient au cœur brûlant du patriote et dont la bouche d'or dictait à son fils ces instructions touchantes :

« Aime Dieu par-dessus tout. Mais, après Dieu, que rien ne te soit plus cher que la patrie. Ne l'aime point comme tant d'autres par intérêt, mais par un noble orgueil et un filial attachement. Celui que fait agir l'ambition ne connaît pas la véritable grandeur de l'âme, de la droiture et du patriotisme. Repousse les dons de l'étranger ; ils engendrent le dédain et la mollesse. Mets ton bonheur dans les joies de la famille et dans l'exercice de la bienfaisance. »

Enlevé à ses concitoyens en 1761, l'avoyer Balthasar eut le bonheur de n'être pas témoin des tristes scènes qui jetèrent un voile de deuil sur les annales de son canton. Héritier de ses talents et de ses vertus, son fils Félix Balthasar, alors membre des Deux-Cents et depuis trésorier de la république, lutta en vain pour les empêcher et se montra, en mainte occasion, le champion de la vérité et de la justice. Auteur d'excellents ouvrages historiques, F. Balthasar l'est aussi d'un traité



faiblement écrit sur les *Libertés de l'Église helvétique*, qui a cependant plus d'une fois servi de guide aux gouvernements des cantons catholiques dans leurs conflits avec l'Église [1]. Le livre de Balthasar fut mis à l'index en même temps que le fameux traité du prélat allemand Hontheim, de Trèves qui, sous le pseudonyme de Fébronius, rappelait l'Église catholique à ses origines et à sa constitution représentative. Les idées fébroniennes ou joséphistes (comme on les appellera plus tard) de certains patriciens lucernois, ne les empêchèrent pas d'être intolérants et même cruels envers une secte piétiste qui s'était formée dans ce canton et avait pour chef un postillon exalté nommé Jacob Schmidlin. Le nonce Acciajuoli évoqua en vain le jugement de l'affaire. Le grand conseil de Lucerne tenait à honneur de se montrer aussi bon catholique que le nonce et voulut punir lui-même les sectaires. Schmidlin fut mis à mort, trois de ses acolytes furent condamnés aux galères et le reste de la congrégation composée de 71 personnes, hommes, femmes et enfants, bannis pour 101 ans de la Confédération (1747). On voit avec peine l'auteur des *Droits de l'État*, l'honorable Félix Balthasar, jouer en cette circonstance le rôle d'apologiste de la persécution.

**4. Mouvements révolutionnaires dans plusieurs États de la Confédération.— Davel.— Michéli Du Crest.— Himly et Petit maître. — Petignat. — Henzi. — Les chefs levantins : Forno, Sartori et Orso (1712 à 1760).**

Tandis qu'une partie des États suisses étaient dévorés par de mesquines rivalités de familles et de personnes, de véritables mouvements révolutionnaires, des *insurrections de droits et de liberté* éclataient successivement dans d'autres cantons et dans plusieurs des États alliés du corps helvétique. Ces insurrections locales avaient une cause commune, la *prépondérance excessive d'une ville ou d'un petit nombre de familles*. Le but que se proposaient les insurgés dans les divers cantons était loin, d'ailleurs, d'être identique. Ici le peuple, fidèle aux traditions nationales, se contentait de revendiquer ses *anciens* droits, ses droits *historiques ;* là, imbus de théories *nouvelles*, formulées avec la magie de l'éloquence par les philosophes du temps, les citoyens réclamaient l'égalité absolue et la souveraineté populaire, telle qu'on l'entend aujourd'hui. Même contraste parmi les chefs et les coryphées de ces tentatives de révo-

[1] Casimir Pfyffer, 492. M. de Segesser, II, 131, appelle le traité de Balthasar un écrit janséniste.

lutions. Tandis que les uns, enthousiastes pour le bien public comme Davel, rêvaient l'affranchissement de leur patrie ou d'une classe de citoyens opprimés ; d'autres, mus par des considérations moins élevées, cherchaient avant tout à satisfaire leur soif de domination ou de puissance[1]. Ces tentatives de révolutions ayant toutes échoué, on vit plus d'un ami sincère et ardent du droit populaire tomber victime de la rigueur des lois ou de la vengeance des gouvernants. La sinistre figure du bourreau occupe une grande place dans l'histoire du XVIII^me siècle, et les progrès de la civilisation ne l'empêchent pas d'être considéré comme le principal soutien de la société civile et religieuse. La révolution française elle-même ne le supprime, en 1789, que pour le rétablir avec la guillotine en 1793.

Le mouvement de Zurich, en 1713, ne présente pas le caractère lugubre qui distingue d'autres mouvements révolutionnaires de l'époque. Les bourgeois du chef-lieu étaient mécontents du gouvernement, composé de soldats et de marchands enrichis, qui administraient négligemment et vendaient même la justice. Ils s'assemblèrent sur la place des Tilleuls, le 8 septembre, au nombre de 600, et par la fermeté unie à la persévérance, ils obtinrent la réforme de plusieurs abus et la restitution à la commune de droits importants (le droit de décider de la paix, de la guerre, et celui de réviser la constitution). Tout cela se passa très légalement et sans grand tumulte, grâce à la modération de l'orateur du peuple, le noble physicien et naturaliste Scheuchzer ; grâce aussi à la prudence du bourgmestre Escher, magistrat estimé et aussi populaire que l'était peu le bourgmestre Holzhalb, son collègue. On prétend que le mouvement de 1713, en intimidant les magistrats, eut le bon effet d'empêcher la formation d'un patriciat de naissance, comme celui qui existait dans d'autres villes, ou une oligarchie de richesses, comme celle qui s'était formée à Bâle. L'esprit relativement libéral qui animait le gouvernement de Zurich se manifesta en 1719 par l'ordonnance qui astreignait les communes rurales à ouvrir de bonnes écoles primaires. Les *Junker* ou nobles continuèrent néanmoins à ne se voir qu'entre eux à l'exclusion des bourgeois, et à considérer comme une mésalliance le mariage de leurs filles avec de simples bourgeois ou des étrangers. Les Orelli, originaires de Locarno et alliés aux premières familles de Zurich, n'obtinrent leur admission aux honneurs qu'en menaçant d'aller s'établir à Berne.

[1] « Presque tous les tyrans, on peut dire, ont été des démagogues qui avaient gagné la confiance du peuple en attaquant les principaux citoyens. L'oligarchie a ses démagogues comme la démocratie. » (*Politique d'Aristote*, liv. VIII, chap. VIII.)



Une révolution, ou plutôt une restauration du genre de celle de Zurich, eut lieu dans le Nidwald l'année suivante. Le landamman Zelger étant sorti de charge, son successeur, Jean-Jacques Ackermann (le même qui s'était signalé par ses exploits et par son humanité dans la guerre de 1712) voulut abolir par une loi nouvelle le droit traditionnel qu'avait chaque citoyen de faire une motion à la landsgemeinde. « C'est l'abus de ce droit, dit Ackermann, dans l'assemblée du peuple, qui a été cause de la guerre et de la défaite de Villmergen. » Il proposait également de ne plus porter les affaires majeures devant la landsgemeinde, mais devant le double ou triple Landrath, comme présentant des garanties de sagesse et de prudence qui manquaient à la première. Le peuple ayant refusé sa sanction à cette loi inconstitutionnelle, le gouvernement entier quitta la landsgemeinde et alla siéger dans les cabanes des charbonniers qui se trouvaient dans le voisinage, pensant par cette retraite inopinée mettre le peuple dans l'embarras. Mais un simple paysan, nommé Melchior Odermatt, de Dallenwyl, appelé à présider l'assemblée, s'en acquitta avec convenance, et ordonna aux magistrats de reprendre leur place. Ils obéirent. On procéda ensuite aux élections. Le peuple, qui voulait donner une leçon à ses gouvernants, élut landamman Odermatt, et lui donna pour second (*Statthalter*) Ackermann (14 mai 1713). Toutefois, dans une troisième landsgemeinde tenue à ce sujet, le peuple consentit à faire pour une année l'essai de la restriction proposée par Ackermann. On voit même les gouvernants édicter des peines contre quelques-uns des auteurs de la première landsgemeinde « ce qui ne « laissait pas, comme dit l'historien d'Underwald Businger, de consti- « tuer un petit empiètement (nous dirions un grand) sur les droits « d'un peuple libre et sur l'institution de son existence politique[1]. »

Le canton de Schaffhouse, où les bourgeois avaient dû mettre un terme aux empiètements oligarchiques du gouvernement vers la fin du siècle précédent, fut agité pendant quelques années pour la minime affaire d'une patente d'aubergiste, qui donnait un concurrent à l'aubergiste de la commune de Wilchingen. Les habitants de ce village refusèrent de prêter serment. Deux occupations militaires, l'une de 200 et l'autre de 800 hommes, ne parvinrent pas à briser la résistance de ces villageois. Au nombre de 130, ils se réfugièrent sur le territoire autrichien du Hégau et y vécurent quelque temps, sous la protection de l'empereur d'Allemagne, Charles VI, qui avait grande envie de s'en servir pour faire une mauvaise querelle à la Suisse et revendiquer ses

[1] Businger, *Die Geschichten des Volkes von Unterwalden*, II, 343.

droits de suzeraineté. Mais les brouilleries qui survinrent entre ce monarque et la France l'empêchèrent de donner suite à ce dessein (1729). Abandonnés par leur protecteur, les gens de Wilchingen s'empressèrent de se soumettre et le gouvernement eut le bon esprit de laisser tomber cette affaire.

L'insurrection du Werdenberg, dans le canton de Glaris, eut des suites plus graves. Cet ancien comté, comprenant une ville et six villages, séparés de Glaris par le pays de Sargans, avait été acquis à prix d'argent par les Glaronnais, qui avaient promis d'en respecter les franchises. Mais en 1705, la landsgemeinde glaronnaise ayant demandé à voir la charte qui les octroyait, refusa de la rendre, offrant aux Werdenbergeois de leur en expédier un nouvel acte. Indignés de cet abus de confiance, ces derniers refusèrent de prêter serment au nouveau bailli qui entra en fonctions, l'an 1719. Le peuple glaronnais s'adressa à la diète, pensant obtenir d'elle la sanction de son injustice. Celle-ci donna gain de cause aux sujets contre une démocratie tyrannique. Mais la landsgemeinde de Glaris, persistant dans l'injustice, fit occuper Werdenberg par 800 hommes (le 4 janvier 1722), condamna ce malheureux pays à des peines exorbitantes et le priva du port d'armes, ainsi que de toutes ses franchises. La plus grande partie de la population mâle s'était réfugiée sur le territoire zuricois et dans le bailliage de Sax, dont le premier magistrat, Nabholz, prit ces pauvres gens sous sa protection. Quelques années après cependant, le peuple de Glaris revenu de son égarement, rendait aux réfugiés leur patrie, et à la population du Werdenberg, ses armes et ses franchises (1725-1734).

Au milieu de ces orages obscurs se détache, comme un rayon lumineux, l'épisode tragique du major Davel (1723). Cet homme étrange, héroïque, illustré par son courage et son humanité dans les armées de Marlborough, du prince Eugène et dans la guerre nationale de Villmergen, rêvait depuis longtemps, dans sa maison de Cully, l'affranchissement de son pays de la domination bernoise. L'abaissement moral de ses concitoyens touchait encore plus son cœur chrétien que leur abaissement politique. « L'égoïsme des villes et l'ignorance du peuple, « l'impiété et la corruption générale, la soif de l'or et des procès, telles « sont, se disait-il à lui-même, les causes de tous nos maux. Nous « voulons être libres; le peuple doit cesser d'être sujet d'une ville étran- « gère par son origine, sa langue et ses mœurs. Des magistrats intègres « et un clergé savant et pieux doivent inspirer au peuple les senti- « ments de la vertu. »

Tous les actes du gouvernement bernois ne faisaient que confirmer



Davel dans ses convictions. Non content d'avoir dépouillé le pays de Vaud de ses libertés politiques, le sénat bernois violentait les consciences et humiliait le clergé et l'académie de Lausanne, par l'obligation de jurer le formulaire. L'occasion, d'ailleurs, paraissait favorable. L'administration bernoise mécontentait les pays sujets, et sa puissance excitait la jalousie de tous les cantons protestants et catholiques. L'hostilité de la France contre Berne ne devait pas être non plus un mystère pour un homme aussi au courant que Davel de la situation des esprits. Les dispositions hostiles que l'État de Fribourg nourrissait alors contre celui de Berne lui étaient connues. Il revient à plusieurs reprises sur ce point dans ses entretiens avec Messieurs de Lausanne et le major de Crousaz [1].

Enthousiasmé pour son dessein et comme poussé, dit-il, par une force supérieure, Davel se décida à frapper le coup décisif qui devait faire du pays de Vaud un canton indépendant. Il profita du moment où tous les baillis du pays de Vaud étaient à Berne, pour les élections du grand conseil. Mais bien résolu à ne faire le malheur de personne et à n'exposer d'autre tête que la sienne, dans cette entreprise périlleuse, le généreux major conspire seul, sans confidents ni complices, et fixe le 31 mars pour l'exécution de son projet. La veille de ce jour, feignant d'avoir reçu des ordres de Leurs Excellences, il convoque à Cully, comme pour une revue, les hommes de son bataillon, puis il entre dans la ville de Lausanne, tambour battant, et range ses hommes en bataille sur la terrasse de la cathédrale, remplie aussitôt d'une foule de peuple, inquiète et surprise à la fois de ce qui arrive.

Davel alors se rend au conseil de ville, assemblé à l'extraordinaire, et lui fait part de ses vues, pour soulever le pays de Vaud et en faire un quatorzième canton de la Confédération suisse. Les membres du conseil eurent beaucoup de peine à dissimuler l'étonnement et l'horreur que leur inspirait ce plan de rébellion aussi inattendu qu'inouï. Toutefois, dans la crainte d'irriter ce chef déterminé et la troupe qu'il commandait et que l'on croyait d'accord avec lui, on eut l'air d'entrer dans ses idées. Mais pendant qu'on circonvient le major, en l'invitant à souper, on a soin de loger ses officiers et sous-officiers hors de la ville, on arme la bourgeoisie, on fait venir en toute hâte les milices des

[1] Je suis sûr du Canton de Fribourg . . . Fribourg n'attend qu'un signal. Verdeil, *Histoire du Canton de Vaud*, 116 et 121. Dans sa récente histoire de la Confédération en deux volumes, M. Vulliemin dit que Davel avait entendu l'ambassadeur de France, le comte Duluc, dire qu'il fallait arracher Vaud à Berne pour en faire un quatorzième canton (II, 231). On voudrait savoir où et quand.

environs et l'on expédie un courrier à Berne pour avertir Leurs Excellences. Puis, lorsque toutes les mesures sont prises pour la sûreté de la ville, et tous les principaux quartiers occupés par la troupe fidèle, on arrête Davel au moment où, en grand uniforme, il se disposait à monter à cheval pour aller soulever la ville de Moudon, comme il croyait l'avoir fait de celle de Lausanne. Étonné d'abord et prenant son arrestation pour un malentendu, il ne tarde pas à lire la vérité sur le visage de ceux qui l'environnaient. Alors il remet son épée avec calme à l'officier qui l'arrêtait, en disant : « Je vois bien que je vais être la victime de cette affaire. Mais qu'importe, il en arrivera quelque avantage à ma patrie. »

A la nouvelle des événements de Lausanne, le gouvernement de Berne, croyant à une insurrection générale, avait fait partir en toute hâte les baillis et le commandant militaire du pays de Vaud. Mais il fut bientôt rassuré par les protestations de dévouement qui arrivaient de toutes parts et les marques d'indignation qu'on donnait contre l'*attentat odieux* de Davel. Comme on ne pouvait croire cependant que le major fût sans complice, on le mit à la torture à plusieurs reprises et même avec tant de cruauté que les ongles lui sautèrent des pouces qu'on écrasait entre deux étaux. L'un des juges lui ayant demandé s'il souffrait : « Oui, Monsieur, lui répondit-il avec sérénité ; mais je suis persuadé que vous souffrez autant que moi. » Puis, s'exaltant à la pensée du bien qu'il avait voulu faire à son pays : « Jour heureux, dit-il, je suis dans les fers pour la gloire de Dieu et de ma patrie. »

Davel fut jugé non par les tribunaux de Berne, mais par les propriétaires de maisons de la rue de Bourg, à Lausanne, qui avaient conservé, depuis des siècles, le droit de haute justice dans la cité. Sur trente-un citoyens qui composaient ce jury, trente votèrent la mort de Davel, motivant leur sentence sur ce que Davel avait trahi son serment et abusé de la confiance de Leurs Excellences, en se servant contre elles des troupes qu'il avait à ses ordres. Le jugement, confirmé à Berne le 21 avril, fut exécuté à Vidy, près Lausanne, le 24. Les derniers instants du major furent ceux d'un sage et d'un chrétien. Sur l'échafaud, il exhorta le peuple à la vertu, de la manière la plus touchante, et, serrant la main aux ecclésiastiques qui l'entouraient et fondaient en larmes, il s'assit avec le plus grand calme sur la chaise fatale, d'où sa tête roula quelques minutes après [1].

[1] La mort de Davel a inspiré le pinceau d'un artiste vaudois, M. Gleyre. L'histoire de Davel a été écrite en détail par un littérateur vaudois, M. Juste Olivier ; elle a aussi fait le sujet d'un drame de MM. Gaullieur et Hurt-Binet.



Les rebelles punis, Berne récompensa magnifiquement tous ceux qui avaient contribué à la répression de la révolte, à commencer par le bourgmestre de Crousaz et son fils le major, dont un ancêtre avait déjà éventé la conjuration du parti savoyard un siècle et demi auparavant. On destitua, au contraire, le ministre de Saussure, qui avait parlé en termes trop favorables de Davel dans l'allocution qu'il avait prononcée sur l'échafaud.

La leçon toutefois ne fut pas perdue pour le gouvernement de Berne. Comme Davel l'avait prévu, son coup hardi tourna à l'avantage de sa patrie. Une partie des abus cessèrent, et « ce qui les fit cesser, dit l'historien anglais Gibbon, ce fut le courage de Davel, enthousiaste, il est vrai, mais enthousiaste pour le bien public. » Du reste, le plus grand avantage que retira le pays de Vaud de l'exemple de dévouement donné par cet homme unique, n'est pas dans les réformes administratives. Qui sait dans combien d'âmes honnêtes, mais engourdies par le bien-être matériel et la mollesse, le sang de ce juste aura réveillé l'idéal du patriotisme et de la vertu ? Pour la beauté morale et la profondeur du sentiment religieux qui anima toute sa vie, Davel n'a qu'un rival dans notre histoire, c'est Nicolas de Flue. Son héroïsme patriotique et les voix intérieures auxquelles il disait avoir obéi, l'ont fait aussi comparer à la libératrice de la France, à Jeanne la Lorraine [1].

Le grand calme des Vaudois à cette époque et leur obéissance passive à la volonté des hauts seigneurs de Berne font un contraste singulier avec l'esprit remuant et les luttes républicaines qui agitent le petit État voisin de Genève. Le supplice de Fatio et de Lemaître n'avait fait qu'aigrir la bourgeoisie. Les deux conseils des Vingt-Cinq et des Deux-Cents ayant décidé de leur chef, sans consulter le conseil général, de fortifier la ville, et établi à cet effet un impôt pour 10 ans, le mécontentement fit des progrès. Un membre du conseil des Deux-Cents, appartenant aux familles aristocratiques, capitaine au service de France,

[1] Au reste, Davel a été jugé bien différemment selon les époques et les points de vue. Pour l'auteur du *Précis historique de la Révolution du Canton de Vaud*, M. de Seigneux (Lausanne 1831), Davel n'est qu'un cerveau dérangé et son entreprise, un acte d'inexplicable démence, *sans cause sérieuse*, attendu que Berne gouvernait le pays avec justice et sagesse. L'auteur nous montre le gouvernement bernois favorisant l'agriculture et l'industrie sur les bords du Léman, prohibant l'entrée des vins et des draps étrangers, abolissant la servitude personnelle, établissant l'égalité devant la loi et rendant la justice avec impartialité et à peu de frais (I, p. 65). « L'entreprise de Davel, dit-il encore, est la seule qui ait troublé le pays de Vaud pendant toute la durée de la domination bernoise. Elle n'exigea d'ailleurs pour être réprimée que le cours ordinaire de la justice (I, 67). »

Micheli, seigneur du Crest, prit le parti des mécontents, critiqua amèrement, de vive voix et par écrit, le système suivi pour les fortifications et en proposa un nouveau plus étendu et plus grandiose. Les Deux-Cents, irrités de cette opposition dangereuse, exclurent Micheli de leur sein, le privèrent même de la bourgeoisie et de ses biens. Exaspéré par ces sentences, Micheli, au lieu de céder à l'orage, en appela au peuple. Mais ce dernier ne s'émut pas de cet appel et le malheureux tribun, déclaré coupable de lèse-majesté, se vit définitivement privé de ses biens et condamné à une prison perpétuelle qu'il n'évita que par la fuite (1728). Quelques années plus tard, il reparaissait aux environs de Genève, recevait la visite de beaucoup de citoyens au Château blanc, sa résidence, et protestait contre les arrêts de ses juges. Mais il n'y gagna que d'être condamné à mort par coutumace et exécuté en effigie à Plainpalais (1736)[1].

De nouveaux troubles avaient dans l'intervalle éclaté à Genève. Les citoyens voyant finir pour la seconde fois la dixième année de l'impôt, et craignant qu'il ne fût renouvelé sans leur participation, s'étaient réunis en armes et avaient adressé au conseil des *représentations* énergiques sur la diminution de leurs droits. De là le nom de *Représentants* qu'on donna dès lors à ce parti. Le nom de *Négatifs* fut, au contraire, donné aux partisans du gouvernement, parce qu'ils refusaient de faire droits aux griefs des *Représentants*. Craignant un mouvement populaire, le chef des *Négatifs*, le syndic Jean Trembley, fier des lauriers qu'il avait cueillis à Villmergen, fit tamponner secrètement les canons de la ville et transporter de l'artillerie à l'hôtel de ville. Mais ces précautions étant venues à la connaissance du peuple, firent justement éclater le tumulte que l'on redoutait.

Le 6 décembre 1734, à l'heure de midi, 5 à 600 bourgeois s'arment, s'emparent de l'hôtel de ville, et arrachent aux deux conseils un décret d'exil perpétuel contre Jean Trembley, et l'exclusion des fonctions publiques de cinq autres magistrats du parti des *Tamponneurs*. Le grand conseil les remplace par des magistrats agréables au peuple, et le conseil général, assemblé dans le temple de Saint-Pierre sous la présidence du syndic populaire Lefort, sanctionne toutes ces mesures (20 décembre).

Les *Représentants* triomphaient, lorsque leur brouillerie avec les *Natifs* vint rendre la prépondérance au parti des *Négatifs*. Les *Natifs* étaient de simples habitants, nés à Genève, mais issus d'étrangers et ne

[1] Jullien, *Hist. de Genève*, III, 65, 94.



jouissant, comme tels, d'aucun droit politique. Exclus même du commerce, des professions libérales et des honneurs militaires, ils formaient comme une classe à part et tout à fait inférieure à celle des citoyens proprement dits. Ils s'étaient unis d'abord aux *Représentants* ou partisans de la bourgeoisie, dans l'espoir que ces derniers les associeraient à quelques-uns des privilèges de leur classe. Déçus dans leur attente, ils se rallièrent au parti des magistrats contre les *Représentants*, dont plusieurs furent mis en jugement. La guerre civile éclate alors dans la ville, divisée en deux quartiers hostiles, la cité et la ville basse. Plusieurs citoyens furent tués, le syndic Des Arts, qui intervenait en médiateur, fut percé d'une balle à la main et l'hôtel de ville assiégé par les *Représentants* (21 août 1737).

Les troubles de Genève attirèrent l'attention des cantons de Berne, Zurich et de la France, qui avait donné asile aux magistrats exilés. Malgré l'opposition de quelques-uns des gouvernants et des citoyens attachés avant tout à l'indépendance de leur ville, une médiation de la part de ces trois États eut lieu. L'ordre fut rétabli à Genève ; un édit de pacification, élaboré par les médiateurs, et dont J.-J. Rousseau admirait la sagesse, fixa les droits des deux conseils et du conseil général[1]. Cet édit, voté en conseil général, fut accepté par une majorité de 1316 citoyens contre 39 (8 mai 1738). « Les vingt-cinq années qui suivirent l'édit de pacification, dit un écrivain genevois, forment une des périodes les plus heureuses de l'existence de Genève, une de celles où les arts, l'industrie et les sciences firent les plus rapides progrès[2]. »

Dans le même temps, l'intervention de la France apportait un dénouement tragique aux *querelles de droits* qui, depuis le commencement du siècle agitaient les États du prince-évêque de Bâle. Déjà en 1705, un courageux défenseur des droits de la prévôté de Moutier-Grandval, le banneret Visard, avait été destitué de ses emplois. Les Bernois intervinrent, par les armes, en faveur de Moutier (1706-11). La même lutte se reproduisit à Courtelary et à Bienne. Berne dut intervenir également. A Neuveville la lutte prit une tournure plus grave. Deux citoyens honorables, Petitmaître et Himmely avaient signalé des désordres dans les comptes et l'administration locale. Himmely, condamné à la détention perpétuelle, parvint à s'enfuir. Petitmaître, enfermé dans la tour, devait être décapité, après avoir eu la langue percée pour ses propos hardis contre l'évêque. Six cents hommes de

[1] Les médiateurs étaient le comte Lautrec pour la France, [illegible] et J.-J. Escher pour Zurich, [illegible] de Berne.

[2] [illegible], *Histoire abrégée de la Confédération*, [illegible].

troupes bernoises occupèrent la ville pour maintenir l'ordre. Mais, la veille du jour fixé pour l'exécution, Petitmaître trouva moyen de s'évader de la tour à l'aide d'une corde et avec la connivence probable des magistrats de Berne, honteux de prêter les mains à une opération de ce genre (1734).

La ville de Porrentruy et les quatre mairies du pays d'Ajoie qui l'environnent, eurent un sort plus triste encore que l'autre partie du Jura. Mal conseillé par le seigneur de Ramschwag, l'évêque Sigismond de Rheinach n'écoutait aucune plainte et traitait de rebelles les États provinciaux et leurs députés. Attachés à leurs droits et à ce qu'ils considéraient comme tels, les citoyens de Porrentruy et leurs adhérents des campagnes refusèrent l'impôt et résistèrent pendant dix ans à toutes les sommations. L'évêque réclama le secours de ses alliés des cantons catholiques. Mais, après un mûr examen, les cantons refusèrent d'intervenir. L'empereur d'Allemagne, auquel s'adressa ensuite le prince-évêque (comme avait fait le prince-abbé de Saint-Gall contre ses sujets du Toggenbourg), se borna à condamner les représentants de l'évêché comme rebelles; le prélat attendit en vain les moyens nécessaires pour comprimer la révolte.

Sigismond se tourna alors vers la France et conclut à Soleure un traité avec cette puissance. Quatre cents dragons français entrèrent à Porrentruy avec deux cents grenadiers, la baïonnette au bout du fusil. Pierre Petignat ou Péquignat, chef des *Commis* de la campagne, et ses deux collègues, Fridolin Lion et Jean-Pierre Riat, eurent la tête tranchée, et les membres écartelés du premier furent exposés dans les quatre mairies du pays d'Ajoie, comprimé par la terreur (31 octobre 1740). François Choulat, maître-bourgeois de Porrentruy, magistrat vénéré, fut condamné à mort par un tribunal exceptionnel institué à cette occasion, et eût été exécuté en dépit de l'intercession de l'archevêque métropolitain de Besançon et des six filles de Choulat qui s'agenouillèrent en grand deuil devant le prélat, si les officiers français, présents à cette scène déchirante, n'eussent joint leurs sollicitations aux larmes de cette famille éplorée et d'un bon vieux prêtre qui lui avait servi d'introducteur[1]. La peine de mort fut commuée en une détention perpétuelle subie dans un cachot humide où Choulat languit jusqu'à la mort de Sigismond de Rheinach. Outre les condamnés dont nous avons parlé, il y en

[1] « Jésus sur la croix, disait ce noble ecclésiastique, a pardonné à ses bourreaux; que votre Altesse pardonne à Choulat qui personnellement ne l'a jamais offensée. Voyez ses enfants prosternés devant vous. » Quiquerez. Le nom de ce digne prêtre, chanoine de St-Michel à Porrrentruy aurait mérité d'être conservé!



eut d'autres jugés à mort par contumace, envoyés aux galères, battus de verges ou bannis à perpétuité. L'abbé de Bellelay, président des États de l'Évêché, accusé de connivence avec les insurgés ou de tiédeur au service de son Altesse, fut châtié de grosses amendes.

La mémoire de ces patriotes de 1740 est restée vivante dans l'esprit du peuple aidjolat; encore aujourd'hui il célèbre les *Petignat* dans un chant original et d'une mélodie puissante, voix orageuse d'un peuple frémissant sous le joug[1].

Les idées d'égalité travaillaient pendant ce temps la bourgeoisie de Berne et donnaient naissance à la conjuration connue sous le nom de Henzi, qui en fut le chef et une des victimes (1749). Le gouvernement de Berne, remarquable d'ailleurs par la probité, l'étendue de ses vues et la sagesse de son administration, avait porté à l'excès le népotisme oligarchique. De trois cent soixante familles inscrites au livre d'*Or* de la république bernoise, soixante-quinze seulement, en réalité, prenaient part au gouvernement. Non contentes de se partager les plus lucratifs des soixante-dix bailliages et les meilleures commissions d'officiers dans les régiments capitulés, quatorze de ces familles voyaient cent vingt-sept des leurs faire la loi dans le grand conseil ou Deux-Cents, déclaré, en 1703, le souverain de la république. Les Steiger et les Wattenwyl comptaient jusqu'à seize membres de leur nom dans le grand conseil. A peine la célébrité européenne attachée à son génie et à sa vertu put-elle y faire trouver place à Albert de Haller, grand homme anobli par les rois, mais issu d'une famille de simple bourgeois de la ville de Berne. Son front, orné de la couronne du savoir et du patriotisme, ne fut point jugé digne de porter le *béret* ou chapeau de velours noir des membres du petit conseil, dont le moindre conseiller pouvait faire trafic et même le donner en dot à sa fille. Le conseil secret, établi au sommet de l'édifice aristocratique, comme un *gardien des lois et de la constitution*, s'était transformé en une *inquisition* d'État redoutable, trônant dans l'ombre et recevant des dénonciations anonymes à l'instar du conseil des Dix à Venise.

En 1744, vingt bourgeois et patriciens demandèrent dans un mémoire rédigé en termes respectueux le redressement de ces abus. Les

[1] Voir sur la révolution de 1730 à 1740 une curieuse notice de M. l'abbé Vautrey de Porrentruy, 1862, et un ouvrage plus étendu et plus complet de M. Ed. Quiquerez, intitulé: *Histoire des Troubles dans l'évêché de Bâle en 1740*. Delémont, Boéchat, 1875. Le premier est favorable au prince-évêque, le second aux paysans insurgés. Voir aussi de M. Quiquerez l'*Histoire de Porrentruy*, dans les *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*. Delémont 1870.

principaux pétitionnaires furent punis par la prison et un exil plus ou moins long. De ce nombre était Samuel Henzi, capitaine au service de Modène, homme instruit, nourri de l'étude des classiques grecs et romains, et de l'histoire des conjurations anciennes et modernes. Grâcié par le sénat et de retour de son exil en 1748, Henzi se présenta pour le poste de bibliothécaire, auquel lui donnaient droit ses connaissances variées et la manière distinguée dont il avait rempli les fonctions du sous-bibliothécariat. On lui préféra un jeune patricien de dix-huit ans, dont la vocation littéraire ne s'était encore décelée par aucun service rendu aux lettres.

Exaspéré par cette injustice et par le mauvais état de ses affaires, Henzi trama, avec d'autres mécontents, le renversement de l'oligarchie, qu'ils se proposaient de remplacer par un gouvernement tiré, comme autrefois, du sein de la bourgeoisie de Berne. Les conjurés, au nombre de soixante-dix, avaient pour chefs; après Henzi, un négociant ruiné, nommé Nicolas Wernier, et le lieutenant Gabriel Foueter, commandant en second de la garde soldée et ancien sergent-major au service de France. Deux patriciens, Jean-Louis Lerber, fils du bailli de Thoune et le fils de l'avoyer d'Erlach, étaient au nombre de leurs affidés, et le proscrit genevois, Micheli Du Crest, que le gouvernement bernois avait fait arrêter à Neuchâtel et retenait prisonnier à l'hôpital depuis trois ans (1746), communiquait aux conspirateurs ses plans pour l'organisation de la démocratie, mais en leur déconseillant toute violence[1].

Le dimanche 13 juillet fut fixé pour l'exécution du complot. A un signal donné par l'explosion de quelques grenades, ou l'incendie d'une masure, les mécontents devaient courir aux armes, s'emparer de l'arsenal, surprendre les membres des conseils et les forcer d'abdiquer ou faire sauter l'hôtel de ville. Ceux qui résisteraient devaient être égorgés. On prétend que Wernier voulait qu'on décapitât dans la rue de la Couronne tous les membres les plus détestés du gouvernement et qu'il en avait marqué les noms dans son calendrier de l'État. Henzi et Foueter étaient au contraire pour la modération. Les conjurés eurent plusieurs conciliabules nocturnes et se réunissaient une fois chez Wernier, une autre chez le fabricant Küpfer, au Soulgenbach, à vingt minutes de la ville. Pour la réussite du complot, Henzi comptait beaucoup sur Foueter que sa position mettait à même de servir utilement la cause de l'insurrection et de grossir le petit nombre des conjurés avec les soldats placés sous ses ordres.

[1] Monnard, *Hist. de la Confédération suisse*, XIV, 600.



Mais, le 2 juillet, à huit heures du soir, l'un des conjurés, étudiant en théologie, nommé Ulrich, effrayé des suites de la conspiration, en révéla l'existence au conseiller Tillier, magistrat aimé du peuple. Sur l'ordre du conseil secret, de jeunes membres des Deux-Cents se rendent au logis des chefs du complot, et les arrêtent sans bruit. Foueter voulut faire résistance et tira un coup de pistolet qui ne partit pas. L'officier qui l'arrêtait riposta avec un pistolet chargé à poudre et lui brûla la figure. Henzi qui revenait de Berthoud fut saisi aux portes de la ville et désarmé par les patriciens Bondeli et von Werdt, sans que personne fît le moindre effort pour le délivrer. Ayant réussi à fuir vers l'Aar, il fut poursuivi et atteint par un Allemand établi à Berne qui lutta corps à corps avec lui jusqu'à ce qu'on fut venu à son aide. Au premier moment, les patriciens, croyant que toute la bourgeoisie et la campagne environnante étaient d'intelligence avec les conjurés, coururent en armes à l'hôtel du gouvernement et occupèrent les portes de la ville. Une liste des conjurés, trouvée dans une des poches de Wernier, les remit de leur frayeur. Dès le lendemain, ils partagèrent la garde des portes avec la bourgeoisie et les milices de la campagne, et l'on commença le procès des conspirateurs.

Henzi conserva dans sa prison le sang-froid et la fermeté qui avaient distingué Davel, dont il était loin au demeurant d'avoir l'intégrité de mœurs et de caractère. Dans un de ses interrogatoires, on lui demanda la liste des conjurés sous promesse de lui faire grâce de la vie; il la tira de la doublure de son habit, la déchira et en avala les morceaux en présence des juges. Le procès ne fut pas long. Malgré l'opposition de l'avoyer Steiger, en l'honneur duquel Henzi avait composé des vers, les trois principaux conjurés, Henzi, Foueter et Wernier, furent condamnés à mort par le grand conseil, le 14 juillet et décapités le jeudi 17, avec des circonstances atroces. Le bourreau, troublé par l'émotion de Wernier, n'abattit sa tête qu'au troisième coup de glaive. Témoin de cette boucherie, Henzi ne sourcilla pas et reçut lui-même deux coups, sans que la tête fût séparée du tronc. On raconte qu'au premier coup, se retournant vivement vers l'exécuteur, il aurait dit: « Tu exécutes comme tes maîtres jugent. Tout est donc corrompu dans cette république. » Il fallut achever de détacher sa tête avec un couteau. Foueter ne reçut également la mort qu'au second coup. Un certain nombre de conjurés parvinrent à s'enfuir. Berne mit leur tête à prix et bannit les autres. Micheli Du Crest, dont la persévérance n'avait pu dompter l'ardeur démocratique, fut transféré dans la forteresse d'Aarbourg où il resta jusqu'à sa mort en 1759. Küpfer, qui nourrissait trois cents pauvres

au Soulgenbach, en fut quitte pour l'exil avec le fils de l'avoyer d'Erlach.

La femme de Henzi et ses enfants étaient au nombre des bannis. Arrivée sur les bords du Rhin, cette femme, qui avait du sang italien dans les veines, s'écria altérée de vengeance : « Voyez! tout chers que me sont ces enfants, si je croyais qu'ils ne vengeassent pas un jour leur père, je les noierais dans ces flots. » Généreux citoyens, les fils gardèrent dans leur cœur l'amour de la patrie et rendirent des services à leur pays; un petit-fils de Henzi a brillé comme général dans la dernière guerre de Hongrie. Après avoir puni les conjurés, le gouvernement bernois récompensa le révélateur de la conspiration qui préféra un don de 50,000 livres à une place dans le conseil souverain et eut à choisir plus tard entre les meilleures cures du canton.

La conjuration de Henzi, comme celle de Davel, ne laissa pas d'exercer une heureuse influence sur la conduite du gouvernement et l'état des esprits dans le canton de Berne. On blâma dès lors avec plus de liberté les vices du gouvernement. Les magistrats eux-mêmes corrigèrent les abus les plus criants, sans renoncer toutefois à cette morgue hautaine qui caractérisait en général les patriciens bernois. La conjuration de Henzi n'avait pas trouvé d'écho dans les campagnes. C'est qu'elle était tout au profit de la bourgeoisie, dont le triomphe n'eût pas amélioré sensiblement le sort de celles-ci. « Quand la révolte aspire à devenir révolution, dit un historien vaudois, elle doit être la révolte non de l'égoïsme contre l'égoïsme, mais de l'intérêt général contre le privilège. Heureux le pays si, dans cet intérêt, la part de la sincérité l'emporte sur celle du prétexte[1] ! »

La figure du capitaine Henzi est au moins celle d'un poétique et hardi conspirateur; aussi Lessing avait-il eu l'idée d'en faire le sujet d'un drame. Il n'en est pas de même des magistrats ambitieux et cupides qui soulevèrent la Levantine en 1755. Les Levantins avaient dans toutes les guerres précédentes, à Giornico, à Novare, et récemment dans la seconde guerre de Villmergen, marché avec joie sous les drapeaux d'Uri. En récompense, ils obtinrent de la landsgemeinde d'Uri une solde et de nouvelles franchises. Seuls presque de tous les peuples sujets de la Suisse, les Levantins recevaient de leurs maîtres le beau titre de « chers concitoyens » et choisissaient en landsgemeinde leurs magistrats nationaux, un banneret, un commandant général et leur conseil. Mais Uri ayant rendu une loi protectrice des veuves et des orphe-

[1] Monnard, *Hist. de la Confédération suisse*, XIV, 480.



lins, contre des tuteurs avides, les fonctionnaires levantins, intéressés au maintien des abus, représentèrent la nouvelle loi comme une atteinte aux privilèges de la vallée et réussirent à soulever tout le peuple. « Soyons unis, allaient disant ces démagogues de village en village; « nous tiendrons bien tête au petit canton d'Uri. » En parlant ainsi, ils oubliaient que, derrière Uri, il y avait la Confédération tout entière. Ils comptaient peut-être aussi sur les neiges qui obstruent les passages de la vallée pendant l'hiver et sur l'animosité qui divisait les gouvernements de Schwyz et d'Uri. Schwyz, en effet, ne prit les armes que pour la forme et ne fut prêt à marcher que lorsque tout était fini et la rébellion comprimée. Mais il suffit de la vue du taureau noir d'Uri sur son champ jaune et des deux bannières rouge et blanche du Haut et du Bas-Underwald pour glacer le courage des Levantins. Lorsque ces bannières et celle de Lucerne, en tout 3,000 hommes, firent leur entrée en bon ordre à Airolo, le 21 mai, et à Faido, le 22, sous les ordres du capitaine-général Schmid, tout ce peuple, si insolent la veille, se soumit presque sans coup férir aux magistrats d'Uri.

Les chefs de ce canton avaient décidé de faire un exemple. Le 2 juin, tout le peuple de la vallée, convoqué à Faido et cerné par les troupes de la Confédération, dut entendre la sentence qui le privait de toutes ses franchises, prêter à genoux serment de fidélité, et assister au supplice des chefs de la rébellion. C'étaient le banneret Forno, le conseiller et avocat Sartori et le capitaine général Orso, arraché du sanctuaire des capucins, où il avait cherché un refuge (2 juin). Huit autres malheureux furent conduits enchaînés devant la troupe jusqu'à Altorf, où le spectacle de leur exécution fut donné au peuple souverain.

Une insurrection mal calculée a toujours pour résultat de river les fers d'un peuple au lieu de l'émanciper.

### 5. Suite des mouvements révolutionnaires. — Troubles du Toggenbourg. — Les Kælin à Einsiedeln. — Émeute à Neuchâtel. — Waser à Zurich. — Les Représentants et les Négatifs à Genève. — Chenaux à Fribourg (1760 à 1790).

La paix de Baden, en refusant aux Toggenbourgeois le bienfait de l'indépendance, n'avait fait qu'accroître leur désir de l'obtenir à tout prix. Le demi-siècle qui suit cette paix est marqué par des troubles sans fin et des soulèvements populaires, dirigés tantôt contre l'abbé, tantôt contre les deux conseils du pays (*landrath*), catholique et protestant, tantôt contre les magistrats abbatiaux. L'abbé Joseph, qui gouvernait la principauté de Saint-Gall, de 1718 à 1736, était pourtant un

prince éclairé, juste et économe des deniers publics. Mais il fallait payer des dettes qui s'élevaient à soixante-dix-mille florins. De toutes parts aussi on élevait des prétentions plus ou moins légitimes à l'autonomie et à l'indépendance. La petite ville de Wyl ne rêvait pas moins que l'émancipation complète et parlait de se donner un patriciat. Le droit de lever des troupes et de les conduire à la guerre de son chef, sans l'assentiment du souverain, était réclamé par le Toggenbourg. Des hommes violents et ambitieux siégeaient dans les deux landrath et semaient la discorde dans le pays. Pénétrant leurs mobiles, le prince-abbé donna à deux d'entre eux, Rüdlinger et Keller, les principaux emplois. Mais d'autres démagogues (Erb, Wetter) surgirent alors et excitèrent d'affreux désordres. Les anciens agitateurs, Rüdlinger et Keller, dont le premier était protestant et le second catholique, ayant été proscrits par la landsgemeinde, furent assaillis par une horde furieuse qui les traîna dans un bois et leur donna la mort de la façon la plus cruelle (8 déc. 1735). Les principaux auteurs du crime qui se comparaient audacieusement à Guillaume Tell, ne furent punis par le landrath que de l'exil et de la perte des droits civiques ; ils n'eussent même pas été châtiés du tout sans l'intervention de la France, de l'empereur et de plusieurs cantons favorables au prince-abbé Joseph. La mort de ce dernier (1740) n'améliora pas la situation. L'abbé Célestin fut chassé avec sa cour de la landsgemeinde de Wattwyl où il se présentait pour recevoir le serment des citoyens et le prêter lui-même à son peuple. Un doyen protestant qui blâmait ces excès, fut arraché de la tribune et traîné par les cheveux. Catholiques et réformés rivalisaient de violence. Berne et Zurich, dans des vues de politique et d'ambition, entretenaient sous main la rébellion. L'ambassadeur de France, au contraire, protégeait l'abbé, des terres duquel il espérait tirer des auxiliaires pour l'armée française. A la fin, ces trois États s'entendirent pour dicter la paix aux Toggenbourgeois. Mais ils ne parvinrent à la faire accepter par ce peuple indomptable qu'en 1759, après de nouveaux troubles. L'ignare et séditieux banneret Wetter, qui les avait excités, fut frappé d'une amende de huit cents florins. Une amnistie générale passa l'éponge sur les autres délits.

Schwyz agit différemment avec les habitants d'Einsiedeln (1766). Ces derniers étaient mécontents du prince-abbé de Notre-Dame qui, disaient-ils, ne respectait pas leurs franchises, et de la landsgemeinde de Schwyz qui n'avait pas voulu les confirmer par un acte authentique. Ils eurent des réunions au Cheval-Blanc et à Trachslau, chez les Kælin, et refusèrent de payer l'impôt cantonal. Schwyz les ayant fait citer inutilement par ses agents, dont quelques-uns furent maltraités, occupa le



bourg d'Einsiedeln et déploya une rigueur excessive contre les rebelles. Trois Kælin eurent la tête tranchée ; un quatrième, réservé au même sort, expira au moment où les soldats l'enchaînaient sur un char. Plusieurs autres furent punis du carcan, de la dégradation civique et de la confination dans leur commune. Une colonne fut placée au pied du mont Hacken avec cette inscription : « A la honte éternelle de quelques sujets rebelles d'Einsiedeln. »

La conduite de Frédéric II, roi de Prusse, comme prince de Neuchâtel, forme un contraste frappant avec celle des peuples souverains d'Uri et de Schwyz envers leurs sujets d'Einsiedeln et de la Levantine. Bien que le régime prussien n'eût en général rien d'oppressif et se montrât souvent plus éclairé que les gouvernements suisses, une partie du peuple neuchâtelois, toujours républicaine de cœur, regrettait amèrement l'indépendance dont le crédit de quelques grandes familles l'avait frustré en 1707. La France aussi avait conservé un parti dans l'ancienne noblesse et cherchait à séparer Neuchâtel de la Prusse. Le mécontentement éclata à propos de l'édit royal qui confiait la perception des revenus à des traitants, selon le système impopulaire imposé à la Prusse. Les communes et les corps de l'État protestèrent énergiquement. A la tête de l'opposition étaient le banneret Osterwald, homme de tête et de probité, et les deux conseillers d'État Pury et Chaillet. Frédéric le Grand, qui n'avait l'habitude de respecter les droits des peuples que lorsqu'il convenait à sa politique de le faire, destitua ces magistrats fidèles et combla d'honneurs, au contraire, le conseiller Gaudot, caméléon politique, qui avait passé du parti du peuple à celui du roi (1767).

Neuchâtel ayant invoqué l'arbitrage de Berne, ancien allié et protecteur du comté, l'avocat général et vice-gouverneur Gaudot plaida avec éloquence, devant les Deux-Cents, la cause du monarque et obtint gain de cause. A cette nouvelle, la fureur du peuple de Neuchâtel ne connut plus de bornes. Une émeute terrible éclata le jour de la rentrée de Gaudot dans la ville. L'avocat général et son neveu Favarger, voyant la maison cernée par la multitude, commirent l'imprudence de tirer sur elle. Un charpentier tomba mort et quelques personnes furent blessées. Aussitôt la multitude força les portes et tua Gaudot de trois coups de fusil, puis se dispersa au cri de : « Vive le roi, le traître est mort ! » (25 avril 1768).

Quelques semaines se passèrent avant qu'on osât sévir contre les meurtriers. Cependant, aux instances du roi et du nouveau gouverneur royal, le général bernois Lentulus, un des héros de la guerre de sept

ans, les troupes des quatre cantons alliés de Berne, Fribourg, Lucerne et Soleure franchirent la frontière et occupèrent Neuchâtel. Les principaux coupables, au nombre de cinq, furent condamnés à mort *par contumace;* on les exécuta en effigie. Personne ne perdit la vie[1] (16 juillet). Berne qui, dans le premier moment, exigeait la mort des trois magistrats favorables aux droits populaires, se laissa fléchir. Mais pour punir la bourgeoisie de l'appui donné au meurtre, on la désarma et on lui fit payer une indemnité à la famille du défunt. Des délégués des quatre cantons, réunis ensuite en conférence, à Morat, prononcèrent le désarmement de la bourgeoisie, le payement de tous les frais et d'une indemnité de trois mille francs à la veuve de Gaudot.

Mais, en souverain éclairé, Frédéric II prit soin d'adoucir la rigueur de ces sentences. Il rendit au peuple ses armes, renonça au droit de destituer arbitrairement les magistrats, assura aux Neuchâtelois le maintien de leurs franchises et promit des réformes législatives. « C'est ainsi qu'un monarque, dit l'historien Zschokke, donna aux gouvernements républicains de la Suisse un exemple qu'aucun d'eux n'eût été capable de donner à ses co-États[2]. »

Le mouvement de 1712 avait bien pu empêcher les principales familles de la ville souveraine de Zurich de s'ériger en *patriciat* proprement dit, mais non d'administrer d'une manière presque aussi *oligarchique* que les autres États-Villes. Les magistrats prévaricateurs étaient rarement punis. L'un d'eux, le bailli de Gruningen, au nom omineux de Grebel, avait commis des actes de spoliation de tous genres, ruiné des orphelins, vendu la justice. Le bailli étant le gendre du bourgmestre Landolt, ses administrés n'avaient pas osé porter plainte contre lui. Deux jeunes gens de cœur et de génie, Jean-Gaspard Lavater et son ami, le peintre Henri Füssli, avertirent par écrit l'indigne magistrat qu'il eût à réparer le mal qu'il avait fait. Grebel n'ayant tenu aucun compte de cet avertissement charitable, Lavater introduisit pendant la nuit, dans les maisons des conseillers, un écrit anonyme où étaient dévoilés les méfaits du Verrès zuricois (déc. 1762). Grand émoi dans la ville de la Limmat. Les uns louaient le dénonciateur, les autres le blâmaient, le critiquant surtout d'avoir gardé l'anonyme. Le père de Lavater, lui-même, était au nombre de ces derniers. Le gouvernement décida de faire son procès au bailli infidèle. Mais en même temps, il fixait un délai d'un mois à l'auteur anonyme pour se déclarer. Lavater et Füssli se nommèrent. Le gouvernement se vit alors contraint de sévir contre le coupable. Grebel fut puni d'une amende, de la perte des droits civiques et d'un exil perpétuel. Mais Lavater et Füssli durent faire amende honorable par écrit pour n'avoir pas suivi la voie légale en montrant une défiance coupable au premier chef, à l'endroit des gouvernants. Plus tard Grebel obtint l'autorisation de se fixer à Diessenhofen[1]. Dix-huit ans après, on ne se montrait pas aussi indulgent envers Jean-Henri Waser, le petit-fils du grand bourgmestre de ce nom. Cet ancien pasteur, convaincu d'avoir écrit dans un journal d'Allemagne, rédigé par le célèbre publiciste Schlözer, des articles défavorables au gouvernement zuricois et d'avoir soustrait quelques documents de la chancellerie, où il travaillait comme copiste, subit la punition des traîtres et fut décapité à Zurich, le 27 mai 1780. Au nombre des documents soustraits par Waser se trouvait, il est vrai, le titre hypothécaire de Zurich sur le bailliage de Kybourg. Ce titre, caché par Waser dans le lit d'une servante, portait cette inscription : *A mon vengeur, Joseph II*, et fut envisagé comme trahissant la pensée coupable de livrer le pays à l'empereur[2]. Le titre de *Comte de Kybourg*, que continuait à porter Joseph II, semblait révéler chez ce monarque l'intention de faire valoir les prétentions de sa maison sur cette contrée. Aussi l'infortuné Waser trouva-t-il bien peu de sympathie à Zurich, et parmi les douze conseillers qui prononcèrent la peine capitale, contre huit qui concluaient à une détention perpétuelle, se trouvait le célèbre peintre Salomon Gessner. La presse allemande ne dissimula pas son horreur pour ce qui se passait à Zurich. « Le sang de Waser, écrivait « le publiciste Schlözer, fume à Zurich et fumera aussi longtemps que « celui d'Abel, tant qu'il y aura une histoire. Comment l'aimable auteur « des idylles a-t-il pu se transformer en un juge criminel inhumain? « Comment le chantre de la mort d'Abel a-t-il pu devenir le Caïn « de son frère? Certes, il a le devoir et plus que tous ses coopérateurs « dans cette œuvre de vengeance, de nous dire, à nous et à la posté- « rité, pourquoi il a agi ainsi. Cela vaudrait mieux que dix idylles[3]. »

Cruelle envers les individus, l'oligarchie zuricoise ne l'était guère

[1] L'avocat général Gaudot. *Un assassinat politique à Neuchâtel*, par Georges de Pury, *Musée neuchâtelois* de 1875.

[2] Voir l'excellente dissertation de J.-J. Hottinger sur les rapports de Neuchâtel avec la Suisse, dans les *Archives de la Société suisse d'histoire*, IX, 4.



[1] L'auteur des *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, Melchior Schuler, montre encore ici sa partialité ordinaire envers l'ancien ordre de choses en palliant comme toujours la conduite des gouvernants (IV, 140).

[2] Voir Hottinger, *Geschichte der Republik Zürich*, III, 549.

[3] Lettre de Schlözer à Lavater du 15 novembre. Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, IV, 152.

moins envers les villes de son territoire qui défendaient leurs privilèges contre ses empiétements successifs. Les citoyens de Winterthour avaient éprouvé déjà au commencement du siècle les tristes effets de l'égoïsme mercantile de leurs rivaux de Zurich. La fabrication de la soie leur avait été interdite au profit de la ville souveraine et des entraves apportées à l'industrie des laines et du coton. L'avoyer de Winterthour, Georges Steiner qui défendait les droits de ses concitoyens fut, sous prétexte d'une connivence secrète avec l'Autriche, traîné dans les prisons de Zurich et condamné à une amende de 1250 florins (1725). Les bourgeois de Stein furent encore plus durement traités que ceux de Winterthour. Le bourgmestre de cette ville nommé Vinz fut condamné à 10 ans de détention, Stein occupé militairement par les Zuricois, et frappé d'une contribution de 10,000 florins. Le crime de cette ville était d'avoir voulu maintenir le droit dont elle avait toujours joui, depuis son incorporation au canton de Zurich, en 1484, de permettre les enrôlements et d'avoir à plusieurs reprises réclamé des empereurs la confirmation de ses franchises, contrairement aux décrets de la diète suisse (1784)[1].

Après vingt ans de repos, les troubles avaient aussi recommencé à Genève. Le célèbre écrivain genevois Jean-Jacques Rousseau, démocrate-socialiste en politique et déiste en religion, avait publié deux ouvrages (l'*Émile* et le *Contrat social*) qui faisaient une impression extraordinaire sur tous les esprits en France et dans tous les pays de l'Europe. Le parlement de Paris condamna ces livres au feu et fut imité par le gouvernement de Genève qui les fit lacérer par la main du bourreau (19 juin 1762). Rousseau lui-même et, avec lui, beaucoup de citoyens protestèrent contre cette décision. Elle paraissait d'autant plus surprenante que dans le même temps les œuvres impies de Voltaire, le seigneur de Ferney, s'imprimaient et circulaient librement dans cette ville (depuis 1755). Mais le gouvernement repoussa les *représentations* des citoyens et refusa de convoquer le conseil général. Le chef du parti dominant, le procureur général Tronchin, homme riche, d'un grand talent et très lié avec Voltaire, fit l'apologie de l'aristocratie dans un écrit intitulé : *Lettres de la campagne*. Rousseau, qui avait cherché un asile à Môtiers dans les montagnes neuchâteloises, y répondit par ses *Lettres de la montagne*, qui échauffèrent de plus en plus les deux partis connus dès lors sous le nom de *Représentants* (libéraux) et de *Négatifs* (aristocrates).

Des débats orageux éclatèrent au sein du grand conseil. Tronchin,

[1] Hottinger, *Geschichte der Republik Zürich*, III, 351.



demandant un jour à un membre qui plaidait la cause du peuple : « Quand cesserez-vous de faire le tribun ? » — « Quand vous cesserez « de faire le dictateur. » L'édit de 1734 proscrivant les rassemblements populaires, les citoyens du parti des *Représentants* se réunissaient dans les cercles et les cafés, dont l'institution remonte à cette époque. Ils s'entendirent, au nombre de 800, pour refuser tous les candidats que le gouvernement proposerait pour les premières magistratures, celles des 4 syndics, par exemple, dont le conseil général avait conservé l'élection, mais dont le choix devait se faire parmi les membres du conseil étroit des 25. Après huit tentatives infructueuses, le gouvernement, désespérant de briser leur résistance, demanda et obtint l'intervention des trois puissances garantes et protectrices de l'édit de 1738. La France, Zurich et Berne envoyèrent des délégués. Mais les représentants de Zurich et de Berne refusèrent d'entrer dans les vues monarchiques du ministre de France, Beauteville. Celui-ci leur dit avec hauteur : « Savez-vous que je suis le représentant du roi mon maître ? » — « Savez-vous, repartit sur le même ton le député Henri Escher, de Zurich, que nous sommes les représentants de nos égaux ? »

Soumis à l'assemblée générale des citoyens (le 15 décembre 1766), le projet de pacification du ministre français fut rejeté par 1095 voix contre 515, à la joie de tous les amis de la patrie. Le gouvernement français témoigna son ressentiment par des mesures extraordinaires. Les horlogers genevois domiciliés en France furent chassés du royaume, comme l'avaient été les Schwyzois, et un cordon de 800 hommes établi sur la frontière. Mauvais citoyens, les *Négatifs* choisirent ce moment pour faire rentrer toutes les sommes que leur devaient les *Représentants*, et en ruinèrent ainsi plusieurs. Mais le peuple genevois montra une force d'âme et une modération admirables. Bien que le crédit fût ruiné, le commerce en grande souffrance, les ateliers fermés, il ne se laissa aller, pendant onze mois que dura la crise, à aucune lâcheté, ni à aucun excès envers ses adversaires. Les citoyens les plus aisés vinrent en aide aux autres. Rousseau, proscrit et réfugié à Londres, envoya quatorze livres sterling. Voltaire avait profité des troubles pour faire construire à Genève un théâtre dont Rousseau et beaucoup de citoyens redoutaient l'influence sur les mœurs républicaines ; un violent incendie ayant consumé ce théâtre, Voltaire en accusa Rousseau et le parti des *Représentants*[1].

Les magistrats furent obligés de fléchir devant la volonté inébranla-

[1] Jullien, *Hist. de Genève*, III, 176.

ble des citoyens, à la tête desquels brillaient des publicistes distingués, comme Delolme et Clavière, des savants, comme Deluc, et des orateurs, comme Rilliet et Duroveray. L'élection de la moitié des membres du grand conseil et la faculté de révoquer chaque année quatre membres du petit conseil furent données à la bourgeoisie, dont l'influence contre-balançait ainsi celle du sénat. Cette pacification spontanée, conclue sans la participation des médiateurs, fut célébrée par le son des cloches et une fête d'actions de grâces (mars 1768).

Au moment où l'on croyait le calme rétabli dans la ville, les *Natifs* ou simples habitants, mécontents de n'avoir obtenu aucun des avantages qu'ils s'étaient promis de leur participation aux troubles, reprenaient les armes, excités par Voltaire. Mais les deux autres partis s'étant armés contre eux, ils perdirent trois des leurs dans le combat. Huit chefs des natifs furent exilés et allèrent porter à Fernex et à Versoix l'industrie horlogère. On soupçonna le seigneur de Fernex de n'avoir si fort encouragé la révolte que pour enrichir sa seigneurie (1770). Versoix, joli village au bord du Léman, jouissait de la protection du premier ministre de Louis XV, le duc de Choiseul qui, à l'instigation de Voltaire, songeait à en faire une ville rivale de Genève, sous le nom de *Choiseul-Ville*. On y creusa un port, traça des rues et on chercha à y faire passer les marchandises. Mais la disgrâce de Choiseul fit échouer tous ces beaux desseins et Voltaire lui-même fut réduit à se consoler de son échec par une épigramme contre sa création : A *Versoix nous avons des rues, mais nous n'avons pas de maisons*. Rassurée contre ces projets hostiles, Genève voyait un de ses citoyens les plus illustres, le professeur de Saussure, fonder une société nombreuse pour l'encouragement des arts et travailler à la réforme des écoles qu'il cherchait à rendre accessibles aux ouvriers.

Quelques années se passèrent alors dans le calme. Mais bientôt après éclataient de nouveaux troubles où un simple artisan plein d'esprit, mais pétri de fiel et de vanité, Isaac Cornuaud, se signale par des brochures incendiaires et des intrigues habilement ourdies en faveur des *Natifs*. En même temps, l'un des chefs des *Représentants*, l'avocat Duroveray, mécontent de la protection que le comte de Vergennes, ministre de Louis XVI, accordait aux *Natifs*, provoquait la colère de la France par des écrits inconsidérés. Vergennes exigea qu'ils fussent brûlés par la main du bourreau et que Duroveray fût destitué des fonctions de procureur général auxquelles il avait été élu récemment. Profitant du mécontentement de la France, les *Natifs*, conduits par *Cornuaud*, se joignent aux *Négatifs* et provoquent une émeute. Pour faire cesser cette entente des deux partis opposés, les *Représentants* consentent en 1781, à faire des concessions aux *Natifs* et veulent en vain en arracher la sanction au gouvernement; ce dernier appuyé par la France refuse d'y souscrire.



Le soir du 8 avril 1782, le tocsin sonne, appelant les *Natifs* aux armes. Au nombre de 2000, ils s'emparent des postes, des portes et de l'hôtel de ville, tuant ou blessant les *Négatifs* qui faisaient résistance. Les *Représentants*, s'armant à leur tour, arrêtent la fureur des *Natifs;* puis, d'accord avec eux, ils changent en grande partie le gouvernement, et chargent douze de leurs chefs, parmi lesquels Clavière et Duroveray, munis de pouvoirs extraordinaires, de gouverner à côté des syndics. Ceux-ci, voyant leur autorité annulée et avilie par cette dictature, invoquèrent secrètement le secours des puissances garantes de l'édit de 1738. Zurich refusa d'intervenir. Mais le sénat de Berne et le roi de France, auxquels se joignit le roi de Sardaigne, décidèrent une intervention armée. 2000 Bernois aux ordres du général Lentulus, 6000 Français commandés par le marquis de Jaucourt et 3000 Sardes, ayant pour chef le comte La Marmora, marchèrent sur Genève.

Plein d'enthousiasme et de courage, le peuple avait tout disposé pour la résistance : femmes et enfants travaillaient aux fortifications, dépavaient les rues, portaient des pierres au sommet des maisons pour les lancer sur l'ennemi. « Nous voulons périr comme Sagonte, disaient les organisateurs de la résistance [1]. » Onze cents quintaux de poudre avaient été placés dans le temple de Saint-Pierre et pouvaient faire sauter tout le quartier. Mais les chefs des *Représentants*, Clavière, Duroveray et vingt-deux autres, craignant pour leur vie, conseillèrent la soumission et s'éloignèrent par le lac, au milieu des imprécations de leurs partisans, qui les appelaient traîtres. Le 2 juillet, les troupes suisses, françaises et sardes firent leur entrée dans Genève, sous les trois généraux Lentulus, Jaucourt et La Marmora. Les citoyens furent désarmés, l'ancien gouvernement rétabli, et une garde soldée de mille hommes instituée pour le défendre. « Les syndics Le Fort, Guainier et « le sénateur Calandrini, honneur du parti modéré, se virent obligés « de donner leur démission. Le vénérable ancien syndic Turrettini « mourut de douleur... Son républicanisme éloigna de son convoi les « aristocrates, et sa modération les républicains. Ainsi souvent, dit « l'historien Monnard, aux époques de passion politique l'ingratitude « seule accompagne le cercueil du sage [2]. »

[1] Jullien, *Histoire de Genève*, III, 255.
[2] Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XV, 372.

Ainsi fut comprimé de nouveau le mouvement démocratique à Genève. Mais les principes proclamés par la démocratie genevoise devaient se propager tout autour d'elle et produire, peu d'années après, d'abord la grande révolution française, et, par contre-coup, une terrible réaction dans cette ville.

Les idées et l'exemple des Genevois ne furent pas non plus sans influence sur les mouvements révolutionnaires qui agitèrent le canton de Fribourg en 1781 et 1782, et dont le plus considérable est connu dans l'histoire locale sous le nom de *Révolution de Chenaux*.

Le gouvernement de Fribourg était devenu de plus en plus oligarchique. Il avait presque tous les défauts de celui de Berne, sans le cachet de grandeur et de sagesse pratique qui dissimulait les vices de ce dernier aux yeux de l'ami du bien public et de la prospérité des peuples. Des cent familles de *robe* et *d'épée* qui, en 1627, s'étaient déclarées seules habiles aux emplois de la république, plus de la moitié s'étaient éteintes sans qu'on songeât à les remplacer. Une ordonnance de 1684 défendait, au contraire, positivement d'*ouvrir la porte de la bourgeoisie secrète à qui que ce fût*, et cette défense avait été rigoureusement maintenue, bien que « la diminution des familles régnantes exposât l'État au despotisme, » de l'aveu de l'un des chefs de la république [1].

Ce despotisme n'existait d'ailleurs que trop dans l'État. La chambre *secrète*, usurpant tous les pouvoirs, subordonnait à son omnipotence et le sénat des Vingt-Quatre et le corps des Soixante dont elle était tirée, et jusqu'au grand conseil des Deux-Cents, le souverain de la république. Par une étrange anomalie, les chefs de cette chambre étaient les *bannerets*, c'est-à-dire ces tribuns du peuple, chargés dans le principe de défendre les intérêts de la bourgeoisie et armés dans ce but du *veto* ou pouvoir extraordinaire de suspendre les lois. Mais en ôtant à la bourgeoisie l'élection de ses bannerets (1553), le patriciat en avait fait les dociles instruments du pouvoir dont ils étaient appelés par état à combattre les empiétements et les abus [2].

Lésé dans les droits politiques qu'il avait anciennement exercés, le peuple ne croyait pas l'être moins dans ses intérêts matériels par des péages, des charrois abusifs, la violation d'anciennes franchises et l'expropriation de forêts communales. Une commune importante, le

[1] D'Alt, *Histoire des Helvétiens*, I, 80.

[2] La chambre secrète composée des 4 bannerets et de 24 secrets dont 6 par quartier, nommait aux 200, élaborait les projets de loi et faisait fonctions d'une inquisition d'État.



bourg de la Tour-de-Trême, près de Bulle, avait perdu un procès contre le gouvernement, touchant la propriété des forêts de Sautau et de Bouleyres. Les croyances religieuses étaient également en jeu. Le gouvernement avait supprimé le couvent de la Valsainte, en Gruyère, et aboli des processions et des fêtes, avec le consentement de l'évêque et du pape, il est vrai, mais au grand scandale du bon peuple allemand et romand, désolé de ne plus retrouver en *lettres rouges* dans l'almanach tous les noms des apôtres et des saints qui lui étaient chers (1780). Un autre grief aux yeux du peuple était l'inconduite notoire de certains membres de l'autorité.

Trois partis séparés se formèrent contre le gouvernement : les paysans, les bourgeois du chef-lieu et les familles anoblies par les princes étrangers. Ces dernières, au nombre de quinze, réclamaient non la préséance dans l'État, comme le dit Zschokke, ni une place au petit conseil, dont ils auraient été exclus selon M. Strickler, mais l'égalité avec les familles patriciennes, dont la jalousie leur interdisait certaines charges lucratives et influentes [1]. En effet, les nobles ne pouvaient remplir ni les charges de *bannerets*, ni celles de *secrets*, à moins d'une renonciation formelle à leurs titres de noblesse.

Les paysans, les premiers, se levèrent au nombre de 2000, et après avoir fait bénir leurs drapeaux par les curés de Morlon et de Matran, ils marchèrent sur la capitale, le 2 mai 1781. L'aide-major Nicolas Chenaux, né à la Tour-de-Trême, tête hardie et impétueuse, marchait à leur tête [2]. Le gouvernement ne pouvait se fier entièrement ni aux milices du canton, ni aux bourgeois de la capitale ; il opposa aux insurgés des troupes de Berne et de Morat, aux ordres du colonel de dragons Froideville, militaire expérimenté, qui avait fait la guerre sous le Grand Frédéric. Dans l'après-midi du 4 mai, le colonel bernois fit une sortie

[1] Les 15 familles anoblies par l'étranger et qualifiées telles étaient les Praroman, d'Affry, Diesbach, Fégeli de Viviers, Reyff de Cugy, Griset de Forell, Maillardoz, d'Alt, Reynold de Cressier, Castella, Maillard, Fiwaz, Gléresse, Boccard et Lenzbourg. Les Montenach, Techtermann, Amman, Gottrau, Von der Weid, Wild, Weck, familles sénatoriales et même consulaires, se contentaient de leurs titres de patriciens indigènes, bien que quelques-unes d'entre elles eussent été anoblies par les rois.

[2] Chenaux est appelé par Zschokke un homme que sa droiture et son courage rendaient cher au peuple. Le jugement de Muller est tout différent : « Chenaux ne « manquait ni d'esprit, ni de patriotisme. Mais il est un exemple de la triste issue « où peuvent mener le point d'honneur, le dérangement des affaires et l'abandon « de toute vertu. Se voyant ruiné, il avait inutilement et longtemps cherché dans « l'alchimie et les mines de quoi réparer les brèches de sa fortune qui avait été considérable. » Muller's *Briefe*, Werbe *XXXV*.

avec la garnison, cerna les insurgés et leur fit poser les armes, tout en leur promettant qu'on examinerait leurs griefs. Chenaux, craignant d'être livré, avait disparu dès qu'il avait vu la tournure que prenaient les choses. Il s'enfuit du côté de Posieux, où, dans la nuit du même jour, il fut assassiné par deux de ses affidés, qui se flattaient par là d'obtenir leur grâce et de gagner les cent louis promis par le gouvernement à qui rendrait Chenaux mort ou vif. Le corps du malheureux chef de l'insurrection, livré au bourreau le 5 mai, fut écartelé, comme celui de Petignat, à Porrentruy, et sa tête plantée sur la tour de la porte de Romont, la face tournée vers son lieu natal. Deux autres chefs, l'avocat Raccaud de Saint-Aubin et l'avocat André Castella, patricien déchu qui paraît avoir été le véritable auteur de l'insurrection, étaient parvenus à se mettre en lieu de sûreté; on les exécuta en effigie. Deux de leurs complices, Huguenot d'Autigny et Jacques Sudan de Treyvaux, avec le principal assassin de Chenaux, Henri Rossier furent envoyés aux galères à Brest ou aux îles françaises, d'autres condamnés à l'exil ou aux travaux forcés. Pendant tout le temps que dura le procès, la ville fourmillait de soldats bernois, soleurois, lucernois. Des magistrats de ces cantons accompagnaient ces troupes en qualité de commissaires ou de *représentants*, comme on disait alors.

Sur les instances de ces derniers, l'avoyer Werro et les conseillers Odet d'Orsonnens et Nicolas de Montenach, principales têtes politiques de l'aristocratie, se décidèrent, après beaucoup d'hésitation, à faire publier du haut des chaires « que par suite de cette clémence qui lui était naturelle, le souverain voulait bien accorder trois jours à tout le pays pour exposer ses griefs par écrit » (11 mai). Malgré la brièveté de ce délai et la crainte qu'inspiraient les baïonnettes des autres cantons, les jurés des communes affluèrent, porteurs de toute espèce de plaintes et de remontrances. Les bourgeois du chef-lieu, assemblés par quartiers ou bannières, firent aussi connaître leurs doléances.

Mais l'examen des griefs traînait en longueur et le silence du mystère régnait sur tous les actes des représentants du pouvoir. Le peuple des campagnes, déçu dans ses espérances, pleura celui dont le sang avait coulé pour la liberté. A ses yeux, le nom de Chenaux devint celui d'un saint et d'un martyr. Sa tombe, regardée comme un lieu de pèlerinage, était sans cesse entourée de gens en prière qui brûlaient des cierges et chantaient une litanie composée en son honneur. Les anathèmes de l'évêque et les sentinelles placées auprès de la tombe ne purent arrêter ce culte de la reconnaissance populaire. Le gouvernement jugea à propos de faire quelques concessions au peuple des campagnes.



Il restreignit les charrois et les péages, renouvela l'édit de 1764 contre le libertinage, et admit à la bourgeoisie secrète quelques familles des anciennes terres dont les arbres généalogiques attestaient un indigénat de plusieurs siècles. Il eût même rétabli toutes les fêtes supprimées, si l'évêque Montenach, avec une fermeté qui l'honore, n'eût refusé positivement d'écrire à Rome pour demander le rétablissement de chômages dont il avait naguère et pour de justes raisons, disait-il, sollicité la suppression.

Ces concessions ne pouvaient satisfaire la petite bourgeoisie du chef-lieu. Elle réclamait à grands cris l'accès aux archives et la communication de la charte constitutionnelle de 1404 qui consacrait l'égalité des citoyens. Les patriciens se gardèrent bien d'obtempérer à leurs vœux et les bannerets tentèrent même d'enlever clandestinement des archives le coffre qui contenait les dangereuses chartes (14 mars 1782). La loyauté vigilante du chancelier de Castella fit échouer cet escamotage.

Les petits bourgeois n'avaient plus d'espoir que dans la protection des cantons médiateurs. Mais les représentants des trois États aristocratiques, Manuel de Berne, Pfyffer de Lucerne et Byss de Soleure étaient occupés à négocier entre les familles régnantes ce fameux traité du 18 juillet 1782, dans lequel, soi-disant *pour établir l'égalité parfaite dans la république*, les patriciens reconnaissaient aux nobles le droit de prétendre à toutes les charges de l'État, mais attribuaient, en revanche, à tous les membres des Deux-Cents le droit de porter la particule aristocratique (le *de*).

A peine ce traité conclu et la paix rétablie entre les familles régnantes, une déclaration des trois cantons médiateurs apprit au peuple « que les représentations de la bourgeoisie étant dénuées de fondement, ils emploieraient toutes leurs forces à maintenir la constitution aristocratique de Fribourg. » Cette déclaration, lue aux quatre bannières, le dimanche 28 juillet, fit une impression douloureuse et profonde. A sept heures du soir du même jour, les quatre bannières se réunirent sur la place Notre-Dame et se rendirent en corps auprès de l'avoyer régnant. Trois citoyens courageux, l'avocat Rey, le notaire Guisolan et le marchand drapier Ignace Girard (l'oncle du célèbre éducateur), portèrent la parole au nom de leurs concitoyens. L'avoyer Gady, qui passait pour plus favorable à la bourgeoisie que son fougueux collègue Werro, accueillit avec bonté leurs protestations.

Mais les Deux-Cents, assemblés à l'extraordinaire, le lendemain matin, sévirent avec rigueur contre les trois orateurs et les bannirent de la Suisse entière, Rey pour quarante ans, Guisolan pour vingt, Girard

pour dix. Un jeune noble du nom de Maillardoz, qui avait pris parti pour les bourgeois, fut banni pour six ans de la Confédération et du comté de Neuchâtel. La peine de l'exil et des travaux forcés atteignit plusieurs citoyens, entre autres un paysan allemand, coupable de s'être rendu à Altorf pour réclamer l'appui des cantons populaires.

Sentant le besoin de se concilier l'opinion aigrie par ces sentences, les gouvernants mitigèrent la peine de plusieurs des compagnons de Chenaux, rendirent leurs armes aux communes insurgées, multiplièrent les récompenses aux communes et aux particuliers fidèles, et ouvrirent l'accès de la bourgeoisie secrète ou patriciat, à seize familles notables, tant de la ville que du canton. Mais des écrits clandestins, entre autres le *Tocsin fribourgeois*, sortis de la plume virulente de l'avocat Castella et d'autres proscrits, réfugiés à Carouge et à Neuchâtel, entretinrent l'agitation pendant plusieurs années et donnèrent lieu à quelques désordres partiels suivis de nouveaux châtiments. Il y eut plusieurs citoyens punis de la prison, d'autres de l'exil. Parmi ces derniers figurait le médecin de la ville, Kolly, auteur d'un écrit dirigé contre leurs Excellences et revendiquant les droits de la bourgeoisie (décembre 1783. Nous retrouverons plus tard tous les proscrits fribourgeois à Paris, où ils contribueront avec les réfugiés d'autres cantons à former le *club helvétique* dans les premières années de la révolution française.

**6. Traité de Soleure avec la France (28 mai 1777).— Politique intérieure de la Suisse. — Administration.**

Les rapports de la Confédération avec la France et les autres pays de l'Europe avaient beaucoup changé depuis la mort de Louis XIV (1715). Son successeur et arrière-petit-fils, Louis XV, avait cherché en vain à renouveler le traité d'alliance offensive et défensive qui unissait les deux pays aux XVI^me et XVII^me siècles. Suisses catholiques et Suisses réformés refusaient d'y souscrire; les catholiques, jusqu'à ce que le roi eût tenu la main au traité secret de 1715 et leur eût fait restituer les terres conquises sur eux par les cantons réformés; ces derniers, guidés par le vieil esprit d'opposition religieux et national, dans lequel les conseils patriotiques du grand Haller et de Lavater les avaient engagés à persévérer. Les ambassadeurs de Louis XV multiplièrent en vain les galas et les largesses.

Louis XVI n'eût vraisemblablement pas été plus heureux que Louis XV, sans un événement inattendu, le partage de la Pologne par la Prusse, la Russie et l'Autriche, qui vint jeter l'effroi au sein des



cantons suisses, menacés, dit-on, d'un sort analogue à la suite d'un compromis entre les cours de Vienne, de Versailles et de Turin (1772). Un voyage que l'empereur Joseph II fit dans les cantons, incognito et sous le nom de comte de Falkenstein, accrut encore les craintes qu'avait fait naître le démembrement de la Pologne.

« Ne vois-tu pas (écrivait Jean de Muller) le fils de Marie-Thérèse, les yeux étincelants, l'épée flamboyante, entouré des Laudon, des Lascy et des Wurmser, ne respirer que la guerre contre les Suisses. »

La frayeur fit alors ce que n'avaient pu effectuer l'or et les promesses de la France. La diète, réunie à Soleure, s'empressa de renouveler l'alliance française pour le terme de cinquante ans (28 mai 1777). La haute assemblée se soumit même sans trop de répugnance à l'humiliant cérémonial introduit par Bassompierre, l'envoyé de Louis XV, et qui consistait à se rendre en corps à l'hôtel de l'ambassadeur, à lui faire cortège de là à l'église et de l'église au lieu des délibérations.

Par ce traité, dont le négociateur fut le propre frère du ministre des affaires étrangères, Vergennes, le Corps helvétique tout entier accordait à la France, en sus des troupes ordinaires, une levée de 6000 hommes pour le cas où son territoire serait envahi. En échange, le roi de France promettait appui à la Suisse en cas de danger, et s'engageait de plus à lui maintenir les privilèges et avantages accordés par les rois, ses prédécesseurs, aux ressortissants des cantons.

Dans le projet de traité ébauché par la diète à Baden (septembre, octobre, 1776), il avait été introduit une disposition en vertu de laquelle les troupes suisses ne pourraient dans aucun cas être embarquées et employées à servir outre-mer, comme cela avait eu lieu quelques années auparavant, entre autres pour la conquête de l'île de Corse, sous le ministère du duc de Choiseul. Le négociateur français eut l'adresse de faire biffer cet article gênant pour la France[1].

La ville de Mulhouse, l'alliée des cantons évangéliques, avait réussi à se faire comprendre dans le traité. Il en fut de même de la ville et du prince-abbé de Saint-Gall et de la ville de Bienne. Trois autres alliés sollicitaient la même faveur, l'évêque-prince de Bâle, Genève et Neuchâtel. Mais la France qui haïssait Genève, convoitait Neuchâtel et trouvait l'évêque de Bâle trop dépendant de l'empire d'Allemagne, fit rejeter cette demande par les cantons dévoués à ses intérêts. Berne n'obtint

[1] Fechter, *Eidgenössische Abschiede* de 1744 à 1777. 479 et 1323 où le texte français du traité est en face de la traduction allemande. Pour la diète de Baden, la même 465.

pas davantage l'inclusion du pays de Vaud dans l'alliance. Bâle voulait qu'on profitât de la circonstance pour réclamer le payement de la dette française, mais ne trouva pas d'écho dans les États réformés. Pleins d'un beau zèle pour la France, les cantons catholiques auraient désiré que l'alliance durât à perpétuité. Les cantons évangéliques s'y opposèrent en disant : Nous n'avons pas le droit de lier nos descendants. »

L'alliance ayant reçu la sanction du roi, le 1er juillet, fut jurée dans la collégiale de Soleure par l'ambassadeur de France et par Zurich, au nom de la Confédération. Les députés des autres cantons et alliés prêtèrent serment à leur tour, sur le livre des évangiles. La cérémonie fut suivie de fêtes splendides et d'une distribution de chaînes d'or et de médailles commémoratives de l'événement. Zurich, seul, déclara ne pas pouvoir se conformer à cet usage contraire à ses lois. Le bourgmestre de ce canton, Conrad Heidegger, homme remarquable par ses vues, son dévouement au bien public et aux lumières, avait cependant figuré parmi les principaux promoteurs de l'alliance, de concert avec l'avoyer Sinner, de Berne, et le bourgmestre bâlois, Debary, gagné par l'ambassadeur de France, le président de Vergennes[1].

Quinze ans plus tard, Neuchâtel, représenté par M. de Marval, Genève, par l'ancien syndic Rigaud et l'évêché de Bâle par MM. de Bilieux et de Malher, obtinrent à la diète de Frauenfeld d'être compris dans la neutralité helvétique (mai 1792[2]). Les diètes générales des XIII cantons et de leurs alliés ne se réunissaient plus aussi souvent que précédemment à Baden, dont le séjour déplaisait aux cantons catholiques, depuis que cette ville avait passé aux mains des États évangéliques. C'était maintenant Frauenfeld qui était devenu le siège des diètes ordinaires, Baden celui des diètes extraordinaires. Mais les délibérations étaient plus languissantes et plus stériles que jamais et on ne s'accordait sur rien. A peine put-on s'entendre pour remédier aux vices les plus graves du système monétaire. Certains cantons ne se faisaient pas scrupule d'affermer à des particuliers la fabrication des monnaies. Un autre fléau était celui de la mendicité et du vagabondage. Les frontières de chaque canton étaient infestées de ces gens sans aveu et sans patrie qu'on nommait heimathlos. La correction des eaux de la Linth, reconnue en principe dès 1783, demeura à l'état de projet, faute d'entente entre les cantons intéressés.

[1] Ludwig Meyer von Knonau, *Handbuch der Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft*, II, 289.

[2] Gerold Meyer von Knonau, *Eidg. Abschiede* de 1778 à 1798, 171.



Les bailliages appartenant aux cantons de Berne et de Zurich étaient régis avec probité, d'après certains principes et une générosité relative. Mais ceux qui dépendaient de la plupart des autres cantons étaient administrés d'une façon arbitraire et souvent déplorable. Les places de baillis étant mises à l'enchère dans quelques cantons et coûtant jusqu'à six mille florins aux élus, le premier souci de ces derniers était de rentrer dans leurs débours. Le soin de s'enrichir venait ensuite et transformait ces gouverneurs en sangsues de leurs administrés. La justice était vénale et la poule aux œufs d'or tentait la séquelle des employés, des huissiers aux juges et aux membres de la diète, chargés de l'examen des comptes et de la gestion des baillis. Les pays sujets les plus mal administrés étaient les bailliages italiens, où l'impunité était assurée aux criminels riches, aussi cette contrée était-elle infestée de voleurs et de bandits. Les décrets rendus par la diète pour mettre un terme à ces désordres restèrent sans résultat[1].

### 7. Tableau de la civilisation aux XVIIme et XVIIIme siècles.

Si nous n'avons pas consacré à la civilisation du XVIIme siècle une étude spéciale, c'est que ce siècle, si glorieux dans les annales de l'esprit français, forma au contraire une période assez obscure dans l'histoire littéraire de la Suisse. Le temps déplorable de l'affermissement de l'oligarchie et de l'insurrection des paysans est aussi celui de la superstition et des bûchers de la sorcellerie[2]. La science de l'époque se réduit en général à une érudition pédantesque et l'éloquence de la chaire à un pathos amphigourique, où le latin et parfois le grec se mêlent au français et à l'allemand, d'une façon grotesque et ridicule. La littérature se réfugie dans les chants populaires et les drames pieux ou patriotiques, représentés dans les carrefours des villes et des villages.

L'histoire, la grande histoire du moins, manque à ce siècle et ne cite guère que des chroniques sans charme, ou des compilations sans

[1] Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XVme volume. — Meyer von Knonau, *Handbuch der Geschichte der schw. Eidgenossenschaft*, II. — Strickler, *Lehrbuch*, 379-387.

[2] Le nombre des sorciers brûlés à cette époque est énorme. L'année 1629 vit livrer aux flammes 62 personnes des deux sexes, dans le seul petit bourg de Stanz. Les cantons protestants ne sont guère plus avancés à cet égard que les cantons catholiques ; vingt-quatre sorciers et sorcières furent brûlés à Zurich pendant le cours du XVIIme siècle. L'antistès Klinger, dont la superstition égalait l'orgueil, fit périr pour sa part un sorcier et six sorcières (1701). Ludwig Meyer von Knonau, *Handbuch der Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft*, Zurich 1843, II, 259.

critique. L'ouvrage le plus important dans ce domaine est l'histoire générale de l'Église de Jean-Henri Hottinger (1620-1667), orientaliste distingué, dont le fils J.-J. Hottinger se fait connaître, à son tour, par son histoire ecclésiastique de la Suisse [1].

Les sciences naturelles sont plus favorisées et ont un interprète remarquable en J.-J. Scheuchzer (1672-1733). On lui doit la plus ancienne histoire naturelle de la Suisse et une grande carte de ce pays. Vers la fin du siècle, les sciences mathématiques pures et appliquées trouvent des représentants du premier ordre dans les frères Jacques et Jean Bernoulli, d'une famille hollandaise d'origine, inventeurs du calcul différenciel et intégral.

Mais c'est surtout au XVIIIme siècle, que la gloire des Bernoulli jettera le plus vif éclat.

Le XVIIIme siècle est notre âge d'or. De tous les coins de la terre helvétique on voit surgir, comme par enchantement, des hommes de génie ou d'un talent supérieur. Sciences, lettres, arts, toutes les parties du domaine intellectuel, sont cultivées avec éclat par ces hommes d'élite. Les uns, esprits éclectiques, se bornent à explorer les champs défrichés par leurs devanciers. D'autres, doués d'une force créatrice, et pareils (pour me servir de l'expression du plus grand d'entre eux) « *à ces nobles penseurs dont la lampe nocturne éclaire l'univers,* » ouvrent à l'esprit humain de nouvelles perspectives dans le monde moral, comme dans le monde physique. Plusieurs de ces hommes éminents ne trouvent pas dans leur patrie la liberté ou les loisirs nécessaires à leurs travaux. Cosmopolites d'ailleurs, par la nature de leur talent et par leur renommée, ils sont appelés par la libéralité de souverains éclairés, comme Frédéric II et Catherine II, à briller sur de plus grands théâtres, à Berlin, Pétersbourg, Paris, Londres, Vienne, Leyde, Göttingue. Mais, fidèles à leur patrie, plusieurs refusent de s'en séparer, ou ne quittent que momentanément et à regret la modeste existence qu'elle leur procure, mettant leur ambition à créer en Suisse des foyers scientifiques ou littéraires, capables de rivaliser avec les académies de l'Europe. Sous leur action salutaire, cinq centres considérables s'ouvrent à la culture intellectuelle : Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Genève.

Zurich, déjà célèbre, comme foyer théologique, au temps de la Réforme, devient par la variété des illustrations qu'elle réunit dans ses murs, une sorte d'Athènes de la Suisse allemande et l'emporte même sur Berlin comme cité intellectuelle.

[1] Hottinger, *Geschichte der Rep. Zürich*, III, 440, 444.



Zurich, écrivait en 1752 le grand poète Kleist, est un lieu incomparable, non seulement par sa situation délicieuse unique au monde, mais aussi pour les hommes bons et éclairés qui s'y trouvent. Pendant qu'à Berlin on découvre à peine trois ou quatre hommes de génie, à Zurich, il n'est pas difficile d'en compter vingt ou trente, que leurs talents n'empêchent pas d'être, en société, de spirituels et gais compagnons [1].

Genève où naquit Rousseau et aux portes de laquelle Voltaire voulut passer une grande partie de sa vie, trouvait presque une rivale dans sa sœur du Léman, Lausanne, non moins chère aux beaux esprits d'alors, et aux étrangers de distinction qui affluaient dans ce lieu de délices. C'étaient entre autres le philosophe Raynal, le jurisconsulte Servan, l'orateur et l'homme d'État anglais Fox, son compatriote Gibbon qui y avait reçu les leçons du philosophe éclectique, Jean-Pierre de Crousaz, et qui y termina, sur la terrasse de l'hôtel qui porte son nom, son grand ouvrage sur la décadence de l'empire romain. Voltaire, lui-même, séjourne pendant trois hivers (1756-1758) à Lausanne devenu, selon son expression, l'*asile des arts, des plaisirs et du goût* [2].

La vie de l'esprit n'était pas bornée à ces centres importants. De très petites villes, Rolle, Yverdon, Nyon, avaient leurs sociétés littéraires, leurs théâtres, leurs imprimeries. La fameuse encyclopédie de Diderot et de D'Alembert paraissait à Yverdon, refondue par les soins du professeur italien Fortuné de Félice avec le concours de plusieurs écrivains de la Suisse romande. Neuchâtel, patrie du spirituel littérateur Chaillet et où un savant français, Louis Bourguet, avait éveillé le goût des études sérieuses, était le siège d'un mouvement typographique européen, et d'une société polie, décrite, avec grâce et finesse, dans les *lettres neuchâteloises* de Mme de Charrière, l'amie de Benjamin Constant. Ce célèbre publiciste lui-même était né, comme on sait, à Lausanne, d'une famille émigrée après la révocation de l'édit de Nantes.

Dans le Panthéon national, où notre imagination se plaît à rassembler les hommes illustres de la Suisse au XVIIIme siècle, nous nous arrêterons un moment devant les personnages les plus glorieux ou les plus utiles.

Audacieux génie, Jean Bernoulli, âgé de 18 ans seulement, disputait le sceptre des sciences exactes aux plus grands calculateurs du siècle, à L'Hôpital, à Newton, à Leibnitz, et Voltaire traçait de lui ce portrait

[1] Mörikofer, *Die schweizerische Literatur des achtzehnten Jahrhunderts*. Leipzig, 1861, p. 206.

[2] Juste Olivier, *Voltaire à Lausanne*. — Du même, Le canton de Vaud et son histoire.

qui, s'il était vrai de tout point, serait aussi honorable pour son caractère que pour son génie :

Son esprit vit la vérité,
Et son cœur connut la justice
Il a fait l'honneur de la Suisse,
Et celui de l'humanité.

Malheureusement la vérité historique exige qu'on ajoute un correctif à cet éloge. Le génie de Jean Bernoulli ne l'a pas empêché de se montrer d'une jalousie et d'une injustice révoltantes envers son frère aîné, auquel il devait son initiation à la science, et même envers son propre fils Daniel, dont il s'attribuait sans scrupule des découvertes qui avaient coûté dix ans de recherches à ce dernier [1].

Disciple de Jean Bernoulli, rival de son fils Daniel et de son neveu Nicolas, Léonard Euler porta, comme eux, le flambeau des fortes études dans les cours et les académies du Nord. Le premier, il réduisit en corps de science l'architecture navale et la manœuvre des vaisseaux. « Son génie transcendant, dit l'historien suisse Monnard, déterminait « avec la même précision le mouvement des navires sur l'Océan et « celui des astres dans les cieux [2]. »

Supérieur aux précédents par la variété de ses talents et l'étendue de son érudition, le médecin bernois Albert de Haller (1708-1777) embrasse le domaine entier des sciences de l'esprit et des sciences de la nature, à une époque où la division du savoir humain avait déjà rendu ce savoir difficile et très rare. La botanique, l'anatomie, la physiologie et les sciences médicales sont redevables à Albert de Haller de découvertes importantes.

Dans son hardi et majestueux poème des Alpes, publié contre son gré par son mécène, l'avoyer Isaac Steiger (1732), Albert de Haller a été l'un des pères de la grande poésie allemande. Ses romans de Fabius, d'Alfred et d'Usong ont, en revanche, une valeur plutôt politique que littéraire et montrent entre autres dans le patricien bernois un admirateur de l'aristocratie paternelle que Haller concevait, il est vrai, d'une façon plus large que ses collègues du gouvernement bernois. Il eût voulu ouvrir l'accès du patriciat, non seulement à tous les bourgeois

[1] Voir sur les Bernoulli et les savants de la Suisse (proprement dits) les trois volumes de M. Rodolphe Wolf, professeur d'astronomie à Zurich. *Biographien zur Cultur-Geschichte der Schweiz*, 1858. Huit Bernoulli se sont rendus célèbres dans les mathématiques et cinq comme physiciens. De Candolle, *Histoire des sciences et des savants*. Genève, Georg, 131.

[2] Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XV, 19.



de la capitale, mais aux gentilshommes des campagnes et aux bourgeois des villes sujettes. Il eût désiré, aussi, revenir à l'habitude de consulter le peuple dans les questions majeures d'impôts, de paix et de guerre.

Profondément religieux et attaché au christianisme biblique, Haller peut être regardé comme le chef de cette école de penseurs et d'écrivains qui tenaient, haut levé, le drapeau du spiritualisme, au sein des Alpes, en opposition aux tendances dissolvantes et matérialistes du XVIIIme siècle [1]. Non moins dévoué à sa patrie qu'à l'évangile, cet homme de génie renonça sans peine aux honneurs dont le comblait à Göttingue le roi d'Angleterre et de Hanovre, Georges II, et à ceux que lui offrait le grand Frédéric, pour accepter à Berne la place de membre des Deux-Cents, avec les minces appointements de cent louis que lui faisaient ses concitoyens. Il mourut à Berne, le 12 décembre 1777. Peu de temps avant sa fin, il recevait la visite de l'empereur Joseph II, que Voltaire attendit en vain à Ferney.

Émules du Bernois Haller dans ses efforts pour donner une direction meilleure à la littérature allemande, les deux critiques zuricois J.-J. Bodmer (1698-1783) et J.-J. Breitinger (1701-1776) substituaient à l'imitation des auteurs français celle de Shakespeare, de Milton et des écrivains anglais, plus analogue au génie germanique. Leur guerre de plume incessante contre la poétique surannée du Saxon Gottsched, frayait la voie aux productions originales des grands maîtres. Bodmer et Breitinger devaient rendre encore un autre service à la littérature allemande, en la ramenant à l'étude de ses propres origines, par la publication des poésies des Minnesinger et de fragments du grand poème des Niebelungen, cette *Iliade germanique*, selon l'expression de Bodmer. C'est grâce aux encouragements de ce dernier que Klopstock poursuivit et acheva son poème épique. L'auteur de la *Messiade* séjourna, à cette occasion, pendant plusieurs mois à Zurich, visité aussi successivement par les coryphées de la littérature allemande : Wieland, Kleist, Gœthe, Fichte [2].

Outre Bodmer et Breitinger, plusieurs autres Zuricois ont jeté un vif éclat dans la littérature du XVIIIme siècle. Ce sont dans l'ordre chronologique : Sulzer, Hirzel, Gessner, Lavater et Pestalozzi.

[1] Saint René Taillandier, *La Suisse chrétienne et la philosophie du XVIIIme siècle. Revue des Deux Mondes, 1er Mars 1862*. — André Sayous, *La Littérature française à l'étranger*, 1871, Paris.

[2] Pour les grands hommes de la Suisse au XVIIIme siècle, voir Mörikofer, *Die schweiz. Literatur im achtzehnten Jahrh.* — E. Secrétan, *Biographies nationales*. Lausanne, 1875 et 76. — A. Hartmann, *Gallerie berühmter Schweizer der Neuzeit*. Baden, 1863. Voir aussi les remarquables articles d'Aimé Steinlen. *Revue suisse de Neuchâtel*, 1854, 585-606, et Albert de Montet, *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois*. Lausanne, 1877.

Jean-Georges Sulzer (1720-1779), natif de Wintherthour, s'est fait un nom, en Allemagne, comme l'un des fondateurs de l'Esthétique ou science du Beau et par son dictionnaire des *Beaux-Arts* (1771), basé sur les principes de Bodmer et de Breitinger, ses compatriotes et amis. Appelé comme professeur à Berlin, il y devint et resta jusqu'à la fin de ses jours l'un des membres les plus influents de l'Académie française, organisée par Frédéric le Grand, et dont faisaient partie également les Bâlois Euler, Bernoulli, Huber et Mérian, le Bernois Kœnig, le Jurassien Béguelin de Courtelary, Zimmermann de Brougg et Lambert de Mulhouse, ville qui appartenait alors à la Suisse. Il faut y ajouter Wegelin de Saint-Gall que Bonnet de Genève appelait le *Descartes de l'histoire*, mais qui, comme le dit très bien Frédéric de Rougemont, a laissé de nombreux écrits en français, que la France n'a pas réclamés et que l'Allemagne a oubliés[1]. C'était en français ou en latin qu'écrivaient ces académiciens. Le français, par parenthèse, était aussi la langue d'un grand nombre de patriciens bernois, connus par leurs ouvrages littéraires ou philosophiques : Muralt, Lerber, Sinner, Weiss, d'Erlach, l'auteur du *Code de bonheur*, Bonstetten. Le français encore était la langue préférée du Zuricois Henri Meister, le collaborateur de Grimm, et du colonel soleurois, de Besenval, auteur de piquants mémoires.

Jean-Gaspard Hirzel (1725-1803) n'était pas seulement un modèle de patriotisme et de bienfaisance. Cet ami des hommes était aussi un écrivain populaire distingué. Son livre intitulé *Petit-Jacques* (Kleinjogg), offre la peinture réelle de la vie d'un paysan philosophe du canton de Zurich, nommé Jacob Guyer (1761). « Avec le livre de Kleinjogg, dit « l'historien de la littérature suisse du XVIIIme siècle, s'ouvre la série de « ces récits populaires qui seront l'une des branches les plus remar- « quables de la littérature suisse[2]. »

Salomon Gessner (1730-1788), dont la gaîté bouffonne et la bienveillance charmaient ses contemporains autant que ses productions, s'est rendu célèbre à la fois comme poète pastoral et comme peintre de paysage. Le touchant tableau qu'il trace de la bataille de Næfels prouve de quel charme naïf et énergique son pinceau eût su revêtir les scènes de notre histoire nationale, si au lieu de célébrer les bergers d'une Arcadie imaginaire, il eût consenti à chanter les vaillants pâtres de la Suisse primitive. En dépit de son idéal de convention, le théo-

[1] Frédéric de Rougemont, *Les deux Cités ou Philosophie de l'Histoire*, Paris, 1874, II, 196.
[2] Mörikofer, Die *schweizerische Literatur im achtzehnten Jahrhundert*, 271.



crite suisse n'en partage pas moins avec son modèle grec, la gloire d'avoir inspiré le plus délicieux poète rêveur qu'ait eu la France, entre Lafontaine et Lamartine, André Chénier[1]. « Votre Gessner, disait Jean-Jacques Rousseau, « est un homme selon mon cœur. »

Jean-Gaspard Lavater (1741-1801), dont nous avons parlé plus haut comme d'un défenseur des opprimés contre la tyrannie des baillis, était un homme de génie, dont l'extérieur à la fois plein de noblesse et de grâce captivait les cœurs qu'achevait de fasciner sa persuasive éloquence. Écrivain fécond, poète religieux et national, il s'est surtout fait connaître dans la science par ses *Essais sur l'art de connaître les hommes d'après leur physionomie* (1774-78), traduits dans presque toutes les langues de l'Europe. Gœthe, Mirabeau et bien d'autres de ses contemporains, son ancien maître lui-même, le libre penseur Bodmer, lui ont reproché en termes amers et méprisants son amour excessif pour le surnaturel et le merveilleux. Mais, comme le dit très bien un savant zuricois : « Si les défaillances de Lavater ont pu lui nuire au dehors, pour « sa patrie, sa paroisse, sa ville et ses admirateurs, Lavater est resté le « type du patriote courageux, du consolateur des âmes, du poète et de « l'orateur sacré et du père de famille vertueux et vraiment chrétien[2]. » Gœthe lui-même lui avait d'abord rendu plus de justice en disant : « Cet homme ne sait que bénir[3]. »

Henri Pestalozzi (1746-1827), le père de l'enfance malheureuse et de l'éducation populaire, appartient aussi en partie au XVIIIme siècle. Ses premiers essais de ferme-école et de ferme-atelier à Neuhof, en Argovie, datent de cette époque (1768). Il appartient encore au XVIIIme siècle par son roman de *Léonard et Gertrude* (1781-83), admirable peinture de la vie du peuple des campagnes et des moyens propres à le relever de ses misères matérielles et morales. Le bailli oppresseur, Hummel est dépeint de main de maître dans cette œuvre originale dont on n'a malheureusement qu'une traduction incomplète en français.

Zurich n'avait pas le monopole des esprits supérieurs.

L'Argovie bernoise avait un penseur original dans le docteur Jean-

[1] *Poésies d'André Chénier*. Épilogue des Idylles. Édition Latouche, Paris, 1854.
[2] Strickler, *Lehrbuch der Schweizergeschichte*, 401.
[3] Plusieurs historiens de la littérature allemande, Gervinus entre autres, ont maltraité Lavater sur la foi de Nicolaï de Berlin et de Bronner, jeune moine bavarois défroqué auquel le premier avait conseillé de rentrer au couvent dont il s'était enfui. Bronner, l'auteur des *Idylles de pêcheurs*, imitées de celles de Gessner, et de certaines *Confessions* qui rappellent par places celles de Rousseau, était certainement un homme d'esprit et d'imagination. Mais juger Lavater d'après Bronner ou Nicolaï, ce n'est certainement pas faire preuve d'impartialité.

Georges Zimmermann (1728-1795). Il était né à Brougg, appelée la ville des prophètes, du nombre des hommes distingués qui en sont sortis [1]. Une biographie du grand Haller, son ami et protecteur, et son livre de l'*Orgueil national* (1758) le firent appeler comme médecin du roi Georges II, à Hanovre. C'est là qu'il publia son grand ouvrage sur la *Solitude* (1784), mélange étonnant de pensées élevées et de boutades humoristiques et paradoxales, où il ne ménageait ni son pays, ni ses anciens amis Haller et Lavater. Enthousiaste du Grand Frédéric qui avait fait de lui son médecin dans les derniers temps de sa vie, Zimmermann prit la défense de l'administration et du caractère de ce prince contre Mirabeau (1788). Devenu en vieillissant morose et misanthrope, il finit par maudire son siècle et les lumières qu'il avait préconisées dans ses précédents écrits.

Un caractère plus noble et la sérénité de l'intelligence distinguaient le chancelier de la république de Bâle, Isaac Iselin (1728-1782). Cet homme de cœur a pris rang parmi les philosophes par son *Histoire de l'humanité* et ses *Éphémérides*. « Il fut même, dit un docte écrivain, le *premier historiosophe de race germanique* [2].

Le Schaffhousois Jean de Muller (1752-1809) a été l'une des plus grandes gloires du XVIII[me] siècle dans la littérature allemande et suisse. Cet homme de génie est connu surtout par ses *Histoires* (sic) *de la Confédération* en huit volumes (elles s'arrêtent à la mort tragique du fameux bourgmestre Waldmann en 1489) et par son *Histoire Universelle* qui en compte quatre. Historien à la fois érudit et philosophe, Muller était encore un publiciste de premier ordre [3]. Son éloquence entraînante a beaucoup contribué à réveiller le patriotisme dans les cœurs suisses à la veille des événements qui mirent en péril l'indépendance nationale. « Muller, a dit un noble magistrat, Frédéric de Müllinen de Berne, fit « que nous eûmes de nouveau foi en notre patrie. » Malheureusement, comme nous aurons l'occasion de le constater dans les pages suivantes, l'énergie de la volonté n'était, chez Muller, pas à la hauteur de l'esprit. Doué d'une impressionnabilité maladive, qui tenait à son organisation délicate, le célèbre écrivain passe pour un adorateur du soleil levant et un homme sans caractère aux yeux des historiens politiques et littéraires de l'Allemagne actuelle. Ce n'est pas sans regret sans doute qu'on voit l'homme qui avait si noblement parlé de la liberté suisse et de la

[1] Le doyen Hummel (l'oracle des Bernois au XVII[me] siècle), Jean-Georges Zimmermann, Albert Rengger, Albert Stapfer et de notre temps le poète Fröhlich.

[2] Rougemont, *Les deux Cités*, II, 194.

[3] « Wie Müller als Geschichtschreiber glänzte, so auch als Politiker. » Gervinus, *Geschichte der poetischen National-Literatur der Deutschen*. Leipzig, 1852, V, 335.



nationalité allemande, se prosterner successivement devant deux despotes sans cœur, comme Frédéric et Napoléon [1].

Nous n'avons parlé encore que des écrivains illustres de la Suisse allemande. La Suisse française (le nom de Suisse romande n'était pas encore trouvé) rivalisait avec sa sœur aînée et comptait beaucoup d'hommes remarquables, à leur tête ce Jean-Jacques Rousseau, dont le nom l'emporte en célébrité sur tous ceux de ses compatriotes suisses de langue allemande et française.

Qui ne sait l'immense influence exercée par J.-J. Rousseau (1712-1778) sur les âmes généreuses et sur les destinées de la société humaine. Pendant que le *philosophe* ou le *citoyen* de Genève, comme il aimait à se nommer, préparait la réforme de l'éducation publique dans son *Émile*, dont Gœthe a dit que c'était l'*évangile naturel de l'éducation*, son *Contrat social* et ses *Lettres de la Montagne* renouvelaient la politique à laquelle il donnait pour base la démocratie [2]. Interprète éloquent de la passion dans sa *Nouvelle Héloïse*, ses tableaux de la nature alpestre en révélaient aux âmes sensibles les beautés pittoresques et romantiques. « Rousseau a été le vrai père du romantisme [3]. »

Les égarements de l'homme et les sophismes de l'écrivain ne doivent pas empêcher les croyants de reconnaître que dans un milieu de scepticisme frivole ou de grossier matérialisme, l'auteur de la *Profession de foi du vicaire savoyard* a été respectueux pour le christianisme et peut être regardé comme l'apôtre de la religion naturelle. « La majesté des « Écritures, disait Rousseau, m'étonne, leur sainteté parle à mon cœur. « ... Oui! si la vie et la mort de Socrate sont d'un homme, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu. » Nous, Suisses, nous ne devons pas oublier non plus que, bien loin de ressembler à plusieurs écrivains de son temps et du nôtre, qui cèlent leur origine helvétique sur les

[1] « Der berühmteste, talentvollste und charakterloseste der Geschichtschreiber jener Zeit. » Sybel, *Geschichte der Revolutionszeit*, Düsseldorf, 1874, V, p. 58. Caractère équivoque dit Gervinus. Wolfgang Menzel a été encore plus sévère dans la dernière édition de son histoire des Allemands et s'est même attaqué à la vie privée de Muller. Mais le grief capital de ses adversaires, l'engouement de l'historien suisse pour Napoléon, dont il faisait *l'homme providentiel, auquel Dieu a donné le monde*, lui était commun avec Gœthe et bien d'autres Allemands de mérite. Menzel, il est vrai, ne ménage pas plus Gœthe que Muller et s'en prend aussi à Zschokke. *Geschichte der Deutschen*, Stuttgart, 1872, III, 192, 149, 330, etc,. etc.

[2] Quand les Corses (1765) et les Polonais lui demandèrent (1772) une constitution, le Lycurgue genevois sut cependant faire les concessions nécessaires aux circonstances locales et aux besoins de ces peuples.

[3] Le mot lui-même serait de sa création, selon Littré qui cite la phrase suivante des rêveries: *Les rives du lac de Bienne sont plus sauvages et plus romantiques qu celles du lac de Genève.*

bords de la Seine ou de la Néva, Rousseau s'est toujours franchement déclaré de son pays, et qu'il dit dans plusieurs endroits de ses écrits « moi qui suis un écrivain suisse. » Genève a célébré avec enthousiasme, le 2 juillet 1878, le *centenaire* du plus célèbre de ses concitoyens [1].

Sans atteindre à la célébrité exceptionnelle de Rousseau, le Genevois Charles Bonnet (1720-1793) a été l'un des hommes les plus distingués de son temps. Par ses *Considérations sur les corps organisés* (1762) il a pris rang parmi les naturalistes et ses *Contemplations de la nature*, ainsi que sa *Palingénésie philosophique*, lui ont fait une place parmi les philosophes qui ont cherché à concilier la foi avec la raison. Ses travaux et ses découvertes lui ont aussi valu le titre de membre de l'Académie des sciences de Paris et de Londres.

Le disciple et neveu de Bonnet, Horace de Saussure (1740-1799) un physicien et géologue hors ligne, parcourut à pied une grande partie de l'Europe, le marteau du mineur à la main. Il traversa quatorze fois les Alpes, pénétra seize fois jusqu'à leur centre et posa son pied victorieux sur le roi des montagnes, le Mont-Blanc (1787). Il succéda à son oncle, comme membre-associé de l'Académie des sciences de Paris. Parmi les hommes les plus célèbres de la Suisse française figurait aussi le médecin vaudois Tissot (1728-1797), que Bonaparte, alors simple officier d'artillerie, consultait sur la santé d'un oncle, que le roi de Pologne, Stanislas Poniatowski et l'électeur de Hanovre cherchèrent en vain à attacher à leur service personnel. L'empereur Joseph II fut plus heureux dans ses efforts pour l'attirer à l'Université de Pavie. Mais Tissot ne tarda pas à rentrer dans son pays, témoin de ses cures merveilleuses et de la publication de ses nombreux écrits en latin et en français [2].

[1] *Voir Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*. Conférences faites à Genève par MM. Braillard, Amiel, Oltramare, Hornung, Bouvier, Marc-Monnier. Genève, 1879. Le premier a mis en relief l'écrivain, le second, le caractère général de sa vie et de son œuvre, le troisième a jugé le théoricien de l'éducation, le quatrième les idées politiques de Rousseau, le cinquième ses idées religieuses, le sixième l'influence de Rousseau hors de France et sur les étrangers. Cette publication est certainement une des plus remarquables de notre temps. Il faut y joindre *Jean-Jacques et le Pays romand*, par M. Eugène Ritter. Genève, 1879.

[2] Notons en passant comme un des traits caractéristiques du XVIII^me siècle en Suisse le grand nombre de médecins éminents qui en sont sortis. Nous citerons (outre Zimmermann et Hirzel) Jean-Frédéric Herrenschwand de Morat, Venel d'Orbe, le fondateur de l'orthopédie, Mesmer, l'initiateur du magnétisme, Marat, Sarde d'origine, mais natif de Boudry au pays de Neuchâtel, qui, avant d'être le sinistre personnage qu'on connaît, avait fait des recherches sur l'optique, appréciées de Gœthe; le Bernois Langhans, le Genevois Odier et son compatriote Tronchin, le médecin de Voltaire et le propagateur de l'inoculation abandonnée plus tard pour la vaccine.



Rousseau n'avait pas été le premier publiciste de Genève. Il avait été précédé par Burlamaqui, auteur des *Principes du droit naturel*, émule obscur, mais utile de Montesquieu (1689-1755). Dès cette époque, précédant tous les pays dans la voie des réformes judiciaires, Genève, l'école de la civilisation et de la politique européenne, avait aboli le supplice horrible de la roue, les bûchers et la torture, encore en usage dans plusieurs cantons [1].

Un autre publiciste genevois était Jean Louis de Lolme dont les Anglais admirent la lumineuse critique qu'il a faite de la constitution anglaise. Un troisième publiciste plus en vue encore est ce Jacques Necker, que ses profondes connaissances en économie politique et son habileté dans les opérations financières, unies à une honnêteté rare chez les administrateurs de cette époque, appelèrent à jouer un rôle important sous le règne de Louis XVI. Son compatriote, Étienne Clavière, qui lui succéda comme ministre des finances, n'était pas un homme sans mérite et a laissé un ouvrage remarquable. Les noms d'Étienne Dumont, de J.-A. Duroveray, les collaborateurs de Mirabeau, et celui de Jacques Mallet-Dupan, le courageux défenseur de la royauté constitutionnelle, n'ont pas peu contribué à maintenir à Genève une place éminente dans l'histoire des sciences politiques et sociales.

C'est grâce à Dumont et à deux hommes d'un talent varié et fécond, les frères Charles et Marc-Auguste Pictet, que Genève devint une sorte d'interprète et de propagatrice des idées anglaises sur le continent. La *Bibliothèque britannique* (aujourd'hui Bibliothèque universelle), fondée en 1796, sera le principal aliment de la vie intellectuelle et de l'indépendance d'esprit, pendant les mauvais jours de la domination française.

Cette influence de la Grande-Bretagne, combinée avec celle de Rousseau, éclate dans les premiers écrits de Germaine Necker, la fille du ministre d'État nommé plus haut et si célèbre elle-même sous le nom de Madame de Staël, par sa passion pour le beau, la gloire, la

[1] Fribourg donnait encore en 1736 l'odieux spectacle d'une femme (Catherine Repond) brûlée comme sorcière, à laquelle, par faveur spéciale, on attachait un sac de poudre autour du cou. Selon le célèbre publiciste Schlözer et les historiens suisses qui ont suivi sa donnée, la dernière sorcière brûlée en Suisse aurait été Anna Göldi de Glaris. Mais cette femme a été décapitée en juin 1782 pour avoir cherché à donner la mort à un enfant dans la maison où elle servait en qualité de domestique. Voir *der Criminalprozess der Anna Göldi* (1781-1782). Nach den Acten dargestellt von Dr. J. Heer, *Jahrbuch des hist. Vereins des Cantons Glarus*, 1865, I. Heft, 9-53.

liberté. Dans un livre sur la littérature considérée dans *ses rapports avec les institutions sociales* (1801) elle révélera au monde le génie attendrissant de l'humanité, un an avant que Châteaubriand lui révélât le génie poétique du catholicisme.

Les artistes suisses les plus en vue du XVIIIme siècle portent, pour la plupart, aux mécènes de l'étranger les créations de leur génie. Florence vit briller le doux pinceau d'Angélica Kauffmann, de Coire, l'amie de Gœthe et de Winkelmann; Londres, les toiles de Henri Füssli, l'interprète grandiose d'Homère, de Dante, de Milton et de Shakespeare surtout; Rome, les statues d'Apollon et de Diane, dues à l'élégant ciseau d'Alexandre Trippel, de Schaffhouse. Toutes les capitales de l'Europe se disputent le fameux graveur schwyzois Hedlinger (von Hettlingen), dont le burin incomparable gravait sur l'or, l'argent, le bronze, les traits des souverains avec le goût délicat et la forme exquise qui immortalisèrent les artistes grecs au siècle de Périclès. Les portraits sur émail et surtout au pastel de Jean Liotard de Genève, n'étaient pas moins appréciés que les médailles de Hedlinger. En Suisse même, où deux Zuricois, Salomon Gessner et Louis Hess, créaient l'école de paysage, le Tessinois Pizzoni ornait Soleure d'une magnifique collégiale dans le goût de la renaissance. Dans un art tout différent, la musique, s'illustrait comme compositeur original le chanoine Meyer de Schauensée. Un autre musicien suisse, Kœsermann, trouvait les mélodies appropriées aux odes de Gellert.

Le Tessin, de tous les pays suisses le plus riche en artistes de tous genres, donnait le jour à Rusca, Albertolli, Rossi, Soave, homonyme de cet autre Soave (Francesco), cordelier de Lugano, auquel ses récits touchants (Novelle morali) et sa philosophie populaire ont fait un nom dans la littérature italienne.

Le pays de Vaud a donné naissance à deux grands architectes, De Labélye, constructeur du pont de Westminster à Londres, et Perronet, qui en a construit plusieurs à Paris et à Pétersbourg.

Un phénomène curieux de notre histoire artistique et littéraire du XVIme au XVIIIme siècle, c'est l'étonnante hérédité du savoir et du talent qui caractérise un certain nombre de familles et leur constitue comme un patrimoine d'honneur bien supérieur à celui du sang et de la fortune. Quatre villes surtout, Zurich, Bâle, Genève et Berne peuvent s'enorgueillir d'avoir été le siège de ces générations savantes, cette *aristocratie de l'intelligence*. Ainsi Zurich a produit les Hottinger, les Escher, les Breitinger, les Orelli, les Füssli, les Schinz, les Rahn, les Gessner, les Usteri; Bâle, les Plater, les Buxtorf, les Wettstein, les Bernoulli, les Bourkhardt, les Zwinger, les Euler, les Iselin; Berne, les Haller et les Sinner; Genève, les Pictet, les Diodati, les Tronchin, les Trembley, les Mallet, en attendant les De Saussure, les De Candolle, les Naville, les Cherbuliez, etc.



Mais la présence de tant d'hommes remarquables ne faisait que rendre plus saillant ce qui manquait à la Suisse, au point de vue intellectuel, comme au point de vue politique, c'est-à-dire un lien commun, un centre. Ce centre, ce trait d'union, quelques-uns des esprits supérieurs qui honoraient leur patrie cherchèrent à le lui donner et créèrent la société helvétique (1760).

Il existait déjà en Suisse, à Zurich surtout, plusieurs sociétés pour la médecine, les sciences naturelles, les langues et la littérature. Mais toutes ces sociétés étaient locales et sans rapport entre elles. La première idée d'une association centrale vint au digne chancelier Iselin, dans la maison duquel deux amis zuricois, Jean-Gaspard Hirzel et Salomon Gessner fêtaient le jubilé de l'université bâloise, en mai 1760. On convint de se rencontrer en plus grand nombre l'année suivante, et à la même époque, aux eaux de Schinznach. La réunion eut lieu et dura plusieurs jours, mais ne comptait que neuf membres, entre autres Zimmermann de Brougg, le conseiller lucernois Ours Balthasar, plus tard avoyer de la république, et deux prêtres catholiques du nom historique de Béroldingen d'Uri. L'année 1762, le nombre des membres s'élevait à quinze, parmi lesquels l'homme d'État lucernois Valentin Meyer, le poète et critique Bodmer, le chanoine Gougger et l'abbé Hermann de Soleure, un Bernoulli de Bâle, le général Zourlauben de Zoug et un professeur bernois du nom de Fellenberg. Hirzel présidait. On décida que tous les cantons seraient représentés *dans cette diète de l'amitié et du patriotisme*.

En 1766, le nombre des sociétaires s'élevait à 82, dont 45 assistaient à la réunion de Schinznach. Un prince allemand, le duc Eugène de Wurtemberg, plus tard souverain de ce pays, avait été agrégé à la société, à titre de membre honoraire et prit part, plusieurs années de suite, aux séances. On le vit un jour, non sans étonnement chez les uns, sans émotion chez les autres, serrer dans ses bras ce brave campagnard zuricois Guyer dont Hirzel avait fait le héros de son *Paysan philosophe*. Un des nouveaux venus, le célèbre Lavater, charma la société par la lecture des *Schweizerlieder* qu'il avait composés pour répondre au vœu exprimé par les sociétaires de voir un poète national célébrer les hauts faits des ancêtres. Un autre vœu avait été formulé par les sociétaires, celui de la publication de documents relatifs

à l'histoire nationale. Au culte du passé, on joignait des aspirations généreuses pour le présent et l'avenir. Ce fut une grande joie pour les associés, quand un pasteur grison, Martin Planta, dans lequel la pédagogie actuelle salue le précurseur de Pestalozzi, leur exposa le plan de la maison d'éducation qu'il avait fondée à Haldenstein, sur le modèle du *Philantropinum* de Basedow à Dessau. De cette institution devaient sortir en effet quelques années plus tard beaucoup d'hommes appelés à jouer un grand rôle dans leur patrie : le Vaudois César de Laharpe, le Bâlois Legrand, le Zuricois Hans von Reinhard, le poète grison Salis, etc., etc.

L'adhésion à la société de Schinznach du spirituel patricien bernois, Charles de Bonstetten (1768), suivie quelques années après de celle de son ami intime, l'historien de la Suisse Jean de Muller (1773) donnait un nouveau lustre à la Société helvétique. Mais c'était à être utiles à leur pays plutôt qu'à lui servir d'ornements que songeaient alors les hommes de Schinznach. La situation de la Suisse inspirait à leur ancien président honoraire, l'avoyer Ours Balthasar, un curieux et important mémoire sur les moyens de rendre un peu de force et de vitalité à cette confédération qu'un nonce du pape avait ingénieusement définie : un amalgame sauvé de la ruine par miracle (Confusio divinitùs servata).

Les fondateurs de la Confédération, disait le noble avoyer, étaient des guerriers héroïques; mais ils n'étaient pas des hommes d'État et des législateurs; ils ne donnèrent à la ligue suisse ni consistance, ni harmonie... Il appartient à notre siècle, témoin des efforts de tant de patriotes, de doter le pays des institutions que réclament les besoins des temps et de raviver la vieille Confédération, par l'esprit de liberté, de concorde et d'amour... A quoi bon nous dissimuler notre décadence présente et notre fin prochaine en présence de nos vertus dégénérées, de notre mélange de luxe et de pauvreté et de la confusion qui règne dans les têtes comme dans les affaires.

La concorde entre Suisses était plus facile à rêver qu'à établir. Aussi Ours Balthasar avait-il intitulé son travail : *Rêves patriotiques d'un Confédéré.* Mais si l'union devait manquer encore longtemps à la Suisse, la pensée d'unité que léguait avant de mourir à ses concitoyens le successeur de Gundoldingen, ne fut pas perdue par la génération, représentée, quelques années plus tard, au sein de la Société helvétique, par les Zuricois Usteri et Escher, l'Argovien Rengger et le Bâlois Ochs, déjà connu comme auteur de quelques mauvaises pièces de théâtre, écrites en langue française et d'une bonne histoire en langue allemande de sa ville natale[1].

[1] Voir sur la Société helvétique : I° *Verhandlungen der helvetischen Gesellschaft,*



Mais les généreux desseins des associés de Schinznach, joints à l'enthousiasme illimité que montraient certains d'entre eux pour les idées de Rousseau, inquiétaient les gouvernements timorés ou ombrageux de la Suisse. Le clergé, non moins hostile, lança l'anathème du haut de la chaire. Le grand Haller lui-même, sollicité de se faire agréger à la société, s'y refusa, en se retranchant derrière les tendances chimériques de plusieurs de ses membres. L'ambassadeur de France, Beauteville, se prononça de même contre elle en la dépeignant à sa cour comme un foyer permanent de conspiration contre l'influence française. Son prédécesseur, le marquis d'Entragues (qu'on nommait le marquis d'intrigues) avait cependant offert ses services aux fondateurs de la Société helvétique. On l'avait poliment éconduit, en alléguant qu'il n'était pas seulement question de science comme semblait le croire son Excellence, mais bien de patriotisme et de nationalité. Les trois cantons aristocratiques, Berne, Fribourg et Lucerne en vinrent jusqu'à interdire à leurs ressortissants la fréquentation des réunions de Schinznach et d'Olten où, depuis 1780, avait été transporté le lieu des séances. La proscription s'étendit aux écrits les plus innocents de la société et des individus qui la composaient. Les chants patriotiques de Lavater avaient à peine trouvé grâce devant les magistrats zuricois, dont l'un fut assez mal inspiré pour dire à ce sujet : *Il ne faut pas remuer le vieux fumier.* Si les chants nationaux étaient suspects, à plus forte raison se défiait-on de l'histoire. Quoique grand ami de l'aristocratie bernoise, Jean de Muller n'obtint de celle-ci l'autorisation de faire paraître son premier essai sur l'histoire de la Suisse à Berne qu'en substituant, comme lieu d'impression, le nom trompeur de Boston à celui de la ville des bords de l'Aar. On ferait une liste considérable des livres défendus ou livrés aux flammes à cette époque. Dans cette chasse aux écrits réputés dangereux, les nonces du pape se distinguent par leur zèle à stimuler la vigilance des évêques et des gouvernements orthodoxes.

Au tableau de la culture intellectuelle de la Suisse au XVIII^me siècle il y a encore une grande ombre. C'est l'insuffisance et, tranchons le mot, le triste état de l'instruction populaire. Dans les cantons les plus avancés, Zurich, Genève, Bâle, l'école était dirigée par les pasteurs qui étaient seuls souvent aussi à s'intéresser à son existence. Beaucoup de communes manquaient de bâtiments affectés à l'instruction popu-

publiées à partir de 1763 par la société elle-même; II° *Anreden an die helvetische Gesellschaft,* 2 volumes, sans date, ornés du portrait des premiers présidents, Hirzel et Iselin; III° Karl Morel, *Geschichte der helvetischen Gesellschaft,* 1867.

laire; beaucoup d'autres n'avaient que des maîtres d'école ambulants qui partageaient leur temps entre plusieurs villages et se voyaient réduits à faire leurs classes dans une grange ou en plein air. L'enseignement même participait de cette triste installation et ne consistait qu'en exercices de lecture et en récitations du catéchisme. Le calcul n'était pas enseigné. Une loi zuricoise de 1719 obligea toutes les communes rurales à organiser de bonnes écoles primaires. Mais une ordonnance de 1778 imprima une nouvelle impulsion à l'école populaire de ce canton. Quatre ans auparavant une école supérieure à l'instruction primaire avait été créée à Zurich pour les jeunes filles, par les soins du professeur Léonard Usteri. Une femme de mérite, Suzanne Grossweiler dirigeait cette école. En 1780 on comptait 600 écoles dans tout le canton. Mais dans la plupart des villes suisses, l'instruction classique se bornait au latin. A Berne le grand Haller et un Fellenberg, le sociétaire de Schinznach dont nous avons parlé, Sinner et Wilhelmi cherchèrent à réformer l'enseignement. Deux établissements parallèles furent organisés, un gymnase pour les jeunes gens qui se préparaient aux carrières savantes et une école des arts pour ceux qui se vouaient au commerce et aux métiers. Du gymnase on passait à l'académie ou institut politique.

Le chef du clergé bernois, le doyen Ith, disciple distingué de Kant, avait préparé une refonte complète de l'organisation scolaire (1794); la révolution helvétique en empêcha la réalisation. A Neuchâtel un vrai philanthrope, David de Pury, enrichi par la banque à Lisbonne, dotait sa ville natale de plusieurs millions destinés à la réorganisation des écoles et à l'utilité publique (1780). De Pury avait eu un devancier en Lallemand, principal fondateur de la maison des orphelins de cette ville (1733); il devait avoir des successeurs, entre autres Jacques-Louis de Pourtalès, le fondateur de l'hôpital qui porte son nom (1811) et Auguste de Meuron, de Bahia, auquel l'asile des aliénés de Préfargier doit son existence. C'est à ces hommes généreux et à ceux qui les ont suivis que Neuchâtel doit la réputation de bienfaisance qui fait l'honneur de ce pays.

A Lausanne, c'était le gouvernement de Berne lui-même qui, dans la première moitié du siècle, avait entravé le mouvement des intelligences, par des prescriptions mesquines et la censure rigoureuse à laquelle il avait soumis les écrits de professeurs comme le philosophe de Crousaz, l'historien de la Réformation Ruchat et le savant rédacteur de la *Bibliothèque italique*, Loys de Bochat. C'était (si l'on en croit Gibbon) par jalousie que les patriciens bernois en agissaient ainsi dans les provinces soumises à leur administration. Ils craignaient que leurs sujets, une fois leurs égaux en lumières, ne voulussent l'être aussi dans l'État.



Ce même gouvernement de Berne qui redoutait l'émancipation des esprits et la liberté politique, ne négligeait rien pour soulager la pauvreté et l'infortune, bannir la misère et faire naître l'abondance dans les pays soumis à ses lois. Il construisait des routes, des ponts, des canaux, établissait des greniers pour les temps de disette, favorisait, de ses subsides, l'agriculture, les métiers et l'industrie. Un air de grandeur romaine présidait aux actes de l'administration bernoise et se reflétait jusque dans les édifices publics dont la capitale se vit embellir dans ce siècle. « Bâtiments nobles plutôt que magnifiques, dit le publiciste « genevois contemporain Mallet-Dupan, décorés par leur destination « mieux encore que par le talent de l'architecte. » Les grandes dépenses du gouvernement bernois ne l'empêchaient pas d'accumuler les richesses et d'ajouter sans cesse au trésor considérable formé depuis des siècles et en vue des circonstances difficiles qui pouvaient surgir. Le grand Haller évaluait à 400,000 écus les revenus de la république. On porte à 50 millions la fortune totale en numéraire que possédait cet État au moment de l'invasion française. Une partie de cet argent était déposée dans les caveaux du trésor, l'autre était placée à intérêt dans les fonds publics de Londres ou dans les cours de l'Europe. Les capitalistes et les gouvernements de certains cantons suisses étaient les banquiers des rois. Les capitalistes genevois possédaient des millions dans les fonds de France; Fribourg avait en créances sur la France pour plus de 700,000 livres, sur la Saxe pour 100,000.

Les arts utiles avaient mieux suivi le progrès des sciences que l'instruction populaire. L'esprit d'amélioration qui avait donné naissance à la Société helvétique avait fait éclore une foule de sociétés économiques, c'est-à-dire ayant pour objet le progrès matériel. C'est à la société instituée en 1759 par le Bernois Tschiffeli, un membre de la Société helvétique de Schinznach, vaillamment secondé par les frères Tscharner, que les paysans bernois durent en partie le bien-être et la prospérité qui les firent appeler *les rois des paysans de l'Europe*. Des sociétés analogues s'étaient organisées à Fribourg, Lucerne, Soleure, dans la province bernoise de Vaud et dans la principauté de Neuchâtel, mais elles restèrent bien loin de la société économique de Berne. Cette dernière naturalisa dans son canton la culture du trèfle, de la luzerne, de l'esparcette, de la pomme de terre, introduisit l'irrigation artificielle des prairies, la transformation des jachères, de nouveaux moyens d'engrais, et la culture perfectionnée de la vigne et du chanvre. La première caisse d'épargne fut aussi fondée à Berne en 1787. Les campagnes de Zurich et de Lucerne furent cependant témoins d'expériences

agricoles importantes. Un curé prêchait d'exemple aux cultivateurs lucernois. Un agronome zuricois pratique et instruit, Jean-Gaspard Egg, syndic (amman) de la commune d'Ellikon, fit de ce village une grande ferme modèle pour toute la contrée environnante. Par ses soins actifs et persévérants, les terres communales furent partagées, les terres incultes mises en friches, le bois remplacé par la tourbe; il établit des paratonnerres, un grenier d'approvisionnement, une assurance mutuelle du bétail. La première assurance contre l'incendie est d'origine zuricoise.

L'économie rurale était en progrès dans les Alpes où l'on apprit à faire un fromage excellent. L'économie forestière s'introduisait aussi dans ces contrées.

Le commerce et l'industrie firent également des progrès notables, malgré les entraves que le système de douanes et de prohibition mettait au premier et les privilèges des métiers à la seconde. Le commerce de toile de Saint-Gall auquel succèdent les broderies s'étend à tout le pays. La fabrication des mousselines s'introduisit dans l'Appenzell. La broderie seule n'occupait pas moins de 30 à 40,000 personnes dans les deux cantons. Le landamman Augustin Reding naturalisa les filatures du coton et de la soie à Schwyz. Glaris se distinguait dans la fabrication de ces derniers articles. Les manufactures du même genre furent perfectionnées à Zurich et à Bâle.

L'horlogerie était exercée à Genève par 6000 ouvriers; elle peuplait les contrées naguères encore sauvages du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Dans ces deux villes (elles ne veulent être que des villages) où Daniel-Jean Richard avait confectionné la première montre en 1679, on fabriquait, un siècle après, 40,000 montres en or et en argent.

Bâle, de centre littéraire et typographique, devenue une ville de négoce et l'entrepôt d'un commerce très étendu entre la France, l'Italie et l'Allemagne, ajoutait la fabrication des rubans à ses autres industries. L'établissement de meilleures routes, commencé par Berne, et la construction de nombreux ponts par les frères Grubenmann d'Appenzell facilitaient les communications.

L'introduction en Europe et l'usage croissant du thé, du chocolat et du tabac à fumer et à priser vinrent encore donner un nouvel aliment au commerce, en même temps qu'ils modifiaient sensiblement les habitudes et amélioraient les conditions de la vie matérielle du peuple suisse.

Ces améliorations toutefois n'allaient pas jusqu'à supprimer la misère, la mendicité et le vagabondage, contre lequel les gouvernements prenaient des mesures rigoureuses et organisaient des chasses barbares.



Ils finirent même par établir un corps spécial, sous le nom de chasse-coquins ou chasse-gueux et qui devait prendre celui de gendarmerie, à l'imitation de celui qui avait été organisé en France par décret de l'Assemblée constituante en 1790.

Les grandes émigrations commencent avec le XVIII$^{me}$ siècle. Des milliers et des milliers de personnes partent pour l'Amérique du Nord où plusieurs contrées reçoivent de leurs colons des noms qui rappellent ceux de notre pays. En 1768, sous les auspices d'un ministère ami du progrès et d'Olavidès, intendant de Séville, pour le roi Don Carlos III, de nombreux colons allemands et suisses partent des cantons protestants et catholiques et vont peupler les vastes solitudes de la Sierra-Moréna, ainsi appelée des Maures qui les avaient jadis habitées et rendues florissantes. La colonie prospérait et le pays se couvrait de villages et même de villes. Mais le mélange des protestants et des catholiques inquiétait le chef des capucins de la colonie, un Suisse et Fribourgeois, nommé Don Romuald. Olavidès, dénoncé déjà une fois à l'inquisition par Joseph-Antoine Jauch, d'Uri, lui est déféré de nouveau par Don Romuald. Comme voltairien (il correspondait avec Voltaire), Olavidès est condamné à la prison et n'y échappa qu'en se réfugiant, sous le nom de comte de Piso, à Genève, cette oasis des proscrits de toutes les croyances et de toutes les nations. La colonie abandonnée et honnie dépérit et finit par tomber tout à fait[1].

Sous l'influence du nouvel esprit économique et industriel, les services militaires avaient perdu de leur prestige. Dans plusieurs cantons la nation si belliqueuse des Suisses semblait s'être convertie en un peuple d'industriels et d'ouvriers. L'ambassadeur de France se plaignait amèrement de cette transformation et ne trouvait plus la même facilité à faire des recrues pour les armées du roi. Louis XV était cependant encore censé avoir à son service 22,000 Suisses et Grisons; mais une faible partie seulement de ces troupes se composait réellement de soldats de cette nation, le plus grand nombre étant recruté en Allemagne et dans d'autres pays. Ce noyau de militaires suisses suffisait néanmoins à maintenir les traditions de bravoure et de fidélité qui avaient fait la force des régiments capitulés. La fameuse guerre de sept ans vit se manifester avec éclat les vertus guerrières de ces auxiliaires; leur courage servit plus d'une fois à maintenir l'honneur des armes

[1] *Modestino la Fuente*, *Historia de Espana*, XX, 357. A. Daguet, *Les barons de Forell*, 77. — La Fuente parle de *Documentos curiosos en el ministerio della gobernacion*.

françaises gravement compromis par le choix de généraux incapables (1756-1763).

La bataille de Rossbach (5 novembre 1757) est le fait d'armes de cette guerre le plus honorable au nom suisse. Frédéric le Grand, roi de Prusse, battu à Jægerndorff et repoussé entre Collin et Prague, se cachait à Rossbach, en Saxe, à une lieue de ce champ de bataille de Lützen, où Gustave-Adolphe avait perdu la vie. Les Français, unis aux Impériaux, marchent à lui, sous le prince de Soubise. L'armée prussienne, retirée sous ses tentes, semblait ne pas songer au combat. Tout à coup les tentes s'abaissent et les Prussiens, en colonnes de bataille, s'avancent entre deux collines bordées de canons. Cette manœuvre étrange déconcerte l'armée française, elle se débande sur plusieurs points et commence à fuir. Mais au milieu de ce désarroi, quel est ce mur de briques rouges qui résiste au feu de l'infanterie prussienne et brave les éclats de la mitraille. Ce sont les Suisses de Planta, de Waldner et de Diesbach de Fribourg. Ces mots de l'antique valeur : Frères, tenez ferme (Brüder weichet nit), ont circulé dans les rangs de ces troupes intrépides. Saisis d'admiration, les soldats prussiens suspendent leur attaque. Soubise, sur ces entrefaites, avait ordonné la retraite. Les Suisses exécutent l'ordre, mais en protégeant la retraite de l'armée vaincue [1].

Quelques jours avant la bataille, les Suisses montrant quelque hésitation à exécuter un mouvement qui leur avait été ordonné, Soubise avait dit au colonel Lochmann de Zurich : « A quoi nous serviront les « Suisses? — A couvrir votre retraite, avait répondu l'audacieux capi- « taine. » Il avait été mis aux arrêts pour cette réponse inconvenante; mais l'événement avait justifié ses prévisions. Le 23 juin de l'année suivante, à la journée de Créfeld, près Düsseldorf, où le duc de Brunswick battit l'armée française, Lochmann rendit de tels services que Louis XV promit de lui accorder la première grâce qu'il solliciterait. Le colonel zuricois pria le roi de fonder pour les officiers protestants un ordre de chevalerie équivalent à celui de Saint-Louis qui, aux termes de ses statuts, ne pouvait être conféré qu'aux catholiques. Louis XV fonda l'ordre du Mérite militaire et donna à Lochmann le rang de commandeur du nouvel ordre.

Le Grand Frédéric avait aussi des Suisses dans ses armées. Dans cette même journée de Rossbach qui avait illustré le Zuricois Lochmann, le Bernois Robert Scipion de Lentulus avait contribué à la victoire et reçu sur le champ de bataille le grade de général-major. Pendant la guerre de sept ans, le service de Prusse avait aussi fait la réputation d'un officier vaudois, le général-major Warnéry, de Morges, connu par plusieurs écrits sur l'art militaire.

[1] Archenholz, *Geschichte des siebenjährigen Krieges*, ne parle pas des Suisses dans son récit. — Menzel ne leur accorde qu'une courte mention, III, 165.



Dans la première moitié du siècle, le service de l'Autriche avait été fatal à un autre brillant officier vaudois, le feld-maréchal-lieutenant Nicolas Doxat d'Yverdon. Il avait été protégé longtemps par le prince Eugène, le généralissime des armées impériales, contre la jalousie du feld-maréchal Seckendorf et du général Wallis. La mort du prince le livra à la haine atroce de Seckendorf, devenu président du conseil de guerre. Il fut accusé de trahison, condamné à mort et décapité le 10 mars 1738 à Belgrade, ville qu'il avait contribué à rendre imprenable. Il refusa de sauver sa vie par la fuite, ou au prix d'une abjuration, comme le lui offraient les jésuites de Vienne. « Mieux vaut, disait-il, « mourir innocent que de vivre déshonoré. Le crime fait la honte et « non l'échafaud. » L'année suivante, Doxat était réhabilité par une sentence de ce même conseil de guerre qui l'avait condamné, et qui maintenant frappait du déshonneur les deux ennemis implacables de l'infortuné maréchal, Seckendorf et le général Wallis [1].

L'affaiblissement de l'esprit militaire n'empêchait pas qu'il ne se trouvât encore des Suisses au service de presque toutes les puissances, y compris la Suède et la Russie et jusque dans les Indes hollandaises et portugaises. Les plus hautes faveurs de la fortune étaient réservées à quelques-uns de ces enfants perdus de la gloire helvétique. Un seul canton, celui de Fribourg, qui donnait dix généraux à la France, voyait aussi un de ses fils, Jacques Philippe de Landerset, s'élever au rang de gouverneur des Algarves, sous la reine Dona-Maria, et trois gentilshommes, du nom de Griset de Forell, arriver aux premières charges de la cour catholique de Saxe. Pendant que l'un d'eux, Joseph de Forell, commandeur de l'ordre de Malte, devenait grand maître de la maison de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, un second était élu général d'infanterie, capitaine des Cent-Suisses et gouverneur du futur roi Jean I$^{er}$, et un troisième, le baron Philippe de Forell, ambassadeur de Saxe à Madrid. C'est à ce dernier, ami intime du premier ministre Urquijo, qu'Alexandre de Humboldt, alors à ses débuts, dut de voir

[1] Zourlauben, *Histoire militaire des Suisses au service de la France*, Paris, 1751. — May, *Histoire militaire des Suisses*, Berne 1772, I, 549. Girard François, *Histoire des officiers suisses*, Fribourg, 1782, I, 190. — Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, IV, 499.

s'ouvrir devant lui les portes de l'Amérique méridionale, fermées aux étrangers (1799)[1]. Deux autres familles fribourgeoises, illustrées dans les guerres du XV^me et du XVI^me siècle, les Diesbach de Belleroche et les d'Affry, recevaient un nouvel éclat sous Louis XV. Le XVIII^me siècle voit un d'Affry, lieutenant général sous les drapeaux français, tomber à la bataille de Guastalla (1735); son fils, promu au même grade, représenter Louis XV, comme ambassadeur, à la Haye (1758), et recevoir le commandement de la garde royale avec le cordon bleu des chevaliers du Saint-Esprit, sous Louis XVI (1784). A Neuchâtel, les armes unies à la diplomatie illustraient plusieurs familles, les Tribolet, les Chambrier, et la diplomatie en particulier, le baron de Sandoz-Rollin, ambassadeur de Prusse, à Madrid (1784) et ensuite à Paris (1795). Un historien allemand de notre âge appelle ce dernier « *une tête politique de premier ordre de l'école de Frédéric le Grand*[2]. » Parmi les diplomates et publicistes neuchâtelois, une place à part revient à cet Emeric de Vattel, ministre de l'électeur de Saxe à Berne, auquel son utile traité du *Droit des gens* a fait donner le surnom exagéré de *Grotius français*.

L'amour sincère ou affiché de l'humanité qui, sous le nom de philanthropie ou de cosmopolitisme, est l'un des caractères dominants du XVIII^me siècle, avait tourné au profit de la tolérance religieuse. Cette tolérance est essentiellement l'œuvre des libres penseurs de ce siècle. A eux aussi revient l'honneur d'avoir, à l'exemple de Genève, éteint les bûchers, adouci la justice criminelle, aboli le servage et accompli bien d'autres réformes salutaires. A Genève et à Neuchâtel deux théologiens distingués, Alphonse Turrettini et Frédéric Osterwald, d'accord avec Samuel Werenfels, de Bâle, avaient préparé le terrain en rompant avec la scolastique et la sombre orthodoxie du commencement du XVIII^me siècle. L'illustre triumvirat travaillait à la réconciliation de toutes les églises réformées. Mais les progrès de la tolérance n'étaient pas arrivés au point de détruire les pratiques ombrageuses et étroites qui régnaient dans beaucoup de communes rurales, où des tribunaux de mœurs et de religion (Chorgericht) punissaient de la prison, de l'amende et de peines afflictives et déshonorantes quiconque manquait au service divin. Mais c'était surtout contre ceux qu'on envisageait comme hérétiques et impies que l'orthodoxie déployait ses rigueurs. Encore en

[1] Alex. Daguet, *Les barons de Forell, ministres d'Etat de Saxe à Dresde et à Madrid*, Lausanne, 1876, p. 89, 110.

[2] Baumgartner, *Geschichte Spaniens zur Zeit der franz. Revolution*, Berlin, 1861, préface VII.



1760 la vénérable classe des pasteurs neuchâtelois destituait le ministre Petitpierre, de la Chaux-de-Fonds, pour avoir enseigné la non-éternité des peines. Frédéric le Grand, après être intervenu en faveur de cet ecclésiastique aussi pieux qu'éclairé, finit par l'abandonner à son sort, en disant à ses familiers : « Si Messieurs de Neuchâtel tiennent à être damnés éternellement, je ne m'y oppose pas[1]. » A la même époque, l'instituteur protestant Schmutziger, d'Aarau, était condamné à cinquante livres d'amende pour avoir relevé les bons côtés du catholicisme dans un écrit non autorisé par la censure (1774). Rien là d'étonnant à une époque où pour les partisans du catéchisme de Heidelberg, en usage dans plusieurs cantons réformés, le catholicisme était encore synonyme d'idolâtrie. Le catéchisme catholique, de son côté, ne montrait pas plus de tolérance et damnait sans pitié les hérétiques. Un évêque se montrait-il plus large ou plus évangélique, il avait contre lui la superstition du bas clergé et du peuple. La suppression des fêtes, qui avait été la principale cause de l'insurrection de la Gruyère en 1781, avait failli en amener une aussi deux ans auparavant dans le canton de Lucerne. La lettre pastorale de l'évêque de Constance qui autorisait cette suppression, reçut le nom de *Mandat luthérien*[2]. Les exorcismes étaient fréquents non seulement chez les catholiques, mais chez les protestants qui s'adressaient aux prêtres catholiques, aux capucins en particulier, pour conjurer le diable, délivrer des possédés, guérir des bêtes malades, ou leur aider à découvrir des trésors, en vertu de leur caractère sacerdotal[3]. Les prophéties religieuses et politiques, celles de Holzhauser surtout, étaient en grand crédit chez les catholiques et faisaient l'objet des prédications de certains moines et curés. Chaque maladie avait son saint spécial qu'on invoquait pour en obtenir la guérison; ainsi saint Garin était le patron du bétail, sainte Appolline guérissait les maux de dents, saint Antoine aidait à retrouver les objets perdus ou cachés, saint Florian préservait de l'incendie.

Les sectes religieuses dissidentes continuaient à être l'objet des rigueurs du pouvoir. Les doctrines de quelques-unes de ces sectes étaient il est vrai très dangereuses aux mœurs, comme on le vit lorsque les deux frères Kohler, se donnant comme prophètes dans le can-

[1] Ch. Berthoud, *Les quatre Petitpierre* (1707-1790). *Etudes de Biographie neuchâteloise*, Neuchâtel, 1875.

[2] Pfyffer, *Geschichte der Stadt und des Cantons Luzern*, 525.

[3] « Lorsqu'on demandait à ces protestants superstitieux pourquoi ils ne s'adressaient pas à leurs ministres, ils répondaient que ces derniers n'avaient pas de pouvoir sur les diables et les sorciers. » *Souvenirs inédits du Père Girard*.

ton de Berne, fondèrent une secte impure, dont la maxime fondamentale était que *tout était permis aux vrais chrétiens*. On se borna cependant à les chasser du pays. Mais un des chefs de la secte, Jérôme Kohler, ayant reparu et recommencé ses prédications, il fut condamné à mort, étranglé et son cadavre livré aux flammes. Ses disciples s'attendaient à une résurrection. Le miracle ne s'étant pas accompli, la secte tomba d'elle-même.

L'esprit de secte est rare chez les catholiques accoutumés à reconnaître une autorité traditionnelle. Cependant vers 1780, l'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg, fut instruit que dans la partie allemande du canton un paysan, nommé Peter Bennou, professait le presbytérianisme, c'est-à-dire le gouvernement de l'Église par les curés, abstraction faite de toute autre hiérarchie, et que ce campagnard avait composé un écrit dans ce sens. Joignant des idées d'indépendance politique à ses vues religieuses, Bennou réclamait pour les jurés de communes le droit de contrôler tous les mandats ou ordonnances de leurs Excellences de Fribourg. Ce paysan, novateur et révolutionnaire, était un vieillard de soixante et dix ans, pieux, aisé, bienfaisant et vivant en philosophe dans sa chaumière, à Dirlaret, à deux lieues de Fribourg. Cité à comparaître et refusant d'obéir à l'ordre du banneret de son quartier, il fut enlevé de nuit par six fusiliers, aux ordres de deux officiers et conduit à la Tour de Jacquemart, la prison d'État de Messieurs de Fribourg (décembre 1780). Au bout d'un mois, Bennou offrant de se rétracter et les communes allemandes s'agitant en faveur du prisonnier, celui-ci en fut quitte pour faire une amende honorable à la porte de la collégiale, demander pardon à l'évêque et renouveler le serment de fidélité qu'il avait prêté au souverain. On jugea cependant à propos de le retenir encore quelque temps à la Tour de Jacquemart, pour y recevoir les exhortations de l'ancien jésuite Rebmann, professeur au collège. L'écrit de Bennou fut brûlé par la main du bourreau, le jour du marché qui suivit la sentence (février 1781)[1].

Le bourreau, comme on voit, toujours le bourreau pour les hommes et même pour les écrits, quoique Marmontel, le célèbre auteur du roman de Bélisaire, eût très judicieusement dit aux hommes de son temps que brûler n'était pas répondre et que ce n'était pas à la lueur des bûchers qu'on éclairait les âmes.

Les jésuites, qui figurent aussi dans cette histoire du sectaire de Dirlaret, continuaient à exister malgré la bulle de suppression de Clément XIV. Ces janissaires du pape se moquaient de ce dernier quand il ne faisait pas ce qu'ils voulaient et s'étaient fait protéger contre le saint-père par une impératrice schismatique et un roi hérétique, Catherine II et Frédéric II. En Suisse, ils n'avaient fait qu'échanger, en riant, leur manteau contre la soutane du prêtre séculier. Bientôt même, ils reparaissent sous le nom de *Pères de la foi*, dans le Vallais, d'où ils cherchent à se reconstituer à Fribourg, Soleure, Porrentruy, leurs anciennes résidences. Mais pendant que ces nouveaux jésuites se distinguaient par leurs menées et leur intolérance, nous trouvons parmi leurs confrères sécularisés depuis 1773 des hommes vraiment pieux, comme le père Joseph de Diesbach, ancien officier bernois au service du Piémont, que la mort d'une femme bien aimée avait jeté dans le catholicisme et dans la Compagnie; on y voit même des hommes très éclairés, comme ce chanoine argovien Weissenbach (1734-1802), auteur de deux volumes dirigés contre la *mariolâtrie*, ou ce culte exagéré de la Vierge dont les nouveaux jésuites sont les plus fervents apôtres. Un autre ancien jésuite, remarquable par les lumières, la tolérance, l'amour du progrès et de l'éducation populaire, est le chanoine fribourgeois Aloyse Fontaine (1754-1834), l'un des prêtres qui ont le mieux mérité de la science, de la patrie et de la religion du cœur. Fontaine sera l'ami, le soutien persévérant de ce moine hors ligne qu'on nomme le père Girard, le premier pédagogue de la Suisse après Pestalozzi. Grégoire Girard (1765-1850) avait fait ses études supérieures à Würzbourg, et tout en combattant ce qu'il appelait les erreurs de Kant, il s'était approprié ce qu'avaient de beau et d'élevé, dans l'ordre intellectuel et moral, les doctrines du sage de Königsberg. Unis par les liens du sang et de l'esprit, Fontaine et Girard représentèrent pendant près de trois quarts de siècle le catholicisme évangélique et national que leur ami plus jeune, le baron Henri-Ignace de Wessenberg (1774-1860), d'une ancienne famille argovienne d'origine, devait travailler à faire prévaloir dans le diocèse de Constance, confié à ses soins (de 1801 à 1827) et qui embrassait une grande partie de la Suisse. Sans songer le moins du monde à se séparer de Rome, ces prêtres humains se sentaient chrétiens avant d'être catholiques, et n'étaient pas disposés à se laisser employer comme des instruments dans la main des nonces, contre les empiètements desquels avaient déjà protesté les quatre premiers prélats de l'Allemagne, réunis aux eaux d'Ems (25 août 1785), d'accord avec l'empereur Joseph II[1]. Un de leurs vœux les plus chers, après le renou-

[1] *Mémoire du marquis de Maillardoz*, *dans le Mémorial de Fribourg*, publié par M. l'abbé Gremaud, 1856, III, 1.

[1] C'est ce qu'on nomme les 23 *Points d'Ems* (Emser-Punktation).

vellement d'une théologie surannée et d'une casuistique malsaine, était la prospérité matérielle, intellectuelle et morale du peuple.

Ce peuple suisse, comme ses voisins souabes, avait conservé en beaucoup d'endroits les vertus de ses ancêtres, la simplicité des mœurs alliée à la bonhomie, à une hospitalité rare de nos jours et à une loyauté qui faisait l'homme probe dans la vie privée, inébranlablement fidèle au devoir et à la foi jurée dans la vie publique[1]. Malgré les progrès du luxe dans les villes et les relations nombreuses des grandes familles avec les cours étrangères, une cordialité touchante régnait encore dans les rapports de celles-ci avec leurs concitoyens de condition inférieure et entre maîtres et serviteurs. Grands et petits parlaient patois entre eux. Cette cordialité sympathique qui adoucissait bien des choses et corrigeait l'inégalité des droits, subit quelques années plus tard une mortelle atteinte par l'arrivée des émigrés français. Ceux-ci nous apportèrent, avec un insupportable orgueil de caste, la haine de la république et un dédain pour le peuple qui n'avait pas peu contribué à la révolution française et qui favorisa aussi en Suisse les progrès de l'esprit révolutionnaire.

### 8. Grande révolution française. — Réunion du Porrentruy à la France.— Agitation dans le Pays de Vaud.— Le 10 août. Révolutions de Genève, Stæfa et Saint-Gall.— La Valteline réunie à l'Italie. — Bonaparte en Suisse. — République lémanique. — Invasion de la Suisse. — Annexion de Genève à la France. — Émancipation des bailliages italiens.

La révolution française est fille de trois sortes de révolutions qui l'ont précédée dans le monde: la révolution anglaise (1688), la révolution américaine (1774) et les révolutions de Genève que Voltaire nommait plaisamment, comme on le sait, *des tempêtes dans un verre d'eau*. Mais le verre s'était élargi et la tempête, de locale était devenue générale.

Chez ces trois peuples, la révolution ne s'était attaquée qu'à l'ordre politique; elle avait respecté les institutions religieuses. Il n'en fut pas

[1] Qui ne connaît chez nous le trait touchant de deux Schwyzois de la vallée de Goldau qui étaient en procès pour la possession d'une prairie. La séance décisive du tribunal ayant été fixée sur un jour où Gaspard faisait ses foins et ne pouvait se rendre à Schwyz, François, sa partie adverse, s'offrit à exposer sa cause et celle de son voisin devant les juges. Gaspard accepte et son adversaire fait si consciencieusement la chose, que Gaspard gagne et en reçoit la nouvelle de François lui-même ; « tu as gagné, dit-il, la prairie est à toi. » François et Gaspard restèrent amis. Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, Zurich, 1847, IV, 115.



de même en France, où l'ordre politique, religieux et social croula tout à la fois.

Louis XVI, sous lequel s'accomplit ce cataclysme, était cependant un prince honnête, bon, animé d'un véritable amour de son peuple et d'un vif sentiment de justice. Mais il eut à expier les fautes de ses prédécesseurs, le superbe Louis XIV et le dissolu Louis XV. Le premier avait dissipé le trésor par ses guerres et ses constructions ruineuses, en même temps que son despotisme, enté sur celui de Richelieu, enlevait à la nation toutes ses libertés, jusqu'à l'ancienne représentation nationale des *États provinciaux* et des *États généraux* de la monarchie. Le second, véritable Sardanapale, avait achevé la ruine de l'État et avili le trône par ses débauches. Louis XVI eût voulu remédier à tous ces maux et eût été heureux de porter le beau nom de *Restaurateur* de la *Nation française*. Mais il n'avait pour cela ni le génie, ni la force nécessaire. « Louis, dit un grand historien français, n'était ni régénérateur, « ni despote [1]. »

Néanmoins, au commencement de son règne, entouré de deux sages ministres, Lamoignon de Malesherbes et le marquis de Turgot, Louis XVI était parvenu à réformer beaucoup d'abus. Mais il ne sut pas soutenir ces deux hommes contre le mécontentement de tous ceux qu'irritaient les innovations. L'habile et honnête banquier genevois, Jacques Necker, qui leur succéda, ne fut pas plus heureux que ses devanciers. Bien que le clergé et la noblesse possédassent les deux tiers des terres du royaume, que ces terres fussent exemptes d'impôts et que presque toutes les dignités civiles, militaires et même ecclésiastiques fussent réunies dans les mains de ces privilégiés, on ne put obtenir leur participation aux charges publiques qui pesaient de tout leur poids sur le peuple des campagnes et la bourgeoisie des villes. Hors d'état de faire face aux dépenses avec les ressources ordinaires, Louis XVI se vit contraint, pour arracher le pays au gouffre béant de la banqueroute, de convoquer les *États généraux*, composés des trois ordres : du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie ou *Tiers état*.

Les États généraux, ouverts le 4 mai 1789, votèrent les subsides nécessaires. Mais bravant l'ordre du roi qui maintenait la séparation des trois ordres, ils se transformèrent, sur la proposition de l'abbé Sieyès, le théoricien de la révolution, en une assemblée unique, l'*Assemblée nationale constituante*, s'arrogèrent tous les pouvoirs et entrèrent en lutte ouverte avec la royauté. Une concentration de troupes qui inquiétait

[1] Mignet, *Histoire de la Révolution française*, I, 17.

Paris et l'Assemblée, donna le signal d'une insurrection générale. Elle aboutit à la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, et entraîna l'adhésion forcée du souverain aux faits accomplis et à la révolution qui suivit. Les grands principes de liberté et d'égalité furent proclamés avec les droits de l'homme et du citoyen. Les titres de noblesse disparurent des actes officiels. L'ancienne division de la France en quarante provinces inégales en droits et en territoire, fit place à quatre-vingt-trois départements, sans base historique, mais administrés d'une façon uniforme et qui tiraient leurs noms des montagnes et des fleuves. Les biens ecclésiastiques furent mis en vente pour payer les dettes de l'État. La constitution civile du clergé établit une nouvelle circonscription des diocèses, calquée sur celle des départements et attribua l'élection des curés et des évêques au peuple, comme dans la primitive Église; un serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi fut imposé aux prêtres. Mais ce fatal serment eut pour résultat dans la suite de diviser tout le clergé en deux camps, les prêtres jureurs ou constitutionnels et les prêtres non jureurs ou réfractaires. Pendant que s'accomplissaient ces événements, la capitale fut plus d'une fois troublée par des émeutes et des scènes homicides. Les excitations de la presse et des clubs révolutionnaires d'une part, de l'autre l'émigration de la noblessse et du clergé, dont une partie alla rejoindre à Coblence, sur le Rhin, les armées des souverains étrangers coalisés contre la France, contribuèrent beaucoup à exalter les esprits. Des scènes analogues ensanglantèrent aussi à plusieurs reprises les provinces. Pendant ces troubles, les régiments suisses s'étaient signalés, comme toujours, par leur fidélité. Mais cela ne faisait pas le compte du *Club helvétique*, qui venait de se former à Paris et qui s'était donné pour tâche de révolutionner la Suisse.

Le club helvétique, ouvert en juin 1790, comptait plus de trois cents membres de tous les cantons, Vaudois, Genevois, Fribourgeois surtout, les uns établis dans la grande ville depuis un plus ou moins long terme, en qualité de soldats, suisses de poste, domestiques; d'autres, exilés de 1781 et de 1783, à leur tête Castella, Rey, Kolly, Niquille, Chaperon, Constantin Blanc[1]. Le club se réunissait tantôt dans une maison particulière, tantôt dans une ancienne église, et jouissait de la protection de membres influents des diverses fractions de l'Assemblée nationale : Sillery, Mirabeau, Brissot, Camille Desmoulins. L'un des premiers soins du club helvétique avait été de solliciter la libération

[1] « Ueber einen Clubb von mehr als drei hundert Schweizern aus allen Kantonen, an deren Spitze freiburgische Bürger und Angehörige sind. » Lettre du Conseil secret de Berne à celui de Zurich, 6 juillet 1790. *Archiv. frib.*



des deux Fribourgeois envoyés aux galères de Brest à la suite de l'insurrection de Chenaux par le gouvernement de Fribourg, savoir, Jean-Jacques Sudan de Treyvaux, condamné pour dix ans et Huguenot, ancien juré d'Autigny qui l'était pour trente. Le club n'avait pas jugé à propos de demander la grâce d'un troisième condamné, Henri Rossier, l'assassin de Chenaux. La délivrance des deux premiers fut votée par l'Assemblée nationale en juin 1790, sur le rapport présenté par l'abbé Grégoire, nommé plus tard évêque constitutionnel de Blois. Elle fit l'objet, le 3 juillet, d'une ovation religieuse et patriotique, dont le procès-verbal du club helvétique nous a transmis le récit caractéristique que nous arrangeons un peu, sans y rien changer d'essentiel.

« Après une grande messe et un *Te Deum* chantés à l'église des Pré-« montrés de la Croix-rouge au faubourg Saint-Germain, les deux con-« damnés furent reconduits à leur demeure, rue du Regard, par un pom-« peux cortège. Il était formé de douze des Cent-Suisses du roi, de six « de Monsieur, frère du roi, de cent gardes suisses, de six tambours des « gardes et de vingt-huit musiciens appartenant à ce même corps, dont « la participation n'avait été accordée *que malgré lui* par le colonel de « cette troupe, le vieux général d'Affry. Venaient ensuite le président « du club helvétique, Chaperon de Châtel, et le commissaire Roulier « de Vaulrux, que les dames de la Halle avaient gratifié d'un bou-« quet magnifique. Au milieu du cortége flottait une bannière blanche, « ornée d'une croix jaune, surmontée d'un bonnet, symbole de la « liberté et sur les plis de laquelle on lisait ces mots : *Vivent la loi et « le roi, l'Asssemblée nationale et la liberté!* Des deux côtés du drapeau « marchaient Huguenot et Sudan, tenant chacun un des rubans de la « bannière...... Les chaînes qu'avaient traînées au bagne ces deux « infortunés, étaient portées devant eux par des jeunes gens de leur « canton et devaient, par décision du club, rester suspendues dans « l'église des Prémontrés. Huit cavaliers de la garde nationale et « soixante fantassins ouvraient et fermaient la marche du cortége. Le « soir on mena les héros de la fête à la Comédie française où on don-« nait en leur honneur le drame intitulé : L'*honnête criminel.* » Jamais, dit le procès-verbal du club helvétique, journée « plus glorieuse pour la nation suisse. » Le peuple criait : Vivent nos bons amis les Suisses[1].

C'était là un avertissement donné par la France révolutionnaire à la Suisse aristocratique et à l'État de Fribourg en particulier. Mais au lieu

[1] Extraits du Procès-verbal du club helvétique et de lettres conservées aux Archives de Fribourg. Le Journal du club confié au chancelier Berchtold par la famille de l'avocat Castella a été vendu et doit se trouver dans une maison patricienne de Berne.

d'en profiter en ramenant à lui les esprits par la clémence et la modération, le gouvernement de ce canton n'en fit usage que pour entourer de faux frères le club suisse, dont tous les actes étaient immédiatement rapportés aux conseils secrets de Berne, de Fribourg et de Soleure. C'est ainsi que l'on apprit les enrôlements qui se faisaient à Carouge, à Versoix et à la Chaux-du-milieu dans le pays de Neuchâtel, où s'étaient rendus le libéré de Brest, Jean-Jacques Sudan et son frère. Mais ils n'eurent que le temps de s'enfuir en Franche-Comté, pour échapper aux poursuites du gouvernement de la principauté. Il était question, paraît-il, de s'emparer du fort de Joux pour en faire une sorte d'avant-poste et de citadelle de l'invasion. Un autre exilé fribourgeois, le médecin Kolly, enrôlait en Piémont où il se vantait d'avoir recruté 1400 hommes. Castella, de son côté, travaillait à Chambéry où ses opérations dévoilées au premier ministre de Sardaigne, comte d'Hauteville, provoquaient un mandat d'amener contre l'agitateur (30 avril 1790). Le Bas-Vallais, l'ancien évêché de Bâle, le pays de Vaud, la Gruyère fribourgeoise et certaines parties du canton de Berne, le Seeland par exemple, étaient aussi l'objet de la propagande active du proscrit de 1781. Un écrit intitulé : *Lettre aux communes de la Suisse ou l'aristocratie dévoilée*, inquiéta beaucoup les conseils secrets de Zurich et d'autres cantons, où ce pamphlet avait été répandu à quatre mille exemplaires. Les régiments suisses au service de France, au nombre de onze, étaient travaillés dans le grand genre contre leurs officiers par certains membres du club qui allaient les haranguer jusque dans les casernes de Paris, Courbevoie et Rueil. Castella lui-même crut devoir mettre un frein aux imputations calomnieuses dirigées contre le colonel de la garde royale, le vieux général d'Affry, en rappelant à ses compatriotes la conduite de cette famille à Fribourg, en 1781. L'indiscipline avait fait alors de tels progrès, que d'Affry se vit un jour contraint de livrer à quatre cent soixante soldats ameutés de la garde un à compte de 11,000 livres. Ceci se passait à la fin de juin 1790. Deux mois après, éclatait la fameuse émeute de Nancy où, d'accord avec la populace de cette ville, plusieurs bataillons du régiment suisse de Châteauvieux, formés surtout de Vaudois, Neuchâtelois, Genevois, soutinrent un combat de plusieurs heures contre les troupes envoyées par l'Assemblée nationale et dont faisaient partie les régiments suisses de Vigier et de Castella de Berlens. Cette émeute qui avait coûté la vie à quarante officiers et quatre cents soldats fut châtiée dans le sang de vingt-trois des rebelles. D'autres, au nombre de quarante-un, furent condamnés aux galères.

Inquiets du sort des régiments suisses et de leur situation propre, les gouvernements des cantons se décidèrent à envoyer une lettre col-



lective au roi Louis XVI, pour lui exprimer leurs regrets de la conduite du régiment de Châteauvieux et pour demander qu'il fût pris des mesures contre le club qui s'arrogeait le caractère d'une sorte de représentation nationale de la Suisse en France. La proposition faite par le conseil secret de Berne[1] de demander au nom de la Diète la destruction du club helvétique et l'extradition ou l'expulsion de ses membres, n'avait pas réuni la majorité des cantons[2].

Sous le double coup de l'échec de Nancy et de la lettre des cantons, le club helvétique jugea à propos de désavouer toute participation à ce qui s'était passé en Lorraine. Mais en même temps il ne se faisait pas scrupule de solliciter, sur la conduite à tenir, les conseils de Marat, de sanglante mémoire, sous la date du jeudi 30 septembre 1791. Ce dernier consentit à une entrevue pour le soir même à huit heures, mais en y mettant la condition que le nombre des membres présents à cette conférence ne dépasserait pas six[3]. Le gouvernement de Fribourg n'avait pas besoin de cette mystérieuse entrevue pour se croire en droit de prendre les mesures les plus extrêmes contre les conspirateurs de Paris; il rendit un arrêté où il mettait à prix la tête des chefs du club helvétique, offrant cent louis pour la tête de l'avocat Castella et deux cents écus pour celle de chacun de ses huit associés[4]. Il annonçait de plus l'intention de demander pour son compte au gouvernement français l'extradition ou l'expulsion des proscrits (11 octobre 1790). Le fait est que les excitations du club helvétique, jointes à celles d'émissaires français et des mécontents du dedans, avaient déjà produit des symptômes révolutionnaires sur plusieurs points du territoire suisse.

Le signal des insurrections fut donné par la population française du Bas-Vallais, irritée de la vénalité de ses châtelains allemands du Haut. On arbora la cocarde verte et on planta des arbres de liberté à Saint-Maurice et à Monthey, dont le châtelain Schinner s'enfuit épouvanté devant le gros Belet, paysan aux formes athlétiques du Val d'Illiers et qui, prenant le bailli à bras-le-corps, s'était donné le cruel plaisir de le tenir hors de la fenêtre de son château, suspendu entre ciel et terre. Le landstourm du Haut-Vallais, armé de fusils, de pioches et de fourches,

[1] Voir la correspondance des gouvernements suisses dans *Archiv für Schweiz. Geschichte*, Zurich, 1843, t. I.

[2] Ibid.

[3] *Archives de Fribourg*.

[4] J.-J. Sudan (de Treyvaux), Huguenot (d'Autigny), l'avocat Rey et Ignace Kolly, jeune, de Fribourg, Chaperon, Conus et Gremion de Châtel-St-Denis, Roulier de Sommentier. Dans cette pièce officielle, Castella est appelé le principal auteur de l'insurrection de Chenaux en 1781. *Archiv für Schweiz. Geschichte*, 1843, I, 318.

vint facilement à bout de l'insurrection, grâce au voisinage des troupes bernoises, dont la diète vallaisanne avait réclamé l'assistance et que les insurgés étaient aussi réduits à implorer de leur côté. C'est ce qui fit qu'on mit une certaine modération dans la répression et qu'il n'y eut que deux sentences capitales pour meurtre et incendie. Un agent français se faisant appeler le comte de Perrigny, fut livré aux Bernois, et expia ses provocations par un emprisonnement de quelques années dans ce canton[1].

Après le Vallais, ce fut le tour de l'ancien évêché de Bâle ou du Porrentruy, dont les habitants, excités par le club helvétique, demandaient en vain la convocation des États pour faire droit à leurs doléances. Le prince-évêque, Joseph de Roggenbach, menacé dans son autorité, s'était adressé aux cantons suisses. Ces derniers se montrant peu disposés à intervenir, le prélat réclama le secours des troupes impériales. Un escadron de cavalerie et cinq cents fantassins entrèrent à Porrentruy le 20 mars 1791. La réaction eut son cours. Deux des chefs de la révolution, Voyat et Caillet, furent condamnés à la détention perpétuelle, après avoir entendu, à genoux, lecture de la sentence qui les condamnait à mort et du jugement de son Altesse qui commuait la peine capitale en détention perpétuelle à la maison de force. Deux prêtres, leurs complices, Copin et Lemanne, furent condamnés à la prison (12 décembre 1791[2]). Les vrais chefs du mouvement, l'Alsacien Rengger, syndic des États, et son oncle, le chanoine Gobel, évêque de Lydda *in partibus*, et membre de l'Assemblée nationale de France, s'étaient soutraits par la fuite aux poursuites du prince-évêque. Travaillée par ces deux personnages, l'Assemblée législative de Paris qui avait remplacé l'Assemblée constituante (le 1er octobre 1791), envoya des troupes françaises occuper le pays de Porrentruy. Transformée un moment en république rauracienne (le 19 décembre 1792), cette contrée était plus tard réunie à la France par décret de la Convention du 23 mars 1793, sous le nom de département du *Mont-Terrible*[3], et plusieurs années après, annexé, comme simple sous-préfecture, au département du Haut-Rhin (1800).

Depuis la malheureuse tentative de Davel en 1723, le pays de Vaud n'avait pas donné d'inquiétude à leurs Excellences de Berne. Les paysans, le clergé, la noblesse en général et une grande partie même des bourgeois des villes étaient sincèrement dévoués au régime bernois, et il

[1] Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, III, 367.
[2] Quiquerez, *Monuments de l'ancien Évêché de Bâle*, Delémont, 1870, 97 et 100.
[3] Du nom de la colline de Mont-Terri à une lieue de Porrentruy.



eût été facile à une administration généreuse et prévoyante de s'attacher tout ce pays. Mais au lieu d'alléger un joug que les idées du temps rendaient difficile à supporter, Berne semblait prendre à tâche de le rendre plus lourd. « Les Bernois, dit un illustre historien vaudois, voulurent avoir des sujets, ils firent des révoltés[1]. »

En 1790, le pays de Vaud ne payait pas moins de 1,700,000 francs d'impôts et cependant arts, manufactures et industrie languissaient dans ce pays, faute de vie et d'encouragement[2]. Les extorsions baillivales n'avaient pas cessé complétement. Aussi, après la convocation des États généraux en France et la prise de la Bastille (14 juillet 1789), les idées révolutionnaires firent-elles quelques progrès. La prise de la Bastille fut fêtée à Rolle, par un banquet public (14 juillet 1791), où se signala par son zèle révolutionnaire ou *patriote*, comme on disait alors, un gentilhomme vaudois, Amédée de La Harpe, seigneur des Uttins, qui devait se faire un nom comme un des meilleurs généraux de la République française. Vers le même temps, l'avocat Jean-Jacques Cart établissait dans un virulent écrit intitulé : *Mémoire à consulter*, le droit des Vaudois à être traités en hommes libres par leur souverain et recevait en récompense de cet écrit la bourgeoisie d'honneur à Morges. Mais un homme marque surtout dans la révolution vaudoise et la révolution helvétique qui suivra, c'était Frédéric-César de La Harpe, né à Rolle, comme son cousin le seigneur des Uttins (le 6 avril 1754). De La Harpe était doué de beaucoup de courage civique, de générosité et de grandeur d'âme, mais il était passionné, violent, peu scrupuleux sur les moyens, surtout au début de sa carrière politique. Après avoir exercé les fonctions d'avocat pendant quelques années et plaidé comme tel devant leurs Excellences de Berne, il s'était senti froissé dans son sentiment de dignité personnelle et de nationalité vaudoise par ce mot hautain d'un patricien bernois : « Vous êtes nos sujets. » Il avait renoncé au barreau et à sa patrie pour se vouer à l'éducation des jeunes grands-ducs de Russie, Alexandre et Constantin (1784). Républicain à la cour comme il l'avait été en Suisse, celui qu'on nomme dès lors le colonel ou général La Harpe, quoiqu'il n'eût jamais été soldat,

[1] Monnard, *Histoire de la Confédération*, XV, 534.
[2] Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen* (IV, 1, 662), prétend au contraire que tout était pour le mieux et vante l'excellente administration et la justice impartiale de Berne dans le pays de Vaud, où « Tout, dit-il, prospérait de plus en plus. » Cette appréciation est aussi celle de Seigneux de Correvon, dans son *Précis d'histoire de la Révolution de Vaud*, et Rovéréa, dans ses Mémoires, parle dans le même sens et vante les belles routes construites par les Bernois, I, 187.

inspira à ses élèves des idées de libéralisme auxquels Alexandre resta fidèle pendant une grande partie de son règne. Grâce à LeFort de Genève et au Vaudois La Harpe, la Suisse a influé deux fois et de la façon la plus heureuse, sur les destinées de la Russie. Celle-ci le lui rendra et deviendra à son tour *une bienfaitrice pour nos rivages*[1]. A Pétersbourg aussi, comme à Lausanne ou à Berne, La Harpe songeait au pays de Vaud et à ses griefs contre Berne. Les *Lettres d'Helvetus* et d'autres pamplets publiés dans les journaux de Londres, contribuèrent beaucoup à l'exaltation des esprits déjà suffisamment montés par les nouvelles de France. La tentative d'évasion du roi Louis XVI de France et son arrestation à Varennes quelques heures après son départ, avaient mis aux prises dans le pays de Vaud les *aristocrates* et les *patriotes*. Pendant que les premiers, trompés par le faux bruit de la délivrance de Louis XVI, s'étaient livrés à une joie folle et insultante pour leurs adversaires, les partisans de la révolution passèrent à leur tour de la stupeur du premier moment à une allégresse inouïe et à des manifestations publiques qui provoquèrent des mesures de rigueur de la part des Bernois. Deux citoyens considérés, l'assesseur-baillival Rosset de Lausanne et le capitaine Muller de La Mothe furent enlevés de nuit et enfermés au château de Chillon. D'autres Vaudois marquants, Amédée de La Harpe, l'avocat Cart et Boinod d'Aubonne, le correspondant du club suisse, se dérobèrent par la fuite à l'emprisonnement. Mais la Haute Commission établie pour sévir contre les patriotes, n'en poursuivit pas moins le cours de ses sentences draconniennes. Amédée de La Harpe, l'ordonnateur de la fête de Rolle était condamné à mort par contumace et privé de ses biens; Rosset et Muller de La Mothe, condamnés à vingt-cinq ans de détention dans la forteresse d'Aarbourg et aux frais; d'autres citoyens, entre autres le docteur en droit Miéville d'Yverdon, à un emprisonnement plus ou moins long. Les Deux-Cents de Lausanne protestèrent en vain contre les procédés arbitraires de la Haute Commission. Celle-ci mit le sceau à ses opérations par la scène du Champ de l'Air, près de Lausanne (30 septembre 1791). Vingt-sept députés des villes vaudoises, tête nue, entourés de soldats bernois et de paysans de ce parti, durent entendre une admonestation sévère, dont le souvenir inspirait encore trente ans après un sentiment pénible à un témoin oculaire, le colonel Ferdinand de Rovéréa, de Vevey (1763-1829). Cet homme de talent et de cœur, le champion le plus dévoué des Bernois, blâme hautement dans ses Mémoires cette cérémonie aussi outrageante qu'impolitique[2]. Impolitique,

[1] Expression de M. L. Vulliemin.
[2] Rovéréa, *Mémoires publiés par de Tavel, avoyer de Berne.* I, Berne, 18.



elle l'était d'autant plus que la révolution française venait de porter à la royauté un nouveau coup plus terrible que tous les précédents.

Louis XVI, odieux au peuple de Paris depuis sa tentative d'évasion, l'avait irrité encore par son veto aux lois rendues contre les émigrés et les prêtres réfractaires. L'invasion des Prussiens et le manifeste menaçant lancé par les souverains contre Paris, s'il ne rétablissait pas le roi dans tous ses droits, achevèrent d'exaspérer la multitude et servirent à souhait les desseins des sycophantes qui la dirigeaient. Dans une entrevue secrète à Charenton, Danton, Marat et Robespierre s'entendirent pour envahir les Tuileries et proclamer la déchéance du monarque, désirée aussi par les Girondins. L'Assemblée nationale elle-même était vouée à la destruction en cas de résistance. L'insurrection fut fixée au 10 août.

Le 9 août, à minuit, le tocsin sonne, et vers le matin une multitude immense, qu'on évalue à cent mille hommes et pourvue d'une artillerie formidable, se porte au château des Tuileries, défendu par 8 à 900 Suisses, quelques bataillons de gardes nationaux et un certain nombre de volontaires royalistes. Mais le chef de la garde nationale Mandat, qui avait l'ordre de l'Assemblée nationale de repousser la force par la force, ayant été traîtreusement assassiné par les factieux, une grande partie de la garde nationale se disperse ou fait cause commune avec les insurgés. Le soin de la défense tombait alors presque exclusivement aux Suisses que commandait le lieutenant-colonel de la garde royale, le général de Maillardoz, en remplacement de son cousin octogénaire, le général d'Affry, malade et brouillé avec la reine. Quoique sans artillerie, les soldats suisses firent leur devoir en hommes d'honneur. Ils se battirent comme des lions, balayèrent la place royale, la place du Carrousel et firent reculer l'émeute. Un officier lucernois, plein de valeur, le maréchal de camp Dürler, dirigeait la sortie. Mais le roi ayant pris la résolution de se réfugier avec la famille royale au sein de l'Assemblée législative, et ordonné de cesser le feu, la plupart des Suisses sont massacrés sans défense ou meurent en défendant chèrement leur vie contre les fédérés Bretons et Marseillais, avides de leur sang. Quatre-vingts soldats désarmés sont immolés jusqu'au dernier pendant qu'on les emmenait prisonniers sur la place de Grève.

Plusieurs officiers qui avaient échappé à la mort, le 10 août, la trouvèrent dans les affreuses journées de septembre, où, sous les auspices de Marat, le mauvais génie de la révolution, 1386 personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, furent massacrées par des égorgeurs

à gages dans les prisons et les hospices de Paris[1]. Au nombre des victimes de septembre figure le Frédéric de Maillardoz qui avait commandé la garde royale au 10 août à la place du vieux général Auguste d'Affry. Il fut immolé à la Conciergerie. D'Affry lui-même, emprisonné à l'abbaye, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, érigé sept jours après l'assaut des Tuileries, mais il fut acquitté sur l'ordre de Robespierre, en raison de son grand âge et des circonstances qui l'avaient empêché de prendre part aux événements du 10 août. Le tribunal révolutionnaire ne fut pas aussi clément pour le général Bachmann de Glaris, le troisième officier en grade de la garde royale. Il fut guillotiné le 3 septembre, sur la place de Grève et eut ainsi les honneurs d'une exécution régulière, refusée à la plupart de ses compagnons d'infortune. Le capitaine Rodolphe de Reding, blessé au 10 août, avait été transporté à la chapelle de l'abbaye où il était soigné par une personne qui l'aimait et qui avait pris le costume d'une sœur de charité. On le croyait oublié, lorsque deux assassins l'enlevèrent de son lit pour le tuer dans la rue.

Des traits d'héroïsme pareils à ceux des plus beaux temps de l'histoire suisse avaient marqué la journée du 10 août et méritent d'être transmis à la postérité. Le sergent-major Fridoli Hefti de Glaris, homme d'une force herculéenne, atteint d'un boulet à la cuisse, repousse ses camarades qui venaient lui donner des soins, en disant : « le tambour bat, allez où le devoir vous appelle. » Le sergent Stalder, de Lucerne, défendit avec quelques-uns des siens deux canons qu'il avait pris aux Marseillais, leur tua 20 hommes, et le bras droit coupé d'un coup de hache, il combattait encore avec le gauche. Un officier fribourgeois, le lieutenant Hubert de Diesbach mourut, les armes à la main, avec 6 des soldats de son canton qu'il exhortait en patois à tenir ferme.

Un jeune officier neuchâtelois, à peine arrivé au régiment et qui avait dû emprunter un uniforme pour prendre part à la défense des Tuileries, l'enseigne de bataillon François-Georges de Montmollin, tombait percé de coups sur la place Louis XV, en s'enveloppant dans les plis de son drapeau qu'on ne lui arracha qu'en lambeaux et avec la vie.

On a représenté les Suisses du 10 août comme des satellites du despotisme[2]. Ils étaient armés, au contraire, pour la défense de l'ordre

[1] Quand Marat était encore royaliste et croyant, il parlait déjà de *disséquer* les impies et les rebelles, et écrivait dans son *Livre sur l'homme* (1777) cette phrase caractéristique : « La pitié est un sentiment factice, acquis dans la société. »

[2] Entre autres dans le quatrain suivant :

« Fidèles au serment que l'erreur a dicté,  
Généreux défenseurs d'une injuste querelle,  
Vous morts, en combattant contre la liberté,  
Vous eussiez mérité d'avoir vécu pour elle. »



constitutionnel et avaient reçu de l'Assemblée nationale la consigne de repousser la force par la force. Sur les 48 sections dont se composait la ville de Paris, 10 seulement voulaient la révolte. La prise de la Bastille (14 juillet 1789) avait été la destruction de la royauté absolue ; le 10 août fut la ruine de la monarchie constitutionnelle et de la liberté parlementaire. Elle eut pour résultats la déchéance de Louis XVI, l'emprisonnement de la famille royale et la proclamation de la République dont personne ne voulait un an auparavant.

En Suisse, le 10 août et les journées de septembre avaient d'abord répandu le deuil et la consternation. Ces impressions firent place ensuite à celles de la colère et de la vengeance. « Guerre, disait-on, aux meurtriers de nos frères[1]. » Berne, par la voix de son avoyer Steiger, proposait à la diète d'Aarau, 3 septembre, de rompre toute relation diplomatique avec la France, d'exiger d'elle l'évacuation de l'ancien évêché de Bâle par ses troupes et d'appeler le peuple entier sous les armes. Mais ces propositions vigoureuses, présentées par le trésorier Frisching, échouèrent devant la tiédeur de Zurich et des autres cantons qui prirent la chose *ad referendum* et laissèrent ainsi passer l'occasion de montrer une Suisse forte et unie[2]. Frisching lui-même, jusque-là l'auxiliaire de la politique énergique de Steiger, frappé de l'impuissance des Confédérés, devient un partisan déclaré de la paix et le chef même de ce parti à Berne, en opposition à celui de la guerre que dirige Steiger. « La division de ces deux hommes, dit Monnard, fut un malheur pour leur patrie[3]. » Parmi les partisans de la paix figuraient d'ailleurs des hommes bien différents d'opinions et de tendances, ainsi les deux généreux Zuricois, Paul Ustéri et Conrad Escher, qui voyaient dans la révolution le triomphe de principes qui leur étaient chers et la délivrance des peuples sujets. Ainsi encore le fameux patricien bernois Charles-Louis de Haller, qui après avoir péroré dans les clubs révolutionnaires du haut d'une table, le bonnet rouge sur la tête, devait plus tard maudire dans ses actes et ses écrits la révolution que ce petit-fils du grand Haller avait acclamée avec enthousiasme[4]. Une démarche du comte d'Artois, frère de

[1] De Rovéréa, Mémoires, I, 88.

[2] Gerold Meyer von Knonau, *eidgen. Abschiede*, de 1778 à 1798, 185.

[3] Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XV, 466.

[4] Charles-Louis de Haller, né à Berne le 1er août 1768, mort à Soleure le 17 mai 1854. C'est celui qu'on nommera *Haller* le *Restaurateur*, après la publication de son grand ouvrage écrit en allemand, de la *Restauration des sciences politiques*, où il combattra Rousseau et tous les publicistes de l'école démocratique et libérale, en leur opposant sa théorie de l'inégalité et de la dépendance naturelle de l'homme et de l'origine divine du pouvoir des rois.

Louis XVI et du prince de Condé qui se rendirent à Berne, n'eut aucun résultat. La France était représentée en Suisse par le royaliste marquis de Vérac. On le remplaça par un partisan modéré de la révolution, François Barthélemy, bienveillant pour la Suisse, mais qui naturellement favorisait de tout son pouvoir le parti de la paix (janv. 1792).

Les deux partis, dans le principe du moins, parvenaient cependant quelquefois à s'entendre pour prendre en commun une mesure énergique quand les circonstances la rendaient impérieusement nécessaire au salut de la patrie.

Une entente de ce genre sauva Genève d'une première tentative d'invasion française, après la désastreuse journée du 10 août.

L'histoire des troubles de cette république, après 1789 et de sa chute en 1798 est bien propre à nous éclairer sur les funestes effets d'un esprit de parti excessif pour un État libre ou qui tend à le devenir.

Depuis la défaite du parti des Représentants en 1782, la ville d'Arve et Rhône avait extrêmement gagné en population, en richesse, en prospérité publique. Les Genevois étaient les banquiers de l'Europe, les rois du crédit. La cour de Turin sous Victor-Amédée III, lui oppose en vain une rivale dans le village de Carouge, élevé au rang de ville, renouvelant ainsi l'essai tenté par le duc de Choiseul pour Versoix, quelques années auparavant. Genève n'en continue pas moins à prendre l'essor sans s'inquiéter du voisinage. Mais si Genève était prospère, elle était loin d'être aussi libre qu'autrefois. Le régime militaire introduit en 1782, la suppression de la milice citoyenne, l'accroissement de la garde soldée portée de 800 à 1200 hommes, et commandée par des officiers étrangers, la fermeture des cercles remplacés par les cafés réputés moins dangereux, et enfin l'exclusion absolue des natifs des rangs de la bourgeoisie étaient des choses qui contrastaient par trop non seulement avec les libertés genevoises, mais avec les idées que la révolution française avait jetées dans le monde, depuis 1789. Cette même année était marquée à Genève par des émeutes de subsistances qu'il fallut réprimer par la force. Grâce toutefois à quelques hommes modérés et à un magistrat populaire surtout, le syndic Dunand, le gouvernement fit droit à presque tous les griefs des mécontents, rappela les exilés, et consentit même à recevoir les natifs de la quatrième génération dans la bourgeoisie. Ces changements votés par le Conseil général ou assemblée de tous les citoyens excitèrent à Genève un réel enthousiasme. Mais les chefs des Représentants réfugiés à Paris ne pouvaient être satisfaits tant que les négatifs ou aristocrates gardaient le pouvoir. Ces derniers ayant offert à la France un *don patriotique* de 900,000 livres pour l'aider à payer ses dettes, les



Genevois établis à Paris, Clavière, Pierre Dumont, Duroveray, Reybaz protestèrent et l'Assemblée nationale rejeta ce cadeau avec dédain.

La constitution genevoise avait dans son sein un ennemi plus dangereux encore, c'était l'avocat Jacques Grenus, une sorte de Catilina genevois. Cet ancien Représentant, exilé également en 1782, mais rentré dans sa patrie, s'était mis à la tête d'un nouveau parti, celui des *Égaliseurs* ou partisans de l'*Égalité absolue*.

Les paysans du Mandement dont une partie étaient encore soumis à la corvée et à la dîme, abolie en France, en 1789, formaient le noyau des Égaliseurs. Ils avaient pour auxiliaires un certain nombre de natifs et les enfants élevés par charité à l'hôpital. Les Égaliseurs, au nombre de 300 à 400, ayant tenté, le 15 février 1791, un coup de main sur la porte de Cornavin, Grenus, l'auteur du soulèvement, est condamné à l'exil perpétuel et va de nouveau porter à Paris ses rancunes et ses espérances. Au moment où Grenus s'éloignait, un autre chef de l'ancien parti représentant, Duroveray, rentrait à Genève et se ralliait à l'ordre de choses existant. Sur le conseil de ce politique habile et dans le but de se concilier les esprits, le gouvernement donnait une constitution plus libérale que les précédentes et accordait la liberté de la presse, avec presque tout ce que demandaient les paysans. Ce nouvel édit soumis au Conseil général y réunit 1126 suffrages contre 313 (22 mars 1791).

Mais l'année après, les événements du 10 août et de septembre rendaient à Grenus toute son audace. Il intriguait auprès des Jacobins de Paris pour en obtenir l'annexion de Genève à leur pays et trouvait des auxiliaires de sa politique anti-nationale au sein du club helvétique et dans son compatriote, le girondin Clavière qui, après avoir été ministre des finances sous Louis XVI, l'était redevenu sous la république.

L'annexion de Genève à la France fut décidée. Le général Montesquiou, envoyé à la tête d'une armée, pour envahir la Savoie (septembre 1792) recevait l'ordre de s'emparer de Genève. « Il faut, disait Clavière, détruire ce nid d'aristocrates. »

Genève était perdue sans l'arrivée soudaine de 1600 Bernois et Zuricois, suivie de celle de 1500 soldats vaudois, en ce moment fort animés contre les auteurs du 10 août, et sans la déclaration presque unanime des Deux-Cents de Berne « qu'on sacrifierait biens et vies pour l'indépendance genevoise. » Cette intervention arrêta la marche de l'armée française qui n'était que de 6000 hommes et donna aux magistrats genevois le temps de négocier avec Montesquiou, homme loyal et bienveillant, qui signa le traité de Carouge par lequel il s'engageait à ne pas attaquer la ville moyennant le renvoi de sa garnison suisse. Le traité ayant reçu, le

27 octobre, l'approbation de Berne, de Zurich et du Conseil général de Genève, Montesquiou tint religieusement sa parole; mais accusé de trahison par Clavière, il s'enfuit sur le territoire bernois et échappa ainsi à la guillotine qui, quelques mois après, se dressait pour tous les généraux suspects, après avoir tranché la tête de l'infortuné Louis XVI.

La fièvre ultra-révolutionnaire qui consumait la France sous le régime de la Terreur gagna aussi Genève. Ce royaume, transformé par la violence en république démagogique, s'était couvert de clubs, de tribunaux de sang, de cachots et d'échafauds. Les égaliseurs genevois voulurent avoir aussi les leurs et se mirent à copier les allures des *montagnards* parisiens dont ils avaient déjà adopté le nom, les couleurs, le *Ça ira* et tout le costume à la fois théâtral et débraillé. Excités par Grenus et soutenus par le résident français Soulavie, prêtre défroqué et agent de Robespierre, les sans-culottes traduisent neuf de leurs ennemis devant le tribunal révolutionnaire composé en partie d'ouvriers, et présidé par Bousquet. Ce tribunal condamne à mort 7 des prévenus. Le club révolutionnaire réuni tout entier maintient la sentence capitale pour quatre des condamnés et en gracie trois autres. Mais les forcenés du parti, excités par un nommé Cellier, président du comité militaire, crient à la trahison et fusillent les sept prévenus, à leur tête deux magistrats éminents de l'ancien régime, Cayla, ancien conseiller et Prevost-Cabanis, ancien procureur général et jadis très aimé du peuple (25 juillet 1794). Le 2 août suivant, nouvelles exécutions où tombent fusillés comme les précédents, l'ancien syndic Fatio, un petit-fils du martyr de la démocratie en 1707 et Naville-Gallatin, ancien procureur général, dont la mort causa une sensation douloureuse aux habitants du quartier de St-Gervais, *population inflammable, mais généreuse*[1]. Le 10 août suivant, périrent encore sous le plomb des sans-culottes un marchand horloger et un agioteur enrichi.

L'ancien chef du parti des natifs, Isaac Cornuaud, avait été également traduit devant le tribunal révolutionnaire sous la prévention de s'être allié aux aristocrates contre les Représentants. Mais cet homme, aussi habile qu'éloquent, n'eut pas de peine à démontrer aux juges qu'il ne s'était allié aux aristocrates que pour leur arracher en faveur des natifs tous les droits dont ces derniers jouissaient en ce moment. Les juges

[1] L'un des juges, en prononçant la sentence de Naville-Gallatin, lui dit : « J'ai deux consciences, dont l'une t'absout et l'autre te condamne pour sauver la république. » — « Elle perdra en moi un grand citoyen, » répliqua froidement le noble magistrat. D'Ivernois, *Relation des faits accomplis par les révolutionnaires genevois*. 1850, Fick, 88.



appartenant presque tous à cette classe, Cornuaud fut non-seulement acquitté, mais embrassé et porté en triomphe, au sortir de l'audience.

La spoliation avait marché de pair avec les supplices, les biens des aristocrates avaient servi à entretenir les sans-culottes, leurs femmes et leurs enfants. On évalue à 600,000 florins l'argent dépensé de cette manière. Mais le résident français Soulavie et Grenus n'étaient pas satisfaits et poussaient à la réunion du pays à la France, de concert avec leur ami Marat, un digne frère de l'*Ami du peuple*, qui s'était fixé à Genève. Mais la chute de Robespierre, en août ou thermidor 1794, eut pour contre-coup une réaction violente à Genève. Ce fut au tour des anarchistes de monter sur l'échafaud. Le libraire Vittel et d'autres égaliseurs subirent la peine capitale (25 août), Jacques Grenus fut condamné à mort par coutumace. Soulavie emmené par son successeur, nommé Adet, quitta Genève au milieu des imprécations de la multitude. Tous les emblèmes du jacobinisme disparurent avec ses clubs. Une fête de réconciliation fut célébrée à la cathédrale. Mais le calme n'était qu'apparent. Il y eut bientôt entre les *sans-culottes* et les *cravattes* vertes, jeunes muscadins partisans de l'ancien régime, puis entre les sans-culottes et les *Amis de l'ordre*, comme s'appelaient leurs adversaires, de nouvelles scènes de violence. Le résident de France, Félix Desportes qui avait succédé à Adet et représentait le directoire français installé en octobre 1795, jouait le rôle ostensible de médiateur qu'il échangera plus tard contre un autre moins honorable. Mais les efforts de Desportes et des modérés sont vains. Deux chefs du parti opposé aux sans-culottes, Pradier et Baudit sont saisis par ces derniers et massacrés dans les rues (22 septembre 1796). Mais l'horreur que cause cet assassinat provoque une réaction salutaire et la remise du pouvoir à des patriotes honnêtes et modérés dont l'administration équitable assure, pour un certain temps du moins, à Genève la tranquillité au dedans avec l'indépendance au dehors.

Pendant que l'égalité des droits sortait victorieuse des crises violentes par lesquelles avait passé la république genevoise, elle recevait un nouvel échec sur les bords du lac de Zurich.

Les habitants de Küssnacht, Horgen, Stæfa, Richterschwyl et Wædenschwyl, se distinguaient par une vivacité d'esprit peu commune et des goûts artistiques et littéraires rares au sein des communes rurales. Cette population avait accueilli avec bonheur les idées de liberté et d'égalité de la révolution française qu'un cercle de lecture, fondé dans le village de Stæfa, était venu aviver et répandre. Un potier, ami du beau et appartenant à la classe des autodidactes, Henri Neracher et deux autres habi-

tants de Stæfa, le chirurgien Pfenninger et le boulanger Ryfel, composèrent un mémoire destiné à être présenté au gouvernement et où ils demandaient la suppression du monopole industriel et commercial de la ville souveraine qui pesait sur les campagnes [1]. Les délégués de 14 communes rurales devaient se réunir à Meilen pour signer le mémoire. Informé du fait, le gouvernement interdit la réunion et mit sous les verrous les trois auteurs de la pétition (décembre 1794). Au bout de quelques semaines, le Grand Conseil condamnait Neracher comme le rédacteur du mémoire à six ans d'exil de la Confédération, Pfenninger et Staub de Pfæfficon, un des propagateurs de la pétition à 4 ans, et Stapfer, boursier de Horgen, à une amende de 400 marcs d'argent et à la perte de sa place de juge de la campagne. 60 autres citoyens étaient passibles de peines moindres (13 janvier 1795).

Le gouvernement croyait avoir mis de l'indulgence dans ses jugements, car les gens de métier ou abbayes de Zurich étaient bien autrement violents et trouvaient trop douces les condamnations prononcées. Les campagnards de leur côté ne se tinrent pas pour battus, et sans se laisser intimider par le sort des pétitionnaires de Stæfa, ils se livrèrent à des recherches concernant les actes et documents octroyés aux paysans au temps de Waldmann et de la guerre de Cappel. Jean-Jacques Bodmer, boursier de Stæfa, homme de bien et considéré, ayant retrouvé ces titres, en fit faire des copies qui se répandirent dans le pays. Le gouvernement eut beau déclarer ces actes périmés, de nulle valeur et interdire toute recherche à ce sujet, les gens de Stæfa n'obéirent point. Ils décidèrent que, sans se départir de la légalité, ils recourraient auprès du gouvernement et se lièrent par serment. Le gouvernement se résolut alors à sévir tout de bon et commença par chasser de Zurich et même des hôpitaux de la ville tous les ressortissants de la commune de Stæfa. En même temps toute communication avec cet endroit était défendue aux autres communes. Après ce début, le village fut occupé par 1800 hommes avec 12 pièces d'artillerie. C'était le 5 juillet au moment du service divin. Le général Steiner, chef des troupes d'occupation, désarma les habitants, les frappa d'une contribution de 250,000 florins et emmena garrottés à Zurich une bonne partie des récalcitrants. Bodmer, dont on disait que la funeste curiosité avait le plus contribué à allumer l'incendie, et quatre de ses affidés furent jetés dans le Wellenberg et la Nou-

[1] Ce monopole était tel que l'habitant de la campagne ne pouvait acheter que des bourgeois et nulle part ailleurs le tabac, le sucre, le café et le coton, matière première de son industrie. Puis le coton, une fois filé et tissé, devait être blanchi dans la ville et ne pouvait être vendu qu'à un bourgeois.



velle Tour. La bourgeoisie de Zurich était altérée de vengeance et demandait la mort des coupables. Mais le pasteur Lavater, toujours grand et généreux, bravant les haines de ses combourgeois, éleva sa voix respectée en faveur de l'humanité et de la clémence. Il fut secondé par l'ancien président de la société helvétique, le vénérable médecin de la ville, J.-G. Hirzel. Les esprits se calmèrent un peu. On fit grâce de la vie à Bodmer et à ses compagnons d'infortune. Mais les citadins se donnèrent la satisfaction de faire conduire le boursier de Stæfa au lieu du gibet où le bourreau brandit son glaive sur sa tête sexagénaire avant de l'enfermer au Wellenberg où il était condamné à finir ses jours. Les cinq autres prisonniers furent condamnés à assister tête nue à ce simulacre d'exécution et à partager pour un temps plus ou moins long la captivité de celui qu'on envisageait comme l'auteur principal de la révolte [1]. Comme le fait observer un historien zuricois, le gouvernement qui se conduisait de cette façon n'était pas un des plus mauvais gouvernements de la Suisse et se distinguait par l'esprit public et la bienfaisance. Il comptait dans son sein des magistrats d'un grand mérite, pareils à ce bourgmestre Heidegger pour la mort duquel l'État de Soleure prit le deuil et fit célébrer un service funèbre (1778). Zélé promoteur des institutions de crédit et du progrès scolaire, Heidegger n'était pas moins favorable au bien-être des campagnards et avait fait rendre une loi en vertu de laquelle chaque père de famille recevrait un terrain pour y planter des pommes de terre. La réconciliation de Zurich et de Berne avait été son ouvrage.

De Zurich, la révolution gagna les pays du prince-abbé de Saint-Gall, espèce de monarchie aristocratique dont le souverain était un prélat. L'un de ces princes, l'abbé Célestin II avait laissé, avec un trésor bien garni, quelques monuments remarquables, comme la halle aux blés de Rorschach, la bibliothèque et la grande église de St-Gall (aujourd'hui cathédrale).

Son successeur, le noble et humain Béda Anghern, auquel on doit une reconstruction du cloître qui sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville pour les autorités cantonales, avait pourvu aux besoins du peuple en temps de disette par des approvisionnements et des achats de blé faits en Italie. Les premières belles routes construites dans cette partie de la Suisse datent de son administration. La première école normale établie en Suisse est due

[1] Meyer von Knonau, *Handbuch der Geschichte der Schweiz. Eidgenossenschaft*, II, 508. — Hottinger, *Vorlesungen über die Geschichte des Untergangs der Schweiz. Eidgenossenschaft*. Zurich, 1866, I, 125-171. — Bluntschli, *Staats- und Rechtsgeschichte der Stadt und Landschaft Zürich*, 1838, II, 22.

aussi à ce prince-abbé ou à son ministre, l'habile homme d'État glaronnais François-Joseph Muller, qu'il avait anobli, en ajoutant von Friedberg à son nom. Bienveillant pour tous ses sujets sans différence de confession, Béda avait fait disparaître du nouveau catéchisme qu'il avait introduit toute expression blessante pour les protestants. Mais il y avait une ombre au tableau des bienfaits de ce règne, c'étaient les dépenses excessives du prince qui grevaient l'abbaye naguère si florissante. Irrités par les concessions de Béda et plus encore par ses prodigalités, les moines les plus influents se liguèrent contre leur supérieur, qui se vit contraint de les reléguer dans le Brisgau où le couvent avait des possessions. Mais quand il en eut fini avec les moines, c'est avec ses sujets que Béda entra en lutte. Une partie des paysans des terres abbatiales étaient encore sujets à la corvée; les communes de certaines contrées ne jouissaient d'aucune autonomie. Les possessions disséminées de l'abbaye étaient administrées, de l'aveu d'un hôte même de cette maison religieuse, par des moines hautains et méprisants pour les préposés de village[1]. Mais ce qui avait paru supportable dans les temps antérieurs ne l'était plus à une époque où tout le monde parlait de liberté et d'égalité. Un agitateur populaire se rencontra dans la personne d'un nommé Jean Künzle, de Gossau, à deux lieues de Saint-Gall, simple facteur aux lettres, mais doué d'un certain esprit naturel et nourri de la lecture des écrits du temps. Künzle provoqua, dans le courant des années 1793 et 1794, des assemblées tumultueuses où l'on demandait à grands cris, avec la destitution de Muller de Friedberg, l'abolition du servage et la participation du peuple aux affaires publiques. Les moines les plus instruits étaient d'avis de résister à ces exigences et de traiter en rebelles les pétitionnaires qui s'étaient donnés le nom de *Rudes* par opposition aux *Doux* ou partisans de l'ordre et de l'obéissance. Mais tout moyen violent répugnait au caractère pacifique et humain de l'abbé Béda. Il préféra négocier avec les Rudes et finit par leur accorder, avec la démission de son ministre impopulaire, le droit de tenir des landsgemeinden, d'établir un landrath, d'organiser le militaire, de nommer leurs chefs de commune, la remise d'une partie des charges publiques et l'abolition de la corvée. A la landsgemeinde qui eut lieu à Gossau, le 23 novembre 1795 et à laquelle assistaient 16,000 citoyens et l'abbé Béda, lui-même, l'arrangement ou *traité à l'amiable* (der gütliche Vertrag) fut voté à l'unanimité et au milieu de la jubilation populaire. Les moines,

[1] Weidmann, *Stift und Landschaft St. Gallen* unter den zwei letzten Fürstäbten. St. Gallen, 1834-35. — O. Henne, *Geschichte von St. Gallen*, 1863. — A. Henne, Schweizer-Chronick, St-Gall, 1840.



presque tous du parti de l'opposition et leurs alliés les Doux, eurent beau se gendarmer, en appeler aux quatre cantons protecteurs de l'abbaye et à la diète de Frauenfeld. Ils durent en passer par là. Mais le calme ne rentra pas dans les esprits; car les chefs du mouvement, à commencer par Künzle, se rendirent quelque temps après si impopulaires que, tremblant pour leur vie, ils durent avoir recours à la protection du prince-abbé. Ce dernier l'accorda généreusement et prit même fait et cause pour eux contre les Doux. Mais usé par les luttes et le chagrin, le débonnaire prélat s'éteignait le 19 mai 1796, en laissant sa principauté en proie à la tourmente révolutionnaire dont il avait cru la sauver par sa mansuétude.

Le moine qui lui succéda, Pancrace Forster, fils d'un cordonnier de Wyl, était un homme d'un tout autre caractère. Il avait été le plus grand ennemi de son prédécesseur et de ses concessions qui n'étaient à ses yeux et à ceux de son parti que des actes d'une coupable faiblesse. Aussi, à peine sur le siége abbatial, le vit-on proscrire la tenue des assemblées communales, et chercher à reprendre à Künzle les pouvoirs de *capitaine du pays* (landeshauptmann), avec les sceaux que Béda lui avait confiés pour la validation des actes de la landsgemeinde. De nouveaux troubles éclatèrent; les gens de Gossau prirent les armes. Cette fois, les cantons protecteurs intervinrent, ainsi que la diète de Frauenfeld. Mais les États confédérés n'étaient pas d'accord entre eux: Zurich et Lucerne inclinaient pour l'abbé et les Doux, pendant que Schwyz et Glaris favorisaient les Durs. Après quinze séances inutiles de la diète de Frauenfeld, voyant l'anarchie faire des progrès, l'abbé s'avisa, à l'exemple de certains de ses prédécesseurs, de recourir à l'empereur d'Allemagne, comme à son suzerain. Mais, voyant l'inanité de ce recours, il se ravise et consent à apposer son sceau à un projet de convention qui était tout à l'avantage des Durs, car il consacrait l'établissement de ce même Grand Conseil ou Landrath accordé par Béda. Le 16 août 1797, le nouveau Grand Conseil se réunit et élut pour président Künzle, au milieu de l'allégresse générale. Des arbres de liberté aux rubans rouges et bleus fêtèrent l'avènement d'une démocratie qui n'était limitée que par l'autorité affaiblie laissée au prince-abbé et qui ne devait pas tarder à disparaître[1].

L'esprit d'indépendance gagna aussi la Valteline, sujette des Grisons.

Napoléon Bonaparte, dont les brillantes victoires avaient jeté à bas

[1] Gerold Meyer, de Knonau, *Eidg. Abschiede*, de 1778 à 1798, 245 et suiv. — A. Henne, *Schweizer-Chronick*, II, 870. — O. Henne, *Geschichte des Schweizervolkes*, II, 544, et III, 23.

la puissance autrichienne en Italie, venait d'y fonder la république cisalpine à Milan (juill. 1797). Les trois provinces de Chiavenna, Bormio et Sondrio, toujours pressurées par les fonctionnaires et podestats grisons, députèrent au quartier général du jeune héros qui était alors à Montebello, pour demander à être protégées contre leurs maîtres et incorporées à la Cisalpine. Les Grisons députèrent de leur côté à Bonaparte, réclamant sa médiation dans l'intérêt de la conservation de leurs provinces. Usant d'une bonne foi qu'il ne montra pas toujours par la suite, Bonaparte conseilla aux Grisons de faire de la Valteline un État libre, une quatrième ligue, *car un peuple, écrivait-il aux Grisons, ne saurait avoir pour sujet un autre peuple sans violer les principes du droit public et naturel* (10 octobre 1797).

Mais les Grisons ne pouvaient se résoudre à considérer comme leurs égaux ceux qu'ils avaient eus jusqu'alors pour sujets. Divisés d'ailleurs d'opinion, ils consumèrent en discussions stériles le délai qui leur avait été accordé par Bonaparte. Le châtiment suivit la faute; la Valteline fut déclarée, par l'arbitre de l'Italie, partie intégrante du pays dont elle avait été démembrée trois siècles auparavant. Toutes les réclamations des Grisons et de la diète suisse elle-même échouèrent contre la volonté bien arrêtée du fameux général qui créait alors des républiques comme il créa plus tard des trônes.

On put croire un moment que l'exemple de la Valteline serait suivi par les bailliages italiens que gouvernaient encore plus mal les baillis rapaces qu'y envoyaient les cantons. Pendant son séjour à Milan, Bonaparte n'y avait pas ménagé les excitations et avait fait mettre des soldats et des barques canonnières sur le lac de Lugano, soi-disant pour empêcher la contrebande et la désertion des soldats autrichiens. « Les Suisses d'aujourd'hui, écrivait Bonaparte au directoire, « ne sont plus les Suisses du XIVme siècle; ils ne sont fiers que lors- « qu'on les cajole trop; ils sont humbles et bas lorsqu'on leur fait « sentir qu'on n'a pas besoin d'eux. Si nous ne les secourions pas du « côté du Milanais, ils mourraient de faim. Nous avons donc le droit « d'exiger qu'ils se conduisent avec égards. » Ces égards, lui, il était loin de les observer à l'endroit des bailliages italiens dont il entravait de toute manière l'approvisionnement et la circulation. Un arbre de liberté fut planté à Campione, enclave italienne, près de Lugano, aux cris de *viva la libertà* et les personnes du parti contraire se virent contraintes de danser autour par les révolutionnaires de Côme, aidés des soldats français. Les cantons, propriétaires des bailliages d'outre-mont, ayant envoyé à deux reprises des députés en réclamation auprès du vainqueur



de l'Italie, celui-ci les accueillit personnellement assez bien, mais en faisant entendre de vives plaintes contre Berne qu'il qualifia d'ennemie de la République française, dans sa réponse écrite aux représentants de la Confédération helvétique à Lugano, le Bernois Wurstemberger et Schmid d'Uri. Mais comme en fin de compte Bonaparte semblait avoir renoncé pour cette fois à annexer les bailliages italiens à la Cisalpine, les représentants crurent devoir lui en marquer leur sensibilité (style de l'époque) en termes assez obséquieux pour justifier le jugement amer porté par le général sur la servilité des Suisses de son temps[1].

Déjà prépondérante en France par la conquête de l'Italie, l'influence de Bonaparte y acquiert une nouvelle force après le coup d'État du 18 fructidor ou 4 septembre; coup d'État aussi fatal à la Suisse qu'à la liberté en général, au nom de laquelle il fut commis[2].

La Confédération suisse, malgré toutes les machinations du club helvétique et de révolutionnaires influents, comme le girondin Brissot, avait été épargnée par les divers régimes qui s'étaient succédé en France, de l'Assemblée constituante à la Convention. Robespierre, lui-même, s'était montré favorable au maintien de l'indépendance helvétique. En pleine terreur, le 9 pluviose (21 février), le fameux chef de la Montagne mandait au colonel Weiss, patricien bernois et auteur d'ouvrages philosophiques, ces lignes significatives :

« Ce nom Suisse est une recommandation puissante auprès d'un « vrai Français et surtout auprès de moi. »

Dans le principe, le Directoire français ne s'était pas montré non plus hostile à l'indépendance helvétique. Il comptait cependant dans son sein un ennemi ardent des Bernois, l'avocat Rewbell, de Colmar, qui avait perdu un procès dans leur ville. La Suisse, il est vrai, dut acheter cette tolérance du Directoire au prix de sa neutralité et d'autres droits précieux. C'est ainsi qu'il lui fallut accorder passage sur son territoire à l'armée française du général Moreau, chasser impitoyablement de son sol des milliers d'émigrés, hommes, femmes et enfants, et congédier poliment l'ambassadeur anglais, William Wickam, accusé de fomenter la contre-révolution. Un agent du Directoire, aussi arrogant qu'artificieux, Joseph Mengaud, avait la main dans tout cela, et ne laissait passer aucune occasion de semer la zizanie. L'ambassadeur de France en titre, François Barthélemy, qui représentait officiellement

[1] Gerold Meyer de Knonau, [illegible]

[2] « Le 18 Fructidor fut fait au nom de la liberté, et c'est la liberté qui y périt, » dit l'éminent historien belge, Laurent, dont l'appréciation diffère de celle de certains historiens français.

ce pays depuis 1792, était, nous l'avons dit, un grand ami de la Suisse, et ses bons offices n'avaient pas peu contribué au maintien de la paix entre les deux pays. Son élévation au Directoire, dont faisait partie un autre ami des cantons, le célèbre Carnot, l'organisateur de la défense nationale, semblait offrir une nouvelle garantie que l'accord ne serait pas troublé. Mais Barthélemy et Carnot se brouillèrent avec Rewbell et leurs deux autres collègues. Ils se brouillèrent également avec Bonaparte, alors en Italie, mais dont Talleyrand, devenu ministre des affaires étrangères, recevait les inspirations à Paris. Barthélemy et Carnot avaient pour eux la majorité des conseils des Cinq-Cents et des Anciens. Mais des troupes commandées par le général Augereau, un lieutenant de Bonaparte, cernèrent les Conseils, dont cinquante-deux membres furent enlevés et déportés, au 4 septembre ou 18 fructidor, à leur tête Barthélemy. Carnot, plus heureux, parvint à s'échapper et à gagner Genève.

Les anciens plans d'invasion de la Suisse reprirent alors leur cours sous l'influence toute puissante de Rewbell et de Bonaparte. Ce dernier méditait déjà cette campagne d'Égypte qui devait s'accomplir quelques mois plus tard, et dans la pénurie d'argent où se trouvait le Directoire, il en était réduit à convoiter le trésor de Berne. Ayant à traverser la Suisse en novembre 1797, pour se rendre au congrès de Rastadt, le vainqueur de l'Italie ne laissa paraître d'abord que des sentiments de bienveillance et disait le 21 novembre aux magistrats genevois accourus pour le féliciter : « la République française voudrait être entourée « de cinquante républiques comme la vôtre. »

A Lausanne, où il arriva le 23 novembre, Bonaparte fut accueilli comme un libérateur par le parti qui aspirait à l'indépendance. On lui érigea un arc de triomple, décoré de verdure et où se lisaient les mots qu'il avait prononcés à l'occasion des Valtelins, sujets des Grisons : « un peuple ne saurait avoir pour sujet un autre peuple, sans violer « tous les principes du droit public et naturel. »

A Morat, où le bris de sa voiture le contraignit de s'arrêter pendant deux heures chez le bailli fribourgeois de Gottrau, Bonaparte vit pour la première fois l'homme dont il devait faire un jour le premier landamman de la Suisse, le comte Louis d'Affry, fils de l'ancien colonel de la garde royale de Louis XVI et qui lui-même, officier aux gardes, avait quitté le service de France, après le 10 août, avec le grade de maréchal de camp. Bonaparte s'entretint longuement avec d'Affry sur les affaires de la Suisse et parla de sa neutralité comme d'un bonheur pour la France. « La Suisse est heureuse, dit le fameux général, il n'y faut pas tou-



« cher. » Cela ne l'empêchait pas de marquer ou de feindre de la surprise que Neuchâtel appartînt au roi de Prusse[1].

A Berne, le gouvernement se disposait à lui envoyer une députation. Mais il refusa de la recevoir et se borna à faire remercier l'avoyer d'Erlach par un de ses aides de camp, non sans y ajouter avec une intention maligne qu'il était étonné d'apprendre que le premier magistrat d'une république pût se tenir pour honoré de porter sur sa toge le grand cordon de l'aigle noire de la Prusse[2].

A Bâle, où Bonaparte quittait le territoire helvétique, Mengaud lui présenta le grand tribun, Pierre Ochs, qui s'était acquis des titres particuliers à la reconnaissance du gouvernement français, par la part qu'il avait prise à la paix de Bâle, signée dans sa maison, le 5 avril 1795. La position officielle de cet homme d'État qui en faisait l'un des premiers magistrats de la république après les deux bourgmestres, semblait devoir le rattacher au maintien de l'ordre de choses existant. Mais les principes cosmopolites qu'il avait puisés dans le milieu où il avait vécu et l'ambition de jouer un rôle sur un plus grand théâtre, firent de ce savant Bâlois le principal promoteur de la révolution helvétique avec le Vaudois La Harpe. Dans les entretiens officiels de Bonaparte avec le grand tribun, il ne fut question que du Frickthal, enlevé à l'Autriche. Le Directoire français se montrait disposé à joindre une partie de ce pays au territoire bâlois et donnait à entendre qu'il lui serait agréable qu'on envoyât Ochs à Paris pour négocier cette affaire avec lui. Mais il résulte des communications de Mengaud à ses entours et de l'aveu qu'en fait Ochs lui-même dans son *Histoire de Bâle*, que l'affaire du Frickthal n'était qu'un prétexte. C'étaient des moyens de révolutionner la Suisse qu'il devait être question à Paris[3].

Parmi les Suisses qui, à cette époque, se montraient le plus épris de la révolution helvétique, se trouvait l'historien national par excellence, Jean de Muller, qui parcourait les cantons en qualité d'agent du ministre autrichien, baron de Thougout. Un projet de constitution pour la Suisse rajeunie, fut même rédigé par Muller et remis à Mengaud[4].

[1] Daguet, *d'Affry, premier landamman de la Suisse sous l'Acte de médiation*. Ouvrage inédit.

[2] *Archiv des historischen Vereins Bern*, tome III, 1 à 145, article de M. B. de Mulinen-Gurowsky, 1855-59.

[3] Ochs, *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*, VIII, 251 et 252.

[4] Sybel, *Geschichte der Revolutionszeit*, VII, 58 et 59. Sybel extrait les lignes suivantes de la correspondance que Muller entretint en frimaire ou décembre avec Bacher, le chargé d'affaires français, qui avait remplacé l'ambassadeur Barthélemy :

Tout se préparait pour l'invasion. Quelques jours avant que Bonaparte eût fait son apparition en Suisse, calculée évidemment pour donner des encouragements aux uns et une fausse sécurité aux autres, La Harpe lançait de Paris un manifeste où, au nom de vingt-deux citoyens vaudois et fribourgeois, il réclamait l'annexion pure et simple de la Suisse à la République française ou l'érection en État *indépendant*, sous l'égide de la France, de la Suisse française, fatiguée du joug que les Suisses allemands faisaient peser sur elle (20 novembre). L'idée d'une réunion pure et simple répugnait, au contraire, au patriotisme ou à l'ambition d'Ochs; il la combattit auprès des autorités françaises et obtint de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, l'assurance qu'on n'y avait jamais songé. Les directeurs Rewbell et Merlin prétendirent même que l'annexion pure et simple était une invention des ennemis du Directoire ou de quelques Français des frontières.

En attendant, l'invasion était chose définitivement arrêtée. Elle fut résolue dans l'entrevue du 8 décembre, à Paris, chez Rewbell. Ce directeur avait réuni à dîner chez lui, Ochs, Bonaparte, Berthier, Murat et d'autres généraux français. Déjà pendant le repas, Bonaparte s'était exprimé en termes amers contre les aristocrates de la Suisse. Ils s'en repentiront, avait ajouté à voix basse Rewbell. Après le dîner, et lorsque tout le monde se fût levé pour passer dans une autre pièce, Rewbell, prenant Ochs à part avec Bonaparte, ils s'assirent tous trois dans des fauteuils préparés d'avance pour s'entretenir de la grande question. Bonaparte demanda à Ochs si les patriotes ne pourraient pas entreprendre eux-mêmes la révolution. Ochs répondit que la chose n'était pas possible en présence de la vigilance des gouvernements, des baillis, des conseils secrets, de la solidarité des gouvernements et des supplices en usage. « *Eh bien! fit Rewbell, il faudra tuer le bourreau*[1]. »

« Oui, ajouta Bonaparte, il faut que cette révolution se fasse le plus tôt possible. » Ochs s'engagea à prendre l'initiative d'une révision de la constitution dans le sens démocratique à Bâle. Rewbell et Bonaparte d'accord, il ne fut pas difficile d'entraîner le Directoire.

« J'ai fait sentir aux Soleurois le ridicule de leurs armements. J'ai montré la nécessité d'une constitution populaire. Ma correspondance des autres cantons me convainc de la facilité de réaliser sans grande secousse les vœux de la République française et cela sans autre pression que celle de l'influence toute puissante du directoire français. Il y a plus : avec les dispositions du peuple souabe, il serait aisé de fonder en Allemagne même une république qui irait de Bâle à Coire. »

[1] Voir le récit de cette scène dans Ochs, *Geschichte von Basel*, VIII, 253, et la correspondance de Berne éditée par M. le chancelier de Stürler, *Arch. für schweiz. Geschichte*, 1858, XII, 239. Ochs appelle lui-même le 8 décembre *le jour décisif*.



Ce dernier, craignant que l'invasion subite de la Suisse ne rencontrât une trop forte résistance, commença par jeter sur ce pays divisé par les factions un réseau d'intrigues et de perfidies. Des agents français, en grand nombre, parcoururent ses vallées, semant l'or, les belles promesses, et faisant la plus brillante peinture du bonheur dont jouissait la grande nation à l'abri de ses nouvelles et libres institutions. Passant des intrigues aux actes, le Directoire faisait envahir le val de Moutier et l'Erguel, sujets du prince-évêque de Bâle, mais alliés de Berne (13 déc. 1797). L'entrée des troupes françaises dans cette contrée constituait un attentat direct à la nationalité suisse.

En ce moment encore cependant, si l'on en croit un des graves historiens de notre patrie, la Suisse eût pu être préservée de l'invasion : « Si Berne, dit Hottinger de Zurich, avait été assez magnanime pour « émanciper le pays de Vaud, et Zurich assez sage pour accorder à « temps une amnistie et consentir à une constitution libérale; si l'on « avait écouté les vœux légitimes des bailliages communs et recherché « leur affection ; en un mot, si les chefs du pays s'étaient inspirés d'une « foi généreuse dans leurs peuples, au lieu de recourir aux artifices « d'une diplomatie méticuleuse, ils auraient commandé le respect au « héros du siècle et sauvé la Confédération dans son existence, consa- « crée par cinq siècles[1]. »

Le parti modéré qui comprenait la situation eût fait volontiers les concessions nécessaires pour éviter les malheurs d'une invasion étrangère. Ce parti était représenté à Zurich par Conrad Escher, si justement célèbre depuis lors, sous le nom d'Escher de la Linth. A Berne, il avait pour chef le trésorier Albert Frisching, magistrat recommandable par l'intelligence, l'élévation des sentiments et une rare éloquence. Mais ce dernier avait pour adversaire un homme non moins éminent que lui par les talents et le caractère, et qui unissait à ces qualités un amour des anciennes mœurs, une force d'âme que les infirmités de l'âge, ni les revers ne pouvaient abattre. L'avoyer Frédéric de Steiger (c'est le nom de cet homme illustre) semblait destiné, par son héroïsme, à être le *Philopémen* de la vieille Suisse, dont César de La Harpe aspirait à être le régénérateur[2]. Dès le début de la révolution, Steiger avait cherché en vain à former contre elle une coalition puissante avec la Sardaigne et l'Angleterre. Il ne réussit pas davantage à se faire donner à Berne les pleins pouvoirs qu'il demandait pour combattre avec succès les progrès

[1] Hottinger, *Vorlesungen über den Untergang der Schweiz. Eidgenossenschaft*, 130.
[2] Steiger, né à Berne en 1720, avoyer depuis 1787.

de la révolution. Le comte d'Artois, frère cadet de Louis XVI et le prince de Condé étaient venus sans succès, en personne, en 1790, à Berne pour engager ce canton et les Suisses à faire cause commune avec eux et les souverains contre la France.

Dictateur, Steiger eût peut-être sauvé l'aristocratie et l'indépendance nationale. Investi de la même autorité, Frisching fût parvenu probablement à trouver un passage à la démocratie, sans secousse et sans intervention d'une puissance étrangère. Mais, aux prises l'un avec l'autre dans le Grand Conseil de Berne, le parti de la paix et celui de la guerre se paralysèrent mutuellement et ôtèrent tout ensemble et toute énergie aux conseils de la république.

Les gouvernements crurent conjurer l'orage qui menaçait la patrie en convoquant une Diète générale à Aarau. La haute assemblée siégea du 27 décembre 1797 au 1er février suivant. Mais, circonvenus par les mielleuses paroles des agents français et du perfide Mengaud entre autres, quelques cantons, Glaris par exemple, ne comprenaient pas l'importance de cette convocation. Trompés par les assurances pacifiques de ce personnage, les députés des cantons eux-mêmes ne prirent aucune mesure efficace pour la défense du pays et se bornèrent à renouveler avec pompe l'antique serment de vivre et de mourir pour la liberté helvétique. Une députation, envoyée par la Diète auprès du Directoire français pour réclamer la neutralité, ne fut pas reçue.

« Croyez-moi, disait l'avoyer Steiger, en présence du manque « d'énergie de la Diète, il n'y a plus ni Dieu, ni providence pour les « lâches qui n'ont pas le courage de faire leur devoir. »

A la faveur de cette faiblesse, les idées révolutionnaires firent des progrès extraordinaires dans les cantons de Bâle, de Schaffhouse, du Vallais, de Berne et de Fribourg, dans les pays sujets d'Argovie et de Thurgovie où les agents de Mengaud soulevaient le peuple et la milice contre les gouvernants. La ville de Liestal que Bonaparte, dans un voyage à travers la Suisse, avait appelée la *ville patriote*, plantait le premier arbre de liberté qui ait surgi sur le sol de la Suisse allemande, et pour fêter leur émancipation une bande d'insensés ne trouvait rien de mieux que de mettre le feu aux châteaux de Waldenbourg, de Farnsbourg et de Hombourg, après avoir pris la précaution d'avertir les baillis qui habitaient ces manoirs et aidé à mettre en sûreté les objets les plus précieux. Conformément aux engagements qu'il avait pris, Ochs, quoique toujours à Paris, faisait voter par le Grand Conseil de Bâle l'*Égalité des droits* (20 janvier 1798) et recevait le beau nom de *Père de la Patrie.* L'exemple de Bâle était suivi dans plusieurs cantons. Les gouvernements aristocratiques abdiquaient à Soleure et à Lucerne. Celui de Zurich, au contraire, rejetait encore le 17 janvier une motion de Conrad Escher, tendant à ouvrir les portes de leurs prisons à Bodmer et aux autres détenus de Stæfa. Mais les événements qui s'accomplissaient dans le pays de Vaud allaient modifier aussi les dispositions des gouvernants zuricois, ainsi que changer la face d'autres cantons.



En prenant sous sa protection, par son décret du 18 décembre, les mécontents de Vaud et Fribourg, le Directoire français avait joint les actes aux paroles. Douze mille hommes aux ordres du général Ménard avaient pris position dans le pays de Gex et sur les bords du Léman. Cette excitation à l'insurrection fut comprise. Des pétitions se signaient dans les villes vaudoises pour demander à leurs Excellences la convocation d'une assemblée des députés du pays. Les jeunes gens de Vevey s'emparaient, par surprise, le 5 janvier, du château de Chillon, *cette bastille de la Suisse*. Berne, cependant, avait bien des raisons de se croire assez fort pour dominer la situation et mettre le pays de Vaud à l'abri d'un coup de main des Français. Les milices vaudoises ayant été convoquées pour prêter serment, vingt-quatre bataillons sur trente se présentèrent et jurèrent fidélité au souverain. Mais au lieu de choisir un général capable d'organiser la résistance et de tirer parti des bonnes dispositions du peuple vaudois, Berne, influencé par le parti de la paix, avait fait choix du bailli de Moudon, l'ancien correspondant de Robespierre, *homme d'esprit qui ne voulait pas faire la guerre*, selon l'expression de Napoléon à Sainte-Hélène. Le colonel de Weiss (c'était le nom de ce triste chef) s'imaginait pouvoir conjurer le danger à coups de proclamations et ne sut rien faire des vingt mille hommes qu'il avait sous ses ordres. Pendant ce temps-là, le Comité de réunion qui s'était formé à Lausanne, remplaçait les couleurs bernoises par la cocarde verte de la révolution et proclamait, dans la nuit du 23 au 24 janvier, la *République lémanique*, sur le plan envoyé de Paris par La Harpe et Alexandre Perdonnet de Vevey. Dans une proclamation datée de Paris, les habitants de l'Oberland étaient menacés par La Harpe de l'incendie de leurs demeures, s'ils osaient servir les fureurs des *scélérats de Berne*. Le général Debons de Lausanne était appelé au commandement des volontaires enrôlés sous les drapeaux de l'insurrection. A la prière du Comité de Lausanne, le général Ménard envoyait un de ses aides de camp, escorté de deux hussards français et de deux dragons vaudois, sommer Weiss, alors à Yverdon, de retirer ses troupes. Arrivés près de Thierrens, à dix heures du soir, le parlementaire et ses cavaliers tombent

sur une patrouille vaudoise et veulent forcer le passage. La patrouille fait feu et blesse mortellement l'un des hussards français. Alors Ménard, feignant de voir dans cet accident imprévu *un attentat odieux contre la grande nation*, pénètre dans le pays de Vaud avec ses troupes, le 28 janvier. Il entrait le lendemain à Lausanne où il recevait les félicitations de l'Assemblée provisoire, présidée par le citoyen Maurice Glayre, ancien secrétaire du dernier roi de Pologne, Stanislas Poniatowsky. A la nouvelle que les troupes bernoises se repliaient vers Berne, le mouvement révolutionnaire gagnait une partie du pays d'En-Haut et du territoire fribourgeois. Cent trente-six villages du pays de Vaud et du canton de Fribourg prenaient séance dans l'Assemblée provisoire de Lausanne. Des barques allaient de la rive vaudoise chercher les soldats français à Évian et à Thonon. Quatre mille Vaudois s'enrôlaient sous les drapeaux de Ménard. Berne, cependant, n'avait pas perdu tous ses partisans dans ces contrées. Trois cents d'entre eux, la cocarde bernoise au chapeau, partaient de Sainte-Croix. Château d'Oex renouvelait son serment de fidélité à leurs Excellences, et un pasteur qui devait se faire un nom dans la littérature de la Suisse romande, Philippe Bridel, abandonnait la moitié de son traitement pour la défense nationale contre les Français. Un vaillant officier veveysan, Ferdinand de Rovéréa, rallié un moment au nouvel ordre de choses, tirait l'épée pour la cause de Berne, à laquelle il témoigna son dévouement par la formation d'une légion composée de six cents Vaudois et qui prit ou reçut le nom de *Légion fidèle*.

Attérés par l'entrée des Français et par la défection de la Gruyère, d'Estavayer, Surpierre, Romont, etc., les Deux-Cents de Fribourg avaient voté dans la nuit du 27 au 28 janvier la révision de la constitution sur la base de la souveraineté populaire. L'auteur de la motion, Jean de Montenach, signalait son entrée récente aux affaires publiques par ce coup d'État qui ne devait pas être le seul dans sa longue carrière parlementaire. Il fut appuyé par le vieux conseiller de Fégely de Pré, le plus considéré des magistrats par ses lumières et son amour du bien public. Un membre des Deux-Cents fut chargé de porter la nouvelle de ce changement au général Ménard qu'on espérait amadouer par cette évolution; c'était ce Louis d'Affry avec lequel Bonaparte s'était entretenu quelques mois auparavant au château de Morat. Mais il avait été devancé par deux députés d'un comité révolutionnaire qui s'était formé à Fribourg, François Duc et Pierre-Félix Vonderweid. Ces deux partisans de l'invasion étaient tout occupés à procurer aux Français l'entrée de leur ville natale et ne rêvaient que la destruction com-



plète du régime oligarchique dont le second faisait cependant partie à titre de patricien[1].

Une évolution du même genre s'accomplissait à Zurich, où le gouvernement ouvrait enfin à Bodmer de Stæfa et aux autres détenus les portes de leurs prisons et se voyait contraint de proclamer l'égalité complète (29 janvier et 5 février).

Berne, lui-même, était atteint par la tourmente démocratique.

Comprenant enfin le danger que couraient la République et la Confédération tout entière, l'aristocratie avait senti la nécessité de s'appuyer sur le peuple et venait d'ouvrir à ses délégués l'accès au Grand Conseil et à tous les emplois de l'État. Cinquante-deux députés des villes et des campagnes avaient été adjoints au sénat patricien des Deux-Cents (26 janvier). Ces concessions tardives, combattues en vain par l'avoyer Steiger, ne contentèrent aucun des partis. La discorde, soigneusement entretenue par les émissaires de la France, qui se faufilaient partout, allait livrer, sans combat, Berne et la Suisse à leurs ennemis, lorsque la voix insolente du général français Brune, qui avait remplacé Ménard, le 4 février, vint réveiller l'esprit national, assoupi par les dissensions et une sujétion de deux siècles. Brune exigeait l'abdication pure et simple du gouvernement de Berne et la nomination d'une commission provisoire dont seraient exclus tous les anciens gouvernants. La haine de l'étranger vivait au fond de l'âme de ce peuple bernois, à la fois si flegmatique et si fier. Un enthousiasme extraordinaire s'empare de toutes les classes. Bientôt Berne voit se ranger sous ses drapeaux vingt-cinq mille hommes, dont un grand nombre de volontaires. On avait pensé un moment au général Hotz, officier zuricois au service de l'Autriche, pour commander cette armée. Mais Hotz, tardant à répondre à l'appel, le général d'Erlach fut désigné, malgré lui, pour le remplacer.

Charles-Louis d'Erlach, de Hindelbank, âgé alors de cinquante-deux ans, était un officier d'une taille imposante, d'une grande bravoure et d'un patriotisme qui le rendait digne de porter le nom des héros du Donnerbühl et de Laupen. On a prétendu que d'Erlach n'était pas réellement capable de commander une armée entière, et que son accent français le rendait peu propre à conduire des milices? On a aussi parlé d'une infirmité qui paralysait ses mouvements. Mais le fait est que ce général improvisé a fait tout ce qu'on pouvait attendre d'un chef dans les circonstances extrêmement difficiles où le plaçaient les oscillations du gou-

[1] Stürler, Actenstücke zur Geschichte der französischen Invasion in die Schweiz im Jahre 1798. *Archiv für schweiz. Geschichte*, XV, 258, 367 et 372.

vernement et les bruits de trahison qui en étaient la suite. D'Erlach partagea son armée en trois divisions, de six à sept mille hommes chacune, et qui occupaient toute la ligne de Morat à Soleure. Il fixa son quartier général à Aarberg, au centre des trois divisions. Toutes les forces de Brune, en ce moment, ne se composaient que de seize mille hommes. « Si l'armée bernoise eût attaqué sur-le-champ les Français, « il est probable qu'elle les eût accablés, dit le général Jomini, dans « son histoire militaire des guerres de la révolution. Une première vic- « toire eût rallié au gouvernement tous les esprits flottants, et entraîné « la majorité des cantons[1]. »

Mais, au lieu d'agir, le parti de la paix, dominant dans les conseils bernois, se mit à négocier et donna ainsi à Brune le temps de faire arriver le général Schauenbourg des bords du Rhin, avec une seconde armée de 16,000 hommes. Impatient de ces lenteurs qui démoralisaient l'armée, le général d'Erlach se présente, le 26 février, au Grand Conseil de Berne avec soixante-douze officiers, tous comme lui, membres de cette assemblée, et expose la triste situation où les tergiversations du gouvernement plaçaient la patrie; il termine en demandant ou sa démission et le licenciement des troupes, ou les pleins pouvoirs nécessaires pour battre l'ennemi.

Les nobles paroles du général, l'accent de vérité et le patriotisme qu'elles respirent, passent dans l'âme de tous ceux qui l'écoutent. Patriciens et députés de la campagne, d'une voix unanime, votent les pleins pouvoirs. « Ce moment, dit le colonel Rovéréa, témoin et acteur de cette scène, fut digne du nom suisse et du sénat romain[2].

Mais à peine d'Erlach et ses compagnons ont-ils quitté l'hôtel de ville pour rentrer dans leurs cantonnements, qu'un message trompeur de Brune fait changer d'avis au Grand Conseil; on décide de renouer les négociations et d'accorder un nouvel armistice, qui devait expirer le 1er mars à dix heures du soir. Mais avant l'expiration de ce terme, le général Schauenbourg étant arrivé des bords du Rhin à Bienne avec ses seize mille hommes, surprend les avant-postes soleurois, repousse un corps bernois commandé par le vieux général de Buren à Lengnau, et se fait ouvrir le même jour les portes de Soleure par les parents qu'il avait dans cette ville, au moment même où plusieurs milliers de Bernois se rangeaient en bataille devant ses murs pour la défendre (2 mars).

[1] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, X, 311.
[2] Rovéréa (Ferdinand de), *Mémoires* (édités par M. de Tavel), II, 4.



Le même jour, Fribourg capitulait entre les mains du général Pijon, travaillé, comme Berne, par les partis de la guerre et de la paix. Huit cents paysans de la partie allemande restés fidèles au gouvernement, formaient avec mille Bernois et quatre cents Gouggisberger la garnison de Fribourg. La capitulation rendit ces soldats furieux; ils enfoncèrent les portes de l'arsenal, s'emparèrent de quinze canons et tirèrent plusieurs coups de feu sur leurs officiers, dont aucun cependant ne fut tué ni grièvement blessé.

Maître de Fribourg, Brune brûlait l'ossuaire de Morat, regardé par Bonaparte comme un trophée injurieux à la grande nation, dirigeait son armée sur Berne et attaquait sur trois points à la fois, Guminen, Laupen et Neueneck sur la Singine. Une division de sept mille hommes, aux ordres du colonel Graffenried, défendait cette ligne située à trois lieues au midi de la capitale. Dignes de leurs ancêtres, les miliciens bernois luttent avec un courage héroïque contre une armée aguerrie et supérieure en nombre de moitié. Le premier jour, 4 mars, le général de brigade Pijon qui commandait les Français à Neueneck, pendant que le général Rampon dirigeait l'attaque de Guminen, parvient à refouler les Bernois et leur prend neuf canons. Mais le lendemain à neuf heures du matin, renforcés de quelques troupes fraîches, les Bernois reprennent l'offensive. Des femmes armées de faux, des vieillards, des enfants s'étaient joints à la troupe. On se battit corps à corps, à la baïonnette, à coups de crosse et de hallebarde. Vaincus par les miliciens et le landstourm bernois, les vainqueurs d'Italie durent repasser la Singine, laissant dix-huit canons et deux mille hommes sur le champ de bataille. Quatre cents blessés furent ramenés à Fribourg dans des chars. Exaltée par la victoire, la division Graffenried se disposait à poursuivre ses avantages du côté de Fribourg, lorsqu'arrive au camp la fatale nouvelle de la défaite du Grauholz et de la capitulation de Berne[1].

Le général d'Erlach, qui commandait au Grauholz, avait été attaqué le même jour, à 5 heures du matin, par Schauenbourg et ses seize mille guerriers de l'armée du Rhin. Bien qu'il n'eût à leur opposer que six mille (aucuns disent même trois mille cinq cents hommes), qu'il n'eût ni cavalerie, ni artillerie volante, et que ses soldats démoralisés par les bruits de trahison fussent plus disposés à tuer leurs officiers qu'à leur obéir, le valeureux général soutint pendant deux heures et demie le terrible choc de l'armée française. Forcé ensuite à la retraite, quatre fois et en quatre

[1] Bataille gagnée, patrie perdue, *Schlacht gewonnen, Vaterland verloren*, lit-on sur le monument érigé sur le champ de bataille de Neueneck.

endroits différents, il avait recommencé le combat, encouragé par la présence du vieil avoyer Steiger.

N'ayant pu sauver la république, ce magnanime vieillard voulait au moins périr avec elle et contemplait la bataille, assis sur un vieux chêne au bord d'une forêt[1]. Des femmes, des enfants et des vieillards combattaient aussi, comme à la Singine, dans les rangs de l'armée bernoise. Au combat de Fraubrunnen, cent quatre-vingts femmes tombèrent, la faux à la main. L'une d'elles, une héroïne, avait à ses côtés ses deux filles et trois petites-filles. Beaucoup de canonniers se firent hâcher sur leurs pièces.

« C'est une chose étonnante, » écrivait Schauenbourg au Directoire, « que des gens qui n'ont pas fait la guerre depuis deux cents ans, aient « pu livrer ainsi cinq combats consécutifs. A peine étaient-ils repoussés « d'un poste qu'ils se ralliaient aussitôt sur un autre. « Ces braves gens, » lit-on dans le *Moniteur*, journal officiel du Directoire français, « ces « braves gens dispersés et sans autres armes que des faux et des bâtons, « venaient se placer à la bouche des canons et se faisaient écraser par « la mitraille. Lors même que, par humanité, les soldats français vou« laient les épargner et leur criaient de se rendre, ils se jetaient sur les « canons pour empêcher qu'on les avançât sur leur patrie. »

D'Erlach et Steiger quittèrent des derniers le champ de bataille, entraînés par la déroute générale et faillirent tomber plusieurs fois entre les mains de l'ennemi. Ils n'avaient perdu ni l'un ni l'autre le désir et l'espoir de résister à l'ennemi, et s'étaient dirigés vers l'Oberland, comptant organiser dans ce pays alpestre et adossé aux petits cantons un nouveau foyer de résistance. Mais les tergiversations du gouvernement de Berne et la capitulation honteuse qui avait suivi, avaient porté au comble l'irritation du peuple et des troupes. Les bruits de trahison, habilement exploités par les émissaires et les partisans de la France, avaient déjà occasionné d'affreux désordres dans le camp de la Singine, où quatre officiers supérieurs, Ryhiner, Stettler, Crousaz, Goumoëns, avaient été horriblement massacrés par leurs propres soldats[2].

[1] Rovéréa, *Mémoires*. L'auteur d'un nouveau et remarquable ouvrage intitulé : *Vorlesungen über die Helvetik* (Berne, 1878), M. Hilty, de Coire, professeur à l'université de Berne, émet (p. 182) sur l'authenticité de ce fait un doute qui n'est fondé que sur la convenance. Selon M. Hilty, la place de Steiger était non à l'armée, mais à l'hôtel de ville. Mais quand le désordre est au Rathhaus et le salut à l'armée, pourquoi Steiger serait-il resté avec ceux qui avaient négocié au lieu d'agir? Rovéréa a été appelé à tort un officier servile par Otto Henne. C'était au contraire un esprit élevé et il mérite le nom de loyal que lui donne Hilty (169).

[2] Les colonels Ryhiner et Stettler périrent le 4, les colonels de Crousaz et de



D'Erlach aussi, le noble d'Erlach, devait périr victime des égarements populaires; il fut assassiné, le 5 mars au soir, par des soldats et des femmes, à trois lieues de Berne, dans le village de Wichtrach. « Il est « prouvé, » dit un écrivain contemporain, « qu'avant et pendant la bataille « de vils agents avaient répandu dans l'armée bernoise des copies de « prétendues lettres d'Erlach à Brune pour lui enlever la confiance du « soldat et le faire regarder comme un traître[1]. »

Escorté et soutenu sur les bras des deux sous-officiers Dübi et Dinkel, dont les noms méritent d'être associés au sien, le vénérable Steiger faillit subir le même sort à Münsingen, et n'arriva dans l'Underwald qu'après avoir couru les plus grands dangers.

La mort d'Erlach et les dispositions hostiles du peuple de l'Oberland ne laissaient plus aucun espoir de résistance et de salut. Steiger dit adieu à sa patrie et se retira à Constance, l'ancienne alliée des Suisses. Le jour même où Berne tombait avec la vieille Suisse, un corps composé de troupes bernoises et la *Légion fidèle*, aux ordres de Rovéréa, avaient repoussé à Saint-Nicolas, près de Nidau, quatre bataillons du général Freyssinet. Ce même corps avait déjà soutenu deux jours auparavant l'attaque de troupes françaises aux portes d'Aarberg. A la nouvelle de la prise de Berne, la *Légion fidèle* se réfugia sur le territoire neuchâtelois et se dispersa. Tous les corps de troupes en firent autant, au milieu des larmes et des imprécations des soldats qui continuaient à croire à la trahison et à menacer leurs officiers, même les plus braves, comme ce vieux conseiller Effinger qui se fit tuer à la tête d'une compagnie de grenadiers et ce Herport, membre des Deux-Cents, qui se donna la mort pour ne pas survivre au désastre de la patrie[2]. Patriciens et paysans luttaient d'héroïsme[3].

Le 5 mars, à une heure, l'armée française fit son entrée dans les rues désertes de Berne, avec un ordre et un silence qui étaient comme un dernier hommage rendu à la grandeur de Berne et à l'héroïsme de ses défenseurs. Le même jour, un arbre de liberté fut planté par ordre

Goumoëns dans la matinée du 5 mars. Stürler, *Correspondance de Brune*, 344. Une nièce de l'avoyer Steiger, Madame de Jenner d'Aubonne, se précipita au milieu des forcenés, mais il était trop tard, elle ne trouva que des cadavres qu'elle ramena en ville.

[1] De Seigneux, *Précis historiques*, I, 160.

[2] Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, V, 279.

[3] Hilty est-il juste quand il prétend qu'il n'y a pas de héros dans les couches supérieures de la société et que l'aristocratie bernoise, indigne de son peuple, a fini comme celle de Venise ? La Harpe lui-même était plus juste pour les patriciens bernois et pour Steiger en particulier.

du général Brune, aux sons de la musique militaire. Le trésorier Frisching, l'ancien chef du parti modéré, devenu président du gouvernement provisoire, présidait à cette cérémonie. « Voilà, » dit-il pour toute harangue au général français, « voilà votre arbre de liberté; puisse-t-il porter d'heureux fruits! »

Les Bernois, presque seuls, avaient combattu avec héroïsme pour l'indépendance nationale. La plupart des autres cantons, séduits par les belles paroles des Français, qui apportaient aux peuples, disaient-ils, la *liberté*, l'*égalité* et la *fraternité*, ne prirent aucune part à la lutte. Zurich, Saint-Gall, Glaris et les Waldstætten parurent vouloir faire exception et envoyèrent des troupes à leurs confédérés; Zurich et Saint-Gall quinze cents hommes; Uri, Schwyz, Glaris, douze cents.

Ces auxiliaires ayant pour chef Aloys Reding, de Schwyz, avaient reçu pour instruction de ne pas sacrifier inutilement le sang des soldats. Aussi témoins du désordre qui régnait dans les conseils et les troupes de Berne, dont une partie refusait de combattre, la plupart reprirent, sans avoir combattu, le chemin de leurs foyers. Il faut en excepter quelques cents Zuricois et Saint-Gallois qui partagèrent avec la *Légion fidèle* l'honneur du combat de Saint-Nicolas et d'une autre affaire aux portes d'Aarberg. On a prétendu que si les troupes des petits cantons qui campaient à Worb, non loin du champ de bataille du Grauholz, fussent venues, au moment critique, au secours des soldats d'Erlach, leur intervention eût pu changer le sort de la journée.

Les Waldstætten et d'autres cantons se berçaient encore de l'espoir trompeur que leur pauvreté, leurs montagnes et la forme démocratique de leurs institutions les sauveraient de la destruction qui menaçait leurs voisins et confédérés. Ils devaient payer cher leur égoïsme et l'abandon de la maxime qui avait fait la force et l'honneur de leurs ancêtres à Morgarten, Laupen, Morat : *un pour tous, tous pour un.*

UN NOEUD SACRÉ, a dit un grand poète national, UNIT LES ÉTATS LIBRES; LA RUINE D'UN SEUL ENTRAINE CELLE DE TOUS LES AUTRES.

Il est curieux de voir dans la correspondance officielle du général Brune avec le Directoire, ce lieutenant de Bonaparte qui n'avait pas assisté en personne au combat de Neueneck, transformer cette défaite de son avant-garde en une victoire pareille à celle que Bonaparte avait remportée à Lodi.

« L'ennemi, disait le général, compte plus de huit cents tués, « trois mille prisonniers; on lui a pris sept drapeaux, vingt pièces de « canon enlevées à la baïonnette. » Voilà comment Brune écrivait l'histoire. Dans son rapport un peu plus modeste, le général Pijon qui



commandait l'avant-garde ne parle que d'un drapeau; il mentionne aussi, il est vrai, les huit cents morts et les vingt pièces de canon. Les trois mille prisonniers, en revanche, ne figurent pas dans cet écrit [1].

Avec la chute de la vieille Confédération suisse coïncidait presque celle de Genève, son ancienne alliée, dont le Directoire français tranchait un mois et demi après, avec la même astuce, l'existence cinq fois séculaire.

Convaincu que la population genevoise, tant qu'elle serait libre, resterait fidèle à son ancienne devise: *nous maintiendrons*, il résolut de prendre cette ville par la famine. Dès le mois de décembre 1797, le gouvernement français, d'accord avec son résident Desportes, entoura la petite république de toutes sortes de vexations, d'entraves et de prohibitions douanières qui ne laissaient à la population d'autre ressource pour s'approvisionner que la contrebande. Les réclamations des magistrats genevois demeurèrent infructueuses. Des citoyens dénaturés, comme l'avocat Jacques Grenus, excitaient le Directoire à s'emparer de leur pays par la force brutale. Le résident Desportes espérant en venir à ses fins par la séduction, faisait miroiter aux yeux des Genevois toutes sortes d'avantages : Genève transformée en chef-lieu de département français, deux millions prêtés à la fabrique, le Rhône rendu navigable, le commerce avec la France favorisé par de nombreuses commandes, l'ordre et la paix régnant dans la cité, troublée si longtemps par les querelles intestines. Mais voyant la majorité de la population rester sourde à ces brillantes perspectives, Desportes se décida à employer la violence. Le dimanche 15 avril, pendant que le Conseil général délibérait au temple de Saint-Pierre sur les propositions du résident français, seize cents hommes de troupes françaises, commandés par Girard le Vieux, ancien exilé genevois, pénètrent à midi et demi par les trois portes de la ville, montent à l'hôtel de ville au pas de charge, braquent des canons et placent des sentinelles au milieu des gémissements du peuple opprimé. Le soir même Desportes écrivait au Directoire : « Genève est dans « l'allégresse. » Le fait est qu'une trentaine de citoyens seulement, sur quatre-vingts réunis dans la commune en commission extraordinaire, votèrent la réunion. Vingt s'abstinrent, vingt déclarèrent la motion illégale.

C'est ainsi qu'au nom de la liberté, la petite république genevoise succombait à la perfidie et à la violence, comme celle des cantons, ses alliés et protecteurs.

[1] Stürler, Actenstücke. *Archiv für schweiz. Geschichte*, XII, 339.

L'annexion de Genève à la république française semblait devoir être précédée de celle des bailliages italiens, formant aujourd'hui le canton du Tessin, à la république Cisalpine. C'était, comme on se rappelle, l'idée de Bonaparte en 1797.

Au mois de février de l'année suivante, après la plantation d'arbres de liberté, aux couleurs italiennes, à Mendrisio et Lugano, 250 soldats cisalpins partis de Campione, débarquent le 15 à Lugano. Plusieurs d'entre eux pénètrent, la baïonnette et le pistolet au poing, dans la demeure des deux commissaires que la Diète suisse avait envoyés, Stockmann d'Unterwald et Tobie de Buman de Fribourg. Mais un corps de volontaires, formé par les commissaires et les paysans des environs de Lugano, dévoués à la Suisse, se précipitent sur les envahisseurs et les forcent à se rembarquer, après une heure de combat, où il y eut un volontaire tué et plusieurs Cisalpins blessés.

A Mendrisio, le parti suisse l'emporte aussi momentanément sur les Cisalpins. Appelé par le général Brune à voter sur la question de savoir s'il voulait être suisse ou cisalpin, Mendrisio en majorité vote pour la Suisse. Mais tout en voulant rester suisse, le peuple des bailliages ne voulait plus du régime qui avait pesé sur lui. Le jour même où les Cisalpins étaient chassés de Lugano, 2 à 3000 hommes, dirigés par l'avocat Pérégrini, s'attroupaient devant la demeure des commissaires et demandaient qu'on reconnût leur indépendance, qu'ils appelaient la *liberté suisse ;* les commissaires ayant répondu que leurs instructions ne les autorisaient pas à cette déclaration, il y eut un grand tumulte suivi de l'installation d'un gouvernement provisoire. Un arbre de liberté s'éleva surmonté du soi-disant chapeau de Guillaume Tell aux plumes blanches et rouges. Les commissaires craignant d'être violentés, s'éclipsèrent l'un après l'autre et l'indépendance des bailliages italiens dut être reconnue de fait par une commission de la Diète siégeant à Zurich[1].

C'est ainsi qu'au milieu de la crise d'une révolution, un peuple que sa langue, ses habitudes, sa position géographique, non moins que les exactions de ses baillis suisses, devaient jeter, comme les Valtelins, dans les bras de la république Cisalpine, demeura attaché à la Suisse, préférant la liberté helvétique à celle de ses frères de langue et de race.

[1] Meyer de Knonau, *Eidgen. Abschiede* de 1778 à 1798. L'acte d'affranchissement des bailliages d'Outremont, antidaté du 15 février, se trouve à page 596. — Voir Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, V, 227.

---

# LIVRE QUATRIÈME

## LA SUISSE NOUVELLE

(DE 1798 A 1874)

## CHAPITRE I

## TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE[1]

(DE 1798 A 1803)

**1. Constitution unitaire.— Occupation française.— Résistance des petits cantons. — Bons côtés du régime unitaire. — Insurrection du Nidwald. — Résistance des pouvoirs publics à la tyrannie des proconsuls et des généraux du Directoire français. — (1798 à 1799.)**

Les Français s'étaient annoncés comme les libérateurs du peuple suisse, comme les soldats de la liberté et les protecteurs des chaumières. Une fois maîtres de l'Helvétie, ils se souillèrent par le meurtre, le pillage, le viol et l'incendie, et firent peser sur elle un joug plus odieux et plus humiliant que ne l'avait été celui de Gessler et des autres baillis autrichiens au XIV$^{me}$ siècle.

Le Pays de Vaud lui-même, où l'arrivée des Français avait été saluée par des transports d'allégresse, ne fut pas à l'abri de leurs exactions,

[1] Les principales sources contemporaines sont, outre la *Correspondance de Brune*, celle de *Ménard* et les Actes (*Actenstücke*) publiés par M. de Stürler dans les *Archives de la Société d'Histoire de la Suisse*, XII, XIV, XV, XVI, les journaux du temps, les nombreux actes officiels, les écrits de Rovéréa, Jomini, Monod, La Harpe, Henri et Léonard Meister, Lavater, Zschokke, Charles de Haller, J. de Müller, Stapfer, Rengger, Walthard, Muttach, etc. Pour le tableau général, voir Monnard, Meyer de Knonau, Hottinger et Schuler (*Thaten und Sitten der Eidgenossen*), de Tillier, Antoine et Otto Henne, Bluntschli et Ioh. Meyer, *Geschichte des Bundesrechtes*, Hilty, *Vorlesungen über die Helvetik*, mentionné plus haut.

et dut payer une somme de 700,000 livres, prix de son émancipation, déguisé sous le nom d'un emprunt forcé. Dans les cantons de Fribourg, Soleure, Berne, Lucerne, le pillage commença par les caisses publiques et les arsenaux. De Berne seulement, 300 pièces d'artillerie et 60,000 fusils furent transportés à Toulon, pour servir à l'expédition d'Égypte ; puis on frappa les patriciens suisses et leurs familles d'une contribution de 15 millions. Le clergé d'Einsiedeln et du canton de Lucerne eut à payer pour sa part un million. Le trésor de Berne surtout allumait la cupidité des généraux français ; dans leur impatience d'en jouir, ils n'attendirent pas les clefs, et en firent sauter les portes à coups de hache[1]. Ajoutant l'insulte aux extorsions, Brune envoya à Paris, avec les drapeaux bernois, au nombre de dix-neuf, les trois ours du fossé, ornés du nom vénéré de Steiger et d'autres chefs suisses. La déportation était introduite. Un certain nombre d'anciens magistrats bernois et soleurois, à leur tête l'avoyer de Mullinen, étaient enlevés de leurs demeures et emprisonnés dans les forteresses de Huningue et de Strasbourg.

Les excès commis par les Français, après la prise de Berne, révoltèrent les plus chauds promoteurs de la révolution helvétique. César de La Harpe écrivit en termes indignés au gouvernement français et terminait sa lettre par ces paroles menaçantes : « Si vous n'adoptez pas d'autres mesures, comptez sur une *Vendée*, qui dévorera votre population et nos ressources en dévorant nos propres forces. »

Mais les pillages officiels et autres ne finirent point. Un beau-frère du directeur français Rewbel, le fameux Rapinat, commissaire de la *république française* près l'*armée d'Helvétie*, était l'ordonnateur en chef de la spoliation. Il fut dignement secondé par Lecarlier son collègue et par ses agents, Rouhières, Forfait, Grugeon, dont les noms aussi expressifs que celui de leur maître, n'eurent pas le privilége d'inspirer, comme le sien, la verve satirique de la nation spoliée.

La Suisse qu'on pille et qu'on ruine
Voudrait bien que l'on décidât,
Si Rapinat vient de rapine,
Ou rapine de Rapinat[2].

[1] Quelques historiens évaluent à 26 millions les sommes enlevées au trésor de Berne. Lanfrey, dans son *Histoire de Napoléon*, estime à 41 millions ce qui fut pris à Berne seulement (16 millions en numéraire et lingots, 7 millions en armes, munitions, 18 millions en réquisition). L'auteur des *Mémoires du maréchal Ney* évalue plus haut encore que Lanfrey, à 46 millions, tout ce qui a été pris à Berne, en argent, vin, blé, armes. « Voilà, dit-il, pour l'instruction de ceux qui seraient « tentés d'introduire l'étranger dans leur patrie. » Rapinat, lui, n'estimait qu'à 13 millions tout ce qui a été enlevé à la Suisse.

[2] Ces vers ont été attribués à tort par la *Biographie universelle* de Michaud (article Rapinat) à un M. de Saint-Albin. Ils sont du pasteur Philippe Bridel, l'auteur du *Conservateur suisse*, et que nous avons cité comme l'un des partisans les plus dévoués des Bernois et de la vieille Suisse en 1798. M. Hilty connaît ces vers, mais non leur provenance. Rapinat, dans une conversation tenue en présence de Reinhard (plus tard bourgmestre de Zurich) s'appelait lui-même l'un des trois *coquins privilégiés* du *gouvernement* français. Les deux autres de ces *braves gens* étaient Schauenbourg et Rouhières.



La Suisse avait d'abord été partagée en trois républiques, la RHODANIQUE, composée de six cantons (Léman, Fribourg, Oberland, Gessenay, Vallais et Tessin), la TELLIANE ou Suisse primitive, moins Obwald, et l'HELVÉTIE, composée des 12 cantons de Bâle, Argovie, Baden, Schaffhouse, Zurich, Thurgovie, St-Gall, Appenzell, Sargans, Lucerne, Berne, Soleure. Le chef-lieu de l'Oberland était Thoune, celui du Tessin, Locarno, et le canton de Fribourg ou Sarine et Broie avait pour capitale Payerne. Mais cette constitution déplorable établie de l'aveu de son auteur, le général Brune, dans l'intérêt de la France, ne dura que sept jours. Grâce aux réclamations de La Harpe et d'Ochs, Brune reçut l'ordre du Directoire français d'organiser la constitution unitaire rédigée par ce dernier sous le nom de *république helvétique une et indivisible* [1].

Dans cette organisation, imitée de celle de la grande nation, les cantons souverains disparaissaient et devenaient de simples départements ou préfectures. L'Helvétie avait un gouvernement central, composé d'un Sénat, d'un Grand Conseil et d'un Directoire. Les sénateurs et les représentants, les premiers au nombre de quatre et les derniers au nombre de huit par canton, étaient chargés de la confection des lois ; le directoire, formé de cinq membres, en procurait l'exécution avec l'aide de six ministres préposés aux principales branches de l'administration, l'intérieur, la justice et police, les arts et sciences, la guerre, les finances, les affaires étrangères. Un préfet national, aidé d'une chambre administrative, gouvernait chaque canton. Une haute cour de justice, composée d'un membre par canton, jugeait les causes capitales et faisait l'office de cour de cassation dans les affaires civiles.

Tous ces fonctionnaires portaient un costume théâtral imité de celui des autorités françaises. Il consistait en un habit bleu à collet brodé d'or, avec un gilet jaune pour les conseils, blanc pour les directeurs, une écharpe tricolore, un chapeau noir et rond orné de plumes vertes pour les sénateurs, rouges pour les membres du Grand Conseil et tricolores pour les directeurs, avec un grand sabre traînant pour ces derniers dans

[1] *Correspondance de Brune*, 16 et 17 mars 1798, p. 365, 371. *Archiv für Schweiz. Geschichte.*

les cérémonies publiques. Les ministres et les préfets avaient le même costume que les autres fonctionnaires, sauf qu'ils n'avaient pas de plumes au chapeau; les membres de la haute cour étaient complétement vêtus de noir, mais avec l'écharpe aux trois couleurs et une plume rouge comme le Grand Conseil. Chacun des grands corps de l'État avait sa garde particulière.

Aux treize États indépendants, aux pays alliés et sujets de la vieille Confédération, la constitution unitaire substituait dix-neuf cantons égaux en droits et soumis à un régime intérieur uniforme. Parmi les nouveaux cantons figuraient *Baden* et les bailliages libres; l'*Argovie, Vaud* et l'*Oberland*, détachés de Berne; *Lugano, Bellinzone* et le *Vallais*. Fribourg, agrandi par l'annexion d'Avenches et de Payerne, était maintenu sous le nom de *Sarine-et-Broie*[1]. Les Grisons avaient été invités à faire partie de la république unitaire. Mais ils ne se pressèrent pas de répondre à l'invitation et trouvèrent un approbateur de leur conduite dans l'agent français Guyot qui résidait à Coire et blâmait les faits et gestes du directoire français.

La constitution d'Ochs, du 12 avril 1798, consacrait la souveraineté du peuple avec l'égalité des droits et avait pour heureux résultat d'affranchir les pays sujets. Pour la première fois, la séparation des pouvoirs, les droits de la conscience, la liberté de la presse, la liberté d'industrie et de commerce, de circulation, étaient proclamés, le rachat des dîmes consacré, l'impôt étendu à tous, la publicité introduite dans les conseils. La sécurité et les lumières étaient données pour bases à la prospérité publique et les lumières mises au-dessus de la richesse. Mais sans aucun rapport avec le développement historique de la nation, le nouveau régime violait tous les usages et les traditions les plus sacrées de liberté et d'indépendance. L'ostracisme, dont Brune avait frappé les anciens gouvernants, à l'instigation de La Harpe qui croyait la mesure nécessaire pour consolider le nouvel édifice, n'était pas fait non plus pour rallier à la nouvelle constitution les anciens magistrats et leurs partisans[2]. Uri, Schwyz et

[1] Le premier projet d'Ochs établissait vingt-trois cantons, dont Sargans, Oberland et Baden. Mais l'Oberland ne tarda pas à être réintégré dans le canton de Berne, à la demande des autorités helvétiques. Une modification apportée à ce premier projet par Rapinat le 14 mai 1798 groupait plusieurs cantons en un seul. Ainsi les trois Waldstætten, avec Zoug, Gersau et Engelberg formaient le canton des Waldstætten; un canton de la Linth était formé de l'ancien canton de Glaris et des contrées de Sargans, Werdenberg, du Haut-Rheinthal, du Haut-Toggenbourg, du Gaster, de la Marche, de Hofen, Uznach et Rapperschwyl; le canton du Sentis était composé d'Appenzell, du Bas-Rheinthal, du Bas-Toggenbourg, de la ville et ancien pays de Saint-Gall.

[2] Un certain nombre d'exceptions avaient été faites dans quelques cantons, à



Underwald, ce faisceau primitif de l'alliance, refusèrent de s'y soumettre et résistèrent à toutes les injonctions des généraux et des commissaires français. Leur exemple fut suivi par Glaris, Zoug et les petits pays sujets d'Uznach, Toggenbourg, Gaster, Sargans et la Marche, que la constitution unitaire affranchissait pourtant de tout lien de sujétion envers leurs anciens maîtres.

Une diète de ces pays, réunie à Schwyz, le 1^er^ avril, repoussa l'*infernal livret* d'Ochs (c'est le nom que les montagnards donnaient à la nouvelle constitution). Le même esprit de résistance se manifestait dans les démocraties des Grisons et d'Appenzell, où l'on disait publiquement : « Le taureau (Uri) nous a donné la liberté; le bœuf (Ochs) veut nous « la ravir. »

La plupart des grands cantons au contraire[1], gagnés en tout ou en partie du moins, à la centralisation et aux idées françaises, se réunirent à Aarau en *assemblée législative* de la *république helvétique une et indivisible*. Jacques Bodmer, de Staefa, vénérable par son grand âge et les persécutions qu'il avait essuyées pour la liberté, ouvrit la séance, à laquelle assistaient 110 membres représentant 11 cantons, au lieu des 264 membres dont aurait dû se composer l'assemblée. Le fameux Ochs fut élu, à l'unanimité, président du Sénat. Kouhn, jurisconsulte et officier bernois, qui s'était battu avec courage contre les Français, fut appelé à la présidence du Grand Conseil, où siégeait un autre vaillant officier bernois, le vainqueur de Neueneck, le colonel Rodolphe de Graffenried. Quelques jours après, on procéda au choix du Directoire. On éleva à ce poste difficile les citoyens Lucas Legrand de Bâle, Maurice Glayre de Vaud, Oberlin de Soleure, l'avocat Bay de Berne et le chancelier Alphonse Pfyffer de Lucerne. Ochs, dont on commençait à se défier comme d'un partisan trop servile de la France, ne réunit pas le nombre de voix nécessaires (17 avril). Bégoz de Vaud, Repond de Fribourg, échappé au massacre du 10 août, Meyer de Lucerne, Finsler de Zurich, Albert Rengger et Albert Stapfer d'Argovie, furent nommés ministres. Parlant de ces cinq premiers directeurs, Rengger disait d'eux : « C'étaient des hommes honorables et « excellents, mais auxquels manquaient l'expérience des affaires et « la connaissance du peuple. » Ce que Rengger disait des directeurs,

Fribourg et Lucerne par exemple. *Archiv für Schweiz. Geschichte*, XVII, 206, 305, 306. A Fribourg avaient été exceptés Pierre-Félix Vonderweid et Jean de Mentenalb, à Lucerne Vincent Rüttimann.

[3] Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Schaffhouse, Fribourg ou Sarine et Broye, Léman, Argovie, Soleure, Zurich.

« on pouvait l'appliquer aussi à lui et à plusieurs des ministres, à Stapfer en particulier, un peu trop imbu des théories de Sieyès son précepteur en politique et qui aurait voulu créer 10 ou 12 départements en Suisse à l'instar des départements français.

A peine élu, le Directoire helvétique adressa une nouvelle sommation au peuple des petits cantons, pour l'inviter à se joindre à ses co-États qui avaient reconnu et juré la constitution. Mais les valeureux pâtres de Schwyz, du Nidwald et de Glaris, assemblés en landsgemeinde, se déclarèrent prêts à mourir pour les anciennes institutions de leur patrie. Zoug et Uri se décidèrent, après beaucoup d'hésitation, à faire cause commune avec leurs voisins. L'Obwald, au contraire, ne s'y résigna que lorsqu'il se vit envahi par 1300 hommes ayant à leur tête Louis Auf der Maur, de Schwyz[1], et Émile Paravicini de Glaris. Les petits pays de Sargans, Uznach, Gaster, la Marche et la petite république de Gersau fournirent généreusement leur contingent à la ligue. Gersau, pour sa part, leva 54 hommes. Les habitants des bailliages libres vinrent également se ranger sous l'étendard des Waldstætten, armés de pieux, de massues et de hallebardes. Le Sattel au canton de Schwyz était l'âme de la résistance.

Dix mille montagnards prirent les armes et arborèrent les anciennes couleurs, la *croix blanche* sur un *champ rouge*, auxquelles la république helvétique avait eu la mauvaise idée de substituer des couleurs nouvelles, le *jaune*, le *vert* et le *rouge*, sans précédents réels dans notre histoire[2]. Ces 10,000 hommes courageux attaquant en masse et sur un seul point l'ennemi, eussent pu frapper un coup décisif. Au lieu d'agir en commun, ils se divisèrent en trois corps, dont l'un, sous Aloïs Reding, de Schwyz, s'emparait de Lucerne pendant qu'un autre, aux ordres du major glaronnais Hauser, occupait le Hassli et que le troisième, sous Frédéric Andermatt de Zoug et le colonel Frédéric Paravicini de Glaris, prenait Rapperschwyl et faisait une pointe sur l'Argovie dans l'intention de soulever ce canton et celui de Zurich contre le nouvel ordre de choses (29 avril 1798).

[1] Steinhauer, *Geschichte des Freystaates*, Schwyz, Benziger, 1861, I, 198. *Jahrbuch des historischen Vereins des Kantons Glarus* (Mémoire de Blumer), III, 86.

[2] L'idée des trois couleurs paraît avoir été empruntée à d'anciens tableaux où Guillaume Tell est représenté avec un pourpoint rouge, vert et jaune. Le sceau de la République représentait Guillaume Tell et son enfant. Le chapeau de la liberté y figure avec les faisceaux des licteurs romains. Voir Zschokke, *Histoire de la lutte et la destruction des Républiques démocratiques Uri, Schwyz et Unterwald* (traduit de l'allemand). Genève et Paris, 1823, 235. — Voir aussi Gautier, les *Armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantons suisses*. Genève et Bâle, 1879.



La prise de Lucerne par les Waldstætten donna lieu à un épisode caractéristique. L'arbre de la liberté ayant été abattu au milieu des imprécations et aux accents du chant national: *Guillaume Tell, où es-tu?* les hommes des petits cantons pillèrent l'arsenal en dépit des chefs et de la capitulation qui venait d'être signée. Le capucin schwyzois Paul Styger accompagnait la troupe à cheval, portant à la ceinture, comme les moines espagnols, deux pistolets, et tenant l'épée d'une main et le crucifix de l'autre. « Prenez, mes enfants, disait-il, prenez, tout est à vous. Vous êtes les vainqueurs[1]. » Dans ses harangues aux soldats, Styger appelait la croix, l'arbre de la liberté, et représentait la lutte contre les Français comme un combat contre l'enfer.

Mais la fâcheuse disposition des Confédérés en trois corps d'armée donna au général Schauenbourg, qui avait une armée de 25,000 hommes, la facilité de les battre les uns après les autres. Les Français s'étaient portés sur Richterschwyl et Stæfa le lundi 30 avril; ils y trouvèrent les Glaronnais et leurs alliés de Sargans, Gaster, Uznach. Sur la rive droite, les avant-postes suisses furent refoulés vers Rapperschwyl. Mais dans ce dernier endroit les Glaronnais attendaient les Français et les battirent. Les Français ne tardèrent pas à reprendre l'offensive et, quoique renforcés par les Zuricois des bords du lac, ils renouvelèrent leurs attaques sans succès décisifs jusqu'à l'heure de midi où une partie des Glaronnais, qu'alarmaient de faux bruits, se replièrent sans être poursuivis; sur la rive gauche, 800 Glaronnais, plus décidés, tinrent tête à l'ennemi et le major Zweifel tombait à Wollerau en exhortant les siens à tenir ferme. Deux autres officiers, les capitaines Schindler et Zwicki, se signalaient par leur énergie. Mais c'est à tort qu'on a attribué une valeur égale au colonel Frédéric Paravicini. Dès le commencement du combat, il avait pris la fuite avec le tiers de ses hommes, en prétextant une légère blessure reçue à la main. C'était ce même Paravicini qui était resté avec ses hommes dans l'inaction à Worb pendant que d'Erlach se battait au Grauholz. Le colonel Balthasar Zwicki prit le commandement à sa place, fondit avec 500 ou 600 hommes sur les Français et les repoussa jusqu'au pont de Richterschwyl où l'ennemi le reçut avec sa grosse artillerie et un renfort de carabiniers zuricois. Là encore les Glaronnais, avec leurs auxiliaires de la Marche et de Hofen, résistent en braves. Le capitaine Hauser de Næfels tombe atteint de deux blessures. Ce chef épuisé par la perte de son sang est aperçu par un commandant

[1] Steinhauer, *Geschichte des Freystaates Schwyz*, I, 210. Zschokke, *Histoire de la lutte des cantons démocratiques*, etc., 272-283.

français, l'adjudant général Freyssinet qui le prend pour un de ses compatriotes et le soulevant, lui dit : « Courage, camarade, courage! » Hauser, fixant ses regards presque éteints sur l'officier français, lui répond : « Ce n'est pas le courage qui me manque, c'est la force. » Freyssinet, touché de ces paroles, prit soin du blessé et le fit transporter à Weidenschwyl où il se remit de ses blessures[1]. « Tous ces Suisses, disait le commandant français en parlant du combat de Wollerau, se sont « battus comme des lions. C'était la lutte la plus acharnée à laquelle « j'aie assisté et la Vendée elle-même n'a pas produit des scènes de « désespoir héroïque pareilles à celles dont j'ai été témoin. »

Mais Rapperschwyl était dans l'intervalle tombé entre les mains des Français. Les Glaronnais et leurs alliés, après 7 ou 8 heures de combat, se retirèrent en bon ordre pour ne pas être coupés par l'ennemi. Ils avaient 31 morts et 28 blessés. Le nombre des morts et blessés français n'est pas connu d'une manière précise. On sait seulement qu'il arriva pendant la nuit plusieurs barques remplies de blessés à Zurich.

Le même jour les Français perdirent plusieurs hommes à l'attaque du village d'Immensee. Dans un combat plus important près d'Arth, ils étaient battus par les chasseurs schwyzois ; un autre combat s'engageait le lendemain près de ce chemin creux, où la tradition place le meurtre de Gessler. Les Français y furent encore une fois battus par les Schwyzois[2].

Mais la mort ou la fuite de leurs chefs avait démoralisé les Glaronnais. Ils se retirèrent avec leurs drapeaux teints du sang de trois des braves qui les avaient portés. La retraite des Glaronnais entraîna celle de leurs auxiliaires. Le même jour, Wollerau et Pfæffikon furent occupés par les Français qui y portèrent le fer, la flamme et le pillage. A la suite de ces événements le parti de la paix ayant pris le dessus à Glaris, le gouvernement signa avec Schauenbourg une capitulation, aux termes de laquelle le canton acceptait la constitution helvétique, et le général français, de son côté, s'engageait à ne pas franchir la frontière avec ses troupes. Quelques jours auparavant, Zoug et Lucerne étaient également tombés aux mains des Français (29 et 30 avril).

Resserrant alors le cercle de ses opérations, le général français cerna d'un réseau de fer et de feu le canton de Schwyz, le principal centre de la résistance.

[1] Melchior Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, V, 341, 541, 543. L'auteur était témoin oculaire et assistait au combat de Wollerau comme aumônier des troupes glaronnaises. — Blumer, *Jahrbuch des hist. Vereins, Glarus*, III, 90.

[2] Zschokke, Blumer et Steinhauer, I, 216.



Dans ce moment critique, les intrépides Schwyzois ne perdent point courage et disposent tout pour une lutte à mort contre l'ennemi de leur indépendance. Un ancien colonel au service d'Espagne, Aloïs Reding, alors premier chef militaire du canton (*Landeshauptmann*), était à leur tête. C'était un officier expérimenté, brave, loyal, éloquent et populaire avec dignité; partisan d'une liberté sage, il avait rêvé le perfectionnement des anciennes institutions de sa patrie. Mais le despotisme de la France avait révolté son orgueil national et rempli son cœur généreux d'indignation contre les oppresseurs de la Confédération.

Le 1er mai, passant en revue les 4000 guerriers avec lesquels il avait à défendre vingt lieues de pays, contre un ennemi trois ou quatre fois supérieur en nombre, Reding leur tint ce simple et mâle discours, digne des beaux temps de la vieille Suisse : « Braves camarades et concitoyens! nous voici arrivés au moment décisif. Entourés d'ennemis, « délaissés de nos amis, il s'agit de savoir si nous tiendrons ensemble « jusqu'à la fin, comme firent autrefois nos pères à Morgarten. Une « mort certaine nous attend; si quelqu'un la redoute, qu'il se retire; « il ne recevra aucun reproche de notre part. Nous ne devons pas nous « abuser dans cette heure solennelle. Je préfère n'avoir autour de moi « que 100 hommes déterminés et en qui je puisse avoir pleine et « entière confiance, que 500 qui lâcheraient pied au moment du danger, « jetteraient par leur fuite la confusion dans nos rangs, et feraient tuer « inutilement les braves qui continueront à se battre. Quant à moi, je « promets de ne pas vous abandonner, à quelque extrémité que nous « soyons réduits. LA MORT PLUTOT QUE LA RETRAITE! Si vous partagez « ma résolution, que deux hommes sortent des rangs et viennent jurer « entre mes mains de vaincre ou mourir avec moi[1]. »

La petite armée électrisée répondit par des cris d'enthousiasme aux paroles de son chef. Deux hommes sortirent des rangs et promirent ce qu'avait demandé Reding. Le lendemain, 2 mai, les Schwyzois et leurs auxiliaires d'Uri et d'Underwald attaqués de toutes parts par les Français, à Schindellegi, à Saint-Jost et au Morgarten, furent vainqueurs et repoussèrent les brigades françaises à coups de carabines, de crosses de fusils et de baïonnettes. Les tirailleurs, embusqués derrière les rochers

[1] Zschokke, contemporain de l'événement, garantit l'authenticité de cette harangue et la donne, dit-il, comme elle a été prononcée sur le champ de bataille. Voir pages 301 et 302 de son livre, intitulé dans l'original : *Geschichte von dem Kampf und dem Untergang der democratischen Kantone*. Le vénérable et savant auteur de l'*Histoire de la Confédération suisse*, M. Vulliemin, met dans la bouche du héros schwyzois ces paroles laconiques : « Nous ne fuirons pas, nous mour« rons. » (II, 292). C'est une abréviation sans doute.

et les taillis, tiraient deux à deux, afin que leur feu ne fût pas interrompu, indifférents à la mort de leurs compagnons et à leurs propres blessures. Les femmes, les filles s'étaient armées de massues, traînaient les canons d'un poste à un autre, et faisaient la chasse aux poltrons et aux fuyards dans tout le pays. Mais pendant que Reding défendait si vaillamment les Thermopyles du Morgarten, Marianus Herzog abandonnait en lâche le poste de l'Etzel qu'il s'était offert de défendre avec 600 hommes de la contrée.

Marianus Herzog, curé d'Einsiedeln, était l'un de ces démagogues ecclésiastiques dont l'histoire des petits cantons offre, à cette époque, plus d'un exemple; leur orgueil et leur violence n'étaient surpassés que par l'hypocrisie avec laquelle ils cachaient leurs vices et se faisaient passer pour des saints aux yeux de la multitude. Ce curé Herzog exerçait un tel ascendant sur les paysans d'Einsiedeln qu'aucun officier n'eût osé contredire ses ordres, de crainte d'être fusillé sur-le-champ par ces fanatiques. Couvert d'armes de toute espèce, le curé-capitaine s'était fait admettre au conseil de guerre, dans la nuit du 1er mai, et s'était moqué de l'idée d'élever une seconde ligne de défense. Le lendemain matin, à huit heures, Herzog rejoignait les 600 hommes qu'il avait postés sur l'Etzel. Mais c'était pour leur faire poser les armes, en disant: « Il y aurait de la folie à nous faire massacrer ici, puisque les *messieurs* « ne veulent pas se battre avec courage[1]. »

Maîtres du passage de l'Etzel, que la lâcheté d'Herzog leur avait livré, 6000 Français occupent Einsiedeln et pillent l'abbaye, dont une image qu'on donnait à tort pour la fameuse image miraculeuse, est envoyée à Schauenbourg qui l'expédie à Paris comme un trophée de sa victoire. Un des lieutenants de Schauenbourg (c'était le brave et généreux Freyssinet) occupe tout le pays jusqu'au Morgarten et près de Rothenthourm. Reding, sans calculer la disproportion de ses forces et la distance de 800 pas qui le sépare de l'ennemi, marche droit à lui avec ses deux bataillons, le charge à la baïonnette et le met en déroute, après une mêlée d'un quart d'heure. Deux fois les Français essaient de se rallier, deux fois les Suisses les culbutent et restent maîtres du champ de bataille de ce Morgarten témoin cinq siècles auparavant des exploits de leurs pères. Les 300 hommes d'Uri, commandés par Vincent Schmid, et le landsturm de Steinen, s'étaient signalés par leur héroïsme (2 mai)[2].

[1] Zschokke, *Histoire de la lutte*, p. 302.
[2] Zschokke, *Histoire de la lutte*, p. 205 et suiv. Le témoignage de cet écrivain est confirmé par celui de l'ancien historien de Schwyz, Th. Fassbind, curé et commissaire épiscopal (IV, p. 441) et du récent historien Steinhauer.



Le 3, la lutte recommença du côté d'Arth. Les Français furent repoussés à deux reprises avec une perte considérable. Mais depuis quatre fois vingt-quatre heures, les corps postés à Schorno, Arth, Rothenthourm étaient sous les armes, souffrant de fatigues et de privations extraordinaires. Chaque jour leur coûtant 100 hommes tués et beaucoup de blessés, il n'était pas difficile de calculer le terme de leur victoire avec une armée réduite à 3000 combattants. Déjà le Haggen-Yberg et d'autres passages n'étaient gardés que par des femmes. Schauenbourg, d'ailleurs, de son quartier général d'Einsiedeln, consentait à garantir par un traité la liberté religieuse des habitants de Schwyz. Reding conclut avec lui un armistice de vingt-quatre heures, pour consulter le peuple, qui assista en armes à la landsgemeinde de Rothenthourm, le 4 mai, à onze heures du matin. Après une courte prière, récitée à genoux par tous les assistants, Reding rend compte de la situation désespérée où se trouve le pays et propose de reconnaître la constitution helvétique pour éviter de plus grands maux. Des magistrats, des prêtres respectables unissent leurs voix à la sienne et engagent le peuple à se soumettre. Plusieurs fois un tumulte affreux interrompt les orateurs; beaucoup d'hommes exaltés ou héroïques veulent se défendre à outrance et s'ensevelir sous les ruines de leur patrie. Mais enfin les conseils de la prudence l'emportent, et une paix honorable met fin à une lutte inégale et terrible. Dans ces deux jours de combat, les Français avaient perdu plus de 2000 hommes; les Schwyzois 206[1]. Schauenbourg honora de ses éloges publics, dans le *Moniteur* français, la bravoure opiniâtre des montagnards et rechercha l'amitié d'Aloïs Reding. Mais, rendu suspect par ces témoignages, Reding se vit contraint de quitter Schwyz et de se réfugier à Coire[2]. On raconta que pendant l'entrevue qui précéda la capitulation, Schauenbourg aurait dit à Reding: « Il est « très heureux pour vous que je ne vous aie pas pris, car je vous aurais « fait fusiller. » « J'en aurais fait de même envers vous, » aurait répondu Reding[2].

La capitulation de Schwyz entraîna la soumission des autres petits cantons, Uri, Zoug, Glaris, Appenzell et Underwald.

Mais au moment où la résistance cessait dans les petits cantons, elle éclatait avec furie dans le Haut-Vallais, où 4000 hommes prirent Sion, d'où Mangourit, l'agent français, dut s'enfuir (7 mai). Cette

[1] Parmi les morts pour la patrie figurent les noms déjà anciennement ou désormais historiques de Richmouth, Schorno, Betschart, Holdener, Abegg, Schuler, Schiller, Fassbind, Kamer, Eichorn, Wiget, Belmont, Schnürriger, Steiner.
[2] *Archiv für Schweiz. Geschichte*, XV, 372.

levée de boucliers, combinée avec celle des petits cantons, eût pu être fatale aux armes françaises. Mais ces tentatives isolées ne pouvaient aboutir qu'à des massacres inutiles et à d'affreux désastres. Le général français Lorges reçut l'ordre de ramener le Vallais par la conciliation ou de le dompter par les armes. Mais l'officier français, envoyé en parlementaire, ayant été reçu à coups de carabine, Lorges, qui avait son quartier général à Martigny, marche sur Sion avec des troupes françaises renforcées de volontaires vaudois et de Bas-Vallaisans hostiles à leurs anciens maîtres. Après des combats sanglants sur les bords du Rhône et de la Morge, où six pièces d'artillerie servies par des artilleurs vaudois mitraillaient les Haut-Vallaisans [1], les Français avec leurs auxiliaires, prirent d'assaut le chef-lieu, qui fut livré pendant 6 heures à toutes les horreurs d'une prise d'assaut. 7 à 800 personnes furent massacrées et les derniers outrages infligés aux femmes et aux filles. Cela ne suffisait point à la soif de vengeance et de pillage des vainqueurs. Le Rapinat du Vallais était Mangourit qui appelait les Bernois des ours et les Vaudois des oursons. Soixante des principaux citoyens furent entassés dans les prisons de Chillon, de Berne, et les sept dixains frappés d'une contribution de plus d'un million de livres (20 mai) [2].

Les extorsions et les cruautés des Français révoltèrent le peuple suisse et une partie du gouvernement helvétique lui-même. Des voix courageuses s'élevèrent au sein des conseils pour flétrir l'étranger qui, sous prétexte d'implanter la liberté sur le sol suisse, y faisait peser une affreuse tyrannie. Blessé de cet esprit d'indépendance, Rapinat, qui agissait en véritable proconsul, exigea la démission immédiate de deux membres du Directoire, Bay et Pfyffer (21 juin 1798). Ils furent remplacés par Ochs et La Harpe, plus dévoués à la France.

L'auteur de cet acte arbitraire, de ce coup d'État, avait d'abord, de son chef, désigné, non La Harpe dont il redoutait la fermeté de caractère, mais Jean-Rodolphe Dolder. Ce dernier, Zuricois d'origine, établi à Wildeck en Argovie, était un fabricant ruiné et sans principes en politique, mais il joignait à beaucoup d'esprit naturel et à l'aménité des rapports, une souplesse qui s'accommodait de tous les régimes et lui a valu plus tard le nom d'*homme de liége* [3], parce que, comme le liége, il surnageait à toutes les tempêtes. Rapinat poussa le sans façon jusqu'à

[1] *Bulletin officiel du 15 mai 1798.*
[2] *Bulletin historique de la campagne d'Helvétie* du général Schauenbourg, *Archiv für Schweiz. Geschichte*, XV, 1866.
[3] Dolder était né à Meilen, sur les bords du lac de Zurich, en 1753, et mourut en 1809, membre du Petit Conseil ou Conseil d'État d'Argovie.



faire installer les deux nouveaux directeurs par un chef de brigade français, aux applaudissements des serviles qui assistaient à cette scène humiliante pour l'honneur suisse. Tous ceux, au contraire, qui nourrissaient quelques sentiments de dignité et d'indépendance se sentirent froissés, et le directeur français lui-même, trouvant que Rapinat avait outrepassé la mesure, feignit de le révoquer et fit savoir par Schauenbourg au Grand Conseil qu'il eût à procéder au remplacement des deux directeurs par la voie constitutionnelle.

Ce nouveau message fut, comme le premier, suivi de grands applaudissements, mais avec la différence que les indépendants purent joindre leurs bravos à ceux des serviles. Au reste, l'espoir de voir Rapinat quitter l'Helvétie ne se réalisa point. Les députés de la nation n'osèrent pas non plus réintégrer purement et simplement dans leurs fauteuils les deux magistrats destitués par Rapinat. Ils procédèrent donc, selon l'invitation du directoire français, à une nouvelle élection qui eut pour résultat la nomination d'Ochs, le candidat de Rapinat avec 83 voix sur 97, et celle de La Harpe opposé à Dolder, par 56 voix sur 90.

L'entrée de César de La Harpe au Directoire marque l'apogée du régime unitaire. L'abolition de la torture, de la traite foraine, de l'impôt sur les Juifs; la publicité des débats judiciaires; la conversion des postes en domaine de l'État; le rachat des droits féodaux moyennant indemnité aux propriétaires, sont au nombre des principales lois et des bienfaits de cette époque. Ce qu'on appelait les *droits féodaux*, c'est-à-dire les cens et les dîmes, avaient été d'abord abolis à l'instigation du général Brune. Mais on dut les rétablir ensuite, soit pour ne pas priver l'État de toutes ressources, soit parce qu'on n'y voyait qu'une dette comme une autre et non point une véritable servitude féodale. La dîme avait été purement abolie en France et c'est à l'imitation de ce pays qu'elle avait été supprimée. Mais dans l'assemblée nationale elle-même, cette abolition avait été combattue par l'abbé Sieyès dont on connaît la parole mémorable: « Ils veulent être libres, mais ils ne savent pas être justes. » Le ministre de l'intérieur, le célèbre docteur Albert Rengger, de Brougg, dirigeait son dicastère avec la hauteur de vues et la fermeté de volonté qui dénotent l'homme supérieur et l'administrateur accompli. Ami du précédent, et natif de Brougg comme lui, le ministre des arts et sciences, Albert Stapfer, n'apportait pas moins de talent et de zèle à l'œuvre de l'éducation nationale et dans la direction du mouvement intellectuel. Les écoles de la campagne, négligées jusque-là dans beaucoup de cantons, étaient l'objet de sa sollicitude spéciale. La création

des Conseils d'éducation et d'une école normale helvétique, l'établissement d'archives suisses et la première idée d'une bibliothèque nationale, la première pensée aussi d'une école fédérale, pépinière d'hommes d'État, de prêtres, de légistes, de savants pour tout le pays, appartiennent au noble et profond génie de Stapfer. On lui doit la publication d'une feuille populaire destinée à instruire le peuple et à servir de centre et d'organe aux littérateurs de l'Helvétie. Beaucoup d'hommes éminents (Ch.-Louis de Haller, l'historien Füssli, Zschokke, Pestalozzi, le père Girard, alors à son début dans la carrière pédagogique) reçurent les encouragements de ce ministre éminent; Zschokke fut employé à la censure des ouvrages, Pestalozzi à la rédaction de la feuille populaire, Girard au bureau des cultes de la république helvétique. Ch.-Louis de Haller commença sous les auspices du nouvel ordre de choses auquel il paraissait attaché, la rédaction des *Annales helvétiques*, dont la suppression devait être votée quelques mois après par les Conseils. Les premières expositions des beaux-arts et des arts utiles sont une des heureuses innovations de ce ministère mémorable, marqué encore par le décret qui exemptait d'impôts et les fonds d'école et ceux qui seraient affectés à la création de la bibliothèque nationale. On doit au régime unitaire le rétablissement de fait à Berne et à Lausanne du culte catholique proscrit depuis la Réformation. Mais en dépit de ses bonnes lois et de la sagesse d'une partie de ses employés, le régime unitaire ne devint réellement populaire que dans les nouveaux cantons de Vaud, de Thurgovie et d'Argovie, et dans certaines parties de ceux de Zurich et de Bâle. Partout ailleurs on lui reprochait son origine étrangère, sa dépendance absolue à l'égard de la France, les traitements excessifs qu'il faisait à ses fonctionnaires dans un temps de pénurie générale [1], et son asservissement complet au directoire français. Ce dernier, en effet, disposait en maître de l'Helvétie, et non content de laisser à sa charge l'entretien d'une armée française de 30,000 hommes, il lui imposa l'obligation de lui fournir 18,000 hommes de troupes auxiliaires (19-24 août). Le costume théâtral des autorités contribuait à les rendre ridicules et les exposait aux sarcasmes et aux insultes des adversaires. « Avec leurs écharpes « de couleur, ils brillaient, dit un contemporain, comme des hanne« tons au soleil. »

[1] Ces traitements étaient de 1200 louis, réduits ensuite à 800, pour les directeurs, de 400 pour les ministres, de 275 pour les membres des deux Conseils, de 250 pour les préfets, de 150 pour les administrateurs cantonaux. Les traitements s'élevaient à 5 millions quarante-cinq mille francs, les dépenses totales à 20 millions de francs. Voir les lois relatives à cet objet et rendues en juillet, août, septembre 1798.



Divers décrets relatifs aux personnes et aux choses ecclésiastiques, le séquestre mis sur les biens du clergé (le 8 mai), la défense aux couvents de recevoir des novices, la suppression de l'abbaye de St-Gall, les mariages mixtes (2 août), l'expulsion du nonce Gravina (9 mai) et l'exclusion des fonctions publiques prononcée à l'égard des 4000 ecclésiastiques des deux confessions, ajoutèrent au mécontentement des populations catholiques.

Le décret du 11 juillet, imposant à toutes les populations de l'Helvétie l'obligation de prêter le *serment civique*, acheva d'irriter les esprits dans les Waldstætten. Trois prêtres exaltés, Lussy, vicaire de Stanz, Kæsli, curé de Beggenried, et le chapelain Jacob Kayser, auxquels vint se joindre, le 9 août, le fameux capucin schwyzois Paul Styger, qui mêlait les noms du Christ et de Guillaume Tell, promettaient aux uns le secours des anges, à d'autres celui des Autrichiens [1]. Des moines d'Einsiedeln distribuaient des *Agnus*.

Le peuple de Schwyz et du Nidwald se souleva et chassa les autorités helvétiques (août 1798). Les sommations du Directoire, jointes aux efforts de prêtres et de magistrats prudents, firent rentrer le peuple de Schwyz dans l'obéissance. Mais le Nidwald, assemblé en landsgemeinde le 29 août, à Wyl sur l'Aa, s'obstina dans la résistance, et laissa passer tous les délais qui lui furent accordés pour se soumettre et livrer les agitateurs. Quelques membres modérés des conseils, Conrad Escher à leur tête, cherchèrent en vain à empêcher les hostilités. Les Nidwaldiens du parti opposé poussaient par vengeance à la guerre et plusieurs hommes d'Obwald s'offrirent à servir de guides à Schauenbourg. Enfin (le 9 septembre) le Nidwald fut attaqué de trois côtés à la fois par une armée de 16,000 hommes, sans compter les auxiliaires zuricois, bernois, lucernois, obwaldiens et nidwaldiens même (ceux de Hergiswyl entre autres) et qui marchaient les uns par contrainte, les autres par dévouement à la constitution helvétique.

A ces forces écrasantes, ce petit pays n'avait à opposer que 2000 hommes renforcés par 230 volontaires [2]. Les montagnards n'en luttèrent pas moins avec une énergie extraordinaire, sacrifiant leur vie,

[1] Paul Styger était né à Rothenthourm, le 16 mars 1764, et mourut à Sienne, en Toscane, en 1824.

[2] Le *Bulletin historique de Schauenbourg* parle de 3000 rebelles. M. de Stürler, dans les notes dont il a accompagné ce *Bulletin*, ne parle que de 1200 Nidwaldiens, sans compter 120 femmes armées, de 212 volontaires de Schwyz et de 27 hommes d'Uri (Seelisberg). *Archiv für die Schw. Geschichte*, XV, 360.

selon l'inscription de l'ossuaire de Stanz : « pour Dieu, la patrie et la vertu. »

« C'est la plus chaude journée de ma vie, disait Schauenbourg lui-« même, dans son rapport au Directoire. On se battait avec des gour-« dins, on se tuait avec des quartiers de rochers, on luttait sur les eaux. « Nous avons perdu beaucoup de monde par la malheureuse opiniâtreté « de ces hommes dont la hardiesse est portée jusqu'à la frénésie[1]. »

Le sang français rougit la baie d'Alpnach, la forêt de Kerns et les rochers du Rotzberg. Avec quelques cents hommes de plus et des chefs expérimentés, ou seulement si, comme le craignaient les Français, l'Obwald eût pris leur armée en queue, le petit peuple de Nidwald triomphait de l'armée de Schauenbourg. Mais le manque de plan, les forces trop supérieures de l'ennemi et sa formidable artillerie rendirent après dix heures de combat, toute résistance inutile.

Les vainqueurs se souillèrent par des cruautés et des abominations inouïes. Ils tuèrent les malades, les vieillards, percèrent de leurs baïonnettes des filles et des femmes après les avoir outragées ; ils égorgèrent des enfants à la mamelle et en jetèrent d'autres dans le brasier de l'incendie qui dévorait maisons et villages. Un vieux prêtre fut tué à l'autel, où il célébrait les saints mystères. Un peintre célèbre, grand ami de la France, où il avait passé une partie de sa vie, Melchior Wursch, alors vieux et aveugle, périt dans les flammes qui consumèrent sa maison à Buochs ; 414 personnes, parmi lesquelles 130 femmes, filles et enfants, périrent dans cette affreuse journée. L'aspect de ce malheureux pays, couvert de sang et de décombres, arracha des pleurs de pitié à Schauenbourg lui-même. Il partagea le pain des soldats avec les survivants de ces scènes cruelles[2]. Les Français avaient perdu plusieurs milliers d'hommes.

Le Directoire helvétique, ne pensant, au premier abord, qu'à constater sa victoire, avait donné l'ordre odieux de planter un *arbre de liberté* sur les cendres du Nidwald. Le corps législatif, partageant son triste enthousiasme, décréta, malgré l'opposition d'Escher, que Schauenbourg avait

[1] *Bulletin officiel du directoire helvétique* du 6 octobre 1798.

[2] Businger, *Geschischte des Volkes* von Unterwalden, II, 405 ; Melchior Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen unter der französisch-helvet. Herrschaft.* Zurich, 1856. — Gut, *Der Ueberfall in Nidwalden*. Stanz, 1862. — Ce dernier, chapelain dans la contrée, donne beaucoup de détails curieux, mais il écrit avec une passion qui rend son récit suspect en plusieurs endroits, et qui a déjà été relevé par l'historien Otto Henne, III, 83. Le chapelain Gut a trouvé moyen de salir jusqu'au magnanime Pestalozzi et a trouvé des imitateurs dans la presse ultramontaine.



bien mérité de la république. Mais les sentiments d'humanité ayant repris le dessus, le Directoire fonda à Stanz une maison d'orphelins. Pestalozzi, qui fut appelé à la diriger, prodigua les soins d'une mère à ces enfants délaissés. Zschokke, commissaire du gouvernement helvétique dans le Nidwald, et le chanoine Bousinger de Stanz, unirent leurs efforts à ceux du noble éducateur pour adoucir les plaies saignantes de cette terre désolée. Mais le peuple de Nidwald ne vit d'abord que des jacobins et des hérétiques dans tous les hommes que lui envoyait le Directoire. Pestalozzi les désarma par son respect pour la foi religieuse des enfants qui lui étaient confiés et écrivait plus tard à un de ses amis que c'était chez les capucins et les religieuses qu'il avait trouvé le plus de sympathie pour son œuvre.

Le sort du Nidwald toucha toutes les âmes généreuses. Il n'y eut qu'une voix en Europe pour flétrir les horreurs commises par les soldats de Schauenbourg. L'envoyé suisse à Paris, Zeltner de Soleure osa faire retentir aux oreilles des directeurs les cris de désespoir de ses concitoyens. Du fond de son exil, Carnot lança contre les oppresseurs de la race de Guillaume Tell les foudres de son éloquence républicaine.

Mais la réprobation qui s'attachait aux cruautés et aux exactions de son parti en Helvétie n'empêchait pas Rapinat de poursuivre le cours de ses mesures spoliatrices et de vider les caisses qui avaient échappé jusqu'alors à la rapacité du vainqueur. Les biens des hôpitaux et des établissements de charité ne furent pas plus épargnés que les autres. Le Directoire ayant fait mettre les scellés sur les caisses de Zurich, Rapinat les fit briser sans pudeur et s'empara de l'argent. Le ministre des arts et des sciences, Albert Stapfer, eut le courage de résister au tyran ; il fut dénoncé comme fauteur d'oligarchie et peu s'en fallut qu'il ne fût évincé de son poste comme l'avaient été les directeurs Bay et Pfyffer, avec les deux ministres d'État Bégoz et Steck.

Au nombre des arrêtés les plus criants du Verrès français (c'est le nom que Rapinat donna un jour à l'un des orateurs les plus éloquents du régime unitaire, Souter de Zofingue), il faut citer celui par lequel il invitait Schauenbourg à déclarer que tous les décrets des autorités helvétiques qui contrarieraient ceux de ce chef et les siens, étaient de fait nuls et non avenus. Il ordonnait par le même arrêté, de juger militairement tout journaliste coupable d'avoir excité les esprits et de briser les presses dont ces écrits seraient sortis[1]. Les réunions politiques furent

[1] Les *Helvetischen Annalen* de Charles-Louis de Haller et le *Tagebuch* de Walt-

interdites, le général Lorges chassa les membres du club bernois du lieu de leurs séances. On en vint à exiger de chaque citoyen suisse un passeport pour sortir de son canton, et un permis de Rapinat en personne pour voyager à l'étranger. C'était un crime que de se plaindre des incessantes réquisitions de vivres, des charrois et des logements militaires qui ruinaient villes et villages. Les Conseils de la nation, qui auraient dû s'opposer aux actes arbitraires de Rapinat, étaient, aux deux tiers, composés d'hommes exaltés, sans culture, dont quelques-uns même savaient à peine lire et écrire. Sur 216 sénateurs et députés, on n'en comptait qu'environ soixante qui fussent vraiment lettrés et capables.

Parmi ces derniers, la tyrannie de Rapinat et des agents français rencontrait cependant une vive opposition de la part des chefs du parti modéré, qu'on appelait le parti républicain par opposition aux patriotes ou partisans des Français et des mesures extrêmes : « On nous « traite comme un peuple conquis, » s'écriait Kouhn de Berne, aussi courageux au Grand Conseil helvétique qu'il l'avait été sur le champ de bataille de Neueneck. « Il faut nous adresser au Directoire français, « pour qu'il déclare si nous sommes un peuple libre ou non. » — « Je « n'aurais jamais cru, » disait Souter de Zofingue, « que nous eussions « à défendre la liberté contre ses champions. » — « Notre devoir, » s'écriait Conrad Escher de Zurich (celui qui sera plus tard si célèbre sous le nom de Escher de la Linth), « est de lutter avec énergie et « d'agir en peuple indépendant. » Le même langage était tenu par les sénateurs Luthy de Soleure, Barras de Fribourg, le Lucernois Pierre Genhard, avoyer de Sempach, Charles Reding de Biberegg, du canton des Waldstætten et le médecin zuricois Paul Usteri, l'ami de Escher et associé à ce dernier pour la publication du *Républicain*, l'organe du parti unitaire modéré. Au Grand Conseil, les mêmes idées étaient représentées par l'Argovien Herzog d'Effingen, le colonel Graffenried de Berne, l'ancien chef des Bernois à Neueneck, Koch, autre vaillant officier de cette guerre et Nucé du Vallais, bien qu'animé d'une haine extrême contre les Hauts-Vallaisans qui l'avaient proscrit en 1791. Le sénateur Luthy de Soleure aussi avait été persécuté par l'aristocratie

hard, de Berne, furent supprimés, Haller contraint de se dérober par la fuite à la colère des gouvernants. On fut sur le point d'en faire autant à la *Gazette du Vendredi* de Bürkli, de Zurich, et même au *Républicain* publié dans la même ville par Conrad Escher et Paul Usteri, deux des principaux magistrats du régime unitaire. Le rédacteur du *Nouvelliste vaudois*, organe du parti modéré de son canton, eut à subir la prison. Par compensation, le *Régénérateur*, feuille ultra-révolutionnaire de Reymondin, fut l'objet de quelques poursuites.



de son canton en 1785; il ne s'en vengea que par la modération et la justice.

Tout autre était le langage de Huber de Bâle, de Gapany de Fribourg et de leurs amis politiques du Léman et des autres cantons, qui prétendaient qu'il fallait tout pardonner aux généraux et agents français, parce qu'on leur était redevable de la conquête de la liberté et de la destruction des oligarques; c'était le nom sous lequel on désignait couramment dans les conseils les anciens gouvernants.

Sous la protection des autorités françaises, de prétendus patriotes demandaient à être indemnisés de tout ce qu'ils avaient souffert sous l'oligarchie. Reymond de Lausanne, ancien ouvrier imprimeur, demandait pour lui et 19 de ses concitoyens vaudois persécutés par les Bernois en 1791, la somme de 201,461 francs, des patriotes zuricois, victimes des évènements de 1795, 200,000 florins, et le médecin fribourgeois Kolly, exilé en 1782, 124,608 francs. Une compagnie de dragons bernois prétendaient être indemnisés pour leur conduite en 1798, parce qu'après avoir déserté le champ de bataille de Neueneck, ils étaient tombés entre les mains de soldats français qui les avaient complétement dépouillés. Un soi-disant patriote portait en compte l'évanouissement de sa femme. Prise en considération et votée par le Grand Conseil, l'indemnité tomba devant le Sénat qui renvoya aux tribunaux ordinaires les demandes de cette nature, pour lesquelles les plus exaltés des conseils auraient voulu la création d'un tribunal exceptionnel et révolutionnaire. Schoch du Sentis eut la folie de dire : « Si « l'on n'imite la grande nation où l'on a coupé la tête aux princes et « aux nobles, la république est perdue. »

Mais ce qui excitait le plus les esprits, c'étaient les excès commis par les soldats français qui, en pleine paix, tuaient, pillaient, incendiaient et se portaient envers les femmes aux derniers outrages. La forêt de Bremgarten, près de Berne, était pleine de cadavres de femmes violées. Des troubles et des séditions éclatèrent sur plusieurs points du territoire, et même dans les cantons dévoués à la révolution. Il fallut les comprimer par la force; une légion helvétique de 1500 hommes fut créée.

Le siége du gouvernement helvétique avait été provisoirement fixé à Aarau, à cause de l'attachement de cette petite ville au nouveau régime. Au bout de cinq mois, le gouvernement avait été transporté à Lucerne, désigné par la constitution d'Ochs comme la capitale de l'Helvétie. C'était le 4 octobre 1798; il y resta jusqu'au mois de mai de l'année suivante 1799, où il fut contraint de quitter Lucerne pour Berne.

**2. La Suisse théâtre de la guerre européenne (mars à octobre 1799). — Insurrections populaires. — Les deux batailles de Zurich. — Lutte des partis au sein du gouvernement helvétique : Patriotes et Républicains. — Coups d'état du 7 janvier et du 7 août 1800. — Unitaires et fédéralistes. — Guerre civile. — Intervention de Napoléon. — Consulta de Paris (1799 à 1803).**

L'année 1799 est entre toutes mémorable dans l'histoire de la Suisse par les calamités sans nombre qui résultent d'une guerre étrangère, alliée aux maux de la guerre civile.

A la suite de l'odieux assassinat des plénipotentiaires de la France, revenant du congrès de Rastadt, commis par des hussards autrichiens, la guerre avait recommencé entre ces deux puissances. Dans cette huitième guerre, où les Autrichiens étaient coalisés avec les Anglais et les Russes, ces derniers envahirent l'Italie sous le fameux général Souworow, l'exterminateur des Polonais et des Turcs. Un autre grand capitaine, l'archiduc Charles, frère de l'empereur François II d'Allemagne, entrait en Suisse au commencement du mois de mars, à la tête d'une armée autrichienne que soutenait une seconde armée russe commandée par le général Korsakow. Un officier suisse d'un grand mérite, Jean-Conrad Hotz, originaire de Richterschwyl au canton de Zurich, commandait une des ailes de l'armée autrichienne. Les Français opposaient aux Austro-Russes le vainqueur des Autrichiens à Rivoli, Masséna, Italien de naissance comme Napoléon, mais Français de cœur, secondé par des lieutenants dont plusieurs étaient appelés à une plus ou moins grande renommée, comme Oudinot, Soult, Ney, Lecourbe. Le Directoire helvétique se vit contraint de faire cause commune avec la France et d'ordonner une levée de 20,000 hommes, dont une partie ne prenaient les armes qu'à regret. Augustin Keller, de Soleure, officier qui s'était distingué en empêchant la descente des Anglais à Ostende en 1796, avait été choisi pour les commander. Il y avait des Suisses aussi dans l'armée autrichienne. L'avant-garde de Hotz était formée par un corps de volontaires aux ordres de Rovéréa, l'ancien chef de la légion fidèle, et dont la bannière portait ces mots : *Mourir pour Dieu et la Patrie*. L'ancien avoyer de la république bernoise, Frédéric de Steiger, se trouvait parmi les émigrés dont il était l'âme au point de vue politique. Son but, comme celui de l'archiduc Charles, son protecteur, était de restaurer l'ancienne Confédération. L'historien Jean de Muller, que nous avons vu si favorable à la révolution helvétique et en grande relation avec les agents français au début de la crise, avait fini par se rallier à ce plan comme le seul moyen de soustraire la Suisse aux calamités qui pesaient sur elle. Un autre révolutionnaire converti, Charles Muller de Friedberg, l'ancien bailli du Toggenbourg, avait également adhéré à ce système, que défendait de ses conseils et de sa plume un troisième converti politique, Charles-Louis de Haller, devenu secrétaire de l'archiduc Charles et auquel on doit une relation en allemand des campagnes des Autrichiens en Suisse en 1799[1]. D'abord au nombre de 700 et mal équipés, les volontaires suisses comptaient à la fin de la guerre 5000 hommes bien organisés et répartis entre quatre régiments à la solde de l'Angleterre, les régiments Rovéréa, Bachmann, Salis et Courten. « Mais les émigrés « suisses, » écrivait le général Hotz, « ne sont pas plus raisonnables « dans leurs projets de contre-révolution que les émigrés français. Je « ne fais d'exception, » ajoutait-il, « que pour Steiger, c'est un noble « caractère [2]. »



Parmi les projets insensés que caressaient ces émigrés, on trouve celui de donner à la Suisse une sorte de lieutenant-général ou de stathouder à la hollandaise, dans la personne de l'archiduc d'Autriche, Jean, le frère de l'archiduc Charles. Entre leurs chefs d'ailleurs, comme entre les émigrés français, il y avait toute espèce de rivalités et de jalousies.

Les opérations militaires s'ouvrirent le 1[er] mars 1799 dans les Grisons. Ce pays, toujours troublé par la perte de la Valteline, était de nouveau en proie à deux factions acharnées, dont l'une réclamait la réunion des trois Ligues à la République helvétique, pendant que l'autre n'en voulait pas et demandait la protection de l'Autriche. La majorité de la diète s'était prononcée pour la réunion à la Suisse que recommandait l'agent français Guyot. Mais la majorité des conseils et des communes ayant rejeté la réunion, le parti autrichien, dirigé par Ulysse de Salis-Marschlins, le proscrit de 1794, rétablit les tribunaux criminels contre le parti contraire, à la tête duquel était Jean-Baptiste de Tscharner, avec des Bavier, des Planta et Gaudenz de Salis-Seewis, poète et militaire. Un autre écrivain de grand talent, Henri Zschokke, originaire de Magdebourg dans la Saxe prussienne et naturalisé grison, marquait aussi parmi les chefs du parti franco-suisse. Mais 600 citoyens de ce parti sont obligés de fuir leur patrie et de chercher un asile dans les cantons dévoués au nouveau régime.

Le général autrichien Auffenberg occupait les Grisons, où il avait

[1] K. L. von Haller, *Geschichte der Wirkungen und Folgen des österreichischen Feldzugs in der Schweiz*. Weimar, 1801.
[2] Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, VII, 252.

pénétré avec 4000 hommes par le Luciensteig (18 oct. 1798). Mais ce passage fameux est pris par les Français le 6 mars 1799, Auffenberg fait prisonnier et Coire occupée le jour suivant. Masséna dirigeait en personne les opérations, ayant sous ses ordres Oudinot, Lecourbe, Ney, Demont, Grison de naissance. Mais battus à Feldkirch et à Stockach (23 et 25 mars) par l'archiduc Charles, les Français ne se maintiennent qu'à grand'peine à Diessenhofen, Winterthour, Frauenfeld (le 25 mars). Dans ces chaudes journées, l'adjudant général bernois Weber, l'un des héros de Neueneck, reçut une balle mortelle à la tête en conduisant au combat la légion helvétique. Pendant que Weber, décrié comme un aristocrate par les patriotes outrés, mourait au champ d'honneur, son chef, Augustin Keller, le patriote par excellence, s'enivrait à l'auberge. Il fut destitué par le Directoire et condamné à un an de prison. Le général vaudois Debons, qui avait vaillamment combattu avec les Français, fut nommé à la place de Keller.

Au combat de Winterthour, le général Michel Ney, alors, comme nous l'avons dit, simple lieutenant de Masséna, avait reçu une blessure qui l'obligea d'aller se faire soigner à Colmar. Mais dans le trajet, où il prit des chevaux de réquisition, il faillit être égorgé par les paysans de Sissach ameutés. A la suite de cet incident, Ney écrivait au général Souham : « Les enfants de Tell égorgent en plusieurs « endroits les Helvétiens et les Français, surtout dans les petits « cantons. »

Une proclamation de l'archiduc Charles, datée du 30 mars, où il annonçait aux Suisses qu'il venait les affranchir et non les soumettre, se colportait de village en village et n'avait pas peu contribué à soulever les populations, irritées au suprême degré par la levée de 20,000 hommes qu'avait ordonnée le Directoire. Des séditions éclatèrent successivement dans le pays de Saint-Gall, à Glaris (6 mars), dans l'Oberland, le Seeland, le pays allemand de Fribourg, Soleure, Uri (26 avril), Zoug, Lucerne, Schwyz (28 avril), Lugano (29), dans le Nidwald, le Vallais (11 mai) et les Grisons (12 mai). Un moment on put croire que toute l'Helvétie prendrait les armes contre les oppresseurs.

Dans le canton de St-Gall, l'insurrection avait été étouffée par un corps composé de 400 Français et de 1000 Zuricois dévoués au régime helvétique, sous les ordres du colonel et poète Salis, qui remplissait les fonctions d'inspecteur général. A Boutschweil, les habitants essuyèrent des traitements indignes. Pour les punir d'avoir abattu l'arbre de la liberté, on les contraignit à le rétablir et à danser autour. Les prêtres durent en faire le tour trois fois et crier : *Vive la république helvétique!* A Zoug, la bourgeoisie de la ville s'était alliée aux Français pour comprimer la révolte des communes rurales.



A Glaris, dans le canton de la Linth, le soulèvement éclata à l'occasion de la levée des milices ou élites, comme on les nommait. Les jeunes gens refusaient de marcher et le peuple délivrait les réfractaires quand on voulait les mettre en prison. Pour dompter la rébellion, le gouvernement helvétique, à la prière du préfet national Hæussi, fit occuper la contrée par des troupes françaises, arrêter beaucoup de monde et déporter sept des principaux magistrats, parmi lesquels trois Tschoudi, un Bloumer, un Freuler (4 août). Mais les dispositions du populaire, loin de changer par ces rigueurs, n'en devinrent que plus hostiles à l'ordre de choses qui recourait à de semblables mesures [1].

Dans le canton d'Oberland, créé par Lecarlier, l'associé de Rapinat, pour affaiblir celui de Berne, le mécontentement était aussi grand qu'à Glaris et avait le même motif, la levée des milices. Les autorités helvétiques furent chassées et l'exemple de l'Oberland entraîna les vallées voisines, y compris Frutigen et le Simmenthal. Mais comme il n'y avait aucune entente entre les chefs de ces peuplades, il suffit pour les réduire d'un petit corps de troupes françaises et helvétiques. Le chef de ce corps était le colonel de hussards, Jean Dolder, sabreur de profession et qui se donna le triste plaisir de tuer quelques paysans de sa main.

Les succès des Autrichiens, colportés de village en village et de maison en maison, avec le portrait de l'archiduc, produisaient depuis quelques semaines une grande fermentation dans la partie allemande catholique du canton de Fribourg. Le pays protestant de Morat et la Gruyère elle-même, cette terre natale des patriotes les plus ardents, de Chenaux et de Castella, qui par parenthèse était rentré au pays et remplissait les fonctions de sous-préfet, associèrent leurs griefs avec ceux du pays allemand, situé entre Fribourg et Berne. Tout à coup, on apprend que Gapany, agissant en qualité de commissaire du gouvernement, avait fait arrêter et incarcérer au couvent des Cordeliers un capucin, un chanoine et 17 magistrats de l'ancien régime, pour excitation à la révolte (12 avril). L'insurrection éclate alors par des voies de fait contre les fonctionnaires helvétiques; on arrête comme ôtages les médiateurs qu'envoyait le gouvernement. 4000 hommes, Lémans et Français sont

[1] J. Heer, *Der Kanton Glarus unter der Helvetik. Jahrbuch des historischen Vereins*, V, 81.

réunis à la hâte sous les ordres du général français Hardy. Mais un corps détaché de la garnison est battu à Heitenried (14 avril) où quelques hommes perdirent la vie. Nouveau combat quelques jours après à Rechthalten (en français Dirlaret) où les insurgés sont battus, à leur tour, et laissent sur le carreau plusieurs des leurs, ainsi que leurs adversaires (17 avril).

Mais les paysans exaspérés ne se rendaient point et des forces plus nombreuses marchaient contre eux. Jean de Montenach, qui avait été élu sous-préfet du canton, et un autre patricien populaire, le commandant Stoutz, cherchent en vain à arrêter la marche des troupes. Ils courent alors aux insurgés, leur font connaître la soumission de l'Oberland et les supplient d'épargner au pays les horreurs de la guerre civile. Les séditieux, touchés, se soumettent et livrent leurs chefs, dont deux, Nussberger et Schmutz, sont condamnés à mort par un conseil de guerre, mais graciés par le Directoire.

Gapany prit sa revanche sur les 19 personnes arrêtées qu'il fit conduire sous escorte à ce même château de Chillon qu'il avait appelé jadis la *Bastille de la Suisse* (27 avril). Jean de Montenach, ayant cherché à obtenir un sursis et s'étant rendu suspect aux patriotes en accusant Gapany d'avoir, sans nécessité, donné l'ordre d'attaquer les insurgés du pays allemand, fut révoqué de ses fonctions (1er mai). La colère de Gapany se fit sentir encore à une sage-femme, nommée Babelon Schinner (Brougbet), une véritable héroïne de la charité, et dont le crime consistait à prodiguer les soins les plus touchants aux blessés russes et autrichiens qui lui baisaient les mains et l'appelaient maman.

A Lucerne, ce fut l'incarcération de quelques réfractaires qui donna le signal de la révolte (11 avril). La ville, menacée d'un coup de main par les paysans du canton, auxquels s'étaient joints des Argoviens, se met en état de défense avec l'appui de 800 Lémans, 1000 Zuricois et de la garnison française, qui compriment la révolte. Mais le 14 avril, les paysans se soulevaient de nouveau à Rousswyl et, armés de fusils et de massues, se retranchaient dans une forêt et y soutenaient un combat de plusieurs heures contre les troupes qui les attaquaient (18 avril). Le préfet de Lucerne, Vincent Ruttimann, que le général Brune avait exempté de l'ostracisme prononcé contre les patriciens, contribua beaucoup au rétablissement de l'ordre par sa modération et sa présence d'esprit.

Nulle part la levée des milices ne rencontra plus d'obstacles que dans le canton de Soleure, où les jeunes gens se cachaient dans les forêts et les gorges du Jura pour ne pas servir. « S'il nous faut servir, » disaient



les paysans, « nous combattrons avec l'empereur plutôt qu'avec la « France. » Aussi la nouvelle de l'arrivée prochaine des Impériaux (Kayserlik) enhardissant les mécontents, l'un d'eux, Bohner de Herbetschwyl, scia l'arbre de la liberté. Il fut condamné à mort par le conseil de guerre, mais gracié aux instances de deux magistrats du nouveau régime, Luthy et Cartier. Un autre mécontent, nommé Stämpfli, riche boulanger du même village, qui avait cuit du pain pour les Autrichiens dont on lui avait annoncé l'approche, avait été également condamné à mort; il fut exécuté en dépit des cris de sa fille éplorée et des sourds gémissements de la foule qui suivit le convoi du supplicié à Matzendorf [1].

Dans toutes ces contrées, l'insurrection était étouffée dans son germe.

Il n'en fut pas de même dans les petits cantons et dans les cantons populaires des Grisons et du Vallais.

A Uri, les paysans, parés de l'ancienne cocarde du pays, jaune et noire, s'assemblèrent en landsgemeinde au mépris de la constitution unitaire. Un jeune homme exalté et d'un orgueil de famille excessif, Vincent Schmid, s'était mis à la tête du mouvement. Les Français de la garnison de Lucerne, qui voulurent comprimer la révolte, se trouvèrent exposés au feu des insurgés, embusqués par pelotons de 50 à 60 derrière les rochers. Quelques soldats français, qui s'étaient aventurés dans la contrée, furent massacrés à Attinghausen et Erstfelden.

Le riche bourg d'Altorf, dont la population n'était pas favorable à l'insurrection et recommandait la paix, avait été réduit en cendres le 5 avril précédent, au grand contentement des paysans, dont quelques-uns allumèrent leurs pipes au feu qui dévorait le chef-lieu de leur vallée, accusé de pactiser avec l'ennemi.

A Schwyz, l'insurrection devint plus générale et les armaillis ou vachers étaient descendus de leurs chalets, vêtus de leurs sarraux, pour tomber sur les Français. Aloïs Reding, refusant de combattre à leur tête, fut saisi à la gorge et menacé de mort. Mais le Directoire helvétique, d'accord avec les Français, fit cerner les abords du canton. Pendant que, par ses ordres, les milices zuricoises s'emparaient des hauteurs de Horgen et de Schindellegi, le général Soult, plus tard si connu sous le nom de maréchal et duc de Dalmatie, occupait Einsiedeln et entrait à Schwyz le 3 mai. Là aussi, l'insurrection était vaincue.

Le Nidwald, obéissant à un chef audacieux, Ignace Odermatt, ancien soldat et marchand d'amadou (de là le nom d'Ignace l'amadou, *Zün-*

[1] Schuler, VII, 41, 197; Fiala, *Urkundio*, Solothurn, 1857. I, 155.

*delnazi* que lui donnait le peuple) songeait à fondre sur Stanz, lorsque le Directoire fit occuper ce chef-lieu de la vallée. Ignace Odermatt n'eut d'autre parti à prendre que de se réfugier dans le canton d'Uri, où il se joignit à Vincent Schmid, le chef des insurgés de ce pays.

Maître de Schwyz, le général Soult se jeta sur ces derniers. Au premier coup de feu, Vincent Schmid tomba. Mais continuant à combattre, ses soldats se retranchèrent derrière les décombres d'Altorf. Délogés par les Français, après un sanglant combat, ils remontèrent la Reuss et livrèrent un nouveau combat à Wasen, situé entre des rochers et d'épaisses forêts (9 mai). Ils étaient là au nombre de 900, y compris les réfugiés de Zoug, Schwyz, Underwald et 200 paysans de la Levantine, anciens sujets d'Uri et dévoués à leurs maîtres. 400 Vallaisans arrivèrent encore à leur secours pendant la lutte. Mais toute la valeur des montagnards ne les empêcha pas d'être battus encore par Soult qui les poursuivit jusqu'à Hospenthal et les dispersa, après une nouvelle affaire. Ce général avait montré dans ses diverses opérations autant d'humanité que d'habileté militaire.

Dans les ligues des Grisons, les paysans révoltés avaient massacré des troupes françaises, chargées de les réduire. Le général Ménard, celui qui avait précédé Brune dans le commandement de l'armée d'Helvétie, les défit dans deux sanglants combats, livrés près de Dissentis. 2000 paysans grisons y furent tués sur place. Le dernier combat avait fini par une boucherie (le 3 et 5 mai).

Le Vallais avait eu aussi ses scènes de carnage. Conduits par le comte Eugène de Courten, les Haut-Vallaisans avaient repoussé jusqu'à Martigny les Français, unis aux Vaudois et aux Bas-Vallaisans, les éternels ennemis de leurs maîtres du Haut. Ces derniers fusillant sans pitié les prisonniers, le Directoire helvétique usa de représailles. Le général français Xaintrailles parvint à déloger les Haut-Vallaisans de toutes leurs positions. Mais plus cruel encore que Ménard, il laissa ses soldats commettre des horreurs qui surpassaient celles du Nidwald et des Grisons. Vingt villages furent livrés aux flammes, les crétins égorgés et une femme pendue par les pieds à Brigue. La révolte du Haut-Vallais était noyée dans le sang [1].

Les paysans fanatisés des anciens bailliages italiens, enhardis par l'insurrection de leurs voisins et les victoires remportées en Italie sur les Français par le fameux Souworow, se soulevaient à leur tour contre le

[1] On prétend que, renouvelant les saturnales de la déesse Raison, Xaintrailles avait mis sur l'autel une dame Wetter.



gouvernement helvétique et envahissaient la ville de Lugano, sous les ordres d'un chef nommé Pietro Rossi. Trente maisons appartenant aux patriotes étaient livrées au pillage. Rossi cherche en vain à arrêter les excès de ses bandes indisciplinées. L'abbé Vanelli, rédacteur d'une feuille patriote, l'avocat Papi et l'officier Castelli sont attachés à l'arbre de la liberté et fusillés sans pitié (29 avril). Un gouvernement provisoire était installé par les paysans. Les autres parties des bailliages italiens, Bellinzona, Locarno et la Levantine étaient également en révolution. L'arrivée de 4000 Autrichiens à Lugano (le 10 mai) fut saluée par les cris de joie des ennemis du régime helvétique. Mais la contribution de 40,000 fr. imposée à la contrée par le chef des Autrichiens qui était un émigré français, le prince de Rohan, jeta de l'eau froide sur cet enthousiasme qui s'évanouit complètement à l'arrivée d'une armée française, à la fin de l'année 1799.

On peut se faire une idée de la situation que l'invasion russe et toutes les révoltes que nous venons de retracer avaient faites au gouvernement helvétique. Le séjour de Lucerne étant devenu dangereux par la proximité des Waldstætten, il jugea à propos de se transporter à Berne, dont la population n'était cependant rien moins que favorable au gouvernement unitaire, qu'elle ne recevait qu'à regret dans son sein.

Persuadé que l'énergie et l'audace pouvaient seules sauver le nouveau régime, le Directoire helvétique que dominait La Harpe s'était fait donner par les deux conseils des pouvoirs dictatoriaux. Il en usa de la façon la plus violente: après avoir expulsé du sol suisse les sujets anglais, autrichiens, il bâillonna la presse, viola le secret des lettres, décréta la peine de mort pour tout déserteur réfractaire, tout auteur et fauteur d'insurrection et déporta à Salins et Huningue beaucoup d'anciens magistrats de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, sans parler de ceux qu'il fit ensuite enfermer à Aarbourg et Chillon. De ce nombre se trouvait Aloïs Reding. Le généreux pasteur Lavater subit aussi une déportation de deux mois à Bâle pour deux écrits très incisifs contre les mesures despotiques du Directoire (16 mars). Pour assurer le succès de ces mesures, un camp de 10,000 hommes avait été formé à Matran, à une lieue de Fribourg et assez près de Berne pour rassurer, contre un coup de main de ses ennemis, le gouvernement unitaire.

Mais tous ces actes de terrorisme, loin de sauver le régime helvétique, semblaient devoir en hâter la chute, en portant au comble la haine qu'il inspirait. La fortune, d'ailleurs, avait cessé de sourire aux Français et dans une bataille acharnée, livrée près de Zurich, le 4 juin, l'archiduc

Charles, à la tête des Austro-Russes, battait Masséna. Hotz, quoique blessé à la tête et mis hors de combat en escaladant l'Uetliberg dès le début de l'action, avait eu, au dire de l'archiduc, la principale part à la victoire [1].

Cédant au vœu de la municipalité de Zurich, qui tremblait pour le sort de cette ville, le général vaincu jugea à propos de se replier sur l'Albis et l'Uetliberg. Les Autrichiens firent leur entrée à Zurich avec la légion helvétique et le vieil avoyer Steiger. Quelque temps après, les Français éprouvaient de nouveaux revers dans le canton de Schwyz, où les Glaronnais, qui combattaient avec les Autrichiens sous Gaspard Zwicki et Conrad Schindler, se couvrirent de gloire, comme à Wollerau, l'année précédente [2]. Une grande partie de l'Helvétie se trouvait alors occupée par les troupes austro-russes. Les Suisses de l'armée française l'abandonnaient en foule pour rentrer dans leurs foyers. On ne doutait pas que, profitant de la victoire, l'archiduc Charles ne marchât sur Berne où l'avoyer Steiger devait être mis à la tête de la Confédération. Déjà dans tous les cantons occupés par ses soldats (Schaffhouse, Glaris, Appenzell, Zurich), l'archiduc Charles avait installé des gouvernements provisoires pour remplacer les préfets du régime helvétique. Les landsgemeinden se rétablissaient dans plusieurs cantons. Le prince-abbé de St-Gall, revenu en Suisse à la suite des armées autrichiennes, reprenait momentanément possession de sa principauté. Le vainqueur de l'Italie, Souworow, devait pénétrer en Suisse par le Gothard pour achever la déroute des Français; mais la mésintelligence des cabinets de Vienne et de Pétersbourg et la jalousie de l'empereur contre son frère Charles firent évanouir toutes ces combinaisons. Un armistice de deux mois fut accordé à Masséna et lui permit de se renforcer avant la reprise des hostilités.

D'un autre côté, l'archiduc Charles recevait, en pleurant de dépit et de douleur, l'ordre de quitter sans retard la Suisse avec une grande partie de son armée et de rentrer en Allemagne.

Quand la guerre se rouvrit, le 13 août, elle eut pour théâtre le massif du St-Gothard, où plusieurs des plus habiles capitaines du siècle, Lecourbe, Molitor, Soult, Gudin, Loyson d'un côté, Hotz, Jellachich, Souworow de l'autre, se firent une guerre savante et terrible, qui s'étendit jusqu'aux recoins les plus sauvages du Vallais et des Waldstætten.

[1] Schuler, VII, 88.

[2] « Il est glorieux aujourd'hui de s'appeler Glaronnais, écrivait Muller-Friedberg à Jean de Muller ; les Zuricois, au contraire, se battent avec fureur pour les Français, qui leur assignent les postes les plus périlleux. » (Lettre du 14 juillet.)



On se battait aussi autour de Zurich. Une tentative de l'archiduc pour frapper un coup décisif avant de quitter la Suisse et passer l'Aar à Dettingen, échoua par l'impéritie des pontonniers et devant les balles des carabiniers zuricois, les plus habiles tireurs de l'armée franco-suisse (16 au 17 août). Une brouillerie du général russe Korsakow avec le général autrichien et qui les empêchait d'agir de concert, vint encore favoriser les desseins de Masséna. En chef habile, ce dernier se décide à prévenir l'arrivée de Souworow et livre aux Russes et aux Autrichiens, commandés par Korsakow et Hotz, une nouvelle bataille de deux jours entre Zurich et Schänis, où Hotz est tué en faisant une reconnaissance (le 25 septembre) et les Austro-Russes mis en déroute le lendemain (26 septembre).

« La perte de Hotz, » dit un historien, « était un plus grand malheur « pour sa cause que celle de la bataille de Zurich [1]. »

Cette bataille, un des plus beaux faits d'armes de l'histoire militaire de France, sauva la république helvétique. Mais Zurich, coupable aux yeux du vainqueur de connivence avec les vaincus, fut traitée comme une ville prise d'assaut. Les rues étaient jonchées de cadavres. L'illustre pasteur Lavater, sorti de sa maison pour assister les mourants, reçut à bout portant le coup de feu d'un grenadier helvétique. Il en mourut quinze mois plus tard (le 2 janvier 1801). Le vieil avoyer Steiger, courbé par le chagrin, avait quitté la ville avec les débris de l'armée de Korsakow; il alla mourir à Augsbourg sur terre allemande.

Le jour même de la seconde bataille de Zurich, Souworow sorti vainqueur, mais affaibli de ses luttes avec les Français de Lecourbe et de Gudin dans les Hautes Alpes, arrivait à Altorf, suivi de 18,000 hommes d'infanterie et de 4000 Cosaques avec leurs longues lances et leurs petits chevaux rapides comme le vent. Mais ce fut pour y apprendre la déroute de ses compatriotes et alliés, et leur retraite qu'il se flattait encore de pouvoir arrêter. Les Autrichiens, défaits de nouveau par Molitor et Masséna, à Wesen et dans la vallée de la Linth, se repliaient vers les Grisons, et Souworow lui-même, faute de barques pour se rendre à Lucerne, dut gravir le Kinzigkulm pour gagner le Muottathal, où il était assailli par les forces réunies de Masséna et de Lecourbe, et y éprouvait une défaite qui rougissait le torrent et obstruait la vallée de cadavres (1er octobre). Le combat de Næfels, où la demi-brigade hel-

[1] Schuler, VII, 138. Le portrait de Hotz a été tracé en ces termes expressifs par W. Meyer : « Son impétuosité le portait à affronter le péril sur le champ de « bataille, il montrait le plus grand mépris de la mort. La franchise et la loyauté « étaient le fond de son caractère. »

vétique se signala par un courage inspiré de celui de ses ancêtres qui avaient battu les Autrichiens à la même place quatre siècles auparavant, acheva la ruine de Souworow, contraint lui-même à se mettre en pleine retraite avec une armée exténuée de fatigue, mourante de faim, pieds nus et en haillons, à travers des chaînes de montagne couvertes de glaces et coupées de précipices au fond desquels roulaient pêle-mêle les hommes, les chevaux et les pièces d'artillerie. Le 7 octobre, Autrichiens et Russes avaient disparu du sol suisse qu'ils foulaient depuis sept mois.

L'Helvétie étant ainsi rentrée en entier sous la domination française, on espérait que le gouvernement de la grande nation aurait quelques ménagements pour une alliée qui avait déjà tant souffert. Il n'en fut rien. Masséna, qui avait été, par décret du 8 octobre, déclaré dans les deux Conseils le *sauveur de l'Helvétie,* répondait à cet enthousiasme en renouvelant les procédés de Rapinat et en levant des contributions énormes. Bâle dut payer 1,400,000 francs, Zurich 800,000, St-Gall 400,000. Il s'emparait en même temps de l'artillerie zuricoise, sous prétexte que les Russes s'en étaient servis. Le Directoire helvétique, sous l'influence de La Harpe et de Secretan, défendit en vain de payer les contributions imposées par les généraux français, en taxant de traîtres ceux qui les payeraient. Cet acte d'énergie ou de désespoir, sans autre conséquence que d'irriter le Directoire français, n'empêchait pas Lavater mourant de lancer encore ses foudres contre le gouvernement helvétique, flétri par lui comme esclave d'un gouvernement étranger. Le ministre français Perrochel ayant fait au Directoire de Paris un tableau trop fidèle de la misère qui régnait en Helvétie et de la désolation des contrées visitées par la guerre, fut châtié de sa loyauté par un rappel immédiat et remplacé par Pichon, qui ne sut que répéter les mêmes plaintes et terminait son mémoire au ministère par ces termes expressifs : « Une armée de 95,000 hom-« mes est un fléau pour l'Helvétie, et l'Helvétie un fléau pour cette « armée. »

La triste situation économique de la Suisse pendant l'année 1799 était telle que des familles riches durent se passer de viande des mois entiers, pendant que les soldats français en donnaient à leurs chiens. Le pain se vendait jusqu'à 15 sous la livre [1]. Des milliers d'enfants sans asile et demi-nus erraient dans les cantons en mendiant le pain du jour, en attendant qu'ils fussent recueillis par la charité

[1] Monnard, *Histoire de la Confédération*, XVI, 356. Hilty *Helvetik*, 314.



publique. Henri Zschokke, agissant en qualité de commissaire du gouvernement helvétique dans les contrées ravagées par la guerre, s'honora par le dévouement et l'intelligence qu'il déploya dans ces fonctions difficiles. De concert avec les meilleurs citoyens qui s'associèrent à son œuvre, il parvint à soulager bien des maux et cherchait à modérer l'esprit de parti excessif qui troublait les bailliages italiens, la campagne bâloise et d'autres parties de la Suisse. Les malheurs de ce pays n'avaient pas même pour effet d'y rétablir la concorde dans la région officielle.

A peine délivré de ses ennemis extérieurs, le gouvernement helvétique se déchirait lui-même par la lutte des républicains ou unitaires modérés et des patriotes ou unitaires violents que leurs adversaires, d'après la tactique en usage pour discréditer le camp opposé, appelaient à tort du nom odieux de Jacobins. Car, en dépit des rigueurs du régime de La Harpe et de quelques condamnations à mort, celle du boulanger Stämpfli par exemple, il n'y a aucune analogie possible entre les patriotes suisses de 98 et 99 et les sans-culottes homicides de 93 et 94. Il est vrai qu'en qualifiant parfois leurs adversaires de Girondins, les patriotes semblaient accepter pour eux-mêmes la qualification de Jacobins. Un nom plus vrai, celui de Principiers (on dirait aujourd'hui doctrinaires) était celui qu'on donnait ordinairement à ces modérés ou prétendus Girondins.

Dans ces luttes de parti, en Suisse, l'influence du gouvernement français ne se faisait d'ailleurs que trop sentir. Au 30 prairial ou 18 juin 1799, un nouveau coup d'État, précurseur de celui du 18 brumaire, avait précipité du Directoire français les révolutionnaires les plus ardents, Rewbell, Merlin et Laréveillère-Lepeaux, c'est-à-dire tous les amis du directeur helvétique Ochs, pour les remplacer par la fraction modérée dont Sieyès était le chef. Sieyès ayant conseillé à La Harpe de se défaire d'Ochs, lui livrait la correspondance secrète que ce directeur avait entretenu avec le Directoire français précédent et où il révélait à ce dernier, à Rewbell en particulier, toutes les délibérations du gouvernement helvétique au fur et à mesure qu'elles avaient lieu. Pressé par La Harpe et ses collègues qui le voyaient menacé d'une accusation de haute trahison, Ochs signa sa démission le 26 juin, à une heure du matin, en alléguant des raisons de santé qui ne trompèrent personne. Peu d'heures après, il quittait en voiture la capitale de l'Helvétie pour n'y plus rentrer. Le père de la constitution unitaire avait fini son rôle politique, du moins dans la sphère fédérale.

La démission d'Ochs excita des transports au sein de la partie mo-

dérée des conseils et même chez ces courtisans du succès qui, la veille encore, obsédaient Ochs de leurs flatteries.

L'ancien grand tribun de Bâle fut remplacé par Philippe Secretan, de Lausanne, un ami politique de La Harpe, revenu depuis quelques années de la Belgique, où il avait subi 22 mois de prison pour sa participation à la révolution de ce pays, sous Joseph II. Aussi l'élection de Philippe Secretan eut-elle la pleine approbation de l'agent français Perrochel, qui avait remplacé Rapinat, mais ne lui ressemblait pas.

D'autres changements constitutionnels s'étaient accomplis dans le Directoire où Bay, sorti cette fois par le sort, avait pour successeur un homme modéré et prudent, Pierre Savary, médecin fribourgeois et beau-frère du célèbre père Girard (23 juin) [1]. Le Vaudois Maurice Glayre, qui faisait souvent opposition à son concitoyen La Harpe et s'était prononcé en vain contre l'invasion du Nidwald l'année précédente [2], s'était retiré pour raison de santé et avait fait place à Dolder (9 mai). Deux mois plus tard, nous le trouvons à Paris où le Directoire, modifié, l'envoyait négocier la rupture du traité d'alliance de la Suisse avec la France, qui avait attiré tant de calamités sur notre pays (11 juillet).

L'entrée de Dolder et de Savary au Directoire avait introduit un élément modéré dans le pouvoir exécutif et renforcé ainsi le parti républicain déjà puissant dans les conseils par le talent et l'éloquence de ses chefs, Ustéri, Kouhn, Koch, Escher, Bay, Zimmermann (de Brougg), Ruttimann (de Lucerne), unis aux ministres Stapfer et Rengger. Les modérés parvinrent à obtenir des conseils l'élargissement d'une partie des ôtages ou des anciens magistrats déportés en avril et mai. Mais la majorité du Directoire ayant donné l'ordre d'arrêter les magistrats zuricois qui avaient accepté les fonctions de membres du gouvernement provisoire après l'entrée des Austro-Russes et de les mettre en jugement comme traîtres, toutes les passions se rallumèrent. Les cris de : « A bas les oligarques, » se firent entendre au Grand Conseil quand le Sénat eut rejeté les propositions de La Harpe et de ses amis. La question de reviser la constitution et les projets contradictoires qu'elle fit surgir, n'étaient pas faits pour calmer les esprits. Un de ces projets consistait à remanier

[1] Les historiens qui représentent Savary comme un homme inféodé au clergé et au fanatique évêque Odet se trompent. Schuler l'a mieux jugé en l'appelant un travailleur et homme de bien. VII, 417.

[2] C.-L. de Haller a calomnié les francs-maçons en leur attribuant l'invasion du Nidwald, puisque Glayre était le seul franc-maçon qui siégeât au directoire. Findel, *Geschichte der Freimaurerei*, II, 128.



la carte de la Suisse, où les cantons eussent fait place à des départements à la française, un autre à diviser la Suisse en 10 parties d'égale grandeur et sous des dénominations nouvelles sans lien avec le passé [1]. On donnait comme avantage de cette circonscription territoriale le motif d'économie, le progrès de l'égalité et un moyen de rapprocher le peuple de l'État. Une autre division en 90 districts fut encore proposée par les faiseurs de constitution, assez nombreux dans l'assemblée. Les remaniements de la carte de l'Helvétie n'avaient pas seulement pour partisans les unitaires du parti patriote, mais aussi un certain nombre d'unitaires modérés. Rengger et Stapfer avaient des vues analogues à La Harpe sur ce point et croyaient à la nécessité de ces remaniements pour la création d'un esprit national. Mais encore cette fois, ce n'était pas en Suisse que devait se décider le sort de ce pays et de sa constitution. Comme en 1798, et plus tard, en 1802, c'était en France que se jouaient les destinées de l'Helvétie et l'homme du destin devait être le même à ces deux dates, Napoléon Bonaparte. La journée du 18 brumaire ou 9 novembre, où ce dernier fit tomber à ses pieds le Directoire français, devait aussi provoquer la chute du Directoire helvétique.

Mais La Harpe, qui avait la majorité dans ce pouvoir exécutif, se croyait faussement le maître de la situation. Il prenait une attitude menaçante à l'égard de la minorité, composée de Dolder et Savary et accusait les modérés, le ministre des finances, Finsler de Zurich entre autres, d'être vendus à l'Autriche. Il demandait l'épuration des fonctionnaires et l'ajournement des conseils qui siégeaient depuis 20 mois, contrairement à la constitution (9 décembre). Les ennemis de La Harpe, Ustéri en tête, répondirent par des accusations d'impuissance et de tyrannie dirigées contre la majorité du Directoire (12 décembre). La Harpe résolut alors de jouer au Bonaparte et de se débarrasser de ses adversaires par un coup d'État où il déclarerait dissous le Grand Conseil et le Sénat. Il comptait sur l'appui de la France et des troupes helvétiques dont il avait fait donner le commandement à son compatriote Clavel. Mais, abandonné par la France et par le chef des troupes helvétiques qui doutait de la légalité de sa nomination, La Harpe songeait à se mettre lui-même à la tête des Helvétiens ; il se rendit avec ses deux collègues à l'hôtel directorial. Mais ces derniers, craignant l'effusion du sang,

[1] 1° Hauenstein, 2° Rheinfall (chute du Rhin), 3° Ober-Aar, 4° Léman, 5° Sources du Rhône, 6° Tessin, 7° Sources de la Reuss ou Lac des Quatre Cantons, 8° Linth, 9° Haut Sentis et Thour, 10° Rhétie ou sources du Rhin. — Une carte de la Suisse fut exécutée d'après ces données par Haas, de Bâle, cartographe distingué et une sorte de tête encyclopédique. Hilty, *Die Helvetik*, 325.

refusèrent de le suivre et se soumirent aux décrets du Grand Conseil confirmés par le Sénat qui déclarait le Directoire dissous et confiait provisoirement le pouvoir exécutif à Dolder et Savary (7 janvier 1800)[1]. Une commission de 7 membres devait remplacer le Directoire. La Harpe jugea à propos de céder à l'orage. Le coup d'État des modérés reçut l'approbation de Bonaparte, devenu Premier Consul, et elle fut communiquée par Talleyrand, son ministre des affaires étrangères, au ministre suisse à Paris. La Harpe, ainsi que ses deux collègues Oberlin et Secretan, avait été laissé libre et se retira à Lausanne. Mais, à la suite d'une accusation portée par lui contre Mousson, le secrétaire général du gouvernement helvétique, auquel il attribuait une part dans un complot contre l'État, l'ancien directeur helvétique fut arrêté à Lausanne par ordre de la commission exécutive pour être conduit à Berne (juillet). Mais arrivé sous escorte à Payerne, il trouva moyen de s'évader par une porte de derrière de l'hôtel de l'Ours (alors auberge de l'Olivier). « La fuite de La Harpe, » dit l'historien Monnard, son compatriote et son ami, « lui aliéna l'opinion[2]. »

La Harpe disparaît alors pour quelques années de la scène politique, où il remontera avec éclat, corrigé de ses défauts, dont les plus saillants étaient son despotisme et son attachement à la France. Mais ce n'était certes pas un homme ordinaire que celui dont la plume élevée traçait le portrait suivant de son ennemi politique et de l'allié des Autrichiens, l'avoyer Steiger, mort à Augsbourg le 3 décembre 1799. « Honneur à la mémoire de ces hommes qui, bien qu'ils fussent dans « l'erreur, ont rajeuni la réputation d'héroïsme que s'était faite notre « nation à Neueneck, à Büren et à la Schindellegi. Honte éternelle à ces « gouvernants qui ont mis en jeu notre honneur national. Tu couvris « du moins ta faute par ton dévouement, vieillard vénérable, noble « ennemi dont l'adversité développa le caractère dans l'âge qui glace « les cœurs. Repose en paix sur la terre étrangère! les amis de l'indé« pendance helvétique savent que tu n'étais point entaché des vices « repoussants de l'oligarchie. Ils savent que tu désirais le rapproche« ment des partis et l'oubli des injures[3]. »

Le parti républicain profita de son avènement au pouvoir pour abolir toutes les lois d'exception et de terrorisme, pour amnistier les déportés et autres condamnés politiques (16 janvier). Le clergé, qui avait été

[1] Au Grand Conseil par 65 voix contre 38, et au Sénat par 43 contre 8.
[2] Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XVII, 25.
[3] F.-C. La Harpe, *Mémoire justificatif*, 14 janvier 1800.



humilié par la privation des droits civiques et laissé dans un état voisin de l'indigence, recommença à faire l'objet de la sollicitude du gouvernement. L'école de Pestalozzi reçut de nouveaux encouragements et la libre disposition du vieux château de Berthoud, ancienne résidence des baillis de ce lieu. Le patricien bernois Jenner, diplomate habile, reçut la mission d'aller plaider auprès du régime consulaire la cause de la neutralité suisse. Il avait aussi à réclamer les indemnités dues par la France à la Suisse pour l'entretien de ses armées et dont le montant était évalué à 23 millions.

La loi du 10 novembre 1798, qui abolissait les dîmes, fut rapportée malgré l'opposition furieuse des patriotes.

La Commission exécutive élue pour remplacer le Directoire se composait tout entière de républicains ou unitaires modérés, Dolder, Savary, Glayre, Finsler, Frisching de Berne, l'ancien avoyer Durler de Lucerne, surnommé le *Père des pauvres*, Geschwind de St-Gall. Dolder avait été élu président du nouveau pouvoir exécutif.

Mais le parti vaincu au 7 janvier était encore assez nombreux dans les conseils pour entraver les opérations de la commission exécutive. L'attitude énigmatique du nouveau ministre de France Reinhard, qui avait remplacé Pichon, encourageait les mécontents. La loi qui abolissait les dîmes surtout, en irritant les populations, fournissait une arme redoutable aux mains de l'opposition. Des discours passionnés se faisaient entendre dans les conseils par l'organe de Souter de Zofingue, de Cart de Morges, de Gapany de Fribourg, de Rellstab et de Billeter de Zurich. Mais s'étant mise d'accord avec le gouvernement français, la commission exécutive résolut de compléter le coup d'État du 7 janvier par un nouveau qui s'accomplit en effet le 7 et le 8 août. Les deux conseils, sous la pression de la commission exécutive, votèrent malgré eux un article constitutionnel qui substituait au Grand Conseil et au Sénat, établis en 1798, un Corps législatif unique de 43 membres qui devaient tous être pris dans son sein, sauf huit. La commission exécutive prenait le nom de *Conseil exécutif*, formé également de 7 membres dont quatre anciens, Dolder, Savary, Frisching, Glayre, et trois nouveaux, Zimmermann (de Brougg), Schmid (de Bâle), et Ruttimann (de Lucerne).

Ce coup d'État, comme les précédents, ne s'exécuta pas sans violence. Les troupes françaises, aux ordres du général Montchoisy, stationnaient dans les rues et les places publiques de la ville de Berne. Les patriotes des conseils, au nombre de 40, essayèrent de se réunir, mais se dispersèrent sans avoir rien fait, malgré tous les efforts de Souter de Zofingue pour les engager à résister à la force.

Quelques mois avant cette révolution, Bonaparte, partant pour l'Italie, où il allait combattre les Autrichiens, avait passé par Lausanne. Il y séjourna du 12 au 17 mai 1800 et logea à Beau-Séjour dans la maison du banquier Haller, qu'il avait traité de fripon dans une lettre adressée au général Clarke, quatre ans auparavant (décembre 1796). Ce fils indigne du grand Haller remplissait alors les fonctions de ministre de la république Cisalpine et de commissaire du gouvernement français à Rome, où il s'était rendu odieux par ses ignobles procédés envers le pape Pie VI et des spoliations pareilles à celles de Rapinat en Suisse [1].

A cette époque, Bonaparte avait déjà demandé deux fois la cession du Vallais dont il avait besoin pour assurer ses communications avec l'Italie. Sans attendre la décision des autorités helvétiques et sans s'inquiéter des Vallaisans qui protestaient contre le démembrement de leur pays, Bonaparte y faisait construire cette magnifique route du Simplon destinée aux transports des armées françaises, mais dont le monde entier profite aujourd'hui. Pour vaincre la résistance des Vallaisans, le Premier consul recourait à un autre moyen moins brillant, qui consistait à accabler ce peuple de contributions et de mauvais traitements de tous genres. Le nom du général Turreau, choisi par Bonaparte pour remplir cette mission déshonorante, est resté en exécration dans ce pays qu'il opprima pendant l'espace de trois ans (de septembre 1799 à 1802). Toutes les représentations du gouvernement helvétique à ce sujet demeurent infructueuses.

Au reste, le nouveau Corps législatif, dont on avait eu soin d'exclure les patriotes flétris du nom de Jacobins, ne se signala guère que par ses mesures illibérales. Il supprima la publicité des séances et plaça les sociétés et cercles politiques sous la surveillance de la police. Le droit de pétition fut également restreint et les pétitions collectives, relatives à des objets d'intérêt public, furent interdites comme dangereuses pour l'État. Un vent de réaction soufflait de la France vers la Suisse.

La chute de La Harpe et l'épuration de l'Assemblée législative avaient

[1] On connaît les vers de l'abbé Delille dans son poème de la Pitié :

> Haller, chantre sublime et frais de vos campagnes,
> Doux comme vos vallons, fier comme vos montagnes
> Et qui ne prévit pas que son hymen un jour,
> D'un cygne harmonieux ferait naître un vautour.

Voir sur Haller : la Bibliothèque universelle de Michaud, Cantu, *Histoire des Italiens*, Paris, 1861, XI, 105, et Gonzenbach (August [von), *Archiv für Schweizergeschichte*, XIX, 102, 103, Zurich, 1844.



été saluées avec joie par les partisans de l'ancien ordre de choses ; elles firent renaître en eux l'espérance d'une restauration prochaine. Des comités occultes, formés de patriciens, s'organisent dans plusieurs cantons avec la mission de reconstituer la Suisse dans le sens aristocratique et font sentir leur influence dans les événements des deux années suivantes. En attendant le moment d'agir, ces comités occultes communiquent par délégués réunis à Neuchâtel, à Thoune et autres lieux et échangent entre eux des projets de constitution [1]. Celle qui avait été votée par les conseils helvétiques le 8 août à Berne, n'était que provisoire. On avait nommé une commission chargée d'en élaborer une nouvelle.

Ce travail mit en présence deux nouveaux partis non moins ardents que les précédents. Le parti *unitaire*, qui comptait parmi ses membres les plus influents Kouhn, Rengger et Stapfer, voulait le maintien du *gouvernement central* dans toute sa plénitude. Le parti contraire ou *fédéraliste*, composé entre autres des députés des petits cantons, à leur tête Aloïs Reding, désirait le rétablissement des anciens cantons avec leurs droits territoriaux et souverains. Le projet de révision, rédigé dans le sens unitaire par Ustéri et ses collègues de la commission, fut envoyé au premier consul, sans l'assentiment duquel aucun changement ne pouvait plus se faire en Helvétie. Bonaparte désapprouva ce projet, comme favorisant trop l'unité ; il lui en substitua un autre qui, tout en prenant l'unité pour base, se rapprochait sensiblement du *fédéralisme*, sous le rapport de l'organisation des cantons (30 avril 1801). Ce projet, connu dans notre droit public sous le nom de *projet de la Malmaison* (du nom du château où il avait été rédigé), fut adopté par le Corps législatif, le 29 mai.

Le projet de la Malmaison, ou quatrième édition de la constitution helvétique, instituait 19 cantons (Vallais et Grisons compris), des Diètes cantonales, une Diète générale, un Sénat de 25 membres et un Petit Conseil de 4 membres seulement, présidé par deux landammans de la Suisse, et des élections *à deux degrés*. Les municipalités nommaient des

[1] Le jou[illegible] du landam[illegible] de ce comi[illegible] Diesbach de [illegible] bre adminis[illegible] l'ancien avo[illegible] homme [illegible] n'en a pas [illegible] connu l'imp[illegible] sera parlé [illegible]

électeurs; ceux-ci, les membres de la Diète générale. Stapfer, qui représentait alors la Suisse à Paris comme envoyé extraordinaire auprès du Premier Consul, eût aimé à voir établir un corps électoral central pour toute l'Helvétie, dans le but de paralyser les influences locales et d'empêcher l'élection des médiocrités ou des nullités de clocher. Cette opinion, trouvée peu démocratique, resta en minorité.

La Diète générale se réunit le 7 septembre à Berne. Mais cette assemblée, qui comptait dans son sein 55 unitaires et seulement 26 fédéralistes, choisit pour président et vice-président Kouhn et Ustéri, et décida que le projet de la Malmaison, adopté le 29 mai, serait revisé dans le sens unitaire. Aussitôt, les députés des petits cantons, dont cette décision menaçait de nouveau l'autonomie, Aloïs Reding à leur tête, quittèrent l'assemblée en protestant contre tous les décrets de la Diète (9 oct. 1801). Ils furent suivis dans leur retraite par 13 représentants de divers cantons. C'étaient entre autres l'avoyer Krouss de Lucerne, Jean de Montenach de Fribourg, Aregger et Gloutz de Soleure, Salis-Sils, Wredow et Caprez des Grisons, Zellweger des Rodes-Extérieures, Boustelli du Tessin [1].

La Diète, ainsi mutilée, n'avait plus aucune autorité et ne dura que quelques jours.

A peine ces événements furent-ils connus dans le pays qu'ils y occasionnèrent des troubles sérieux. L'Appenzell et les petits cantons refusèrent le serment et rétablirent leurs chères landsgemeinden. Des pétitions circulèrent dans l'Argovie et dans le pays de Vaud pour demander la réunion au canton de Berne, réclamée également par la Chambre administrative de ce dernier canton [2]. Le gouvernement helvétique eut recours à la force, il fit occuper militairement les Waldstætten par les troupes helvétiques, et songeait à faire arrêter Reding et les autres chefs de la résistance. Mais un coup d'État, le troisième ou quatrième depuis la révolution de 98, frappe les unitaires, dont les chefs (Ustéri, Rengger, Zimmermann) sont enfermés à l'hôtel de ville et forcés d'abdiquer. Dolder, Savary, Jean de Montenach et Jenner avaient mené le coup de concert avec le général français Montchoisy, le ministre de la guerre Lanther de Fribourg et le ministre de France Verninac

[1] Meyer de Knonau, *Handbuch der Geschichte der Schweiz. Eidgenossenschaft*, II, 611.

[2] La pétition du 22 juin 1801, demandant la réunion à Berne, était signée de 13 noms d'anciens nobles et grands propriétaires. Seigneux parle de 26,000 signatures. En 1802, nouvelle démarche, au nom de 17,596 pétitionnaires. Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, III, 635. Höpfner (Albert), *Gemeinnützige Nachrichten*, Berne, XV, 13, 59 et suivantes. Monnard, XVII, 149.



qui avait remplacé Reinhard (27 octobre). La Diète helvétique est dissoute, la constitution du 29 mai rétablie en plein et Aloïs Reding nommé premier landamman de la Suisse et président du Petit Conseil, dont faisaient partie Frisching comme second landamman, Dolder, Hirzel de Zurich, Lanther, Gloutz. Les unitaires étaient en grande minorité dans ce Conseil; le Premier Consul décida qu'il y fût adjoint six unitaires prononcés : Rengger (comme second landamman), Ruttimann, Kouhn, Escher, Schmid, Füssli. Convaincu de la nécessité de s'assurer l'appui personnel du Premier Consul pour accomplir les changements qu'il jugeait opportuns, Reding se rendit à Paris pour en conférer avec Bonaparte (novembre 1801). Il fut accueilli avec distinction par le Premier Consul qui aimait les beaux noms et les hommes courageux. Mais Reding se brouilla ensuite avec lui en refusant de céder le Vallais à la France et en demandant la restitution du pays de Vaud aux Bernois. « Ceci est mon sang, » s'écria Bonaparte, « et le soleil rebroussera du « couchant au levant plutôt que Vaud ne retourne sous la patte de « l'ours. » Les relations diplomatiques que Reding avait nouées avec les cours de Vienne et de Berlin irritèrent encore plus Bonaparte. Attaqué violemment par les unitaires, Reding se vit encore en butte aux accusations passionnées des ennemis de l'ancien régime, parce qu'il refusait de concourir avec eux au rétablissement des privilèges. Les unitaires furent encouragés sous main de Paris à culbuter les octobristes. On saisit le moment où Reding et ses collègues des petits cantons faisaient leurs pâques dans leurs foyers. Les unitaires, dirigés par Kouhn et Ruttimann, et d'accord avec l'envoyé français Verninac, opérèrent un coup d'État à Berne et nommèrent un gouvernement provisoire (du 16 au 19 avril 1802). Reding, revenu en toute hâte au siège du gouvernement, eut beau protester et invoquer l'appui du Premier Consul; le coup d'État fut maintenu et une assemblée des NOTABLES, au nombre de quarante-sept, convoquée à Berne. Rengger et Dolder, l'homme de liége, devinrent landammans de la Suisse et présidents, l'un du Sénat, l'autre du pouvoir exécutif [1]. Ennemi des coups d'État et de toute violence, Conrad Escher, quoique toujours unitaire, se sépara en cette circonstance de ses amis et donna sa démission de membre du gouvernement [2].

Pendant que ces événements se passaient à Berne, le rétablissement

[1] Ce nouveau pouvoir portait le nom de Conseil exécutif (Vollziehungsrath).

[2] Le rôle de Conrad Escher, méconnu par plusieurs historiens, a été présenté sous son vrai jour par son biographe, Jean-Jacques Hottinger.

des cens et des dîmes soulevait deux fois les populations des bords du lac de Zurich. Elle donnait lieu également à l'insurrection des paysans vaudois, connus sous le nom de *brûleurs de papiers* (bourla papei), parce qu'ils parcouraient la contrée en dévastant les châteaux et en faisant des feux de joie des parchemins et titres féodaux. Le chef de ce mouvement anarchique, tour à tour ouvrier imprimeur, officier au service de France et journaliste, Louis Reymond, né à Lausanne, mais Neuchâtelois d'origine, demandait l'annexion de la Suisse à la France, si on ne faisait pas droit au vœu des insurgés par l'abolition pure et simple des droits féodaux. Une pétition rédigée dans ce sens fut signée dans le camp des *Gamaches*, nom renouvelé du roman de Don Quichotte, qu'on donna au rassemblement de *bourla-papei* formé à St-Sulpice. Le sénateur Kouhn de Berne, envoyé en qualité de commissaire avec des troupes françaises et helvétiques, dut pactiser avec les rebelles. Reymond obtint de Kouhn et du général français Amey, originaire d'Albeuve au canton de Fribourg, l'autorisation de rentrer dans ses foyers avec la promesse que les droits féodaux resteraient abolis. L'agitation continuant quand même, un nouveau commissaire, Lanther de Fribourg, ex-ministre de la guerre et le général français Séras, de concert avec le préfet du Léman, Polier, allaient prendre des mesures énergiques, quand Lanther fut rappelé et Polier remplacé par Monod, magistrat plus agréable au parti unitaire et aux brûleurs de papiers. Ce revirement était le résultat de la triste situation du gouvernement helvétique, que le Premier Consul venait de priver de son principal appui en rappelant subitement les troupes françaises qui occupaient depuis quatre années le territoire suisse. Prévoyant les conséquences de ce rappel, le gouvernement helvétique et le ministre suisse à Paris, Albert Stapfer, firent en vain tous leurs efforts pour en obtenir la révocation. Ces conséquences ne devaient pas se faire longtemps attendre. La constitution unitaire avait été votée à Berne le 30 avril par l'assemblée des notables. Mais elle n'en était pas devenue plus populaire et avait contre elle non seulement la majorité de la nation suisse, mais le Premier Consul lui-même, dont la politique personnelle favorisait de plus en plus le fédéralisme et avait dicté le rappel de l'armée française. Le départ de ces troupes fut le signal de l'insurrection connue, dans l'histoire suisse, sous le nom de guerre des besaces (Sæckli-Krieg) ou des bâtons (Stöckli-Krieg) [1].

[1] Ces noms viennent de ce qu'une partie des insurgés portaient des bâtons en guise de fusils, et s'étaient munis de besaces pour cacher le butin qu'ils comptaient faire dans la Suisse occidentale.



Le combat de la Rengg (28 août) au pied du Pilate, où les paysans de l'Underwald surprirent un détachement helvétique et tuèrent ou blessèrent 35 hommes, ouvrit la campagne. Aussitôt les patriciens bernois appelèrent aux armes le landstourm de leur canton, sous le commandement en chef de Rodolphe d'Erlach, militaire habile autant qu'écrivain distingué. En même temps, l'ancien premier landamman de la Suisse, Aloïs Reding, ouvrait à Schwyz une Diète nationale à laquelle accédaient successivement douze cantons, Zurich en tête (27 septembre).

Le bombardement de cette dernière ville par les troupes helvétiques aux ordres du général Andermatt, qui n'épargna pas même l'hôpital, ne fit que rendre plus odieux le gouvernement helvétique, dont ce chef exécutait les ordres cruels (10 et 13 septembre). D'Erlach avec les insurgés bernois et argoviens, s'empara de Brougg, de Baden, de Soleure, et vint canonner Berne. Le gouvernement helvétique, trahi par Dolder, alors landamman de la Suisse, invoqua la médiation du Premier Consul, et s'enfuit à Lausanne (19 septembre). C'était le quatrième séjour de ce gouvernement nomade qui avait successivement habité Aarau, Lucerne, Berne, et qui n'avait maintenant plus d'autre appui que le canton du Léman et son énergique préfet Henri Monod. L'envoyé suisse à Paris, qui était toujours Albert Stapfer, avait vainement essayé d'obtenir l'intervention du Premier Consul ou le retour des régiments suisses au service de France. Bonaparte s'y refusa absolument ; son dessein était de laisser les Suisses s'entr'égorger et de les contraindre à se jeter dans ses bras.

N'ayant rien à craindre de la France, les insurgés bernois et argoviens, renforcés par ceux de Schwyz aux ordres d'AufderMaur, et par les Glaronnais du général Bachmann, poursuivirent le gouvernement central dans sa fuite et rencontrèrent les troupes helvétiques entre Avenches et Morat (3 et 4 octobre). Un combat eut lieu à Salavaux et un autre à Faoug. Bachmann, auquel la Diète de Schwyz avait donné le commandement en chef des insurgés, au nombre de 8000, battit le général helvétique Andermatt qui n'avait que 2000 hommes à lui opposer et qui se montra d'ailleurs chef peu capable. Il fut remplacé par le vaillant Pierre-Félix Vonderweid de Fribourg, qui se disposa à défendre Lausanne contre les troupes de Bachmann. Ce dernier marcha sur cette ville pendant qu'AufderMaur, suivi de 5000 volontaires, s'emparait de Fribourg et mettait au pillage la maison du général Vonderweid.

Déjà le gouvernement helvétique, craignant d'être enlevé, faisait ses préparatifs de départ pour la Savoie, lorsque tout à coup arrive à Lau-

sanne le général français Rapp, porteur d'un message du Premier Consul qui ordonnait aux insurgés de poser les armes et au gouvernement helvétique de retourner à Berne, sous peine pour les récalcitrants d'être rayés de la liste des nations (4 octobre). Dans le même message, Napoléon, se posant en médiateur de la Suisse, convoquait à Paris, pour le 10 décembre, des notables de tous les cantons pour conférer avec lui sur les moyens de pacifier l'Helvétie.

A cette nouvelle, l'étonnement et la colère s'emparent des octobristes. Ils essayent de résister ; la Diète de Schwyz refuse de se dissoudre et assemble des troupes. Les partisans de Berne dans le canton de Vaud occupent en armes la ville d'Orbe. Mais le général Ney, nommé par le Premier Consul ambassadeur de France et général en chef d'une armée d'occupation, entre en Suisse avec 25,000 hommes et s'empare de Zurich et des petits cantons ; les habitants sont désarmés, et les citoyens influents qui poussaient à la résistance, Aloïs Reding, AufderMaur, Hirzel de Zurich, enfermés dans la forteresse d'Aarbourg.

Le 10 décembre, 63 députés de la nation suisse se trouvèrent réunis à Paris, devenu ainsi momentanément le siége des autorités suprêmes de l'Helvétie. Cette assemblée, qui reçut le nom de *Consulta* helvétique, à l'imitation de la Consulta italienne, réunie à Milan l'année précédente, se composait des hommes politiques les plus marquants de presque tous les cantons ; elle comptait dans son sein 18 fédéralistes et 45 unitaires. Sans s'arrêter à cette différence de nombre, le Premier Consul choisit 5 commissaires dans chacun des deux partis. C'étaient, pour les unitaires, Usteri de Zurich, Monod du Léman, Stapfer de Berne, Sprecher des Grisons et Von Flüe d'Underwald, le seul ami prononcé de l'unitarisme dans les petits cantons. Les fédéralistes étaient d'Affry de Fribourg, Reinhard de Zurich, Wattenwyl de Berne, Gloutz de Soleure et Jauch d'Uri. Kouhn, le principal auteur du 17 avril, avait refusé d'accepter un mandat. Le Premier Consul avait désigné 4 sénateurs français pour conférer avec les commissaires suisses. Lui-même entretint plusieurs fois les commissaires, soit aux Tuileries, soit à St-Cloud, et consentit à débattre avec eux les principes qui devaient, selon son opinion, présider à la loi fondamentale de l'Helvétie.

Le 29 janvier 1803, une dernière conférence eut lieu aux Tuileries, où Napoléon déploya la plus rare connaissance des affaires suisses et des besoins divers des cantons ; il chercha à convaincre les unitaires de la nécessité du maintien des landsgemeinden [1] et les fédéralistes de l'impossibilité du rétablissement des priviléges. Il discuta sept heures durant, avec une éloquence admirable, toutes les grandes questions relatives au nouveau pacte qu'il se proposait de donner à la Suisse. Puis le 19 février suivant, réunissant tous les députés dans une séance solennelle aux Tuileries, il remit l'*Acte de médiation* au député de Fribourg, Louis D'AFFRY, désigné par le Premier Consul pour occuper le poste éminent de LANDAMMAN DE LA SUISSE, créé par la nouvelle constitution [1]. Elle fut reçue par les députés de la Suisse avec la résignation silencieuse d'hommes qui n'étaient pas libres de refuser, car Napoléon avait terminé sa harangue par ces paroles menaçantes : « Ma médiation « est pour vous ce que le gouvernail est à un vaisseau en détresse. Je « vous la donne, ne l'abandonnez pas ; autrement il ne me restera qu'à « contenir la Suisse par les armes ou à la réunir à la France. »

[1] Sans ces démocraties, la Suisse ne présenterait que ce que l'on trouve ailleurs, elle n'aurait pas de couleur particulière. Songez bien à l'importance des traits caractéristiques ; c'est eux qui éloignent l'idée de ressemblance avec les autres États, écartent aussi la pensée de vous confondre avec eux. Je sais bien que le régime de ces démocraties est accompagné de nombreux inconvénients et qu'il ne soutient pas un examen rationnel ; mais enfin il est établi depuis des siècles, il a son origine dans le climat, la nature, les besoins et les habitudes primitives des habitants ; il est conforme au génie des lieux..... Les peuples libres n'ont jamais souffert qu'on les privât de l'exercice immédiat de la souveraineté ; ils ne connaissent ni ne goûtent les inventions modernes d'un système représentatif qui détruit à leurs yeux les attributs essentiels d'une république (Discours de Napoléon à la Consulta).

La Suisse, disait-il encore, ne ressemble à aucun autre État. La nature a fait votre pays fédératif (12 décembre).



[1] On prétend que Napoléon songea un moment à se faire élire lui-même Président de la République helvétique, comme il l'avait fait pour la République cisalpine. Mulinen, de Berne, l'un des députés de son canton à la Consulta, l'aurait fait renoncer à ce projet, en déclarant que ceux qui voteraient cela n'oseraient pas rentrer en Suisse.

La correspondance de Napoléon nous apprend qu'au moment où d'Affry entrait en fonctions, le grand juge Régnier reçut l'ordre de lui payer une somme de 31,000 francs. « Cette somme, » écrivait Bonaparte, « sera prise sur les fonds « secrets de la police. » Le même jour, Bonaparte écrivait à d'Affry lui-même : « J'ai donné ordre qu'on vous comptât les sommes que vous avez réclamées. J'ai « ordonné également que la pension de 1000 fr. dont vous jouissiez vous fût restituée. Je saisirai toutes les occasions pour vous être agréable. » L'éminent historien de Napoléon, M. Lanfrey, en rapportant les faits ci-dessus, ajoute : « De telles « lettres disent tout sur l'indépendance de la nouvelle Confédération. » Ce qu'il faut penser de cette indépendance, nous le verrons au juste dans le chapitre suivant consacré à l'histoire de l'Acte de médiation. Mais la remise de 31,000 fr. au premier landamman de la Suisse, après les extorsions de tout genre du Directoire français et dans l'impossibilité complète où se trouvaient le canton de Fribourg et la Suisse elle-même de pourvoir aux nécessités pécuniaires du nouveau système à introduire, n'a rien de bien étonnant, en présence surtout du fait que la France se trouvait encore débitrice des cantons et de celui de Fribourg, en particulier, pour des sommes considérables depuis l'ancienne monarchie. Quant à la minime pension de 1000 francs accordée à d'Affry, elle n'était que l'acquittement d'une dette contractée par les Bourbons ou plutôt par la France envers l'ancien officier aux gardes suisses.

# CHAPITRE II

## TEMPS DE L'ACTE DE MÉDIATION

(DE 1803 À 1815)

**1. Caractère de la nouvelle Constitution. — Alliance forcée avec la France. — Insurrection sur les bords du lac de Zurich. — Projet d'annexion à la France. — Les Suisses dans les armées de Napoléon. — Incorporation du Vallais à la France et occupation du Tessin. — Passage des Alliés en Suisse. — Rétablissement du patriciat et origine du pacte fédéral de 1815.**

L'Acte de médiation donné par Bonaparte tenait le milieu entre l'ancienne organisation de la Suisse et l'unitarisme helvétique. Reprenant son ancien nom, la Confédération était composée de dix-neuf cantons, presque égaux en droit, ayant chacun leur gouvernement et leurs institutions propres [1]. L'égalité civile et politique des citoyens était maintenue ainsi que le libre établissement. Mais l'organisation cantonale instituait des élections en partie indirectes avec un *cens* et le grabeau, sorte d'ostracisme légal. La Diète était rétablie et chaque canton devait y être représenté, non en raison exacte de sa population (comme l'eussent voulu les unitaires pour annuler l'influence des petits cantons), mais avec un avantage de deux voix en faveur des cantons qui avaient plus de cent mille âmes de population. La Diète se réunissait au mois de juin de chaque année. Dans l'intervalle des sessions, le pouvoir central était confié au canton-directeur, présidé par le landamman de la Suisse. Six cantons exerçaient tour à tour pour une année ce pouvoir central ; c'étaient Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Zurich et Lucerne. L'avoyer ou bourgmestre du canton-directeur devenait alors

[1] Ces cantons étaient Appenzell, Argovie, Bâle, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Lucerne, St-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Underwald, Uri, Vaud, Zoug et Zurich. Le Vallais formait une république séparée sous la domination de la France ; Genève avait été incorporé à ce pays en 1797 ; Neuchâtel, principauté prussienne, avait aussi vu cesser son alliance avec les cantons, et ne fut compris ni dans la république une et indivisible (de 1798 à 1803), ni dans les dix-neuf cantons de l'Acte de médiation (de 1803 à 1815).



landamman de la Suisse et joignait ce titre à celui d'avoyer ou de bourgmestre de son canton[1].

Le landamman de la Suisse avait des attributions très importantes. Il pouvait lever des troupes, accréditer des envoyés auprès des puissances étrangères, nommer des arbitres et convoquer à l'extraordinaire les grands conseils et les landsgemeinden des cantons. Il dépendait aussi de lui d'instituer des inspecteurs de ponts et chaussées et d'ordonner les travaux publics les plus urgents. L'étendue de ce pouvoir eût été de nature à inquiéter les amis ombrageux de la liberté républicaine, si sa courte durée n'eût été un correctif suffisant à ces attributions consulaires. En somme, l'Acte de médiation, selon l'expression d'un homme d'État et publiciste, rétablissait le régime cantonal, mais laissait à la Suisse une forte empreinte d'unité.

L'intention du Premier Consul, en octroyant à la Suisse cette constitution, était de fonder, sans doute, la tranquillité et le bien-être de ce pays, mais *dans les limites de son intérêt et de celui de la France*, dont la Suisse devait être la très humble alliée et auxiliaire.

L'époque de l'Acte de médiation fut pour la Suisse une ère de repos, d'ordre, d'unité, de progrès, mais aussi un temps de dépendance humiliante et d'appréhensions continuelles. C'est à alléger autant que possible le fardeau de cette dépendance et à conjurer les fréquents orages qui se formaient au ciel impérial, que consiste en grande partie le rôle des premiers magistrats de la Suisse pendant l'époque décennale de la médiation proprement dite (de mars 1803 à décembre 1813).

Ce rôle délicat et patriotique fut rempli avec fermeté et sagesse par le premier landamman de la Suisse. Louis D'AFFRY, fils du comte d'Affry, ambassadeur de France en Hollande, avait fait sous ce père distingué son apprentissage des armes et de la diplomatie. A l'urbanité et à l'élégance d'un homme de cour, Louis d'Affry unissait la loyauté du soldat et une certaine intelligence des affaires, à laquelle sa taille élevée, la dignité de son maintien, sa belle figure et ses cheveux blancs prêtaient un charme et une autorité remarquables. Étant encore à Paris, d'Affry avait été investi par le Premier Consul de pouvoirs dictatoriaux pour s'en servir contre tout gouvernement ou individu qui voudrait mettre obstacle à l'établissement de la nouvelle constitution. Mais, ami de la légalité et d'un système de modération persuasive, d'Affry ne fit aucun

[1] Voici la liste des landammans de la Suisse par ordre de date : d'Affry (1803), Wattenwyl (1804), Gloutz-Ruchti (1805), Mérian (1806), Reinhard (1807) Rüttimann (1808), d'Affry, pour la seconde fois (en 1809), Wattenwyl, pour la seconde fois (1810), Grimm (1811), Bourckhardt (1812), Reinhard, pour la seconde fois (1813 et 14).

usage de ces pouvoirs extraordinaires, et la Suisse étonnée n'apprit leur existence qu'à l'ouverture de la Diète solennelle qui se tint à Fribourg pour inaugurer le règne de l'Acte de médiation, le 4 juillet 1803. Cette ouverture se fit avec une pompe solennelle, dans l'église des Cordeliers. A 4 heures du soir, les députés des 19 cantons, parmi lesquels Aloïs Reding, Ustéri et Reinhard attiraient principalement les regards, se réunirent dans la demeure du landamman, voisine du couvent, et s'acheminèrent deux à deux vers l'église, accompagnés de leurs huissiers revêtus de manteaux aux couleurs cantonales. A la suite de la Diète marchaient les autorités fribourgeoises. Le cortège était précédé d'une troupe de guerriers en cuirasses, dont le capitaine, Joseph de Diesbach [1], couvert d'un casque doré, portait l'Acte de médiation magnifiquement relié en velours bleu et brodé en or. Le chef de la Confédération prit place sur l'estrade qui avait été ménagée dans la nef; le général Ney, ambassadeur de France, les ministres d'Espagne et de la République cisalpine, Camaâno et Venturi, prirent place auprès de lui; les députés des cantons formèrent le demi-cercle autour de l'estrade. Des personnes de distinction remplissaient la nef et la tribune de l'orgue.

D'Affry fit ressortir dans un discours étendu les avantages et le sens de la médiation. « La médiation, » ainsi parla le noble landamman, « n'imprime son sceau à aucun parti; aussi, elle n'est point le triomphe « d'un parti sur un autre, surtout elle ne veut point de victimes. Être « toujours et partout modéré, juste et impartial, suivre une ligne également éloignée des deux extrêmes; apprécier chez les hommes la « loyauté, le mérite, les talents et les services et non pas seulement les « opinions; voilà notre première règle politique. » Cette règle, d'Affry l'observa assez fidèlement aux deux époques de sa magistrature fédérale (1803 et 1809). Pour ne parler que de son canton, il protégea le chancelier Schaller, accusé de jacobinisme, et le cordelier Girard, suspect à Rome d'enseigner les erreurs de Kant à ses confrères. Deux autres Suisses célèbres, l'éloquent Jean de Muller et le généreux Pestalozzi, eurent à se louer de la faveur du landamman d'Affry. Il sembla pourtant se départir de son système le jour où il ôta l'ambassade de Paris au philosophe unitaire Stapfer pour la donner à son cousin et compatriote Constantin de Maillardoz. Mais le libéral et unitaire Stapfer eût mal représenté la politique servile que le Premier Consul et futur empereur imposait à la Suisse sous le nom de *Neutralisation des partis*.

[1] Avoyer de 1813 à 1814, et de nouveau de 1830 à 1838.



Dans les questions délicates qui touchaient aux rapports de l'État et de l'Église, d'Affry se montra favorable à cette dernière, sans se laisser complètement dominer par elle. Les biens des couvents, déclarés biens nationaux par le décret du 17 septembre 1798, furent rendus au moines avec la faculté de recevoir des novices. Mais le landamman refusa de travailler au rétablissement du prince-abbé de St-Gall et au rappel projeté des jésuites que sollicitaient de lui les ultramontains de Fribourg et de St-Gall. En revanche, il renoua avec Rome les relations rompues par l'expulsion du nonce Gravina, en 1798, et accueillit avec toutes sortes d'égards le nouveau nonce, Testaferrata, archevêque de Béryte *in partibus*, dont l'influence pendant son séjour de 14 ans en Suisse devait être si favorable aux idées ultramontaines. Usant du crédit que lui valaient à Rome sa situation et l'usage qu'il en faisait, d'Affry fit nommer à l'évêché de Lausanne, non le père Girard, qu'il aimait et que patronnaient les libéraux, mais le capucin Guisolan, son confesseur, que le landamman croyait pouvoir mener à sa guise, mais qui répondit à sa confiance en exigeant la suppression du *Conseil d'Éducation* établi en 1798 et maintenu par le nouveau régime. On a reproché aussi à d'Affry d'avoir, contrairement aux instructions qu'il avait reçues, laissé détacher du canton de Fribourg les districts protestants d'Avenches et Payerne, pour renforcer l'élément catholique dans le pays [1].

Le choix qu'il avait fait de son cousin, le marquis Constantin de Maillardoz pour remplacer Albert Stapfer comme ministre suisse à Paris, n'était pas non plus dicté par l'intérêt public, mais par des considérations de famille et son désir de réparer les torts réels ou supposés de son père envers le marquis de Maillardoz, qui avait commandé à sa place au 10 août et payé pour lui aux journées de septembre [2]. Mais Maillardoz ne montra ni la capacité ni l'indépendance de caractère que réclamait sa qualité de représentant d'un pays libre à la cour française. Dans toutes les questions difficiles, d'Affry avait l'habitude de prendre conseil de son parent et ami, le conseiller Xavier Fégeli, de Pré, dont les grandes connaissances administratives et politiques suppléaient à l'instruction insuffisante de d'Affry [3]. Un autre personnage dont l'in-

[1] Articles de Justin d'Appenthel dans Muller-Friedberg, *Schweizerische Annalen*, II, 452, et une biographie encore inédite d'Affry, par l'auteur de ce livre.

[2] Correspondance (inédite) de Louis d'Affry avec Constantin de Maillardoz, entre les mains de l'auteur.

[3] Voir une lettre confidentielle adressée au Petit Conseil de Vaud par Louis Secretan, membre de ce corps, député à la Diète et qui l'avait déjà été à la Consulta (*Archives de Lausanne*).

fluence commence à se faire sentir dans toutes les affaires du temps et qui devait être le bras droit des landammans de la Suisse, comme plus tard celui des Vororts ou cantons-directeurs, c'est le chancelier Marc Mousson, originaire de Morges, mais que ses dissentiments publics avec La Harpe engagèrent plus tard à se fixer à Zurich.

Le manque de fonds est une des plaies du régime de l'Acte de médiation comme du régime unitaire. La pénurie était telle que le landamman se vit hors d'état de continuer les subsides accordés précédemment aux malheureux Suisses détenus au bagne de Toulon.

Déjà pendant la réunion de la Consulta à Paris, la Suisse avait dû prendre l'engagement de maintenir pour 50 ans l'*alliance offensive et défensive qui l'unissait à la France depuis 1798*.

Le nouveau projet d'alliance, repoussé par les magistrats suisses comme trop onéreux à leur patrie, amena des débats orageux entre le général Ney, le landamman d'Affry et ses collègues de la Diète. Mais enfin l'alliance française et la capitulation qui en était le complément furent votées le 27 septembre 1803 pour le terme de 50 ans [1]. Soucieux des intérêts intellectuels du pays, d'Affry eut l'heureuse idée de faire insérer dans la capitulation un article qui ouvrait à 20 jeunes Suisses l'école polytechnique de Paris, fondée sous la Convention le 11 mars 1794. Une disposition onéreuse de cette alliance était celle qui astreignait la Suisse à acheter chaque année 200,000 quintaux de sel français; ce qui donna lieu à ce dicton populaire : « C'est un traité *salé* que celui que nous avons conclu avec la France. »

Par la capitulation, la Confédération s'engageait à fournir 4 régiments, de 4,000 hommes chacun; il était interdit aux cantons de fournir des troupes à d'autres puissances. L'année suivante, on fit cependant une exception pour l'Espagne, dont le roi don Carlos IV ou plutôt son premier ministre, le misérable Godoy, était à plat ventre devant le Premier Consul.

D'Affry profita des bonnes dispositions que les circonstances avaient fait naître dans l'esprit du Premier Consul pour en obtenir la restitution des armes enlevées à la Suisse et celle des drapeaux bernois qui ornaient le dôme des Invalides. Mais les armes de l'esprit effrayaient plus le Premier Consul que celles de la force matérielle. D'Affry se vit contraint d'exercer un contrôle sévère sur la presse et faisait saisir à Berne un pamphlet contre les unitaires. Le censeur pour ce dernier canton, Charles-Louis de Haller, montrait une assez grande sévérité dans ses fonctions; mais nulle part la censure n'était plus inquisitoriale qu'à Fribourg, où aux questions politiques se joignaient les questions religieuses et la chasse aux mauvais livres ou soi-disant tels. Plus d'une fois d'Affry fut accusé de mollesse et de trop d'indulgence pour les libres penseurs du gouvernement, ou pour certain curé de village coupable de posséder Voltaire et Rousseau dans sa bibliothèque.

[1] Un fait étonnant, c'est que dans son remarquable *Précis de la Révolution du canton de Vaud*, M. de Seigneux, contemporain des événements qu'il raconte, parle de cette capitulation comme d'une grâce ou d'un moyen de se faire des Suisses des amis (II, p. 224). Ce jugement paraît démenti par le peu d'empressement que mirent les Suisses à répondre à ce prétendu bienfait, en dépit du prestige de l'*uniforme rouge* qui avait été rétabli en leur faveur.



La France s'était reconnue débitrice de la Suisse pour la somme de deux millions de fournitures. Les réclamations du landamman et du nouveau ministre suisse à Paris, Constantin de Maillardoz, obtinrent le remboursement d'une faible partie de cette somme. Mais tous leurs efforts pour effectuer le règlement de 1,724,322 francs qui restaient à payer, demeurèrent infructueux.

L'année 1803 est marquée dans l'histoire de l'Allemagne par la sécularisation des principautés ecclésiastiques. Elle eut aussi son contrecoup en Suisse, où les possessions de l'évêque-prince de Constance donnèrent lieu à un traité avec le margrave ou électeur de Bade, à la veille de devenir grand-duc, de la fabrication de Napoléon.

Le landammanat de Nicolas-Rodolphe de WATTENWYL, successeur de Louis d'Affry et avoyer de la république bernoise (1804), fut marqué par la révolte de la campagne zuricoise. Les paysans des bords du lac (*Seebuben*), exaspérés qu'au lieu d'abolir les cens et dîmes, on en eût fixé le rachat à un taux élevé, refusèrent de prêter serment d'obéissance et de fidélité à l'Acte de médiation. Les magistrats que le gouvernement leur envoya pour les engager à rentrer dans le devoir, furent reçus à coups de pierres et de boules de neige. Usteri lui-même, le démocrate Usteri, qui était au nombre des députés, accusé de trahir la cause populaire, se vit obligé de fuir devant les insurgés. « Pas de « serment, » disaient les insurgés, « à un gouvernement qui ne tient « pas ses promesses. En 1802, quand il s'agissait de marcher contre « les autorités helvétiques, on nous a promis l'abolition gratuite de la « petite dîme et l'on n'a pas tenu parole. » Le lieu de rassemblement des rebelles étaient les bains de Bocken, au-dessus de Horgen; de là le nom de *Bockenkrieg* donné à cette guerre. Les exhortations du landamman de la Suisse n'eurent aucun effet sur les rebelles; leur principal chef, le cordonnier Jacques Willi, de Horgen, ancien soldat au service de France, déclara ne vouloir poser les armes que sur l'ordre de l'am-

bassadeur de France. L'incendie du château inhabité de Wædenschwyl acheva de donner un caractère anarchique au mouvement. De Zurich l'esprit de révolte se répandait déjà dans les cantons voisins, Zoug, Lucerne, St-Gall, dans ceux de Vaud et Fribourg même.

Le landamman Wattenwyl crut une prompte répression nécessaire; il mit sur pied 1500 hommes des cantons de Berne, Argovie, Fribourg, Bâle, Soleure, Schwyz, Schaffhouse, St-Gall, et les plaça sous le commandement du colonel zuricois Ziegler. Ces troupes, après avoir occupé Horgen, pillé le village et commis des excès, furent battues par les insurgés; mais renforcé par de nouveaux bataillons, Ziegler reprit l'offensive et ne trouva plus de résistance (3 et 4 avril 1804). Les chefs de l'insurrection, Willi, Schneebeli, teinturier de son état, et Haeberlin, furent enfermés au Wellenberg et mis à mort par sentence d'un conseil de guerre qu'avait institué le landamman (25 avril). Un quatrième, Kleinert, eut le même sort quelque temps après. L'ambassadeur de France, dont le rôle n'est pas clair dans cette affaire, avait cherché en vain à obtenir la grâce des coupables. Le Premier Consul avait témoigné d'abord un vif mécontentement de la solution sanglante donnée à la révolte, puis parut accepter comme une nécessité du moment la rigueur déployée envers des hommes que la démocratie zuricoise devait honorer de notre temps comme des héros et des martyrs, par l'érection d'un monument expiatoire.

Quelques Suisses que la chute du régime unitaire avait privés de leurs emplois, et qui habitaient Paris depuis quelque temps, crurent le moment opportun pour solliciter une nouvelle médiation et l'annexion pure et simple de leur patrie à la France. Une pétition dans ce sens fut présentée au Premier Consul, par l'intermédiaire du prince Murat, beau-frère de Bonaparte, celui qu'on a appelé l'Achille de l'Iliade napoléonienne (avril 1804). Les principaux signataires de la pièce étaient l'Argovien Dolder, ex-colonel de hussards, et Henri Jomini, de Payerne, secrétaire au ministère de la guerre sous le régime helvétique. Ce dernier, appelé depuis à une si grande et si légitime illustration, non seulement comme tacticien, historien militaire, mais encore comme un des citoyens suisses les plus dévoués à sa patrie, avait pour excuses ses 24 ans, l'enthousiasme pour Napoléon, commun à tant de Vaudois et sa haine, semblable à celle de La Harpe, pour le régime bernois dont le retour lui paraissait à craindre dans la situation de la Suisse. La démarche des pétitionnaires, simplement taxée de prématurée par le maréchal Ney qu'ils avaient prié d'appuyer leur demande, ne trouva pas faveur auprès du Premier Consul. Mais, d'un autre côté, tous les efforts



tentés par l'envoyé suisse, Constantin de Maillardoz, auprès de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, pour obtenir l'incarcération ou l'expulsion des signataires, demeurèrent infructueux[1]. Jomini entrait à la même époque au service français comme chef de bataillon avec son ami, le général Pierre-Félix Vonderweid, le courageux défenseur du gouvernement helvétique et par l'entremise duquel la pétition pour l'annexion avait été remise au prince Murat[1], bien qu'il eût refusé d'y mettre sa propre signature.

Les événements de Zurich avaient fait sentir la nécessité d'activer l'organisation des milices nationales, portées à 15,000 hommes par l'Acte de médiation. Une commission établie par le landamman Wattenwyl proposait la création d'une école militaire, d'un état-major et d'un fonds de guerre pour toute la Confédération. Ces utiles projets échouèrent en partie contre le mauvais vouloir des cantons de Vaud et du Tessin, qui prétendirent que l'organisation militaire ne regardait pas le pouvoir central. Napoléon s'opposa aussi formellement aux institutions projetées. Il craignait que le développement des forces militaires ne rendît la Suisse trop forte chez elle, et partant, moins dépendante de sa volonté[2].

Le titre et le pouvoir du Premier Consul ne suffisaient plus à l'ambition de Bonaparte. Il voulut être empereur et se fit sacrer par le pape, dans la cathédrale de Notre-Dame, le 2 décembre 1804. Sept députés suisses, d'Affry en tête, étaient présents à la cérémonie et avaient pour mission de profiter de la circonstance pour traiter avec le nouvel empereur de la restitution des propriétés grisonnes saisies dans la Lombardie.

[1] Correspondance officielle (inédite) entre Const. de Maillardoz, envoyé extraordinaire de la Confédération suisse auprès de S. M. l'Empereur des Français, avec S. E. le landamman de la Suisse, M. de Wattenwyl (1804), et correspondance particulière (inédite) du même avec l'ancien landamman de la Suisse, d'Affry. — Voir aussi la correspondance de Stapfer avec Rengger, du 18 juin 1804. *Leben und Briefwechsel von Albrecht Rengger*, herausgegeben von F. Wydler, Zurich, Schulthess, 1847. — Tillier, *Gesch. der Eidgenossen während der Vermittellungsacte*, I, 140.

[2] « Cher et grand ami, j'ai reçu votre lettre du 12 août, et je l'ai lue avec l'at- « tention que je voue à tout ce qui touche votre patrie. La Diète helvétique n'est « pas souveraine; ce sont les 19 cantons qui sont souverains. Vos ancêtres n'ont ja- « mais eu d'État-major. Pourtant ils étaient célèbres par leur amour de la liberté, « leur valeur, le bon esprit de leurs milices composées de soldats qui se formaient « aux frais des puissances étrangères. Pas de général en chef permanent, pas d'ar- « mée helvétique, pas d'impôt; voilà la base de votre organisation. Votre armée se « compose des armées des 19 cantons payées et commandées par des officiers que « chacun d'eux désigne, et le commandant en chef, si on juge à propos d'en nom- « mer un, n'est que temporaire. La nature a fait de la Suisse un État fédératif, vos « pères y trouvaient leur bonheur, tenez ferme à cet État fédératif. »

Mais Napoléon [1], tout occupé de l'agrandissement de son empire, n'eut pas le loisir de s'occuper des réclamations de la Diète.

Peu de temps après, l'annexion à l'empire français des républiques italienne et hollandaise causa aux Suisses les plus vives alarmes. On craignait une réunion analogue ou l'établissement d'un prince, tout au moins d'un landamman à vie que s'était pris à désirer le ministre suisse à Paris, dans l'espoir que le choix du Premier Consul tomberait sur d'Affry, son parent, ami et protecteur [2]. Napoléon prit soin de rassurer les esprits et se montra même disposé à restituer à la Confédération la vallée des Dappes qu'il s'était fait céder par le canton de Vaud en 1802. Mais l'indiscrétion du conseiller zuricois Usteri, qui donna à ce dessein une publicité prématurée dans un journal d'Allemagne, blessa l'empereur et fit manquer la négociation.

En 1805, les envahissements de Napoléon provoquèrent une coalition formidable, de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Russie. La Diète, convoquée à Soleure par l'avoyer GLOUTZ, landamman de la Suisse pour cette année, ordonna une première levée de 5000 hommes pour la défense des frontières et désigna l'ancien landamman Wattenwyl pour en prendre le commandement. Celui-ci porta aussitôt à douze le nombre des colonels fédéraux, qui n'était que de quatre auparavant, mit sur pied 26 bataillons, et mérita une épée d'honneur pour la manière décidée dont il préserva les limites de la Suisse, menacées par les armées du Tyrol et du Vorarlberg. Au début de cette guerre, l'archiduc Jean d'Autriche, prince favorable aux Suisses et ami de leur historien national, Jean de Muller, avait promis de respecter la neutralité du sol suisse, si les Français la respectaient de leur côté. Le landamman Gloutz envoya son prédécesseur d'Affry à l'empereur pour solliciter cette garantie. Mais Napoléon, irrité contre la Diète parce qu'elle avait préféré Wattenwyl pour commander les troupes fédérales, à d'Affry qu'il avait désigné lui-même pour ce poste, reçut avec colère l'envoyé suisse et refusa la garantie.

Une autre affaire porta au comble le mécontentement de Bonaparte et faillit avoir les suites les plus graves pour l'indépendance helvétique. Vainqueur de la coalition à Austerlitz, l'empereur des Français avait obtenu du roi de Prusse la cession de Neuchâtel et en avait fait don à un de ses généraux favoris, le maréchal Berthier (30 mars 1806). Des

[1] Les autres membres de la députation suisse étaient Reinhard de Zurich, Zellweger, landamman d'Appenzell, Heer, landamman de Glaris, Salis des Grisons, Reding d'Argovie, le colonel Gady (Nicolas) de Fribourg, comme secrétaire.

[2] Corresp. officielle (inédite) de Maillardoz avec d'Affry, nov. 1803.— Juin 1804.



négociants suisses, plus avides de gain que soucieux du sort de leur patrie, jetèrent dans ce pays pour 6 millions de marchandises anglaises destinées à entrer en contrebande en France, où Napoléon en avait défendu l'importation sous les peines les plus sévères. Pour calmer l'empereur, le bourgmestre André MÉRIAN, de Bâle, qui présidait alors aux destinées de la Suisse (1806), incarcéra les négociants coupables et fit rendre par la Diète un décret qui prohibait l'entrée en Suisse des marchandises anglaises, au grand détriment du commerce indigène. Avant la cession de Neuchâtel au prince Berthier, le conseil avait été donné au bourgmestre Mérian de tenter une démarche auprès de l'empereur pour obtenir la réunion de ce pays à la Suisse. Mérian trouva la démarche hasardeuse et n'osa pas s'y risquer. Mais de nouvelles idées d'annexion germaient dans l'esprit de Napoléon et trouvaient faveur auprès de certains mécontents de la Suisse, lorsque Jean de Muller, consulté par l'empereur sur cette question décisive, opposa à de mauvais conseils cette simple et mâle parole : « Les vrais Suisses ne veulent pas d'annexion. Un changement de ce genre n'aboutirait qu'à faire de la Suisse une Vendée. » Si l'on en croit quelques historiens, Jean de Muller n'aurait cependant pas soutenu ce noble langage, et se serait laissé aller, un moment du moins, à l'idée d'incorporer la Suisse au grand-duché de Bade, créé par le protecteur de la Confédération du Rhin (Rheinbund).

Aux Suisses douteux de cette époque, appartenait le ministre suisse à Paris lui-même, Constantin de Maillardoz, que sa qualité de chef provisoire de l'organisation militaire des Suisses en France et son admiration aveugle pour l'empereur mirent en opposition flagrante avec son rôle naturel de défenseur des intérêts et de l'indépendance de sa patrie et lui attirèrent des paroles sévères du landamman Mérian [1].

Instruits du mécontentement de Napoléon, l'ancien abbé de St-Gall et plusieurs moines crurent le moment propice pour recouvrer leur pouvoir temporel. Un mouvement dans ce sens se manifesta parmi le clergé et le peuple de la campagne. La cour de Rome, alors en crédit auprès de Napoléon, appuyait les prétentions de l'abbé. Mais l'ancien

[1] « J'estime, écrivait Mérian à Maillardoz, que vous avez entièrement oublié votre « position vis-à-vis du landamman et des cantons, et peut-être vos devoirs envers « la patrie » (2 janvier 1807). Maillardoz, à la lecture de cette lettre, songeait à donner sa démission; mais Reinhard, qui succédait à Mérian, l'engagea à continuer. Dans ses lettres à Mérian, Maillardoz demandait que chaque canton fût tenu de fournir à la France le quart de son contingent fédéral en hommes, et se chargeât de le recruter (30 oct. 1806). *Corresp. inédite de Maillardoz avec d'Affry.*

bailli Müller-Friedberg, devenu landamman du nouveau canton, tint tête à l'orage. Napoléon s'étant prononcé pour le maintien de la sécularisation, les agitateurs furent mis en prison, et la suppression de l'abbaye princière définitivement prononcée. Elle avait duré 1200 ans. La question des cens et de certains droits féodaux provoqua la même année des mouvements révolutionnaires dans plusieurs villages du canton de Fribourg (Aumont, Granges de Vesin, Broc, Gumefens). Dans ce canton, comme à Zurich l'année précédente, on s'étayait de la protection de l'ambassadeur de France. On dut faire occuper ces villages par des troupes.

L'année 1806 fut attristée encore par l'horrible éboulement de Goldau qui, en cinq minutes, détruisit quatre villages et engloutit 457 personnes (2 septembre).

Déjà sous le consulat de d'Affry, comme on l'a vu plus haut, la Diète suisse avait été contrainte par Napoléon de renouveler la capitulation militaire qui maintenait l'obligation pour les cantons d'entretenir sous les drapeaux français un corps de 16,000 auxiliaires. Mais le peu d'exactitude que montrait la France à payer les pensions arriérées des anciens militaires et les dispositions hostiles d'une partie des populations rendaient le recrutement très difficile dans certains cantons. Malgré toutes les entraves et toutes les défenses, beaucoup d'officiers et de soldats continuaient à s'enrôler pour l'Espagne ou pour l'Angleterre. Au commencement de l'année 1807, sur 16,000 hommes que la Suisse devait fournir à Napoléon, il en manquait environ 8000. L'ambassadeur Vial déclara au bourgmestre Hans Reinhard, de Zurich, qui remplissait les fonctions de landamman de la Suisse, que l'empereur se verrait obligé d'établir l'enrôlement forcé ou la *conscription* dans les cantons, si les quatre régiments auxiliaires ne se trouvaient pas au complet pour le mois de mai suivant. Il fallut vider les prisons et organiser une *presse* ou enrôlement forcé qui atteignit tous les mauvais sujets et tapageurs d'auberges.

On parvint à grand'peine, par ces moyens violents, à compléter les cadres de 12,000 hommes, qui allèrent rougir de leur sang les plaines de l'Allemagne, les rochers de la Calabre, en Italie, et les monts Cantabres en Espagne. Prodigues, comme toujours, du sang des Suisses, les généraux français avaient grand soin de placer leurs bataillons à l'avant-garde, où leurs uniformes rouges trompaient l'œil des populations et les faisaient prendre pour des Anglais, méprise chèrement payée plus d'une fois par les populations espagnoles ou napolitaines.

L'année 1808 commença par de beaux discours de la Diète de Lu-



cerne. L'avoyer de ce canton, Vincent Ruttimann, sixième landamman de la Suisse, et Jean de Montenach, député de Fribourg, cherchèrent à décorer la servitude présente des images de l'ancien héroïsme. La Diète assista ensuite en corps à l'anniversaire de la bataille de Sempach, où l'orateur de la fête eut la singulière idée d'associer le nom de l'ancien médiateur moral de la Suisse, Nicolas de Flüe, à celui de son médiateur politique, Napoléon. Cependant, en ce moment même, l'Helvétie se voyait contrainte à laisser à la France la petite vallée des Dappes, située au pied du Jura, dont l'empereur avait besoin pour établir une communication directe entre Paris et Genève, devenu le chef-lieu du département du Mont-Blanc.

Napoléon fut moins flatté des louanges qu'on lui avait données à Lucerne que de l'attitude belliqueuse que prit la Suisse lorsqu'une armée autrichienne s'approcha de ses frontières (avril 1809). Louis d'Affry qui, pour la seconde fois, venait de revêtir les fonctions de landamman de la Suisse, se hâta d'appeler aux armes le contingent des cantons, en confia le commandement à l'avoyer bernois Wattenwyl et donna des ordres sévères à l'endroit des journaux et des sociétés politiques d'une couleur hostile à la France. Le monastère grison de Sainte-Lucie, dans les caveaux duquel on avait découvert des tonneaux de poudre à l'adresse des Impériaux, fut occupé par les soldats de la Confédération, et l'évêque de Coire, que l'on accusait d'entretenir des intelligences avec le Tyrol autrichien, confiné à Soleure. Cet armement extraordinaire coûta à la Suisse un million et demi de francs.

Napoléon, satisfait du zèle qu'avait déployé l'autorité fédérale, en témoigna sa satisfaction au bourgmestre Reinhard, de Zurich, que d'Affry avait envoyé à Ratisbonne pour lui notifier la ferme intention de la Suisse de maintenir sa neutralité. « Si je suis vainqueur, dit-il au député zuricois, je joins le Tyrol à la Suisse. » — « Sire, le Tyrol ne convient pas à la Suisse ; mieux vaudrait lui donner la ville de Constance et faire du Tyrol un État indépendant à la façon du Vallais. »

Napoléon ayant laissé entrevoir l'idée de joindre la Suisse à l'empire germanique ou d'y créer un landamman perpétuel, l'inquiétude s'empara de nouveau des autorités fédérales et ne se calma un peu qu'à la nouvelle que l'indépendance et la neutralité de la Suisse avaient été reconnues au traité de Vienne par l'empereur des Français, lequel, à tous ses titres, ajoutait celui de *Médiateur de la Confédération suisse*, dans l'acte original de ce traité (14 oct. 1809).

Cette reconnaissance solennelle de la neutralité helvétique n'empêcha pas les armées françaises de la violer peu après à Schaffhouse, comme

elle l'avait déjà été au commencement de l'année par le passage d'un régiment français à Bâle (en mars). Les plaintes patriotiques du landamman d'Affry et les réclamations qu'il fit porter au général Molitor par son second fils Guillaume et son ami Nicolas de Gady, capitaine général des troupes fribourgeoises, demeurèrent sans résultat. Mais ce magistrat n'en infligea pas moins un blâme mérité au gouvernement bâlois pour s'être prêté complaisamment au passage des troupes françaises.

Le joug de la France, déguisé en médiation, devenait tous les jours plus écrasant, et pesait tout particulièrement sur la presse. Les journalistes les plus spirituels du temps, et sans distinction d'opinion, Zschokke, Höpfner, Muller-Friedberg, eurent à se plaindre des entraves et des rigueurs de la France qui supprimait à son gré les journaux et en faisait incarcérer les auteurs. Le Vallais, détaché déjà de la République helvétique en 1802, malgré les supplications de ses habitants, fut définitivement incorporé à la France en 1810, sous prétexte d'une entente qui aurait existé entre le Vallais et le Tyrol insurgé. Trente mille hommes, aux ordres de Berthier, prince de Neuchâtel, occupèrent ce pays (12 novembre), transformé en département du Simplon. En prenant possession du pays, Berthier, cet Éphestion du nouvel Alexandre, avait promis au nom de ce dernier d'épargner le pays, de n'y faire aucune réquisition et de payer exactement les troupes. « Les Vallaisans, dit l'historien vallaisan Furrer, ne virent se réaliser « aucune des promesses dorées du prince de Neuchâtel. Le préfet établi « par Napoléon se montra un despote sans bornes, accabla le Vallais « de contributions et se fit livrer chaque année cent hommes dont la « plupart restèrent dans les batailles de Leipzig et de Hanau [1]. »

Le même sort était réservé au Tessin. Les plaintes du peuple de ce canton, pas plus que les protestations de l'avoyer Wattenwyl (landamman de la Suisse pour l'année 1810), ne purent empêcher que ce pays ne fût subitement envahi par les troupes de Napoléon, aux ordres du général Fontanelli, dans le but d'extorquer à la Diète la cession de ses anciens bailliages italiens. Alors déjà (comme l'Autriche en 1855) la France prit pour prétexte de cette occupation inique le langage de certains journaux et la propagande des réfugiés lombards dont ce coin de terre était l'asile.

A la tyrannie politique se joignit bientôt une tyrannie commerciale extraordinaire. Napoléon réclama comme sa propriété toutes les denrées coloniales qui étaient en Suisse, et, par suite de cette mesure inique,

[1] Furrer, *Gesch. von Wallis*, 1870, I, 417.



20,000 familles se trouvèrent sans pain dans les cantons orientaux de la Suisse. Dans les villes de Genève et de Neuchâtel, annexées à la France, on brûla sur la place publique des monceaux de toile, de percale, de mousseline, de coton filé et de cuirs tannés de provenance anglaise. La prohibition des denrées coloniales de même provenance obligea les familles suisses à se passer de café et de sucre, ou de substituer à ces denrées le miel et le cacao. La moindre réclamation dans la presse ou dans la salle des Conseils était punie de la suppression du journal ou de l'exclusion du magistrat assez téméraire pour oser élever la voix contre l'arbitre des destinées de l'Europe.

Mais cette tyrannie, loin d'énerver le caractère de la nation et d'abattre le courage de ses chefs, retrempa leurs sentiments de patriotisme et de fierté nationale.

Tandis qu'en France, peuple, armée et magistrature, fascinés par la victoire, baisaient les chaînes d'or que lui imposait le despotisme de ce César d'origine étrangère; pendant qu'un cortège de rois faisait antichambre aux Tuileries ou sous la tente impériale, les premiers-nés de la liberté se montrèrent dignes d'en être les derniers représentants au milieu de l'Europe continentale.

« La Suisse, dit un historien, porta sans doute le joug qui pesait sur le continent; mais elle resta debout, elle ne rampa point; on la vit asservie, jamais servile [1]. »

L'indignation qui remplissait les cœurs fit explosion dans les plaintes éloquentes qu'exhalèrent quelques députés à la Diète de Soleure (avril 1811), présidée par l'avoyer Grimm, pour cette année landamman de la Suisse.

« Les Suisses, dit le magnanime landamman de Schwyz, Aloïs Reding, les Suisses ne sacrifieront pas pour sauver la vie ce qui est le prix de la vie, l'honneur et l'indépendance de la nation. » Le député de Zoug, le jeune et chaleureux Sidler, plus tard landamman de son canton, prononça aussi quelques paroles où l'on voulut voir des allusions hostiles à la France et à son puissant monarque.

Ces paroles et l'attitude de la Diète allumèrent la colère de Napoléon. L'audacieux conquérant, accoutumé à briser tous les obstacles et qui venait encore récemment de précipiter le pape Pie VII de son trône dans une prison, ne comprenait pas la témérité du petit peuple qui osait lui résister en face. « On me jette le gant, dit-il aux députés suisses qui étaient accourus le féliciter sur la naissance de son fils, le petit roi

[1] Monnard, *Hist. de la Confédération*, XVIII, 186.

de Rome. J'enverrai 50,000 hommes. J'ai écrasé les Russes, je viendrai bien à bout de la Suisse. Un beau jour, à minuit, je signe la réunion de votre pays à la France. » Pour apaiser l'empereur, la Diète dut lui envoyer le texte du discours de Sidler et mettre les paroles de Reding sur le compte des souvenirs historiques. On ne mentionna l'affaire du Tessin qu'en termes vagues et enveloppés de protestations de dévouement à S. M.

Mais la fortune, si longtemps propice à Napoléon, abandonna tout à coup ses drapeaux. Le géant des combats s'engagea dans cette terrible campagne de Russie (1812), où d'une armée composée de 600 mille hommes de toutes nations, il en revint à peine 50,000.

La Confédération seule perdit 6 à 8000 hommes sur les 14,000 qui se couvrirent de gloire aux journées de Polocsk, de Borizoff et au passage de la Bérésina (d'octobre à novembre). Les généraux français qui ont écrit l'histoire de cette campagne n'ont qu'une voix pour célébrer l'héroïsme des Suisses et disent *qu'ils méritaient tous la croix d'honneur*. L'un de ces braves, Charles d'Affry, fils aîné du landamman et colonel du 4e régiment, adressa un rapport détaillé sur la conduite de ses soldats au landamman de la Suisse pour l'année 1812, qui était Pierre Bourckhardt, bourgmestre de Bâle.

La bataille acharnée de Leipzig, livrée les 16, 18, 19 octobre 1813, acheva de briser la puissance du colosse en Europe et inspira pour la première fois au Nabuchodonosor moderne des pensées de ménagement et de concession.

Le bourgmestre Reinhard, de Zurich, landamman de la Suisse pour la seconde fois, saisit habilement l'occasion pour faire restituer à la Suisse le Tessin annexé depuis trois ans au royaume d'Italie. Mais trop confiant encore en l'étoile de Napoléon, il refusa de proclamer la *neutralité absolue* du corps helvétique, en l'appuyant d'un armement général comme le voulait l'avoyer bernois de Mulinen. Plus tard, apprenant que les souverains alliés, Alexandre Ier de Russie, François Ier d'Autriche, et Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, se préparaient à pénétrer en France par le territoire helvétique, Reinhard fit alors proclamer à la Diète de Zurich la neutralité helvétique. Cette déclaration tardive ne satisfit pas les souverains : « Votre neutralité, dirent-ils, il fallait la faire « respecter par la France. L'empereur compte encore à l'heure qu'il est « de vos soldats sous ses drapeaux et des partisans dans vos Conseils. » La Diète et son chef se berçaient néanmoins encore de l'espoir que le sol helvétique ne serait pas violé. Plusieurs des principaux magistrats de la Suisse, Wieland de Bâle, Ruttimann de Lucerne, Aloïs Reding de



Schwyz et le trésorier Escher de Zurich avaient été envoyés auprès de Napoléon et des souverains alliés pour leur notifier la décision prise à la Diète de Zurich. Reinhard avait une telle confiance dans l'issue de cette démarche que Mulinen et le Petit Conseil de Berne eurent beaucoup de peine à décider le landamman de la Suisse à lever 12,000 hommes, dont il remit le commandement à l'ancien landamman de Wattenwyl. Mais tous les efforts de ce général pour obtenir des pleins pouvoirs et des levées plus considérables, demeurèrent infructueux [1].

La question de la neutralité s'agitait, dans l'intervalle, sous la tente des souverains où, pendant que César La Harpe et Henri Jomini plaidaient la cause de l'inviolabilité de la Suisse, un comité de patriciens révolutionnaires, assemblé à Waldshout et dont faisait partie Charles-Louis de Haller, pressait, au contraire, l'entrée des armées autrichiennes et le rétablissement de l'ancienne Suisse. Les généraux autrichiens, de leur côté, le prince de Schwarzenberg entre autres, tenaient à passer par la Suisse pour des raisons stratégiques. L'empereur Alexandre s'était prononcé pour la neutralité. Mais l'absence de ce monarque, en séjour à Carlsruhe, favorisait les ennemis de la neutralité de la Suisse. Le comité réactionnaire de Waldshout l'emporte. En dépit des protestations du colonel moratois Herrenschwand, qui commandait à Bâle, 160,000 Autrichiens s'approchent de cette place; tels autrefois les Armagnacs. Comme leurs ancêtres aussi, les soldats de Wattenwyl demandent à combattre et à mourir. Les Bâlois partagent leur héroïsme. L'aspect seul de ces hommes résolus eût suffi peut-être pour empêcher l'invasion. Mais craignant pour son pays les suites d'une lutte par trop inégale, Wattenwyl, au lieu de combattre, se replie et congédie ses soldats par une proclamation qui fait couler des larmes de désespoir des yeux de ces braves. Un grand nombre brisent leurs armes ; l'officier vaudois chargé de défendre le passage du Rhin à Églisau, Guiguer de Prangins, ne consent à se retirer que sur l'ordre écrit du général en chef (21 décembre 1813). Wattenwyl a été accusé de lâcheté et de trahison. Ces accusations sont injustes et la conduite de cet homme de bien, depuis les jours de Neueneck, où il avait combattu avec courage, jusqu'à sa mort, doit écarter de lui tout soupçon de ce genre. Le blâme, s'il en mérite un, tombe avant tout sur ceux qui lui refusèrent les moyens de résister efficacement aux forces étrangères.

[1] Le biographe de Reinhard, Charles de Muralt, n'ose dire si ce fut avarice ou pusillanimité. Voir : Hans van Reinhard, *Bürgermeister des eidgen. Standes Zürich und Landammann der Schweiz*. Zurich, 1839, p. 239.

Le passage des alliés s'effectua sans difficultés à travers la Suisse, et par les villes de Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne et Genève (du 21 au 30 décembre). Ces troupes observaient une exacte discipline; mais la fièvre nerveuse qu'elles traînaient à leur suite engendra une grande mortalité et fit beaucoup de victimes.

Le passage des Autrichiens eut de graves conséquences en politique. Malgré l'esprit bienveillant de l'empereur Alexandre et de son libéral ministre Capo d'Istria, résidant à Zurich, et plus tard président de la république grecque, l'influence des rois alliés s'exerça en partie dans le sens du comité de Waldshout, favorisé par le prince de Metternich, le tout-puissant ministre de l'empereur d'Autriche.

Avant même que l'armée autrichienne eût mis le pied sur le sol suisse, un envoyé de Metternich, le diplomate saxon Senft-Pilsach, travaillait à opérer une restauration à Berne. Le Petit Conseil eut le courage de résister à la pression, fortifié qu'il était dans sa résistance par l'avoyer de Mulinen et son collègue Wattenwyl, revenu de sa malheureuse campagne. Mais travaillé par le comité de Waldshout et le Conseil d'État, le Grand Conseil vota l'abolition de l'Acte de médiation et le retour de l'ancien ordre de choses (23 décembre 1813).

A peine restauré, le patriciat, sans souci des droits acquis et de l'opinion publique, réclamait la propriété de Vaud et d'Argovie. Le général autrichien Bubna reçut l'ordre de sa cour de faire rentrer le pays de Vaud sous la domination bernoise. Mais l'opposition unanime du peuple vaudois et la fermeté de ses chefs, Henri Monod, Jules Muret, Auguste Pidou, empêchèrent l'exécution de cet ordre. Les anciennes familles féodales elles-mêmes, que la révolution avait dépouillées de leurs privilèges, firent cause commune avec le peuple. Rovéréa, le chef de la légion fidèle et ancien compagnon d'armes de Bubna, déclara sans détour au général que la domination de Berne était devenue impossible dans ce pays.

L'entrée des alliés eut pour heureux effet la délivrance de Genève, Vallais et Neuchâtel. La garnison de Genève capitula entre les mains du général autrichien Bubna (le 31 décembre). Quinze années de domination étrangère avaient passé sur cette ville sans y altérer l'esprit national. Genève releva avec bonheur ses institutions républicaines et sollicita une garnison suisse, « premier pas vers cette réunion à la Con- « fédération si vivement désirée par les Genevois[1]. »

[1] Rilliet de Candolle, *La Restauration de la République de Genève*, 1849, p. 111. Jullien, *Histoire de Genève*, I, 85, III, 498.



Un bataillon, formé de compagnies fribourgeoises et soleuroises, commandé par le colonel Girard, l'un des frères du célèbre cordelier de ce nom, prit possession de cette ville (1er juin 1814), au milieu d'un enthousiasme indescriptible, auquel un éminent historien, Charles de Sismondi, prêta sa voix éloquente et rappela l'alliance conclue trois siècles auparavant avec ces mêmes Fribourgeois, « premiers pères et « protecteurs de la liberté genevoise. » Quelques semaines après, trois députés, Saladin, de Budé et Schmidtmeyer reçurent pleins pouvoirs pour traiter de l'entrée de Genève dans la Confédération. Le premier syndic Des Arts et deux autres magistrats furent les premiers représentants de Genève au sein de la Diète helvétique.

Le pays de Neuchâtel, cédé par la Prusse au prince Alexandre Berthier, avait été doté, sous l'administration de ce dernier, de ponts et de routes remarquables. Mais le régime du bon plaisir et la conscription militaire avaient bien atténué les bienfaits de ce règne. Au bout de huit ans, Neuchâtel, sans avoir jamais vu son prince français, rentra d'autant plus volontiers sous le sceptre de la Prusse que le roi Frédéric-Guillaume III acquiesça au vœu des quatre bourgeoisies qui demandaient une réunion à la Suisse entière, au lieu de l'alliance partielle qui avait existé précédemment.

La Diète fédérale, en revanche, ne consentit pas sans peine à l'annexion d'un pays dont la double existence comme canton et principauté pouvait donner lieu à des conflits et faire craindre des complications pour l'avenir. L'acte d'union, bien que réclamé par le Conseil d'État de Neuchâtel et le baron de Chambrier d'Oleyres, commissaire du roi de Prusse, ne fut définitivement signé que le 6 avril 1815. Neuchâtel forma alors le 21e canton de la Confédération et prit rang entre le Vallais et Genève, formant l'un le 20e et l'autre le 22e membre de la ligue helvétique. Henri de Sandoz-Rollin, conseiller d'État de Neuchâtel, fut le premier député de ce canton à la Diète.

Le Vallais ne fut abandonné par les Français qu'après plusieurs tentatives pour s'y maintenir ou pour le reprendre. Un corps autrichien, aux ordres du colonel Simbschen, força le roi de Naples, Murat, beau-frère de Napoléon, à repasser le Simplon. Les Vallaisans contribuèrent à la défense de leur frontière contre les Français, et réclamèrent ensuite leur réunion à la Suisse par une députation de trois membres, de Sépibus, de Courten, de Lavallaz (mai-juin 1814)[1].

L'entrée des alliés en Suisse amena l'annulation de l'Acte de média-

[1] Fetscherin, *Eidgen. Abschiede aus den Jahren 1814-1848*, I, 139.

tion, décrié à la fois comme une importation étrangère et comme l'œuvre de Napoléon. Dès le 29 décembre 1813, une diète de dix cantons, présidée par Reinhard, à Zurich, avait déclaré cet acte dissous. Le plan de Reinhard était de donner à la Suisse un nouvel acte fédéral basé, comme le précédent, sur l'*égalité des droits* et sur l'indépendance des anciens et nouveaux cantons. L'organisation judiciaire était aussi maintenue. Mais les patriciens bernois, dont ce plan détruisait tous les projets, formèrent une ligue avec ceux de Soleure, de Fribourg et de Lucerne, pour le rétablissement des XIII cantons.

Des révolutions eurent lieu dans ces trois villes. A Soleure, les membres encore vivants de l'ancien gouvernement, les Gloutz en tête, s'emparèrent de l'hôtel de ville, ainsi que de l'arsenal, et firent occuper Olten, foyer du parti démocratique (dans la nuit du 8 au 9 janvier). Une tentative des campagnards pour culbuter le gouvernement du 8 janvier échoua (2 juin). Appuyé sur les baïonnettes bernoises, le gouvernement, contrairement aux sages conseils de l'avoyer d'Aregger, frappa de l'exil et de l'amende onze chefs du parti démocratique, entre autres Joseph Munzinger d'Olten, dont l'énergie, tempérée de bon sens et de circonspection, devait briller plus tard dans la sphère cantonale et fédérale. L'historien national Gloutz-Blozheim, qui, en haine de Napoléon, avait coopéré au rétablissement du patriciat, puis s'était rallié au mouvement démocratique en voyant les patriciens à l'œuvre, partagea le sort des chefs de l'insurrection. Ces rigueurs ne firent qu'irriter le peuple des campagnes. Une amnistie décrétée pour la forme ne parvint pas à ramener les esprits. Un nouveau mouvement éclata le 12 novembre, mais fut de nouveau réprimé par les baïonnettes bernoises. Le plus compromis des démocrates, le colonel Charles Schmid, fut condamné à mort et eut à subir toutes les angoisses du supplice avant de recevoir la nouvelle de sa grâce.

A Fribourg, la révolution se fit avec des apparences plus légales (14 janvier 1814). La proposition d'annuler l'Acte de médiation, présentée inopinément en Grand Conseil, et en l'absence du populaire avoyer Joseph de Diesbach, envoyé à la Diète de Zurich, passa à la majorité de 26 membres, tous patriciens, contre 25, tous campagnards, sauf deux nobles (Praroman et Castella). La noblesse en général continuait à faire cause commune avec les bourgeois et les paysans contre les patriciens, dirigés par l'ambitieux Jean de Montenach, principal auteur du 14 janvier. Plusieurs communes, Bulle, Romont, Châtel-St-Denis et Morat, protestèrent contre ce coup d'État ; on y envoya des troupes aux ordres du colonel Girard et du commissaire du gouvernement, l'archiviste François d'Uffleger, qui disait en patois aux paysans de la Gruyère : « Vous êtes faits pour traire les vaches et non pour « gouverner[1]. » Plusieurs citoyens courageux, entre autres François Duc, l'ancien révolutionnaire et correspondant de Brune en 1798, Guillaume d'Affry, Joseph de Praroman, l'avocat Nicolas Chappuis, Constantin Blanc, Louis d'Épinay, le président Wicky, l'ancien conseiller Combaz, l'avocat Louis Fournier, le même qui figura depuis à la tête du Sonderbund, réclamèrent auprès des représentants des puissances contre le rétablissement du patriciat. Mais leurs démarches échouèrent contre l'opiniâtre résistance du nouveau gouvernement ; la protection des ambassadeurs autrichien et russe ne parvint pas même à les dérober à l'amende, à la prison et à la privation des droits politiques (24 décembre 1814). Les auteurs de la restauration, le conseiller d'État Jean de Montenach et le chancelier d'Appenthel, publiciste distingué, cherchèrent plus tard à justifier le rétablissement du patriciat par la nécessité d'opposer une digue à l'ultramontanisme de la majorité du Grand Conseil et aux tendances rétrogrades des campagnes sous l'Acte de médiation. Ces tendances étaient telles que l'évêque Guisolan avait eu le crédit non seulement de supprimer de fait le conseil d'éducation établi par la constitution, mais de se faire rendre la nomination des instituteurs au moyen du *placet* ou permis d'enseigner exigé de chaque candidat à l'enseignement.

A Lucerne, un certain nombre de patriciens (des Pfyffer, Gœldlin, Segesser) s'emparèrent de l'arsenal et de l'hôtel de ville. De connivence avec eux, l'ancien magistrat helvétique, le landamman Vincent Ruttimann fit poser les armes à 300 miliciens de la campagne qui se disposaient à attaquer les réactionnaires (15 février). L'avoyer campagnard et libéral Krauer, éliminé avec ses amis politiques, passa plusieurs semaines sur la paille d'une prison. Le même sort était réservé à d'autres magistrats démocrates et au docteur Troxler, coupables de résistance au coup d'État de l'aristocratie.

Un mouvement plus violent encore s'était accompli à Coire où 2 à 300 paysans firent irruption dans la salle du Grand Conseil. Le baron de Salis-Zizers qui les commandait força le gouvernement de rétablir les anciennes ligues grisonnes et fit même voter la rupture du lien fédéral avec la Suisse (4 janvier 1814). Trois magistrats patriotes,

[1] « Vos ites fei por aria et pa po guverna. » On prétend qu'un paysan madré et spirituel lui répondit : Mais traire et gouverner ne sont-ils pas synonymes ? (aria e guverna lè to parei). En patois, le mot *guverna* désigne en effet tous les soins donnés au bétail.

Tscharner, Planta et Sprecher réussirent cependant à maîtriser le mouvement et à empêcher la séparation.

Le Tessin, troublé par la guerre civile et la révolte de quelques districts contre le gouvernement, était occupé par les troupes fédérales aux ordres du colonel lucernois de Sonnenberg. Les commissaires fédéraux se succédaient dans ce canton sans parvenir à y rétablir l'ordre. Sonnenberg seul montra de la fermeté et avec quelques cents hommes tint tête à 15,000 insurgés, mais ne put les empêcher d'occuper à plusieurs reprises Bellinzona et Lugano, où le sang coula dans les rues. Un nouveau commissaire plus énergique, le conseiller J.-Jacques Hirzel de Zurich, s'appuyant sur Sonnenberg, rétablit l'ordre. Mais ce fut pour imposer au Tessin une constitution qui créait l'aristocratie corruptrice des *illustrissimi signori*. Les chefs de la guerre civile, Airoldi, Rusconi, Stoppani, furent jetés en prison où on trouva le dernier percé de coups de couteau qu'il s'était donnés lui-même ou qu'il avait reçus d'une main restée inconnue.

L'esprit de réaction s'étendit à tous les cantons auxquels la révolution avait fait perdre quelque propriété ou droit souverain. Pendant que Berne revendique Vaud et Argovie qui lèvent des troupes pour protéger leur indépendance, Uri revendique la Levantine unie au Tessin, Schwyz, la Marche, Uznach, Sargans annexés à St-Gall. L'abbé de St-Gall, de son côté, proteste contre la sécularisation de sa principauté (13 mars 1814).

La Diète de Zurich, sous Reinhard, écarta toutes ces réclamations. Mais Berne lui opposa une diète séparée. Huit des plus anciens cantons se réunirent à Lucerne, présidés par l'avoyer Ruttimann [1].

La Suisse offrit alors un spectacle bien déplorable; c'était celui de deux diètes hostiles invoquant chacune l'appui des puissances étrangères. Ces dernières, dont l'attitude en cette circonstance fait autant d'honneur à leur loyauté qu'à leur libéralisme, mirent fin à ce scandale, en ordonnant à la diète séparée de Lucerne de se dissoudre. Les députés de Berne et de Fribourg essayèrent bien encore de résister. Mais l'avoyer lucernois Ruttimann, qui présidait ce Sonderbund, leva la séance.

Toute la Suisse alors se réunit le 6 avril à Zurich pour élaborer un nouveau pacte qui consacrait l'indépendance des 19 États de l'Acte de médiation, plus, des trois nouveaux cantons de Vallais, Neuchâtel et Genève.

[1] C'étaient Uri, Schwyz, Underwald, Lucerne, Berne, Zoug, Fribourg et Soleure. Meyer de Knonau, *Handbuch der Geschichte der Eidgenossenschaft*, II, 749.



Mais la Suisse, envahie par les Alliés, n'avait pas recouvré le droit de disposer librement de ses destinées. Le nouveau pacte dut être soumis à la sanction des souverains réunis en congrès à Vienne pour régler le sort de l'Europe bouleversée par les événements des quinze dernières années. Le corps helvétique s'y fit représenter par trois députés, dont l'un, le circonspect Reinhard, défendit le pacte tel qu'il était sorti des délibérations de Zurich, tandis que le fougueux et subtil Jean de Montenach travaillait à restaurer la vieille ligue des XIII cantons et formula même un jour le vœu de voir établir une république distincte, composée des quatre cantons aristocratiques avec Berne pour Vorort. A côté des députés fédéraux, il y avait un délégué bernois, Zeerleder, chargé de soutenir les prétentions de son gouvernement sur Vaud et Argovie. Mais Berne comptait sans César de La Harpe, Jomini et leur puissant protecteur, l'empereur de Russie. Argovie, dont la cause était identique à celle de Vaud, se fit représenter par l'ancien ministre helvétique Rengger. « L'Argovie, » écrivait ce dernier à Castlereagh, le ministre anglais qui représentait Georges III à Vienne, « ne se lais« sera incorporer à Berne que par les baïonnettes. »

Après de nombreux pourparlers, le congrès confirma *in globo* l'acte fédéral conçu à Zurich; mais, comme il l'avait fait pour d'autres États, il disposa sans façon de plusieurs contrées et territoires. Ainsi, pour indemniser Berne de la perte de Vaud et d'Argovie, on réunit à son territoire la ville de Bienne et le Jura ou ancien évêché de Bâle, sans tenir compte de la différence de langue et de religion et contre le vœu formel exprimé par les habitants de ce dernier pays de former un canton distinct [1]. L'annexion de Gersau au canton de Schwyz avait été votée en Diète par 17 voix contre 6 favorables au maintien de cette république microscopique, la plus petite du globe, et qui avait 700 ans d'existence [2].

Genève reçut un accroissement considérable par la réunion de Versoix, Carouge et onze communes catholiques détachées de la Savoie. Trois provinces de ce dernier pays, le Chablais, le Faucigny et le Genevois, demandaient à être suisses; elles avaient fait partie du territoire

[1] Rengger, alors à Vienne, avait cherché en vain à gagner le premier ministre de Prusse, Hardenberg, à l'idée de joindre l'Ajoie ou pays de Porrentruy au canton de Neuchâtel. Lettre de Rengger à Feer, dans l'ouvrage cité : *Leben und Briefwechsel von Albrecht Rengger*, II, 209. Cette lettre est datée du 11 janvier 1815.

[2] On a parlé d'une république composée de 12 maisons dans les Grisons; c'est la commune de Guscha, qui n'avait avec les Grisons qu'un traité d'alliance. Mais ce village, si escarpé qu'aucun cheval ne peut y parvenir et où les mères, dit-on, attachent leurs enfants quand elles doivent sortir de la maison, n'a pas d'histoire.

helvétique au XVI[me] siècle, et l'incorporation de ces contrées eût donné à la Confédération tout le bassin du Léman avec la frontière militaire dont elle avait besoin pour défendre son indépendance. Mais la Suisse, imprévoyante et divisée, se borna à stipuler la neutralité de ces provinces, avec la faculté de les occuper en cas de guerre. Même le pays de Gex, dont l'habile et généreux diplomate genevois, M. Pictet de Rochemont, avait obtenu d'abord la cession ou plutôt la restitution à la Suisse, demeura réuni à la France. M. Pictet obtint, en revanche, à Paris, la démolition de la forteresse d'Huningue et la reconnaissance de l'intégrité du territoire helvétique.

Mais au moment où les affaires suisses étaient en train de recevoir une solution définitive à Vienne, Napoléon, relégué par les souverains à l'île d'Elbe (depuis le 20 avril 1814), s'échappait de sa prison et rentrait en France aux acclamations de l'armée, qui passa en majeure partie du camp des Bourbons dans celui de l'empereur. Presque seuls, les régiments suisses, entre autres celui que commandait Charles d'Affry, un des héros de la Bérésina, résistèrent à l'entraînement général et demeurèrent fidèles au serment prêté à Louis XVIII. La crainte que le retour de Napoléon ne fît courir de nouveaux périls à la neutralité helvétique, engagea la Diète à mettre sur pied une armée de 30,000 hommes, placée sous les ordres du vieux général Bachmann, de Glaris, qui avait battu les troupes helvétiques en 1802. Mais la fameuse bataille de Waterloo (16-18 juin) et la captivité de Napoléon à l'île de Sainte-Hélène vinrent mettre un terme aux aventures inouïes de cet homme unique dans l'histoire.

La France se vit alors envahie pour la seconde fois par les alliés. La Suisse fût sans doute restée neutre sans les provocations des troupes françaises. Pendant que les unes pillaient des villages de l'ancien évêché de Bâle et attaquaient les avant-postes de l'armée fédérale, le général français Barbanègre lançait plusieurs bombes sur la ville de Bâle sans avertissements préliminaires. La Diète se borna d'abord à protester contre ces violences. Mais influencée par des officiers ambitieux de jouer un rôle, la Confédération eut la faiblesse de joindre ses troupes à celles des ennemis de Napoléon. Vingt-cinq mille hommes, placés sous le commandement en chef de Bachmann, avec deux patriciens fribourgeois, Nicolas Castella de Berlens pour major général et Nicolas de Gady comme chef de division, pénétrèrent dans la Franche-Comté. Un autre corps de 6000 hommes, sous Charles d'Affry, coopérait au siège de Huningue formé par les Autrichiens, aux ordres de l'archiduc Jean, frère du prince Charles (28 août).



L'invasion de la Franche-Comté a été qualifiée par les historiens français de « coup de pied de l'âne au lion mourant. » Ce qui est sûr, c'est qu'elle a laissé des souvenirs fâcheux chez nos voisins et anciens alliés, où nos soldats ne s'étaient pas bornés à des réquisitions de vivres. Il y eut plusieurs villages de brûlés[1]. L'invasion de la Franche-Comté fut accompagnée de mesures vexatoires contre les membres de la famille Bonaparte qui avaient cherché un asile sur le sol helvétique. L'ex-reine de Hollande, Hortense Beauharnais, la mère de Louis-Napoléon, n'obtint qu'à grand'peine et sur la recommandation des puissances, l'autorisation de séjourner à Arenenberg, aux bords du lac de Constance.

L'ex-roi d'Espagne, Joseph, frère de Napoléon, établi au château de Prangins, dans le canton de Vaud, dut s'enfuir pour échapper à l'ordre d'arrestation donné par la Diète à la requête des gouvernements de Russie et de France. Le colonel Louis Girard, de Fribourg, chargé de procéder à l'arrestation, trouva la cage vide et l'oiseau envolé.

Pendant le siège même d'Huningue, la *longue Diète*, ainsi nommée parce qu'elle siégeait à Zurich depuis plus d'un an (d'avril 1814 à août 1815), déclara en vigueur le nouveau pacte fédéral. Un seul État, le demi-canton du Nidwald, travaillé par Käsli, le curé de Beckenried, et par le comité réactionnaire de Waldshout, Charles-Louis de Haller en tête, refusa de l'accepter et montrait la même aversion pour le nouveau pacte que pour la constitution helvétique[2]. Les ambassadeurs des puissances et le nonce lui-même, à la demande de ces dernières, usèrent en vain de leur influence pour les engager à se soumettre. L'envoi seul de 600 hommes, accompagnés de commissaires fédéraux, put faire revenir ce peuple indomptable à d'autres sentiments; dans deux landsgemeindes consécutives, Nidwald enfin vota l'adoption du pacte (30 août 1815). Mais pour le punir de sa résistance opiniâtre, on lui ôta la vallée d'Engelberg, qui fut incorporée à l'Obwald. Le chef ostensible de la résistance, Durrer de Beckenried, eut à subir un châtiment rigoureux et fut condamné à 25 ans de détention, 3000 francs d'amende, à l'amende honorable et au pilori.

Quelques jours avant la soumission du Nidwald, le 17 août 1815, c'est-à-dire la 524[me] année depuis la première alliance, un nouveau et solennel serment avait été prêté à Zurich par les députés de tous les

[1] Fleury, *Franc-Comtois et Suisses*. Besançon, 1869, 146.
[2] *Correspondance de Haller avec le landamman Würsch*. Lausanne, 1878; le Pacte de 1815 y est appelé le garrot zuricois, du nom du garrot espagnol.

cantons, sous la présidence du bourgmestre David de Wyss et en présence de l'archiduc Jean d'Autriche.

Heureux du triomphe de son indépendance, le canton de Vaud honora par une ovation solennelle son grand citoyen César La Harpe. Le diplomate russe, Capo d'Istria, reçut la bourgeoisie d'honneur de Vaud et de Genève pour les services rendus à ces deux cantons et l'opposition qu'il avait faite à Talleyrand, ancien ministre de Napoléon, devenu celui de Louis XVIII et qui appuyait les prétentions bernoises. Capo d'Istria avait encore bien mérité de la Suisse en empêchant un trop grand développement du cantonalisme : « un lien trop lâche, » disait-il, « perdrait la Suisse. »

Dès la première année de son émancipation, le canton de Vaud avait adopté le vert et le blanc pour ses couleurs, avec cette devise : « Liberté et patrie. » — Le Vallais ajouta 6 étoiles figurant les dixains du Bas aux 7 étoiles du Haut qui brillaient sur son écusson argent et pourpre.

L'Acte de médiation n'avait pas osé ou pas jugé à propos de reprendre les anciennes couleurs de la Confédération, la *croix d'argent sur un fond pourpre*. Sur la proposition du premier landamman de la Suisse, la Diète, dans sa séance du 5 juin 1803, s'était bornée à remplacer la figure de Guillaume Tell par celle d'un vieux Suisse armé de la hallebarde et penché sur l'écusson fédéral, comme pour le défendre. Mais à la Diète du 16 avril 1814, 17 cantons se prononcèrent pour le rétablissement des anciennes couleurs avec la légende : « Confédération suisse, » adoptée déjà en 1803 [1]. Le 4 juillet 1815, l'écusson rouge et blanc fut définitivement accepté par la Diète.

[1] Uri demandait le maintien de l'image de Guillaume Tell, comme tenant de l'écusson fédéral. Fribourg prenait l'affaire *ad referendum* et Berne se réservait le protocole ouvert. Stanz, *Wappen der Schw. Eidgenossenschaft*, 654. Berne, 1867. Fetscherin, *Eidgen. Abschiede* von 1814 bis 1848, 25, 363.

---

# CHAPITRE III

## TEMPS DE LA RESTAURATION

(DE 1815 À 1830)

**1. Le Pacte de 1815.— Constitutions cantonales. – Le patriciat s'appuie sur les capitulations militaires et les jésuites. — Établissement de ces derniers à Fribourg.— Lutte du libéralisme contre l'absolutisme religieux et politique.— Monuments et institutions remarquables de cette époque.— Mouvements démocratiques, avant-coureurs d'une révolution.**

Le Pacte de 1815, inférieur à l'Acte de médiation au point de vue de l'unité nationale comme à celui des droits des citoyens, établissait une Confédération de 22 cantons avec trois Vororts ou Directoires alternatifs qui étaient Berne, Zurich et Lucerne. La charge de landamman de la Suisse, illustrée par les d'Affry, Wattenwyl et Reinhard, était supprimée. L'avantage de deux voix accordé aux six grands cantons leur était enlevé. La Diète de la vieille Suisse reparaissait avec tout son cortége d'instructions, de protocoles ouverts, de referendum qui entravaient la marche des délibérations et ajournaient pendant des années entières la solution des questions les plus importantes. La liberté des cultes et le droit de libre établissement, garantis dans la constitution unitaire, avaient disparu du nouveau Pacte. En revanche, un article introduit à l'instigation du nonce Testaferrata, l'article 12, garantissait l'existence sans distinction de tous les couvents qui existaient sur le sol helvétique, au nombre de 116 [1]. Pour suppléer à l'unité, on avait imaginé des concordats entre cantons. Mais ces concordats devaient être une nouvelle source de conflits. Le régime de l'Acte de médiation avait donné une certaine satisfaction aux intérêts intellectuels. En même temps qu'il ouvrait l'École polytechnique de Paris à 20 jeunes gens, il faisait des établissements de Fellenberg à

[1] L'article était ainsi conçu : L'existence des couvents, des chapitres, en tant qu'elle dépend des gouvernements des cantons, est garantie ; leurs biens sont soumis aux charges publiques comme les autres propriétés particulières.

Hofwyl et de Pestalozzi à Yverdon l'objet de sa sollicitude et d'une enquête officielle réclamée par ces deux chefs d'école (1807 et 1809). Mais on aurait demandé en vain une disposition de ce genre au régime essentiellement cantonaliste de 1815.

L'égalité des citoyens, proclamée par le régime unitaire et maintenue par l'Acte de médiation, avait fait place à un système équivoque qui n'était ni la démocratie ni le rétablissement de l'ancien ordre de choses. « La Confédération, disait l'article 7, reconnaît ce principe que « depuis qu'il n'y a plus de sujets en Suisse, la jouissance des droits « politiques ne pourra jamais être le privilége exclusif d'une classe de « citoyens. » S'étayant de ces termes élastiques, les constitutions cantonales en avaient pris occasion d'être moins libérales encore. Celles qui ne consacraient pas l'existence d'un patriciat, statuaient le renouvellement des grands conseils par eux-mêmes, l'inamovibilité ou la longue durée des fonctions, la confusion des pouvoirs, la censure des écrits et le huis-clos des assemblées délibérantes. Le droit de pétition n'était garanti que dans quelques cantons. Dans les États aristocratiques, on avait eu l'air d'accorder une représentation au peuple, mais les délégués de la bourgeoisie et des communes rurales étaient très inférieurs en nombre à ceux de l'aristocratie. Ainsi, sur 299 membres dont se composait le grand conseil de Berne, il n'y en avait que 99 qui ne fussent pas patriciens ou bourgeois de la capitale. A Fribourg, où le grand conseil comptait 144 membres, la constitution accordait 36 députés aux simples bourgeois et aux campagnards. Mais il n'y en avait en réalité que 20 qui appartinssent réellement aux plébéiens qu'ils étaient censés représenter. Quant aux préfets des districts, ils étaient à Fribourg, comme à Berne et à Zurich, tous tirés des rangs de la bourgeoisie privilégiée.

A Lucerne, on avait fait une part plus équitable aux petites villes et campagnes qui élisaient 50 députés sur 100. A Soleure, la ville avait 44 députés, le reste du canton 22 et le grand conseil en désignait lui-même 35 dont 24 de la ville et 11 de la campagne.

Les cantons purement démocratiques, Uri, Schwyz, Underwald, Glaris, Appenzell, avaient rétabli leurs landsgemeinden. L'égalité des citoyens y régnait, sauf à Schwyz, dont l'ancien pays s'était attribué une plus forte représentation que les *marches* ou districts extérieurs et n'avait pas craint d'exclure des fonctions publiques les citoyens de date récente, appelés *Beisassen, Landsassen.* A Zoug, la landsgemeinde, dont l'Acte de médiation avait doté ce canton, se vit privée de ses attributions essentielles et réduite à l'état de machine électorale au service des gouvernants. Les Grisons, le plus bigarré des cantons par la variété des idiomes et des coutumes et où l'âge du vote était fixé à 17 ans, les juridictions et communes élisaient librement leurs députés au grand conseil et avaient le droit de discuter, d'accepter ou de rejeter les lois projetées par les autorités cantonales.



Pareils aux anciens districts de Schwyz, les sept dizains du Haut-Vallais avaient repris leur ancienne prépondérance sur ceux du Bas-Vallais, en dépit de la supériorité numérique de ce dernier. Plus rapprochés des cantons démocratiques, St-Gall, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud, inclinaient au gouvernement des riches, dont l'influence ne se faisait nullement plus sentir qu'en Thurgovie, où il dégénérait en véritable ploutocratie. Un système électoral des plus compliqués venait encore s'ajouter aux autres causes d'impopularité de ce système. L'esprit confessionnel, attiédi sous l'Acte de médiation, avait pris un nouvel essor sous l'empire de la restauration, et s'était traduit par la division des grands conseils des États *paritétiques*[1], St-Gall, Argovie et Grisons en corps ou colléges distincts, pour la direction des affaires de culte et d'école.

Dans la plupart des cantons tout s'était fait par la volonté des hommes influents; personne n'avait songé à consulter le peuple, ni à lui soumettre les nouvelles constitutions.

« L'arbitraire, comme dit le plus récent historien du droit fédéral, « avait présidé à l'œuvre de la restauration, attentive seulement à « sauver les apparences et se donner un cachet de légitimité, à faire « sonner bien haut les droits du pouvoir et à se couvrir du prestige des « anciens titres. Ce régime n'avait qu'un seul avantage réel, celui du « bon marché, car le principe des hommes d'État d'alors était que les « emplois publics doivent être acceptés pour l'honneur, principe dont « l'application leur était d'autant plus facile qu'ils appartenaient, pour « la plupart, aux classes aisées. L'administration publique tout entière « était fondée sur l'économie, et de même qu'on se gardait comme du « feu d'imposer de nouvelles charges au peuple, on ne voyait pas non « plus la nécessité de se livrer à des entreprises coûteuses d'utilité publi- « que. Les gouvernants estimaient avoir mis le comble à leur sagesse « s'ils avaient accru le trésor public[2]. »

Au point de vue moral et politique, l'idéal des magistrats du temps est la prédominance des classes supérieures ou de la bureaucratie, avec le dessein avoué de faire le bonheur du peuple, mais sans lui. « Tout pour le

[1] On appelle ainsi en Suisse les cantons où le gouvernement est divisé d'après les confessions.

[2] Meyer (Johannes), *Gesch. des schweizerischen Bundesrechtes*. Winterthour, II, 34.

peuple et rien par lui, » telle était la maxime de cette aristocratie mitigée, de ce gouvernement qui revêtait un cachet paternel, du moins chez les esprits élevés. Car dans presque tous les cantons on trouvait de ces hommes d'élite que distinguaient la probité, la loyauté et une dignité de maintien et de conduite rares que rehaussait la gravité du costume officiel, composé du manteau noir, du rabat, de l'épée et du chapeau à claque.

Mais le désintéressement des patriciens et des autres gouvernants de la restauration n'allait pas jusqu'à dédaigner pour leurs fils et cousins les carrières faciles et lucratives qu'offrait le service militaire à l'étranger. A peine établi, le nouveau régime voyait se conclure des capitulations militaires avec les Pays-Bas (1814), et la France (1816), puis avec le pape (1825) et le roi des Deux-Siciles (1828). L'Espagne, en revanche, à la demande des Cortès, résiliait la capitulation conclue en 1804 et retirait même son ambassadeur.

La capitulation avec la France assurait au roi un contingent de 11,000 hommes, formant deux régiments de garde royale et quatre régiments de ligne. Un service de parade et de salon avait remplacé les sanglants hasards de la guerre napoléonienne. Le colonel fribourgeois de Gady, ancien officier de l'armée de Condé, secrétaire et confident du landamman d'Affry, obtenait en récompense de son zèle bourbonien de 1815, une position qui faisait de lui en réalité le colonel-général des Suisses dont S. A. R. le comte d'Artois n'avait que le titre honorifique. Les Cent-suisses de la maison du roi, composés en réalité de 333 officiers, sous-officiers et gardes, furent rétablis et recrutés principalement chez les Fribourgeois.

Au commencement de son règne, le patriciat de ce dernier canton, favorable alors au progrès intellectuel, avait rétabli le conseil d'éducation, supprimé à la demande de l'évêque en 1803. L'école primaire et secondaire de Fribourg, fréquentée par 400 enfants de toutes les classes de la population, égalait en célébrité les établissements cosmopolites de Hofwyl et d'Yverdon. Une académie digne de ce nom devait prendre la place du collége suranné de St-Michel. Le père Girard, l'âme du mouvement, était parvenu à réunir autour de la pensée du bien public une partie de l'aristocratie et les membres les plus éclairés du clergé (1813). Mais les efforts du parti des jésuites et du nonce Testaferrata firent évanouir ce beau zèle et provoquèrent une série d'événements funestes pour le canton de Fribourg en particulier et pour la Suisse en général, dont toute la partie catholique était soumise aux mêmes influences.

Malgré leur suppression sous le pape Clément XIV, les jésuites n'avaient jamais cessé d'exister sous une forme ou sous une autre, en



Vallais et dans d'autres cantons. Après leur rétablissement officiel sous le pape Pie VII, en 1814, les jésuites du Vallais firent des efforts réitérés pour être reçus officiellement à Soleure et à Fribourg.

A Soleure, l'ordre d'Ignace avait pour lui les deux avoyers Aregger et Gloutz. Mais les professeurs ecclésiastiques refusèrent courageusement d'enseigner à côté des fils de Loyola et le grand conseil eut le bon esprit de rejeter à perpétuité la motion d'appeler les jésuites (15 juin 1816). Henri de Wessenberg, administrateur du diocèse de Constance dont relevaient Soleure et treize autres cantons[1], approuva la conduite du clergé soleurois. Mais le noble, pieux et savant prêtre mit ainsi le sceau à la haine implacable que lui avait vouée le parti ultramontain et qui était due à l'administration libérale du diocèse confiée à ses soins par Théodore de Dalberg qui, au titre d'évêque de Constance, unissait ceux d'archevêque et de primat d'Allemagne.

Ce qu'on reprochait à Wessenberg et ce qui fait sa gloire, c'était d'avoir cherché à concilier le catholicisme avec les idées d'humanité, de tolérance et de progrès raisonnable dans le culte, la liturgie, le rituel, les rapports des confessions, les mariages mixtes, l'éducation et la vie intime du clergé. C'était encore d'avoir réglé certaines questions avec les gouvernements d'Argovie et de Lucerne de son chef, et d'après les principes de Dalberg et des quatre grands prélats d'Allemagne qui, en 1786, avaient réclamé les droits de l'épiscopat et protesté dans la fameuse conférence d'Ems contre l'absolutisme papal. Un troisième grief de la nonciature contre Wessenberg, c'était d'avoir couvert de sa protection trois professeurs lucernois condamnés à Rome comme demi-kantiens et le savant théologien Dereser, accusé également de doctrines hétérodoxes.

Pour anéantir d'un même coup l'influence de Wessenberg et les tendances libérales du clergé, le nonce et ses adhérents ne trouvèrent rien de mieux que de démembrer le diocèse de Constance, en détachant les cantons qui en dépendaient depuis mille ans. Ils séduisirent les magistrats des petits cantons, à leur tête Aloïs Reding, par la perspective d'un évêché national. Wessenberg, le chapitre de Constance et Dalberg lui-même protestèrent en vain contre cette rupture illégale et injuste. La promesse d'un évêché national n'était qu'un leurre; elle ne se réalisa point. Sur les ruines de celui de Constance, s'élevèrent,

[1] Uri, Schwyz, Underwald, Zoug, Lucerne, Soleure, et pour les parties catholiques de ces cantons, Zurich, St-Gall, Thurgovie, Appenzell, Glaris et Schaffhouse; Berne et Argovie jusqu'à la rive droite de l'Aar. Augustin Keller, *Die kirchlich-politischen Fragen bei der Eidg. Bundesrevision von 1871*. Aarau, 121.

après des négociations sans fin, deux évêchés, le double évêché de St-Gall-Grisons (1824) et celui de Bâle-Soleure (1828). Le premier, accepté, non sans peine, par St-Gall, rencontra la plus vive opposition de la part du collége catholique et du grand conseil des Grisons, qui contestaient à Rome le droit de disposer d'eux sans leur assentiment. L'évêché de Bâle-Soleure fut au contraire l'objet d'un concordat en règle entre le saint-siége et les cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Argovie, Zoug, Thurgovie. Aussi les gouvernements de ces États obtinrent-ils le choix des chanoines de la cathédrale, auxquels appartenait l'élection de l'évêque sous la sanction du pape, et même un droit d'exclusion à l'égard des candidats à l'épiscopat. Mais les évêques de Coire et de Soleure-Bâle, soustraits à la juridiction d'un métropolitain, étaient soumis directement au pape et au nonce, transformé en chef de l'Église helvétique.

L'évêque de Lausanne, ancien suffragant de l'archevêque de Besançon, avait cessé de l'être depuis le concordat signé par Pie VII et Bonaparte en 1801, et se trouvait également dépendre directement de Rome et du nonce. En septembre 1819, par bref spécial du pape, l'évêque de Lausanne devint encore évêque de Genève c'est-à-dire des communes catholiques de ce canton détachées du diocèse de Chambéry, et cela au grand déplaisir du fameux curé savoyard Vuarin qui rêvait pour son compte l'établissement d'un évêché de Genève indépendant de celui de Lausanne. L'histoire de cet homme intelligent, énergique et peu scrupuleux sur les moyens, est celle du catholicisme à Genève pendant les quarante-trois premières années de ce siècle. Il avait trouvé Genève avec quelques catholiques ; aujourd'hui le nombre des catholiques dépasse celui des protestants[1].

L'évêque de Lausanne depuis 1815 était Pierre-Tobie Yenny, un curé de campagne et ancien élève du collége germanique à Rome. Les accusations d'hérésie portées par le nonce Testafedrata avaient fait écarter pour la seconde fois du siége épiscopal le père Girard, déjà éliminé en 1803. A peine élu, Mgr Yenny rétablissait la fête de Villmergen, instituée pour célébrer la défaite des Suisses protestants en 1656, et préludait à la réception des jésuites par celle des ligoristes (1817). Le rappel des premiers, patronné comme à Soleure, par les deux chefs de l'État, les avoyers Gottrau et Techtermann, fut voté en effet par 69 voix contre 42, après une discussion mémorable où Pierre de Landerset, le plus éloquent des

[1] Marc Monnier, *Genève et les Genevois en 1868. Revue des Deux Mondes.* Livraison du 15 décembre.



membres du grand conseil, combattit en vain le retour des jésuites par des arguments tirés de la politique et de l'histoire (15 sept. 1818).

Prévoyant les graves conséquences qu'entraînerait un jour cette mesure pour la Confédération, le conseil secret de Berne, alors Directoire fédéral, avait demandé par un message adressé à l'avoyer Techtermann, le sursis du vote. Mais sur l'avis confidentiel donné par le conseiller Charles-Louis de Haller, que la demande de sursis n'avait été votée que par 3 voix contre 2, le gouvernement de Fribourg se moqua de la demande de celui de Berne, paralysé ainsi par l'influence de l'un de ses membres secrètement dévoué au catholicisme, qu'il embrassait un mois après entre les mains de l'évêque Yenny, au château de Jetschwyl près de Fribourg (17 oct. 1820). Cette abjuration clandestine ne l'empêchait pas de prêter, comme membre du petit conseil, le serment de protéger la foi protestante[1].

Le décret de l'appel des jésuites avait répandu la consternation parmi les libéraux fribourgeois. Six conseillers d'État sur 13, à leur tête l'avoyer Werro, Jean de Montenach et Charles Schaller, publièrent une protestation qui finissait par ces mots prophétiques : « *L'union est détruite à jamais.* » Mais la majorité prohiba la circulation de cet écrit et punit d'une suspension de six mois l'avocat Landerset pour avoir consenti à la publication de son discours contre les jésuites. L'indignation publique, soulevée par ces mesures, fut comprimée par des mesures militaires et la menace de troupes bernoises, dont l'appui avait été promis, on ne sait par quelle influence, à l'avoyer Techtermann.

Dès lors la réaction victorieuse ne garda plus de mesure et supprimait cinq ans plus tard, comme *immorale* et *irréligieuse* la méthode d'éducation du P. Girard (4 juin 1823). Cette décision, prise par 79 voix contre 35, exaspéra les amis du progrès et une guerre civile semblait imminente, lorsque le noble cordelier, se sacrifiant à la paix, se retira chez ses confrères de Lucerne (1824). Rendus maîtres de la situation par la journée du 4 juin, les jésuites firent de Fribourg la métropole de leur ordre, et fondèrent un grand collége où des jeunes gens de tous pays venaient puiser, avec une instruction plus ou moins brillante, la haine de la science moderne et de la tolérance religieuse. Toutes leurs prédications et les efforts de leurs partisans ne purent cependant empê-

[1] Trois ans plus tard, l'abjuration de Haller, révélée au gouvernement bernois, le fit éliminer comme parjure. Il en résulta une polémique très vive où Haller fut fort maltraité. Il se vengea plus tard des Bernois par la publication de son *Histoire de la Réforme protestante dans la Suisse occidentale*, composée à la prière et aux frais de Mgr Yenny, évêque de Lausanne (1828).

cher l'établissement de temples protestants à Fribourg et à Lucerne, en échange de la tolérance accordée au culte catholique à Berne, Zurich, Bâle, Aarau, Lausanne et Neuchâtel.

Protestants et catholiques étaient cependant loin de comprendre et de vouloir la liberté religieuse. Une loi vaudoise du 20 mai 1824 défendait toute réunion de prières en dehors de l'Église nationale. Charles Monnard, au début de sa carrière de professeur de littérature et de publiciste, fut condamné à l'amende et suspendu de ses fonctions pendant un an pour avoir inséré dans le *Nouvelliste vaudois* un article de son compatriote Alexandre Vinet, alors professeur de littérature à Bâle, en faveur de la libre manifestation des convictions religieuses (1er sept. 1829). Le principal antagoniste des réunions dissidentes au sein du peuple vaudois était le doyen de Lausanne Curtat, aux yeux duquel le réveil religieux n'était qu'une œuvre d'orgueil et d'hypocrisie, importée par les *mômiers* ou méthodistes anglais.

Une lutte du même genre s'engageait à Genève à la suite du séjour d'une grande dame russe, pécheresse convertie, Madame de Krüdener, et de deux méthodistes anglais, Haldane et Drummond ; elle avait pour suite la destitution du pasteur César Malan, le chef du mouvement religieux (2 novembre 1818). Les prédications de Madame de Krüdener mettaient également en émoi la Suisse orientale. Des centaines de personnes quittaient tout pour la suivre. La police dut intervenir pour arrêter les émigrations et la misère qui en était la conséquence.

Un mysticisme dangereux et aussi contraire à l'Évangile qu'à l'ordre social, se manifestait dans le canton de Zurich par des scènes analogues à celles des anabaptistes du XVIme siècle. A Wildenspouch, dans la préfecture d'Andelfingen, on vit le 16 mars 1823, une femme de mauvaise vie nommée Marguerite Peter, tuer sa sœur et se faire crucifier elle-même de la manière la plus horrible pour imiter le sacrifice de Jésus. Les personnes de la maison, qui avaient assisté à ce hideux spectacle et coopéré au crime, au nombre de onze, furent condamnées à une détention de plusieurs années, et la maison qui avait été témoin de ces cruelles extravagances rasée jusqu'au sol avec défense d'en construire une autre à la place[1]. Dans ce même canton de Zurich, les croyances superstitieuses avaient cependant des adversaires redoutables et le plus éloquent de tous, le pasteur et professeur Jean Schoulthess,

[1] Scherr (Johannes), *Die Gekreuzigte von Wildenspuch*. St-Gall, 1860. Voir dans la *Correspondance de Grimm* les scènes de crucifiement de trois religieuses de Paris, auxquelles assistait par curiosité la bonne compagnie (1760), III, 20.



dénonçait à l'opinion publique les publications malsaines de certaines sociétés piétistes.

Si la liberté religieuse, compromise par les excès de ses propres amis, avait à souffrir des rigueurs du pouvoir, la liberté politique n'avait pas moins à se plaindre de l'arbitraire ou de la peur des gouvernants. Plusieurs journalistes, le tessinois Stefano Franscini, de maître d'école devenu un homme politique, le caustique Usteri à Zurich et le spirituel Zschokke à Aarau, virent suspendre ou proscrire leurs feuilles dans plusieurs États confédérés. Le philosophe et médecin Troxler, déjà puni de la prison et de l'exil en 1814, se vit destitué de la chaire de philosophie qu'il occupait à Lucerne, pour sa réimpression de l'écrit de l'écossais Buchanan, intitulé : *le Prince et le Peuple* (1821). Les efforts de ses protecteurs, l'avoyer Am Rhyn et le conseiller d'État Edouard Pfyffer, n'aboutirent qu'à faire évincer ce dernier du conseil d'éducation par la coterie dominante, dont les meneurs étaient l'avoyer Vincent Ruttimann et son beau-frère le trésorier Meyer de Schauensee, l'unitaire ardent de 98.

Mais la police des gouvernements suisses paraissait encore beaucoup trop indulgente au gré des cabinets européens. Effrayés par des attentats individuels, comme le meurtre de Kotzebue à Manheim, et par les révolutions d'Espagne et d'Italie, les souverains même les plus libéraux jusqu'alors, comme l'empereur Alexandre Ier de Russie, devinrent hostiles à toute idée d'indépendance. La sainte Alliance, formée en 1815 entre les trois souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse, dans le noble dessein de donner à la politique une base élevée et chrétienne, dégénéra en instrument d'oppression. La Suisse fut contrainte d'y accéder et de rendre plusieurs décrets ou *conclusum* contre la presse et contre les réfugiés, nombreux comme toujours sur le sol helvétique. En vain un magistrat que l'on ne pouvait plus soupçonner de jacobinisme, le persécuteur de Troxler, Vincent Ruttimann, avait-il représenté aux princes de Metternich et de Hardenberg, ministres d'État d'Autriche et de Prusse, que la Suisse a toujours été un asile pour les malheureux, et qu'on ne pouvait les en priver aussi longtemps qu'ils se tenaient tranquilles et ne se rendaient pas indignes de l'hospitalité (4 déc. 1820). Les souverains n'étaient pas satisfaits et parlaient dans leurs congrès, à Vérone et à Johannisberg, d'occuper les cantons et d'y établir un prince de l'ancien régime. A la tribune française elle-même, le général Foy, l'un des chefs de l'opposition libérale et dont le rôle eût été de défendre la Suisse, tenait un langage méprisant pour ce petit pays et sa neutralité (1821). Le général vaudois Jomini se chargea de répondre aux

souverains et aux libéraux de parade [1]. Son compatriote César de La Harpe ne resta pas en arrière et défendit avec sa chaleur ordinaire le principe de l'indépendance helvétique. L'hostilité des souverains était soigneusement entretenue par la presse ultra-monarchique, le *Drapeau blanc* de Paris, par exemple, et les rapports exagérés de mauvais Suisses, comme Fauche-Borel de Neuchâtel et Charles-Louis de Haller, auquel son ostracisme à Berne et son grand livre de la *Restauration des sciences politiques* avaient valu une place de publiciste au ministère des affaires étrangères de France. Haller n'était cependant pas un fanatique, mais une intelligence froide et pénétrante, éprise de la théocratie et des jésuites comme de la meilleure sauvegarde contre la révolution qu'il abhorrait, après l'avoir acclamée et servie. Les gouvernements de Bâle et d'Argovie n'en donnaient pas moins à la même époque un bel exemple à leurs co-États, en maintenant dans leurs chaires les professeurs allemands dont la Prusse réclamait l'extradition, avec l'appui de la Russie et la connivence des trois cantons directeurs, Berne, Zurich et Lucerne. Mais un de ces professeurs réfugiés, ayant répondu à la générosité du gouvernement bâlois en prenant la fuite au mépris de la parole donnée, il en résulta de nouvelles plaintes de la diplomatie, du cabinet de Berlin surtout et de son chef le prince de Hardenberg. Cet homme d'État, très éclairé d'ailleurs, était à cette époque, dit-on, si fort animé contre la Suisse, que, s'il eût vécu davantage, il n'eût rien négligé pour anéantir son indépendance [2]. L'Autriche de Metternich n'était guère plus favorable. Le bruit courut même en Europe que carte blanche avait été donnée par les puissances au cabinet de Vienne pour envahir la Suisse.

La France avait vécu pendant plusieurs années en bonne intelligence avec la Confédération, grâce surtout aux bons offices de l'ambassadeur, le comte Auguste de Talleyrand, un neveu du fameux prince de ce nom, mais qui n'avait rien des roueries et de la cupidité de son oncle. La question de la vallée des Dappes, dont la restitution promise au

[1] « A les en croire, il suffirait des caprices du Conseil aulique de Vienne ou d'un « Conseil militaire de Paris, pour qu'un injuste agresseur décidât de l'existence « d'une nation de deux millions d'hommes, qui peut mettre sur pied plus de soldats « que Frédéric-le-Grand en montant sur le trône. Non! Helvétiens, vous ne souf- « frirez jamais un tel outrage. Que vos chefs étudient les dernières guerres, appren- « nent à combiner leurs marches et leurs bataillons. N'avez-vous pas fourni des « Hotz à l'Autriche, des Régnier, des Laharpe et des Muller à la France. J'ai vu « nos braves milices surpasser l'attente que je m'en étais formée. » Jomini, *Épître « à un Suisse.*

[2] Tillier, *Geschichte der Eidgenossenschaft*, von 1814 bis 1830, II, 249.



canton de Vaud ne s'était pas réalisée, et les réclamations fréquentes auxquelles donnait lieu la situation des régiments suisses, n'avaient pas sensiblement altéré les rapports des deux pays. Des conflits relatifs au commerce vinrent troubler cette bonne harmonie. La France ayant mis des droits élevés sur le bétail, les fromages, les bois et les autres produits de l'industrie suisse, la Diète y répondit par des mesures de rétorsion contre les articles importés de France. Mais le refus de huit cantons de s'associer à une décision qu'ils regardaient comme une violation de la liberté de commerce et plus nuisible à la Suisse qu'à la France, et l'opposition que rencontrait le système de rétorsion, même au sein des cantons de la majorité, eurent bientôt fait tomber ces entraves malencontreuses. La triste issue de cette affaire témoigna une fois de plus de la difficulté, sinon de l'impossibilité absolue d'arriver à une entente sur le terrain fédéral, même dans les questions d'intérêt commun où la politique n'entrait pour rien.

Puissante pour créer des entraves, la Diète l'était rarement pour faire le bien et réaliser les réformes les plus essentielles. C'est ainsi qu'elle s'appliqua en vain à adoucir le sort des malheureux heimathlosen, ces parias de l'âge moderne et dont la présence faisait tache à la liberté suisse comme l'esclavage à la liberté américaine [1]. La Diète ne réussit pas davantage à introduire un système monétaire uniforme et à abolir les prohibitions de canton à canton, aussi funestes à la prospérité matérielle des États confédérés qu'aux sentiments de fraternité qui devraient unir les fils d'une commune patrie. L'année 1817 est restée tristement célèbre par la disette sans exemple qui désola des contrées entières, causa une émeute de subsistances à Genève et réduisit la population glaronnaise à se nourrir des mois entiers de l'herbe des champs comme de vils animaux. Les barrières cantonales ne tombèrent pas même devant une telle infortune et Glaris, déjà tristement célèbre par la vente des emplois publics qui se faisait en pleine landsgemeinde, devint l'Irlande de la Suisse.

L'impuissance de la Diète se trahit encore dans les conflits de canton à canton, dans la querelle, entre autres, qui s'éleva entre Berne et Vaud au sujet du forage ou droit d'entrée (ohmgeld) dont le premier de ces cantons avait frappé les vins du second. Vaud eut beau invoquer le Pacte fédéral, dont l'article 11 garantissait le libre achat des produits et des marchandises indigènes, Berne déclina tout simplement la compétence de la Diète. Cet État opposa la même fin de non-recevoir aux

[1] Wilhelm Fetscherin, *Repertorium der Abschiede*, von 1814 bis 1848, I, 888-912.

justes prétentions que faisait valoir l'État de Soleure comme créancier des anciens princes-évêques de Bâle. Berne, qui en avait hérité les charges avec le territoire en 1815, refusait obstinément d'acquitter les premières.

Contradiction, déchirement, discorde, telle est souvent l'image de la Suisse de 1815 à 1830. Mais ici encore, comme pour le XVIII^me^ siècle, il y aurait injustice à souscrire entièrement au jugement défavorable de Zschokke et à ne pas reconnaître les progrès moraux, intellectuels et économiques accomplis à la faveur de la tranquillité profonde dont jouit la Confédération dans son ensemble pendant les quinze années de la Restauration. Durant tout ce temps, la paix ne fut sérieusement troublée qu'à Schaffhouse par l'établissement d'un impôt foncier, et dans le Nidwald à l'occasion des bannis de 1815 que leurs partisans voulaient mettre à la place des gouvernants. Chaque fois la Diète dut intervenir. Le chef des mécontents schaffhousois, Murbach, membre du grand conseil, et d'autres meneurs furent condamnés à l'amende et à des peines humiliantes. Le chef des mécontents du Nidwald, Durrer, dut subir une détention de 25 ans, l'exposition publique, faire amende honorable au landrath et à la landsgemeinde (1820).

Au point de vue même politique et national, on doit à la Diète de cette époque une amélioration importante. L'organisation militaire, ce palladium de l'indépendance helvétique, reçut les développements dont l'Acte de médiation avait posé le principe sans pouvoir l'appliquer à son gré. Le contingent en argent, fourni par les cantons, fut augmenté, le contingent en hommes porté de 15,000 à 30,000 hommes. Le conseil de guerre fédéral, l'école militaire de Thoune, l'organisation des diverses armes, les premiers travaux de triangulation et les divers règlements de l'armée suisse, sont des créations de ce régime décrié et doivent beaucoup au colonel zuricois Finsler, ancien major-général au service de Hollande.

Le régime unitaire avait essayé de créer des archives fédérales; mais c'est au gouvernement de la Restauration que revient l'honneur d'avoir donné la vie à cette institution, par la nomination d'un archiviste fédéral et la décision prise de dresser un répertoire de tous les actes officiels. L'essor de l'esprit national se manifestait par un culte reconnaissant des héros et des gloires de la patrie. Les temps de la Restauration voient s'élever successivement le Lion mourant de Lucerne (1821), l'obélisque de Morat (1822), le bloc de granit commémoratif de Wengi à Soleure (1823), la colonne de St-Jacques près de Bâle (1825) et les six tables de marbre noir, érigées dans le Münster de Berne à l'avoyer Steiger et aux 702 braves tombés à Neuenegg en 1798.



La période de la Restauration est témoin des efforts sérieux des philantropes pour améliorer le système des prisons. L'introduction des pénitenciers à Lausanne et à Genève date de cette époque. Une œuvre philantropique d'un autre genre, le desséchement des marais de la Linth, commencée sous la Médiation en 1807, est terminée en 1822. Cet immense travail, qui rendait 20,000 arpents de terre à la culture et des milliers d'hommes à la santé, coûta la vie à son auteur, l'illustre magistrat zuricois Conrad Escher, dont le gouvernement de son canton venait d'honorer le dévouement par le nom d'*Escher de la Linth* accordé à lui et à ses descendants (1822). L'apparition du premier bateau à vapeur, le Guillaume Tell, sur le lac de Genève, est un autre progrès du temps et remonte à l'année 1823.

L'esprit d'association, auquel la Société helvétique de Schinznach avait donné l'éveil au milieu du siècle précédent, enfante bientôt dans celui-ci une foule de réunions nouvelles, religieuses, philantropiques, scientifiques, militaires, etc. Le premier rang appartient à la Société suisse d'utilité publique, fondée en 1810 par le généreux médecin Gaspard Hirzel, et connue par les services signalés qu'elle a rendus à l'humanité, à l'éducation, à l'industrie. La Société helvétique des sciences naturelles s'était ouverte à Genève en 1815, sous l'impulsion du docteur Gosse. La Société des étudiants de Zofingue, avec la belle devise: « *patrie*, *amitié*, *science*, » voyait le jour en 1818 et avait pour complément le *Sempacher Verein*, composé en partie d'anciens zofingiens. L'année 1824 donnait naissance à la société des tireurs ou carabiniers fédéraux. Réunie pour la première fois à Aarau en 1824, elle ne devait pas tarder à faire sentir son influence réformatrice et quelque peu révolutionnaire dans le domaine de la politique nationale.

Avec la société plus politique que militaire des carabiniers fédéraux, contrastait la réunion joyeuse et élégante des officiers suisses, fondée en 1822. Les loges maçonniques, nées au XVIII^me^ siècle sous une direction anglaise ou écossaise, se multiplient au commencement du siècle suivant, mais sans exercer jamais l'action décisive que leur prête un pamphlet de Charles-Louis de Haller.

L'éducation publique participait des progrès de l'esprit d'association et eut alors son âge d'or. Pendant que l'école de Fribourg, les établissements d'Hofwyl et le pensionnat de Pestalozzi à Yverdon attiraient l'attention de toute l'Europe, l'université de Bâle, rajeunie par l'appel de Wackernagel, de Wette, de Guillaume Snell, de Kortüm et de Troxler, travaillait à rendre à la Suisse allemande le centre intellectuel qu'elle avait perdu depuis la Réforme. L'Académie de Genève conquit

briller dans ses chaires et dans les conseils de la république des hommes comme de Candolle, Bellot, Odier, Dumont, Prevost, Sismondi. A côté d'eux, et les éclipsant par l'éloquence, un avocat italien, Rossi, se signalait comme économiste, jurisconsulte, publiciste et pendant seize ans, de 1816 à 1833, se montra l'ardent promoteur de ces libertés constitutionnelles pour lesquelles il devait mourir sous le poignard d'un assassin à Rome en 1848[1].

Sous l'empire des idées de liberté et du sentiment religieux qu'éveillait le spectacle de la Croix en lutte avec le Croissant, les gouvernements suisses ne mirent aucun obstacle au mouvement qui se produisit en faveur des Grecs opprimés par les Osmanlis. Des comités de Philhellènes se forment dans la plupart des cantons pour envoyer de l'argent et des armes aux insurgés. 160 proscrits grecs trouvent asile et protection sur le sol suisse et des officiers distingués, Heidegger de Zurich, Hahn de Berne et Meyer de Soleure, vont mettre au service de l'insurrection grecque leur épée et leur expérience. Un Genevois héroïque, Bordier, tombait dans le premier combat livré pour l'indépendance hellénique. Un autre philhellène suisse rédigeait le journal qui soutenait le courage des immortels défenseurs de Missolonghi. Mais tous les services rendus à la Grèce pâlissent devant ceux de cet illustre banquier, Jean-Gabriel Eynard, qui, non content de prodiguer son or à la cause hellénique, contribua beaucoup à y intéresser toute l'Europe. La reconnaissance des opprimés se manifeste par les vives effusions du chef du gouvernement provisoire de ce peuple, le prince Alexandre Maurocordato.

Sympathique aux malheurs de la Grèce, la Suisse ne pouvait manquer de l'être aussi à la grande infortune des Polonais, personnifiée dans leur héros, Thaddée Kosciusco. Le vaincu de Maciejovice vint finir ses jours à Soleure, dans l'asile honorable que lui avait ménagé la famille Zeltner. Un monument a été érigé à l'émule de Washington, mort dans ce canton, le 15 octobre 1817. Un réfugié d'un autre genre trouvait également un refuge et une nouvelle patrie en Suisse, c'était le roi de Suède, Gustave Wasa, détrôné par une intrigue aristocratique en 1809. Le colonel Gustafson, c'était le nom que prenait le ci-devant monarque, fut reçu à l'unanimité bourgeois de Bâle par le grand conseil de ce canton, dans sa séance du 4 février 1818.

Bien que les concessions des autorités fédérales aux puissances et l'usage d'envoyer complimenter les souverains du voisinage toutes les

[1] La vie de Rossi a été écrite par M. Huber-Saladin dans la *Revue de Paris* (1849), et par M. Mignet dans la *Revue des Revues de Droit* (1850).



fois qu'ils se montraient sur la frontière, puissent expliquer le reproche de servilisme adressé au régime de la Restauration, tous les magistrats de ce temps n'étaient pas des complaisants de la diplomatie. L'historien et homme d'État Baumgartner, de St-Gall, nous montre le vieil avoyer de Mulinen s'élevant en pleine diète avec une grande force et en présence de tout le corps diplomatique, contre les misérables intrigues de quelques-uns de ses membres, parmi lesquels la première place revenait au chevalier d'Olry, ambassadeur de Bavière, de franc-maçon zélé de la loge de Berne, devenu depuis 1815 un ennemi acharné de toute idée libérale. Le collègue de Mulinen, l'avoyer de Wattenwyl, ne blâmait pas avec moins d'énergie les manœuvres du duc de Calvello, ambassadeur de Naples, et s'attirait la haine des patriciens serviles qui se coalisèrent en vain pour le contraindre à se démettre de ses fonctions.

Mais il s'en fallait bien que tous les magistrats de la Restauration ressemblassent aux Wattenwyl et aux Mulinen, témoin ce fameux landamman de Schwyz qui ne rougissait pas de recevoir l'argent des plaideurs en leur disant : « Je ne reçois rien pour moi, mais si vous « voulez donner quelque chose aux pauvres ou aux capucins, vous pou- « vez mettre votre offrande dans les deux vases qui sont sur cette che- « minée. » Pour qu'un magistrat de cet acabit pût être réélu plusieurs fois par la landsgemeinde et jouât un grand rôle dans son canton et au dehors, il faut nécessairement que le peuple de ce canton ait été bien asservi à ses magnats. On peut y voir aussi un des inconvénients les plus accentués de ce gouvernement à bon marché, trop vanté par quelques publicistes.

Au reste, tous les bons côtés du régime inauguré en 1814 et les hommes distingués qui étaient à sa tête, n'auraient pu faire oublier aux citoyens des classes exclues du pouvoir les droits dont les avait dépouillés une restauration accomplie par la ruse ou la violence à l'ombre des armes étrangères. Il se trouvait dans la plupart des cantons des hommes ardents, attentifs à rappeler au peuple ses libertés et à entretenir dans les esprits le désir de les recouvrer à la première occasion. Les cercles de lecture, les tirs cantonaux et fédéraux surtout, devinrent les foyers de l'opposition démocratique. Les journalistes persécutés leur prêtèrent le concours actif de leurs colonnes, qui, sous les ciseaux de la censure, trouvèrent moyen de faire entendre ce qu'elles n'osaient pas dire. Une opposition plus ou moins forte existait aussi parmi les gouvernants, dont une partie, obéissant aux idées de liberté ou à des maximes de prudence, inclinaient aux concessions et aux réformes, tandis que les autres, aveuglés par l'esprit de caste ou les traditions aristocratiques, se refusaient à tout changement, à toute innovation.

De l'analogie qu'offraient les doctrines des partis en France et en Suisse, on a voulu en conclure que les révolutions suisses de 1830 et 1831 n'étaient que l'écho et le contre-coup de la révolution française de juillet 1830. Mais il est aisé de voir, par la marche des événements, que la révolution suisse de 1830 et 1831 était le produit naturel et la réaction inévitable des événements de 1814, où le peuple avait été dépouillé de l'égalité politique et des autres droits conquis en 1798.

Le docteur Troxler, dont la persécution n'avait fait qu'enflammer le zèle démocratique, donna l'impulsion et profita de la réunion de la Société helvétique à Schinznach (8 mai 1822), pour proclamer le principe de la souveraineté du peuple, et en réclamer l'application sur la base mathématique de la représentation proportionnelle, c'est-à-dire le vote par *tête*, en allemand *Kopfzahl*. « C'est de la force natio- « nale, disait Troxler, qu'est sorti tout ce qui s'est fait de grand en « Suisse. La Confédération, sans cette force, n'est qu'un instrument « aveugle, un signe de liberté ou d'esclavage, selon que Tell ou Gessler « gouverne. »

Troxler, proclamé par la presse démocratique le *premier des Confédérés*, trouvait des auxiliaires ardents de sa politique dans le savant zuricois Gaspard d'Orelli et dans le rédacteur du *Messager suisse* (Schweizerbote d'Aarau), Henri Zschokke. L'histoire suisse de ce dernier, écrite pour le peuple (1820) et paraissant en feuilletons dans ce journal, excita un enthousiasme général. Une tentative du conseil secret de Berne pour opposer une feuille de son bord à la presse libérale échouait totalement. Les théories absolutistes de Haller et ses nombreux écrits contre toutes les institutions des peuples libres ne trouvaient d'écho que dans la faction la plus rétrograde de la magistrature et du clergé. Les idées démocratiques se répandirent de plus en plus parmi le peuple d'Argovie, de Zurich, de Thurgovie, de Saint-Gall et de Lucerne. Sous l'influence de magistrats libéraux, Jacques Kopp, depuis avoyer, et Casimir Pfyffer, frère d'Édouard Pfyffer, le protecteur de Troxler en 1821, le grand conseil de ce canton avait accordé à la campagne non la représentation proportionnelle que réclamait ce philosophe démocrate, mais une représentation égale à celle de la capitale. Troxler s'éleva avec force contre ce système, sans s'apercevoir que celui qu'il préconisait conduisait tout droit à la théocratie, et qu'il avait derrière lui le parti ultramontain, à la tête duquel on voit apparaître, dès ce moment, dans un cercle d'ecclésiastiques et de thaumaturges, le fameux paysan et démocrate catholique, Leu d'Ébersol. La liberté de la presse proclamée à



Lucerne sous les auspices de Kopp et de Pfyffer, devait profiter à leurs adversaires plus qu'à eux-mêmes.

La même année, Appenzell-Intérieur, troublé par des factieux, rentrait dans l'ordre à la voix du sage landamman Sidler de Zoug (le même qui avait si fort excité le courroux de Napoléon en 1811) et revisait tranquillement sa constitution dans la landsgemeinde du 27 avril 1829.

Dans le Grand Conseil de Vaud la question de la révision avait été posée dès le 6 mai 1826 par le général César La Harpe. Mais loin de trouver faveur aux yeux des magnats de village qui formaient la majorité gouvernementale et dont les chefs étaient le conseiller Audra et Potterat, l'un des brûle-papiers de 1802, la motion de ce grand citoyen y avait été repoussée avec un dédain marqué pour ses cheveux blancs. On trouve avec surprise, dans les rangs du parti compact de la campagne, cet Henri Druey qui sera plus tard l'un des chefs les plus marquants du radicalisme. Le Grand Conseil de Fribourg, dominé par la faction que dirigeait l'avoyer Gottrau, n'avait pas même osé aborder la demande de révision présentée, l'année précédente, aux termes de la Constitution de 1814. L'abolition de la torture, votée en 1828, n'était pas une compensation suffisante aux abus du système qui faisait de Fribourg un pays bourbonien plutôt que suisse.

Les révisionnistes furent plus heureux dans le canton du Tessin. Depuis plusieurs années, les représentants du parti libéral, Franscini, Luvini et Pioda, parlaient et écrivaient en faveur des élections directes, de l'amovibilité des fonctions publiques et soutenaient le landamman Maggi dans sa lutte personnelle contre le vénal landamman Quadri, chef du parti des privilèges. Vaincue d'abord dans la séance du 29 mai, la cause de la révision l'emporta dans celle du 9 juin 1830, où elle fut proposée par le landamman Lotti, magistrat peu instruit, mais aimé des campagnards. La nouvelle Constitution, comme la précédente, ouvrait l'accès du Grand Conseil aux ecclésiastiques, ainsi qu'aux autres citoyens. L'évêque de Côme et le nonce offrirent en vain de renoncer à ce droit, au nom du clergé, moyennant qu'on accordât à ce dernier l'exemption des tribunaux civils et de l'impôt dont il jouissait anciennement. Mécontents de l'évêque de Côme, aussi hostile à l'enseignement mutuel que celui de Lausanne, les libéraux tessinois réclamaient leur séparation de ce diocèse lombard et la création d'un évêché national.

La victoire des libéraux tessinois porta la joie au sein du parti démocratique des autres cantons. Le tir fédéral de Berne, en 1830, présidé par le colonel Mai de Büren, avait contribué à animer les esprits. L'at-

tention publique se détournant de la région officielle, se porta tout entière sur cette réunion marquée par l'entraînement des idées nouvelles. Les organisateurs du tir ayant à dessein supprimé la tribune aux harangues, l'un des orateurs les plus goûtés du peuple suisse, le landamman Sidler de Zoug, monta sur une table pour haranguer la foule. La Diète tout entière s'assit au banquet, à sa tête l'avoyer Fischer de Berne, coiffé d'un chapeau de paille pour montrer qu'il n'était là que comme simple particulier. « Charles Fischer, le président de la Diète « d'alors, » dit un contemporain et collègue, « alliait à un extérieur imposant un beau talent de parole, la dignité du caractère à la grâce « dans les manières, et une grande connaissance des affaires à la facilité de les traiter avec enjouement[1]. » Mais cet homme d'État si distingué était condamné par sa destinée à ne faire qu'une courte apparition aux affaires publiques et à payer ce rapide passage au pouvoir d'amères expériences. Le tir fédéral de Berne fut suivi de celui de Fribourg, où l'enthousiasme démocratique trouva de nouveaux et chaleureux interprètes. Mais les espérances qu'entretenaient ces assemblées populaires ressemblaient fort à des illusions et n'auraient pu se réaliser que bien des années après, sans la révolution qui éclata en France en 1830 et la secousse que cet événement inattendu imprima à toute la politique de l'Europe.

[1] Baumgartner, *Erlebnisse auf dem Felde der Politik*. Schaffhausen, 1844, I, 117.

---

## CHAPITRE IV

# DE LA RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE DE 1830

### A LA CONSTITUTION FÉDÉRALE DE 1848

**1. Établissement du régime démocratique dans les Cantons.— Vaines tentatives pour changer le Pacte fédéral de 1815. Concordat des Sept et Ligue de Sarnen (1830 à 1833).**

Le roi de France, Charles X, prince naturellement honnête comme son frère Louis XVI, mais entouré d'*ultras* ou fauteurs aveugles du pouvoir absolu (au nombre desquels on regrette de trouver deux de nos compatriotes, comme le général Gady et Charles-Louis de Haller), était depuis longtemps en lutte avec l'opposition libérale, représentée par les orateurs et les publicistes les plus distingués du royaume. Résolu à briser cette résistance, Charles X crut en trouver l'occasion favorable dans le transport d'enthousiasme qu'excitait la prise d'Alger par l'armée française (5 juillet 1830). Vingt jours après parurent des ordonnances qui changeaient la loi électorale, suspendaient la liberté de la presse et déclaraient dissoute la chambre des députés (25 juillet).

Ces ordonnances violaient la charte ou loi fondamentale jurée par Charles X à son avènement au trône. Les journalistes de Paris, parmi lesquels aussi plusieurs Suisses établis dans cette capitale[1], protestèrent. Le peuple se souleva et livra pendant trois jours (du 27 au 29 juillet) de sanglants combats à la garde royale et aux troupes suisses, commandées par les colonels de Salis et Philippe de Maillardoz, dont les historiens français louent l'intrépidité déployée dans les combats de rue, où son régiment perdit le cinquième de son effectif[2].

Charles X retira ses fatales ordonnances. Mais il était trop tard et les députés présents à Paris portèrent au pouvoir le duc d'Orléans, que ses opinions libérales désignaient comme l'élu de la nation et qui prit

[1] Albert Stapfer, l'ancien ministre suisse, au *National*, M. Dubochet aux *Débats*, M. Châtelain au *Globe*, M. James Fazy au journal intitulé : *La Révolution*.
[2] Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, VII, 377-399.

le nom de Louis-Philippe I[er], *roi des Français* (7 août). Les troupes suisses ou les soldats *rouges*, comme les nommait le peuple, licenciées par le nouveau roi, rentrèrent dans leur patrie. La France refusait de payer les sommes dues à ces troupes et les pensions stipulées dans la capitulation de 1816. Il fallut négocier longuement avec le nouveau régime, qui finit cependant par s'exécuter et comprendre que les traités lient les gouvernements comme les peuples, même après une révolution.

Les journées de juillet firent sur les autres peuples l'effet d'une commotion électrique. Les Belges, les premiers, se séparèrent de la Hollande (août), et les Polonais relevèrent l'étendard de l'indépendance contre les Russes, oppresseurs de leur nationalité et de leur religion (novembre). Une fermentation extraordinaire se répandit en Italie et en Allemagne.

Les démocrates suisses profitèrent de l'ébranlement général pour renverser le système plus ou moins antidémocratique établi en 1814. La Diète elle-même, à l'unanimité, facilita le mouvement, en décidant le 27 décembre 1830, qu'*elle n'interviendrait aucunement dans les changements constitutionnels qui pourraient s'opérer dans l'intérieur des cantons*[1]. Des assemblées populaires plus ou moins nombreuses eurent lieu dans les cantons d'Argovie, Thurgovie, Bâle-Campagne, Soleure, Lucerne, Zurich, Saint-Gall. Dans ces sept États allemands, les Grands Conseils, réunis en séances extraordinaires, votèrent la révision de la Constitution, adoptée également dans les cantons français de Vaud et de Fribourg.

Les arbres de liberté, symboles empruntés à la révolution française, qui les avait empruntés elle-même à la révolution américaine, reparurent dans tous ces cantons.

Mais la révolution suisse demeura pure des sanglants excès qui avaient souillé le réveil de plusieurs peuples. A Zurich, la révision fut l'œuvre du gouvernement lui-même. Deux magistrats éminents, Paul Usteri et Conrad de Muralt rédigèrent un projet de Constitution qui faisait droit à quelques-uns des principaux griefs de la campagne, et diminuait le nombre des membres du Grand Conseil élus par la ville. Mais les campagnards mécontents de la proportion établie, se réunirent le 22 novembre en assemblée populaire à Uster, où 12,000 hommes, présidés par le médecin Hegetschweiler (l'auteur d'une *Flore suisse*), décidèrent que la capitale n'élirait que le tiers des députés, au lieu de

[1] Wilhelm Fetscherin, *Repertorium der Abschiede der eidg. Tagsatzungen*, aus den Jahren 1814 bis 1848, I, 402.



la moitié que lui accordait le projet. Le projet d'Uster consacrait entre autres réformes la fondation d'un synode des instituteurs primaires, premier essai de ce genre en Suisse.

A l'ouverture du nouveau Grand Conseil, le bourgmestre Hans Reinhard, ancien landamman de la Suisse, membre de dix-sept Diètes et honoré six fois de la présidence de la Confédération, reçut une démission honorable. On lui donna pour successeur Paul Usteri (mars 1831). Mais ce noble magistrat, dont le libéralisme éprouvé modérait les esprits trop ardents, était enlevé à son pays quelques semaines après et se montrait, en mourant, soucieux de l'avenir du canton. Cependant ses prévisions ne semblèrent pas devoir se réaliser immédiatement. Le successeur qu'on lui donna, comme premier bourgmestre, Conrad de Muralt, était un homme d'un grand mérite, auquel les démocrates pardonnaient ses opinions conservatrices en faveur de sa probité reconnue et de son amour ardent du bien public. Le second qu'on lui donna dans cette haute magistrature était l'ancien bourgmestre David de Wyss. Mais l'influence de ces anciens magistrats pâlissait devant celle des véritables chefs du mouvement des esprits, savoir le docteur Louis Snell, originaire de Nassau, publiciste consommé, autant que hardi niveleur, et Louis Keller, de Steinbock, jurisconsulte hors ligne, aux théories abstraites, et sans amour réel, dit-on, pour son peuple et pour l'humanité.

A Lucerne, où dominait depuis 1829 l'élément libéral avancé, personnifié dans le méticuleux avoyer Am Rhyn et le généreux Édouard Pfyffer, d'Altishofen, le gouvernement s'était, comme celui de Zurich, chargé lui-même de l'œuvre de la révision. Mais là aussi le mécontentement des démocrates radicaux, dirigés par Troxler, et de leurs alliés ultramontains conduits par le roi des paysans, Joseph Leu, contraignait les gouvernants à réunir une *Constituante*. Le patriciat disparaît pour faire place à un régime entièrement populaire et démocratique. Mais déçus dans leurs espérances théocratiques et froissés par l'érection d'un temple protestant, les ultramontains du chef-lieu, fortifiés par l'alliance de deux ecclésiastiques marquants et mal notés comme libéraux jusqu'alors, le prévôt Widmer et le chanoine Gügler, fondent une *Société catholique* destinée à combattre le libéralisme religieux et politique.

A Soleure, la révision s'accomplit par le gouvernement. Mais il dut suivre le programme de l'assemblée populaire de Balsthal, présidée par l'un des condamnés de 1814, Joseph Munzinger, d'Olten, qui prend place dès lors parmi les hommes d'État influents de la Suisse. A Soleure comme à Lucerne, l'ultramontanisme cherche à exploiter la démocratie à son profit. Une *Société catholique* se forme également dans

ce canton sous la direction de Ch.-L. de Haller, que la révolution de 1830 avait chassé de Paris et qui avait jugé opportun de se fixer dans cet État presque entièrement catholique.

La révision ne s'opéra pas partout d'une manière aussi pacifique.

En Thurgovie, à la suite d'une assemblée populaire tenue à Weinfelden le 22 octobre, 3000 hommes, conduits par Thomas Bornhauser, pasteur à Matzingen, poète et orateur plein de feu, se portèrent en masse sur Frauenfeld où ils dictèrent leur volonté au nouveau Grand Conseil élu par le peuple (18 novembre 1830). Toutefois les anciens landammans Anderwerth et Morel restèrent à la tête du gouvernement dont on critiquait l'organisation plutôt que les actes.

A Saint-Gall, le mouvement avait commencé deux jours après l'assemblée de Weinfelden. Le vénérable landamman Muller-Friedberg, après trente-deux ans d'une magistrature qui avait fondé l'indépendance de ce canton, descendait de la scène politique et faisait place au jeune secrétaire d'État Jacques Baumgartner, tête politique et administrative de premier ordre.

A Schaffhouse, où la révision avait pris le caractère d'une lutte entre la ville et la campagne, dans le district d'Unter-Hallau surtout, les citadins repoussèrent à coups de canon une attaque nocturne de leurs adversaires, qui eurent deux blessés et un tué (le 16 mai 1831). Le mécontentement du peuple tenait surtout à ce que la Constituante avait accordé à la ville, peuplée de 6000 âmes, deux fois plus de députés qu'à la campagne avec ses 24,000 habitants. L'intervention de deux commissaires fédéraux arrêta les représailles mais ne put empêcher le rejet de la Constitution. L'assemblée constituante ayant jugé à propos d'accorder six députés de plus à la campagne, le calme rentra dans les esprits, et la Constitution réunit les trois quarts des suffrages (2 juin). L'ancien bourgmestre de Meyenbourg resta à la tête du gouvernement.

A Fribourg, quelques centaines d'hommes armés de gourdins (de là le nom de *guerre des bâtons*), cernèrent l'hôtel de ville où le Grand Conseil délibérait sur les pétitions égalitaires de Bulle et de Morat. Les plus hardis, à leur tête François Duc, le révolutionnaire de 1798, que les patriciens avaient condamné à la prison, à l'exil et à l'amende en 1814, faisant mine d'escalader le perron, la garde d'État allait tirer sur les insurgés par ordre de l'avoyer Philippe de Gottrau, lorsque l'avoyer de Diesbach, son collègue, intervint et annonça l'abolition du patriciat, dont le rétablissement avait eu lieu en son absence et contre son gré en 1814 (24 décembre). La révision avait été abandonnée au Grand Conseil. Mais Frédéric Chaillet de Morat, homme d'ailleurs respectable par sa modération et son savoir comme jurisconsulte, fit voter une Constituante. L'ancien avoyer de Diesbach et Jean de Montenach, le restaurateur du patriciat en 1814, que son opposition aux jésuites rendait cher quand même aux libéraux, furent placés à la tête du nouveau gouvernement.



En Argovie, où l'on se plaignait surtout du cens de 1000 francs exigé pour être électeur, de la trop grande influence du Petit Conseil et de la durée des fonctions fixée à douze ans, la révision avait été promise par le gouvernement pour le 20 décembre. Mais, impatient de ce délai, un vieil aubergiste, démagogue sans culture, Fischer de Mérischwanden, arma la population des districts catholiques et s'empara d'Aarau avec quelques milliers de paysans, auxquels se joignirent 200 Lucernois, sous Morel d'Hitzkirch (6 décembre); premier exemple de l'apparition des corps-francs dans notre histoire contemporaine et qui passa alors presque inaperçu dans le tumulte des événements politiques. Le gouvernement avait essayé de résister. Mais ses troupes, battues à Hunzenschweil par le landstourm de la campagne, se découragèrent et se dispersèrent. Les insurgés entrèrent en maîtres dans la ville, mais sans commettre d'excès et consentirent à se retirer à Lenzbourg en attendant la réunion du Grand Conseil, qui vota une Constituante. Le père Fischer, le héros du jour, reçut, à son retour dans sa commune, un accueil triomphal du peuple et des moines de Muri, instigateurs ou auxiliaires du mouvement. Sous le nouveau régime, l'opposition libérale des rangs de laquelle était parti le signal de la révision, se vit écartée des affaires aussi bien que la demi-aristocratie bourgeoise de ce canton.

Des mouvements révolutionnaires accompagnèrent aussi la révision de la Constitution vaudoise, si imprudemment ajournée en 1826. Le général La Harpe, toujours vert sous ses cheveux blancs, et le professeur Charles Monnard retinrent heureusement les masses prêtes à se jeter sur l'hôtel de ville, où les plus impatients avaient déjà pénétré et commis des actes de vandalisme. Le Grand Conseil put voter alors la Constituante avec une apparence de liberté, pendant que l'orage populaire grondait sur Montbenon, théâtre habituel des révolutions vaudoises (18 décembre 1830).

Les Constitutions des cantons *régénérés* reposaient toutes sur la base de la souveraineté populaire et du système représentatif. Elles consacraient uniformément l'égalité des citoyens, l'abolition du cens électoral, la courte durée des emplois publics, la séparation des pouvoirs, la liberté de la presse, le droit de pétition, la publicité des séances des Grands Conseils.

Mais à part ces traits communs, les démocraties naissantes étaient loin d'avoir entendu et appliqué de la même manière le système représentatif. Pendant que le peuple de quelques cantons élisait directement en tout ou en partie ses mandataires, ailleurs le droit du citoyen se bornait à choisir des électeurs auxquels appartenait le choix des membres du Grand Conseil; c'est ce qu'on appelait l'élection à deux degrés. Plus d'une Constitution réservait même à cette dernière assemblée le choix d'un certain nombre de ses membres, afin de corriger les erreurs du vote populaire. Les députés choisis de cette façon se nommaient les *députés indirects*. Pour consoler les anciennes villes souveraines de la perte de leur suprématie, ou en considération de leur importance, les Constitutions de Zurich, Schaffhouse, Soleure, Lucerne, Saint-Gall, Bâle-Ville, accordaient à leurs habitants une représentation plus forte que celle à laquelle leur donnait droit le chiffre de leurs populations respectives[1]. Au contraire, dans plusieurs cantons, comme Berne, Fribourg, Vaud, les députés des campagnes refusèrent de reconnaître une autre base que celle du droit strict et mathématique de la représentation proportionnelle. A Fribourg, l'évêque Yenny, qui avait été élu à la Constituante par le district de Rue, ne fut pas admis par l'assemblée. Ce fut le signal de l'hostilité du clergé de ce canton contre le nouveau régime et de son alliance avec le patriciat déchu. « Ah ! ils veulent de « la démocratie ! » s'écria l'ancien conseiller d'État Philippe d'Odet, « eh bien ! nous leur en donnerons par-dessus les toits ! »

Un très petit nombre de cantons, Zurich, Lucerne, St-Gall, Soleure, soumirent leurs Constitutions au peuple. Dans presque tous, la faculté d'une révision fut posée en principe. Mais on ne crut pas prudent partout d'en fixer le terme. L'exemple du Tessin, où l'on avait jugé à propos d'ouvrir aux ministres du culte l'accès à l'assemblée législative, fut imité par Saint-Gall. En 1833, on comptait jusqu'à trente-deux prêtres dans le Grand Conseil du Tessin. A Saint-Gall, un prêtre catholique et libéral, M. Helbling, fut élu membre du Petit Conseil et renonça ensuite à l'état ecclésiastique.

Ces dispositions satisfirent en général tous les amis de la liberté civile et politique. St-Gall seul fit exception. A peine maîtresse du terrain, la démocratie dégénérait en démagogie dans une partie de ce canton et donnait naissance à des assemblées populaires où, selon l'expression de Baumgartner, « chacun se croyait un Solon et se piquait

[1] A Zurich et à Schaffhouse, la ville avait obtenu le tiers des représentants; à Lucerne seulement 18 sur 80.



d'être meilleur citoyen que son voisin. » Séduits par l'idéal de la démocratie pure de Troxler, d'après lequel le peuple devait se constituer lui-même, et qui avait pour interprètes dans ce canton l'aubergiste Joseph Eichmuller, d'Altstætten et le peintre et major Diog de Rapperschwyl, le Rheinthal et d'autres districts de ce canton réclamèrent pour le peuple le droit de faire les lois et voulaient la division du canton en huit landsgemeinden. Six cents hommes, excités par Eichmuller, firent irruption dans le bâtiment de la Constituante, sans cependant pénétrer dans la salle elle-même (13 janvier 1831)[1]. Pour calmer les esprits, on ne trouva rien de mieux que de leur accorder, sur la proposition du professeur Antoine Henne, le *veto* sur toutes les lois émanées du Grand Conseil. Cette disposition a passé depuis dans les Constitutions de Lucerne et de Bâle-Campagne[2]. A Saint-Gall comme à Lucerne, la démocratie faisait alliance avec l'ultramontanisme.

Cette première échauffourée fut suivie d'une seconde, le 7 février, au sujet de la *parité*, ou séparation confessionnelle, établie en 1814, et dont le parti des *Bas rouges*[3], ameuté devant l'hôtel de ville imposa le maintien à la Constituante. En vertu de ce principe, le Grand Conseil de ce canton se divisait en deux corps ou collèges distincts pour toutes les affaires qui concernaient l'église et l'école, de façon qu'à Saint-Gall il y avait pour ainsi dire trois administrations différentes au lieu d'une et deux États dans l'Etat. Une partie notable du clergé saint-gallois, ayant à sa tête deux prêtres éloquents, Aloïs et Christophe Fuchs, faisait cependant cause commune avec les libéraux et s'élevait à la conférence de Lichtensteig contre l'absolutisme de Rome et de l'évêque qui, au lieu d'agir avec une certaine indépendance, ne se considérait que comme un lieutenant du pape. L'évêque ayant suspendu Aloys Fuchs pour un sermon *inorthodoxe*, le Grand Conseil annulait la suspension et rétablissait le placet sur toutes les ordonnances ecclésiastiques. Le Grand Conseil spécial de la partie catholique votait le rétablissement des synodes et la création d'un archevêque métropolitain national qui aurait remplacé le nonce. L'institution de ce métropolitain, votée également à l'*unanimité* dans le Grand Conseil de Lucerne, avait des partisans

[1] Cette journée se nomme le Jeudi des bâtons (*Steckli-Donnerstag*) dans l'histoire de St-Gall, et rappelle le fol jeudi de 1491 (unsinniger Donnerstag), voir notre premier volume, p. 388.

[2] Le *veto* de St-Gall accorde au peuple un délai de 45 jours pour repousser une loi votée par le Grand Conseil.

[3] Le parti ultramontain est nommé ainsi (*Rothe Strümpfe*), de la couleur favorite des bas que portent les femmes de la campagne dans l'ancien pays de St-Gall.

dans tous les Grands Conseils et même au sein du clergé orthodoxe qui aurait préféré un chef national à un prélat italien, ignorant des usages et des idées du pays.

Quatre des grands cantons, Genève, Grisons, Vallais et Berne, étaient restés étrangers au mouvement révisionniste.

L'attitude paisible des deux premiers s'explique par l'attachement du peuple à ses institutions et aux magistrats distingués qui donnaient l'exemple de l'amour du progrès et des libertés publiques. Il avait suffi d'abaisser le cens électoral et de rendre les fonctions amovibles pour contenter les citoyens genevois.

La situation du Vallais était loin d'être aussi favorable. La force des armes seule maintenait les privilèges des dixains du Haut contre ceux du Bas, différents de langue, de mœurs et de culture.

A Berne, ce qui faisait la force du gouvernement, c'était l'influence des familles patriciennes sur le peuple des campagnes et sur la bourgeoisie de Berne, unie à la considération qui s'attachait à la personne imposante des deux chefs de l'État, l'ancien avoyer de Wattenwyl et le nouvel avoyer Fischer.

Le rôle de Vorort, rempli par Berne en ce moment, contribuait à imprimer le respect. Dans la prévision d'une guerre générale qui menaçait l'Europe à la suite de la révolution de juillet, la diète de 1830, présidée par Fischer, avait ordonné la mise en disponibilité de 70,000 hommes pour défendre la neutralité helvétique. La nation avait répondu avec enthousiasme à cet appel et les Grisons seuls avaient offert 10,000 hommes. Le colonel vaudois Guiguer de Prangins, connu par sa belle conduite en 1813, avait été chargé du commandement en chef, avec le colonel Dufour de Genève, en qualité de chef d'état-major.

Mais le moment du danger passé, des symptômes de rébellion se manifestèrent dans le Seeland et dans l'Oberland, opprimés en 1814, et dans le Porrentruy, adjugé aux Bernois par le congrès de Vienne. Les gouvernants essayèrent de tenir tête à l'orage; 600 soldats rouges furent enrôlés par quelques familles patriciennes; on mit à prix la tête de Xavier Stockmar, le chef de l'agitation jurassienne. Mais le mécontentement ne fit que s'accroître. Le licenciement des soldats rouges, ordonné par le gouvernement ne calma pas les esprits. En plusieurs endroits, des citoyens s'organisaient pour marcher sur Berne, lorsqu'une assemblée de 12 à 1500 notables, convoquée à Munsingen par les trois frères Charles, Jean et Louis Schnell, Édouard Blœsch, Charles Neuhaus, etc., parvint à détourner le péril en décidant le Grand Conseil à voter la Constituante, par 200 voix contre 19, le 13 janvier 1831.



L'influence du patriciat sur le peuple bernois était cependant encore si grande en ce moment que cinquante-cinq patriciens, en tête l'avoyer Fischer, furent appelés à siéger sur les bancs de la Constituante, composée de 240 membres. Réunis aux bourgeois de Berne, les patriciens cherchèrent alors à obtenir en faveur de la ville une représentation au moins équivalente à celle qui avait été accordée à Zurich et à Schaffhouse. Le rejet de cette proposition équitable rendit les patriciens et les bourgeois ennemis acharnés d'un ordre de choses qui, à leurs yeux, dégradait la cité des Erlach et des Boubenberg. Les plus exaltés ne s'en tinrent pas là; ils ourdirent un complot dont la découverte à l'hôtel d'Erlach (31 août 1832) amena l'arrestation de l'ancien avoyer Fischer, avec quatre de ses collègues, et un procès monstre, accompagné d'une longue et cruelle détention au château de Thorberg. « Cet événement, dit un homme d'État, brisa la force du patriciat et de la bourgeoisie de Berne[1]. »

Fiers de leurs landsgemeindes séculaires et de leur glorieux titre de fondateurs de la liberté helvétique, les pâtres des cantons primitifs prenaient en pitié les révolutions de la plaine, filles, disaient-ils, de l'impiété et de la révolution française. Ces idées étaient soigneusement entretenues par les prêtres et les magistrats de ces cantons alpestres; et lorsque l'agitation gagna le canton de Schwyz, le landamman Lauener d'Uri, craignant pour son peuple la contagion de l'esprit nouveau, s'écria en pleine landsgemeinde : « Oh! laissez-leur à jamais ces troncs « secs et sans vie qu'ils décorent du nom d'arbres de liberté. Chaque « arbre chez nous est un arbre de liberté[2]. »

Dans le canton d'Uri aucun changement de loi ou de Constitution ne pouvait être mis en discussion, à moins d'être demandé par le *Siebengeschlecht*, c'est-à-dire par douze citoyens appartenant à sept familles différentes. Une motion de ce genre s'étant produite à la landsgemeinde de Bezlingen en 1834, avait été rejetée avec colère, et les auteurs de la proposition mis en jugement. On serait même allé plus loin sans l'intervention touchante d'un citoyen nommé Jacques Muller qui s'écria : « O peuple, pardonne au *Siebengeschlecht*, il ne sait pas ce « qu'il fait; il s'est laissé séduire par les hommes du Schützenverein[3]. »

Si Schwyz, canton alpestre et démocratique comme Uri, n'échappa

[1] Baumgartner, *Die Schweiz in ihren Kämpfen*, etc., von *1830 bis 1850*. Zurich und Stuttgart, I. 349.

[2] « Lasset ihnen ihre dürren Freiheitsbäume. Jeder Baum bei uns ist ein Freiheitsbaum. »

[3] Anton Henne, *Schweizerchronik*, II, 1056, 249. Le *Schützenverein* était une association politique créée pour la réforme du Pacte.

pas de même à la tourmente révolutionnaire, c'est qu'une démocratie égoïste y avait mis en présence deux peuples inégaux en droits. Les districts intérieurs refusaient depuis 1814 aux districts extérieurs[1] leurs sujets d'autrefois, l'égalité complète dont les avait fait jouir le régime helvétique ainsi que l'acte de médiation. Les districts extérieurs se séparèrent de l'ancien Schwyz et nommèrent un landrath et un tribunal siégeant à Lachen. La Diète chercha en vain à calmer les esprits et à réconcilier ces deux peuplades, homogènes cependant d'intérêts et de mœurs (octobre 1831). Deux districts, Gersau et Wollerau étaient restés neutres dans la querelle; le premier se réunit aux districts extérieurs et le second aux districts intérieurs. Les chefs des districts extérieurs étaient d'abord deux hommes honorables, Benziger d'Einsiedeln et Diethelm de Lachen, puis le président Schmid, caméléon politique qui se jeta plus tard avec ses adhérents dans le parti contraire, dirigé par le landamman Weber. Un nouvel essai tenté par la Diète pour rapprocher les partis ne réussit pas plus que le premier. Le bruit que le Vieux Schwyz songeait à envahir le Nouveau avec la force armée, ne fit qu'accroître les haines, en appelant aux armes les districts extérieurs, qui s'emparèrent d'Einsiedeln et des canons qui s'y trouvaient. Zurich et Saint-Gall fournirent des munitions. Mais ce bruit s'étant trouvé faux, les districts extérieurs consentirent à des propositions d'accommodement que rejeta la landsgemeinde des anciens districts. Sans s'inquiéter de ce rejet, les districts extérieurs se constituèrent alors en demi-canton distinct, sous la présidence de Diethelm, à la landsgemeinde de Lachen le 6 mai 1832. Cet état de choses ne fut pas reconnu par la Diète et le Vieux Schwyz chercha à intéresser à sa cause la diplomatie étrangère.

Des événements plus graves encore se passaient à la même époque à Neuchâtel. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, cédant aux vœux des quatre bourgeoisies de Neuchâtel, Landeron, Boudry et Valangin, exprimés au major général de Pfuel, gouverneur prussien de la principauté, avait octroyé l'établissement d'un corps législatif composé de 10 députés royaux et de 78 représentants du peuple; il avait comblé ainsi tous les désirs du parti constitutionnel dont le chef était le spirituel maître-bourgeois Gallot, rédacteur du journal le *Neuchâtelois* (22 juin). Mais le parti suisse et républicain qui s'était formé pendant la période de 1815 à 1830, n'était pas satisfait. Le jour anniversaire de la réunion de Neuchâtel à la Confédération, 400 hommes, les plus ardents de ce

[1] Einsiedeln, la Marche, Pfeffikon, Küssnacht, Gersau.



parti, commandés par Alphonse Bourquin de Corcelles, simple lieutenant de carabiniers et membre du corps législatif, s'emparèrent du château de Neuchâtel aux accents de la *Parisienne* et y firent flotter le drapeau fédéral au point du jour (13 sept. 1831). Mais les vrais chefs du parti suisse ayant refusé de s'associer à ce mouvement irréfléchi, le gouvernement en profita pour réunir ses partisans à Valangin et réclamer l'intervention de la Diète.

Infidèle à son décret de non-intervention du 27 décembre 1830, la Diète fit occuper la principauté par les troupes des cantons voisins, aux ordres du colonel Forrer de Saint-Gall. Bourquin capitula entre les mains de cet officier (29 sept. 1831), mais sous la promesse que le peuple neuchâtelois serait appelé à voter sur la question de savoir si Neuchâtel devait rester suisse et prussien tout ensemble. Ce vote, comme le fait observer un écrivain politique de ce canton, Louis Grandpierre, eût donné un résultat bien différent de celui qu'en attendaient les amis de la Suisse. « Les républicains, » dit Grandpierre, « auraient « réuni un tiers des suffrages et les royalistes les deux autres tiers[1]. » Mais comme le corps législatif ne jugea pas à propos de faire voter le peuple sur cette question, une nouvelle insurrection, encouragée par une partie de la population de Vaud, Genève et Fribourg, éclata en décembre 1831. Mais elle échoua également par le petit nombre et l'impéritie des insurgés, que le général de Pfuel n'eut pas de peine à mettre en fuite à Cortaillod, Bevaix et Travers (17 décembre). La Chaux-de-Fonds, considérée comme le foyer du parti suisse, fut occupée par 2200 hommes et 10 pièces de canon. Dans l'exaltation du triomphe, le *Constitutionnel neuchâtelois*, organe du parti royaliste exalté s'écriait : « Deux jours de guerre civile valent mieux que deux mois « d'intervention fédérale. » Un médaillon portant avec l'effigie du roi ces mots : *Fidélité au devoir et à la patrie*, fut distribué aux royalistes les plus dévoués. Plusieurs chefs du mouvement, l'équivoque ou traître Bourquin entre autres, étaient parvenus à s'enfuir. Mais les docteurs Rœssinger et Alphonse Petitpierre du Val-de-Travers, tombés entre les mains des royalistes, furent condamnés à mort et n'échappèrent au supplice que par l'acte de clémence royale qui commua la peine capitale en une détention perpétuelle. Le docteur Rœssinger obtint sa grâce après sept ans d'une captivité qui blanchit sa barbe et ses cheveux

[1] Louis Grandpierre, *Mémoires politiques*, Neuchâtel 1877, 187. Voir aussi *L'enthousiasme pour la cause de Neuchâtel, Fribourg en Suisse*, ouvrage de 416 pages, en partie traduit de l'allemand, en partie composé par A. Daguet, 1858.

dans les forteresses prussiennes d'Ehrenbreitenstein et de Wesel. Mais Dubois et Petitpierre moururent au bout de quelques années d'une détention cruelle que cherchèrent en vain à adoucir les parents et les amis de ces victimes de la cause républicaine. Bourquin et quatre autres citoyens furent condamnés à mort par contumace. L'avocat Bille de la Chaux-de-Fonds, dont le seul crime était l'opinion éloquemment exprimée au corps législatif, fut condamné à deux ans de prison et à dix ans de bannissement.

Le parti royaliste peu reconnaissant envers la Suisse du secours que lui avait prêté la Diète, proscrivit les couleurs fédérales et travailla plus activement que jamais à séparer Neuchâtel de la Confédération. Mais le parti républicain, bien que dompté en apparence, était décidé à ne pas souffrir le démembrement de sa patrie et n'attendait que le moment propice pour relever le drapeau fédéral.

La révolution troubla aussi et ensanglanta la ville et république de Bâle. Les habitants de Liestal et des villages d'alentour s'étaient vus avec colère privés de l'égalité proclamée en 1798 et dont le document officiel était conservé comme une relique à l'hôtel de ville de Liestal. Une revendication de cette égalité, adressée au Grand Conseil, n'ayant eu aucun résultat, les principaux des mécontents se réunirent, le 18 octobre et le 29 novembre 1830 aux bains de Boubendorf, et une pétition rédigée par Étienne Gutzwiller, notaire à Therwyl, homme passionné, mais intelligent et résolu, demanda au Grand Conseil la révision de la Constitution sur la base de l'égalité absolue entre la ville et la campagne. On vit reparaître les arbres de liberté dont Liestal avait déjà donné le spectacle à la Suisse en 1798. La bourgeoisie de Bâle était en majorité favorable à une révision. Mais une landsgemeinde, réunie à Liestal, ne donnant que vingt-quatre heures à la ville pour se décider, les bourgeois de Bâle, irrités de cette sommation insolente, se barricadent et prennent des mesures militaires qui révoltent à leur tour les campagnards. Le Grand Conseil cependant avait consenti à la révision, proclamé la souveraineté du peuple et l'amovibilité des fonctions publiques. Mais aux termes de cette révision, la campagne de Bâle, avec ses 40,000 âmes, n'élisait que 79 députés, tandis que la ville, avec ses 8000 bourgeois et ses 16,000 habitants, en nommait 75. Cette déviation au principe de la représentation exacte (Kopfzahl) s'expliquait par l'exemple d'autres cantons, l'importance du chef-lieu et l'acquittement par les citadins des trois quarts des charges publiques. Mais les partisans de l'égalité qu'exaspéraient à la fois les armements des bourgeois, les remboursements forcés de leurs créanciers et les insultes de la populace urbaine, se réunirent en armes à Liestal et nommèrent un gouvernement provisoire avec Gutzwiller pour chef (7 janvier 1831). Dans leur impatience d'en venir aux mains avec les citadins, les Liestalois se préparaient à marcher contre eux. Bâle-Ville prenant les devants, envoie le colonel Wieland, un des fils du bourgmestre et ancien officier au service de France, occuper Liestal avec 800 hommes, dont l'avant-garde était formée par la garde soldée, portant une tête de mort au shako. Les insurgés, commandés par Jacques de Blarer, étaient mal armés et sans discipline; ils furent défaits en diverses rencontres où il y eut 10 tués et blessés (du 13 au 15 janvier 1831). Wieland fit garrotter et conduire à Bâle une foule de prisonniers. Les membres du gouvernement provisoire n'eurent que le temps de s'enfuir dans les cantons voisins où le gouvernement réclama en vain leur extradition. La Diète se croyant suffisamment autorisée à intervenir par la gravité des événements, envoya deux commissaires fédéraux pour faire poser les armes aux deux partis. On croit assez généralement qu'une amnistie générale, prononcée dans ce moment par le gouvernement de Bâle, eût ramené l'ordre et la tranquillité dans le pays. La Diète en donna le conseil aux citadins par l'organe de ses commissaires, le landamman Sidler de Zoug et le conseiller d'État Charles Schaller de Fribourg, l'un des plus habiles et des plus éloquents magistrats de la Suisse, de la période de 1814 à 1848. Mais l'amnistie que vota le Grand Conseil de Bâle n'était que partielle et excluait les chefs du mouvement[1]. «Si nous votons aujourd'hui l'amnistie complète,» disait l'opiniâtre bourgmestre Frey, «demain nous aurons l'anarchie.» La Constitution élaborée par le Grand Conseil ayant réuni la presque unanimité dans la ville et la majorité à la campagne, c'est-à-dire 6497 voix contre 2583 dans l'ensemble du pays et 3491 contre 2574 à la campagne, la Diète fédérale lui accorda sa sanction par 17 voix contre 5. Un nouveau gouvernement fut installé avec les anciens bourgmestres Frey et Wieland à sa tête. On croyait l'affaire terminée; elle ne faisait que de commencer. D'abord, l'aspect des proscrits, en excitant la pitié des populations suisses, fit naître une haine aveugle contre Bâle. La ville qu'on prônait naguère comme la ville du droit et des lumières, n'était maintenant plus aux yeux d'une presse effrénée qu'un nid de tartuffes et de millionnaires sans entrailles. Le principe posé par la Constitution qu'aucune révision ne pourrait se faire sans réunir la majorité des citoyens de la ville et celle des citoyens de la campagne, fut exploité



[1] Gutzwiller, Jacques Blarer, Plattner, Kummler, Egli, Meyer.

dans les cantons voisins comme une violation du principe démocratique. Ces excitations portèrent leurs fruits: 2000 citoyens des communes de la campagne réclamèrent par une pétition adressée à l'autorité fédérale la séparation d'avec Bâle-Ville ou la révision de la Constitution par une assemblée constituante. Trente et un députés des mêmes communes abandonnèrent leurs sièges au Grand Conseil, pendant que les fonctionnaires de Bâle-Ville, pasteurs et autres, étaient chassés de leurs postes. Rentrés à Liestal à la faveur des circonstances, les chefs des insurgés y organisent un gouvernement provisoire sous la présidence de Gutzwiller (25 août 1831). Le gouvernement ayant pris des mesures militaires pour protéger les communes fidèles et cerner les communes insurgées, celles-ci se lèvent en masse. Le colonel Wieland marche contre ces dernières avec 1000 hommes et 4 canons. Liestal est pris après deux heures de combat. Mais harcelé par les insurgés et mal secondé par les communes fidèles, Wieland est contraint de se replier sur la capitale (21 août 1831). Les campagnards avaient 13 morts et 40 blessés, les citadins 2 morts et 30 blessés[1].

A la nouvelle de ces événements, la Diète se hâtait d'envoyer de nouveaux commissaires chargés de ramener l'ordre dans le canton de Bâle. Mais, refusant toute concession, le Grand Conseil de Bâle-Ville déclarait la séparation préférable aux concessions demandées. Aussi intraitables que la ville, les communes séparées réunies à Liestal (4 sept. 1831) déclaraient tous les liens rompus entre elles et la capitale. La Diète se vit obligée de faire occuper tout le canton de Bâle pour empêcher de nouvelles hostilités. 4000 hommes, aux ordres du colonel Ziegler de Zurich, ancien officier au service de Hollande, entrèrent sur le territoire bâlois le 17 septembre. Mais les membres du gouvernement provisoire persistant à garder leurs fonctions, les commissaires de la Diète (Muralt de Zurich, Heer de Glaris, Sidler de Zoug, Meyenbourg de Schaffhouse), firent déporter Gutzwiller et trois de ses collègues à Aarau, puis à Bremgarten. En agissant ainsi, ils espéraient obtenir une amnistie complète de Bâle-Ville et rétablir la concorde dans ce canton. Mais tous leurs efforts demeurèrent infructueux, les commissaires durent repartir, le cœur serré, pour la ville fédérale. Une troisième médiation tentée au nom de la Diète, par le président Tscharner des Grisons, n'eut pas plus de succès. Ce magistrat, grand ami de Bâle-Ville, demandait une nouvelle occupation de la campagne par les troupes fédérales. La majorité de la Diète répugnant à cette mesure, Bâle-Ville se jette complètement dans les bras de la réaction et fait dès lors cause commune avec les royalistes de Neuchâtel et les réactionnaires des petits cantons. Aveuglée par la passion, elle retire tous ses fonctionnaires des communes qui avaient voté contre le maintien de la Constitution, au nombre de 46, et crée ainsi elle-même la séparation dont la menaçaient les insurgés et que tous les bons citoyens cherchaient à conjurer (22 février 1832).

[1] Feddersen, *Geschichte der Schweizerischen Regeneration*, Zurich, 1867, 90; Heussler, *Geschichte der Trennung des Cantons Basel*, I, 80; Brodbeck, *Geschichte der Stadt Liestal*, 1865.



Le Vorort de Lucerne chercha à faire comprendre au gouvernement de Bâle-Ville l'effet désastreux de cette mesure. Le Grand Conseil de Bâle en parut un moment ébranlé; mais à la voix du bourgmestre Frey, il vota par 43 voix contre 36, l'exécution de ce décret. Essayant alors d'une nouvelle médiation, la cinquième depuis l'origine des troubles, la Diète envoyait le landamman Merk de Thurgovie, aussi grand ami de Bâle-Campagne que Tscharner l'avait été de Bâle-Ville et dont la mission, partiale comme la précédente, échoua de la même façon. La majorité de la Diète, longtemps assez favorable à Bâle-Ville, commençait à se tourner contre elle. Elle réduisit à 400 hommes les troupes d'occupation, et dans un discours qui éclata comme une bombe au sein de la haute assemblée, Charles Schaller de Fribourg, déclarant la Constitution de Bâle anéantie par le décret du 22 février, proposait la *reconstitution* de ce canton de par l'autorité fédérale. Cette motion ne réunit que 9 voix (mars 1832). Mais la campagne bâloise profita habilement de l'impression produite par ce discours pour se constituer en État séparé sous le nom de *Bâle-Campagne* (Basel-Landschaft), sous la réserve expresse de l'éventualité où Bâle-Ville donnerait les mains à une Constituante. Sur ces entrefaites, les communes fidèles, enclavées dans le territoire des communes révoltées, souffrant de plus en plus des vexations de ces dernières, Bâle-Ville emprunte sans façon le territoire du grand-duché de Bade pour y faire passer des troupes aux ordres du colonel Bourckhardt. Une demi-compagnie de troupes fédérales, en garnison à Gelterkinden, hors d'état de résister, dut se replier devant elles. Mais les furieux assauts du landstourm de Bâle-Campagne, forcèrent les soldats de Bourckhardt à battre en retraite (7 avril 1832). Une partie du village fut livrée aux flammes et plusieurs personnes, entre autres un enfant, trouvèrent la mort dans le tumulte. La vallée de Reigoldswyl était menacée du même sort que Gelterkinden. Sur-le-champ, le Vorort ordonne une nouvelle occupation du canton de Bâle. Mais la ville, qu'exaspéraient ses défaites, les sympathies de la presse et de plusieurs

cantons pour Bâle-Campagne, ainsi que le choix d'un ami de cette dernière, Charles Schnell de Berne, en qualité de commissaire fédéral, prit une attitude audacieuse et ferma ses portes aux troupes fédérales. Une diète extraordinaire, convoquée par l'avoyer Edouard Pfyffer de Lucerne, comme chef du Vorort, décida une nouvelle médiation et envoya des commissaires à Zofingue pour entendre les deux partis. Mais le refus de Bâle-Ville de paraître à côté de ses anciens sujets fit échouer ce sixième essai de conciliation. De guerre lasse, et pour en finir, la Diète prononce alors la séparation provisoire de Bâle en deux États (5 octobre 1832). L'opinion du landamman de St-Gall, Baumgartner, de maintenir par la force l'intégrité du canton, et de procéder à un nouveau vote de tous les citoyens, sous le contrôle des autorités fédérales, resta en minorité. Au crève-cœur que lui causait ce démembrement, provoqué en grande partie par sa politique inflexible, Bâle-Ville eut celui de voir ses anciens sujets devenus ses ennemis acharnés, siéger à côté d'elle à la Diète (11 mars 1833). La même faveur fut accordée aux districts extérieurs de Schwyz (le 22 avril), malgré l'opposition des cantons réactionnaires qui déclarèrent ne pas vouloir siéger à côté d'intrus et de rebelles.

La cause de Bâle-Campagne trouvait un nouvel appui dans le revirement politique qui s'accomplissait à Zurich. Le gouvernement libéral-conservateur de ce canton avait vu avec inquiétude se former le *Basserstorfer Verein*, composé de 1200 citoyens radicaux; il voulut interdire cette société politique comme formant *un État dans l'État*. Mais la majorité du Grand Conseil, composée des députés de la campagne, s'étant montrée favorable à la liberté illimitée d'association, les deux bourgmestres, de Muralt et de Wyss, et la plupart de leurs collègues résignèrent leurs fonctions. Les bourgmestres démissionnaires furent remplacés par deux de leurs collègues ralliés au mouvement, J.-J. Hess et Melchior Hirzel. Mais les vrais chefs du parti dominant étaient toujours le publiciste allemand Louis Snell et le savant professeur de droit Louis Keller de Steinbock. Élu président du Grand Conseil, Louis Keller eut l'heureuse idée de créer une université, rivale de celle de Bâle-Ville. Cette institution rallia au pouvoir plusieurs notabilités du parti conservateur, entre autres l'illustre philologue Gaspard d'Orelli, et eut la bonne fortune de compter au nombre de ses professeurs deux célèbres naturalistes allemands, Schœnlein et Oken. En même temps, un habile pédagogue würtembergeois, Thomas Scherr, était appelé à la direction de l'école normale fondée à Kussnacht. Une activité étonnante régna dès lors dans le canton de Zurich sous l'influence de ses nouveaux



gouvernants. Les barrières qui avaient si longtemps séparé la campagne et la ville, tombèrent complètement avec les remparts qui faisaient l'orgueil et la joie des vieux bourgeois. L'instruction publique prit un essor extraordinaire. La législation criminelle, qui maintenait avec le gibet les peines infamantes de l'exposition publique, de la marque et de la fustigation, fit place à des lois plus humaines. Même dans la maison de force, on commença à respecter l'homme dans le criminel. L'administration s'améliora et la plus grande publicité fut donnée à tous les actes du gouvernement. La répartition des charges publiques se fit d'une façon plus équitable. L'amour du progrès passant des gouvernants aux gouvernés, on voit se multiplier partout les sociétés de lecture, de chant, les caisses d'épargne, les asiles d'orphelins et les écoles enfantines, pendant que des rues entières surgissaient comme par enchantement à la place des fortifications démolies. Mais tous ces changements ne purent s'accomplir sans froisser bien des intérêts et des traditions respectables. On reprochait aussi à ce système de ne tenir aucun compte des vœux et des sentiments religieux des populations. Le mécontentement du peuple devint même si grand, qu'il eût suffi de quelques hommes de tête pour provoquer une insurrection. Deux ans plus tard, en mai 1834, un soulèvement général eût éclaté contre les nouvelles institutions, sans les mesures énergiques que prit le gouvernement et une levée de troupes qui étouffa le mouvement dans son principe [1].

Au milieu de la tourmente politique, une grande pensée avait surgi, celle de la *révision du pacte fédéral;* elle occupait tous les esprits soucieux de l'avenir de la Suisse et du maintien des conquêtes de 1830 [2]. Dans la Société helvétique réunie le 4 mai à Schinznach, quatre hommes d'État influents, Louis Keller de Zurich, Casimir Pfyffer de Lucerne, Sidler de Zoug et Munzinger d'Olten, en délibérèrent comme autrefois les trois suisses au Grütli, selon l'expression d'un contemporain et ami politique, Baumgartner.

Cette question n'était pas nouvelle. Dès le commencement du régime démocratique, le canton de Thurgovie l'avait portée devant la Diète (19 août 1831). Un grand nombre de pétitions et d'adresses, émanant de sociétés et d'assemblées populaires, réclamaient cette révision [3]. Une conférence composée de députés de neuf cantons, réunis à Langenthal,

[1] Morf (de Winterthour) dans *Dittes Pædagogium*, I. und II. Heft, 1878.

[2] La Suisse doit beaucoup à Troxler, Zschokke, Usteri, Bornhauser comme promoteurs de l'idée, et plus encore aux hommes d'État qui, comme les deux Pfyffer, Sidler, Munzinger, Baumgartner, Druey, Fazy, ont, par leurs efforts persévérants, réalisé l'idée et préparé le terrain sur lequel a travaillé la Diète de 1848.

[3] Wilh. Fetscherin, *Eidgen. Abschiede aus den Jahren 1814 bis 1848*, I, 364.

s'était prononcée dans le sens d'une révision. Mais un cantonalisme exagéré, joint aux remontrances des cabinets étrangers, avait fait rejeter la proposition de Thurgovie qui ne réunit que huit suffrages [1].

Au contraire, en 1832, les progressistes de toutes les nuances se trouvaient d'accord sur l'opportunité et l'urgence même de doter le pays d'un nouveau pacte en harmonie avec les institutions cantonales. Cette révision offrait d'ailleurs l'unique moyen de procurer à la Suisse l'unité qui lui manquait et dont elle avait si chèrement expié l'absence en 1813 et avant déjà, à l'époque de l'invasion française. Mais craignant pour leur existence comme États souverains, et ennemis nés de toutes réformes, même de celles que réclamaient l'humanité et la justice, les petits cantons rejetèrent avec indignation l'idée du nouveau pacte. Bâle-Ville et Neuchâtel firent cause commune avec les Waldstætten et repoussèrent comme eux toute mesure propre à donner quelque force au pouvoir central. Aux yeux de cette minorité compacte, la Suisse étant une Confédération d'États indépendants et souverains, le Pacte de 1815 ne pouvait être revisé que du consentement de tous les États contractants. L'organisation de l'armée éprouva également de leur part une vive résistance. Plusieurs de ces États poussèrent l'antipathie pour les États régénérés jusqu'à refuser la garantie des Constitutions nouvelles.

Cette hostilité flagrante indisposa les grands cantons et donna naissance au Concordat des sept (Siebenerbund)[2], signé à Lucerne sous la présidence de l'avoyer Edouard Pfyffer, dans le double but d'assurer le maintien des constitutions et la révision du Pacte (17 mars 1832). Mais cette alliance, planche de salut pour la Suisse nouvelle aux yeux de ses partisans, parut un *État dans l'État* (Bund im Bunde) à ses adversaires et provoqua l'alliance de Sarnen (Sarnerbund), formée par les cantons dissidents, les 14 et 15 novembre de la même année [3]. Le landamman Spichtig d'Obwald présidait la conférence. Schwyz y était représenté par son fameux landamman Xavier de Weber, le principal moteur de la ligue, Neuchâtel par le conseiller d'État Frédéric de Chambrier, Uri par les landammans Lauener et Zgraggen. Tiraillé par les partis, le Vallais refusa obstinément d'y prendre part.

Cependant la question de la révision avait fait son chemin dans les esprits. Posée en Diète le 17 juillet, elle y fut décidée par treize cantons,

[1] Zurich, Lucerne, Soleure, Fribourg, Schaffhouse, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie.
[2] Ces 7 cantons étaient les mêmes, sauf Fribourg, remplacé par Berne.
[3] Wilh. Fetscherin, *Eidgen. Abschiede aus den Jahren 1814 bis 1848*, I, 520.



auxquels quatre autres se rallièrent en août 1832. Mais l'absence des députés des cantons du Sarnerbund entravait les opérations de la Haute Assemblée dont le règlement, publié en 1818, exigeait la présence de 15 États pour l'ouverture de la session. Sur la proposition de Soleure, il fut statué que la présence de 12 États suffirait pour la validation des actes de la Diète (29 mars 1833) [1]. Le travail de révision fut confié à une commission de quinze membres, présidée par l'avoyer Edouard Pfyffer et composée des magistrats les plus expérimentés de la Suisse sans distinction d'opinions [2]. Le célèbre professeur Rossi, un des députés de Genève, fut chargé des fonctions de rapporteur et s'en acquitta avec un patriotisme digne d'un Suisse de la vieille roche. Ce fut cependant une faute de confier une œuvre aussi capitale à un publiciste d'origine étrangère, bien que naturalisé par un séjour de 16 années. Le nom de Pacte Rossi, dont l'esprit de parti baptisa le projet d'acte fédéral, servit à le déprécier comme une importation exotique.

Le Pacte, élaboré à Lucerne par la commission des XV, méritait néanmoins d'être accueilli comme une tentative équitable pour concilier le passé et l'avenir, le droit traditionnel et le droit philosophique. Il offrait une sorte de compromis entre la *Confédération d'États* qu'établissait le Pacte de 1815, et l'*État fédératif* désiré par tous les progressistes, sauf le petit nombre de ceux qui rêvaient le retour impossible à l'unitarisme. Au Directoire ambulant de 1815, le Pacte de 1832 substituait un pouvoir central véritable, par la création d'un conseil fédéral permanent de cinq membres, siégeant à Lucerne et à la tête duquel était placé un *Landamman de la Suisse*, élu directement par les cantons. La publicité des séances était substituée au huis clos de l'ancienne Diète. Infiniment plus libéral que le Pacte de 1815, le nouveau Pacte restituait aux citoyens suisses la liberté d'établissement et d'industrie introduites en 1798, centralisait les postes, les monnaies, les péages, le militaire et sans détruire la souveraineté cantonale, pierre angulaire du fédéralisme qui est la loi de la Suisse, fondait néanmoins sur une base solide la nationalité helvétique.

[1] Wilh. Fetscherin, *Die eidg. Abschiede aus den Jahren 1814 bis 1848*, I, 13.
[2] Les radicaux Baumgartner, Sidler, Mörikofer et Tanner y siégeaient à côté de doctrinaires comme Edouard Pfyffer, Rossi, Monnard, Munzinger, Tavel, et de magistrats plus ou moins libéraux ou plus ou moins conservateurs qui prenaient pour base le Pacte de 1815 (Schaller, Meyenbourg, Planta, de Chambrier). Les petits cantons avaient pour représentant Zgraggen d'Uri. Sur le refus de ce dernier, il fut remplacé par Mörikofer, de Thurgovie. Fréd. de Chambrier, après avoir pris une part active aux travaux de la commission, s'abstint de paraître aux dernières séances.

Aussi le projet de pacte, malgré certaines imperfections dont la principale, aux yeux des radicaux, était qu'Uri, avec ses 14,000 habitants, avait autant de voix que Berne avec ses 400,000, fut-il adopté le 15 décembre 1832 par la commission des XV, et soumis à la ratification des cantons dont les Grands Conseils suivirent l'exemple de la commission. Le peuple de Soleure et d'Argovie, appelé à se prononcer, accepta également le nouvel acte sous la condition de son acceptation par douze cantons.

Mais de divers côtés une opposition violente éclatait contre le Pacte de 1832, décrié par les Sarniens comme trop unitaire et par les radicaux purs comme trop fédéraliste et pas assez démocratique. Le clergé se montra aussi en général hostile, à cause de la radiation de l'article 12 relatif aux couvents et de la liberté d'établissement qui favorisait le mélange des confessions. La diplomatie autrichienne, représentée alors en Suisse par le comte de Bombelles, unit ses efforts à ceux du clergé contre la réforme du pacte. Elle cherchait à entraîner les autres cabinets, mais ne réussit qu'auprès de la Sardaigne qui menaça de reprendre les communes réunies à Genève en 1815.

Les ennemis de la révision trouvèrent encore des auxiliaires inattendus dans le cantonalisme excessif de Vaud et Tessin et des États non régénérés du Vallais, Appenzell, Zoug. La Diète s'étant réunie à Zurich pour délibérer sur le nouveau Pacte, les cinq États sarniens, Uri, Schwyz, Obwald, Bâle-Ville et Neuchâtel refusèrent d'y paraître et déclarèrent s'en tenir au Pacte de 1815. Comme aux plus mauvais jours de la Confédération, on vit alors une Diète séparée siéger à Schwyz pendant que la Diète légitime ou la *quasi-Diète*, comme l'appelait l'organe des Sarniens, le *Waldstætterbote*, tenait ses séances à Zurich (mars 1833). Zoug et Appenzell-Intérieur qui avaient consenti à envoyer leurs députés à Zurich finirent par suivre l'exemple des Sarniens et quittèrent la Diète. L'illustre magistrat lucernois qui présidait aux destinées de la Confédération, Edouard Pfyffer, essaya en vain de faire comprendre aux Waldstætten comme à la diplomatie hostile que le nouvel acte constitutionnel n'avait rien de commun avec l'unitarisme et n'empêcherait pas la souveraineté cantonale de demeurer à la base de l'organisation nouvelle. Il ne fut pas plus heureux auprès des radicaux abstraits à la façon de Troxler, Snell, Bornhauser, Keller de Zurich, Weder, Henne, Hungerbühler et de son propre frère Casimir Pfyffer. Tous ces politiques extrêmes réclamaient une *Constituante fédérale* et ne voyaient dans le nouveau Pacte qu'une ligue des gouvernants (Herrenbund) au lieu de la ligue du peuple (Volksbund) qu'ils appelaient



de tous leurs vœux. Plus pratiques et plus clairvoyants, le docteur Steiger et J.-J. Kopp travaillèrent en vain avec Edouard Pfyffer à persuader leurs concitoyens des avantages du nouveau Pacte. Le dernier ne fut pas même élu membre de la commission chargée de faire rapport au Grand Conseil.

« Le Pacte de 1832, » a dit un célèbre écrivain français, Mignet, « œuvre des modérés et des conciliateurs, a fait place à la Constitution de « 1848, conquête des radicaux triomphants, et les petits cantons, pour « s'être opposés au pouvoir régulier de la Confédération, en ont vu « s'altérer le caractère et s'y amoindrir de plus en plus leur influence « séculaire. On dirait que les partis, préférant les luttes aux accommo- « dements, se condamnent volontiers à perdre au delà de ce qu'ils « auraient dû céder [1]. »

Ce n'est cependant pas devant le mauvais vouloir des Sarniens et des partisans de l'ancien ordre de choses que succomba le Pacte. Ce fut au contraire devant les communes rurales du canton de Lucerne, c'est-à-dire du canton qui était appelé à être le siège de l'organisation nouvelle avec son avoyer Pfyffer comme landamman de la Suisse. Le projet adopté par 1448 citoyens lucernois seulement, fut rejeté par 12,049. Les absents, au nombre de 5853, furent en vain comptés pour acceptants selon l'usage (7 juillet 1833).

Le rejet du Pacte, immense échec pour la Suisse libérale, ranima toutes les espérances de la réaction et enhardit les chefs du parti sarnien à frapper un grand coup.

Dans la nuit du 30 au 31 juillet, le colonel Théodore Ab Yberg de Schwyz, d'accord avec l'ancien landamman Weber, l'âme du vieux parti schwyzois, envahit, à la tête de 600 hommes, le district extérieur de Kussnacht. Il se disposait à marcher sur Lucerne, dont on eût fait le siège de la Ligue séparée, lorsque mille hommes de ce canton volèrent à la frontière et arrêtèrent net les envahisseurs.

Trois jours après, Bâle-Ville, dont les mouvements étaient concertés avec ceux de Schwyz, envoyait 1600 hommes, aux ordres du colonel Vischer, contre Liestal. Mais c'était pour y subir à Prattelen et à la Hardt une défaite plus terrible que la première. 71 citadins tombèrent pendant ou après l'action, victimes de la vengeance des Bâlois campagnards que dirigeaient Jacques de Blarer et le capitaine polonais Bengorsky (3 août 1833). Deux officiers distingués de Bâle-Ville, Landerer et

[1] M. Mignet, *Notice sur Rossi*, 1850. Pour M. Crétineau-Joly, l'auteur d'une prétendue histoire du Sonderbund, le pacte Rossi était l'œuvre des radicaux. Voir I, 207.

Wieland (un des fils du bourgmestre), trouvèrent la mort dans cette journée où un autre chef de Bâle-Ville, le colonel Bourckhard, fut blessé au pied.

Le combat de Prattelen mit fin à trois ans de guerre civile. « C'eût « été une belle victoire, » dit un historien, « si le sang versé n'eût été « un sang suisse[1]. »

A la première nouvelle des événements de Kussnacht et pour faire face à l'imminent péril qui menaçait d'une dissolution complète le corps helvétique, la Diète, déployant une énergie extraordinaire, avait levé 18,000 hommes. Le soir même du combat de Prattelen 10,000 hommes de troupes fédérales recevaient l'ordre d'occuper le canton de Bâle. Frappés de stupeur, les chefs de la réaction n'essayèrent pas de résister. Le 4 août les bataillons fédéraux entraient sans coup férir dans le canton de Schwyz et le 11 la ville de Bâle ouvrait ses portes aux troupes conduites par le colonel Dufour de Genève.

La ligue de Sarnen persistait à soutenir la légitimité de son existence dans un manifeste daté du 7 août et signé des chefs des cantons séparés[2]. La Diète lui répondit par le décret du 12 août où le Sarnerbund était déclaré dissous et les États rénitents sommés d'envoyer leurs députés à la Diète. Neuchâtel, dont la position tiraillée entre la Suisse et la Prusse devenait tous les jours plus fausse, hésita un moment. Mais l'approche de 6,000 soldats fédéraux fit taire tous les scrupules, et les députés de Neuchâtel prirent leur place à la Diète de Lucerne (11 septembre).

Après avoir fait face à la réaction, la Diète eut encore à tenir tête aux carabiniers fédéraux et autres *Vereine* ou sociétés politiques qui poussaient le peuple à marcher sur Bâle-Ville et à fusiller les chefs du gouvernement de cet État. Des assemblées populaires eurent lieu en ce sens dans les cantons de Lucerne, Argovie, Zurich, Saint-Gall, Thurgovie. Elles réclamaient, en outre, la démolition des remparts de Bâle, la mise en jugement d'Ab Yberg et la convocation d'une Constituante qui dotât la Suisse d'un pacte démocratique. Le docteur Troxler et sept citoyens de Bâle demandaient à être introduits au sein de la Diète pour plaider la cause des pétitionnaires. Toutes ces exigences échouèrent devant la fermeté de la Haute Assemblée. La Diète résista avec le même courage à la pression du député de Berne, Jean Schnell,

[1] Henne (Anton), *Schweizerchronick*, II, 1030.

[2] Pour *Uri*, les anciens landammans Zgraggen et Lauener, pour *Nidwald*, Ackermann et Zelger, capitaine du pays; pour *Bâle*, le bourgmestre Karl Bourckhard; pour *Obwald*, Nicodème Spichtig, ancien landamman; pour *Neuchâtel*, De Chambrier, conseiller d'État et Junod, membre du Grand Conseil.



qui menaçait de quitter la Diète si celle-ci ne frappait de déchéance et n'excluait de son sein les magistrats qui avaient représenté leurs cantons à la Diète séparée de Schwyz. « La justice et la modération, » dit l'historien Zschokke, « honorent et sauvent les républiques comme les « monarchies. »

Grâce à ce mélange de fermeté et de modération, la Diète parvint à réunir sous une Constitution unique tout le canton de Schwyz. Celui de Bâle, en revanche, demeura malheureusement séparé en deux demi-États, comme Appenzell et Underwald, en dépit des nouveaux efforts tentés par le landamman Baumgartner pour maintenir l'unité cantonale. Une des plus tristes conséquences de la séparation fut le partage de la fortune publique de Bâle et surtout du trésor de la cathédrale, contenant une foule d'objets précieux qui durent être vendus, entre autres une table d'or donnée par l'empereur Henri II d'Allemagne, un ostensoir, don du pape Pie II, l'ancien secrétaire du concile, et un autre soleil ou ostensoir payé 35,000 francs[1].

La Diète, à cette époque, tenait encore ses séances à huis clos, conformément à ce qui se pratiquait pour les Grands Conseils des cantons, avant 1830. Mais l'année suivante, le principe de la publicité des séances, qui avait triomphé en 30 et 31 dans la sphère des affaires cantonales, fut aussi proclamé à la Diète de Zurich, dont les délibérations s'ouvrirent pour la première fois au peuple, à l'hôtel de ville, le 10 juillet 1833[2].

La question de la réforme du pacte continuait à occuper les cercles politiques, entre autres le *Schutz-Verein* réuni à Zofingue le 26 février 1834, et où on décida que l'on chercherait à agir par la presse. La société fondée à ce sujet prit le nom de Société nationale (National-Verein). Elle avait à sa tête Troxler, Jean Schnell, Niederer d'Appenzell, Kasthofer, Casimir Pfyffer, Adolphe Hertenstein, Xavier Stockmar et Thomas Bornhauser. Un écrit énergique de ce dernier, sous le titre de *Schweizerbart* et *Treuherz*, popularisa l'idée de la réforme. Avec ces hommes, les plus avancés du parti radical, faisait alors cause commune l'avocat Siegwart-Muller, auquel le gouvernement lucernois accordait la naturalisation gratuite, à sa demande, et parce que sa position dans le canton d'Uri où il s'était établi et marié, lui était devenue insupportable. « Je désire, » écrivait-il à Casimir Pfyffer

[1] Burckhardt, *Der Kirchenschatz des Münsters zu Basel*, Bâle, 1867.

[2] Fetscherin, *Die Eidgenössischen Abschiede aus den Jahren 1814 bis 1848*, I, 48, 50.

le 5 novembre 1832, « m'éloigner d'Uri, car c'est à Altorf que l'air « est le plus infect et la nuit la plus noire[1]. »

Grâce à la protection des deux Pfyffer et du conseiller d'État Baumann, Siegwart fut élu second secrétaire d'État au commencement de l'année 1834.

Le triomphe de l'égalité des droits dans le canton de Schwyz, résultat de l'intervention fédérale en 1833, avait amené au pouvoir deux libéraux, Nazar de Reding-Biberegg, comme landamman et Diethelm de Lachen, comme son lieutenant ou *statthalter* (le 13 octobre 1833). Leurs fonctions expirant en mai de l'année suivante, les chefs du parti contraire, d'accord avec un caméléon politique, le fameux président Schmid de Lachen, avaient entrepris de remplacer Reding par le colonel Théodore Ab Yberg, le héros de Kussnacht. Dans ce dessein, le rusé Schmid s'avisa d'accuser Diethelm de malversation à la veille du jour où ce magistrat devait présider la landsgemeinde. Il demandait que Diethelm fût exclu de la présidence, jusqu'à ce qu'il se fût justifié devant les tribunaux de l'accusation portée contre lui. En homme sage, Diethelm avait pris son parti de s'abstenir de la landsgemeinde. Mais ses partisans l'ayant porté malgré lui sur l'estrade des magistrats, il s'éleva un affreux tumulte, où Diethelm, dont les adversaires redoutaient l'éloquence, fut précipité par eux de la tribune. Schmid, appelé à le remplacer, est jeté à bas à son tour par les partisans du statthalter. Il s'engage alors une rixe sanglante où Diethelm faillit être égorgé et ne fut soustrait qu'à grand'peine aux coups de ses ennemis. Saisis de dégoût à la vue de ces scènes de violence, beaucoup de citoyens paisibles avaient jugé à propos de quitter l'assemblée. Nazar de Reding, qui avait pris la présidence, profita de cette circonstance pour congédier la landsgemeinde.

**2. Les luttes politiques se compliquent des luttes religieuses. — Articles de Baden. — Les Réfugiés. — Expédition de Savoie. — Conflit avec les puissances et la France en particulier. — Blocus hermétique. — Affaire de Louis-Napoléon. — Révolutions intérieures. — Suppression des couvents d'Argovie. — Origine du Sonderbund (1834-1843).**

Aux luttes politiques, l'année 1834 voit se joindre les luttes religieuses. Ces dernières existaient déjà et même à l'état aigu, dans plusieurs cantons; mais elles s'accentuent et se généralisent de plus en plus en faisant invasion dans le domaine fédéral.

[1] Dr Casimir Pfyffer, *Sammlung kleiner Schriften*, Zurich, Schulthess, 1866, 297.



Une des principales causes de la crise fut la fameuse conférence de Baden en Argovie. Les délégués de sept cantons et demi se réunirent le 20 janvier 1834, aux eaux de cette petite ville, sous la présidence de l'avoyer Edouard Pfyffer de Lucerne, à l'effet de délibérer en commun sur les rapports de l'État et de l'Église catholique. Les délégués des autres cantons étaient Sidler de Zoug, Vautrey de Porrentruy, pour Berne, de Roll et Dürrholz pour Soleure, Baumgartner et Saylern pour Saint-Gall, Edouard Dorer et Lutzelschwab pour Argovie, Anderwerth pour Thurgovie, Gutzwiller pour Bâle-Campagne. Dans la pensée de ces onze magistrats, il ne s'agissait point, comme on l'a écrit, de protestantiser la Suisse catholique ni de se séparer de Rome, mais de s'entendre sur la marche à suivre dans le maintien des droits de l'État et de donner une sorte d'indépendance et d'unité à l'église sur la base des libertés gallicanes et des Points d'Ems[1]. Par les 14 articles de Baden les États concordataires s'engageaient à solliciter du saint-siège l'établissement d'un métropolitain ou archevêque national, à maintenir les droits des évêques amoindris par les nonces, à provoquer la réunion de synodes, à instituer le mariage civil, à permettre les mariages mixtes, à obtenir des évêques diocésains une réduction du nombre des fêtes, à surveiller les séminaires et à faire en sorte que nul ne fût admis à la prêtrise sans offrir des garanties de savoir et de capacité; enfin, à maintenir les nominations de professeurs de théologie faites par les gouvernements et que refusait de reconnaître l'autorité ecclésiastique.

Ce dernier article avait été inséré à la demande du gouvernement de Lucerne, qui venait d'appeler à une chaire de théologie le chanoine saint-gallois Christophe Fouchs, auquel l'évêque de Bâle, Mgr Salzmann, refusait sa sanction. Fouchs, qui était l'ancien chef du clergé gallican et joséphiste de Saint-Gall, avait été le principal instigateur des articles de Baden, qu'il désavoua publiquement peu de temps après, quand la mort prématurée de l'avoyer Pfyffer à Olten, le 11 décembre 1834, l'eut privé de son ami et protecteur.

Mais à peine répandus dans le public les articles de Baden provoquaient le plus vif mécontentement au sein du clergé, qui les dénonçait comme une tentative audacieuse pour asservir l'Église à l'État ou pour renouveler des doctrines condamnées par Pie VI en 1794 dans la bulle *Auctorem fidei*. Toute la presse catholique se ruait sur les auteurs de la conférence comme fauteurs de schisme et d'hérésie. Cela n'empêchait pas ces malencontreux articles d'être adoptés par les Grands

[1] Voir page 263 de ce volume.

Conseils de plusieurs cantons catholiques ou mixtes en religion. Le Grand Conseil ou collège catholique de Saint-Gall donna l'exemple et vota l'adoption par 62 voix contre 19 (7 et 8 mars 1834). Le Grand Conseil général acceptait également les articles à une forte majorité, mais sous condition de ratification par le peuple, comme cela devait se faire pour toute loi fondamentale. Le Grand Conseil d'Argovie votait dans le même sens sur la proposition de son délégué à la conférence, Edouard Dorer. Lucerne à son tour votait les fameux articles, dans sa séance du 17 avril. Ce vote se fit à la majorité de 86 voix contre 22 et malgré l'opposition de l'ancien avoyer Ruttimann et de ses amis politiques. L'article relatif au métropolitain était même admis à l'unanimité. Le 15 décembre, le Grand Conseil de Thurgovie suivait l'exemple des cantons précédents.

Mais, surexcités déjà par la question des articles de Baden, les esprits l'étaient encore dans plusieurs cantons catholiques par des démêlés de tous genres entre le pouvoir civil d'une part, les évêques et le nonce, Mgr de Angelis, de l'autre. A Lucerne, le dissentiment avait éclaté à la suite de la destitution d'un curé par le gouvernement; à Saint-Gall, une des causes du conflit était la création d'une école cantonale *mixte*, c'est-à-dire ouverte aux catholiques et aux protestants; un autre sujet de plainte, c'était la suppression d'un couvent de femmes, accomplie, disait le nonce, au mépris de l'art. 12 du Pacte de 1815, qui garantissait l'existence des couvents. La question du *double évêché* de Coire et Saint-Gall, créé par le saint-siége en 1823, en dépit des deux États placés dans ce diocèse et qui l'avaient déclaré dissous à la mort du titulaire, n'était pas faite non plus pour concilier les partis [1].

Déchirée par les querelles religieuses, la Suisse entrait encore en lutte avec les cabinets européens au sujet des réfugiés de toutes nations, Polonais, Allemands, Italiens et Français qui se jetaient sur son sol et abusaient du droit d'asile en se livrant à une propagande insensée qui troublait les États voisins.

400 Polonais recueillis par la France après la bataille d'Ostrolenka, si funeste à cette nation héroïque, avaient franchi clandestinement la frontière suisse à l'instigation, dit-on, de quelques patriotes neuchâtelois impatients d'enlever leur pays au roi de Prusse [2]. L'affaire ayant manqué

[1] Voir pour l'histoire des articles de Baden, Henne, *Geschichte der kirchlichen Vorgänge und Zustände in der Schweiz von 1830*, Mannheim, 1851; Baumgartner, *Die Schweiz in ihren Kämpfen*, II.

[2] Ce fait a été confirmé à l'auteur de ce livre par Stockmar qui niait toute participation à l'entreprise dont Baumgartner l'accusa d'avoir été l'un des instigateurs. Selon l'historien saint-gallois, l'affaire aurait été tramée dans un comité siégeant à Saignelégier.



par l'erreur de ceux qui conduisaient la colonne, les Polonais entrèrent sur le territoire de Berne et là se laissèrent enrôler dans une expédition contre la Savoie, organisée par les réfugiés allemands et italiens.

A la tête des premiers figuraient Harro-Harring et Rauschenplatt; les seconds avaient pour tête dirigeante l'avocat génois Mazzini, si fameux depuis comme conspirateur émérite et le promoteur par excellence de l'unité italienne et de la république universelle. Les derniers jours de janvier 1834, 400 Polonais environ, unis à 600 révolutionnaires d'autres nations, y compris 22 étudiants de l'université de Zurich, se réunirent en armes sur les territoires vaudois et genevois. Une partie de la population sympathisait avec les réfugiés et les efforts tentés par les autorités pour empêcher l'expédition furent inutiles. Les milices levées par les magistrats restèrent impuissantes devant la foule menaçante qui les entourait. Dans la nuit du 1er au 2 février, l'expédition, aux ordres du général italien Romarino, pénétra dans les États-Sardes et s'avança jusqu'à Annemasse. Un corps français parti de Lyon devait le rejoindre par le Dauphiné. Mais, découragé par l'attitude des populations savoisiennes, Romarino, après un court engagement avec les troupes sardes qui lui tuèrent sept hommes et firent quelques prisonnier, opéra sa retraite sur le sol genevois. Mais là encore le gouvernement ayant ordonné le désarmement et l'arrestation des réfugiés trouva dans la population une résistance opiniâtre qui ne put être comprimée qu'en appelant toute la milice sous les armes.

L'expédition de Savoie souleva contre la Suisse l'indignation de tous les cabinets européens. Les plaintes du roi de Sardaigne Charles-Albert, au sujet de l'attentat dont ses pays avaient été l'objet et qu'il qualifiait de violation du droit des gens, furent appuyées par l'Autriche, la Prusse, tous les autres États allemands, le roi des Deux-Siciles et l'empereur de Russie. Les notes de toutes ces puissances réclamaient avec menace du Vorort zuricois l'expulsion immédiate de tous les réfugiés; elles demandaient également des mesures sévères contre la presse. L'Angleterre elle-même et la France joignirent leurs remontrances à celles des autres cabinets.

La politique du roi des Français, Louis-Philippe d'Orléans, avait été favorable à la Suisse pendant les premières années de son règne. Il se souvenait avec reconnaissance de l'hospitalité qu'il avait reçue au temps de la Terreur dans les Grisons, où il avait vécu et enseigné au château

de Reichenau, sous le nom obscur du professeur Chabot. Mais la peur de nouvelles révolutions et les tentatives d'assassinat dont il avait été l'objet avaient bien modifié sa politique libérale et le rendirent de plus en plus hostile au radicalisme suisse, confondu avec la démagogie dans la même réprobation.

Sans se laisser intimider par la diplomatie, le gouvernement de Berne, dirigé en apparence par l'avoyer patricien Tscharner et en réalité par les trois frères Schnell, avait d'abord eu l'air de jeter le gant à tous les rois. Le professeur Jean Schnell, grand orateur populaire, s'était écrié un jour : *« Nous planterons sur le sommet de la Jungfrau le drapeau de la révolution européenne. »* C'était autant pour défier la diplomatie que pour faire concurrence à Zurich, que le gouvernement de Berne fondait, en 1834, une université rivale de celle de la ville de la Limmat et appelait à ses chaires des hommes connus par leur hardiesse dans le domaine de la politique nationale ou cosmopolite, le philosophe et publiciste lucernois Troxler, les publicistes allemands Guillaume et Louis Snell de Nassau et l'historien Kortüm du Mecklembourg.

Se sentant soutenus par le gouvernement bernois, les révolutionnaires de tous les pays qui avaient trouvé un asile en Suisse se donnèrent carrière. Mazzini avait fondé la société secrète de la *Jeune Italie*, quelques mois après la tentative avortée d'Annemasse (15 avril 1834). Ses amis politiques des autres pays fondèrent la *Jeune Allemagne*, la *Jeune Pologne* et la *Jeune Suisse*, dont le conseiller d'État vaudois Henri Druey a passé à tort pour avoir rédigé les statuts à Villeneuve, le 26 juillet 1835. Un an auparavant, 250 ouvriers allemands, réunis au Steinhœlzli, à une lieue de Berne, avaient arboré des drapeaux révolutionnaires, déchiré ceux de leurs souverains et prononcé des discours qui provoquèrent de nouveau le courroux de la diplomatie européenne. Des notes menaçantes remises au Vorort de Zurich, par les ambassadeurs d'Autriche et de Bavière, insistèrent sur l'expulsion des réfugiés et l'adoption de mesures sévères contre les sociétés secrètes. Le Vorort, présidé par les bourgmestres Melchior Hirzel et J.-J. Hess, chercha en vain à calmer les cours étrangères. Il n'eut pas plus de succès dans ses efforts pour ramener les hommes d'État de Berne aux notions d'une saine politique et au respect du droit des gens. Aussi l'audace des réfugiés, croissant avec l'impunité, ils essayèrent de s'emparer de la direction du tir fédéral de Zurich, dans un but de propagande révolutionnaire, mais échouèrent devant l'attitude énergique du *Nationalverein* (18 juillet 1834). La fête conserva son caractère purement helvétique, et le docteur Antoine Henne de Saint-



Gall y électrisa la foule par ses paroles chaleureuses en faveur de la réforme du Pacte. Mais les propagandistes ne se tinrent pas pour battus. Le 4 novembre 1835, ils assassinaient un espion de la police allemande, du nom de Lessing, qui s'était faufilé parmi les étudiants de l'Université. L'année suivante, un des chefs de la *Jeune Allemagne*, le docteur Rauschenplatt, méditait d'envahir à mains armées le Schwarzwald et eût attiré ainsi de nouvelles calamités sur le pays qui leur donnait l'hospitalité. Le projet fut heureusement découvert et déjoué par le Vorort zuricois, dont la conduite avait reçu l'approbation de quinze cantons dans la Diète de Zurich, du 22 juillet 1834 [1]. Berne, toujours sous l'empire de la politique révolutionnaire et de sa jalousie pour Zurich, s'était refusé à s'associer à ce vote de confiance, et son exemple avait été suivi par les trois cantons radicaux de Lucerne, Thurgovie, Argovie et le demi-canton Bâle-Campagne.

Mais lorsque Berne fut devenu Vorort en 1835, on le vit changer subitement de politique et de langage et se montrer aussi souple et obséquieux envers les cabinets qu'il avait été provocant et fanfaron auparavant. Le cabinet des Tuileries, en particulier, devint l'objet de toutes les complaisances du parti Tscharner-Schnell. Le *Volksfreund*, organe des trois frères Schnell, alla jusqu'à dire qu'on verrait sans effroi le drapeau tricolore flotter sur l'hôtel de ville de Berne, et ajoutait, par manière de plaisanterie, que, si le gouvernement de Louis-Philippe le voulait bien, tous les membres du Grand Conseil bernois feraient la culbute du haut du grand escalier de cet hôtel de ville.

Ce revirement subit de la politique bernoise était l'œuvre de l'ambassadeur de France, comte de Rumigny. Ce diplomate habile avait profité des embarras que créaient au gouvernement bernois sa lutte avec le patriciat et la bourgeoisie de Berne d'un côté et ses conflits avec les puissances européennes de l'autre, pour s'imposer aux Schnell et les diriger de ses conseils. Le remplacement de M. de Rumigny, vers le milieu de l'année 1836, par un nouvel ambassadeur, Napoléon Lannes, duc de Montebello, fils d'un des plus vaillants maréchaux de Napoléon, tué à la bataille d'Esslingen (le 22 mai 1809), ne changea rien à cet état de choses, sinon que ce que Rumigny obtenait par habileté et finesse, Montebello l'exigeait avec hauteur et un ton impérieux qui ne souffrait pas de contradiction.

Ce n'était pas dans la politique extérieure seulement que Berne avait

[1] Wilhelm Fetscherin, *Die eidgenössischen Abschiede aus den Jahren 1814 bis 1848*, I, 926. On y trouve tous les actes relatifs aux réfugiés.

chanté la palinodie. La conduite de cet État dans les questions intérieures et les affaires religieuses en particulier est marquée au moins de la même faiblesse.

Après l'adoption des articles de Baden par le Grand Conseil de Berne, en février 1836, une grande fermentation s'était manifestée dans le Jura, où le journal ultramontain, l'*Ami de la justice*, avait paru encadré de noir. Trois ecclésiastiques, le provicaire Cuttat, son vicaire Spahr et l'abbé Bélet étaient l'âme de l'agitation. Des manifestations séditieuses eurent lieu. Des placards affichés aux coins des rues portaient ces mots : « Séparation du canton de Berne! A bas les huguenots! Vivre catholiques ou mourir! » Ces mots étaient répétés sur les *arbres de religion* que des femmes avaient plantés et autour desquels elles faisaient la garde, leurs tabliers pleins de sable pour le jeter aux yeux des téméraires qui tenteraient de les enlever. Des cris de mort au conseiller d'État Stockmar et à Choffat, préfet de Porrentruy, se faisaient entendre; on en voulait à ces deux hommes politiques de leur dévouement à Berne et aux articles de Baden. Un autre grief contre Stockmar était de s'être laissé nommer au Conseil d'État en remplacement de Vautrey qui, après avoir représenté Berne à la conférence de Baden, s'était prononcé contre l'adoption des fameux articles et avait payé ce revirement de son élimination du pouvoir exécutif. Le gouvernement réprima par la force les troubles du Jura catholique et envoya des bataillons occuper ce pays (9 mars). Cuttat s'était mis à l'abri en se réfugiant sur le territoire français, ainsi que son vicaire Spahr. Mais Bélet fut arrêté à Bienne et subit une détention assez longue. Le préfet Choffat ayant pris sur lui de supprimer l'*Ami de la justice*, organe du parti ultramontain, fut désavoué par le pouvoir. En revanche, les trois autres préfets du Jura catholique, accusés d'avoir manqué d'énergie dans l'exercice de leurs fonctions, furent révoqués.

Mais l'énergie manquait de plus en plus au gouvernement lui-même entièrement soumis à l'influence de l'ambassadeur de France. Le dernier jour de juin, le duc de Montebello réveillait à minuit l'avoyer Tscharner et faisait convoquer le Conseil exécutif pour lui annoncer que s'il ne prenait pas l'engagement de proposer au Grand Conseil le retrait des articles de Baden, les régiments français entreraient dans le Jura catholique, dont la population avait invoqué la protection de la France. L'avoyer Tscharner et la majorité du Conseil exécutif cédèrent à la menace. Le Grand Conseil lui-même, convoqué le 2 juillet, vota la suppression des fameux articles par 111 voix contre 18. Parmi les opposants, on voyait figurer les conseillers d'État Charles Neuhaus, Kaiser, Stockmar et le directeur des établissements de Hofwyl, Emmanuel de Fellenberg.



Les articles de Baden n'étaient pas plus heureux à Saint-Gall, où ils avaient succombé sous le veto populaire, au commencement de l'année précédente. A la suite d'une polémique très ardente et d'une assemblée populaire, où s'était signalé le doyen Popp, 18000 citoyens se prononçaient contre la loi (janvier 1835). Une réaction dans le sens ultramontain s'accomplissait dans ce canton, où le conseil d'éducation que présidait le doyen Greith suspendait l'historien et libre penseur Henne de ses fonctions de professeur et soutenait une lutte très vive avec le curé libéral Féderer, chef et champion de l'école cantonale *mixte*. Les articles de Baden avaient été aussi abandonnés à Soleure, dont le gouvernement avait déjà sur les bras un conflit avec Rome au sujet du prévôt de la Collégiale; le chanoine Kaiser, élu par le gouvernement, n'avait pas obtenu du saint-siége l'institution canonique. Plusieurs hommes d'État de ce canton déploraient l'aliment donné aux passions religieuses par la conférence de Baden dont les effets s'étaient fait sentir dans les élections au Grand Conseil. Au nombre des nouveaux membres figurait le fameux agitateur Ch.-L. de Haller, qu'un récent pamphlet intitulé : *Satan et la Révolution*, avait signalé comme un de ses coryphées à l'opinion ultramontaine.

L'agitation était encore plus vive en Argovie, où le gouvernement était entré en lutte avec l'évêque Salzmann, prélat d'ailleurs modéré et conciliant, au sujet d'une proclamation dont l'autorité civile avait imposé aux curés la lecture en chaire et que treize d'entre eux avaient refusé de lire. Ces ecclésiastiques ayant été frappés de destitution, l'évêque protesta. Les articles de Baden, le serment constitutionnel exigé du clergé et la mise sous tutelle des biens des couvents, étaient un autre sujet d'irritation. On parlait ouvertement de marcher sur Aarau. Un capucin grison, connu par son éloquence, le père Théodore Florentini, entraînait les populations des Freien-Aemter dans cette croisade contre les protestants argoviens et les radicaux catholiques qui faisaient cause commune avec les premiers. Les milices du canton ne suffisant pas pour contenir les séditieux, le gouvernement dut faire appel aux troupes zuricoises, qui s'avancèrent jusqu'à Bremgarten.

Pendant ce temps le gouvernement lucernois, résistant aux conseils du gouvernement bernois, refusait de retirer les articles de Baden et de se joindre à lui pour négocier avec le pape l'établissement d'un concordat; il exilait le nonce de son territoire, par décret du 11 mars 1836. Ce décret était rédigé de la main de Siegwart-Muller, en qualité de sous-

secrétaire d'État. Ce personnage était alors l'un des chefs du parti radical et le rédacteur du journal de ce bord, intitulé la *Volkszeitung*, condamné par le clergé d'Uri comme anti-catholique [1]. Mgr de Angelis transférait sa résidence à Schwyz et y marquait son passage par l'introduction des jésuites, au mépris du décret rendu par la landsgemeinde de 1758, qui défendait à tout jamais de présenter une motion tendant à l'appel de cet ordre religieux.

Dans sa lutte contre l'ultramontanisme, le gouvernement lucernois avait pour lui un certain nombre d'ecclésiastiques (48 environ contre 90). Mais l'adhésion des prêtres libéraux ne faisait qu'irriter le zèle des ultramontains et du plus ardent d'entre eux, le chanoine et professeur Schlumpf, rédacteur de la *Gazette ecclésiastique* (*Kirchenzeitung*). Le gouvernement crut faire merveille en destituant Schlumpf et en l'exilant du canton. Mais ce dernier n'était pas homme à se laisser désarçonner de cette façon et, transportant à Schwyz le centre de son activité religieuse et politique, il se vengea du libéralisme ou radicalisme lucernois en travaillant avec le nonce à la création d'un collége de jésuites dans ce canton [2].

Le contre-coup de l'émotion produite par la conférence de Baden se fit sentir aussi dans le canton de Fribourg. Le gouvernement libéral de cet État, formé en 1831 de cinq anciens conseillers d'État patriciens et de huit plébéiens, dont quatre citoyens de la pastorale Gruyère (c'était la revanche de Chenaux), s'était brouillé avec le parti ultramontain, le jour où l'on avait refusé le droit de siéger dans la Constituante à l'évêque Yenny, élu par le district de Rue. La suppression, en 1835, de la fête commémorative de Villmergen, rétablie par ce prélat en 1817, n'avait pas réconcilié ce dernier avec le nouveau régime. La création d'une école moyenne centrale, soustraite à l'autorité épiscopale en ce qui concernait le choix des livres et des professeurs, avait consommé la scission à laquelle travaillaient depuis longtemps les carlistes français, qui rédigeaient le *Véridique* avec quelques jésuites du collége Saint-Michel. L'expulsion d'un de ces derniers, le père Ferrand, coupable d'avoir, du haut de la chaire, déclaré la souveraineté du peuple un principe protes-

[1] Siegwart-Muller, *Rathsherr Leu von Ebersol, der Kampf zwischen Recht und Gewalt*. Altdorf, 1863. Le premier volume de cet ouvrage a 1133 pages et renferme, en dépit de ses réticences calculées, beaucoup de choses instructives.

[2] Joseph Imhof, Professor der katholischen Theologie, *Die Jesuiten in Luzern*, St-Gallen, Scheitlin und Zollikofer, zweite Auflage, 1848, 12 et suivants. L'auteur de cet écrit, facile à reconnaître sous ce pseudonyme transparent pour quiconque connaît Lucerne, n'était autre que Bourcard Leu, le savant et courageux prévôt de la collégiale et professeur de théologie au lycée de Lucerne.



tant, avait contribué à exalter les esprits. Averti par les élections de 1834, qui avaient déjà fait subir une modification notable au Grand Conseil nommé en 1831, le Conseil d'État s'abstint prudemment de toute participation à la conférence de Baden. Mais la neutralité du gouvernement fut taxée de connivence secrète par les hommes de la sacristie; ils se liguèrent avec l'aristocratie déchue, aux élections de 1836, qui se firent, comme celles de 1834, sous l'influence de Mgr Yenny. Le nonce de Angelis félicitait le prélat de ses victoires signalées sur les ennemis de l'Église, par lettres du 22 mai 1834 et du 18 juin 1836.

Ces félicitations étaient d'autant plus à leur place que, dans la séance du 31 mai, le Grand Conseil renouvelé avait adopté, par 39 voix contre 10, la proposition qui lui avait été adressée par l'évêque, de faire une déclaration publique d'improbation à l'endroit des articles de Baden. Parmi les orateurs qui avaient tonné contre la conférence, on avait vu avec surprise l'ancien avoyer Charles Schaller, qui depuis quatorze ans représentait son canton à la Diète fédérale comme premier ou second député. L'argumentation de cet homme d'État, aussi adroit qu'éloquent, consistait à dire que les gouvernements n'avaient pas le droit de régler les affaires religieuses sans le concours du clergé et que l'opinion, *cette reine du monde*, condamnait les articles en question. Mais en dépit de son respect pour l'opinion dominante, Schaller, abandonné par les libéraux, et auquel les ultramontains préféraient un des leurs, ne fut pas réélu les années suivantes à la Diète, où il fut remplacé par l'ancien colonel de la garde suisse Philippe de Maillardoz, un des modérés de ce parti.

La question de la réforme du Pacte n'avait pas été enterrée par le rejet du pacte Rossi. Elle revenait de temps en temps sur le tapis, au sein de la Diète, convaincue de plus en plus de l'impossibilité de marcher avec le Pacte suranné de 1815. Dans l'été de 1834, une grande commission de 14 membres avait été nommée pour s'occuper de la chose. Mais sur ces 14 députés, cinq seulement, Melchior Hirzel de Zurich, Casimir Pfyffer, Kern de Thurgovie, Baumgartner, Zschokke, se prononcèrent pour un changement dans le mode de composition de la Diète et dans le sens d'une représentation proportionnelle à la population des cantons. Tous les autres États, dont l'avoyer Schaller de Fribourg se fit l'interprète, pensaient que la Suisse étant une « Confédération formée par l'adhésion successive de pays libres et indé« pendants les uns des autres, on ne pouvait raisonnablement exiger « qu'ils renonçassent à la conséquence naturelle et légitime de cette « indépendance, l'*égalité dans les affaires communes*. Il serait, » ajoutait

Schaller, « tout aussi superflu d'espérer que ces cantons feront volon- « tairement le sacrifice de cette indépendance; le peuple n'en veut pas « et est opposé à tout ce qui laisse supposer l'intention de le ramener « au temps de l'unitarisme. » Les députés de Berne avaient beaucoup contribué à empêcher la réforme projetée, en déclarant qu'ils préféraient le *statu quo* à une réforme qui ne tendrait pas à l'unité complète de la Suisse.

L'impuissance démontrée de la Diète à résoudre la question du Pacte, fit que les amis de la réforme n'attendirent plus le salut de la patrie que des assemblées populaires. Les tirs fédéraux sont le grand levier de la démocratie suisse, de 1824 à 1848.

Le tir fédéral de Lausanne, en juillet 1836, emprunta une signification particulière au discours de son président Druey, qui après avoir félicité les républicains neuchâtelois et leur orateur Jeanrenaud-Besson de leur présence à cette fête patriotique, prononça ces paroles expressives et menaçantes à l'endroit du régime qui dominait à Neuchâtel : « *L'indépendance de la Suisse ne sera complète que lorsque toutes les parties du sol helvétique seront entièrement affranchies de toute domination étrangère.* » La politique tortueuse et les menaces des cabinets étrangers n'avaient pas été oubliées. Le colonel fédéral tessinois Luvini rappela aux carabiniers et à la foule des assistants le noble orgueil national de leurs pères et leur demanda s'ils étaient prêts à en faire le sacrifice.

Pendant que la conférence de Baden succombait dans la plupart des cantons, sauf Lucerne, Argovie, Thurgovie, la question des réfugiés continuait à occuper la diplomatie étrangère, qui ne laissait aucun répit au Vorort et le pressait de prendre des mesures rigoureuses. Le duc de Montebello se distingua par le langage impérieux de la note qu'il remit au Vorort et qui tomba comme une bombe au sein de la Diète, le 18 juillet 1836. Malgré les protestations d'une assemblée populaire réunie à Kräuel sur la Sihl, c'est-à-dire à la place où le révolutionnaire zuricois Hæberli avait été fusillé en 1804, la Diète rendit un *conclusum* ou décret d'expulsion contre ses hôtes dangereux, mais ne visait naturellement que ceux qui auraient abusé du droit d'asile et violé le droit des gens. L'auteur de cette proposition était ce même docteur zuricois Louis Keller de Steinbock, qui avait défendu jusque-là les réfugiés avec le plus d'énergie. Les cabinets étrangers voulaient davantage et réclamaient l'expulsion de tous les réfugiés, sans distinction. Le mot d'extradition avait même été prononcé. Keller et ses collègues de la Diète ne voulurent pas aller jusque-là et entendaient laisser les cantons maîtres de décider, pour chaque cas, si le droit des gens



avait été violé ou non. Ils prirent un *conclusum* dans ce sens par 15 voix. Toute pensée d'extradition des réfugiés était formellement écartée[1].

Ces décrets ne satisfirent pas les cabinets de l'Europe. M. Thiers, alors ministre des affaires étrangères du roi Louis-Philippe, se montrait, à cette époque, peu bienveillant pour la Suisse; il donna pour instruction au duc de Montebello de menacer les cantons d'un *blocus hermétique* des frontières, si l'on ne faisait pas droit aux exigences du cabinet français.

Le peuple suisse, sans être initié à tous les incidents diplomatiques de la lutte, suivait cependant d'un œil inquiet les prétentions de la diplomatie et son ingérence dans les affaires intérieures de la Confédération. Les décisions de la Diète elle-même ne lui inspiraient pas confiance et lui semblaient dictées par une politique pusillanime. Cette politique de la peur, comme on la qualifiait, stigmatisée par la presse et dans les strophes enflammées du professeur Albert Richard d'Orbe, souleva l'indignation des masses. Le *Nationalverein*, qui avait pour chefs Troxler, Kasthofer, Casimir Pfyffer, Druey, Stockmar, Guillaume Snell, dirigeait le mouvement. Des assemblées populaires eurent lieu pendant le mois d'août sur divers points du territoire suisse, à Reiden (Lucerne), à Flawyl (Saint-Gall), à Wiedikon (Zurich), à Munsingen (Berne) et à Genève. L'assemblée de Wiedikon, la plus nombreuse de toutes, ne comptait pas moins de 20,000 personnes et répondit par un non formidable à la question de savoir si le peuple voulait se soumettre aux injonctions de l'étranger et par un oui non moins énergique, quand on lui demanda si les citoyens étaient prêts à exposer biens et vie pour l'indépendance de la nation.

La réponse de la Diète au cabinet français se ressentit de l'impression produite par ces assemblées populaires. Cette réponse, rédigée par le professeur Monnard, était ferme et digne. Les décrets rendus contre les réfugiés n'en furent pas moins exécutés, ici avec plus de rigueur, là avec indulgence, selon les dispositions des gouvernements. Celui de Berne se signala de nouveau par un zèle excessif en expulsant de son territoire le publiciste et professeur Louis Snell, qui travaillait à la réforme du Pacte, mais n'avait pris aucune part aux intrigues des réfugiés.

Ce conflit avec la France était à peine terminé qu'il en naissait un

[1] Wilhelm Fetscherin, *Die eidgenössischen Abschiede, aus den Jahren 1814-1848*, I, 931.

nouveau au sujet d'un Italien nommé Conseil. M. Thiers, le prenant pour un révolutionnaire, en avait fait demander l'expulsion par le duc de Montebello. Or, il se découvrit que ce Conseil était un espion du roi Louis-Philippe. La Diète, qui ne se doutait pas que ce souverain, se défiant d'un ministre qui lui était imposé par la majorité de la Chambre des députés, avait sa police personnelle et secrète, ordonna une enquête sur cette affaire (9 septembre 1836), et en chargea les députés Louis Keller, Monnard et Bourckhardt de Bâle. Les deux premiers s'acquittèrent de leur mandat avec énergie, et leur rapport de majorité, sorti de la plume de Keller, mettait au jour le pitoyable jeu de la diplomatie. Le gouvernement français se vengea de ce qu'il considérait comme un affront par l'exécution du blocus hermétique dont Thiers avait menacé la Suisse et qui devait être nuisible aux deux pays. Dominée par la politique sans dignité du Vorort bernois et le mécontentement des cantons qu'effrayait une rupture avec la France, en présence surtout de l'hostilité des autres cabinets, la Diète s'inclina devant la nécessité et biffa son *conclusum* du 9 septembre. Cela se fit dans une séance qui, sur la proposition des Grisons, eut lieu à huis-clos, contrairement à ce qui se pratiquait depuis 1833, où les séances avaient été rendues publiques à la demande de Thurgovie. Six cantons et deux demi-cantons, ceux de Zurich, Lucerne, Glaris, Saint-Gall, Thurgovie, Genève, Bâle-Campagne, Appenzell-Extérieur refusèrent de s'associer au vote de leurs co-États qu'ils considéraient comme déshonorant pour le nom suisse (31 octobre)[1].

Malheur au pays qui s'humilie, il est obligé de s'humilier toujours davantage. L'affaire Conseil fut suivie de celle de Louis-Napoléon. Ce jeune prince, fils du roi Louis de Hollande et de la reine Hortense et neveu de Napoléon Ier, avait été proscrit de France comme toute sa famille. Il se fixa avec sa mère au château d'Arenenberg, au bord du lac de Constance. Naturalisé thurgovien, élu président du tir cantonal et même député au Grand Conseil par le cercle de Diessenhofen, capitaine d'artillerie bernois, Louis-Napoléon cachait sous ces dehors républicains la pensée secrète de monter sur le trône de France. Son château d'Arenenberg devint le foyer de menées très actives qui avaient eu pour résultat, en 1836, l'échauffourée de Strasbourg, où Louis-Napoléon, qui avait essayé de soulever la garnison, fut fait prisonnier, et, par grâce spéciale, embarqué pour l'Amérique. Rappelé à Arenenberg auprès de sa mère mourante, il y avait recommencé les intrigues qui devaient aboutir, en 1840, à une nouvelle tentative, celle de Boulogne-sur-Mer. Le gouvernement français, dirigé alors par le comte de Molé, demandait depuis longtemps, par voie officieuse, l'expulsion de ce conspirateur dangereux. L'avoyer Am Rhyn de Lucerne avait promis d'agir en ce sens sur le gouvernement de Thurgovie, mais n'avait pas réussi dans ses démarches. L'ambassadeur de France ne trouvant pas les mêmes dispositions auprès de l'avoyer Kopp, son successeur, renouvela sa demande en termes impérieux auprès du Vorort lucernois. Toute la diplomatie appuyait la France. Le prince Napoléon de son côté niait effrontément qu'Arenenberg fût un foyer d'intrigues. Le Grand Conseil thurgovien, présidé par M. Kern, aujourd'hui ministre suisse à Paris, défendit énergiquement son concitoyen. Ce magistrat, représentant de son canton à la Diète, allégua que la Suisse n'avait pas à s'inquiéter des intrigues du prince et ne devait pas se laisser traiter comme une province française. Les députés de Vaud et de Genève, MM. Rigaud et Monnard, remarquables, le premier par l'éloquence, le second par une dignité noble, soutinrent également, au sein de la commission nommée à ce sujet par la Diète, qu'il était contraire à tous les principes de renvoyer un citoyen suisse. La majorité, formée du bourgmestre Hess de Zurich, de Schindler de Glaris, de Kohler de Berne et de Bourckhardt de Bâle, d'accord avec Kopp, avoyer de Lucerne et président du Vorort, ne se montrait pas si indulgente pour Napoléon. Ces magistrats voulaient que le gouvernement thurgovien exigeât au moins du prétendu citoyen suisse une renonciation formelle au titre de citoyen français[1]. La Diète, que la question rendait perplexe, décida par 17 voix d'en référer aux États. Le duc de Montebello se mit alors en campagne et parcourut plusieurs cantons, cherchant à exercer une pression sur les magistrats les plus influents. Il réussit auprès de quelques-uns. D'autres, au contraire, l'avoyer Schaller à Fribourg, par exemple, résistèrent énergiquement aux menaces de l'ambassadeur. « Vous voulez la guerre, » disait Montebello, « eh bien, vous l'aurez : « nous commencerons par Genève dont le verbe est si haut, et, en quinze « jours, vous êtes écrasés. » — « C'est possible, M. le duc, » répondit Schaller, « mais, si nous devons succomber, ce sera du moins avec hon- « neur. On a vu, et je vous le prouverai l'histoire en mains, de gran- « des nations succomber comme les plus faibles[2]. »

[1] Pour les actes relatifs à cette affaire voir Festcherin, *Eidg. Abschiede*, I, 939.

[1] « Je pense comme vous, écrivait Charles Schnell au bourgmestre Hess, la France « est dans son droit, Napoléon se conduit non pas en Suisse, mais en prétendant. » (28 août 1838.)

[2] Leemann, *Denkschrift über die Ereignisse im Jahre 1838*. Biel 1840.

Impatient des lenteurs du *referendum* et surtout mécontent du mauvais accueil fait à sa demande, le comte Molé donna l'ordre au duc de Montebello de quitter la Suisse. Une division de 25,000 hommes se concentra à Lyon et le général Aymar, dans un ordre du jour aux troupes, menaça *de châtier les turbulents voisins* de la France (septembre 1838). Ce langage hautain, loin d'intimider les Suisses, les fit bouillonner à la fois d'indignation et d'enthousiasme. Les cantons français se signalèrent par leur patriotisme. La population genevoise courut travailler aux fortifications. Genève et Vaud armèrent leurs milices sous le colonel Guiguer de Prangins, bien que ce dernier eût voté en Grand Conseil pour l'expulsion du prétendant déguisé en citoyen suisse. Le peuple bernois s'associa à cet élan, et 6000 citoyens, réunis à Langenthal, votèrent des félicitations aux députés de Vaud et de Genève. Une adresse signée du colonel Dufour et d'autres citoyens genevois, exhorta le gouvernement thurgovien à persister dans sa conduite. Aux considérations de politique et d'honneur national invoqués dans cet écrit, Dufour joignait des motifs personnels qui l'attachaient au prince, qu'il avait instruit dans l'art militaire. Il en était de même de M. Kern de Thurgovie, ami particulier de Louis-Napoléon.

Le Conseil exécutif de Berne, toujours sous l'influence de l'avoyer Tscharner et des frères Schnell, inclinait pour l'expulsion et formulait un préavis dans ce sens au Grand Conseil. Mais 106 voix contre 104 donnèrent gain de cause aux adversaires de l'expulsion (24 septembre 1838). Froissés par ce vote qui condamnait leur système, Tscharner et ses amis donnèrent leur démission et se retirèrent des affaires publiques. Dans les débats orageux auxquels donna lieu cette grande question, brilla par son éloquence le conseiller d'État Charles Neuhaus, déjà connu pour la part importante qu'il avait prise à la fondation de l'université de Berne, quatre années auparavant, et par son opposition à la France dans les affaires du Jura. On le choisit pour remplacer Charles Schnell à la Diète, et on le nomma ensuite avoyer de la république pour l'année 1839.

A Fribourg, le Grand Conseil, devenu en majorité ultramontain, avait décidé l'expulsion par 45 voix contre 35. Ce vote pusillanime n'empêcha pas le Conseil d'État libéral de mettre les milices sous les armes, exemple imité par Argovie, Saint-Gall, Soleure et Zurich.

L'enthousiasme public gagna la Diète fédérale; elle fit une réponse énergique à la France. Mais cédant aux instances du Vorort, le prince Louis-Napoléon avait annoncé l'intention de ne pas compromettre davantage le pays qui lui avait donné asile et s'éloigna en effet le 14 octobre.



Pleins d'admiration pour la belle conduite de Vaud et de Genève, un grand nombre de citoyens de la Suisse allemande gratifièrent de drapeaux d'honneur les milices de ces cantons, et perpétuèrent par des médailles d'or la fermeté courageuse de leurs députés Rigaud et Monnard, proclamés « les gardiens de l'honneur national. »

L'année même où l'esprit patriotique des Suisses se décelait d'une manière si honorable, la Confédération faillit être de nouveau plongée dans la guerre civile par la fureur des partis qui déchiraient le canton de Schwyz, libéraux ou *Onglus* (Klauenmænner) d'une part, et vieux Schwyzois ou *Cornus* (Hornmænner) de l'autre. Ces bizarres dénominations empruntées à la vie pastorale de ces peuplades nous reportent au début de leur différend, simple querelle d'usufruit qui s'était élevée entre les riches ou propriétaires de bêtes *à cornes* et les petits propriétaires de chèvres, moutons, bêtes *à ongles*. La même question soulevée dans l'Underwald en 1837 avait été réglée au moyen d'une indemnité accordée aux non-propriétaires de bêtes à cornes. Un cheval comptait pour 16 ongles, une vache pour 8, 6 chèvres pour 8. Mais d'économique et sociale, la querelle devint politique et se compliqua des questions de parti qui divisaient le canton. Le sang coula à la landsgemeinde de Rothenthourm (6 mai 1838). Les libéraux qui voulaient porter Nazar de Reding à la dignité de landamman essuyèrent de nouveau d'horribles traitements de la part des adhérents du colonel Ab Yberg, le même qui avait envahi Kussnacht cinq années auparavant. Plusieurs libéraux furent grièvement blessés, le fils d'Aloïs Reding contraint d'abandonner sa voiture pour échapper aux mauvais traitements des Cornus[1].

Le Vorort lucernois songeait à faire occuper pour la seconde fois le canton de Schwyz, lorsque Guillaume Næff de Saint-Gall, désigné comme commissaire fédéral, réussit à prévenir l'occupation par le désarmement volontaire des deux partis (22 juin 1838). Une landsgemeinde légale réunie à Rothenthourm, sous les yeux de cinq commissaires fédéraux, ratifia l'élection d'Ab Yberg par 4478 voix contre 4000 données à son compétiteur (22 juillet).

L'année 1838 vit aussi finir les dissensions de Glaris. Le peuple de ce canton, en grande majorité protestant, avait jugé à propos de se donner, comme les autres États confédérés, une nouvelle constitution

[1] Steinhauer, *Gesch. des Freystaates Schwyz*, II, 215 et suivants. Baumgartner, *Die Schweiz in ihren Kämpfen*, II, 274.

basée sur la *représentation par tête* (Kopfzahl) au lieu de la représentation conventionnelle stipulée dans les traités en faveur de la minorité catholique. Celle-ci, réunie en landsgemeinde le 7 juin et le 13 août à Næfels, refusa de se soumettre et dut y être contrainte par les armes. Deux compagnies de carabiniers et près de 1000 fantassins occupèrent le bourg de Næfels (22 août 1837). Le refus des prêtres catholiques de prêter serment sans condition à la nouvelle constitution et de célébrer en commun la fête anniversaire de la bataille de Næfels amena de nouveaux troubles. Des amendes et des peines infamantes frappèrent Pascal Tschoudi, directeur de l'arsenal, et autres chefs catholiques, convaincus d'avoir recherché l'appui de Schwyz (15 décembre 1838). La Diète fédérale passa à l'ordre du jour sur les plaintes de la minorité écrasée.

L'année 1838 avait été marquée par des changements importants dans la vie politique du canton de Zurich. A l'occasion de la révision de la constitution de 1831, dont le terme avait été fixé à six ans, le droit ou privilége accordé à la ville de Zurich de nommer le tiers des députés du Grand Conseil lui fut ôté et toute distinction de ville et de campagne abolie par le fait. L'ancienne cité souveraine, la ville des lumières et du droit, comme l'appelait la vieille Suisse, se trouva réduite à une représentation de 12 députés. L'un des chefs politiques qui commencent à prévaloir à cette époque, l'avocat Jonas Fourrer, trouvait avec l'auteur de la proposition, Guyer de Bauma, que le but d'une représentation du peuple est d'exprimer le plus exactement la volonté de ce dernier. Mais le docteur Louis Keller de Steinbock, mécontent de ce développement, excessif à ses yeux, de l'élément démocratique, dépose la présidence du tribunal suprême et manifeste l'intention de renoncer aux affaires publiques pour se vouer tout entier à la science. Le peuple ne lui en laissa pas le mérite et l'écarta, aux élections de mars 1838, avec plusieurs de ses amis politiques. L'étoile des juristes radicaux de la ville avait pâli visiblement. L'influence exercée par les Allemands d'Outre-Rhin (Deutschlinge) dans toutes les questions d'État, d'Église et d'École, déplaisait souverainement aux gens des campagnes. Louis Keller, d'ailleurs, Willhelm Fussli et le procureur général Ulrich s'étaient fait de nombreux ennemis par leur morgue et leurs allures méprisantes que faisaient ressortir davantage, chez l'un ou l'autre d'entre eux, les désordres de la vie privée. Mais l'homme peut-être le plus impopulaire de ce système était le Wurtembergeois Thomas Scherr, directeur de l'école normale, auquel on reprochait de ne cultiver que l'esprit aux dépens du cœur et de viser à la destruction systématique du sentiment religieux,



au sein du peuple. Le 26 janvier 1839 le gouvernement zuricois, dirigé par le protecteur de Scherr, le bourgmestre Melchior Hirzel et par Louis Keller, avait appelé aux fonctions de professeur de théologie à l'université, le savant wurtembergeois Strauss, qui, sans nier absolument l'existence historique de Jésus-Christ, attribuait aux narrations des évangélistes une origine *mythique* ou légendaire. L'opposition de l'orthodoxe antistès Fussli et celle de Gaspard Blunschli, le savant jurisconsulte et professeur de droit, ne fut pas écoutée. Le peuple, déjà mécontent de la tendance rationaliste du gouvernement et des réformes politiques, législatives, scolaires et militaires introduites par le nouveau régime, s'émut de cet appel. Le gouvernement, écoutant la voix de la prudence, revint de sa décision. Mais en congédiant Strauss, le Grand Conseil avait jugé à propos de lui allouer une pension de 1000 francs à titre d'indemnité (18 mars) par 149 voix contre 38.

Ce fut le signal d'un nouveau mouvement et d'une assemblée populaire de 15,000 hommes à Kloten. Un comité de la foi s'organisa sous la présidence d'un riche fabricant de Richterschwyl nommé Hurlimann-Landis et du médecin Rahn-Escher. Il demandait la suppression de l'université et l'expulsion de Scherr, le directeur de l'école normale. Sur ces entrefaites le bruit se répandit que les cantons du concordat des sept se disposaient à prêter main-forte au gouvernement. Aussitôt le tocsin sonne, Rahn-Escher appelle le peuple aux armes (6 septembre). Un pasteur, peu recommandable par ses mœurs, mais connu dans le monde savant par ses traductions de l'indou, du drame de Sacountala entre autres, Bernard Hirzel de Pfeffikon, se met à la tête de 8 à 10,000 paysans qui marchent sur Zurich, armés les uns de carabines, d'autres de faux, de bâtons et d'instruments aratoires, en chantant des psaumes à tue-tête, comme les soldats de Cromwell. A la vue des troupes du gouvernement échelonnées sur la place du Münster, Hirzel s'écrie : « Au nom de Dieu, faites feu. » Plusieurs soldats tombent. Les troupes ripostent par un feu bien nourri qui tue sept paysans, et se replient ensuite en bon ordre.

En ce moment paraît sur la place le conseiller d'État Hegetschweiler, tenant un papier à la main. Ce magistrat qui avait fait en vain opposition à l'appel de Strauss venait annoncer de la part du Conseil d'État, que présidait en ce moment le second bourgmestre Hess, une décision conforme aux vœux du peuple. Soudain un coup de feu, parti des rangs des insurgés, atteint le courageux parlementaire et lui fait une blessure mortelle. Le gouvernement radical est contraint d'abdiquer et le premier bourgmestre Hirzel, le trop zélé protecteur de Strauss, va

chercher au Righi un abri contre la tourmente populaire. Les principaux chefs du radicalisme, Louis Keller et Jonas Fourrer entre autres, sont également obligés de s'enfuir. L'ancien bourgmestre Conrad de Muralt et Gaspard Bluntschli, de concert avec le bourgmestre Hess, converti au mouvement populaire, reprennent les rênes du pouvoir, sauvé à grand'peine des mains fanatiques du comité de la foi.

La révolution zuricoise (Zuri-putsch, dans le langage populaire) s'était accomplie sous les yeux même de la Diète réunie alors à Zurich. L'avoyer Neuhaus, qu'indignait ce spectacle, ouvrit l'opinion de faire occuper cette ville par les troupes fédérales et de transférer le siége de la Diète dans une ville du voisinage. Le député de Fribourg, le colonel de Maillardoz, appuyait l'opinion de son collègue de Berne. Mais le député de Vaud, Henri Druey, dont le nom marque dès lors de plus en plus dans les affaires, s'opposa énergiquement à cette translation qui eût privé Zurich de ses fonctions directoriales : « Le peuple, dit-il, a changé son gouvernement; nous devons respecter le vœu du peuple. »

La révolution politico-religieuse de Strauss, représentée par une partie de la presse comme une victoire des ténèbres sur les lumières, trouva un apologiste inattendu dans le philosophe démocrate et radical Troxler. A ses yeux « la levée de boucliers du peuple zuricois n'était « que la légitime protestation d'un peuple attaché à la foi de ses pères « contre l'invasion de doctrines étrangères [1]. »

Le premier acte du gouvernement zuricois fut de renoncer au Concordat des Sept, « attendu, » disait-il, « que les alliances séparées, loin « de resserrer le lien fédéral, ne font que le dissoudre. »

A peine installé, le nouveau Vorort eut à s'occuper des affaires du Tessin et du Vallais. Dans le Tessin, les élections de février 1839 avaient amené au Conseil d'État une majorité hostile aux sociétés libérales, à la liberté de la presse et aux réfugiés italiens, dont le plus important, le citoyen lombard Jacques Ciani, bien que naturalisé Tessinois et même membre du Grand Conseil, se vit expulsé du canton. Le parti libéral, représenté au Conseil d'État par Stefano Franscini et par J.-B. Fogliardi (2 membres sur 9), avait pour chef militaire le colonel Luvini, syndic de Lugano, citoyen riche, éloquent, ardent ami des idées nouvelles. Le 4 décembre 1839, les libéraux du sud du Monte-Cenere se lèvent à la voix de Luvini et marchent sous ses ordres contre Bellinzona qui

[1] Troxler, *Die letzten Dinge der Eidgenossenschaft*, 1839, 136. Il dénie le nom de radicaux aux gouvernants de Zurich et appelle *pseudo-libéraux* ceux qui veulent imposer leurs idées religieuses ou politiques au peuple.



est occupé, puis contre Locarno, le siége des autorités, qui sont renversées et remplacées par un gouvernement provisoire, à la tête duquel, sur le refus de Luvini, on place Franscini. Les membres du Conseil d'État ancien, Rusca, Lotti, Riva, Monti, Gaspard Nessi sont en fuite dans le Piémont [1].

Le Vorort zuricois, issu lui-même d'une révolution, prit le parti d'accepter comme un fait accompli la victoire des libéraux ou radicaux tessinois. Cependant les magistrats déchus ne prirent pas aussi aisément leur parti de la révolution qui les avait précipités du pouvoir dans l'exil. Ils essayèrent une contre-révolution. Vaincu, livré par ses propres soldats, un des chefs, l'infortuné avocat Joseph Nessi, fut fusillé à Lugano, malgré les supplications de sa femme enceinte, entourée de plusieurs enfants en bas âge, le 4 juillet 1841. Le chef des radicaux, le colonel Luvini, mêla ses larmes à celles de cette famille au désespoir, mais il n'eut pas la force d'arracher le condamné à la vengeance de son parti qui, exaspéré, menaçait de tuer tous les prisonniers politiques. On prétend que Nessi déclara avant de mourir qu'il en eût fait autant à Luvini et à Franscini, les chefs des radicaux. Cette circonstance ne justifie point la condamnation capitale prononcée par un système qui n'existait lui-même qu'en vertu d'une insurrection.

Le sang de Nessi n'éteignit point la soif de réaction qui dévorait les vaincus de 1839. Ils firent plusieurs tentatives armées pour renverser l'ordre de choses issu du *pronunciamento* de Luvini. Chaque fois la lâcheté des chefs et la vigilance des partisans du pouvoir firent échouer la contre-révolution.

D'après la constitution de 1815, les dixains allemands du Haut-Vallais avec 22,000 âmes de population, élisaient 24 députés à la diète vallaisanne, pendant que les dixains du Bas, peuplés de 40,000 âmes n'en nommaient que 28. La prépondérance du Haut-Vallais, œuvre de la conquête de 1476, avait cessé sous le régime unitaire et l'acte de médiation, mais pour reparaître à la Restauration. Tous les projets de constitution, élaborés depuis 1833, sur la base de la représentation proportionnelle, avaient échoué contre la résistance des Haut-Vallaisans et celle de l'évêque qui craignait de perdre les quatre voix que lui avait octroyées la constitution de 1815, en échange de ses prétentions à la souveraineté temporelle. Une constitution nouvelle,

[1] Nizzola, *Storia abbreviata della Confederazione svizzera di Alessandro Daguet.* Lugano, 1872, 325.

achevée le 30 janvier 1839, sous la présidence de M. Maurice Barman, que ses adversaires appelaient l'*Espartero du Vallais*, avait été adoptée par les dixains du Bas auxquels s'était associé celui de Sion. Mais ceux du Haut, persistant dans leur opposition, déclarèrent qu'ils préféraient la séparation du pays en deux États comme Bâle. Le conseil d'État de l'ancien régime, encore en fonctions, invoqua la médiation fédérale. Le Vorort, siégeant à Zurich, envoya sur les lieux, comme commissaires, Charles Schaller de Fribourg et Baumgartner de Saint-Gall, avec des instructions conciliantes, mais avec l'ordre formel de s'opposer à toute séparation. En attendant une solution de la question, les députés du Vallais étaient exclus de la Diète fédérale, assemblée à Zurich, contrairement à l'opinion des cinq cantons et demi d'Uri, Schwyz, Underwald, Tessin, Neuchâtel et Bâle-Ville. Les efforts des commissaires pour amener une conciliation, dans une conférence tenue à Sierre, étant restés infructueux, le Vallais eut pendant quelque temps deux gouvernements. L'un, le nouveau, siégeait à l'hôtel-de-ville, l'autre à la maison de commune de la ville de Sion, puis ensuite à Sierre, le foyer de la résistance, dont l'âme était Louis de Courten. La reconstitution du Vallais sur la base de l'égalité des droits, décidée par l'autorité fédérale, le 3 août 1839, fut adoptée par une nouvelle Constituante composée des députés du Bas-Vallais. Mais le Haut la rejette en masse et se voit encouragé dans sa résistance par le nouveau Vorort issu de la révolution du 6 septembre à Zurich. Trois nouveaux commissaires, Frey de Bâle-Ville, Maillardoz de Fribourg et Meyenbourg de Schaffhouse, étaient accueillis comme des ennemis par le Bas-Vallais et les cantons voisins refusaient la levée de leurs troupes à l'autorité fédérale qui voulait recourir à la force. Les deux partis courent aux armes. Le Bas-Vallais marche comme un seul homme sous le commandement de Maurice Barman, qui avait à ses ordres Alexis Joris et Guillaume de Kalbermatten. Les Haut-Vallaisans, commandés par Werra, sont battus à Bramois, après une escarmouche où il y eut cinq morts et dix-sept blessés (1er avril 1840). Les cris de trahison se font entendre dans le Haut-Vallais; les hommes du landstourm furieux se précipitent dans l'hôtel de ville de Sierre et tuent de la manière la plus barbare Pierre de Courten, vieillard septuagénaire qu'ils prennent pour son frère le grand bailli Maurice de Courten. Les Bas-Vallaisans entrent victorieux à Sierre et imposent la nouvelle constitution aux Haut-Vallaisans.

Cette nouvelle loi abolissait le titre de grand bailli qu'avait porté pendant des siècles le premier magistrat du pays et remplaçait par un Grand Conseil cantonal la diète vallaisanne, sorte de confédération des



dixains et des communes. L'évêque perdait ses quatre voix. Mais on lui donnait en échange un siége au Grand Conseil où le clergé avait, en outre, un représentant spécial. La religion catholique était maintenue comme religion de l'État. Le Grand Conseil n'osa pas abolir les immunités d'impôt et de justice dont le clergé avait conservé la jouissance, ni le *referendum* ou *droit de veto* que les communes exerçaient sur les lois et qui entravaient tout progrès.

La force du Bas-Vallais était dans son unanimité. Elle était telle que le clergé du Bas avait vu non-seulement sans déplaisir crouler la suprématie du Haut, mais que le chanoine de Rivaz défendait la révolution au sein du Grand Conseil dont il faisait partie et que l'abbé de Saint-Maurice réussissait à se faire nommer à Rome évêque de Bethléhem *in partibus* pour contrebalancer l'influence de l'évêque de Sion. Une ère de prospérité semble s'ouvrir alors au Vallais, doté par le nouveau régime d'écoles, de routes, d'un code civil et d'un système forestier. Mais c'étaient là des apparences trompeuses qui ne devaient pas tarder à s'évanouir au souffle d'un esprit de parti sans frein comme sans raison[1].

Pendant que les révolutions se succédaient coup sur coup dans plusieurs cantons, une nouvelle tentative de révision du Pacte était faite par la Diète, où treize cantons et demi votaient dans ce sens le 10 août 1839. Une commission de cinq membres, composée de Casimir Pfyffer, Druey, Kern de Thurgovie, Muralt de Zurich et Cramer de Genève, était chargée d'en préparer le projet. Mais, désespérant de voir ce nouvel essai aboutir mieux que les précédents, le peuple vouait toute son attention au tir fédéral de Soleure (juillet 1840). Certaines paroles de l'avoyer Munzinger donnèrent à cette fête l'importance d'un événement national : « Que ce drapeau, » disait-il en montrant la bannière rouge et blanche, « soit le symbole de cette Confédération invisible, « supérieure à tous les pactes existants, parce qu'elle est fondée sur « l'amour et que son cri de ralliement doit être *liberté religieuse et politique.* »

Une scène attendrissante vint encore ajouter à l'impression produite par ce discours; c'étaient les tireurs de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne se tendant une main fraternelle et se traitant de nouveau en

[1] Rilliet-Constant, *Le Vallais de 1840 à 1844.* — Maurice Barman, *La Contre-Révolution en Vallais.* — Salis-Soglio, *Portefeuille d'un officier fédéral.* — Crétineau-Joly, *Histoire du Sonderbund.* Ce dernier, pamphlétaire effronté, n'a pas rougi de faire égorger Pierre de Courten par les libéraux. Voir I, 318.

frères, après sept ans de haine et d'aversion réciproques. Ce rapprochement était surtout l'œuvre d'un grand cœur, le conseiller Minder, de Bâle-Ville, qui déjà en plus d'une circonstance s'était fait le modérateur des passions politiques.

Mais les effusions de ce genre ne sont jamais qu'un rayon de soleil au sein des ténèbres de la lutte des partis.

Du Vallais, la révolution passa dans le canton de Genève, demeuré pendant dix ans spectateur paisible des mouvements révolutionnaires. Dès le commencement de l'année 1841, le gouvernement genevois eut à lutter contre deux sortes d'ennemis, les partisans du suffrage universel, dirigés par James Fazy, politique audacieux et délié, et les membres de la Société du 3 mars, qui demandaient, par l'organe de Rilliet-Constant, une administration séparée pour la ville, dont le Grand Conseil ou Conseil Représentatif de la ville et république avait fait lui-même les affaires jusqu'alors. Cette dernière autorité en délibérait le 22 novembre 1841, et un illustre citoyen, Charles de Sismondi, combattait de toute la force de son éloquence les changements proposés, lorsqu'un rassemblement tumultueux formé sur la Treille, entoure l'hôtel de ville et contraint le gouvernement de voter l'établissement d'une Constituante, combattue en vain par Sismondi, qui mourut quelques mois après, atteint au cœur par ce qu'il considérait comme la ruine du système représentatif et des institutions libérales à Genève. Le suffrage universel était introduit dans ce canton.

Mais la composition du nouveau pouvoir ne satisfit pas la révolution, car sur 115 députés, 23 seulement étaient pris en dehors de l'ancien Conseil. Un nouveau soulèvement eut lieu le 13 février 1843, aux sons de la grande cloche de Saint-Pierre. Le colonel Dufour, chef des troupes du gouvernement, résista avec vigueur, et les deux partis comptaient déjà 4 morts et 12 blessés, lorsque le gouvernement capitula, comme en 1841, devant l'insurrection.

Le système de gouvernement, sorti de cette guerre civile et qui ne contentait ni les Fazystes ni les partisans de l'ancien ordre de choses, fut marqué par la retraite de M. J.-J. Rigaud, grave et généreux magistrat que la confiance publique avait porté onze fois de suite au poste de premier syndic ou président de la république genevoise (de 1825 à 1843).

Dans la Suisse orientale, la lutte engagée entre l'État et le clergé avait pris une nouvelle intensité, due en grande partie à la suppression de nouveaux couvents à Saint-Gall, à Lucerne, et aux mesures restrictives qu'Argovie adoptait à l'égard de ses monastères et qui semblaient



trahir, de la part de cet État, l'intention secrète d'en finir avec les corporations religieuses. Le fameux paysan, Joseph Leu d'Ebersol, qui se croyait la mission divine d'opposer une digue au radicalisme, fit au Grand Conseil de Lucerne la motion d'appeler les jésuites. Cette motion ayant été repoussée par 68 voix contre 22 (22 novembre 1839), le parti ultramontain chercha son salut dans la *Révision constitutionnelle*, dont la question agitait justement à cette époque les trois cantons d'Argovie, de Lucerne et de Soleure.

Dans ce dernier canton, Joseph Leu fut vaillamment secondé par Théodore Scherer, disciple ardent de Charles-Louis de Haller, aujourd'hui comte romain et président de la Société de Pie IX. A Lucerne même, il trouva bientôt un nouvel auxiliaire aussi habile qu'inattendu dans la personne de l'avocat-journaliste et sous-secrétaire d'État Siegwart qui, d'ultra-radical et straussien, devint, après le *Zuri-putsch*, conservateur et ultramontain prononcé [1]. Un autre fonctionnaire libéral d'un grand talent, élève favori du père Girard pendant son exil volontaire à Lucerne, Bernard Meyer, fut jeté par un passe-droit dans les rangs de l'opposition lucernoise.

Les lauriers du comité de la foi, de Zurich, empêchaient de dormir le comité catholique des trois cantons. Les adversaires de la Constitution soleuroise, assemblés à Mümmliswyl, le 2 janvier 1841, s'engagèrent à appuyer leurs vœux par une démonstration collective et un mouvement armé sur le chef-lieu. Mais la fermeté du gouvernement et de son président surtout, Joseph Munzinger, déjoua ce projet. L'insurrection du Schwarzboubenland, privée de ses chefs par l'arrestation de MM. Scherer et Gougger, se trouva en présence d'une force armée imposante, derrière laquelle se tenaient tout armés les contingents de Berne et de Bâle-Campagne, dont l'État de Soleure avait requis l'assistance (5 janvier).

Le même jour la majorité du peuple argovien proclamait par son vote le principe de l'abolition de la *parité* confessionnelle et l'établissement de la représentation exacte (Kopfzahl). On donnait ainsi quelques députés de plus à la partie protestante, peuplée de 75,000 habitants, en opposition au système qui avait mis jusque-là sur la même ligne la minorité catholique forte de 67,000 âmes.

[1] On a beaucoup disserté sur l'origine de Siegwart. Quelques écrivains le font naître à Brigue, d'un heimathlose sorti de la Forêt Noire. Siegwart indique lui-même comme le lieu de sa naissance le village de Lodrino dans le Tessin et en fixe la date au 10 octobre 1801. Une brochure de M. Wapf, de Lucerne, lui donne pour père un fabricant de verre, lequel était originaire de la Forêt Noire, mais né à Flühli dans l'Entlibouch.

Le parti catholique avait en vain tout mis en œuvre pour empêcher ce résultat. Un comité s'était formé à Bünzen, dans le Freyenamt, pour diriger la résistance. Il avait pour principal chef l'avocat Antoine Weissenbach de Bremgarten et comptait parmi ses membres le docteur Ruepp, le juge Souter, le capitaine et baron Schmid de Böttstein et Bauer, médecin du couvent de Muri. Une assemblée de la population catholique, tenue à Mellingen, avait réclamé : 1° le maintien de la *parité* des deux confessions; 2° leur séparation dans l'église et l'école et 3° l'indépendance absolue des cloîtres, avec la libre administration de leurs biens (2 février 1840). Mais, à l'assemblée de Mellingen, les protestants avaient opposé celle d'Entfelden (13 février), qui demandait l'abolition de la parité comme étant contraire au principe de l'égalité des citoyens. Les catholiques libéraux réunis de leur côté à Mumpf, dans le Frickthal, protestaient contre la séparation confessionnelle et les tendances ultramontaines du comité de Bünzen.

Dans l'intervalle un projet de Constitution avait été adopté par le Grand Conseil. Mais comme ce projet ne contentait ni le parti ultramontain ni le parti extrême opposé, il fut rejeté par le peuple. Un second projet, moins favorable que le premier aux catholiques, ayant été présenté au Grand Conseil, l'agitation redevint plus vive que jamais. Une nouvelle assemblée ultramontaine, tenue à Baden, formula des prétentions moins admissibles que celles de Mellingen, puisqu'on demandait un chef-lieu spécial à la place d'Aarau pour la partie catholique et où le Grand Conseil siégerait alternativement avec la première de ces villes (29 novembre 1840). A la tribune aux harangues, à côté de Weissenbach, Bauer et de leur allié Baldinger de Baden, on avait vu paraître avec surprise deux chefs politiques venus de Soleure, Charles-Louis de Haller et M. de Sury de Bussy. Mais, comme la précédente assemblée de Mellingen, celle de Baden trouvait une rivale dans l'assemblée des catholiques libéraux à Stein, et du district de Baden même, des adresses conçues en sens opposé à celui des pétitionnaires de l'union catholique, étaient parvenues au Grand Conseil. Aussi ce dernier votait-il le second projet sans souci de l'opposition ultramontaine, par 130 voix contre 30 et le peuple l'acceptait-il par 16,000 voix contre 11,000.

Ce fut le signal d'une grande fermentation dans le Freyenamt. On y planta des arbres de liberté et le comité de Bünzen s'occupait à créer un gouvernement provisoire. Le gouvernement, ayant eu vent de l'affaire, envoya Waller, un de ses membres, pour arrêter les meneurs. Mais Waller et les gendarmes qui l'accompagnaient furent assaillis par



une foule furieuse et jetés en prison à la place de ceux qu'ils avaient mis en état d'arrestation; Waller même n'échappa à la mort que grâce à l'intervention des membres du comité que le peuple venait de délivrer. Des voies de fait furent commises en plusieurs endroits contre les radicaux. Un conseil de guerre institué par les insurgés appelait le Landstourm aux armes, sans oublier la domesticité des couvents. 2000 hommes étaient prêts à marcher sur Aarau, et à renouveler les faciles exploits de 1830. Mais les troupes du gouvernement, aux ordres du colonel fédéral Frey-Hérosée, marchaient au-devant des insurgés. Ils les atteignent près du village de Villmergen, témoin déjà de deux luttes sanglantes et, après quelques coups de canon, dispersent les rebelles, dont plusieurs rougissent la neige de leur sang (11 janvier 1841). Le couvent de Muri est occupé par les troupes fidèles.

Informé dans la nuit même, par estafette, du soulèvement du Freyenamt, l'avoyer Neuhaus, chef du gouvernement bernois, se crut d'autant plus autorisé d'agir avec énergie, qu'il savait que le ministère français, croyant à une prochaine décomposition de la Suisse, parlait déjà de partage dans ses journaux et laissait entrevoir l'intention d'annexer le Porrentruy et Genève à son territoire. 5000 Bernois entrèrent sur-le-champ en Argovie, et tout le contingent se tint prêt à les suivre. L'intervention des troupes bernoises, accompagnée de celle de soldats de Bâle-Campagne et de Zurich, ne permettait pas aux insurgés de songer à la revanche. Il ne restait aux chefs de l'insurrection d'autre parti à prendre que la fuite.

« La hardiesse de l'avoyer Neuhaus, » dit un grave historien, « étouffa l'incendie et épargna peut-être à la Suisse les horreurs de la « guerre civile[1]. »

L'insurrection du Freyenamt était due aux couvents, dans l'opinion du gouvernement d'Argovie et de plusieurs députés catholiques du parti radical. « Les couvents, » s'écria en Grand Conseil un de ces derniers, Augustin Keller de Sarmenstorf, alors directeur de l'école normale de Lenzbourg, « les couvents sont la cause de tout le mal qui s'est fait en « Argovie depuis bien des années. Les couvents sont des nids de « paresse, et l'herbe ne naît plus où les moines prospèrent. Si vous ne « les supprimez pas, le peuple lui-même le fera. » Un autre catholique du même bord, le juge et poète Tanner, appuya son collègue. La voix de quelques députés modérés, demandant qu'on nommât au moins une

[1] Tillier (Anton von), *Geschichte der Eidgenossenschaft zur Zeit des so geheissenen Fortschritts.*

commission pour examiner la chose, comme cela se pratiquait dans toutes les affaires d'une certaine importance, ne fut pas écoutée. L'absence de la plupart des membres catholiques de la haute assemblée, les uns compromis dans le mouvement, les autres retenus par les circonstances, n'arrêta pas davantage les hommes qui cherchaient depuis longtemps l'occasion de se débarasser de leurs moines. Le Grand Conseil, bien que réduit par les événements de 200 membres à 134, vota, au pas de course, la suppression de tous les couvents, au nombre de huit, par 115 voix contre 19 (13 janvier 1841). Henri Zschokke vota avec Keller, « sans partager, » disait-il, « sa passion contre les cloîtres, mais « alarmé par les progrès de l'ultramontanisme. » Le décret du 13 janvier fut suivi d'un second, en date du 20, qui déclarait tous les biens des couvents biens nationaux, les affectait à l'entretien des pauvres des écoles, à l'amélioration des bénéfices ecclésiastiques et réglait les pensions de retraite des moines, contraints de quitter leurs cellules. La manière brutale dont s'exécuta au cœur de l'hiver le décret d'expulsion, donna lieu à beaucoup de plaintes; on se récria bien plus encore contre les sentences rigoureuses portées contre les auteurs et fauteurs de l'insurrection, condamnés à des peines infamantes et cruelles, mais qui pour la plupart, heureusement, avaient trouvé un refuge dans les cantons voisins. La présence de 15,000 hommes en armes et une occupation prolongée des districts révoltés par les troupes de l'Argovie protestante et des cantons voisins furent jugées nécessaires pour assurer la stricte exécution des décrets du Grand Conseil argovien.

Ces décrets d'Argovie avaient été salués avec joie par les ennemis des ordres religieux et par les radicaux d'une grande partie de la Suisse, mais ils retentirent douloureusement au cœur des peuples attachés à ces institutions. Ils ne causèrent pas une impression moins pénible à beaucoup d'hommes peu sympathiques aux cloîtres, mais amis de la paix confessionnelle et soucieux de l'avenir du lien fédéral, atteint par la violation de l'article 12 du Pacte.

Un concert de récriminations amères et de protestations véhémentes se fit entendre dans la Suisse catholique. Le nonce Gizzi, qui avait succédé à Mgr de Angelis en 1839, fit le premier entendre sa voix (21 janvier). Six cantons, Uri, Underwald, Fribourg, Schwyz, Zoug et Neuchâtel demandèrent la convocation immédiate d'une Diète extraordinaire (8 février). Le canton directeur ou Vorort de Zurich se plaignit que Berne eût pris sur lui d'occuper l'Argovie sans le consentement de l'autorité fédérale. L'empereur d'Autriche, de son côté, protesta contre la spoliation des cloîtres fondés ou dotés par ses ancêtres de la maison



de Habsbourg, ce qui donna au gouvernement argovien l'occasion de faire observer que le grand-oncle de l'empereur actuel, l'empereur Joseph II, ne s'était pas inquiété des fondations de ses devanciers en supprimant des centaines de couvents dans ses États.

En attendant, le contre-coup de la suppression des couvents d'Argovie se faisait sentir dans un canton qui marchait depuis dix ans à la tête du radicalisme, le canton de Lucerne. La révision de la constitution offrait une occasion favorable. Une révision totale fut proposée par Leu d'Ebersol et la Société politico-religieuse de Rousswyl en opposition à la révision partielle que recommandait le parti opposé des radicaux et libéraux lucernois. Des missions de jésuites organisées dans les paroisses rurales par Leu et ses amis portèrent leurs fruits et vinrent surexciter fort à propos les sentiments religieux des campagnards[1]. La révision complète l'emporta par 16,726 suffrages sur 23,643 (31 janvier 1841). La composition de la Constituante acheva la déroute du parti libéral-radical. Neuf libéraux, en tout, furent élus à la Constituante dans les deux cercles de Reiden et Triengen. Tous les autres membres appartenaient au parti ultramontain ou conservateur. Dans la ville même, les ultramontains unis à l'aristocratie, l'avaient emporté sur leurs adversaires. Les libéraux, dans ce canton, portaient le nom de *noirs*, et leurs adversaires celui de *rouges*, à cause de la couleur des cartes qui avaient servi au vote relatif à la révision.

Le 1er mai, la nouvelle constitution fut agréée par 16,000 voix sur 23,000 citoyens actifs. Siegwart, au sujet duquel il y avait encore beaucoup de méfiance au sein du parti ultramontain, n'avait pas été élu à la Constituante. Il fut, en revanche, nommé au Grand Conseil.

Les élections à ce corps constitué se firent le 23 mai, dans le même esprit que celles de la Constituante, et cette fois, sept libéraux ou noirs seulement trouvèrent place dans la législature, entre autres Casimir Pfyffer, qui avait vaillamment défendu les principes libéraux au sein de la Constituante, et l'ancien avoyer Kopp. Le nouveau gouvernement choisi par ce Grand Conseil comptait onze membres, tous conservateurs ou ultramontains prononcés, mais la plupart sans nom et moins connus par leurs talents que par leur zèle. On y remarquait Rodolphe Ruttimann, un des fils de l'ancien avoyer de ce nom et Siegwart. Bernard Meyer reçut la place de secrétaire d'État du nouveau régime. C'était

[1] Dans son ouvrage cité plus haut, intitulé *Rathsherr Leu von Ebersol*, Siegwart dit lui-même de ces missions : « Unermesslich waren ihre Wirkungen auf den Glauben und die Sitten des Volkes » (I, 376).

sans contredit, avec Siegwart, l'homme le plus capable de ce gouvernement. Troxler, qui par une haine aveugle pour le régime de 1830 ou des *capacités*, comme il les appelait, avait travaillé au renversement du système libéral, ne fut pas élu et dut éprouver un amer dépit de n'avoir réussi qu'à mettre l'ultramontanisme sur le pavois.

Les premiers actes du nouveau pouvoir furent le rappel du nonce et l'abrogation des articles de Baden. La Constitution elle-même était un chef-d'œuvre de théocratie ou de démocratie cléricale plus foncée que celle de Waldstætten; car, outrant les principes ultramontains, on avait décidé que la loi fondamentale serait soumise au saint-père.

« Le vieux catholicisme, » disait un magistrat conservateur, le conseiller d'État Charles, au Grand Conseil de Fribourg, « n'avait rien vu de pareil[1]. »

Le rappel du nonce, qui n'était plus Gizzi, mais Mgr de Andrea, archevêque de Mélite *in partibus* et prélat, dit-on, plus libéral que son prédécesseur, se fit en grande pompe. Siegwart lui-même voulut y présider, « pour réparer, disait-il, le mal qu'il avait commis en signant le décret d'expulsion. »

Le rétablissement des jésuites, déjà proposé en vain par Leu d'Ebersol, en 1839, ne devait pas tarder à revenir sur l'eau et fit l'objet, à la fin de l'année 1841, d'une motion de neuf députés de l'Entlibouch (9 décembre 1841). Mais la motion ne fit pas fortune; on jugea à propos d'en ajourner la discussion.

Cependant le Vorort, qui n'était plus Zurich, mais Berne, avait fait droit aux vœux des cantons et convoqué une Diète extraordinaire pour le 15 mars. Deux mémoires ou plaidoyers, en sens opposé, avaient été envoyés par les parties aux gouvernements cantonaux; un mémoire en faveur du gouvernement d'Argovie, rédigé, dit-on, par Augustin Keller et Louis Snell, et un mémoire contraire, dont l'auteur était, chose curieuse, l'*antistès* ou doyen du clergé protestant de Schaffhouse, Frédéric Hurter, biographe enthousiaste du pape Innocent III (1835-42) et qui, quelques années plus tard, embrassait le catholicisme à Rome[2].

La Diète s'ouvrit par un discours français de l'avoyer président Neuhaus, qui se servait plus volontiers de cette langue que de l'allemand. L'orateur prenait fait et cause pour Argovie, dont la sûreté lui

[1] Paroles du conseiller d'État Charles (appelé Charles de Riaz, du nom de son village, situé près de Bulle), dans la séance du Grand Conseil de Fribourg, le 9 juin 1846. Voir la brochure intitulée : *Conférence catholique*, chez Schmid, Fribourg en Suisse, 1846, 53.

[2] Frédéric Hurter, né à Schaffouse en 1786, mort à Gratz en Styrie en 1865.



paraissait incompatible avec l'existence des couvents. « Je mets à plus « haut prix, disait-il, l'existence des cantons que celle des couvents. « Si l'article 12, » ajoutait-il, « garantit l'existence des cloîtres, « celle des cantons est garantie par l'article 1er du Pacte. » Mais l'interprétation de l'avoyer bernois ne trouva d'écho que chez les députés du Tessin, de Thurgovie, de Bâle-Campagne et d'Argovie, ce dernier représenté par l'éloquent conseiller d'État Wieland et Augustin Keller, l'orateur du 13 janvier. La commission nommée par la Diète pour donner un préavis et composée du bourgmestre Conrad de Muralt de Zurich, d'Edouard Blœsch, landamman de Berne, de Baumgartner, landamman de Saint-Gall, de l'avoyer Kopp de Lucerne, du landamman Schmid d'Uri, de Druey de Vaud et de Déglise, avoyer de Fribourg, s'était prononcée contre la manière de voir de Neuhaus. Une majorité de douze États et demi[1] vota, le 2 avril, qu'Argovie aurait à rétablir tous ses couvents (quatre couvents d'hommes et quatre couvents de femmes). On lui donna un délai de six semaines pour opérer cette restauration.

Parmi les promoteurs les plus ardents du décret de rétablissement des couvents, on avait vu figurer, avec un grand étonnement, le landamman Jacques Baumgartner de Saint-Gall. Ce magistrat, jusqu'alors archiradical, comme Siegwart, n'avait cessé, pendant plusieurs années, de dire aux Argoviens dans son journal, l'*Erzæhler*, qu'il fallait chasser le nonce et supprimer les cloîtres; il avait pris également la part la plus active à la suppression de trois couvents dans son propre canton[2]. Les articles de Baden le comptaient comme leur principal promoteur, avec feu l'avoyer lucernois Edouard Pfyffer. Mais depuis quelques années déjà il existait entre cet homme d'État et les chefs de la jeune école radicale, les avocats Weder, Curti (auxquels se rallia l'avocat Hungerbühler, le favori de Baumgartner) une mésintelligence qui était allée croissant et qui éclata dans l'affaire des couvents d'Argovie. Baumgartner, d'ailleurs, n'était pas le seul radical qui se fût prononcé pour le rétablissement des couvents. Le député de Vaud, Henri Druey, n'avait pas craint d'en faire autant malgré le peu de sympathie que la cause des cloîtres argoviens rencontrait dans son canton. Aussi son retour sur le sol vaudois fut-il salué par des caricatures et même par un charivari. Un

[1] Ces cantons étaient : 1. Zurich, 2. Uri, 3. Schwyz, 4. Underwald, 5. Glaris, 6. Zoug, 7. Fribourg, 8. Schaffhouse, 9. St-Gall, 10. Grisons, 11. Vallais, 12. Neuchâtel, 13. Bâle-Ville. Fetscherin, *Eidgenössische Abschiede aus den Jahren 1814-1848*, I, 831.

[2] Les couvents de Ste Viborade, de Magdenau et de Pfeffers, I, 834.

des collègues de Druey, conservateur en politique, mais allié à Neuhaus dans la question des couvents, Emmanuel de La Harpe, usait de sa position pour dépopulariser le chef du *Nationalverein*.

Se sentant appuyé par Berne et les radicaux d'une grande partie de la Suisse, le gouvernement argovien ne craignit pas de désobéir au décret de la Diète du 2 avril.

Dans une nouvelle session ouverte en juillet, la majorité de la Diète n'en maintint pas moins son décret, avec injonction à Argovie de faire connaître sa décision dans le courant du mois. Argovie ne se soumit pas davantage, mais offrit de rétablir trois couvents de religieuses. La Diète, s'occupant de nouveau de cette affaire, le 9 août, la fit, comme la première fois, examiner par une commission qui était composée de Neuhaus, Muralt, Schmid d'Uri, Baumgartner, Maillardoz, l'avoyer Ruttimann de Lucerne. Mais pendant que Neuhaus voulait s'en tenir à la proposition d'Argovie, de rétablir trois couvents de femmes et que Ruttimann et Schmid s'obstinaient à réclamer le rétablissement intégral, Baumgartner et Maillardoz auraient voulu qu'Argovie ajoutât à la restauration des couvents de femmes celle du couvent d'hommes de Muri; Muralt et Druey, de leur côté, demandaient le rétablissement de quatre couvents de femmes, plus un couvent de capucins à Baden.

La Diète, tiraillée entre ces quatre opinions, n'arriva à aucun résultat. Le gouvernement d'Argovie profita de cet état de choses pour agiter les esprits. Le gouvernement de Zurich ayant contribué à former la majorité, une assemblée populaire tenue à Schwammendingen, sous la direction du conseiller d'État radical Zehnder, protesta contre les tendances du pouvoir et pétitionna auprès de la Diète pour qu'elle se contentât de l'offre du gouvernement argovien (29 août). Dans cette assemblée la religion protestante fut proclamée en danger par les straussiens de Zurich et leur cri d'alarme fut répété par le pasteur Steiger, un des hommes politiques influents du canton de Saint-Gall. Baumgartner, accusé de s'être laissé corrompre par les moines de Muri, donnait sa démission du Petit Conseil, où le peuple devait le rappeler en 1843.

Les ennemis d'Argovie, de leur côté, ne mettaient pas plus de modération dans leur conduite, se servaient du verbe *argoviser* comme synonyme de voler et se livraient à une polémique haineuse où les hommes d'État d'Argovie étaient comparés à Caligula et à Domitien. Le gouvernement lucernois donnait le ton dans cette guerre de plume. Il organisait des missions de jésuites dans les villages et convoquait des conciliabules séparatistes à Brunnen et Beckenried, au nom des quatre anciens cantons, et entraînait Zoug, où l'influence libérale de l'ancien landamman Sidler était complètement éclipsée par un nouvel astre, le landamman Schwerzman, qui depuis 1833 avait remplacé le premier dans le Petit Conseil et à la Diète.



Une nouvelle session de la haute assemblée, en 1841, n'eut pas d'autre issue que les précédentes, sauf que le nombre des cantons qui se déclaraient satisfaits des concessions d'Argovie fut porté à huit et deux demi-cantons: Berne, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Thurgovie, Tessin, Glaris, Vaud, Bâle-Campagne et Appenzell (Rodes-Extérieures). Ces huit cantons et deux demi-États se ralliaient de même à l'opinion de Berne, tendant à sortir la question d'Argovie des *recès* ou *tractanda*. Zurich, intimidé par la démonstration populaire de Schwammendingen, se bornait à proposer qu'Argovie rétablît ses quatre couvents de religieuses; les Grisons, auraient voulu le rétablissement d'un des quatre couvents d'hommes. Les douze voix et deux demies qui avaient voté le rétablissement intégral se réduisaient maintenant à dix et deux demies : Lucerne, Uri, Schwyz, Underwalden, Zoug, Fribourg, Saint-Gall, Vallais, Neuchâtel, Appenzell (Rodes-Extérieures) et Bâle-Ville[1].

La proposition faite par Uri de *recommander* au gouvernement d'Argovie une amnistie pleine et entière ne fut prise en considération que par neuf cantons et demi, alors cependant que par simple raison d'humanité, on eût pu et dû voter cette recommandation dont Argovie avait grand besoin; car, non content des peines prononcées contre les fugitifs, on demandait leur extradition aux gouvernements voisins, celui de Saint-Gall entre autres, où le landamman Baumgartner s'opposa heureusement à cette barbarie, indigne d'États civilisés. « Ici encore, comme le dit un historien éclairé, l'esprit de progrès n'était pas synonyme de grandeur d'âme[2]. »

La vente des biens des couvents, annoncée en 1842 par le gouvernement d'Argovie, provoquait de nouvelles réclamations de Lucerne et de plusieurs autres cantons catholiques qui la déclaraient illégale, tant que la question n'avait pas été tranchée. D'autre part les proscrits argoviens demandaient à rentrer dans leur patrie, et des pétitions plus ou moins nombreuses, en sens opposé, avaient été adressées à la Diète. La haute assemblée, nantie de cette affaire le 26 juillet, n'arriva encore à aucune solution décisive. La suspension de la vente des biens monastiques ne réunit que neuf voix et deux demies et la garantie à donner aux catholiques argoviens, cinq et demie seulement.

[1] Wilh. Fetscherin, *Eidgen. Abschiede aus den Jahren 1814-1848*, I, 831.
[2] Otto Henne, *Geschichte des Schweizervolkes*, III, 399.

Plus d'une année devait encore s'écouler avant que la question ne reçût sa solution définitive. Dans l'intervalle, le gouvernement conservateur de Zurich, déjà ébranlé par l'assemblée populaire de Schwammendingen, affaibli encore par la retraite du populaire bourgmestre Hess et battu en brèche par Louis Snell dans le *Republikaner*, avait perdu beaucoup de terrain. L'essai malheureux que fit le chef de ce parti, le docteur Bluntschli, pour fonder de concert avec deux publicistes allemands du nom de Rohmer, un grand parti libéral conservateur, ne contribua pas à populariser le système. Les élections de mai 1842 amenèrent au pouvoir plusieurs hommes nouveaux du parti radical, Jonas Fourrer, J.-J. Ruttimann, Alfred Escher, à côté des deux bourgmestres, le conservateur Mousson et le radical Zehnder. Les instructions données par le Grand Conseil au sujet des affaires d'Argovie s'en ressentirent, comme la politique de la Suisse en général.

La Diète de 1843 ne se tint pas à Berne, comme les précédentes, mais à Lucerne, qui avait pris, avec le commencement de l'année, les rênes du pouvoir fédéral, sous la présidence de l'avoyer Rodolphe Ruttimann (16 août). On était à se demander ce qu'allait faire cette assemblée et si elle ne serait pas impuissante comme ses sœurs aînées, lorsque le gouvernement d'Argovie, à la prière de Genève et Saint-Gall, que Baumgartner ne représentait plus dans la première autorité de la Suisse, eut l'habileté de consentir à rétablir le quatrième couvent de femmes. L'effet de cette concession fut prodigieux, et de guerre lasse ou par conviction, douze cantons et demi[1] déclarèrent la question close et sortie des recès (31 août).

Les huit cantons et demi de Lucerne, Uri, Schwyz, Underwald, Zoug, Fribourg, Vallais, Neuchâtel et Appenzell (Rodes-Intérieures) déposèrent en vain une protestation solennelle contre une décision qu'ils estimaient contraire au Pacte de 1815. La protestation ne fut pas admise. La question de l'amnistie des réfugiés argoviens fut écartée également comme empiétant sur le domaine de la souveraineté cantonale.

Ce dénouement inattendu de la question d'Argovie, après trois ans de luttes et de tiraillements de tous genres, eut pour effet de porter au comble l'irritation du parti catholique.

Deux jours après la décision de la Diète, le gouvernement lucernois

[1] Ces cantons étaient : Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Appenzell (Rodes-Extérieures), Grisons, Genève et Saint Gall. Wilhelm Fetscherin, *Die eidgenössischen Abschiede aus den Jahren 1814-1848*, I, 851 et 853.



convoquait les cantons de la minorité à une conférence à Lucerne pour se consulter sur la marche à suivre à l'encontre du vote relatif aux couvents d'Argovie. Bâle-Ville, Neuchâtel, Vallais et Appenzell (Rodes-Intérieures) déclinèrent l'invitation, et Bâle-Ville y ajouta même le conseil patriotique de ne pas lacérer le Pacte plus qu'il ne l'était par une démarche antifédérale ; mais il était trop tard. Le 12 septembre, un certain nombre d'hommes influents du parti catholique étaient réunis aux bains de Rothen pour délibérer sur la situation. On y voyait, entre autres, Leu d'Ebersol pour Lucerne, l'instituteur Schleuniger de Baden, rédacteur de la *Voix de la Limmat* pour Argovie, le général Guillaume de Kalbermatten pour le Vallais, l'archiprêtre Calgari pour le Tessin. Cette réunion n'avait aucun caractère officiel.

Mais le lendemain, 13 septembre, il y eut une conférence officielle et secrète, où se rencontraient autour des Lucernois Siegwart, Leu d'Ebersol et Bernard Meyer, l'avoyer fribourgeois Rodolphe Weck (l'oncle du conseiller d'État actuel), les landammans Muller et Schmid d'Uri, Ab Yberg et Schorno de Schwyz, Ackermann et Zelger du Nidwald, Akermann, Wirz et Spichtig d'Obwald, le président Bossard de Zoug ; Philippe de Segesser, le savant publiciste et conseiller d'État actuel, faisait les fonctions de secrétaire. Parmi les États qui prirent part à la conférence officielle, deux (Zoug et Nidwald) firent entendre des paroles très conciliantes. « Notre peuple, » dit le député de Zoug, « veut la paix. » Dans ce canton, la participation à la conférence n'avait été votée qu'à la majorité de deux voix, c'est-à-dire par 17 suffrages contre 15. Même langage patriotique de la part du Nidwald : « Pas de rupture, ni de séparation. » Uri, Schwyz et Obwald, appuyés par Siegwart, réclamaient, au contraire, une action prompte et énergique. On s'entendit à la fin pour la publication d'un manifeste qui parut le 20 octobre et où on réclamait le rétablissement de tous les couvents, des garanties pour les droits des catholiques dans les cantons *paritétiques* ou mixtes en religion et l'abrogation du décret de la Diète du 31 août. Tout cela était accompagné de menaces de séparation dont Ruttimann et Bernard Meyer, plus politiques, voulaient faire abdication, mais que les violents, Siegwart et Ab Yberg surtout, tenaient à formuler. Lorsque l'affaire vint au Grand Conseil de Lucerne, l'avoyer Kopp jeta aux séparatistes ces mots incisifs : « Pour supprimer un couvent, il faut l'unanimité, selon vous, mais pour faire la guerre vous croyez la minorité suffisante. »

La politique à outrance du gouvernement lucernois, loin de se calmer en prenant les rênes du Directoire ou Vorort, se trahit par l'élévation au

rang d'avoyer, de Constantin Siegwart, c'est-à-dire celui de tous ses chefs que sa qualité de transfuge rendait le plus antipathique à la Suisse libérale. La circonstance que Lucerne était canton-directeur et que le nouvel avoyer serait appelé à présider la Diète de 1844, donnait à ce choix une signification plus blessante encore pour la majorité des confédérés [1].

**3. Guerre civile dans le Vallais et à Lucerne. — Expédition des corps francs contre ce dernier canton. — Suites de l'éxpédition des corps francs (à Zurich, Berne, Genève, Fribourg).— Saint-Gall, le canton du destin.— Négociations à Rome. — Le pape abandonne le Sonderbund. — La Diète vote la dissolution du Sonderbund et l'expulsion des jésuites (1844 à 1847).**

Les haines de parti, déjà fort excitées par ces événements, reçurent un nouvel aliment des affaires du Vallais, où la guerre civile éclata avec fureur en 1844. Le maintien des immunités ecclésiastiques (exemption des charges publiques et du for civil) avait mécontenté une grande partie du parti libéral. L'opposition que faisait le clergé à la loi sur l'instruction publique porta ce mécontentement au comble. Un certain nombre de libéraux, ayant félicité publiquement l'avoyer bernois Neuhaus de sa conduite dans l'affaire des couvents d'Argovie, le clergé en conclut que ce parti réservait le même sort aux couvents du pays, et proclama la religion en danger du haut des chaires. Une mission de jésuites à Salvan contribua beaucoup à l'exaltation des esprits. La *Jeune Suisse,* société politique composée de jeunes libéraux du Bas-Vallais, répondit à ces prédications par des actes de violence, des mascarades scandaleuses et bafoua le clergé dans l'*Écho des Alpes.* L'excommunication lancée par l'évêque contre la *Jeune Suisse,* loin de mettre un terme aux excès, en fit naître de plus graves. Ridiculisés par la *Gazette du Simplon,* les *Jeunes Suisses* jetèrent au Rhône les presses de cette feuille cléricale. Les atteintes aux personnes et à la propriété se multiplièrent et donnèrent lieu à de telles représailles qu'on pouvait se croire en pleine Espagne ou en France, au temps de la Ligue. Le notaire Saillan, châtelain de Dorénaz, libéral paisible, fut trouvé dans le Rhône, percé de 24 coups de poignard. En même temps, une main exécrable faisait l'apologie du meurtre et osait écrire dans l'*Union suisse de Porrentruy* que « le meurtre du

[1] « Le malheur de cet homme n'est pas d'être venu de bas lieu, c'est d'être sorti de l'obscurité à la faveur de nos discordes et d'être plus ou moins menacé d'y rentrer le jour où ces discordes cesseraient. De là la tentation de travailler à les perpétuer. » *Courrier suisse* de 1844, rédigé sous les auspices de Monnard et Vulliemin.



notaire Saillan était le devoir du citoyen. » Le terrorisme de la *Jeune Suisse* avait donné naissance à l'organisation de la *Vieille Suisse,* composée de volontaires tirés du Haut et même du Bas-Vallais, détaché en partie de la cause libérale par la question religieuse. « Qu'on se figure, » dit un écrivain français, « 8000 hommes de 16 à 55 ans, mis comme « des ramoneurs, mais armés de bons sabres, de belles carabines, dont « un grand nombre portaient à leurs bras un chapelet, avec un mor- « ceau d'étoffe blanche au chapeau pour se reconnaître et l'on se fera « une idée de l'organisation de cette armée de la foi [1]. » Parmi les organisateurs de la *Vieille Suisse* figuraient, à côté d'Adrien de Courten, deux des Bas-Vallaisans qui avaient le plus montré de zèle pour l'émancipation politique, le chanoine de Rivaz et Guillaume de Kalbermatten.

Les noms de *ristous* (aristocrates), *grippious* (radicaux) et *mitous* (modérés), usités dès lors dans la Suisse française pour désigner les trois partis en présence, prirent leur origine au milieu des luttes de village à village, de maison à maison et d'homme à homme, qui désolèrent le Vallais pendant cette triste période. Hors d'état de réprimer l'anarchie, le gouvernement du Vallais, composé d'hommes modérés que présidait Ignace Zen Ruffinen, sollicitait l'intervention fédérale. Le Vorort de Lucerne envoya sur les lieux un de ses membres, Bernard Meyer. Mais les gouvernements de Berne et de Vaud croyant savoir que l'envoyé lucernois jouait un tout autre rôle que celui de pacificateur, refusèrent non seulement leurs troupes, mais encore le passage aux bataillons d'autres cantons. Aussitôt la *Vieille Suisse,* commandée par Adrien de Courten et Guillaume de Kalbermatten, s'ébranle et s'empare de Sion au moment même où les libéraux, aux ordres de Maurice Barmann et de Gaspard Joris, s'approchaient pour prévenir l'occupation du chef-lieu (18 mai 1844). Le gouvernement, resté neutre, avait fait de vains efforts pour empêcher l'entrée de la *Vieille Suisse* et la collision des partis.

En apprenant l'occupation de Sion par la *Vieille Suisse,* Maurice Barmann s'était mis en retraite. Les libéraux rentrent alors successivement dans leurs foyers; mais les plus éloignés, ceux de Monthey et de St-Maurice, étant arrivés au pont du Trient, y sont assaillis par le feu meurtrier de tireurs invisibles postés derrière le parapet et les saillies des rochers. Les chefs libéraux déployèrent un courage héroïque. Joris, le plus intrépide de tous, affronte la mort; six fois, il passe et repasse le Trient,

[1] Le marquis de Custine cité dans l'ouvrage du colonel Rilliet de Constant, *Le Vallais de 1840 à 1844.*

cherchant inutilement à rallier ses hommes, dont 24 tombent autour de lui. Quelques-uns vivaient encore, ils furent achevés par la *Vieille Suisse* à coups de crosses et de baïonnettes. Alfred de Werra, beau-frère de Kalbermatten, est assassiné dans un jardin. On évalue à 70 le nombre des hommes des deux partis atteints dans cette cruelle rencontre qui n'avait pas duré plus d'une heure. Ce massacre du Trient fut suivi de l'occupation militaire du Bas-Vallais. Les communes libérales eurent à payer des contributions énormes. L'*Écho des Alpes* fut supprimé et les chefs de la *Jeune Suisse*, Maurice et Joseph Barmann, Joris, Dufour et l'avocat Abbet condamnés à la prison. Une fête d'actions de grâces couronna la victoire du Haut-Vallais.

Les députés de ce canton cherchèrent à justifier les faits accomplis en alléguant que si la *Jeune Suisse* s'était maintenue, elle eût envoyé à la guillotine prêtres et magistrats.

Les scènes du Trient avaient excité une indignation extraordinaire dans la Suisse libérale. Aussi, l'aspect de la bannière aux treize étoiles (symbole des treize dixains) portée par des carabiniers du Haut-Vallais au tir fédéral de Bâle, y occasionna-t-il un affreux tumulte, apaisé à grand'peine par Munzinger de Soleure et le conseiller Minder de Bâle. Ces hommes loyaux s'opposèrent énergiquement à la violation de l'hospitalité confédérale. Le massacre du Trient eut son contre-coup au sein de la Diète elle-même où la députation de Bâle-Campagne proposa l'exclusion des députés du Vallais, qui étaient le Dr Ganioz et le commandant Adrien de Courten. Mais cette opinion ne trouva d'écho que dans la députation d'Argovie (25 juin 1844)[1].

Les passions déchaînées n'avaient pas encore eu le temps de se calmer, lorsqu'on apprit que le Grand Conseil de Lucerne, poussant à bout le système de réaction adopté trois ans auparavant, venait de voter l'appel des jésuites par 70 voix contre 14 (24 octobre 1844). L'opposition manifeste de 105 membres du clergé, à leur tête le savant prévôt Widmer, le curé Sigrist, le commissaire épiscopal Waldis, et de plusieurs magistrats du parti conservateur, l'historien Kopp, Joseph Mohr et Bernard Meyer lui-même, n'avaient point arrêtés les fougueux partisans des jésuites, Leu d'Ebersol, le chanoine Kaufmann, Hautt, Siegwart, Wendelin Kost et Pillier.

L'ennemi des couvents, M. Augustin Keller, d'Argovie, avait essayé de prévenir cet appel en proposant à la Diète l'expulsion de l'ordre des jésuites (19 et 20 août de la même année). Mais trois cantons seulement, Berne, Tessin et Thurgovie, se montrèrent favorable à cette mesure; elle fut déclarée intempestive par 17 États et demi, et combattue avec force par Druey: « Les seules armes efficaces contre le jésuitisme, disait alors ce magistrat vaudois, sont celles de la raison. » La majorité de la Diète motiva son refus d'adhérer en déclarant que le péril que courait l'ordre et la tranquillité publique n'était pas assez grand pour faire de la question des jésuites une affaire fédérale.

[1] Wilh. Fetscherin, *Die Abschiede aus den Jahren 1844 à 1848*, I, 10.



Cependant l'appel des jésuites accompli, *per fas et nefas*, à Lucerne, semblait soudain avoir produit une réaction en sens opposé dans ce canton. La cause libérale habilement défendue par le *Confédéré* et le *Volksblatt* gagnait du terrain; ses adhérents pouvaient nourrir l'espoir légitime de prendre leur revanche aux élections prochaines, lorsque des enfants perdus de cette cause conçurent la mauvaise idée de recourir à la violence. Le gouvernement bernois, en garnissant d'un cordon de troupes sa frontière du côté de Lucerne, donna de l'audace aux conjurés, enhardis encore par une promesse formelle de secours de Bâle-Campagne, Argovie et Soleure.

En effet, 600 volontaires de ces trois cantons prirent les armes et se mirent en route pour Lucerne, commandés par des magistrats oublieux de leurs devoirs, et pourvus d'armes et de munitions qu'on avait eu l'audace de sortir des arsenaux de l'État. Mais sans attendre leurs auxiliaires du dedans et du dehors, 30 ou 40 radicaux avinés, aux ordres du colonel Guggenbühler et de l'ancien conseiller d'État Baumann, attaquent les soldats du gouvernement sur la place des Moulins (8 décembre), puis tout à coup saisis d'une terreur panique, s'enfuient à toutes jambes. Démoralisés par cette nouvelle, les corps francs des autres cantons, quoique renforcés par plusieurs centaines de Lucernois et au nombre de 1000 à 1200, se dissipèrent après quelques escarmouches. Cette échauffourée ruina complètement la cause du libéralisme dans le canton de Lucerne. Lâche dans le péril, le gouvernement, après sa facile victoire, multiplia les proscriptions et les confiscations. Innocents et coupables furent entassés dans les cachots. La spoliation alla jusqu'à donner au fisc un avantage sur les autres créanciers[1].

Au récit de ces injustices, la haine de la Suisse libérale pour Lucerne se changea en exécration. Le langage des journaux devint tous les jours plus hostile. Des assemblées populaires, provoquées par le professeur allemand Guillaume Snell et d'autres chefs radicaux, eurent lieu

[1] Joseph Imhof (Bourcard Leu), *Die Jesuiten in Luzern*, 61.

à Berthoud, à Fraubrunnen, à Anet, à Lausanne, à Montreux, à Unterstrass (décembre 1844 et janvier 1845). Partout on éclatait en menaces contre Lucerne et en vœux impératifs pour l'expulsion des jésuites. La Diète ayant rendu, le 20 mars 1845, un arrêté contre la formation des corps francs, on vit surgir la pensée anarchique que le peuple suisse devait se faire justice à lui-même. « *Nix diète, baïonnette,* » cria une voix tonnante à l'assemblée d'Anet (29 décembre 1845). Un magistrat loyal et perspicace, l'historien de Tillier, chercha en vain à faire comprendre à l'avoyer Neuhaus le danger de ces assemblées tumultueuses, à l'une desquelles ce haut magistrat avait lui-même pris part. Cependant, lorsque Neuhaus et ses collègues du pouvoir exécutif apprirent que des compagnies de corps francs s'organisaient à Zofingue, ils prirent l'alarme et députèrent sur les lieux l'avoyer de Tavel, dont les efforts, joints à ceux de Frey-Hérosée, parvinrent à dissiper ce rassemblement.

Le danger n'était qu'ajourné. Le gouvernement zuricois songea à le conjurer tout à fait en adressant une invitation amicale à Lucerne d'éloigner les jésuites. Une députation se rendit dans cette ville. Mais cette démarche conciliante ne trouva pas plus d'écho à Lucerne que celle qu'avaient tentée déjà précédemment plusieurs chefs du parti conservateur, entre autres Bluntschli et Mousson. Le docteur Jonas Fourrer, l'un des chefs du parti radical et des orateurs de l'assemblée d'Unterstrass, proposa alors au Grand Conseil zuricois de convertir l'invitation amicale en une invitation pressante avec menace d'expulsion par les armes. Cette proposition, bien que vivement combattue par Bluntschli et les orateurs de l'opposition, réunit 105 voix contre 95.

L'attitude décidée du Grand Conseil de Zurich eut un effet extraordinaire sur les esprits flottants des autres cantons. La sensation fut grande, surtout dans une partie de la Suisse romande, où la lecture du fameux roman d'Eugène Sue (le *Juif errant*) avait exalté jusqu'aux lessiveuses. Le grave et doctrinaire gouvernement de Vaud, deux de ses membres exceptés, Druey et Blanchenay, ne partageait pas cet entraînement. Mettant la liberté confessionnelle, la souveraineté cantonale au-dessus des vœux de 32,000 pétitionnaires, le Grand Conseil, d'accord avec le Conseil d'État, s'était borné à voter l'invitation amicale. Aussitôt le courroux populaire éclate. Des signaux allumés sur les hauteurs de Lausanne appellent aux armes des masses de citoyens. Deux hommes énergiques, Eytel et Delarageaz, dirigent le mouvement. Le gouvernement libéral-conservateur, forcé d'abdiquer, est remplacé par un nouveau pouvoir démocratique-socialiste élu sur Montbenon par la multitude assemblée.


Druey, revenu du système de persuasion qu'il avait soutenu l'année précédente, harangua le peuple du haut d'une échelle et fut proclamé chef du nouveau gouvernement (14 février 1845).

Une révolution analogue à celle de Vaud faillit, deux jours après, renverser le Grand Conseil de Genève qui, par 115 voix contre 35, avait également voté l'invitation amicale. Déjà des rassemblements nombreux se formaient dans St-Gervais. Mais l'appel sous les armes de 600 volontaires et d'un nombreux contingent, comprima pour un temps l'insurrection frémissante (16 février).

La chute du gouvernement vaudois donna un nouvel élan aux entreprises des ennemis de Lucerne. Une nouvelle expédition de corps francs s'organise sous les yeux, pour ainsi dire, du Vorort. Paralysé par ses divisions intestines et par la perspective d'une nouvelle élection, cette autorité ne prit aucune mesure pour prévenir une catastrophe et resta sourde aux représentations réitérées des trois cabinets de Vienne, Paris et Londres[1]. Mais la Diète elle-même s'ajourna au moment même où les rigueurs insensées de Lucerne entassaient les proscrits à la frontière. On ne s'entretenait dans les cantons voisins que de la manière de délivrer ce canton opprimé. Les réfugiés lucernois croyaient la chose facile et avaient répandu l'idée que les corps francs n'auraient qu'à se montrer pour être accueillis comme des libérateurs par le peuple. Cette illusion renforça les rangs des *Freischaaren* d'une foule de gens qui savaient à peine manier une arme et recrutés dans les cantons de Berne, Argovie, Soleure et Vaud.

Tout à coup, s'effrayant de leur condescendance et de l'inaction du Vorort, Berne et Argovie voulurent empêcher l'expédition. Il était trop tard. Dans la nuit du dimanche 31 mars 1845, les corps francs, au nombre de 6 à 8000 hommes, quittèrent Zofingue et Knuttwyl et franchirent la frontière lucernoise. Le chef de l'expédition était un avocat de Nidau, M. Ulric Ochsenbein, officier obscur de l'état-major fédéral qui, l'année précédente, avait accepté de la police bernoise la mission peu brillante d'aller, déguisé en boucher, explorer le terrain sur lequel il allait maintenant opérer comme commandant en chef. L'ancien rédacteur du *Confédéré de Lucerne*, Robert Steiger, médecin distingué

[1] « Un tel état de choses (écrivait le premier ministre de Louis-Philippe, Guizot, comte de Pontois, ambassadeur de France) ne saurait être toléré, car il ne tend à rien moins qu'à la destruction du pacte fédéral et au renversement de la souveraineté cantonale, pour substituer à son action légitime et régulière l'action désordonnée de la force brutale et le despotisme des masses à la liberté, l'anarchie et les horreurs de la guerre civile au règne paisible des institutions protectrices de l'état social » (février et mars 1845).

et l'un des proscrits du 8 décembre, dirigeait les opérations en qualité de commissaire.

Les corps francs entrèrent presque sans coup férir dans le canton de Lucerne. Les troupes d'Ochsenbein battirent le vaillant colonel Elgger à Hellbühl et à Littau et s'avancèrent jusque sur le Gutsch, aux portes de la ville. Déjà les gouvernants et les chefs militaires parlaient d'abdiquer et de s'enfuir. Un seul coup de canon eût décidé du sort de la campagne. Mais les corps francs harassés de fatigue, laissés sans vivres pendant vingt-quatre heures et sans nouvelles de ce qui se passait dans la ville, se démoralisèrent complètement. La retraite d'une colonne, abusée par de faux rapports, et le scrupule honorable que montra Robert Steiger à laisser bombarder sa ville natale, contribuèrent à la déroute générale. Ochsenbein fut assez heureux pour s'enfuir et arriver sain et sauf dans le canton de Berne. Mais après un nocturne et sanglant combat au milieu du village de Malters, le docteur Steiger, le vaillant major Rothpletz d'Aarau et près de 2000 hommes de l'expédition tombèrent entre les mains des Lucernois, commandés par le colonel de Sonnenberg. 104 étaient restés sur le champ de bataille et 68 blessés furent transportés à l'hôpital de Lucerne. On entassa pêle-mêle les prisonniers dans les églises et les salles du gymnase.

Tel fut le fruit d'une expédition généreuse dans son principe, mais entachée d'illégalité et perdue par l'indiscipline.

Tiré de sa léthargie par ces douloureux événements, le Vorort ordonna la levée de 16,000 hommes. La Diète, dont la coupable inertie avait causé ces malheurs, eut à subir les humiliants reproches de Siegwart, qui fit le procès aux gouvernements, au vu et au su desquels s'était organisée l'expédition et dont les arsenaux avaient fourni des canons aux *Freischaaren*. Prenant alors après coup les mesures dont l'exécution en temps opportun eût prévenu tous ces malheurs, la Diète prohiba les rassemblements illégaux, interna les réfugiés lucernois et raya des cadres de l'état-major fédéral Ochsenbein et les autres officiers qui avaient fait partie de l'expédition des corps francs. A la même heure, elle sollicitait du gouvernement lucernois une amnistie et cherchait à adoucir le sort des prisonniers en déléguant sur les lieux M. Guillaume Næff, dont l'intervention avait si heureusement mis fin aux troubles de Schwyz en 1838. Les cantons qui comptaient des ressortissants parmi les prisonniers, craignant qu'on ne tentât un nouveau coup pour leur délivrance, entrèrent, de leur côté, en négociations pour obtenir l'élargissement des captifs. Lucerne se décida à l'accorder, mais moyennant rançon, comme dans les États barbaresques. Il en coûta 350,000 francs aux États de Berne, Argovie, Bâle-Campagne et Soleure (23 avril 1845).



En montrant alors quelque modération dans la victoire, il eût été possible au gouvernement lucernois de s'affermir au pouvoir et de se réhabiliter dans la Confédération. Mais le parti dominant ou le *parti de Dieu*, comme s'appelait par humilité le parti de Siegwart, ne songea qu'à poursuivre le cours de ses vengeances et à anéantir ses adversaires. Les hommes modérés qui étaient encore au Conseil d'État, Kopp et Elmiger en furent éliminés et remplacés par des hommes sûrs comme le relieur Hautt et le colonel de Sonnenberg. Un seul citoyen du Nidwald avait pris part à l'expédition des corps francs, il fut transporté de Lucerne à Stanz, exposé au pilori, fustigé par les rues de la main du bourreau et enfermé pour 16 mois à la maison de force. La condamnation à mort du docteur Steiger mit le sceau aux actes du pouvoir et remua toutes les âmes sensibles (17 mai 1845). Une pétition de 4000 signatures, jointe à l'intervention des évêques de Lausanne et de Bâle, ayant fait commuer la peine en une détention perpétuelle, Steiger, à l'instar du neuchâtelois Rœssinger, devait être conduit dans une forteresse étrangère. Mais dans la nuit du 19 au 20 mai, la veille du jour fixé pour le départ, Steiger s'évada de prison avec l'aide de ses amis de Zurich et des trois gendarmes préposés à sa surveillance.

La joie que l'on ressentit généralement de cette évasion fut troublée par le meurtre de Leu d'Ebersol. Le fanatisme orgueilleux de ce matador de village avait causé en grande partie les désastres de sa patrie, mais ne justifiait en aucune façon le crime abominable commis sur sa personne (20 juillet 1845). Une presse déloyale chercha en vain à faire prendre le change à l'opinion, en répandant des bruits de suicide. Un corps franc nommé Muller avoua le crime et périt sur l'échafaud au commencement de l'année suivante. Un autre corps franc lucernois nommé Ackermann, avait poussé au crime; il fut condamné à la détention perpétuelle. Le fameux juge Amman, qu'on avait fait venir exprès de Thurgovie, acquit un triste renom dans ce procès par la barbarie avec laquelle il procéda contre les suspects. Casimir Pfyffer, lui-même, un des hommes les plus éminents du parti libéral, et devant lequel Muller avait parlé un jour vaguement de son intention de tuer Leu et qui l'en avait dissuadé, fut enfermé pendant trois semaines dans un cachot voisin de celui d'un assassin. Le savant et spirituel prévôt Leu qui avait, dans un sermon, parlé de la mort d'Aman condamné au gibet par Assuérus, fut cité à comparaître devant le juge pour rendre compte de cette allusion au *Jeffries* de son canton.

Trois semaines avant la mort de Leu, les jésuites s'étaient glissés comme des ombres dans la ville de Lucerne (20 juin), où toutefois leur

réception officielle ne se fit qu'en novembre. La motion d'expulser cet ordre religieux ayant été dans l'intervalle reproduite en Diète, les 4 et 5 août 1845, ne réunit que 10 voix et deux demies, et partant pas de majorité. Les cantons hostiles aux jésuites étaient Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Schaffouse, Grisons, Thurgovie, Argovie, Tessin, Vaud et les deux demi-cantons de Bâle-Campagne et d'Appenzell (Rodes-Extérieures). Huit cantons voulaient, au contraire, sortir la question du recès, c'étaient Lucerne, Uri, Schwyz, Underwald, Zoug, Fribourg, Vallais, Neuchâtel avec les deux demi-cantons de Bâle-Ville et d'Appensell (Rodes-Intérieures). Mais les progrès qu'avait faits la motion depuis 1844 laissaient entrevoir qu'une majorité ne tarderait pas à se former. Aussi les députés des sept cantons de la ligue convoqués à Lucerne le 9 septembre 1845, jugèrent-ils à propos de transformer l'engagement pris deux ans auparavant aux bains de Rothen en une alliance défensive (Schutz-Vereinigung) que signèrent les 15 représentants de ces cantons[1].

L'expédition des corps francs eut des suites importantes pour plusieurs cantons. A Zurich, l'élection de 4 conseillers d'État radicaux amena la retraite du bourgmestre Henri Mousson et du conseiller d'État Bluntschli. Ces deux chefs du parti conservateur continuèrent cependant à siéger au Grand Conseil, mais l'influence avait passé aux chefs du mouvement, Fourrer, Ruttimann, Alfred Escher. En Argovie, le parti ultramontain essaya en vain d'éliminer des affaires les catholiques radicaux, Keller, Wieland, Waller et Tanner.

A Bâle, la menace que fit le parti radical de se joindre à Bâle-Campagne pour culbuter le gouvernement, amena le parti conservateur, qui était au pouvoir, à modifier la constitution dans un sens plus démocratique; mais on ne parvint pas à lui faire changer les instructions conciliantes que cet État neutre avait données à ses députés dans la question des jésuites.

Le revirement le plus complet, une véritable révolution légale ou quasi-légale, s'opéra au contraire à Berne. La cause principale de cette révolution fut la conduite peu digne du gouvernement qui, après avoir en quelque sorte pactisé avec les corps francs, les persécuta après l'événement et destitua une des têtes du parti, le professeur Guillaume Snell.

Neuhaus lui-même, le plus populaire des membres de ce gouvernement

[1] Ces 15 représentants étaient : Rodolphe Ruttimann et Siegwart (Lucerne), Muller et Schmid (Uri), Ab Yberg et Düggelin (Schwyz), Ackermann et Durrer (Obwald), Hermann et Wirz (Nidwald), Bossard et Andermatt (Zoug), Fournier et Griset de Forell (Fribourg), Adrien de Courten (Vallais).



et qui méritait de l'être par ses vertus privées, l'intégrité de son caractère et la fierté de son maintien dans la politique extérieure, Neuhaus tomba devant le *Volks-Verein*, dirigé par Ochsenbein, dont la défaite n'avait pas détruit la popularité, et par Jacques Stæmpfli, beau-fils du professeur Snell, dont le nom paraît pour la première fois dans l'histoire de son canton, en attendant qu'il se produisît sur la scène fédérale[1]. Malgré l'opposition de Neuhaus, qui déclara ce mode de révision illégal et inconstitutionnel, la constituante fut votée par 16,000 citoyens contre 11,000 (1er février 1846). Ochsenbein et Stæmpfli entrèrent au Conseil exécutif où fut aussi appelé à siéger Stockmar, l'O'Connell du Jura bernois, que l'avoyer Neuhaus avait fait révoquer en 1839 et même mis en accusation en 1840 pour ses tendances séparatistes. Le titre d'avoyer, trop aristocratique aux yeux de la nouvelle école radicale, disparut pour faire place à la dénomination plus modeste de président.

Pendant que le radicalisme le plus avancé triomphait à Berne avec les corps francs, l'État voisin de Fribourg s'était rattaché de plus en plus au système théocratique dominant à Lucerne. Le triomphe complet de la réaction ultramontaine datait à Fribourg de 1837, où les élections s'étaient faites de nouveau et plus que jamais sous l'influence épiscopale. Les années suivantes virent frapper d'ostracisme les trois avoyers, Jean de Montenach, Charles Schaller et Joseph de Diesbach, hommes blanchis au service de l'État, mais coupables tous trois d'une résistance plus ou moins décidée aux tendances ultramontaines[2].

[1] « Carl Neuhaus, dit l'historien de Tillier, était un homme doué de noblesse et « de grandeur d'âme; mais l'ardeur de son sang et l'irritabilité de son amour-propre « le firent souvent paraître passionné et dur. Dans un temps où tant d'hommes « cherchaient à arriver aux emplois en captant la faveur populaire par des brigues « ténébreuses, il dédaigna toujours ces moyens bas et il avait trop de fierté dans « l'âme pour renier ses convictions. » Ce portrait, tracé par un collègue qui fut souvent l'adversaire politique de Neuhaus, ne ressemble guère à celui qu'en a donné Crétineau-Joly, dont l'*Histoire du Sonderbund* n'est qu'une dégoûtante et astucieuse diatribe contre toute la Suisse libérale. Le personnage mis en scène sous le nom de *Gaétano* est un personnage de fantaisie, inventé pour noircir Neuhaus, que l'auteur ne rougit pas de nommer un Judas, un Caïn, l'affilié des sociétés secrètes et communistes. Les communistes existaient certainement alors en Suisse. Mais ils furent l'objet des poursuites des gouvernements de Zurich et de Neuchâtel. Le cordonnier Weitling fit 10 mois de prison et fut banni de la Suisse (1843). Un très petit nombre d'entre eux appartenaient à notre pays, et le communisme n'a eu de prise ni sur Neuhaus, ni sur aucun homme d'État de cette époque, si l'on excepte peut-être quelques hommes politiques de Vaud et de Zurich. Encore ne peut-on les appeler des communistes.

[2] L'un des crimes de Jean de Montenach, le restaurateur du patriciat en 1814, était d'avoir dit au Grand Conseil : « Il n'y a qu'un Dieu au ciel, un soleil sur la « terre et un maître dans l'État. C'est nous, c'est le Grand Conseil. Nous n'abdiquerons ni devant la mitre ni devant la tiare. »

Les magistrats qui leur avaient succédé dans la suprême magistrature, Rodolphe Weck (1839), Louis Fournier (1841) et Charles Griset de Forell (1842), sont tous connus par leur part active à la fameuse ligue, restée secrète jusqu'à cette époque, mais dont il était réservé au gouvernement de Fribourg de révéler l'existence.

Ce fut dans la séance du Grand Conseil du 9 juin 1846, où le Conseil d'État vint proposer l'adhésion formelle à la ligue formée par les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Underwald, Zoug, Vallais et Appenzell-Intérieur, « pour défendre, disait le message du Conseil d'État, leurs « droits de souveraineté et teur territoire en vertu du pacte de 1815 et « des anciennes alliances. » L'entrée de la discussion fut marquée par un incident triste et d'un mauvais augure pour l'avenir. Les neuf députés du district protestant de Morat, quittèrent la salle en déclarant par l'organe de leur chef, M. Engelhard, vice-président du Grand Conseil, qu'ils ne pouvaient prendre part à une alliance purement catholique et contraire à l'article 1er de la constitution cantonale qui faisait de Fribourg une partie intégrante de la Confédération suisse. Une discussion très orageuse s'éleva ensuite entre les orateurs des deux opinions qui divisaient le Grand Conseil. Avec son éloquence accoutumée, Pierre Landerset prophétisa aux auteurs de l'alliance une grande catastrophe et montra l'inconséquence de ceux qui violaient le pacte par respect pour lui. Julien Schaller, fils de l'avoyer de ce nom, et que les élections de 1846 venaient de porter au Grand Conseil, compara, au milieu des murmures de l'assemblée, l'alliance des sept cantons à une vaste association de *Freischaaren*. Deux magistrats distingués par leur modération, Charles et Werro, attaquèrent aussi le projet d'alliance, comme contenant, du moins, en germe la séparation, si cette séparation n'y était pas formellement exprimée. Quoique la politique ne fût pas son affaire, un célèbre religieux, le P. Girard, rentré dans son cloître de Fribourg depuis 1834, avait cru devoir sortir de sa réserve habituelle dans l'espoir de conjurer la tempête qui menaçait son pays. La veille de la séance du Grand Conseil, il était parvenu à arracher à l'avoyer Déglise, chef du parti ultramontain modéré, la promesse formelle de se prononcer contre le Sonderbund. Mais le lendemain, cédant à des influences moins désintéressées, ce haut magistrat se borna à quelques objections vagues et finit par se ranger à l'opinion dominante. 51 voix contre 24 se prononcèrent pour l'adhésion. Un des chefs libéraux, Bussard, qui avait représenté plusieurs fois son canton à la Diète comme second député, déposa alors sur le bureau une protestation formelle signée par 23 membres.



Les débats du Grand Conseil de Fribourg eurent un grand retentissement en Suisse. Le Vorort zuricois, instruit par la voix publique, interpella officiellement Lucerne sur l'existence d'une alliance séparée (20 juin). Après un mois de silence, Lucerne répondit affirmativement en citant l'art. IV qui donnait à chaque État le droit de réquérir l'assistance de ses confédérés, et en s'étayant de l'exemple de l'Argovie qui avait requis le secours de Berne en 1841.

La Diète de juillet 1846, ouverte à Zurich par le bourgmestre Zehnder, mit en présence les chefs des deux partis, et fut troublée par des scènes personnelles, indignes de la suprême autorité de la Confédération. L'apparition, comme député de Berne, de M. Ochsenbein, que la Diète avait l'année précédente rayé des cadres de l'armée fédérale, donna lieu à une violente querelle entre l'ancien général des corps francs et le colonel Ab Yberg, de Schwyz; elle se termina par une provocation en duel, demeurée sans résultat. La question du Sonderbund occupa la Diète les derniers jours d'août et prit jusqu'au 4 septembre. Ému à la pensée d'une guerre civile imminente, l'un des députés de Berne et l'un des chefs des modérés, Antoine de Tillier, conjura en termes pathétiques les sept cantons de renoncer à une alliance dont les suites pouvaient être aussi désastreuses pour la Suisse que les confédérations séparées de Bar et de Targowitz l'avaient été pour la Pologne. « Ni le Vorort, ni « les États confédérés ne nous ont protégés, répondit Bernard Meyer; « nous sommes réduits à nous protéger nous-mêmes. »

Le 4 septembre, dix États et demi, les mêmes qui avaient voté l'année auparavant l'expulsion des jésuites, votèrent la dissolution du Sonderbund. Ainsi, point encore de majorité.

Cette situation ouvrait aux États du Sonderbund une voie honorable pour renoncer à leur alliance et se faire un mérite de ce sacrifice, alors qu'il était commandé par la prudence; car si le parti radical avait pu réunir 10 voix contre les jésuites, il était à prévoir qu'il saurait bien trouver les moyens de se procurer les deux voix complémentaires. S'il eût pu exister à cet égard le moindre doute dans leur esprit, il devait être dissipé par la révolution qui s'accomplit à Genève dans les premiers jours d'octobre.

Le Grand Conseil genevois avait déclaré, le 3 octobre, par 34 voix contre 27, le Sonderbund contraire au Pacte; mais il se refusait à voter les mesures d'exécution. Aussitôt dix-sept députés donnent leur démission et la *Revue de Genève*, organe de James Fazy, accuse le gouvernement de prendre fait et cause pour l'ultramontanisme. Une assemblée populaire, convoquée à Saint-Gervais, annule le décret du 3 octo-

bre. Un mandat d'amener ayant été lancé contre Fazy, une lutte sanglante s'engage dans les rues et avait déjà coûté la vie au colonel Châteauvieux et à dix citoyens du parti gouvernemental, lorsque la médiation d'hommes honorables du parti conservateur[1] arrête l'effusion du sang et amène l'abdication du Conseil d'État (8 octobre). Une nouvelle assemblée, réunie le lendemain au Molard, proclame un gouvernement provisoire avec Fazy pour chef. Le colonel Rilliet-Constant en fut nommé membre, mais il ne tarda pas à se brouiller avec le chef du pouvoir. Les citoyens du parti catholique, entraînés par le journal qui se publiait à Genève sous le titre de *Sentinelle catholique*, faisaient cause commune avec Fazy, de même que les ouvriers du Grütli-Verein, dirigés par le socialiste Galeer, homme de talent et d'énergie. Une assemblée populaire, réunie en *conseil général* au Molard, mit tous les dégâts, évalués à 42,000 fr., à la charge de l'ancien Conseil d'État et du commandant des troupes, pour les châtier d'avoir osé résister à l'émeute. Le Grand Conseil essaya de se réunir; il fut dispersé par la violence. Un nouveau Grand Conseil vote les mesures d'exécution et forme ainsi la onzième voix contre le Sonderbund.

On espéra un moment que Bâle-Ville et Bâle-Campagne, ces frères ennemis qui avaient paru se rapprocher au tir de Soleure en 1841, et qui s'étaient tendu une main plus cordiale encore au tir de Bâle, en 1844, s'entendraient pour former la douzième voix. Une émeute d'artilleurs, froissés qu'on ne leur eût pas donné le képi au lieu du shako, comme aux autres corps, avait mis en péril le gouvernement conservateur. La révolution de Genève vint accroître ce danger en donnant de la force au parti radical, qui avait pour chef le docteur Charles Brenner, rédacteur de la *National-Zeitung* et l'instigateur de l'émeute des képis. Le gouvernement dut consentir à la convocation d'une Constituante. Mais cette assemblée n'eut pas l'effet qu'en attendaient ses promoteurs. Le parti radical n'obtint ni l'abolition des corps de métier comme cercles électoraux, ni l'adhésion de Bâle-Ville à la politique qui voulait contraindre Lucerne et ses co-États de la ligue par les armes.

Déçu dans ses espérances du côté de Bâle-Ville, le parti radical tourna les yeux vers le canton de Fribourg, où des symptômes révolutionnaires se manifestèrent à la fin de l'année 1846. Une assemblée populaire, hostile au gouvernement, avait eu lieu à Montet, près d'Estavayer (25 novembre), et deux des orateurs de cette assemblée ayant été

[1] Les citoyens Cramer, ancien syndic, Pictet-Baraban, Prevost-Martin, Prevost-Cayla, Fazy-Pasteur.



incarcérés au château de cette ville, 600 hommes des communes environnantes se portèrent au chef-lieu et délivrèrent les prisonniers en chantant la *Marseillaise* (31 décembre). Le gouvernement défendit alors, sous des peines rigoureuses, les assemblées populaires. Mais cette défense parut une nouvelle atteinte aux libertés publiques et à la constitution, déjà violée, dans l'opinion de beaucoup de citoyens, par l'adhésion au Sonderbund. Les armements et les dépenses que faisait le gouvernement dans l'intérêt de cette alliance ajoutèrent au mécontentement. Des paroles irritantes furent échangées en Grand Conseil.

Mais l'opposition légale semblait un leurre aux radicaux ardents, qu'enhardissaient le succès de la révolution dans les cantons voisins et l'avènement de Berne au pouvoir directorial. Dans la nuit du 6 janvier, trois colonnes d'insurgés parties de Morat, Bulle et Estavayer se mirent en marche sur Fribourg, dont les conjurés de cette ville devaient leur ouvrir les portes, à 6 heures du matin. Mais l'imprudence des insurgés qui s'étaient mis trop tôt en mouvement, avait donné l'éveil au pouvoir. En un instant, le chef-lieu est déclaré en état de siège et les communes fidèles, convoquées au son du tocsin, accourent en masse dans la capitale, leurs curés en tête. Se voyant prévenus, les conjurés se démoralisèrent complètement; ceux qui ne se laissèrent pas prendre en chemin rentrèrent tremblants chez eux, où ils ne tardèrent pas à être suivis par les troupes d'occupation; premier châtiment infligé aux insurgés et aux suspects. Car, jaloux des lauriers du gouvernement de Lucerne, celui de Fribourg remplit les tours de la ville de prisonniers politiques et multiplia les proscriptions auxquelles se mêlaient étrangement les fêtes d'actions de grâces et les ovations aux prétendus sauveurs de la république, à l'avoyer Louis Fournier, entre autres, le plus inflexible des hommes du Sonderbund, et qui devait à l'aveuglement de son zèle, plutôt qu'à ses vues et à ses talents, la haute position qu'il occupait dans la magistrature de son canton[1]. On compta un moment jusqu'à 60 prévenus, dont quelques-uns, comme Julien Schaller et le docteur Berchtold, n'avaient à se reprocher que les discours véhéments qu'ils avaient prononcés en Grand Conseil. Le nouvel évêque de Fribourg, Mgr Marilley, dont on attendait quelque grand acte de mansuétude à l'instar du noble pontife qui venait de signaler par l'amnistie son avènement à la chaire de Saint-Pierre,

[1] La notice dont l'avoyer Fournier a fait l'objet dans la *Revue catholique* de Fribourg est un panégyrique et non une biographie.

n'osa pas intervenir en faveur des détenus politiques, de peur de passer pour un corps franc[1].

L'un des chefs de l'insurrection, l'avocat et professeur Bussard, avait réussi à s'échapper et trouva à l'académie de Lausanne un asile honorable. Mais l'avocat Pierre Frœlicher, arrêté dans sa fuite par le landstourm de Dirlaret, fut reconduit en ville, garrotté sur un traîneau et jeté dans un cachot de la Mauvaise-Tour, d'où il ne sortit, le 8 octobre suivant, que pour rendre le dernier soupir au sein de sa famille au désespoir[2].

Fribourg terrorisé et en pleine réaction, échappait aux onze. Tous les regards se portèrent alors vers Saint-Gall, envisagé comme le *canton du destin* par les deux partis qui divisaient la Confédération. Dans ce pays où les catholiques sont aux protestants dans la proportion de 5 à 3, les deux opinions se balançaient tellement qu'elles se neutralisaient le plus souvent par leur égalité parfaite (75 contre 75). « Saint-Gall, » disait le landamman Baumgartner, « doit être le point d'appui du « catholicisme dans la Suisse orientale, en opposition à la manie de « protestantiser et de répandre les fausses lumières. » Aux élections de mai 1847, chaque parti fit des efforts surhumains pour se procurer la victoire. Mais la défection d'un district catholique, celui de Gaster, influencé par trois curés libéraux, donna la prépondérance au parti radical (2 mai 1847). Le Grand Conseil, composé de 77 radicaux et de 73 conservateurs, forma la douzième voix contre le Sonderbund.

Les élections de Saint-Gall furent un coup de foudre pour les sept cantons. Outre la force légale qu'elles donnaient au parti contraire, elles isolaient géographiquement la ligue et la privaient de ses communications avec l'Allemagne.

A Berne, le triomphe de Saint-Gall fut célébré par 63 coups de canon. Quelques jours après, le Conseil exécutif de ce canton nomma pour son président et, partant comme président de la Diète décisive qui devait s'ouvrir en juillet, Ochsenbein, dont l'apparition, odieuse au Sonderbund, n'avait pas laissé de produire aussi un effet pénible aux amis de la légalité. Mais son tact et sa modération aux affaires modi-

[1] Voir la lettre de Mgr Luquet au saint-père, dont il est parlé plus bas.

[2] Frœlicher était dévôt et entendait la messe depuis dix ans dans l'église des jésuites. Crétineau-Joly, ou plutôt les *loyaux* Fribourgeois qui l'ont renseigné, en ont fait un hypocrite *qui travaillait au triomphe des impies en affectant un sentiment religieux qui ne trompa que les ignorants*. C'est ainsi que les jésuites et leurs amis écrivent l'histoire, qu'ils accusent leurs adversaires de fausser pour les besoins de la cause. Voir *Histoire du Sonderbund*, II, 190.



fièrent bientôt l'opinion à l'égard du nouveau chef de la Confédération. On approuva généralement la manière ferme et polie avec laquelle il repoussa l'immixtion de l'étranger dans la politique intérieure de la Suisse et refusa de soumettre à la Diète une note où la France s'opposait à la réforme, toujours en projet, du Pacte de 1815. L'ambassadeur de France qui avait succédé à M. de Pontois, le comte de Bois-le-Comte, fut réduit à la publier dans les feuilles publiques, au grand déplaisir de son supérieur, M. Guizot, qui continuait à diriger la politique française. Dans ses mémoires, publiés en 1867, cet homme d'État reconnaît avoir fait fausse route dans les affaires de la Suisse en choisissant pour son représentant dans ce pays un homme *trop prévenu pour le parti catholique et trop enclin à exagérer le succès*[1].

La Diète, ouverte le 5 juillet dans l'église du Saint-Esprit, à Berne, réunissait les éléments les plus hostiles, et sauf l'avoyer Siegwart de Lucerne, tous les principaux chefs des Douze et du Sonderbund. C'étaient, d'une part, Druey, Munzinger, Ochsenbein, Fourrer, Kern, Frey-Hérosée, Luvini, James Fazy, Rilliet-Constant; de l'autre, Bernard Meyer, Ab Yberg, Schmid d'Uri, Fournier, Adrien de Courten, Baumgartner de Saint-Gall, devenu, comme nous l'avons dit, ultramontain en haine de la jeune école radicale de son canton. L'élément modérateur n'avait pour représentants que Tillier de Berne et Bourkhard de Bâle. Le corps diplomatique était représenté par les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Belgique et celui de Sardaigne, le comte Crotti de Castigliole, l'un des promoteurs secrets du Sonderbund. L'esprit qui animait la majorité de l'Assemblée se manifesta déjà à l'ouverture de la séance dans l'élection du secrétaire d'État fédéral. M. de Gonzenbach, qui occupait depuis quatorze ans avec distinction cet emploi et qui avait rempli plusieurs missions diplomatiques à la satisfaction des autorités fédérales, mais que le parti radical trouvait trop complaisant pour la diplomatie et le Sonderbund, fut évincé et remplacé par M. Schiess, d'Appenzell. La lutte s'engagea bientôt autour des grandes questions qui divisaient la Suisse. Les députés du Sonderbund s'efforcèrent de démontrer que l'alliance séparée n'avait aucun caractère agressif, et qu'elle était le résultat d'un danger commun. Ils rappelèrent que le Vallais et Lucerne avaient en vain réclamé l'intervention fédérale; ils protestèrent de nouveau contre la théorie qui voulait faire de douze cantons les arbitres d'une Confédération composée de 22 États égaux en droit. Les défenseurs des Douze répondirent que l'invasion des

[1] Guizot, *Mémoires*, VIII, 516.

corps francs était le fait des masses et non des gouvernements : que le danger actuel venait des armements provocateurs du Sonderbund et non de nouvelles levées désormais impossibles de corps francs. « La « quasi souveraineté des États, » ajoutaient les Douze, « n'en affran- « chit aucun du lien fédéral ni des obligations qu'il impose à chaque « État de respecter la majorité légale. »

Le 20 juillet, douze États et deux demi-cantons, Zurich, Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Argovie, Tessin, Genève, Vaud, Thurgovie, Appenzell (Rodes-Extérieures), Bâle-Campagne, Glaris et Berne, déclarèrent l'alliance séparée ou Sonderbund incompatible avec le pacte[1]. Sans s'arrêter à la protestation déposée par les sept cantons (21 juillet), la majorité leur donne l'ordre de suspendre tous leurs armements; elle y ajoute l'injonction aux autres États d'intercepter tous les convois d'armes et de munitions à la destination de la ligue séparée (11 août). Une commission extraordinaire, espèce de comité de salut public, est instituée pour aviser aux moyens de procurer l'exécution des décrets de la Diète. Ce comité, nommé au premier tour de scrutin et sans voix perdue, « chose inouïe dans les fastes de la Diète, » se composait de sept membres, pris dans les diverses nuances de l'opinion radicale : Ochsenbein, Fourrer, Munzinger, Næf, Kern, Luvini et Druey[2] (11 août). Cinq jours après, la révision du Pacte fédéral fut votée également par 12 voix (16 août).

La question du rétablissement des couvents d'Argovie avait été remise sur le tapis par les États qui composaient cette ligue séparée. Le plus habile et le seul habile, dit-on, des orateurs du Sonderbund, Bernard Meyer de Lucerne, montra dans cette fatale suppression des couvents d'Argovie l'origine de tous les discords qui troublaient la Suisse. Mais la proposition de revenir sur cette question jugée ne réunit que les voix des cantons du Sonderbund, plus celle de Bâle-Ville, qui aurait voulu un accommodement.

Restait la question des jésuites. Avant de se présenter en Diète, cette question avait été agitée sérieusement à Rome devant le saint-père. L'ambassadeur de Louis-Philippe, qui n'était autre que l'ancien député

[1] Wilh. Fetscherin, *Eidgenössische Abschiede aus den Jahren 1814-1848*, I, 460 et suiv.

[2] Gaullieur (*La Suisse en 1847*, page 126) classe MM. Fourrer, Næff et Munzinger parmi les radicaux légaux, et les quatre autres parmi les radicaux extrêmes. Tandis que les derniers soutiennent que le peuple peut en tout temps renverser les lois qu'il s'est données, les premiers veulent, au contraire, que le peuple soit lié par les lois et la Constitution.



de Genève à la Diète, le célèbre Rossi, avait été chargé de solliciter le rappel des jésuites de Lucerne et la suppression canonique des couvents d'Argovie, que l'on envisageait à Paris comme un moyen efficace « de rendre la paix à la Suisse et d'ôter au parti radical son drapeau « et son grief essentiel[1]. » Rossi trouva un auxiliaire de sa politique dans l'envoyé britannique, lord Minto, chargé d'une mission analogue par le ministre dirigeant d'Angleterre, lord Palmerston[2].

Sollicité dans le même sens par la fraction modérée du clergé suisse, Pie IX jugea à propos, en attendant sa décision ultérieure, d'adresser à la Diète un bref conciliant qui était un véritable acte de neutralité entre les deux partis. Mais le parti des jésuites s'effraya de l'effet désastreux qu'aurait sur les populations catholiques la publicité donnée aux paroles du souverain pontife. Il parvint à *déterminer le nonce* (Maciotti, successeur d'Andréa) *à en suspendre l'envoi* et à remplacer le bref par une circulaire banale aux évêques et supérieurs ecclésiastiques de la Suisse[3].

C'est ainsi que les prétendus défenseurs du saint-siège respectent ses décisions quand elles sont opposées à leurs vues et à leur cause. Cela n'a pas empêché le pamphlétaire du Sonderbund, Crétineau-Joly, de parler de l'obéissance filiale des jésuites au souverain pontife.

Toutes les instances de Siegwart et du clergé dévoué à Loyola pour obtenir de Rome une décision plus favorable demeurèrent sans résultat. Leurs envoyés, les prêtres vallaisans Dumoulin et Dunoyer, durent quitter Rome sans avoir obtenu audience et le saint-père fit dire en Suisse qu'il *voulait rester passif dans la lutte*[4].

Mais cette attitude du chef de l'Église catholique *n'effraya point les chefs du Sonderbund* et n'eut d'autre résultat que de les jeter de plus en plus dans les bras des puissances étrangères, l'Autriche, la Prusse et la France, avec lesquelles le comité occulte de Lucerne entretenait des

[1] La question des jésuites n'a été un prétexte que pour les roués politiques, dont chaque parti compte un certain nombre dans ses rangs.

[2] Voir le *Blue-Book*, intitulé *Correspondence relative to the affairs of Switzerland*. London, Harrison, 1847-48. Avant de se rendre à Rome, lord Minto avait passé à Berne et cherché à faire comprendre au Président de la Confédération, Ochsenbein, les dangers d'une politique à outrance qui pouvait être pour les puissances une *occasion d'intervenir* et risquait de compromettre l'indépendance helvétique.

[3] *Lettre à notre saint-père, le pape Pie IX, sur l'état de la religion catholique en Suisse*, par Mgr Luquet, évêque d'Hésebon, ancien envoyé extraordinaire et délégué apostolique en Suisse; tirée seulement à 100 exemplaires dans l'édition originale et réimprimée à Fribourg chez L.-J. Schmid, 1853, p. 24.

[4] « Sancta sedes in tota hacce quæstione passive se habere decrevit. » Crétineau-Joly, *Histoire du Sonderbund*, I, p. 280.

relations suivies, soit pour en obtenir un appui efficace en cas de guerre, soit pour empêcher avec leur coopération la révision du pacte[1]. Sur la proposition du député Ruttimann de Zurich, la Diète venait en effet de remettre cette question sur le tapis et avait confié la rédaction du nouveau projet à 14 membres, dont plusieurs avaient pris part aux travaux antérieurs sur le même objet (août 1847). Mais dans ce moment-là même, les chefs du Sonderbund comptaient si fort sur la réussite de leur entreprise que le principal promoteur de la ligue, Siegwart-Muller, caressait le projet d'un remaniement de la Suisse dans le sens favorable à son parti. Ce projet, trouvé dans les papiers du chef politique de la ligue, nous fait connaître les changements que le Sonderbund victorieux eût apportés à la circonscription territoriale de certains cantons. Ainsi le Freyenamt eût été réuni à Lucerne avec Bade, Zourzach et le Frickthal. Le territoire de Glaris aurait été incorporé en partie à Uri, en partie à Zurich. Le Porrentruy aurait formé un canton.

Les 2 et 3 septembre, l'affaire des jésuites occupa la Diète. Les sept cantons firent l'apologie de la compagnie et soutinrent avec Bâle-Ville et Neuchâtel que la question était du ressort purement cantonal. « Les « jésuites, disaient-ils, sont une institution catholique; donc il n'appar- « tient pas à la Diète de les expulser. Si la Diète a le droit de chasser « les jésuites, elle a aussi celui de chasser les méthodistes, et telle autre « corporation que bon lui semble. La question des jésuites n'est d'ail- « leurs qu'un prétexte pour détruire le pacte de 1815. Depuis douze « ans qu'ils résident à Schwyz, ils n'ont donné lieu à aucune plainte « contre leur conduite. » — « Les jésuites troublent la Confédération, » répondirent les Douze. « Ils ne se sont d'ailleurs introduits en Suisse « que par la ruse, et leur expulsion d'un grand nombre de pays pure- « ment catholiques témoigne assez de leur funeste influence. N'ont-ils « pas été supprimés par le pape Clément XIV? Si Pie VII les a rétablis, « c'est par des motifs politiques. Catholicisme et jésuitisme ne sont « pas synonymes. La majorité du clergé lucernois s'est prononcée contre « le rappel de cet ordre, incompatible avec l'ordre public et la paix con- « fessionnelle. Presque toutes les guerres religieuses ont été l'œuvre des

[1] Voir les aveux des chefs du Sonderbund eux-mêmes dans leurs écrits relatifs à ces événements, savoir : *Erlebnisse des Bernard Ritter von Meyer*. Carl Sartori, Pest und Wien, 1875. — *Der Kampf zwischen Recht und Gewalt*, von Constantin Siegwart-Muller (déjà cité). Voir aussi l'ouvrage de M. Hurter fils : *Friederich von Hurter, k. k. Hofrath und Reichshistoriograph*. Graz, 1876 et 1877. M. Alfred Stern, prof. à l'Université de Berne, en a donné un aperçu intéressant dans *Sybel, Historische Zeitschrift*, 1879, VI. Band, 77.



« fils de Loyola. La protestation des magistrats de Fribourg contre le « rappel des jésuites en 1818, et leur cri prophétique: l'*union est détruite* « *à jamais*, ne se sont que trop vérifiés. »

Douze voix et demie, les mêmes qui avaient prononcé la dissolution du Sonderbund, décidèrent également l'expulsion de l'ordre des jésuites (3 septembre 1847). La Diète s'ajourna le 9 septembre jusqu'au 18 octobre, pour laisser aux cantons le temps de se consulter et de donner des instructions plus précises à leurs députés.

**4. Dispositions des deux partis. — Essais d'accommodement. — La Diète vote la dissolution du Sonderbund par les armes.— Campagne contre Fribourg.— Capitulation de cette ville. — Combat de Gislikon. — Soumission de Lucerne, des Waldstætten et du Vallais. — Réaction radicale dans les États du Sonderbund. — Emancipation de Neuchâtel. — Constitution fédérale de 1848.**

Les États du Sonderbund profitèrent du délai qui leur était accordé pour inspirer à leurs peuples les dispositions les plus belliqueuses. « Car, « ainsi que l'écrivait l'internonce Luquet au pape Pie IX, les belles « promesses des puissances, quelques armes envoyées furtivement, les « témoignages stériles d'une sympathie sans résultat et surtout les vains « souvenirs d'un autre âge, trompèrent les cantons catholiques. La « communauté de foi religieuse et de principes conservateurs qui existait « entre les populations d'une grande partie des cantons fédéraux et « celles du Sonderbund, fit naître une confiance bien plus vaine encore. « On espéra que la désertion et le désaccord dans l'armée fédérale « seraient la suite immédiate de l'entrée en campagne. Plus tard, appre- « nant que les députés des Grisons tentaient un nouvel essai d'accom- « modement, le père Roh dit au nonce qui s'en réjouissait: « La paix « en ce moment, ce serait le plus grand malheur. » Ces dispositions « avaient produit dans l'esprit du peuple un véritable fanatisme..... A « Lucerne, on promettait publiquement la défaite des confédérés : la « victoire est à nous, s'écriait le père jésuite Roh, en traversant à cheval « les rues de la ville, en qualité d'aumônier du landstourm[1]. » Dans ce même canton, 16,000 citoyens félicitaient le gouvernement de son attitude énergique, et le Grand Conseil lui accordait pleins pouvoirs par 86 voix contre 8, faible et courageuse minorité, qui avait pour chefs l'ancien avoyer Kopp et Casimir Pfyffer. A Schwyz, une pluie torren-

[1] Lettre au saint-père, citée p. 30.

tielle n'empêcha pas 7000 montagnards d'accourir se ranger autour de l'estrade où l'athlétique landamman cantonal Ab Yberg, la main appuyée sur le glaive de la justice, montrant un rayon de soleil qu'il appelait le soleil de Morgarten, jurait de mourir avec le peuple. Cornus et Onglus, Nazar Réding lui-même, étaient unis dans le même sentiment. Quatre à cinq cents mains, au plus, se levèrent pour appuyer la proposition de renoncer au Sonderbund, formulée par les landammans de district, Gyr et Benziger d'Einsiedeln. Les mêmes dispositions belliqueuses animaient le Grand Conseil de Fribourg. Plusieurs patriciens, l'avoyer Griset de Forell à leur tête, jurèrent de donner biens et vie comme leurs ancêtres pour la religion et la patrie. Les députés de la campagne s'associèrent à cet élan. « Nos pères, » s'écria un député allemand, « n'ont pas fléchi le genou devant Gessler; nous ne fléchirons pas « le genou devant Ochsenbein. » « Beaucoup de mes ancêtres, » disait le conseiller Maurice de Techtermann, « sont tombés sur les champs de « bataille; à Morat seulement, il en est tombé 7; un seul a survécu; « je veux suivre leur exemple. »

Le Grand Conseil vallaisan ne resta pas en arrière et ne se laissa point intimider par la mort subite de son président, l'ancien grand-bailli de Courten, foudroyé par un coup de sang dans son fauteuil au moment où il ouvrait la séance. Dans une pompeuse cérémonie à St-Maurice, on vit les officiers du Vallais, à leur tête le général Kalbermatten, aiguiser leurs épées sur les reliques des martyrs d'Agaune.

Le canton de Zoug était loin d'offrir la même unanimité, et un citoyen courageux, M. Adolphe Kayser, tonnait contre le Sonderbund qu'il appelait *une pensée de la forêt noire*[1].

La facilité avec laquelle Lucerne avait vaincu les corps francs abusait sur ses forces le Sonderbund et accréditait en Suisse et dans la diplomatie étrangère l'idée fausse que l'armée des Douze serait tout aussi aisée à combattre.

M. Rossi, qui connaissait mieux la Suisse, ne partageait pas ces illusions. « On a battu les corps francs, cela est vrai; mais quand le dra- « peau fédéral sera levé, vous verrez comment les choses changeront[2]. » Le langage de quelques feuilles conservatrices entretenait ces illusions. A la vue des dispositions hostiles de certaines populations catholiques, elles prédisaient de grands désastres aux Douze; mais ceux-ci, sans s'en

[1] Allusion à l'origine de Siegwart-Muller, ou plutôt du père de cet homme politique.
[2] Lettre de Mgr Luquet, p. 27.



inquiéter, se promirent mutuellement l'assistance fédérale à la moindre tentative de rébellion. Tous les efforts tentés par les Sept pour détacher de la majorité les deux cantons catholiques, Tessin et Soleure, demeurèrent inutiles. Un curé genevois, un moine soleurois et d'autres ecclésiastiques encore ayant prêché contre la guerre, furent punis de la prison. Le landrath de Glaris et celui des Grisons votèrent les mesures d'exécution sans consulter le peuple. A l'heure même où les chefs du Sonderbund se flattaient encore de l'espoir que la Diète ne parviendrait pas à mettre sur pied plus de 50,000 hommes, le canton de Vaud, seul, présentait à la revue du 3 octobre un effectif de 34,000 hommes, y compris 6000 volontaires, de 45 à 60 ans, équipés et armés à leurs frais. Déployant autant de hardiesse que d'activité, le gouvernement vaudois capturait et armait en guerre, sur le lac de Neuchâtel, l'*Industriel*, bateau à vapeur qui servait au Sonderbund fribourgeois d'intermédiaire avec la France (8 octobre).

Cependant tout espoir de paix n'était pas encore éteint et l'esprit de conciliation qui animait quelques États, comme St-Gall et les Grisons, se manifesta à la reprise des séances de la Diète par la décision d'adresser un manifeste et d'envoyer deux commissaires fédéraux dans chaque canton pour assurer le peuple des intentions pacifiques de la majorité. Mais en même temps, pour ne laisser aucun doute sur son intention d'agir avec vigueur, la majorité décida la levée de cinq divisions et en donna le commandement au colonel fédéral Henri-Guillaume Dufour, dont la capacité militaire et une longue expérience, unies à la sagesse de ses opinions, donnait, avec la garantie du succès, celle de la modération dans la victoire, et devait rallier une foule de personnes à la cause fédérale[1]. Bien que le choix du général Dufour eût donné à réfléchir aux gouvernements du Sonderbund, et qu'aux 100,000 hommes de l'armée fédérale, ils n'eussent que 30,000 hommes à opposer, ils ne purent se décider à reconnaître l'autorité des Douze. La proclamation fut partout interceptée et, partout aussi, on empêcha les commissaires de communiquer avec le peuple ou les corps constitués.

Les sept cantons avaient offert le commandement de leur armée au

[1] Les officiers généraux après M. Dufour étaient : 1° Frei-Hérosée, chef de l'état-major fédéral; 2° les colonels Rilliet, Bourkard, Donats, Ziegler, Gmur, Luvini, chefs des six divisions de l'armée fédérale. Une septième division fut formée par le canton de Berne en faveur de M. Ochsenbein, impatient de réparer l'échec que sa réputation militaire avait subie devant Lucerne. Le colonel Orelli commandait l'artillerie; le lieutenant-colonel Gatschet, le génie; le lieutenant-colonel de Linden, la cavalerie. *Rapport du commandant en chef pendant la campagne de 1847*, accompagné des cartes du théâtre de la guerre. Berne, 1848.

général vallaisan Guillaume de Kalbermatten, et, sur son refus, au prince autrichien Frédéric de Schwarzenberg. Mais ce prince étranger ne voulut combattre qu'en volontaire et laissa l'honneur périlleux du commandement au colonel Jean-Ulric de Salis-Soglio, conservateur protestant des Grisons, officier très brave et très habile à la tête d'un régiment, mais incapable, dit-on, de diriger une armée entière. Le colonel Elgger, officier plus entendu, lui fut adjoint comme chef d'état-major général. Le landamman colonel Ab Yberg fut choisi pour commander une division cantonnée à Arth sur la frontière schwyzoise. Elgger conseillait au Sonderbund de prendre l'offensive et de tomber sur Berne. Mais le Conseil de guerre, d'accord avec le général en chef, et pour se donner jusqu'au bout les apparences de la légalité, se décida à se renfermer dans une guerre défensive.

Cependant de nouvelles propositions de paix formulées par Zoug d'une part, les Grisons et Bâle-Ville de l'autre, consistaient à remettre la question des jésuites au pape et à reprendre l'affaire des couvents. Mais toute pensée d'accommodement était odieuse aux partis extrêmes, et paraissait aux yeux du Volksverein, de Berne, comme à ceux des jésuites de Lucerne, un malheur et une trahison. La voix de quelques hommes marquants des deux partis conservateur et radical, Weder de St-Gall, Bluntschli de Zurich, le pasteur Schenckel de Schaffhouse et le professeur Antoine Cherbuliez de Genève, s'élevait en vain contre la guerre civile. Les sept cantons du Sonderbund exigeaient comme condition préliminaire de la paix, le désarmement et le licenciement des troupes fédérales. Les Douze s'y refusèrent. Les députés des sept cantons quittèrent la ville de Berne, le 29 octobre, en déposant une déclaration collective dans laquelle ils annonçaient ne pouvoir siéger plus longtemps à côté de ceux qui s'étaient mis contre eux en état de guerre: ils prenaient Dieu pour juge entre eux et leurs confédérés. « La population de Berne vit leurs voitures s'éloigner avec une curiosité triste et sérieuse. « C'était le signal d'une rupture qui paraissait sans retour possible[1]. » La Diète hésitait cependant encore à prononcer le mot de guerre; mais elle y fut entraînée par l'attitude menaçante du Volksverein et l'énergie audacieuse de Druey et d'Eytel, auxquels vint en aide, dit-on, une communication du cabinet anglais qui, par l'organe de son envoyé Robert Peel, aurait fait assurer M. Ochsenbein « que la majorité pouvait aller de l'avant, pourvu qu'elle fût sage » (3 novembre). Lord Palmerston, qui dirigeait la politique anglaise en qualité de ministre des affaires étrangères, avait d'abord paru vouloir agir de concert avec Guizot, le premier ministre de Louis-Philippe et Metternich, le premier ministre d'Autriche. Le cabinet de Londres condamnait les décrets de la Diète comme attentatoires à la souveraineté cantonale. Une note collective, signée des cinq grandes puissances, la France, l'Autriche, la Russie, la Prusse et l'Angleterre, devait être signifiée à la Diète. Mais au dernier moment, craignant que le triomphe du Sonderbund ne donnât gain de cause aux jésuites et à la politique française, Palmerston avait changé complètement d'attitude et de langage.

[1] Gaullieur, *La Suisse en 1847*, 189. Genève, 1848.



Le lendemain soir, à la lueur des flambeaux et en présence d'un concours immense qui encombrait les galeries et les abords de l'hôtel de ville de Berne, la Diète décida que le décret de dissolution rendu le 20 juillet serait exécuté par les armes (4 novembre). Le décret d'exécution était accompagné de deux proclamations au peuple et à l'armée. On n'était pas sans inquiétude sur la manière dont le décret serait accueilli dans certains cantons, à Bâle-Ville entre autres. Mais on apprit bientôt que le Grand Conseil de ce canton, par 64 voix contre 40, avait voté le décret d'exécution. Une autre déception attendait le Sonderbund à Zurich, où, à en croire les journaux de ce parti, les conservateurs devaient se rallier aux sept cantons au moment du danger. Une déclaration formelle de M. Bluntschli et de quatre-vingts autres notables de ce parti vint ôter cet espoir au Sonderbund. Pour surcroît de malheur, la division paralysait le Conseil de guerre des sept cantons, où deux hommes seuls, Siegwart et Philippe de Reynold de Fribourg, montraient de l'énergie et parlaient de nouveau de prendre l'offensive par un coup hardi sur Berne, capitale des Douze, et du radicalisme. Attaquer Berne eût été en effet le seul moyen de sauver Fribourg, que son isolement géographique exposait aux premiers coups de l'ennemi. Le gouvernement de ce canton avait fait de grands efforts pour mettre le chef-lieu à l'abri d'une surprise. Le commandement des troupes fribourgeoises avait été donné au colonel Maillardoz, officier expérimenté, décoré dans sa jeunesse pour une action d'éclat à Wagram (1809) et connu par la direction habile de l'école de Thoune et de plusieurs camps fédéraux.

Mais Philippe de Maillardoz n'avait, en fin de compte, que 5000 hommes de troupes réglées, 5 à 7000 de landstourm et 31 canons à opposer aux 30,000 hommes qui, avec 60 pièces d'artillerie s'approchèrent de Fribourg, le 10 novembre, et commencèrent à l'enfermer dans un cercle de fer et de feu qui allait se retrécissant sans cesse.

Aussi la démoralisation s'empara-t-elle bientôt du gouvernement de

Fribourg et des officiers eux-mêmes auxquels se révélait enfin l'inutilité d'une défense, avec le défaut total des secours soit humains, soit surnaturels, sur lesquels avaient compté les politiques aveuglés de ce canton. Le 13, à 7 heures du matin, un armistice fut conclu au château de Belfaux entre le général Dufour et le gouvernement de Fribourg. Mais le soir même, quelques coups de feu tirés par le landstourm amenèrent un combat très vif à Bertigny et aux Daillettes où tombèrent blessés ou tués quelques Fribourgeois et soixante Vaudois, victimes du brillant courage avec lequel ils s'étaient élancés à l'assaut de la redoute de St-Jacques[1]. Celle-ci ne fut évacuée que dans la nuit, et les troupes fribourgeoises enfermées dans la ville attendaient encore avec impatience le 14 novembre au matin, le signal d'une attaque générale, lors qu'elles apprirent tout à coup que l'armistice avait été suivi d'une capitulation entre le général Dufour et deux délégués du gouvernement fribourgeois.

Au mot de capitulation, les soldats et le landstourm fribourgeois, égarés par le désespoir, parlaient d'égorger les magistrats avec le colonel Maillardoz qu'ils accusaient de trahison[2], et voulaient faire feu sur les troupes fédérales à leur entrée dans la ville. Un officier eut l'idée salutaire de faire intervenir l'évêque dont la présence et les exhortations parvinrent à calmer la fureur des soldats et épargnèrent de grands désastres à la ville.

Vers cinq heures du soir le colonel Rilliet, avec sa division forte de 12,000 hommes, prit enfin possession de Fribourg pendant que le général Dufour, suivi du reste de l'armée, se portait en toute hâte vers la Suisse orientale, où le général du Sonderbund, Salis-Soglio et son chef d'état-major Elgger, avaient envahi l'Argovie dans le double but d'opérer une diversion en faveur de Fribourg et de soulever le Freyenamt. Mais la prise de Fribourg et l'attitude froide de la population catholique de l'Argovie déjouèrent ce projet. Une autre irruption hardie, mais également infructueuse, eut lieu dans le Tessin, où le colonel Muller, d'Uri, mit en fuite les troupes tessinoises commandées par le colonel Luvini (17 novembre). La défaite d'Airolo fut bien compensée par la prise de Zoug qui capitula les jours suivants. Un autre succès pour l'armée

[1] Dufour accuse dans son Rapport 7 tués et 50 blessés du côté des tirailleurs vaudois. Dufour, *Campagne du Sonderbund*. Genève, 1876, 112. L'honorable général s'indigne du reproche de trahison fait au colonel de Maillardoz, dont on a été jusqu'à dire qu'il avait été acheté. L'idée d'un tel marché ne vint jamais à l'esprit du général de la Confédération.

[2] *Les journées des 13 et 14 novembre*, par M. Ferdinand Perrier, major du génie et ingénieur du gouvernement fribourgeois. Fribourg, 1850.



fédérale fut l'occupation de l'Entlibouch, dont le colonel Ochsenbein dut conquérir pied à pied le terrain. L'ancien chef des corps francs se signala au combat de Schupfheim (22 novembre) par son éclatante bravoure et par l'humanité avec laquelle il empêcha des représailles à Malters, dont les habitants avaient cruellement traité les corps francs. Mais dans ce moment le Conseil de guerre du Sonderbund comptait encore sur le secours de l'Autriche, à laquelle il avait fait appel dans une lettre datée du 13. Une seconde lettre, sans date, exprimait le même espoir[1]. Mais, le 24 novembre, l'armée fédérale, forte de 94,000 hommes et de 280 bouches à feu, marchait sur Lucerne, en quatre colonnes. La Diète, informée par l'envoyé anglais, M. Robert Peel, que les cabinets français et autrichien s'étaient mis d'accord pour opérer une intervention armée en faveur du Sonderbund, et que la menace de bombarder Toulon et Trieste arrêtait seule ces puissances, avait donné l'ordre au général Dufour *d'en finir au plus tôt*[2].

Les deux armées se rencontrèrent à Gislikon et s'entrechoquèrent avec fureur, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Malgré le feu combiné des carabiniers d'Underwald, du landstourm et de l'artillerie lucernoise, les colonels fédéraux Ziegler et Égloff avaient réussi à s'emparer des hauteurs, lorsque le valeureux général du Sonderbund, Salis-Soglio, fit reculer les troupes fédérales devant une pluie de mitraille, qui tua aux fédéraux 19 soldats et en blessa 76. Ziegler et son adjudant, le landamman Siegfried d'Aarau, descendirent de cheval pour rallier leurs troupes. « Dans ce moment suprême une bat-« terie bernoise, amenée par le colonel Denzler de Zurich, comman-« dant l'artillerie de réserve, arriva en plein galop et prit position. Le « capitaine Moll, de Moûtier (Jura bernois) disposa ses pièces de 12 « avec un coup d'œil sûr, dirigea le feu le plus meurtrier sur la batterie « ennemie et dans peu de temps la mit hors de combat[3].

[1] « Sa Majesté impériale, ayant reconnu la justice de notre cause, nous lui en « exprimons, au nom des sept États, toute notre gratitude et nous prenons la li-« berté de renouveler l'observation qu'en suite de cette reconnaissance, le puissant « empire d'Autriche ne peut manquer d'adopter les mesures propres à nous garan-« tir de l'oppression dont nous sommes menacés et de nous maintenir dans notre « droit. » Traduit du *Livre bleu*, cité, 297. Un écrit de M. Wapf, de Lucerne, paru à Aarau, sous ce titre : *Die letzten Tage des Sonderbundes*, assigne à cette lettre la date du 15 novembre, 57 et 58.

[2] Le *Livre bleu* cité plus haut, ne renfermant que les pièces *officielles*, ne dit rien de la menace de bombardement, pas plus que que l'avis d'aller de l'avant, donné par Peel à Ochsenbein, au nom de son cabinet, le 3 novembre.

[3] Gaullieur, loc. cit., p. 271, d'accord avec le *Rapport du commandant en chef*, p. 43. Le général Dufour a confirmé, par *lettre particulière* du 10 juin 1864, à l'au-

Salis-Soglio, atteint d'un éclat d'obus à la tempe droite et jeté sur le sol, s'écria bravement : « camarades, ne faites pas attention, ce n'est rien. » Son aide de camp, un Diesbach de Berne, ne montra pas la même valeur et se retira du combat avec une blessure légère. La batterie Mazzola de Lucerne résistait encore, mais reçut de son chef de brigade l'ordre de se retirer. Ce mouvement de retraite devint général et toutes les troupes du Sonderbund se retirèrent également vers Lucerne, où leur arrivée répandit une panique extraordinaire.

Cependant, le colonel Elgger tenait encore le plateau de Littau, sur l'Emme, et par un mouvement rapide d'Arth sur Gislikon, le colonel-landamman Ab Yberg pouvait rétablir le combat. Mais sous prétexte de défendre les frontières de Schwyz, Ab Yberg demeura immobile, comme à Küssnacht en 1833. Sans se tenir pour battu, Elgger proposait de reprendre l'offensive et d'attaquer l'armée des Douze sur quatre points différents, car le Sonderbund disposait encore de 20,000 hommes. Mais toutes les instances du vaillant colonel, pas plus que celles de Schmid d'Uri et d'autres officiers qu'indignait cette retraite, ne purent vaincre la résistance du général en chef.

Salis ayant en vain sollicité du vainqueur un armistice de quarante-huit heures, se réfugie à bord d'un bateau à vapeur, chauffé en toute hâte, pour transporter à Altorf Siegwart, le père Roh et les membres les plus compromis du clergé et de la magistrature. Les chefs du Sonderbund emportaient avec eux la caisse fédérale et la caisse du canton dans l'espoir, disaient-ils, de continuer la lutte dans le canton d'Uri et de donner ainsi aux puissances le temps d'intervenir. Mais la capitulation de Schwyz deux jours après la prise de Lucerne (26 novembre), suivie de la capitulation d'Underwald (25 novembre) et de celle d'Uri lui-même (le 27 novembre), enleva à la ligue séparée tout moyen de défense dans les petits cantons.

teur de ce livre, l'authenticité de ces détails que révoquait en doute une lettre anonyme adressée de Grandson à ce dernier. Voir aussi l'*Helvétie* de 1847, ainsi que la brochure très intéressante intitulée : *Der Untergang des Sonderbundes*, p. 170. Jenny père, Berne, 1848. L'auteur cite comme s'étant distingués dans le combat, outre ceux que nous avons nommés dans le texte, le capitaine de chasseurs Steinemann, dans le bataillon Benz de Zurich, le capitaine Hoffstetter et l'aide-major Schorrer, qui rallia le bataillon Häusler en plantant le drapeau fédéral à sa droite et en disant : « Suisses, vous savez ce que cela veut dire. » Le bataillon glaronnais Schindler soutint aussi vaillamment une attaque très vive de l'ennemi. Le brave capitaine Frauenfelder reçut un coup de feu à la cuisse et des contusions à la tête et à la poitrine. Le major Weinmann et le porte-enseigne Abegg maintinrent la troupe par leur ferme contenance. *Ibid.*. p. 185-87.



Un dernier boulevard lui restait dans le Vallais. Siegwart et quelques chefs de la ligue, Bernard Meyer, Reynold de Fribourg, de concert avec le chanoine de Rivaz et le colonel vallaisan Zen-Klusen, se réfugièrent dans ce canton, où ils firent tout leur possible pour engager le gouvernement du Vallais à prolonger la résistance et à donner pleins pouvoirs au général de Kalbermatten. La diplomatie leur vint en aide par ses agents. « Tenez encore quelques jours et la France interviendra, » disait un envoyé de Guizot[1]. Même promesse de la part d'un agent prussien.

Mais la fraction modérée du gouvernement, le président du Conseil d'État, M. Ignace Zen-Ruffinen, à sa tête, ne se sentait pas le cœur de rallumer les torches de la guerre civile et de faire du Vallais le bouc émissaire de l'intervention étrangère. Le Grand Conseil de ce canton capitula le 29 novembre et le colonel Rilliet, qui, de Fribourg, avait porté son quartier général à Aigle, entra dans Sion le 30.

Ainsi finit la guerre du Sonderbund, où les Suisses avaient mis en ligne 130,000 hommes de troupes régulières et 50,000 hommes de landstourm, non pour combattre l'étranger, mais pour se combattre eux-mêmes. Les Douze devaient triompher parce qu'ils avaient pour eux le nombre et la force morale que leur donnaient l'autorité de la Diète, le nom de la Confédération et le drapeau fédéral, « cet étendard tout-puissant sur le cœur des Suisses[2]. » L'alliance séparée devait succomber parce qu'elle avait tout le caractère d'une ligue fomentée par l'étranger et hostile à l'unité du pays. Quant à l'usage que fit la majorité de sa double victoire sur le terrain de la diplomatie et sur celui des opérations militaires, un publiciste non suspect de partialité envers la Suisse radicale, puisqu'il avait été injustement éliminé comme secrétaire d'État fédéral à l'ouverture de la Diète de juillet 1847, M. de Gonzenbach, dit « que la Suisse régénérée montra dans la lutte autant « d'humanité qu'elle avait déployé de fermeté et de vigueur dans les « négociations diplomatiques[3]. »

Le général Dufour, auquel revient en grande partie l'honneur de cette modération dans la victoire, devint l'objet de l'enthousiasme le plus vif de ses concitoyens. La Diète lui témoigna la gratitude de la nation par une épée d'honneur, accompagnée d'une gratification de 40,000 francs; Genève, ville natale de l'illustre général, y ajouta le don

[1] M. de la Fenestre, qui avait épousé en secondes noces la veuve d'un M. de Diesbach, de Fribourg.
[2] Mgr. Luquet.
[3] Voir la *Bibliothèque universelle* de Genève, 1859, p. 371.

d'une certaine étendue de terrain, les cantons de Berne et du Tessin le droit de bourgeoisie. Une proclamation de la Diète du 22 janvier 1848 fit connaître *« que l'armée fédérale avait bien mérité de la patrie. »*

La guerre du Sonderbund n'avait cependant pas été exempte de tout excès. Des actes déplorables de violence, de pillage et de profanation signalèrent l'entrée des confédérés à Fribourg et à Lucerne, mais ne sauraient être imputés aux chefs de la nation, ni au général en chef qui fit son possible pour les prévenir.

A Fribourg, Lucerne et Sion, les proscrits étaient rentrés à l'ombre du drapeau fédéral. Le premier soin de ces derniers fut de renverser les gouvernements du Sonderbund et de les remplacer par des hommes qui avaient souffert pour la cause fédérale ou qui s'étaient signalés par leur hostilité aux jésuites et à la ligue séparée. 3000 citoyens du Bas-Vallais, assemblés le 2 décembre dans le chef-lieu, sous la direction de Maurice Barman et Joris, votèrent la suppression des immunités cléricales, l'administration civile des biens du clergé et l'expulsion des jésuites. La séparation du Vallais en canton romand et en canton allemand fut également prononcée par l'assemblée de Sion, sous la réserve de l'assentiment de la Confédération. Mais celle-ci n'eut garde d'y consentir et empêcha ainsi une seconde fois un démembrement qui eût ajouté au morcellement de la Suisse et au nombre déjà trop considérable des demi-cantons.

A Lucerne, la municipalité, renforcée de deux délégués de chaque district, composa un gouvernement provisoire, présidé par le célèbre proscrit, Robert Steiger. A Fribourg, l'ancien Conseil d'État essaya vainement de se maintenir, puis de transmettre ses pouvoirs à une commission provisoire de son choix. Une assemblée de 3 à 400 citoyens radicaux, réunis au théâtre, nomma à la hâte un gouvernement composé en partie de réfugiés et qui se donna pour chef Julien Schaller, fils aîné du magistrat éminent qui avait combattu l'admission des jésuites et rédigé la fameuse déclaration de 1818.

Des commissaires fédéraux furent chargés de veiller à la reconstitution des États séparés, dont les députés reprirent leurs fauteuils à la Diète. Neuchâtel et Appenzell-Intérieur avaient refusé de marcher contre les sept cantons et formé ce qu'on a appelé le *Sonderbund neutre*. La Diète les condamna à payer, le premier, 300,000 fr., le second, 15,000 fr., destinés à constituer un fonds en faveur des blessés de l'armée fédérale ou des veuves et des enfants de ceux qui avaient été tués dans la guerre. Le cabinet de Berlin s'opposa sans succès à cette mesure. Il croyait pouvoir compter sur l'appui des cabinets de Londres, Paris,



Vienne et Pétersbourg qui s'étaient entendus pour imposer leur médiation et avaient choisi à dessein Neuchâtel pour siège du Congrès. Mais la marche rapide des événements et une nouvelle défection du cabinet anglais paralysèrent une seconde fois les desseins des puissances. Guizot lui-même, retenu par ses sympathies pour la Suisse et par la crainte de la presse française, n'avait pas montré dans toute cette affaire la décision de Metternich. L'intervention des puissances se borna à l'envoi à Berne d'un diplomate anglais émérite, sir Strattfort Canning qui, par ses entrevues avec Ochsenbein, le président de la Confédération, et par un mémorandum, adressé à la Diète en date du 15 décembre[1], chercha à obtenir en faveur des vaincus une amnistie générale, une répartition équitable des frais de guerre et l'absence de toute mesure de proscription et de confiscation. L'envoyé anglais était aussi chargé d'insister sur la nécessité de ménager le roi de Prusse, en épargnant à Neuchâtel l'occupation dont ce pays était menacé et en lui faisant grâce de la contribution qui lui était imposée pour le punir de sa neutralité[2].

Mais sur tous ces points, Ochsenbein se refusa de prendre aucun engagement, et les remontrances de l'envoyé de lord Palmerston ne produisirent pas l'effet qu'en attendait le cabinet de St-James en retour des services signalés qu'il avait rendus à la Suisse. L'amnistie générale ne fut pas prononcée par la Diète. Tous les frais de guerre, évalués à 6 millions, furent mis à la charge des sept cantons. L'acquittement de cette dette causa de graves embarras financiers aux nouveaux gouvernements de Fribourg, Lucerne et Vallais et motiva de leur part des mesures violentes, soit contre les personnes qu'on envisageait comme les auteurs et fauteurs du Sonderbund, soit contre les couvents, dont les biens furent réunis au domaine national. Au Grand Conseil de Fribourg, Pierre Landerset chercha en vain à démontrer l'illégalité des rigueurs exercées contre les gouvernements de 47. Le nonce Maciotti ne fut pas plus heureux dans sa défense des couvents.

Les protestations du nonce et celles des évêques demeurant sans résultat, le saint-siège jugea à propos de se faire représenter en Suisse

[1] Memorandum de sir Strattford Canning au *Livre bleu*, 299.

[2] Voir dans le *Livre bleu* toute la correspondance échangée au sujet des affaires suisses et du Sonderbund de 1844 à 1847, entre les diplomates anglais Aberdeen, Morier (ambassadeur en Suisse), Strattfort Canning, Cowley, Westmoreland, Ponsonby, Milbank, Normanby, Bloomfield, Jarnac, Orme, Peel, Hervey, Howard et leurs collègues de la diplomatie française, autrichienne, prussienne, russe, bavaroise, Guizot, Broglie, Metternich, Keyserfeld, Sydow, Canitz, Bunsen, Nesselrode, Wallerstein.

par un envoyé extraordinaire qui fût *un messager de paix pour les peuples* et *un appui pour le clergé que le malheur des temps opprimait*[1]. Un prêtre français, né à l'île Bourbon, et qui avait été saint-simonien avant d'appartenir au sacerdoce, Mgr Luquet, évêque d'Hésebon *in partibus*, fut désigné pour remplir la belle, mais difficile mission de médiateur. Pendant un séjour de trois mois en Suisse, cet homme vertueux et du plus noble caractère, réussit à sauver les biens ecclésiastiques du Vallais par une convention équitable entre l'État et le clergé. Il en eût fait autant à Fribourg, à Lucerne, et conclu plus d'un arrangement utile à l'État et à l'Église, si, pendant qu'on le signalait comme un caméléon dans quelques feuilles radicales, les ultramontains suisses ne l'eussent dénoncé à Rome comme un ami des radicaux et prêtant les mains à la formation d'un clergé national[2].

Blessée du peu de cas que la Suisse radicale semblait faire de ses conseils et de ses remontrances, la diplomatie européenne n'avait pas renoncé à ses projets de médiation. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, dont les royalistes neuchâtelois avaient fêté avec enthousiasme la présence dans leur pays en 1842, se montrait particulièrement hostile au parti victorieux. Il ne manquait d'ailleurs pas dans les cabinets de l'Europe d'hommes d'État assez perspicaces pour comprendre l'effet des événements de la Suisse sur leurs propres peuples et pour y reconnaître ce que le baron de Sydow, ambassadeur de Prusse, appelait dans une lettre écrite à Bernard Meyer de Lucerne, *le combat d'avant-garde de la lutte universelle*[3]. Une voix éloquente, celle du comte de Montalembert, dénonçait dans les Chambres françaises, le 14 janvier 1848, les périls que la défaite du Sonderbund faisait courir à la liberté, oubliant ceux auxquels elle eût été exposée par la victoire de la Ligue. Il oubliait aussi, le noble pair, les excès commis par le parti catholique pour ne se souvenir que des représailles exercées par ses adversaires. Car, ainsi que le disait un historien anglais, Georges Grote, qui avait séjourné en Suisse, en septembre et octobre 1847, les torts étaient bien partagés et ceux des radicaux n'empêchaient pas ce savant anglais de sympathiser avec la Diète et les Douze. Grote mettait à la charge des hommes d'État lucernois la principale part des malheurs passés et des dangers à venir.

[1] Paroles de l'envoyé lui-même.

[2] Dans sa soi-disant *Histoire du Sonderbund*, Crétineau-Joly a eu le front de représenter Mgr Luquet comme un simple *missionnaire* que Pie IX envoyait en Suisse *pour réconcilier les esprits*, II, 518.

[3] Das *Avantgarden-Gefecht des universellen Kampfes*. Alfred Stern. *Zur Geschichte des Sonderbundes*. Sybel's historische Zeitschrift, 1879, 78.



Mais les cabinets eux-mêmes n'en jugeaient pas ainsi et venaient de lancer de Neuchâtel une note collective où les représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la France, auxquels se joignit ensuite celui de la Russie, déclaraient leur sérieuse intention d'intervenir. La réforme du pacte reprise de nouveau et décidée le 16 août 1847, leur paraissait un attentat au droit public européen, aucun changement ne devant et ne pouvant s'accomplir sans l'adhésion des cabinets garants du pacte de 1815. L'Angleterre elle-même semblait se ranger à cette opinion. Mais, le 24 février, éclatait à Paris la révolution qui renversa Louis-Philippe avec son ministre Guizot et donna le signal de la révolution européenne prévue par Sydow. La république fut proclamée à Paris et provoqua des révolutions analogues à Vienne, Berlin, Dresde, Milan, Naples et Rome. Plusieurs de ces révolutions furent malheureusement souillées par des assassinats, comme celui de Rossi, premier ministre de Pie IX. Le crime de Rossi, aux yeux de ceux qui le tuèrent en trahison, était de vouloir réconcilier la papauté avec la liberté et de rendre, comme il le disait, *les Romains libres et les Italiens unis*.

Au milieu de la tourmente générale, la Suisse offre un spectacle réjouissant de paix et de tranquillité. Pendant vingt-quatre heures au plus, ce calme profond fut troublé par une révolution destinée à faire cesser l'anomalie qu'offrait la situation politique de Neuchâtel, à la fois canton suisse et principauté prussienne. Comprimé depuis 17 ans, le mouvement républicain éclata dans le Jura neuchâtelois. Le 29 février, cinq jours après la fuite du roi Louis-Philippe, les couleurs fédérales furent arborées à la fois au Locle, à la Chaux-de-Fonds, au Val-de-Travers et aux Brenets. Le lendemain, 1er mars, 1000 hommes, conduits par Fritz Courvoisier, s'emparèrent du château de Neuchâtel et y établirent un gouvernement provisoire, présidé par l'avocat Marie-Alexis Piaget. Le Conseil d'État royaliste ne manqua pas de réclamer, comme en 1831, l'assistance fédérale. Mais répudiant la politique contre nature qui avait rivé les fers du parti suisse à Neuchâtel, la Diète reconnut cette fois et prit sous sa protection la nouvelle république (10 juillet 1848).

Toutefois, la haute assemblée commit la faute grave de ne pas profiter des embarras du roi de Prusse pour négocier l'émancipation complète de Neuchâtel. Le principe de la libre reconstitution des peuples n'est pas encore consacré dans le droit public européen. A chaque instant la Suisse pouvait donc s'attendre à voir naître un conflit avec la Prusse, d'autant plus qu'un parti nombreux, à la tête duquel se trouvaient les principales familles du pays, persistait à soutenir le principe de la légi-

timité et s'abstenait systématiquement de toute participation aux actes de la république. La nouvelle constitution n'en fut pas moins accueillie par 5813 suffrages contre 4395 (30 avril). La constituante, transformée en Grand Conseil, n'appela au Conseil d'État que des partisans déclarés de la république. Aux prises lui-même avec la révolution, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, facilitait la tâche du nouveau régime en déliant ses sujets neuchâtelois de leur serment de fidélité par rescrit daté du 5 avril.

Le calme exceptionnel dont jouissait la Suisse permit à la Diète de reprendre l'œuvre capitale de la réforme du pacte, sans cesse ajournée par les événements depuis 1833 et décidée de nouveau le 16 août 1847. Quelques députés, Ochsenbein, James Fazy et Bussard de Fribourg, voulaient confier ce travail à une Constituante nommée par le peuple suisse, en raison de la population et sans égard à l'égalité des cantons. Mais cette proposition ne trouva d'écho qu'auprès des députations de Berne et de Genève.

Grâce à Henri Druey, qu'on peut, avec un publiciste national[1], qualifier de créateur du nouveau pacte, l'élaboration de ce travail avait été confiée, le 17 février 1848, à une commission de 14 membres, tous hommes d'Etat, et unissant, la plupart, comme Druey lui-même, la philosophie politique à une expérience consommée des affaires[2]. Aussi l'acte fédéral qui sortit des trente et une délibérations de cet aréopage législatif, n'offrait-il ni complet désaccord avec le passé, comme la Constitution helvétique, ni un compromis entre des idées vieillies et des besoins nouveaux, comme l'acte de médiation. C'était encore moins un pas rétrograde comme le pacte de 1815; il constituait un développement naturel, un progrès véritable, et ne faisait guère que traduire en paragraphes constitutionnels des principes consacrés par l'expérience.

Alliant l'individualisme cantonal à l'unité nationale, comme le pacte de 1832, le projet de 1848 était supérieur encore à cet essai antérieur, d'abord parce qu'il développait sans l'exagérer le principe de la centrali-

[1] M. de Gonzenbach, *Bibliothèque universelle* de Genève, 1859, V, p. 377.

[2] Le projet daté du 8 avril 1848 et dont les rédacteurs étaient Druey et Kern, porte les signatures des 23 députés suivants: Ochsenbein (Berne), Fourrer (Zurich), Rob. Steiger (Lucerne), Jacob (Uri), Melchior Diethelm (Schwyz), Wyrsch (Nidwalden), Michel (Obwalden), Jenny (Glaris), Muller (Zoug), Bussard (Fribourg), Munzinger (Soleure), Sarrasin (Bâle-Ville), Spitteler (Bâle-Campagne), Bœschenstein (Schaffhouse), Oertli (Appenzell Rodes-Extérieures), Frey-Hérosée (Argovie), Næff (St-Gall), Kern (Thurgovie), Luvini (Tessin), Druey (Vaud), Zen-Ruffinen (Vallais), et Rilliet-Constant (Genève). *Eidgenössische Abschiede aus den Jahren 1814-1848*, II, 764. La Constitution définitive est datée du 12 septembre et signée de Funck, président du Conseil d'État de Berne et de la Confédération.



sation; en second lieu, parce qu'à l'ancien but de maintenir l'ordre à l'intérieur, la neutralité et l'indépendance de la patrie à l'extérieur, il joignait celui de favoriser la prospérité commune et de sauvegarder la liberté et les droits des citoyens; en troisième lieu, parce qu'il substituait au système de représentation exclusive des cantons et des gouvernements, un système mixte qui mettait à côté des 44 députés cantonaux (Conseil des États) une assemblée des représentants de la nation (Conseil national). Ces derniers étaient élus à raison d'un député sur 20,000 âmes de population. Mais comme ce mode trop rigoureusement suivi eût privé de tout représentant au Conseil national les petits États de la Confédération, il fut statué dans le projet: 1° que les fractions en sus de 10,000 âmes seraient comptées pour 20,000; 2° que chaque canton, et dans les cantons partagés, chaque demi-canton élirait au moins un député. Un pouvoir exécutif de 7 membres couronnait l'édifice et remplaçait, avec un avantage réel, soit la magistrature unique et dictatoriale du landamman de la Suisse, soit le directoire alternatif et ambulant des trois cantons de Berne, Zurich et Lucerne, établi en 1815. Un tribunal fédéral de 11 membres et le jury en matière pénale venaient compléter l'organisme central de la vie helvétique. La supériorité du nouveau pacte ressortait encore des dispositions prises pour garantir les droits du peuple et toutes les libertés, dans les limites de l'ordre public. Car, ainsi que le dit le lumineux rapport de MM. Druey et Kern « aucune liberté n'est illimitée, et à l'égard du « culte aussi bien que de la presse, l'ordre public a ses droits, sans « lesquels la liberté elle-même périrait bientôt. »

Seulement, en voyant restreindre aux confessions chrétiennes reconnues la garantie légale accordée aux cultes, on devait se demander si le nouvel acte fédéral ne sacrifiait pas trop la liberté religieuse à certaines craintes mercantiles ou aux maximes d'une politique ombrageuse. En revanche, la disposition du nouvel acte qui interdisait aux cantons d'entretenir des rapports officiels avec les gouvernements étrangers autrement que par l'intermédiaire du Conseil fédéral, rencontra l'approbation de la grande majorité du peuple suisse. Il en fut de même de celle qui abolissait les *capitulations militaires*, décriées depuis longtemps comme une institution contradictoire avec les idées démocratiques et peu honorable au peuple qui, libre chez lui, consentait à se faire, au dehors, le champion de l'absolutisme.

On regarda généralement comme un grand progrès l'article 21 du nouveau pacte, qui donnait à la Confédération la faculté d'exécuter à ses frais ou d'encourager par des subsides les travaux publics qui inté-

ressent le pays; et, comme une autre innovation heureuse, l'art. 22, qui assurait à la Confédération le droit d'établir une école polytechnique et une université suisse.

L'organisation militaire, centralisée déjà jusqu'à un certain point par les règlements postérieurs à l'année 1815, recevait un efficace développement par l'article 20, qui mettait l'instruction des troupes à la charge de la Confédération et substituait le *drapeau fédéral* aux bannières particulières des cantons.

On regardait comme sage et dictée par des circonstances impérieuses, la disposition qui donnait à la Confédération le droit d'expulser les étrangers qui abusaient de l'asile en compromettant la sûreté extérieure ou intérieure de la Suisse (art. 57).

L'abolition de la peine de mort en matière politique (art. 54), réunit également tous les suffrages. Il n'en eût pas été de même de l'abolition pure et simple de la peine de mort, que la grande majorité du peuple suisse croyait nécessaire comme expiation et comme exemple.

Le 15 mai, le projet de Constitution fut soumis à l'examen de la Diète et occupa cette haute assemblée jusqu'au 27 juin. Déjà alors treize États et demi se prononcèrent pour l'acceptation; quatre autres s'y joignirent en août et septembre. Dans trois cantons, Tessin, Zoug et Uri, le peuple avait rejeté la Constitution fédérale. Malgré ce vote négatif, les gouvernements de ces trois États ne jugèrent pas à propos de se séparer de leurs confédérés et prirent sur eux de compléter le faisceau des vingt-deux cantons serrés autour de la nouvelle alliance.

Le 22 septembre, la Diète tint sa dernière séance et se sépara avec la gloire d'avoir sauvé la Suisse en 1847, et de l'avoir dotée d'un pacte librement élaboré et vraiment national.

Mais, peut-être aussi, y a-t-il quelque chose de vrai dans ces paroles d'un profond publiciste français : « désormais la Constitution de la « Suisse est profondément altérée. La Confédération a changé de nature. « Elle est devenue en Europe une chose nouvelle; une politique d'ac- « tion a succédé pour elle à une politique d'inertie et de neutralité; « de purement municipale, son existence est devenue nationale; exis- « tence plus laborieuse, plus troublée, plus précaire et plus grande[1]. »

[1] Tocqueville, *Mélanges et fragments historiques*, IX, 111.

## CHAPITRE V

# DE LA CONSTITUTION FÉDÉRALE DE 1848

## A NOS JOURS

**1. Les nouvelles autorités fédérales. — Luttes intestines à Fribourg, Genève, Saint-Gall, Berne, dans le Tessin, etc. — Émancipation complète de la république neuchâteloise (1848 à 1857).**

L'assemblée fédérale (c'est-à-dire les deux Chambres ou Conseils qui constituaient l'autorité suprême de la Confédération) s'ouvrit à Berne le 6 novembre 1848. Le 16 novembre, les deux Chambres réunies procédèrent à l'élection du Conseil fédéral, et firent preuve à la fois de discernement et de reconnaissance en prenant ces hauts fonctionnaires ou parmi les hommes qui avaient le mieux mérité de la patrie dans les derniers événements, comme Druey, Ochsenbein, Munzinger, Fourrer, Frei-Hérosée, Næff, ou parmi ceux que désignaient d'éminents services rendus à leur canton et au bien public, comme Franscini. On eut aussi égard dans ces choix à la convenance de représenter dans une certaine mesure les trois langues et les deux confessions qui divisent le peuple suisse.

Aussitôt constitué, le Conseil fédéral élut pour son président annuel M. Ulric Ochsenbein, qui avait révélé tant de qualités éminentes dans la direction des affaires au milieu de la crise que la Suisse venait de traverser. Le 27 novembre, la ville de Berne fut choisie pour le siège des autorités fédérales.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les grands actes de l'administration intérieure de la Suisse et sur ses relations avec l'étranger pendant les premières années du régime fédératif, pour acquérir la conviction que le Conseil fédéral de 1848 a dignement répondu à la confiance des représentants de la nation. La création du système monétaire (1850), l'introduction d'un système uniforme de poids et mesures (1851), l'établissement du réseau télégraphique le plus complet qui existe en Europe, l'étude des grandes lignes de chemins de fer et l'ouverture de

l'école polytechnique ( le 15 octobre 1855), ne sont pas les seuls actes remarquables de cette première période de la nouvelle organisation fédérale. Il faut ajouter aux principaux bienfaits de ce régime la loi sur les heimathlosen, qui a guéri une plaie honteuse et saignante du corps social helvétique; la loi sur les péages, qui, en supprimant les entraves à la circulation intérieure, a démontré une fois de plus les avantages du système de liberté et de libre échange; la réduction des frais de guerre imposés aux Etats du Sonderbund.

Cette réduction équitable, jointe aux grandes dépenses faites par le gouvernement fédéral pour la correction de la Reuss et pour l'établissement de voies de communications dans le Waldstætten, n'a pas peu contribué au rapprochement des esprits, et a rattaché la Suisse primitive à un ordre de choses qu'elle n'avait accepté d'abord qu'avec répugnance et appréhension.

Le Conseil fédéral de la première formation avait cherché aussi à réaliser l'idée d'une Université fédérale exprimée par projet de Constitution. Cette institution, rêvée déjà sous la Constitution unitaire et réclamée par les meilleurs esprits, sous la Restauration et après 1830, fut en effet votée par le Conseil national; mais elle échoua au Conseil des États devant les tendances positives à l'excès d'une partie de la Suisse allemande, et devant l'antipathie déclarée de la Suisse française pour une centralisation des études qui ne lui semblait pouvoir s'accomplir qu'au détriment de sa langue et de ses propres établissements d'instruction supérieure.

Les rivalités des cantons qui se disputaient le siége de l'Université n'étaient pas faites non plus pour faciliter la création projetée. Cette situation, et les inconvénients attachés à la création d'un centre unique et qui ne serait peut-être *suisse* et national que de nom, ont fait dès lors surgir l'idée que la Confédération ferait peut-être mieux d'appliquer au perfectionnement des institutions existantes une partie de la somme que lui coûterait la fondation de toutes pièces d'une grande Université.

Le Conseil fédéral de 1848 eut l'occasion de montrer sa sagesse dans les questions internationales qui forment toujours l'une des grandes difficultés de la politique helvétique. Le roi de Sardaigne, Charles-Albert, étant entré en guerre avec l'Autriche pour délivrer la péninsule du joug de cette puissance, demanda à la Suisse une alliance offensive et défensive. L'ambition de jouer un rôle en Italie à l'instar des Suisses du XVI$^{me}$ siècle, et le désir généreux de travailler à l'émancipation des peuples, tentèrent plusieurs têtes politiques dans la Confédération. Il



n'était question de rien moins que de jeter 25 ou 50,000 hommes en Lombardie, et déjà des citoyens de plusieurs cantons s'agitaient dans ce sens. Mais Ochsenbein et Munzinger soutinrent avec énergie dans les Conseils et firent prévaloir contre Stæmpfli la seule politique qui puisse convenir à la Suisse et qui l'a sauvée pendant les grandes guerres des XVI$^{me}$ et XVII$^{me}$ siècles, la *politique de neutralité armée* (14 avril 1848), envers et contre tous. Cette politique n'empêcha pas un certain nombre de volontaires de passer les Alpes et d'aller combattre pour l'Italie contre l'Autriche [1].

On a reproché au Conseil fédéral de cette époque d'avoir entendu trop étroitement cette neutralité en négligeant l'occasion d'occuper les provinces de la Savoie conformément au droit que lui en donnaient les traités de 1815. Mais à cette prise de possession s'attachaient des dangers de plus d'un genre dont le principal eût été de s'aliéner peut-être le pays qu'on aurait occupé malgré lui. Un État comme la Suisse, d'ailleurs, n'a rien à gagner à la réunion de peuples qui n'ont pas vécu de sa vie et ne peuvent s'associer à son passé et à ses souvenirs.

Le *droit d'asile* est intimement lié à la neutralité. A la suite des révolutions avortées de Bade, du Wurtemberg et de la Bavière, un grand nombre de réfugiés se trouvèrent de nouveau jetés sur le sol suisse. On comptait à certain moment jusqu'à 11,000 fugitifs dans la Confédération. Le Conseil fédéral dut lever 24,000 hommes pour désarmer ces malheureux et pourvoir ensuite à grands frais à leur entretien.

L'Autriche et les autres cabinets monarchiques s'émurent de cette agglomération d'hommes entreprenants et réduits au désespoir. Vainqueurs de la révolution dans leurs États, les monarques européens, se souvenant de 1847, prêtèrent l'oreille aux conseils intéressés de ceux qui leur dépeignaient la Suisse comme le siège de la propagande et le berceau de la révolution européenne. Une conférence se réunit à Paris dans le but avoué de prendre des mesures militaires pour éteindre ce foyer d'incendie (7 janvier 1850). Siegwart, retiré à Sigmaringen, Bernard Meyer et les autres chefs exilés du Sonderbund se prirent à espérer une restauration. Le parti royaliste s'agitait sourdement à Neuchâtel et méditait un coup de main contre la république. Pour déjouer les trames des ennemis de la Suisse, le Conseil fédéral ne recula pas devant le blâme de la presse et l'impopularité qui s'attachait à des me-

[1] Parmi les défenseurs de Venise, l'histoire d'Italie a enregistré le nom du capitaine thurgovien Debrunner.

sures dictées en apparence par la crainte du fort et le mépris du faible. Druey, alors chargé du département de justice et police, fit usage, même contre la volonté expresse de plusieurs cantons, du droit que l'art. 57 du pacte donnait à la Confédération d'expulser des étrangers dangereux pour la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. L'opposition que firent à Druey, son ancien ami politique Eytel et Weder de Saint-Gall, ne trouva aucun appui sérieux dans les Conseils.

Pendant tout ce temps, la plus grande tranquillité n'avait cessé de régner dans les cantons qui avaient fait partie de la ligue séparée. Fribourg seul faisait exception. L'exil de six des chefs du Sonderbund [1], l'imposition mise à la charge des auteurs et fauteurs présumés de cette alliance, l'opposition de l'évêque Marilley à la suppression des couvents et à certains articles de la Constitution et le serment de fidélité à cette même Constitution exigé de tous les citoyens habiles à voter, telles étaient les causes visibles de la fièvre qui consumait ce pays depuis le jour de l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement.

Une lutte acharnée s'engagea entre le clergé et l'État. Pour résister avec plus d'avantage, le gouvernement radical de Fribourg avait conclu un concordat le 15 août 1848 avec les autres États compris dans le diocèse de Lausanne (Genève, Berne, Vaud, Neuchâtel). Un ultimatum fut fixé à l'évêque pour se soumettre (23 octobre 1848). Celui-ci s'y refuse, et, en même temps, une insurrection éclate à Rue et à Châtel, lieu natal de Mgr Marilley. Prenant alors une résolution extrême, le Conseil d'Etat, présidé par Julien Schaller, s'entoure de bataillons vaudois et bernois, et fait saisir, le 25 octobre, à minuit, l'évêque Marilley dans son palais épiscopal, pour être livré à l'autorité vaudoise et enfermé au château de Chillon, d'où il sortit deux mois après pour vivre en exil à Divonne, à deux lieues de Genève.

Mais l'éloignement de l'évêque, loin de rendre le calme au canton de Fribourg, ne fit qu'exaspérer les masses. Les recours inutiles adressés à l'Assemblée fédérale achevèrent de pousser les esprits à la révolte et firent surgir plusieurs insurrections. Dans presque tous ces mouvements figure, tantôt comme sergent, tantôt comme général, un marchand de bestiaux, ancien maître d'école, nommé Carrard. Le 22 mars 1851, suivi d'une poignée d'hommes résolus, Carrard, le sabre nu, pénètre jusque dans la ville et braque au haut de la rue de Lausanne deux pièces d'artillerie enlevées dans un arsenal adossé aux remparts. Mais il

[1] MM. Fournier, avoyer, Æbi, doyen, Weck (François), Vaillant, Ammann Gardian.



est battu, fait prisonnier par la garde civique et condamné à 15 ans de détention. Libéré par le Grand Conseil, qui commue sa peine en bannissement, Carrard reparaît deux ans après avec plusieurs centaines d'hommes, se barricade dans le collège, soutient un siége contre la garde civique, commandée par le colonel Gerbex, et tombe percé de balles dans une sortie meurtrière (22 avril 1853).

La garde civique de Fribourg, courageuse dans le combat, se montra clémente après la victoire ; elle fit grâce de la vie à M. Ferdinand Perrier, officier distingué, revenu du service du pacha d'Égypte, et qui, après avoir combattu à sa tête contre Carrard, le 22 mars 1851, avait combattu et commandé côte à côte de ce même Carrard dans l'attaque dirigée contre elle le 22 avril. Perrier fut condamné à 30 ans de détention. Mais le Conseil fédéral cassa la sentence, et le bannissement fut substitué à la prison.

Dans l'intervalle de ces deux échauffourées, les chefs légaux de l'opposition, MM. Charles, Vonderweid, Wuilleret, avaient essayé d'un moyen moins compromettant de renverser le régime issu de la révolution de 1847. Ils convoquèrent, le 24 mai, à Posieux, près de Fribourg, une assemblée qui réunit de 10 à 15,000 personnes. Cette assemblée populaire n'eut point l'effet immédiat qu'en attendaient ses chefs. Une motion de conciliation faite en Grand Conseil, le 15 juin, par Alexandre Daguet, recteur de l'école cantonale, et appuyée par son ami, le poète et conseiller national Nicolas Glasson, faillit coûter la vie au premier, désigné aux vengeances des exaltés de la garde civique. La pensée coupable d'une intervention étrangère se présenta alors à quelques esprits, mais, combattue par d'autres, elle ne reçut pas d'exécution définitive [1]. Fort de l'appui de cette garde et de celui du gouvernement central, le gouvernement issu des événements de 1847 continua à gouverner le canton, en dépit des vœux et des réclamations de la majorité. Il chercha du moins à justifier la possession exclusive du pouvoir par une administration éclairée et progressive [2].

[1] En écrivant cette phrase dans la précédente édition de ce livre en 1865, nous faisions allusion à la pièce qui a reçu depuis la publicité sous le nom de l'*Aperçu*, de M. Wuilleret, et dont l'auteur de ce livre avait eu l'occasion de prendre connaissance plusieurs années avant sa divulgation. Cette pièce était destinée à Napoléon III et devait être portée aux Tuileries par une délégation de 6 personnes. Le jour n'est pas entièrement fait sur cette affaire où il paraît que le principal rôle a été joué par un personnage dont le nom n'a pas encore été prononcé en public.

[2] La création de deux institutions de crédit (la banque cantonale et la caisse hypothécaire) et plusieurs des meilleures lois qui régissent le canton de Fribourg, sont dues au régime radical. Il l'avait aussi doté d'une école cantonale qui rapprochait Fribourg des autres cantons suisses et d'une loi scolaire appréciée des connaisseurs.

L'abolition du serment, en ouvrant l'arène électorale aux citoyens qui y étaient demeurés étrangers jusque-là, métamorphosa en cinq députés conservateurs les cinq députés radicaux que Fribourg envoyait au Conseil national. Ce premier triomphe, joint à l'élection de deux conseillers d'État conservateurs, MM. Vonderweid et Bondallaz, contribua à faire prendre patience à l'opposition jusqu'aux élections générales de 1856. A la veille de ces élections, éprouvant le besoin de se concilier l'opinion, le Grand Conseil vota le rappel de l'évêque, contre l'avis de Julien Schaller et de Nicolas Glasson. Cette concession tardive n'eut d'autre effet, aux yeux de la majorité, que de mettre à nu la faiblesse du pouvoir (décembre 1855). Les élections du 7 décembre 1856 donnèrent une victoire signalée au parti de Posieux, formé d'un fort élément ultramontain et d'un certain nombre d'anciens libéraux, ralliés au parti précédent, en haine du radicalisme. Le parti radical, dont les adhérents formaient au moins le quart des citoyens actifs du canton, n'obtint que cinq ou six représentants dans le nouveau Grand Conseil.

Le gouvernement radical de Berne, qui était depuis 1849 aux mains de Stæmpfli et d'Ochsenbein, s'était fait de nombreux ennemis. On faisait valoir contre lui l'appel d'un disciple de Strauss (Zeller de Tubingue), comme professeur de théologie, les dépenses excessives du système et l'influence accordée à la dynastie de Nassau. On donnait ce nom au parti du professeur de droit Guillaume Snell et de ses deux beaux-fils Stæmpfli et Niggeler.

Une coalition de patriciens, de bourgeois de Berne et de paysans se forma contre eux et se vit renforcée par les débris du parti des Schnell, les admirateurs de Neuhaus et les mécontents du Jura, inquiets, disaient-ils, pour leur nationalité et leur législation. Une grande assemblée populaire ayant été convoquée dans le village historique de Munsingen pour le 25 mars 1850, les radicaux de leur côté, réunirent une assemblée rivale, au même lieu et pour le même jour. On eut alors le curieux spectacle de milliers de blancs (conservateurs) assemblés dans une prairie, pendant que leurs adversaires, les noirs (radicaux) campaient dans une prairie voisine (Bærenmatte). Une haie vive séparait les deux camps.

A la tribune des blancs, on vit apparaître le tribun populaire de 1831, Hans Schnell, fier et superbe comme avant sa défaite. Il avait à ses côtés le colonel Kourz et l'avocat biennois Édouard Blœsch, beau-fils d'un des Schnell et jurisconsulte consommé [1]. Blœsch n'était pas un

[1] Né à Bienne en 1809, mort en 1866.



homme nouveau. Il avait occupé le poste de landamman, présidé le Grand Conseil en 1840 et siégé à la Diète avec son combourgeois Neuhaus. Il s'était ensuite séparé de lui dans la question des couvents d'Argovie dont il n'approuvait pas la suppression. Son principal mérite, aux yeux de beaucoup de gens, était d'avoir mis fin, comme arbitre, au déplorable conflit qui s'était élevé entre la ville de Berne et le gouvernement au sujet de l'acte de dotation de 1803 et qui avait pris une tournure irritante, plus politique que judiciaire.

Les principaux orateurs du parti des noirs étaient Stæmpfli, Niggeler et l'éloquent professeur Antoine Henne de Saint-Gall, appelé huit ans auparavant par Neuhaus à la chaire d'histoire de l'Université. Ochsenbein, l'ancien compagnon d'armes de Stæmpfli dans sa double campagne contre Lucerne et contre Neuhaus, s'était rapproché du parti de la Leuenmatte et opposait maintenant la démocratie *blanche* à la démocratie *noire* ou *rouge* de Stæmpfli. Les élections du 5 mai suivant donnèrent gain de cause aux noirs par 45,000 suffrages contre 38,000. Blœsch le premier, puis un patricien, nommé Fischer de Reichenbach, un aubergiste de la campagne, nommé Straub, le marchand de fer Foueter, et le boucher Stoss devinrent les chefs du nouveau régime avec les avocats Moschard de Moûtiers et Elsæsser de Porrentruy. Blœsch fut mis à la tête du conseil exécutif avec le titre de landamman.

La majorité conservatrice au Grand Conseil n'était que de 16 voix (117 contre 101); la modération semblait donc commandée par la prudence au nouveau régime. Mais au lieu de se borner à être libéral et conservateur, le gouvernement Blœsch se montra réactionnaire et persécuteur. Pour combattre l'influence du parti de Nassau et du gouvernement des corps francs (comme l'appelait Jean Schnell), il supprima l'école normale de Münchenbuchsee et mit à la porte sans autre forme de procès l'habile et honorable directeur Grünholzer et ses collègues. L'école normale de Porrentruy où les deux confessions avaient vécu côte à côte en bonne intelligence depuis 1836, fut fermée aux protestants et le collège de la même ville soumis à l'influence cléricale par l'élimination de trois professeurs qui avaient le malheur d'être libéraux, M. Xavier Kohler entre autres. Une loi en projet sur l'instruction publique amoindrissait le traitement des instituteurs primaires, en diminuant le nombre des années d'école. La presse devait être bâillonnée, la bastonnade maintenue pour certains délits, conformément d'ailleurs à ce qui se pratiquait dans plusieurs cantons de la Suisse allemande, mais au grand scandale d'une partie de la population française. L'appui donné à ce régime par le futur empereur Napoléon dont l'ambassadeur

félicita les blancs de leur victoire, n'était pas fait pour accroître leur popularité en Suisse.

Aussi mal vu, dès le début, par le pouvoir fédéral, le gouvernement Blœsch eût-il à lutter contre une opposition des plus violentes, dirigée dans l'ancien canton par M. Stæmpfli et par M. Stockmar dans le Jura, où le chansonnier Cuenin harcela le pouvoir des traits satiriques du *Zin-zin* et du *coucou* [1] répétés avec un entrain extraordinaire dans tout le pays. La partie allemande avait aussi son chansonnier satirique dans un serrurier de Signau (Widmer). Les procès de presse et les emprisonnements ne firent qu'envenimer les querelles. L'occupation militaire de l'Erguel, loin d'intimider les esprits, les exalta davantage. Enfin, au bout de quatre ans, le parti conservateur, de guerre lasse, capitula avec son adversaire. Une sorte de fusion ou plutôt de transaction ménagée par le colonel Kourz et d'autres modérés, eut lieu entre les deux partis dont les chefs, Blœsch et Stæmpfli, entrèrent en même temps au Conseil exécutif avec un nombre égal d'adhérents. Le landamman Blœsch fut maintenu chef du pouvoir par 182 voix contre 23.

Mais ces sortes de transactions ne peuvent réussir que par des prodiges de loyauté et de délicatesse dont les partis sont rarement capables. Favorisé par la division des conservateurs, le parti radical ne tarda pas à reprendre le dessus et remporta même une victoire inattendue dans les élections au Conseil fédéral, où il parvint à éliminer M. *Ochsenbein* pour le punir de sa démocratie *blanche* et de sa rupture avec la *Bærenmatte*.

Stæmpfli, haute intelligence et caractère énergique, avait contribué à la victoire de son parti par son fameux pamphlet sur la Dotation, où, revenant sur une question jugée, il accusait le patriciat bernois de détournement de fonds commis en 1798, et qui lui valut quatre semaines de prison pour cette accusation déclarée calomnieuse par les tribunaux. Pour le dédommager de ce qu'on envisageait comme une injustice, le Conseil national l'élut pour son président et réussit à le porter à la place d'Ochsenbein au Conseil fédéral. Un citoyen distingué du même

[1] Zin, zin, ran tan plan,
*Vivent les Rouges, à bas les Blancs!...*
Voici venir la schlague;
Amis, ce n'est pas une blague,
Mais j'entends le chant du coucou
Qui dit : les Noirs se sont cassé le cou.

Les *Rouges* (radicaux) étaient dans le Jura opposés aux *Blancs* qui figuraient là les conservateurs, quand on ne les appelait pas les *Noirs*, comme le fait ici le chansonnier de Porrentruy, en raison de leur tendresse pour le clergé.



bord, le pasteur Schenck, était tiré de son presbytère pour occuper la place de Stæmpfli au Conseil d'Etat ou *Conseil exécutif*, comme on l'appelle à Berne.

A Genève, le pouvoir était toujours aux mains de James Fazy. La démolition des remparts, l'extension extraordinaire donnée à la ville et la protection accordée aux catholiques, avaient encore accru le nombre de ses partisans parmi la population industrielle et cosmopolite de la cité d'Arve et Rhône. Son but était de consolider son pouvoir en faisant de la ville de Rousseau une cité moderne, un petit Paris. On vit sortir de terre une foule d'édifices splendides, l'hôpital cantonal, l'asile des vieillards, le bâtiment électoral, des ponts, des quais, de nouvelles routes. Fazy comptait pour se maintenir sur deux auxiliaires, les ouvriers et les catholiques auxquels il avait concédé un terrain pour la construction d'une église de Notre-Dame, destinée à devenir une cathédrale. Les francs-maçons, il est vrai, avaient aussi leur part aux largesses de l'État et bâtissaient leur *temple unique*. Mais, en s'agrandissant, la cité calviniste prenait aussi les habitudes et les mœurs dispendieuses des grandes villes. Un don de 200 toises de terrain, évalué à 300,000 fr., fut décerné à Fazy à titre de récompense nationale par décret du Grand Conseil (22 juin 1850).

Depuis la révision du pacte, le canton du Tessin n'avait presque pas cessé d'être le théâtre de graves dissensions religieuses et politiques. L'enseignement ôté aux corporations religieuses, des conflits sans cesse renaissants avec l'archevêque de Milan et l'évêque de Côme, supérieurs ecclésiastiques du clergé tessinois, et l'expulsion violente des religieux lombards que renfermaient les communautés de capucins, causaient en partie cette situation déplorable. L'Autriche, déjà irritée contre le Tessin par la sympathie dont jouissaient les réfugiés italiens dans ce canton lui-même italien et *italianissime*, prit fait et cause pour les capucins lombards. Le cabinet de Vienne demandait, ou la réintégration de ces moines dans leurs droits, ou le payement d'une pension viagère, comme Argovie en avait accordé à ses conventuels supprimés. Le 6 février 1853, le peuple s'étant soulevé à Milan, l'Autriche, informée de la présence de Mazzini, l'instigateur de l'insurrection, à Lugano, accusa le Tessin d'avoir fomenté l'insurrection et, sans autre forme de procès, expulsa du territoire lombard tous les Tessinois établis dans ce pays au nombre de 5100. Le vieux général Radetzki, le vainqueur des Italiens à Custozza et à Novarre, et qui avait tracé des plans de campagne pour venir en aide au Sonderbund, n'eut pas mieux demandé que de passer les Alpes et d'étouffer la liberté helvétique. Mais son souverain ne jugea pas à propos de se faire un nouvel ennemi de ce côté-là.

Le sort des émigrés tessinois émut toute la Suisse. Malheureusement le temps n'était plus où le refus d'un mauvais batz ou plappart de Berne suffisait pour faire courir aux armes tous les guerriers des cantons. Loin de faire de cette expulsion inique et humiliante un *casus belli* contre l'Autriche, la Confédération se borna à envoyer des secours abondants aux malheureux expulsés. La résignation et le courage avec lequel le peuple tessinois supporta cette cruelle épreuve dut servir du moins à prouver aux plus incrédules que le cœur des Tessinois est suisse et ne descend pas vers le Pô avec leur rivière. La convention de Milan (février 1855) permit aux émigrés de rentrer en Lombardie ; mais cette convention, conclue par les envoyés du Conseil fédéral, stipulait en faveur des capucins lombards une indemnité de 115,090 fr. en guise des pensions viagères dont la concession à l'amiable deux années plus tôt, eût épargné une affront sanglant au pays et de grandes calamités aux familles.

C'est à peine si les souffrances du Tessin eurent le pouvoir d'y assoupir pour un temps la lutte des partis. Les élections conservatrices de 1854 furent cassées par le Conseil fédéral. En février 1855, le meurtre d'un radical, nommé Degiorgi, tué dans un café de Locarno, dont il avait provoqué les habitués appartenant au parti conservateur, amena une prise d'armes ou *pronunciamento* marqué par des excès semblables à ceux dont la *Jeune Suisse* s'était rendue coupable en Valais. Trois presses furent brisées, des chefs conservateurs mis en prison et des contributions énormes imposées aux communes et à des citoyens de ce parti. Le Grand Conseil tessinois, assemblé le 1er mars, sanctionna en quelque sorte ces violences, apporta plusieurs modifications à la constitution du 4 juillet 1830, et statua en outre que les ecclésiastiques seraient exclus de l'assemblée législative où naguère ils siégeaient encore au nombre de vingt-deux [1]. Aux cris des condamnés, le Conseil fédéral annula lui-même le décret relatif aux contributions. Peu après, la condamnation aux fers de l'avocat Franzoni, l'un des chefs du parti conservateur, et l'élimination des juges qui avaient acquitté des prévenus dans l'affaire Degiorgi, produisirent une pénible sensation en Suisse. Plus tard, les doubles bureaux qui signalèrent les élections de 1859, donnèrent lieu aux vives récriminations du parti conservateur-

[1] Par une disposition analogue, la Constitution vallaisanne, promulguée le 3 décembre 1852 (art. 64), a déclaré incompatibles les fonctions civiles et les fonctions ecclésiastiques. A Fribourg, l'évêque a renoncé pour le clergé aux fonctions civiques. Le chef du parti clérical de Lucerne, Leu d'Ebersol, en avait fait de même en 1841. En avaient-ils le droit? c'est une autre question.



ultramontain du Tessin, et motivèrent la cassation d'une partie des élections radicales de ce canton.

Pendant la période de dix ans qui suit la guerre du Sonderbund, la lutte des partis n'avait pas cessé d'être ardente dans le canton de Saint-Gall. Fortifié par la chute de la ligue séparée, le parti radical s'était cru assez fort, en 1849, pour tenter une révision de la constitution de 1831 et faire de l'instruction publique l'affaire de l'État, au lieu d'une affaire confessionnelle. Mais la tentative échoua devant la coalition des ultramontains, des protestants orthodoxes et de l'ancien pasteur et secrétaire d'État, Pierre Steiger, archiradical de 1847, qui désapprouvait la marche du gouvernement dans la question des réfugiés (1850). Mais, aux élections de 1855, l'étoile de Steiger ayant pâli, les radicaux, dirigés par trois avocats, Hungerbühler, devenu le principal antagoniste de Baumgartner, Curti et Hoffmann, seraient parvenus à l'emporter, si l'avocat Weder, le principal chef du parti radical, eût consenti à entrer au Conseil d'État avec ses amis. Weder, cependant, eut le crédit d'obtenir le rétablissement d'une école cantonale non confessionnelle, pour le terme de dix ans (1856).

A Soleure, où le conseil d'État était tout et où les élections indirectes étaient maintenues pendant qu'elles tombaient à Zurich et dans d'autres cantons, il se forma aussi une coalition des extrêmes contre le gouvernement qui, trop radical pour les uns, ne le paraissait pas assez pour d'autres. Aux élections de 1856, le parti *gris* ou gouvernemental fut vaincu par les *rouges* ou radicaux prononcés, alliés aux *noirs* ou ultramontains. Le chef de cette coalition contre nature était l'avocat Guillaume de Vigier que sa naissance aristocratique n'empêchait pas d'être un ardent démocrate, plein d'intelligence et d'énergie dans sa petite taille. Devenu chef du gouvernement et landamman, Vigier, cela va sans dire, tourna le dos à la sacristie qui avait contribué au renversement des politiques de l'école de Munzinger.

L'Argovie avait été témoin des vaines tentatives du parti ultramontain pour obtenir du Grand Conseil le rétablissement des couvents, la séparation confessionnelle et l'élimination des chefs radicaux, Keller, Waller, Wieland et Frey-Hérosée. Tous les efforts du professeur Schleuniger, l'un des chefs du parti catholique, échouèrent. De 1850 à 1852, ce canton souffrait de l'enfantement laborieux d'un révision que le peuple rejetait par trois fois et qui aboutissait enfin à l'acceptation d'une loi fondamentale qui statuait, comme à Berne, la faculté, pour le peuple, de révoquer son Grand Conseil et l'incompatibilité des fonctions publiques avec la qualité de membre du Grand Conseil.

La Thurgovie, où les couvents avaient été supprimés comme en Argovie, avait introduit le vote populaire à l'instar de Saint-Gall, centralisé l'instruction publique et procédé à des réformes judiciaires. Le vieux tribun de 1831, Bornhauser, avait coopéré à ce mouvement. Mais la direction des affaires publiques restait aux mains des hommes de loi, en tête M. Kern,

La lutte des intérêts matériels produisit des conflits regrettables entre deux États voisins et amis, Fribourg et Vaud. La décision de l'assemblée fédérale qui donnait gain de cause à la ligne Berne-Fribourg-Oron-Lausanne, fut mal accueillie par le gouvernement de Vaud, une partie du peuple vaudois, et même par une minorité fribourgeoise, dont l'intérêt local s'accommodait mieux de la ligne Morat-Payerne ou Fribourg-Payerne. De folles pensées de résistance couvèrent un moment dans les têtes les plus échauffées.

Au reste, les conflits relatifs aux voies ferrées ont eu une grande influence sur la politique des cantons et ont produit des résultats bien différents selon les circonstances. A Fribourg, par exemple, la question du chemin de fer avait rapproché conservateurs et radicaux sur le terrain de l'utilité commune. A Neuchâtel, au contraire, cette même question scinda bientôt le parti républicain en gouvernementaux et en indépendants et faillit compromettre l'existence de la république naissante [1].

En 1848, lorsque la Diète eut reconnu la république neuchâteloise, le roi de Prusse, dont le trône était ébranlé par la révolution, avait en quelque sorte délié ses sujets neuchâtelois de leur serment de fidélité et parlait même, dans une lettre du 5 avril, de nommer des commissaires chargés de régler, de concert avec l'autorité fédérale, la position du nouveau canton. Une partie des royalistes, à leur tête Henri-Florian Calame, orateur et publiciste de talent, se rallièrent à la nouvelle constitution. Les plus prononcés, au contraire, montrèrent pour tous les actes de la république un dédain profond qui leur valut le nom d'*abstentionnistes*. Sollicité par ce parti et par l'ambassadeur prussien en Suisse, Sydow, le grand protecteur des royalistes neuchâtelois, Frédéric-Guillaume IV, que les événements de l'année 1849 avaient raffermi sur son trône, repoussa avec dédain les propositions d'arrangement que lui fit cette même année le Conseil fédéral sous date du 8 novembre.

[1] De 1848 à 1856, le gouvernement neuchâtelois a fait preuve d'une grande activité; il a aboli les dîmes et redevances féodales, établi un impôt direct et proportionnel sur la fortune et le revenu, créé une caisse hypothécaire et une banque cantonale, émancipé la presse, promulgué un code civil et un code pénal, œuvres du président du Conseil d'État, Alexis-Marie Piaget, établi un grand nombre de routes et de travaux d'utilité publique, etc.



Deux ans après, le *cabinet noir* (on appelait ainsi les chefs du parti abstentionniste) organisa un pèlerinage à Sigmaringen où 65 royalistes purs, à leur tête le comte Petitpierre-Wesdehlen et le pasteur Guillebert, allèrent assurer de leur dévouement inaltérable S. M. prussienne (21 août 1851). Touché de leurs efforts, Frédéric-Guillaume promit de ne pas abandonner des sujets aussi dévoués. Il saisit l'occasion d'un congrès des puissances pour faire connaître ses droits souverains sur Neuchâtel, et se fit donner acte de cette déclaration au protocole de Londres (24 mai 1852).

Enhardis par cette reconnaissance et espérant provoquer une intervention en leur faveur, les royalistes se réunirent en assemblée populaire à Valangin, au nombre de 2500 à 3000. Mais opposant assemblée à assemblée, les républicains se réunirent le même jour et à la même heure à Valangin, et arrivèrent de toutes parts en colonnes serrées et au nombre de près de 9000 (6 juillet). L'effet de cette manifestation imposante fut d'amortir pour quelque temps le feu de l'exaltation monarchique. Mais les divisions qu'avait fait naître dans le camp républicain la question des chemins de fer, ayant relevé toutes les espérances des *abstentionnistes*, un conciliabule eut lieu le 14 août 1856, à la Sagne, village de la montagne et véritable Vendée neuchâteloise. A la suite de cette entrevue, le comte Pourtalès-Steiger, principal chef militaire du parti, partit pour Berlin et revint avec l'ordre d'agir, qu'il se hâta d'exécuter de son mieux. La Sagne, les Ponts, la Brévine, la Chaux-du-Milieu et les Éplatures fournirent le plus de gens dévoués à l'expédition qui se préparait dans le mystère, sauf à la Sagne, où l'unanimité des opinions permit de faire de plein jour les préparatifs de l'insurrection. La nuit du 2 au 3 septembre vit éclater le mouvement. Pendant que M. Pourtalès-Steiger occupait le Locle, le colonel de Meuron-Terrisse s'emparait du château de Neuchâtel vers les trois heures du matin et faisait prisonniers les membres du Conseil d'État.

Mais déjà sur tous les points du canton le tocsin appelait aux armes les républicains. Attaqué par une colonne de la Chaux-de-Fonds, Pourtalès quittait précipitamment le Locle et rétrogradait vers Neuchâtel. Le 3 septembre au soir, les colonnes républicaines des montagnes, sous les ordres d'Ami Girard, formaient leur jonction à Rochefort avec celles du Val-de-Travers, sous les ordres du colonel fédéral Denzler, officier zuricois, naturalisé neuchâtelois, et dont la bravoure avait

éclaté au combat de Gislikon contre le Sonderbund. Le 4 septembre, à la pointe du jour, l'armée républicaine pénètre dans le château et s'en empare, ainsi que de ses défenseurs, parmi lesquels se trouvait le chef de l'expédition, M. Pourtalès-Steiger, que le colonel Denzler arracha des mains des soldats qui voulaient le massacrer. M. de Meuron et Pourtalès-Sandoz et d'autres chefs s'étaient enfuis avant l'arrivée des assaillants. Les deux premiers avaient réussi à gagner la rive fribourgeoise; mais ils y furent arrêtés par les gendarmes de ce canton et livrés par le préfet d'Estavayer, à celui de Neuchâtel, venu en personne pour en réclamer l'extradition, comme s'il se fût agi de malfaiteurs ordinaires et non de fugitifs politiques.

Dès le 3 au soir, des commissaires fédéraux étaient arrivés à Neuchâtel et avaient parlementé avec les insurgés qui venaient de capituler lorsque les républicains montèrent à l'assaut du château que les royalistes ne songeaient plus, disaient-ils, à défendre. Dans la nuit du 4 au 5, les troupes fédérales arrivèrent à point nommé pour rétablir l'ordre qui avait été troublé pendant la journée par quelques désordres et le saccage d'une imprimerie royaliste, dont tout le matériel avait été brisé ou jeté dans le lac.

Le Conseil fédéral avait décidé de mettre en accusation les auteurs et fauteurs du mouvement. Mais sur 667 prisonniers, 28 seulement furent retenus dans les prisons. Les autres furent mis en liberté, sous caution, ou sur leur parole d'honneur, le plus grand nombre sans condition. Enthousiasmés de la conduite énergique des républicains neuchâtelois, les démocrates de Fribourg, Vaud et Genève les gratifièrent de drapeaux d'honneur.

La remise de ces étendards, le 19 octobre, fut l'occasion d'une fête rehaussée par la présence d'un martyr de la liberté neuchâteloise, le docteur Rœssinger, dont la tête blanchie reçut une couronne civique.

Mais, résolue sur le terrain populaire et national, la question neuchâteloise se posait pour la première fois d'une façon sérieuse devant la diplomatie européenne. Sydow, que son caractère d'ambassadeur mettait à l'abri de toute poursuite, avait déjà protesté, le 7 septembre, contre la violation des droits souverains de S. M. prussienne. Il se rendit en personne à Berne auprès de M. Stæmpfli, président du Conseil fédéral, et, de concert avec plusieurs ambassadeurs des autres puissances, il sollicita du chef de la Confédération la mise en liberté sous caution des prisonniers et la suspension de la procédure dirigée contre eux. La mort de deux membres éminents du Conseil fédéral, Druey et Munzinger, jointe à l'élimination de M. Ochsenbein, avait considérablement



modifié le personnel du Conseil fédéral. Mais le nouveau pouvoir se montra digne du précédent en cette occurrence par la fermeté polie avec laquelle il repoussa l'immixtion de l'étranger. Les deux Chambres législatives se trouvant réunies le 15 septembre pour délibérer sur la question du chemin de fer de l'Ouest, donnèrent par l'admirable unanimité du vote une sanction éclatante à la conduite du pouvoir exécutif de la nation.

Toutefois, la Prusse n'en poursuivit pas moins auprès de la Confédération les négociations relatives à l'élargissement des prisonniers et chercha à s'assurer l'appui des autres puissances signataires du protocole de Londres. La France elle-même intervint dans ce sens auprès du Conseil fédéral, lui promettant, en échange, de faire accepter l'émancipation de Neuchâtel par les cabinets européens. Le Conseil fédéral ayant posé, comme condition préliminaire de l'élargissement des prisonniers la reconnaissance en principe de l'indépendance de Neuchâtel, Napoléon III fut blessé au vif de la défiance que lui témoignait l'autorité helvétique. Il s'adressa au général Dufour, dans la maison duquel il avait séjourné comme pensionnaire en 1830 et 1831, à Genève, et dont il avait plus tard suivi, au camp de Thoune, les leçons sur l'art militaire. Le Conseil fédéral n'en persista pas moins dans son refus que le général Dufour, nommé envoyé extraordinaire à Paris, eut la mission pénible de communiquer à l'empereur et de lui faire agréer, si possible, de concert avec l'envoyé ordinaire, M. Joseph Barman, du Vallais.

Mais l'empereur, de son côté, persistait à demander l'élargissement des prisonniers et fut appuyé par tous les autres cabinets, y compris celui de Londres, toujours le plus favorable à la Suisse. Le Conseil fédéral ayant essayé de négocier directement avec le cabinet de Berlin, ce dernier y répondit par le rappel de son ambassadeur et la mobilisation de l'armée prussienne forte, dit-on, de 300,000 hommes. Napoléon III se prononçait également contre la Suisse. Une note insérée, le 17 décembre, au *Moniteur*, organe officiel du gouvernement français, accusa le gouvernement fédéral de *céder à des influences démagogiques*. A l'ouïe de ce hautain langage, les feuilles absolutistes se mirent à chanter victoire et croyaient déjà voir les bonnets à poils des grenadiers de la garde impériale aux portes de la ville fédérale. D'autres prédisaient l'occupation prochaine de Bâle et de Schaffhouse par les troupes prussiennes.

Les ennemis de la Suisse comptaient sans le patriotisme de ses habitants; il se déploya d'une manière admirable au sein du peuple et des gouvernements. Celui de Berne donna un grand exemple. Sur la pro-

position *unanime* du Conseil exécutif, le Grand Conseil *unanime* vota le crédit illimité pour la mise sur pied des troupes bernoises.

Le vote de Berne entraîna celui des autres cantons. Tous, sans distinction, votèrent de même un crédit illimité pour les frais de guerre. Radicaux et conservateurs, auparavant si acharnés, semblaient n'avoir qu'un cœur et qu'une âme pour la défense nationale. En quelques jours, la Confédération fut transformée en un vaste camp. Le canton des Grisons seul arma 2000 carabiniers. Les cantons du Sonderbund rivalisaient d'ardeur avec leurs antagonistes de 1847. Dans les hameaux comme dans les villes, dans les ateliers, les écoles et jusque dans les églises, retentissaient les mâles accents du chant national : *Rufst du mein Vaterland.*

Les Chambres réunies, le 27 novembre, présentèrent la même unanimité que le Grand Conseil de Berne. Les 110 membres du Conseil national et les 44 députés aux États, réunis en assemblée fédérale, votèrent les crédits illimités et les emprunts réclamés par l'autorité fédérale, au milieu d'un silence solennel et saisissant. A six heures du soir, en présence d'un public nombreux, le général Dufour fut nommé, au scrutin secret, général en chef, et prêta serment aux acclamations du peuple et de l'armée, heureuse de s'incliner devant ses cheveux blancs couronnés par la victoire. Une première levée de 30,000 hommes couvrit la frontière du Rhin, de Bâle à Romanshorn. Une proclamation signée du nom alors honoré de Fornerod, président du Conseil fédéral[1], exhortait l'armée à marcher avec un grand courage et une ferme confiance en Dieu (8 janvier 1857). L'enthousiasme qui animait toutes les classes de la population se manifesta par de nombreux envois d'argent, d'habillements, de linge pour les soldats pauvres, pour les blessés, etc. Les Suisses établis à l'étranger ne restèrent pas en arrière, et pendant que les plus belliqueux se disposaient à courir à la défense de la patrie menacée, ceux que retenaient leur âge et les circonstances souscrivaient pour 332,000 fr. Deux généreux citoyens domiciliés à Paris, MM. des Arts de Genève, et de Graffenried de Berne, signèrent chacun pour 100,000 fr. en cas de guerre.

Le spectacle que donnait la Suisse dans le péril changea les dispositions des puissances. L'empereur des Français, en particulier, revint à des dispositions plus favorables. Le Conseil fédéral en profita pour donner de nouvelles instructions à son envoyé ordinaire à Paris, M. Barman, auquel il adjoignit comme envoyé extraordinaire, M. Kern, de

[1] M. Fornerod, originaire d'Avenches, était entré au Conseil fédéral après la mort de Druey, en 1855.



Thurgovie, dont la personne devait être agréable à Napoléon par ses relations intimes avec le prince en 1838. L'empereur fit bon accueil à M. Kern, et renouvela ses offres de médiation, en termes, cette fois, si positifs que le Conseil fédéral crut pouvoir les accueillir et les fit accepter du Conseil national, après un éloquent discours de M. Alfred Escher, de Zurich, président du Conseil national, et connu comme industriel, homme d'État, et promoteur du premier chemin de fer que la Suisse ait vu établir (en 1847).

91 voix contre 4 se prononcèrent pour l'élargissement des prisonniers, demandé par l'empereur (15 janvier 1857).

Ce ne fut néanmoins pas sans une vive opposition de la part de quelques députés intransigeants, notamment de M. le professeur et conseiller d'État Camperio de Genève. Cet orateur entraînant, d'accord avec le gouvernement de son canton et une assemblée populaire de 6127 citoyens genevois, ne pouvait comprendre qu'on pût voter, le 15 janvier, des propositions déclarées, le 26 novembre précédent, incompatibles avec l'honneur et la dignité du peuple suisse. L'opposition de Genève se fit jour encore le jour suivant au Conseil des États, par l'organe de James Fazy et de son collègue, M. Carl Vogt, le célèbre naturaliste. Mais l'opinion contraire, habilement défendue par M. Jacques Dubs, concitoyen et ami politique de M. Escher, obtint une majorité de 32 voix contre 5 (16 janvier).

Cette décision fut mal accueillie dans plusieurs cantons. La défiance s'accrut encore par les retards que le mauvais vouloir du cabinet de Berlin apportait à la solution promise de la question neuchâteloise. Des bruits injurieux pour les autorités fédérales et pour M. Kern, en particulier, circulaient déjà depuis plusieurs semaines dans la presse, lorsque l'empereur, fatigué des tergiversations de la Prusse, convoqua de son chef une réunion des représentants de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie, et contraignit ainsi le cabinet de Berlin à sortir de son inaction systématique et à prendre part à la conférence de Paris (5 mars 1857). Mais, au sein même de ce congrès, les exigences du cabinet de Berlin firent naître de nouvelles complications et paraissaient calculées pour favoriser un mouvement royaliste qui se préparait sur la frontière française. C'est ce qu'on a appelé la Conjuration de Morteaux. La vigilance des républicains neuchâtelois déjoua ce complot. Le roi de Prusse réclamait, entre autres, deux millions d'indemnité en échange des revenus annuels de la principauté ; il entendait, de plus, conserver pour lui et ses descendants le titre de *prince de Neuchâtel et Valangin.* Ayant réussi dans l'objet principal de leur mission, l'envoyé fédéral, M. Kern, et les deux magistrats que l'État de Neuchâtel avait délégués à la con-

férence de Paris, MM. Marie-Alexis Piaget et Aimé Humbert, ne voyaient pas d'inconvénient majeur à laisser au roi de Prusse un titre honorifique, qui n'avait pas plus de signification à leurs yeux que celui de *roi de Jérusalem,* que porte dans les actes officiels le roi de Sardaigne. Le Conseil fédéral jugeant également ces concessions nécessaires pour amener un résultat et faire admettre l'indépendance de Neuchâtel dans le droit public européen, donna l'ordre à M. Kern de signer le traité, sous réserve de ratification par l'Assemblée fédérale (29 avril). Mais au moment de signer à son tour, le roi de Prusse éprouva de nouveaux scrupules; il ne pouvait se résoudre à abandonner à leur sort des sujets aussi dévoués que les royalistes neuchâtelois. Une lettre autographe de Napoléon III fit cesser ces hésitations. Le traité fut signé à Paris, le 26 mai, par tous les envoyés des puissances. La *Gazette d'État* de Berlin enregistra elle-même l'acte par lequel S. M. prussienne renonçait, et *sans indemnité,* à la possession de Neuchâtel. Dans ces conjonctures, l'approbation du traité de Paris par les Chambres fédérales ne pouvait être douteuse; elle eut lieu le 11 et le 12 juin, et avec cette même unanimité de suffrages qui, du commencement à la fin de ce différend, avait fait l'honneur et la force de la représentation nationale.

Ainsi se termina le fameux conflit qui avait été à la veille d'allumer une guerre au centre de l'Europe et failli mettre aux prises la Confédération suisse et la puissante maison de Hohenzollern. Au traité de Paris, la Confédération n'a pas seulement conquis l'émancipation de Neuchâtel, elle n'a pas seulement fondé l'homogénéité de toutes ses parties par l'assimilation complète d'un pays que des liens politiques, également contraires à la nature et à l'histoire, avaient seuls pu empêcher de se fondre plus tôt avec elle; elle a donné une nouvelle consécration aux institutions fédérales et prouvé la supériorité du nouveau pouvoir central sur l'ancien Vorort avec son cortège d'instructions et de *referendum.* L'Unité seule, sans l'Union, n'eût probablement pas été capable de sauver la Suisse; mais sans l'unité et la concentration de forces qu'elle permet de réaliser à un moment donné, que serait-il advenu de notre petite patrie, au milieu des collisions de la politique européenne et du chassé-croisé d'une diplomatie versatile?

**2. Attitude de la Suisse pendant la guerre d'Italie. — Conflit entre la France et la Suisse au sujet de l'annexion de la Savoie. — Luttes au sein des Conseils. — Patriotisme du peuple suisse (1857 à 1864).**

Peu de temps après l'heureuse solution de la question de Neuchâtel, la Confédération se vit obligée de prendre des mesures militaires pour



sauvegarder la neutralité de son territoire du côté de l'Italie. Luciensteig et Saint-Maurice furent armés et le Simplon, près de Genève, mis en état de défense. Des troupes bordaient la frontière méridionale. L'Autriche ayant déclaré la guerre au Piémont et pénétré en armes dans ce pays, Napoléon joignit ses armées à celles de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne. Des batailles sanglantes, Magenta (4 juin) et Solférino (24 juin 1859), virent couler par torrents le sang des nations belligérantes. Après la conquête de la Lombardie par l'armée franco-italienne, la garnison autrichienne qui occupait la forteresse de Laveno, hors d'état de se soutenir au milieu d'une population ennemie, s'embarqua sur trois bâteaux à vapeur et se dirigea vers Magadino, sur le territoire suisse. Les soldats autrichiens, au nombre de 600, furent accueillis avec tous les égards dus au malheur. Après leur avoir ôté leurs armes, on en expédia une partie à Coire ou à Lucerne, une autre du côté de Zurich où plusieurs d'entre eux obtinrent d'être employés comme ouvriers et donnèrent le curieux spectacle de soldats autrichiens travaillant à la construction des bâtiments destinés au tir fédéral. Grâce à la vigilance des autorités, le sol helvétique demeura intact pendant la guerre d'Italie à laquelle mit subitement fin le traité de Villafranca (12 juillet 1859).

Ce traité enlevait à l'Autriche la Lombardie, cédée ensuite par Napoléon à la Sardaigne, qui s'agrandit également de la Toscane, de Parme et de Plaisance révoltées contre leurs princes. La Romagne cherchait également à se soustraire à la domination papale. La ville de Pérouse ayant refusé de la reconnaître, cette malheureuse cité fut prise d'assaut par les troupes étrangères au service du saint-siège et composées en partie de Suisses aux ordres de Schmid, d'Uri, l'ancien landamman de ce canton, devenu général au service du saint-siège (20 juin 1859).

L'irritation que le sac de Pérouse occasionna contre les Suisses dans toute la Péninsule, détermina le Conseil fédéral à redoubler d'efforts pour ôter tout caractère national aux régiments qui existaient encore, en dépit de la loi fédérale qui abolissait les capitulations. En conséquence, on négocia avec le roi de Naples pour faire disparaître les couleurs cantonales et fédérales des drapeaux des régiments capitulés. Le roi de Naples, accédant aux vœux des autorités helvétiques, fit enlever ces couleurs. Mais une partie des régiments suisses, exaspérés par l'enlèvement des insignes de leur nationalité, se mirent en pleine révolte. Le gouvernement napolitain comprima la révolte à l'aide des soldats restés fidèles et le champ de Mars offrit l'odieux spectacle de Suisses mitraillant leurs compatriotes (7 et 8 juillet 1859).

« Les coupables, dit un écrivain genevois, tombaient victimes de leur « attachement au drapeau de leur pays [1]. » Cependant comme l'insubordination faisait des progrès, le roi donna leur congé à tous ceux qui le désirèrent.

Ceux des officiers et des soldats qui restèrent sous ses drapeaux, se signalèrent plus tard par la part héroïque qu'ils prirent à la défense de Gaëte, dernier refuge et boulevard de la famille royale, après l'occupation du royaume par les Piémontais (d'octobre 1860 à février 1861). Ils étaient aux ordres du général vallaisan de Riedmatten.

7500 Suisses reprirent le chemin de leur patrie, mais ce fut pour se laisser enrôler ensuite au service du saint-siège ou à celui du gouvernement hollandais dans les Indes. En présence de ces événements, les Conseils de la nation sentirent la nécessité de prendre des mesures plus rigoureuses contre le service étranger et votèrent une loi contre les enrôlements (30 juillet 1859) qui punissait les enrôleurs et les enrôlés eux-mêmes de la prison, de l'amende et de la privation temporaire des droits politiques. Un officier zuricois, cher à la nation par ses talents et son patriotisme, le colonel Ziegler, réclama en vain auprès des Chambres contre l'application de cette loi aux soldats revenus de Naples et, plus tard, de Rome, après le désastre de l'armée pontificale à Castelfidardo.

Dix ans auparavant, la question des capitulations avait déjà donné lieu à des scènes pénibles, au Conseil national, où Stæmpfli, alors conseiller d'État de Berne, avait comparé à *des chiens de boucher* les militaires suisses qui combattaient sous les drapeaux de l'étranger sans se demander de quel côté était le bon droit. Le colonel Ziegler, se tenant pour personnellement offensé, avait quitté la salle du Conseil et 180 officiers avaient protesté publiquement contre le langage outrageant du chef des radicaux bernois.

Mais des circonstances autrement graves allaient absorber l'attention des autorités et du peuple suisse. Napoléon III, qui avait paru vouloir faire la guerre à l'Autriche par pure sympathie pour l'Italie opprimée, n'avait pas laissé de stipuler pour prix de son concours la cession de la Savoie par le roi de Sardaigne. La possession de ce territoire qui livrait à la France la clef de l'Italie et les passages des Alpes, était convoitée par elle depuis trois siècles. François I[er], Henri IV et Louis XIV avaient tour à tour occupé ce pays frontière. Mais chaque fois, à la paix générale, les puissances européennes et la Suisse en particulier, inquiète

[1] Antoine Morin, *Précis de l'Histoire politique de la Suisse*, Genève, IV, 16.



pour sa neutralité, avaient contraint la France à évacuer la Savoie et à rendre aux princes du Piémont ce boulevard de leurs États et ce berceau de leur dynastie. Maintenant, pressé par les circonstances et placé entre ses traditions de famille et les exigences de l'unité italienne, Victor-Emmanuel s'était décidé à échanger la montagneuse et modeste Savoie contre les florissants et populeux royaumes de la Péninsule.

Dès le commencement de l'année 1859, à la veille des grands événements dont l'Italie allait être le théâtre, le Conseil fédéral songeait à lever 150,000 hommes et à occuper la Savoie septentrionale, conformément aux traités de 1815. M. Stæmpfli, alors président du Conseil fédéral, s'en ouvrit soit à l'ambassadeur d'Autriche, soit à M. Kern, que, pour complaire à l'empereur Napoléon, le Conseil fédéral avait créé ministre de Suisse à Paris à la place de M. Barman [1].

Un congrès des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires de France et d'Autriche s'était réuni à Zurich pour terminer les arrangements de paix de Villafranca. M. Frei-Hérosée, qui avait succédé à M. Stæmpfli comme président du Conseil fédéral, demanda en vain que la question des provinces neutralisées fût posée au congrès (le 6 août 1859).

Au commencement de l'année suivante, le bruit de l'annexion prochaine de la Savoie étant devenu public, le Conseil fédéral s'adressa à l'empereur, auquel il s'efforça de démontrer : 1° que l'intérêt suisse, comme l'équilibre européen, s'opposait à l'annexion à la France de ces provinces neutralisées contre cette puissance elle-même ; 2° que l'annexion laisserait sans défense et priverait de leurs frontières naturelles, Vaud, Vallais et Genève surtout, qui deviendrait ainsi une enclave française ; 3° que la Suisse préférait le *statu quo;* mais qu'en cas d'annexion, la Confédération demandait la réunion des provinces neutralisées à son territoire, dont elles avaient déjà formé une partie intégrante au XVI[me] siècle, et auquel elles avaient demandé à plusieurs reprises et désiraient encore être incorporées.

Le Conseil fédéral et son représentant, M. Kern, ne manquèrent pas de faire ressortir les liens séculaires de commerce et d'amitié qui unissaient deux peuples, dont un grand écrivain du cru, Joseph de Maistre, a dit : « Les Suisses et les Savoyards sont cousins; ils font leurs fromages en paix et ne se font point d'ombrage. »

Napoléon III parut d'abord entrer en plein dans les vues du Conseil

[1] « Je crains que par suite d'une solution de la question italienne par la force « des armes, la Savoie ne vienne à être cédée à la France et que la rive gauche du « lac, tombant aux mains de cette puissance, Genève ne soit mise en grand danger. » (Lettre de M. Stæmpfli à M. Kern, en date du 29 janvier 1859.)

fédéral. Animé par cet esprit de bienveillance dont il avait donné des preuves dans le conflit neuchâtelois, ce prince déclara, dans l'audience du 31 janvier 1860, « qu'il se ferait un plaisir, par sympathie pour la « Suisse à laquelle il porte un intérêt particulier, de lui abandonner « comme une partie de la Confédération helvétique les provinces du Cha- « blais et du Fancigny. » Mais, un mois plus tard, le gouvernement impérial, changeant soudain de langage, fit entendre que les Conseils provinciaux de la Savoie s'opposaient à tout démembrement de ce pays. En même temps, les gouverneurs de Chambéry et d'Annecy annonçaient aux populations de la Savoie qu'elles allaient être appelées à prononcer par le suffrage universel sur l'annexion à la France, par *oui* ou *non*, sans autre alternative (8 et 10 mars 1860). Le Conseil fédéral protesta contre ce procédé qui détruisait toute liberté du vote et excluait pour les provinces du nord la possibilité d'une manifestation en faveur de la Suisse (14 et 15 mars). La Savoie du nord elle-même joignait sa voix à celle de la Confédération suisse et réclama, par 13,000 signatures, son incorporation au corps helvétique. L'empereur fit répondre par son ministre des affaires étrangères, M. Thouvenel : « La Suisse a « blessé la France en cherchant à former une coalition des puissances « contre elle. Elle a blessé également le sentiment national des Savoi- « siens en faisant de la propagande parmi eux et en proposant à la « France un partage secret de leur pays » (Note du 13 mars). Sur ces entrefaites, une députation de 21 magistrats et fonctionnaires savoisiens, agissant sans mandat, se rendit à Paris, aux Tuileries, pour demander l'annexion de leur patrie à la France (21 mars). Le Conseil fédéral, espérant encore pouvoir contrebalancer l'action de la députation savoisienne, envoya à Paris le général Dufour, dont l'intervention avait été si utile à son pays lors du conflit neuchâtelois. Mais ni les instances de l'illustre général, l'ancien chef militaire de Louis-Napoléon, ni les représentations de M. Kern, son ami et defenseur en 1838, ne purent ébranler la détermination du monarque.

Le Conseil fédéral eut beau protester et faire appel à toutes les puissances signataires et garantes des traités de 1815. Le traité officiel et *public* de la cession de la Savoie à l'empire fut signé à Turin le 24 mars 1860 et sanctionné en avril par le parlement piémontais, malgré l'éloquente et courageuse opposition de M. Chenal, député de la Haute-Savoie.

Le canton de Genève accorda la bourgeoisie d'honneur à M. Chenal et à 26 autres Savoisiens (Bard, Faurax et Bétemps), qui avaient bien mérité de notre pays. On rapporte que quelques paroles échappées



à M. Tourte de Genève avaient contribué à indisposer Napoléon contre la Suisse, qui les aurait répétées au général Dufour lors de sa mission à Paris. M. Tourte aurait dit : « Nous ne voulons pas tenir ces territoi- « res de la main d'un despote, mais des puissances qui les ont neutra- « lisées [1]. »

Le Conseil fédéral ne se tenait cependant pas encore pour battu. L'article 2 du traité conclu entre la France et la Sardaigne pour la cession de la Savoie imposait à l'empereur l'obligation de s'entendre, tant avec les puissances représentées au congrès de Vienne, qu'avec la Confédération helvétique, relativement à la position toute spéciale des provinces neutralisées. S'appuyant sur cet article, le Conseil fédéral protesta contre toute prise de possession qui anticiperait sur les arrangements ultérieurs, et en appela à une conférence des puissances signataires des traités de 1815. Le gouvernement impérial, refusant de prendre au sérieux l'idée d'une conférence, fit offrir à la Suisse, par l'entremise du ministère anglais, la cession d'une parcelle de territoire entre le col de Ferret et les rochers de Meillerie. Le Conseil fédéral déclina cette concession insignifiante, ainsi que l'offre que lui fit la France de ne pas armer de flottille sur le lac et de ne pas élever de forteresse dans ces parages, attendu que ces deux points se trouvaient déjà réglés par l'acte de neutralisation passé en 1815.

Ce qui inquiétait les esprits et frappait l'imagination des citoyens, c'était moins la perte de la Savoie, ce rempart naturel de l'Helvétie, que la crainte de voir se renouveler les mauvais jours où le directoire français envahissait Genève par la force brutale et où Napoléon Ier mettait sans façon la main sur le Vallais et le Tessin.

Ces craintes n'étaient pas sans fondement, et c'est un fait positif, *bien que célé jusqu'à ce jour*, que l'entourage militaire de Napoléon III pensait à l'invasion de Genève en même temps qu'à celle de la Belgique. Des ouvertures dans ce sens furent même faites en secret au ministère anglais de Russell et Palmerston et ne furent abandonnées par le ministère français que sur la réponse catégorique du cabinet britannique que *toute tentative de ce genre serait considérée comme un casus belli* [2]. Bien que ces négociations fussent ignorées de la Suisse, le sentiment du danger que courait Genève par suite de l'annexion de la Savoie avait gagné beaucoup d'esprits. Prenant, comme dans l'affaire de Neuchâtel, une

[1] Morin, *Précis de l'Histoire politique de la Suisse*, IV, p. 87.
[2] *Journal de Genève* du 28 novembre 1873. Article nécrologique sur M. de la Rive. — Correspondance de ce dernier avec l'auteur de ce livre.

courageuse initiative, le Grand Conseil de Berne poussait le cri d'alarme et votait à l'unanimité les pleins pouvoirs demandés aux cantons par le Conseil fédéral (22 mars). Le jour suivant, une assemblée de 3 à 4000 citoyens genevois, à leur tête MM. James Fazy, Carteret, etc., protestait contre l'annexion et suppliait le Conseil de maintenir énergiquement le droit de la Suisse. Une autre assemblée populaire de près de 3000 hommes de plusieurs cantons et de toutes les opinions se réunissait presqu'en même temps à Berne sous les auspices de la société radicale l'*Helvetia* (25 mars). Thoune, Vevey, Morat, Winterthour, Lausanne et Fribourg eurent aussi leurs réunions, présidées dans ces deux derniers endroits par des magistrats conservateurs.

S'associant aux manifestations des citoyens, les gouvernements suisses de presque tous les cantons témoignaient de leur adhésion à la politique de résistance suivie par le Conseil fédéral. L'idée d'occuper les provinces neutralisées se présenta de nouveau à l'esprit des membres les plus énergiques de ce Conseil. M. Stæmpfli, chef du département militaire fédéral, donna l'ordre aux cantons de mettre leurs troupes en état de répondre au premier appel de la patrie. Mais tout en protestant de son empressement à répondre à l'appel de la Confédération, le Conseil d'État de Vaud se prononça contre toute levée de troupes et contre toute occupation des provinces neutralisées (19 mars). Cette déclaration, destinée à rester confidentielle, ayant passé dans le domaine de la publicité, causa une impression profonde en Suisse, et fit naître des soupçons injurieux qui tombent d'eux-mêmes devant la belle conduite du canton de Vaud en 1838 et les motifs sérieux qui pouvaient être invoqués contre l'occupation.

Sans s'arrêter à cette opposition isolée, le Conseil fédéral pressa les préparatifs militaires et organisa l'armée en neuf divisions, au commandement desquelles furent appelés les officiers les plus habiles. Menant de front les négociations diplomatiques et les mesures de résistance, le Conseil fédéral adressait de nouvelles notes aux puissances et les faisait soutenir par trois envoyés extraordinaires, M. Tourte à Turin, M. Dapples, de Lausanne, à Berlin et à Saint-Pétersbourg, M. Auguste de la Rive, le célèbre physicien genevois, à Londres. Des relations de famille et la réputation européenne de ce savant de premier ordre devaient lui faciliter l'accomplissement de sa mission importante, à laquelle l'opinion publique était d'ailleurs suffisamment préparée dans ce pays par la presse libérale et par les discours éloquents des chauds amis de la Suisse dans le parlement britannique, MM. Robert Peel, Kinglake, Horsman, auxquels il faut associer les ministres eux-mêmes, Palmerston et Russell.


Mais c'était tout d'abord devant l'Assemblée fédérale que devait se traiter la grande question à l'ordre du jour. Les deux Conseils s'ouvrirent à Berne, le 29 mars, et prirent connaissance dans leurs séances respectives, comme le veut la Constitution fédérale, des propositions du pouvoir exécutif. Ce dernier demandait l'approbation de sa conduite et des pleins pouvoirs pour agir selon les circonstances. Chacune des deux Chambres nomma une commission, composée de neuf membres, chargée d'examiner et de faire rapport. Mais avant que les commissions eussent eu le temps de délibérer, on reçut de Genève d'étranges nouvelles.

Une bande d'hommes armés, à leur tête M. John Perrier, chef d'atelier, qui avait présidé la réunion populaire du 23 mars, s'était emparée du bateau à vapeur l'*Aigle*, dans la nuit du 30 au 31, et s'était dirigée vers Thonon et Évian dans le but de provoquer une manifestation en faveur de la Suisse. Déjà cette prise d'armes faisait naître les défiances les plus injustes, lorsqu'on apprit que, ni le gouvernement, ni le peuple genevois, n'avaient trempé dans cette tentative insensée, désavouée le jour même par 5000 citoyens réunis sous la présidence d'un conseiller d'État dans le bâtiment électoral. La circonstance, d'ailleurs, que M. John Perrier et ses compagnons avaient paru sans armes et s'étaient bornés à chanter des airs patriotiques dans les cabarets de la côte de Savoie, ôtait beaucoup de sa gravité à cet incident, qui n'en était cependant pas moins une action répréhensible et risquait d'ajouter à la position critique où se trouvait la Confédération. Aussi le navire à vapeur qui portait M. Perrier et ses argonautes fut-il capturé promptement par deux autres bateaux à vapeur que mirent à sa poursuite le gouvernement de Vaud et le colonel Ziegler, envoyé par le Conseil fédéral pour commander les troupes genevoises, vaudoises et neuchâteloises réunies à Genève. Un commissaire civil arrivait aussi dans cette ville ; c'était M. Æpli de Saint-Gall, membre du Conseil national. Les hommes qui montaient l'*Aigle* se virent transférés, le 31 mars, dans les prisons de cette ville, où ils subirent une détention de plusieurs mois.

Le 3 avril, le Conseil national se réunit enfin pour entendre les propositions de sa commission. Celle-ci, par l'organe de son rapporteur, M. Alfred Escher, se montrait unanime à accorder les pleins pouvoirs, mais le fit d'une manière qui en restreignait singulièrement la portée, en forçant en quelque sorte le Conseil fédéral à maintenir la question dans la phase diplomatique où le Conseil d'État de Vaud avait témoigné le désir de la voir se renfermer, dans sa lettre du 21 mars. Deux politiques se trouvaient dès lors en présence au sein du Conseil national.

La première, représentée par M. Escher, de Zurich, équivalait à dire : « Que, pour un petit État, mieux vaut attendre le péril que de le pro- « voquer avec des forces insuffisantes en elles-mêmes et sans espoir réel « d'en obtenir d'efficaces du dehors. » La seconde politique, personnifiée en M. Stæmpfli, de Berne, se résumait en cette maxime : « Que « lorsqu'un péril est certain, mieux vaut aller au-devant de lui que « d'attendre lâchement qu'il arrive. » Ces divergences assez marquées, comme on le voit, ne se produisirent guère, dans la séance du 3 avril, que par les discours énergiques de MM. James Fazy, Camperio, de Genève et Dapples, de Lausanne, défenseurs éloquents de la politique fédérale et des pleins pouvoirs *illimités*. Au vote, 106 députés contre 4 se prononcèrent pour les pouvoirs conditionnels proposés par la commission.

Les divergences et les temporisations des Conseils helvétiques servaient à merveille les vues de la France. A peine les députés étaient-ils rentrés chez eux que des commissaires impériaux, M. Laity en tête, arrivaient à Bonneville et à Thonon pour préparer les esprits, de concert avec les fonctionnaires ecclésiastiques et laïques acquis à l'annexion.

Une circonstance qui n'a pas été assez remarquée vint servir à souhait les desseins des impérialistes : c'était le refus que faisait le canton de Vaud de s'incorporer le Chablais, qui demandait à lui être uni. Le Faucigny et le Genevois désiraient, au contraire, être joints à Genève qui ne se souciait pas beaucoup non plus de cet accroissement de population catholique et cléricale.

Le vote du peuple savoisien était fixé au 22 avril. Les bulletins trouvés dans l'urne, en ce jour décisif, se trouvèrent conformes au vœu de l'empire. Mais les procédés employés pour fausser le vote demeureront comme un triste et curieux exemple de l'application du suffrage universel. Le premier ministre d'Angleterre, lord John Russell, en porta le même jugement que les patriotes suisses et savoisiens dans une lettre officielle adressée *un mois après* le vote à l'ambassadeur britannique à Paris : « L'argument sur lequel s'appuie la France pour refuser la ces- « sion est le vote des populations du Faucigny, du Chablais et du Ge- « nevois. Mais la manière dont le vote s'est fait lui ôte toute autorité « aux yeux de S. M. britannique [1]. »

Mais, tout en blâmant hautement les artifices mis en œuvre pour opérer l'annexion de la Savoie, le cabinet de St-James ne cacha point au parlement qu'il ne pousserait pas la sympathie pour la Suisse au

[1] Lord John Russel à lord Cowley, 15 mai 1860.



point de vouloir faire la guerre pour elle dans une question de ce genre. Bien plus, le gouvernement britannique, dans cette même dépêche de lord John Russell, dont nous citions tout à l'heure un passage, disait textuellement : « Le gouvernement de S. M. n'est point d'avis que la « Suisse, *si même elle en avait les moyens*, ait le droit de résister à l'occu- « pation des parties neutralisées de la Savoie par les autorités civiles et « militaires de la France. Mais le gouvernement de S. M. doit décliner « toute mesure qui pourrait valider le traité de cession de la Savoie du 24 mars [1]. »

La conférence des grandes puissances, que ne cessait de réclamer la Confédération, offrait à la Grande-Bretagne un moyen *pacifique* d'obtenir pour son alliée une solution équitable de la question de Savoie. Le cabinet de Londres fit plusieurs démarches dans ce dessein auprès des cabinets de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg. Mais tandis que le roi de Prusse, montrant un généreux oubli du passé, donnait les mains à la réunion projetée, le cabinet de Vienne refusait d'y paraître à côté de la Sardaigne, et le ministre russe, Gortschakoff, ne trouvait pas que la cession faite à la France dérangeât l'équilibre européen, si cette puissance *consentait à respecter la neutralisation des provinces* (stipulée contre elle-même!)

Abandonnée par les cabinets étrangers, garants des traités de 1815 et de l'équilibre européen, la Suisse sembla aussi s'abandonner elle-même. A la réouverture des chambres, en juillet 1860, le parti de la paix perdit un temps précieux à faire le procès à celui de la guerre, et se montra moins soucieux des grands intérêts de la patrie que de la question de savoir si le président de la Confédération n'avait pas outrepassé ses pouvoirs, en donnant à l'ambassadeur d'Autriche l'assurance éventuelle de la levée de 150,000 hommes et de l'occupation de la Savoie.

Mais l'Assemblée fédérale eut assez de bon sens et de patriotisme pour écarter le blâme dont un mesquin ressentiment voulait noter la politique nationale de son ancien président. Au sein du Conseil des États, où l'accusation s'était fait entendre, le 4 juillet, des voix éloquentes vengèrent l'honneur du chef de la Confédération. L'auteur même de la proposition, M. Dubs, finit par assurer dans la discussion n'avoir jamais douté du patriotisme de M. Stæmpfli et excusa sa motion en disant qu'il avait voulu donner à ce magistrat une occasion de se justifier devant le pays, à la veille des élections fédérales. Mais en

[1] Dépêche du 15 mai. Morin, *Précis* cité, IV, 81.

attaquant la politique nationale du président de la Confédération et en révélant une fois de plus le désaccord des hommes d'État suisses, M. Dubs affaiblissait l'élan national d'une part et l'intérêt que la Grande-Bretagne avait montré pour la question suisse [1].

Les pleins pouvoirs demandés par le Conseil fédéral furent cependant renouvelés par les deux Chambres. Mais ce vote tardif et restreint était loin de rendre l'énergie du sentiment qui animait toute la partie saine de la nation. Pendant que le fantôme de la guerre à tout prix faisait pâmer de crainte les hommes de la finance, les officiers et les soldats de plusieurs cantons, ceux du loyal Uri en tête, faisaient éclater leur dévouement à la cause de la sûreté et de l'honneur de la patrie. Les plus jeunes cantons, Neuchâtel en particulier, surpassaient presque les plus anciens en enthousiasme.

Les Genevois se montrèrent, s'il est possible, plus enthousiastes encore. On vit les anciens et les nouveaux Genevois, Dufour et Fazy, oubliant tous leurs sujets de divisions, n'avoir plus qu'un cœur et qu'une âme pour la patrie. Parmi les beaux exemples donnés par Genève à cette époque, l'histoire nationale cite avec admiration l'origine de cette société de Winkelried, soutien des veuves et des orphelins de l'armée [2]; les secours abondants envoyés aux inondés du Vallais et de la Suisse; l'accueil enthousiaste fait aux miliciens fédéraux; la fête magnifique du 6 août, couronnée par ce touchant et grandiose cortége de 1200 officiers des cantons, conduits par le magnanime vieillard dont l'habileté unie à la modération a rendu la Suisse à elle-même dans les mauvais jours de 1847. La poésie, unissant ses accents à ceux du patriotisme, poussait un cri d'amour pour la Suisse, qui était le cri de guerre contre l'étranger envahisseur :

Il est à nous, notre libre avenir ;
Morgarten, Grandson, jours de fête,
Si vous ne deviez revenir,
O! Saint-Jacques, ô! sainte défaite,
Dans ton pourpre linceul, tu nous verrais dormir [3].

Pendant les années qui suivirent l'annexion de la Savoie à la France, les relations du gouvernement fédéral avec le cabinet des Tuileries demeurèrent un peu tendues. Elles faillirent même se gâter tout à fait à la suite d'une rixe de village où des gendarmes genevois blessèrent quelques citoyens français. De cette querelle insignifiante, certains organes de la presse française n'eussent pas mieux demandé que de faire un conflit international, voire même un *casus belli* entre les deux peuples. Mais le différend de Ville-la-Grand s'apaisa bientôt, grâce à la prudence du Conseil fédéral et aux bons offices de l'ambassadeur français, M. de Turgot, dont les bienveillantes dispositions pour la Suisse contrastaient heureusement avec celles de quelques-uns de ses prédécesseurs.

[1] Morin, *Précis de l'histoire politique de la Suisse*, IV, 60.
[2] Un Genevois aussi, M. le baron de Grenus, avait déjà affecté un fonds de 120,000 fr. au soulagement des familles de nos soldats.
[3] Vers de M. William de la Rive, auteur de la *Biographie de M. de Cavour*.



Les rapports du gouvernement français et du Conseil fédéral s'améliorèrent même au point de permettre la solution amicale d'une question pendante depuis un demi-siècle. La vallée des Dappes, enlevée à la Suisse par Napoléon Ier (en 1804), et dont la restitution avait échoué une fois par l'indiscrétion du conseiller Usteri (1808), et une autre fois devant l'opposition de la presse française, fut en partie restituée au canton de Vaud (8 décembre 1862). Le secret avec lequel le chef du département politique, J. Stæmpfli, conduisit cette négociation, ne contribua pas peu à son heureuse issue.

La bonne intelligence des deux gouvernements aurait pu être remise en question, lorsque quatre Italiens entreprirent d'assassiner l'empereur. Outre qu'un des conjurés était tessinois, le complot lui-même devait avoir été ourdi sur terre suisse, c'est-à-dire pendant un nouveau séjour qu'avait fait le célèbre révolutionnaire Mazzini à Lugano. Mais le gouvernement du Tessin n'eut pas de peine à se laver de tout soupçon de connivence avec les conspirateurs et n'hésita point à provoquer de la part du Conseil fédéral le renouvellement du décret d'expulsion rendu contre Mazzini et qui était le troisième depuis 1834.

Ainsi fortifiées par l'incident même qui aurait pu les compromettre, les relations diplomatiques de la Suisse avec la France reçurent une nouvelle sanction par la négociation d'un traité de commerce (28 juin 1864). Ce traité, très favorable aux commerçants suisses par la suppression d'une partie des droits d'entrée et la réduction des autres, était dû en partie à l'habileté du ministre helvétique à Paris, M. Kern. Au point de vue du droit public, ce traité a cela de remarquable qu'il introduisait de fait *le libre établissement, sans distinction de croyance*, et consacrait l'émancipation des Israélites que les hommes d'État les plus avancés de 48 n'avaient pas osé inscrire dans la charte fédérale.

Les rapports de la Suisse avec le gouvernement du nouveau royaume uni d'Italie avaient aussi dans le principe éprouvé quelques tiraillements pénibles. La haine des libéraux italiens contre les régiments capitulés de Naples et de Rome était encore vivace et confondait toute la nation

helvétique dans son ressentiment. On ne tenait aucun compte du sang versé par les soldats suisses en faveur de l'indépendance à Vicence en 1848. La position du Tessin que les *italianissimes* ou partisans exagérés de l'unité italienne revendiquaient comme une partie intégrante du royaume uni, était une autre pomme de discorde.

L'annexion projetée du Tessin était néanmoins demeurée circonscrite dans la sphère des journaux et des sociétés particulières, lorsque l'un des lieutenants de Garibaldi, le bouillant général Bixio, la porta à la tribune italienne, au parlement de Turin. Tout en cherchant à atténuer l'impression produite par les paroles de Bixio, le ministre Durando ne fit qu'en aggraver la portée en laissant entrevoir la possibilité d'une négociation diplomatique relative à l'annexion désirée. Il en résulta un certain émoi au sein des Conseils de la nation et du canton du Tessin en particulier, dont la population protesta, comme en 1859, de son loyal attachement à la Confédération suisse. Le colonel helvétique Luvini et le Conseil d'État se firent l'organe de leurs concitoyens indignés. La Confédération répondait aux Tessinois par l'assurance que la Suisse entière se lèverait pour les défendre. Le cabinet de Turin, de son côté, désavoua les malencontreux discours qui avaient ému les Suisses. Mais la confiance ébranlée est lente à renaître. Un petit nombre de tireurs suisses seulement répondirent à l'appel chaleureux du comité qui présidait au tir national italien de Turin (1863). En revanche, la présence de 300 tireurs suisses au grand tir de Milan et les paroles sympathiques échangées en cette circonstance témoignèrent du rétablissement complet des bonnes relations entre les deux peuples. Sur le terrain diplomatique deux circonstances concoururent aussi à dissiper les nuages et à rapprocher les deux pays. C'était d'abord la cession à la Suisse d'une bande de territoire qui met en communication Lugano et le Val Mendrisio. C'était, en second lieu, la solution à l'amiable des questions relatives aux biens de l'évêché de Côme. La création d'un évêché tessinois indépendant des sièges italiens, était réclamée depuis longtemps du saint-siège et fit encore l'objet de négociations entre la cour de Rome et le gouvernement fédéral. Mais quelque désirable que parût cette mesure au point de vue strictement national, elle était de nature à renforcer encore l'élément ultramontain et paraît avoir rencontré des obstacles inattendus dans le principe.

Le refroidissement momentané opéré par la question de Savoie entre la France et la Suisse avait eu pour heureux résultat de rapprocher ce dernier pays de l'Allemagne qui lui était demeurée plus ou moins hostile depuis les événements de 1834. Les cabinets et les peuples allemands ne considéraient plus la Confédération comme un foyer de révolutions et comme le jouet de la politique française. Un premier indice de la réconciliation des deux pays, ce fut la cordiale inauguration du chemin de fer de la Wiese, où le grand-duc de Bade, Frédéric, porta un toast chaleureux à la Suisse et où le chef de la Confédération, M. Stæmpfli, rendit à son tour hommage « à ce pays où un excellent « prince et un excellent peuple vivent dans la plus belle harmonie et « qui est uni à la Suisse par les liens de la sympathie et par les relations « de bon voisinage » (6 juin 1861). Mais, nulle part, le rapprochement des deux peuples ne devait paraître dans un jour plus éclatant qu'au grand tir germanique de Francfort où la bannière fédérale, escortée de 1000 tireurs des cantons, reçut l'accueil le plus enthousiaste (1863).



Dans la sphère fédérale, une des questions les plus importantes avait surgi après 1860, c'était celle du rachat des chemins de fer. Cette question, soulevée par M. Stæmpfli, occupa la presse, puis les Conseils, dont la majorité a repoussé l'adoption de ce projet, considéré comme présentant de graves inconvénients au point de vue politique et financier[1]. Le principal contradicteur de l'homme d'État bernois fut son collègue Dubs de Zurich, qui lui avait déjà fait opposition dans la question de Savoie.

La centralisation projetée des chemins de fer fut comme le chant du cygne de l'ancien président de la Confédération. A la fin de l'année 1863, cet homme d'État intelligent et populaire, le chef du radicalisme éclairé, annonça au peuple suisse surpris et mécontent qu'il résignait ses fonctions de conseiller fédéral pour se livrer aux spéculations privées et prendre la direction d'une banque établie à Berne sur une grande échelle, et à laquelle fut donné par abus le nom de Banque fédérale. Le *Postheiri*, journal charivarique de Soleure, publia à cette occasion une carricature spirituelle représentant, d'un côté, Winkelried se dévouant pour la patrie, en disant : prenez soin de ma femme et de mes enfants, et M. Stæmpfli de l'autre, au milieu des sacs d'écus de sa banque et s'écriant : je prends soin de ma femme et de mes enfants.

Dans la guerre de la sécession des États-Unis (1861 à 1865), la grande majorité du peuple suisse sympathisait avec le Nord, surtout lorsque le président Abraham Lincoln eut proclamé l'affranchissement des noirs et l'abolition de l'esclavage. Aussi l'assassinat de ce dernier causa-t-il une sensation profonde au sein de la nation, qui s'associa au deuil des

[1] Dans la brochure qu'il a publiée sur le *Rachat des chemins de fer*, M. Stæmpfli en évalue le coût à 430 millions.

amis de l'humanité et de la liberté américaine. Plusieurs officiers suisses de distinction, le colonel fédéral Lecomte, entre autres, avaient fait la campagne sous les drapeaux de l'Union contre les *confédérés* ou sécessionnistes.

La courte mais terrible guerre qui mit aux prises pendant un mois (juin, juillet 1866), la Prusse et l'Autriche, contraignit la Suisse de border ses frontières. Mais la paix de Vienne, qui suivit la défaite des Autrichiens à Sadowa ou Königskrätz, permit à la Confédération de licencier promptement ses troupes. Comme dans la guerre précédente, l'opinion en Suisse se divisa, non selon les langues, mais selon les idées religieuses et politiques.

L'agrandissement croissant de la Prusse, qui s'annexait des pays entiers et prenait la place de l'Autriche dans la Confédération germanique, engagea le Conseil fédéral à envoyer un ministre à Berlin, comme elle en avait à Paris, Vienne et Florence. Elle fit choix du landamman Joachim Heer, de Glaris, remplacé sur sa demande, en 1868, par le colonel Hammer, aujourd'hui membre du Conseil fédéral.

La bienveillance calculée de Napoléon n'empêchait pas son gouvernement de poursuivre ses projets d'annexion à l'endroit de ce pays et de la Belgique. Ces projets étaient indiqués dans une circulaire de la Vallette, ministre des affaires étrangères de Napoléon et dans une autre pièce officielle émanée du cabinet de Berlin (le 26 juillet 1870), dont le *Journal de Genève* du 3 août suivant révéla l'existence à la Suisse.

Averti déjà par l'annexion de la Savoie, le Conseil fédéral avait pris ses précautions, construit des routes stratégiques dans les Alpes (l'Axenberg, l'Ober-Alp, la Fourca) et donné tous ses soins à l'armement et à l'organisation militaire. Le conseiller fédéral Welti, d'Argovie, présidait à tous ces préparatifs avec une intelligence et un zèle extraordinaires.

Le Corps législatif de la France impériale n'était pas plus favorable à la Suisse que les ministres de Napoléon III. On avait entendu mettre en doute à la tribune française que la Confédération suisse fût en état de faire respecter sa nationalité. Soucieux comme toujours des intérêts de son pays, le général Dufour s'en plaignit dans une lettre adressée au maréchal Lebœuf, ministre de la guerre de ce prince, par lettre du 24 juin, où il rappelait ce qui s'était fait en Suisse en 1857, à la veille de la guerre avec la Prusse, l'armée de 100,000 hommes mise sur pied, et l'enthousiasme qui animait ces troupes et la nation tout entière sans distinction d'opinion [1].

[1] Marc-Monnier, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1872.



En septembre 1870, le Conseil fédéral refusait de prendre part à un Congrès des États européens, qui devait se réunir dans le but de s'opposer aux décrets du concile du Vatican pour le cas où ces décisions seraient d'une nature inquiétante pour le droit public et la paix de l'Europe. Le Conseil fédéral partait de l'idée que les mesures préventives étaient inutiles en Suisse, où les lois *étaient suffisantes* pour *repousser* l'immixtion d'une *Église quelconque dans le droit civil et politique*. Le Conseil fédéral craignait aussi sans doute de blesser les susceptibilités des cantons catholiques, en s'associant à ces mesures préventives. Mais en présence des décisions du concile du Vatican et du déplorable effet qu'elles ont eu et qu'elles ont encore sur la situation politique et religieuse de l'Europe et de la Suisse en particulier, il est permis de se demander si ces hommes d'État n'eussent pas mieux fait de s'associer aux efforts du promoteur du Congrès, le perspicace prince de Hohenlohe, alors premier ministre de l'État très catholique de Bavière.

Les décisions du concile du Vatican, relatives à l'infaillibilité du pape, sont du 19 juillet 1870. Ce même jour ou la veille, par une *coïncidence fortuite* ou *préparée*, l'empereur Napoléon déclarait la guerre à l'Allemagne et entrait en campagne le 2 août. La Suisse, plus menacée par cette guerre que par la précédente, annonça, par l'organe du Conseil fédéral, qu'elle défendrait avec énergie sa neutralité. Un corps de 50,000 hommes fut placé sur la frontière du nord et de l'ouest. Le général Dufour, dont le nom se présentait à tous les esprits, se sentant lui-même trop âgé pour prendre le commandement, l'Assemblée fédérale désigna pour général en chef le colonel fédéral argovien Jean Herzog, dont tous ceux qui le connaissaient appréciaient les talents militaires et que Dufour qualifiait lui-même de chef aussi habile qu'énergique. La levée des troupes se fit avec entrain et ordre en même temps. Le peuple entier s'associa aux dispositions prises par l'autorité pour procurer aux militaires ce dont ils avaient besoin en campagne. Si l'on en excepte quelques villes frontières, les dispositions des Suisses en général étaient au début peu favorables à la France impériale, qui avait commencé la guerre, et dont les convoitises annexionnistes menaçaient l'intégrité de leur territoire. Plus tard, après Sedan et la proclamation de la république, on trouva que l'Allemagne abusait de ses succès, et il se fit une réaction en faveur de la France. Mais ces variations n'affectèrent en rien les sentiments d'humanité qui, dès l'ouverture des hostilités, s'étaient manifestés à l'endroit des victimes de la guerre, à quelque parti qu'elles appartinssent. Ces sentiments se firent jour d'abord en faveur des Strasbourgeois, ces anciens alliés des Suisses, et qu'un affreux

bombardement qui n'épargna pas même l'hôpital, réduisait au désespoir. Un comité, appuyé par le Conseil fédéral, obtint des assiégeants que les femmes, les vieillards et les enfants pourraient quitter la ville et se réfugier en Suisse. Ce fut ensuite le tour des prisonniers français conduits en Allemagne au nombre de 300,000 et auxquels un comité placé à Bâle, d'accord avec l'administration fédérale des postes, faisait passer l'argent et les vêtements que leur envoyaient leurs familles. Les chemins de fer suisses s'associèrent à l'œuvre philantropique de la Direction des postes. Les Allemands, chassés de France et de Paris en particulier, où ils étaient très nombreux, ne trouvèrent pas moins de sympathie en Suisse. Le ministre suisse à Paris organisa leur transport à prix réduit à travers la Suisse. La Confédération eut à s'occuper ensuite de ses propres ressortissants établis à Paris et auxquels le siège de cette ville par les armées allemandes ôtait tout moyen d'existence.

Mais une mission plus grande et plus belle était réservée au peuple suisse. C'était celle de donner asile à l'armée française de Bourbaki, contrainte d'évacuer son pays pour ne pas tomber entre les mains des Prussiens et que le manque de vivres, la neige et un froid intense avaient réduit à un état désastreux (1er février 1871). Les 85,000 hommes dont se composait cette lamentable armée furent accueillis sur le sol suisse avec l'attendrissement respectueux qui est dû au courage trahi par la fortune. Pendant les sept semaines que ces soldats passèrent en Suisse, cantons français et cantons allemands, paysans et citadins, pauvres et riches, rivalisèrent de soins envers leurs hôtes. Plusieurs personnes des deux sexes payèrent même de leur vie leur dévouement au service des blessés et des malades. Les soldats français, au témoignage général, se sont montrés dignes de l'hospitalité reçue et ont laissé les meilleurs souvenirs dans le pays et aux familles avec lesquelles ils étaient entrés en relation.

Le Conseil fédéral avait pourvu à l'entretien de l'armée française et accordé une solde aux officiers et soldats. La république française, sous la présidence de M. Thiers, remboursa intégralement les dépenses faites et qui s'élevaient à plus de 12 millions de francs. Il en avait été dépensé 8 millions pour la garde des frontières. Les sacrifices faits par la Suisse pendant la guerre ne l'empêchèrent pas, la guerre finie, de venir encore en aide aux blessés et aux orphelins des deux nations belligérantes, pour lesquels on fit des collectes dans toutes les écoles.

Quelques jours avant le départ des soldats français internés en Suisse pour leur patrie, il se passa à Zurich un incident déplorable. Les Allemands (d'Allemagne), assez nombreux dans cette ville, avaient demandé à célébrer à la Tonhalle leur victoire et la paix. Le gouvernement zuricois



leur avait accordé cette demande, tout en leur faisant observer qu'ils feraient prudemment d'attendre le départ des internés. Le 9 mars au soir, un millier d'Allemands des deux sexes étaient réunis à la Tonhalle. Tout à coup, une foule furieuse, composée de 2 à 300 individus et accompagnée d'officiers français, cherche à pénétrer dans la Tonhalle dont elle brise les fenêtres à coups de pierre. Il s'engagea une rixe à laquelle mit fin l'arrivée tardive de deux compagnies et demie d'infanterie. Les désordres continuèrent les jours suivants. Le 12, la maison de détention, l'arsenal et les arsenaux furent assaillis. La troupe dut faire usage de ses armes, et les bons citoyens, sans distinction d'opinion, descendirent en armes dans la rue pour venir en aide aux milices. L'arrivée des bataillons fédéraux, commandés par le colonel de Salis et sous la direction du landamman Heer, commissaire fédéral, coupa court aux désordres.

L'intervention fédérale fut, par parenthèse, assez mal accueillie par l'opinion publique à Zurich, où on se disait assez fort pour comprimer l'émeute et où on l'avait cependant laissée hurler dans leurs rues pendant trois nuits, au grand effroi des honnêtes gens.

La punition de 36 des auteurs de l'attentat du 9 mars, condamnés à l'amende et à une détention plus ou moins longue par la Chambre criminelle fédérale, calma l'irritation que l'incident de la Tonhalle avait produite en Allemagne, dont les populations, naguère assez sympathiques à la Suisse, lui avaient été rendues hostiles, depuis la guerre franco-allemande, par le langage de certaines feuilles publiques.

### 3. Essai de Révision de la Constitution fédérale de 1848 en 1866. — Le Gothard. — Projet de revision de 1872. — Il échoue. — Constitution fédérale de 1874. — Son adoption. — Sa teneur.

En vertu du traité de commerce conclu avec la France, les Israélites français, établis en Suisse, devaient y jouir des mêmes droits que les autres citoyens français. On ne pouvait faire aux Israélites suisses une plus mauvaise position qu'aux Israélites français. Il y avait donc nécessité absolue de reviser les articles de la Constitution fédérale qui avaient rapport à la situation des Juifs établis en Suisse. Mais la revision de ces articles fournit à quelques sociétés politiques radicales, comme l'Helvétia et le Grütli-Verein, l'occasion de formuler d'autres vœux, par exemple ceux de l'introduction du référendum et du véto

[1] Voir les piquants articles de M. Eugène Rambert, intitulés : *Après la Guerre, Journal d'un neutre*, dans la Bibliothèque universelle, 1871. Lausanne, p. 216.

populaire pour certaines lois et l'élection du Conseil fédéral par le suffrage universel, au lieu de l'élection par l'Assemblée fédérale. Les idées de ces sociétés furent combattues par Dubs, de Zurich, et les Chambres fédérales rejetèrent les deux propositions qui lui avaient été soumises. Elles adoptèrent, en revanche, le droit pour la législation fédérale de statuer sur les poids et mesures, la suppression des loteries et des maisons de jeu, la garantie de la propriété littéraire et artistique, la liberté de culte complète et l'interdiction de certaines peines. Ce dernier vœu avait été formulé à la suite d'une sentence rendue dans le canton d'Uri, où l'imprimeur argovien Ryniker avait été condamné à la bastonnade pour avoir édité et répandu un écrit où il était parlé avec mépris du Pape et de l'Église catholique.

Tous ces points furent soumis au vote populaire (le 14 janvier 1866). Mais de ces neuf questions, deux seulement, le droit des Israélites et celui de statuer sur les poids et mesures, obtinrent la majorité. « Le peuple, dit un écrivain genevois, était resté calme, mais avait voté « avec décision. Le sentiment qui avait paru dominer était la crainte « de l'absorption des États par la Confédération [1]. »

Mais un symptôme regrettable de l'affaiblissement de l'esprit public, c'était le peu d'empressement des citoyens à déposer leur vote. Sur 150,000 citoyens actifs, la moitié seulement avaient rempli leur devoir civique. Cette abstention ne fit qu'enhardir les revisionnistes à tenter une nouvelle campagne et à réunir les 50,000 signatures nécessaires pour que les questions jugées fussent portées à nouveau devant le peuple. La société des Juristes vint en aide aux revisionnistes par une pétition, tendant à l'unification du droit, en matière civile et commerciale. Après de vifs débats, le Conseil national décida le renvoi de la chose au Conseil fédéral qui, en présence des événements extérieurs, jugea l'ajournement convenable jusqu'à la prochaine législature. Mais les revisionnistes ne se lassaient point et l'année 1868 vit reparaître les pétitions de plusieurs sociétés politiques pour le véto et le référendum. Une partie des radicaux des cantons allemands, à Zurich et Saint-Gall surtout, y poussaient de toutes leurs forces et tenaient des assemblées. La plus nombreuse, celle de Zurich (19 avril 1869), vota un programme qui centralisait le droit civil, le droit politique, le culte, le militaire, l'enseignement supérieur, les chemins de fer même. On ne disait rien du véto et du référendum, envisagés par les radicaux des cantons avancés comme un sabot au progrès.

[1] Morin, *Précis de l'Histoire politique de la Suisse*, V, 130.



Mais l'attention publique en ce moment était aux intérêts matériels. L'idée de percer l'un des massifs des Alpes s'était présenté à ces esprits à la fois positifs et téméraires dont le nombre va croissant dans notre vieille Europe, rajeunie par l'industrialisme. Percerait-on le Gothard ou le Simplon, le Lukmanier ou le Splügen ? Toute la Suisse financière et industrielle se divisait sur cette question que la Suisse orientale résolvait naturellement en faveur du Lukmanier, pendant que la Suisse centrale opinait pour le Gothard et que les cantons de l'ouest se prononçaient pour le Simplon. L'Italie et l'Allemagne, trouvant leur intérêt au percement du Gothard, s'étaient offertes à couvrir la plus grande partie des dépenses et ne demandaient à la Suisse que d'y concourir pour la somme de 20 millions. Mais, quelque tentante que fut l'offre de ces deux puissances, l'entreprise ne laissait pas d'éveiller bien des appréhensions. Elle trouvait des contradicteurs et chez ceux qui trouvaient la charge au-dessus des ressources d'un petit pays, et parmi les citoyens soucieux de l'avenir de la Suisse et de son indépendance. On se demandait avec anxiété ce que deviendrait cette dernière, lorsque deux puissants États comme l'Allemagne et l'Italie auraient chacun en mains une clef de la Suisse. D'autre part, on se disait que la Suisse ne pouvait rester en dehors du mouvement européen et se condamner à l'isolement. Le percement du Mont-Cenis, opéré par la France, semblait exiger que la Suisse imitât son exemple et offrît au commerce indigène des voies de communications analogues. Après de sérieuses discussions, les Chambres fédérales se prononcèrent pour l'affirmative et une convention avec l'Allemagne et l'Italie fut signée à Berne, le 13 octobre 1869. Mais la guerre franco-allemande vint arrêter net l'exécution de l'entreprise au moment où elle allait se réaliser. La guerre finie, les travaux commencèrent et se poursuivirent avec activité sous l'habile et infatigable direction de M. Favre, de Genève.

La question de la revision, ajournée par la guerre, comme l'affaire du Gothard, trouvait encore un obstacle nouveau et inattendu dans les questions irritantes soulevées par les décisions du fameux concile du Vatican et qui eurent pour conséquences successives en Suisse l'établissement du vieux catholicisme, l'expulsion par le Conseil fédéral de M. Mermillod, créé évêque de Genève par le saint-siège à l'insu des intéressés (20 septembre 1872), la destitution de Mgr Lachat, évêque de Bâle-Soleure par les États diocésains (29 janvier 1873), et le renvoi du nonce Agnozzi.

Mais la proclamation de l'infaillibilité papale, jointe à la publication du syllabus, cette machine de guerre dirigée contre le progrès et la

liberté modernes, ne faisaient que rendre plus désirable aux citoyens une organisation forte de l'État pour résister au torrent de l'absolutisme religieux et politique.

Il faut joindre à cela le besoin d'une organisation solide de l'armée qu'avaient fait ressortir une fois de plus la guerre franco-allemande et les anomalies de législation qui rendaient l'unification du droit ou de certaines parties du droit nécessaire, au point de vue commercial. Aux yeux des démocrates ardents, les droits du peuple et son contrôle sur la législation fédérale, ne trouvaient pas non plus une expression suffisante dans la nomination des membres du Conseil national. Un Peuple, une Loi, une Armée, telle était la devise des revisionnistes à outrance, des centralisateurs unitaires.

Une revision, qui se rapprochait, sans y atteindre toutefois, de cet idéal, fut adoptée par les Chambres et soumise au peuple, le 12 mai 1872. Mais, malgré tous les efforts des revisionnistes et les pronostics des journaux, du *Journal de Genève* entre autres, l'organe le plus important de la Suisse française, la revision fut rejetée à une majorité de 5,511 voix.

Le souverain avait parlé; les mandataires de la nation n'avaient, semblait-il, qu'à se taire et à accepter le verdict de la nation. Mais la faible majorité des anti-revisionnistes, une grande assemblée de revisionnistes, à Olten, et qui comptait, dit-on, 30,000 personnes, plus encore la circonstance que le parti revisionniste s'était renforcé, soit au Conseil national, soit au Conseil fédéral (par l'entrée de M. Eugène Borel, de Neuchâtel), rendirent aux centralisateurs l'espoir de réaliser une partie de leur programme, en prenant la précaution de l'adoucir et de multiplier les compromis. C'est ce qui eut lieu dans un nouveau projet qui obtint l'approbation de la grande majorité de la presse. Soumis au peuple, le 19 avril 1874, ce projet reçut également la sanction de celui-ci par une majorité de 340,175 voix contre 198,182. Les 28 et 29 mai, la nouvelle Constitution fut déclarée en vigueur par les Chambres.

Voici un résumé des principales dispositions de la Constitution revisée de 1874, cette loi fondamentale de la Suisse actuelle. Nous laissons de côté les dispositions empruntées à la Constitution de 1848 dont nous avons donné l'analyse plus haut [1]. Nous nous bornerons à citer les dispositions nouvelles et celles qui ont reçu un nouveau développement ou une modification saillante.

En ce qui regarde le *militaire*, l'organisation et l'instruction appar-

[1] Voir page 476 de ce volume.



tiennent à la Confédération, mais l'exécution et la nomination des officiers restent aux cantons. Les militaires qui ont perdu leur vie ou leur santé au service fédéral ont droit au secours de la Confédération, pour eux ou leur famille, s'ils sont dans le besoin (art. 48).

En matière de droit, la contrainte par corps (le capiatis de l'ancien droit) est abolie (art. 59).

La peine de mort, sous réserve du code pénal militaire, est abolie (art. 68).

Au Tribunal fédéral ressortent : 1° les crimes et délits politiques; 2° les réclamations des citoyens relatives à la violation de leurs droits constitutionnels.

La liberté d'établissement est accordée à tout citoyen suisse qui devient électeur dans le canton où il s'établit, après trois mois de séjour. Il peut être renvoyé du canton, s'il tombe d'une manière permanente à la charge de la bienfaisance publique (art. 44 et 45) [1]. A la Confédération incombe le devoir de régler les frais de maladie et de sépulture d'un citoyen, tombé malade ou décédé dans un autre canton (art. 48). La durée du travail des ouvriers dans les fabriques et le travail des enfants, en particulier, seront réglés par la Confédération (art. 34). Les maisons de jeu et les loteries sont prohibées (art. 35). Il est interdit de fonder de nouveaux couvents ou ordres religieux et de rétablir ceux qui ont été supprimés (art. 52) [2]. La liberté de conscience et de croyance est garantie. Nul ne peut être contraint de faire partie d'une association religieuse, de suivre un enseignement religieux, d'accomplir un acte religieux, ni encourir des peines de quelque nature qu'elles soient, pour cause d'opinion religieuse. La personne qui exerce l'autorité paternelle a le droit de disposer de l'éducation religieuse de ses enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, etc. (art. 49). La juridiction ecclésiastique, qui existait encore dans certains cantons, pour les questions relatives au mariage et à la séparation des époux, est abolie (art. 58). Aucun évêché ne peut être établi sur le territoire suisse sans l'approbation de la Confédération (art. 50). Les jésuites et les sociétés qui leur sont affi-

[1] Cette disposition serait injustifiable aux yeux des amis de l'humanité, si on ne savait la mauvaise habitude qu'ont certains cantons d'envoyer leurs ressortissants pauvres s'établir chez leurs voisins.

[2] « C'est (dit M. Morin, à propos de cet article et d'autres) un arsenal de menaces préventives dirigées contre toute domination ecclésiastique et un affranchissement complet de toute tutelle religieuse dans le domaine de l'État. Ce projet allait peut-être trop loin dans les mesures défensives en prohibant la fondation de nouveaux couvents ou ordres, ou le rétablissement de ceux qui avaient été supprimés. » *Précis de l'Histoire politique de la Suisse*, IV, p. 286.

liées sont exclues de la Suisse; toute action dans l'église et dans l'école est interdite à leurs membres (art. 51). Cette interdiction peut s'étendre aussi à d'autres ordres religieux dont l'action est dangereuse pour l'État ou trouble la paix entre les confessions.

L'école primaire est rendue obligatoire, gratuite, non confessionnelle et placée sous une direction laïque (art. 27). La Confédération a le droit de créer une Université fédérale et d'autres établissements supérieurs, ou de *subventionner des établissements de ce genre*. Le mariage civil est introduit. Aucun empêchement ne peut y être apporté pour motifs confessionnels, pour indigence, etc., etc. (art. 54).

L'article 42 de la nouvelle Constitution, renouvelée de celle de 1848, fixe comme suit les sources de revenus de la Confédération : 1° les péages perçus à la frontière; 2° les postes et télégraphes; 3° le monopole de la poudre; 4° la moitié du produit de la taxe payée aux cantons pour les exemptions du service militaire; 5° les contributions des cantons.

Le projet de 1872 fixait à 50,000 le nombre des citoyens actifs requis pour obliger l'autorité à soumettre une loi au vote populaire: il a été modifié en abaissant à 30,000 le nombre fixé précédemment à 50,000. Le même droit que le projet de 1872 attribuait à cinq cantons, la Constitution de 1874 l'attribue à huit États.

Telles sont en raccourci les dispositions les plus saillantes de la Constitution fédérale qui régit actuellement la Suisse. La Constitution de 1874, pas plus que celle de 1848, ne fait mention de la ville de Berne comme devant être le chef-lieu de la Confédération. Mais cette ville de l'Aar ayant été maintenue comme le siège des autorités fédérales, et Zurich étant le siège de l'école polytechnique fédérale depuis sa fondation, les Chambres ont jugé de bonne politique de placer le siége du Tribunal fédéral à Lausanne, dans la Suisse romande, pour resserrer les liens de ces deux parties principales de la Confédération.

Notre intention était de faire suivre ce tableau général d'un coup-d'œil sur la situation intérieure des cantons pendant la période de 1861 à 1874. Mais, comme le dit très bien dans son *Histoire de France*, le judicieux M. Dareste, plus on se rapproche de nos temps, « plus il est difficile de trouver le point de vue favorable à la perspec« tive. Nous sommes trop sous le coup de nos impressions partiales « et de nos souvenirs personnels [1]. »

[1] Dareste, *Histoire de France*, VIII, p. 574.



La difficulté que peut éprouver l'historien d'un grand pays comme la France, à propos des événements de 1830 à 1848, est plus grande encore quand il s'agit d'événements beaucoup plus récents et de personnages tout à fait contemporains et trop près de nous pour que nous puissions en parler avec une impartialité complète, en bien ou en mal, c'est-à-dire *sans colère ou sans haine*, comme dit Tacite, ou avec cette absence de crainte et d'espérance dont se targuait Salluste au début de sa Vie de Catilina.

**4. Civilisation de la Suisse au XIX$^{me}$ siècle. — Aperçu général sur le XIX$^{me}$ siècle. — Progrès matériels. — Influence des associations. — Progrès intellectuels (savants, lettrés et artistes).**

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur la moitié du XIX$^{me}$ siècle dont nous venons de tracer le tableau avec détails, on s'étonne des PROGRÈS MATÉRIELS extraordinaires accomplis pendant cette période contemporaine de notre histoire. Routes, ponts, canaux, chemins de fer, télégraphes, bateaux à vapeur, expositions d'industrie, consulats de commerce s'étendant jusqu'à la Havane, à Canton en Chine, au Japon; 150,000 ouvriers employés à la fabrication d'objets divers, sans compter les mineurs assez nombreux travaillant à l'extraction des métaux, ce n'est là encore qu'une partie des faits remarquables qu'offre le développement des intérêts matériels en Suisse dans ce dernier âge [1]. Le docteur Bowring, dans le Parlement anglais, appelait le progrès de l'industrie en Suisse un *progrès sans exemple*. Plus récemment, un écrivain français, M. Émile de Laveleye, appelait la Suisse le pays le plus industriel de l'Europe [2].

Le progrès agricole est suffisamment attesté par le bien-être croissant du paysan suisse qui est encore le roi des paysans; il se montre également par la fondation de nombreuses sociétés agricoles et par des expositions

[1] La route du Gothard a immortalisé le nom du landamman Meschini; celle du Splügen, le nom du conseiller d'État Poccobelli. Un troisième ingénieur célèbre, M. Pichard, a construit la plupart des routes et des ponts du canton de Vaud. La route du Septimer est l'œuvre de M. la Nicca; celle du Simplon, de M. Céard, de Genève. Le premier bâteau à vapeur établi sur le lac de Genève date de 1823.

La *Statistique* de Franscini accusait un chiffre de près de 50,000 ouvriers en étoffes de coton, de 40,000 ouvriers en soieries, de 20,000 horlogers, de 4000 tresseurs et tresseuses de paille, de 4000 ouvriers en dentelles, de 3000 bijoutiers, de 3000 tanneurs, de 1500 ouvriers imprimeurs et lithographes, de 1500 verriers, de 1000 papetiers, etc. Sur l'état économique en général de la Suisse actuelle, voir Wirth, *Statistik der Schweiz*. Zurich, 1871-75.

[2] Emile de Laveleye, l'*Économie rurale de la Suisse*, *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1863, p. 856.

dont les villes suisses n'ont pas été seules à admirer les produits. L'entretien d'environ deux millions et demi de têtes de bétail [1] et la fabrication de 490,000 quintaux de fromage témoignent, d'autre part, de l'activité de la culture pastorale. Les fromageries étaient, en 1862, au nombre de 1000 dans les seuls cantons de Vaud et de Fribourg [2]. Seulement, l'ami du pauvre se prend presqu'à regretter l'établissement de tant de fromageries, en voyant le lait devenir si rare dans les campagnes et cesser de fournir à la classe indigente son aliment principal et journalier.

Le paupérisme a diminué sensiblement, il est vrai, dans certains cantons ; mais dans d'autres, au contraire, il a pris des proportions effrayantes, et l'on connaît telle contrée (l'Entlibouch par exemple) où le propriétaire campagnard paie jusqu'à 24 pour 100 de son revenu, tant la taxe des pauvres pèse lourdement sur lui. Certaines parties du grand et riche canton de Berne ne sont pas moins obérées. Aussi beaucoup de familles suisses cherchent-elles dans l'émigration un refuge contre leur misère. Des communes entières sont parties pour le Texas ou pour le Brésil. Mais des déceptions cruelles attendent ces émigrants dont un bien petit nombre seulement arrivent à se créer une existence passable dans le Nouveau Monde. Le triste sort des colons que la misère avait forcés d'aliéner leur liberté, motivait, il y a bon nombre d'années, l'envoi d'un représentant fédéral à Rio-de-Janeiro. Il en est autrement, dit-on, dans les colonies établies par des familles suisses aux bords de la mer Noire. Ces établissements sont dans un état prospère et doivent leurs premiers progrès à l'élève des mérinos. La statistique officielle porte le nombre des émigrants à environ 5000 par an, en moyenne, de 1868 à 1872 [3].

Deux choses manquent à la Suisse pour en faire un pays fertile, le blé et les forêts. Elle est le pays de l'Europe qui récolte le moins de blé eu égard à son étendue et à sa population. Elle n'a de boisé que la sixième partie de son sol. Pour ces deux articles, comme pour le vin, la Suisse est tributaire des contrées qui l'environnent.

[1] 400,000 moutons, 379,000 chèvres, 180,000 porcs, 100,000 chevaux et 875,000 bêtes à cornes. Voir sur l'*Économie rurale de la Suisse*, Schatzmann, *Die schweizerische Alpenwirthschaft*. Aarau, 1862. — Emminghaus, *Die schweizerische Volkswirthschaft*. Leipzig, 1860. — Berlepsch, *Schweizerkunde*. Braunschweig, 1858-60, la Statistique de Franscini et la Statistique publiées par le Conseil fédéral.

[2] La première fromagerie fut établie à Kiesen (Signau), date de 1815, et eut pour fondateur un patricien bernois, M. d'Effinger.

[3] *Journal de Statistique suisse*. Bern, 1874, 39. Le nombre total des émigrants, pour 1872, est de 4596 ; en 1869, il était de 5007.



L'esprit d'association, allié à l'amour du bien public, a apporté un notable soulagement à la gêne des petits propriétaires et des travailleurs par la création des caisses d'épargne, des assurances officielles, des caisses hypothécaires, des banques cantonales et populaires établies dans la plupart des cantons. La caisse d'épargne a été introduite jusque dans les écoles.

En 1845, le socialisme, qui cherche des remèdes plus radicaux à l'inégalité des conditions, n'avait fait qu'une courte apparition en Suisse à la suite des cours publics donnés, à Lausanne, par M. Considérant, et, à Zurich, par M. Treichler. Mais les boulangeries sociales, les sociétés de consommation et les sociétés de secours mutuels qui ont surgi dès lors doivent pour la plupart leur origine à une pensée chrétienne ou philanthropique plutôt qu'à l'action directe du socialisme, à moins qu'on ne consente à renfermer cette doctrine dans la devise adoptée par son fondateur, Saint-Simon : « Travailler à améliorer le sort des classes laborieuses et souffrantes. » Tout Suisse, à ce taux-là, doit être socialiste.

Une société nombreuse, le *Grütli-Verein*, fondée par M. Galeer, un citoyen de Bienne, établi à Genève, avait d'abord des tendances extrêmes et des utopies dangereuses, qui ont fait place au patriotisme et au bon socialisme dont nous parlons.

Une doctrine bien différente du socialisme honnête de Considérant, de Treichler et de Galeer, le communisme sanguinaire de la Jeune Allemagne avait déjà essayé plus tôt de se produire à Lausanne, Zurich et autres lieux. Il y eut même un moment où le communisme parvint à posséder des clubs ou cercles clandestins dans vingt-sept villes et bourgs de la Suisse. Des sociétés de chant devaient être instituées pour cacher le jeu du prolétariat voleur et meurtrier, et les écoles dirigées de manière à donner le dégoût de toutes les institutions existantes [1]. Mais découverte et proscrite à cause de ses doctrines sur la communauté des biens et des femmes, cette secte, composée en grande partie d'ouvriers allemands, disparut totalement du sol helvétique où, loin de faire jamais la loi, elle a été condamnée, du premier jour de son apparition au dernier, à traîner une existence isolée et clandestine. L'un des chefs de la secte, le cordonnier Weitling, de Magdebourg, l'auteur de l'*Evangile du pauvre pécheur*, fut condamné à Zurich sous le régime de septembre, à dix mois de prison et au bannissement de la Suisse à la suite du rapport publié par M. Gaspard Bluntschli, le savant publiciste de ce nom.

[1] « Dieu n'est qu'un fantôme, disaient les feuilles communistes de Vevey, » et Guillaume Marr, l'un des chefs de la secte, écrivait : « Puissé-je voir des crimes « monstrueux et non cette vertu qui m'ennuie » (1844).

Les Sociétés sont aujourd'hui une partie très importante de la vie sociale, intellectuelle et politique des peuples. Parmi les associations nationales exerçant au grand jour leur activité salutaire, il faut citer, en première ligne, la *Société suisse d'utilité publique*. Composée d'hommes d'élite de tous les cantons, cette société a bien mérité de la Confédération par sa sollicitude pour les malheureux, pour l'enfance abandonnée, pour l'éducation populaire, pour l'honneur du nom suisse. Les troubles politiques de l'année 1830 suspendirent un instant ses travaux ; mais aux cris de détresse des inondés d'Uri, des Grisons, du Vallais et du Tessin, toute divergence cessa à l'instant entre ses membres. 379,719 francs furent recueillis en faveur des victimes de l'inondation. La canalisation de la Reuss, près d'Altorf, est l'œuvre de la *gemeinnützige Gesellschaft*, à laquelle on doit encore la création de deux asiles pour les enfants vicieux, l'un en faveur de la Suisse protestante (Bæchtelen), l'autre en faveur de la Suisse catholique (Sonnenberg). Si la prairie historique du Grütli n'a pas été profanée par la spéculation mercantile, on le doit encore à la généreuse initiative prise par cette société dans l'assemblée générale de Schwyz (7 septembre 1858). La souscription ouverte parmi la jeunesse suisse, à la suite de cette réunion, a produit une somme de 91,000 fr., consacrée en partie à l'acquisition du Grütli et du terrain environnant. L'horrible incendie qui détruisit en grande partie le bourg de Glaris (10 mai 1861) procura une nouvelle occasion à la Société d'utilité publique de manifester son esprit chrétien et philanthropique.

C'est aussi grâce à l'esprit d'association ou aux souscriptions de ses enfants que la Suisse du XIX^me siècle a vu s'élever plusieurs monuments nationaux comme ceux de Winckelried à Stanz, de l'Union de Genève à la Suisse et les statues de Rousseau à Genève (1835), de Pury à Neuchâtel (1855), et du P. Girard à Fribourg (1860). Le monument de Rousseau souleva une polémique assez vive et comptait au nombre de ses promoteurs Töpffer, depuis si célèbre comme conteur, et Franz Kuenlin, l'auteur des *Schilderungen der westlichen Schweiz*, le dernier des écrivains fribourgeois du chef-lieu qui ait écrit en langue allemande.

Au premier rang des sociétés vouées aux sciences, figure toujours la *Société helvétique des sciences naturelles*, dont la réunion à Samaden, dans la Haute-Engadine, inspirait au naturaliste français, M. Charles Martins, quelques pages sympathiques dans la *Revue des Deux-Mondes*. Avec cette société lutte d'importance la *Société fédérale des études historiques*, établie en 1840 par les soins du vénérable et savant Gaspard Zellweger, de Trogen. Ces deux sociétés, ainsi que la *Société agricole* des



cinq cantons français, établie en 1860, reçoivent des subsides de l'autorité fédérale. Les Beaux-Arts sont représentés par la *Société helvétique de Musique*, la *Société des Arts* de Berne, Genève, Neuchâtel, Bâle, et par la *Société fédérale de chant* ; les exercices du corps par la *Société fédérale de gymnastique*. La *Société des tireurs* ou *carabiniers fédéraux* (1824) tient à la fois d'une institution militaire et d'une société politique. Mais la Constitution de 1848, en donnant une représentation à la nation à côté de celle des gouvernements, a ôté aux tirs fédéraux une partie de leur importance politique. Une autre société exclusivement politique et radicale, l'*Helvetia*, a exercé une certaine action qui paraît s'être considérablement affaiblie depuis le vote sur la revision. La Suisse catholique a vu naître une société beaucoup plus nombreuse, la *Société de Pie IX*, instituée pour défendre les intérêts catholiques. Les intérêts religieux des réformés ont pour organe la *Société pastorale*. Il existe deux sociétés d'instituteurs, dont l'une embrasse toute la Suisse, l'autre la Suisse romande spécialement [1].

Malgré l'ombre ou le demi-jour dont aiment à s'entourer certaines sociétés maçonniques, un fait public et important de leur organisation actuelle, c'est la fusion de 27 loges suisses en un corps unique, accomplie à Zurich le jour de la Saint-Jean 1844, sous le nom d'Alpina. Le siége central de cette société varie avec la résidence du président ou grand-maître en charge [2].

La Suisse compte, en outre, plusieurs sociétés *fédérales* d'étudiants. Le premier rang pour le nombre et l'influence appartient à la *Société de Zofingue*, dont la devise est : *Patrie, Amitié, Science*, et qui fait profession de rester étrangère à la politique du jour. En 1847, une partie

[1] Parmi les sociétés *scientifiques*, qui n'embrassent qu'une zone circonscrite par la langue ou des relations étroites, marquent la Société d'histoire de la Suisse romande (1837) ; la Société d'histoire des cinq cantons, Lucerne, Uri, Schwytz, Underwald, Zoug (1841) ; la Société jurassienne d'émulation (1847), et plusieurs sociétés cantonales pour les études historiques et les sciences naturelles. Toutes ces sociétés libres publient chaque année des Mémoires et des Documents. L'Institut national genevois, institué par M. James Fazy (1854) et subventionné par l'État de Genève, a fait paraître plusieurs travaux importants. Une société plus ancienne, celle des Arts, publie des bulletins intéressants de ses travaux, sur l'agriculture, l'industrie, les beaux-arts proprement dits. La Société d'histoire et d'archéologie de Zurich se distingue de toutes les sociétés purement cantonales par l'éclat et la profondeur de ses travaux insérés dans ses *Archives de la Société des antiquaires* (Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft).

[2] Voir les discours prononcés les 23 et 24 juin 1844 par trois hauts dignitaires de l'ordre, J.-J. Hottinger, l'éloquent historien, comme grand-maître, Bluntschli, le célèbre publiciste, et l'habile jurisconsulte Fourrer, membre du Conseil fédéral. Zurich, 1844.

de la société qui ne s'accommodait pas de cette abstention de la politique brûlante, fit scission sous le nom de Nouvelle Zofingue transformée ensuite en *Helvetia*. La société des *Belles-Lettres* qui embrasse les cantons français et protestants de Vaud, Genève et Neuchâtel date de 1806. Elle comptait parmi ses membres fondateurs l'un des continuateurs de Jean de Muller, Charles Monnard. Son émule et ami, Louis Vulliemin, a coopéré à la fondation de celle de Zofingue.

Une des plus importantes conquêtes de l'époque actuelle, c'est la liberté de la presse, *ce chemin de fer des idées*. Les constitutions de l'année 1831 avaient consacré cette liberté, mais avec des restrictions qui en gênaient l'exercice sans offrir aucune garantie réelle de capacité et de moralité. Délivrée de ces entraves, la liberté de la presse a fait éclore plus de 400 feuilles publiques [1]. Trop de journaux encore n'ouvrent leurs colonnes qu'à une politique de parti, de coterie ou de clocher, sans souci de leur mission élevée et des intérêts généraux de la nation. Le goût des Lettres, des Sciences et des Arts n'a pas gagné non plus à la multiplication de ces feuilles locales qui trompent le besoin de savoir plutôt qu'elles ne réussissent à le satisfaire.

Les INTÉRÊTS INTELLECTUELS ont un organe spécial d'une certaine importance dans la Suisse romande. C'est la *Bibliothèque universelle* fondée par les deux frères, Charles et Augustin Pictet (1796), et dont une société poursuit la publication en deux livraisons mensuelles, l'une consacrée aux lettrés et au grand public, l'autre destinée spécialement aux amis des sciences positives et naturelles. Un second organe littéraire considérable, la *Revue Suisse*, qui paraissait à Lausanne (de 1838 à 1846) et depuis lors à Neuchâtel, s'est fondu avec le précédent (en 1862) et a trouvé un rédacteur habile et d'un désintéressement rare, dans la personne de M. Edmond Tallichet, auteur lui-même d'articles remarqués sur la politique suisse et étrangère.

Bien que trois fois plus grande que la Suisse romande, la Suisse allemande n'a aucun organe central à mettre à côté du précédent recueil. Un individualisme excessif rend le descendant du Germain moins enclin que celui du Bourguignon à se grouper autour d'un centre et à réunir ses forces en faisceau. La publication de la Revue mensuelle intitulée l'*Helvetia*, qui paraît à Bâle depuis trois ans, donnera peut-être à la Suisse allemande le lien qui lui manquait. Le rédacteur de cette Revue est un Zuricois, M. Robert Weber, poète distingué et auteur d'un recueil des poètes de la Suisse allemande, en trois volumes, publiés à Glaris en 1867.

[1] Heitz, *Statistique des journaux suisses*, Bâle 1872.



La Suisse est un bien petit pays à côté des grands États qui l'avoisinent. Très peu d'avantages y sont attachés à l'exercice des arts intellectuels, et que de fois un roi de France, de Prusse ou d'Italie ou une grande république comme celle des États-Unis, a généreusement payé la dette de la Suisse envers un savant méconnu ou mal secondé dans sa terre natale. Le culte des lettres, des sciences et des arts ne laisse pas de compter encore dans le pays du grand Haller et de Rousseau des représentants assez considérés des savants des autres pays pour qu'on ait vu, à quelques jours d'intervalle, l'un d'eux, M. Studer, de Berne, choisi pour présider le congrès des géologues de France, réuni à St-Jean de Maurienne, et un second, M. Gaspard Bluntschli, de Zurich, professeur de droit public à l'université de Heidelberg, appelé à présider le congrès des jurisconsultes allemands assemblés à Dresde (1861).

Impossible de donner ici une idée complète du mouvement intellectuel dans les 22 cantons. Nous essaierons simplement d'indiquer sommairement les notabilités de notre histoire littéraire pendant la période contemporaine, au risque de tomber dans les erreurs et omissions inséparables d'un travail pareil. Quelques-uns des hommes d'élite dont suit la nomenclature n'appartiennent à la Suisse que par un séjour prolongé et l'influence qu'ils y ont exercée pendant un certain laps d'années. Mais si, comme l'a dit éloquemment un des premiers historiens littéraires de France, M. J.-J. Ampère, « ce qu'un pays donne « compte dans l'inventaire de sa richesse, et ce qu'il reçoit dans l'inven- « taire de sa gloire, » nous pouvons, sans trop de scrupule, appliquer à notre usage la règle posée par M. Ampère, et dont les peuples voisins ont largement usé jusqu'à ce jour au détriment de notre patrie.

Les SCIENCES RELIGIEUSES ont toujours eu des représentants illustres sur le sol helvétique. La Suisse catholique place au premier rang, Tanner de Schwyz et les trois théologiens lucernois, Widmer, Gügler et Bourcard Leu. La Suisse protestante cite avec orgueil l'éminent et pieux antistès J.-J. Hess, de Zurich, auteur d'une *Vie de Jésus* qui n'avait rien de commun avec celle de Strauss, les théologiens zuricois Schulthess et Alexandre Schweizer, de Wette, naturalisé Bâlois, Philippe Schaff, né à Coire, Schenkel de Schaffhouse, et les pasteurs genevois, vaudois et neuchâtelois, Cellérier, Chenevière, Monod (Frédéric et Adolphe), Chastel, Gaussen, Diodati, Munier, Alexandre Vinet, Manuel, Bridel, Bouvier, Godet. Dans la Suisse catholique, on vantait la brillante parole de l'évêque d'Hébron, Gaspard Mermillod, avant son expulsion de Genève en 1873.

Les SCIENCES PHILOSOPHIQUES mettent au rang des penseurs originaux, Pierre Prévost, Charles de Bonstetten, Albert Stapfer (mort à Paris en

1839), Paul-Ignace-Vital Troxler, Charles Secretan, l'auteur profond de la *Philosophie de la Liberté*, Ernest Naville, Marc Debrit.

Les SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES ont enregistré parmi les noms célèbres, ceux de Rossi, de Dumont, le traducteur de Bentham, de Benjamin Constant, né à Lausanne, de Charles de Sismondi, de Charles-Louis de Haller (l'auteur de la Restauration des Sciences politiques), de Gaspard Bluntschli, d'Antoine-Élisée Cherbuliez, de Joseph Hornung, d'Auguste de Gonzenbach à Berne, de Bellot, d'Odier, de Louis Keller du Steinbock (mort à Berlin en 1860), et de Ruttimann, de Zurich, d'Édouard Secrétan, de Dameth, à Genève, de Renaud d'Avenches, professeur de droit à Heidelberg.

La SCIENCE D'ÉLEVER LES HOMMES ne connaît point de plus beaux noms que ceux de Pestalozzi, Fellenberg, Girard, Ernest Naville, Wehrli de Thurgovie. La littérature pédagogique, représentée par un très remarquable ouvrage de M$^{me}$ Necker de Saussure, n'est pas restée en arrière; elle cite avec honneur les noms de Gauthey, l'auteur de la *Pédagogie chrétienne*, de Charles Clavel de Genève, de M. Roger de Guimps, l'auteur de la *Philosophie de l'Éducation*, à côté desquels une place considérable pour l'influence exercée sur le corps enseignant de la Suisse allemande revient à Thomas Scherr, Wurtembergeois d'origine et à Grünholzer d'Appenzell.

Les ÉTUDES HISTORIQUES, de tout temps en honneur parmi les Suisses, ont donné pour disciples à Jean de Muller (mort en 1809) et à Sismondi (mort en 1842), une foule d'esprits distingués, parmi lesquels l'*Histoire proprement dite* cite au premier rang MM. Merle d'Aubigné, Ch. Monnard, Louis Vulliemin, de Félice, Hagenbach, J.-J. Hottinger, Frédéric Hurter, Jacques Bourkhard de Bâle (l'historien de la Renaissance en Italie), Gloutz-Blotzheim, Antoine de Tillier, Gelzer, Baumgartner, Antoine Henne, père et Otton Henne, fils du précédent.

Comme *historiens érudits* ou comme historiens politiques, figurent à divers titres MM. Eutychès Kopp, Frédéric de Gingins, J.-J. Hisely, Zellweger, de Rodt, G. de Wyss, Louis Wurstemberger, Philippe de Ségesser, Édouard Mallet, les deux Galiffe, Favre, Albert Rilliet, Matile, Théodore Moor, Blumer, Gelpke, Gall, Morell, Guillaume Vischer, Hidber, Fechter, Amédée Roget, Jahn, Georges Meyer de Knonau, Charles LeFort, Pierre Vaucher, Fiala, Lütolf, Wattenwyl-Diesbach, Rochholz, Frédéric de Chambrier, Pictet de Sergy, etc.

L'*Archéologie*, cette science auxiliaire de l'histoire, a fait connaître les noms de Ferdinand Keller, Henri Meyer, Dubois de Montperreux, Troyon, Morlot, Auguste Quiquerez, Édouard Desor, le baron de Bonstetten, etc. — Une autre science alliée à l'histoire, la *Géographie*, cite avec distinction les ouvrages de Gérold Meyer de Knonau, de Frédéric de Rougemont, de Guyot, de Neuchâtel, aujourd'hui aux États-Unis, de Paul Chaix, de Genève, de Wettstein, de Zurich. La *Statistique* a popularisé le nom du Tessinois Franscini, de Kinkelin de Bâle, etc.



Chaque canton, chaque contrée, souvent même chaque institution de quelque importance, a son monographe en Suisse. Longtemps en arrière de la Suisse allemande, la Suisse romande rivalise maintenant avec elle, grâce à l'impulsion donnée au commencement de ce siècle par l'auteur du *Conservateur suisse*, le pieux, jovial et spirituel pasteur Bridel[1], mort en 1846.

La LITTÉRATURE mentionne d'abord quelques talents hors ligne, comme M$^{me}$ de Staël (morte en 1817), ou des romanciers d'élite, Henri Zschokke, Bitzius (Jérémias Gotthelf), Godefroy Keller, Rodolphe Töpffer, Charles Didier; un dramaturge remarquable, M. Marc Fournier; un critique éminent, Alex. Vinet et les poètes allemands, Salis, Usteri, Frœhlich, de Brugg, Leuthold, de Zurich. Parmi les plus connus de nos hommes de lettres, nous citerons encore Sayous (mort à Paris en 1870), Petit-Senn, Porchat, Richard d'Orbe, Blanvalet, Juste Olivier, Victor Cherbuliez, Aimé Steinlen, Bungener, Eugène Rambert, Henri-Frédéric Amiel, Marc Monnier, Florian Calame, Antoine Carteret, Édouard et Aimé Humbert, J. Berchtold, X. Kohler, Étienne Eggis, Rodolphe Rey, Gustave Revilliod, Sciobéret, Louis Favre, Auguste Bachelin, Charles et Fritz Berthoud, Félix Bovet, Eugène Secrétan, James de Chambrier, et dans la Suisse allemande, Kuhn, Rodolphe Wyss, Kuenlin, Ernest Münch, Nina Camenisch, Mœrikofer, Jacob Frey, Alfred Hartmann, Jean-Georges Muller.

Le champ de la PHILOLOGIE, en y comprenant toutes les études linguistiques, nous offre, tout comme celui de l'érudition historique auquel il confine par plus d'un côté, toute une phalange de doctes travailleurs, en tête desquels l'Europe savante a placé les Bernois Wyttenbach et Sinner, les Genevois Adolphe Pictet et Jean Humbert, le Neuchâtelois Reyff, le Bâlois Guillaume Vischer, père, Gaspard d'Orelli de Zurich et un autre savant de premier ordre, Guillaume Wackernagel, originaire du nord de l'Allemagne, mais que son séjour prolongé en Suisse, joint à un enseignement de plus d'un quart de siècle à l'université de Bâle, nous autorise pleinement à ranger parmi les gloires indigènes[2].

[1] Une biographie du noble pasteur a été publiée par M. Vulliemin.
[2] Parmi les philologues, nous devons citer encore François Gerlach, de Bâle,

Les SCIENCES PHYSIQUES et NATURELLES disputent depuis longtemps aux études historiques la première place dans les affections des Suisses. Ici Conrad Gessner, Albert de Haller et Horace de Saussure ont fait lignée. De grands travaux et des découvertes importantes ont signalé à l'attention du monde scientifique les noms de De Candolle, Schinz, Agassiz, Bourkhard, Tschoudi, Desor, Carl Vogt, Escher de la Linth, Mérian, Thurmann, Oswald Heer, Pictet-de la Rive, Wartmann, Rüttimeyer, Gaudin, Bernard Studer, His, Colladon, Alph. Favre, Raoul Pictet, A. Hirsch, Plantamour, Dubois-Reymond, dont le nom révèle une origine neuchâteloise. Les découvertes d'Auguste de la Rive, de Marcet, de Brunner, de Schœnbein, ont étendu les limites de la physique et de la chimie.

L'ancienne réputation de notre patrie dans les sciences exactes est soutenue avec éclat par les mathématiciens Sturm, Rabbe, Jacob Steiner, d'Utzenstorf, au canton de Berne, et l'astronome Wolf, le biographe des savants suisses.

Les sciences militaires ont été enrichies par les ouvrages classiques du général Dufour, de Wieland, du colonel Lecomte, et surtout du général baron de Jomini, que le célèbre historien du *Consulat et de l'Empire*, M. Thiers, appelle le premier historien militaire de l'époque.

Le groupe des ARTISTES, le dernier de cette riche galerie, aurait droit à une des premières places par le nombre et la variété de ses chefs-d'œuvre. A leur tête se placent comme PEINTRES célèbres ou chefs d'école, les Neuchâtelois Max de Meuron et Léopold Robert, les Genevois Diday, Alexandre Calame, Neuchâtelois d'origine, mais né à Vevey et mort à Genève. Une juste et plus ou moins grande renommée s'attache aux tableaux de MM. Lugardon, Hornung, Constantin (Genève), Grosclaude, Albert de Meuron, les Girardet, les Berthoud (Neuchâtel), Gleyre, Vautier et Van Muyden (Vaud), Anker (Berne), Deschwanden (Underwald). La STATUAIRE a illustré Pradier, Chaponnière, Imhof, Schlöth, Caroni, Véla et Adèle d'Affry, duchesse de Castiglione, connue sous le pseudonyme de Marcello, dans le monde artistique; la GRAVURE, Forster, Brandt, Amsler, Bovy, Weber, Landry.

L'ARCHITECTURE TESSINOISE, par la main des Gilardi, Canonica, a décoré l'Italie et les grandes villes russes d'églises, de palais et de théâtres magnifiques. Enfin, la MUSIQUE, bien que moins favorisée que d'autres arts, a popularisé en Suisse les noms du Zuricois Nægeli, des

Tobler, d'Appenzell, Bétant et Vaucher (Genève), Zündel (Schaffhouse), Rauchenstein (Argovie), Baiter, Ettmuller et Köchli (Zurich), Prince (Neuchâtel), Cornu (Vaud).



Saint-Gallois Huber et Greith et de Jacques Vogt, l'organiste de Fribourg, donné à la France le compositeur Niedermeyer et vu apprécier au delà du Rhin les œuvres sérieuses des Maestri lucernois, Schnyder de Wartensée et Meyer de Schauensée.

Si la Suisse, malgré son peu d'ampleur géographique, tient une place si considérable dans l'histoire de l'esprit humain, elle le doit en grande partie à ses établissements d'instruction publique, et aux fortes études que les jeunes gens du pays peuvent faire, sans sortir de chez eux, dans les trois Universités de Bâle, de Zurich et de Berne, dans les académies de la Suisse romande, dont l'une, celle de Genève, a été érigée en Université, sous l'impulsion de M. Carteret; dans les excellentes écoles cantonales d'Aarau, de Zurich, de Saint-Gall, etc. En créant une école polytechnique fédérale, la Confédération a pris en quelque sorte l'engagement de lui donner le contre-poids nécessaire d'un centre analogue pour les lettres et les sciences morales, soit par la création d'une Université fédérale, soit en favorisant les foyers existants.

La centralisation politique appelle la centralisation intellectuelle, et le professeur Gaspard Bluntschli recommandait, en 1858, la création d'une Académie ou plutôt d'un *Institut national*, composé des savants et des écrivains les plus éminents des cantons, et qui eût exercé une sorte de patronage sur les établissements d'instruction supérieure, sur les sociétés scientifiques, favorisé les œuvres importantes par des subventions et formé une espèce de Jury scientifique de la nation. 200,000 francs eussent été affectés annuellement par la Confédération aux dépenses et aux traitements des membres de l'Institut national, composé de 25 membres ordinaires et rétribués, et d'un nombre illimité de membres extraordinaires et gratuits, honoraires, correspondants. Mais l'idée de M. Bluntschli n'a trouvé jusqu'ici aucun écho dans la région officielle et n'a pas pénétré dans le peuple où elle en rencontrerait moins encore en présence du préjugé vulgaire qui place l'avenir du pays uniquement dans ses intérêts matériels et empêche de voir que le progrès, même dans l'ordre matériel, est indissolublement lié à celui de l'ordre intellectuel. Il y a même encore à l'heure qu'il est, en Suisse, des gens d'une certaine culture auxquels il est difficile de faire comprendre que, pour prospérer et grandir, l'instruction populaire a besoin de l'impulsion d'un enseignement supérieur fortement organisé.

L'influence de la haute culture des esprits peut seule préserver la démocratie des dangers d'un réalisme excessif, aussi pernicieux pour la dignité humaine que mortel à l'honneur et à l'indépendance de la patrie. L'influence de cette haute culture est aussi le meilleur garant

d'une administration éclairée et d'une législation humaine. Le code pénal, bien que singulièrement adouci depuis ces dernières années, laisse encore à désirer, dans certains cantons allemands surtout. En 1848, la peine de mort avait été abolie dans la Constitution fribourgeoise par le conseil de Stockmar. Mais la Constitution de 1858 avait laissé au législateur la latitude de la rétablir. En 1854, Neuchâtel l'abolit également sur la proposition de M. Georges Guillaume (1854). La Constitution fédérale de 1848 n'avait pas osé statuer à cet égard. Mais ce que la Constitution de 1848 n'avait pas osé faire, celle de 1874 l'a accompli, non sans opposition. Un progrès notable de la législation criminelle, c'est l'introduction du système pénitentiaire moderne dans onze cantons [1] sans compter Genève qui a gardé son système spécial. Une société pour la réforme pénitentiaire a été fondée en 1867 et a pour chefs Kühne et le docteur Louis Guillaume, directeurs des pénitenciers de St-Gall et de Neuchâtel.

La haute culture intellectuelle est aussi le seul moyen de maintenir une politique élevée, nationale, victorieuse de ce fanatisme religieux ou politique, étranger à toute tolérance, qui tant de fois a failli déchirer le lien sacré de l'alliance éternelle [2]. La politique d'expédients abaisse un peuple et met aux mains du plus souple le gouvernail de la chose publique. Plus triste encore est la politique sans conscience qui prend pour règle unique l'opinion dominante, suit tous les caprices et sert toutes les passions, bonnes ou mauvaises, de la multitude. « Je ne « connais rien de plus odieux, dit un publiciste suisse éminent, que la « tyrannie du nombre, ce joug imposé par la majorité ignorante à la « minorité éclairée [3]. »

Celui-là n'est pas un homme d'État républicain et démocrate, qui consacre par son vote ou laisse commettre de sang-froid une injustice, fût-ce au détriment du dernier citoyen.

En POLITIQUE MÊME, IL Y A UNE JUSTICE et quiconque la méconnaît n'est plus que le serviteur aveugle d'une faction et l'ennemi de son pays qui ne peut prospérer qu'appuyé sur la liberté et sur la justice.

Sur le monument élevé, dans la ville de Schaffhouse, à Jean de Muller, on lit ces mémorables paroles de l'éloquent historien des Suisses : « Je « n'ai jamais appartenu à aucun parti; j'ai toujours combattu pour le « droit et la vérité. » Jean de Muller lui-même n'a pas toujours été

[1] Zurich, Argovie, Bâle-Ville, Neuchâtel, Vaud, Tessin, Thurgovie, Schaffhouse, Uri, Soleure, Grisons.
[2] « *Politischer wie religiöser Fanatismus kennt keine Duldung*,» disait Zschokke.
[3] Antoine Cherbuliez, *De la Démocratie en Suisse*, I, 112. Genève, 1843.



aussi impartial qu'on pourrait le croire d'après ces paroles, et a dû plus d'une fois prendre parti dans les luttes qui agitaient ses concitoyens. Mais c'est déjà quelque chose, c'est beaucoup que de chercher à être juste dans l'appréciation des hommes et des choses, car il n'est pas digne d'écrire ou de professer celui qui ne se sent pas capable de rendre justice à son adversaire ou qui falsifie les événements dans l'intérêt de son opinion et fait ainsi mentir l'histoire, cette CONSCIENCE DU GENRE HUMAIN.

Si on laissait faire les centralistes à outrance, ils recommenceraient les errements de 1798 et supprimeraient les cantons avec les landsgemeinden, cette institution si caractéristique de notre patrie. Les landsgemeinden, ces assemblées générales de tous les citoyens de l'âge de 18 ou 20 ans et formant l'autorité législative et suprême de leur canton respectif dans les limites tracées par la Constitution fédérale, ont été conservées dans six États : ce sont les deux cantons d'Uri et de Glaris et les demi-cantons d'Obwald et du Nidwald, Appenzell, Rodes-Intérieures et Rodes-Extérieures. En revanche, le canton de Schwyz, dans sa constitution revisée de 1854 à 1855, a fait table rase de la démocratie pure et a supprimé soit ses landsgemeinden de district, soit sa landsgemeinde générale. Un Grand Conseil cantonal (Landrath) est chargé de l'élection des magistrats et de la sanction des lois réservée à la landsgemeinde dans les cantons de démocratie pure.

Le cérémonial qui régnait dans les landsgemeinden a perdu également de son importance, sans disparaître complètement. A Uri, où l'assemblée se réunit à Schaddorf, à 40 minutes d'Altorf, les huissiers du canton, revêtus de leurs manteaux aux couleurs du pays, noire et jaune, continuent à porter le glaive de la loi et le bâton de justice devant les magistrats suprêmes. Mais les citoyens d'Appenzell seuls ont conservé l'usage de se rendre, l'épée ou le sabre en mains ou au côté, à la landsgemeinde qui se réunit tantôt à Trogen, tantôt à Hundwyl dans les Rodes-Extérieures. Dans tous les cantons populaires, les chefs de l'État sont tenus de rendre compte à la landsgemeinde de leur administration annuelle. Mais pendant qu'à Appenzell le dernier citoyen a le droit de faire une motion, à Uri le droit de demander un changement à la loi exige le concours de 12 citoyens appartenant à sept familles différentes. C'est ce qu'on appelle le Siebengeschlecht [1]. « Toutes les landsgemeinden sans exception, dit un de nos premiers écrivains, qui

[1] Cette institution originale existe encore (Lettre de la Chancellerie d'Uri à l'auteur, en date du 4 novembre 1879).

a fait une splendide description de ces assemblées nationales, commencent par une cérémonie religieuse[1]. »

C'est assurément un grand et émouvant spectacle que celui de quelques milliers d'hommes libres, délibérant à la face du ciel sur les intérêts de la patrie. On se figure aisément l'impression profonde que doit produire cette image vivante de la démocratie antique sur un esprit généreux, nourri des glorieux souvenirs de l'Agora et du Forum. Cette impression est telle que l'historien anglais, Freeman, n'hésite point à voir dans les landsgemeinden un spectacle unique, sans égal sur la terre[2]. On sait le jugement qu'en portait à la Consulta de 1803, le premier consul Bonaparte ; et quand on voit comment l'admiration des héros de Plutarque se combinait avec les rêves d'ambition et d'égoïsme dans ce vaste et puissant génie, il est permis de croire que tout n'était pas calcul dans le vœu qu'il émettait de voir conserver ces gouvernements populaires.

L'intervention directe du peuple dans la législation et le gouvernement du pays a encore des partisans convaincus parmi les hommes d'État les plus honorables, témoin les belles paroles que le landamman Heer, de Glaris, chef de son peuple pendant vingt ans et membre du Conseil fédéral de 1872 à 1875, adressait à la landsgemeinde de Glaris, le 2 mai 1869 : « Toutes les formes que l'on pourra imaginer « ne seront jamais que des palliatifs pour remplacer l'institution que « nous possédons dans la landsgemeinde où nous pouvons parler les « uns après les autres, où toutes les propositions faites par l'autorité « sont débattues et motivées devant le peuple tout entier et où le « peuple assemblé, après une libre discussion, juge en dernier res- « sort. »

Mais après ce que nous savons et ce que nous avons raconté nous-même, dans ces pages, de la vie intérieure des landsgemeinden, il y aurait erreur et danger à trop idéaliser une forme de gouvernement qui s'est montrée si souvent vénale, hostile au progrès, et dont la domination à l'époque où ces assemblées étaient absolument souveraines, s'exerçait d'une façon plus écrasante pour leurs sujets que n'importe quelle aristocratie ombrageuse et oppressive des autres cantons. En supprimant sa landsgemeinde, le peuple progressiste de Schwyz a implicitement reconnu la supériorité de la forme représentative, reconnue également à

[1] Rambert (Eugène), *Les Landsgemeinden de la Suisse*, *Les Alpes suisses*, V. Genève 1875.
[2] Freemann, *The Landsgemeinden of Ury and Appenzell. History of federal government*, I. London 1863.



Saint-Gall dans cette décisive année 1831, où les hommes les plus avancés du parti libéral firent des efforts inouïs pour empêcher l'introduction de 8 landsgemeinden, réclamée par la fraction exaltée du parti démocratique.

Mais loin de tout vrai Suisse la pensée arbitraire et sacrilège en quelque sorte de porter atteinte aux institutions séculaires des cantons auxquels la Confédération doit son origine et son indépendance. Puisse à jamais être banni de notre libre patrie le temps néfaste où l'on imposait d'en haut une constitution à un peuple et où l'on arrachait à un autre les coutumes de ses pères et les lois de son affection. Loin de nous la manie d'unifier et d'uniformiser en toute chose qui a tant fait de mal à d'autres nations. L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ, voilà le caractère propre de la nation suisse. Là est le secret de sa force et de son prestige aux yeux des autres peuples. Là est aussi la meilleure sauvegarde, le palladium de sa liberté.

Lorsque la Suisse ressemblera aux grand pays qui l'environnent, il n'y aura plus de raison pour qu'elle ne soit pas assimilée à l'un d'eux. « Le Fédéralisme, disait en 1803 Napoléon avec une sagacité qu'admire le grand publiciste Tocqueville, l'auteur de la « Démocratie aux États-Unis, » le fédéralisme affaiblit les grands États en divisant leurs forces, il augmente au contraire celles des petits en assurant à chacun son énergie naturelle. »

Le peuple suisse semble l'avoir compris et ne pas vouloir se jeter dans les bras d'un unitarisme qui nous perdrait infailliblement, en nous exposant à la tentation de vouloir jouer aux grandes Puissances, la *militairomanie* aidant. Les progrès vrais, sérieux, le peuple suisse a prouvé le 12 mai 1872 et le 19 avril 1874, qu'il les voulait, mais administrés à petites doses et en tenant plus de compte de ses habitudes que n'ont coutume de le faire les théoriciens tranchants et les hommes du tout ou rien, toujours prêts à crier à la bêtise du véto et à la niaiserie du *référendum*, quand le peuple ne fait pas tout ce que rêvent les absolutistes de la démocratie.

L'indépendance de nos ancêtres avait pour égide la croyance en Dieu ou la pensée religieuse, « et notre liberté, selon la belle expression du « grand historien Monnard, mort sur la terre étrangère en 1865, se « confessait fille de Dieu. » Mais ce serait se faire illusion que de ne pas voir qu'elle a cessé de l'être aux yeux d'un certain nombre de nos concitoyens qui ne croient qu'à la *terre* et à *eux-mêmes : Eritis sicut Deus.* Mais la nation suisse, elle, heureusement, a conservé, en l'élargissant, la foi de ses pères. Elle identifie encore dans son cœur comme sur sa

bannière, la *croix d'argent* et le *champ pourpre,* la *religion* et le *patriotisme.*

Tant qu'elle conservera ce signe, la nation sauvera le principe fondamental de son existence et triomphera de ses ennemis du dedans et du dehors.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME

# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE TROISIÈME

### De la Réformation à la Révolution Helvétique.

(De 1520 à 1798.)

---

# LIVRE QUATRIÈME

## La Suisse Nouvelle.

(De 1798 à 1874.)







---

## ERRATA ET RECTIFICATIONS

Page 14, ligne 34, lisez : s'attribuer à lui-même
» 56, » 16, » il est vrai
» 81, » 21, » un moment
» 132, note, » Narrative
» 177, ligne 8, » de Neuchâtel
» 180, » 27, » pour Bâle,
» 188, » 8, » Bünz
» 239, » 23, » incombait
» 277, » 3, » la République
» 314, » 10, » si éminent lui-même
» 320, » 8, » mémorable entre toutes
» 325, » 20, » de 50 à 60 hommes
» 333, » 16, » à ces trois dates
» 349, » 18, » Cet événement (au lieu d'Elle)
» 366, » 28, » ces dernières (au lieu les unes)
» 392, » 29, » vingt-deux prêtres
» 412, Note, » l'accuse
» 435, ligne 34, » l'herbe ne croît plus
» 437, » 14, » sur 23,000 votants.
» 441, » 16, à ajouter : Grisons
» 441, Note 1, lisez : 839 (au lieu de 831
» 445, ligne 10, » Barman
» 447, » 26, à ajouter : en tuent huit
» 450, » 5, lisez : Gütsch

